1
1/13
8

EVANGELIZARE PAUPERIBUS MISIT ME.
PAUPERES EVANGELIZANTUR
OMIJ

DOMUS AQUENSIS
OBLATORUM
SANCTISSIMÆ ET IMMACULATÆ
VIRGINIS MARIÆ.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAVIENSIS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoirespourser08lena

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux :

AVEC UNE CHRONOLOGIE OU L'ON FAIT un abregé de l'histoire ecclesiastique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME HUITTIEME.

QUI CONTIENT LES VIES DE S. ATHANASE, & des Saints qui sont morts depuis l'an 378 jusques en 394, & les histoires des Priscillianistes & des Messaliens.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

SECONDE EDITION,

Revue & corrigée.

A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques, au Palmier.

MDCCXIII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

C S P

BX
167
.L43
1701
V.8

TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE HUITTIEME VOLUME.

TABLE des citations. *page* v
Table des Articles & des Notes. xiij
Le grand Saint Athanaſe Archeveſque d'Alexandrie, Docteur de l'Egliſe, & Confeſſeur. 1
Saint Ephrem Diacre d'Edeſſe, ſolitaire, & Docteur de l'Egliſe. 259
S. Euſebe Eveſque de Samoſates, & Martyr. 319
S. Public Abbé pres de Zeugma en Syrie. 337
S. Melece Eveſque d'Antioche, & Confeſſeur. 341
Aſcole Eveſque de Theſſalonique. 378
S. Servais Eveſque de Tongres. 382
S. Damaſe Pape. 386
S. Allire Eveſque de Clermont en Auvergne. 424
S. Cyrille Eveſque de Jeruſalem, Docteur de l'Egliſe, & Confeſſeur. 428
S. Iſidore Preſtre de Sceté, & Confeſſeur. 440
S. Pambon Preſtre, Abbé, & Confeſſeur. 445
S^te^ Monique veuve, mere de S. Auguſtin. 455
S. Marcien ſolitaire au dioceſe de Calcide. 478
S. Beſarion ſolitaire de Sceté. 485
L'hereſie des Priſcillianiſtes. 491
Les Meſſaliens ou Maſſaliens heretiques. 527
S. Pacien Eveſque de Barcelone. 537
S. Philaſtre Eveſque de Breſſe, & Confeſſeur. 541
S. Juſt Eveſque de Lion, & ſolitaire. 546
Diodore Eveſque de Tarſe, & Confeſſeur. 558
Pior diſciple de S. Antoine, Preſtre de Nitrie, & ſolitaire des Cellules. 569

S. Macaire d'Egypte, instituteur des solitaires de Sceté, & Confesseur. 574
Crone disciple de Saint Antoine, & Isaac, Prestres & Abbez de Nitrie, avec Hierax aussi disciple de Saint Antoine. 620
Saint Macaire d'Alexandrie, Prestre des Cellules, & Confesseur. 626
Notes sur S. Athanase. 651
Notes sur S. Ephrem. 735
Notes sur S. Eusebe de Samosates. 759
Notes sur S. Melece. 760
Notes sur Ascole Evesque de Thessalonique. 768
Notes sur S. Servais de Tongres. 769
Notes sur S. Damase Pape. 773
Notes sur S. Cyrille de Jerusalem. 779
Note sur S. Isidore de Sceté. 787
Notes sur S. Pambon. 788
Note sur S. Besarion. 790
Notes sur les Priscillianistes. 791
Notes sur les Messaliens. 798
Note sur S. Philastre. 798
Notes sur S Just de Lion. 798
Notes sur Diodore de Tarse. 802
Note sur Pior. 804
Notes sur S. Macaire d'Egypte. 805
Notes sur S. Macaire d Alexandrie. 811
Chronologie. 815
Table des matieres. 827

TABLE DES CITATIONS.

A

ct M. — ACTA Martyrum sincera & selecta per D. Theodoricum Ruinart : Parisiis anno 1689.

do,chr. — Adonis cronicon Basileæ editum an. 1568, cum Gregorio Turonensi.

lex.t.5. — Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica, tomo seu volumine 5: Paris. an 1677.

ll.de ſ u in Meth. — Leonis Allatii notæ in Methodii convivium : Romæ an. 1656.

ite chr.p.52. — Rerum Aquitanicarum libri V. posteriores quibus continentur gesta Regum & Ducum Aquitaniæ: Tolosæ an. 1657.

mb ac Aq. — Concilii Aquileiensis acta apud Ambrosium tomo 5, editionis Parisiensis an. 1603.

mb B. — Sic denotatur novissima Ambrosii editio per Benedictinos : Paris. an. 1691. Si B. desit, est Parisiensis an. 1603.

div 1. 107. — Ambrosii sermo 1 de diversis, tom 5.

ep. 46. — Ambrosii epistola 46, tom. 5.

ps 36. — ... in psalmum 36, tomo 2.

vit. — Ambrosii vita per Paulinum Diaconum, tom. 1.

mm.l.15. — Ammianus Marcellinus ex primâ recensione Henrici Valesii : Paris. an. 1636.

n.p.138. — Valesii notæ in eundem Marcellinum.

mph. — Homiliæ Amphilochio tributæ per Combefisium : Paris. an. 1644.

nal.t 4. — Joannis Mabillon Analectorum tom. 4: Luteciæ an. 1685.

nas c.97. — Anastasius bibliothecarius in vita Adriani quem 97 pontificem numerat : Paris. an. 1649.

nte.for. — Josephi Antelmi de initiis Ecclesiæ Forojuliensis &c. Aquis-sextiis an. 1680.

Pauli Aringhi Roma subterranea : Coloniæ an. 1659. — Aring l.3.

Athanasii epistola ad Adelphium Episcopum, tom. 1, editionis Parisiensis an. 1627. — Ath.ad Adel.p.155.

... ad Africanos Episcopos, tom. 1. — ad Afr p 936.

... ad Dracontium Episcopatum fugientem, tom. 1. — ad Dr p 956.

... ad Epictetum Episcopum Corinthiorum, tom. 1. — ad Epict p 581.

... ad Joannem & Antiochum Presbyteros, tom. 1. — ad Jo.& Ant.p. 95.

... ad Jovianum Augustum, Ibid. — ad Jov.p. 46.

... ad Maximum, tom. 1. — ad Max p 165.

... ad Palladium Presbyterum, tom. 1. — ad Pall p 952.

... de salutari adventu Domini contra Apollinarium, tom. 1. — adv.p.635.

... apologia prima quæ est ad Constantium, tom. 1. — ap 1.p 6, 6.

... nova per Benedictinos editio. — B.

... de blasphemia in Spiritum Sanctum, tom. 1. — bl.S p.571.

... epistola catholica ad orthodoxos Episcopos, tom. 1. — cath.p.570.

Arianorum cum Joviano Augusto colloquiorum fragmentum tertium, apud Athanasium, tom. 2. — coll 3.p.29.

Athanasius de communi essentia &c. tom. 1, si tamen Athanasii. — com.ess.p.230.

Concilii Alexandrini epistola ad Eusebium Vercellensem de Antiochenâ Ecclesia, apud Athan. tom. 1. — de Ant.p.574.

Athanasii epist. de Arii morte ad Serapionem, tom. 1. — de Ar p.670.

... de Nicænis decretis contra Eusebianos, tom. 1. — dec.Nic.p.267.

... pro sententia Dionysii Alexandrini, tom. 1. — de D p.555.

... de parabola seminantis, tom. 1. fortè Athanasii. — de sem.p.1052.

... Spiritum Sanctum non esse creaturam, ad Serapionem Episcopum, tom. 1. — de Sp.175.

de syn.p.869. ... de synodis Arimini & Seleuciæ habitis, tom.1.

de Trin.l.3.p. 200. Dialogi de Trinitate qui Maximi putantur, apud Athan. tom. 2.

fug.p.713. ... de fugâ suâ, tom. 1.

hær.p.177. ... sermo contra omnes hæreticos, apud Athan. tom. 1.

in Ar.or.4. Athanasii oratio 4 in Arianos, ut in editis numeratur tom. 1.

inc.p.597. ... de carne à Verbo Deo assumta, tom. 1.

in gent. ... in gentes seu de Incarnatione Verbi, tom. 1.

oct. Athanasii & aliorum nomine quædam edita per Andræam Arnoldum in octavo : Luteciæ anno 1685.

or.2.p.363. Athanasii in Arianos oratio secunda, ut in editis numeratur, tom. 1.

orth.p.950. ... ad ubique orthodoxos epistola, tom. 1.

para.p.508. In Sanctam Parasceven sermo, apud Athan. tom. 2.

pasc.p.38. Athanasii fragmentum epistolæ paschalis 39, tom. 2.

prot.p.866. Populi Alexandrini protestatio de nocturnâ Ducis Syriani invasione, tom. 1.

sol.p.857. Athanasii ad solitariam vitam agentes, tom. 1.

syn p.155. ... synopsis sacræ Scripturæ, tom.2.

v.Ant.p.453. ... de vitâ Sancti Antonii, tom. 2.

vie, Vie de S. Athanase par M^r^ Hermant; à Paris en 1671.

vit. *seu* B.v. Athanasii vita ad Benedictinos adornata ac novæ eorum editioni præfixa : Paris. an. 1698.

Auct.2. Auctuarium 2. ad Bibliothecam Patrum per Combefisium : Paris. an.1648.

Aug ad Con.p.14. Augustini contra mendacium ad Consentium: Lovaniensium tom.4, Benedictorum tom. 6. p. 447.

ad Or. ... ad Orosium contra Priscillianistas & Origenistas, unaque Orosii ad Augustinum consultatio : Lov.tom.6.p.267, Ben.tom.8.p.611.

ad R. ... de animâ ejusque origine libri 4 ad Renatum aliosque scripti : Lov.t.7.p.486, Ben.t.10.p.338.

... de agone christiano : Lov.t.3.p. 292, Ben.t.6.p.245. ago.

Hæc littera B. novissimam Augustini editionem notat per Benedictinos curatam : Si absit est Lovaniensium an. 1586. B.

Augustini de beata vitâ : Lov. & Ben.tom.1. b.v.

... breviculus collationis Carthaginensis in gestis diei tertiæ : Lov. t.7.p.220, Ben.t.9.p.545. col.d 3.

... confessionum libri : Lovan. & Ben.t.1. conf.

... de doctrina Christiana : Lov. & Ben.t.3. do.chr.l.2.

... epistolæ : Lov. & Ben.t.2. ep.

... de hæresibus ad Quodvultdeum hær.9: Lov.t.6.p.7, Ben.t.8.p.7. h 9.

... in Cresconium : Lov.t.7.p.179, Ben.t.9.p.389. in Cre.

... opus postremum seu perfectum seu imperfectum in Julianum. Extat in supplementi Vigneriani tom. 2, Ben.t.10.p.874. op.imp. *seu*

... de opere monachorum : Lov.t.3. p.304, Ben.t.6.p.475. op.mo.

... de ordine . Lov. & Ben.t.1. ord.

... quæstionum Evangelicarum lib. 1.q.23: Lovan.tom.4.p.142, Ben.t.3. parte 2. q ev.l.1.

... sermones quos semper & numeramus & citamus ex Ben.to.5.etiam B. non addito. s.

... sermo 217 in appendice, tom. 5. Benedictinorum. s.ap.217.

... de unitate Ecclesiæ contra Petilianum : Lov.t.7.p.151, Ben.t.9.p. 337. unit.

Traduction de l'Eglise sur l'Aumosne chrétienne & ecclesiastique; à Paris en 1651. Aum.

B.

BARONII apparatus ad annales articulo 19. Bar.app.§ 19.

... annales in anno Christi 34. § 314: Antuerpiæ an.1612. 34.§ 314.

384.app. ...in appendice ad annum 384.
3.aug c. ...in martyrologium Romanum ad 3 augusti diem notâ c. seu 3: Antuerpiæ an. 1613.

af.de Sp c.17. Basilii Magni de Spiritu Sancto, ad Amphilochium tom. 2: editionis Parisiensis an. 1637.
ep 338.p.330. ...epistola 338, tom. 3.
hex.h.4. ...in hexaemeron, hom.4. tom.1.

asil. Basilicon, seu juris græco-romani, tomi duo, per Marquardum Freherum editi: Francofurti an. 1596.

sn. Samuelis Basnagi exercitationes de rebus sacris: Ultrajecti an. 1692.

ud. Le dictionnaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudrand, à Paris en 1670.

ll. Bellarminus de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 1658.

b.P. Bibliotheca Patrum Parisiis edita an. 1634, quâ semper utimur.

ond p.159. De la primauté en l'Eglise par D. Blondel; à Geneve en 1641.

ll.20.jan. Bollandus seu ejus continuatores ad diem januarii 20, & sic in reliquis mensibus.
13.may,g.12. Acta quæ græcè habentur pro die 13 maii ad finem voluminis p. 12.
pont. *s* prop. p.58. ...conatus in catalogum Romanorum pontificum in propylæo ad mensem maium.

na, *seu* Bon.lit. Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. 2: Romæ an. 1672.

anc. Vies des Saints d'Auvergne par le P. Jacque Branche; au Puy en 1652.

ch.p. *seu* cycl.p. Ægidii Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclis paschalibus: Antuerpiæ an. 1633.

ır.occ. Histoire de l'Ordre de S. Benoist ou des moines d'Occident par M^r Bulteau à Paris en 1684.

C

sd.in ps.c.11. CASSIODORI Senatoris in psalterium præfatio, editionis novissimæ per Benedictinos, tom. 2.
inst. ...de institutione scripturarum, seu de divinis lectionibus.
... in psalmum 21 versu 18, tom. 2. novissimæ per Benedictinos edit. ps.21.v.18.

Cassiani collatio 1: Paris. an. 1642. Cass coll.1.
...de Incarnatione contra Nestorium. de inc.
...institutionum seu de institutis cœnobiorum. inst.

Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615. Chr.Al.

Joannis Chrysostomi oratio de Diodoro, à Bigotio edita cum Palladii dialogo: Paris. an. 1680. Chry.de Di.
...homiliæ in Actus Apostolorum. in Act.
Græca editio per Henricum Savilium: Etonæ an. 1612. S. *seu* Sav.
Ejusdem Savilii notæ in postremam octavi tomi partem conjectæ. Sav.n.
Chrysostomi oratio seu hom. 2, primi tomi, & sic de aliis tomis. t.1.or. *s.u* hom 2.

Origines de la ville de Clermont en Auvergne par Savaron; à Paris en 1662. Cler.ori.

Roberti Coci censura veterum patrum: Londini an. 1614. Coc.

Codicis regularum per Benedictum Anianensem collectarum pars secunda: Paris. an. 1663. Cod.reg t.2.

Codicis Theodosiani lib. 9. tit. 40. lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665. Cod.Th.9.t.4.l.13.
...appendix à Sirmondo edita: Paris. an. 1631. ap.p.99.
...chronologia ex legibus confecta per Gothofredum tom. 1. præfixa. chr.
Theodosii & aliorum novellæ leges quæ codicis Theodosiani tomo 6, adjectæ sunt. nov.
Gothofredi commentarii in hunc codicem, tom. 6. t.6.

Caroli le Cointe annales ecclesiastici Francorum, ad annum Christi 279: Paris. an. 1665. Coint.279.§.2.

Veterum Romanæ Ecclesiæ monumentorum collectio ab Holstenion edita Romæ an. 1662. Col.r.

Concilia generalia editionis Binianæ, tom. 1. Conc.B. *seu* G.t.1.

Conc t.2. Conciliorum postrema editio per Labbeum : Paris. an. 1671.

Cotel.g.t.3. Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium : Paris. an. 1686.

Cyr.ad C.p.247. Cyrilli Jerosolymitani ad Constantium Augustum epist. de cruce.

cat.17. ... Catecheses : Paris. an. 1640.

myst. 4. ...Catechesis 4. ex mystagogicis.

Cyr.Al.ep. Cyrilli Alexandrini epistolæ editionis Parisiensis an. 1638.

hom.P 22. Ejusdem Cyrilli homilia Paschalis 22, tom. 5, parte 2.

D

Dav. DEs jugemens canoniques des Evesques par M[r] David ; à Paris en 1671.

Dext. Lucii Dextri pseudepigraphum chronicon : Lugduni an 1627.

Dio,l.60. Dionis Cassii historiarum lib. 60: Typis Vecchelianis an. 1606.

v.n.p.670. Ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium : Paris. an. 1634.

Dor.l.1.p.748. Dorothæi Archimandritæ de vitâ rectè & piè instituenda liber, seu doctrina 1: Bib.Pat.Paris.to.11.

Du P.p. Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques par M[r] du Pin ; à Paris en 1686. On suit toujours la premiere edition.

E

Eck ep. VIGINTI epistolæ ab Abrahamo Eckellensi S. Antonio tributæ : Paris. an. 1641.

reg.p.119. S. Antonii regula sermones, vita per Abrahamum Eckellensem : Parisiis an. 1646.

Ep.ad P.p.302. Hymenæi & aliorum Episcoporum epistola ad Paulum Samosatenum : Bibliothecæ Pat.tom.11.

Ephr.conf.p.465. S. Ephræm Edesseni Diaconi confessio & sui ipsius reprehensio : Antuerpiæ an. 1619.

op.111 p.449. ... opusculum 111, quod est de pœnitentia.

t.3 or.27.p.560. ... opusculum 27 tomi 3, prout à Vossio numerantur, uno sæpius in plura diviso.

... testamentum, Ibidem. test.p.602.

Epiphanii Panarium adversus hæreses hæresi 30, tom.1, editionis Petavianæ : Luteciæ an. 1622. Epi.p.30.c.4.p.128

... ancoratus, tom.2. anc.p.36.

... brevis expositio fidei Catholicæ, tomo 1. fid.c.22.p.1105.

Evagrii scholastici historia ecclesiastica à Valesio edita : Paris. anno 1673. Eva l.3.

Eusebii Cæsariensis chronicon græcum ex editione Scaligeri : Lugduni Batavorum an. 1658. Eus.chr.

Scaligeri notæ in hoc Eusebii chronicon. chr.n.

Ejusdem Eusebii historia ecclesiastica ex editione Valesii : Paris. an. 1659. l.2 *seu* h.l.2.

Aenrici Valesii notæ in historiam Eusebii ecclesiasticam cui subjiciuntur in editione suâ. Paris.an. 1659. n p.

Eusebii de Præparatione evangelicâ : Paris. an. 1628. præp.

... de vita Constantini. v.Cons.l.3.

Historica græca ad Eusebii chronicon per Scaligerum addita:Lugduni Batavorum an. 1658. χρ.

F

FACUNDI Hermianensis pro defensioue trium Capitulorum: Paris. an. 1629. Fac.l.1.c.3.

Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum : Parisiis an. 1670. Quandoque addun-tur litteræ f. t. &c. ut sub quâ litterâ quærendum sit distinguas. Ferr.p.

... martyrologium universale ad diem 18 maii, & ita de singulis mensibus : Venetiis an. 1625. 18.may.

... Florentini notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum : Lucæ anno 1668. Flor.p.336.

Venantii Fortunati de vita S. Martini : ex edione Broweri Moguntiæ an. 1603. Fort.v.Mart.p.341.

Frontonis calendarium Romanum : Paris. an. 1652. Front.cal.p.

Fulgentii

Fulg de gr.l.2.542. Fulgentii Ruspensis Episcopi de veritate prædestinationis & gratiæ, inter alia ejus opem : Paris. an. 1684.

G

Gal.chr.t.3. GALLIA christiana San-Marthanorum, tomo 3: Luteciæ an. 1656.

Gaud h. *seu* s.17.p.60. Gaudentii Brixiani homilia 17: Bib. Pat. tom. 2.

Gel.C. *seu* cyz. Gelasii Cyziceni de Nicæno Concilio : Luteciæ an. 1600. Edidit & Labbeus Conciliorum tomo 2.

Gen.c.46. *seu* v.ill. Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in biblior. Miræi: Antuerp. an. 1639.

Geo sac. Geographia sacra, seu notitia, antiquorum episcopatuum, per Carolum à S^to^ Paulo Fullensem: Paris. an. 1641.

Greg.l.1.dial. Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2: edit. Paris. an. 1675.

in ev.h.33. ... homilia 33. in Evangelium, to. 1

l.9.ep 24. ... lib. 9. epistolarum epist. 4, to. 2.

Gr.T.gl.C. Gregorii Turonensis de gloriá Confessorum: Paris. an. 1640.

h.Fr. ... historia Francorum : Basileæ an. 1568.

v.Pa. ... vitæ Patrum quæ miraculorum libris subjunguntur.

H

Her l.3. HERODIANI historiarum libri tres, in historia Augusta : Francofurti edita an. 1590.

Hier.an 21. *seu* chr. Hieronymi chronicon, anno Christi ut ibi numeratur 21, ex recensione Scaligeri : Amstelodami an. 1658.

ep.150.q.4. ... epistola 150 ad Hedibiam quæstione 4, tom. 3.

ex Didy.p.397. De Spiritu Sancto liber ex Didymo ab Hieronymo versus, tom. 9.

in Is.46. Hieronymo in Isaïæ cap. 46, to. 5.

in Luci. ... contra Luciferianos, tom. 2.

v Hil. ... de vita Hilarionis, tom. 1.

v.ill. ... de viris illustribus, seu de scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apostoli seu Apostolici non scriptores, tom. 1.

... de vita S^ti^ Pauli eremitæ, to. 1. v Pau.

Hilarii Pictaviensis libellus ad Constantium, ipsique à sancto præsule oblatus, ex editione Parisiensi an. 1572. Hil.ad Cons.l.3.

... novissima per Benedictinos editio : Paris. an. 1693. B.

... fragmentorum à Pithæo editorum Parisiis an. 1598, parte 2. fr.2.

... contra Auxentium Arianum. in Aux.

... contra Constantium. in Cons.

... de synodis. syn.

Lucæ Holstenii notæ in geographiam sacram, cum aliis ejus geographicis : Romæ an. 1666. Hols.geo.

I

IDATII chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo editum : Luteciæ anno 1685. Idat.chr. *seu* an.

Prolegomena Usserii in Ignatium : Oxoniæ an. 1644. Ign.prol c 11.

Joannis Damasceni de his qui in fide dormierunt, ex editione græcâ : Basileæ an. 1575. Jo.D.def.p.420.

... de hæresibus. de hær.p.466.

... de imaginibus lib. 2: Ibid. im.l.2.

Isidori Hispalensis hebraicarum originum : Paris. an. 1580. Is.H.heb.ori.

... originum sive etymologiarum, lib. 6, pag. 37, colum. 3. ori.l.6.p.37.3.

... de scriptoribus ecclesiasticis, p. 161, item apud Miræum p. 80. scr.c.4.

Isidori Pelusiotæ epistolarum lib. 4, ep. 69: Paris. an. 1638. Is.P.l.4,ep.69.

Juliani Augusti epistolæ, tom. 2, ex editione Petavii : Luteciæ an. 1630. Juli ep.

... oratio 1, tom. 1. or.1.p.16.

L

PHILIPPI Labbei de scriptoribus eccesiasticis: Paris. an. 1660. Lab.scri.

Lampridii de vitâ Alexandri Imperatoris ; in historia Augusta : Parisiis edita an. 1620. Lamp.v.Alex.

Palladii historica Lausiaca : Bib. Patrum tom. 13, Paris. an. 1644. Laus.c.67.p.999.

Leo,ep.	Leonis Magni epiſtolæ à Paſchaſio Queſnel editæ, tom. 1: Luteciæ an. 1675.
Q.t.2.	Diſſertationes & notæ Quæſnellii, tom. 2.
Leod.	Hiſtorici Leodienſium Epiſcoporum collecti per Joannem Chappeauville: Leodii an. 1612.
Leon.in Eut. *ſeu* in N.& Eu.	Leontii Byzantini in Neſtorium & Eutychen: Bib. Pat. to. 4. parte 2.
ſic 8.	... de ſectis actione 8: Ib. tom. 11.
ſup.	... de ſcriptis quæ Patribus ab Eutychianis ſuppoſita ſunt: Bib. Pat. tom. 4, parte 2.
Ler. *ſeu* Lir.	Chronologia Lerinenſium per Vincentium Barralem: Lugduni an. 1613.
Lib.or.11.	Libanii oratio undecima ſecundi tomi prout numeratur in indice, in textu eſt nona; & ſic de cæteris: Pariſ. an. 1627.
vit.	... vita per ſeipſum quæ eſt ſecundi tomi, oratio prima.
Liber.a.10.	Liberati Diaconi breviarium cauſæ Eutychianæ: Pariſ. an. 1675.
Luci.de Ath.l.1.p. 954.	Luciferi Caralitani ad Conſtantium pro Athanaſio: Bibliothecæ Patrum tom. 9.
ep p.1013.	Epiſtolæ Luciferi, ſive de Lucifero.
mori.p.1097.	Luciferi moriendum pro Dei filio.
Lup app.	Chriſtiani Lupi de Romanis appellationibus: Moguntiæ an. 1681.
can.t.1.	Ejuſdem notæ & ſcholia in canones: Bruxellis an. 1673.

M

Macar.h.12,p.72.	MACARII homiliæ cum Gregorio Thaumaturgo editæ: Pariſ. an. 1622.
Marc.conc.	Petri de Marca de concordia ſacerdotii & imperii: Pariſ. an. 1699.
Mar.& F.	Marcellini & Fauſtini Luciferianorum libellus precum ad Theodoſium: Pariſ. an. 1650.
Marc.an.398. *ſeu* chr.	Marcellini comitis chronicon à Sirmondo editum. Pariſ. an. 1619, ad annum Chriſti 398.
Max.in Di.	Maximi Abbatis & Confeſſoris ſcholia in Dionyſium Areopagitam cum quo edita ſunt: Luteciæ an. 1644.
Men.p.80.	Menæa magna græcorum die in textu notato, pagina ſeu columna ejuſdem menſis octogeſima: Venetiis an. 1528.
Merc.n.t.1.	Garnerii in Marium Mercatorem notæ: Pariſ. an. 1673.
Meurſ.p.529.	Joannis Meurſi.
Moſc,c.1.p.1018.	Joannis Moſchi, ſeu Sophronii Pratum ſpiritale: Bib. Pat. tom. 13.

N.

Naz.car.140.	GREGORII Nazianzeni carmen 140, ab ejus vita incipiendo tom. 2, illius operum: Pariſ. an. 1630.
ep.	... epiſtolæ, tom. 1.
or.16.	... oratio 16: Ib.
n.	Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium, tom. 2.
Nic.orth.	Nicetæ Choniatæ theſaurus orthodoxæ fidei: Luteciæ an. 1580.
Nor.faſt.	Henrici Cardinalis de Noris faſti conſulares, quædamque alia epochis ſubjecta: Florentiæ anno 1689.
h.p.	Ejuſdem hiſtoria Pelagiana: Patavii an. 1673.
Nphr.l.2.c.36.	Nicephori Calliſti hiſtoria eccleſiaſtica: Pariſiis an. 1630.
Nyſ.ad Euſt.	Gregorii Nyſſeni epiſtola ad Euſtathiam, Ambroſiam &c. tom. 3, editionis Pariſienſis an. 1638.
de Baſ.	... de Baſilio Magno, tom. 3.
de Jer.	... de euntibus Jeroſolyma, tom. 3.
in Ephr.	... de S^to^ Ephræm, tom. 3.
in Eun.l.1.	... in Eunomium lib. 1, tom. 2.
v.Ma.	... de vita Sanctæ Macrinæ ſororis ſuæ, tom. 2.
v.Mel.	... oratio in funere magni Meletii, tom. 3.

O

Opt.l.3.	OPTATII Milevitani contra Parmenianum libri tres: Pariſiis anno 1631.
Ori.princ.l.4.c.1.	Origenis de principiis, ſeu περὶ

ἀρχῶν, editionis latinæ, tom. 1.

Oroſ.l.7.p.109. Pauli Oroſii hiſtoria : Biliothecæ Patrum tom. 15.

Oudin, Supplementum de ſcriptoribus eccleſiaſticis per Caſimirum Oudin Præmonſtratenſem : Pariſ. an. 1686.

P

Pacat.p.252. Latini Pacati Drepanii panegyricus ad Theodoſium, inter veteres panegyricos duodecimus : Antuerpiæ an. 1599.

Paci.ep.2.p.56. Paciani Barcinonenſis epiſtola 2: Bibliothecæ Patrum tom. 3.

l.3.p.68. ... in Novatianos, lib. 3: Ib.

pœnit. ... hortatio ad pœnitentiam : Ib.

Pall.dial.ſeu v. Chry. Palladii dialogus de vitâ Joannis Chryſoſtomi à Bigotio editus: Luteciæ anno 1682.

Paul.ill. Paulinus illuſtratus per P. Chifletium : Divione an. 1662.

P.Aur.ſp.c.7.p.115. Petri Aurelii ad Hermanni Lælii ſpongiam reſponſio capite 7, ſeu de ſeptimâ propoſitione, tom. 2.

orth.11.9.p.615. ... orthodoxus adverſus antirrheticum.

P.de N.l.2. Petri de Natalibus lib. 2: Lugdudi an. 1543.

Pearſ poſt. Pearſonii opera poſtuma : Londini an. 1688.

Pet.dog.t.5. Dionyſii Petavii dogmatum theologicorum, tomo 5: Pariſiis anno 1650.

rat.2.l.1. ... Rationarium temporum parte 2, lib. 1: Pariſ. an. 1652.

Phila.c.89. Philaſtri Brixienſis caput ſeu hæreſis 89, ſi jam ante Chriſtum ab Ophitis numeres : Bibliothecæ Pat. tom. 4, parte 1.

Phiſg.l.2.c.13. Philoſtorgii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Jacobi Gothofredi : Genevæ an. 1643.

Plin.l.1.c.1. Plinii majoris hiſtoria naturalis: Francofurti an. 1599.

Præd.h. Hiſtoria Prædeſtiniana per Jacobum Sirmondum : Pariſ. an. 1648.

Proſ.chr. Proſperi Aquitani chronicon ad annum Chriſti 422, Hieronymiano fere ſubjectum.

Prud.de M.2. Prudentii περὶ στεφάνων, ſeu de coronis Martyrum.

R

Riv.l.1. Andreæ Riveti criticus ſacer : Genevæ an. 1660.

Ruf.l.1.c.9. Rufini hiſtoria eccleſiaſtica, ſeu ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita : Antuerpiæ an. 1548.

de Ori. ... de adulteratis Origenis libris, inter Origenis opera, tomo 1: Baſileæ an. 1620.

in Hier. ... contra Hieronymum, ipſius Hieronymi tomo 4.

v.P.c.7. ... de vitis Patrum qui apud Roſweidum liber eſt ſecundus : Antuerpiæ an. 1615.

S

Sanſ. Cartes geographiques de Sanſon.

Sauſ. Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum : Pariſ. an. 1637.

Scal.ant. Scaliger de Antiocheno Concilio : Antuerpiæ an. 1681.

Scult. Abrahami Sculteti medulla Patrum : Francofurti an. 1634.

Sid.l.1.ep.7. Apollinaris Sidonii epiſtolarum liber 1, epiſtola 7.

Slus,de ſer. Diſſertatio hiſtorica de Sancto Servatio Epiſcopo Tungrinſi ejus nominis unico, per Guillelmum Sluſium : Leodii an. 1684.

Socr.l.5.c.22.p.285. Socratis hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii : Pariſ. an. 1668.

n. Valeſii notæ in Socratis hiſtoriam.

Soz.l.4.c.5. Sozomenis hiſtoria eccleſiaſtica, ex editione Valeſii : Pariſ. an. 1668.

n.prol. Valeſii notæ & prolegomena in hanc hiſtoriam.

Spanh.l.5.p.864. Ezechielis Spanhemii diſſertatio ſeu liber 5, de præſtantia & uſu numiſmatum : Amſtelodami anno 1671.

Steph. Stephani de urbibus : Amſtelodami an. 1678.

Suid.α.β. Suidæ lexicon in littera α.β. & ſic de cæteris : Genevæ an. 1619.

Sulp.l.2. Sulpicii Severi hiſtoriæ ſacræ lib.

2: Antuerpiæ anno 1574.

dial.1.c.2. ... dialogus 1.

v.Ma. ... de vita S[ti] Martini.

Sur.1.nov. Surius primo die novembris, & sic de singulis mensibus : Coloniæ an. 1618.

Sym.l.9.ep.70. Symmachi epistolarum, lib. 9. epistola 70: an. 1587.

Syn.ep.5.p.167. Synesii Cyrenæi epistolarum 5: Luteciæ an. 1640.

T

Tac.an.13. Cornelii Taciti annalium lib. 13: Paris. an. 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.

T.Ant.v.p.17. Titi Antonini Pii vita per Capitolinum in historia Augusta : Paris. edita an. 1620.

Th.R.t.2. Theophili Raynaudi, tomo 2: Lugduni an. 1665.

Thdr.L.l.2. Theodori Lectoris lib. 2, ex editione Valesii cum Evagrio &c. Parisiis an. 1673.

fr.p.569. Traduction de Theodore le Lecteur par M[r] Cousin ; à Paris en 1673.

Thdrt.dial.1. Theodoreti dialogus 1, contra Eutychianos, tomo 4.

.ep. ... epistolæ, tom. 3.

l.3.c.6. ... historiæ ecclesiasticæ liber 3, tomo 3, si addatur v. designatur editio Valesii : Paris. an. 1673.

n. Henrici Valesii notæ in ejus historiam ecclesiasticam : Parisiis an. 1673.

v.P. Theodoreti religiosa historia seu de vitis Patrum, tom. 3.

Traité sur les festes par le Pere Thomassin de l'Oratoire ; à Paris en 1683. Thom.fest.

Theophanis chronographia : Paris. an. 1665. Thphn.

Trevirensium antiquitates & annales per Christophorum Browerum : Leodii anno 1670. Trev.an.

Joannes à Trittenhem Abbas Spanhemensis de scriptoribus ecclesiasticis : Coloniæ an. 1531. Trit.

V

Dionis Cassii & aliorum historicorum excerpta per Valesium : Paris. anno 1634. Val.exc.100.

Basilii Menologium ab Ughello editum in suâ Italiâ sacrâ, tom. 6: Romæ an. 1653. Ugh.p.1140.

Ughelli Italiæ sacræ, tomi 1, parte 2. t.1.2.p.

Vigilii Tapsensis in Eutychianos, lib. 4, cum Victore Vitensi : Divione an. 1665. Vig.in Eut.l.4.

Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano editum : Paris. an. 1667. Vinc.L.

Vitæ Patrum per Rosweidum editæ : Antuerpiæ an. 1615. Vit.P.

Appendix ad vitas Patrum : Ib. app.p.994.

Jacobi Usserii annales veteris & novi Testamenti : Paris. an. 1673. Uss p.

Z

Zonaræ commentarii in canones : Paris. an. 1618. Zon.can.p.145.

Zosimi Comitis historiarum lib. 2, in historia Augusta : Francofurti an. 1590. Zos.l.2.p.686.

TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

LE GRAND SAINT ATHANASE.

ARTICLE I. *DES parens & de la naissance de Saint Athanase: Son education & ses études.* page 1

II. *S. Athanase est fait Diacre: Il resiste aux Ariens à Alexandrie, & dans le Concile de Nicée: Ses qualitez naturelles.* 4

III. *Saint Athanase est fait Evesque d'Alexandrie; calomnies des Ariens contre son election: Dieu revele sa vertu à Saint Pacome.* 6

IV. *Idée generale de l'episcopat de S. Athanase.* 9

V. *Du courage de S. Athanase à defendre la verité: Il ordonne S. Frumence Apostre de l'Ethiopie.* 11

VI. *Melece renouvelle son schisme en mourant, & en fait chef Jean Arcaph: Les schismatiques pressez par Saint Athanase de se réunir à l'Eglise, se liguent contre luy avec les Eusebiens.* 14

VII. *Saint Athanase refuse d'admettre Arius à la communion, nonobstant les menaces d'Eusebe de Nicomedie, & mesme de Constantin.* 16

VIII. *Premieres calomnies des Meleciens contre S. Athanase.* 18

IX. *Histoire d'Isquyras laïque, qui se pretend Prestre.* 20

X. *Isquyras se plaint que Saint Athanase a fait rompre son calice par Macaire: Il se retracte, & demande pardon au Saint.* 21

XI. *S. Athanase est accusé d'avoir tué l'Evesque Arsene.* 24

XII. *On informe du meurtre d'Arsene, qui se trouve vivant.* 25

XIII. *Constantin reconnoist & condanne l'imposture des Meleciens.* 27

XIV. *Arsene & les Meleciens se réunissent à S. Athanase, qui visite la haute Thebaïde.* 29

XV. *Les Eusebiens obtiennent le Concile de Cesarée.* 31

XVI. *Convocation du Concile de Tyr; quels Evesques s'y trouverent.* 34

XVII. *Le Concile est dominé par le Comte Denys: Saint Athanase est contraint d'y venir: Lettre de Constantin au Concile.* 36

XVIII. *Calomnies proposées dans le Concile de Tyr contre le Saint.* 38
XIX. *Actions genereuses de Saint Potamon & de Saint Paphnuce Confesseurs.* 40
XX. *S. Athanase recuse en vain ses ennemis; il refute sans parler une horrible calomnie.* 42
XXI. *Confusion des Eusebiens sur la mort d'Arsene.* 45
XXII. *Les ennemis de S. Athanase recusez par luy, sont envoyez dans la Mareote informer du calice d'Isquyras.* 47
XXIII. *Les Evesques d'Egypte s'opposent à la nomination des commissaires, & en appellent inutilement à l'Empereur.* 50
XXIV. *Les commissaires assistez par Philagre vont informer à la Marecte: On y chasse les Prestres qui demandent à y assister.* 52
XXV. *Procedure informe des commissaires Eusebiens.* 53
XXVI. *Protestations du Clergé d'Egypte contre les commissaires: Violences commises à Alexandrie.* 55
XXVII. *Saint Athanase quitte Tyr: Les Eusebiens le deposent; écrivent partout contre luy, & reçoivent Arius dans leur communion.* 57
XXVIII. *Saint Athanase demande justice à Constantin; qui fait venir les Eusebiens: ils l'irritent contre le Saint par une nouvelle calomnie.* 60
XXIX. *Constantin relegue S. Athanase à Treves; mais ne veut pas que l'on mette un Evesque à sa place.* 63
XXX. *S. Athanase est bien receu à Treves par Constantin le jeune & par l'Evesque S. Maximin: La ville d'Alexandrie & S. Antoine demandent en vain son retour.* 65
XXXI. *S. Athanase est rappellé par Constantin, & retourne en Egypte peu aprés la mort de ce prince.* 68
XXXII. *Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre Saint Athanase, & les portent jusqu'aux Empereurs & au Pape Jule: Ils donnent Piste pour l'Evesque aux Ariens d'Alexandrie.* 71
XXXIII. *Les Evesques d'Egypte & d'autres écrivent pour Saint Athanase.* 73
XXXIV. *Saint Athanase appellé par le Pape, va à Rome avec quelques solitaires.* 75
XXXV. *Les Eusebiens font Gregoire Evesque d'Alexandrie dans le Concile d'Antioche: Quel estoit ce Gregoire: Saint*

Paul ermite meurt dans la communion de Saint Athanase. 77

XXXVI. *Saint Athanase retourne à Alexandrie : Gregoire y entre en armes.* 78

XXXVII. *Horribles violences faites par Gregoire, ou pour luy.* 80

XXXVIII. *Saint Athanase se retire à Rome : Etat deplorable de son Eglise.* 82

XXXIX. *S. Athanase écrit à tous les Evesques contre Gregoire; est declaré innocent par le Concile de Rome.* 84

XL. *Violences de Gregoire dans toute l'Egypte : Amour de S. Pacome & de tous les autres Catholiques d'Egypte pour Saint Athanase.* 86

XLI. *Constant veut voir S. Athanase; obtient pour luy de Constance son frere le Concile de Sardique.* 89

XLII. *Assemblée du Concile de Sardique : Des Evesques qui y vinrent de l'Occident.* 92

XLIII. *Les Eusebiens & leurs accusateurs viennent à Sardique.* 95

XLIV. *Les Eusebiens viennent à Sardique pour s'en retourner : Macaire & Astere les quittent, & se joigent au Concile.* 97

XLV. *Les Eusebiens demandent que Saint Athanase & quelques autres soient exclus de l'assemblée ; ce que le Concile rejette.* 99

XLVI. *Les Eusebiens pressez de comparoistre, se retirent de Sardique.* 100

XLVII. *Le Concile ne veut rien écrire sur la foy; absout les Prelats accusez.* 103

XLVIII. *Le Concile depose les principaux des Eusebiens.* 105

XLIX. *Diverses lettres du Concile.* 107

L. *Le Concile excommunie ceux qui changent d'evesché ; permet aux Evesques d'appeller au Pape.* 109

LI. *Reglemens du Concile sur les Evesques qui s'absentent de leurs Eglises.* 111

LII. *Canons du Concile sur le jugement des Prestres, sur l'Eglise de Thessalonique, & sur d'autres matieres : De l'autorité du Concile.* 113

LIII. *Les Eusebiens s'irritent par leur condannation, & S. Athanase est obligé de demeurer encore en Occident.* 115

LIV. *Constant oblige son frere, en le menaçant, à rappeller Saint Athanase.* 117

LV. *Malice diabolique des Ariens contre les deputez du Concile de Sardique & de Constant.* 118

LVI. *Constance écrit à S. Athanase pour le rappeller : Mort de Balac & de Gregoire.* 121

LVII. *S. Athanase retourne en Orient : Il voit Constance à Antioche qui donne divers ordres en sa faveur.* 123

LVIII. *Le Saint elude adroitement l'artifice des Eusebiens, qui demandoient une eglise à Alexandrie.* 125

LIX. *Constance écrit encore en faveur du Saint ; qui est receu par S. Maxime & le Concile de Jerusalem.* 127

LX. *Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie.* 129

LXI. *Ursace & Valens retractent tout ce qu'ils avoient dit contre S. Athanase.* 131

LXII. *S. Athanase combat les Ariens, & eux travaillent à irriter contre luy Constance, qui luy promet neanmoins sa protection.* 134

LXIII. *S. Athanase, prie pour Constance, qui se declare son ennemi, mais ne peut encore luy nuire.* 136

LXIV. *Le Pape Libere successeur de Jule tenté de se separer de Saint Athanase, s'unit neanmoins à luy : Saint Theodore predit la violence & la fin de la nouvelle persecution des Ariens.* 138

LXV. *Les Ariens veulent tirer S. Athanase de son Eglise par les mensonges de Montan : Le Saint fait venir S. Antoine a Alexandrie.* 141

LXVI. *Saint Athanase depute à Constance : De S. Serapion Evesque de Thmuis.* 143

LXVII. *S. Athanase oblige Draconce à accepter l'episcopat.* 145

LXVIII. *S. Athanase bastit la grande eglise d'Alexandrie, & y fait l'office avant qu'elle fut dedicée.* 147

LXIX. *Diogene & le Duc Syrien taschent en vain d'intimider Saint Athanase pour le faire sortir d'Alexandrie.* 150

LXX. *Irruption nocturne de Syrien pour prendre S. Athanase, que Dieu sauve miraculeusement.* 152

LXXI. *Procés verbaux des Alexandrins touchant les violences faites par Syrien, qui sont neanmoins avouées par Constance.* 155

LXXII. *Nouvelles cruautez exercées contre les Catholiques.* 158

LXXIII. *Quel estoit George intrus à la place de S. Athanase.* 160

LXXIV. *Entrée de George dans Alexandrie.* 161

LXXV. *Etranges violences de George & des Ariens.* 163

LXXVI. *Martyre de S. Eutyque & de divers autres.* 165
LXXVII. *Nouvelles cruautez des Ariens le deuxieme de juin.* 167
LXXVIII. *Persecution generale des Evesques d'Egypte.* 170
LXXIX. *Les principaux Evesques d'Egypte bannis sous George.* 171
LXXX. *Qualitez des Evesques intrus par les Ariens.* 174
LXXXI. *Persecution & constance du peuple d'Egypte : Martyre de S. Second : Histoire d'Oxyrinque.* 176
LXXXII. *Tyrannie de George à l'égard des Chrétiens, & des payens mesmes.* 178
LXXXIII. *S. Athanase veut aller trouver Constance, mais il est obligé de se retirer dans le desert.* 180
LXXXIV. *Conduite de S. Athanase dans sa solitude : Quelques particularitez de sa retraite.* 182
LXXXV. *On va chercher S. Athanase à Tabenne : Son union avec S. Antoine : Il le trouve mort en se retirant dans le desert.* 184
LXXXVI. *S. Athanase écrit aux Evesques d'Egypte, adresse une apologie à Constance, console les vierges persecutées, & son peuple, sur leur expulsion des eglises.* 186
LXXXVII. *S. Athanase justifie sa retraite.* 188
LXXXVIII. *De l'epistre aux solitaires & des quatre oraisons contre les Ariens.* 190
LXXXIX. *Seconde partie de l'epistre aux solitaires, & seconde apologie du Saint.* 192
XC. *S. Athanase écrit son livre des Synodes, & quelques lettres à Lucifer.* 194
XCI. *S. Athanase adresse divers écrits à S. Serapion pour défendre la divinité du S. Esprit.* 196
XCII. *Saint Athanase raporte à S. Serapion la mort d'Arius : Constance meurt, Julien luy succede, & rappelle tous les Evesques bannis.* 198
XCIII. *George est massacré par les peuples d'Alexandrie.* 200
XCIV. *Julien fait semblant de se fascher contre les payens qui avoient tué George.* 202
XCV. *S. Athanase revient à Alexandrie, & y assemble un Concile avec S. Eusebe de Verceil.* 204
XCVI. *Reglement important du Concile touchant les Evesques tombez dans l'Arianisme.* 206
XCVII. *Lettre à Lucifer touchant l'Eglise d'Antioche : Etablissement de la divinité du S. Esprit.* 208

XCVIII.	*Le Concile assoupit autant qu'il peut les disputes qui s'elevoient sur le mot d'hypostase.*	210
XCIX.	*Le Concile établit la doctrine de l'Incarnation : S. Athanase reçoit des reliques de S. Jean Battiste.*	211
C.	*Julien persecute S. Athanase & l'oblige à sortir d'Alexandrie.*	213
CI.	*S. Athanase elude la poursuite de ceux qui le cherchoient pour le tuer : De l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.*	216
CII.	*S. Athanase apprend de deux Saints la mort de Julien, & retourne à Alexandrie : L'Empereur Jovien luy demande une instruction sur la foy.*	218
CIII.	*Jovien mande Saint Athanase à Antioche : Les Ariens taschent d'en obtenir quelque chose contre le Saint.*	221
CIV.	*Nouveaux efforts des Ariens, mais inutiles.*	222
CV.	*S. Athanase fait une visite de l'Egypte, voit S. Theodore, le loue vivant & mort : Son union avec les solitaires, & son estime pour eux.*	225
CVI.	*S. Athanase fait la vie de S. Antoine.*	227
CVII.	*De Sainte Syncletique vierge a Alexandrie.*	229
CVIII.	*Amour extraordinaire d'une dame pour la patience : De Sidere Evesque de Ptolemaide.*	231
CIX.	*Valens persecute S. Athanase, mais il est obligé de le laisser en repos.*	235
CX.	*S. Athanase écrit à tous les Evesques des environs contre les Ariens : De Diodore de Tyr Confesseur.*	237
CXI.	*D'une lettre du Pape Libere a Saint Athanase : Damase successeur de Libere condamne les Ariens dans un Concile : Le Concile d'Egypte luy répond & écrit aux Africains.*	238
CXII.	*S. Athanase écrit à Epictete sur l'Incarnation.*	242
CXIII.	*Divers écrits de S. Athanase sur l'Incarnation contre les Apollinaristes.*	243
CXIV.	*Saint Athanase excommunie un Gouverneur de Libye : Defend l'honneur de S. Basile.*	245
CXV.	*Estime de S. Basile pour S. Athanase : Leur union dans le service de l'Eglise.*	247
CXVI.	*Mort de Saint Athanase.*	249
CXVII.	*Eloges donnez à Saint Athanase : Quelques particularitez de sa vie.*	251

CXVIII. *Ecrits de Saint Athanase contre les payens, à Maxime, & sur les decrets de Nicée.* 253
CXIX. *Apologie de S. Denys d'Alexandrie : Ecrit à Marcellin, & quelques autres.* 255

SAINT EPHREM DIACRE D'EDESSE.

ART. I. *ESTINE du nom & des écrits de S. Ephrem.* 259
II. *Naissance, education, & jeunesse de S. Ephrem.* 262
III. *S. Ephrem encore jeune est mis en prison sur un accident, avec deux autres personnes.* 264
IV. *S. Ephrem dans la prison a plusieurs visions & diverses preuves de la providence & de la justice de Dieu.* 266
V. *S. Ephrem est delivré de prison.* 270
VI. *S. Ephrem se retire dans un monastere : Ses austeritez, sa pauvreté, sa chasteté.* 271
VII. *Douceur de S. Ephrem ; humilité ; don des larmes.* 274
VIII. *De Saint Julien dont Saint Ephrem a écrit Saint Ephrem vient à Edesse.* 276
IX. *De la la ville d'Edesse & de ses Abgares.* 278
X. *Edesse embrasse la premiere le Christianisme.* 281
XI. *Rencontres que Saint Ephrem eut à Edesse avec deux courtisanes.* 283
XII. *Saint Ephrem est fait Diacre d'Edesse, y presche la penitence : Ses etudes.* 285
XIII. *S. Ephrem reçoit miraculeusement le don de la science & de la parole.* 287
XIV. *De l'esprit de componction & du don des larmes qu'a eu Saint Ephrem : La charité l'oblige à prescher.* 289
XV. *S. Ephrem vit autant qu'il peut dans la retraite d'un monastere : Des anacoretes ou pasteurs de Mesopotamie.* 290
XVI. *Il se glisse quelques abus parmi les solitaires de la Mesopotamie.* 292
XVII. *Des saints solitaires de la Mesopotamie.* 294
XVIII. *S. Ephrem s'applique à la meditation & à la priere.* 297
XIX. *Saint Ephrem écrit pour instruire divers Religieux qui le consultent.* 298
XX. *Zele de S. Ephrem contre les heretiques.* 300
XXI. *Excellente oraison de Saint Ephrem sur la perle de l'Evangile.* 303
XXII. *S. Ephrem fait le martyre qu'il desiroit ; raporte à la colere de Dieu les tremblemens & les pestes.* 305

XXIII. *S. Ephrem visite S. Basile de Cesarée.* 307
XXIV. *Action de charité que fit Saint Ephrem peu avant sa mort.* 309
XXV. *Du testament de S. Ephrem.* 311
XXVI. *Dernieres circonstances de la vie de Saint Ephrem : Il fait un miracle en mourant, & un autre aprés sa mort.* 313
XXVII. *Des disciples de S. Ephrem.* 315
XXVIII. *Des écrits de Saint Ephrem : Estime que l'antiquité en a faite.* 317

S. EUSEBE EVESQUE DE SAMOSATES.

Art. I. *ACTION genereuse de S. Eusebe sous Constance.* 319
II. *S. Eusebe fait elire S. Basile Evesque : Ses travaux pour l'Eglise.* 321
III. *S. Basile vient voir S. Eusebe ; luy écrit diverses lettres.* 323
IV. *Saint Eusebe travaille pour l'Eglise de Tarse : Quelques autres affaires.* 324
V. *S. Eusebe est banni en Thrace par Valens.* 326
VI. *S. Gregoire de Nazianze & S. Basile écrivent à S. Eusebe sur son exil.* 327
VII. *Les Ariens mettent Eunome à la place de S. Eusebe : S. Basile maintient la paix à Samosates.* 329
VIII. *Diverses lettres de S. Eusebe : Antioque neveu du Saint banni par Luce successeur d'Eunome.* 331
IX. *S. Eusebe est traité à Rome d'Arien : Il est rappellé par Gratien, ordonne divers Evesques.* 333
X. *Martyre de S. Eusebe : Antioque luy succede* 335

SAINT PUBLIE ABBE'. 337

S. MELECE EVESQUE D'ANTIOCHE.

Art. I. *IDE'E generale de la vie & des vertus de S. Melece : Il accepte l'evesché de Sebaste, & le quitte.* 341
II. *Etat de l'Eglise d'Antioche : Elle demande Saint Melece pour Evesque.* 343
III. *Honneurs extremes rendus à S. Melece dans son entrée à Antioche : Il se declare pour la Consubstantialité.* 345
IV. *S. Melece est banni par Constance : Calomnies repandues contre luy.* 347
V. *Ceux de la communion de Saint Melece se separent des Ariens ;*

mais les Eustathiens ne veulent pas se joindre à eux. 349
VI. *S. Melece revient à Antioche : Divers Saints travaillent pour réunir les Orthodoxes d'Antioche.* 352
VII. *Lucifer ordonne Paulin Evesque des Eustathiens, & augmente le schisme.* 354
VIII. *Concile d'Antioche pour la foy de Nicée.* 357
IX. *S. Athanase vient à Antioche : Saint Melece en est chassé deux fois par Valens : Paulin y demeure.* 359
X. *De ce que fit S. Melece dans son exil.* 361
XI. *S. Melece revient d'exil, offre un accord à Paulin qui le refuse.* 363
XII. *Le schisme augmente & se repand : S. Melece ordonne quelques Evesques.* 365
XIII. *S. Melece tient un grand Concile à Antioche.* 367
XIV. *Les Eglises d'Antioche ostées aux Ariens, sont ajugées à Saint Melece contre Vital Apollinariste, & contre Paulin.* 369
XV. *Accord entre S. Melece & Paulin.* 371
XVI. *S. Melece preside à Constantinople au Concile œcumenique ; établit S. Gregoire de Nazianze Evesque de cette ville ; & y meurt.* 373
XVII. *Honneurs rendus au Saint aprés sa mort : Son corps est porté à Antioche.* 374
XVIII. *Estime que l'on a faite de S. Melece aprés sa mort,* 376

ASCOLE EVESQUE DE THESSALONIQUE. 378

S. SERVAIS EVESQUE DE TONGRES. 382

SAINT DAMASE PAPE.

ART. I. *De ce qu'on sçait de Damase jusqu'à son episcopat : Il est elu Pape, & Ursin aprés luy.* 386
II. *Troubles & meurtres dans Rome à cause du schisme : Ursin est banni : Passage d'Ammien sur le luxe des Evesques.* 389
III. *Ursin est rappelé, & banni une seconde fois : Valentinien remet au Pape le jugement des Evesques.* 391
IV. *Les Ursiniens troublent encore Damase, & sont bannis.* 393
V. *Concile de Rome contre les Ariens : Les Ecclesiastiques & les moines exclus des successions : Les Ursiniens bannis de Rome & des environs.* 396

VI. *Les Orientaux demandent secours à Damase : Grand Concile à Rome contre les Ariens : Il écrit aux Evesques d'Illyrie.* 398
VII. *De S. Valerien d'Aquilée : Pierre d'Alexandrie se retire à Rome : S. Basile se plaint de Damase.* 402
VIII. *Rescrit a Simplice : Florent de Pouzoles condanné : Luciferiens de Rome poursuivis par Damase.* 404
IX. *Damase est presque surpris par Vital ; est consulté par S. Jerome ; condanne les Apollinaristes dans un Concile.* 406
X. *Ursin s'unit aux Ariens ; est relegué à Cologne ; fait accuser Damase par Isaac, qui est condanné par Gratien : Damase est absous par le Concile de Rome.* 407
XI. *L'Eglise est troublee par les Evesques de Parme & de Pouzoles, par Restitute, & par Claudien Donatiste : Lettre du Concile de Rome à Gratien, qui récrit a Aquilin.* 410
XII. *Damase écrit contre Maxime le cynique : Le Concile d'Aquilée défend l'innocence de ce Pape.* 413
XIII. *Grand Concile à Rome : Damase fait Ascole & Anyse de Thessalonique ses Vicaires en Illyrie.* 415
XIV. *Damase emploie beaucoup Saint Jerome ; poursuit les Luciferiens.* 418
XV. *Mort de Damase : Ses poesies.* 420
XVI. *Des lettres de Damase : Son eloge.* 422

S. ALLIRE EVESQUE DE CLERMONT. 424

S. CYRILLE EVESQUE DE JERUSALEM.

ART. I. *SAINT Cyrille est elevé à l'episcopat ; écrit à Constance sur l'apparition de la Croix.* 428
II. *S. Cyrille est deposé par Acace, rétabli à Seleucie, deposé de nouveau à Constantinople, & banni.* 430
III. *S. Cyrille est rappellé sous Julien ; chassé encore une fois par Valens.* 433
IV. *S. Cyrille gouverne en paix son diocese sous Theodose : Sa mort honorée de toute l'Eglise.* 434
V. *Des Catecheses de S. Cyrille.* 436
VI. *De Gelase Evesque de Cesarée en Palestine.* 438

SAINT ISIDORE DE SCETE'. 440

SAINT PAMBON. 445

SAINTE MONIQUE VEUVE.

ART. I. *NAISSANCE & education de la Sainte.* 455
II. *Elle gagne par sa douceur son mari & sa bellemere.* 458
III. *Diverses vertus de Sainte Monique : Elle veille pour le salut de S. Augustin.* 460
IV. *Elle pleure S. Augustin devenu Manichéen : Dieu luy promet sa conversion.* 462
V. *Elle suit S. Augustin à Milan ; se rejouit de le voir degagé de l'erreur des Manichéens.* 465
VI. *Elle veut marier son fils, & se rejouit de le voir renoncer au mariage par une parfaite conversion : Son respect pour Saint Ambroise.* 467
VII. *Saint Augustin fait entrer sa mere dans ses entretiens de philosophie : Elle y fait paroistre son grand sens & sa pieté.* 470
VIII. *Sainte Monique ne soupire plus qu'aprés Dieu, sans se mett e en peine de son corps : Sa derniere maladie.* 473
IX. *Elle meurt a Ostie & y est enterrée.* 475

SAINT MARCIEN. 478

SAINT BESARION. 485

L'HERESIE DES PRISCILLIANISTES.

ART. I. *ORIGINE des Priscillianistes : Leurs dogmes sur la divinité.* 491
II. *Erreurs des Priscillianistes sur le monde, sur l'ame &c. Leurs livres aprocryphes.* 492
III. *Mœurs des Priscillianistes & de Priscillien : Ils cachent leurs sentimens.* 495
IV. *Quel estoit Priscillien : Il gagne quelques Evesques : Hygin & Idace s'opposent à luy.* 497
V. *Le Concile de Saragoce condanne les Priscillianistes : Ithace est chargé de les poursuivre.* 499
VI. *Priscillien fait Evesque d'Avila, est chassé d'Espagne avec ses sectateurs ; seduit Eucrocie & Procule ; est rejette de Damase & de S. Ambroise.* 501
VII. *Les Priscillianistes sont rétablis, & Ithase contraint de se cacher.* 503
VIII. *Concile de Bordeaux contre Priscillien, qui appelle à Maxime :*

Saint Martin tasche d'empescher sa mort. 504

IX. *Maxime à la poursuite d'Ithace, fait executer à mort Priscillien, Eucrocie & d'autres de la mesme secte : Ecrits de quelques uns d'eux.* 506

X. *Lettre de Maxime sur les Priscillianistes : Ithace auteur de leur mort en est condanné par les payens mesmes.* 508

XI. *Saint Martin se separe des Ithaciens quoiqu'absous par un Concile : Il leur cede un moment, & en est repris par un Ange.* 510

XII. *Saint Ambroise condanne les Ithaciens : De Saint Felix de Treves.* 512

XIII. *Les Ithaciens condannez par le Pape Sirice & le Concile de Turin ; Ithace deposé & banni.* 515

XIV. *L'heresie de Priscillien se fortifie dans la Galice : De Symphose & Dictine : Ecrits du dernier.* 517

XV. *S. Ambroise écrit pour la réunion des Priscillianistes : Ils se presentent au Concile de Tolede.* 519

XVI. *Decrets memorable du Concile de Tolede sur la reception des Priscillianistes.* 520

XVII. *Dictine & d'autres Evesques Priscillianistes sont réunis à la communion de l'Eglise.* 523

XVIII. *Les Priscillianistes continuent à troubler l'Espagne : Ecrits de S. Augustin, & loix des Empereurs contre eux.* 524

LES MESSALIENS OU MASSALIENS HERETIQUES. 527

S. PACIEN EVESQUE DE BARCELONE. 537

S. PHILASTRE EVESQUE DE BRESSE. 541

SAINT JUST EVESQUE DE LION. 546

DIODORE EVESQUE DE TARSE. 558

PIOR DISCIPLE DE SAINT ANTOINE, ET PRESTRE DE NITRIE. 569

SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

ART. I. *De divers Saints Macaires qui ont paru dans l'Egypte.* 574

II. *S. Macaire d'Egypte se retire à la campagne, & puis au desert de Sceté.* 576

III. *Du*

III. *Du desert de Sceté habité premierement par S. Macaire.* 579
IV. *S. Macaire va voir S. Antoine : Est elevé au sacerdoce.* 581
V. *Vie austere de S. Macaire.* 582
VI. *Amour du Saint pour la priere & pour la solitude.* 584
VII. *Charité du Saint envers ses freres.* 587
VIII. *Diverses actions & paroles de S. Macaire.* 590
IX. *Vertu de deux jeunes solitaires, & de deux femmes mariées.* 592
X. *Predictions & visions de S. Macaire.* 595
XI. *Le Saint fait parler un mort, pour convaincre un heretique.* 599
XII. *Le Saint fait encore parler divers morts.* 601
XIII. *Divers autres miracles du Saint.* 603
XIV. *Les solitaires d'Egypte défenseurs de la Consubstantialité, sont persecutez par Valens.* 606
XV. *Cruauté exercée à Nitrie par Luce & par ses soldats.* 608
XVI. *Les SS. Macaires & trois autres sont bannis en une isle, qu'ils convertissent & sont rappellez.* 611
XVII. *Persecution de Rufin & des autres solitaires : Evagre est disciple de S. Macaire.* 614
XVIII. *Dernieres actions de S. Macaire : Sa mort : Ses disciples.* 616
XIX. *Des écrits de S. Macaire.* 617

CRONE DISCIPLE DE SAINT ANTOINE, ET ISAAC, PRESTRES ET ABBEZ DE NITRIE, AVEC HIERAX AUSSI DISCIPLE DE S. ANTOINE. 620

SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

ART. I. *SAINT Macaire est quelque temps disciple de Saint Antoine.* 626
II. *Saint Macaire est fait Prestre des Cellules : Il condanne un solitaire qui avoit laissé de l'argent.* 628
III. *Extremes austeritez de S. Macaire : Il va à Tabenne.* 629
IV. *Autres austeritez de S. Macaire.* 632
V. *Saint Macaire va voir le tombeau des deux magiciens de Pharaon.* 634
VI. *S. Macaire surmonte les tentations du demon ; veut s'appliquer uniquement à Dieu.* 637
VII. *Saint Macaire voit l'état de ceux qui prient ou qui communient.* 639
VIII. *Des miracles de Saint Macaire : Il agit & souffre pour la verité.* 641

IX. *Pallade est disciple de Saint Macaire, & témoin de divers miracles.* 643
X. *Pallade & Paul consultent S. Macaire: Illusion de Valens.* 645
XI. *Mort de S. Macaire: D'Isaac son disciple.* 648

NOTES SUR SAINT ATHANASE.

NOTE I. *De quels parens il parle en 361.* 651
II. *Sur l'histoire du batesme donné par S. Athanase enfant.* 651
III. *S'il a étudié la religion sous quelque Martyr.* 653
IV. *Comment il a esté Acete.* 653
V. *Faux dialogue attribué à S. Athanase entre luy & Arius.* 654
VI. *Fausse narration de S. Epiphane sur l'election de S. Athanase.* 655
VII. *Calomnies des Ariens sur l'ordination de S. Athanase.* 655
VIII. *Qu'Arius est retourné à Alexandrie pour y estre receu dans l'Eglise par S. Athanase.* 656
IX. *Que la lettre menaçante de Constantin à S. Athanase en faveur d'Arius, n'est point un effet des calomnies des Meleciens.* 656
X. *Faute de Theodoret sur les calomnies des Meleciens contre Saint Athanase.* 656
XI. *A qui & par qui est adressé l'ordre de bastir une eglise pour Isquyras.* 657
XII. *Qu'Arsene estoit Evesque.* 657
XIII. *Que Jean l'accusateur de S. Athanase, estoit apparemment Jean Arcaph chef des Meleciens.* 657
XIV. *Qu'Arsene fut decouvert avant le Concile de Tyr.* 658
XV. *Qu'Arsene dans sa lettre à S. Athanase, ne marque point une réunion generale des Meleciens.* 658
XVI. *Temps de la visite que S. Athanase fit de son patriarcat.* 659
XVII. *Temps du Concile de Cesarée contre S. Athanase.* 660
XVIII. *Theophile mis apparemment au lieu de Theodore d'Heraclée dans le Concile de Tyr. Macedone qui y assista est l'Evesque de Mopsueste.* 660
XIX. *Sur l'apostasie d'Eusebe de Cesarée.* 661
XX. *Sur ce que dit Sozomene de S. Maxime de Jerusalem.* 661
XXI. *Que S. Athanase recusa les Eusebiens dés son entrée dans le Concile de Tyr.* 662
XXII. *Sur l'ordre de ce qui se traita dans le Concile de Tyr.* 662
XXIII. *Sur le renouvellement de l'histoire d'Arsene dans le Concile de Tyr.* 663
XXIV. *Fable debitée par les Ariens pour excuser leur fourberie du meurtre d'Arsene.* 663
XXV. *Que S. Athanase plutost que Jean Arcaph se retira aprés la manifestation d'Arsene.* 664
XXVI. *Sur l'eloge que Saint Gregoire de Nazianze fait de Philagre Prefet d'Egypte.* 664
XXVII. *Que S. Athanase se retira de Tyr avant le retour des commissaires de la Mareote.* 665
XXVIII. *Que S. Athanase n'alla pas de Tyr en Egypte, mais droit à Constantinople.* 665

XXIX. *Comment le Pape Jule a pu dire que Saint Athanase ne fut pas condanné à Tyr.* 666

XXX. *Qu'A-sene ne fut point receu comme Evesque dans le Concile de Tyr.* 666

XXXI. *Faute e Socrate sur A lamance, Anubion &c. Evesques d'Egypte.* 666

XXXII. *Quand & comment les Evesques d'Egypte ont écrit au Pape Jule de rendre la communion à S. Athanase.* 666

XXXIII. *En quel temps S. Maximin Evesque de Treves y receut honorablement S. Athanase.* 667

XXXIV. *Sur le symbole attribué à S. Athanase; dont on ne sçait point l'auteur.* 667

XXXV. *Sur l'exhortation aux moines, & l'exhortation à une vierge.* 671

XXXVI. *Que S. Athanase n'a joui de son rappel par Constantin qu'en 338.* 671

XXXVII. *Erreur chronologique de Socrate & de Sozomene sur les ordinations ou depositions faites par S. Athanase.* 672

XXXVIII. *Qu'il faut mettre en 339 le Concile d'Alexandrie pour S. Athanase.* 672

XXXIX. *Si Jule a suspendu la communion avec S. Athanase.* 673

XL. *Sur les dixhuit mois que S. Athanase passa à Rome.* 674

XLI. *Quel Gregoire S. Gregoire de Naziauze accuse de s'estre elevé contre S. Athanase qui l'avoit bien traité.* 676

XLII. *Qu'il faut mettre en 341 l'entrée de Gregoire dans Alexandrie.* 676

XLIII. *Que dans la lettre aux Orthodoxes, selon les anciens imprimez, il faut mettre partout Gregoire au lieu de George, & une fois Piste au lieu de Gregoire.* 677

XLIV. *Que S. Athanase s'est apparemment retiré directement à Rome aprés les violences de Gregoire.* 679

XLV. *Si la Synopse de l'Ecriture est de S. Atnanase.* 680

XLVI. *Que S. Athanase fut mandé en l'an 345 à Milan par Constant.* 680

XLVII. *Passage de S. Hilaire mal entendu par Baronius.* 680

XLVIII. *Sur le nombre des Evesques Catholiques du Concile de Sardique.* 681

XLIX. *Des Evesques qu'on dit avoir esté legats du Pape au Concile de Sardique.* 682

L. *Evesques qui se trouvent avoir assisté au Concile de Sardique.* 683

LI. *Qui estoit Evesque de Thessalonique au temps du Concile de Sardique.* 685

LII. *Sur divers Evesques du conciliabule de Philippople.* 686

LIII. *Que S. Paul de Constantinople n'assista point apparemment au Concile de Sardique.* 686

LIV. *Sur un passage obscur du Concile d'Ancyre en 358.* 687

LV. *Sur l'écrit touchant la foy attribué par Theodoret au Concile de Sardique.* 687

LVI. *Si avec S. Athanase, Marcel, & Asclepas, il y a eu d'autres Evesques jugez & absous par le Concile de Sardique.* 688

LVII. *Que Maris, Ursace & Valens, n'ont point demandé pardon dans le Concile de Sardique.* 688

LVIII. *Sur le III. Canon de Sardique.* 688

LIX. *De quel Metropolitain parle le IX. Canon de Sardique.* 689

LX. *Que le XVII. Canon de Sardique fut cité par Zosime comme de Nicée.* 689

LXI. *Savoir si le Concile de Sardique est œcumenique.* 689

LXII. *Que Constant n'a écrit qu'une lettre pour demander le rappel de Saint Athanase.* 692

LXIII. *En quel temps Conſtance écrivit à S. Athanaſe pour le rappeller.* 693
LXIV. *Temps du retour de S. Athanaſe, & du Concile de Jeruſalem.* 693
LXV. *Qu'il faut mettre en 349 la retractation d'Urſace & de Valens.* 694
LXVI. *Qu'Urſace & Valens ne furent point abſous dans le Concile de Milan en l'an 347.* 694
LXVII. *Quelques difficultez dans la retractation d'Urſace & de Valens.* 695
LXVIII. *Sur la lettre de Libere aux Orientaux contre S. Athanaſe.* 695
LXIX. *Temps du voyage de S. Antoine à Alexandrie contre les Ariens.* 696
LXX. *Sur S. Serapion de Thmuis.* 696
LXXI. *Si par τὰς ἄρτους il faut entendre des pains ou les membres dans un endroit de la lettre aux ſolitaires.* 697
LXXII. *De divers Eveſques d'Egypte bannis ou perſecutez ſous George.* 697
LXXIII. *Que Saint Athanaſe n'avoit pas ſans doute ignoré juſques en l'an 356 les violences faites en Occident depuis l'an 353.* 698
LXXIV. *Que Saint Athanaſe n'eſt point demeuré ſix ans retiré chez une vierge à Alexandrie.* 698
LXXV. *En quelle année Saint Athanaſe a écrit ſa lettre circulaire aux Eveſques d'Egypte.* 699
LXXVI. *Que cette lettre circulaire n'a aucun raport aux quatre diſcours contre les Ariens.* 701
LXXVII. *Sur le livre De la virginité attribué à S. Athanaſe.* 701
LXXVIII. *En quel temps S. Athanaſe a écrit ſon apologie ſur ſa fuite.* 702
LXXIX. *Si les quatre diſcours contre les Ariens, ſont la premiere partie de l'ouvrage adreſſé aux ſolitaires.* 703
LXXX. *Quand S. Athanaſe a écrit ſon epiſtre aux ſolitaires.* 703
LXXXI. *Quand S. Athanaſe a écrit ſa ſeconde apologie.* 703
LXXXII. *Si S. Athanaſe eſtoit à Seleucie durant le Concile.* 705
LXXXIII. *Qu'il écrivit ſon livre Des ſynodes de Rimini & de Seleucie dans le temps meſme qu'ils ſe tenoient.* 705
LXXXIV. *Que le traité du Saint Eſprit que nous avons dans S. Athanaſe, eſt veritablement de luy.* 706
LXXXV. *Pourquoi Diodore raſoit les enfans.* 707
LXXXVI. *Sur ce que dit Rufin du voyage de Saint Euſebe à Alexandrie, & de Lucifer à Antioche.* 707
LXXXVII. *Sur ce que la lettre du Concile d'Alexandrie eſt adreſſée à S. Euſebe & à S. Aſtere.* 707
LXXXVIII. *Si S. Athanaſe demeura caché à Alexandrie juſqu'à la mort de Julien.* 708
LXXXIX. *Que nous avons la lettre de S. Athanaſe & du Concile à Jovien.* 708
XC. *Que l'écrit contre la lettre du Concile d'Antioche n'eſt point de Saint Athanaſe.* 708
XCI. *Que S. Athanaſe n'oblige point à mettre la mort de S. Theodore pluſtard que 367.* 708
XCII. *Que la vie que nous avons de S. Antoine n'eſt point ſuppoſée.* 709
XCIII. *En quel temps la vie de S. Antoine a eſté écrite, & à qui elle a eſté adreſſée.* 710
XCIV. *Si la vie de Sainte Syncletique eſt de S. Athanaſe.* 710
XCV. *En quel temps on peut mettre cette Sainte.* 711
XCVI. *Quand Valens commença à perſecuter S. Athanaſe.* 711

XCVII. *Que la lettre aux Evesques d'Egypte, de Syrie, &c. est apparemment écrite en l'an 367, ou depuis.* 712
XCVIII. *Que Diodore à qui S. Athanase écrit est l'Evesque de Tyr, non de Tarse.* 712
XCIX. *Que la lettre des Evesques d'Epypte releguez à Diocesarée, s'adresse à Diodore de Tyr.* 713
C. *Sur deux Confessions de foy attribuées à Libere & à S. Athanase.* 714
CI. *A quels Evesques la lettre aux Africains est adreßée.* 714
CII. *Que l'écrit de l'apparition du Verbe est de S. Athanase.* 715
CIII. *Si l'écrit sur l'Incarnation en forme de confession de foy est de S. Athanase.* 715
CIV. *Si les traitez intitulez* Que J. C. est un; De l'apparition du Verbe &c. *sont de S. Athanase.* 718
CV. *Meprise de Baronius sur un passage de S. Basile.* 719
CVI. *Année de la mort de S. Athanase.* 719
CVII. *En quel jour il est mort.* 722
CVIII. *Sur le recueil des paßages pour la consubstantialité des trois Personnes.* 723
CIX. *Si Saint Athanase est auteur de l'Exposition de la foy qui est parmi ses œuvres.* 724
CX. *Sur tous les ouvrages de S. Athanase, ou qui luy sont attribuez.* 725

NOTES SUR SAINT EPHREM.

Note I. *SUR l'eloge de S. Ephrem par S. Gregoire de Nysse.* 735
II. *Sur l'autorité du testament de S. Ephrem.* 736
III. *Sur la confession de S. Ephrem.* 736
IV. *Sur ce que dit S. Gregoire de Nysse de la famille du Saint.* 738
V. *Sur la maniere dont on cite S. Ephrem.* 739
VI. *Des deux histoires de l'emprisonnement de S. Ephrem.* 739
VII. *Que Sozomene a confondu deux Juliens solitaires.* 740
VIII. *Difficultez sur la lettre de S. Ephrem à Jean.* 741
IX. *Sur l'opuscule 16 de S. Ephrem.* 741
X. *Sur l'histoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem.* 742
XI. *Si c'est de S. Ephrem & en sa presence que S. Gregoire de Nysse parle dans un de ses discours.* 743
XII. *Que S. Ephrem n'a point sceu le grec, & n'a point esté Prestre.* 743
XIII. *Sur l'eloge de S. Basile par S. Ephrem.* 744
XIV. *Du temps de la mort de S. Ephrem.* 744
XV. *Comment le testament de S. Ephrem a esté écrit.* 745
XVI. *Sur les écrits de S. Ephrem en general & en particulier.* 746

NOTES SUR SAINT EUSEBE DE SAMOSATES.

Note I. *EN quel temps S. Basile luy écrivit sa lettre 251.* 759
II. *Qu'il est mort en 380.* 760

NOTES SUR SAINT MELECE.

Note I. *S'IL a signé le formulaire des Acaciens dans le Concile de Seleucie.* 760
II. *Quand S. Melece fut Evesque de Sebaste.* 761
III. *Si S. Melece a esté Evesque de Berée en Syrie.* 762
IV. *En quoy les Ariens violoient, selon Theodoret, les loix de l'Eglise, en fai-*

sant Saint Melece Evesque d'Antioche. 763
V. *Si S. Melece differa à se declarer pour la Consubstantialité.* 763
VI. *Difficulté d'accorder Saint Epiphane avec S. Chrysostome sur l'exil de Saint Melece.* 763
VII. *Sur le jugement desavantageux que fait S. Jerome sur la foy de S. Melece.* 764
VIII. *En quel temps ceux de la communion de S. Melece furent en possession de la Palée.* 764
IX. *Evesques moins connus qui composoient le Concile d'Antioche sous Jovien.* 764
X. *Sur le temps du second exil de S. Melece.* 765
XI. *Temps de son troisieme exil.* 766
XII. *Sur sa reception au retour de ce troisieme exil.* 766
XIII. *Que Zenon fut fait Evesque de Tyr du vivant de S. Melece.* 767
XIV. *Comment Flavien répondoit à Paulin sur la communion avec Damase.* 767
XV. *Sur l'accord fait entre S. Melece & Paulin.* 767
XVI. *Endroit obscur de S. Gregoire de Nysse sur S. Melece.* 768

NOTES SUR ASCOLE DE THESSALONIQUE.

Note I. *SUR les noms d'Acole & de Basile qu'on luy donne quelquefois.* 768
II. *A quel Concile les Orientaux l'appellerent.* 768
III. *Qu'apparemment il est mort vers le commencement de l'an 384.* 769

NOTES SUR SAINT SERVAIS DE TONGRES.

Note I. *QUE toutes les histoires qu'on en a ne valent rien dutout.* 769
II. *S'il y a eu deux Servais Evesques de Tongres au IV. & V. siecle.* 770

NOTES SUR SAINT DAMASE PAPE.

Note I. *SUR la vie de Sainte Irenne sa sœur, & si leur pere estoit d'Espagne.* 773
II. *Que la basilique de Sicine est apparemment celle de Libere.* 773
III. *Quel ordre il faut donner aux deux rescrits pour le rappel d'Ursin.* 773
IV. *Sur divers rescrits touchant Ursin, donnez par Baronius.* 774
V. *Sur la date du rescrit à Pretextat en l'an 368.* 774
VI. *Que ce n'estoit apparemment qu'une extension de la loy adressée à Damase, & non une nouvelle loy qui excluoit les Ecclesiastiques & les moines de toutes donations.* 774
VII. *Que la lettre latine que nous avons du Concile de Rome en 371, est le texte original &c.* 774
VIII. *Que c'est S. Valerien d'Aquilée qui écrivit à S. Basile, & à qui ce Saint récrivit sa lettre 324.* 775
IX. *Que S. Chromace succeda immediatement à S. Valerien.* 775
X. *Que le Concile de Rome où Damase fut absous, se tint à la fin de l'an 378.* 775
XI. *Si c'est de l'Evesque de Parme ou de celui de Porto que Gratien écrit à Aquilin.* 776
XII. *Temps de la mort de Damase.* 777
XIII. *Que Damase rétablit seulement l'eglise de S. Laurent.* 778
XIV. *Sur les actes de Damase.* 778
XV. *Divers decrets attribuez au Pape Damase.* 778
XVI. *De l'anagramme sur l'eglise de S^te Agnés.* 779

NOTES SUR SAINT CYRILLE DE JERUSALEM.

NOTE I. *En quel temps il a fait ses Catecheses.* 779
II. *Sur son entrée dans l'episcopat, & sur sa foy.* 780
III. *Temps de l'apparition de la Croix à Jerusalem.* 781
IV. *Sur les Evesques substituez à S. Cyrille dans ses diverses depositions.* 782
V. *Que Saint Cyrille fut rétabli entre la mort de Valens & l'elevation de Theodose.* 783
VI. *Sur l'authenticité des Catecheses de S. Cyrille.* 784
VII. *Sur un sermon de la Purification attribué à S. Cyrille.* 786
VIII. *Sur l'histoire ecclesiastique de Gelase.* 786

NOTE SUR SAINT ISIDORE DE SCETE'.

DISTINCTION des quatre Isidores. 787

NOTES SUR SAINT PAMBON.

NOTE I. *En quel temps il le faut mettre, & s'il faut distinguer deux Saints Pambons.* 788
II. *Sur Paese & Isaïe; s'il en faut distinguer plusieurs de ce nom.* 789
III. *Sur le lieu de l'exil de S. Pambon.* 789

NOTE SUR SAINT BESARION.

SI c'est luy ou Serapion qui vendit le livre des Evangiles. 790

NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

NOTE I. *SUR Marc de Memphis.* 791
II. *Qu'Idace estoit apparemment Evesque de Merida.* 791
III. *Sur l'année & les decrets du Concile de Saragoce contre les Priscillianistes.* 791
IV. *Sur l'evesché d'Ithace.* 792
V. *Si quelques loix de 381, 382, & 383, sont contre les Priscillianistes.* 792
VI. *Si Ortige fut fait Evesque de Celenes à la place d'Instance.* 792
VII. *Si Trachio en un endroit de Sulpice Severe, doit estre changé en Idace.* 793
VIII. *Temps du Concile de Bordeaux.* 793
IX. *Que Priscillien appella à l'Empereur avant le jugement des Evesques.* 793
X. *Temps de l'execution de Priscillien.* 793
XI. *Sur la deposition d'Ursace ou Nardace.* 794
XII. Dictum *mis pour* Dictinii *dans les anciennes editions de S. Augustin.* 794
XIII. *Sur ce que dit le Concile de Tolede, que le Pape Sirice a parlé en faveur de Symphose.* 794
XIV. *Sur le temps & les actes du Concile de Tolede, où Symphose se presenta.* 795
XV. *Sur la confession de foy attribuée au Concile de Tolede.* 796
XVI. *Sur la confusion que les loix font des Phrygiens ou Cataphryges, & des Priscillianistes.* 797

NOTES SUR LES MESSALIENS.

NOTE I. *QU'ILS ne s'appelloient point Saccophores.* 798
II. *Si le Concile de Side preceda celui d'Antioche contre les Messaliens.* 798

NOTE SUR SAINT PHILASTRE.

SUR quelques dates que marque S. Philastre. 798

NOTES SUR SAINT JUST DE LION.

NOTE I. *FAUTE d'Adon sur le diaconat de S. Just.* 798
II. *Que S. Just n'a point esté sous la conduite de S. Honorat à Lerins.* 799
III. *Si c'est le mesme que Just deputé des Gaules au Concile d'Aquilée.* 799
IV. *Sur le jour de la mort de S. Just.* 799
V. *Sur Martin Evesque de Lion.* 799
VI. *Quelques Evesques marquez dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, non dans les souscriptions.* 800
VII. *D'où estoit Evesque S. Paul honoré le premier de fevrier.* 800
VIII. *Sur la vie de S. Euvert d'Orleans.* 800

NOTES SUR DIODORE DE TARSE.

NOTE I. *QUE Diodore estoit apparemment d'Antioche.* 802
II. *Quand il fut fait Evesque.* 802
III. *Que S. Chrysostome n'estoit que Prestre lorsque Diodore fit son eloge.* 803
IV. *Que Diodore estoit peutestre mort des 392.* 804

NOTE SUR PIOR.

DIFFICULTEZ sur le temps de sa vie & de sa retraite. 804

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

NOTE I. *SUR sa vie donnée par Bollandus.* 805
II. *Sceté confondu avec Nitrie par Sozomene.* 806
III. *Quel Macaire a le premier habité Sceté.* 806
IV. *Quel Macaire fut vraiment disciple de S. Antoine.* 806
V. *Temps de la premiere loy de Valens contre les moines.* 808
VI. *Qu'il faut distinguer deux loix de Valens contre les moines.* 808
VII. *En quelle année S. Macaire d'Egypte est mort.* 809
VIII. *Sur la regle & la lettre attribuée à S. Macaire.* 809
IX. *Si les 50 homelies sont de S. Macaire d'Egypte.* 810
X. *Sur quelques defauts de ces 50 homelies.* 810

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I. *QUE ce n'est pas luy qui vola des figues en gardant les bœufs.* 811
II. *Que c'est luy qui voyoit donner la communion à Marc.* 811
III. *Que l'histoire de l'hyene appartient plutost à Marc qu'à S. Macaire.* 811
IV. *Qu'il faut distinguer Paul de Phermé de Paul d'Oxyrinque.* 813
V. *Que Paul n'estoit point Superieur des 500 moines de Phermé.* 813
VI. *Qu'Isaac decouvert par un asne, estoit apparemment de Sceté.* 813

Simul abierunt in confusionem fabricatores errorum Is. 45.16.

LE GRAND
S. ATHANASE,
ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE,
DOCTEUR DE L'EGLISE,
ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Des parens & de la naissance de S. Athanase : Son education & ses études.

[IL seroit à souhaiter que Saint Gregoire de Nazianze eust fait non seulement le panegyrique,]mais aussi l'histoire parfaite de toutes les actions de Saint Athanase, comme il témoigne en avoir eu le desir, & que comme il dit que S. Athanase en décrivant la vie de S. Antoine, a composé les regles de la vie monastique,[il nous eust aussi tracé un parfait modele de toutes les vertus, en nous depeignant avec les couleurs si vives de son eloquence, les actions d'un Saint] qu'on ne sauroit louer, comme il nous l'apprend, sans louer la

Naz. or. 21. p. 375. 376.
p. 376. a.
p. 373. c. d.

vertu mesme ; parceque toutes les vertus ont esté renfermées dans son ame,[& ont paru avec eclat dans ses actions.

Cette entreprise estoit digne d'un aussi grand homme que Saint Gregoire ; car il n'y a que les Saints qui meritent de faire l'eloge des Saints. Aussi nous n'avons garde de former un tel dessein : nous ne pretendons autre chose que de recueillir avec toute la simplicité & l'exactitude possible la suite des actions de ce Saint. Nous la tirerons principalement de ses propres ouvrages, & encore des plus anciens auteurs, & des historiens ecclesiastiques les
Boll.2.may,p. 186.§2|249.250. plus fideles.]'Car pour les vies que nous en avons, soit celles qui sont dans ses ouvrages, "dont l'une est d'un auteur incertain, & &c. l'autre est de Metaphraste ; soit celle dont Photius nous a conservé l'extrait ; les fautes visibles qui s'y trouvent, font voir que leurs auteurs ne sont ni fort anciens, ni fort exacts.

[Nous ne trouvons rien de la famille de Saint Athanase. On voit seulement par une de ses lettres, qui se trouve en latin avec
Bib.P.t.9.p.1115. d. les œuvres de Lucifer, & qui peut estre écrite vers l'an 361,]'qu'il se plaint de ne pouvoir pas mesme voir"ses parens, tant les Ariens Note 1.
avoient soin d'observer tous les chemins, & d'examiner tous ceux qui sortoient de la ville [d'Alexandrie. Il paroist en effet que sa
Socr.l.4.c.13. p.225.c|Soz.l.6. c.12.p.654.b. a Ath.ap.2.p. 769.c|770.a. b p.769.a. c in Ari.or.1.p. 301.d. d sol.p.817.a.b. famille estoit d'Alexandrie,]'puisqu'il se cacha durant quatre mois sous Valens dans le tombeau de son pere.[a]Aussi Constance le rappellant en cette ville, dit qu'il le veut rétablir dans sa patrie,[b]& dans sa maison paternelle :[c]& luy mesme prend sa patrie & son Eglise pour la mesme chose.[d]Il parle en un endroit de sa tante qui estoit morte durant la tyrannie de Gregoire, vers l'an 342. Ce barbare aprés l'avoir persecuté durant sa vie, ne voulut point permettre qu'on l'enterrast aprés son decés. Elle fust en effet demeurée sans sepulture, si ceux qui luy rendirent ce devoir, ne l'eussent fait passer pour un autre mort qui leur appartenoit.

[Il n'est pas fort important de connoistre son exterieur ; & ainsi
Boll.2.may,p. 246.b.c. nous nous mettrons peu en peine de savoir]'si la description qu'en font les Grecs dans leurs Ménées, ou celle qu'on en peut tirer de quelques images"qu'on croit anciennes, a quelque fondement &c.
Juli.ep.51.p.211. solide.'Il paroist seulement par"la maniere dont en parle Julien μηδὲ ἀνὴρ, ἀλλ᾽ ἀνθρωπίσκος εὐτελής l'apostat, que son corps estoit petit, & n'avoit rien qui marquast la grandeur & l'elevation de son ame.

[Nous ne pouvons point non plus rien dire de certain du temps
Thdrt.l.1.c.25. p.575.b. e Boll.14.may, g p.65.f. de sa naissance.]'On voit seulement qu'il estoit encore jeune lorsqu'il assista au Concile de Nicée en l'an 325,[e]& lorsqu'il fut

fait Evesque[l'année suivante. Il faut dire encore qu'il estoit peu agé au temps de la persecution de Diocletien ;]'puisque quand il en parle, il ne dit pas ce qu'il a vu, mais ce qu'il a appris de ses peres.' Les Benedictins mettent sa naissance vers 295 ou 296, sur ce qu'ils soutiennent qu'il écrivit avant l'heresie d'Arius ses deux discours contre les Gentils. [Nous aurons une preuve fort claire qu'il fut elevé à Alexandrie des son bas age, & qu'il ne pouvoit avoir que huit ou dix ans à la fin"de l'an 312, si nous recevons]'ce que Rufin & d'autres aprés luy, raportent du battesme qu'il donna en se jouant à d'autres enfans.[Mais cette narration est embarassée de difficultez qui la rendent au moins fort suspecte:& il seroit difficile de croire que S. Athanase ait eu beaucoup moins de quinze ou seize ans en 312, pour en avoir environ trente quand il fut elevé à l'episcopat.

Ath.sol.p.852. 853.

vit.B.p.13.167.

Note 2.

Ruf.l.1.c.14.p. 244|Soz.l.2.c. 17.p.466|Socr.l. 1.c.15.p.44.45.

Cela n'empesche pas que nous ne puissions recevoir ce qu'ajoutent les mesmes auteurs,]'que Saint Alexandre, [peutestre mesme avant que d'estre Evesque,]prit un soin tout particulier de le faire elever par l'Eglise. Aprés qu'il eut employé quelque temps à apprendre à écrire, & à s'instruire dans la grammaire '& dans les autres sciences ordinaires, [a] S. Alexandre le retira d'entre les mains de ses parens, & l'eleva comme un autre Samuel dans le temple du Seigneur,[& dans la maison episcopale:] 'Il le faisoit manger à sa table, & l'occupoit à écrire sous luy. 'Saint Athanase ne s'appliqua aux lettres profanes que pour ne paroistre pas ignorer entierement ces connoissances qu'il avoit resolu de mepriser : il ne voulut pas permettre que l'excellence & la grandeur de son ame fust"toute occupée par cette étude moins utile ;[& neanmoins on ne laisse pas de voir par ses écrits qu'il en avoit une connoissance tres étendue.]'On trouve qu'il savoit le latin, [ce qui estoit peu ordinaire aux Grecs ; mais il peut l'avoir appris dans le temps qu'il passa en Occident durant ses persecutions.]

Ruf.p.244.

Naz.or.21.p. 376.b.

a Ruf.p.244.

Soz.p.467.c.

Naz.p.376.b.

&c.

Conc.t.4.p. 1768.c.

'Sulpice Severe luy donne le titre de jurisconsulte,[b]ce qui a fait croire à Baronius qu'il avoit fort étudié le droit civil. [c]D'autres l'entendent du droit ecclesiastique, dautant qu'on ne voit point qu'il ait fait paroistre aucune science extraordinaire du droit civil ; & que cette étude ne convenoit ni au dessein que S. Alexandre avoit de le consacrer à l'Eglise, ni à l'impatience que le Saint avoit luy mesme de quitter les lettres humaines, pour s'adonner tout à fait aux lettres saintes.

Sulp l.2.p.154.

b Bar. 311.§63.

c Boll.2.may,p. 189.§24.

Note 3. 'Il s'instruisit donc des son enfance"dans les sciences divines,

Thdrt.l 1.c.25. p.576.a|Naz.or. 21.p.376.b.

Naz.p.376.c. '& s'appliqua à une serieuse & profonde meditation de l'ancien & du nouveau Testament, dont il possedoit tous les livres avec plus de perfection que les autres n'en savent un seul en particulier.
b. 'Il fut aussi elevé dés le commencement dans l'étude de la morale Chrétienne.
c. 'Ainsi il acquit en mesme temps les richesses de la contemplation, & les thresors d'une vie sainte & eclatante, se servant de l'innocence de sa vie pour regler & pour conduire sa contemplation, & de la contemplation comme d'un seau qu'il imprima fortement sur toute la conduite de sa vie. Car la crainte du Seigneur est le commencement & comme le berceau de la sagesse. Et lorsque la sagesse a passé la crainte pour nous elever jusques à la charité, elle nous fait amis & enfans de Dieu, d'esclaves que nous estions auparavant.

[On peut juger de la vie qu'il avoit menée avant son episcopat, par le témoignage que le peuple rendit à sa pieté en l'elisant.]
Ath.ap.2.p.726.d. 'Car on le combla d'eloges, & on s'écria que c'estoit un homme "vertueux, religieux, [solidement] Chrétien, l'un des Ascetes, & déja un veritable Evesque. [Les Ascetes estoient ceux qui s'appliquoient à la priere, à la mortification, à la retraite, & à toutes sortes de saints exercices, soit à la campagne, soit dans les villes : & ainsi cela ne nous oblige point de dire que S. Athanase ait quitté la maison de son Evesque pour aller passer du temps dans les deserts, "comme quelques uns l'ont cru. Il peut neanmoins avoir esté quelquefois visiter Saint Antoine,] (σπουδαῖον, εὐλαβῆ.) (Note 4.)
v. Ant.p.451.d| Boll.14.may, g. p.71.c. a Eckel.reg.p. 107. 'puisqu'il l'avoit vu souvent.[a] Dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine, on lit que ce Saint avoit vu descendre l'Esprit de Dieu sur S. Athanase avant qu'il fust fait Evesque.

ARTICLE II.

Saint Athanase est fait Diacre : Il resiste aux Ariens à Alexandrie, & dans le Concile de Nicée : Ses qualitez naturelles.

Naz or.21.p. 376.d|Thdrt.l. 1.c.25.p.576.b. 'ATHANASE fut elevé & nourri de la sorte, c'est à dire comme le devroient estre tous ceux qui sont destinez à gouverner un jour l'Eglise. La providence divine qui prend de loin les mesures de ses grands ouvrages, l'eleva bientost à la clericature, & le fit monter par tous les degrez jusques à l'episcopat.
Thdrt. p.576.b. 'Il se rendit admirable dans chacun de ces degrez ; mais l'histoire ne nous a rien conservé en particulier que de son diaconat, ou plutost son archidiaconat, comme le qualifie Theo-

doret.'Il avoit cette dignité des le Concile de Nicée;'& mesme il estoit Diacre des le temps de l'excommunication d'Arius[en l'an 319,] comme un Concile d'Alexandrie le marque assez clairement:'& ainsi c'est apparemment luy mesme qui est marqué le quatrieme entre les Diacres d'Alexandrie qui souscrivirent une lettre de S. Alexandre contre Arius.

b. & alii.
Ath. ap.2.p.725. d.
Gel.Cyz.l.2.c. 3.p.60|Boll.2. may, p.190.c.

'Ceux qui conversoient alors avec luy, admiroient non seulement sa science, mais encore la sagesse & la gravité de son esprit. 'Saint Alexandre son Evesque l'aimoit tres particulierement à cause"de la vivacité de son genie qui penetroit tout, & à qui rien n'estoit impossible, de son incomparable prudence, & de ses autres grandes qualitez.'Julien l'apostat mesme en se declarant son ennemi, l'appelle un homme"adroit & ingenieux, plus capable que personne d'agir & de conduire une affaire, & qui faisoit gloire d'exposer sa teste & sa vie. [Son principal caractere paroist en effet avoir esté cette fermeté intrepide de son ame, une prudence qui l'empeschoit de rien faire de temeraire, une sage condescendance pour ceux qui avoient moins de courage que luy, & une humilité profonde dans l'eclat de sa vertu, & dans la sublimité de ses lumieres. Ce thresor estoit veritablement enfermé dans un vase de terre.]'Car, comme nous avons dit, il estoit"assez petit de corps, & son exterieur n'avoit rien qui le relevast.

Soz.l.2.c.17.p. 467.d.
Cyr.Al.ep.1.p. 4.c.
ἀγχινοίας... ἰσχύος ἄγαν.
Juli.ep.51.p.211.
πανοῦργον.
Ibid.
μικρὸς ἀνθρωπίσκος εὐτελής.

[Il faut dire que ses grandes qualitez eclatoient beaucoup] 'des le temps de son diaconat, avant mesme qu'elles parussent dans le Concile de Nicée, puisqu'Eusebe de Nicomedie & les autres de sa faction, étonnez de voir S. Alexandre demeurer inebranlable à toutes les sollicitations qu'ils luy faisoient pour le rétablissement d'Arius, commencerent desslors à haïr Saint Athanase;[ne doutant pas que ce ne fust ce jeune Diacre qui soutenoit ce saint vieillard.]'Et en effet, S. Alexandre l'avoit presque toujours auprés de luy,'& mesme"il témoignoit en faire une estime tres particuliere. [Ainsi il ne faut pas douter que S. Athanase n'ait eu beaucoup de part à ce grand nombre de lettres que S. Alexandre écrivit de tous costez pour la défense de la foy, & à tant de fatigues qu'il endura pour combatre l'Arianisme.]'Nous trouvons aussi que S. Alexandre luy donna le soin de défendre son innocence contre ses calomniateurs; de quoy Athanase s'acquita comme un bon fils le peut faire pour son pere.

Ath.ap.2.p.725. d.
d.
d|Socr.l.1.c.8.p. 20.b.
διὰ τιμῆς ἦγεν.
Soz.l.2.c.17.p. 465.d.

'Comme donc S. Alexandre connoissoit fort bien son merite

Cyr.Al.ep.1.p. 4.c.

Ath.ap.2.p.725. extraordinaire, il le prit avec luy 'pour le mener [en l'an 325] au
d. Ruf.l.1.c.14.p. 244.&c. grand Concile de Nicée,[a] où il en receut beaucoup d'assistance
a Ruf.l.1.c.5.p. 237. tant pour le conseil que pour tout le reste. [b] Car quoiqu'il fust
b Thdrt.l.1.c.25. p.576.b. encore jeune,[c] il avoit tant de sagesse qu'il conduisoit les pas de
ce bienheureux vieillard qu'il regardoit comme son pere, & luy
c Cyr.Al.ep.1.p. 4.c.d. montroit en toutes rencontres le chemin qu'il devoit tenir. Ainsi
d Soz.l.1.c.17.p. 431.b. il fut admiré de tout le monde en cette illustre assemblée.[d] Il y
eclata extremement, y parut comme la premiere persoune de
Naz. or.21.p. 381.a.b. ce Concile, 'où le Saint Esprit avoit rassemblé l'elite de toute
l'Eglise.

Ruf.l.1.c.14.p. 244. 'Il y fit admirer la vivacité de son esprit & sa vigilance extraordinaire dans les affaires ecclesiastiques,"en decouvrant avec une lumiere & une penetration merveilleuse toutes les fourberies (V. le Concile de Nicée, §8.) & les artifices des heretiques.'
Soz.p.431.b. Il n'y signala pas moins sa suffisance & sa generosite.'
Socr.l.1.c.8.p. 20.b. Car il resista courageusement à Eusebe de Nicomedie, à Theognis, & à Maris, qui estoient les principaux protecteurs de l'Arianisme.
Thdrt.p.576.b. 'Il entreprit"de grands combats (NOTE 5.) pour maintenir les dogmes apostoliques, & fit paroistre un ardent amour pour la foy : ce qui luy attira les louanges & les benedictions de tous les défenseurs de la verité.
Hil.fr.1.p.35. 'Et il fut mesme un des principaux auteurs du symbole qui y fut dressé.
Naz.p.381.a. 'Ainsi il ne tint pas à luy que dans cette illustre assemblée, il n'étoufast entierement la peste de l'Arianisme.

ARTICLE III.

Saint Athanase est fait Evesque d'Alexandrie ; calomnies des Ariens contre son election : Dieu revele sa vertu à S. Pacome.

L'AN DE JESUS CHRIST 326, DE S. ATHANASE 1.

Ath.ap.2.p.725. d. 'LE courage avec lequel S. Athanase combatit l'impieté des Ariens à Nicée, fut une grande preuve de sa pieté : & ce fut en mesme temps un des principaux sujets de cette haine implacable qu'ils eurent toujours depuis contre luy.
Thdrt.l.1.c.25. p.576.b.c. 'Ces ennemis du Fils de Dieu ayant connu par une si sensible experience avec quelle vigueur il avoit entrepris la défense de sa divinité, [le regarderent toujours comme leur ennemi capital.]
c. 'Mais s'ils le craignoient déja lorsqu'il n'estoit encore que Diacre, leur crainte s'augmenta beaucoup lorsqu'ils le virent elevé sur la
a. chaire d'Alexandrie,'ce qui arriva aussitost aprés.
a. 'Car S. Alexandre estant retourné en Egypte aprés le Concile,

* V. Saint Alexandre d'Alex. note 9. ne survécut qu'environ cinq mois, [*& mourut au plustard le 17 ou 18 avril de l'an 326,]'si l'on peut dire qu'un pere meure lorsqu'il laisse un fils semblable à luy, [ou encore plus excellent que luy.] Il avoit vu la vertu [d'Athanase] durant sa vie, & elle avoit fait toute sa joie. C'est pourquoi en mourant il n'eut point de sujet d'estre dans la tristesse, & il ne rougit point devant ses ennemis, parcequ'il laissoit à sa maison, [ou plutost à la maison de Dieu,] un fils capable de la défendre contre ceux qui la haïssoient, & de rendre à ses amis la reconnoissance [& la protection qu'il leur devoit.]'Ce fut luy mesme qui le choisit pour tenir sa place, [a]ayant ordonné en mourant qu'on n'établist aucun autre Evesque que ce saint Diacre. [b]Le Clergé & toute la ville furent témoins de cette volonté & de ce choix. [c]Il ne faisoit en cela que suivre l'ordre de Dieu, & ce qu'il avoit fait connoistre de sa volonté, comme Sozomene le dit aprés Apollinaire; & il en raporte sur cela des particularitez considerables, [que nous omettons neanmoins, parceque nous les avons déja mises sur l'histoire de "S. Alexandre.

Eccli. 30. v. 4-6. Ruf. l. 1. c. 14. p. 244. a Epi. 68. c. 6. p. 722. d | 69. c. 11. p. 735. d | 736. a. b 68. c. 6. p. 722. c. c Soz. l. 2. c. 17. p. 465. 466. Ibid. 514.

'S. Athanase estoit alors absent, soit qu'il s'en fust enfui pour eviter cette election mesme, comme Sozomene dit qu'on le croyoit, 'soit qu'il eust esté envoyé à la Cour par S. Alexandre, selon S. Epiphane. [d]Et Baronius croit qu'il avoit menagé cet emploi peu de temps avant la mort de S. Alexandre, pour eviter de luy succeder. [Nous suivons plus volontiers Sozomene,]'parcequ'il est autorisé par Apollinaire. [Mais ce qui est certain, c'est que] S. Athanase fut contraint de ceder au choix que S. Alexandre avoit fait de luy suivant le commandement de Dieu. [Nous en apprendrons l'histoire du Concile tenu à Alexandrie treize ans aprés,]'& dont la pluspart des Peres avoient eux mesmes assisté à son election.

p. 465. d. Epi. 68. c. 6. p. 722 | 69. c. 11. p. 735. d Bar. 326. § 55. Soz. p. 465. 466. Ath. ap. 2. p. 726. d.

Note 5. 'Ils nous assurent donc que S. Athanase "fut demandé publiquement pour Evesque par tout le peuple de l'Eglise Catholique d'Alexandrie, 'qui en disoit tous les biens imaginables. 'Tous les Fideles, comme s'ils n'eussent eu qu'un corps & qu'une ame, adresserent tout d'une voix leurs prieres à Jesus Christ pour l'obtenir. Ils conjurerent les Evesques 'qui s'estoient assemblez de tous les costez [de l'Egypte]'de le leur accorder, & ils ne voulurent point sortir de l'eglise durant plusieurs jours & plusieurs nuits, ni permettre aux Prelats d'en sortir, [jusqu'à ce que son election eust esté conclue.]

c. d. c. Epi. p. 723. d. Ath. p. 726. c.

'Toute la ville & toute la province fut témoin de ce consen- c.

Soz p.465.466. tement unanime en faveur de Saint Athanase.'Il s'estoit caché, comme nous avons dit, pour eviter une dignité [dont il estoit d'autant plus digne qu'il s'en jugeoit plus indigne.] Mais Dieu [qui luy avoit inspiré de se cacher,] le fit trouver [par ceux dont
Naz.or.21.p.377.c. il devoit estre le pere:]'& ainsi il fut elevé sur le throne de Saint Marc par les suffrages de tout le peuple, pour estre non moins
d. le successeur de sa pieté que de sa dignité,'& l'heritier de sa foy
c. aussibien que de sa chaire.'Il y monta, dit Saint Gregoire de Nazianze, non [comme Gregoire & comme George] par le meurtre & la tyrannie, mais par des voies toutes apostoliques
d. & dignes de l'Esprit de Dieu:'non par la force & le violement des loix, mais par l'observation de toutes les regles les plus
c. exactes, & parcequ'on le contraignit d'y monter.'Aussi fut-il le premier successeur de ce saint Evangeliste dans l'ordre de la vertu, quoiqu'il en fust fort eloigné dans celui du temps, estant conté pour le 19[e] des Evesques d'Alexandrie par S. Jerome &
Ath.ap.2.p.726.d. les autres qui n'y comprennent pas Saint Marc.'Il fut sacré par une grande partie des Evesques d'Egypte, comme ils le témoignent eux mesmes; & cela non en cachette, mais en la presence & au bruit des acclamations de tout le peuple. ["Ce ne fut apparemment qu'aprés le 2 de may de cette année.] V. la note 104.

b. 'Les Ariens qui se montrerent toujours ennemis implacables de S. Athanase, ne rougirent pas mesme de blasmer une election
b.c. si glorieuse; mais ils ne le purent que par des mensonges.'Ils porterent neanmoins leurs calomnies jusques aux oreilles des
b. Princes, 'esperant qu'au moins elles pourroient obscurcir de quelques nuages une vertu si eclatante. ["Les auteurs raportent NOTE 7. une partie de ces calomnies; mais nous n'avons point cru en de-
Boll.14.may, g. p.65.f. voir embarasser cette narration.]'Ces calomnies venoient de quelques personnes qui ne demandoient qu'à dechirer l'Eglise,
Ath.p.727.b. & qui pour cela osoient blamer le jugement de Dieu mesme,'& condanner une election qui estoit louée & estimée de tout le
p.726.d. monde.'Eusebe de Nicomedie fut un de ceux qui entreprit de la décrier. Et il estoit vraiment digne de combatre une election si canonique & si sainte, luy qui ayant abandonné l'Eglise de Beryte sa premiere epouse, s'estoit emparé contre toutes les loix de cel-
p.727.a. le de Nicomedie, '& avoit encore quitté cette seconde pour en prendre une troisieme, [savoir celle de Constantinople qu'il usurpa quelque temps aprés.

Mais si les méchans faisoient des efforts extraordinaires contre l'election de Saint Athanase, Dieu se plaisoit au contraire à

l'autoriser

l'autoriser mesme par des voies extraordinaires.]'Car dés qu'il fut établi dans l'episcopat, l'Esprit de Dieu dit à S. Pacome : » J'ay établi Athanase pour estre la colonne & la lampe de l'Egli- » se : il aura à souffrir bien des tribulations & des calomnies de la » part des hommes pour défendre la foy & la pieté : mais comme » il sera toujours fortifié par J. C, il surmontera toutes les tenta- » tions, & annoncera aux Eglises la verité de l'Evangile. Boll. 14. may, g. p. 65. 66.

'Sozomene aprés avoir raporté les calomnies des Eusebiens contre son election, dit qu'il est persuadé que ce Saint ne fut elevé à l'episcopat que par un ordre tout particulier de Dieu. Car il avoit, dit-il, de grands avantages pour l'intelligence de la verité, [beaucoup de facilité] pour l'expliquer aux autres, & [un courage inebranlable] pour resister aux persecutions : & c'est ce qu'il falloit pour un temps comme le sien. Personne aussi ne fut jamais plus propre que luy pour[1] la predication, & les autres fonctions sacerdotales : il sembloit y estre né. Soz. l. 2. c. 17. p. 466. c.

ARTICLE IV.

Idée generale de l'episcopat de Saint Athanase.

'IL est difficile de juger, dit S. Gregoire de Nazianze, si Dieu appella S. Athanase à l'episcopat pour le recompenser de sa vertu, ou pour le rendre une source de grace & de vie pour l'Eglise. Elle avoit une extreme besoin que ce Saint l'arrosast des eaux de la verité, qu'il luy donnast une nouvelle vie en la desalterant de la soif extreme qui la dessechoit ;'qu'il luy servist de pierre angulaire pour en unir toutes les parties, & que sa doctrine comme un van mysterieux, separast les dogmes qui avoient la legereté de la paille,"de ceux qui ont la solidité du froment. Naz. or. 21. p. 377. a. b.

'Et veritablement le temps où il a vécu demandoit un homme comme luy qui excellast egalement dans la parole, & dans le conseil, & capable comme il estoit, de resister à tous les efforts des heretiques. Soz. l. 2. c. 17. p. 465. c.

'Aussi parut-il le chef de toute la terre, [moins par la dignité de son siege, quoiqu'il fust le second de l'Eglise,]'que par cette charité universelle qui luy faisoit prendre le soin de tous ceux qui estoient à Dieu,'& par cette qualité eminente de Pere de la foy orthodoxe, comme l'appelle S. Epiphane ;[ce qui le rendoit en quelque sorte le centre de la communion de l'Eglise :]'Et par Naz. p. 377. a. Bas. ep. 320. p. 313. a. b. Epi. 69. c. 2. p. 728. b. Ath. ap. 2. p. 772. c.

[1] C'est le sens que M. Valois donne à ἐκκλησιαστικῶς.

l'aveu mesme de ses ennemis, personne n'estoit estimé Catholique qu'autant qu'il estoit attaché à la communion de S. Athanase. 'L'estime de sa vertu estoit, au jugement des Saints, la plus grande marque de vertu qu'on pust avoir. [a] Ses persecuteurs au contraire n'osoient pas entreprendre de faire condanner la verité, qu'aprés avoir fait condanner celui qui en estoit le défenseur intrepide, & l'obstacle le plus capable d'arrester leur mauvaise volonté: '& signer contre luy, c'estoit au jugement mesme des Ariens, embrasser l'impieté d'Arius.

Bas.ep.337.p. 329 c.
a Ruf.l.1.c.19. 20.p.247.
Ath.sol.p.838. c.

[On pourroit avec raison demander quelque idée generale de la conduite episcopale de ce Saint; mais il seroit inutile d'en chercher d'autre 'que la description admirable qu'on en peut lire dans S. Gregoire de Nazianze.] [b] Aprés, dit ce Pere, qu'Athanase eut esté elevé à cette eminente dignité, on ne le vit point "s'enfler d'une vaine joie, 'comme il arrive à ceux qui entreprennent de purifier les autres avant que de s'estre purifiez eux mesmes. 'S'il estoit elevé par la grandeur de ses actions, [c] il se rabaissoit par l'humilité de son cœur. Aucun ne pouvoit approcher de sa vertu, & tous approchoient sans peine de sa personne. Il estoit plein de bonté, insensible à la colere, tres sensible à la pitié, agreable dans ses discours, & encore plus dans ses actions. Il avoit le visage d'un Ange, & il en avoit encore plus l'esprit. Ses reprimendes estoient pleines de douceur, & ses louanges estoient des leçons: sans exceder jamais dans l'un ni dans l'autre, il reprenoit en pere, & louoit avec la gravité d'un magistrat. Sa douceur estoit sans molesse, & sa force sans severité & sans rigueur. Sa bonté & sa charité paroissoient dans l'une, "son zele dans l'autre, & sa sagesse dans toutes deux. 'Il instruisoit tellement par son exemple, qu'il avoit peu besoin de parler; & ses paroles avoient tant de force & d'efficace, qu'il estoit encore plus rarement obligé d'avoir recours à la verge, [& au chastiment:] mais pour retrancher [de la communion,] c'est ce qu'il ne faisoit presque jamais.

Naz.or.21.p. 377-379.
b p.377.d.
p.378.a.
b.
c.
d.
ὑβρίζειν ἀξ. τὴν χεῖρα.
φρόνησις.

'Infatigable dans les veilles & dans le chant des pseaumes, il jeûnoit & prioit comme s'il n'eust point eu de corps. Il fut le protecteur de tous ceux qui estoient dans l'affliction, un front d'airain pour les grands & les superbes, & un pere plein de condescendance pour les humbles. Les vierges reveroient en luy un mediateur de leur alliance avec J.C; les femmes mariées, un directeur qui leur inspiroit la temperance; 'les solitaires, un homme capable de les elever jusqu'au ciel; ceux qui vivoient

p.379.b.
c.

dans le commerce du monde, un legislateur [d'une prudence admirable;] le simple peuple, un guide éclairé; les contemplatifs, un vray theologien; ceux qui estoient dans la prosperité, un frein qui les retenoit dans la moderation; les affligez, un puissant consolateur; les vieillars, un appui pour se soutenir dans leur foiblesse; les jeunes gents, un maistre & un conducteur; les pauvres, un thresor où ils trouvoient tous leurs besoins; les riches, un sage dispensateur de leurs biens.

[Il ne renfermoit pas sa charité & sa sollicitude episcopale dans la vaste étendue de la ville d'Alexandrie.] 'Il alloit souvent visiter les Eglises voisines [qui estoient de son diocese,] particulierement celles du canton de la Mareote.'On remarque que dans cette visite il estoit toujours accompagné des Prestres, des Diacres, & d'une grande partie du peuple de ce canton. 'Nous le verrons aussi aller plusieurs fois visiter les diocese de l'Egypte & de la Thebaïde, toujours suivi d'un fort grand nombre de personnes, & monté sur un asne.

Epi.68.c.6.p. 723.a.
Ath.ap.2.p. 735.c|792.c.d.
Boll.14.may,p. 761.f|g.p.49.d.

ARTICLE V.

Du courage de S. Athanase à défendre la verité: Il ordonne S. Frumence Apostre de l'Ethiopie.

[SAINT Gregoire de Nazianze ajoute encore plusieurs choses à celles que nous avons tirées de luy pour donner l'idée de l'episcopat de S. Athanase:]'& il finit cet eloge en disant que si toutes ses vertus sont bien grandes, il trouve neanmoins que ce n'est encore rien,'en les comparant à cette grandeur de courage qu'il a fait paroistre pour la défense de la foy; & entreprendre, dit-il, de faire un eloge digne de cette vertu heroïque, c'est un dessein qui surpasse la portée de l'homme.'Aussi, dit Rufin, il a soutenu de si grands combats pour l'integrité de la foy, qu'on peut luy appliquer ce qui se lit dans les Actes touchant S. Paul: *Je luy montrerai combien de choses il faut qu'il endure pour mon nom.* Car tout le monde s'est uni par une conjuration publique pour luy faire les plus cruelles persecutions. Les Princes de la terre se sont "elevez pour le perdre: les nations, les royaumes & les armées ont conspiré contre luy.'Il a combatu un million de fois, selon les termes d'un Concile, pour les dogmes evangeliques:'Les Tribuns, les Generaux, les Comtes, & les armées entieres ont esté employées à le chercher pour obeïr

Naz.or.21.p. 379.d.
p.380.a.
Ruf.l.1.c.14.p. 244.
&c.
Fac.l.1.c.14.p. 318.a.
Ruf.l.1.c.18.p. 246.

aux edits imperiaux : on a promis des recompenses à ceux qui le livreroient vif à ses ennemis, ou au moins qui leur apporteroient sa teste : enfin toutes les forces de l'Empire Romain ont esté occupées à combatre un seul homme ; & tout cela inutilement, parcequ'il avoit Dieu pour son protecteur.

[Les Eusebiens furent les auteurs & les acteurs de toute cette tragedie, si on peut l'appeller ainsi.] 'Ils le haïssoient depuis qu'ils eurent reconnu que c'estoit luy qui fortifioit contre eux le courage de Saint Alexandre : Leur haine s'estoit beaucoup augmentée lorsqu'ils se virent si fortement refutez par luy dans le Concile de Nicée;'Mais quand ils le virent elevé sur le throne de l'Eglise d'Alexandrie, ils crurent que l'augmentation de sa puissance estoit la ruine de la leur.'A la haine qu'ils avoient depuis longtemps contre luy, se joignit la crainte que leur donnoit la pureté de sa foy, & sa constance inebranlable à combatre leur impieté.'Car ils n'avoient pas en effet d'autre dessein que d'exterminer ceux qui défendoient la foy orthodoxe, pour pouvoir aprés cela publier leur heresie avec toute sorte de liberté.

Ath. ap. 2. p. 725. d. — Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. c. — Ath. p. 726. a. — p. 725. c.

'Ainsi ils occuperent toute la force de leur cabale à luy dresser divers pieges, & à luy susciter des persecutions continuelles. Ils animerent contre luy Constantin [& ses successeurs.] Ils le menacerent de le faire condanner par des Synodes. Ils l'executerent en effet, [le chasserent quatre fois de son siege & de son Eglise, l'obligerent à chercher de toutes parts des lieux de retraite jusque dans des puits & dans le tombeau de son pere, à demeurer caché pendant plusieurs années; à estre pres de vingt ans hors de son diocese, qui cependant estoit occupé par les personnes les plus indignes ; & aprés avoir mis le trouble par toute l'Eglise pour son sujet, ils ne cesserent point de le poursuivre que quand Dieu leur en eut osté la puissance.]

p. 726. a.

'Eusebe de Nicomedie eut la principale part à tout ceci. Car outre l'interest commun de son heresie, il craignoit encore pour son particulier, dit S. Athanase, à cause des fourberies dont il se sentoit coupable. [Ces fourberies regardoient peutestre la signature qu'il avoit faite du Concile de Nicée"par la seule crainte de l'exil, & sans changer de sentiment. C'estoient peutestre encore]'les artifices dont luy & Theognis de Nicée s'estoient servis"pour tromper Constantin, & rentrer dans leurs Eglises dont ils avoient esté chassez, ou pour chasser eux mesmes de saints Evesques de leurs sieges.

Ibid. — Thdrt. l. 1. c. 19. p. 567. d. — V. le Concile de Nicée § 10. — V. les Ariens § 11, 12, 14, 17.

[Mais quoiqu'il fust le premier objet de leur haine, Dieu ne

leur permit neanmoins de l'exercer contre luy qu'au bout de quelques années, & lorsque le temps ordonné par sa providence fut arrivé. Il vit mesme Eusebe & Theognis deposez & bannis durant les trois premieres années de son episcopat. Aprés qu'ils eurent esté rappellez vers la fin de 328, il leur fallut quelque temps pour rétablir le credit qu'ils avoient perdu dans l'esprit de Constantin. Ils commencerent vers l'an 331 à declarer ouvertement la guerre aux principaux défenseurs de la verité; mais ils attaquerent d'abord S. Eustathe d'Antioche, Asclepas de Gaza, & Eutrope d'Andrinople: aprés quoy ils vinrent enfin à S. Athanase vers l'an 332. Ainsi ce Saint passa cinq ou six ans dans une assez grande tranquillité; au moins on ne voit pas qu'il ait pu estre troublé durant ce temps là, si ce n'est par le schisme des Meleciens.

Mais avant que d'entrer dans cette matiere, il faut remarquer la consolation que Dieu donna à Saint Athanase]'dans les premieres années de son episcopat, en le rendant le pere d'un nouvel Apostre en la personne de S. Frumence."Car ce Saint ayant commencé la conversion des Ethiopiens d'Auxume, n'estant encore que laïque, vint raporter à S. Athanase cette œuvre de Dieu, pour le prier d'envoyer un Evesque à ces peuples tres disposez à recevoir la lumiere de l'Evangile. S. Athanase entendit ce recit avec la mesme joie[que les Apostres apprirent de la bouche de S. Paul la conversion de divers peuples.] Il examina avec soin la proposition que faisoit S. Frumence de donner un Evesque à l'Ethiopie, & ne jugeant personne plus propre pour cette fonction que Frumence mesme, il l'obligea de recevoir de sa main l'ordination episcopale, & l'envoya achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. S. Frumence obeït, & s'acquita de cet emploi, moins en simple Evesque qu'en Apostre;'& il raportoit, disent les Grecs, à la benediction episcopale qu'il avoit receue[de S. Athanase,]les grands effets de grace qu'on voyoit en luy.[Nous aurons encore occasion de parler de ce Saint sur l'année 356.]

V. Saint Frumence.

Ruf. l. 1. c. 9. p. 164. 165.

Men. 30. nov. p. 499.

ARTICLE VI.

Melece renouvelle son schisme en mourant, & en fait chef Jean Arcaph: Les schismatiques pressez par S. Athanase de se réunir a l'Eglise, se liguent contre luy avec les Eusebiens.

[Nous voudrions avoir plus de choses à dire des premieres années de Saint Athanase; mais & luy & ceux qui ont parlé de luy ne se sont presque attachez qu'à ses persecutions, qui sont la plus grande, la plus importante, la plus celebre, & la plus glorieuse partie de sa vie. Il faut donc y entrer, & en raporter ce que S. Athanase mesme, & les plus anciens auteurs nous en apprennent, avec le plus d'ordre & de distinction que nous pourrons; car nous avouons que jusques à l'an 334, nous n'avons pas de lumieres aussi certaines que nous souhaiterions pour marquer les années precises des evenemens.

Les Meleciens furent les premiers que nous sachions avoir exercé sa patience. Nous ne repeterons point ici ce que nous avons dit "autrepart de leur schisme, & *du soin que prit le Concile de Nicée pour l'appaiser. Melece qui l'avoit formé, se réunit en effet à l'Eglise, & se soumit à S. Alexandre avec une partie au moins de ceux de sa secte. Mais ce calme dura peu.]'Melece mourut bientost aprés sa réunion, [& aprés S. Alexandre.][a]Car quoique Theodoret dise qu'il continua à troubler l'Egypte & la Thebaïde sous S. Athanase,'neanmoins Saint Athanase le dit seulement des Meleciens, [& il faut donner ce sens à Theodoret si nous voulons l'accorder avec Sozomene, quoiqu'il soit vray selon le dernier mesme, que Melece a esté cause du renouvellement du schisme. Car cet homme factieux ayant vécu dans le trouble & dans le schisme, voulut mourir de mesme;]'& estant pres de rendre l'esprit, il donna à l'Eglise un nouveau sujet de division & de scandale, en établissant en sa place un de ses partisans nommé Jean, contre l'ordonnance du Concile. [C'est sans doute ce]'Jean Arcaph dont S. Athanase parle comme du chef des Meleciens. [Il y a encore assez lieu de croire que c'est ce] 'Jean Evesque Melecien de Memphis que Constantin avoit resserré plus que les autres, [parcequ'il estoit sans doute plus capable de brouiller.]

'Le trouble recommença ainsi dans l'Egypte:[b]les Meleciens continuerent nonobstant la mort de Melece, à tenir leurs assem-

Margin notes (right): " V. S. Pierre d'Alex. § 8. * V. le C. de Nicée § 12, & S. Alexandre d'Alex. § 10, 11.

Margin notes (left): Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c. — a Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. c. Ath. ap. 2. p. 777. d. — Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c. — Ath. ap. 2. p. 787. b. d. — p. 789. b. c. — Soz. l. 2. c. 21. p. 471. b c Ath. ap. 2. p. 777. d. b Epi. 68. c. 6. p. 722. d | 69. c. 11. p. 736. a.

blées particulieres, diviserent partout les peuples, & remplirent l'Egypte de factions & de schismes. S. Athanase"qui bruloit d'amour & de zele pour l'Eglise, en ressentit une tres vive douleur. Il employa les instructions & les exhortations pour les réunir, & il ne put jamais les y porter. Il y joignit les reprehensions, les menaces, & mesme l'autorité & la force, [Constantin ne refusant jamais sa protection pour appaiser les divisions & les troubles.]Mais tout le fruit qu'il retira de son zele [devant les hommes,]'fut d'estre haï de ceux qu'il vouloit sauver, d'estre calomnié, persecuté, & comme accablé par l'union que les Meleciens firent avec les Eusebiens, comme nous allons bientost dire,'& les efforts mesmes qu'il fit pour les sauver, servirent de fondement & de pretexte à ceux"par lesquels ils tascherent de l'opprimer.'Ils fondoient leur schisme sur les defauts pretendus de son ordination,'ou plutost ils y chercherent des defauts, parcequ'ils vouloient se separer.

ὑπερπάζον-τος.

p.723.2.

Soz.l.2.c.25.p. 479.480.

V.518.

p.480.a.b.

Boll.14.may, g.p.65.f.

'Eusebe[de Nicomedie revenu de son exil & rétabli dans son siege vers l'an 328,]ayant appris ce renouvellement de troubles, & voulant faire un coup d'importance en faveur de l'Arianisme, deputa vers les Meleciens, les attira à son parti; & à celui d'Arius, par les grandes promesses qu'il leur fit, & contracta secrettement avec eux une alliance indissoluble.'Ces deux factions des Meleciens & des Ariens se combatoient auparavant; '& selon S. Epiphane, Melece avoit esté fort opposé à l'impieté d'Arius,ªaussibien que ses sectateurs, qui en quittant l'Eglise en avoient neanmoins conservé la foy.ᵇMais alors voyant que le peuple suivoit les Prelats Catholiques, la jalousie qui leur estoit commune à tous contre l'Eglise, particulierement contre le Clergé d'Alexandrie, leur fit oublier leurs querelles particulieres.[Ils s'estoient mesme disposez à cette ligue des l'an 325, selon S. Epiphane,]'qui dit que quelques Evesques Meleciens avoient receu des ce temps là les Ariens à leur communion pour meriter la protection d'Eusebe.'Ainsi demeurant toujours opposez dans les pretentions qu'ils avoient chacun de leur costé, ils ne firent aucune difficulté de se lier contre J. C, comme firent autrefois Herode & Pilate, & de s'entr'aider à faire la guerre contre la verité, & contre tous ceux qui la défendoient, aux depens mesme de leurs propres interests.

Ath.ap.2.p. 777.d|in Ari. or.1.p.304.d.

in Ari.or.1.p. 304.d|Soz.l.2. c.21.p.471.d.

Epi.68.c.4.p. 719.c.

a c.5.p.721.c.

b Soz.l.2.c.21. p.471.472.

Epi.68.c.5.p. 721.

Ath.in Ari.p. 304.c.d.

'Car cette union fut tout à fait pernicieuse aux Meleciens, dont la plus grande partie corrompit sa foy par le commerce avec les ennemis du Verbe; & tous au moins se souillerent par

E. i.p 721.c.d.

Soz.p.472.a. leur communion.'Leur union estoit si grande,*qu'on les confondoit ensemble, & que dans l'Egypte les Ariens estoient souvent appellez Meleciens.'Mais ces schismatiques trouvoient dans cette ligue le moyen de satisfaire leur ambition pour les dignitez,& leur passion pour l'avarice; & les Ariens y fondoient l'établissement de leur impieté,'laquelle sans cela estoit pres de tomber par terre.

b|Ath.in Ari. p.304.d.

Epi p.721.c.

* &c.

Ath.in Ari.or. 1.p.306.a.b|ap. 2.p.788.c.

'Ils accorderent donc entre eux que les Meleciens,qui estoient habiles dans les fourberies & dans les calomnies par l'exercice qu'ils en avoient fait contre les predecesseurs de S. Athanase, formeroient contre luy les accusations qu'on leur marqueroit, afin que les Eusebiens en se rendant les juges de ces accusations, eussent l'occasion de le persecuter & de le perdre,'se reservant de leur marquer le temps propre pour agir.[a]Eusebe avoit pour principaux associez dans sa cabale contre S.Athanase,Theognis de Nicée,Maris de Calcedoine,[& les autres qui avoient tasché de soutenir Arius dans le Concile de Nicée,]avec Ursace de Singidon dans la haute Mesie, Valens de Murse dans la Pannonie, Theodore d'Heraclée en Thrace,Macedone de Mopsueste en Cilicie,[& d'autres qu'on a pu voir avec ceux-ci sur le titre des Ariens.]

ap.2.p.777.d| 778.c.

a Socr.l.1.c.27. p.63.c.

ARTICLE VII.

S. Athanase refuse d'admettre Arius à la communion, nonobstant les menaces d'Eusebe de Nicomedie, & mesme de Constantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 331, DE S. ATHANASE 5,6.

[EUSEBE ne prit pas d'abord la voie de la calomnie contre S. Athanase. Il tenta auparavant la fermeté de sa foy;]'& le pria de s'unir au moins exterieurement avec leur impieté, & il le menaça en mesme temps de faire tout ce qu'il pourroit pour le perdre, s'il le refusoit : mais le Saint aima mieux eprouver toutes sortes de persecutions, que de se rendre,dit-il,imitateur de la trahison de Judas.[Eusebe effectua bientost ce qu'il avoit promis,]'& il commença par vouloir trouver à redire à l'entrée du Saint dans l'episcopat.[b]Il n'y réussit pas neanmoins, & le Saint demeura toujours paisible dans la possession de son Eglise. 'Mais comme aussi il continuoit à combatre avec ardeur pour les dogmes de Nicée,Eusebe en vint à une entreprise plus considerable,qui fut de rétablir Arius[dans l'Eglise] d'Alexandrie, croyant

'Ath.in Ari.p. 305.d.

Socr.l.1.c.23.p. 57.c.

b c. d.

d.

croyant que c'estoit le seul moyen d'en bannir la foy, & d'y introduire l'Arianisme.

V. les Ariens § 10, 13, & le C. de Nicée § 11. [Nous avons remarqué"autrepart qu'Arius aprés avoir esté anathematizé par le Concile de Nicée, avoit esté relegué dans l'Illyrie par Constantin, qui le rappella au bout de quelques années, s'estant laissé persuader par une facilité tres pernicieuse à l'Eglise, qu'il avoit embrassé la foy orthodoxe. Il est difficile de marquer le temps de ce rappel. Il y a neanmoins assez d'apparence qu'il fut bientost suivi de l'entreprise que fit Eusebe d'obliger S. Athanase à le recevoir dans l'Eglise, s'il n'en vouloit estre chassé luy mesme.]'Socrate dit qu'il forma ce dessein c.24.p.60.a. aussitost aprés qu'il eut deposé S. Eustathe d'Antioche,[c'est à dire en l'an 331; & cet ordre nous paroist fort conforme au raport des historiens & à la suite de l'histoire.]

Note 8. 'Arius ayant donc obtenu de Constantin la liberté"de retourner à Alexandrie, pour y estre receu dans l'Eglise; [a]Eusebe de Nicomedie écrivit à S. Athanase pour le prier de recevoir cet heresiarque: Mais en mesme temps qu'il usoit de prieres par ses lettres, il le faisoit menacer par ceux qui en estoient les porteurs. Neanmoins Saint Athanase ne ceda ni aux prieres ni aux menaces, & répondit qu'il ne pouvoit pas recevoir dans l'Eglise ceux qui estoient les auteurs de l'heresie, & qui avoient esté anathematizez par le Concile œcumenique:'De sorte qu'Arius voyant bien qu'il ne pouvoit pas esperer d'estre receu[dans l'Eglise]par S. Athanase qui ne le regardoit qu'avec horreur, se mit à brouiller tout de nouveau dans Alexandrie, pour travailler à y établir son heresie. c.26.27.p.62.c.d. a Ath.ap.2.p.778.a. Socr.l.1.c.27.p.62.d.

[Eusebe ne se rebuta pas de la réponse de S. Athanase à laquelle il s'attendoit bien.]'Il récrivit au Saint, & luy fit aussi p.63.a.
&c. écrire par Constantin. Et"sur le refus que fit de nouveau Saint Athanase de recevoir Arius, ce prince luy écrivit une seconde fois tout en colere, dit Socrate, qui raporte une partie de cette seconde lettre.'Nous la trouvons aussi dans S. Athanase, [b]mais Ath.ap.2.p.778.b.
Note 9. il ne dit point"qu'elle eust esté precedée d'une autre. Constantin l'écrivit à la sollicitation d'Eusebe[c] & de Theognis, lesquels luy representoient[sans cesse]que le Saint estoit l'auteur de tous les troubles, en ne voulant pas recevoir ceux qui ne demandoient que de rentrer dans l'Eglise; que tout seroit appaisé si on leur accordoit cette unique grace. b a. c Soz.l.2 c.22.p.473.b.

'Constantin estoit animé d'un bon zele pour la paix & l'unité de l'Eglise; [mais il ne prenoit pas toujours assez les interests Socr.l.1 c.27.p.63.b.

de la justice & de la verité. Il oublioit souvent l'horreur qu'il avoit eue non seulement des Donatistes qui le vouloient rendre juge des affaires ecclesiastiques; mais mesme de ceux qui luy avoient fait des plaintes contre des Evesques. Ainsi ne songeant
Ath p.778.a. qu'à établir la paix de l'Etat par celle de l'Eglise,]'il écrivit une lettre à nostre Saint, par laquelle il le menaçoit que s'il ne recevoit"Arius & ses disciples,'& s'il refusoit l'entrée de l'Eglise a quiconque la demanderoit, il envoyeroit aussitost du monde pour le deposer par son ordre, & le faire sortir d'Alexandrie.
a. … τοὺς περὶ Ἄρειον.
a.b. 'Cette lettre fut apportée par deux officiers du palais. Syncleце & Gaudence.
b. 'S. Athanase en raporte un endroit;[par les termes duquel il est visible que l'on ne demandoit point a S. Athanase qu'il receust Arius dans la ville d'Alexandrie, ce qui dependoit de l'Empereur, mais dans la communion & dans l'Eglise.

Cette tempeste qui sembloit si dangereuse s'appaisa neanmoins bientost.]
c. 'Car S. Athanase persuada à Constantin par sa réponse, que l'Eglise Catholique ne pouvoit avoir aucune union avec une heresie qui declaroit la guerre à J. C,
Soz.l.2.c.22.p.474.a. '& qu'ainsi l'on ne pouvoit admettre les Ariens dans la communion Catholique.

ARTICLE VIII.

Premieres calomnies des Meleciens contre S. Athanase.

Ath.ap.2.p.778.c. 'CONSTANTIN fut donc satisfait par cette lettre; [mais Eusebe en estant d'autant plus alarmé,] manda aux Meleciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer estoit arrivé; & qu'il falloit inventer & publier quelque chose contre S. Athanase, comme ils avoient fait contre S. Pierre, S. Achillas, & S. Alexandre ses predecesseurs.
c.d|Socr.l.1.c.27.p.63.d|Soz.l.2.c.22.p.474.b. 'Les Meleciens furent longtemps à trouver quelque calomnie[un peu specieuse]contre le Saint; mais enfin ils convinrent avec Eusebe, qu'ils l'accuseroient d'avoir obligé les Egyptiens à payer un nouveau tribut de robes de lin; & c'est le premier crime qu'ils luy imputerent.
Socr.p.63.a. 'Socrate ajoute qu'on disoit que c'estoit pour l'Eglise d'Alexandrie:
Meurs.p.529. '& le mot"dont Saint Athanase se sert, a signifié au moins dans les siecles suivans, un vétement ecclesiastique, à peu pres comme nos aubes. στιχάριον.

Ath.p.778.d. 'Ision, Eudemon, & Callinique, furent choisis pour porter cette plainte à la Cour, & dire qu'Athanase s'estoit attaqué à eux tous les premiers pour leur faire payer ce tribut. C'estoient

trois Meleciens, & peutestre ceux que Melece dans la liste de ses Prelats appelle Evesques d'Athribi, de Tanis, & de Peluse, ces deux-ci dans la premiere Augustamnique, & Athribi dans la seconde. Callinique de Peluse" s'estoit déja signalé par une autre deputation [l'an 325,] où il avoit commencé à communiquer avec les Ariens. Ces deputez allerent donc faire leurs plaintes à Constantin qui estoit à Nicomedie. Mais il s'y rencontra en mesme temps par hazard deux Prestres de S. Athanase, Alype [ou plutost] Apis, & Macaire, qui les refuterent en presence de l'Empereur,[a] & firent voir que tout ce qu'ils disoient contre S. Athanase, estoit faux.[b] Ainsi Constantin se crut obligé d'écrire une lettre pour condanner Ision[c] & les autres accusateurs du Saint.[d] Il ordonna mesme au Saint de le venir trouver:[e] & quand il fut arrivé, il le receut avec beaucoup de joie, & ne luy parla que comme à un homme de Dieu.

n.p.15.1.c | Ath. ap.2.p.789.b. — Geo.sac.p.280. — V. Saint Alexandre d'Alex.§ 11. — Epi.68.c.5.p. 721. — Socr.p.63 d. — Ath.ap.2.p. 778.d | Soz.p. 474.d. — a Socr.p.63.d. — b Ath.p.778.d. — c Socr.p.63.d. — d Ath.ap.2.p. 778.d. — e p.780.d.

Mais Eusebe qui sachant que Constantin le mandoit, avoit retenu ses denonciateurs, les porta quand il fut arrivé, à former deux accusations tout à la fois, l'une contre Macaire [dont nous venons de parler,] qu'ils accusoient d'avoir brisé un calice, [comme nous l'expliquerons autrepart,] l'autre contre le Saint mesme qu'ils accusoient de vouloir se revolter contre le Prince, & d'avoir envoyé un cofre" plein d'or à un Philumene qui vouloit usurper l'Empire, [mais qui est demeuré inconnu. Theodoret, s'il n'y a point de faute" dans les editions ordinaires, dit] qu'ils employerent quelques soldats pour cette accusation.

p.778.d. — p.779.a | Soz.l. 2.c.22.p.474.c. — V. Constantin § 75. — Thdrt.l.1.c.25. p.576.c. — Note 10

Cette seconde calomnie réussit comme la premiere. Car Constantin ecouta les défenses de S. Athanase à Psammathie, qui est un fobourg de Nicomedie,[f] quoique Theodoret dise que ce fut à Constantinople.[g] Il condanna les accusateurs, & renvoya S. Athanase en Egypte avec une lettre adressée à l'Eglise d'Alexandrie,[h] dans laquelle il fait une longue invective contre ceux qui troubloient si indignement la paix & l'ordre de l'Eglise pour satisfaire leur jalousie. Il assure les Fideles que ces calomniateurs n'ont pu rien faire contre Athanase, dont il parle avec beaucoup d'eloges, & finit en les exhortant à l'union & à la charité mutuelle, & en remettant à S. Athanase mesme le soin de leur apprendre ce qui s'estoit passé en cette affaire; tant il avoit de confiance en sa moderation & en son amour pour la paix. Theodoret raporte un endroit de cette lettre:[i] mais Saint Athanase nous l'a conservée toute entiere.

Ath.p.779.a. — Socr.l.1.c.27.p. 64.a. — f Thdrt.p.576. d. — g Ath.p.779.a. — h p.779 780. — p.780.d. — p.781.a. — Thdrt.p.576. 577. — i Ath.p.779-781.

ARTICLE IX.

Histoire d'Isquyras laïque, qui se pretend Prestre.

L'AN DE JESUS CHRIST 332, DE S. ATHANASE 6, 7.

Ath.ap.2.p. 782.c.d.
p.781.a.b.
p.782.d.
Epi.68.c.6.p. 723.a.

'CONSTANTIN examina aussi au mesme lieu de Psammathie & en presence de Saint Athanase, l'accusation intentée contre Macaire touchant le calice rompu, & il reconnut que c'estoit une pure calomnie.'Les Meleciens ne laisserent pas de la renouveller quelque temps aprés, [apparemment en l'an 332:] '& quoique Constantin l'eust rejettée de nouveau, [ils continuerent toujours à la publier comme un crime indubitable;]'en sorte qu'ils en ont mesme persuadé S. Epiphane. [Et l'ayant fait enfin tomber sur Athanase, ils en firent à Tyr l'un des principaux chefs de sa condannation. Cependant il n'y eut jamais rien dont la fausseté fust si manifeste. [Voici quelle est la verité du fait.]

Ath.ap.2.p. 802.b.
a Thdrt.l.1.c. 28.p.581.b.
b Ath.p.802.b.
Socr.l.1.c.27. p.64.b.c.
c Ath.ap.2.p. 802.b.
d p.791.d|793. c.d.
p.782.d.
p.80-.b.c.

'Il y avoit dans le territoire d'Alexandrie un canton nommé la Mareote,[a] du nom d'un celebre lac [dont il est voisin.][b] Il estoit immediatement soumis à l'Evesque d'Alexandrie, sans avoir jamais eu d'Evesque particulier, ni mesme de Corevesque. Il consistoit en divers grands villages, qui avoient chacun leur Prestre, '& des eglises magnifiques en assez grand nombre.[c] S. Athanase dit que ces villages estoient au nombre de dix, ou plus:[d] & l'on voit par la requeste adressée au Concile de Tyr, qu'il y avoit en tout quinze Prestres, & autant de Diacres dans ce canton.'Nous trouvons les noms de quelques uns de ces villages dans un acte dont nous parlerons dans la suite.'Il y avoit aussi quelques hameaux qui n'avoient pas d'eglises, parcequ'ils estoient trop petits.

p.803.a.
c.d.
e Soz.l.3.c.12.p. 514.b.
f Ath ap.2.p. 764.a|781.b.
g p.79-.b.c.
h a|781.b.
i Hil.fr.1.p.21.
k Ath.p.792.a.
l p.731.b|747. a.
m p.731.b|764. b.
n p.788.d|748. a.

'Dans un de ces hameaux appellé "la Paix de Secontaruse, 'demeuroit un nommé Isquyras,[e] ou Isquirion comme l'appelle Sozomene,[f] homme de méchante vie,[g] & 'qui estoit connu publiquement pour tel.[h] Il n'avoit aucun degré dans l'Eglise,[i] & ainsi il n'estoit pas mesme Diacre, quoique S. Hilaire l'ait dit. [k] Neanmoins il luy prit fantaisie de se faire passer pour Prestre [l] sans avoir esté ordonné ni dans l'Eglise Catholique, qui ne le reconnoissoit que pour laïque,[m] ni mesme par les Meleciens, comme ceux d'entre eux qui s'estoient réunis, le témoignoient: [n] & en effet, Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il

Εἰρήνη.

avoit donné de ses ecclesiastiques;'outre que jamais son schisme p.764.b.c|781. b.
n'estoit entré dans la Mareote.

'Il restoit donc, (& c'estoit aussi sa pretention,) qu'il eust esté p.731.b|792.a.
V. Saint Alexandre d'Alex. § 10. fait Prestre par Colluthe, lequel n'estant "luy mesme que Prestre, p.732.c.
& schismatique, avoit usurpé le pouvoir de l'ordination,'& p.794.d.
avoit en effet établi Prestre cet Isquyras,'sans que personne, p.792.a.b.
hors ses parens, le reconnust pour tel; & il n'avoit pas mesme
d'eglise pour faire aucune fonction.'Depuis cela Colluthe b|794.d.
estant rentré dans l'état de simple Prestre par le jugement du
Concile assemblé par Osius [en l'an 324,]'& toutes ses ordina- p.732.c.
tions ayant esté declarées nulles,'Isquyras fut deposé,[a]& remis p.792.b.
en l'état de laïque comme tous les autres. a p.794.d.

'Il fut receu à la communion en cette qualité, & y demeura p.792.b.
toujours depuis, perdant ainsi l'ombre mesme du sacerdoce
qu'il avoit affectée,'jusqu'à ce que sa fantaisie luy ayant repris, p.781.c.
il s'efforça de tromper ceux de son hameau, en leur faisant ac-
croire qu'il estoit Ecclesiastique.'Il eut mesme la hardiesse de Socr.l.1.c.27.
faire les fonctions du sacerdoce.[b]Mais luy mesme reconnut p.64.c.
depuis à Tyr qu'il n'avoit pas plus de sept personnes dans sa b Ath.ap.2.p. 796.b.
communion.'Car ses propres parens demeuroient dans la com- p.735.c.
munion de S. Athanase.'Et pour l'eglise qu'il se vantoit d'avoir, p.794.d.
ce n'en fut jamais une, mais une veritable chambre fort petite,
d'un enfant orfelin nommé Ision.

'Il arriva ensuite que Saint Athanase faisant la visite dans les p.781.c.
Eglises de la Mareote, fut averti de ce qui se passoit par le Curé
dont dependoit le hameau d'Isquyras, & qui avoit esté informé
de son entreprise. Il envoya aussitost le Curé mesme avec Ma-
caire l'un de ses Prestres, pour faire venir Isquyras; mais comme
ils le trouverent malade au lit dans sa chambre, ils enjoigni-
rent à son pere de luy défendre de rien entreprendre à l'avenir
de semblable à ce qu'on s'estoit plaint qu'il faisoit.

ARTICLE X.

Isquyras se plaint que S. Athanase a fait rompre son calice par Macaire: Il se retracte, & demande pardon au Saint.

[JAMAIS on ne vit une conduite plus innocente, plus paci-
fique, & plus moderée que celle qu'on tint à l'égard de ce
faux Prestre; & neanmoins c'en fut assez aux ennemis de Saint
Athanase pour former contre luy une accusation horrible qui

Ath.ap.2.p.781.c. causa une infinité de troubles dans l'Eglise.]'Car Isquyras estant gueri, & voyant que son pere & ses parens l'empeschoient [de faire le Prestre,]s'enfuit vers les Meleciens. Ceux-ci communiquerent l'affaire aux Eusebiens.' Socr.l.1.c.27.p.64.c. Ils envoyerent mesme Isquyras jusques à Nicomedie, si nous en croyons Socrate;[a] a Ath.p.781.c. & le resultat de leurs deliberations, fut de publier que Macaire [en venant chercher Isquyras,] p.782.b. avoit rompu un[1] calice sacré,' 1. brisé un autel,' p.735.764.a|802.c. brulé des livres sacrez,[b] b Hil.fr.1.p.22. jetté mesme à terre les sacremens de nostre salut,[c] c Bar.347.§ 86. renversé la chaire sacerdotale, & demoli l'eglise jusqu'aux fondemens.[d] d Ath.ap.2.p.800.b. Car ils pretendoient que Macaire estoit entré lorsque le Prestre, (c'est à dire Isquiras,) estoit à l'autel & offroit le sacrifice;[e] e p.731.d|802.c. quoique, comme nous avons remarqué, il n'y eust aucune eglise, ni aucun Prestre en ce lieu;' p.731.d|732.b. que le jour mesme auquel on marquoit que cela estoit arrivé, ne fust point un dimanche, ni par consequent un jour de sacrifice;' p.732.c. & qu'Isquyras estant laïque & demeurant dans un logis particulier, ne pust avoir chez luy aucun vase sacré;' p.731.d. puisque ces sortes de vases, que l'on ne peut rompre sans un crime enorme, ne se trouvoient alors que chez les personnes qui estoient établies legitimement dans le sacerdoce.

p.782.b. 'Isquyras mesme fut choisi pour publier ces calomnies;[f] f p.732.c|781.d. & afin de l'autoriser davantage, on luy donnoit hautement la qualité de Prestre,' p.758.a|764.b.c|781.d. à laquelle on ajouta mesme sous Constance celle d'Evesque,[g] g Socr.l.2.c.16.p.101.102. sous le titre d'Evesque de Marcote,[h] h Ath.ap.2.p.732.d. ce qui paroist s'estre fait vers l'an 339.[i] i Hil.fr.2.p.30. Il signa[2] en cette qualité la lettre du faux Concile de Sardique [en 347.] 2. [k] k fr.1.p.21. Les Eusebiens luy donnerent ce titre, afin qu'au moins le mensonge fust plus croyable dans la bouche d'un Evesque;[l] l Ath.ap.2.p.802.c. mais ils ne purent pas luy trouver des peuples qui voulussent se soumettre à sa conduite.[m] m d. On luy obtint aussi[n] des ordres de Constantin pour luy faire bastir une eglise dans son hameau,' Note 11. p.732.d. ce qui est une preuve bien evidente qu'il n'y en avoit pas auparavant,' p.802.d|Hil.fr.1.p.21. & mesme cet ordre ne fut pas executé:[n] n Hil.fr.1.p.21. ce qui donne sujet à S. Hilaire de se moquer de cette calomnie, & de dire qu'assurément la religion s'estoit abolie en ce lieu, ou que cette eglise profanée par le crime de Macaire, avoit esté abysmée.' Ath.p.801.c.d. Ainsi comme il estoit Prestre sans avoir receu l'ordination de personne, il devint aussi Evesque de nom seulement, n'ayant ni peuple, ni eglise, & estant au contraire rejetté de tout le monde comme un chien.

1. que quelques uns appelloient καν ἄλαν, dit S. Epiphane *her.68.c.6.p.723.a.b.*

2. Le texte a *Q[illegible]s*: mais il faut assurément lire Ischyrius, [Ischyras.] ou Ischyrien. On le voit surtout par Sozomene *l.3.c.12 p.514 b.*

'Quelque méchant que fust Isquyras, ce ne fut pas neanmoins de luy mesme qu'il publia les calomnies dont nous avons parlé, mais seulement par crainte & par force.'Car il y fut contraint par la violence des Meleciens, qui le battirent mesme pour cela. 'Ceux qui executerent envers luy cette violence estoient entre autres, Isaac de Lete, un autre Isaac, & Heraclide.'Melece nomme entre ses Evesques, Isaac de Lete, Heraclide de Nicie, & Isaac de Cleopatride,'qui sont trois villes de la premiere Egypte. La premiere se nommoit aussi Latople. p.735.b. b|782.b. p.782.b. p.789.a.b. Geo.sac.p.179.

[Cette violence rendit peutestre Isquyras plus susceptible] 'des reprimendes que luy firent ses parens. Il vint donc fondant en larmes trouver S. Athanase,'pour luy demander sa communion:'& sur ce que le Saint luy reprocha les calomnies qu'il avoit publiées contre Macaire,'il luy avoua que toutes ces choses estoient fausses, & qu'il ne les avoit inventées qu'à la suggestion des Meleciens,[a] s'excusant sur la violence qu'on luy avoit faite.'Il luy en donna mesme un acte par écrit en presence de six Prestres,[qui apparemment estoient des Curez de la Mareote,] '& de sept Diacres partie d'Alexandrie, partie de la Mareote. Ath.p.781.d. p.782.a. a|781.d. p.735.b|747. a|781.d|782. a|792.d. a p.782.a. c. c.

'Ce desaveu si formel écrit de la main mesme du calomniateur, ne parut pas neanmoins suffire encore pour luy faire meriter la grace de la[1] communion Catholique:[car je ne voy pas quel autre sens on peut donner à ce que dit le Clergé de la Mareote,]qu'on ne le receut point:[& selon l'ordre des Canons, un calomniateur tel qu'il estoit, pouvoit à peine esperer à la mort la reconciliation & la paix. On voit aussi dans la suite qu'il demeurera toujours lié avec les Meleciens. Mais ce qui peut paroistre de plus étrange,]'c'est que ce desaveu mesme ne fut point capable d'étoufer la calomnie qu'il avoit inventée. Les Meleciens continuerent toujours à la publier, & eurent mesme l'effronterie de la porter de nouveau jusqu'aux oreilles de Constantin.'Ils luy en avoient parlé premierement à Psammathie, comme nous avons dit, lorsqu'ils accuserent S. Athanase d'envoyer de l'argent à Philumene;'& ce prince les traita alors de calomniateurs sur l'un & sur l'autre point.'Ce jugement, [qui comme on le peut tirer de la suite de S. Athanase, preceda le desaveu d'Isquyras,]les fit demeurer quelque peu de temps en repos.'Mais le desir de servir ceux à qui ils s'estoient vendus, leur donnant un nouveau courage,'ils ne firent nulle difficulté de retourner à la Cour y pro- d|792.d. 1. p.782.a. p.778.779. p.779.a|782.d. p.781.a. b. p.782.c.

1.'La traduction de Nannius joint Piste à Isquyras pour l'invention & la retractation de cette calomnie, & ajoute qu'il ne put non plus que luy obtenir la reconcilation. Ath.S.t.1.p.391.f.

duire de nouveau leur calomnie, quoiqu'étoufée par la main propre de celui qui luy avoit donné l'estre.

ARTICLE XI.

S. Athanase est accusé d'avoir tué l'Evesque Arsene.

[C'Estoit quelque avantage aux Meleciens & aux Ariens de perdre un Prestre Catholique, & un cooperateur de
Socr.l.1.c.27. p.64.65. a Ath.ap.2.p. 731. Saint Athanase.]'Ils esperoient mesme faire deposer avec luy son Evesque, parcequ'il l'avoit envoyé;[a]& ils s'efforçoient pour cela de faire retomber cette accusation sur le Saint, [supposant qu'il avoit commandé tout ce qui avoit esté fait par Macaire.]
p.735.d. 'Mais comme ces voies estoient trop longues, ils l'accusoient
p.785.c. quelquefois luy mesme de ce crime,'& disoient qu'il estoit entré avec violence[dans l'eglise d'Isquyras,]qu'il avoit emporté par force le calice du lieu le plus sacré, qu'il l'avoit rompu en pie-
Bar.347.§86. ces'de ses propres mains, & qu'il avoit commis toutes les autres
Ath.p.782.b. choses que l'on reprochoit à Macaire.'Et c'est pourquoi Isquyras dans sa retractation"justifie principalement S. Athanase. οὐδὲν συνοιδῶσε πεποιηκέναι.

p.785.d. 'Neanmoins cette inconstance & cette metamorphose de Macaire en Athanase, estoit une preuve plus claire que le jour qu'ils n'avoient d'autre dessein que d'opprimer cet Evesque:
p.731.a. '& d'ailleurs aucun des témoins qu'ils avoient eux mesmes apostez, n'avoit l'impudence de charger S. Athanase. Il falloit donc chercher quelque autre machine qui fust plus propre pour leur
p.781.d|782.d. malheureux dessein.'Et aussi lorsqu'ils porterent pour la seconde fois à l'Empereur la calomnie d'Isquyras, & du calice rompu, ils y joignirent en mesme temps celle d'Arsene, [qui estoit bien autrement importante, & avoit encore moins de fondement.
Conc.B.t.2.p. 567.b. C'est celle dont parle S. Cyrille d'Alexandrie,]'lorsqu'il dit que les parasites de l'impieté d'Arius, (c'est ainsi qu'il appelle les Eusebiens, & les Meleciens,) ne pouvant plus souffrir la force avec laquelle Athanase les combatoit, & ne se contentant pas des mensonges ordinaires par lesquels ils s'estoient efforcez de le décrier, eurent recours à une invention toute nouvelle que leur fournit l'esprit de calomnie.

Ath.ap.2.p.786. c|Socr.l.1 c.27. p.65.a|Thdrt.l. 1.c.28.p.579.c. 'Arsene estoit"un Evesque d'Hypsele[dans la premiere Thebaïde,]du parti des Meleciens, comme il le reconnoist luy mesme. [Il n'est point dans la liste de Melece, soit que ce soit une omission, comme il y a quelques autres fautes; & c'est le plus vraisemblable; NOTE 12.

ſemblable; ſoit qu'il n'ait eſté fait Eveſque que depuis le renouvellement du ſchiſme.] 'Les ennemis de S. Athanaſe s'aviſerent donc de faire cacher Arſene, afin que quand on ne le verroit plus, ils puſſent faire croire qu'il eſtoit mort, & que S. Athanaſe l'avoit tué. 'Arſene faiſoit ceci de concert avec les Euſebiens; '& on luy avoit donné de l'argent pour l'obliger à ſe cacher.

Note 13. [a]Jean "ſurnommé Arcaph, [b]ou Achab ſelon Socrate, [chef de la ſecte des Meleciens,] [c]eſtoit celui qui conduiſoit toute cette intrigue, [d]& ſe rendoit le denonciateur contre S. Athanaſe.

[e]Arſene ſe cacha donc à la priere de ce Jean & des autres Meleciens, [f]ſoit dans les monaſteres que les Meleciens avoient dans la Thebaïde où on le trouva quelque temps aprés, comme nous le dirons, [g]ſoit dans quelque province audelà des mers, comme le Concile d'Alexandrie le ſemble marquer: [h]Et ils l'euſſent volontiers envoyé en un autre monde, s'ils l'euſſent pu, ou bien ils l'auroient fait mourir eux meſmes [ſi Dieu le leur euſt permis,] pour avoir plus de ſujet de pourſuivre la mort de Saint Athanaſe comme auteur de ce meurtre feint ou veritable.

'Auſſitoſt donc qu'Arſene fut diſparu, ils commencerent à publier qu'il avoit eſté tué par Athanaſe, [i]& Jean ſurtout s'acquita fort bien de ſa commiſſion. 'Ils demandoient meſme avec des larmes feintes, qu'au moins il leur rendiſt le corps de celui qu'ils ſavoient eſtre vivant: '& pour mieux jouer leur jeu, ils portoient partout [k]dans une boeſte [l]de bois une main droite qu'ils avoient bien ſechée. [m]Ils l'avoient coupée à quelqu'un, [n]qu'ils avoient peuteſtre eux meſmes tué, dit Socrate, [o]& ils diſoient que c'eſtoit celle d'Arſene qu'Athanaſe luy avoit coupée. [p]Rufin & Socrate ajoutent qu'ils publioient qu'Athanaſe l'avoit coupée pour s'en ſervir à des operations magiques. [q]Car l'on voit par les hiſtoriens eccleſiaſtiques & profanes, que les heretiques & les payens accuſoient ce Saint d'eſtre un magicien, [r]attribuant à cet art criminel l'eſprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.

Ath. ap. 2. p. 729. a|781. d. — p. 783. — Socr. l. 1. c. 29. p. 66. b. — a Ath. ap. 2. p. 783. b. — b Socr. l. 1. c. 30. p. 67. b. — c Ath. p. 784. a. b. — d Socr. l. 1. c. 30. p. 67. b. — e Thdrt. l. 1. c. 28. p. 579. c. — f Ath. p. 784. c. — g p. 729. — h a. b. — p. 729. a|758. b. &c. — i p. 784. a. — p. 758. b. — p. 781. d|Conc. B. t. 2. p. 567. b. — k Epi. 68. c. 6. p. 723. b. — l Thdrt. l. 1. c. 28. p. 579. c. — m Conc. B. t. 2. p. 567. b. — n Socr. l. 1. c. 27. p. 65. a. — o Ath. ap. 2. p. 781. d|Conc. B. t. 2. p. 567. b. — p Ruf. l. 1. c. 15. p. 245|Socr. l. 1. c. 27. p. 65. a. — q Soz. l. 4. c. 10. p. 549. c|Amm. l. 15. p. 47. — r Soz. p. 549.

ARTICLE XII.

On informe du meurtre d'Arſene, qui ſe trouve vivant.

'LES Meleciens couroient ainſi de tous coſtez publier le meurtre d'Arſene, tant dans les aſſemblées du peuple, que dans celles des magiſtrats; '& ils tromperent aſſez longtemps le

Soz. l. 2. c. 23. p. 475. c. — Conc. B. t. 2. p. 567. c.

Ath.ap.2.p.782.c d|Socr l.1.c.27.p.65.b. *a* Epi.68.c.6.p.723.b. *b* Ruf.l.1.c.15.p.245.

monde par cette imposture.'Ils la porterent, comme nous avons dit, jusqu'aux oreilles de Constantin, avec leur calomnie du calice rompu. [a]Ils porterent aussi jusque là la main pretendue d'Arsene,[b]& la firent voir à l'Empereur.[Ceci se fit à peu pres en l'an 332.]

Ath.p.782.d. — d. — Socr.p.65.b. — b. — V.Constantin § 85.

'Constantin avoit déja reconnu & condanné à Psammathie tout ce qu'on disoit de ce calice rompu;[& ainsi il n'en fit pas d'état.]'Mais pour le meurtre d'Arsene,"il écrivit à Antioche au Censeur Dalmace[son frere,]d'examiner cette affaire,'de faire venir les accusez, & de punir les coupables.'Il envoya mesme Eusebe & Theognis, dit Socrate, afin qu'Athanase fust jugé en leur presence.[Et c'est apparemment pour ce sujet,]

Ath.p.783.a.

'que S. Athanase dit, qu'Arsene estant trouvé, Constantin fit revenir les Eusebiens qui estoient venus contre luy en Orient, [c'est à dire en Syrie.]

p.782.d.

'Dalmace[ayant receu la commission de Constantin,] écrivit à S. Athanase de se preparer à se défendre sur l'accusation dont il avoit à connoistre. De sorte que ce Saint qui d'abord l'avoit negligée, parcequ'il en savoit la fausseté, voyant par là qu'elle avoit fait impression sur l'esprit de Constantin, crut devoir prendre toutes ses suretez. Ainsi il en écrivit aux Evesques d'Egypte[pour apprendre où estoit Arsene,]car il ne l'avoit pas vu depuis 5 ou 6 ans; & envoya un Diacre pour le chercher partout, [appuyé de l'autorité des magistrats.]'Arsene estoit alors caché dans un monastere[c]de la [premiere] Thebaïde, nommé Ptemencyrce dans le territoire de la ville d'Antée, dont un nommé Pinne estoit Prestre[& Superieur.]'Le Diacre de Saint Athanase estant venu dans cette province, & s'informant soigneusement de tout, apprit de quatre ['Meleciens,] dont l'un estoit Prestre, qu'Arsene estoit où nous avons dit.'Il s'y en alla aussitost avec quelques autres personnes; mais ne l'y trouva plus. Car dans ce moment mesme Pinne ayant sceu qu'Arsene estoit decouvert, le fit monter sur un vaisseau accompagné d'un moine nommé Elie, pour s'en aller[sur le Nil]dans les provinces inferieures,'c'est à dire dans la basse Egypte. [d]De sorte que quand le Diacre arriva pensant le surprendre, il trouva qu'il estoit echapé. Il se saisit de Pinne, & d'un [autre] Elie aussi moine"à qui il semble que l'on avoit particulierement confié le soin de cacher Arsene: [mais il pouvoit ne s'estre pas trouvé

p.784.b|Soz.l.2.c.23.p.475.d. *c* Ath.p.784.b. — b.c. — c. — Soz.l.2.c.23.p.476.a. *d* Ath.ap.2.p.784.c. — 1. — τοῦ παραλαβόντος αὐτόν.

1. Puisque ces quatre savoient où estoient Arsene, & qu'ils l'avouerent, ὡμολόγησαν, on ne peut pas douter que ce ne fussent des Meleciens.

prest à s'enfuir avec luy.]'Cet Elie & Pinne furent conduits jusques à Alexandrie & presentez au Duc,'c'est à dire au General de toute la milice d'Egypte,'auquel ils furent contraints d'avouer qu'Arsene n'avoit point esté tué, mais qu'il vivoit, qu'il avoit esté caché chez eux,'& qu'il estoit alors dans l'Egypte. c. Soz.p.476.a. Ath.p.784.d. Soz.p.476.a.

'Une confession si importante fut sceue aussitost de toute la province, & il fut impossible de la cacher.'Pinne mesme en manda la nouvelle à Jean auteur de toute la calomnie,'l'avertissant de ne plus accuser Athanase sur ce point,'& avouant par consequent qu'ils n'avoient caché Arsene que pour faire croire qu'il estoit mort. Saint Athanase nous a conservé toute entiere cette lettre qui decouvre tant de mysteres.'Il est remarqué à la fin qu'elle fut écrite par un Paphnuce moine du monastere de Pinne,'qui est peutestre ce mesme moine Melecien que Saint Epiphane releve avec de trop grands eloges. Ath.p.784 c. b. d. a. d. Bar.326.§ 12. Epi.68.c.5.p. 720.721.

[a]Non seulement S.Athanase fut assuré de la vie d'Arsene par les depositions dont nous venons de parler, mais mesme ses gents le "trouverent depuis caché à Tyr.'Socrate raporte que cela arriva par le moyen des serviteurs du Gouverneur nommé Archelaüs, lesquels ayant oui dire dans un cabaret qu'Arsene, qu'on disoit avoir esté tué, estoit caché dans une certaine maison, remarquerent ceux qui le disoient, & en avertirent leur maistre. Archelaüs l'ayant fait chercher sans perdre de temps, le trouva effectivement, le mit en sure garde, & en donna avis à S. Athanase,[ou plutost à quelqu'un qui estoit là de sa part.] a Ath.p.783.a. NOTE 14. Socr.l.1.c.29.p. 66.b.c.

'Arsene se voyant pris, & voulant encore garder le pacte qu'il avoit fait avec les Eusebiens, nia qu'il fust Arsene: mais il fut appellé en jugement devant Paul Evesque de Tyr,'qui le connoissoit depuis longtemps.'Il fut donc convaincu d'estre luy mesme, s'il est permis de parler ainsi; & contraint de l'avouer, n'ayant pas l'effronterie de le nier[devant un homme qui le connoissoit.] Ath.p.783.a. Socr.p.66.c. Ath.p.783.a.

ARTICLE XIII.

Constantin reconnoist & condanne l'imposture des Meleciens.

'ARSENE ne refusoit à Tyr de se reconnoistre pour ce qu'il estoit, que parceque son aveu ruinoit toute l'intrigue que les Eusebiens fondoient sur sa mort: Et cela arriva en effet, Ath.ap.2.p.783. a.b.

Car S. Athanase écrivit à l'Empereur qu'Arsene estoit trouvé, & le fit ressouvenir des calomnies que l'on avoit publiées contre le Prestre Macaire, & dont luy mesme avoit esté témoin à
Bar.333.§ 1. Psammathie.'Il envoya apparemment cette lettre par Macaire, [qui n'estoit pas le Prestre dont nous venons de parler, mais un
Ath.p.783.d. autre qui n'estoit que Diacre: ce que nous jugeons]'par la lettre d'Alexandre de Thessalonique dont nous parlerons bientost.

p.730.b. 'Constantin fut fort indigné qu'on eust accusé Athanase d'a-
p.783.b. voir osté la vie à un homme qui estoit encore vivant.'Il manda à Dalmace de cesser la poursuite de cette affaire, commanda aux Eusebiens qui estoient déja venus en Orient contre Saint Athanase, de s'en retourner[à leurs Eglises,]& écrivit au Saint
p.785. une lettre que nous avons encore.'Aprés l'avoir exhorté d'animer son peuple à la moderation & à la pieté, n'ayant rien qui luy fust si cher, il condanne avec les termes que l'amour de la justice luy inspire, l'emportement des Meleciens contre ce saint Evesque, tant sur le sujet d'Arsene, que sur celui du calice rom-
p.786.a. pu.'Il veut que Saint Athanase lise souvent sa lettre en public, pour faire davantage connoistre à tout le monde l'excés d'une
b. malice si noire.'Il finit en disant que si ces calomniateurs continuent dans leurs entreprises, il s'en rendra luy mesme le juge, & les traitera non selon l'indulgence des loix de l'Eglise, mais selon la rigueur des loix civiles:[ce qui fait voir que quand il avoit connu des accusations de S. Athanase, ce n'avoit pas tant esté comme juge que comme ami commun & comme arbitre.]
p.730.b. 'Le Concile d'Alexandrie parle de cette lettre, & en cite particulierement les paroles les plus fortes qui y sont employées contre les Meleciens.[Car Constantin ne connoissoit pas que c'estoient ses principaux favoris qui estoient l'ame de toute cette noire conspiration & les auteurs de ces calomnies, qui avec raison luy paroissoient si detestables.

La nouvelle de la decouverte d'Arsene se repandit bientost
p.783.d. en beaucoup de lieux.]'Le Diacre Macaire qui estoit à Constantinople le manda à Alexandre Evesque de Thessalonique, lequel en écrivit à S. Athanase pour luy témoigner la joie qu'il
c.d. avoit de voir les calomnies d'Arcaph confondues.'S. Athanase nous a conservé cette lettre qu'Alexandre écrivoit aussi pour répondre à ce que le Saint luy avoit mandé touchant un Serapion qui luy avoit rendu sa lettre.

p.788.a. 'Voilà quel fut[pour lors]le succés de ces grandes batteries
Thdrt.l.1.c.24. p.575.d. 'que l'on avoit dressées contre cette tour inebranlable de la ve-

rité.'Si les Eusebiens n'en furent pas convertis, au moins les Meleciens demeurerent accablez sous la confusion dont ils se virent couverts.'Et la crainte des menaces de l'Empereur les obligea de demeurer en repos durant quelque temps ;[c'est à dire assez probablement durant l'année 333.] Ath.ap.2.p.783. a. Soz.l.2.c.2.23.p. 476.c.

ARTICLE XIV.

Arsene & les Meleciens se réunissent à Saint Athanase, qui visite la haute Thebaide.

L'AN DE JESUS CHRIST 333, DE S. ATHANASE 7,8.

'NOSTRE Saint eut encore la consolation de voir ses calomniateurs non seulement terrassez, mais mesme se reconcilier avec luy & rechercher sa communion.'Arsene aprés avoir esté trouvé vivant lorsqu'il se cachoit, luy écrivit une lettre que nous avons encore,'tant pour luy qu'au nom des Prestres & des Diacres de son Eglise d'Hypseie qui avoient autrefois esté sous Melece,[c'est à dire dans son parti & dans son schisme.]'Il dit dans cette lettre qu'il embrasse la paix & l'union avec l'Eglise Catholique dont ce Saint estoit le chef; qu'il veut se soumettre au Canon ecclesiastique selon l'ancienne pratique, [par où il peut marquer ce que le Concile de Nicée avoit ordonné sur la reception des Meleciens;] qu'il promet de n'avoir plus aucune communion avec ceux qui demeureroient dans le schisme ;'qu'il ne fera aucune chose ni touchant les ordinations des Evesques, ni sur tout ce qui regarde les affaires communes de l'Eglise qu'avec luy qui estoit leur metropolitain ; qu'en un mot il suivra en tout l'exemple"des autres Evesques[Catholiques,]qu'il le supplie de luy écrire promtement, & d'écrire aussi aux autres Evesques pour les assurer qu'il estoit dans la communion Catholique ; qu'il salue son Clergé, & qu'il espere de l'aller bientost trouver. Ath.ap.2.p. 729.b. b|786.c. p.786.c. d. p.787.a.b. NOTE 15.

[Quoiqu'il meritast peu la grace qu'il demandoit; on peut juger neanmoins que Saint Athanase la luy accorda,& qu'Arsene demeura depuis uni avec luy, & avec l'Eglise Catholique.Cela paroistra par ce que nous verrons de luy dans le Concile de Tyr.]'Le Concile d'Alexandrie[en 339,]témoigne qu'il estoit alors dans la communion de l'Eglise & de S. Athanase,ᵃbien loin d'en avoir horreur comme d'un homicide,ou de le haïr comme un homme dont il auroit receu du mal:'& le Pape Jule écrit[en p.729.a.b|730. d. a p.729.b. p.746.b.

341,] qu'il estoit mesme lié d'amitié avec celui que l'on accusoit de luy avoir osté la vie.'Il vivoit encore en l'an 347, au temps du Concile de Sardique;'& son nom se trouve parmi ceux qui ont souscrit ce Concile en faveur de S. Athanase.

p.736.c. p.768.a.

'Jean mesme cet infame calomniateur de ses freres, témoigna se repentir.'Il demanda la paix, & l'amitié de S. Athanase, & embrassa la communion de l'Eglise.'Il manda luy mesme toutes ces choses à Constantin;'& ce prince luy témoigna par sa réponse qu'il ne pouvoit jamais recevoir une plus agreable nouvelle; & pour luy faire voir quelle estoit sa satisfaction, il luy ordonne de prendre un des chariots publics, & de s'en venir promtement à la Cour, tant pour le rejouir pleinement, que pour recevoir tous les effets qu'il pourroit desirer de sa liberalité.

p.787.c|736.a. p.787.d. c d. d|788.a.

'La honte & l'epouvente des Meleciens donna donc quelque treve à S. Athanase: & l'Eglise d'Egypte gouvernée par un si illustre chef, se multiplioit de jour en jour, par ceux qui abandonnoient ou le paganisme, ou les diverses heresies, pour renaistre dans son sein.

Soz.l.2.c.23.p. 476.c.

[S. Athanase peut bien avoir employé le repos que luy donna cette espece de treve, à aller faire la visite de tout son patriarcat. Car nous trouvons]'qu'il voulut aller vers ce temps-ci dans la haute Thebaïde, & jusqu'à Syene, [qui terminoit alors l'Egypte & l'étendue de l'Empire Romain du costé du midi. Durant ce voyage il instruisit les peuples en la foy de JESUS CHRIST par une doctrine salutaire, & affermit les Eglises [dans l'amour de la verité.] Il arriva, en suivant le Nil, jusques à Tabenne, où Saint Pacome avoit déja assemblé un grand nombre de Religieux. Cet Abbé ayant donc sceu qu'Athanase venoit en ces quartiers là, alla audevant de luy avec tous ses solitaires, qui en chantant des pseaumes & des hymnes, receurent avec une extreme joie ce sacré Pontife de J.C. Mais S. Pacome au lieu de se presenter à luy, se cacha dans cette grande multitude de solitaires, sachant que Serapion Evesque de Tentyre, dans le diocese duquel est Tabenne, avoit parlé de luy à ce saint Prelat, luy disant que c'estoit un homme admirable, & un vray serviteur de Dieu qu'il pouvoit elever pour son merite à la dignité du sacerdoce, & l'établir pere des solitaires [de ces quartiers là.] NOTE 16.

Boll.14.may, g. p.30.c|Sur.14. may, p.200.§ 26.

'Il se contenta donc d'avoir vu de son bateau le saint Evesque, & le laissa passer de la sorte sans se presenter à luy, quoiqu'il le reverast à un tel point, qu'il ne croyoit pas que son siecle portast

Boll.14.may, g.p.30.§ 20.c.

un plus grand personnage. Car il connoissoit la sainteté de sa vie, & les persecutions qu'il avoit déja souffertes de la part des Ariens,[& des Meleciens,]pour la confession du nom de J.C, sans parler de celles qu'il devoit souffrir à l'avenir,[& que Dieu pouvoit bien avoir fait connoistre à Saint Pacome, comme tant d'autres choses qu'il luy reveloit.]Il estoit aussi dans une admiration toute extraordinaire pour sa charité envers tout le monde, & particulierement envers les solitaires; & ainsi il l'honoroit avec une affection non pareille,aussibien que tous ceux qui estoient comme luy dans la pureté de la foy.'Il le mettoit entre § 87.c.
les trois merveilles que Dieu avoit fait voir de son temps en Egypte pour le salut du genre humain; ce que S. Theodore son
V. 53. disciple n'oublia pas.'Nous avons"déja vu d'autres marques de g.p.65. § 6.
V. § 40. l'estime de S. Pacome pour le Saint,'& nous en verrons"encore g.p.44. § 73.
de nouvelles dans la suite.

ARTICLE XV.

Les Eusebiens obtiennent le Concile de Cesarée.

L'AN DE JESUS CHRIST 334, DE S. ATHANASE 8, 9.

[LES succés si favorables à la verité & à S. Athanase, dont nous avons parlé sur l'an 333, ne plaisoient nullement aux Eusebiens.]'Ils ne pouvoient pas se resoudre de demeurer en re- Ath.ap.2.p.788. a.b.
pos.La honte des Meleciens ne les touchoit guere.Ce n'estoient pas eux dont ils se mettoient en peine. Ils ne songeoient qu'à leur Arius, & ils craignoient de ne le pouvoir faire rentrer dans l'Eglise, si les Meleciens venoient à leur manquer,& qu'ils n'eussent plus d'acteurs pour la tragedie qu'ils avoient tant d'envie de faire jouer. Ils les exciterent donc tout de nouveau à prendre courage,[& à reprendre encore une fois le personnage de calomniateurs. Il n'est pas étonnant qu'ils en aient pu venir à bout. Mais ce qui est tout à fait étrange, c'est que Constantin ait pu se laisser encore surprendre à leurs artifices.]'Et en effet, Eus.v.Cons.l.4. c.54.p.553.c.d.
Eusebe mesme n'a pu s'empescher d'avouer que parmi les excellentes qualitez de ce grand prince, on ne pouvoit approuver que sa bonté,(ou plutost sa facilité,) allast jusques à l'excés; ce qui produisoit, dit-il, en ce temps là divers desordres par l'hypocrisie de ceux qui s'introduisoient artificieusement dans l'Eglise, & qui prenoient le nom de Chrétiens pour se cacher & se deguiser. La douceur & la bonté de ce prince, l'integrité de

sa foy, & la sinceritéqui paroissoit dans toute la conduite de sa vie, luy firent prendre souvent pour de veritables Chrétiens ceux qui n'en avoient que l'exterieur & l'apparence, & donner trop facilement sa confiance à des gents qui avoient l'adresse & l'artifice de luy donner au dehors des marques d'une veritable affection. S'estant abandonné à eux plus qu'il ne devoit, il a peutestre, dit Eusebe, fait quelquefois des choses qui n'estoient
c.55.p.554.a. pas dignes de luy: 'mais la justice de Dieu leur a bientost fait porter la peine qu'ils meritoient. [Soit qu'Eusebe ait voulu par là taxer S. Athanase, qui avoit eu quelquefois plus de pouvoir sur l'esprit de Constantin que les Ariens n'eussent souhaité:]
n.p.249.2.d. 'soit qu'il regarde Ablave Prefet du Pretoire, comme quelques uns le croient; [il ne pouvoit mieux verifier ce qu'il dit que par son propre exemple, & par celui des autres complices de sa faction, qui surprirent la facilité de Constantin d'une maniere encore plus étonnante dans ce que nous allons raporter, que dans tout ce que nous avons vu jusques à present.

Saint Athanase ne nous apprend point de quels artifices ils
Bar.334.§1. userent en cette rencontre pour le tromper.] Baronius croit qu'ils gagnerent de nouveau l'esprit de Jean le Melecien, lequel,
§4.5. comme nous venons de voir, avoit esté mandé en Cour, '& qu'ils luy persuaderent de dire qu'Athanase l'avoit contraint luy & les autres Meleciens de se réunir à sa communion, & de se desister de leurs poursuites; que pour ce que l'on disoit, qu'Arsene estoit trouvé, ce n'estoit qu'un conte & qu'une imposture d'Athanase qui avoit supposé un faux Arsene pour le veritable. [Si cette conjecture est vraie, il faut dire que Jean couvert de confusion par la decouverte d'Arsene, avoit laissé quelque temps le Saint en repos avant que de luy demander sa communion. Ce qui est
Ath.ap.2.p.736.a.b. certain,] 'c'est que Jean aprés avoir témoigné abandonner ses calomnies, & s'en repentir, & aprés avoir communiqué avec S. Athanase, voyant depuis que les Eusebiens n'osoient porter ouvertement les Ariens, & qu'ils cherchoient des personnes sous le nom desquelles ils pussent agir, s'offrit avec ceux de sa dependance pour leur rendre ce service.
Soz.l.2.c.25.p.479-481. 'Sozomene raporte une infinité de calomnies que les Eusebiens firent publier par les Meleciens contre S. Athanase: [nous les
Thdrt.l.1.c.26.p.577.b. raporterons en traitant du Concile de Tyr.'Theodoret dit seulement qu'ils susciterent les Meleciens contre le Saint, & les presenterent à l'Empereur, en leur faisant dire qu'Athanase avoit commis des crimes tout à fait noirs & horribles, '& ces

instigateurs ne manquoient pas de les appuyer, en disant que c'estoient des choses qui n'estoient nullement tolerables, mais si étranges, qu'on n'osoit pas seulement les exprimer. Ces Eusebiens estoient principalement Eusebe mesme de Nicomedie, Theognis de Nicée, & Theodore de Perinthe ou Heraclée, [qui avoit succedé à Pederote depuis le Concile de Nicée.]

'Ils importunerent si fort Constantin, qu'enfin il leur accorda de faire tenir un Concile des Evesques d'Orient à Cesarée en Palestine, pour y juger Athanase, 'ne croyant pas pouvoir refuser cette grace à des Evesques : car il ignoroit absolument leurs mauvais desseins. 'Ce fut le premier Concile assemblé contre S. Athanase. 'Il fut tenu un an avant celui de Tyr: ["c'est à dire en l'an 334, vers le mois d'aoust ou de septembre.] Quoique ce fust [proprement] une assemblée d'Evesques d'Orient, 'neanmoins Eusebe de Nicomedie s'y trouva aussibien que celui de Cesarée, avec divers autres ennemis de S. Athanase. 'Ce Saint eut ordre de l'Empereur de s'y presenter, & le Concile l'attendit longtemps. 'Mais comme il connoissoit la malice de ceux qui y devoient estre ses juges, il ne s'y voulut jamais trouver, [a]ni luy, ni ses amis, [b]quelque contrainte dont on usast pour l'y obliger. 'Il fonda peutestre en partie son refus sur l'heresie, & sur la haine d'Eusebe de Cesarée contre luy. On le peut tirer de Theodoret, '& encore de ce que les Evesques d'Egypte dirent l'année suivante, qu'on savoit bien pourquoi Eusebe de Cesarée estoit depuis un an ennemi de S. Athanase.

c|Soz.l.2.c.25.p. 479.b.c|482.b.
Thdrt.l.1.c.26. p.577.c.
Bar.347.§87.
NOTE 17.
Soz.p.482.b.
p.479.c|Thdrt. l.1.c.26.p.577.c.
Soz.p.482.b.
p.479.c|Thdrt. p.577.c.
a Bar.347.§87.
b Soz.p.479.c.
Thdrt.p.577.c. d.
Ath.ap.2.p.797. a.

[On ne voit point que S. Athanase parle jamais de ce Concile: ce qui vient peutestre de ce que son opposition fit qu'il n'eut aucun effet.] 'Elle donna neanmoins un grand pié à ses adversaires, pour ajouter aux autres titres qu'ils luy donnoient, ceux de superbe, de tyran, de desobeïssant à l'Empereur. Et en effet, ils mirent ce prince en colere contre luy par ce moyen ;'parcequ'il avoit une aversion toute particuliere pour ces vices. Mais surtout il estoit inexorable lorsqu'il s'estoit persuadé que quelqu'un mettoit le trouble & la division dans l'Eglise. 'Il changea neanmoins le lieu du Concile, & le transfera à Tyr, croyant que S. Athanase pouvoit avoir la ville de Cesarée pour suspecte, à cause d'Eusebe qui en estoit Evesque, [au lieu que Paul Evesque de Tyr avoit témoigné dans l'affaire d'Arsene qu'il ne luy estoit point opposé.]

Thdrt.p.577.c. d.
Soz.l.2.c.31.p. 492.a.b.c.
Thdrt.p.577.d.

ARTICLE XVI.

Convocation du Concile de Tyr; quels Evesques s'y trouverent.

L'AN DE JESUS CHRIST 335, DE S. ATHANASE 9, 10.

[NOus voici donc arrivez au Concile de Tyr, l'un des plus celebres de l'Eglise, mais seulement pour la maniere irreguliere dont il a esté assemblé; pour la conduite encore plus irreguliere avec laquelle il a agi; & pour les plaies qu'il a faites à toute l'Eglise, par la condannation criminelle de celui qui estoit le plus invincible appui de la verité.]'Il s'est tenu certainement en l'année 335, comme on le voit par Eusebe & par Socrate, qui disent que ce fut en la 30^e^ année de Constantin,[a] & plus assurément encore par l'acte de protestation du Clergé de la Mareote fait durant ce Concile, & daté du 10 du mois Thoth, sous les Consuls Constance & Albin, [c'est à dire le 8 de septembre 335.]

Eus.v.Cons.l.4.c.40.41.p.545.546|Socr.l.1.c.28.p.65.d.
a Ath.ap.2.p.795.a.

'Il fut obtenu à la sollicitation des Eusebiens,[b] sous le specieux pretexte de réunir ceux qui estoient divisez, & de rendre la paix à l'Eglise.[c] La grande eglise [de la Resurrection] que Constantin faisoit bastir à Jerusalem, estoit alors en état d'estre dediée. 'Comme ce prince vouloit que cette dedicace fust celebre par le concours de quantité d'Evesques, il fut aisé aux Eusebiens de luy persuader qu'avant que d'offrir à Dieu un si illustre present, il falloit bannir toutes les divisions qui se trouvoient parmi les Prelats. [Ce desir estoit extremement saint; mais il ne leur servoit que de pretexte pour opprimer l'innocence de leur confrere, & introduire l'heresie dans l'Eglise sous la protection d'une illustre assemblée dont ils esperoient que leurs artifices les rendroient aisément les maistres.

p.788.b.
b Eus.v.Cons.l.4.c.42.p.547.a.
c c.40.p.545.d.
c.41.p.546.b.c.

Ils possedoient en effet tellement l'esprit de l'Empereur,] 'qu'il ne fit pas conscience de suivre exactement tout ce que ces Evesques luy prescrivirent. Il manda pour le Concile les Prelats qu'ils luy marquerent:'Il y envoya le Comte Denys pour faire venir ceux qu'il faudroit, pour prendre garde à tout ce qui se passeroit, & surtout pour y maintenir l'ordre: [c'est à dire selon l'usage qu'ils en sceurent faire, pour opprimer la liberté de l'Eglise, & faire regner paisiblement les Eusebiens.

c.42.p.547.b.
b.c.

On peut donc juger quels estoient les Evesques de ce Concile;] 'puisque Constantin reconnoist les avoir choisis au gré des Eu-

b.

335, de Saint Athanase 9, 10.

sebiens.'Ils estoient assemblez, dit Eusebe, de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Asie, de l'Europe,[a]ou comme disent les Eusebiens, de la Macedoine, de la Pannonie, de la Bithynie, & de toutes les provinces de l'Orient.'Mais ils estoient pour la pluspart fauteurs des Ariens, & ennemis declarez de S. Athanase.'Et c'estoit en cette qualité qu'ils avoient esté nommez pour l'assemblée.[b]Les deux Eusebes estoient les chefs de cette faction, & les autres les suivoient. [c]Les plus celebres aprés eux, estoient Narcisse de [Neroniade en] Cilicie, Flaccille ou Placille [d'Antioche,] Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Patrophile [de Scythople,]'Theophile [NOTE 18. [n]dont on ignore le siege, si on ne veut croire qu'il faut lire Theodore;] Ursace [de Singidon,] Valens [de Murse,] Macedone [de Mopsueste,]'George [de Laodicée en Syrie. On peut voir sur le titre des Ariens quels estoient ces Evesques & les autres de la mesme secte, dont on aura à parler dans la suite.

Eus.v.Const.l. 4.c.41.p.546.b. a Bar.347.§ 87. Ath.ap.2.p. 728.b.c. Epi.68.c.7.p. 723.c. b Ath.p.728.c. c p.797.c|Thdrt. l.1.c.28.p.581.b. Ath.ap.2.p. 795.c. p.794.c. p.728.c.

Il y avoit aussi quelques Evesques qui n'estoient pas de la faction des Eusebiens.]'Et il faut mettre en ce rang S. Maxime de Jerusalem, comme nous le verrons par la suite,[d]Marcel d'Ancyre,[e]& Alexandre de Thessalonique, selon la lettre que nous avons raportée de luy à S. Athanase, & selon ce qu'il fit mesme dans le Concile.[f]Mais il n'eut pas assez de force pour resister à l'injustice, & il ceda à la violence que luy firent les Eusebiens pour l'obliger à entrer dans leurs interests.'Theodoret dit qu'Asclepas de Gaza [deposé en 331 par les Eusebiens,] s'y trouva aussi avec quelques autres, accusez de corrompre la foy orthodoxe par leurs erreurs, [c'est à dire peutestre d'estre trop zelez pour la verité. Mais nous n'avons pas de lumiere sur ce point.]

Ruf.l.1.c.16.p. 24c. d Soz.l.2.c 33. p.494.495. e Ath.ap.2.p. 793.c.d|735.a. f a. Thdrt.l.1.c.27. p.579.

'Socrate conte soixante Evesques dans le Concile, [ce qui ne se peut entendre au plus que de ceux que Constantin avoit mandez à la sollicitarion des Eusebiens. Car pour les autres, nous verrons que]'de l'Egypte seule S. Athanase en amena 49 qui ne l'abandonnerent jamais, & il faisoit le 50e.[Ainsi il n'eust eu garde d'estre opprimé dans ce Concile s'il n'y eust eu que 60 Evesques.]

Socr.l.1.c.28. p.65.d. Ath.p.797.b.c.

ARTICLE XVII.

Le Concile est dominé par le Comte Denys : S. Athanase est contraint d'y venir : Lettre de Constantin au Concile.

[PLACILLE d'Antioche servoit apparemment de president, autant qu'on le peut juger tant de la dignité du siege où il s'estoit intrus,]'que[1] de la maniere dont le Comte Denys en parle.[a]Mais le veritable chef de cette assemblée estoit ce laïque mesme le tres illustre Comte Flave Denys, comme on le qualifioit,'qui se montra ennemi declaré de S. Athanase.[b]Constantin qui l'y avoit envoyé à la priere des Eusebiens, l'appelle ancien Consulaire.'En effet, il se trouve qu'il avoit gouverné la Phenicie en cette qualité l'an 328.[c]On marque qu'il avoit esté Vicaire en l'an 314, & qu'il fut Prefet du Pretoire en 339, sous Constance.[Je ne sçay si c'est le mesme que]'Denys de Sicile, dont Libanius fait l'eloge, & qui aprés avoir eu quelque gouvernement dans la Syrie,[dont la Phenicie fait partie,]residoit vers l'an 345 à Constantinople, & y estoit fort honoré.'Il y avoit plusieurs personnes commises par l'Empereur pour faire observer l'ordre dans le Concile.'Outre le Comte Denys, Rufin marque le Gouverneur de la Palestine, & Archelaüs Comte de l'Orient,[c'est à dire gouverneur en chef de toutes les provinces enfermées entre l'Egypte, l'Asie mineure, & le Tigre. Nous avons vu que quelque temps auparavant]'il estoit Consulaire', [c'est à dire gouverneur de la Phenicie:][d]& il paroist qu'il n'estoit pas ennemi de S. Athanase.

Ath.ap.2.p. 799.a. | a p.728.c|797.c. | p.729.c. | b Eus.v.Const.l. 4.c.42.p.547.b. n.p.247.1.d| Bar.335.§4. | c Cod.Th.t.6. p.357.2. | Lib.vit.p.14.c.d. | Thdrt.l.1.c.28. p.581.a|Soz.l.2. c.25.p.481.c.d. | Ruf.l.1.c.16.p. 245. | Socr.l.1.c.29 p. 60.b. | d b|Ruf.l.1.c. 17.p.246.

[S. Athanase ne parle que de Denys, qui ayant esté envoyé exprés de la Cour, y avoit sans doute la principale autorité.] 'Il y estoit accompagné d'officiers d'armée qui assistoient aux *speculator.* deliberations de l'assemblée. Il y avoit pour faire entrer les Evesques non des Diacres, mais un greffier public.'C'estoit ce Comte qui parloit; & les Evesques se taisoient, ou plutost obeïssoient aveuglément aux moindres paroles du Comte. Si quelqu'un se ressouvenant qu'il estoit Evesque, ouvroit librement quelque bon avis, la volonté du Comte en empeschoit aussitost l'effet. Il n'avoit qu'à commander, & l'on voyoit les Prelats trainez par une soldatesque impudente. Neanmoins pour parler plus veritablement, c'estoient les Eusebiens qui

'Ath.ap.2.p. 728.c. | d.

1. Il appelle tout le Concile τοὺς περὶ Φλάκιλλον.

donnoient les ordres, & le Comte n'estoit que l'executeur de leurs volontez.'Ces soldats estoient les gardes & les ministres de ces Evesques:'& le Comte s'en servoit pour empescher que l'on ne dist ou que l'on ne fist quelque chose qui ne fust pas à leur gré.'Quelles definitions pouvoit-on donc attendre de cette assemblée, sinon des arrests de bannissement & de mort, si la volonté du Prince eust suivi la violence de leur passion? p.730.c|788.b. p.734.b. p.728.d.

'On y vit d'abord amener d'Alexandrie le Prestre Macaire chargé de chaines, & conduit par des soldats[a] qui"le trainoient de tous costez sous le pretexte de cette accusation ridicule du calice rompu[détruite en tant de manieres. p.788.b|Socr.l.1.c.28.p.65.66. a Ath.ap.2.p.733.c. αἴρω ϰαὶ τῷ ὑπήγετο.

Mais il manquoit encore à leur satisfaction de voir Athanase mesme à leurs piez.]'Ce Saint qui connoissoit quelle estoit leur malignité, refusoit de venir à Tyr, non tant, dit Socrate, à cause des accusations dont on le chargeoit, estant assez assuré de son innocence; que dans la crainte qu'il avoit de voir renverser les decrets de Nicée par cette assemblée.'Mais les Eusebiens obtinrent des lettres de Constantin pour contraindre ceux qui ne vouloient pas venir.'Il y menaçoit d'envoyer des personnes qui chasseroient de sa part ces pretendus rebelles, & les feroient repentir d'avoir desobeï aux ordres que le Prince avoit établis pour la verité, [comme il se l'imaginoit.]'Il écrivit en effet de cet air à S. Athanase,[b] le menaçant que s'il n'alloit pas volontairement à Tyr, il l'y feroit mener de force;'& ainsi il fut contraint malgré luy d'y aller. Socr.l.1.c.28.p.66.a. Ath.ap.2.p.730.c. Eus.v.Cons.l.4.c.42.p.547.c. Ath.ap.2.p.788.b. b Socr.p.66.a. Ath.p.788.b.

'Il amena avec luy divers Evesques d'Egypte,[c] jusqu'au nombre de 49,[d] entre lesquels il y avoit plusieurs grands personnages incorruptibles pour leur foy, & eminens pour la sainteté de leur vie, [dont S. Potamon & S. Paphnuce sont les plus celebres.]'Ce grand nombre d'Evesques qui l'accompagnoient, donna mesme sujet à ses ennemis de dire qu'il estoit venu avec une grande suite, afin d'exciter du trouble dans le Concile. [On commença apparemment le Concile par la lecture]'de la lettre que Constantin luy avoit adressée, & qui est raportée par Eusebe, & ensuite par Theodoret. [C'est là que l'on voit que ce prince animé d'un bon desir de mettre l'Eglise dans la paix & dans le calme, mais malheureusement trompé dans le choix des moyens propres pour parvenir à cette fin, avoit accordé aux Eusebiens tout ce qu'ils luy avoient demandé pour jetter l'Eglise dans un trouble & une confusion perpetuelle; & l'effet le fit bientost voir.] p.795. c p.797.b.c. d Epi.68.c.7.p.723. Soz.l.2.c.25.p.482.b. Eus.v.Cons.p.546.547|Thdrt.l.1.c.27.p.578.579.

ARTICLE XVIII.

Calomnies proposées dans le Concile de Tyr contre le Saint.

[CE que S. Athanase avoit prevu arriva. Les Eusebiens joignirent la violence à l'artifice, pour opprimer en sa personne l'innocence & la verité. Dans ce dessein ils rechercherent une infinité des calomnies.] 'Ils renouvellerent celles du meurtre d'Arsene, & du calice d'Isquyras rompu par Macaire; à ces anciennes ils en ajouterent beaucoup de nouvelles raportées par Sozomene, & par les Ariens mesmes dans leur faux Concile de Sardique. 'Baronius croit neanmoins qu'elles y ont esté ajoutées depuis dans le Concile, dautant qu'il ne s'en trouve rien dans S. Athanase. [Mais cela ne nous dispensera pas de les raporter.]

Ath.ap.2.p. 728.d.

Bar.335.§ 17.

'Sozomene dit qu'en cette rencontre ceux à qui l'on s'attendoit le moins, & mesme que S. Athanase croyoit estre ses amis, se declarerent ses accusateurs. 'Il n'estoit neanmoins accusé par aucun des cent Evesques de l'Egypte, de la Thebaïde, & de la Libye. Aucun Prestre, aucun laïque mesme d'entre les Catholiques, n'avoit aucune plainte à faire contre luy. Les Meleciens seuls s'estoient chargez de l'accuser, ou plutost de le calomnier : 'C'est pourquoi ils furent aussi appellèz au Concile;[a] quoique comme schismatiques & ennemis de l'Eglise, ils fussent incapables de rendre aucun témoignage en cette rencontre. 'Callinique Evesque [de Peluse,] & le Prestre Isquyrion, tous deux de la faction de Jean [chef des Meleciens,] l'accusoient donc d'avoir rompu un calice, (car on luy attribuoit le crime pretendu de Macaire,) & d'avoir renversé un siege episcopal. 'Le Concile d'Alexandrie parle de ce dernier point, mais il ne l'explique pas. [Il faut neanmoins que ce soit quelque autre chose que l'histoire d'Isquyras. Car personne ne pretendoit alors qu'il fust Evesque.]

Soz.l.2.c.25.p. 480.b.

Ath.p.788.c.

Epi.68.c.7.p. 723.d.

a Ath.p.731.b.

Soz.l.2.c.25.p. 479.c.

Ath.p.736.c.

'Ils ajoutoient qu'Athanase avoit souvent retenu enfermé Isquyrion l'un des deux accusateurs, qu'il l'avoit mesme fait mettre dans les prisons publiques, en l'accusant souvent contre la verité devant Hygin Prefet d'Egypte d'avoir jetté des pierres contre les statues de l'Empereur. [Cet Isquyrion peut bien estre Isquyras mesme.] 'Et en effet, les Ariens aprés avoir parlé du renversement pretendu de l'autel & de l'eglise, disent qu'Athanase avoit mis en garde entre les mains des soldats le Prestre

Soz.p.479.d.

Bar.347.§ 86.

mesme,'qui estoit, disent-ils, un homme grave & juste.'

'Les accusateurs du Saint ajoutoient, que Callinique estant, Soz.p.479.480.
1. comme il le pretendoit, Evesque de l'Eglise Catholique de Peluse, & dans la communion d'Alexandre, Athanase l'avoit deposé sans autre raison, sinon que Callinique refusoit de communiquer avec luy jusqu'à ce qu'il se fust justifié sur ce qu'on disoit d'un calice rompu; Qu'il avoit fait au mesme Callinique toutes sortes de mauvais traitemens, l'avoit fait appeller devant les juges, & luy avoit fait donner des gardes, & qu'il avoit de plus fait Evesque de Peluse un nommé Marc, qui avoit esté deposé estant Prestre.'Cinq autres Evesques Meleciens, Euplus [qui n'est pas dans la liste de Melece,] Pacome ou Paquyme de p.480.a|Ath.p. 788.a.b|Geo.sac.
2. [2]Tentyre dans la seconde Thebaïde, Isaac de Lete ou de Cleopatride dans la premiere Egypte, Achille de Cuses dans la premiere Thebaïde, & Hermée ou Hermeon de Cyne & Busiris dans la seconde Egypte,'l'accusoient de les avoir battus. Soz.p.480.a.

'Mais tous ces calomniateurs ensemble blasmoient l'election du Saint, pour les raisons que nous en avons raportées ci-dessus, & pretendoient que c'estoit pour cela qu'ils s'estoient separez de sa communion, à laquelle il avoit voulu les ramener, non par les persuasions & les prieres, mais par la violence, & en les faisant jetter dans des prisons.'Les Eusebiens marquent encore entre les crimes qui firent deposer le Saint à Tyr, que dans les jours sacrez de la feste de Pasque il avoit commis des cruautez dignes d'un tyran, en se faisant accompagner par des Generaux & par des Comtes, qui à sa priere envoyoient les uns en prison, faisoient battre & fouetter les autres, & tourmentoient le reste par divers supplices, pour les contraindre de communiquer avec luy.'On lut aussi un acte plein de clameurs populaires, par lequel on pretendoit montrer qu'à cause de luy le peuple d'Alexandrie ne pouvoit se resoudre de se trouver aux assemblées de l'Eglise.[Je ne sçay si ce seroit autre chose que ce que dit Saint Athanase,]'que les Eusebiens firent donner au Concile une lettre au nom des Meleciens, Colluthiens, & Ariens, contre les Evesques Catholiques d'Egypte.

(Margin: a. | Bar.347.§86. | Soz.l.2.c.25.p. 480.b. | Ath.ap.2.p.796. d.)

'S. Athanase avoit indubitablement employé tout ce qu'il avoit de zele pour empescher les Meleciens de se separer de l'Eglise, & pour les obliger de s'y réunir.[Mais il estoit incapable d'y employer des voies indignes de la moderation episcopale;& Epi.68.c.6.p.722. d|69.c.11.p.736. a.

1. Il est nommé Narqués. C'est une faute de copie.
2. Il y a Tetyre pour Tentyre.

des calomniateurs de profession qui estoient visiblement coupables de schisme, n'estoient guere propres pour le persuader à des payens mesmes qui eussent eu quelque equité. Aussi on ne se contenta pas de ces sortes de crimes, & on voulut attaquer la pureté de la vie du Saint par des accusations infames. Mais nous verrons qu'elles ne servirent qu'à la honte & à la confusion de ses ennemis.]

ARTICLE XIX.

Actions genereuses de S. Potamon & de S. Paphnuce Confesseurs.

[QUOIQUE le Concile de Calcedoine fust proprement assemblé contre Dioscore, comme celui de Tyr l'estoit contre S. Athanase,]'on luy garda neanmoins le rang dû à son siege, jusqu'à ce qu'il fallust proceder actuellement contre luy; '& alors mesme il demeura assis, quoiqu'en une autre place.[a] Le Conciliabule mesme d'Ephese eut encore ce reste d'equité pour S. Flavien, & on crut seulement avoir sujet de se plaindre de ce qu'on ne luy avoit donné que la cinquieme place. [Ainsi quand S. Athanase eust esté aussi coupable qu'il estoit innocent,]'on eust dû neanmoins luy donner la presceance comme le demandoit la dignité de son siege. Cependant des qu'il entra dans l'assemblée,'on l'obligea de demeurer"debout[comme accusé,] pendant qu'Eusebe de Cesarée[& les autres]estoient assis en qualité de juges. S. Potamon Evesque d'Heraclée[dans la province d'Egypte appellée depuis Arcadie,] ne put souffrir une si grande indignité.'Cet illustre Confesseur qui avoit autrefois perdu un œil pour J. C. durant la persecution,[b]& qui avoit un zele extreme pour la verité & la foy orthodoxe, ressentit une si vive douleur de cet étrange renversement, qu'il ne put retenir ses larmes. Et comme il avoit une franchise & une liberté toute particuliere à soutenir la verité, sans faire acception de personne, il s'écria: Comment Eusebe ! vous estes assis, & Athanase tout innocent qu'il est, demeure debout pour estre jugé par vous? Qui peut souffrir une chose si indigne? Et dites moy un peu, n'estions nous pas ensemble en prison durant la persecution? Pour moy j'y perdis un œil pour la verité: mais vous il ne semble pas que vous y ayez perdu aucun de vos membres. On ne voit aucune marque que vous ayez rien enduré pour J. C, mais vous voilà ici plein de vie, & avec toutes les parties de vostre corps bien

Conc.t.4.p.80.a. — p.96.c. — a p.116.c.d. — Bar.335.§7. — Epi.68.c.7.p.723.724. — p.724.a|Ath.fol.p.816.d. — b Epi.p.723.724. — " ἑστῶτα.

» bien saines & bien entieres. Comment avez vous pu sortir en
» cet état de la prison, si ce n'est que vous ayez promis de com-
» mettre le crime auquel les auteurs de la persecution nous vou-
» loient contraindre, ou parceque vous l'aviez déja commis ?
Eusebe s'emporta de colere à ce reproche, & rompit la seance
» [pour ce jour là,] en prononçant ces paroles: Vraiment il paroist
» bien que vos accusateurs ont raison, puisque vous avez la har-
» diesse de nous parler de la sorte. Si vous venez ici faire les
» tyrans, il faut que vous en fassiez bien d'autres en vostre pays.

[Ce recit qui est de S. Epiphane, est d'autant plus considera-
ble qu'il est autorisé par le Concile d'Alexandrie,] 'lequel nous Ath.ap.2.p.
assure qu'Eusebe de Cesarée fut accusé par les Confesseurs 728.c.
d'avoir sacrifie aux idoles. [Second de Tigise Primat de Numi-
die fut accusé dans le Concile de Cirthe en l'an 305, d'avoir livré
les livres sacrez sur une raison presque pareille à celle de Saint
Potamon contre Eusebe,] 'savoir qu'estant tombé entre les Opt.l.1.p.39.
mains de la justice, il avoit esté renvoyé. 'Et S. Augustin recon- Aug. coll.d.3.c.
NOTE 19. noist que ce raisonnement estoit bien pressant: [" mais il l'est par- 15.p.225.2.b.
ticulierement à l'égard d'une personne presente, & qui n'y ré-
pond que par des injures & par des violences comme fit Eusebe.]
'On trouve d'ailleurs qu'Eusebe estoit prisonnier à Cesarée avec Phot.c.118.p.
S. Pamphile [en l'an 308, & cependant jamais il ne le dit. Jamais 296.297.
il ne s'attribue la gloire d'avoir confessé J.C, luy qui remarque
assez ce qui est à son avantage. La generosité de S. Potamon fut
enfin recompensée par le martyre vers l'an 342, comme on le
V.540. pourra voir " en son lieu.

S. Athanase avoit amené avec luy un autre illustre Confesseur]
'qui avoit esté autrefois condanné par Maximin à travailler aux Soz.l.1.c.10.p.
mines aprés avoir eu l'œil droit arraché, & le jarret gauche 414 d|Ruf.l.1.c.
brulé, & par qui Dieu faisoit des miracles, comme autrefois par 4.p.237.
les Apostres, soit pour chasser les demons, soit pour rendre la
vue aux aveugles, soit pour guerir les paralytiques, & toute
autre sorte de maladie. C'estoit S. Paphnuce Evesque dans la Socr.l.1.c.8.p.
V. le Concile de Nicée §3. haute Thebaïde, [qui avoit déja beaucoup paru " dans le Concile 20.a.
de Nicée, & y avoit receu des honneurs tout extraordinaires
du grand Constantin.] 'Bollandus croit que c'est luy dont parle Boll.17.jan.p.
S. Athanase dans la vie de S. Antoine, comme d'un des princi- 110, 171|Ath.
paux disciples de ce Saint, qu'il appelle moine & Confesseur : v.Ant.p.485.c.
'à quoy Evagre ajoute qu'il avoit eu un œil arraché sous Maxi- Boll.17 jan.p.
mien ; & cela se pourroit confirmer par Socrate, [a] qui parlant 133.5 .S.
de ce qu'on dit qu'il empescha le Concile de Nicée d'ordonner a Socr.l.1.c.11.p. 40.b.

la continence aux Diacres & aux autres ministres superieurs, ajoute qu'il avoit luy mesme toujours gardé le celibat, ayant esté elevé des l'enfance"dans un monastere, & qu'il estoit tres celebre pour sa parfaite pureté. ἐν ἀσκητηρίῳ

Ruf.l.1.c.17.p. 245|Soz.l.2.c. 25.p.482.d. 'Cet homme de Dieu, comme l'appelle Rufin, voyant donc S. Maxime de Jerusalem aussi Confesseur, assis avec les ennemis de S. Athanase, dont sa simplicité luy faisoit ignorer la cabale, eut la hardiesse de passer tout au milieu de l'assemblée, & prenant Maxime par la main; Ayant, dit-il, l'honneur de porter « les mesmes marques que vous, de ce que nous avons enduré « pour J. C, & ayant perdu avec vous l'un de ces yeux corporels, » pour jouir plus abondamment de la lumiere divine, je ne saurois « souffrir de vous voir assis dans une assemblée de fourbes & de « méchans,"& tenir rang avec les ouvriers d'iniquité. Ainsi «NOTE 20. l'ayant fait sortir, il l'instruisit de toutes choses, & le joignit pour toujours, dit Rufin, à la communion de S. Athanase.

ARTICLE XX.

Saint Athanase recuse en vain ses ennemis; il refute sans parler une horrible calomnie.

Ruf.l.1.c.17.p. 245. 'CE que nous venons de raporter de la generosité de Saint Paphnuce & de S. Potamon, n'empescha pas les Eusebiens de poursuivre le jugement de S. Athanase. Ath.ap.2.p.788. e.d|795.c.d.& alibi. 'Les Evesques d'Egypte les recuserent"des le commencement par la bouche de S. Athanase, & soutinrent qu'ils ne devoient point estre de ses juges, ni assister au jugement, tant parcequ'ils estoient ses ennemis à cause de l'heresie Arienne qu'ils défendoient, NOTE 21. p.793.a|728.c. 'que pour diverses autres choses dont ils les accusoient. p.797.d. 'Ceux qu'ils recusoient nommément, estoient les deux Eusebes, Narcisse, Placille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, p.795.c. 'Theophile"s'il est different de Theodore; V. la note 17. p.733.a. 'Macedone, Ursace, & Valens. a p.728.c. [a] Ils reprochoient à Eusebe de Cesarée son apostasie, b p.797.a. [b] & son inimitié ouverte contre S. Athanase. p.728.c. 'Ils firent voir aussi que George [de Laodicée] avoit esté deposé par S. Alexandre, [& ainsi il ne faut pas douter qu'ils ne l'aient recusé comme les autres.] p.797.d. 'Mais"on n'eut aucun égard à leur recusation; [& on voulut que des ennemis declarez demeurassent juges.] οὐκ ἐπιτρέπηθη.

p.795.d. 'Nonobstant cette injustice, la confiance qu'avoient les amis du Saint dans la force de la verité, fit qu'ils se mirent en état

de montrer son innocence, & la fausseté des accusations des Meleciens. Mais les Eusebiens firent ce qu'ils purent pour les empescher, & faire rejetter toutes les preuves qu'ils alleguoient : tantost ils intimidoient par des menaces ceux qui vouloient avoir quelque égard à la justice: tantost ils les decourageoient par leurs injures; & tout cela dans le dessein de faire réussir leur malheureuse conjuration contre le Saint.'Athanase, dit Sozomene, comparut souvent dans cette assemblée, refuta une partie des calomnies dont on le chargeoit, & demanda du temps"pour verifier les réponses qu'il faisoit aux autres: Cependant il estoit dans une grande inquietude, voyant une si grande correspondance entre ses accusateurs & ses juges; & il redoutoit ce grand nombre de témoins Meleciens & Ariens que l'on avoit ramassez contre luy, surtout voyant qu'on leur donnoit une entiere impunité, lorsqu'en se justifiant de ce qu'ils luy imputoient, il avoit fait voir qu'ils estoient des méchans & des calomniateurs.'Les Evesques d'Egypte se plaignent aussi de la protection qu'on donnoit aux Meleciens. Soz.l.2.c.25.p. 480.b. πρὸς ἐπίσκεψιν. Ath.ap.2.p. 787.d.

[Pour venir aux calomnies que l'histoire témoigne avoir esté plus particulierement agitées dans le Concile, celle d'Isquyras & du calice rompu fut la plus celebre, & qui produisit de plus grands effets. Mais nous nous croyons obligez"pour suivre S. Athanase, de la mettre la derniere. Il y avoit encore deux crimes principaux dont on vouloit que ce grand Saint fust coupable, savoir d'avoir tué Arsene, & d'avoir violé une vierge:]'ce dernier fut examiné le premier; [a]& les Evesques s'estant assemblez, prevenus la pluspart contre S. Athanase,[b]on fit paroistre au milieu d'eux,'une malheureuse femme qui avoit passé toute sa vie dans la prostitution, laquelle vint dire impudemment, qu'ayant voué sa virginité à Dieu,'Athanase qu'elle avoit logé chez elle de bonne foy, l'avoit violée malgré toute sa resistance, '& luy avoit donné ensuite quelques presens[pour l'appaiser. Une imposture toute semblable avoit suffi aux Eusebiens pour deposer S. Eustathe"il n'y avoit que quatre ans. Mais Dieu qui donne les bornes qu'il veut aux vagues de la mer & à la malice des hommes, ne permit pas qu'elle leur réussist de mesme à l'égard de S. Athanase. Ce Saint avoit eu connoissance de l'accusation que ses ennemis luy preparoient:]'& il estoit convenu avec un NOTE 22. Ruf.l.1.c.17.p. 245|Thdrt.l.1. c.28.p.579.d. a Ruf.l.1.c.17. p.245. 1. b Thdrt.l.1.c. 28.p.579.d. p.580.a|Ruf p. 245. Soz.l.2.c.25.p. 480.c. V. son titre. Ruf.p.245.

1.'Les Benedictins disent que ce fait approche plus de la fable que d'une veritable histoire:[mais des silences dont nous ne sommes point obligez de rendre raison, & des argumens negatifs ne nous peuvent pas faire rejetter des témoignages positifs qui n'ont rien d'improbable.] Ath.v.t.p.22.23| t.1.p.2..

Thdrt.l.1.c.28. p.58. a. de ses Prestres nommé Timothée, 'qui estoit un homme de grand merite, [a] que ce Prestre répondroit au lieu de luy. [b] Lors donc qu'on l'eut fait entrer pour répondre au crime dont cette femme venoit l'accuser, il ne dit mot, comme si cela ne l'eust pas regardé ; & Timothée se retournant vers la femme : « Quoy, luy dit-il, vous pretendez que j'ay jamais logé chez vous, & que j'ay fait violence à vostre pudeur ? 'Alors cette malheureuse élevant sa voix, étendant sa main vers Timothée, & le montrant au doit : 'Oui, oui, s'écria t-elle ; c'est vous mesme qui m'avez forcée ; c'est vous qui m'avez ravi ma pudicité en un tel lieu, 'en un tel temps, [c] & tous les autres discours que l'on peut attendre d'une femme de cette sorte, à qui l'accoutumance du crime a fait perdre toute pudeur.

a Ruf.l.1.c.17. p.245. b p.245 | Thdrt. p.580.a. Thdrt.p.580.a. b | Ruf.p.245. Soz.l.2.c.25.p. 480 d. c Thdrt.p.580. b.

Ruf.p.245. 'Les assistans ne savoient s'ils devoient rire ou rougir d'une accusation si atroce, mais si ridicule, & qu'Athanase avoit si bien refutée sans dire un seul mot. Thdrt.p.580.b. 'Pour les inventeurs de la calomnie & les juges qui en estoient complices, Ruf.p.245. ('car il y en avoit quelques uns,) Thdrt.p.580.b. 'on peut s'imaginer quelle fut leur confusion & leur honte. Ils firent aussitost sortir cette femme, nonobstant l'opposition du Saint qui la vouloit faire demeurer pour l'interroger, & savoir qui estoit l'auteur d'une fausseté si punissable. Ruf.p.245. 'Mais les accusateurs mesmes du Saint estoient les maistres absolus de l'assemblée ; & ils ne voulurent [ni approfondir eux mesmes cette affaire, ni] souffrir que les magistrats le fissent, & qu'ils missent cette femme à la question.

Soz.l.2.c.25.p. 481.a. 'Cet accident ne se trouvoit point dans les actes du Concile, ou l'on ne voulut pas l'y mettre, comme croit Sozomene, sous pretexte qu'il n'en falloit pas deshonorer la gravité en y mélant une matiere si infame & si ridicule. [Mais comme cette falsification ne suffisoit pas pour effacer leur ignominie, Philostorge qui dit toutes choses sans fondement, & se trompe presque toujours dans les choses mesmes indifferentes,] Phil.g.l.2.c.12. p.17.18. 's'est avisé d'écrire que c'estoit S. Athanase qui avoit fait entrer cette courtisane pour accuser Eusebe de Nicomedie. [Outre que cette imposture se détruit visiblement d'elle mesme, elle n'auroit pas esté supprimée, mais étendue bien au long dans les actes du Concile : & les Ariens n'auroient pas manqué de reprocher à S. Athanase une action si noire,] Bar.340.§87. 'parmi les autres crimes qu'ils luy imposent dans leur lettre du faux Concile de Sardique.

ARTICLE XXI.

Confusion des Eusebiens sur la mort d'Arsene.

[NOus allons voir les Eusebiens confondus encore sur un autre point, d'une maniere non moins surprenante & non moins sensible.]'Arsene qu'ils publioient avoir esté tué par S. Athanase, s'estoit trouvé vivant par l'aveu des ministres mesmes de leur faction.'On l'avoit arresté à Tyr, & on l'avoit contraint de se reconnoistre vivant à la face de la justice.'Constantin en avoit esté tellement assuré, qu'il avoit traité sur cela les Meleciens d'imposteurs & de calomniateurs dignes de la malediction de tout le monde.'Arsene mesme au lieu de se faire passer pour mort, recherchoit & embrassoit la communion de celui qu'on disoit luy avoir osté la vie.[Il est inconcevable aprés cela, comment on a eu encore l'effronterie de soutenir une calomnie publiquement ruinée en tant de manieres.]'C'est neanmoins ce que les Eusebiens firent à Tyr. S. Athanase le témoigne:'Le Concile d'Alexandrie l'assure ;[les Ariens mesmes le confirment,]'en mettant entre les sujets de la condannation du Saint, qu'il fut accusé d'avoir fait mourir un Evesque.[Enfin tous les historiens en tombent d'accord.

Ath.ap.2.p. 784.
p.783.a.
p.785.786.
p.786.787.
p.789.d.
p.730.d.
Bar.347.58c.

Pour diminuer un peu l'étonnement de cette impudence, & NOTE 23. rendre croyable ce que nous allons raporter,"il faut dire qu'Arsene n'avoit point paru d'abord dans le Concile de Tyr, soit que quelque maladie l'eust empesché de venir avec les autres, soit que S. Athanase l'eust fait cacher exprés pour confondre ses colomniateurs, soit qu'estant tombé entre les mains des ennemis du Saint, ils l'eussent retenu caché,]'ce qui peut paroistre plus probable que le reste, ou pour quelque autre raison que nous ignorons. Car de dire qu'il fust rentré dans la faction des Eusebiens, & se fust caché de nouveau, pour donner encore une fois lieu de dire que S. Athanase l'avoit tué, c'est ce que personne ne dit, & ce qu'on pourroit à peine se persuader sur des autoritez incontestables.

Boll.2.may,p. 197.d.

[Arsene ne paroissant donc point à Tyr,]'ou estant retenu autrepart par les Eusebiens, si nous voulons suivre Rufin & Sozomene, ne sceut pas plustost le danger où estoit S. Athanase à cause de luy, qu'il s'enfuit secrettement durant la nuit, & s'en vint à Tyr, où estant abordé la veille du jour que cette affaire

Ruf.l.1.c.17.p. 245.'Soz.l.2.c. 25.p.481.a.

se devoit juger, il vint se presenter à S. Athanase, qui luy dit de demeurer caché chez luy sans que personne le sceust. [Le lendemain le Saint estant allé au Concile, confondit ses accusateurs de la maniere que nous avons vu sur le sujet de cette courtisane. Eux qui pensoient avoir trouvé le moyen de s'en

Thdrt.l.1.c.28. p.580.b. venger,]'& qui vouloient empescher qu'on ne portast plus loin la discussion de cette affaire, dirent avec tumulte qu'il y avoit des crimes bien plus importans que celui là à examiner, & dont

Ruf.l.1.c.17.p. 245. on ne se justifioit pas par subtilité & par artifice;'qu'on n'en avoit jamais vu de pareils, & qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en estre convaincu, sans qu'il fust besoin d'y employer les paro-

Thdrt.p.580.c. les.'Ils ouvrirent aussitost la boeste celebre, & firent paroistre

Ruf.p.245. le bras seché qu'ils portoient de tous costez.'Ce bras coupé, dirent-ils, est vostre accusateur, Athanase. Voilà la main droite de [l'Evesque] Arsene. C'est à vous à nous declarer comment & pour quel usage vous l'avez coupée.

Thdrt.p.580.c. 'A ce spectacle tout le monde jetta un grand cri; tant ceux qui croyoient que ce crime fust veritable, que ceux qui en connoissoient la fausseté; mais qui s'imaginoient qu'Arsene estoit encore caché. On eut peine à appaiser ce bruit; mais enfin

c|Ruf.p.245. Athanase ayant obtenu un peu de silence,'demanda si quelqu'un de la compagnie avoit connu Arsene, pour juger si c'estoit

Ruf.p.245. là sa main.'Il s'en leva aussitost plusieurs, & quelques uns mesme qui n'estoient pas de la faction, lesquels dirent qu'ils l'avoient fort connu, & en mesme temps Athanase demanda que l'on fist

p.245|Thdrt. p.580.c|Soz.l.2. c.25.p.480.d. *a* Socr.l.1.c.29. p.66 d. *b* Ruf.p.245. *c* Thdrt.p.580. c. *d* d|Ruf.p.246. entrer un de ses gents dont il avoit affaire.'Il envoya aussitost querir Arsene, & l'ayant fait entrer[a] les deux mains cachées sous son manteau,[b] il luy fit lever la teste pour faire voir son visage à tout le monde,[c] & demanda si c'estoit là cet Arsene qu'il avoit tué, & à qui ses ennemis avoient coupé le bras aprés sa mort.[d] Ceux qui venoient de dire qu'ils connoissoient Arsene, furent obligez d'avouer que c'estoit luy mesme.

Socr.l.1.c.29. p.66.67. 'On peut s'imaginer combien un accident si inopiné frapa les yeux de toute la compagnie. Quelques uns neanmoins qui ne savoient point le secret, crurent que peutestre on luy avoit seulement coupé une main sans le tuer. Et le Saint ne les voulant detromper que peu à peu, tira un costé du manteau d'Arsene pour decouvrir une de ses mains; ce qui les fit encore douter s'il les avoit toutes deux. Il les mit bien plus en peine lorsqu'il le tira un peu par derriere, [comme pour luy dire de s'en aller.]

p.67.d. 'Mais au mesme instant, developant l'autre costé de son manteau

335, de Saint Athanase 9, 10.

il fit paroiſtre ſa ſeconde main :'& alors s'adreſſant au Concile : Ruf.l.1.c.17.p. 246.
» Voila, dit-il, Arſene avec ſes deux mains ;[a]Dieu ne nous en a *a* Thdrt.l.1.c. 28.p.580.d.
» pas donné davantage, & ainſi je ne croy pas que perſonne en
» demande une troiſieme.'Neanmoins je laiſſe à mes accuſateurs Socr.p.67.a.
» à chercher en quel endroit elle pouvoit eſtre;'ſinon c'eſt à vous Ruf.l.1.c.17.p. 24 .
» à examiner d'où vient celle que l'on vous a fait voir ici,[b]& à pu- *b* Soz.l.2.c.25 p. 480.d.
Note 24 » nir ceux qui ſont coupables de l'avoir"coupée. [c]S. Athanaſe *c* Ath.ap.2.p. 789.d.
ne parle point de tout le particulier de cette hiſtoire, & ſe contente de dire qu'Arſene, dont on avoit publié de tous coſtez qu'il avoit eſté l'homicide, paroiſſoit luy meſme publiquement, & confondoit par ſa vie l'impudence de ſes calomniateurs.

'La preſence d'Arſene couvrit comme d'une nuit obſcure & de tenebres epaiſſes les yeux des ennemis d'Athanaſe. Ils ne ſavoient ni que faire, ni de quel coſté ſe tourner. Et neanmoins une conviction ſi palpable ne ſervit qu'à faire voir que ce Concile eſtoit aſſemblé pour opprimer le Saint, & non pas pour le juger.'Car ſes accuſateurs & ceux des juges qui eſtoient complices de leur crime, au lieu de ſouhaiter que la terre s'ouvriſt en cet inſtant pour cacher leur infamie,'remplirent toute l'aſſemblée d'un nouveau tumulte & de cris ſeditieux, traitant le Saint de magicien ; & diſant que par ſes preſtiges & ſes enchantemens ordinaires, il trompoit les yeux de tout le monde."Ils eſtoient meſme preſts de le mettre en pieces, & de commettre veritablement en ſa perſonne le crime qu'on l'accuſoit ſi fauſſement d'avoir commis en celle d'Arſene, & ſur lequel ils avoient pretendu le condanner. Mais ceux que l'Empereur avoit commis pour faire garder l'ordre dans le Concile,'& nommément le Comte Archelaüs,'arreſterent leur fureur, & arracherent le Saint d'entre leurs mains.

Ruf.p.246. — Thdrt.p.580.d. — d|581.a|Ruf.p. 246. — Note 25. — Ruf.p.246. — p.246|Thdrt.p. 581.a.

ARTICLE XXII.

Les ennemis de Saint Athanaſe recuſez par luy, ſont envoyez dans la Mareote informer du calice d'Iſquyras.

[IL faut venir enfin à la calomnie d'Iſquyras, détruite & par la bouche & par la main meſme de ſon auteur, & qu'on ne laiſſa pas de faire revivre pour en faire le crime capital du Saint, & le principal ſujet de ſa depoſition. Iſquyras commença cette action par une fauſſeté honteuſe & viſible, qui ſuffiſoit pour le faire rejetter d'abord par des juges qui euſſent eu quelque

Socr.l.1.c.31.p. 67.c. equité,]'en prenant dans l'acte de son accusation le titre de Prestre; car S. Athanase soutint qu'il ne l'estoit point,[a]& le prouva invinciblement; parceque ne le pouvant estre que de Melece, (& c'estoit apparemment ce qu'il pretendoit,) Melece ne l'avoit point compris dans le billet qu'il avoit donné des Prestres qu'il avoit dans le diocese d'Alexandrie.'Mais toute cette preuve estoit bien foible contre des accusateurs qui ne cedoient pas à la raison, parcequ'ils avoient pour eux un Comte qui contraignoit d'obeïr, & des soldats qui usoient de violence contre ceux qui resistoient. Ainsi Isquyras demeura avec sa qualité de Prestre sans avoir jamais esté ordonné;'quoiqu'il eust avoué luy mesme dans le Concile qu'il n'avoit pas plus de sept personnes dans ses assemblées.

a Ath. ap. 2.p. 788.b|789.c.

p.789.d.

p.796.b.

p.789.d. 'Mais la verité n'en demeura pas moins victorieuse,[b]quelque preparez que fussent ses ennemis à la combatre. [c]Car Isquyras ne put jamais rien prouver contre Macaire,[qu'il accusoit d'avoir rompu le calice.]'Ainsi il fut convaincu d'estre un calomniateur, & sa conviction devoit estre la ruine de la cabale des Eusebiens.'Mais la confusion qu'ils en receurent ne servit qu'à les irriter de nouveau lorsqu'ils se virent arracher la proie qu'ils pensoient tenir.

b p.733.a.
c a|789.d|746.c.
p.733.a.
p.789.d.

d. 'Ils persuaderent donc au Comte Denys qu'il falloit envoyer à la Mareote, pour voir si l'on ne trouveroit point de preuve de cette accusation sur les lieux; ou plutost pour y former en l'absence du Saint quelque nouveau pretexte de le calomnier; car c'estoit leur veritable intention;'& ils pouvoient esperer d'en venir aisément à bout par le trouble qu'ils mettoient dans l'esprit des peuples pendant que leurs Evesques demeuroient à Tyr, & en faisant deposer tout ce qu'ils voudroient par les Ariens, les Colluthiens, & les Meleciens, qui tous estoient ennemis de l'Eglise Catholique.

p.796.a.

p.790.a. 'S. Athanase remontra que ce voyage de la Mareote estoit tout à fait inutile; qu'il y avoit assez longtemps qu'on meditoit & qu'on agitoit cette accusation pour s'estre preparé sur tout; qu'il n'y avoit donc aucun sujet de differer, & que ces delais n'estoient qu'une marque de l'impuissance où l'on se trouvoit de prouver ce que l'on avoit avancé. Que s'il falloit neanmoins faire une descente dans la Mareote, au moins l'on n'y envoyast point de personnes suspectes & recusées. Le Comte convenoit de ce dernier point,'& écrivit mesme au Concile qu'il falloit que les commissaires fussent nommez d'un commun avis,'& le Concile demeura d'accord de cet article. Le

p.799.b.
p.798.c.

'Le Comte se montra raisonnable sur ce point, parcequ'il craignoit qu'une injustice manifeste ne donnast trop visiblement lieu à S. Athanase de se plaindre d'avoir esté opprimé. [Et neanmoins on n'executa pas mesme ce qui avoit esté conclu.] 'Car au lieu qu'auparavant ils agissoient publiquement lorsqu'il fallut nommer les deputez, '& qu'ils virent qu'ils ne pouvoient rien faire en presence de S. Athanase, ils se retirerent en leur particulier, & là delibererent sur les moyens qu'ils prendroient pour perdre le Saint, & établir l'heresie; car c'estoient toutes leurs pretentions. 'Ils firent donc de cette sorte en secret la nomination des deputez, 'sans en avertir ceux mesmes qui n'estoient pas liez particulierement à S. Athanase; & ils choisirent pour cela tous ceux que le Saint avoit recusez. [Au moins ils en faisoient la plus grande partie, & ils estoient tous de ce nombre.] p.799.a.b. d. p.800.a. p.733.a. p.798.c.

'Ces deputez estoient Theognis, Maris, Macedone, Theodore, Ursace, & Valens, [qui sont trop souvent repetez dans S. Athanase, pour ne pas s'étonner] 'que Theodoret y ait encore joint Narcisse. [a]Le Concile de Sardique appelle ces deputez de jeunes gents les plus méchans & les plus perdus du monde, indignes du moindre degré de l'Eglise, [ce qui semble se raporter principalement à Ursace & à Valens,] 'qui effectivement estoient encore jeunes d'age aussibien que de mœurs, [& qui estoient sans doute les plus considerables de cette commission,] 'puisque S. Epiphane parle seulement d'eux deux. p.754.c. & alibi. Thdrt.l.1.c.28. p.581.b. a Ath.ap.2.p. 757.c. p.773.a. Epi.68.c.8.p. 724.b.

'Ces illustres commissaires aprés avoir déja fait un si long voyage pour se venir rendre à Tyr les juges de leur ennemi, ne craignirent point d'en entreprendre un second pour se rendre encore témoins contre luy, & faire voir qu'ils ne cherchoient que les moyens de le perdre quels qu'ils fussent, & qu'il n'y avoit point de fatigue qu'ils ne supportassent volontiers pour venir à bout de leur entreprise. 'Mais leur conspiration paroissoit sur tout, en ce que quatre jours avant [leur nomination,] Jean & les autres Meleciens qui estoient à Tyr, avoient envoyé [en Egypte] quelques uns des leurs pour preparer quelque nouvelle fourberie, 'comme sachant déja par avance les resolutions des Evesques, & le soir mesme de [la nomination] ils envoyerent en poste pour avertir les Meleciens d'Egypte de venir à la Mareote où il n'y avoit personne de leur communion, & pour rassembler de tous costez en ce mesme lieu les Colluthiens & les Ariens. Ath.p.733.b. p.796.a b|798.c. p.796.b.

ARTICLE XXIII.

Les Evesques d'Egypte s'opposent à la nomination des commissaires, & en appellent inutilement à l'Empereur.

[CEPENDANT comme une deputation faite en secret par quelques Evesques n'avoit point d'autorité,]'les Eusebiens pour faire paroistre qu'elle partoit d'une deliberation commune, allerent de tous costez demander la signature de chaque Evesque en particulier ,'en les menaçant s'ils la refusoient.

Ath.ap.2.p.796. c.

d.

'Ce fut pour empescher ce coup que les saints Evesques d'Egypte se resolurent de faire promtement un dernier effort, & presenterent pour cet effet une requeste aux Evesques du Concile, que nous avons encore avec leurs noms au nombre de 49. 'Aprés leur avoir representé que la cabale des Eusebiens contre eux & contre S. Athanase, s'estoit rendue trop visible par ce qui s'estoit passé jusques alors pour en douter,'ils conjurent le Concile par la crainte de Dieu,& par le conte qu'il luy faut rendre au jour du jugement,d'avoir égard à la verité & non aux menaces ni à la malice de leurs ennemis, & de ne point accorder la souscription qu'on leur demande, depeur de se rendre participans des mauvais desseins des autres.'Ils s'adresserent particulierement à Alexandre de Thessalonique, luy témoignerent leur trouble & leur inquietude, de voir ces bestes furieuses déja agacées & toutes prestes à partir'pour aller porter la terreur dans leurs Eglises, en faisant accroire au peuple qu'on les livroit aux Meleciens.'Alexandre fut touché de leurs plaintes, & il écrivit au Comte Denys, que cette nomination de deputez estoit une preuve trop visible qu'il y avoit une cabale formée contre Saint Athanase; qu'on y avoit violé les promesses que l'on avoit données,' & qu'elle estoit tres dangereuse pour l'Eglise : [a]qu'ainsi il le prioit d'empescher que l'on ne precipitast rien dans cette affaire,'& de prendre garde aux inconveniens qui en pourroient arriver, & qui feroient accuser le Concile d'avoir rendu un jugement injuste.[Alexandre estoit un des principaux Prelats de l'Eglise, & pour son antiquité,]'puisqu'il qualifie Saint Athanase son fils, tout Patriarche d'Alexandrie qu'il estoit,'& par la dignité de son siege qui le rendoit metropolitain de la Macedoine; '& le Comte Denys l'appelle le seigneur & le maistre de son

c.
p.795.796.
p.796.797.
p.798.c.
d.
c.
d.
a c.
d.
p.783.c.
Eus.v.Const.l.4. c.43.p.548.b.
Ath ap.2.p.799. a.

ame.'Aussi S. Athanase a cru que sa lettre estoit digne d'estre conservée toute entiere à la posterité ;'& le Pape Jule aussibien que le Concile d'Alexandrie, l'alleguent comme un témoignage authentique de l'injustice des Eusebiens.'Le dernier semble citer non la lettre au Comte, mais une autre au Concile sur ce sujet mesme ; de quoy neanmoins S. Athanase ne dit rien. p.769.c.d. p.746.747. 735.a. p.735.a.

'Le Comte Denys fut touché de cette lettre & des plaintes que faisoit S. Athanase d'estre opprimé, moins par horreur d'un procedé si injuste, que de peur qu'on n'en apperceust l'injustice. Il écrivit un billet aux Eusebiens pour les avertir de prendre garde à ce qu'ils avoient à faire en cette rencontre, & il leur envoya la lettre qu'Alexandre luy écrivoit. Il témoigne assez l'approuver ; & il ajoute que ce ne seroit pas un petit sujet de blasmer ce qu'ils auront fait, s'il paroist que cet Evesque n'est pas de leur sentiment. p.799.a.b.

[Mais les Eusebiens s'estoient trop avancez pour reculer, & quelque infame que fust le moyen qu'ils prenoient, ils n'en avoient point d'autre pour executer leurs desseins.]'Ainsi les Evesques d'Egypte furent contraints d'écrire encore une protestation, ou plutost un acte d'appel en forme de lettre adressée au Comte Denys, par laquelle vu la conjuration manifeste des Eusebiens contre eux, & qu'on n'avoit point eu d'égard à la recusation qu'ils avoient faite, ils le prioient de reserver cette affaire au jugement de l'Empereur, comme il estoit raisonnable qu'il le fist, n'ayant esté envoyé que par luy ;'qu'ils le conjuroient une seconde fois par l'honneur de Dieu & par le salut du Prince, & de ses enfans, de ne plus parler de leur affaire dans le Synode, & de la laisser dans l'état qu'elle estoit jusques à ce qu'elle pust estre portée à l'audience de l'Empereur, à qui ils croyoient pouvoir confier la cause de l'Eglise & la justice de leur droit.'Ils ajoutent à la fin, qu'ils ont declaré la mesme chose aux Evesques orthodoxes ;[par où ils semblent marquer un acte d'appel à l'Empereur semblable à celui-ci, plutost que la requeste dont nous avons parlé, par laquelle ils prient seulement les Evesques de ne pas signer la deputation de Theognis & des autres. Neanmoins Saint Athanase ne nous a point conservé d'acte d'appel signifié au Concile, mais seulement celui qui fut adressé au Comte.] p.797.c.d. p.798.a.b. b.

ARTICLE XXIV.

Les commissaires assistez par Philagre vont informer à la Mareote: On y chasse les Prestres qui demandent à y assister.

[TOUTES les protestations des Evesques d'Egypte contre
Ath.ap.2.p. 799.c. la nomination des deputez, furent alors inutiles.] 'Car les
Eusebiens ne suivoient point d'autres regles dans leurs actions
p.733.a. que leur volonté.'La puissance l'emporta sur la raison.[a] Alexan-
a p.735.a. dre mesme fut contraint de ceder à leur violence, & leur donna
lieu par sa foiblesse de le conter comme un des leurs, & de le
p.790.a.b. faire passer pour complice de leur cabale.'Ainsi les deputez
partirent pour aller en Egypte; & par une nouvelle injustice
ils emmenerent avec eux Isquyras qui estoit l'accusateur, pour
p.733.b|795.a| assister à toutes leurs procedures;'pendant qu'Athanase & les
798.d. Evesques d'Egypte demeuroient à Tyr,[b] & que Macaire qui
b p.790.b|733. c|749.d. estoit l'accusé, y estoit retenu malgré luy par des soldats comme
p.790. un prisonnier.'Car n'ayant pu rien prouver contre luy quand
il avoit esté present, ils esperoient pouvoir au moins inventer
quelque mensonge pendant qu'il n'y seroit pas.

[Il semble que le Concile ait écrit quelque lettre publique
p.793.b. sur cette deputation.] 'Car le Clergé de la Mareote dit qu'il
avoit appris de luy cette maxime, que le témoignage des enne-
p.790.b. mis ne pouvoit avoir de force.'On écrivit aussi au Prefet d'E-
gypte, [(& peutestre que ce fut le Comte Denys,) afin qu'il
assistast ces commissaires;] & on leur fit donner des soldats pour
les accompagner, [& pour executer leurs volontez.]

c. 'Ce Prefet d'Egypte estoit Philagre,[c] qui n'estoit pas seule-
c p.750.a. d p.948.b. ment" un étranger & un payen,[d] qui adoroit ouvertement les ἐξώπισθεν.
e b|790.c|815. c. idoles,[e] mais aussi un apostat qui avoit abandonné la foy Chré-
tienne.[f] Il estoit de Cappadoce:[g] ses mœurs n'estoient pas hon-
f orth.p.944.b| 945.b|Naz.or. 21.p.390.c. nestes, dit S. Athanase,"& il s'estoit declaré contre l'Eglise en NOTE 26.
faveur des Eusebiens, sous la protection desquels il s'estoit
g Ath.orth.p. 945.b. mis.[h] Aussi il les servit si fidelement en cette rencontre, qu'ils
h sol.p.815.c. luy obtinrent une seconde fois la mesme dignité sous Constan-
p.820.d. ce, pour établir Gregoire sur le throne d'Athanase.'Il eut en-
p.813.d. core diverses charges dans la Thrace,'& dans la Cappadoce.

ap.2.p.733 b. c. 'Les commissaires entrerent donc [hautement] à Alexandrie
comme pour insulter à l'Eglise & au peuple Catholique,'ayant
p.794 d. toujours Isquyras, qui logeoit, mangeoit, & buvoit avec eux,'&

qu'ils faisoient toujours passer pour Prestre.'Ils y prirent le Prefet Philagre pour les accompagner'avec ses officiers[a] qui estoient des soldats payens;[b] afin que les menaces & la crainte de l'épée leur donnassent le moyen de faire ce qu'ils pretendoient: '& avec cette escorte ils partirent pour aller à la Mareote,[c] où ces ministres de la passion d'Eusebe, & de la leur propre, choisirent la maison mesme de l'accusateur pour loger, & pour travailler à leurs informations pretendues,'dont ils ne voulurent point qu'il y eust d'autres témoins qu'eux mesmes avec l'accusateur,'& Philagre. p.733.c|793.c. p.734.b|750.a. a p.750.c. b p.793.c. p.733.c. c p.734.b. p.733.c|791.a, b. p.734.a|791.a.

'Les Prestres d'Alexandrie & ceux de la Mareote leur reprocherent qu'ils vouloient instruire une affaire sans partie adverse, contre l'ordre de la justice ; & ils demanderent à y estre au moins presens, puisque ni Macaire ni leur Evesque n'y estoient pas ;'qu'ils estoient instruits de l'affaire, & savoient ce qu'il y avoit à répondre à Isquyras;'qu'ils pourroient juger des témoins qu'il produiroit, & faire connoistre quels ils estoient ;'ce qui serviroit à éclaircir la verité & confondre le mensonge,'& à les persuader eux mesmes du crime de Macaire s'il se trouvoit veritable.'Mais quelque instance qu'ils en pussent faire, on leur refusa absolument une chose si juste,[d] & on les chassa mesme avec injures[e] par le moyen de Philagre;[f] parceque les Eusebiens craignoient de se voir refutez & convaincus dans la Mareote aussi hautement qu'ils l'avoient esté à Tyr. p.790.c|791.a. p.760.c. p.733.d|793. p.757.c. p.791.a. p.733.d|735.c. d 746.c|750.a| 757.d|791.a. d p.757.d. e p.793.b. f p.790.d.

ARTICLE XXV.

Procedure informe des commissaires Eusebiens.

[EN mesme temps que les deputez des Eusebiens rejettoient les Prestres de leurs assemblées,]'ils y admettoient non seulement des catecumenes,[g] mais encore des Juifs,[h] & des payens.[i] C'estoit devant eux qu'ils traitoient une cause où il s'agissoit des mysteres les plus secrets & les plus augustes de nostre religion,[k] & où l'on ne parloit que du corps & du sang de J.C.[l] C'estoient ceux que l'on interrogeoit, que l'on prenoit pour témoins dans une affaire dont ils ne pouvoient avoir de connoissance,[m] & dont mesme on ne doit jamais parler devant ces sortes de personnes.[n] Aussi on ne les interrogeoit pas pour leur faire declarer les veritez qu'ils savoient, mais pour leur faire dire les mensonges qu'on leur avoit suggerez. Ath.ap.2.p. 800.b|731.a| 747.c|763.d| 757.d. g p.750.a|800.b. h p.750.a|790. c.d|731.a|733.d| 763.d|757.d. i p.731.a|750.a. b. k p.750.b. l p.800.b 763. d|733 d m p.731 a.b| 750 a.b. n p.757.d.

p.750.a. 'L'autorité de S. Athanase n'estoit pas capable de faire croire un si grand excés, s'il n'eust esté justifié par les actes mesmes & par le procés verbal de l'information. [Et il est vray qu'il n'y a rien qui les condannast davantage.] p.746.c. 'Car c'estoit par ces actes mesmes que l'on justifioit qu'Isquyras y avoit esté present, que ni Saint Athanase ni Macaire n'y avoient point esté; que les Prestres de S. Athanase avoient demandé à y assister, & avoient esté rejettez. p.742.d|799.c. 'Et ainsi cette procedure estant faite en presence d'une des deux parties seulement, elle estoit suspecte & nulle par le consentement de tout le monde.

[Pour ce qui est des témoins, outre ce que nous avons dit de ceux qui estoient catecumenes, Juifs, ou payens,] p.734.a|800.c. 'les commissaires firent deposer devant eux & devant le Prefet seulement, diverses personnes qu'ils soutenoient avoir esté enlevées par l'autorité du Thresorier general, & à la sollicitation de Saint Athanase, en des lieux que personne ne savoit: p.734.a. '& aprés s'estre servis de leur témoignage, ils continuerent toujours à publier, mesme par écrit, qu'on ne savoit ce qu'ils estoient devenus, voulant faire entendre qu'Athanase les avoit fait mourir aussi-bien qu'Arsene.

p.793.a. 'Avec tout cela ils se virent en état non seulement de ne pouvoir verifier aucun veritable crime, [mais mesme de n'en pouvoir trouver aucun faux,] & de faire par là reconnoistre à tout le monde que cette affaire n'estoit qu'une calomnie par laquelle on s'efforçoit d'opprimer l'innocence de S. Athanase. Ainsi ils furent reduits à faire deposer ceux qu'ils voulurent par b. quelques Ariens, & par les parens d'Isquyras. 'Et quoiqu'ils ne receussent pour témoins que ceux qu'ils jugeoient propres à a.b. favoriser leur cabale, 'ils les intimidoient encore par les menaces & l'autorité des Ariens, & par la crainte mesme de Philagre, p.734.b. 'qui ne souffroit point que personne rendist témoignage à la p.800.d. verité. 'Les commissaires marquoient par signes aux témoins ce qu'ils avoient à répondre; le Prefet les y forçoit par ses menaces; & les soldats frapoient & outrageoient les armes à la main ceux qui osoient leur resister.

c.d. 'Ils ne purent empescher avec toutes ces violences, que les depositions mesmes de leurs témoins ne fissent voir leur imposture. b.c|747.c|758.a. 'Car 1°, ayant publié partout que Macaire estoit entré lorsque le Prestre Isquyras estoit debout & offroit le sacrifice, les témoins à qui ils demandoient où estoit Isquyras lorsque Macaire estoit venu, répondoient qu'il estoit malade, couché dans une petite

chambre selon l'un, ou derriere une porte selon l'autre;[a] & cela se justifioit par la propre deposition d'Isquyras. 2°,[b] Des catecumenes à qui l'on demandoit où ils estoient quand Macaire avoit renversé la table [sacrée,] répondoient qu'ils estoient dans [l'assemblée.] On n'avoit donc garde d'y offrir le sacrifice, puisque les catecumenes y estoient encore. 3°, Le jour mesme auquel ils disoient que tout ce vacarme estoit arrivé n'estoit pas un dimanche; & ainsi ce n'estoit pas le jour d'offrir le sacrifice. 4°, Isquyras dit encore que l'on avoit alors brulé des livres: mais ses propres témoins le convainquirent de mensonge, & assurerent que cela n'estoit point dutout.

p.747.c.d. a p.758.a. b p.747.c.d|800. b. p.731.d. b. p 748.b. 800.c. p.800.c.

Il ne faut donc pas s'étonner s'ils cacherent autant qu'ils purent les actes de cette information, selon que Saint Athanase nous en assure: & ainsi s'ils l'envoyerent à Constantin, comme Theodoret le semble dire, [il le faut seulement entendre d'un extrait, ou d'un abregé qu'ils composerent à leur fantaisie.] Car pour les actes entiers, ils en prirent seulement une copie pour eux, & défendirent au greffier d'en donner à qui que ce fust. Mais ils furent depuis contraints de les envoyer à Rome au Pape Jule par Hesyque & Martyre leurs deputez,[c] & Jule les envoya à S. Athanase qui les lut par ce moyen au grand depit des Eusebiens. Et pour les rendre plus authentiques, Dieu conserva longtemps en vie celui qui avoit servi de greffier dans cette information.

d. Thdrt.l.1.c.28. p.581.b. Ath.ap.2.p.800. d. d|746.c. p.746.c. c p.800.d.

Mais ce qui ruine encore absolument cette procedure, c'est la V.5 61. retractation d'Ursace & de Valens,[d] qui par un écrit signé de leur main qu'ils donnerent au Pape Jule, declarerent [en l'an 349,] que tout ce que l'on publioit de crimes pretendus de S. Athanase, estoit absolument faux & contraire à la verité.

Epi.68 c.8.p.724. c. d Ath ap.2.p. 776.b.

ARTICLE XXVI.

Protestations du Clergé d'Egypte contre les commissaires: Violences commises à Alexandrie.

[LES Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Mareote ne se contenterent pas des efforts qu'ils avoient faits pour assister à cette procedure. Voyant qu'on le leur refusoit,] ils eurent recours à diverses protestations pour en faire voir l'injustice, & servir de témoignage à la verité si on venoit à traiter un jour cette affaire dans un veritable Concile. Saint Athanase

Ath.ap.2.p.791. b. c.d.

nous en a conservé trois, dont la premiere signée de seize Pres-
p.750.d. tres & de cinq Diacres d'Alexandrie,'s'adressent aux Evesques
p.791.a.b. deputez,'à qui ils declarent que vu l'injustice de leur procedé,
dont ils se plaignent avec beaucoup de liberté, ils leur écrivent
cette lettre, afin que tout le monde en soit instruit, & sache
b.c. qu'ils les tiennent pour suspects & pour ennemis,'& que de peur
qu'ils ne suppriment encore cette protestation, puisque leur
conduite precedente leur donne lieu de tout craindre d'eux,
ils en ont donné une copie à un officier nommé Pallade.

d. 'Le second acte raporté par S. Athanase, est une lettre de tous
p.793.c.d. les Prestres & Diacres de la Mareote,'au nombre de quinze de
p.791.d. chaque ordre,'écrite au Concile[de Tyr][a] pour declarer la ve-
a p.792. rité du fait d'Isquyras, savoir qu'il n'avoit jamais eu d'eglise,
& n'avoit jamais esté Prestre que de l'ordination de Colluthe,
declarée nulle; que ce qu'il disoit du calice rompu & le reste,
n'estoit qu'une pure fable; qu'ils en pouvoient rendre un té-
moignage authentique; & qu'Isquyras l'avoit luy mesme signé
p.793.a. de sa main.'Qu'en effet les Evesques deputez n'en avoient rien
trouvé dutout, (ce qui marque que cet acte n'a pas esté dressé
a.b. des l'arrivée de ces deputez;)'& que c'est ce qui les avoit obli-
gez d'entendre des témoins apostez & intimidez par Philagre.
b. 'Ils se plaignent aussi qu'on ne leur avoit point permis d'assister
a. à l'information pour examiner les témoins.'Ils finissent en pro-
testant qu'ils disent la verité toute pure, dans la vue de Dieu &
de son dernier jugement; qu'ils souhaiteroient d'aller tous à
Tyr pour y faire à tous les Evesques la mesme declaration qu'ils
p.735.c. leur envoient par quelques uns d'eux.'Ceux qu'ils avoient char-
gez de cette declaration allerent en effet à Tyr, mais on ne leur
permit jamais de dire la verité.

p.794.a.b. 'Le troisieme acte est des mesmes Prestres & Diacres de la
Mareote, adressé à Philagre, à Pallade dont nous avons parlé,
& à un Flave Antonin"Commissaire des vivres, & Centenier (" ἐπάρχῳ κεντηνάριῳ &c.)
c.d. dans la milice des Prefets du Pretoire.'Ils font à ces officiers la
mesme protestation contre le pretendu sacerdoce d'Isquyras,
p.795.a. '& les conjurent par l'honneur de Dieu, de l'Empereur, & des
Cesars ses enfans, de faire savoir à ces princes qu'Isquyras
n'estoit point Prestre, qu'il n'avoit point d'eglise, & que tout
b. ce qu'il disoit de ce calice estoit une calomnie toute pure.'Cet
Pet.rat.2.l.1.c.23.p.42. acte est daté du 10[e] du mois Thoth,'ce qui revient selon les
principes du Pere Petau, au 8[e] jour de septembre,[b]sous le Con-
b Ath.ap.2.p.793.a. sulat du Patrice Jule Constance frere du grand Constantin,

&

335, de Saint Athanase 9, 10.
& de Rufin[ou Rufe]Albin,[c'est à dire en 335,& c'est l'epoque qui fixe particulierement le temps du Concile de Tyr.

Il faut achever cette informe deputation par les malheurs tragiques qu'elle causa dans Alexandrie,& plus probablement au retour des deputez qu'à leur arrivée. Il la faut raporter dans les propres termes du Concile d'Alexandrie tenu quatre ans seulement aprés.]'C'est une chose, dit ce Concile, qui n'est in- P.734.c.
connue à personne, puisque le bruit s'en est repandu de toutes parts. On a tiré l'épée contre de saintes vierges. On a outragé à coups de fouet des corps qui sont honorables devant Dieu mesme. Les piez de ces chastes filles, dont l'ame s'est toujours conservée dans la pureté, & exercée dans toutes sortes de bonnes œuvres, sont devenus boiteux des coups dont on les avoit meurtris.'On soulevoit contre elles les artisans & tout le peuple d.
des payens que l'on excitoit à les depouiller toutes nues, à les
ἀσελγαίνειν κατ' αὐτῶν.
fraper outrageusement,"à les deshonorer par les excés de l'impureté & de la dissolution, & à les menacer d'autels & de sacrifices profanes. Et comme si le Prefet eust donné liberté de tout faire en faveur des Evesques Eusebiens, il se trouva un homme assez insolent pour prendre une vierge, & la trainer devant un autel profane qu'il rencontra, comme s'il eust voulu faire revivre la persecution, & le temps où l'on contraignoit de sacrifier au demon.'Le lieu où l'on commettoit tous ces excés, où l'on mettoit les vierges en fuite,où l'on exposoit l'Eglise à la raillerie des payens, estoit le lieu mesme où ces Evesques logeoient, & où ils estoient alors actuellement. C'estoit chez eux, & comme pour leur donner du divertissement, que les vierges estoient exposées aux coups d'épées,'aux affronts, aux injures, & à tou- p.735.a.
tes sortes de dangers. Ce fut en un jour de jeûne que toutes ces violences se firent, & par des personnes qui sortoient de la table des Evesques,avec lesquels ils avoient fait festin dans ce mesme lieu.[Nous laissons à la pieté des lecteurs à faire sur cet evenement les reflexions qu'il merite.]

ARTICLE XXVII.

Saint Athanase quitte Tyr: Les Eusebiens le deposent; écrivent partout contre luy, & reçoivent Arius dans leur communion.

[QUAND les Evesques furent retournez de la Mareote à
NOTE 27. Tyr, ils y trouverent un grand changement"par l'absen-

Ath.ap.2.p. 799.c. ce de S. Athanase,]'qui voyant que les Eusebiens ne suivoient point d'autres regles que leur volonté, crut devoir se separer d'eux comme d'une assemblée de prevaricateurs & d'impies.
p.729.c. [Il ne crut pas devoir dissimuler davantage]'la tyrannie que le Comte Denys exerçoit dans le Concile, où il témoignoit une grande passion pour le faire condanner, & il crut se devoir retirer pour eviter les effets de sa violence.
Soz.l.2.c.25.p. 481.c.d. 'Car sa vie mesme n'estoit pas en sureté à Tyr; & il avoit sujet de craindre que la haine de ses ennemis n'allast jusqu'à le faire assassiner. On pretend que ses accusateurs, & le peuple[soulevé par eux,] demandoient avec de grands cris qu'on l'exterminast, en l'appellant un sorcier, un violent, un homme indigne du sacerdoce.
Epi.68.c.8.p. 724.d. 'Saint Epiphane dit qu'il se retira de nuit; [a]& sa retraite peut bien
a Ruf.l.1.c.17.p. 246|Thdrt.l.1.c. 28.p.581.a. avoir esté favorisée par le Comte Archelaüs, comme quelques historiens semblent marquer, quoiqu'avec d'autres circonstances.
Thdrt.p.581.a. 'Il prit la route de la mer, [b]& s'en alla "trouver l'Empereur à Constantinople. Note 28.
b Ath.ap.2.p. 729.c|803.b|804. a.

[Des qu'il se fut retiré,] [c]les Eusebiens rendirent contre luy un
c Socr.l.1.c.32.p. 68.b. jugement par defaut.[Nous ne savons point ce qu'ils firent depuis jusqu'au retour de ceux qu'ils avoient envoyé informer
b. dans la Mareote.]'Mais quand ces commissaires furent revenus avec le procés verbal de leur information, alors ils prononcerent contre luy une sentence,
b|Epi.68.c.8.p. 725.a. & alii. 'par laquelle "ils le deposerent de l'episcopat, Note 29.
d Soz.p.481.d. [d]& ils y joignirent une défense de demeurer dans Alexandrie, depeur, disoient-ils, que sa presence n'y rallumast les divisions & les troubles.
p.481.482. 'En mesme temps ils receurent dans la communion de l'Eglise Jean le Melecien, & "tous ceux de son Note 30. parti, en les conservant dans tous leurs honneurs; & ajoutant mesme qu'on les avoit injustement persecutez.

p.482.d. 'Plusieurs des Evesques du Concile ne consentirent nullement
c.33.p.494.495. à la condannation de Saint Athanase.'On le dit nommément de Marcel d'Ancyre, qui depuis cela ne voulut avoir aucune communion avec les auteurs de cette condannation.
Bar.347.§92. 'Les Eusebiens publierent depuis dans leur faux Concile de Sardique, que S. Paul de Constantinople avoit assisté à la condannation de Saint Athanase, & l'avoit condanné luy mesme avec les autres en signant la sentence de sa main.[Il est difficile de juger quelle croyance l'on doit avoir à des imposteurs de profession. Ce qui nous paroist certain, c'est que S. Paul n'estoit pas alors Evesque, comme ils le semblent dire; & qu'ainsi il ne pouvoit assister au Concile qu'en qualité de Prestre, ou au plus de deputé de Saint

Alexandre l'un des plus intrepides défenseurs de la Consubstantialité.]

'Les Evesques du Concile de Tyr ayant condanné S. Athanase, le manderent à Constantin. Ils écrivirent aussi à tous les Evesques de l'Eglise, de ne le point admettre dans leur communion, de ne luy point écrire, de ne point recevoir ses lettres; assurant qu'il avoit esté convaincu d'une partie des choses qu'on luy imputoit, & qu'il s'estoit reconnu par sa fuite coupable de toutes les autres.'Ils fondoient sa deposition sur ce qu'il avoit refusé l'année precedente de se trouver au Concile que l'Empereur avoit fait assembler à Cesarée à cause de luy, & qui l'avoit longtemps attendu inutilement.'Ils ajoutoient qu'il n'estoit venu à Tyr qu'avec une grande escorte, & qu'il avoit excité du trouble & du tumulte dans le Concile, tantost refusant de répondre pour sa justification, tantost faisant injure à chaque Evesque en particulier, quelquefois ne se mettant point en peine de leur obeir quand ils l'appelloient, & quelquefois declarant qu'il ne vouloit point les reconnoistre pour ses juges.

Soz.l.2.c.25.p. 482.a. / b. / b.c.

'Ils avoient la hardiesse de soutenir qu'il estoit pleinement convaincu d'avoir brisé un calice, & ils citoient pour témoins fort authentiques les deputez qu'ils avoient envoyez à la Mareote. Ils faisoient aussi une petite deduction de tous les autres crimes dont ils vouloient qu'il fust coupable; & ils n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit rendre leur calomnie plus plausible & plus accomplie. Ils ne manquoient pas aussi d'y joindre les invectives les plus sanglantes,[a] & ils ne rougirent pas mesme de le publier comme coupable de la mort d'Arsene. Ils se gardoient bien neanmoins de dire comment il les avoit confondus sur ce point.'C'est ainsi qu'ils publierent par toute la terre comme des veritez constantes les plus noires impostures sur lesquelles ils avoient esté honteusement convaincus.

c. / Socr.l.1.c.32.p. 68.b. / a b Ath.ap.2.p. 730.d. / Ruf.l.1.c.17.p. 246.

'Baronius met comme une suite de la condanation de Saint Athanase, les lettres que les Eusebiens obtinrent de l'Empereur pour bastir une eglise à Isquyras en recompense de ses calomnies. [Nous en avons parlé par avance sans en marquer le temps non plus que S. Athanase, quoique la conjecture de Baronius soit assez probable. Au moins il est comme certain que cela ne se fit ni avant le Concile de Tyr, ni aprés la mort de Constantin.

Bar.335.§39.

C'est ainsi que se termina le Concile ou plutost le Conciliabule de Tyr. Les Eusebiens n'eurent pas le loisir d'y faire de nouvelles plaies à la discipline & à la verité Catholique:]'dautant

Eus.v.Const.l. 4.c.43.p.540.a.

que lorsqu'ils travailloient encore à l'execution des ordres [pretendus] de l'Empereur, ce prince les envoya presser d'aller dedier l'eglise de Jerusalem. [Ce fut là où ces ennemis de l'Eglise commencerent à recueillir les fruits de tant de travaux qu'ils avoient endurez pour le demon,] 'en recevant à leur communion Arius mesme & tous ceux qui avoient esté si justement anathematizez avec luy par S. Alexandre, & ensuite par le Concile œcumenique. 'Et c'estoit pour cela qu'ils avoient persecuté, condanné, & deposé S. Athanase, comme ils le disoient eux mesmes fort nettement en exhortant les Fideles d'Alexandrie à recevoir ces impies comme leurs freres. [Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parceque nous en avons parlé plus amplement "en un autre endroit.]

Ath. de syn. p. 890. 891.

p. 891. c.

V. les Ariens § 19-22.

ARTICLE XXVIII.

S. Athanase demande justice à Constantin, qui fait venir les Eusebiens: Ils l'irritent contre le Saint par une nouvelle calomnie.

[IL faut maintenant suivre nostre Saint à Constantinople,] 'où il alloit se plaindre à l'Empereur tant du Comte [Denys qui avoit dominé dans le Concile de Tyr,] que de l'injustice de ses juges, & luy demander qu'on assemblast un Concile legitime d'Evesques, [& non de Comtes & de soldats,] ou qu'il voulust luy mesme entendre sa justification; [croyant luy pouvoir porter ses plaintes contre le Concile de Tyr,] puisque c'estoit luy mesme qui l'avoit fait assembler, & qu'un de ses officiers y regloit toutes choses.

Ath. ap. 2. p. 729. c.

[Constantin n'estoit pas alors dans la ville, mais il y vint peu aprés:] '& lorsqu'il y entroit à cheval, S. Athanase se presenta tout d'un coup à luy au milieu de la rue, avec quelques personnes qui l'accompagnoient. Constantin fut tellement surpris de cette vue inopinée, qu'il en eut mesme d'abord quelque frayeur, & il ne reconnut pas le Saint. Mais comme il demandoit qui c'estoit, ceux de sa suite le luy dirent, & luy firent mesme connoistre quelle injustice cet Evesque avoit soufferte. 'Le Saint ne manqua point aussi de l'en instruire. [a]Il luy representa la mauvaise conduite du Comte Denys, & les moyens dont les Eusebiens s'estoient servis pour l'opprimer: & il le supplia de faire assembler un Concile legitime.

p. 804. a.

p. 803. b | Epi. 68. c. 8. p. 725. a.
a Ath. p. 729. c.

'Constantin qui presumoit plutost qu'Athanase le vouloit

Epi. p. 725. a.

tromper, que non pas que ses juges eussent eu tort, receut fort mal tout ce qu'il luy dit. Il ne voulut pas seulement luy parler ni luy répondre un mot, & quelques instantes prieres qu'Athanase luy pust faire de l'ecouter, il le refusa toujours; & peu s'en fallut qu'il ne le fist chasser de là. Le Saint ne perdit pas neanmoins courage, [& haussant la voix,] il luy dit cette parole terrible: » Le Seigneur sera le juge de vous & de moy, puisque vous » vous joignez avec ceux qui m'oppriment par leurs calomnies. Cela n'appaisa pas encore la colere de Constantin: & ainsi le Saint fut obligé de luy dire avec la confiance que luy donnoit son innocence, Qu'il ne luy demandoit autre chose, sinon qu'il fist venir ceux qui l'avoient condanné, afin qu'il pust se plaindre en leur presence des maux qu'il avoit soufferts; & l'avoir luy mesme pour juge des crimes dont ils l'accusoient. (Ath. ap. 2. p. 804. b. — Ep. 58. c. 8. p. 725. a. — Ath. p. 804. b. — p. 729. c.)

Constantin ne put refuser une demande qui luy sembloit si juste & si raisonnable, & il écrivit aux Evesques qui avoient composé le Concile de Tyr, pour leur ordonner de le venir tous trouver sans delai, afin de rendre raison de leur jugement. S. Athanase raporte cette lettre toute entiere,[a] qui se trouve de mesme dans Socrate & dans Sozomene.[b] Constantin y paroist un peu indigné de la maniere turbulente dont ils avoient agi dans leur assemblée; ce qui luy faisoit craindre qu'ils n'eussent eu aussi peu d'égard à la verité qu'à la charité & à la paix; mais il remet à juger de toutes choses lorsqu'ils seront tous venus. Car il repete trois ou quatre fois le terme de *tous*. ["Ils estoient en effet encore tous à Jerusalem. Mais cette condition estoit trop desavantageuse aux Eusebiens. Car assurément S. Athanase n'eust pas eu de peine à faire avouer à beaucoup d'Evesques la verité de ce qui s'estoit passé dans sa condannation, & à en faire par consequent autant de témoins de son innocence.] Ainsi dans la peine où cet ordre les mettoit,[c] ils aimerent mieux empescher les autres Evesques d'aller à la Cour, pour n'avoir pas de témoins des crimes que leur conscience leur reprochoit, & se hazarder d'y aller seuls, savoir les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace, & Valens; Socrate y joint Maris [de Calcedoine.] Les autres se retirerent à leurs Eglises. (p. 804. b. — b. c. 803. c. — p. 804. b. c. d. — p. 803-805. — a Socr. l. 1. c. 34. p. 69, Soz. l. 2. c. 28. p. 486. 487. — b Ath. p. 729. d | 805. c. d. — V. les Ariens § 22. — Socr. l. 1. c. 35. p. 71. a. — c Ath. ap. 2. p. 805. a | Eus. v. Const. l. 4. c. 46. p. 550. a. — Socr. p. 71. a. — a | Soz. l. 2. c. 28. p. 488. c.)

[d]Quand ces Eusebiens furent arrivez à Constantinople, [e]voyant bien qu'ils seroient trop aisément convaincus sur leurs anciennes calomnies, ils n'eurent plus la hardiesse de parler ni de calice, ni d'autel, ni d'Arsene; mais ils inventerent une nouvelle fausseté, savoir que le Saint avoit menacé d'arrester le (d Socr. p. 71. a. — e b | Thdrt. l. 1. c. 29. p. 582. a | Ath. ap. 2. p. 7-9. d, 805.)

blé que l'on avoit accoutumé de transporter d'Alexandrie à Constantinople. [Il est tout à fait étrange qu'une imposture qui n'avoit aucun fondement, ait esté capable d'effacer dans l'esprit de Constantin toutes les preuves qu'il avoit tant de l'innocence du Saint, que de la malice de ses accusateurs qui se condannoient eux mesmes par cette variation ; & de luy faire commettre une action aussi noire que celle que nous allons voir. Mais Dieu se plaist tantost à montrer qu'il peut sauver ses Saints des plus grands dangers, lorsqu'il veut confondre leurs ennemis, tantost à les laisser succomber aux dangers les moins considerables, lorsqu'il veut eprouver leur foy & leur patience.]

Socr.l.1.c.35.p. 71.b. 'La croyance que Constantin avoit depuis longtemps dans les accusateurs, fit qu'il crut leur accusation veritable.[a] Et d'ailleurs il estoit si delicat sur ces sortes de matieres, que sur le soupçon d'un crime semblable, il fit mettre en pieces le philosophe Sopatre, s'il en faut croire Eunape.'Aussi des qu'il eut entendu cette calomnie contre le Saint, il se mit dans une étrange colere, & eclata en menaces contre luy, sans vouloir écouter aucune raison.'Le Saint pensoit ruiner cette accusation par ses protestations & par ses larmes; & en representant qu'un homme particulier, & pauvre comme il estoit, n'estoit pas capable d'une si grande entreprise. Mais Eusebe [de Nicomedie] ne faisant pas conscience de passer publiquement pour imposteur, jura qu'Athanase estoit riche, puissant, & capable d'executer toutes choses, afin qu'on crust aussi qu'il avoit tenu les discours qu'on luy imposoit.'Quelques Evesques d'Egypte qui estoient dans la chambre avec Saint Athanase, furent témoins tant de l'accusation des Eusebiens, que des menaces de Constantin contre le Saint.'Ces Evesques estoient "Adamance [de Cynople,] Arbethion [de Pharbete,]'qui avoient assisté au Concile de Nicée; [b] Anubion, Agathammon, & Pierre.[c] Ils estoient tous de ceux qui avoient soutenu l'innocence de S. Athanase à Tyr: [& ils l'avoient assez vraisemblablement suivi lorsqu'il se retira pour venir à Constantinople.

a Bar.336.§10.
Ath.ap.2.p.805.b.
p.730.a.
p.729.d.
p.805.b. NOTE 31.
Conc.B.t.1.p.348.1.b.
b Ath.ap.2.p.805.b.
c p.797.b.

Il n'est pas hors d'apparence que les Eusebiens voyant Constantin animé contre S. Athanase, tascherent de l'enflammer encore davantage ;]'& accuserent alors le Saint de tous les crimes sur lesquels ils l'avoient condanné à Tyr, alleguant l'information faite par leurs commissaires, pour montrer qu'il avoit veritablement rompu un calice. Les Ariens & Sozomene qui disent qu'il fut accusé de toutes ces choses devant Constan-

Soz.l.2.c.28.p. 488.c. Bar.347. §87.

tin,[s'accorderont par ce moyen avec les autres auteurs, selon lesquels on ne peut point dire que les Eusebiens l'aient fait d'abord, comme Sozemene le semble marquer.]

ARTICLE XXIX.

Constantin relegue Saint Athanase à Treves; mais ne veut pas que l'on mette un Evesque à sa place.

[ENFIN les Eusebiens obtinrent ce qu'ils demandoient depuis si longtemps, & ce qu'ils poursuivoient par tant de crimes; & Constantin dans un transport de colere aussi violent que mal fondé, bannit le grand Athanase,]'le ferme soutien de la verité,[a] & le relegua dans les Gaules[b] en la ville de Treves. Il noircit de cette tache la trentieme année de son empire: [Ainsi on peut mettre indifferemment cet exil de Saint Athanase à la fin de l'an 335, ou au commencement de 336. Le Saint peut estre arrivé à Treves au mois de fevrier 336,]'puisqu'il en partit vers le 17 de juin[338,]'aprés y avoir demeuré deux ans & quatre mois. Thdrt.l.1.c.7.p. 543.d. a Ath.ap.2.p. 805.b.c. Thdrt.l.1.c.29. p.582 a|Soz.l.2. c.28.p.488.c. Ath.p.806.b. Thdrt.l.2.c.2.p. 583.c.

'Voilà comment le grand Athanase, qui avoit dissipé par la force de ses prieres tant de cabales que les heretiques avoient faites pour l'opprimer, & qui avoit montré la fausseté de tant de crimes dont ils l'avoient voulu rendre coupable, se soumit à l'arrest des souverains qui l'envoyoient comme en exil dans un pays étranger. Mais plus les langues impies de ses ennemis s'efforçoient de le noircir par leurs calomnies, plus sa patience & ses autres vertus faisoient paroistre son innocence & eclater sa pieté. Ce fut par ces combats qu'il s'acquit à luy mesme la couronne du martyre, qu'il établit la Consubstantialité, qu'il terrassa la fausse doctrine d'Arius, qu'il releva la foy orthodoxe,& qu'il rendit illustre le throne de S. Marc.'Le Pape Celestin allegue aussi les souffrances & le retour de S. Athanase, qu'il appelle un homme apostolique, comme un exemple capable de consoler & d'encourager tous ceux qui souffrent pour la verité. Il dit qu'il fut chassé à la poursuite d'Arius,[c'est à dire de sa faction:] mais pour ce qu'il ajoute, qu'il souffrit la prison, [je ne voy pas que cela soit autorisé par d'autres. Conc.B.t.2.p. 423.e.f. p.194.a.

Il falloit que la rage des Eusebiens fust bien animée contre nostre Saint,]'puisque l'on a consideré un bannissement si injuste, comme une faveur que Constantin luy avoit faite pour Ath.p.805.d.

l'arracher à la fureur de ses ennemis, & à la cruauté de ces hommes sanguinaires, dont la méchanceté le mettoit dans le danger de perdre la vie. C'est ainsi qu'en parle Constantin le jeune.

p.806.b|fol.p. 844.b. 'Saint Athanase le prend de la mesme sorte.[a] Et le Concile d'Alexandrie dit aussi qu'ils l'eussent fait mourir par leurs calomnies, s'il n'eust rencontré un Prince plein de douceur & d'humanité. a ap.2.p.722.c| 723.a.

p.730.a.b. 'Mais la grace de Dieu ayant esté plus forte que la méchanceté des Eusebiens, porta Constantin à le traiter avec [quelque sorte de] bonté, & à se contenter de le bannir, au lieu de le condanner à la mort, p.723.d. 'pour tascher d'assouvir par cette satisfaction la haine de ceux qui estoient alterez de son sang; p.729.c. '& qu'ainsi c'estoit proprement les calomnies des Ariens qui l'avoient banni, & non Constantin. Soz.l.2.c.28.p. 488.c. 'Le desir de la paix que Constantin s'imagina pouvoir établir en ostant le Saint de l'Orient, put bien aussi avoir quelque part à cette action.

Ath.ap.2.p.737. a. 'Les Eusebiens firent bannir dans le mesme temps que Saint Athanase, quatre Prestres d'Alexandrie qui n'estoient pas seulement venus à Tyr, [bien loin d'y avoir esté convaincus d'aucun crime. Je ne sçay si ce seroient les mesmes que] p.759.d. 'les quatre qui furent rétablis par le Concile de Sardique, appellez Aphtone, Athanase fils de Capiton, Paul, & Plution; lesquels avoient esté les uns bannis, les autres contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont on les menaçoit. p.791.c. 'Leurs noms se trouvent parmi ceux qui protesterent contre l'information de la Mareote, excepté celui de Paul. [Il semble neanmoins que ceux qui furent bannis avec Saint Athanase, ont dû estre rappellez avec luy avant le Concile de Sardique.

Il n'y a pas de raison de croire que les Eusebiens aient davantage epargné Macaire, luy qui estoit le premier sujet d'accusation d'Isquyras, & à qui ils avoient déja tant fait de maux sous ce pretexte. Nous n'en trouvons rien neanmoins;] Bar.336.§12. '& mesme Baronius croit qu'il ne fut point dutout banni, parcequ'il se trouva à Constantinople à la mort d'Arius, [l'an 336. Mais il se peut faire que] Ath.de Ari.p. 670.d. 'le Prestre Macaire qui s'y trouva en effet, [fust quelque autre du mesme nom.][b] b ap.2.p.785.d. Alexandre de Thessalonique parle d'un Macaire Diacre, [qui estoit certainement different de celui que l'on accusoit d'avoir rompu le calice; & il pouvoit bien avoir esté fait Prestre depuis ce temps là.

p.723.d. 'Tous les Evesques d'Egypte se crurent bannis par l'arrest qui bannissoit Saint Athanase: p.722.b. 'Et ils eussent volontiers rendu deslors un témoignage public à toute l'Eglise de son innocence,

&

& de la malice de ses calomniateurs, comme ils firent quelque temps aprés; mais ils ne crurent pas que le temps le leur permist. [En effet nous verrons que tous les efforts que feront le peuple d'Alexandrie, & les saints solitaires d'Egypte en faveur de leur Archevesque demeureront inutiles. Ils se contenterent donc de l'accompagner de leurs larmes jusques en France] 'Nous trouvons seulement dans Saint Hilaire, que les Evesques d'Egypte écrivirent au Pape Jule pour le prier de rendre la communion à Saint Athanase banni. [''Mais il y a mesme grand lieu de douter si cela se raporte à ce temps-ci. — Hil.fr.1.p.37. — Note 32.

Quoique les Ariens semblassent avoir tout gagné par l'exil de S. Athanase, il manquoit encore une chose à leur satisfaction,] '& au desir qu'ils avoient de faire passer sa condannation pour un jugement legitime & canonique. C'estoit de luy faire donner un successeur.'Mais Constantin empescha l'effet de leur mauvaise volonté, & ils ne luy purent persuader d'envoyer à Alexandrie celui qu'ils avoient nommé pour remplir la place du Saint; au contraire, voyant qu'ils faisoient de nouveaux efforts pour venir à bout de ce dessein, il le leur défendit absolument avec des menaces tres rigoureuses. [Nous ne savons point quel est celui qu'ils avoient nommé pour cela; mais il estoit sans doute digne d'eux, & bien resolu de leur obeïr en tout. Il y a apparence qu'ils en firent le choix dans le Concile] 'qu'ils tinrent en ce mesme temps à Constantinople sur l'affaire de Marcel d'Ancyre, [dont nous avons ''parlé en un autre endroit.] — Ath.ap.2.p.748.c.d. — sol.p.844.b. — Socr.l.1.c.36.p.72.b.c. — V. Marcel d'Ancyre.

ARTICLE XXX.

Saint Athanase est bien receu à Treves par Constantin le jeune, & par l'Evesque S. Maximin: La ville d'Alexandrie & S. Antoine demandent en vain son retour.

L'AN DE JESUS CHRIST 336, DE S. ATHANASE 10, 11.

[SAINT Athanase estant arrivé en France vers le mois de fevrier de cette année, selon ce que nous avons dit;] 'Constantin le jeune qui y commandoit, le receut & le traita toujours avec beaucoup de respect, [comme pour reparer en quelque sorte la faute de son pere:] '& il luy fit fournir abondamment dans Treves où il demeuroit, toutes les choses dont il pouvoit avoir besoin, 'estant porté à cela, dit-il, tant par l'affection que le peuple d'Alexandrie avoit pour luy, que par la majesté mesme — Ath.ap.2.p.806.a. — p.805.d. — p.805.b.

p.805.806. d'un si grand homme.'Mais il luy rend en mesme temps ce témoignage, que sa vertu celebre par tout le monde, luy faisoit mettre de telle sorte sa confiance dans l'assistance de Dieu, qu'il regardoit avec mepris l'accablement de la fortune la plus fascheuse.

["S.Maximin qui estoit alors Evesque de Treves, ne ceda pas sans doute à ce prince, dans l'assistance & les témoignages de respect qu'il luy rendit. S.Jerome nous assure dans sa chronique qu'il le receut avec beaucoup d'honneur, quoiqu'il mette ceci en 348, auquel S. Athanase estoit à Rome plutost qu'à Treves. Il eut encore dans son exil la consolation d'apprendre]'que son Eglise avoit resisté genereusement à tous les efforts qu'Arius avoit faits pour se faire recevoir à la communion dans Alexandrie.[Ce fut peu aprés cela qu'arriva la mort d'Arius."On en a vu ailleurs l'histoire.]'S.Athanase y adora avec joie le jugement que Dieu y avoit prononcé en faveur de l'Eglise contre l'heresie; mais cette joie estoit accompagnée d'une humble frayeur qui l'empescha d'insulter au malheur de l'heresiarque. Ce sont les sentimens qu'il témoigne dans la lettre qu'il écrivit depuis sur ce sujet.

NOTE 33.

Ruf.l.1.c.11.p.243|Socr.l.1.c.37.p.72.d|Soz.l.2.c.29.p.489.a.

Ath.de Ari.p.670.672.

V. S. Alexandre de Constantinople.

p.670.d. Bar.336.§57. [Baronius croit que]'cette condannation si authentique de l'heresie, comme parle le Saint,'fit prendre à Constantin le dessein de rappeller S. Athanase.[Ce sentiment a d'abord assez d'apparence : mais si nous suivons l'ordre de Sozomene, il vaut mieux croire que le rappel du Saint fut un des effets du battesme que Constantin receut l'année suivante; & il auroit pu estre executé des celle-ci, si Constantin l'eust ordonné aussitost aprés la mort d'Arius.]'Cette mort, dit Sozomene, n'appaisa pas les disputes que ses dogmes avoient excitées, & n'osta point à ses disciples la volonté de perdre tous ceux qui leur resistoient. Cela parut à l'occasion de S.Athanase.'Car le peuple d'Alexandrie qui souhaitoit ardemment son saint pasteur,[a]ne pouvoit s'empescher de le témoigner continuellement, & de demander son retour dans les prieres qu'il faisoit à Dieu,[& peutestre aussi à l'Empereur, comme la suite le semble demander.]'Le grand Antoine, lequel avec tous les autres solitaires, estoit fortement attaché à la foy de Nicée,'écrivit aussi fort souvent en faveur de S. Athanase, & conjuroit Constantin de n'ajouter aucune foy aux Meleciens, parceque toutes leurs accusations n'estoient que des impostures.

Soz.l.2.c.31.p.491.d|Thdrt.h.l.4.c.1.p.234.c.

Ath.ap.2.p.806.b. a Soz.p.491.d.

l.3.c.13.p.515.c.

l.2.c.31.p.491.d.

d|492.a. 'Mais toutes ces choses ne purent persuader Constantin. Il

écrivit au peuple d'Alexandrie, & le traita de fou & de turbulent. Il commanda aux Ecclesiastiques & aux vierges sacrées de demeurer dans le repos, declarant qu'il ne pouvoit pas changer de sentiment, ni rappeller Athanase,'qu'il appelloit un homme seditieux, & condanné par le jugement d'un Concile. Il répondit aussi à S. Antoine qu'il ne pouvoit pas mepriser le jugement d'un Concile: Qu'un petit nombre de personnes pouvoient estre soupçonnées de juger par passion ou par affection; mais qu'il n'estoit pas probable qu'un si grand nombre d'Evesques pieux & savans fussent unis ensemble par de si mauvais principes; qu'au reste, Athanase estoit un insolent, un superbe, un brouillon, un seditieux. [Voilà les titres qu'il donnoit à l'un des plus grands Saints que Dieu ait donnez à son Eglise. p.492.a.b.

Dieu voulut neanmoins faire paroistre encore un autre effet de sa justice sur Jean ce chef insigne des impostures & des calomnies, aussibien que du schisme des Meleciens.]'Les Eusebiens l'avoient receu dans l'Eglise au Concile de Tyr avec tous ceux de sa secte. Mais Constantin ayant sceu qu'il divisoit l'Eglise d'Alexandrie, & y formoit un parti contre S. Athanase, il se mit en colere contre luy, & le bannit aussitost; '& ni le decret de Tyr, ni toute l'autorité des Eusebiens, qui en furent bien faschez, ne l'en purent garantir. Car Constantin estoit inflexible lorsqu'il croyoit qu'un homme mettoit quelque division dans l'Eglise. b.c. c.

[S. Athanase attendit donc en paix dans la ville de Treves, que Dieu rendist justice à son innocence.]'La tradition de cette ville est qu'il a passé sept ans caché dans un puits qu'on montre encore aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Maximin, & que c'est là qu'il a composé"le symbole que l'Eglise latine chante à Prime tous les dimanches. [On voit assez combien cette tradition est contraire aux auteurs originaux,]'& pour le symbole"qu'on attribue aujourd'hui à S. Athanase, & que d'autres avec aussi peu de fondement veulent qu'il ait fait à Rome; des personnes tres habiles jugent qu'il n'a point d'autre auteur que Vigile Evesque de Tapse en Afrique, qui vivoit à la fin du V. siecle". Boll. 2. may, p. 202. 203. Quicumque vult salvus esse, &c. NOTE 34. p. 757. 760. Leo, Q. t. 2. NOTE 35.

ARTICLE XXXI.

Saint Athanase est rappellé par Constantin, & retourne en Egypte peu apres la mort de ce prince.

L'AN DE JESUS CHRIST 337, DE S. ATHANASE 11, 12.

Thdrt.l.1.c.30. p.582.b. 'IL y avoit un an & quelques mois que S. Athanase estoit à Treves, lorsque Constantin tomba dans la maladie [dont il b.c|Ath.ap.2.p. 806.a. mourut le 22 de may 337.] 'Et une des actions par lesquelles il se prepara à la mort, fut d'ordonner que le grand Athanase revien- Thdrt.p.582.b. c. droit à Alexandrie; 'ce qu'il fit malgré l'opposition d'Eusebe de Nicomedie, dans le diocese duquel ce prince mouroit, ["& de V.Constantin § 77. Soz.l.3.c.2.p. 498.b. qui il venoit de recevoir les sacremens de l'Eglise.] 'On pretend qu'il marqua expressément son rappel dans son testament.

L'AN DE JESUS CHRIST 338, DE S. ATHANASE 12, 13.

Thdrt.p.583.c. 'Le Saint ne put neanmoins quitter Treves qu'aprés y avoir Boll.2.may, p. 204.f. passé "deux ans & quatre mois; '& vers le milieu de l'an 338, soit NOTE 36. que Constance qui avoit l'Orient pour partage, & que le retour du Saint regardoit plus que les Empereurs ses freres, "se fust V. les Ariens § 26. déja laissé gagner par les Ariens; [soit à cause des brouilleries qui agiterent l'Empire aprés la mort de Constantin. L'histoire mar- Socr.l.2.c.2.p. 81.d. que] 'que les Eusebiens avoient fait de grands efforts par le credit qu'ils s'estoient acquis à la Cour de Constance pour empescher que S. Athanase ne revinst à Alexandrie, & pour mettre en sa place un Evesque de leur faction; mais qu'ils furent prevenus Ath.p.805.806. par le retour du Saint. 'Nous avons dans S. Athanase mesme, [& dans tous les historiens ecclesiastiques,] la lettre que le jeune Constantin écrivit aux Fideles d'Alexandrie, en leur renvoyant p.805.d. leur saint pasteur. 'Il l'appelle un prophete & un prelat de la loy adorable de J. C, & traite au contraire ses calomniateurs comme ils le meritent. Cette lettre est datée de Treves le 17 de juin.

Epi.68.c.9.p. 725.c. 'S. Epiphane dit que le Saint fut rappellé par les deux Princes [1]Constantin & Constant, avec le consentement de Constance qui estoit à Antioche. Il ajoute que tous ces trois princes en écrivirent tant à S. Athanase qu'à l'Eglise d'Alexandrie, & qu'il fut receu avec de grands témoignages d'estime & d'affection, à Rome & dans toute l'Italie. [Ces choses seroient plus considerables, s'il n'estoit à craindre que Saint Epiphane ne se soit

1. Le texte a *Constance*: ce qui est contre la suite.

un peu brouillé en cet endroit, & n'ait confondu ce premier retour du Saint avec celui qui suivit le Concile de Sardique.] 'Il est certain neanmoins que son rétablissement se fit au nom des trois enfans de Constantin. Ath.sol.p.814. c.d.

[Il y a toute apparence que le jeune Constantin qui estoit encore à Treves le 17 de juin, le mena avec luy en Pannonie, "où il devoit aller conferer avec ses freres sur le partage de l'Empire; & que ce fut en cette occasion que] 'S. Athanase vit Constance à Viminac ville de la Mesie, & on y parla sans doute non seulement de son rappel, mais encore de celui des autres Evesques bannis sous Constantin. "Car il se fit aussi par l'ordre des trois Empereurs. (V. Constance § 2. — c.d. — V. les Ariens § 27.)

[S. Athanase contribua beaucoup au rétablissement des autres, autant que l'on en peut juger par les plaintes que les Ariens firent depuis contre luy.] 'Car ils dirent que dans son retour de France à Alexandrie, il ne travailloit qu'à la ruine de l'Eglise, qu'il rétablissoit quelques Evesques condannez, qu'il faisoit esperer à d'autres de les rétablir, qu'il donnoit des eveschez à des infideles lorsque les Evesques legitimes estoient encore vivans, employant pour cela la violence & le meurtre par le secours des payens, dautant qu'il n'avoit aucun égard aux loix, & ne songeoit qu'à satisfaire sa passion & son desespoir. [Tous ces nuages d'injures & de calomnies, n'empeschent pas qu'on n'y apperçoive quelque lumiere de verité.] Bar.347.§ 88.

NOTE 37. 'Socrate & Sozomene disent aussi "que S. Athanase deposoit en diverses provinces les Evesques Ariens pour y en mettre de Catholiques: [& il peut l'avoir fait par ses conseils & par son autorité, mais non par son ministere. Car le Pape Jule ne reconnoist point qu'il eust fait aucune fonction hors de sa province. Le Saint ne s'en défend point non plus. Nous voyons seulement qu'il met cette plainte en la bouche des Eusebiens,] 'que les Evesques rappellez avoient armé contre eux tous ceux que ces Ariens avoient forcé d'entrer dans leur faction en bannissant ces Evesques. (Socr.l.2.c.24.p. 115.b|116.d Soz. l.3.c.21.p 534.c. — Ath.sol.p.815.c.)

'Nous apprenons de S. Athanase qu'il [passa par Constantinople, où] il trouva que S. Paul banni dans le Pont par Constantin, [estoit déja rétabli,] & que Macedone qui fut depuis mis en sa place, communiquoit avec luy, & estoit Prestre sous luy. [Les paroles dont il se sert, montrent qu'il assistoit avec eux au saint Sacrifice. p.813.c.

Ce fut apparemment dans la suite du mesme voyage, que] 'S. Ath.ap.1.p. p.676.c.d.

Athanase qui avoit vu Constance à Viminac, le vit encore à Cesarée en Cappadoce,'ce prince qui aprés avoir reglé les affaires avec ses freres dans la Pannonie, se hastoit d'aller en Syrie contre les Perses,[l'ayant aisément ratteint en ce lieu.]'Dans l'une & l'autre de ces occasions le Saint garda cette moderation de ne point parler contre Eusebe de Nicomedie & les autres de qui il avoit receu de si mauvais traitemens, & dont il avoit tant de justes sujets de se plaindre.'Il passa en Syrie; [a]& c'est à ce temps-ci,[ou à l'année suivante,]qu'il faudroit raporter la dispute qu'on pretend qu'il eut contre Arius devant un juge payen à Laodicée en Syrie.'Maïs les raisons que Baronius allegue contre cette piece, sont plus que suffisantes pour en montrer la supposition, sans y en ajouter de nouvelles.

Juli.or.1.p.36. Ath.ap.1.p. 676.d. ap.2.p.725.a. a Bar.338.§ 8. § 8.

'Il arriva enfin en Egypte, où il trouva son Eglise vacante, [qui l'attendoit avec impatience, & avec cette consolation de n'avoir point esté souillée par aucun pasteur illegitime.]'Il fut receu dans Alexandrie avec une joie toute particuliere de ceux de la ville & de la campagne, des magistrats & du peuple.'On voyoit les peuples courir avec une extreme allegresse, & s'empresser pour assister à un spectacle qu'ils souhaitoient depuis si longtemps. Toutes les eglises estoient pleines de marques de rejouissance, & d'actions de graces que l'on rendoit au Seigneur. Tous les ministres & les officiers de l'Eglise ressentirent en le voyant une satisfaction incroyable au fond de leurs ames, & ils ne croyoient pas avoir jamais vu un jour qui leur fust si agreable.'S. Gregoire de Nazianze compare cette entrée du Saint avec celle qu'il fit sous Julien, dont il dit des choses presque incroyables;'& il fait voir que les entrées des Empereurs mesmes ne s'y pouvoient pas comparer.

Ath.ap.2.p. 748.d. Thdrt.l.1.c.1. p.584.c. Ath.p.728.a. Naz.or.21.p. 390.b.c. p.390.391.

'Les saints Evesques d'Egypte qui s'estoient cru exilez par son bannissement,[b]se croyant aussi rappellez par son retour, changerent leur affliction & leurs larmes en joie & en actions de graces,'& le receurent avec un contentement qui ne se peut exprimer.'Ils crurent que ce retour de leur Archevesque seroit l'entiere confusion de ses ennemis, & qu'ils rougiroient de l'avoir calomnié par des impostures si visibles, sans qu'ils fussent obligez de prendre la plume pour en faire voir la fausseté.'Ils ne douterent pas qu'au moins leur vengeance ne fust satisfaite par tant de maux qu'ils luy avoient fait souffrir.[Mais ils se trouverent trompez dans leur attente.]

Ath.ap.2.p. 723.d|728.a. b p.724.a. p.728.a. p.728.b.c. p.723.c.

ARTICLE XXXII.

Les Eusebiens forment de nouvelles calomnies contre Saint Athanase, & les portent jusqu'aux Empereurs & au Pape Jule: Ils donnent Piste pour Evesque aux Ariens d'Alexandrie.

'LE retour du Saint ne fit qu'irriter de nouveau ses ennemis, & les porter à de nouvelles entreprises encore plus criminelles que les premieres, fondées comme les autres sur le mensonge & la calomnie.'Leur passion s'enflammoit encore par la crainte qu'ils avoient que si le Saint venoit à voir Constance, [& à l'entretenir avec liberté,]il ne l'instruisist de la verité de nostre foy, & ne le detrompast de leur heresie. C'est ce qui les porta à le décrier autant qu'ils purent dans l'esprit de ce prince, & à le luy representer comme un homme noirci de toutes sortes de crimes.[Nous avons vu ce qu'ils disoient touchant son voyage.]'Pour son entrée dans Alexandrie, quoiqu'elle fust telle que nous l'avons décrite,'ils ne laisserent pas de dire qu'elle n'avoit causé que des seditions, des gemissemens, & des pleurs parmi le peuple qui ne vouloit point le recevoir;'qu'aprés son entrée, il avoit pillé les eglises de la ville,'& avoit joint à ce crime les violences, les meurtres, & le carnage.[a]Mais S. Athanase n'avoit garde d'estre ni l'auteur, ni mesme la cause d'aucun meurtre. Les carnages & les emprisonnemens estoient des choses entierement eloignées de l'Eglise Catholique.'Il n'avoit livré personne entre les mains du boureau. Il avoit toujours laissé autant qu'il avoit pu, les prisons vides & fermées. Les autels qu'il avoit sous sa charge, estoient toujours demeurez dans leur pureté, n'ayant esté consacrez que par le sang de J. C, & par le culte que la pieté des Fideles luy rendoit. Il n'avoit donné la mort ni à des Prestres, ni à des Diacres. Personne n'avoit esté banni à cause de luy que luy mesme.

Ath.ap.2.p.723.c. Ruf.l.1.c.15.p.245. Ath.p.728.a. p.727.d. Bar.347.§ 88. § 88; Ath.p.724.c; Soz.l.3.c.5.p.501.502. a Ath.p.724.c. d.

'Ainsi les Eusebiens pour le rendre plus coupable à quelque prix que ce fust, estoient reduits à luy reprocher des executions qu'ils avouoient eux mesmes avoir esté faites par le Gouverneur d'Egypte,'pour divers sujets, & non pour aucune cause ecclesiastique, comme on le justifioit par des actes originaux;'& cela mesme lorsque S. Athanase revenoit de France & qu'il estoit encore en Syrie, avant que d'estre entré dans l'Egypte.

p.725.a. b. a.

[Ils luy imposerent encore un autre crime de tres grande con-

Thdrt.l.1.c.10. p.552.a. ſequence.]'Conſtantin aprés le Concile de Nicée, avoit ordonné que l'on fourniroit dans chaque ville une certaine quantité de Conc.t 4.p.399. e. blé pour les vierges, les veuves, & les Eccleſiaſtiques,'& particulierement pour offrir le ſaint Sacrifice dans les endroits où Ath.ap.2.p.737. b.c. il ne venoit pas de blé, comme dans la Libye.'Saint Athanaſe diſtribuoit ce blé dans la Libye & dans quelques endroits de l'Egypte, ſans en retirer autre choſe que la ſatisfaction qu'il avoit de contribuer par ſon travail à cette œuvre de charité. Tous ceux ſur qui elle devoit s'étendre, en recevoient les effets, & le témoignoient ouvertement, bien loin de ſe plaindre qu'on p.738.a. les privaſt de la liberalité du Prince,'comme on le pouvoit voir par les atteſtations qu'en donnerent les Eveſques de Libye & p.737.d. d'Egypte.'Cependant les Euſebiens qui trouvoient un grand avantage à décrier S. Athanaſe, à priver les miniſtres de l'Egliſe de leur ſubſiſtance, & à enrichir les Ariens de leurs depouilles, c|Socr.l.2.c.17. p.94.c. 's'efforcerent de faire croire qu'il vendoit tout ce blé, & en retenoit l'argent à ſon profit.[Ce que nous diſons, qu'ils vouloient faire donner ce blé aux Ariens, a d'autant plus d'appa- Ath.ſol.p.819.a. rence,]'que ce fut la premiere choſe qu'ils firent depuis, lorſqu'ils voulurent perſecuter le Saint en l'an 354.

Socr.l.2.c.3.p.8?. d|c.8.p.85.a|Soz. l.3.c.5.p.502 a. a Ath.ap.2.p. 727.c.d|742.a. 'Ils luy faiſoient encore un crime d'eſtre entré de luy meſme dans ſon Egliſe, & non par le jugement d'un Synode,ᵃrelevant [pour cela]autant qu'ils pouvoient leur Conciliabule de Tyr, comme s'ils euſſent eſté fort jaloux des decrets des Conciles, eux qui ne faiſoient rien que pour ruiner, s'ils euſſent pu le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, DE S. ATHANASE 13, 14.

p.737.a. 'Voilà donc quelles furent les machines que dreſſerent les Euſebiens pour perdre un Eveſque qu'ils ne haïſſoient que parce qu'ils ne le pouvoient faire ceder à leur impieté, ni l'obliger p.723.b. à tolerer leur hereſie.'Pour faire réuſſir leur deſſein, ils porterent ces accuſations non devant un Gouverneur, ou devant quelque autre magiſtrat des plus eminens, mais devant les trois p.722.d. Auguſtes.'Et ils le firent par des lettres de mort & de ſang qu'ils d|723.c. leur écrivirent,'dans le deſſein d'obtenir ou ſa mort,ᶜou au b|p.723.a. c b. moins un ſecond banniſſement,ᶜſans que la longueur des che- Bar.338.§6. mins puſt arreſter ou refroidir leur paſſion.'Ils le firent en l'an 339[au pluſtard, puiſque Conſtantin l'aiſné des trois Auguſtes Ath.ſol.p.815.a. fut tué dés les premiers mois de l'an 340.]'Ils ne remporterent neanmoins que de la honte & de la confuſion des voyages qu'ils firent vers Conſtantin & Conſtant, dautant que S. Athanaſe y envoya

envoya des personnes pour soutenir son innocence, qui refuterent pleinement tout ce que les Eusebiens avançoient dans leurs lettres. [Il y a apparence qu'il leur écrivit aussi sur ce sujet ; au moins je ne voy pas que l'on puisse bien raporter à un autre temps ce que dit ce Saint,]'que les Eusebiens ayant écrit à Constant pour l'accuser, il fut contraint de luy écrire d'Alexandrie où il estoit encore, pour se défendre.'Pour Constance, comme ils avoient déja gagné son esprit, & luy avoient persuadé que le retour de S. Athanase estoit une source de maux pour son Empire, & qu'il troubloit non seulement toute l'Egypte, mais encore la Phenicie, la Palestine, & les provinces voisines,'ils en obtinrent une lettre par laquelle il accusoit le Saint de divertir à son profit le blé qui se devoit distribuer :[& ce fut apparemment cette lettre qui obligea]'les Evesques de donner des attestations pour justifier que le Saint distribuoit ce blé comme il le devoit, & que personne n'en faisoit aucune plainte.

[ap. 2. p. 675. 676. | Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. d. | Ath. ap. 2. p. 737. | p. 738. a.]

'Ce fut aussi vers ce temps là que les Eusebiens entreprirent de donner un Evesque aux Ariens d'Alexandrie."Pour cela ils choisirent Piste chassé de l'Eglise par Saint Alexandre & par le Concile de Nicée; & Second de Ptolemaïde aussi coupable que luy, fut celui qui luy confera cette dignité. [Comme ils vouloient rendre S. Athanase criminel devant toutes sortes de personnes,]'ils deputerent contre luy"au Pape Jule, & [par une providence particuliere de Dieu,]'ils luy envoyerent l'information de la Marcote. Elle tomba par ce moyen entre les mains de S. Athanase, qui en tira de grands avantages.'La necessité de se défendre l'obligea aussi d'envoyer au Pape des deputez,'qui confondirent tellement leurs adversaires, que ceux-ci [soit pour gagner temps, soit pour faire quelque nouvelle intrigue,] prierent le Pape de vouloir connoistre luy mesme de cette affaire dans un Concile.'Le Pape accepta cette proposition, & manda à S. Athanase de le venir trouver, luy laissant cependant à choisir le lieu du Concile.

[V. les Ariens § 27. | V. S. Jule Pape § 7, 8. | a|743. b. c|Epi. 69. c. 8. p. 733. d. | Ath. ap. 2. p. 741. | b|745. a. d. | a p. 746. b|800. d. | p. 743. c. | p. 741. c. d. | p. 748. c|Sol. p. 815. b.]

ARTICLE XXXIII.

Les Evesques d'Egypte & d'autres écrivent pour S. Athanase.

'DURANT que toutes ces choses se passoient à Rome, Saint Athanase estoit à Alexandrie. [Ce fut aussi dans ce temps mesme,]'que tous les Evesques d'Egypte voyant un si furieux

[Ath. ap. 2. p. 743. b. | p. 722. c. d.]

orage qui se formoit pour accabler leur Patriarche, crurent qu'il n'estoit plus temps de se taire, mais d'entreprendre hautement sa justification.'Ils s'assemblerent donc des provinces
a. d'Egypte, de Thebaïde, & de Libye, à Alexandrie,'au nombre
p.710.b. de pres de cent Prelats, dit S. Athanase.'Il y en avoit 80 selon le
p.757.a|Hil.fr.1. p.16. Concile de Sardique,[& ce nombre se trouve presque toujours dans les Conciles d'Egypte. Ce qui vient apparemment de ce]
Ath.ad Afr.p. 940.d. 'qu'y ayant environ 90 Evesques dans l'Egypte [qui comprend la Thebaide,] & dans la Libye, ils estoient tellement unis ensemble dans les mesmes sentimens, qu'ils avoient accoutumé de signer les uns pour les autres, lorsque quelques uns d'eux se trouvoient absens.

ap.2.p.722.a. 'Ceux qui s'assemblerent[cette année]écrivirent une excel-
p.739.a|763.d. lente lettre adressée à tous les Evesques de l'Eglise,'& envoyée
Hil.fr.1.p.37. particulierement au Pape Jule,'pour le prier de rendre, [c'est à dire de conserver]la communion à S. Athanase. [Le Saint l'a inserée toute entiere dans sa seconde apologie.]

Ath.ap.2.p.722. 723. 'Ces Prelats y font voir d'abord que c'est la passion tout à fait étrange des Eusebiens contre Saint Athanase, qui les oblige à
p.723. défendre publiquement son innocence,'& particulierement à cause des lettres que ses accusateurs avoient écrites contre luy
p.724.725.727. 728. aux trois Empereurs.'Ils refutent leurs nouvelles calomnies, & les violences qu'on publioit que le Saint avoit faites depuis son
p.724.b|725.b.c| 728.b. retour;'& ils demandent que la fausseté visible de ces impostures
a p.725-727.d. fasse juger de tous les crimes qu'on luy a imposez à Tyr.[a] Ils montrent qu'on ne le persecutoit que parcequ'il avoit toujours
p.726. esté ennemi de l'Arianisme.'Ils font voir que son election avoit
p.726.727. esté entierement canonique,'& que ce n'estoit nullement à Eusebe à y trouver à redire, luy qui avoit si souvent changé de siege,
p.727.a. '& qui avoit mesme esté deposé de l'episcopat aussibien que Theognis complice de ses calomnies.

p.728-730. 'Ils refutent ensuite amplement le Concile de Tyr, & les principales accusations que l'on y avoit formées contre le Saint,
p.731-736. savoir celle d'Arsene'& celle d'Isquyras, avec ce qui en depend.
p.737.738. 'Ils refutent aussi la nouvelle accusation de Constance, qui se
p.738.b.c. plaignoit que le Saint vendoit le blé de l'Eglise à son profit.'Ils representent enfin le dernier excés des Eusebiens qui communiquoient avec les Ariens, & leur avoient donné un Evesque.
c.d. 'Ils conjurent les Prelats de défendre l'innocence d'Athanase, & de punir tant de crimes que les Eusebiens avoient commis :
d.739.a. 'ils les avertissent que si les Eusebiens alleguoient pour eux le

témoignage de quelques Evesques d'Egypte, c'estoient seulement des Meleciens, qui outre le schisme estoient coupables de divers crimes qu'ils pourroient apprendre de ceux qui leur rendroient cette lettre.

'Ils joignirent à leur lettre diverses pieces considerables, comme les procés de ceux que le Gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de Saint Athanase, 'la lettre que Constantin avoit écrite lorsqu'il sceut qu'Arsene vivoit, 'celle d'Alexandre de Thessalonique sur le mesme sujet, la retractation d'Isquyras, les protestations des Ecclesiastiques d'Alexandrie & de la Mareote, 'les attestations de divers Evesques d'Egypte & de Libye, qui justifioient que le Saint avoit distribué comme il devoit le blé qu'on l'accusoit d'avoir vendu; '& la premiere lettre des Eusebiens en faveur des Ariens, [c'est à dire apparemment la lettre du Concile de Jerusalem pour leur rétablissement. Voilà tout ce que nous savons de ce saint Concile,] p.725.b. p.730.b|735.d. p.735.d. p.738.a. b.

Note 38. 'que Baronius & d'autres mettent en l'an 339, [&"nous ne voyons pas qu'il soit aisé de le mettre en aucune autre année. Bar.339.§ 2| Blond.prim. p.1176.

Les Evesques d'Egypte ne furent pas les seuls qui défendirent S. Athanase.] 'Il s'en trouva environ 63 autres des provinces d'Asie, de Phrygie, & d'Isaurie, qui firent la mesme chose avant le Concile de Sardique, comme on le voyoit par leurs lettres, '& au moins une partie d'entre eux l'avoit déja fait avant le Concile de Rome que Jule avoit convoqué. Ath.ap.2.p. 768.d. p.745.d.

ARTICLE XXXIV.

S. Athanase appellé par le Pape, va à Rome avec quelques solitaires.

'SAINT Athanase ayant receu les lettres que le Pape luy écrivoit sur le Concile, s'en alla à Rome [a] sans differer, [b] tant afin de se trouver au Concile indiqué, que pour eviter la fureur des heretiques qu'il ne connoissoit que trop, ayant mesme déja entendu quelque bruit, [non de l'envoi de Gregoire, auquel apparemment on ne songeoit pas encore, mais du dessein qu'ils avoient en general de le persecuter, & de mettre un autre Evesque en sa place,] 'comme on le peut juger par Theodoret. [Il pouvoit de plus avoir sceu la vision de S. Antoine,] 'par laquelle Dieu luy avoit fait voir les maux que les heretiques, representez "par des mulets qui renversoient à coups de piez tout ce qui estoit sur l'autel, devoient faire deux ans aprés à l'Eglise. Ath.ap.2.p. 748.b c. a Thdrt.l.2.c.3. p.586.b. b Ath.sol.p. 816.a. Thdrt.p.586.a. Ath.v.Ant.c.2. p.497.498. &c.

B.ar.339.§ 19. S. Chrysostome parle de cette vision,[a] qu'il faut mettre en cette a Boll.17.jan. p.110 § 17. année 339, si elle regarde les maux que Gregoire fit souffrir à l'Egypte en 341, comme il y a assez d'apparence.

Ath.ap.1.p.677.d. 'Le Saint fut fort bien receu à Rome de diverses personnes, b Amm.n.p.3. entre autres d'Eutropie tante de Constance[b] & de ses freres, & c Ath.p.677.d. sœur du grand Constantin.[c] Aprés elle il nomme avec eloge p.678.a. Abutere,'& Sperance.[On ne peut pas douter qu'il n'ait esté ap.2.p.770.771. aussi bien receu par le Pape Jule,]'qui témoigne dans une lettre B.ar.340.§ 6. publique une estime extraordinaire pour sa vertu,'quoique peutestre la circonstance du temps ne luy ait pas permis d'en donner alors tous les témoignages exterieurs qu'il souhaitoit: [& je ne sçay mesme si pour faire voir plus d'egalité entre les deux partis,"il ne se sera point cru obligé de suspendre quelque NOTE 39. temps la communion avec ce Saint, non qu'il doutast de son innocence, mais parcequ'il le recevoit presque comme appellant d'un Concile qui l'avoit deposé de l'episcopat.

S. Athanase ne pouvoit manquer d'estre bien receu dans la premiere Eglise du monde, puisque outre la qualité de sa per-Hier.ep.16.t.1.p.119.a. sonne,]'il exposoit une vertu aussi eminente qu'elle estoit nouvelle en ce pays, en donnant à Rome la connoissance de Saint Antoine qui vivoit encore, des monasteres que S. Pacome avoit établis dans la Thebaïde, & de la conduite qu'observoient les vierges & les veuves consacrées à Dieu, dont S[te] Marcelle voulut [depuis] se rendre la premiere imitatrice.[Il avoit mesme amené avec luy des portraits vivans de cette vie divine en la personne Socr.l.4.c.23.p.238.a. de quelques solitaires qui l'accompagnoient,]'dont l'un nommé Ammone negligeant toutes les autres raretez de Rome, ne voulut voir que les tombeaux des saints Apostres S. Pierre & S. Paul. Il vécut jusques au temps de Theophile d'Alexandrie. [Ainsi ce pourroit bien estre ce mesme Ammone si celebre dans Lausc.c.12.p.914. l'histoire de Saint Chrysostome.]'L'histoire Lausiaque jointe à Socrate, si le témoignage du dernier est veritable, nous oblige absolument de le dire.[Nous le pouvons aussi assurer du celebre Isidore grand hospitalier d'Alexandrie chassé par Theophile.] c.1.p.901.d.e. 'Car il est assez visible que c'est luy mesme qui vint alors à Rome avec S. Athanase, & qui fut connu par tout le Senat, & par les a.b. principales dames de la ville.'Il pouvoit avoir 21 an en 339, selon le conte de Pallade.

Ath.ap.2.p.748.b. 'S. Athanase demeura 18 mois à Rome à attendre inutilement ses adversaires.]"Et comme ces 18 mois se doivent apparemment NOTE 40. Boll.2.may,p.206.§ 135. terminer vers le mois de juin de l'an 341,]'il faut qu'il y soit venu

sur la fin de l'an 339. [Mais ce que nous disons qu'il passa ce temps là à Rome, n'empesche pas qu'il n'ait fait cependant un voyage à Alexandrie, comme nous le verrons bientost.]

ARTICLE XXXV.

Les Eusebiens font Gregoire Evesque d'Alexandrie dans le Concile d'Antioche : Quel estoit ce Gregoire : S. Paul ermite meurt dans la communion de S. Athanase.

L'AN DE JESUS CHRIST 341, DE S. ATHANASE 15, 16.

'Les Eusebiens n'avoient point cru que S. Athanase pust se resoudre à aller à Rome. C'est pourquoi ils furent fort troublez quand ils apprirent qu'il y estoit ; & ne doutant point que toutes leurs impostures ne fussent aisément confondues [par sa presence,] ils se resolurent à n'y point aller, & à abandonner un jugement qu'ils avoient demandé eux mesmes. [Ils aimerent mieux se rendre les juges de leur propre cause," & tinrent un Concile à Antioche au commencement de l'an 341,] 'où ils declarerent qu'un Evesque qui aprés avoir esté deposé, reprendroit de luy mesme ses fonctions sans l'autorité d'un nouveau Concile, ne pourroit jamais estre rétabli. [Sur cela, sans examiner les nullitez de leur Concile de Tyr, ni si S. Athanase avoit esté obligé de se soumettre à une loy qui n'estoit pas encore faite, ils le regarderent comme entierement dechu de la dignité episcopale, & ne songerent qu'à mettre le comble à leurs souhaits, en établissant à Alexandrie un Evesque de leur faction, ce qu'ils n'avoient jamais pu obtenir de Constantin.]

'Ils choisirent d'abord un Eusebe qui aima mieux accepter l'evesché d'Emese dont il esperoit jouir plus paisiblement : & sur son refus ils jetterent les yeux sur un Gregoire, 'qui estoit de Cappadoce,[a] qui n'avoit point esté battizé à Alexandrie,[b] & qui y avoit [peutestre seulement] passé quelque temps pour étudier." Saint Athanase l'y avoit parfaitement bien receu, luy ayant témoigné autant de bonté qu'à un fils, & autant de confiance qu'à un ami intime: & neanmoins on tenoit que se soulevant contre son pere & son protecteur, il avoit eu beaucoup de part à la fable du meurtre d'Arsene. 'La suite fit bien voir que c'estoit un veritable Arien ;[c] & en effet, il n'avoit esté demandé que par les Ariens, [d] n'estant pas mesme connu à Alexandrie de la plus part du monde.

Ath. ap. 2. p. 739. b.

V. les Ariens § 30.

Conc. t. 2. p. 563. b.

Socr. l. 2. c. 9. 10. p. 85. b | 86. c.

Ath. sol. p. 860. d | orth. p. 944. b. a ap. 2. p. 749. a. b Naz. or. 21. p. 381. d.

NOTE 41.

Ath. orth. p. 950. d | ap. 2. p. 743. a. c orth. p. 948. d. d ap. 2. p. 749. a.

p.748.d orth. p.944.a.b. 'Cette intrusion ne pouvoit avoir aucun pretexte, puisque l'Eglise d'Alexandrie estoit alors dans une entiere paix sous la conduite de S. Athanase; que les Evesques d'Egypte avoient la charité & la paix entre eux & avec leur saint Archevesque; orth.p.944.b. c.d. 'que personne d'entre les Catholiques, soit Evesque, soit Prestre, soit quelque autre que ce fust, ne faisoit aucune plainte contre luy. Mais quand il eust fallu luy donner un successeur, il le falloit faire selon les regles de l'Eglise décrites par S. Athanase,'& ap.2.p.749.a.b. orth.p.944.d. par le Pape Jule,'& non pas aller choisir un Arien,[a] le nommer a ap.2.p.748.c| 749.a. & l'ordonner Evesque à Antioche, c'est à dire à 36"journées mansiones. d'Alexandrie, & l'envoyer accompagné de soldats, au lieu d'Ecclesiastiques.'Son administration répondit à une vocation si p.749.b.c. irreguliere,'& toute sa conduite fut une preuve qu'il avoit esté sol.p.817.c. établi par la volonté de la Cour, & non selon les regles de l'Eglise & des Apostres.

[Avant que de continuer ce recit, nous croyons devoir remarquer ici, qu'en mesme temps que les Eusebiens rejettoient si ouvertement la communion de S. Athanase, Dieu luy rendoit un témoignage authentique par la conduite qu'il inspiroit à ses Hier. v. Paul. p. 239.b. Saints.]'Car ayant envoyé S. Antoine["au commencement de V.S.Antoine § 8. cette année[visiter S. Paul ermite, afin que nous eussions quelque connoissance d'une vertu si extraordinaire, entre les autres entretiens qu'ils eurent ensemble, S. Paul[qui ne pouvoit savoir que ce que Dieu luy avoit revelé,]témoigna qu'il connoissoit l'Evesque Athanase, & voulut estre enseveli dans un manteau Bar.343.§6. qu'il avoit donné à S. Antoine,'pour marquer qu'il mouroit dans la communion de ce grand Evesque.

ARTICLE XXXVI.

S. Athanase retourne à Alexandrie: Gregoire y entre en armes.

[NOus avons dit que S. Athanase estoit allé à Rome vers la fin de l'an 339. Aprés y avoir passé assez de temps pour faire voir qu'elle ne craignoit nullement les accusations de ses adversaires, comme il vit que le temps marqué pour le Concile Bar.341.§49. estoit encore assez eloigné,]'il crut devoir"venir faire un tour à V. la note 40. Alexandrie,[soit par le simple desir de voir son peuple, & de passer avec luy le sacré temps du Caresme & la solennité de Pasque,[soit dans la crainte que son absence ne donnast lieu aux Eusebiens de faire quelque entreprise contre son Eglise. Il

avoit peutestre eu la nouvelle du Concile qu'ils vouloient tenir à Antioche, & il ne doutoit pas d'ailleurs qu'ils ne fussent capables de tout. Si ce fut là sa pensée, il ne se trompa pas dans ses conjectures, comme nous venons de le voir. [Il trouva neanmoins que toutes choses estoient encore dans le calme à Alexandrie.] 'Il y tint les assemblées ordinaires avec toute sorte de tranquillité. Les peuples s'y trouvoient avec beaucoup de joie, & s'avançoient de jour en jour dans la pieté : & il avoit la satisfaction de voir les Evesques d'Egypte, de la Thebaïde, & de la Libye, uni avec luy, & entre eux mesmes; 'lorsque "tout d'un coup [Philagre] Prefet d'Egypte fit afficher publiquement des lettres en forme d'edit, qui portoient qu'un certain "Gregoire de Cappadoce venoit de la Cour pour succeder à Athanase. (Ath. orth. p. 944. a.; NOTE 42. b.; NOTE 43.)

'Tout le monde fut troublé de cette nouvelle dont on n'avoit point encore entendu parler, 'personne n'ayant eu jusques alors aucune connoissance de cette affaire. [Cependant elle n'estoit que trop vraie:] '& Gregoire s'en venoit d'Antioche à Alexandrie, suivi non des Evesques d'Egypte, non des Prestres & des Diacres d'Alexandrie; 'mais d'une troupe de soldats, [a] & avec le train d'un Gouverneur de province, [b] pour s'établir par la violence & l'autorité des magistrats seculiers, sur un siege qui ne luy appartenoit pas. 'Ces magistrats estoient particulierement le Prefet Philagre, ["qui s'estoit déja signalé en l'an 335,] l'eunuque Arsace, '& le Duc Balac. [c] Gregoire fit bien aussi paroistre que les Eusebiens l'avoient envoyé pour estre l'Evesque des Ariens, puisqu'on ne voyoit qu'eux autour de luy. 'Il avoit mesme choisi pour secretaire un nommé Ammon, chassé autrefois de l'Eglise par S. Alexandre, tant pour son impieté que pour divers autres crimes. 'Et ayant eu l'impudence d'envoyer [quelque temps aprés] des deputez au Pape Jule, il prit pour cela le Prestre "Carpone & quelques autres, tous excommuniez par S. Alexandre comme sectateurs d'Arius. (b.; p. 945. a.; ap. 2. p. 749. a.; a] sol. p. 815. d] 817. c.; a sol. p. 817. c.; b orth. p. 945. a.; sol. p. 815. c. d.; V. § 14.; p. 816. d.; c orth. p. 944. c.; p. 950. d.; ap. 2. p. 743. a. b.; * V. Saint Alexandre d'Alex. § 4, & les Ariens § 3, 5, 7.)

'Le peuple d'Alexandrie voyant toutes ces choses, s'assembla avec encore plus de soin dans les eglises pour s'attacher davantage à son Evesque, '& empescher que l'impieté Arienne ne se mélast avec la foy Catholique. 'Il témoigna en mesme temps l'indignation qu'il avoit de cette entreprise, par ses cris, & par les protestations qu'il en fit, prenant à témoin [non pas Philagre, mais] les autres magistrats, & toute la ville. S. Athanase raporte le contenu de ces protestations. (orth. p. 944. b.; p. 945. b.; p. 944. c. d; 945. a.)

ARTICLE XXXVII.

Horribles violences faites par Gregoire, ou pour luy.

[LA conduite de Gregoire devoit répondre à sa vocation &
Ath.orth.p.948.d. à son entrée.]'Il estoit envoyé à Alexandrie non comme
un pasteur, mais comme un étranger & un mercenaire,[ou plu-
tost comme un loup.]Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'il ait fait
toutes sortes de maux à un peuple qui ne luy appartenoit pas,
p.949.a. 'surtout dans la necessité où il se voyoit de se rendre maistre des
p.948.d. eglises, depeur de passer pour un Arien,'& de tomber par là
dans l'anatheme & l'execration de tous les Evesques.

d. 'Il trouva un fidele ministre de ses cruautez en la personne du
p.945.b. Prefet 'Philagre, qui voyant l'horreur que le peuple avoit de
Gregoire, & l'ardeur avec laquelle il s'assembloit dans les egli-
ses[avec S. Athanase,]ramassa une troupe de payens & de Juifs,
fol.p.815.d. 'mélez de vachers, de bergers, & de la jeunesse la plus insolente
orth.p.945.c. & la plus vile.'Il les anima par des promesses qu'il accomplit
ponctuellement, & les envoya armez d'épées & de massues se
fol.p.815.d. jetter sur le peuple Catholique dans les eglises.'Ils attaquerent
l'eglise de Quirin, où ils firent des desordres epouventables,
p.816.a. 'dans le seul dessein d'obliger le peuple à se joindre aux Ariens,
& à recevoir Gregoire que l'Empereur leur envoyoit.

[C'est apparemment aussi dans la mesme eglise qu'arriva ce
orth.p.945.d|ap.2.p.749.c. que nous allons raporter.]'Les vierges sacrées estoient depouil-
lées, & reduites ou à souffrir des choses infames, ou à estre en
danger de la vie: les solitaires estoient foulez aux piez, & ecrasez
orth.p.945.d. jusques à rendre l'ame.'Il y eut diverses personnes blessées à
coups d'épées & de massues, quelques uns mesme en moururent:
fol.p.815.d. '& d'autres furent en cet état trainez en prison, ou bannis.[a]Les
a ap.2.p.749.c. Prestres souffrirent les mesmes violences que le peuple. Les
saints Mysteres mesme furent emportez & jettez à terre par les
orth.p.945.946. payens.'Ils sacrifierent des oiseaux & des pommes de pin sur la
sainte table; & au milieu des eglises, ils chantoient des hymnes
à leurs idoles, & prononçoient des blasphesmes contre J.C. Ils
brulerent aussi les divines Ecritures. Les payens & les Juifs
estant entrez dans le saint battistere, y commirent des infa-
p.946.a.b. mies que la pudeur ne permet pas d'exprimer:'& quelques uns
de ces impies prenant par force les vierges & les femmes qui
gardoient la continence, les contraignoient de renoncer J.C,

ou les frapoient à coups de piez & de poings quand ils le refu-
ſoient.'S. Athanaſe marque parmi les crimes des Ariens, qu'ils v.Ant.p.448.b.
avoient fait ce qu'ils avoient voulu à la [ſainte] table en preſen-
ce des payens qu'ils contraignoient de s'aſſembler avec eux.

'Voilà ce qui ſe paſſa à l'entrée de Gregoire dans Alexandrie, ap.2.p.749.c.
& les rejouiſſances que l'on en fit.'Mais pour ne pas laiſſer ſans orth.p.946.b.
recompenſe les payens & les Juifs qui luy avoient fait gagner c.
une ſi illuſtre victoire, il leur laiſſa l'egliſe en proie. Avec cette
permiſſion les uns emportoient tout ce qu'ils rencontroient, les
1. autres partageoient entre eux[1] les proviſions de l'Egliſe, ou les
depoſts de quelques particuliers.'Comme ils y trouverent beau- c.
coup de vin, ils s'en remplirent avec excés, ou le repandoient,
ou l'emportoient : ils pilloient l'huile : ils emportoient les portes
2. & les baluſtres comme des[2] depouilles : ils detachoient les lam-
pes & les jettoient à terre contre la muraille ; ils allumoient les
cierges de l'egliſe devant leurs idoles; en un mot, l'egliſe n'eſtoit
pleine que de ſac & de carnage.'Enfin on briſa l'autel,[a] & on Bar.347.§38.
mit le feu à l'egliſe,[b] & au battiſtere ; ce que S. Athanaſe met a §88|Ath.ap.2.
avant tout le reſte ; [& il ſe peut faire que l'on ait attaqué plus p.749.c, orth.p.
d'une egliſe à la fois.][c] On a dit meſme que l'egliſe de S. Denys 945. b orth.p.945.c.
avoit eſté brulée dans ce temps-ci :[d] neanmoins Saint Athanaſe c Socr.l.2.c.8.p.
témoigne aſſez clairement que tous ces grands excés ne ſe com- 89.b. d Ath.orth.p.
mirent que dans une ſeule egliſe. 947.c.

'Ces deſordres exciterent les larmes, les gemiſſemens, & les c.d.
plaintes de toute la ville, qui ne put retenir ſon indignation,
& proteſta hautement contre cette violence.'Mais les Ariens p.946.c.
au lieu d'en avoir de la honte, y ajouterent des excés encore
plus grands & plus cruels que les premiers. Car on vit pluſieurs
ἐξίωθησαν. Preſtres & laïques"couverts de plaies,'& traitez avec autant ap.2.p.749.c.
d'ignominie que de cruauté.'On vit dechirer des femmes à ſol.p.815.d.
force de les trainer publiquement devant les magiſtrats,'les
prendre par les cheveux, & leur faire mille outrages.'On vit orth.p.946.c.
ἀποκαφορι-ζόμεναι. des vierges conduites"toutes devoilées devant le tribunal du
Prefet, & de là jettées dans les priſons.'Les autres perſonnes d.
ἐδημεύθησαν, eſtoient les unes"vendues publiquement, ou bien faites eſclaves
du public, les autres fouettées,'les autres bannies.[e] On oſta aux ſol.p.815.d.
miniſtres de l'Egliſe & aux vierges le pain qui leur appartenoit. e d|816|orth.p.
'Le Pape Jule dit qu'il y eut auſſi des Eveſques mis en priſon. 946.d. ap.2.p.749.c.

1. τὰς ἀποκειμένας τινῶν παραθήκας. Les termes portent plutoſt au dernier ſens.

2.' σκῦλα, comme porte un ancien manuſcrit, ſelon les Benedictins : les autres ont σκύβαλα, dont Ath.B.t.1.p.114.
la ſignification ne convient pas à cet endroit. b.f.

[Mais comme S. Athanase n'en parle point, il y a plus d'apparence que cela se doit raporter à la visite que Gregoire fit dans l'Egypte vers le mois de juin. Il est mesme difficile qu'il y eust
orth.p.946.d. alors beaucoup d'Evesques dans Alexandrie.]'Car tous ces desordres y arriverent durant le jeûne du Caresme & vers Pasque,
Buch.p.47. 'qui tomboit en l'an 341 au 19 d'avril.ᵃCe fut donc dans ce saint
a Ath.orth.p.946.d. temps, que Gregoire prenant le personnage de Caïphe, & faisant porter à Philagre celui de Pilate, ils representerent la Passion du Sauveur, par les maux qu'ils firent souffrir à ses saints adorateurs.

p.946.947. 'Ils les renouvellerent le propre jour du vendredi-saint. Car estant tous deux entrez dans l'eglise avec une troupe de payens, & tout le monde ayant témoigné avoir horreur de Gregoire, Philagre à l'instigation de Gregoire, fit prendre, fouetter publiquement, & mettre en prison à la mesme heure 34 personnes, dont quelques uns estoient hommes de condition, d'autres des
p.947.a. vierges, & des femmes mariées.'Il y eut entre autres une de ces vierges qui faisoit profession d'étudier les lettres saintes, laquelle ayant encore son pseautier à la main, ne le quitta pas mesme durant qu'on la fouettoit devant tout le monde. Mais les bou-
c.d. reaux le luy atracherent enfin, & la mirent en prison.'Le propre jour de Pasque ne fut pas assez saint pour arrester leur fureur. Ils firent emprisonner divers Catholiques en ce saint dimanche, & changerent ce jour de joie en un jour de larmes. C'estoit sans doute pour accomplir les promesses que Gregoire avoit faites aux Eusebiens.

ARTICLE XXXVIII.

S. Athanase se retire à Rome : Etat deplorable de son Eglise.

[LA mort de S. Athanase manquoit neanmoins encore à
Ath.orth.p.947.a.b. leur satisfaction.]'Ayant donc sceu qu'il demeuroit ordinairement en ce temps là dans une autre eglise, ils resolurent d'étendre aussi leur fureur sur celle-ci, dans l'esperance d'y
b.c. prendre le Saint mesme, & de le tuer.'Mais Saint Athanase qui voyoit par ce que ces furieux avoient fait dans l'autre eglise [de Quirin,] de quelles extremitez ils estoient capables, aima mieux se derober aux yeux de son peuple, & se retirer selon le precepte de l'Evangile. [On ne voit pas qu'il y ait rien eu de particulier
b. dans sa retraite.]'Il dit neanmoins qu'il n'eust pu eviter la mort,

si la grace de J. C. ne l'eust assisté.'Il est visible qu'il ne se retira c.
qu'aprés Pasque.

NOTE 44. 'Il s'en alla"aussitost à Rome,[& il n'avoit garde de manquer à s'y trouver pour le Concile qui y devoit examiner sa cause au mois de juin. Il y a toute sorte d'apparence que c'est de ce voyage que parle le Saint,]'lorsqu'il dit qu'au sortir d'Alexandrie il alla droit à Rome.[Il estoit en effet dans la necessité de quitter l'Egypte & tout l'Orient, pour eviter l'effet des lettres meurtrieres]'que les Eusebiens firent écrire[par Constance]à Philagre. Car elles portoient un ordre exprés de le chercher luy &[quelques uns de]ses Prestres,& de leur trancher la teste. Et cette cruelle sentence eust assurément esté executée, si le Saint ne l'eust prevenue par la fuite. Socr.l.2.c.11.p. 87.b|Soz.l.3.c. 6.p.505.b. Ath.ap.1.p. 675.d. fug.p.703.a.b.

'Cependant les violences du Prefet mirent Gregoire & les Ariens en possession de toutes les eglises ; & ainsi le peuple & le Clergé Catholique se vit reduit ou à communiquer avec leur heresie detestable, ou à estre privé de l'entrée de l'eglise.'On n'avoit pas mesme la consolation qui restoit sous Diocletien de pouvoir prier & administrer les sacremens en secret ;'car on deferoit à Philagre ceux qui prioient dans les maisons particulieres; & il observoit si exactement les ministres de l'Eglise,que plusieurs personnes se trouvoient en danger de ne pouvoir recevoir le battesme, & que les malades estoient privez des visites qu'on avoit accoutumé de leur rendre dans leur affliction, ce qui leur estoit encore plus fascheux que la maladie. orth.p.947.d. p.948.b. c.

'Mais le peuple avoit tant d'horreur des Ariens, qu'il aimoit mieux endurer toutes ces extremitez que de souffrir la main de ces heretiques sur leur teste.'Plusieurs aimerent mieux s'en aller de costé & d'autre porter les tristes nouvelles de la desolation de leur Eglise ;"ce qu'ils firent aussi par l'ordre de S. Athanase. 'Les autres soit du Clergé, soit du peuple, ne pouvoient faire autre chose que de se tenir en leur particulier.[Tout cela ne suffisoit pas encore à Gregoire.]'Car il fit tourmenter les matelots & d'autres personnes qui alloient sur mer, pour les contraindre de consentir à son intrusion, & de recevoir ses lettres ; & par le moyen de Philagre il fit donner la question aux uns, & enfermer les autres chargez de chaines dans la prison.'Il fit aussi ce qu'il put pour oster la vie à S. Athanase :[& n'en pouvant venir à bout,]il persecuta ses amis, en sorte qu'ils furent tous obligez de s'enfuir dans la crainte qu'on ne les fist mourir. c.d. p.943.b.c. ἐπιτάλιτης. p.950.b. p.948.a. p.949.b.

'Pour assouvir encore autant qu'il luy estoit possible, la soif p.948.a.b.

qu'il avoit du sang de ce Saint, il fit faire par Philagre au nom de la ville un écrit adressé à Constance, conceu en des termes si injurieux & si violens contre le Saint, qu'il estoit capable de le faire condanner non à l'exil, mais à souffrir mille morts.

b. 'Cet écrit pretendu, composé par un idolatre & un apostat, [tel qu'estoit Philagre,] fut signé par les payens, par les prestres des idoles, & avec eux par les Ariens. [Il n'y a pas à douter qu'on n'y chargeast le Saint de tout ce qui estoit arrivé, surtout de l'embrasement de l'eglise, & du renversement de l'autel;]'puisque les Ariens eurent depuis l'impudence de l'en accuser: [& c'est apparemment de ce faux bruit qu'est venu]'ce que disent Socrate & Sozomene, que les Catholiques indignez de l'intrusion de Gregoire, brulerent l'eglise de S. Denys; [car c'est un fait qui n'a aucune apparence de verité.

Bar. 347. § 88 | Socr. l. 2. c. 15. p. 92. a. Socr. l. 2. c. 11. p. 89. c | Soz. l. 3. c. 6. p. 505. b.

Les lettres que Gregoire vouloit donner aux matelots, comme nous l'avons marqué, estoient sans doute]'des lettres de communion qu'il vouloit envoyer aux Evesques Catholiques. Car il ne trouvoit personne pour les porter que ceux qui y estoient contraints par les violences du Prefet,'ceux qui le faisoient meritant d'estre traitez comme des impies & des ministres de son crime.'Il deputa mesme, comme nous avons dit, Carpone & quelques autres Ariens au Pape Jule; mais ils furent reconnus pour tels qu'ils estoient.

Ath. orth. p. 950. b. c. — b. — ap. 2. p. 743. a. b.

ARTICLE XXXIX.

Saint Athanase écrit à tous les Evesques contre Gregoire; est declaré innocent par le Concile de Rome.

'COMME il pouvoit arriver que des Evesques se laissassent surprendre par les fourberies de Gregoire, & par les lettres que les Eusebiens ne pouvoient pas manquer d'écrire en sa faveur, Saint Athanase se hasta de prevenir ce malheur par sa lettre aux Orthodoxes,'qu'il écrivit aussitost aprés sa retraite. ᵃC'est une lettre circulaire adressée à tous les Evesques, selon le titre que les Benedictins luy ont donné dans leur edition sur l'autorité d'un excellent manuscrit.'Dans les autres editions & manuscrits elle est adressée à tous les Catholiques: mais il n'y parle qu'aux Evesques. [Le style en paroist plus negligé que dans ses autres écrits; ce qui peut venir]'de la haste qu'il avoit de faire connoistre à toute l'Eglise l'état où estoit un de

Ath. orth. p. 950. b. c. — p. 947. b | Bar. 342. § 20. — a Ath. B. t. 1. p. 110. — orth. p. 942. b. — p. 943. a.

ses principaux membres, comme il le declare.

'Pour en donner d'abord une idée generale, il raconte l'histoire du Levite dont la femme avoit esté violée, comme il est raporté dans le livre des Juges.'Il fait voir que le crime commis contre son Eglise est beaucoup plus grand, & qu'ainsi les Evesques doivent faire paroistre encore plus de zele pour le venger, que les Israelites n'en eurent alors.'Il dit qu'ils y sont d'autant plus obligez, que c'est le moyen unique de conserver le sacré depost de la foy, & de la discipline qu'ils ont receu de leurs peres.'Aprés avoir representé les maux que les Ariens avoient faits à son Eglise, 'il reprend le mesme discours, & exhorte les Prelats à s'animer contre ces violences, tant par l'union qui les rend membres les uns des autres, que parcequ'ils doivent tous apprehender les mesmes injustices, s'ils les laissent impunies.'Enfin il les exhorte à dechirer les lettres de Gregoire & celles que les Eusebiens leur pourroient écrire en sa faveur,'& à témoigner par les réponses qu'ils luy feroient, combien ils abhorroient son intrusion.'Il dit qu'il ne fait que l'abregé des particularitez de cette invasion sacrilege & sanguinaire, & qu'il laisse le recit du reste à ceux qui portoient ses lettres.'On peut remarquer avec quelle liberté il parle des Eusebiens & de Philagre dans ce traité fait pour estre vu de toute la terre.

p.942.943. p.943.a.b. c.d. p.944.949. p.949. p.950.b.c. d. p.943.d. p.944.c|945.b|946.d|948.a.b|949.a.d|950.a.

'Il semble qu'il y ait eu d'autres Evesques d'Egypte qui aient aussi écrit pour publier partout une violence si étrange :'Car Jule cite en general ce que les Evesques en avoient écrit. Bar.342.§26. Ath.ap.2.p.749.c.

[Il est difficile de dire où S. Athanase écrivit sa lettre aux Orthodoxes. Neanmoins il témoigne assez qu'il l'écrivit le plustost qu'il luy fut possible ; & ainsi l'on peut presumer que ce fut avant que d'aller à Rome.]

'Il nous assure que sortant d'Alexandrie, il n'alla trouver ni Constant, ni aucun autre, mais qu'il vint droit à Rome, où aprés avoir exposé son affaire à l'Eglise, qui estoit la seule chose qu'il jugeast devoir faire, il n'eut point d'autre occupation que de se trouver aux assemblées des Fideles. [Cette exposition regarde apparemment ce qu'il fut obligé de dire pour sa défense dans le Concile de Rome, dont nous ne parlerons pas ici, parceque nous en avons fait l'histoire sur celle du Pape Jule, qui est proprement une partie de celle de nostre Saint. Ainsi il suffit de dire que son innocence y fut pleinement reconnue par les 50 Evesques de ce Concile ; qu'on y confirma avec luy la paix & la charité ; & que les Eusebiens ayant écrit au Pape pour se plain- ap.1.p.675.a.

dre de ce qu'il le favorisoit, le Pape soutint son jugement par une excellente lettre, qu'on peut dire estre une tres belle apologie de S. Athanase. Voilà tout ce que nous savons des actions d'un
p.676.a. si grand Saint,] durant plus de trois ans qu'il passa à Rome en cet état.]

a. 'Ce fut sans doute dans ce temps là qu'il composa"quelque ouvrage sur l'Ecriture, à la priere de Constant qui le luy avoit demandé; & aprés l'avoir fait, il le luy envoya avec une lettre, [qui n'est pas venue jusques à nous. Cet ouvrage pourroit bien estre la Synopse de l'Ecriture que nous avons dans le second tome de S. Athanase, qui est comme une table de tous les livres sacrez, avec un abregé de ce qu'ils contiennent."Et nous ne voyons pas sujet de douter que cet ouvrage ne soit effectivement de luy, quoiqu'on puisse y avoir ajouté quelque chose à la fin qui n'est plus du mesme sujet.] πυκτία τῶν θείων γραφῶν NOTE 45.

ARTICLE XL.

Violences de Gregoire dans toute l'Egypte: Amour de S. Pacome & de tous les autres Catholiques d'Egypte pour S. Athanase.

Ath.sol.p.816. c. [LEs ennemis de S. Athanase ne demeuroient pas dans le mesme repos que luy.]'Ils couroient tout l'Orient comme des lions rugissans, pour voir s'il y avoit quelqu'un qui leur resistast encore, & le faire bannir aussitost par leurs calomnies. Ils avoient retenu jusques alors les legats que Jule leur avoit envoyez pour les presser de venir accuser S. Athanase dans le
ap.2.p.744.d. Concile de Rome:'Ils les avoient, dis-je, retenus jusques au
p.740.b. mois"de juin qui estoit le temps marqué pour le Concile,'pour les rendre témoins de tant de tragedies qu'ils avoient excitées V. S. Jule note 2.
sol.p.816.c. dans l'Orient.'Et dans le mesme temps qu'ils les laisserent aller, ils prirent une resolution digne d'eux. Ne pouvant pas l'emporter [sur S. Athanase] par un jugement ecclesiastique, ils entreprirent au moins de montrer qu'ils n'avoient rien perdu de leur audace ordinaire.

c. 'Ils écrivent donc à Philagre qu'il estoit bon qu'il parcourust
d. l'Egypte avec Gregoire.'Ils le firent l'un & l'autre, menant avec
v.Ant.p.499. 500. eux le Duc Balac,'qui estoit aussi un cruel persecuteur des Ca-
a ap.2.p.749. c|751.c|sol.p. 816.d. tholiques,[a] & l'effet de cette visite patriarcale fut de fouetter, d'emprisonner, de bannir, non seulement des solitaires, mais
b v.Ant.p.500.a. aussi les plus saints Evesques,[b] & les vierges,[c] & de condanner
c ap.2.p.751.c.

ceux qui avoient vieilli dans la dignité & dans les travaux de l'episcopat, au ministere servile des travaux publics.'Ces executions se faisoient en presence de Gregoire, assis comme sur un tribunal avec le Duc Balac ;'& quand ces Saints avoient esté bien maltraitez, ce miserable les exhortoit à communiquer avec luy. fol.p.816.d. p.817.a.

'S. Athanase nous a particulierement conservé la memoire de deux de ces saints Prelats, Sarapammon, & Potamon [d'Heraclée.] Ils avoient autrefois tous deux confessé Jesus Christ; & le dernier au moins avoit eu un œil arraché durant la persecution.'Il est aussi marqué entre ceux qui assisterent au Concile de Nicée.[a]Ils avoient tous deux défendu à Tyr l'innocence de leur saint Archevesque.[b]Mais comme S. Potamon "s'estoit le plus signalé en cette rencontre, [aussi il remporta en celle-ci une plus glorieuse couronne.][c]Car Sarapammon fut banni ; & Potamon ayant esté battu sur le cou jusqu'à ce qu'on le crut mort, demeura longtemps étendu par terre en cet état. Il en revint neanmoins aprés quelques heures par la volonté de Dieu & par le soin qu'on eut de le panser : mais il mourut peu aprés de la douleur de ses plaies, remportant en J.C. la gloire d'un double martyre.'Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain au 18 de may. [d]Il est difficile d'en marquer l'année precise aussibien que des autres particularitez que nous allons raporter de la persecution de Gregoire. p.816.d. Conc.B.t.1.p. 348.1.b. V.§19. a Ath.ap.2.p. 797.b. b Epi.68.c.7.p. 723.d. c Ath.fol.p.816. d. Boll.18.may,p. 166.§7. d §6.

'Il commit encore tant d'autres cruautez, qu'elles surpassent tout ce que l'on en peut croire :[e]Elles luy ont fait meriter d'estre appellé par Saint Athanase un insensé, un homicide, un boureau, un insolent, un fourbe, un profane, en un mot un ennemi de J.C.'Il persecuta la tante[1] du Saint tant qu'elle vécut; & quand elle fut morte il voulut qu'on la laissast sans sepulture. Elle en eust en effet esté privée, si ceux qui luy rendirent ce dernier devoir, ne l'eussent enlevée comme quelque autre corps qui leur appartenoit.'Gregoire témoigna encore son impieté à l'égard de quelques pauvres "enfermez à qui on avoit accoutumé de donner l'aumosne : car il fit piller tout ce qu'on leur portoit, & briser les vaisseaux où on leur portoit du vin & de l'huile. Ath.fol.p.817.b. c. e a. 1. a.b. b. κεκλεισμένων.

'C'estoient là les fruits de l'entrée irreguliere de Gregoire; & comme il estoit venu plutost en qualité de magistrat que d'Eves- c.

1.'S. Athanase dit la tante de l'Evesque: [mais comme cela ne se peut raporter à aucun autre Evesque, il faut qu'il l'entende de luy mesme: Et en effet dans tout ce traité il parle de luy en troisiéme personne.] Ath.fol.p.817.a.b.

que, aussi il se mettoit beaucoup plus en peine d'acquerir la faveur des magistrats & des officiers, que l'amour des Evesques & des solitaires.'S'il arrivoit donc que S. Antoine luy écrivist de sa montagne, il témoignoit pour ses lettres la mesme aversion qu'un impie peut avoir de la pieté.'Mais quand il recevoit quelque lettre de l'Empereur, ou d'un General, ou de quelque autre officier, il en faisoit paroistre la mesme joie que fait le pecheur dans ses maux selon l'Ecriture, & donnoit mesme des presens à ceux qui la luy apportoient.

c.d|v.Ant.p.500.a. fol.p.817.d.

[Voilà ce que nous trouvons s'estre passé en Egypte durant l'administration de Gregoire.]'Il eut pour un des principaux complices de ses crimes Auxence, depuis usurpateur du siege de Milan,'qui estoit de Cappadoce comme luy;[a]& il le fit Prestre dans l'Eglise Arienne qu'il gouvernoit à Alexandrie.

ad Afr.p.941.a. fol.p.815.a. a Hil.in Aux.p.122.1.c.

[Mais toutes les persecutions que Gregoire fit aux Catholiques, ne servirent qu'à eprouver & à faire connoistre à tout le monde la solidité de leur foy.]'Ils observerent toujours soigneusement les instructions qu'ils avoient receues de S. Athanase, & demeurerent invincibles dans la doctrine de la verité.'Ce saint Prelat estoit toujours present à leur esprit:'& ils rendirent mesme un témoignage illustre de leur fidelité envers luy'par les lettres qu'ils écrivirent, & par les deputez qu'ils envoyerent [en l'an 347] au Concile de Sardique, pour défendre son innocence.'Ils nourrirent aussi, s'il faut ainsi dire, & rassasierent par leurs écrits si salutaires, la soif ardente & le desir dont son cœur bruloit pour eux, [en luy écrivant peutestre en mesme temps.]'De son costé il demeura toujours uni d'esprit avec eux;'& il ne perdit jamais le souvenir de la charité qu'ils avoient pour luy, & de l'impatience où ils estoient de le revoir, jusqu'à ce qu'enfin la vie si pure de l'un, & les prieres si ardentes des autres obtinrent de Dieu cette grace.

Ath.ap.2.p.770.c.d. d. p.771.d. p.756.c|763.d. p.771.b. a. p.770.d.

'Durant ces troubles Saint Pacome s'informoit avec soin des nouvelles de l'Eglise [d'Alexandrie.] Il sentoit une extreme douleur de l'état deplorable où elle estoit reduite par la tyrannie de Gregoire, & par la privation d'Athanase cet Evesque si "rempli de J.C. Il prioit Dieu de la delivrer de tous ces maux, & merita enfin de connoistre que Dieu luy accorderoit bientost cette grace. Pour Saint Athanase, il l'estimoit heureux au milieu de tant d'ennemis qui le combatoient, parcequ'il avoit Dieu pour protecteur de son innocence & de sa foy.'Il regardoit ce saint défenseur de la foy de J.C, comme un grand miracle que

Boll.14.may, g. p.44.b.c. χριστοφόρον. p.48.c.

la misericorde de Dieu faisoit alors paroistre sur la terre pour l'avantage*de ceux qui ne negligeroient pas d'en profiter.

*πάντων τῶν νοούντων.

[Pour ce qui est des actions de Gregoire qui ne regardent pas la persecution de l'Eglise, nous n'en savons rien autre chose, sinon]'qu'il commença le bastiment de la grande eglise d'Alexandrie appellée la Cesarée; [de quoy nous parlerons"plus amplement autrepart.] Epi.69.c.2.p.728.b. V.§68.

ARTICLE XLI.

Constant veut voir Saint Athanase; obtient pour luy de Constance son frere le Concile de Sardique.

L'AN DE JESUS CHRIST 345, DE S. ATHANASE 19, 20.

'IL y avoit trois ans entiers que S. Athanase attendoit à Rome avec patience que Dieu prist sa défense contre ses ennemis [qui dechiroient son troupeau d'une maniere si cruelle;]& il estoit [bien avant] dans la quatrieme année de son exil, lorsqu'il receut une lettre de Constant, qui luy mandoit de le venir trouver à Milan, [où il pouvoit estre venu"cette année sur la fin du mois de may.]Le Saint proteste avec serment qu'il ignoroit alors pour quelle raison Constant le mandoit; mais s'en estant informé, il apprit que ce prince avoit écrit & deputé à son frere pour faire assembler un Concile qui pust terminer sa cause, [& appaiser tous les autres troubles de l'Eglise.]Constant avoit écrit cette lettre à la priere de quelques Evesques qui l'estoient venu trouver, [c'est à dire sans doute de ceux qui avoient tenu cette année mesme un Concile à Milan,"où l'on avoit rejetté le nouveau formulaire que les Eusebiens y avoient envoyé presenter.] Ath.ap.1.p.676.a.b. NOTE 46. V. les Ariens §38.

'Les Evesques qui contribuerent particulierement à luy faire prendre la resolution de demander un Concile, furent Maxime [ou Maximin de Treves,]Osius, & le Pape Jule[qui sans doute n'estoit pas venu à Milan,]'mais qui avoit informé Constant, & peutestre dés l'an 342, des violences que les Ariens commettoient dans l'Orient.'Saint Athanase nous assure en effet que ce prince écrivit pour faire assembler un Concile lorsqu'il eut appris ce qui s'estoit passé au Concile de Rome, & les violences exercées par les Ariens contre les Eglises, soit à Alexandrie, soit dans tout le reste de l'Orient, [devant & aprés ce Concile,]'sans que l'excellente lettre de Jule eust pu arrester leur impudence. Hil.fr.2.p.16. Soz.l.3.c.10.p.510.c. Ath.sol.p.818.a. ap.2.p.754.c.

Thdrt.l.2.c.3.p.586 c.d|Socr.l.2.c.20.p.101.d|Soz.l.3.c.11.p.511.c.d. 'Theodoret, Socrate, & Sozomene disent que S. Athanase mesme[1] & les autres Prelats deposez, luy firent la demande d'un Concile œcumenique, en luy representant qu'il y alloit autant de la verité de la foy que de leurs personnes; & qu'ayant luy mesme écrit depuis peu pour leur rétablissement, les seditions du peuple avoient rendu son intervention inutile.[Il y a en effet quelque apparence qu'ils avoient sollicité leurs amis de Hil.fr.2.p.16. demander ce Concile,]'comme les Eusebiens le reprochent fort mal à propos à Saint Athanase;[ou qu'au moins ils contribuerent à l'execution de ce dessein, & peutestre à en faire Ath.ap.1.p.676.a. écrire Constant une seconde fois.]'Mais il est certain, comme nous avons vu, que Constant en avoit déja écrit à son frere avant que S. Athanase en eust encore aucune connoissance.

a.b. 'Saint Athanase estant arrivé à Milan, fut fort bien receu de l'Empereur, qui luy declara mesme ce qu'il avoit fait pour la Thdrt.p.586.c. paix de l'Eglise.'Le Saint de sa part luy raconta avec larmes les entreprises des Ariens contre luy, & la guerre qu'ils avoient declarée à la foy apostolique. Il le fit ressouvenir de la gloire de son pere, de ce grand Concile qu'il avoit assemblé, & où il avoit voulu se trouver, & des ordonnances qu'il avoit faites c.d. pour en appuyer les decrets.'Ce prince animé par ces discours du desir d'imiter son pere, en écrivit aussitost a Constance[pour la seconde fois,]le priant de conserver sans tache la pieté dont Bar.345.§1|346.§1.2|Cod.Th.chr.p.345. leur pere leur avoit laissé un si bel exemple.'Mais comme Constance estoit occupé à la guerre de Perse, aux extremitez de la Mesopotamie,[il ne faut pas s'étonner si ce dessein ne put s'executer que deux ans aprés.]

Ath.ap.1.p.674.a.d. 'On fit depuis un crime à Saint Athanase des entretiens qu'il avoit eus avec Constanr, & on l'accusa mesme par écrit de luy avoir mal parlé de Constance, & de l'avoir animé contre luy. c.d. 'Mais il proteste avec de grands sermens que jamais il n'a fait p.675.a.b. une chose qu'il ne pouvoit faire sans avoir perdu l'esprit,'& sans p.674.675. violer le commandement de Dieu:'Qu'au contraire toutes les fois qu'il a parlé de luy, il en a toujours parlé avec beaucoup p.675.b. d'honneur & d'avantage.'Il ajoute à cela qu'il n'a jamais parlé à Constant qu'en presence de l'Evesque de la ville où il estoit, & c. des autres personnes qui s'y rencontroient.'Il nomme divers Evesques qui avoient esté témoins de toutes ses paroles, comme Fortunatien d'Aquilée, Crispin de Padoue, Lucille de Verone,

1. Socrate & Sozomene le disent particulierement de S. Paul de Constantinople; & le representent tuojours ensuite en Occident. Mais il estoit apparemment alors prisonnier en Orient. *V. son titre tom.7.p.257.699 700.*

Denys de Lodi, Vincent de [Capoue en] Campanie, Osius, Saint Maximin de Treves, Protais de Milan.'Il prend encore pour c|Amm.n.p. 317.
κόμητος. témoin Eugene"grand Maistre du palais, qui selon la fonction
1. de sa charge estoit[1] devant le rideau, d'où il entendoit tout ce qui se disoit.

'Philostorge a fondé une autre calomnie contre S. Athanase, Phisg.l.3.c.12. p.45.
sur l'affection que Constant avoit pour luy, disant qu'il avoit gagné à force de presens les principaux de la Cour, principa-
Comitem privatarum. lement Eustathe"Intendant du domaine.

'Protais de Milan dont nous venons de parler, est honoré par Ferr.p.730.
l'Eglise au nombre des Saints le 24 de novembre, & on garde son corps dans l'eglise de S. Victor. Il assista, comme nous verrons, au Concile de Sardique en 347. [Mais il estoit mort avant l'an 355, auquel S. Denys tenoit sa place. L'eloge que le martyro-
V. les Donatistes § 13. loge Romain fait de luy n'est point fondé."Il fut apparemment successeur de S. Eustorge.]'On en cite une histoire où l'on re- p.730.
marque des fautes.

'Lucille de Verone [qui assista aussi au Concile de Sardique,] Anal.t.1.p.373.
est marqué comme le sixieme Evesque de cette Eglise dans un monument du IX. siecle.'Ughellus qui l'appelle S. Lucide, dit Ugh.t.5.p.571| Boll.26.apr.p. 423.
2. qu'il est mort[2] le 26 d'avril, auquel on l'a mis dans le martyrologe Romain, & que son corps est dans l'eglise de S. Estienne. [C'est asseurément le mesme que]'S. Lucille Evesque de Verone patron Ugh.t.5.p.552.
d'une chapelle dans l'eglise de Saint Zenon où on dit qu'il est enterré.'On l'honore sous ce nom le 31 d'octobre, [n'estant pas p.552.a|Ferr.p. 686.
rare qu'un mesme Saint ait deux festes, & qu'on croie avoir son corps en deux endroits.]'Il eut pour successeur Gricin, & aprés Anal.t.1.p.373.
luy S. Zenon [qui a esté connu de S. Ambroise.]'Car pour Saint Ferr.p.3-5.
Maxime honoré le 29 de may, quoique quelques uns le fassent succeder à S. Lucille,'Ughellus ne le met qu'aprés Syagre suc- Ugh.t.5.p.578.
cesseur de S. Zenon, [& ainsi au plustost à la fin du IV. siecle.] Il y a une eglise & un monastere de S. Maxime auprés de Verone.

L'AN DE JESUS CHRIST 346, DE S. ATHANASE 20, 21.

[Nous n'avons rien à remarquer pour l'histoire de S. Athanase en l'année 346, qui se passa toute dans l'attente & dans les preparatifs du Concile de Sardique. On y peut mettre neanmoins ce que dit S. Athanase,]'qu'aprés qu'il eut demeuré quelque Ath ap.1 p. 676.b.
temps à Milan, Constant l'appella en France, [où il estoit retourné]'aprés le 21 de juin, auquel il estoit encore à Milan selon Cod.Th.chr p.346.

1. ἔσω τοῦ βήλου, *ante velum*, & non βηλοῦ, *limen*.
2. Le texte d'Ughellus a le 26 de septembre : C'est une faute de copiste.

leCode.[Cela se pourroit aussi differer jusqu'en l'an 347, auquel le Concile se tint.]'S. Athanase se trouva dans les Gaules avec Osius, & ils y demeurerent tous deux jusques à ce qu'il fallust partir pour aller à Sardique.

Ath.ap.1.p. 676.b.

ARTICLE XLII.

Assemblée du Concile de Sardique: Des Evesques qui y vinrent de l'Occident.

L'AN DE JESUS CHRIST 347, DE S. ATHANASE 21, 22.

Thdrt l.2.c.3. p.583.d.

'CONSTANCE ne put refuser à Constant son frere une chose aussi juste qu'estoit le Concile qu'il luy avoit demandé, [pour finir les maux de l'Eglise.]'Ainsi le Concile fut accordé par tous les deux Empereurs, & assemblé par eux,[a]& par leur ordre, tant de l'Orient que de l'Occident.'Pour le lieu, ils choisirent Sardique 'ville d'Illyrie, metropole des Daces,[b]commode en ce qu'elle estoit comme la borne des deux Empires. Baronius ajoute qu'elle ne pouvoit estre suspecte aux Eusebiens, puisque elle estoit de l'Empire de Constance,'& il est favorisé par ce que nous verrons que les Orientaux y estoient logez dans le palais. 'Neanmoins M[r] de Marca dit qu'elle estoit de l'Empire d'Occident,[qui appartenoit à Constant; & il me semble que c'est ce que toute l'histoire nous oblige de reconnoistre.]'Elle estoit considerable dés auparavant, puisque les diverses loix de Constantin qui en sont datées, font voir qu'il y faisoit assez souvent sa demeure.[Mais le Concile dont nous parlons, est ce qui la fait plus connoistre aujourd'hui que tout le reste.]

Ath.ap.2.p. 761.a. a p.720.b. b.& alibi. Thdrt.p.586.d. b Bar.347.§ 2. Ath.sol.p.818.d. Marc conc.l. 7.c.3.§3.p.216| Lup.t.1.p.190. Bar.347.§2.

'Les deux Empereurs écrivirent aux Evesques d'Orient pour les exhorter de s'y trouver,[c]particulierement afin d'y justifier les plaintes qu'ils avoient souvent faites contre S. Athanase, Marcel,[d]& Asclepas.[e]Baronius croit qu'ils écrivirent aussi au Concile,[& c'est ce qu'on voit s'estre pratiqué au siecle suivant. Mais"la raison par laquelle il pretend particulierement le prouver de celui-ci, ne paroist pas bien considerable.] NOTE 47.

Ath.ap.2.p. 761.a|Hil.fr. 2.p.16. c Ath.ap.2.p. 761.a. d Thdrt.l.2.c. 6.p.589.b. e Bar.347.§ 48.

'Le Concile fut assemblé en la onziéme année depuis la mort de Constantin, lorsque Rufin & Eusebe estoient Consuls,[c'est à dire en l'an 347, aprés le 22 de may;]'& il paroist en effet que c'estoit dans le temps que Constance estoit en campagne contre les Perses;"c'est à dire plutost vers la fin de l'année que vers le commencement.]'Il estoit composé de plus de 35 provinces,[sans V. S. Maximin de Treves note 2.

Socr.l.2.c.20.p. 101.d|Soz.l.3.c. 12.p.514.b. Ath.sol.p.819. b.c. d.

conter les Orientaux qui se retirerent.]'Il s'y trouva tout com- ap.2.p.756.a.b.
pris, des Evesques d'Espagne, des Gaules, d'Italie, de Campanie,
de Calabre, de l'Apouille, d'Afrique, de Sardaigne, des Pannonies, des Mesies, des Daces, de Norique, de Siscie, de Dardanie,
de Macedoine, de Thessalie, d'Acaïe, d'Epire, de Thrace, de
Rhodope [partie de Thrace,] de Palestine, d'Arabie, de Candie,
d'Egypte,'d'Asie, de Carie, de Bithynie, de l'Hellespont, des Thdrt.l.2.c.6.
deux Phrygies, de Pisidie, de Cappadoce, de Pont, de Cilicie, de p.588.d.
Pamphylie, de Lydie, des Cyclades, de Galacie, de Thebaïde,
de Libye,'de Phenicie, de Syrie, de Mesopotamie, d'Isaurie, de Hil.fr.2.p.7.
Paphlagonie, d'Europe, de la province de Thrace appellée
Hemimont,'& de la Massylie [qu'on ne connoist point entre syn.p.129.2.a.
NOTE 48. les provinces Romaines."Pour le nombre des Evesques orthodoxes qui assisterent à ce Concile, (car nous parlerons des Eusebiens en particulier,) il n'est pas aisé de le savoir, les anciens
ne s'accordant pas en ce point. Il y en a qui en content jusqu'à
250, ou 300 : d'autres en mettent beaucoup moins. On ne peut
neanmoins douter qu'il n'y en eust un nombre considerable,]
'puisqu'il y en vint beaucoup de tous costez. Ath.ap.2.p.854.c.

[Le grand Osius de Cordoue estoit assurément consideré comme le pere & le chef de ce Concile. [S. Athanase l'en appelle fol.p.819.c.
πρόεδρος. tantost"le premier,'en quoy il est suivi par Theodoret,[a]tantost Thdrt.l.2.c.12. p.606.d.
le pere.[b]Sozomene voulant marquer tout le Concile des Orthodoxes, dit que c'estoient ceux qui estoient avec Osius.[c]Le Concile en corps le releve audessus de tous les autres par un eloge
magnifique.[d]Celui de Calcedoine dit"qu'il estoit le chef des ἔξαρχος τῆς γνώμης.
sentimens de cette assemblée.[e]C'est luy'aussi qui signe le premier la lettre circulaire,[f]& celle que le Concile écrivit à Jule.
[g]La maniere dont les Eusebiens le traitent, [confirme encore
cette presidence:][h]& un homme tres habile dit que personne
ne doute qu'il n'y ait presidé.[i]Baronius l'en fait au moins le patron, & luy donne pour charge de proposer les matieres qu'il
falloit traiter, & de demander les avis.

a Ath.fol.p.818 b.
b Soz.l.3.c.12. p.513.b.
c Ath.ap.2.p.761.d.
d Conc.t.4.p.8-6.c.
e Ath ap.2.p.766.d|767.a.
f Hil.fr.1.p.18.
g fr.2.p.17-27.
h Marc.conc.l.5.c.4.§1.p.17.
i Bar.347.§10.

'Les Prestres Archidame & Philoxene sont nommez aprés luy Ath ap.2.p.767 a.
dans S. Athanase, comme ayant signé au nom du Pape Jule.[k]On y
joint quelquefois avec eux un Diacre nommé Leon, [qui paroist
par là avoir esté aussi legat du Pape ; neanmoins on ne voit pas
qu'il ait eu seance dans le Concile en cette qualité:'& Baronius Bar.347.§10.
NOTE 49. ne reconnoist point"d'autres legats qu'Archidame & Philoxene.
[Il paroist que le Pape avoit esté prié de se trouver au Concile.]
'Mais il s'en excusa sur la crainte des maux qui pourroient Hil.fr.1.p.15.

k Hil.fr.1.p.16.

arriver à son Eglise par son absence, & le Concile témoigna estre satisfait de ses raisons.

Ath.ap.2.p. 767.a. 'Protogene de Sardique mesme, où se tenoit le Concile, suit dans S. Athanase aprés les legats du Pape. a Soz.l.3.c.12.p. 513.514. [a] Il tenoit le premier rang parmi les Occidentaux avec Osius, selon Sozomene. b Hil.fr.2.p.17. 19. [b] Et les Orientaux joignent diverses fois Osius & Protogene, comme representant le corps du Concile. [Il pouvoit estre considerable par son antiquité aussibien qu'Osius:] Cod.Th.chr. p.12. 'au moins Constantin luy avoit dressé un rescrit en faveur de l'Eglise dés l'an 316. c Conc.t.2.p. 54.b|228.e. [c] Il avoit assisté au Concile de Nicée, & on pretend mesme qu'il y avoit tenu l'un des premiers rangs. Hil.fr.2.p.20. 'Les Eusebiens luy reprochent des crimes horribles, [aussi peu prouvez que le meurtre d'Arsene,] & disent qu'à cause de cela Jean de Thessalonique n'avoit jamais voulu communiquer avec luy. [Mais son veritable crime estoit] qu'ayant d'abord signé à ce qu'ils pretendent la condannation de Marcel d'Ancyre & de S. Paul de Constantinople, il les avoit depuis receus à sa communion, & défendoit alors leur cause avec celle de S. Athanase.

Ath.ap.2.p. 767.c. 'A la teste des 34 Evesques des Gaules qui ont signé les decrets du Concile de Sardique, S. Athanase met Maximien & Verissime, Hil.fr.1.p.20. 'dont le second estoit Evesque de Lion, [& le premier estoit indubitablement le celebre S. Maximin de Treves, qui ne peut avoir manqué de venir soutenir la verité en cette rencontre, fr.2.p.25.26. comme il avoit fait en tant d'autres;] '& les anathemes lancez contre luy par les Eusebiens, [nous en fournissent une grande preuve.]

fr.1.p.19. 'On peut remarquer "entre les autres Evesques qui assisterent NOTE 50. à ce Concile, S. Protais de Milan, Fortunatien d'Aquilée, Saint Severe de Ravenne, S. Lucille de Verone, Vincent de Capoue, Conc.t.2.p.715. e. tous Evesques d'Italie; 'Gratus de Carthage chef de tous les Evesques d'Afrique, d p.662. [d] Alexandre de Larisse [metropole] de la Thessalie, "Aece de Thessalonique capitale de la Macedoine, NOTE 51. Hil.fr.2.p.25.26. Gaudence de Naïsse dans la Dace, 'qui merita aussi les anathemes des Eusebiens, parcequ'il n'avoit pas condanné leurs ennemis comme Cyriaque son predecesseur, & qu'il avoit mesme défendu avec beaucoup de generosité S. Paul de Constantinople. Boll.25.feb.p. 495. 'Les Grecs disent que Regin Evesque de Scopele dans l'Archipelage, dont les Ariens firent depuis un Martyr, avoit assisté au Ath.ap.2.p. 758.b.c. Concile de Sardique. 'Arsene qu'on pretendoit avoir esté tué par S. Athanase, paroist y estre aussi venu pour rendre témoignage par sa vie mesme à l'impudence des calomniateurs de ce Saint.

ARTICLE XLIII.

Les Eusebiens & leurs accusateurs viennent à Sardique.

[VOILA quels estoient les principaux Evesques du Concile legitime de Sardique, que nous pouvons appeller le Concile occidental, parcequ'il n'y avoit presque que des Evesques d'Occident.]'Il y eut aussi [76 ou] 80 Evesques qui y vinrent à Sardique de diverses provinces de l'Orient, presque tous attachez au parti des Eusebiens, par passion ou par crainte, [& peut-estre quelques uns par ignorance.]'Leurs noms se trouvent encore à la fin d'une de leurs lettres, "quoiqu'avec quelque corruption.'Les principaux estoient Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese; avec Ursace de Singidon en Mesie, & Valens de Murse en Pannonie, [qui quoiqu'ils fussent d'Occident, estoient toujours liguez avec les Eusebiens d'Orient. Il y faut joindre]'Maris de Calcedoine, & Macedone de Mopsueste, puisqu'ils avoient esté deputez par le Concile de Tyr à la Mareote:'car tous ces deputez se trouverent à Sardique, hors le seul ["Theognis de Nicée qui estoit mort.]

'On y peut encore remarquer dans leurs souscriptions, Quintien usurpateur du siege de Gaza, Marc d'Arethuse, Eudoxe de Germanicie,'Basile d'Ancyre,[a] Dion de Cesarée,[b] qui est le mesme que Dianée de Cesarée en Cappadoce,[c] Vital de Tyr,[d] Proerese de Sinope, Bithynique de Zelone (en Armenie,)[e] Olympe de Dolique en Syrie,[f] dont les trois derniers ont assisté comme on croit au Concile de Gangres,[g] Callinique de Peluse [ce grand Melecien qui s'estoit declaré accusateur de S. Athanase dans le Concile de Tyr;][h] Demophile de Cooé (ou de Berée,) Eutyque de Philippople [où ils estoient assemblez,]'& le fameux Isquyras, à qui en recompense de ses calomnies l'on avoit donné le titre d'Evesque de la Mareote.[i] Le Concile mesme témoigne assez clairement qu'il estoit venu à Sardique avec les Eusebiens.

[k] S. Athanase ne pouvoit pas manquer de se trouver à Sardique, Marcel d'Ancyre'& Asclepas de Gaza y estoient de mesme, aussibien que divers autres, tant de ceux que les Eusebiens avoient accusez,'que de ceux qui venoient pour les accuser eux mesmes des violences qu'on leur avoit fait souffrir. On y voyoit non seulement ceux qu'ils avoient bannis, mais aussi les chaines

Marginal notes (left): Note 52. — V. les Ariens § 38.

Marginal notes (right): Hil. fr. 2. p. 17. — p. 28. — Ath. ap. 2. p. 765. a. b. — p. 794. c. — Hil. fr. 2. p. 18. — p. 29. — p. 30. — a p. 29. — b Blond. prim. p. 80. — c Hil. fr. 2. p. 29. — d p. 30. — e p. 28. — f Blond. p. 80. — g Hil. fr. 2. p. 31. — h p. 32. — p. 30. | Socr. l. 2. c. 20. p. 101. 102 | Soz. l. 3. c. 12. p. 514. b. — i Ath. ap. 2. p. 764. c. — k Hil. fr. 2. p. 16. — Ath. ap. 2. p. 761. d. — p. 762. b.

& les fers dont ils avoient chargé des innocens. Il y avoit aussi des Evesques ou d'autres personnes qui y venoient porter les plaintes de leurs parens & de leurs amis qui estoient encore en exil, ou à qui l'animosité des Eusebiens avoit fait perdre la vie,

Hil.fr.1.p.17. 'leur procurant en mesme temps l'honneur & la gloire du martyre.

Ath.ap.2.p.762.c. 'Et en effet, ils en estoient venus à un tel excés de fureur, qu'ils avoient attenté à la vie des Evesques mesmes. C'est ainsi que Theodule [de Trajanople] avoit esté en danger de perdre la vie par leurs calomnies : & il ne s'estoit garanti de ce peril que par la fuite. Entre divers autres Evesques qu'ils avoient persecutez, il y en avoit un present au Concile qui montroit encore les chaines & les fers qu'ils luy avoient fait porter :[ce pouvoit estre S. Luce d'Andrinople ;] d'autres montroient les coups de couteaux qu'ils avoient receus; & d'autres se plaignoient d'estre presque morts de faim.

d. 'Diverses Eglises y avoient aussi deputé pour representer les violences qu'elles avoient endurées par l'épée des soldats, par les insultes d'une multitude armée de massues, par la terreur & les menaces des juges; & pour se plaindre des lettres que l'on avoit supposées : car Theognis en avoit fait de ce genre pour irriter les Empereurs contre Saint Athanase, Marcel, & Asclepas, comme on le verifia par ceux qui avoient esté ses Diacres. On n'oublioit pas non plus les vierges depouillées, les eglises brulées, les ministres de l'Eglise emprisonnez ; & tout cela sans autre sujet que parcequ'on ne vouloit pas communiquer avec l'heresie des Ariens,

Hil.fr.1.p.17. '& d'Eusebe, comme parle le Concile.

Ath.ap.2.p.756.c. 'L'Eglise d'Alexandrie avoit écrit au Concile sur ce sujet ;[a] & l'on y vit venir diverses personnes tant de la ville que de la Marcote, & des autres endroits [d'Egypte.]

a p.763.d. p.764.b. 'On y remarque particulierement deux Prestres de cette Eglise qui avoient autrefois esté dans le parti de Melece, mais qui ayant esté receus par S. Alexandre, demeuroient unis à S. Athanase.

[C'est sans doute ce grand concours de personnes que les Eusebiens veulent marquer, lorsqu'ils disent avec leurs mensonges

Hil.fr.2.p.19. ordinaires,]'que l'on voyoit arriver d'Alexandrie & de Constantinople à Sardique une multitude prodigieuse de scelerats & d'hommes perdus, coupables d'homicides, de meurtres, de carnages, de brigandages, de pilleries, de voleries, en un mot de tous les crimes & de tous les debordemens imaginables ; qui avoient rompu les autels, brulé les eglises, pillé les maisons des particuliers, profané les mysteres de Dieu, "foulé aux piez les *proditores.*

sacremens

sacremens de J.C; & massacré cruellement les plus sages d'entre les Prestres, les Diacres, & les Evesques, pour établir la doctrine impie des heretiques contre la foy de l'Eglise. Et neanmoins, ajoutent les Eusebiens, Osius & Protogene "les reçoivent dans leurs assemblées, & les traitent avec honneur. NOTE 53.

ARTICLE XLIV.

Les Eusebiens viennent à Sardique pour s'en retourner : Macaire & Astere les quittent, & se joignent au Concile.

[ON ne peut douter que les Eusebiens n'aient toujours fort redouté le Concile de Sardique.]'La crainte [du succés qu'il pourroit avoir,] empescha George de Laodicée de quitter l'Orient pour y venir. [Et c'est sans doute pour ce sujet]'qu'ils parlerent depuis de la convocation de ce Concile comme d'une chose tout à fait criminelle qui avoit troublé presque tout l'Orient & l'Occident. Ils se plaignirent que l'on avoit contraint les Evesques d'abandonner toutes les affaires ecclesiastiques, le peuple de Dieu, & la predication de la doctrine; que l'on avoit fait faire un si long voyage à des vieillars chargez d'années, foibles de corps, & accablez de maladies, qu'on les avoit trainez de costez & d'autres, & qu'ils avoient esté reduits à abandonner leurs freres qui demeuroient malades sur les chemins. Ath.ap.2.p.766. b. Hil.fr.2.p.23. 24.

'Ils se flatoient neanmoins de quelque esperance que leurs adversaires n'oseroient pas se trouver au Concile ;[a]& ils s'imaginoient mesme y pouvoir dominer à leur ordinaire par la puissance & la protection du Comte Musonien.['dont nous avons parlé "autrepart ;][b]& d'un officier d'armée appellé Hesyque, ayant mené ces deux personnes avec eux pour leur servir de protecteurs, & pour défendre leur cause;[c]au lieu que les autres y estoient venus seuls,'n'ayant personne à leur teste que l'Evesque Osius. Ath.sol.p.818.d| ap.2.p.755.c. a sol.p.818.b.c| ap.2.p.754.d. Amm.l.15.p.56. 57|n.p.93. b Ath.sol.p. 818 b.c. b|ap.2.p.754.d. c sol.p.818.b. V.Constantin § 69.

'Ces esperances firent donc venir les Eusebiens assez volontiers,'& avec assez de promtitude.[d]Mais ayant appris [en chemin] que ce seroit un jugement purement ecclesiastique,[e]où les soldats ni les Comtes n'auroient point de place,[f]que leurs adversaires au lieu de fuir se presentoient avec joie,[g]que l'on y envoyoit de toutes parts pour les accuser & les convaincre, 'alors le remors de leur conscience leur fit redouter un jugement qui devoit avoir pour regle non leur fantaisie & leur caprice, c. d. d c. e ap.2 p.754.d. f p.755.c.|sol.p. 818.d. g sol.p.818.c. ap.2.p.754.d.

mais la loy de la verité. Ainsi ils se trouverent dans un étrange
p.765.b. embaras,[qui les obligea]'de tenir en divers endroits sur le
p.763.a. chemin des assemblées & des conferences.'Ils avoient honte d'avouer les crimes dont ils se sentoient coupables,[ce qu'ils ne pouvoient eviter s'ils venoient au Concile;]'parcequ'il n'y avoit plus moyen de les couvrir: & ils craignoient d'autre part de se reconnoistre aussi coupables, s'ils n'y venoient pas.

p.765.b. 'Ils convinrent donc ensemble qu'ils viendroient effectivement jusqu'à Sardique, mais qu'ils ne comparoistroient pas en jugement, & ne viendroient pas mesme dans le Concile; mais qu'aussitost qu'ils seroient arrivez,& qu'ils auroient comme fait acte de leurs diligences, ils s'enfuiroient promtement. Ils ajou-
c. terent à cela de grandes menaces'd'exercer les dernieres vio-
d. lences contre ceux qui se separeroient d'avec eux:'& pour cela ils obligeoient tous les Evesques d'Orient de demeurer dans un mesme logis, ne souffrant pas qu'ils fussent jamais en particu-
Hil.fr.2.p.24. lier.'Cela n'empescha pas neanmoins que plusieurs ne les quittassent sur le chemin, disant qu'ils estoient malades.

Soz.l.3.c.11.p.512.a. 'Sozomene raporte que les Orientaux s'estant assemblez à Philippople avant que de venir à Sardique, écrivirent aux Occidentaux qu'ils ne pouvoient pas se joindre à eux s'ils recevoient dans leur assemblée & mesme dans leur communion, Athanase & les autres condannez.[Mais comme cette circonstance n'est pas remarquée par d'autres, elle ne peut manquer d'estre suspecte.]

Ath sol.p.818.d. 'Quand ils furent à Sardique ils se logerent dans le palais, &
ap.2.p.765.b. s'y tinrent tellement renfermez,'qu'ils ne laisserent la liberté à aucun d'entre eux ni de venir au Concile, ni mesme d'entrer
Hil.fr.2.p.16. dans l'eglise,'où il est assez visible que le Concile se tenoit.[Il y en eut deux neanmoins qui estant plus genereux que les au-
Ath.ap.2.p.765.c|sol.p.818.c.d. tres,]'abandonnerent leur impieté, & se joignirent au Concile, où aprés avoir deploré la violence qu'on leur avoit faite, ils de-
ap.2.p.765.c. couvrirent les mauvais desseins & la foiblesse des Eusebiens,'& ajouterent qu'il y en avoit plusieurs venus avec eux, qui estoient dans de tres bons sentimens, mais qui estoient retenus par les menaces qu'on leur faisoit.

p.765.c. 'Ces deux Evesques estoient Macaire de Palestine, & Astere
de Ant.p.580.a|sol.p.820.d. d'Arabie.'Ils sont tous deux qualifiez Evesque de Petra ou des
a Geo.sac.p.216.217. Pierres.[a]En effet on met deux villes de Petra, l'une dans la premiere Palestine, & l'autre dans la troisieme, qui fait aussi
Ath sol.p.818.b|820.d|Hil.fr.1.p.13.20. quelquefois partie de l'Arabie.'Macaire est presque toujours

nommé Arius,'& on pretend que c'est son vray nom.[a] Astere est aussi nommé Estienne dans Saint Hilaire.[b] La generosité de ces deux Evesques leur fit meriter aussitost aprés le Concile d'estre bannis dans la haute Libye, où ils furent extremement maltraitez,'& enfin d'estre honorez par l'Eglise au nombre des Saints, Astere le 10 de juin, Macaire le 20 du mesme mois. [Nous ne savons rien davantage de Macaire; pour Astere nous aurons encore sujet d'en parler.]

Thdrt n.p.20.s. d.
a Hil.fr.1.p.13.
b Ath.sol.p.820. d.
Bar.r.348.§ 3.

ARTICLE XLV.

Les Eusebiens demandent que Saint Athanase & quelques autres soient exclus de l'assemblée; ce que le Concile rejette.

[LES Eusebiens qui, comme nous avons dit, n'estoient venus à Sardique que pour s'en retourner aussitost, en cherchoient tous les pretextes imaginables.]'Les Peres du Concile avoient receu dans leur assemblée Saint Athanase & les autres accusez, & souffroient non seulement qu'ils eussent seance avec eux, mais aussi qu'ils celebrassent les divins Mysteres.'Les Eusebiens prirent de là sujet de dire qu'ils ne pouvoient pas communiquer avec eux, à moins qu'ils ne se separassent de ces Evesques condannez par des Conciles. [Ils rebatoient là dessus leurs vieilles accusations contre le Saint, selon ce que dit Lucifer,]'qu'ils l'accuserent d'homicide devant le Concile Catholique de Sardique, mais sans le pouvoir prouver.

Hil.fr.2.p.16.
p.17.
Luci.de Ath. bib.P.t.9.p. 1017.c.d.

'Aussi le Concile rejetta leur proposition comme estant honteuse & impossible,[c] aprés le jugement si authentique & si bien fondé, que le Pape avoit rendu en faveur de S. Athanase,[d] & le témoignage que 80 Evesques [d'Egypte] avoient rendu à son innocence.

Ath.ap.2.p. 757.c.
c Hil.fr.1.p.16.
d Hil.fr.1.p.16.

[Leur demande estoit mesme d'autant moins recevable,]'que les Empereurs avoient permis au Concile de discuter de nouveau toutes les matieres depuis leur origine; [& ainsi elles devoient estre remises au mesme état où elles s'estoient trouvées avant le commencement de la dispute, c'est à dire avant le Concile de Tyr: & c'est apparemment ce que vouloient dire les Peres,]'lorsqu'ils soutenoient au raport des Eusebiens, qu'ils estoient les juges des juges mesmes, & qu'ils devoient examiner de nouveau ce que les autres avoient déja jugé.'Sozomene dit que le Concile declara dans sa réponse, que l'Occident ne s'estoit jamais separé de S. Athanase & des autres.

p.16.
fr.2.p.18.
Soz.l.3.c.11.p. 512.a.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Hil fr. 2. p. 20 | 1. p. 19. 20. 'Les Orientaux ne demandoient pas qu'on chassast seulement Athanase & Marcel, mais encore Denys d'Edique ou peutestre d'Elide dans le Peloponnese, & Basse de Diocletiane en Macedoine. Ils disoient que le premier avoit esté deposé par les Occidentaux mesmes; que le second qui avoit esté fait Evesque par eux aprés avoir esté banni de Syrie pour les crimes dont on l'avoit convaincu, estoit tombé depuis dans de plus grands dereglemens, & avoit aussi esté deposé par les Occidentaux. [On ne sçait quelle estoit la verité de tous ces reproches, mais on sçait que ceux qui les font sont des menteurs de profession.

Voilà les Prelats que les Eusebiens vouloient qu'on fist sortir du Concile si l'on vouloit qu'ils y vinssent. Et comme ils avoient fr. 2. p. 18. besoin de ce pretexte, ils s'y tinrent obstinément,]'& firent Ath. ap. 2. p. 758. c. durant plusieurs jours la mesme demande.'Les Peres souhaitoient beaucoup de les voir se presenter au jugement, & prouver leurs accusations. Ils les y exhorterent autant qu'ils purent, p. 757. b. '& par écrit & de vive voix,[a] non une fois ni deux, mais souvent. a p. 761. d. b p. 755. a. [b]Ils leur representoient qu'estant venus au lieu du jugement, ils ne pouvoient pas refuser de comparoistre; Qu'ils ne devoient point venir dutout, ou qu'estant venus ils ne devoient pas se cacher: que c'estoit se condanner eux mesmes ouvertement: Qu'Athanase & les autres qu'ils accusoient en leur absence, estoient là presens; que s'ils avoient des preuves contre eux, il estoit temps de les produire; que s'ils ne le faisoient pas, il ne leur serviroit de rien de dire qu'ils ne le vouloient pas; que l'on croiroit que c'est par impuissance; qu'ainsi ils passeroient pour des calomniateurs; que le Concile n'en pourroit pas juger Hil. fr. 2. p. 18. d'une autre maniere;'& qu'il seroit obligé de reconnoistre Athanase & les autres pour innocens, & de prendre leur pro-p. 21. tection.'Ils ajoutoient à cela qu'ils violoient les ordres de l'Em-p. 20. pereur par leur refus;'que leur schisme estoit mesme honteux à la ville de Sardique, [& capable d'y faire soulever le peuple contre eux.]

ARTICLE XLVI.

Les Eusebiens pressez de comparoistre, se retire de Sardique.

Ath. ap. 2. p. 763. a. b. 'SAINT Athanase de son costé, avec Marcel & Asclepas, prioit les Eusebiens de comparoistre, les en pressoit, les en conjuroit avec larmes, & protestoit hardiment que non seule-

ment il se purgeroit de toutes leurs calomnies, mais aussi qu'il les convaincroit d'opprimer les Eglises par leurs violences. 'Osius & les autres Evesques leur declaroient fort souvent ce défi d'Athanase & des autres,[a] & ils reconnoissent eux mesmes que ces illustres accusez demandoient d'estre jugez devant eux. [Ils ne firent pas apparemment de meilleure réponse à tout cela, que celle qui se voit dans la lettre qu'ils écrivirent aussitost aprés à Philippople,]'dont les deux principaux points sont, l'un qu'on introduisoit une nouvelle loy dans l'Eglise, & qu'on faisoit injure à l'Orient de vouloir que les jugemens qu'il avoit rendus, fussent revus & examinez par l'Occident;'l'autre que ces affaires ne pourroient plus estre jugées, puisque les juges, les témoins, & les accusateurs estoient morts.[Le Pape Jule avoit déja fort bien répondu au premier; & pour le second, ils en reconnoissoient eux mesmes la nullité,]'puisqu'ils disent que de six Evesques qui avoient informé à la Marcote, il y en avoit encore cinq de reste, qui estoient à Sardique mesme. p.761.762.fol. p.819. a Hil.fr.2.p.15. p.15.18.20.24. p.15. p.18.

'Ils firent cette proposition, que chacun des deux costez envoyeroit des Evesques sur les lieux où on pretendoit qu'Athanase avoit commis les crimes dont il estoit accusé, pour faire une information exacte de la verité; à condition que si les faits se trouvoient faux, eux demeureroient deposez sans pouvoir s'en plaindre ni à l'Empereur, ni au Concile, ni aux Evesques; & que s'ils se trouvoient veritables, ceux qui avoient communiqué avec Athanase & Marcel, & qui les défendoient, seroient traitez de la mesme sorte.[Ils proposoient ce parti avec beaucoup d'assurance.]'Car ni Osius, ni Protogene, ni les autres, n'avoient garde d'accepter[une voie si longue qu'elle ruinoit le Concile; si inutile, puisque toutes les personnes necessaires estoient presentes, & que S. Athanase n'en demandoit pas d'autres; & si dangereuse, puisque dans le credit que les Eusebiens avoient en Egypte par la terreur de leur puissance, il leur eust esté aisé de faire violence à la justice, & de faire faire une information telle qu'il leur eust plu. p.19. p.19.

S'ils n'eussent demandé que la paix, ils eussent bien plutost consenti à la proposition que leur fit Osius,]'lorsqu'ils le vinrent trouver dans l'eglise où il demeuroit. Car il les exhorta deux differentes fois à exposer sans crainte tout ce qu'ils avoient à dire contre Saint Athanase. Il les assura qu'ils n'avoient rien à apprehender, qu'on ne feroit aucun jugement qui ne fust juste: Que s'ils ne vouloient pas proposer leurs accusations en plein Ath.sol.p.839.a.

Concile, au moins ils le fissent devant luy seul; qu'il leur promettoit que si par cet examen Athanase se trouvoit coupable,
b. 'les Occidentaux mesmes l'abandonneroient & l'excommunieroient: que quand mesme il se trouveroit innocent, & qu'il auroit convaincu ses adversaires d'estre des calomniateurs, si neanmoins ils avoient encore trop de repugnance à le recevoir, il luy persuaderoit de s'en venir avec luy en Espagne. Saint Athanase mesme s'accordoit à cette condition qui luy estoit si desavantageuse, [& montroit bien par là qu'il ne cherchoit absolument que les interests de J.C. & de l'Eglise, & non les
b. siens propres:]'mais ses adversaires refuserent tout.

b. 'Leur conscience leur faisoit trop craindre cet examen;[a] & plus
a p.819. on les pressoit de justifier leurs plaintes, plus l'impossibilité où ils se voyoient de le faire, les confirmoit dans la resolution qu'ils
ap.2.p.762.a| 765.b. b sol.p.819.a. avoient prise de se retirer,'& d'avouer par cette fuite honteuse qu'ils estoient des calomniateurs,[b] plutost que d'avoir la confusion d'en estre convaincus en leur presence dans le Concile.
a.b. 'Car pour les suites que pourroit avoir leur retraite, ils savoient bien que quand on les auroit condamnez en leur absence, ils avoient toujours en Constance un puissant protecteur, qui ne souffriroit pas que les peuples les chassassent de leurs Eglises, & qu'ainsi ils trouveroient toujours moyen de défendre leur heresie.

Epi.73.c.2.p. 846.c. 'On agita aussi diverses choses touchant la foy."Les Occidentaux firent plusieurs questions aux autres sur chaque article de leur doctrine, & ceux-ci y répondirent comme ils purent. C'est ce qu'on peut tirer d'un endroit du Concile d'Ancyre en l'an 358, qui est assez obscur. NOTE 54.

Hil.fr.2.p.18. 'Aprés donc que plusieurs jours se furent ecoulez à disputer sur les Prelats que les Eusebiens vouloient exclure du Concile,
Soz.l.3.c.11.p. 512.b. c Ath.sol.p.819. b.c. '& le terme marqué pour decider les affaires estant déja passé, [c]ils inventerent un pretexte pour s'en aller, encore plus ridicule que celui dont ils s'estoient servis à Antioche pour ne pas venir au Concile de Rome, savoir que l'Empereur leur avoit mandé qu'il venoit de remporter une victoire sur les Perses; & ils n'eurent pas de honte de faire dire au Concile par un Prestre de Sardique nommé Eustathe, que cette raison les obligeoit de se retirer. [Ils n'oserent alleguer cette raison dans la lettre qu'ils
Hil.fr.2.p.22. écrivirent un peu aprés pour leur justification,]'& se contenterent de dire qu'ils s'estoient voulu retirer à cause que les Peres
p.20. ne vouloient pas se separer d'Athanase & des autres,'y ajoutant

qu'on avoit soulevé le peuple, & qu'on avoit excité une sedition contre eux dans la ville.

'Cependant le Concile se moqua de leur pretexte impertinent, & leur écrivit clairement qu'ils eussent à se venir défendre des calomnies & des autres crimes dont on les accusoit, ou qu'ils sceussent que le Concile les en declaroit coupables,'& qu'il reconnoissoit Athanase & les autres pour absous & entierement innocens de tout ce qu'on leur imputoit.'Mais la crainte que donnoit leur conscience fut plus forte que cette lettre. La frayeur que leur causoit la vue de ceux qu'ils avoient traitez si indignement, ne leur laissa pas mesme la liberté de se tourner vers ceux qui leur parloient [de la part du Concile;] & ils n'eurent point d'autre pensée que de s'enfuir en diligence'durant la nuit. ["Nous avons vu en un autre endroit ce qu'ils firent ensuite, & les traits qu'ils lancerent en fuyant contre l'innocence & la verité, mais il faut voir ici ce que firent les saints Evesques qui composoient le Concile.]

Ath. sol. p. 819. c. | c|Hil. fr. 2. p. 18. | Ath. sol. p. 819. d. | Hil. fr. 1. p. 20. | V. les Ariens § 39, 40.

ARTICLE XLVII.

Le Concile ne veut rien écrire sur la foy; absout les Prelats accusez.

'LE Concile avoit trois points à traiter, le premier regardoit la foy, le second les Prelats accusez par les Eusebiens, & le troisieme les crimes & les violences dont les Eusebiens mesmes estoient accusez.'Pour le premier point, il y eut quelques personnes qui demanderent qu'on fist quelque chose sur la foy, comme si le Concile de Nicée ne l'avoit pas assez éclaircie. Ils eurent mesme la hardiesse d'y travailler : Mais le Concile le trouva fort mauvais, & declara qu'il ne falloit plus rien écrire sur la foy,"mais se contenter du symbole de Nicée.

Hil. fr. 1. p. 16. | Ath. de Ant. p. 576. a. | &c.

'Cela n'empescha pas neanmoins qu'on ne fist courir peu de temps aprés un écrit touchant la foy, attribué au Concile de Sardique. Mais S. Athanase & les autres Evesques assemblez au Concile d'Alexandrie l'an 362, declarerent que cet écrit estoit supposé, & défendirent de le lire & de s'en servir jamais.'Saint Eusebe de Verceil en signant ce Concile, fit un article exprés pour rejetter cet écrit.

c.d. | p. 580. d.

'Il est étrange qu'aprés cette declaration si authentique, Theodoret, Socrate, Sozomene, & Vigile, n'aient pas laissé de recevoir cette fausse piece.'Le premier nous l'a conservée toute

Socr. l. 2. c. 20. p. 10. c|Vig. in Eut. l. 5. p. 58. 59. | Thdrt. l. 2. c. 6. p. 595-597.

Soz.l.3.c.12.p.513.d|514.a. entiere*au bout de la lettre circulaire du Concile;'& Sozomene ajoute qu'Osius & Protogene écrivirent au Pape Jule pour justifier cette confession de foy, & faire voir qu'elle n'avoit esté faite que par necessité. [Il y a apparence que cette lettre est une piece encore plus supposée que l'autre, puisque nous avons encore la lettre du Concile au Pape, où il n'y a pas un mot sur ce sujet.] * Note 55.

Ath.ap.2.p.763.b. 'La fuite des Eusebiens estoit une grande conviction & de la fausseté des crimes qu'ils imputoient à leurs adversaires, & de la verité de ceux dont on les accusoit eux mesmes. Neanmoins le Concile ne s'en voulut pas contenter, depeur de leur faire trouver dans la honte mesme de leur fuite un nouveau pretexte
fol.p.819.d. de persecution & de calomnie.'Il receut donc Athanase & les
ap.2.p.763.b.c. autres accusez à prouver leur innocence.'Il examina toutes choses avec tous les soins necessaires pour en éclaircir la verité.
c|758.b. Et aussi il n'eut pas beaucoup de peine à la trouver.'La vie d'Arsene estoit une conviction bien manifeste de l'imposture de
p.758.c. ceux qui disoient qu'Athanase l'avoit tué;'& il semble qu'Arsene fust luy mesme present au Concile.

p.763.c.d. 'Il estoit aisé de juger par cette accusation, de quelle qualité estoient les autres; c'est à dire celle du calice rompu. Mais le Concile fut encore convaincu de sa fausseté. 1°, Par la deposi-
p.764.b. tion de diverses personnes venues d'Alexandrie,'entre autres
H.l fr.1.p.20. des deux Prestres de Melece dont nous avons parlé,'& ces té-
Ath.ap.2.p.757.a. moins furent''confrontez avec le Saint. 2°,'Par le témoignage *composi i.* que 80 Evesques d'Egypte en avoient rendu dans leur lettre au Pape Jule. 3°, Par l'information mesme de la Mareote, qui non seulement ne pouvoit avoir d'autorité, puisqu'il n'y avoit eu
c. qu'une des parties presenté,'que ceux qui en estoient les com-
p.758.a|763.d|764.a. missaires ne meritoient aucune croyance,'que les témoins estoient incapables de deposer du fait: mais qui se combatoit
p.761.c.d. encore & se détruisoit visiblement elle mesme. 4°,'Par le refus
p.757.b. que les Eusebiens avoient fait de venir à Rome,'quoique le Pape leur eust écrit, & leur eust envoyé des Prestres pour les appeller.

p.755.b. 'Le Concile fut surpris d'une imposture si visible & si grossiere.
b.c. 'Il reconnut qu'en effet les Eusebiens avoient eu quelque raison
p.757.a.b. de s'enfuir.'Et l'equité du jugement que le Pape avoit rendu en faveur du Saint, parut si claire & si manifeste, que tous les Evesques le confirmerent sans la moindre difficulté dans la
p.755.c|fol.p.820.a. communion de l'Eglise.'Ils le receurent donc comme un innocent injustement persecuté, & confirmerent plus que jamais avec

avec luy la charité & la paix. [Ainsi c'est avec raison]'que l'on soutint dans l'affaire de S. Chrysostome, que le Canon d'Antioche par lequel il estoit défendu d'ecouter un Evesque lorsqu'il s'estoit rétabli sans Concile, avoit esté condanné & rejetté à Sardique par les Eglises de Rome, d'Italie, d'Illyrie, de Macedoine, & de Grece. Pall.v.Chry.p. 78.

'Les Peres de Sardique receurent de mesme & declarerent innocens quatre Prestres d'Alexandrie, qui avoient esté bannis par les Eusebiens, ou contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont ils estoient menacez. Ces Prestres estoient Aphthone, Athanase [fils] de Capiton, Paul, & Plution, 'dont les noms se trouvent parmi ceux qui protesterent contre l'information de la Mareote, excepté celui de Paul. 'Le Concile les declara heureux & dignes de louanges d'avoir merité de souffrir quelque chose par la persecution des heretiques, pour l'honneur & le culte dûs à J.C. Ath.ap.2.p.759.d. p.791.c. p.760.a.

[On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre,]'que ses accusateurs reduisoient"à un livre qu'il avoit composé [longtemps auparavant contre eux.]'Ce livre fut lu, & le Concile n'y trouva rien que d'orthodoxe.[a]Pour Asclepas, nous savons seulement qu'il produisit des actes faits à Antioche en presence de ses accusateurs, & d'Eusebe de Cesarée; & qu'il fit voir son innocence par les sentences de ceux qui l'avoient jugé, [c'est à dire apparemment de ceux qui l'avoient condanné.]'Ainsi le Concile declara innocens ces trois Evesques,"& peutestre encore quelques autres: [Car cela n'est pas clair dans l'histoire.] Hil.fr.2.p.8.10. V. Marcel d'Ancyre. fr.1.p.25|Ath.ap.2.p.764.c.d. a Ath.ap.2.p.764.d. p 766.a. Note 56.

ARTICLE XLVIII.

Le Concile depose les principaux des Eusebiens.

[LA justification des Prelats estoit une grande conviction contre les Eusebiens leurs accusateurs: mais elle n'estoit pas la seule.]'Ils estoient accusez de bien d'autres crimes, dont les Peres avoient les preuves devant les yeux en la personne de ceux mesmes qu'ils avoient si cruellement persecutez, lesquels estoient venus de tous costez à Sardique.'On fit voir de plus que Theognis avoit supposé de fausses lettres pour animer les Empereurs contre Athanase, Marcel, & Asclepas; & on prouva cette supposition par ceux mesmes qui avoient alors esté Diacres de Theognis.'Le Concile ne put souffrir aussi que les Euse- p.762|Hil.fr.1.p.16.17. Ath.ap.2.p.762.d. p.765.a.

biens eussent receu [à la communion] ceux qui avoient esté deposez & chassez à cause de l'heresie d'Arius, & que non seulement ils les eussent receus, mais qu'ils eussent encore elevé les Diacres au sacerdoce, & les Prestres à l'episcopat, sans autre raison que pour semer & repandre de plus en plus leur heresie, & corrompre la foy veritable.

d. 'Il crut ne pas devoir tolerer davantage tant de desordres, ni laisser sans punition ces Evesques qui calomnioient leurs freres, qui emprisonnoient, qui bannissoient, qui tuoient, qui battoient, qui supposoient de fausses lettres, qui outrageoient & qui depouilloient les vierges; qui ruinoient & qui bruloient les

Hil.fr.1.p.17. eglises, qui passoient d'un petit evesché à un plus grand, 'comme

Ath.ap 2.p.765. d. avoit voulu faire Valens, '& surtout qui s'efforçoient de relever l'heresie detestable d'Arius.

p.766.a.b. 'Il ordonna donc à l'égard de Gregoire, Basile, & Quintien, qui estoient entrez comme des loups dans les Eglises d'Alexandrie, d'Ancyre, & de Gaza, qu'on n'auroit aucune communication avec eux, qu'on ne leur écriroit point, & qu'on ne recevroit point leurs lettres; qu'on ne les regarderoit ni comme

fol.p.820.b| Thdrt.l.2.c.6.p. 594.c. Evesques, 'ni mesme comme Chrétiens, [a] & que les ordinations de Gregoire [& des autres] seroient cassées sans qu'on en parlast

a Ath.fol.p.820. b. jamais.

b ap.2.p.755.c.d| 760.b|765.a.b| fol.p.820.a.b| Hil.fr.1.p.18. [b] Pour les autres Eusebiens, il en deposa les principaux, savoir Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Acace de Cesarée en Palestine, Estienne d'Antioche, Ursace de Singidon, Valens de Murse, Menophante d'Ephese, & George de Laodi-

Ath.ap.2.p.765. c|Thdrt.p.594. d. cée, 'qui furent non seulement deposez tout d'une voix, mais aussi anathematizez, privez de la communion des Fideles, & entierement separez de l'Eglise, de mesme qu'ils separoient le

Ath.p.765.b. Fils de la substance & de la divinité du Pere. 'George n'estoit pas venu à Sardique avec les autres; mais il avoit esté autrefois deposé par S. Alexandre; & il n'estoit pas moins Arien, ni moins

in Ari.or.1.p. 290.a. criminel que les autres. 'S. Athanase met en un endroit Patrophile de Scythople entre ceux qui furent deposez à Sardique; [mais son nom ne se trouve jamais dans ce catalogue. "Nous NOTE 57. n'oserions non plus nous arrester à ce que nous lisons dans un

Thdrt.l.2.c.13. p.608.a. seul endroit de l'histoire,] 'que Maris, Ursace, & Valens, presenterent des requestes au Concile pour demander pardon de la fausse information qu'ils avoient faite contre Saint Athanase dans la Mareote. ["Nous n'osons encore assurer que Photin ait V. les Ariens note 40. esté condanné à Sardique, quoiqu'il y ait des raisons & des autoritez pour le croire.]

ARTICLE XLIX.

Diverses lettres du Concile.

[LE Concile ne se contenta pas de rendre témoignage à la verité par son jugement.]'La compassion qu'il avoit de tant de Fideles & de tant d'Eglises opprimées par la tyrannie des Eusebiens, l'obligea d'écrire aux Empereurs pour les supplier de mettre en liberté ceux qui gemissoient encore sous l'oppression.'Il demandoit que la foy fust libre, que les Eglises ne fussent plus infectées par la contagion des Ariens, que l'on ne parlast plus de chaines, de boureaux, de tribunaux, & de nouvelles tortures.'Il supplioit particulierement les Empereurs de défendre aux juges qui ne devoient prendre connoissance que des affaires civiles, de se méler de juger les Ecclesiastiques, ni de rien entreprendre"contre les Fideles sous pretexte de servir l'Eglise. Ath.ap.2.p. 759.a.b. Hil.ad Conf.l. 2.p.118.2.d.e. Ath.p.759.b. &c.

'Il avoit mandé toutes les choses qui s'estoient passées, dans ces lettres aux Emperenrs,'& nous y trouverions beaucoup de remarques importantes, si elles estoient venues jusques à nous, comme nons l'apprenons de S. Hilaire, qui avoit inseré pour ce sujet dans son traité sur le Concile de Rimini, celle qui avoit esté écrite à Constance.[Et c'est peutestre cette lettre dont]'Saint Athanase dit à Constance qu'il n'a rien à ajouter au témoignage que tant de Prelats luy ont rendu en sa faveur.'Le Concile ne se contenta pas de luy écrire, mais il luy envoya encore une celebre deputation dont nous parlerons"dans la suite. Hil.fr.1.p.17. p.35. Ath.ap.1.p. 673.c. Hil.ad Conf.l. 2.p.118.2.d. V.554.

'Il écrivit aussi aux Eglises d'Alexandrie, d'Ancyre, & de Gaza, afin de les assurer chacune de l'innocence de leur Evesque, & les exhorter de rejetter absolument ceux qui avoient usurpé leurs sieges.'S. Athanase dit qu'il leur manda la mesme chose à toutes, [c'est à dire que ces lettres estoient fort semblables.] Ath.ap.2.p. 755.d|766.a.b| fol.p.820.a. ap.2.p.755.d.

'Il nous a conservé celle qui fut écrite à l'Eglise d'Alexandrie, 'laquelle devoit estre commune pour toute l'Egypte & la Libye. [a]Le Concile console ces peuples affligez pour la verité, par la compassion qu'il témoigne de leurs maux, & d'une persecution si injuste;'& il les exhorte à endurer genereusement jusques au bout, tant par l'esperance de participer par ce moyen à la gloire du martyre,'que par l'exemple de leurs freres qui ne souffroient pas moins qu'eux.'Une partie de cette lettre est employée à p.756-760. p.760.a|fol.p. 820.a. a ap.2.p.756. p.758.d. p.759.a. p.757.758.

p.759.c.d. décrire la justification de S. Athanase,'& à parler de la deposition de Gregoire, dont il exhorte tous les Fideles de se separer pour se réunir à l'Eglise Catholique.'Les Peres ajoutent à cela la reception des quatre Prestres dont nous avons parlé;'quoique ce fust, disent-ils, à Athanase à leur mander cette nouvelle; mais il avoit desiré que le Concile le fist aussi:[ce qui marque que S. Athanase écrivit alors à son Eglise.]

d. p.760.a.

p.760-766| Thdrt.l.2.c.6. p.589-595. Hil.fr.1.p.7-15. 'Le Concile écrivit aussi une lettre circulaire à tous les Evesques de l'Eglise, qui nous a esté conservée en grec par S. Athanase & par Theodoret,'& en latin dans les fragmens de Saint Hilaire.[Ce n'est presque qu'un narré de ce qui s'estoit passé à Sardique dans la fuite des Eusebiens, dans la justification de S. Athanase, de Marcel d'Ancyre, & d'Asclepas, & dans la condannation des Eusebiens.]'La fin est remarquable, parceque les Peres y prient tous les Evesques de s'unir avec eux, & de témoigner qu'ils consentent à leurs decrets en les souscrivant. 'Et mesme ils mandent aux Ecclesiastiques d'Alexandrie qu'ils leur envoient cette lettre circulaire, afin que leur pieté joigne son suffrage à leurs decrets.

Ath.ap.2.p. 766.d. p.760.

p.766.d. a p.767.a. 'Osius signa le premier la lettre circulaire,[a]ensuite duquel S. Athanase met le Pape Jule par ses legats, Protogene de Sardique & les autres qui la signerent, soit dans le Concile mesme, soit depuis.[Les plus remarquables de ces Prelats, outre ceux dont nous avons déja parlé, sont]'en Egypte S.Paphnuce, S.Serapion [de Thmuis;]dans l'isle de Cypre S. Spiridion & Triphylle son disciple; & en Palestine S. Maxime de Jerusalem.[Le Concile de Calcedoine marque apparemment cette lettre,]'lorsqu'il dit que ceux qui avoient combatu à Sardique contre les restes des Ariens, avoient envoyé à ceux d'Orient le jugement qu'ils avoient rendu.

p.768.a.c.Bar. 347.§ 11. Conc.t.4.p. 826.1.

Hil.fr.1.p.15.16. 'Nous avons encore dans les fragmens de S. Hilaire une autre lettre du Concile adressée au Pape Jule. Les Peres luy mandent peu de particularitez de ce qui s'estoit passé, supposant qu'il les apprendroit par la bouche de ses legats, par la lecture des actes du Concile qui comprenoient tout ce qui s'y estoit fait & ordonné,'& par la lettre que l'on avoit écrite aux Empereurs.[b]Ils le prient de faire savoir aux Evesques de Sardaigne, de Sicile, & d'Italie, ce qui avoit esté ordonné, depeur qu'ils ne receussent par megarde quelques lettres des Evesques deposez.

p.17. b p.17.18.

p.17. 'On peut remarquer dans cette lettre que le Concile declare que ceux qui estoient morts par les persecutions des Eusebiens,

avoient indubitablement acquis la gloire & l'honneur du martyre. Ils y appellent l'heresie Arienne l'heresie d'Eusebe.'Il y p.15.
faut aussi remarquer qu'ils disent qu'il est tres bon & tres raisonnable que de toutes les provinces les Evesques raportent ce qui s'y passe à [leur] chef, c'est à dire au siege de l'Apostre Saint Pierre.'Blondel pretend que cet endroit est suspect de supposition: mais il n'en allegue point d'autre preuve que la barbarie Blond.prim p. 106.
1. de[1] quelques paroles du latin, [ce qui n'est pas fort considerable en une lettre dont les auteurs se mettoient plus en peine de bien défendre la verité, que de parler avec politesse, & qui peut bien avoir esté écrite originairement en grec. Ce qui pourroit estre plus considerable, c'est que ces paroles n'ont aucune liaison avec ce qui precede, & en ont peu avec ce qui suit, rompant plutost la suite du discours qu'elles ne l'éclaircissent.]

ARTICLE L.

Le Concile excommunie ceux qui changent d'evesché ; permet aux Evesques d'appeller au Pape.

'QUAND les Peres disent au Pape qu'il apprendra de ses legats & de la lecture des pieces'tout ce qu'ils avoient ordonné, [ils peuvent bien avoir voulu marquer les Canons qui furent dressez à Sardique.]'Il nous en reste vingt selon le texte grec, & 21 selon le latin, où l'on a suivi une autre division, & mesme un ordre different. Ils sont proposez par divers Evesques, la pluspart par Osius, & quelques uns par Gaudence [de Naïsse,] Aece [de Thessalonique,] Alype [de Megare,] & Olympe que nous croyons estre celui d'Enos.] Hil.fr.1.p.17. *qua constituta.* Conc.t.2.p.628. 644.

'Les deux premiers regardent les Evesques qui changeoient d'Eglise, ce qu'ils ne faisoient que par ambition ou par avarice; comme il estoit aisé de le juger, puisqu'on n'en trouvoit pas un seul qui eust passé d'une plus grande Eglise à une plus petite. Le Concile voulant donc user d'une plus grande severité qu'on n'avoit fait jusques alors pour reprimer cet abus, ordonne que ces Evesques seront privez mesme de la communion laïque: & parcequ'il prevoyoit que quelques uns se couvriroient de la demande du peuple qu'ils auroient eux mesmes sollicité; au lieu d'avoir égard à ce vain pretexte, il les prive de la communion laïque, mesme à la mort. p.628.

1. valde congruentissimum esse videbitur.

p.619. 'Le troisieme aprés avoir défendu aux Evesques d'aller dans une autre province pour faire les fonctions ecclesiastiques selon Zonare, à moins qu'ils n'y soient appellez,"défend encore à ceux qui auront des differens entre eux, d'appeller des Evesques d'une autre province pour les juger :[ce qui n'oste pas ce droit au corps du Concile.] Note 58.

p.652 c. 'Le reste de ce Canon fait le quatrieme dans la version d'Isidore, & en effet c'est une matiere assez nouvelle.' p.519. Le Concile y ordonne que si un Evesque se croit mal condanné, ses juges en écriront au Pape, qui pourra, selon qu'il le trouvera à propos, ou confirmer le premier jugement, ou ordonner qu'il sera revu par des Evesques voisins qu'il nommera. Osius demande que le Concile accorde cet honneur à la memoire de S. Pierre;' Marc.conc.l.7. c 3.§ 8.p.219. ce qui est bien fort pour marquer que c'estoit un droit que le Pape n'avoit pas eu jusques alors. Le IV. Canon selon le grec, ajoute au precedent, que l'on ne doit point mettre un Evesque en la place de celui qui est condanné par les Evesques voisins, jusques à ce que le Pape ait jugé sur cela.' § 10.p.219|§ 11. p.220. Mr de Marca l'entend du premier jugement des Evesques de la province, & prouve par là que les Evesques qui appelloient de ce jugement, demeuroient toujours deposez jusques à ce qu'ils eussent esté absous par le second jugement.[Ce sens est en luy mesme beaucoup plus clair & plus probable, & est tout à fait conforme au titre 60 de Ferrandus.]' David, p.459. Il faut néanmoins avouer que les termes grecs "semblent bien forts pour marquer le second jugement.[Mais aussi il y a peu ou point d'apparence qu'un second appel ait esté établi par un mot dit en passant.] τῶν ἐν γειτνίᾳ τυγχανόντων.

p.455. 'Le V. Canon est le VII. dans Denys le Petit, en quoy on remarque qu'il y a faute. Il ajoute au III, que si l'Evesque condanné dans sa province veut estre jugé par le Pape, & demande que le Pape envoie de ses Prestres pour le juger de sa part avec les Evesques, le Pape pourra luy accorder sa demande.' Marc.conc.l. 7.c.3. 11.&c.p. 219.220. Zonare & d'autres Grecs ont cru que ce Canon marquoit un second appel du second jugement : ce qui est refuté par Mr de Marca. 'Ce Canon fut cité par Zosime sous le nom du Concile de Nicée dans l'affaire d'Apiarius, dans les mesmes termes qu'il est raporté par Denys le Petit; hormis quelques paroles[1] plus conformes au grec que celles de Denys. Conc.B.t.1.p. 885.1.c.d.

La premiere partie du VI. Canon qui fait le V. dans Denys

1. Au lieu de ces paroles de Denys, *si appellaverit qui dejectus est*, il y a conformément au grec, *& appellasse Episcopus videatur.*

le Petit, ne semble signifier autre chose selon le grec, sinon que tous les Evesques de la province se devant trouver à l'ordination d'un Evesque elu, si quelqu'un y manque par negligence, le Metropolitain luy doit écrire sur cela & l'attendre. Que s'il ne vient point, il faut passer outre à l'ordination. Mais le latin de Denys suit bien un autre sens, qui suppose que dans une province où il y a beaucoup d'Evesques, il n'en demeure plus qu'un, lequel neglige d'en ordonner un autre. Ce cas est si extraordinaire, qu'il est difficile que le Concile ait voulu remedier à un mal, qui n'est peutestre pas encore arrivé une seule fois : & quand mesme une province se trouveroit reduite à un seul Evesque, ce qui peut arriver, quoique rarement, il ne faudroit pas alors regler ce que l'on devroit faire en cas que cet Evesque restant, omist par negligence à ordonner d'autres Evesques, puisque c'est une chose comme impossible, mais ce qu'il devroit faire pour en ordonner. Neanmoins ce sens se trouve non seulement dans Denys le Petit, mais encore dans le titre 151 de Cresconius, & mesme dans le commentaire de Zonare.

'Ce Canon ajoute dans le grec, que pour elire un Metropolitain il faut appeller les Evesques de la province voisine, [à quoy il y a peu d'apparence.] Le reste de ce Canon qui fait le VI. de Denys le Petit, défend d'établir des Evesques dans les petites villes, & dans tous les lieux où il n'y en a pas d'antiquité, à moins que l'augmentation d'un lieu n'y oblige.'L'ordination d'Isquyras en qualité d'Evesque de la Mareote, peut avoir donné occasion à cette ordonnance, [qui a toujours esté la pratique de l'Eglise,]'quoiqu'on ne l'ait pas toujours suivie dans l'Arabie & dans l'isle de Cypre.

Conc. t. 2. p. 632. c.

Bar. 347. § 54.

Soz. l. 7. c. 19. p. 734. c.

ARTICLE LI.

Reglemens du Concile sur les Evesques qui s'absentent de leurs Eglises.

'LE VII. Canon qui est le VIII. de Denys, se plaint des longs & frequens voyages des Evesques à la Cour, & de leur importunité qui les y rendoit meprisables. Il declare qu'ils n'y doivent point aller que par l'ordre de l'Empereur, ou pour obtenir la grace de ceux qui avoient recours à l'Eglise. Le VIII. ajoute que pour les affaires moins considerables des pauvres & de l'Eglise, il est plus à propos d'envoyer seulement des Diacres à la Cour,

Conc. t. 2. p. 632.

Le IX. qui avec le precedent fait aussi le IX. de Denys,* ordonne selon le sens qui paroist le plus naturel, que tout Evesque qui envoiera un Diacre en Cour, l'envoiera premierement au Metropolitain[de sa province,]afin que[s'il approuve ce voyage,]il donne au Diacre des lettres de recommandation pour les Evesques qui sont à la Cour. Il ajoute en particulier que quand ces Diacres iront à Rome, le Pape Jule examinera leur requeste; & s'il l'approuve, il y joindra ses sollicitations pour en obtenir l'effet. Et le XXI. qui fait partie de l'XI. dans Denys, ordonne que les Evesques des villes qui sont sur le grand chemin, s'informeront de mesme soigneusement des Evesques qui passeront par chez eux; que s'ils trouvent qu'ils aillent à la Cour sans necessité, ils ne souscriront point à leurs lettres, & mesme ne communiqueront pas avec eux. L'article qui regarde le Pape dans le IX. Canon, fait le X. de Denys le Petit, avec un mot de l'Evesque Alype qui n'est pas dans le grec, & qui represente seulement le peu de necessité que les Evesques avoient souvent d'aller en Cour.

*Note 59.

Le X. Canon selon le grec, qui est le XIII. de Denys, ordonne que les personnes du barreau qui seront elus Evesques, doivent estre considerez comme neophytes, & n'estre sacrez qu'aprés avoir exercé les fonctions de Lecteur, de Diacre, & de Prestre, (Denys dit, *ou de Prestre,*) & estre demeurez longtemps dans chacun de ces degrez, afin que l'on s'assure de leur foy, & de leurs bonnes mœurs, de leur fermeté, & de leur douceur.

Le XI. qui est le XIV. de Denys, défend aux Evesques d'estre plus de trois semaines hors de leurs Eglises, representant les maux qu'ils faisoient quelquefois en demeurant trop longtemps dans les autres Eglises.[On en peut voir un exemple dans ceux que fit Severien de Gabales à Constantinople du temps de S. Chrysostome.]Osius dans ce Canon cite assez clairement le XXI. Canon d'Elvire. Le XII. Canon qui est le XV. de Denys, ordonne aussi le mesme terme de trois semaines pour les Evesques qui auront de grands biens hors de leur diocese, ordonnant que durant ce temps "ils celebreront dans la paroice la plus proche, sans aller trop souvent dans la ville episcopale. Zonare dit que ces biens estoient ceux de l'Eglise & non de l'Evesque; mais le "terme du texte grec qu'il suit, marque plutost le contraire. Il peut avoir plus de raison en ce qu'il dit que la celebration permise à ces Evesques dans une paroice étrangere, n'est pas d'offrir le Sacrifice, mais de s'y trouver & de faire ses prieres

λειτεργ... ἴδια.

avec

avec les autres Fideles. Denys le Petit ajoute que les Evesques pourront s'absenter de mesme pour aller visiter leurs parens, ce qui n'est pas dans le grec.

Ce que ces Canons ordonnent touchant les Evesques, est appliqué à tous les Ecclesiastiques par la bouche d'Osius, selon le grec, dans le XVI. Canon, qui est le XX. dans Denys. Il fut demandé par Aece [de Thessalonique,] qui se plaignit que les Clercs des autres Eglises demeuroient trop longtemps à Thessalonique.

Mais comme il pouvoit arriver que des Evesques estant injustement chassez de leurs sieges, & mesme [1] excommuniez, se trouveroient obligez de se retirer en d'autres villes, & d'y demeurer plus de trois semaines, comme on en avoit déja vu trop d'exemples; le Concile ordonne par le XVII. Canon, que ces Evesques seront receus partout avec toute sorte de charité & d'affection. Olympe [Evesque d'Enos] qui donna cet avis par le moyen d'Osius, [en avoit, comme nous avons dit "ailleurs, eprouvé luy mesme la necessité.]

V. les Ariens § 29, 41.

ARTICLE LII.

Canons du Concile sur le jugement des Prestres, sur l'Eglise de Thessalonique, & sur d'autres matieres: De l'autorité du Concile.

LE XIII. Canon qui est le XVI. de Denys, défend aux Evesques de donner la communion aux Clercs qu'ils sauront en avoir esté privez par leur Evesque, sur peine d'en répondre devant le Concile.

NOTE 60. Le XIV. Canon "qui est le XVII. dans Denys, ordonne selon le mesme Denys, que les Prestres & les Diacres deposez par leur Evesque, pourront faire juger de nouveau leur cause par les Evesques voisins; '& le titre 102 de Ferrandus ne dit rien davantage. Le grec porte qu'ils se pourront faire juger par le Metropolitain de la province, ou en son absence par celui de la province voisine: 'ce que M^r de Marca croit estre une mauvaise paraphrase pour expliquer les paroles latines, supposant qu'elles sont les originales; '& au contraire d'autres prennent le grec pour l'original, & le latin pour une version. [a] Zonare pretend que cette ordonnance qui permet aux Clercs d'estre jugez par le Metropolitain voisin, est injuste, & dit qu'elle ne se pratiquoit

Ferrd. p. 12.
Marc conc. l. 6. c. 14. § 3. p. 1-0.
P. Aur. in spong. c. 4. p. 203. 204.
a Zon. in can. p. 379.

1. C'est ainsi que Zonare entend le mot κεκινδυνευμένος du Canon XVII.

point, ne s'estoit peutestre jamais pratiquée. Il cite sur cela le 29 [ou 31[e]] Canon de la collection Africaine, qui permet aux Clercs de se faire juger par les Evesques voisins, & d'appeller d'eux aux Metropolitains de leurs provinces, mais non audelà des mers.'Zosime allegua encore ce Canon dans l'affaire d'Apiarius, dans les mesmes termes qu'il est dans Denys le Petit.

Conc.t.2.p.1048.a|1591.c.

Le XIV. Canon ordonne encore que les Clercs excommuniez demeureront en cet état jusqu'à ce que leur cause ait esté pleinement examinée. Le reste de ce Canon est obscur dans le grec. Il commande selon Denys, que si les Evesques reconnoissent que le Clerc soit veritablement coupable, ils le reprendront severement de sa desobeïssance.

Le XV. Canon renouvelle ceux qui avoient déja esté faits pour défendre aux Evesques sous peine de nullité d'ordonner un Clerc d'un autre Evesque. Il est demandé selon le grec par Osius, & selon le latin par luy & par Janvier [de Benevent.] Car Denys le Petit en fait le XVIII. & le XIX. Canon.'Gratus cite ce Canon dans le premier Concile de Carthage, mais[1] il en change un peu les termes, & fonde sur ce changement la défense d'ordonner mesme un laïque d'un autre diocese : [ce qui ne se trouvera peutestre pas avoir esté ordonné avant ce Concile, ni avoir esté suivi que longtemps aprés.

p.715.c.

Nous avons déja parlé du XVI. & du XVII. Canon.]'Le XVIII. & le & XIX. qui ne sont point dans Denys, regardent l'Eglise de Thessalonique, où il y avoit de grands troubles, [peutestre aprés la mort de Jean,]'dont parlent les Eusebiens, & qui pouvoit avoir esté de leur faction.'On voit donc qu'Eutychien & Musée s'estoient tous deux pretendus Evesques de Thessalonique, & y avoient ordonné diverses personnes. Ce trouble ayant esté appaisé par l'ordination d'Aece, le Concile ordonne que ni Eutychien ni Musée ne pourront prendre le nom ni la qualité d'Evesques, & ne pourront estre receus qu'à la communion laïque s'ils la demandent. Gaudence prie neanmoins Aece de recevoir tous ceux qu'ils avoient ordonnez, s'il n'y avoit point en eux de cause particuliere qui l'empeschast, afin d'oster toutes les semences de division. Osius méle à cela des choses qui ne paroissent pas avoir de raport aux troubles de Thessalonique,'mais à ce qu'avoit dit Aece dans le XVI. Canon contre les Ecclesiastiques qui quittoient leurs Eglises pour s'habituer en d'autres villes.

p.641. Hist.fr.2.p.20. Conc.t.2.p.641. 640.

1. Au lieu qu'il y a dans le grec ὑπηρέτην, & dans Denys, *ministrum ecclesiasticum*, Gratus lit simplement *hominem*.

Le XX. Canon qui fait le commencement du XI. dans Denys le Petit, est une menace de deposition contre les Evesques qui violeront ou tous les Canons du Concile selon l'ordre du grec, ou selon Denys ceux qui regardent les voyages des Evesques à la Cour.

Voilà quels sont les 20 ou 21 Canons du Concile de Sardique. Ils ont esté écrits en latin selon la preface de Denys le Petit: & en effet, les deux Canons alleguez par Zosime sont presque mot à mot comme dans Denys; au lieu que dans la version greque de la lettre de Zosime, ils sont fort differens pour les termes, de ceux qui sont dans les Conciles & dans Zonare. Nous avons aussi remarqué qu'il y a des endroits où le latin est plus ample & fait un meilleur sens que le grec; mais nous avons vu qu'il y en a d'autres où l'on trouve tout le contraire. D'où l'on peut juger que l'une & l'autre copie a souffert quelque alteration, & qu'on peut les corriger l'une par l'autre. M^r^ de Marca dit nettement que le grec est une version, & non l'original. Marc. conc. l. 6. c 14. § 3. p. 120.

[Pour ce qui est de l'autorité de ces Canons, elle semble de-
Note 61. pendre de celle du Concile en general," de laquelle on ne convient pas. Il est certain qu'il n'augmente pas le nombre des Conciles œcumeniques, & qu'il n'empesche point que le Concile de Constantinople ne soit conté universellement pour le second. Il est certain d'autre part qu'il a esté convoqué pour representer toute l'Eglise; que la justification qu'il a faite de S. Athanase a esté bientost acceptée de tous les Orthodoxes, quoique la pluspart n'aient pas receu de mesme celle de Marcel; & que ses Canons aprés avoir esté longtemps peu ou point connus hors de Rome, où l'on croyoit qu'ils estoient du Concile de Nicée, ont enfin esté receus de l'Eglise latine & de la greque.]

ARTICLE LIII.

Les Eusebiens s'irritent par leur condannation, & S. Athanase est obligé de demeurer encore en Occident.

[SI les affaires de l'Eglise ne se fussent gouvernées que par l'autorité ecclesiastique, Saint Athanase aprés la sentence du Concile,] qui avoit achevé de mettre la derniere main à sa Ath. ap. 2. p.
justification, [n'auroit eu qu'à aller gouverner paisiblement son 721. a. b.
troupeau. Mais les Eusebiens appuyez par Constance n'avoient garde de le souffrir. Des qu'ils furent sur les terres de ce prince
V. les Ariens § 39. leur protecteur, aprés s'estre enfuis de Sardique," ils s'assemble-

rent à Philippople dans la Thrace, & de là ils écrivirent une grande lettre qu'ils daterent de Sardique, pleine d'injures & de calomnies, non seulement contre S. Athanase & les autres qu'ils estoient accoutumez de persecuter, mais aussi contre ceux qui avoient soutenu leur innocence."Ils passerent mesme jusques à cette insolence de pretendre excommunier le Pape Jule, Osius, S. Maximin de Treves, & quelques autres Evesques,"à quoy ils ajouterent bientost aprés, des effets encore plus réels & plus sanglans de leur animosité contre les défenseurs de la divinité du Verbe.] V. les Ariens § 40. Ibid. § 41.

Aug. in Cre. l. 3. c. 34. t. 7. p. 186. 2. d. a Ath. sol. p. 810. d. b p. 821. c. 'Comme leur fureur estoit particulierement animée contre S. Athanase,[a] ils firent bannir en Armenie deux Prestres & trois Diacres d'Alexandrie :[b] & depeur que [le Saint & les autres Evesques,] se confiant sur le jugement du Concile de Sardique, ne voulussent rentrer dans leurs Eglises, ils firent garder par ordre de Constance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulierement écrire aux magistrats d'Alexandrie, que si Athanase ou quelqu'un des Prestres qu'ils nommoient, se trouvoit estre entré dans la ville ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teste [sans autre forme.]

L'AN DE JESUS CHRIST 348, DE S. ATHANASE 22, 23.

[S. Athanase voyant donc par la disposition des choses qu'il ne pouvoit pas encore esperer de s'en retourner en son Eglise,]'se retira[1] à Nesse ou Naïsse 'ville celebre de la Dace superieure, où l'on pretend qu'est né Constantin.'Il y receut des lettres de Constant, qui l'obligerent d'aller trouver ce prince à Aquilée, & il demeura depuis dans cette ville jusqu'à ce que Constance le rappella en Orient [l'an 349.]'Durant qu'il estoit à Aquilée il y vit tenir les assemblées dans des eglises que l'on bastissoit encore. Constant"s'y trouvoit avec les autres Fideles.'Dans l'entretien que le Saint eut avec Constant lorsqu'il demeuroit à Aquilée, ce prince estant venu à parler de Constance, le Saint au lieu de l'aigrir contre luy, & de luy en dire aucun mal, en parla d'une maniere qu'il souhaitoit que Constance mesme l'eust entendu. ap. 1. p. 676. b. Amm. n. p. 196. Ath. ap. 1. p. 676. b. p. 683. a. p. 674. 675. συνάχθη.

[C'est tout ce que nous savons des actions de Saint Athanase jusqu'à ce que Dieu, plutost que les hommes, le fit retourner à Alexandrie l'an 349, en la maniere que nous le dirons bientost. Mais il se passoit cependant diverses choses qui le regardoient,

Boll. 2. may, p. 212. c. 1. 'Les Espagnols veulent qu'il se soit retiré en Espagne &c. comme on le peut voir dans Bollandus, qui le met entre leurs fables.

& qui par cette raison doivent entrer dans son histoire.

Durant que les hommes s'opposoient sur la terre à son retour, Dieu l'accordoit dans le ciel aux prieres de ses Saints.]'Car S. Pacome qui s'adressoit souvent à luy pour en obtenir le rétablissement de l'Eglise d'Alexandrie, dit un jour à quelques uns de ses freres, qu'il esperoit en celui mesme qui avoit permis tant de persecutions pour eprouver ses fideles, qu'il les en delivreroit bientost; que rien ne vaincroit Athanase, parcequ'il avoit Dieu pour protecteur; & qu'on verroit bientost accomplir en » luy cette parole : Toute voix s'elevera contre vous pour vous » juger, & vous les vaincrez tous.'Il paroist qu'il dit cela"cette année un peu avant Pasque, [& ainsi dans le temps mesme que Dieu contraignoit Constance de rappeller S. Athanase à son Eglise. Voici comme cela arriva.]

(Boll. 14. may, g. p. 44. § 73. — V. S. Pacome § 26. — § 74.)

✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽✽

ARTICLE LIV.

Constant oblige son frere, en le menaçant, à rappeller Saint Athanase.

'LE Concile de Sardique qui avoit ordonné le rétablissement des Evesques chassez par les Eusebiens, avoit aussi deputé à Constance pour obtenir l'execution de ce decret, Vincent Evesque de Capoue metropole [civile] de la Campanie, & Euphrate de Cologne metropole de la Gaule superieure, [c'est à dire de la Germanie inferieure.]'Baronius croit que Vincent est celui mesme qui estant Prestre de Rome, avoit esté legat de S. Silvestre au Concile de Nicée; [& cela a quelque probabilité, quoique nous n'y voyions pas de certitude. On trouve seulement] 'qu'il avoit une grande connoissance des affaires de S. Athanase, & de l'Arianisme, & qu'il avoit souvent assisté avec Osius aux assemblées où l'on en avoit traité.'Il trompa neanmoins [en 353] les grandes esperances qu'on avoit conceues de luy sur ce sujet: [mais il rentra depuis dans la défense de la verité;]'& une des raisons qu'un grand Concile de Rome allegue contre le Concile de Rimini, c'est qu'il n'avoit point esté receu par Vincent qui avoit vécu tant d'années"avec honneur dans l'episcopat; [ce qu'on ne peut guere entendre que de celui de Capoue.]

(Ath. sol. p. 812. a. — Bar. 348. § 1. — Hil. fr. 1. p. 47. — p. 47 | Ath. ap. 1. p. 692. a. — Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. c. — ἀσπίλως.)

'Constant qui par le resultat du Concile reconnoissoit d'une part la foiblesse & la facilité de son frere, & de l'autre la méchanceté & les artifices de ceux qui avoient abusé de sa douceur pour faire de si grands maux à l'Eglise; n'ayant pas moins de

(c. 6. p. 597. d.)

compassion pour la honte de l'un, que de colere contre la malice des autres, [confirma la deputation du Concile,] envoyant de sa part les mesmes Evesques Vincent & Euphrate.'Il joignit avec eux le General Salien, que son amour pour la pieté & la justice rendoit illustre.'On croit que c'est le mesme que Salia ou Sallea qui estoit Consul en cette année 348.

p.598.a.

n.p.21.2.a.

'Il leur mit entre les mains une lettre de recommandation pour son frere,[a] par laquelle aprés l'avoir supplié d'ecouter favorablement les Evesques [deputez,] de croire ce qu'ils luy diroient des entreprises criminelles d'Estienne [d'Antioche] & des autres, & de rendre Athanase à son troupeau, puisque l'on avoit reconnu si clairement la calomnie de ses accusateurs, & l'injustice aussibien que la passion de ses juges; aprés, dis-je, cette supplication, il "usoit des menaces qui convenoient à un Roy si pieux, l'assurant que s'il ne luy accordoit cette demande, & s'il ne faisoit justice, il iroit luy mesme à Alexandrie, pour rendre Athanase à ses brebis qui le souhaitoient depuis si longtemps, chasser ceux qui estoient ses ennemis,'& les punir comme ils le meritoient. NOTE 62.

p.597.d|Ath. fol.p.822.b. a Thdrt.l.2.c.6. p.598.a.b|Ruf.l. 1.c.19.p.246.

Ruf.p.246.

'Les deputez du Concile & de l'Empereur estoient avant Pasque à Antioche, où Constance estoit alors. Il y receut [des Evesques] la lettre de son frere,'qui le mit dans un tres grand embaras. Il fit donc assembler, s'il en faut croire Socrate, Sozomene, & Philostorge, la pluspart des Evesques de l'Orient, à qui il proposa la chose: & par leur conseil il resolut de remettre plutost Athanase & les autres en la possession de leurs Eglises, que de s'engager à une guerre civile: Ainsi il manda dessors ces Prelats chassez:'Theodoret dit seulement qu'il promit d'executer ce que son frere luy demandoit.[b] On croit que cette facilité de Constance vint en partie de l'embaras où il se trouvoit à cause de la guerre de Perse. [Et en effet ce fut en cette année "que se donna la grande bataille de Singare, où il fut défait durant la nuit, aprés avoir esté victorieux le jour precedent.] V.Constance § 12.

Ath.fol.p.822. b|Thdrt.l.2.c.6. p.598.b. Socr.l.2.c.23.p. 107.a|Soz.l.3.c. 10.p.532.a.b| Phisg.l.3.c.12.p. 45.

Thdrt.l.2.c.6.p. 598.b. b Bar.348.§ 16.

ARTICLE LV.

Malice diabolique des Ariens contre les deputez du Concile de Sardique & de Constant.

Thdrt.l.2.c.7.p. 598.c.

'CEPENDANT les Eusebeins irritez de voir Constant obtenir ce qu'il demandoit pour les Evesques Catholiques, eurent recours à une execrable fourberie.'Ils en prirent tous ensemble

Ath.fol.p.822.b.

la resolution ; mais Estienne comme exercé en ce métier, se chargea seul de la faire réussir.'C'estoit luy qui gouvernoit alors, ou plutost qui faisoit perir le vaisseau de l'Eglise d'Antioche. Entre plusieurs emissaires qu'il avoit pour executer les violences par lesquelles il tyrannizoit en toutes manieres les défenseurs des dogmes apostoliques, il y avoit un jeune homme nommé Onagre, nourri dans l'insolence, & tres dereglé dans ses mœurs, qui non seulement enlevoit les hommes de force au milieu des places publiques pour leur faire insulte & les fraper outrageusement;'mais mesme alloit jusqu'au fond des maisons pour en entrainer impudemment les hommes & les femmes les plus honnestes. [Ce fut luy qu'Estienne choisit pour estre le ministre de l'action que nous allons raporter.] Thdrt.l.2.c.7.p.598.c. d.

'On estoit alors dans les jours mesmes de Pasque,]qui en l'an 348 tomboit au 3^e^ d'avril.] Mais cela n'empescha pas[Onagre] d'aller trouver une femme publique,'en la compagnie de quelques Ecclesiastiques d'Estienne, comme la suite le fait voir,' & de faire prix avec elle,'disant que quelques étrangers arrivez depuis peu la demandoient.[a]Il gagna aussi par argent un des serviteurs de la maison où les deux Evesques Euphrate & Vincent estoient logez, afin qu'il leur ouvrist la porte;'& ayant pris quinze seditieux comme luy, il les fit cacher[pres de la maison] dans les mazures & les haies qui en estoient proches: car c'estoit au pié de la montagne[qui borne Antioche du costé du midi.] Ath.sol.p.822.b. d. b. Thdrt.l.2.c.7.p.598.d. a p.599.a. p.598.d.

'Tout estant disposé, Onagre vint sur le soir prendre la courtisane pour la mener au logis des deux Evesques;'où ayant vu par le signal dont il estoit convenu que ses gents estoient prests, & ayant trouvé la porte"de la sale ouverte, il y fit entrer la courtisane, & luy montra la porte de l'antichambre où estoit couché Euphrate le plus agé des deux Prelats, luy disant qu'elle n'avoit qu'à entrer; & puis il sortit pour aller querir ses gents.'Cette courtisane qui s'imaginoit trouver quelque jeune homme qui l'attendoit, fut bien surprise de ne voir là qu'un homme endormi, qui ne pensoit à rien moins ; & mesme en le considerant davantage[à la clarté de la lune,]elle vit que c'estoit un vieillard, qui avoit la mine d'un Evesque,[ce qu'elle reconnut peut-estre à sa tonsure, ou à ses habits qu'il avoit auprés de luy.] p.599.d. a[598.d. " τὴν αὔλιον. Ath.sol.p.822.b. c.

'Euphrate l'ayant entendu marcher,[& s'estant reveillé à ce bruit,]demanda qui c'estoit, parcequ'il n'y avoit pas de lumiere dans la chambre; cette femme luy répondit: Euphrate fort surpris,'& saisi de crainte[b]d'entendre la voix d'une femme, crut Thdrt.l.2.c.7.p.599.b. p.600.a. b p.599.b.

Ath.fol.p.822.c. que c'estoit un demon, & invoqua le nom de J.C.'La courtisane de son costé s'écria qu'on luy avoit fait violence[pour la faire Thdrt.l.2.c.7.p.599.b. venir là,]'& d'autre part Onagre qui ne savoir pas moins employer contre les gents de bien les piez que les mains,[la diligence que la violence,]estoit déja rentré avec ses satellites, [qu'il pretendoit sans doute rendre témoins du crime d'Eu- Ath.fol.p.822.c. phrape.]'Il fit ce qu'il put pour obliger la courtisane à se taire & Thdrt.p.599.b. à accuser l'Evesque.'Et pour luy il se mit à crier que c'estoit une honte, que des gents qui pretendoient estre venus pour rétablir les loix, violassent eux mesmes les loix.

b.c. 'On peut juger quel bruit s'excita là dessus: Tous ceux de la maison y accoururent: Vincent qui couchoit dans une chambre plus reculée, se leva en mesme temps pour y venir. On fit fermer la porte de la cour, & ainsi l'on prit sept de ceux qui estoient venus avec Onagre; mais luy & les autres avoient déja pris la fuite. On fit garder les prisonniers aussibien que la courtisane.

Ath.fol.p.822.c. 'Des que le jour fut venu, cette affaire s'estant divulguée, toute Thdrt.p.599.c. la ville accourut au logis,'& les deux Prelats ayant mandé le p.598. General[Salien]venu avec eux,'qui logeoit en un autre en- p.599.c. droit,'ils s'en allerent avec luy au palais, se plaignant hautement de l'effronterie d'Estienne, & criant que ses crimes estoient si visibles & si noirs, qu'ils n'avoient besoin ni de jugement, ni d'information.[Ils pouvoient avoir sceu des prisonniers que c. cette fourberie venoit de luy.]'Le General estoit celui qui en parloit le plus hautement.

Ath.fol.p.822.c. 'Toute la Cour fut emue de cet accident; & comme on ne pouvoit comprendre ce que c'estoit, chacun jugea qu'il falloit Thdrt.p.599.c.d. éclaircir cette affaire jusqu'au fond.'Salien pria l'Empereur de la faire examiner non selon l'ordre des Canons, mais par la rigueur des loix civiles, & offrit les Clercs des deux Evesques pour estre appliquez les premiers à la question, pourvu que ceux d'Estienne y fussent mis ensuite. Estienne au contraire taschoit ouvertement d'eviter cet examen, soutenant qu'il ne falloit pas fouetter ainsi des personnes du Clergé. Surquoi l'Empereur & tous les grands resolurent que la question se donneroit dans le palais,[& non pas publiquement.]

d. 'On interrogea premierement la courtisane, pour savoir qui l'avoit menée chez les deux Evesques: elle répondit que c'estoit un jeune homme; & elle raconta le reste conformément à ce c.8.p.600.a b. que nous avons raporté.'Les juges firent venir ensuite le plus jeune des sept qui avoient esté pris en cette action; lequel sans attendre

attendre qu'on le fouettast, decouvrit toute la piece, & avoua qu'Onagre en avoit esté l'auteur : & Onagre ayant esté amené, reconnut qu'il l'avoit fait par le commandement d'Estienne. 'On interrogea aussi la maistresse de la courtisane, qui declara que les Clercs d'Estienne estoient venus trouver cette femme, & ces Clercs accuserent leur Evesque. [Ils estoient apparemment venus avec Onagre, comme nous l'avons dit; si ce n'est que l'on trouve qu'Onagre mesme, tel que nous l'avons décrit, & ceux de sa suite, estoient dignes du Clergé d'Estienne.]'Au moins Nicetas donne à Onagre la qualité de Lecteur.[a] Les juges estant donc convaincus qu'Estienne estoit l'auteur d'une action si noire & si méchante, le remirent, pour estre deposé, entre les mains des Evesques,'qui ne purent s'exemter de rendre cette justice à l'Eglise.

Ath.fol.p.822.c.d.
Nic.orth.l.5.c.30 p.303.
a Thdrt.l.2.c.8.p.600 b.
Ath.fol.p.822.d.

ARTICLE LVI.

Constance écrit à Saint Athanase pour le rappeller : Mort de Balac, & de Gregoire.

[S'IL ne plut pas à Dieu de detromper entierement Constance de la croyance qu'il avoit à des heretiques qui venoient d'estre surpris dans une malice aussi diabolique qu'estoit celle qu'Estienne avoit voulu faire à deux illustres Evesques,]'il se servit neanmoins de cette experience pour luy faire un peu ouvrir les yeux, & le faire rentrer en luy mesme. Ainsi il commanda aussitost qu'on fist revenir les [deux] Prestres & les [trois] Diacres d'Alexandrie bannis en Armenie, & écrivit à Alexandrie pour défendre en termes formels de persecuter ceux du parti d'Athanase tant ecclesiastiques que laïques.'Il manda aussi alors S. Athanase, [s'il ne l'avoit déja fait,] & les autres Prelats condannez.

Ath.fol.p.822.d.
Socr.l.2.c.23.p.107.b.

V. les Ariens § 44. ["Nous avons parlé autrepart du retour des autres. Pour celui de S. Athanase, il fut differé jusques à l'année suivante.]'Socrate en attribue la cause à la juste défiance qu'avoit le Saint de la malice de ses calomniateurs;'& Constance mesme entra dans cette pensée.

b.
Ath.fol.p.823.a| ap.2.p.769.b.

L'AN DE JESUS CHRIST 349, DE S. ATHANASE 23, 24.

'Mais Dieu pour luy faciliter son retour, osta la vie à Gregoire son adversaire environ dix mois"aprés'l'accident arrivé à Euphrate, [& ainsi ce fut en janvier ou fevrier de l'an 349. Ce qui

NOTE 63.
fol.p.823 a.
Bar.348.§ 13.

fait juger que Gregoire a tyrannizé l'Eglise d'Alexandrie durant pres de huit ans,]'quoique Theodoret ne luy en donne que six,[ne contant peutestre que jusqu'au Concile de Sardique qui le deposa.]'Saint Athanase dit seulement qu'il mourut;[a]mais' Theodoret nous assure par deux fois qu'il fut tué par ses propres brebis,qu'il avoit traitées avec plus de barbarie que n'eust fait un tigre.

Thdrt.l.2.c.3.p. 586.c. | Ath.sol.p.823.a. | a Thdr. p 586. c|c.9.p.601.b.

[Sa punition fut precedée de peu par celle du Duc Balac l'un des ministres de sa haine contre l'Eglise, où l'on vit manifestement le doit de Dieu. Comme ce Duc étendoit ses cruautez jusque sur les solitaires,]'S. Antoine luy écrivit à peu pres en ces termes: Je voy la colere de Dieu qui vous menace. Cessez donc « de persecuter les serviteurs de JESUS CHRIST, si vous ne « voulez qu'elle tombe sur vous, ainsi qu'elle est tres proche. « Balac se moqua de cette lettre,la jetta par terre,& cracha dessus 'à la persuasion de Gregoire,[b]& aprés avoir fort maltraité ceux qui la luy avoient apportée, il leur commanda de dire de sa part à Antoine, Puisque tu prens tant de soin des solitaires, je m'en « vas te persecuter toy mesme. «

Ath.v.Ant.p. 500.a|sol.p.817.d. | sol.p.817.d. | b v.Ant.p.500. a.b.

'Mais la justice de Dieu ne tarda guere à le punir,[c]& elle l'accabla avant que le cinquieme jour fust passé. Car s'en allant avec[1]Nestor Prefet d'Egypte, à Cherée,'qui est la premiere 1. "journée d'Alexandrie,[d]estant tous deux montez sur des che- μονήν. vaux de Balac les plus doux de son écurie ; comme ils estoient en chemin, ces chevaux, ainsi qu'il arrive d'ordinaire,commencerent à se jouer ensemble, & tout d'un coup celui que montoit Nestor, & qui estoit encore plus docile que l'autre,'se jetta sur Balac,& luy mordit la cuisse de telle sorte qu'il le jetta par terre, '& se jettant aprés sur luy, il luy dechira tellement cette cuisse, qu'on fut obligé de le raporter à l'heure mesme dans la ville,'où il mourut au bout de trois jours.

sol.p.817.d. | c v.Ant.p.500.b. | b|sol.p.817.d| | Naz.or.21.p.391. b. | d Ath.v.Ant.p. 500.b. | b|sol.p.817.d. | v.Ant.p.500.c. | c|sol.p.817.d.

'Aprés donc que Gregoire fut mort, Constance manda Saint Athanase avec toute sorte d'honneur, & luy écrivit sur ce sujet trois lettres pleines de témoignages d'affection, & de promesses d'une entiere sureté.'Il écrivit en mesme temps à Constant, [e]afin qu'il permist au Saint de retourner à Alexandrie,[f]ou plutost qu'il l'y exhortast;[g]& il luy promettoit de ne rien faire touchant le Saint, qu'avec le consentement du peuple & l'agrément du Saint mesme.'Les Ariens firent tout ce qu'ils pu-

sol.p.823.a. | ap.2.p.768.d| 769.b. | e p.769.b.c. | f sol.p.823. | g p.828.d. | b.

1. Nestor estoit Prefet en 349, quand S. Athanase revint en Egypte : Ainsi Balac doit estre mort en 348 ou 349.

rent pour empescher ce rappel de S. Athanase. Ils representoient à Constance que c'estoit ruiner leur parti; qu'Athanase en avoit toujours esté l'ennemi declaré; qu'il ne cessoit point encore de l'anathematizer. Mais tous leurs efforts furent inutiles.

'Nous avons encore les trois lettres que Constance écrivit à S. Athanase pour le rappeller. Le Saint mesme & Socrate nous les ont conservées.'La seconde se lit aussi dans Theodoret.[a]Elles estoient en latin.[b]Constance fait excuse dans la premiere de ce qu'il avoit attendu si longtemps à écrire au Saint pour le rappeller; & dit que c'est parcequ'il croyoit qu'il reviendroit de luy mesme. Il l'exhorte donc à ne pas tarder davantage à le venir trouver sans rien craindre, pour estre aussitost rétabli dans son Eglise & dans sa patrie.'La seconde ne contient rien de particulier, que l'ordre de prendre une voiture publique. Ces deux lettres, ou l'une d'elles, furent ce semble écrites d'Edesse en Mesopotamie en presence des Prestres du Saint, & portées par l'un d'eux,'pour luy donner une assurance plus entiere.

ap.2.p.769.770| Socr.l.2.c.23.p. 107.108. Thdrt.l.2.c.9. p.600.601. *a* Socr.p.107.c. *b* Ath.ap.2.p. 769.a.b. d. sol.p 823.a.

'Mais Constance voyant qu'il ne venoit point, quoiqu'il eust receu ses lettres depuis longtemps,'& croyant que c'estoit la crainte qui le retenoit,'il luy écrivit sa troisieme lettre, & luy envoya en mesme temps un Diacre nommé Aquite, pour l'assurer entierement de sa bonne disposition envers luy.'Il luy fit mesme écrire par divers seigneurs à qui S. Athanase pouvoit se fier plus aisément, savoir par les Comtes Poleme, Datien, Bardion, Thalasse, Taurus, & Florent.'Il le faisoit assurer qu'il l'attendoit depuis une année entiere, [à prendre apparemment depuis l'accident d'Euphrate,]'& qu'il n'avoit point souffert qu'on fist aucun changement [dans son Eglise,] ni qu'on établist personne [à la place de Gregoire,] afin que les eglises luy fussent conservées.

ap.2.p.769.d. sol.p.823.a. ap.2.p.770.a. sol.p.823.b. a. b.

ARTICLE LVII.

S. Athanase retourne en Orient: Il voit Constance à Antioche qui donne divers ordres en sa faveur.

'LE Saint estoit encore à Aquilée lorsqu'il receut ces lettres; [au moins les premieres.][c]Il se resolut donc enfin d'aller trouver Constance, en remettant à Dieu les evenemens de son retour,'& de ramener avec luy ceux qui avoient esté les compa-

Ath.ap.1.p.676. b|ap.2.p.770.b. *c* sol.p.823.b. ap.2.p.771.b.

ap.1.p.676.b. gnons de tous ses travaux.'Il fit neanmoins auparavant un nouveau voyage en France, où il estoit appellé par Constant.'Il
ap.2.p.770.a. alla aussi à Rome pour dire adieu à l'Eglise & à l'Evesque[de cette ville. On ne voit pas si ce fut devant ou aprés son voyage de France.]

Socr.l.2.c.23.p.108.d. 'Il montra à Rome les lettres que Constance luy avoit écrites.
a d|109|Ath.ap.2.p.770.b. [a]Toute cette Eglise eut une extreme joie de son retour; & le Pape"Jule la voulut témoigner publiquement par une lettre qu'il en écrivit aux Prestres, aux Diacres, & au peuple d'Alexandrie. V. son titre § 9.
Ath.ap.2.p.770.b. 'Les autres Evesques par les Eglises desquels il passa dans son voyage, le receurent & le conduisirent avec les témoignages ordinaires de paix & de communion.
sol.p.820.b. 'Il passa par Andrinople, où il vit les monumens des saints Martyrs que les Eusebiens y avoient fait executer à leur retour de Sardique.

p.823.b.c. 'Il arriva enfin avec ceux qui l'accompagnoient, au lieu où
p 839.b|Ruf.l.1.c.19.p.245. estoit Constance,'c'est à dire à Antioche,[b]qui fut la troisieme &
b Ath.ap.1.p.676.d. la derniere fois qu'il vit ce prince.[c]Il en fut receu"avec toutes γνησίως.
c ap.2.p.772.a|sol p.823.c. les marques d'une affection sincere qu'il pouvoit souhaiter.
d Ruf.l.1.c.19.p.246. [d]Constance luy fit neanmoins quelques petits reproches, selon Rufin,[e]mais il luy permit enfin de retourner en toute assurance
e p.246|Ath.sol.p.823.c. dans son pays & dans son Eglise,[f]& comme il avoit écrit auparavant aux officiers qui estoient sur les lieux, de garder les pas-
f Ath.sol.p.823.c. sages, pour empescher le retour du Saint, il leur envoya alors des ordres tout à fait contraires.

c. 'S. Athanase se plaignit avec justice dans cet entretien, de tous les maux qu'on luy avoit faits, & de tant d'ordres qui avoient
ap.1.p.676.d. esté donnez contre luy.'Il garda neanmoins une telle moderation, qu'il ne dit aucun mal des Eusebiens qui l'avoient exercé par tant de souffrances, ni d'aucun de ceux qui l'avoient perse-
sol.p.823.c. cuté d'une maniere si injuste & si outrageuse.'Il se contenta de demander que ses ennemis ne fussent plus en état de le charger
c.d. à l'avenir de nouvelles calomnies quand il seroit en Egypte;'& supplia pour ce sujet l'Empereur de les faire venir devant luy,
p.839.b. 'ou tous, ou quelques uns d'eux, puisqu'ils estoient alors dans Antioche mesme; afin qu'ils le convainquissent des crimes dont ils l'accusoient, comme ils le pouvoient aisément, s'il estoit coupable; ou que s'il les convainquoit[d'estre des calomniateurs,] comme il se promettoit de le faire, ils s'abstinssent de le calom-
c. nier en son absence.'Mais Constance rejetta bien fort cette proposition, & les Ariens n'eurent garde de l'accepter.
p.823.d. 'Constance ordonna neanmoins que tout ce qui avoit esté écrit

auparavant contre le Saint,'& contre ceux de sa communion, seroit cassé, & tous les actes biffez, & tirez des greffes tant du Duc que du Gouverneur, soit d'Egypte, soit de l'Augustamnique, de la Thebaïde, ou de la Libye.'Nous avons encore deux rescrits sur ce sujet, l'un adressé à Nestor qui estoit alors Prefet d'Egypte, & envoyé dans les mesmes termes aux Gouverneurs des autres provinces pour leur ordonner de"biffer tout ce qui se trouveroit avoir esté fait contre ceux de la communion du Saint, & de laisser jouir son Clergé de l'immunité qu'il avoit auparavant, & dont les autres jouissoient.'L'autre rescrit qui paroist citer le premier, est adressé au mesme Nestor, & luy ordonne d'envoyer à la Cour tout ce qui se trouveroit dans son greffe capable de blesser la reputation du reverendissime Evesque Athanase, comme il l'appelle.'Un"Conseiller de ville nommé Eusebe, fut envoyé pour tirer tous ces actes des greffes où ils estoient.

d/ap.2.p.774.a.b.
ap.2.p.774.b.c.
ἀφανισθῆναι
sol.p.824.c.
ap.2.p.774.a.
δεκυρίων.

'Constance ajouta à ces ordres une promesse de ne plus souffrir qu'on luy fist aucun mauvais raport contre le Saint, mais de conserver toujours ferme & immuable l'affection qu'il avoit pour luy,'& de ne rien faire qui le regardast, qu'avec le consentement du peuple, & que luy mesme n'eust agreable.'Il confirma mesme sa parole par un serment, appellant Dieu à témoin de ses promesses.[Mais la suite nous apprendra combien il se faut peu fier aux paroles les plus solennelles, & aux sermens les plus religieux des Princes qui ont une fois perdu la crainte de Dieu, & violé la foy qu'ils luy doivent].

sol.p.823.d.
p.828.d.
d|823.d.

ARTICLE LVIII.

Le Saint elude adroitement l'artifice des Eusebiens, qui demandoient une eglise à Alexandrie.

'DURANT le temps que S. Athanase fut à Antioche, il evita, dit Sozomene, la communion de Leonce qui y tenoit le siege des Ariens [au lieu d'Estienne,] & se trouva aux assemblées que les Eustathiens faisoient dans des maisons particulieres. [C'estoit assez pour faire juger aux Eusebiens avec quelle vigueur il se conduiroit dans son Eglise d'Alexandrie. Ainsi ils resolurent de faire encore un effort pour l'empescher d'y retourner, & s'aviserent d'un artifice capable de ruiner toutes les affaires du Saint, si sa generosité episcopale n'eust esté accompa-

Soz.l.3.c.20.p.532.d.

gnée d'une sage discretion & d'une prudence vraiment divine.]

Ruf.l.1.c.19.p. 246. a Thdrt.l.2.c.9. p.601 a. 'Ces impies conseillers de Constance,[a] qui avoient tout pouvoir sur son esprit, luy remontrerent donc qu'il estoit raisonnable que ceux qui ne vouloient pas communiquer à Alexandrie avec Athanase, eussent une eglise pour s'assembler,'& le porterent à faire cette proposition au Saint.[b] Ainsi ce prince luy representa qu'il l'avoit rétabli dans son Eglise,[c] & qu'il estoit tout prest à faire executer les promesses qu'il luy avoit faites : qu'il estoit juste aussi qu'il luy accordast la demande qu'il luy faisoit :'qu'aprés tout, ce que les Evesques souhaitoient de luy, ne valoit pas la peine de leur estre refusé.

a|Ruf.l.1.c.19.p. 246|Socr. b Socr.l.2.c.23.p. 111. c Soz.l.3.c.20.p. 532. Ruf.l.1.c.19.p. 246.

p.246. b|Thdrt.p.601. a|Socr.l.2.c.23.p. 111.b.c|Soz.p. 532.d. 'Mais le Saint par une inspiration particuliere de Dieu, trouva aussi le moyen de sortir adroitement d'un pas si fascheux.'Il dit à l'Empereur qu'il n'y avoit pas moyen de luy rien refuser, & qu'il pouvoit commander ce qu'il luy plaisoit ; mais qu'il le supplioit aussi de luy accorder une petite faveur qu'il avoit à luy demander.

Ruf|Thdrt|Socr. 'Constance luy promit toutes choses, quelque difficiles qu'elles fussent, pourvu qu'il voulust luy accorder une eglise.

Ruf|Thdrt|Soz. 'Et alors le Saint luy dit que comme il avoit aussi à Antioche des personnes de sa communion, qui ne pouvoient pas communiquer avec les autres, il le supplioit de mesme de leur faire donner une des eglises de la ville.

Socr.p.111.c. 'Socrate dit qu'il demanda la mesme chose pour toutes les villes dominées par les Ariens.

Ruf|Thdrt|Soz. 'Constance trouva la réponse du Saint fort juste ; il la receut avec joie, & dit qu'il la falloit executer. Mais en ayant parlé à son conseil, les chefs de l'Arianisme aimerent mieux ne point avoir d'eglise à Alexandrie, que d'en donner une à Antioche aux Catholiques,

Ruf.l.1.c.91.p. 246. d Soz.l.3.c.20.p. 532. 'songeant plus à leur propre avantage qu'à celui de ceux qui estoient absens ;[d] & voyant bien d'ailleurs qu'ils ne pourroient pas faire un grand progrés dans Alexandrie, où S. Athanase seroit assez capable de maintenir les siens, & mesme de gagner les autres ; au lieu que les Eustathiens auroient un grand avantage, si outre le grand nombre qu'ils estoient, ils avoient encore la liberté de tenir des assemblées [publiques,] & de s'attirer du monde ; que mesme on ne pourroit jamais les empescher de faire de nouvelles entreprises, puisque dans la possession où estoient les Eusebiens de toutes les eglises de la ville, le Clergé & le peuple orthodoxe de leur communion "ne les suivoit pas toujours dans le service. V. les Ariens § 43.

Socr.l.2.c.23.p. 111. 'Ils aimerent donc mieux abandonner cette affaire, en la remettant à une autre fois, & laisser Constance faire comme il le voudroit.

Ruf.l.1.c.19.p. 246|Thdrt.l.2.c. 9.p.601.b. 'Ainsi ce prince

admirant l'adresse du Saint, l'envoya promtement à son Eglise.

'Socrate & Sozomene disent que Constance rétablit alors S. Paul, Marcel, & Asclepas dans leurs eveschez. [Mais il semble par Socrate mesme que cela s'estoit fait des l'année precedente.] Socr.l.2.c.23.p. 111|Soz.l.3.c. 24.p.537.c.

ARTICLE LIX.

Constance écrit encore en faveur du Saint ; qui est receu par Saint Maxime & le Concile de Jerusalem.

[CONSTANCE ne se contenta pas de renvoyer S. Athanase à son Eglise;]'mais il l'appuya encore par divers rescrits faits en sa faveur. [Nous avons déja parlé de ceux qu'il adressoit aux Gouverneurs d'Egypte, & des autres provinces du patriarcat d'Alexandrie.]'Il en écrivit encore deux, l'un aux Evesques & aux Prestres de l'Eglise Catholique [d'Egypte,] l'autre au peuple Catholique d'Alexandrie.'Dans le premier, il l'appelle le tres reverend Athanase, le patron & le protecteur de sa patrie & de son Eglise.'Il casse tout ce qui avoit esté fait contre luy ou contre ceux de sa communion. Il rétablit les Ecclesiastiques qui l'avoient suivi dans leurs anciennes immunitez.'Il declare mesme que ceux qui s'uniront avec luy feront un choix tres judicieux, qu'ils embrasseront le meilleur parti, & qu'ils donneront une preuve de leur bonne disposition. Socr.l.2.c.23.p. 112-114. Ath.ap.2.p.772. 773|Socr.p.112, 113. Ath.ap.2.p.772. b. b.c. c.

'La lettre au peuple d'Alexandrie qui est citée par Lucifer, [n'est pas moins honorable au Saint.]ᵃCar Constance y dit qu'il estoit celebre dans tout le monde pour la pureté & la rectitude [de sa foy,] & pour la sainteté de ses mœurs. Il reconnoist qu'Alexandrie avoit esté longtemps sans Evesque; [quoique Gregoire ne fust mort que depuis peu.]'Il exhorte le peuple à recevoir avec joie & dans toute l'étendue de leur cœur, le pasteur que Dieu leur rendoit, à l'embrasser, & à le cherir, à l'honorer & à le respecter en toutes manieres,'à le faire leur intercesseur & leur protecteur auprés de Dieu, & à garder entre eux l'union & la paix sous sa conduite, afin que leur pieté attirast promtement à la foy ceux qui restoient encore dans le paganisme;'& il ajoute qu'il avoit ordonné aux magistrats de punir selon les loix ceux qui feroient quelques seditions. Luci.de Ath.l.2. bib.P.t.9.p.1017. d. a Ath.ap.2.p. 773.b. d. p.774.a. p.773.b.c. d.

[S. Athanase & Socrate nous ont conservé ces deux lettres: mais il faut qu'il y en ait eu encore quelque autre écrite au peuple d'Alexandrie, s'il est vray, comme le dit Lucifer,]'que Luci.de Ath.l.1. p.977.b.

Constance ait juré à ce peuple par ses lettres, qu'il ne feroit plus jamais aucun mal à S. Athanase.'Ce Saint parle d'un serment semblable, mais qui fut fait à luy mesme de vive voix.

Ath.fol.p.823.d.

'Toutes choses s'estant ainsi passées[à Antioche,]S. Athanase aprés avoir pris congé de tout le monde, se mit en chemin pour retourner en Egypte.'Dans toutes les villes où il passoit, il s'efforçoit de persuader à tous les Evesques d'embrasser la Consubstantialité.'Il fut receu par ses amis dans ce voyage avec la joie qu'on se peut imaginer. Les autres ne le pouvoient voir sans rougir de honte. Il y en eut qui se cacherent, n'osant paroistre devant luy,& d'autres témoignerent se repentir de ce qu'ils avoient écrit contre cet illustre Evesque.

p.825.b. Phisg.l.3.c.12.p.46. Ath.fol.p.825.b.

[Apollinaire le fils, depuis heresiarque, fut sans doute du nombre des premiers.]'Car il avoit toujours esté un des plus grands défenseurs de la foy de Nicée, & cheri comme l'un des premiers d'entre les Orthodoxes,'particulierement par Saint Athanase.'Et cette union si étroite commença,selon Sozomene, dans ce voyage, lorsque le Saint passa par Laodicée en Syrie, dont Apollinaire estoit alors Lecteur.'Cet historien ajoute, que George Evesque de Laodicée, qui comme les autres Ariens detestoit la communion du Saint,ayant excommunié Apollinaire pour ce sujet, & ne l'ayant jamais voulu recevoir, quelque instance qu'il en fist, le depit qu'il en conceut le porta à former une nouvelle heresie.[Mais nous avons traité"autrepart tout ce qui regarde Apollinaire.]

Epi.77.c.24.p.1018.c. c.2.p.996.c. Soz.l.6.c.25.p.671.672. p.672.b.c. V.les Apollinaristes § 4-11.

'Le Saint ayant traversé la Syrie,entra dans la Palestine,[a]où à l'exception de deux ou trois Evesques qui estoient suspects [d'Arianisme, comme Patrophile de Scythople, & Acace de Cesarée,]tous les autres le receurent fort bien, embrasserent sa communion,& s'excuserent mesme de ce qu'ils avoient signé auparavant[contre luy,]disant qu'ils ne l'avoient pas fait volontairement, mais par contrainte.'Ils firent ces choses dans un Concile"qu'ils tinrent à Jerusalem,'composé de seize Prelats nommez par S. Athanase,à la teste desquels estoit S. Maxime [Confesseur & Evesque de Jerusalem.]'Socrate dit que ce fut S. Athanase qui demanda le Concile, & que S. Maxime manda aussitost pour cet effet quelques Evesques de Palestine & de Syrie.[Neanmoins Saint Athanase ne marque point qu'il y eust d'autres Evesques que de Palestine:]'& dans les souscriptions du Concile de Sardique où ils sont tous, à l'exception de Macrin, il les met entre les Evesques de Palestine.

Ath.ap.2.p.774.c. a fol.p.825.b.c. ap.2.p.774.c. p.775.c.d. NOTE 64. Socr.l.2.c.24.p.114.c Ath ap.2.p.768.c.d.

Ces

'Ces Prelats ne se contentant pas d'avoir receu Athanase à leur communion, en voulurent laisser un témoignage par écrit, '& adresserent pour cela une lettre de joie & d'action de graces aux Evesques d'Egypte & de Libye, & à toute l'Eglise d'Alexandrie, 'raportée par S. Athanase & par Sozomene; [a] dans laquelle ils reconnoissoient que par l'absence du Saint cette Eglise avoit esté sans pasteur. p.775.b. b|774.d. p.774.775|Soz. l.3.c.22.p.535. a Ath.ap.2.p. 775.a.

'Cette action irrita extremement les Ariens contre S. Maxime, [b] que Philostorge reconnoist aussi avoir embrassé en cette rencontre l'opinion de Saint Athanase; [c] & mesme au raport de Socrate, "ils le deposerent pour en mettre un autre en sa place. Socr.l.2.c.24.p. 114.a. b Phisg.l.3.c.12. p.26. c Socr.l.2.c.38.p. 141.d. V. les Ariens § 45.

[d] Philostorge dit qu'Aece Evesque de Palestine [qui estoit à ce Concile,] estant accusé d'adultere, pensa couvrir sa honte en se mettant du costé d'Athanase; mais qu'il ne put eviter la punition de son crime, ses parties secrettes s'estant tellement corrompues, qu'il en sortit quantité de vers, jusqu'à ce qu'il mourut peu de temps aprés. [Il n'y a en cela rien d'incroyable s'il estoit raporté par d'autres.] 'Nous avons vu qu'Arius avoit conté Aece de Lydde ou Diospolis au nombre de ses sectateurs des le commencement de son heresie. 'Et ce pourroit bien estre celui-ci, puisqu'il est nommé le premier aprés S. Maxime comme le plus ancien. 'On voit neanmoins par S. Epiphane, qu'il y avoit vers ce mesme temps un Aece Evesque d'Eleutherople. Et il faut que celui de Lydde soit mort des l'an 331 ou 332, 'si nous recevons quelques particularitez que Sozomene raporte de l'election de S. Maxime de Jerusalem, ["mais qui sont assez suspectes.] d Phisg.p.46. Thdrt.l.1.c.4.p. 537.538. Phisg.n.p.144. Epi.40.c.1.p.130. Soz.l.2.c.20.p. 470.d. Ib. note 14.

ARTICLE LX.

Fruit merveilleux du retour du Saint à Alexandrie.

'SAINT Athanase rentra enfin en Egypte & à Alexandrie, comme S. Pacome l'avoit predit, & il y rentra avec gloire. [Il seroit inutile d'en vouloir savoir le detail.] 'Il nous suffit d'estre assuré qu'il y fut receu avec un concours universel tant des Evesques que des peuples de toute l'Egypte, & avec une joie qui ne se peut exprimer. 'L'image seule de cette entrée avoit par avance rempli de joie le saint Pape Jule, comme il le témoigne dans sa lettre à l'Eglise d'Alexandrie. 'Ces peuples fideles ne se rejouissoient pas seulement du retour si peu esperé de ceux qu'ils aimoient de tout leur cœur, mais aussi de ce qu'ils Boll.14.may,g. p.44.c. Ath.sol.p.825. ap.2.p.771.b c. sol.p.825.c.

se voyoient delivrez du joug des heretiques qu'ils redoutoient comme des tyrans & comme des chiens enragez. 'Aussi ils témoignoient leur extreme contentement par les actions de graces qu'ils rendoient à Dieu, & mesme par des festins publics & des festes solennelles.

Thdrt.l.2.c.9.p. 601.b.c.

Ath.fol.p.825.c. 'Cette joie faisoit qu'ils s'animoient les uns les autres avec plus d'ardeur à la pieté dans les assemblées [de l'Eglise, & à profiter des instructions qu'ils y recevoient de leur saint pasteur.] Combien de filles prestes à marier, dit le Saint, consacroient leur virginité à J.C? 'Combien de jeunes gents embrassoient à l'exemple des autres la vie solitaire? Combien de peres exhortoient leurs enfans à se consacrer aux saints exercices de la perfection Chrétienne? Et combien d'enfans supplioient leurs peres de leur permettre de prendre une si sainte resolution? Combien de femmes persuadoient à leurs maris, & de maris à leurs femmes, de s'employer quelque temps à la priere selon le commandement de l'Apostre? Combien de veuves & d'orfelins qui eprouvoient auparavant les incommoditez de la faim & de la nudité, se trouvoient alors non seulement rassasiez, mais encore habillez par la promte charité des peuples? 'En un mot il y avoit partout une si sainte emulation pour la vertu, que chaque famille & chaque maison paroissoit estre une eglise à cause du zele & de la pieté de ceux qui y habitoient, & des prieres qu'ils y adressoient à Dieu.

d.

p.826.a.

Boll.14.may, g. p.44.c.f. 'S. Pacome qui avoit predit le retour du Saint, estoit mort [dés l'an 348,] & Petrone son successeur l'ayant suivi peu de jours aprés, Orsise avoit esté fait en sa place chef de toute la congregation de Tabenne. 'Il envoya deux de ses Religieux à Alexandrie lorsque S. Athanase y fut retourné. 'Le Saint les receut avec toutes sortes de marques d'affection, & d'autant plus qu'ils luy apportoient des nouvelles de S. Antoine, & une lettre qu'il luy écrivoit.

p.45.c.

c.

[La joie & le triomphe de l'Eglise estoit la confusion des Ariens] 'qui se trouvoient reduits à tenir [en secret] leurs conventicules à part. Et cela n'empescha pas neanmoins encore George [de Laodicée,] de communiquer avec eux par lettres. 'Du reste il y avoit une paix profonde & tout à fait merveilleuse entre les Eglises: les Evesques écrivoient de tous costez à S. Athanase, & recevoient de luy les lettres ordinaires de paix & de communion. 'Il s'en trouvoit plus de 400 tant de l'Italie, de l'Afrique, des Gaules, de l'Angleterre, de l'Espagne, que de l'Illyrie, de

Hil.fr.2.p.42.

Ath.fol.p.826 a.

p.827.c.d.

la Grece, des isles de Candie, & de Cypre, de la Lycie, de la Palestine, de l'Isaurie, & de l'Egypte. 'Philostorge mesme reconnoist que S. Athanase fit entrer alors quantité d'Evesques dans ses sentimens. Phisg.l.3.c.12.p. 46.47.

'On voyoit plusieurs des ennemis du Saint se repentir de l'avoir persecuté ; ceux qui l'avoient calomnié luy en venir faire des excuses; ceux qui l'avoient haï rechercher son amitié; ceux qui avoient dechiré sa reputation par des écrits publics, en faire des retractations solennelles. Beaucoup de personnes que la necessité plutost que la volonté engageoit avec les Ariens, venoient trouver le Saint durant la nuit pour excuser leur conduite. Ils condannoient avec anatheme l'heresie d'Arius, mais ils le supplioient de leur pardonner ces engagemens involontaires, & de croire que [1] la crainte seule d'estre accablez par les violences & les calomnies des Ariens, les portoit à estre encore presens de corps dans leurs assemblées, quoiqu'ils se trouvassent presens de cœur avec S. Athanase, & qu'ils fussent toujours attachez à sa communion. [Le Saint ne dit point ce qu'il répondoit à ces derniers qui paroissoient avoir plus de crainte des hommes que de Dieu : mais il ne pouvoit manquer de se rejouir beaucoup du changement des autres.] Ath.sol.p.817.a.

ARTICLE LXI.

Ursace & Valens retractent tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanase.

NOTE 65. [DE tous ces changemens il n'y en eut point de plus important pour le Saint que celui d'Ursace & de Valens "qu'il faut mettre en cette année. Car quoique leur retractation ne fust qu'un effet de leur politique, & non une veritable penitence ; il ne se pouvoit neanmoins rien faire de plus avantageux & de plus authentique pour sa justification, que de voir deux de ses plus ardens ennemis, & qui avoient eu le plus de part à sa persecution, reconnoistre qu'il estoit innocent, & avouer que tout ce qu'ils avoient publié contre luy estoit une pure calomnie.

Il y avoit déja deux ans] 'qu'Ursace & Valens se voyant separez de la communion de l'Eglise [par le Concile de Sardique,] s'estoient adressez à celui "qui s'estoit tenu à Milan [sur la fin de Hil.fr.1.p.25|2. p.34|Ath.de syn. p.877.d. V. les Ariens § 41.

1. [Les anciennes editions ont καὶ τοὺς συγκινδύνους &c. où nous ne voyons pas de sens.] 'Les Benedictins ont trouvé δεῖ dans deux manuscrits: [ce qui peut former le sens que nous avons suivi. Si φαίνονται se pouvoit entendre du passé, on traduiroit peutestre mieux *les avoit portez* au lieu de *les portoit encore*. Mais seroient-ils venus la nuit faire leurs excuses, s'ils se fussent separez des assemblées des Ariens?] Ath.B.t.1.p.560.a.

la mesme année 347,]& pour obtenir d'estre rétablis dans la communion, ils y avoient presenté un acte par lequel ils demandoient pardon de leurs fautes, & anathematizoient Arius avec tous ceux qui tenoient son heresie.[Mais on ne voit point qu'ils eussent de mesme retracté ce qu'ils avoient écrit contre Saint Athanase."Et aussi il y a lieu de croire que le Concile ne leur accorda point le pardon qu'ils demandoient, mais les laissa dans la condannation prononcée contre eux. On ne trouve pas neanmoins qu'on ait mis d'autres Evesques en leur place, & peutestre qu'on ne le pouvoit pas, parceque leurs peuples ne vouloient pas se separer d'eux,]'comme ceux de Sirmich maintenoient dans le mesme temps l'heresiarque Photin contre l'autorité de l'Eglise.

Note 66.

Hil.fr.2.p.26.

[Mais enfin ces Evesques qui suivoient la foy du temps plutost que celle de l'Evangile, voyant S. Athanase rétabli glorieusement, honoré des deux Empereurs, & reveré de tout le monde; se resolurent à embrasser sa communion, & à la rechercher avec celle de l'Eglise par les soumissions les plus humbles.]'Ils écrivirent premierement au Saint une lettre de paix & d'amitié, 'sans qu'il leur eust écrit auparavant.[a]Le Saint nous l'a conservée, & Sozomene aprés luy,[b]& nous l'avons en latin dans Saint Hilaire.[c]Ce n'est qu'un compliment fort leger, par lequel ils témoignent neanmoins embrasser la paix & la communion avec luy, & le prient de leur récrire.[d]Ils l'envoyerent d'Aquilée par un Prestre nommé Musée.

Ath.fol.p.826.a|839.d.
p.826.b.
a Soz.l.3.c.24.p.537.b.
b Hil.fr.1.p.25.26.
c Ath.ap.2.p.777.c.
d p.776.a.

'Estant ensuite venus à Rome[e] de leur propre volonté,[f]ils allerent trouver le Pape Jule pour le supplier de les recevoir par grace dans l'Eglise, & de les admettre à la communion. Jule prit conseil sur cela, & crut qu'il estoit avantageux de leur accorder le pardon qu'ils demandoient, parceque c'estoit diminuer d'autant les forces des Ariens, & augmenter celles de l'Eglise;'& que leur confession mesme estoit une confirmation du Concile de Sardique.

fol.p.826.b|839.c.
e p.828.a|839.c.
f Hil.fr.1.p.24.
p.26.
p.26.

'Mais avant que d'estre receus,[g]ils écrivirent & donnerent un acte de leur confession & de leur penitence,[h]ce qu'ils firent dans l'eglise, où chacun a une entiere liberté, & où l'on n'a rien à apprehender que Dieu seul,[i]& en presence de l'Evesque & des Prestres.[k]Ils l'écrivirent en latin,[l]comme nous l'avons encore dans S. Hilaire.[m]S. Athanase & Sozomene l'ont inserée en grec dans leurs ouvrages. Ursace & Valens y reconnoissent que tout ce qu'ils avoient publié jusques alors contre S. Athanase, estoit

p.24.
g p.24|Ath.fol.p.828.a|839.c.
h Ath.fol.p.828.a.
i p.839.c|ap.2.p.776.b.
k fol.p.826.b.
l Hil.fr.1.p.24.25.
m Ath.ap.2.p.775|Soz.l.3.c.23.p.536.b.c.d.

absolument faux & inventé à plaisir; qu'ainsi ils*embrassoient tres volontiers sa communion; qu'ils anathematizoient l'heresie d'Arius & ses défenseurs,†comme ils avoient, disent-ils, toujours fait.'Valens écrivit cet acte de sa main, & Ursace le signa.[a]Ils disent qu'ils avoient déja obtenu du Pape le pardon de leur erreur avant que de donner cet acte,[b]c'est à dire qu'ils l'avoient obtenu à cette condition.[c]Leur acte fut envoyé à S. Athanase par"S. Paulin Evesque de Treves,[qui se trouva donc alors à Rome.]

* &c.
†Note 67.
V. S. Maximin de Treves note 3.

Ath.ap 2.p.776. c.d|Hil.fr.1.p. 24.
a Ath.ap.2.p. 776.b.
b Hil.fr.1.p.26.
c Ath.p.775.d| sol.p.826.b.

'Ils firent encore un autre acte de reconciliation avec le Saint; car ils souscrivirent à des lettres de paix à l'occasion de Pierre & Irenée Prestres d'Alexandrie, & d'Ammone laïque, qui passoient, quoique le Saint ne leur eust point non plus écrit par cette voie.[Cet endroit nous donne quelque lieu de croire que S. Athanase envoyoit ainsi par les provinces prier les Evesques de signer des lettres de paix & de communion avec luy, afin de se fortifier de plus en plus contre les efforts qu'il se doutoit bien que ses ennemis feroient un jour contre luy. Le traducteur latin paroist l'avoir cru, & l'exprime assez clairement. sol.p.826.d.

S. Hilaire semble avoir confondu ces secondes lettres d'Ursace & de Valens à S. Athanase, qui n'estoient proprement qu'une signature, avec les premieres qu'ils luy écrivirent d'Aquilée par Musée.]'Car il dit que celles-ci ne furent écrites que quelque temps aprés l'acte donné à Rome,'au lieu qu'Osius nous assure qu'elles precederent cet acte,[d]en quoy S. Athanase le favorise extremement.

Hil.fr.1.p.25.
Ath.sol.p.839.c. d.
d p.826.a.b.

[Les Eusebiens pour eluder à quelque prix que ce fust la preuve invincible qu'on tiroit de la retractation d'Ursace & de Valens pour justifier l'innocence de S. Athanase, & pour les convaincre d'estre eux mesmes des menteurs & des imposteurs,]'estoient reduits à dire que la crainte de Constant l'avoit fait faire.'Cependant ce pretexte estoit tout à fait ridicule. Car Constant n'agissoit point de la sorte. Il ne bannissoit point les Evesques, il ne se trouvoit point aux jugemens de l'Eglise; on ne voyoit point ces ministres forcer personne de souscrire contre qui que ce fust.'Et pour l'affaire particuliere d'Ursace & de Valens, il n'y a point eu d'officier d'armée qui y fust present de la part de ce prince, point de ministre, point de secretaire d'Etat. Constant y estoit encore moins luy mesme,'& mesme elle s'estoit faite sans qu'il en eust seulement eu connoissance.'Ursace & Valens ne furent pressez de la faire par qui que ce fust,'si ce n'est par les

p.827.d, 839.d.
p.839.d.
p.828.a.
p.839.c.
p.828.a.
p.826.a.

p.828.a839.c. remors de leur conscience,'& ils ne firent rien que d'eux mesmes & tres volontairement.

Hil.fr.1.p.23.24. 'S. Hilaire dit que le Concile tenu"cette année à Sirmich contre Photin, donna occasion à Ursace & à Valens de demander la reconciliation de l'Eglise,[ce qui pourroit signifier que le desir de se trouver à ce Concile, les porta à demander la paix.] V. les Ariens § 41.

Blond.prim p. 108. 'D'autres l'entendent de la crainte qu'ils eurent d'estre encore appellez[& condannez] par ce Concile,[& qu'il ne leur donnast des successeurs.

Ce que nous avons dit que S. Paulin de Treves avoit envoyé à S. Athanase l'acte de la retractation d'Ursace & de Valens, nous apprend que Saint Maximin son predecesseur estoit mort au plustard en cette année, comme nous l'avons marqué sur l'histoire de cet illustre défenseur de l'innocence opprimée.]

ARTICLE LXII.

S. Athanase combat les Ariens, & eux travaillent à irriter contre luy Constance, qui luy promet neanmoins sa protection.

[SAINT Athanase qui estoit enfin rentré dans son siege aprés une persecution de huit années, ne songeoit pas par une fausse politique, à demeurer dans le repos, & à ne point faire de bruit pour menager l'esprit de Constance, & ne pas irriter

Ath.sol.p.828. de nouveau ses ennemis.]'Il écrivoit au contraire de tous costez contre les Ariens, & s'efforçoit d'animer contre enx toute la

Soz.l.3.c.21.p. 534.b.c. terre.'Il deposoit ceux qu'il voyoit estre attachez à cette erreur, & mettoit en leur place des personnes dont il avoit eprouvé la vertu, leur recommandant sur toutes choses de conserver soi-

c|Socr.l.2.c.24. p.115.a|c.26.p. 116.d. gneusement la foy de Nicée.'On pretendoit mesme qu'il en avoit usé de la sorte dans les autres provinces par où il avoit passé, quoiqu'elles ne fussent pas de sa jurisdiction, lorsqu'il y avoit trouvé les Eglises occupées par des Ariens; & s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ce fut un des principaux points sur lesquels on renouvella sa persecution;[quoique Saint Athanase n'en dise rien dutout dans sa premiere apologie.]

Socr.l.2.c.24.p. 115.a.b. 'Depuis qu'il fut arrivé à Peluse en entrant en Egypte, il alloit prescher par toutes les villes, pour exhorter le peuple à avoir les Ariens en horreur, & à recevoir avec joie ceux qui confessoient

c.26.p.116.d| Soz.l.4.c.1.p. 538.b. la Consubstantialité.'Il tint aussi dans Alexandrie un Concile des Evesques d'Egypte, qui confirmerent ce que les Conciles de

Sardique & de Jerusalem avoient fait en sa faveur.[Ce fut peuteſtre en cette rencontre que]'les 93 Eveſques d'Egypte nommez par le Saint, ſignerent la lettre circulaire du Concile de Sardique. Ath.ap.2.p.767. 768.

[On ne peut non plus raporter qu'à ce temps-ci]'la reconnoiſſance que douze Prelats de Cypre firent de ſon innocence, en ſignant la lettre circulaire du Concile de Sardique;[n'y ayant point d'apparence ni qu'ils aient eſté à Sardique, ni qu'ils aient depuis oſé ſe declarer pour Saint Athanaſe, juſques à ce que Conſtance l'ait rétabli dans ſon ſiege. Entre ces Prelats, Saint Spiridion[de Trimythonte,]& S. Triphylle[de Ledres, ſont de beaucoup les plus illuſtres.] p.768.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 350, DE S. ATHANASE 24, 25.

'S. Athanaſe eſtoit donc alors plus honoré que jamais, tant parcequ'il eſtoit rentré ſi glorieuſement malgré toutes les pourſuites & la reſiſtance de ſes ennemis, que parcequ'on vit qu'il eſtoit tout à fait ſoutenu par la faveur de Conſtant.[Mais il perdit bientoſt cet appui, afin que toute la terre connuſt que ſa force, ſon courage, & ſon eſperance n'eſtoit point fondée ſur la foibleſſe de l'homme, mais ſur la toutepuiſſance de Dieu, qui eſt auſſibien immortel qu'il eſt invincible. Soz.l.2.c.21.p. 534.b.c.

Conſtant fut tué par une conſpiration de rebelles des le mois de janvier 350, & ſa mort fut ſuivie de beaucoup de troubles & de guerres, pendant que S. Athanaſe demeuroit paiſible dans Alexandrie. Ses ennemis au contraire, dont le bonheur ou le malheur dependoit de l'état des affaires ſeculieres, parcequ'il eſtoit tout du ſiecle & de la terre, commencerent auſſitoſt à ſe remuer, pour profiter de la mort d'un Prince qui ne leur avoit pas eſté favorable.]'Ils aſſiegerent tout de nouveau Conſtance par leurs calomnies. Ils travaillerent à luy perſuader qu'Athanaſe renverſoit toute l'Egypte & la Libye:'& ils s'efforçoient déja d'epouventer le Saint par des bruits vagues & confus.[a] Il paroiſt que Philippe Prefet[du Pretoire]eſtoit celui dont on le menaçoit le plus. Socr.l.2.c.26.p. 116.c d. Ath.ſol.p.824. 825. a p.845.a.

[Mais Conſtance qui dans l'état embaraſſé de ſes affaires n'avoit garde de s'attirer quelque ſedition dans l'Egypte en perſecutant le Saint, taſcha au contraire de le raſſurer.]'Il envoya pour cela un ordre exprés à Feliciſſime Duc d'Egypte, & à Neſtor qui eſtoit [encore]gouverneur de la meſme province, d'empeſcher que ni Philippe, ni aucun autre, ne puſt faire aucun tort au Saint.'Cet ordre fut porté par le Comte Aſtere qui avoit eſté Duc d'Arme- a|ap.1.p.689.a. ſol.p.845.a|ap.1. p.688.c.

nie, & par Pallade qui avoit esté * grand Maistre du palais. Ces deux officiers apporterent aussi à Saint Athanase [1] une lettre de l'Empereur, 'qui l'appelloit son tres cher pere, & qui le prioit de ne rien apprehender, quelque bruit que l'on fist courir, mais de s'employer en toute assurance à l'instruction de son peuple & au service de Dieu; & il luy protestoit qu'il demeuroit ferme dans la resolution de le conserver dans son evesché.

(fol.p.825.a.) (* palatii Magister.) (1.)

'Constance écrivit encore deux autres lettres au Saint pour l'assurer qu'il ne changeroit point de disposition à son égard, 'mais qu'il luy rendroit toujours les témoignages d'affection qu'il luy avoit donnez avant la mort de son frere.'Il continua en effet quelque temps à accorder au Saint ce qu'il luy demandoit touchant les affaires de l'Eglise.[Neanmoins cette affection ou plutost cette dissimulation ne dura guere; & nous verrons bientost que les effets seront fort differens des promesses, lorsque Dieu aura humilié les ennemis de Constance sous la puissance de ses armes, pour le rendre luy mesme de plus en plus l'esclave & le ministre des demons.

(p.844.d.) (ap.1.p.679.c.) (p.686.)

Cependant les ennemis du Saint qui prevoyoient que cela pourroit arriver, se preparoient de bonne heure le chemin pour profiter de l'occasion.]'C'est pourquoi les Occidentaux leur ayant écrit[sur la fin de l'année precedente,]touchant la condannation qu'ils avoient faite de Photin,"eux qui estoient habiles dans le crime, subtils pour faire le mal, & opiniatres dans leur malice, en répondant sur le sujet de Photin, y mélerent le nom de Marcel, comme du maistre & du docteur de toutes ces nouvelles impietez; 'afin d'affoiblir l'autorité du Concile de Sardique qui avoit absous Marcel, & reveiller en mesme temps l'affaire de S. Athanase qui avoit aussi esté absous par ce Concile.

(Hil.fr.1.p.27.) (V. les Ariens § 45.) (p.27|Sulp.l.2.p.156.)

ARTICLE LXIII.

Saint Athanase prie pour Constance, qui se declare son ennemi, mais ne peut encore luy nuire.

[CONSTANT avoit esté tué par la faction de Magnence,"qui demeura le maistre de ses Etats, & envoya Clemence, Valens, & quelques autres en ambassade à Constance, pour

(V. Constance § 16, 18-20.)

(Ath.fol.p.824.825| ap.1.p.688.689. a fol.p.824.c,d.)

1.'Cette lettre est raportée par S. Athanase de deux manieres differentes dans les termes, parceque ce sont deux differentes traductions de l'original[a] qui estoit latin.[La traduction qui est dans l'epistre aux solitaires est la meilleure.]

tascher de faire quelque accommodement avec luy. Ces ambassadeurs, entre lesquels on croit qu'estoit S. Servais Evesque de Tongres, passerent par Alexandrie où S. Athanase les vit :]'& s'entretenant de Constant avec Clemence, il ne put s'empescher de repandre quantité de larmes.'Valens estoit venu par la Libye ; & cela fit craindre à Saint Athanase que Magnence ne voulust prendre la mesme route pour venir perdre tous les amis de Constant ; parcequ'en ce cas il se fust vu des premiers exposé à sa fureur, ne pretendant pas estre un des moins affectionnez à la memoire de ce prince ;[& l'Egypte estoit la premiere province que ce tyran rencontroit par ce chemin.] Ath ap.1.p.579. a.b. b.

'Il ne dit autre chose[au peuple à la venue de ces ambassadeurs, sinon : Prions pour le salut du tres pieux Empereur Constance ; & aussitost le peuple s'écria tout d'une voix : J.C. assistez Constance ; & cette priere dura longtemps.'Il y avoit divers officiers presens à cette action, savoir Felicissime Duc d'Egypte, Rufin receveur general, Estienne "Mestre de camp d'Egypte, le Comte Astere, Pallade qui avoit esté grand Maistre du palais, Antioque & Evagre du nombre de ceux qu'on appelle Agens dans les affaires du Prince.[Nous avons vu qu'une partie de ces officiers estoient ceux par qui Constance avoit écrit à S. Athanase. d|680.a. p.679.d. καθολικὸς ἐκεῖ

L'AN DE JESUS CHRIST 351, DE S. ATHANASE 25, 26.

L'embaras où Constance se trouvoit occupé à soutenir une grande guerre contre Magnence, n'empescha pas les Eusebiens de le venir importuner contre Saint Athanase.]'Les principaux d'entre eux le vinrent trouver tous ensemble, pour luy representer "le tort que leur avoit fait le rappel d'Athanase ; Qu'ils estoient pres d'estre abandonnez de tout le monde, d'estre traitez d'heretiques, & de tomber dans un mepris & une aversion aussi generale qu'estoient les Manichéens ; Que cela retomberoit sur l'Empereur mesme qui s'estoit declaré leur protecteur ; Qu'enfin le seul remede de ce mal estoit de renouveller la persecution[contre Athanase & ses fauteurs.]'Ils luy representerent encore pour l'y exciter, que la consideration d'Athanase l'avoit mis mal avec Constant, & avoit pensé rompre tous les liens de la nature & du sang pour les jetter dans une guerre civile.[Et ce fut peutestre en cette rencontre]'qu'ils accuserent le Saint mesme par écrit d'avoir mal parlé de Constance à son frere, & de l'avoir irrité contre luy dans les divers entretiens qu'ils avoient eus avec ce prince. Soz.l.4.c.1.p.528.b.c. &c. Thdrt.l.2.c.10. p.601.c. Ath.ap.1.p.674. a.d.

fol.p.818.c.d. 'Constance estoit d'autant plus susceptible de ces impressions, qu'il estoit déja irrité & tout en feu d'avoir reconnu dans son expedition contre Magnence, l'union que les Evesques avoient avec nostre Saint. d. 'Ainsi il changea entierement de disposition à son égard, & son zele pour l'impieté luy fit oublier toutes les promesses & tous les sermens qu'il avoit faits, soit au Saint mesme, soit à Constant : ce qu'il ne faut pas trouver étrange, dit le Saint, puisque Pharaon en a fait autant. p.819.a. 'Il commença deslors à forcer chaque Evesque en particulier de se separer du Saint, [l'état des affaires ne luy permettant pas d'en faire alors davantage : & quelque desir qu'eussent les Eusebiens de chasser Saint Athanase d'Alexandrie, Dieu voulut neanmoins que malgré tous leurs efforts, il y demeurast encore paisible jusques en l'an 356.]

ARTICLE LXIV.

Le Pape Libere successeur de Jule tenté de se separer de Saint Athanase, s'unit neanmoins à luy : Saint Theodore predit la violence & la fin de la nouvelle persécution des Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 352, DE S. ATHANASE 26, 27.

[SAINT Athanase perdit cette année l'un des plus illustres de ses défenseurs en la personne du Pape Jule,] Buch.p.273| Bar.352.§1. 'qui mourut le 12 d'avril. Libere fut mis en sa place le 22 de may, [& se signala par des actions si differentes tantost de foiblesse, tantost de courage, qu'il n'est pas aisé de savoir quel jugement on en doit porter. Cette varieté paroist dés l'entrée de son pontificat, qu'il semble avoir commencé en se separant de la communion de S. Athanase pour s'y réunir aussitost aprés. C'est un point tres obscur & tres embarassé, que l'on peut neanmoins reduire en cette suite tirée de divers endroits des fragmens de S. Hilaire.

Les Orientaux s'imaginant pouvoir gagner quelque chose sur l'esprit de Jule, soit par la terreur de Constance, qui par la bataille de Murse se voyoit en état d'estre bientost maistre de l'Occident, soit par l'illusion de quelques nouveaux crimes dont ils chargeoient Saint Athanase,] Blond.prim.p.79. '& peutestre des ordinations qu'on pretendoit, comme nous avons vu, qu'il avoit faites hors de sa jurisdiction : Hil.fr.1.p.36. 'ces heretiques, dis-je, écrivirent au Pape Jule contre Athanase. fr.2.p.40. 'Les Egyptiens, [c'est à dire les Ariens d'Alexandrie, ou les Meleciens,] écrivirent aussi pour accuser le

Saint des mesmes crimes que les Orientaux luy reprochoient. [Jule estant mort avant que ces lettres arrivassent,]'Libere les receut,'les fit lire publiquement devant le peuple assemblé, & mesme devant le Concile. :'car les Conciles estoient tres communs à Rome.'Il écrivit ensuite aux Orientaux une lettre[dont nous ne savons pas le contenu.]'Il écrivit aussi à Saint Athanase, & luy envoya trois de ses Prestres, Luce, Paul, & Elien, pour luy dire de venir à Rome, afin que l'on y ordonnast promtement sur son affaire ce que demandoit la discipline de l'Eglise ; luy declarant en mesme temps par sa lettre que s'il ne venoit, il estoit separé de la communion de l'Eglise Romaine. fr.1.p.36. fr.1.p.40. Bar.342.§34. Hil.fr.2.p.40. fr.1.p.36.

[Cette façon d'agir surprit assurément & affligea S. Athanase, & soit qu'il craignist quelque entreprise sur sa vie, soit pour d'autres raisons, dont il y en avoit assez, il ne voulut point sortir d'Alexandrie.]'Les Prestres de Libere retournerent donc à Rome,& dirent qu'Athanase n'avoit point voulu venir ; & sur cela Libere récrivit aux Evesques d'Orient qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & avec tous les Prelats de l'Eglise Catholique ; & qu'au contraire Athanase estoit separé tant de sa communion que de l'Eglise Romaine,& du commerce des lettres ecclesiastiques. p.36.

'Nous avons encore cette lettre,[plus honteuse pour son auteur que pour celui qu'elle traite si indignement.]'Baronius & les Benedictins la maintiennent fausse,]"& il seroit à souhaiter qu'ils en eussent de bonnes preuves, sans quoy il est difficile de rejetter une piece mélée avec plusieurs autres qu'il faut avouer estre tres bonnes. Mais quelque probable que puisse estre leur sentiment,il semble que l'on peut répondre à une partie de leurs instances,]'en disant que Libere rentra aussitost en luy mesme aprés avoir envoyé cette lettre;[ou plutost qu'ayant receu avant que de l'envoyer, les lettres du Concile d'Egypte, dont nous allons parler, il la retint, & ne la donna que depuis, lorsqu'ayant condanné publiquement Saint Athanase, il fit tout ce qu'il put pour pagner l'affection des Orientaux. Quelques autres pourroient dire qu'il la supposa luy mesme alors, & qu'il feignit d'avoir fait ce qu'il n'avoit jamais fait. On resoudroit assurément par là toutes les difficultez ; mais je ne sçay si ces presomptions suffisent pour accuser Libere d'une si insigne fourberie. p.36. Bar.352. §11-20|Hil. B.p.1327| Ath.vit.p.51.1. Note 68. Blond.prim.p. 80.

Ce qui nous fait croire qu'il n'envoya point alors cette lettre, & qu'il ne donna aucune marque publique de rupture avec S. Athanase,]'c'est que les Ariens se plaignirent depuis, qu'il avoit supprimé les lettres qu'ils avoient écrites contre S. Athanase ; Hil.fr.2.p.40.

& dit luy mesme deux ans aprés, qu'il n'avoit pu deferer à ces lettres des Orientaux, ni croire les crimes dont ils accusoient le Saint, parcequ'il estoit défendu en mesme temps par quatre-vingts Evesques d'Egypte.[D'où nous apprenons que le Saint se voyant accusé de nouveau, & cité, si nous voulons, par le Pape, assembla un Concile.]'Ce fut donc là que 75 ou 80 Evesques d'Egypte écrivirent pour l'innocence de leur Archevesque, [a]& prierent Libere de luy conserver la communion, comme[treize ans]auparavant ils avoient prié Jule de la luy rendre. S. Hilaire nous avoit voulu conserver cette lettre en l'inserant dans un de ses ouvrages :[mais cet endroit a esté perdu.]

p.40|Luci.epi.t. 9 p.1116.c. a Hil.fr.1.p.37.

'Libere l'ayant receue la fit lire[devant son Clergé,]& l'envoya aux Evesques d'Italie ; & voyant que les Evesques qui défendoient S. Athanase estoient en plus grand nombre que ceux qui l'accusoient, il n'eut[plus]garde de rien croire de ce qu'on disoit contre luy.'Il dit qu'Eusebe qui avoit esté envoyé, & qui se hastoit d'aller en Afrique, luy avoit laissé ces écrits.[Il semble vouloir dire que c'estoit luy qui avoit apporté la lettre du Concile d'Egypte. C'est tout ce que nous savons sur cette affaire, où l'on s'étonnera sans doute de la conduite si precipitée de Libere, bien indigne de la generosité qu'il fit paroistre depuis durant un temps, pour la défense de S. Athanase,]'& des protestations qu'il fit que l'ordre de la discipline & la tradition des Apostres ne luy permettoit nullement de condanner cet Evesque en son absence, aprés la maniere dont il avoit esté absous

fr.2.p.40.41. p.41. Ath.sol.p.833.a.b.

[C'est à cette année,]'un peu plus d'un an depuis que Gallus eut esté fait Cesar, [b]& trois ans & demi avant la persecution du Saint, qu'il faut raporter ce que dit Ammon Evesque d'Egypte, dans une lettre à Theophile d'Alexandrie;'que Saint Athanase representoit avec tant de force dans l'Eglise la vie sainte des moines & des vierges, & qu'il parloit avec une si grande estime de la recompense qui leur est promise dans le ciel, que l'entendant parler de la sorte, il en fut touché, & resolut d'embrasser la vie monastique à l'age de 17 ans, n'estant pas mesme encore battizé. Il voulut d'abord suivre un moine de Thebaïde qui se rencontra à Alexandrie : mais en ayant consulté Paul Prestre de l'Eglise de Perée, [ou de la Persée,]ce Prestre examina le moine, & reconnut que c'estoit un heretique. De sorte qu'il conseilla à Ammon de se retirer à Tabenne, & de s'y en aller avec deux moines de cet Ordre que S. Theodore, qui en estoit alors Superieur, avoit envoyez à S. Athanase avec des lettres de sa part.

Boll.14.may,g. 65.a. b p.63.f|70.d.e, p.63.f.

[On n'en marque point le sujet.] Ammon suivit cet avis, passa trois ans sous S. Theodore, '& puis par le conseil de ce Saint, il se retira à Nitrie. p.70.c.

'Une des premieres choses qu'il apprit de Saint Theodore dans le temps qu'il estoit auprés de luy, fut que la persecution que les Ariens faisoient déja à l'Eglise, augmenteroit beaucoup; & qu'avant qu'elle finist, on verroit regner un Prince payen qui s'efforceroit de ruiner le mystere de J. C: que J. C. confondroit son audace, '& feroit aussi cesser enfin la persecution des Ariens; 'mais qu'il falloit crier vers Dieu pour obtenir de luy cette grande misericorde en faveur de son Eglise. p.64.a.b. f.70.f. p.64.b.

ARTICLE LXV.

Les Ariens veulent tirer Saint Athanase de son Eglise par le mensonge de Montan : Le Saint fait venir S. Antoine à Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 353, DE S. ATHANASE, 27, 28.

'Lorsque Constance estoit encore en Italie, [avant que d'aller triompher de Magnence dans les Gaules, c'est à dire apparemment vers le commencement de l'an 353,] '& 26 mois avant que Diogene vinst à Alexandrie, [en 355, comme nous le dirons bientost,] 'un officier du palais nommé Montan, vint apporter à Saint Athanase une lettre de Constance, par laquelle supposant que le Saint luy avoit demandé permission de le venir trouver en Italie pour y regler quelques affaires de l'Eglise, il luy accordoit cette permission, & donnoit mesme les ordres necessaires pour luy faire faire commodément le voyage. Saint Athanase n'avoit pas seulement songé à demander cette permission. Ainsi il n'eut pas de peine à reconnoistre que c'estoit une fourberie de ses ennemis; [qui eussent sans doute esté bien aises de le tirer d'Alexandrie.] 'Cependant ni luy ni son peuple ne savoient ce qu'il estoit à propos de faire dans une occasion si difficile. Il se resolut neanmoins de ne point sortir d'Alexandrie, '& pour le faire agréer, il témoigna à Montan qu'il ne refusoit pas d'aller trouver l'Empereur; mais qu'apparemment il n'avoit pas affaire de luy, puisqu'il ne luy commandoit pas de venir, 'mais le luy permettoit seulement sur la demande qu'il supposoit qu'il en avoit faite; & que comme cette demande estoit fausse, 'il ne pouvoit pas legitimement quitter son Eglise sur cela, 'ni aller honnestement trouver l'Empereur, & donner Ath.ap.1 p.586.c. p.558.b. p.586.c. Soz.l.4.c.9.p.547.d. Ath.ap.1.p.587.c.d. p.586.d. d;587.d.

pretexte à ses calomniateurs de dire qu'il se rendoit importun à sa pieté.

p.687.d. 'Il écrivit la mesme chose, [peutestre à Constance mesme,] & en attendant ses ordres, il se prepara à partir, comme Montan le savoit; afin que si l'Empereur le luy mandoit, il le pust faire p.686.b. sans tarder, n'ayant garde de desobeir à ses ordres, 'luy qui n'eust p.688.a. pas voulu seulement resister "à un Prevost de ville.'Constance ne λογιστῆς. p.686.a. luy manda pas de venir, '& cependant ses ennemis ne laisserent pas de le décrier dans son esprit comme un desobeïssant & un rebelle. [Nous ne voyons pas neanmoins que l'on ait rien dit ni rien fait au Saint durant les 26 mois qui se passerent depuis, jusqu'à l'arrivée de Diogene dont nous parlerons sur l'an 355.]

d. 'Il témoigne que cette demande qu'on luy faisoit faire à Constance, estoit semblable à la lettre qu'on luy avoit fait écrire à p.687.a.b. Magnence.'Car les Ariens avoient tasché de le rendre odieux à b. Constance, en publiant qu'il avoit écrit à ce tyran.'Une calomnie si noire le mit comme hors de luy, & il ne pouvoit se persuader que personne eust esté assez impudent & assez fou pour l'accuser d'un crime si peu vraisemblable. Mais quand il sceut qu'ils se vantoient d'avoir donné cette lettre [à Constance,] il en passa les nuits sans dormir, disputant & refutant ses calomniateurs, b.c. comme s'ils eussent esté presens. 'Il ne put mesme s'empescher de gemir, de pleurer, & de jetter de grands cris, en demandant à Dieu la grace de se purger de cette calomnie devant Constance.

p.677-681. 'Il le fit en l'an 356, d'une maniere tres ingenieuse, tres forte, & tres invincible. Il supplia Constance de s'informer à fond de p.680.b. cette affaire, '& le pria d'interroger pour cela ceux qui avoient p.681.d. accoutumé d'écrire sous luy :'Mais les Ariens n'avoient garde de le souffrir, depeur qu'on ne trouvast le veritable auteur de ces b.c. lettres supposées.'Cependant c'estoit par ces sortes de calomnies, que Constance n'avoit pas soin d'éclaircir, qu'ils faisoient dans son esprit des plaies incurables, qui produisirent une infinité de troubles dans toutes les Eglises. Car ces maux n'eurent point d'autre fondement que la condannation de S. Athanase; & toutes les autres causes que l'on allegua n'en furent que les pretextes.

[Ce fut, comme nous croyons, "dans ces derniers 26 mois où Note 69. S. Athanase demeura à Alexandrie sous Constance avec quelque tranquillité, & où neanmoins il se voyoit déja menacé de la 'Ath.v.Ant.p. 491.c. persecution qui eclata en l'an 356,]'que Saint Antoine en estant

prié par les Evesques & par tous les freres,'mais particulierement par S. Athanase,[a] descendit de sa montagne, & vint à Alexandrie pour y rendre témoignage à la foy Catholique, & confondre les Ariens qui publioient qu'il estoit de leur sentiment.'Il alla par toute la ville pour assurer tout le monde qu'Athanase estoit un predicateur apostolique, & que les Ariens estoient les ennemis de la verité.'Saint Athanase décrit plus au long ce qui se passa en cette rencontre,[b] & remarque qu'il reconduisit luy mesme ce Saint lorsqu'il sortit de la ville pour s'en retourner à sa montagne.

Hier.ep.33.t.1. p.205.a. a Ath.v.Ant.p. 491.c. Thdrt.l.4.c.24. p.699.c. Ath.v.Ant.p. 491.492. b p.492.b.

[S. Antoine ne fut pas le seul des solitaires qui quitta sa solitude à la priere de S. Athanase.]'Car Rufin nous apprend que Saint Pambon & plusieurs autres avec luy firent aussi la mesme chose. 'Socrate le marque aussi de S. Pambon,[c] & l'histoire des vies des Peres, en raporte quelques particularitez.[d] Ainsi ces hommes divins faisoient voir qu'ils savoient fort bien ce qui convenoit à chaque temps, & discerner quand il falloit demeurer dans le repos de la solitude, & quand il falloit preferer les villes à leurs deserts.

Vit.P.l.3.c.164. p.524.2. Socr.l.4.c.23.p. 233.234. c Vit.P.p.524. d Thdrt.l.4.c. 24.p.699.c.d.

ARTICLE LXVI.

S. Athanase depute à Constance : De S. Serapion Evesque de Thmuis.

'SOZOMENE fait preceder la lettre de Constance qui appelloit le Saint à la Cour, par une circonstance[fort considerable, mais qui ne se trouve raportée que par luy seul.]Car il dit que Saint Athanase voyant les mauvais offices qu'on luy rendoit à la Cour, & ne croyant pas qu'il luy fust ni seur ni utile d'y aller luy mesme, y envoya cinq Evesques d'Egypte, entre lesquels estoit S. Serapion Evesque de Thmuis, & trois de ses Prestres, pour tascher d'adoucir l'esprit de l'Empereur, refuter les calomnies de ses ennemis, & faire toutes les autres choses qu'ils jugeroient à propos pour le service de l'Eglise.[Je ne sçay si l'on peut raporter à ceci ce que dit Saint Athanase]'d'un Ammone Evesque qui avoit esté en voyage avec Serapion.[Sozomene ne dit pas quel fut le succés de cette legation.]

Soz.l.4.c.9.p. 547.c.d. Ath.ad Drac.t. 1.p.957.d.

'Il loue beaucoup la pieté & l'eloquence de S. Serapion,[& comme cet Evesque est fort celebre, nous dirons ici un mot de sa vie.] 'Si c'est luy, comme le croit Baronius, qui rendit à Alexandre de Thessalonique une lettre que Saint Athanase luy écrivoit[vers

Soz.l.4.c.9.p. 547.c.l.3.c.14.p. 522.d. Bar.21.mars] Ath.ap.2.p.783. d.

Ath. ap. 2. p. 783. c. d.

l'an 333,]'nous trouvons dans la réponſe d'Alexandre, qu'eſtant fils d'un pere qui avoit laiſſé aprés luy une grande eſtime de pieté, il augmentoit encore ſa reputation par ſa vertu & ſa douceur, & qu'eſtant encore jeune il ne travailloit qu'à embellir ſon ame par une vie toute ſainte. On peut tirer de ce meſme endroit qu'il avoit eſté elevé dans le Clergé d'Alexandrie, & ſous la diſcipline de S. Athanaſe,"plutoſt que dans le deſert comme quelques uns l'ont cru. Note 70.

[Selon ce que nous venons de citer de Sozomene, il doit avoir eſté fait Eveſque avant l'an 353, & il l'eſtoit peuteſtre des l'an 349,]'puiſque nous trouvons deux Serapions entre les Eveſques d'Egypte qui ont ſigné le Concile de Sardique. [Il pouvoit avoir ſuccedé à Caius]'qui eſt nommé Eveſque de Thmuis, ſelon quelques uns, dans le Concile de Nicée.[a] On remarque que Thmuis en egyptien ſignifie un bouc, & que la ville de Thmuis en avoit pris le nom à cauſe que cet animal y eſtoit adoré ſelon la ſuperſtition extravagante, mais ordinaire des Egyptiens. [S. Serapion eut part à la perſecution de Saint Athanaſe,]'& acquit le titre de Confeſſeur ſous Conſtance. Il eſtoit ami particulier de S. Antoine,'lequel luy diſoit quelquefois par un eſprit prophetique ce qui ſe paſſoit bien loin de là dans l'Egypte;[b] & en mourant [l'an 356,] il luy laiſſa"une de ſes tuniques. μηλωτὴν.

p. 768. b. — Conc. B. t. 1. p. 348. 1. b. — a Hier. in Iſ. 46. p. 172. a. — v. ill. c. 99. p. 298. c. — Boll. 21. mars, p. 260. f. — b Ath. v. Ant. p. 505. c.

'S. Jerome a loué auſſibien que Sozomene, l'eſprit, l'eloquence,[c] & les belles lettres de ce ſaint Eveſque,[d] & il dit qu'il avoit merité pour ſon eſprit le titre de Scolaſtique.[e] S. Athanaſe le prioit de corriger ce qu'il trouveroit à redire dans les ouvrages qu'il luy envoyoit. [Car nous verrons dans la ſuite que S. Serapion luy donna occaſion d'en écrire pluſieurs en l'année 361.]

Hier. v. ill. c. 99. p. 298. c. — c ep. 84. t. 2. p. 327. b. — d v. ill. c. 99. p. 298. c. — e Ath. ad Ser. t. 1. p. 207. d | de Ari. t. 1. p. 672. d.

[f] Il en compoſa luy meſme quelques uns qui luy font tenir rang parmi les auteurs eccleſiaſtiques. S. Jerome remarque un livre contre Manichée, qu'il loue comme un ouvrage excellent, un autre ſur les titres des Pſeaumes, & diverſes lettres fort utiles. 'S. Epiphane parle de ſon traité contre les Manichéens,[g] que nous avons encore aujourd'hui dans Caniſius: [& quoique ce ne ſoit qu'une traduction, neanmoins l'eſprit & la ſolidité qui y paroiſt ne dement point l'idée que S. Jerome nous en donne. On y peut meſme remarquer de belles choſes pour la pieté.]'Socrate raporte quelques paroles de ce Saint, citées par Evagre de Pont qui le qualifioit l'Ange de l'Egliſe de Thmuis.

f Hier. v. ill. c. 99. p. 298. b. — Epi. 66. c. 21. p. 638. c. — g Bib. P. t. 4. 2. p. 857. — Socr. l. 4. c. 23. p. 237. c.

'Apollinaire ſe glorifioit du nombre infini de lettres qu'il recevoit du grand Athanaſe, de Serapion, & des autres qui eſtoient alors

Leont. in N. & Eu. p. 1010. b.

alors les astres & les flambeaux de l'Eglise, & les défenseurs de la verité.[C'est à luy apparemment]'qu'il écrivit la lettre intitulée A Serapion, où il approuvoit, comme nous croyons, la lettre de S. Athanase à Epictete."Apollinaire luy écrivit pour répondre à une lettre qu'il avoit receue de luy sur quelque affaire particuliere.'L'Evesque Serapion apprit de la bouche mesme de Philagre le martyre de S. Paul de Constantinople. sup.p.1031.c d. | V.les Apollinaristes 5 4. | Ath.sol.p.814.a.

[Nous ne savons point le temps de sa mort, sinon que S. Athanase luy adressoit encore ses écrits en l'an 361. Mais s'il est vray qu'Apollinaire luy ait écrit sur la lettre à Epictete, il ne peut pas estre mort avant l'an 369, auquel nous mettons cette lettre.] 'Le martyrologe Romain met sa feste le 21 de mars;[a]quoique les anciens marquent en ce jour S. Serapion moine, qui paroist mesme avoir esté Martyr sous Diocletien, & non Evesque. Bar.21.mars. a Boll 21.mars, p.259.260.

ARTICLE LXVII.

Saint Athanase oblige Draconce à accepter l'episcopat.

1\. [NOus pouvons mettre[1]vers ce temps-ci l'affaire de Draconce,]'qui arriva quelque temps avant Pasque,[b]lorsque l'on commençoit à apprehender de voir l'Eglise dans une rude persecution,'& ce semble dans le temps mesme que S. Serapion estoit allé à la Cour de Constance.[Aussi son nom ne se trouve point parmi ceux qui ont signé en 349 le Concile de Sardique.] 'Ce Draconce estoit un solitaire Abbé d'un monastere,[c]& apparemment Prestre.[d]S. Athanase l'appelle toujours son cher Draconce.[Il paroist qu'il avoit une grande reputation.][e]Car il fut elu Evesque dans le pays d'Alexandrie avec un consentement si unanime de tout le monde, que c'estoit une chose tout à fait extraordinaire; & son election fit que divers payens promirent d'embrasser la foy Chrétienne.'S. Athanase en receut aussi beaucoup de consolation & de joie,'esperant trouver en luy un collegue de ses travaux & de ses combats. Ath.ad Drac p.959.a. | b p.953 c d. | p.957.d Boll.2. may, p.225.b. | Ath.ad Drac.p.957.c. | c p.959.a.b. | d p.957.b & alibi. | e p.954.a. | b. | p.957.b.

[Mais Draconce ne pouvoit se resoudre à accepter cette charge.]'Il alleguoit qu'il estoit trop jeune pour prescher;[f]qu'il avoit mesme"la langue empeschée, & la voix trop foible;[g]qu'il n'avoit pas assez de force;'& qu'il ne pourroit conserver dans l'episcopat le peu de vertus qu'il avoit acquises. Il avoit quelques moines avec luy qui luy inspiroient ces sentimens,'& luy p.956.d. | βραδύγλωσσος. | f c. | g p.957.b. | p.958.a. | c.

1\. Les Benedictins mettent cette histoire en l'an 354 ou 355. Ath.vit.p.58.c.clr.1.p.263.

representoient l'episcopat comme une occasion & un pretexte
p.956.b.d. de commettre beaucoup de pechez.'Tout cela fut cause qu'il protesta que si on l'établissoit Evesque, il ne demeureroit pas où
p.954.c. on l'auroit établi.'En effet il fut établi dans cette dignité, & re-
p.953.d. ceut la grace de l'episcopat,'mais il s'enfuit & se cacha[aussitost,]
p.956.b.d. 'les moines dont il prenoit conseil, luy representant qu'il estoit obligé de tenir la promesse qu'il en avoit faite, & qu'il la devoit considerer comme un serment.

p.954.b.c. 'Saint Athanase qui ressentit une extreme douleur de sa fuite,
p.959.c. 'luy envoya Hierax Prestre,[a]depuis Confesseur,[b]& Maxime
a fol p.859.a. b ad Diac.p.959.c. Lecteur, pour luy persuader de revenir, en luy representant sa disposition[& sa douleur, comme une chose capable de le toucher;] aussibien que le danger où Draconce s'estoit mis luy mesme par ce violement de l'ordre & des regles de l'Eglise.

p.953-959. 'Il luy écrivit mesme une lettre excellente que nous avons encore,[& qui nous fait regretter d'en avoir perdu beaucoup d'autres semblables, où nous verrions que la grace qu'il avoit
p.953.c.d. receue, n'estoit pas bornée à la défense de la divinité de J. C.]'Il luy parle d'abord du danger où il mettoit son salut par le mauvais exemple qu'il donnoit aux autres de quitter aussi leurs Eglises
p.954.a|957.b. pour eviter la persecution dont elles estoient menacées;'par le peril de son Eglise, qui ne pouvoit manquer de se diviser autant sur l'election d'un autre qu'elle s'estoit trouvée unie dans la sienne; & qui mesme tomberoit apparemment entre les mains des
p.954.b. méchans;[c'est à dire des Ariens,]'& par la perte de beaucoup de payens prests à se convertir à cause de luy.

c.d|957.a.b. 'Il luy represente ensuite l'obligation indispensable de nourrir
p.955.956. le peuple dont Dieu l'avoit établi pasteur,'& d'imiter en cela
p.954.955. l'exemple des Saints.'Il le conjure aussi de ne le pas accabler de
p.955.a|957.b. douleur en l'abandonnant,'& de témoigner d'autant plus de courage qu'il y avoit plus à craindre à cause des circonstances
p.955.b.c. du temps.'Que si on luy donne du mepris pour l'episcopat, on le trompe d'une maniere indigne de luy, vu la necessité absolue de
p.958.c.d. cette fonction, & qu'elle est instituée par J. C. mesme:'Qu'on s'y
a.b. peut aussibien sauver que dans l'état monastique,'& mesme qu'on y peut acquerir plus de merite, comme il le montre par
p.957.c.d. l'exemple des Apostres & des Prophetes,'& encore de divers saints Evesques de son temps tirez de l'état religieux.

p.956.c.d. 'Pour la protestation qu'il avoit faite, il dit qu'ayant imité en cela Moyse, Jeremie, & Jonas, il doit aussi apprendre d'eux
p.956.957. comment il la devoit observer.'Que s'il a de la foiblesse & de

l'incapacité, il doit se confier en Dieu, & ne songer qu'à s'acquiter du ministere que le Seigneur luy avoit confié, depeur d'ajouter à ses autres pechez la malediction que meriteroit sa negligence.'Il le prie donc de revenir promtement, parceque la feste de Pasque estoit proche,'& de venir premierement chez luy comme chez une personne qui l'aimoit uniquement, pour s'en aller de là à son Eglise, & se souvenir de luy dans les prieres qu'il y offriroit à Dieu. p.959.a. p.957.c.

[Il n'y a pas lieu de douter qu'une lettre si forte & si touchante, écrite par le grand Athanase, n'ait eu son effet tout entier.]'Et aussi l'on convient assez que ce Draconce à qui elle est écrite, est celui mesme'qui fut banni par Constance en l'an 356,[a]qui fut visité dans son exil par S. Hilarion;[ce qui convient fort bien à un Evesque qui avoit esté celebre entre les solitaires,][b]& que c'est luy encore qui assista en l'an 362 au Concile d'Alexandrie, où il est nommé Evesque de la petite Hermopole,[que l'on met auprés d'Alexandrie, ce qui s'accorde fort bien avec ce que dit Saint Athanase,]'que Draconce avoit esté fait Evesque dans le territoire d'Alexandrie.[Et cet evesché estoit fort favorable à la pieté de Draconce, & à l'amour qu'il avoit pour la vie solitaire, si c'est cette mesme]'Hermopole dont dependoit le desert de Nitrie, & dont Saint Isidore Confesseur"estoit Evesque lorsque Melanie l'ayeule vint visiter les solitaires avec lesquels elle le trouva;[c'est à dire vers l'an 371.]'Aussi les moines"de Nitrie ayant receu une lettre de Saint Theodore de Tabenne, qui les assuroit que la persecution des Ariens finiroit dans quelque temps, eurent un soin particulier de l'envoyer au tres saint Evesque Draconce qui estoit alors en exil. L'auteur original qui nous apprend ce fait, ajoute que Dioscore successeur d'Isidore Evesque de la petite Hermopole, devoit avoir cette lettre. [Tout cela confirme ce que nous disons, que Draconce estoit Evesque de Nitrie & de la petite Hermopole.]'Pallade dit que Origene celebre disciple de Pambon, estoit neveu de l'illustre & admirable Draconce.

Bar.355.§ 46. Ath.sol.p.853.d. a Hier.v.Hil.p. 248.d. b Ath de Ant.p. 580 b. ad Drac.p 954. a. Lauf.c.117.p. 1031.c. V.les Ariens §125. V.S. Amon de Nitrie § 6. Boll.14.may,g. p.71.b. Lauf.c.10.p.912. b.

ARTICLE LXVIII.

Saint Athanase bastit la grande eglise d'Alexandrie, & y fait l'office avant qu'elle fust dediée.

[CONSTANCE demeura enfin possesseur paisible de tout l'Empire au mois d'aoust 353, par la mort de Magnence

son adversaire. Le plus grand usage qu'il fit de cette puissance & de cette paix que Dieu luy avoit donnée, fut de persecuter l'Eglise & Saint Athanase. Ce fut pour cela qu'il assembla un Concile à Arles vers la fin de cette année, & un autre bien plus nombreux à Milan en 355, qu'il persecuta tous les Saints de l'Occident, qu'il bannit S. Paulin de Treves, S. Eusebe de Verceil, S. Denys de Milan, Lucifer de Cagliari, le Pape Libere à la place duquel il mit Felix, le grand Osius, S. Hilaire de Poitiers, & Rhodane de Toulouse. Tant de grands evenemens sont partie
Ruf.l.1.c.19.p. 171.2. de l'histoire de S. Athanase,]'puisque les plus grands efforts des persecuteurs estoient occupez à faire condanner son nom, pour combatre avec plus de liberté la divinité de J. C, [comme si luy seul eust esté capable de la défendre ; & puisque les Saints employoient tout leur courage & toute leur patience pour ne le
Ath.sol.p.838.c.d. pas abandonner, & ne pas consentir à sa deposition,]'estant persuadez que de signer contre Athanase, c'estoit trahir la foy, c'estoit embrasser l'heresie des Ariens, c'estoit repandre le sang innocent. [Neanmoins comme il ne paroist pas avoir eu d'autre part à tout ce qui se fit alors en Occident que par sa charité, par sa douleur, par ses prieres, & par ses larmes; nous avons mieux aimé raporter toutes ces choses dans l'histoire des Ariens, ou des Saints qui y eurent part, & abreger d'autant celle de nostre Saint, qui n'est déja que trop longue pour ceux qui ne considerent pas assez l'étendue des matieres qu'elle renferme.

L'AN DE JESUS CHRIST 355, DE S. ATHANASE 29, 30.

C'est en cette maniere que nous ne trouvons rien en l'an 354 pour l'histoire de S. Athanase. On peut mettre l'année d'aprés, ce qu'il nous apprend au commencement de 356, estre arrivé quelque temps auparavant durant le Caresme & la solennité de Pasque, touchant l'eglise appellée la Cesarée.]

Epi.69.c.2.p. 728.c. 'Il y avoit [avant S. Athanase] plusieurs eglises à Alexandrie, & S. Epiphane en nomme neuf, savoir de S. Denys, de Pierius, de Serapion, de la Persée, de Dizye, de Mandidie, de S. Anien,
Ath.ap.1.p.683.a. de Baucale, & de Theonas:'celle-ci bastie par S. Alexandre estoit la plus grande.[a] Il y en avoit encore quelques autres, [b]comme celle de Quirin.[c]Mais il n'y en avoit pas encore assez; & elles estoient trop petites pour la multitude du peuple.

a Epi.p.728.c. b Ath.sol.p.815. c ap.1.p.682.c.

Epi.p.728.b. 'Il y avoit dans la ville un lieu que l'on appelloit alors l'Academie royale ou de Licinius, qui avoit auparavant porté le nom
Lamp.v.Alex.p. 370.371. d'Adrianée, [c'est à dire que c'estoit]'un temple basti autrefois par l'Empereur Adrien pour estre consacré à J. C. [Ce dessein

s'executa au temps que Dieu avoit ordonné,]'& Gregoire qui estoit alors intrus à la place de S. Athanase, commença à y bastir une eglise[avec la permission & aux depens mesme de Constance;]'puisque Saint Athanase dit que c'estoit ce prince qui la bastissoit,[a]que c'estoit son lieu, & qu'on admiroit son bonheur en voyant un si grand nombre de peuple assemblé dans cette eglise. Aussi elle porta le nom de l'Empereur,'& fut nommée la Cesarée,'tant à cause de son fondateur, que parcequ'elle estoit en un quartier qui portoit ce nom,'comme on le voit par Saint Athanase. Epi.69.c.2.p.728.b. Ath.ap.1.p.684.d|686.a. a p.683.c.d|684.d. Epi.p.728.b. Ath.sol.p.860.b|848.a.

'Gregoire ne fit que la commencer, & S. Athanase l'acheva. 'Elle n'estoit pas encore dediée en l'an 356.[Ainsi elle le fut apparemment par George: & comme si Dieu eust voulu purger le defaut de sa fondation & de sa dedicace,]'il permit qu'elle fut brulée sous Julien;[b]ensuite de quoy elle fut rétablie par Saint Athanase. Epi.p.728.b. Ath.ap.1.p.686.a. Epi.p.728.b| Amb ep.17.t.5.p.213.f. b Epi.p.728.c.

'Vers le temps où nous sommes, & lorsque cette eglise n'estoit pas encore achevée,[c]quoiqu'elle fust déja toute fermée de murs, & mesme de portes;[d]il y eut un grand trouble dans Alexandrie. 'Car le nombre des Chrétiens estant fort grand, & les eglises petites,'il arriva que durant le Caresme on remporta des assemblées beaucoup d'enfans, & de femmes tant jeunes que vieilles, & mesme plusieurs jeunes gents à demi étoufez par la presse. Dieu permit qu'il n'en mourut aucun: mais cela excita un grand murmure parmi le peuple, qui craignant que ces accidens ne fussent encore plus frequens & plus dangereux le jour de Pasque, demanda qu'on s'assemblast dans la grande eglise. Ath.ap.1.p.682.a. c p.684.b. d p.682.c. b. d.

'S. Athanase tascha de les calmer, & les exhorta d'attendre encore un peu[jusques à ce que cette eglise fust achevée & dediée,]& de voir cependant si les autres ne suffiroient point pour s'assembler. Mais il n'en put venir à bout, & le peuple aimoit mieux aller celebrer la feste en pleine campagne,'que de changer ce jour de joie en un jour de pleurs & de tristesse, [comme il fust arrivé sans doute si quelqu'un estoit mort dans la presse.] 'Ainsi le Saint fut obligé de ceder, & fit l'office le jour de Pasque dans la grande eglise,'où tous les Fideles d'Alexandrie se trouverent rassemblez,'& prierent pour le salut de l'Empereur:[e]& l'on voit que l'on continua ensuite à y faire le service. c. d. p.683.a.b. c.d. p.682.c|684 c. e sol.p.847.a|848.a.b|860.b.

'On voulut depuis en faire un crime au Saint devant Constance. 'Mais il se défendit tant sur la necessité qui l'y avoit contraint, que sur l'exemple de son predecesseur, & de quelques autres ap.1.p.682.a. p.683.a.

Prelats, qui avoient tenu les assemblées dans des eglises qui n'estoient pas dediées ni achevées.[Il paroist que l'on avoit voulu faire croire à Constance que le Saint avoit dedié cette eglise sans sa permission, ou empescher en y faisant l'office qu'on
p.681.a. ne la dediast.]'Car le Saint declare fort qu'il n'avoit point
b. pretendu la dedier;'qu'il n'avoit fait aucun apprest pour cela, qu'il n'avoit appellé aucun Evesque, ni aucun autre Ecclesiasti-
p.685. que,'& que le service qu'on y avoit fait n'empeschoit point
p.686.a. qu'on ne la dediast, comme on avoit fait d'autres eglises.'Il prie mesme Constance par l'apologie qu'il luy adressa en l'an 356, de venir, afin qu'on en fist la dedicace: qu'elle estoit entierement achevée, qu'il ne luy manquoit plus pour estre parfaite que cette solennité, & qu'elle n'attendoit pour cela que sa presence.
p.681.a.b. 'Il dit qu'il "ne luy eust pas esté permis de la dedier sans le commandement de l'Empereur:[de quoy il faut moins s'étonner, puisque nous avons remarqué que c'estoit l'Empereur qui la faisoit bastir.] (ἀθέμιτον ἦν.)

ARTICLE LXIX.

Diogene & le Duc Syrien taschent en vain d'intimider S. Athanase pour le faire sortir d'Alexandrie.

[DURANT tous les troubles qui, comme nous l'avons marqué en un mot, agiterent l'Occident en 355, S. Athanase par une conduite particuliere de Dieu, demeuroit toujours à
Luci.de Ath.l.2. p.1009.c. Alexandrie;]'où durant qu'il adressoit à Dieu de tres-ferventes prieres à l'exemple de Susanne, Dieu suscitoit tous ses serviteurs comme des Daniels, pour défendre genereusement la verité de
Ath.sol.p.842.c.d. son innocence que ses ennemis vouloient opprimer.'C'estoit neanmoins à dessein que les Ariens differoient de l'attaquer, & le reservoient pour le dernier. Ils vouloient auparavant avoir la souscription de tout le monde, pour ne faire l'injustice que dans les formes de la justice, & mettre le Saint en état de n'avoir pas un seul Evesque à qui il pust avoir recours dans son affliction.
ap.1.p.688.a.b. 'Ainsi aprés avoir tenté de le tirer d'Alexandrie sur une lettre supposée, on ne voit point que durant 26 mois ils aient fait au-
sol p.819.a. cun effort contre luy.'Mais aprés qu'ils eurent fait tout ce qu'ils
p.843.a. avoient voulu dans[le Concile de]Milan,'ils échaufferent Con-
Thdrt.l.2.c.10. p.601.c. stance contre luy,'en luy representant qu'il s'estoit vu en état à
a Ath.sol.p.862.b. cause de luy d'avoir la guerre contre son frere Constant.[a] Le

courage mesme avec lequel les Saints défendoient l'innocence de cet Evesque, au lieu de le toucher, contribuoit encore à l'irriter.'On vit donc aussitost partir des ordres & des lettres[a] de l'Empereur,[b] adressées au Prefet d'Egypte[c] nommé Maxime,[d] pour commander d'oster à Athanase, & de donner aux Ariens, le blé[que Constantin avoit accordé aux Eglises;]& permettre à tout le monde de maltraiter ceux de la communion du Saint. 'Il y avoit aussi des menaces contre le Duc, ses officiers,[e] & contre tous les magistrats, s'ils refusoient de communiquer avec les Ariens. p.919.a. a p.843. b p.829.a. c ap.1.p.688.b. d fol.p.829.a.b. p.843.a. e p.829.b.

'Diogene & Hilaire, tous deux notaires[ou secretaires du Prince,]vinrent avec d'autres officiers du palais[pour faire executer ces ordres.]'Ils se firent accompagner des magistrats d'Egypte, & firent beaucoup de maux au Clergé du Saint. Ils voulurent mesme obliger S. Athanase de sortir d'Alexandrie.'Mais luy & tout le peuple ayant demandé où estoient les lettres de l'Empereur pour cela,'Diogene[qui estoit le chef de cette persecution,]n'en put produire aucune,& n'osa pas mesme dire qu'il eust receu[de vive voix]aucun ordre de luy commander de sortir. Il ne vit pas seulement Saint Athanase.'Sozomene dit que le peuple se mit en état de défendre le Saint par les armes, & que ce fut ce qui obligea l'officier[Diogene]de se retirer sans rien faire, jusques à ce qu'on eust fait venir les legions qui estoient en Egypte & en Libye; ce qui se fit aussitost aprés. fol.p.843.a|ap.1.p.688.b. Soz.l.4.c.9.p.548.a|Ath.vit.p.54.2.d.c. Ath.fol.p.845.a. ap.1.p.688.b. Soz.p.548.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 356, DE S. ATHANASE 30, 31.

'Tout ce que nous avons vu jusques ici, ne fut donc que comme le prelude de ce qui arriva ensuite sous le Duc Syrien.'Des qu'il fut entré dans Alexandrie, les Ariens firent courir une infinité de bruits, & se vanterent que l'on alloit executer ce qu'ils demandoient.'Il paroist que Syrien voulut aussi obliger S. Athanase de sortir.'Mais comme le Saint n'estoit entré dans Alexandrie qu'avec des lettres de Constance,'& que ce prince luy avoit ordonné depuis d'y demeurer toujours, & de ne se pas soucier de tout ce qu'on luy pourroit dire au contraire,'il dit qu'il se tiendroit punissable s'il sortoit d'Alexandrie sans en avoir un ordre exprés;'n'estant pas permis à un Evesque d'abandonner son troupeau. Ath.fol.p.829.b. ap.1.p.688.b. p.689.c. c. a|fol.p.825.a. ap.1.p.689.c. p.591.a.b.c.

'Il demanda donc à Syrien s'il avoit apporté des lettres de l'Empereur pour luy faire ce commandement: & comme on luy dit qu'il n'en avoit point, il demanda qu'au moins Syrien ou p.688.b.

Maxime Prefet d'Egypte, luy donnassent cet ordre par écrit.
p.691.a.b. 'Mais ils ne voulurent ni luy donner cet ordre, ni mesme dire positivement qu'ils avoient commission de l'Empereur pour faire ce qu'ils faisoient. Au contraire, ils agissoient toujours comme d'eux mesmes, non avec la hardiesse de ceux qui executent les volontez d'un Empereur, mais avec la timidité de ceux qui suivent les inductions d'un particulier contre son ennemi. En effet, on les voyoit toujours environnez de quantité d'Ariens. Ils mangeoient avec eux, & ils deliberoient avec eux de tout ce qu'ils avoient à faire. Comme cette conduite les rendoit suspects à S. Athanase, il se croyoit d'autant plus obligé de leur demander des lettres de l'Empereur.

p.689.c|sol.p. 845.a. a ap.1.p.689.c.d. 'Le peuple se joignit à luy pour faire la mesme demande,[a] & tout le [menu] peuple avec les Prestres, & la plus grande partie au moins [des plus qualifiez] de la ville, s'en alla trouver Syrien qui estoit alors avec Maxime & Hilaire, & demanda ou que l'on donnast à S. Athanase un ordre par écrit, ou que le peuple eust permission de deputer vers l'Empereur; & que jusqu'à ce qu'on en eust eu réponse, les eglises demeurassent en repos, [ce qui marque qu'on les vouloit déja mettre entre les mains des Ariens.]
d. 'Comme le peuple persistoit à faire cette priere, Syrien qui en voyoit bien la justice, jura par le salut de l'Empereur qu'il ne troubleroit plus les assemblées, & qu'il écriroit de toute cette affaire à l'Empereur.

[Ceci arriva, selon la suite, le 17 de janvier 356, qui comme nous verrons, estoit le jour mesme de la mort de Saint Antoine.]
d. 'Tous les officiers du Duc & du Prefet furent témoins de ce qui se passa en cette rencontre, & les actes en furent conservez par "le Maire de la ville. On y voyoit que ni le Saint ni aucun autre n'avoit témoigné vouloir s'opposer à la volonté de l'Empereur, πρύτανις.
p.691.d. 'comme on le fit cependant entendre au prince.

ARTICLE LXX.

Irruption nocturne de Syrien pour prendre Saint Athanase, que Dieu sauve miraculeusement.

Ath.ap.1.p.690. b. bc. prot.p.857.a.b. b|ap.1.p.690 c| fug p.716.d. 'Le peuple se fiant sur la parole de Syrien, s'assembla sans crainte & avec joie dans les eglises.[b] Mais 23 jours aprés cette promesse si solennelle, 'c'est à dire la nuit qui commençoit le vendredi 9 de fevrier, 'lorsque Saint Athanase estoit avec une partie

συνάξις ἐμελλε.

partie du peuple dans l'eglise 'de S. Theonas[autrefois] Evesque [d'Alexandrie,][a]pour y passer la nuit en prieres selon la coutume, à cause"qu'on devoit celebrer le sacrifice le vendredi qui estoit le lendemain ;[b]Syrien s'en vint tout d'un coup à l'eglise sur le minuit avec beaucoup de legions,[c]c'est à dire avec plus de cinq mille hommes,[d]qui avoient le casque en teste, l'épée nue à la main,[e]des arcs, des dards, des massues,[f]& toute autre sorte d'instrumens de guerre.

[g]Ils avoient dessein de tuer Saint Athanase ;[h]& les Ariens les accompagnoient, tant pour montrer le Saint aux soldats que pour les animer au combat :'car ils estoient les chefs & les conseillers d'une entreprise si digne d'eux, en laquelle ils firent tout ce qu'ils voulurent, & tout ce dont ils s'estoient vantez des auparavant.'Le secretaire Hilaire y estoit aussi avec Syrien, & c'estoit luy qui conduisoit toute l'affaire.

'Lors donc que le peuple estoit actuellement occupé à la priere & à entendre la lecture,[i]Syrien fit environner l'eglise par ses soldats qu'il mit tout autour, afin que personne n'en pust sortir sans qu'ils le sceussent.

'Dans cette confusion, S. Athanase crut devoir s'exposer pour tout son peuple, & ne pouvoit pas legitimement l'abandonner. C'est pourquoi demeurant assis sur son throne, comme il l'appelle, il fit lire un pseaume par le Diacre, (c'estoit ce semble le 135[e],) & pria le peuple de l'ecouter, & de s'en retourner chacun chez soy[durant qu'on le chanteroit.]'Mais cependant le General usa de violence pour entrer.'Les soldats rompirent les portes & les enfoncerent de force ; & Syrien ayant donné l'ordre, les uns jetterent des fleches, les autres commencerent à crier comme dans une bataille ; & l'epouvente s'augmentoit encore par le bruit effroyable des armes, & par la lueur des épées qui brilloient à la clarté des luminaires de l'eglise.

'On vit alors tout ce qui peut suivre une action de cette nature. Diverses personnes estoient foulées aux piez ; le peuple s'étoufoit en se jettant l'un sur l'autre pour fuir les soldats ; quelques hommes tomboient morts des fleches dont ils estoient percez. Il y eut aussi des soldats qui se mirent à piller, & qui depouillerent toutes nues des vierges qui craignoient plus le moindre attouchement d'un homme que la mort mesme. Il y en eut mesme de massacrées,'& beaucoup de tuées à coups de fleches,[k]qui remporterent ainsi l'honneur du martyre, sous le[pretendu]tres pieux Empereur Constance. Le martyrologe Romain fait me-

Boll. 14. may, g. p. 70. e | Socr. l. 4. c. 8. p. 301. d.
a Ath. ap. 1. p. 690. c | fug. p. 716. 717 | prot. p. 867. b.
b prot. p. 867. b.
c fug. p. 717. a.
d prot. p. 867. b.
e fug. p. 717. a.
f prot. p. 867. b.
g d.
h fug. p. 716. d.
ap. 1. p. 690. c.
prot. p. 867. d | Soz. l. 4. c. 9. p. 548. b.
Ath. prot. p. 867. b.
i fug. p. 717. a.
a. b.
d.
prot. p. 867. b. c.
c.
Boll. 14. may, g. p. 70. e.
k Ath. prot. p. 867. 868.

moire d'elles & des autres personnes qui furent tuées cette nuit;
p.687.d. 'car il y en eut un grand nombre: & il les honore comme des Martyrs; mais il les met le 28 de janvier, 'parceque Baronius trompé
Boll.28.jan.p. 840|2.may,p. 226.d.
par les traductions, a mis en ce jour l'irruption de Syrien, quoique cela ne se puisse soutenir.

Ath.fug.p.717.b. 'Comme les soldats songeoient principalement à prendre Saint Athanase, ils environnerent" le chœur, [a]où il estoit encore assis sur son throne à exhorter tout le monde à la priere. [b]Les laïques & les ecclesiastiques qui s'y trouverent, le presserent & le conjurerent tout haut de se sauver, mais il répondit qu'il ne le feroit point jusqu'à ce que tout le monde fust sorti, & s'estant levé pour ordonner de prier, il conjura encore tous les assistans de se retirer, disant qu'il aimoit bien mieux s'exposer que de mettre personne en danger à cause de luy. Enfin la pluspart du peuple estant déja sorti & le reste suivant à la file, les moines qui estoient là avec luy, & quelques uns du Clergé, monterent où il estoit, & l'en firent sortir en le tirant, & alors estant conduit & gardé de Dieu, il passa sans estre apperceu au milieu des soldats, dont les uns environnoient le chœur, & les autres couroient par toute l'eglise.
a b|prot.p.867,c.
b fug.p.717.b.c.
" ἱερατεῖον.

d. 'Ainsi il evita ce danger par une conduite toute extraordinaire
ap.1.p.690.c.d. de la Providence, 'comme ceux qui estoient alors avec luy le
fug.p.717.c.d. pouvoient témoigner; '& il rendit à Dieu de grandes actions de graces, de ce qu'il estoit echapé des mains de ceux qui le cherchoient sans avoir abandonné son peuple, & aprés l'avoir au contraire fait retirer avant luy.

ap.1.p.690.d. 'Depuis cela il demeura toujours caché. [c]Et c'est pourquoi le
c prot.p.866.c. peuple d'Alexandrie qui fit aussitost une protestation publique
p.867.d. de cette violence de Syrien, 'declare qu'il ne savoit ce que son saint pasteur estoit devenu. Il ajoute que le Saint fut trainé & presque dechiré, & qu'estant tombé en défaillance, il fut emporté comme mort. [S. Athanase ne parle point de cela lorsqu'il décrit ce qui se passa alors; & neanmoins il semble l'avouer en un autre
sol.p.843.b. endroit,] 'puisqu'il renvoie aux attestations du peuple d'Alexandrie qu'il avoit inserées à la fin de sa lettre aux solitaires. [Et en effet il n'est pas impossible que dans la confusion & la foule, il luy soit arrivé quelque accident semblable, qui aura mesme contribué à le faire passer plus aisément au milieu des soldats sans estre connu.]

prot.p.868.a. 'Outre toutes les violences que nous avons dites, on battit des Diacres dans l'eglise mesme, & on les y enferma comme dans une prison; aprés cela on laissoit entrer toute sorte de

356, de Saint Athanase 30, 31. monde dans l'eglise,& jusque dans les lieux mesmes où les Chretiens n'ont pas la permission d'entrer, & on leur permettoit de rompre les portes, de fouiller partout, & d'emporter tout ce στρατηγὸς. qu'ils vouloient, comme Gorgone"capitaine ou bailli de la ville en estoit témoin.

'Les corps de ceux qui avoient esté tuez furent exposez au p.866.c. public;'& ceux des saintes vierges furent enterrez dans les p.867.d. tombeaux.'Les armes, les arcs;[a] les fleches & les épées des sol- p.866.c. dats demeurerent dans l'eglise, pour servir d'une conviction a p.868.a.b. publique d'une si étrange violence.

ARTICLE LXXI.

Procès verbaux des Alexandrins touchant les violences faites par Syrien, qui sont neanmoins avouées par Constance.

'CE fut apparemment des le jour qui suivit cette sanglante Boll.2.may,p. nuit,[b] que les Catholiques d'Alexandrie firent un acte & 226.e. une protestation publique de ce qui s'estoit passé. Elle n'est pas b Ath.prot.p. 866.a. venue jusques à nous; mais il semble qu'elle ait esté inserée'dans p.868.c.d. celle que les mesmes Fideles furent obligez de faire le 12 du mesme mois de fevrier contre les nouvelles violences de Syrien.

'Car ce General [voulant effacer la honte de son action,] p.866.d. s'efforca de faire desavouer ce premier acte par le peuple,'& c. de luy faire dire au contraire qu'il n'estoit arrivé aucun trouble, & que personne n'avoit esté tué. Les Catholiques le vinrent trouver pour le prier de ne faire violence à personne sur ce sujet; & luy sans considerer que c'estoient des Chrétiens, les fit assommer à coups de bastons.'Il commanda aussi aux soldats d'enlever p.867.d. δήμιον καὶ στρατηγόν. & de cacher les corps des morts,'& envoya souvent"le boureau p.868.b. de sa justice & le prevost pour oster les armes de ses soldats qui estoient encore pendues dans l'eglise; mais le peuple l'empescha durant plusieurs jours, voulant que tout le monde fust témoin de cette preuve de la violence qui s'estoit faite.

'Les Catholiques voyant donc que l'on vouloit étoufer la b. memoire de cet accident, s'efforcerent de le rendre encore plus public par un second acte qui est à la fin de l'epistre de S. Athanase aux solitaires,'& qui est daté du 12 de fevrier aprés le c.d. Consulat d'Arbetion & de[1] Lollien;[c'est à dire de cette année 356.]'Ils y exposent les raisons qui l'ont fait dresser,[c] avec l'abre- p.866. c p.867.868.

1. L'edition de Paris en 1627, a Collien, ce qui est une faute visible.

57. gé des violences dont nous venons de parler.'Ils y conjurent par le Dieu toutpuissant, & par le salut de l'Empereur, tant Maxime Prefet d'Egypte que les officiers appellez Curieux ou surveillans, de faire raport de toutes ces choses à Constance & p.867.a. au Prefet du Pretoire;'& ils conjurent aussi tous les pilotes d'en repandre la nouvelle de tous costez & dans tous les tribunaux.

p.868.b. 'Ils y disent encore que si l'Empereur a donné ordre de les persecuter, ils sont tout prests de s'exposer au martyre: mais que si cela se fait sans son ordre, ils prient Maxime & tous les officiers c. de la ville d'obtenir la cessation de ces violences.'Ils les conjurent enfin de demander à Constance qu'on ne leur envoie point un autre Evesque, parcequ'ils n'en veulent point d'autre qu'Athanase; & qu'ils esperent que sa majesté ne violera pas les sermens qu'elle a faits en les renvoyant.[Il y a de l'apparence qu'ils p.866.d. deputerent mesme à Constance,]'puisqu'ils disent que quelques b. uns d'eux le devoient bientost aller trouver.'Cet acte fut souscrit;[mais nous n'en avons pas la souscription.

Toutes ces choses servoient beaucoup à justifier l'innocence de S. Athanase, à montrer la violence criminelle de ses ennemis, & à satisfaire la conscience de son peuple; mais elles estoient sol.p.843.a.b. fort inutiles pour appaiser la persecution.]'Car quelque cruauté que l'on eust commise, & quelque excés qu'on eust fait souffrir aux vierges, Constance avoua tous ces maux, & écrivit une lettre au Senat & au peuple d'Alexandrie, par laquelle il commandoit"à tous les jeunes gents de s'assembler & de poursuivre τοὺς νεωτέρους Athanase, s'ils ne vouloient se declarer ses ennemis.[Saint ap.1.p.693.d. Athanase parle apparemment de cette lettre,]'lorsqu'il dit que Constance avoit ordonné qu'on le chercheroit jusque dans les pays barbares, pour l'amener"dans les prisons des Prefets, & que εἰς τὰ λεγόμενα κομμενταρήσια. tout le monde seroit contraint de communiquer avec les Ariens sur peine de la vie:[ce qui ne se trouve point dans les deux lettres qu'il raporte ensuite.]

sol.p.843.c.d. 'Constance taschoit par cette lettre de donner quelque pretexte à son changement envers le Saint, mais n'en pouvant trouver de raisonnable, il estoit reduit à dire qu'il ne l'avoit rappellé pour un temps qu'à cause de son frere Constant de sainte & divine memoire; & à avouer ainsi qu'il ne se soucioit ni p.844.a.b. de ses promesses ni de son frere.'Il se vantoit aussi de suivre la volonté de son pere, qui avoit autrefois banni le Saint dans les c. Gaules,'& d'observer les Canons de l'Eglise.

p.843.c. 'Le Comte Heracle fut envoyé pour estre l'executeur de cette

declaration, & preparer le chemin à George que l'Empereur envoyoit pour estre le tyran & non l'Evesque d'Alexandrie. [Il semble que l'on changea en mesme temps les officiers: car nous verrons que Cataphrone estoit Prefet, & Sebastien Duc ou General de la milice.]

'Heracle estant arrivé, fit afficher publiquement la declaration, '& ajouta comme par ordre de l'Empereur, que si l'on n'y obeïssoit, l'on osteroit le pain [que l'on distribuoit au peuple,] l'on ruineroit toutes les idoles, & "l'on mettroit en prison un bon nombre d'officiers & des bourgeois de la ville; & comme si ses menaces ne l'eussent pas encore satisfait, il n'eut point de honte de dire à haute voix devant tout le monde que l'Empereur ne vouloit point d'Athanase, & qu'il commandoit de mettre les eglises entre les mains des Ariens. Chacun fut étrangement surpris de ce commandement. On se regardoit, & l'on se demandoit l'un à l'autre si Constance estoit devenu heretique. c. 846. c. p. 846. c. d. αἰχμαλω-τισθῆναι.

'Heracle au lieu d'en rougir, s'efforçoit encore plus de contraindre les Senateurs & les magistrats payens, & "les ministres des idoles, de souscrire un acte par lequel ils promettoient de recevoir celui que l'Empereur voudroit envoyer pour Evesque. 'Il fit donc souscrire cet acte par les payens, qui estoient bien aises de racheter par ce moyen la ruine de leurs idoles; & encore par quelques gents de boutique, qui malgré eux cederent aux menaces qu'on leur faisoit, & signerent ce qu'on voulut, comme si c'eust esté quelque juge qu'on leur eust voulu envoyer. [Il semble mesme que ces artisans fussent payens, puisque Saint Athanase ajoute aussitost,] que des payens ne pouvoient pas faire autre chose que ce que vouloit l'Empereur. d. νεωκόρους. p. 847. a.

[Il ne faut pas douter que les Ariens & les Meleciens ne fissent la mesme chose sans menaces: & cette grande liste de noms ayant esté sans doute envoyée à Constance, luy donna lieu] 'de louer, comme nous verrons, l'obeïssance & la soumission de la ville d'Alexandrie. [Mais les Catholiques n'eurent aucune part à tout cela; & c'est ce qui donna occasion à ce que S. Athanase raporte comme arrivé fort peu aprés l'entrée d'Heracle; & assurément avant celle de George, puisque les Catholiques estoient encore maistres de la grande eglise.] ap. 1. p. 694.

ARTICLE LXXII.

Nouvelles cruautez exercées contre les Catholiques.

Ath.fol p.847. a. 'TOUT le peuple estant assemblé un mécredi dans la grande a p.860.b. eglise,[a] c'est à dire dans la Cesarée,[b] le Comte Heracle, b d|847.a.b. qui outre sa suite avoit avec luy Cataphrone Prefet d'Egypte, p.845.b. Faustin receveur general,'d'autant plus digne acteur des tragedies des Ariens, qu'il avoit l'ame plus basse, & les mœurs plus p.847.b. dereglées;'& un Bithyne qui estoit heretique, alla assembler les plus dereglez de la jeunesse & des idolatres, & les excita à aller lapider le peuple dans l'eglise, les assurant que c'estoit la c. volonté de l'Empereur,'& pour les encourager davantage, les Ariens se mélerent avec eux.

b. 'Le service estoit déja fini, & la pluspart du peuple estoit sorti de l'eglise; mais il y restoit encore quelques femmes, [& quelques vierges] qui s'estoient assises aprés la priere. Ces jeunes impies s'en vinrent donc à elles armez de pierres & de bastons, & n'eurent point de honte de lapider des femmes, & de meurtrir à coups c. de bastons les corps sacrez des vierges.'Ils leur tiroient les voiles pour leur decouvrir la teste, & lorsqu'elles resistoient, c.d. ils leur donnoient de grands coups de piez.'Mais comme ils savoient que la modestie des ces vierges redoutoit moins les pierres & les épées qu'une parole deshonneste, ces infames n'en avoient point d'autres en la bouche: & les Ariens les y excitoient [sans doute,] & en disoient peutestre eux mesmes; puisqu'on les voyoit ecouter avec plaisir & en riant ce que les vierges & les femmes chastes fuyoient comme des piqueures d'aspics.

d|848.a. 'Leurs desseins, & les ordres du Comte & du Receveur general alloient encore plus loin. Ils prirent donc pour les executer, les bancs [des Ecclesiastiques;] le throne [episcopal,] la table [de l'autel] qui estoit de bois, les voiles & les tentures de l'eglise, en un mot tout ce qu'ils purent emporter, & les brulerent dans la grande place devant la porte de l'eglise. Mais ce qui fut de plus abominable en cette action, c'est que ces payens jetterent de l'encens dans le feu, en louant leurs idoles, & en disant avec b. joie:'Constance a embrassé la religion des Grecs; les Ariens reconnoissent nos mysteres. [C'est sans doute ce qui a fait dire p.860.b. à S. Athanase,]'que l'on avoit fait des sacrifices, & qu'on avoit proferé des blasphemes contre JESUS CHRIST dans la grande

eglise de la Cesarée ; & l'on se vantoit que c'estoit par l'ordre de Constance.'Outre ce sacrilege, les payens prirent une genisse qui servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins de ce quartier appellé le *Cesarée*, dans le dessein de l'immoler, & ils l'eussent fait si leur superstition leur eust permis d'immoler des vaches. Et cependant les Ariens ne faisoient pas difficulté de participer à toutes ces abominations, & d'agir comme des payens, parcequ'ils s'imaginoient trouver en cela la honte des Catholiques & l'appui de leur heresie. p.848.a.b.

'Dans ce desordre, Dieu donna quelques marques de sa justice. b. 'Car l'un de ces jeunes emportez ayant eu l'insolence de monter c. dans le siege episcopal, & de s'y asseoir, pour y donner des marques publiques de son impureté ; & ayant ensuite voulu tirer de force ce siege à luy [pour l'emporter,] il s'en rompit un eclat qui luy entra dans le ventre, & luy fit sortir les intestins comme à Judas. Il tomba par terre, & ayant esté emporté de là, il mourut le lendemain.'Un autre estant entré dans l'eglise avec des bran- d. ches d'arbre, & les branlant de la main selon l'usage des payens, pour se moquer de nostre religion, fut tout d'un coup tellement saisi d'un eblouissement, qu'il perdit entierement la vue, & ne savoit où il estoit. Il estoit mesme pres à tomber par terre comme le precedent, si ceux qui estoient là ne l'eussent soutenu,'& ne p.849.a. luy eussent donné la main pour le conduire dehors ; & il revint à peine le lendemain, sans avoir aucune connoissance de ce qu'il avoit fait, ni de ce qui luy estoit arrivé.

'Ces deux exemples eurent assez de force pour epouventer les a. payens, & les empescher de rien faire davantage: mais ils ne firent qu'endurcir les Ariens.'Aprés avoir commis tant de desordres a.b. par le moyen des payens, ils en firent par eux mesmes beaucoup d'autres qui n'estoient pas moins criminels.'Ils eurent l'effronte- p.853.c. rie, aprés tant de cruautez commises contre les Catholiques, de les accuser encore devant l'Empereur, pour en obtenir contre eux une condannation encore plus rigoureuse que l'exil. [Nous en verrons d'étranges suites. Mais comme il semble que ce que nous avons à en raporter, ait plutost suivi que precedé la venue de George, il faut faire voir ici quel estoit ce second usurpateur du siege de S. Athanase.]

ARTICLE LXXIII.

Quel estoit George intrus à la place de S. Athanase.

Amm.l.22.p.223. 'AMMIEN Marcellin dit que George estoit d'Epiphanie en Cilicie.[a] Mais S. Athanase témoigne en plusieurs endroits qu'il estoit de Cappadoce;[b] en quoy il est suivi par Sozomene. [Et la chose doit estre bien indubitable, puisque S. Gregoire de Nazianze qui estoit de cette province, & qui la releve autant qu'il peut,][c] reconnoist neanmoins que George en estoit.[d] Saint Gregoire de Nysse l'appelle aussi Cappadocien & Tarbasthenite, [apparemment parcequ'il estoit né dans quelque village de ce nom sur les confins de la Cappadoce & du territoire d'Epiphanie.]'Car ce monstre de Cappadoce venoit des extremitez de cette province.

a Ath.in Ari.or.1.p.260.c|sol.p.861.a|de syn.p.911.a|de fug.p.704.b.
b Soz.l.3.c.7.p.507.a.
c Naz.or.21.p.380.a.
d Nys.in Eun.l.1.p.294.c.
Naz.p.382.a.b.

a.b. 'Il estoit encore plus corrompu,[& plus meprisable]par les mauvaises qualitez de son esprit que par le defaut de sa naissance, quoiqu'il ne fust pas tout à fait libre, estant à peu pres par le mélange de son extraction, ce que sont les mulets parmi les bestes. Amm.l.22.p.223. 'Il estoit fils d'un foullon selon Ammien.[e] On le connut d'abord comme un parasite, comme un homme qui se seroit vendu pour une soupe & pour un ragoust, & qui avoit appris à dire & à faire toutes choses pour son ventre. S'estant ensuite voulu mettre dans Ath.sol.p.861.a. les affaires, il y eut le dernier de tous les emplois,'& fut receveur Naz.p.382.b. à Constantinople d'une des fermes du thresor,'mais de celle du salé que l'on donnoit aux soldats. Il s'en acquita mesme sans 'Ath.sol.p.861.a. aucune fidelité,'ayant detourné tout l'argent à son profit,[f] pour satisfaire son ventre.[g] C'est pourquoi il est appellé d'un"nom qui signifie voleur & mangeur du thresor. ταμιεοφάγος

e Naz.p.382.b.
f Naz.p.382.c.
g Ath.sol.p.844.c.

Naz.p.382.c. 'Enfin reduit à n'avoir plus que son corps,[h] il fut contraint de s'enfuir,[i] & erra durant quelque temps comme un fugitif par les provinces & par les villes,([k] ce que marque peutestre S. Athanase lorsqu'il dit qu'il estoit chassé de toute la terre,)[l] jusqu'à ce qu'il s'empara de la ville d'Alexandrie pour la ravager, comme s'il eust esté une plaie d'Egypte & un fleau public de l'Eglise,'& Amm.l.22.p.223. y estre, dit un payen, le malheur commun des autres & de luy 'Ath.in Ari.or.1.290.c. mesme.'Et neanmoins il fallut encore que les Ariens"l'achetassent pour l'y envoyer. μισθωσάμενοι

h c|Ath.sol.p.861.a.
i Naz.p.382.c.
k Ath.de syn.p.880.d.
l Naz.p.382.c.

Naz.p.382.c.d. 'Au reste c'estoit un homme de neant, qui n'avoit nulle teintures des belles lettres, qui n'avoit rien d'agreable dans la conversation,

versation, qui ne se mettoit pas mesme en peine de couvrir ses autres defauts par un masque & une apparence de pieté ; & il n'y avoit personne dans tout le reste du monde qui eust plus de disposition que luy à faire de mauvaises actions & du desordre.'C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il n'avoit acquit nullepart aucune reputation.[Il se méloit neanmoins d'avoir des livres;]'& il en presta plusieurs à Julien l'apostat qui estoit alors en Cappadoce, avant l'an 351.

Ath.in Ari.or.1. p.290.c.

Juli.ep.9.p.123.

Pour sa religion, outre que ce que nous venons de dire nous en peut assez faire juger,]'Saint Athanase nous assure qu'il estoit proprement idolatre & non Chrétien,[a]n'ayant pris ce nom que pour s'accommoder au temps, & faire un trafic honteux de la pieté ; en sorte qu'il n'y avoit aucun sujet de trouver étrange qu'il se trompast dans sa foy, luy qui ignoroit entierement ce qui la regarde, & qui se tenoit trop heureux de suivre les autres.

Ath.in Ari.p. 290.c.d.|de syn.p. 912.a.
a de syn.p.912. a.

'Mais outre toutes ces qualitez, il avoit encore celle d'estre naturellement cruel ; & c'est ce qui le fit choisir par les Ariens, [pour estre envoyé à Alexandrie,]comme un homme fort capable de perdre, ravir, & massacrer, [comme il le fit parfaitement bien connoistre, mesme aux payens,]'outre que d'ailleurs il paroissoit agissant & fort zelé pour leur heresie.

in Ari.p.290.c.d.

Soz.l.3.c.7.p. 507.a.

[Ce fut sans doute par ces qualitez qu'il merita que]'Constance l'appellast le reverendissime George,[b]un homme audessus de toutes les louanges, un maistre tres habile,[c]le docteur le plus parfait & le plus accompli, soit en œuvres, soit en paroles, un guide tres assuré & tres expert du chemin du ciel,'& un homme dont la compagnie estoit tout à fait capable de servir à des Saints qui avoient vieilli dans les fonctions de l'apostolat, & mesme de corriger leurs defauts.

Ath.ap.1.p.695. b.
b p.694.b.
c p.695.a.
p.697.a.

ARTICLE LXXIV.

Entrée de George dans Alexandrie.

'SOZOMENE dit que pour l'établissement de George il se tint à Antioche une assemblée d'environ trente Evesques Ariens, entre lesquels estoient Narcisse de Cilicie, Theodore de Thrace, Eugene de Nicée, Patrophile de Scythople, & Menophante d'Ephese. Et que ces trente écrivirent à tous les autres prelats, & leur manderent de ne plus communiquer ni écrire à Athanase, mais à George qu'ils avoient elu pour mettre en sa

Soz.l.4.c.8.p. 546.b.c.

place.[Ce recit de Sozomene a beaucoup de vraiſemblance ; & neanmoins outre qu'il n'eſt pas autoriſé des autres, la cauſe qu'il fait dire à ces Eveſques de la depoſition de Saint Athanaſe, qu'il eſtoit retourné à Alexandrie contre les Canons par la ſeule faveur de ſes partiſans, & ſans avoir eſté jugé innocent par un Concile, ne ſe pouvoit alleguer avec aucune apparence aprés le Concile de Sardique. Nous avons vu auſſi "autrepart que Theodore eſtoit mort dés le commencement de l'été en l'an 355 au pluſtard. Je ne voy pas qu'Eugene de Nicée ſe trouve nommé en d'autres endroits,]'excepté par Philoſtorge qui parle de ſa mort arrivée en l'an 370. — V. les Ariens § 59 | note 48. — Phiſg. l. 9. c. 8. p. 126.

Soz. n. p. 122. 2. c. — 'Quelques uns raportent à ce Concile ce que dit S. Athanaſe, 'que Leonce d'Antioche, Narciſſe de Neroniade, George de Laodicée, & les autres Ariens de leur compagnie, ſe plaignoient fort de luy meſme, & l'accuſoient d'eſtre un laſche ; parcequ'il s'eſtoit enfui, au lieu de ſe livrer à la mort qu'ils avoient voulu luy faire ſouffrir. — Ath. de fug. p. 701. b. c.

p. 704. b. — [Quoy qu'il en ſoit de ce Concile,]'George entra dans Alexandrie durant le Careſme,[entre le 21 de fevrier & le 6 d'avril,] 'accompagné ſelon l'ordre de Conſtance par des troupes de ſoldats, & appuyé par toute la puiſſance du General[Sebaſtien, qui comme nous le pouvons juger, avoit ſuccedé à la charge de Syrien,]'& qui de Duc d'Egypte ayant eſté fait Comte, eut des emplois tres conſiderables ſous Julien l'apoſtat,["& perit enfin l'an 378 avec l'Empereur Valens qui eſtoit alors le chef de l'Arianiſme.]'C'eſtoit un jeune homme inſolent,[a] qui avoit quitté l'étude de l'eloquence que ſon pere nommé Antiphile luy vouloit faire apprendre ſous Libanius, pour embraſſer la profeſſion des armes ;'& qui eſtant Manichéen, n'avoit, ſelon l'eſprit de ſa ſecte, aucune compaſſion pour les pauvres. — ſol. p. 861. a. b. — Amm. l. 23. p. 240. — V. Valens § 10. — Ath. ſol. p. 850. a. — a Amm. n. p. 254. — Ath. ſol. p. 851. c.

[Il y a bien de l'apparence que George n'entra pas dans Alexandrie ſans apporter des lettres de Conſtance pour autoriſer ſon uſurpation, & toutes les violences ſur leſquelles il eſtoit neceſſaire de l'établir.]'Nous avons dans S. Athanaſe une lettre de cet Empereur au peuple d'Alexandrie,[qui ſemble avoir pu eſtre écrite pour ce ſujet. Il y a neanmoins encore plus d'apparence qu'elle ne vint que quelque temps aprés, puiſqu'elle paroiſt ſuppoſer que George eſtoit déja en poſſeſſion.]'Et en effet S. Athanaſe témoigne n'avoir appris la nouvelle de cette lettre qu'aprés celle de la perſecution des Eveſques. — ap. 1. p. 694. 695. — p. 693. c.

p. 694. b. — 'Conſtance par cette lettre remercie les Alexandrins de s'eſtre

si parfaitement & si promtement soumis à ses ordres en chassant Athanase & en s'attachant à George, à l'un & à l'autre desquels il donne des epithetes [aussi peu propres, qu'elles s'accordent mal avec ce que le mesme Constance avoit écrit au mesme peuple en l'an 349. Et ce qui est encore plus ridicule,]'c'est qu'il fait un crime au Saint de s'estre enfui, disant que par là il se declaroit coupable, puisqu'il n'attendoit pas qu'on l'eust jugé: [car on s'estoit assuremenr fort mis en devoir de le juger dans les formes.]'Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort mesme, ceux qui oseront demeurer encore dans son parti, remarquant en mesme temps que cet ordre avoit déja esté donné auparavant aux magistrats. d. p.695.b.c.

'Il semble craindre dans cette lettre que le Saint ne se retirast sur les terres des barbares, c'est à dire hors de l'Empire. [Et ce fut peutestre ce qui l'obligea]'d'écrire aux Princes d'Auxume la lettre que S. Athanase en raporte encore. [Saint Frumence, comme nous l'avons dit dans l'histoire de ce Saint, avoit le premier porté la foy dans cette partie de l'Ethiopie, & en avoit esté consacré Evesque par S. Athanase.]Constance écrivit donc à ces Princes, pour les prier d'envoyer promtement Frumence en Egypte, afin qu'il y fust instruit & examiné par George, & ce semble mesme pour en recevoir une nouvelle ordination, [comme nous verrons que fit Theodore d'Oxyrinque.]'Car on remarque que c'estoit la coutume des Ariens dans l'Orient, mais principalement dans l'Egypte, de mettre au rang des laïques ceux qui avoient esté ordonnez par les Catholiques, aprés leur avoir fait signer leur impieté, & puis de les ordonner de nouveau. p.694.d. p.696. Mar.& F.p.45.

ARTICLE LXXV.

Etranges violences de George & des Ariens.

'L'ETABLISSEMENT de George dans Alexandrie fut la fin des ses fuites, & le commencement de l'exercice de sa malignité,'dont les effets se rendirent celebres par tout le monde. 'Car il encherit encore sur les cruautez dont les Ariens luy avoient donné l'exemple.[a]Il commença des Pasque & les dimanches suivans, particulierement celui d'aprés la Pentecoste.'Aussitost aprés la semaine de Pasque, on vit les vierges menées en prison, les Evesques liez & trainez par les soldats. On pilla les Naz.or.21.p.382. c. d. Ath.fug.p.704. b. a ap.1.p.692.c. fug p.704.b.

c. maisons & le pain mesme des orfelins & des veuves:'on vit attaquer & seeller les logis des particuliers : on enleva les Chrétiens durant la nuit, & les freres des Ecclesiastiques se trouverent en danger à cause de leurs freres.

c. 'S. Athanase témoigne que tout ceci arriva entre Pasque & la Pentecoste.[Mais il le décrit autrepart bien plus en particulier.]

sol.p.349.a. 'Ces heretiques, dit-il, qui avoient leurs esperances en un Roy « c. de la terre, & en des eunuques,'s'efforcerent de surpasser la « méchanceté la plus inhumaine, & la cruauté mesme des bou- « reaux. Quelle maison n'ont-ils point pillée? Quel jardin n'ont- « ils point ravagé? Quel tombeau n'ont-ils point ouvert? Leur « pretexte estoit qu'ils cherchoient Athanase, mais leur veritable « dessein estoit de voler & de depouiller tout le monde. Combien « ont-ils seellé de maisons? A combien de personnes ont-ils em- « porté les presens[les plus curieux]pour les donner aux soldats, « d. qui estoient les ministres de leur fureur?'Qui a pu s'echaper à « leurs violences? Qui ne s'est pas caché quand il les a rencontrez, « mesme dans les places publiques? Qui n'a pas esté contraint « d'abandonner sa maison pour aller passer[les jours &]les nuits « dans les deserts? Qui n'a pas perdu une partie de son bien, quel- « que soin qu'il eust de le mettre en sureté? Qui n'a pas mieux aimé « s'exposer à tous les dangers de la mer, quelque peu d'experience « qu'il en eust, que d'attendre l'effet de leurs menaces? Combien « de personnes ont changé de maison ou de rue, ou ont passé de « la ville aux fobourgs,[pour n'en estre pas connus?]Combien « ont esté contraints de payer de grandes sommes, & ont mesme « emprunté de l'argent à usure pour se delivrer des embusches de « ces enragez? Car ils se rendoient formidables à tout le monde, « & traitoient tout le monde avec insolence, ayant toujours le « p.859.c. nom du Prince en la bouche pour epouventer les autres.'Ils « ruinerent des monasteres, & voulurent mesme en jetter les Re- « ligieux dans le feu. Ils entrerent de force chez des personnes de « condition, où l'Evesque[Athanase]avoit mis divers deposts. Ces « miserables s'en emparerent & en priverent ceux à qui ils appar- « tenoient. «

p.850.a. 'Ils avoient pour ministres de leur méchanceté le Duc Sebastien, le Prefet[Cataphrone,]le Comte[Heracle,]& le receveur general[Faustin.]Sous cette protection, ils chassoient de chez elles, ou maltraitoient dans les rues beaucoup de vierges, parcequ'elles estoient assez éclairées pour connoistre la verité, & assez genereuses pour condanner leur heresie: & ils leur fai-

soient arracher leur voile par les jeunes gents de leur secte. Ils permettoient à leurs femmes de faire aux autres telles insultes qu'il leur plaisoit. De sorte que l'on voyoit les femmes Catholiques, venerables par leur modestie, se retirer & leur ceder la place quand elles les rencontroient.'Celles-ci au contraire, courant de toutes parts comme des furies & des megeres, se croyoient malheureuses quand elles ne trouvoient pas occasion de faire quelque outrage: Elles passoient avec douleur les jours ausquels elles n'avoient pu exercer leur méchanceté. En un mot ces heretiques estoient si brutaux & si inhumains, qu'il n'y avoit personne qui ne les appellast des boureaux, des meurtriers, des scelerats, des delateurs, des miserables, & enfin tout autre chose que des Chrétiens:'Les payens mesmes ne pouvoient s'empescher de les maudire comme des boureaux. b. p.852.a.b.

ARTICLE LXXVI.

Martyre de S. Eutyque & de divers autres.

'ENTRE les autres cruautez que les Ariens commirent alors, on marque qu'ils firent prendre un Soudiacre nommé Eutyque, qui s'acquitoit fort bien de son ministere;'& luy ayant dechiré le dos à coups de nerfs de bœuf, jusqu'à le faire presque mourir sur la place, ils obtinrent qu'on le condannast aux mines de Pheno, où les criminels que l'on y envoyoit duroient à peine quelques jours. Ils ne voulurent pas seulement souffrir qu'on luy donnast quelques heures pour panser ses plaies; & ils le firent partir à l'heure mesme, disant que cela epouventeroit les autres, & les feroit obeïr. Mais ce Saint mourut aussitost aprés en chemin avant que d'arriver à Pheno, rempli de joie & honoré de la couronne de martyre.'Le martyrologe marque le 26 de mars la feste de ce Saint & de tous les autres qui ont souffert par la persecution de George. Ath.sol.p.850.b. c. Boll.26.mars,p.620.621.

'Le martyre d'Eutyque fut une occasion aux Ariens de faire encore une action diabolique. Car quantité de personnes estant venu demander qu'on le traitast plus humainement, les Ariens en firent prendre quatre qui estoient des personnes d'honneur, & entre autres un Hermie"qui avoit quelque charge dans la police de la ville:'le Duc les fit dechirer de coups, & jetter en prison. C'en eust esté assez pour des Scythes, mais non pour des Ariens. Ils murmuroient donc de ce que ces gents n'estoient pas Ath.sol.p.810 d. λέγεται τοὺς ἀπὸ... b.

p.851.a. morts dans le supplice; & menaçoient mesme d'en écrire aux eunuques, & de se plaindre que le Duc ne battoit & ne fouettoit pas bien à leur fantaisie. Sebastien ne put entendre ce discours sans crainte, & fut contraint pour leur plaire, de faire fouetter encore une fois ces hommes si innocens. Et eux connoissant pour quel sujet on les traitoit de la sorte, & qui estoient leurs parties, ne dirent autre chose dans ce supplice, sinon; C'est pour la verité « que l'on nous fouette. Nous n'entrons point dans la communion « de heretiques: Frapez, frapez comme il vous plaira; mais vous « en rendrez bientost conte à Dieu. Ces impies voulurent mesme « les faire mourir dans la prison: mais le peuple de Dieu prit une occasion favorable, & obtint leur delivrance au bout de sept jours au moins.

b. 'Comme il sembloit aux Ariens qu'on leur faisoit un grand tort par cette delivrance, ils s'en vengerent par une cruauté toute nouvelle, mais digne d'une heresie qui fait profession de combatre J.C.'Le Duc les avoit mis en possession des eglises; & (b.c.) les pauvres ni les veuves ne pouvoient plus y demeurer: les Ecclesiastiques à qui l'on avoit commis le soin de ces personnes, assignerent d'autres lieux aux veuves pour y recevoir les aumosnes que la charité des Fideles leur fournissoit de tres bon cœur. (c|859.c.) Les Ariens ne le purent souffrir.'Ils chasserent les veuves à (p.851.c.) coups de piez,'& defererent au Duc par un soldat nommé Dyname, ceux qui leur faisoient la charité. Sebastien fut ravi de (d.) cette rencontre,'& l'on y vit alors une audience assez nouvelle: la misericorde y passoit pour crime: celui qui avoit secouru son frere y estoit accusé comme coupable: on y fouettoit comme criminel celui qui avoit receu secours dans la necessité: enfin on aimoit mieux voir un pauvre souffrir les rigueurs de la faim, que de permettre à ceux qui le vouloient, de l'assister & de le nourrir.

p.852.b.c. 'Mais il est impossible d'exprimer toutes les cruautez qu'ils (p.858.a.b.) exercerent contre les Prestres & les Diacres.'Car ils chasserent & bannirent ces dignes ministres de l'Eglise établis par Saint Pierre & par Saint Alexandre, pour mettre en leur place ceux mesmes qui avoient esté chassez de l'Eglise par Saint Alexandre (p.859 a.) avec Arius.'Saint Athanase nomme particulierement les deux Prestres Hierax & Dioscore, bannis, dit-il, dans la Soïne. (p.852.b.c.) [C'estoit apparemment quelque desert d'Egypte.]'Leur cruauté alla jusqu'à arracher & dechirer "les membres de quelques uns NOTE 71. d'eux, tantost des vivans & tantost des morts, en accompagnant

cette barbarie de toutes sortes d'indignitez.'Aprés en avoir banni d'autres par l'autorité du Duc & des magistrats, ils étendirent leur haine jusque sur ceux qui leur appartenoient, & employerent la violence des soldats & de Gorgone"capitaine de la ville pour les chasser de chez eux. b.

στρατηγς.

'Les Ariens non contens d'estre les boureaux de tant d'innocens, vouloient encore obliger les autres d'en estre les traitres ; & ils persecutoient egalement ceux qu'ils haïssoient & ceux qui recevoient chez eux ces saints fugitifs pour les cacher. p.853.b.

ARTICLE LXXVII.

Nouvelles cruautez des Ariens le deuxieme de juin.

'IL faut venir enfin à ce qui arriva le dimanche d'aprés la Pentecoste, qui estoit en cette année le 2 de juin.[S. Athanase en traite en trois endroits differens. Car le raport des circonstances fait assez voir qu'il parle de la mesme chose, quoique le temps ne soit marqué qu'en un endroit,]'& qu'en un autre il raconte en general ce qui se passa à Pasque & les dimanches suivans. Boll.2.may,p.228.d. Ath.ap.1.p.692.c.

'La semaine d'aprés la Pentecoste, le peuple ayant jeûné, sortit pour aller prier en un lieu desert à la campagne[a]pres du cimetiere,[b]personne ne pouvant se resoudre à communiquer avec George.[Ce jeûne est remarquable, parceque selon la suite il faut que cette assemblée ait esté le samedi au soir pour le sacrifice du dimanche ; & ainsi le jeûne avoit esté assez visiblement le samedi ; ce qui est fort extraordinaire en Orient.]'Mais les historiens remarquant que l'Eglise d'Alexandrie suivoit la Romaine, en ce qu'elle ne celebroit point le samedi,"comme faisoient, disent-ils, presque toutes les autres Eglises,['il est aisé de croire qu'elle la suivoit encore pour le jeûne que la Romaine observoit en ce jour durant toute l'année, hormis dans le temps de Pasque.] de fug.p.704.c. ap.1.p.692.c. a c|de fug.p.704.c. b de fug.p.704.c. Socr.l.5.c.22.p.286 d|Soz.l.7.c.19.p.735.b. &c. Boll.21.may,p.28.§ 8.

'George ayant donc appris que le le peuple estoit assemblé pres du cimetiere, anime le courage de Sebastien.[c]Ce General prend avec luy plus de trois mille hommes,[d]bien armez, avec les arcs, les fleches, & l'épée nue à la main, & vient se jetter sur ce peuple, 'le dimanche mesme lorsque la pluspart des Fideles s'estoient déja retirez à cause de l'heure,[c'est à dire apparemment que le service qui se faisoit le dimanche au matin estoit déja fini.] Ath.de fug.p.704.c. c ap.1.p.692 c. d c|de fug p 704.d. de fug p.704.d.

'On peut s'imaginer ce que fit en cette rencontre un Mani- d.

ap.1.p.692.d. chéen instruit dans l'ecole des Ariens,'contre des femmes & des
de fug.p.704.d. enfans qui ne faisoient autre chose que prier Dieu.'Il fit allumer
sol.p.859.a. un grand feu, & ayant fait mettre tout auprés les vierges,'&
de fug p.704.d. quelques laïques qu'il avoit pris ;'il les vouloit obliger de dire
qu'ils suivoient la foy d'Arius. Mais ces vierges[& les autres]
surmonterent tous ses efforts, & se moquerent du feu dont il les
d|ap.1.p.692.d. menaçoit.'Il eut donc assez de cruauté pour faire depouiller
de fug.p.704.d. toutes nues ces saintes vierges,'& il les fit tellement battre sur le
visage, que longtemps aprés elles estoient encore meconnoissa-
bles.

p.705.d. 'Mais par une cruauté encore plus nouvelle & plus barbare,
ayant pris des branches de palmier toutes fraiches & qui avoient
sol.p.859.b. encore leurs pointes,'il en fit tellement battre ces vierges, que
les unes en moururent cinq jours aprés, & les autres souffrirent
des douleurs encore plus grandes que la mort mesme, ayant esté
obligées de se mettre entre les mains des chirurgiens pour oster
ces pointes de palmier qui estoient entrées dans leur chair. Ces
Saintes invoquoient le nom de J. C. durant qu'on les maltraitoit
de la sorte ; & plus elles le faisoient, plus les Ariens grinçoient les
de fug.p.705.a. dents & témoignoient de fureur contre elles.'Ils traiterent de la
mesme maniere 40 hommes qu'ils avoient pris, & dont quelques
uns moururent aussi dans les douleurs[de l'operation qu'il fallut
a|sol.p.859.a. faire pour les panser, ou dans le supplice mesme.]'Ceux qui re-
de fug.p.705.a. chaperent hommes & vierges, furent ensuite releguez'en la
a|ap.1.p.692. grande Oasis,[qui est un desert fort celebre :]'& pour ceux qui
d|sol.p.859.b. moururent de leurs blessures on ne voulut pas mesme donner
sol.p.859.b|de leurs corps à leurs parens pour les enterrer ;'mais on les cacha,[a]&
fug.p.705.a.b. on les jetta dans les champs sans seulement les mettre en terre,
a de fug.p.705.a. ap.1.p.692.d. 'afin qu'ils fussent mangez des chiens,[b]& les Ariens avoient tant
b Thdrt.l.2.c.11. p.604.c. de peur que les vierges ne fussent enterrées, qu'ils faisoient fer-
mer les tombeaux, & se tenoient auprés comme des demons, dit
le Saint, pour empescher qu'on n'y mist leurs corps.

Ath.sol.p.859.c| 'Ils vouloient par là étoufer le bruit de leur cruauté ;[c]mais ils
de fug.p.705.a. n'en purent venir à bout, parceque toute la ville en avoit esté
c sol.p.859.c. témoin, & les detestoit comme des boureaux, des scelerats, &
de fug.p.705.b. des voleurs.'Et mesmes les plaintes des parens qui se rejouissant
de la constance & de la gloire des morts, demandoient neanmoins
leurs corps avec larmes, faisoient encore eclater davan-
ap.1.p.692.c. tage une impieté si inhumaine.'Enfin neanmoins on racheta
secrettement ces corps pour beaucoup d'argent. Mais il falloit
Boll.21.may,p.18. bien prendre garde qu'on n'en sceust rien.'Le martyrologe Ro-
main

main marque le 21 de may la memoire de ces Saints & de ces vierges qui souffrirent à Alexandrie vers la Pentecoste.

[Les vierges eurent encore d'autres cruautez à souffrir de la part de ces ennemis de leur Epoux.]'Car Saint Athanase raporte comme une chose toute differente de ce que nous venons de dire, & arrivée quelque temps aprés,'que les juges pour satisfaire les Ariens firent depouiller & suspendre des vierges"sur le chevalet, où on leur dechira les costez jusques à trois fois, plus qu'on ne le faisoit aux plus criminels;'& que quand on reprochoit ces choses aux Ariens, au lieu d'en rougir, ils répondoient que c'estoit par ordre de l'Empereur.'En effet Lucifer reproche à Constance qu'un seul de ses traits de plume avoit fait mourir une infinité de personnes dans Alexandrie, dont les uns avoient esté precipitez du haut des rochers, d'autres tuez par l'épée, beaucoup de consumez par la faim & par la soif, plusieurs étoufez dans les prisons, & quantité étranglez.'Il dit qu'il ne vouloit pas qu'on enterrast les corps qu'il avoit fait dechirer, & qu'il défendoit de donner l'aumosne.[Saint Hilaire fait aussi en peu de mots une description parfaite de la persecution de l'Eglise d'Alexandrie.]'Voyez Alexandrie, dit-il à Constance, voyez cette ville agitée par tant de guerres, qui tremble sans cesse au bruit de tant d'armées qu'on envoie contre elle. On a moins longtemps combatu contre les Perses que contre une seule ville. On a changé de Prefets, on a cherché des Generaux d'elite, on a employé toutes sortes d'artifices pour corrompre & pour soulever les peuples, on a fait marcher de bien loin des legions : on a tout fait : Et pourquoi ? De-peur qu'Athanase ne pust prescher J.C.

[Il y a bien de l'apparence que les Catholiques firent des actes publics & authentiques de toutes ces violences,]'puisque Lucifer dit que l'on peut connoistre quel estoit George en lisant ses actions dans les protestations des Alexandrins,[ce que l'on ne peut pas raporter à celles dont nous avons déja parlé, lesquelles ne regardent que ce qui se fit sous Syrien, un mois ou deux avant l'arrivée de George.

'Les Ariens croyoient par la conduite qu'ils tenoient & par la terreur qu'ils jetteroient dans les esprits, s'assujettir toute la ville. Mais il leur arriva tout le contraire, car ils ne firent qu'augmenter l'aversion & l'horreur que tout le monde & les payens mesmes avoient conceue contre eux. Et ceux qu'ils tourmentoient considerant les supplices qu'on leur faisoit endurer comme un veritable martyre, les souffroient avec joie plutost que

ἐπὶ τῶν κα-λκεύμων ἐς-κηνωμένον.

Ath.ap.1.p.698. a.b. d. p.699.a. Luci.mor.t.9.p. 1104.c.d. p.1099.c. Hil.in Const.l.1. p.114.1.2. Luci.de Ath.l.1. p.460.b. Ath sol.p.852.a.

de trahir leur foy, & renoncer à la pieté qu'ils devoient à JESUS CHRIST.'Ces fourbes prenoient aussi quelquefois une voie toute opposée, & s'efforçoient de gagner les simples en leur promettant leur faveur, & mesme en leur donnant de l'argent. [Mais il ya bien de l'apparence qu'ils ne réussissoient pas beaucoup ni d'une façon ni d'une autre,]'& Lucifer ne conte que deux Prestres d'Alexandrie nommez Maquete & Didyme, qui eussent eu la lascheté d'abandonner le Christianisme & de se faire Ariens.

c.d. — Luci.de Ath.p. 1021.b.

ARTICLE LXXVIII.

Persecution generale des Evesques d'Egypte.

[NOUS n'avons encore parlé jusqu'ici que de ce qui se passa à Alexandrie. Mais l'état de cette illustre teste de toute l'Egypte, fait assez connoistre quel estoit celui de son corps.] 'S. Athanase dit en un mot que toutes les Eglises d'Egypte & de Libye furent troublées & agitées par cette tempeste.'Aussi Constance n'y attaqua pas les Evesques l'un aprés l'autre.'Mais par un ordre general il commanda que tous les Evesques Catholiques fussent chassez de leurs Eglises'& de leurs provinces,[a]& que leurs Eglises fussent toutes remises entre les mains des Ariens.

Ath.sol.p.857.c. — p.858.a. — a|857.c. — ap.1.p.697.d. — a p.692.c|sol.p. 857.c.

'Tous les peuples furent indignez d'un commandement si étrange.'Mais Sebastien ayant commencé à l'executer,[b]& ayant écrit aux Prevosts & aux Capitaines qui estoient sur les lieux, on vit aussitost les veritables Evesques chassez,'& envoyez liez en exil, aussibien que les Prestres & les solitaires que l'on chargeoit de chaines aprés les avoir fouettez jusqu'à rendre l'ame. 'On ne se contenta pas mesme de les chasser de leurs provinces, selon l'ordre de Constance, mais des personnes qui avoient vieilli dans l'episcopat, estoient releguées en des lieux deserts, & separez de leurs provinces par deux ou trois autres ; & on envoyoit ceux de la Libye dans la grande Oasis,[en Thebaïde,]& ceux de la Thebaïde dans la Libye appellée Ammoniaque.

sol.p.857.c.d. — a. — b p.858.c. — p.857.c. — ap.1.p.697.d.

'Il y eut pres de 90 Evesques envelopez dans cette persecution,'c'est à dire autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte. 'Quelques uns d'eux furent bannis, d'autres condannez à travailler dans les carrieres, & d'autres contraints de s'enfuir pour eviter la mort dont ils estoient menacez, ou virent ravir tout ce

p.692.c. — ad Afr.p.940.d. — sol.p.859.a.

qu'ils avoient.'Il y en eut aussi qui cederent par une malheureuse ap.1.p.692.c.
hypocrisie.'On marque entre autres Theodore d'Oxyrinque Bar.356.§ 551
qui se fit mesme ordonner de nouveau par George. Mar.& F.

'Mais les fideles serviteurs du Sauveur qui estoient veritable- Ath.fol.p.864.
ment Evesques, qui avoient une foy vive & sincere, & qui ne c.
vivoient pas pour eux, mais pour J.C:'ces défenseurs, dis-je, & d.
ces predicateurs de la verité, aimerent mieux souffrir l'exil &
toutes sortes de maux que de signer contre S.Athanase,& communiquer avec les Ariens;'ne doutant point que leur constance d|865.a.
ne fust recompensée dans le ciel par une joie & une gloire immortelle.'On en voyoit plusieurs parmi eux qui avoient esté ap.1.p.693.b|
établis Evesques par S. Alexandre, aprés avoir vécu dans les fol.p.858.d.
saints exercices des Ascetes & des solitaires,'& d'autres avoient fol.p.863.a.
esté ordonnez par Achillas,& par S.Pierre mesme[qui avoit esté
martyrizé des l'an 311.]

'Il y eut seize Evesques bannis,[a]& plus de trente contraints de ap.1.p.697.c|
s'enfuir.[b]Ammone qui estoit Evesque des le temps de S. Alexandre fut banni à Oasis, & six autres aussi anciens, dans la[Libye]Ammoniaque. On ne leur faisoit faire un si long chemin, qu'afin qu'ils mourussent dans les deserts par lesquels il falloit passer. Car on voyoit que les Ariens n'avoient pas seulement pitié de ceux qui estoient malades, & ils les contraignoient de partir quelque foibles qu'ils fussent. De sorte que l'on fut contraint de les mettre sur des brancars, & de porter aprés eux tout ce qui estoit necessaire pour les enterrer: & l'un d'eux estant mort[sur le chemin,]l'on ne permit pas que son corps fust porté à ses parens'.Les neuf autres furent aussi tellement maltraitez par les chemins, que quelques uns d'eux moururent aprés estre arrivez au lieu de leur bannissement, & d'autres avant mesme que d'y arriver.

705.b.
a de fug.p.705.c.
b fol.p.858.c.d.
de fug.p.705.b.

ARTICLE LXXIX.

Des principaux Evesques d'Egypte bannis sous George.

NOTE 72. [ON peut voir"en un autre endroit les noms de ces 16 Evesques & de quelques autres qui furent obligez de s'enfuir pour eviter la fureur des Ariens. Les plus celebres d'entre les bannis sont Draconce d'Hermopole, que S. Athanase avoit obligé de se charger du poids de l'episcopat, Adelphe d'Onuphis,& Philon dont on ne marque pas le siege;]'mais on sçait qu'il fut Ath.fol.p.858.d.

banni à Babylone[sur le Nil dans la seconde Augustamnique,] Hier.v.Hil p. 248.d. 'où S. Hilarion alla le visiter sur la fin de l'an 358. Le mesme Saint visita encore Draconce banni au chasteau de Theubate[a] dans les deserts proches de Clysina,[ville de l'Arcadie sur le bord de la mer Rouge,]'& à trois journées de Babylone. Draconce fut extremement consolé de la presence d'un si grand homme.

a Ath.fol.p.858.d. Hier.v.Hil.p. 248.d.

Boll.21.may,p. 30.§ 11. b Hier.chr.

'Mais il semble que Philon soit depuis tombé[dans le schisme de Lucifer.][b]Car S. Jerome dit que Lucifer, Gregoire d'Espagne,& Philon de Libye,ne s'estoient jamais mélez dans la corruption des heretiques;[c'est à dire qu'ils n'avoient jamais voulu communiquer avec ceux qui renonçoient à l'Arianisme, & que l'Eglise recevoit conformément au decret qu'en fit nostre Saint en l'an 362 dans le Concile d'Alexandrie.]'Synese parle d'un Philon Evesque de Cyrene en Libye[c]sous Valens,[d]oncle d'un autre Philon. Il dit qu'il pratiquoit assez pour le reste les preceptes de J. C, mais que pour ce qui estoit de commander, il suivoit plutost sa hardiesse naturelle que l'ordre des loix & des Canons. Et en effet, il ordonna seul l'Evesque Sidere.[Le nom, le lieu, & l'esprit, conviennent assez à celui dont parle Saint Jerome. Neanmoins de la maniere dont en parle Synese, il n'a point cru qu'il fust jamais sorti de l'Eglise.]'Et mesme quoiqu'il eust ordonné Sidere sous Valens, [& par consequent depuis que Lucifer eut fait schisme;]'S. Athanase ne laissa pas d'employer ce Sidere, & mesme de le transferer à Ptolemaïde, qui estoit la metropole de la province.

Syn.ep.67.p. 210.a. c p.209.d. d p.210.a. p.209.d. p.210.d.

Ath.t.1.p.155-162.

'Nous avons une lettre de S. Athanase à Adelphe Evesque & Confesseur, par laquelle il paroist que cet Evesque avoit eu, [sans doute depuis son rappel en 362,]quelque conference avec des Ariens, qui avoient rejetté l'adoration de J. C. incarné, parceque la chair estant creée, c'eust esté adorer une creature. 'Adelphe les ayant repris & refutez du mieux qu'il luy estoit possible,'en écrivit à S. Athanase,[e]qui luy répondit par la lettre dont nous parlons, non tant pour refuter ces heretiques, à l'égard desquels il jugeoit qu'il estoit plus à propos de garder entierement le silence,'que pour empescher qu'ils ne surprissent les simples par leurs artifices.'On la met entre ses ouvrages indubitables. Il y dit de fort belles choses touchant l'incarnation; & il y condanne egalement les erreurs où sont tombez depuis Nestorius & Eutyche.'Il semble dire à la fin qu'Adelphe peut montrer cette lettre au Prestre Hierax[f]qui estoit aussi un Confesseur.

p.156.b.c. p.155.c. e p.156.d. p.157.a. Scult p.423. Ath.ad Ad.p. 162.b. f fol.p.859.a.

[Il ne faut pas oublier à la gloire de ces saints Confesseurs, & pour ne rien omettre de ce qui les regarde,]'que Muis, Ammone, Agathe[du nombre des bannis,]& Appollon[l'un de ceux qui furent contraints de s'enfuir,]avoient esté tirez de la vie monastique pour monter à la dignité episcopale, & qu'ils avoient souffert ce changement sans resistance, en se proposant l'exemple d'Elie, d'Elisée, & des Apostres. Et en effet, au lieu de rien perdre dans cet état de la vertu qu'ils avoient acquise dans le repos de la solitude, ils y avoient ajouté de nouvelles couronnes, par la fidelité avec laquelle ils s'estoient acquitez des soins & des travaux de leur ministere. Ils s'estoient toujours avancez dans la vertu, & y avoient fait avancer les autres par leurs exhortations. Ils avoient converti beaucoup d'idolatres : ils avoient fait quitter à beaucoup d'autres leurs pratiques[superstitieuses &]diaboliques:'ils avoient acquis à J. C. un grand nombre de serviteurs. Ils avoient persuadé aux filles d'embrasser la virginité, & aux jeunes gents de se conserver dans la chasteté & la continence; & ils s'estoient ainsi rendus admirables à tout le monde par ces excellens miracles.

ad Drac.p.957.d.

p.958.a.

'Ces vies des Peres des deserts remarquent d'un Ammone solitaire & depuis Evesque, que lorsqu'il estoit encore solitaire, S. Antoine luy promit un jour qu'il avanceroit beaucoup dans la crainte de Dieu; & l'ayant mené hors de sa cellule, il luy commanda de dire des injures à une pierre qu'il luy montroit, & de luy donner de grands coups: ce qu'Ammone ayant fait, il l'assura qu'il arriveroit à une telle vertu, que quoy qu'on luy pust faire, il ne croiroit jamais avoir sujet de se plaindre, non plus que cette pierre ne s'estoit pas plainte lorsqu'il l'avoit battue & injuriée.

Vit.P.l.7.c.9.§ 3.p.668.2.

'Depuis qu'il fut fait Evesque, on luy amena une fille qui se trouvoit grosse, quoiqu'elle eust fait profession de virginité, & on luy disoit qu'il falloit donner penitence à celui qui avoit fait cette faute avec elle,[ou plutost à la fille mesme.]Mais il se contenta de faire le signe de la croix sur le ventre de cette fille, & commanda qu'on luy donnast six draps, afin, dit-il, que si elle ou son enfant vient à mourir lorsqu'elle acouchera, elle ait de quoy estre ensevelie. Ceux qui l'avoient amenée, fort surpris de cet ordre, luy repetoient encore qu'il luy falloit donner "penitence. Mais il leur répondit,[comme penetrant dans l'avenir » par un esprit de prophetie:]Vous voyez, mes freres, qu'elle est » proche de sa mort, & que puis-je faire davantage? La douleur

§ 8.p.994.

disciplinam.

& la confusion qu'elle souffre, est une assez grande peine. Et« ainsi il la renvoya sans la condanner d'une autre maniere.

Bib.P.t.11.p. 788.789. 'Dorothée raporte une action differente, mais d'un esprit & d'une conduite semblable de l'Abbé Ammonas; [ce pouvoit estre avant son episcopat.]

Hier.v.ill.c.99. p.208.c|:p.48.p. 327.b. 'S. Serapion de Thmuis, dont nous avons parlé ci-dessus, se rendit celebre dans la persecution de Constance par une glorieuse confession de la verité.

[Mais quelque generale que fust cette persecution contre les saints Evesques d'Egypte, on ne put empescher qu'il n'en demeurast plusieurs qui continuerent toujours à défendre invinciblement la Consubstantialité du Verbe.] Hil.in Const.l.1. p.114.2.d. 'S. Hilaire dit que les Prelats d'Egypte furent les seuls qu'il trouva dans cette disposition au Concile de Seleucie [en 359. "Il y en pouvoit avoir 12 de cette sorte dans ce Concile.] V. les Ariens § 85.

ARTICLE LXXX.

Qualitez des Evesques intrus par les Ariens.

[L'Extreme douleur qu'eurent les peuples de se voir arracher leurs Evesques, ne fut rien encore en comparaison de ce qui suivit,] Ath.sol.p.859.c. d|ap.1.p.693.a.b. '& que Saint Athanase appelle un attentat digne d'athées, & capable de faire fremir tout le monde.'Car aprés avoir chassé de saints Evesques qui avoient blanchi dans cette charge, on mit en leur place de jeunes impudens qui n'estoient encore que catecumenes, ou qui estoient mesme tout à fait payens; qui estoient bigames, ou dans d'autres defauts encore plus grands; sol.p.863.a. 'à qui l'on ne demandoit point d'autre condition que de faire profession de l'Arianisme; p.859.d. '& qui n'avoient point d'autre disposition pour cette dignité sacrée, que l'autorité que leurs charges leur donnoient dans leurs villes, ou les grandes richesses qu'ils possedoient. ap.1.p.693.a. 'Car on n'examinoit pas si un homme estoit sans tache, mais on faisoit Evesque ceux qui donnoient plus d'argent. sol.p.859.d. 'Et aprés avoir fait promtement toutes les ceremonies, on envoyoit ces gents, qui venoient d'acheter le nom d'Evesques comme dans un marché, p.863.a. 's'installer dans les Eglises avec des compagnies de soldats, & quelques [Ariens] à leur suite pour les mettre en possession.

a. 'Les Meleciens fournissoient aisément grand nombre de ces sortes de personnes. Car la pluspart d'entre eux, pour ne pas

dire tous, n'estoient pas d'une vie fort sainte; ils ne connoissoient guere la veritable foy de J.C: 'en un mot ils ne savoient point du tout ce que c'estoit que le Christianisme, ni mesme quelles sont les Ecritures des Chrétiens. La plus grande partie [de leur clergé] estoit composée d'idolatres, ou de personnes sujettes aux charges publiques, qui estant bien aises de jouir d'une malheureuse exemption & de la protection [que les Empereurs donnoient aux Ecclesiastiques,] obtenoient des anciens Meleciens d'y estre admis, avant que d'avoir seulement esté instruits des premiers principes de la foy. Et quand ils l'auroient esté, quelle foy auroient-ils pu apprendre des Meleciens? Voilà quelles estoient les personnes, à qui, comme à des enfans, l'on donnoit tout d'un coup le nom d'Evesques.

'Aussi l'ayant acquis de cette sorte ils n'en faisoient pas un grand état, & ne mettoient pas grande difference entre la pieté & l'impieté. Ils passoient tres volontiers du Melecianisme à l'Arianisme, prests à changer encore si le prince l'eust desiré. Car ils se mettoient fort peu en peine de se laisser aller à tous vents, pourvu seulement qu'ils eussent l'exemption qu'ils desiroient, & la protection des hommes. Mais peutestre vaut-il mieux dire qu'ils ne changeoient point dutout, & qu'ils demeuroient ce qu'ils avoient toujours esté: car ils estoient les mesmes dans la profession du Christianisme qu'ils estoient dans le paganisme. 'Ils consideroient le ministere de l'Eglise comme une charge & une magistrature civile; & quoiqu'ils entrassent dans la participation du nom sacré du Sauveur, ils n'avoient pas d'autres sentimens de leurs idoles, qu'ils en avoient estant payens, '& ne cessoient pas de faire parmi les Chrétiens les mesmes folies qu'ils faisoient auparavant dans leurs temples. 'Ils ajoutoient encore à leurs autres qualitez, le titre de partisans par les exactions qu'ils faisoient sur le peuple, [comme nous le verrons particulierement de George.]

d.

p.660.a.

Luci.epi.p.1113. d.

'C'est ainsi que les Ariens abolirent autant qu'ils purent la discipline établie par les Apostres; d'où ils tirerent cet avantage funeste, de pouvoir commettre en assurance toutes leurs abominations, '& d'avoir alteré la pureté de l'Eglise d'Egypte en faisant au moins parler de leur heresie dans cette province qui seule s'estoit conservée jusqu'alors cet avantage, que l'on y preschoit partout la foy orthodoxe avec une liberté toute entiere.

Ath.ap.1.p.693. b.

Sol.p.863.d.

ARTICLE LXXXI.

Persecution & constance du peuple d'Egypte : Martyre de S. Second : Histoire d'Oxyrinque.

Ath.fol.p.859. 860. 'Cependant comme les Fideles n'avoient que de l'horreur pour ces faux pasteurs qu'ils ne connoissoient point, & qui estoient comme à la solde de leurs ennemis, ils estoient fouettez, "proscrits, emprisonnez par le General Sebastien, qui estant Manichéen, acceptoit volontiers la commission de les contraindre par toutes sortes de vexations à oublier leurs legitimes pasteurs, & à recevoir ces miserables. Boll.14.may,p.70.e.f. 'Les saints moines, les vierges, & les meilleurs d'entre les laïques, estoient accablez de toutes sortes de mauvais traitemens à Alexandrie & par toute l'Egypte, & appliquez à des questions si rudes que plusieurs en moururent durant qu'on les fouettoit, ou qu'on leur dechiroit les costez.

Ath.fol.p.864.a. 'Mais plus on faisoit de violence aux peuples fideles, plus on faisoit croistre dans leur ame l'horreur & l'aversion de l'heresie. p.865.a.b. 'L'esperance des recompenses du ciel estoit plus puissante sur leur esprit que tout le reste. Ainsi leur foy se fortifioit & leur courage augmentoit parmi ces tempestes. Ils condannoient les persecuteurs, & s'unissoient de cœur & de volonté avec ceux qui estoient persecutez pour avoir part à la couronne de leur confession. p.864.a.b. 'Ils souhaitoient tous tres ardemment le martyre, mais en mesme temps penetrez d'une extreme douleur à cause de cet étrange renversement des Eglises, ils demandoient à Dieu avec gemissement & avec cris qu'il pardonnast à son peuple, & qu'il se hastast de les delivrer de la main de ces impies.

[Nous souhaiterions beaucoup d'avoir quelque connoissance du detail de tant de persecutions que souffrirent les Catholiques d'Egypte, & qui ne pouvoient manquer d'y faire beaucoup de Martyrs. Mais Saint Athanase ne nous en a rien conservé que] p.853.d. 'la mort de S. Second Prestre de Barca[a] dans la Libye Cyrenaïque ou Pentapole.[b] Un autre Second qui estoit ce miserable Evesque de [Ptolemaïde] dans la mesme province, & un Estienne l'associé de ses crimes, 'qui estoit aussi Evesque dans la Libye, [c] voyoient avec douleur que ce saint Prestre ne se soumettoit pas à eux ; & croyant que quelque mal qu'ils pussent faire, la qualité d'heretiques suffisoit pour excuser tout, ils luy donnerent tant de

a Geo.sac. b Ath.fol.p.853.d. Phils.l.8.c.2.p.108. c Ath.fol.p.853.d.

de coups de piez qu'il en mourut. Pour luy, à l'imitation de Saint Estienne, il disoit seulement durant qu'on le traitoit de la sorte,
„ Que personne ne demande aux juges justice de cet outrage; j'ay
„ J. C. pour qui je souffre, qui me la rendra. Ses boureaux ne purent estre flechis ni par ces paroles, ni par le respect du sacré temps de Caresme, durant lequel ils commirent cette inhumanité sans exemple.'Il est difficile de le juger par S. Athanase, si ce fut en cette année ou en la suivante. On a mis S. Second au 21 de may dans le martyrologe Romain. Boll. 21. may, p. 27. c. 28. a. b.

[L'Eglise d'Oxyrinque si celebre pour sa pieté, & dont il n'est pas besoin de rien dire ici, dautant que ce qu'en raporte Rufin] 'est trop connu de tout le monde;[a]avoit alors un chef indigne d'elle nommé Theodore. Cet Evesque fut assez lasche pour condanner la veritable foy par une souscription impie,[b]& mesme pour souffrir d'estre ordonné de nouveau par George:[c]une partie du peuple & du Clergé se separa de sa communion avec un nommé Paul, qui passoit pour le chef de tous les solitaires de cette ville, & qui fut dans une tres grande reputation durant sa vie, & aprés sa mort. Ruf. v. Pat. c. 5. p. 459. b. a Mar. & F. p. 76. b p. 77. c p. 76. 77.

'Ce peuple demeura ainsi quelque temps gouverné par les Diacres & par les Prestres. Mais quelque temps aprés, les Evesques Catholiques, dit le Prestre Marcellin schismatique Luciferien, luy donnerent pour Evesque un nommé Heraclide, dont cet auteur dit des merveilles.'Mais on voit par cet auteur mesme, qu'il fut un des principaux appuis du schisme de Lucifer. [Il est mesme assez vraisemblable qu'il n'a esté fait Evesque que dans le schisme & par les schismatiques. Car s'il avoit esté établi Evesque avant le Concile d'Alexandrie de l'an 362, ce Concile l'auroit dû maintenir contre Theodore, ce qu'assurément il ne fit pas,] 'puisque Theodore par l'aveu de Marcellin, passoit pour l'Evesque Catholique d'Oxyrinque. [C'est ce qui nous dispense de raporter tout ce que dit ce Prestre, des persecutions qu'il pretend avoir esté faites à son Heraclide & à ceux de son parti. Nous remarquerons seulement qu'outre ces dex Evesques d'Oxyrinque, Theodore & Heraclide,]'il y en avoit encore un troisieme pour les Meleciens nommé Apollone,'lequel assista au Concile de Seleucie en 359, comme partisan d'Acace. p. 77. p. 80. &c. p. 81. 82. p. 82. Epi. 73. c. 26. p. 874. b.

[Les Fideles estoient extremement animez à défendre la verité, non seulement par l'exemple & les exhortations des solitaires, mais encore par leurs propheties.]'Car au milieu de cette persecution S. Theodore de Tabenne écrivit aux solitaires de Boll. 14. may, p. 71. a.

Nitrie pour les assurer que bientost Dieu auroit pitié des souffrances de son Eglise, & la rendroit bientost victorieuse de l'Arianisme ; qu'ainsi il falloit exhorter les Fideles à ne se point decourager, & "attendre avec patience que les iniquitez des Ariens &c.
a.b. fussent montées à leur comble.'Il paroist que Dieu avoit revelé la mesme chose à un Prestre ne Nitrie nommé Agie.

ARTICLE LXXXII.

Tyrannie de George à l'égard des Chrétiens, & des payens mesmes.

[ON ne peut douter que George d'Alexandrie n'ait eu la principale part à la persecution des Catholiques d'Egypte.]'Ce cruel estoit le chef de tant de maux que les Ariens commettoient & contre les Evesques & contre les peuples.[a]Ne voyant personne, dit S. Gregoire de Nazianze, qui fust capable de l'arrester, parcequ'Athanase s'estoit retiré, il courut toute l'Egypte pour la ravager, il pilla toute la Syrie, & emporta dans tout l'Orient ce qu'il y trouva de foible & de malade. Il surprit la simplicité du Prince, & acheta les eunuques & ceux d'entre les magistrats qui avoient moins d'amour pour J.C. que pour l'or, dont il se trouvoit fourni en abondance, parcequ'il y employoit l'argent des pauvres ;'combatant la verité par ses thresors, & rendant un instrument d'impieté ces mesmes richesses qui n'avoient esté amassées que pour servir à la pieté. C'est ainsi qu'il merita d'estre regardé comme la main droite de son parti.

Boll. 14. may, g. p. 70. f. a Naz. or. 21. p. 385. d. — p. 386. b.

'Ce n'estoit pas sans raison, comme remarque Saint Athanase, que Constance avant que de l'envoyer à Alexandrie, avoit voulu avoir le consentement des payens. Il savoit qu'il n'envoyoit pas tant un Evesque pour gouverner des Chrétiens, qu'un chicaneur pour tourmenter tout le monde.[En effet, s'il se montra cruel à l'égard des Catholiques, il ne merita guere moins l'aversion des payens par ses tyrannies.

Ath. sol. p. 847. a.

'Rufin dit en general qu'il exerçoit avec beaucoup d'insolence un episcopat que la violence seule luy avoit acquis, en sorte qu'il sembloit exercer plutost un office tout seculier & une charge de judicature, qu'une dignité ecclesiastique, qui ne doit estre occupée qu'en des devoirs saints & sacrez.'Il ravissoit aux personnes les choses mesmes qu'ils avoient heritées de leurs peres. Il prit tout entier le parti "du salpestre. Il tascha aussi de se rendre maistre des marais de "papier & de jonc, & des salines de l'Egyp-

Ruf. l. 1. c. 23. p. 247. — Epi. 76. c. 1. p. 913. a. — nitri. papyri.

te. Il avoit une telle avarice qu'il ne negligeoit pas les moindres gains, quelque honteux qu'ils pussent estre ; & ce fut pour cela qu'il fit faire un certain nombre de bieres pour porter les corps en terre, particulierement ceux des étrangers; ce qu'il ne faisoit pas par amour de l'hospitalité, mais, comme on disoit, pour en tirer de l'argent. Car il n'estoit permis à personne d'enterrer un corps. Il falloit que ce fussent de ses gents, parcequ'il tiroit un certain droit de chaque mort.

'Je ne parle point, dit S. Epiphane, de la vie voluptueuse, de la cruauté, & des autres vices de cet homme,'qui comme une vipere ne cessoit de piquer & de mordre. Car oubliant tout à fait sa profession, qui ne porte qu'à la justice & à la douceur, (ce sont les termes d'un historien payen,)'il faisoit le métier barbare des delateurs. Il accusoit tantost les uns, tantost les autres comme rebelles aux ordres de Constance, dont les oreilles estoient toujours ouvertes à ces sortes d'accusations.'Nous trouvons entre autres un medecin nommé Zenon, que George avoit fait bannir d'Alexandrie. Julien l'apostat le rappella depuis, & luy écrivit une lettre pleine d'eloges,[ce qui donne lieu de croire qu'il estoit plutost payen que Chrétien.] Ibid. Amm.l.22.p.223. p.223|Soz.l.4.c.10.p.550.c|Juli.ep.10.p.124. Juli.ep.45.p.198.

'On accusoit mesme George d'avoir donné malicieusement avis à Constance d'un nouvel impost, en luy disant que toutes les maisons d'Alexandrie ayant esté premierement basties par Alexandre de l'argent du domaine, elles devoient aussi de droit appartenir au domaine.'Comme donc il n'estoit pas seulement cruel envers les défenseurs de S. Athanase, qu'il faisoit dechirer à coups de fouet, autant les femmes que les hommes, mais qu'il taschoit encore de se rendre formidable à tout le monde, il n'avoit point aussi d'autre estime que celle d'un tyran. Amm.l.22.p.223. Soz.p.550.b.

'Cette haine universelle ayant enfin fait soulever tout le monde contre luy, on vint un jour se jetter sur luy lorsqu'il estoit dans l'eglise, & il eut bien de la peine à se sauver de ce danger, & à s'enfuir vers l'Empereur.[Je ne sçay si ce ne seroit point en l'an 359,"auquel il estoit à Sirmich auprés de Constance au mois de may.]Les défenseurs de Saint Athanase rentrerent alors dans la possession des eglises, selon Sozomene; mais ils ne les conserverent pas longtemps.'Car le General d'Egypte les en chassa pour les rendre au parti de George; & un des secretaires de l'Empereur envoyé pour punir cette sedition, fit souffrir la question & les supplices à beaucoup de personnes dans Alexandrie. George revint bientost luy mesme plus redouté, mais plus b. V. les Ariens 577. c.

haï que jamais. [*Il revint à Alexandrie au mois d'octobre 359, aprés s'estre trouvé au Concile de Seleucie, & y avoir esté deposé par les Semiariens.] * V. les Ariens § 88.

c.d. 'Les solitaires qui haïssoient son faste aussibien que la corruption de sa doctrine, n'augmentoient pas peu l'aversion du peuple qui avoit beaucoup de croyance en eux à cause de la sainteté de leur vie. [Voilà tout ce que nous savons de ce qui se passa en Egypte touchant George jusques en l'an 362.]

Thdrt l.2.c.23. p.626.c.d. 'Il y eut un fidele cooperateur de ses blasphemes & de ses inhumanitez en la personne d'Aece [surnommé l'Athée,]"qu'il rétablit dans les fonctions du diaconat dont Leonce d'Antioche avoit esté obligé de le deposer. Ibid. § 65.

On voit encore de quel discernement il usoit dans le choix des ministres de l'Eglise,]

Lib or.9.p.225. b. 'par les efforts qu'il fit pour elever au sacerdoce un certain Aristophane qui n'estoit ni Chrétien, ni mesme catecumene, & qui faisoit au contraire une profession toute publique de reverer ce qu'il y avoit de plus ridicule dans l'idolatrie, sans parler d'une accusation de magie où il fut mélé, & pour laquelle il fut banni.

p.225.b.c. 'Libanius dit que s'il eust voulu se soumettre à George, cet Evesque l'eust mis aussitost en credit auprés des eunuques, l'eust fait entrer dans la confiance la plus intime de Constance, & luy eust fait donner l'argent, les charges, & tout ce qu'il eust voulu.

ARTICLE LXXXIII.

S. Athanase veut aller trouver Constance; mais il est obligé de se retirer dans le desert.

[IL y a longtemps que nous avons dit que S. Athanase s'estoit caché pour se derober à la fureur des Ariens : mais nous n'avons point marqué ce qu'il estoit devenu depuis ce temps là.]

Ath.ap.2.p.692. a. 'Il nous apprend luy mesme qu'il se retira dans le desert, [a]durant que Constance non content de l'avoir reduit à se separer de son peuple,

a p.693.a. d. 'donnoit ordre de le chercher jusque dans les terres des barbares, & de l'amener dans les prisons des Prefets du Pretoire. [La fureur de ce prince alloit si loin contre luy,]

sol.p.843.b. 'qu'il commanda, comme nous avons déja dit, à toute la jeunesse d'Alexandrie de se mettre en état de le poursuivre, sur peine à ceux qui y manqueroient, de se declarer ses ennemis.

p.849.c. 'On renversa sous pretexte de le chercher, & on pilla toutes les maisons d'Alexandrie.

Luci.epi.t.9.p. 1115. 'Les

Ariens obsedoient tous les chemins, examinoient tous ceux qui sortoient de la ville, fouilloient les vaisseaux, couroient les deserts, renversoient les maisons, tourmentoient les particuliers, inquietoient tout le monde.'Et ceux qui estoient soupçonnez de recevoir le Saint, estoient mis en justice comme rebelles au Prince & comme criminels d'Etat.'Car Constance vouloit absolument l'avoir mort ou vif, & il avoit promis une tres grande recompense à ceux qui au moins luy apporteroient sa teste. Soz.l.4.c.10.p.549.a.b. Thdrt.l.2.c.11.p.604.d.

[S. Athanase n'avoit pas encore appris toutes ces choses dans sa retraite: mais la seule violence de Syrien les luy pouvoit assez faire presager.]'Cependant il eut assez de courage pour entreprendre d'aller touver Constance, dans l'assurance que son innocence luy donnoit, & dans l'esperance de flechir ce prince, 'qui agissoit plus par des impressions étrangeres que par ses propres mouvemens:'car il se persuadoit que Constance n'avoit pas encore entierement oublié tant de sermens qu'il avoit faits de le proteger toujours. Ath.ap.1.p.691.d. sol.p.856.d. ap.1.p.691.d.

'Il s'estoit déja mis en chemin pour cela, & estoit, dit-il, sorti de son desert,"lorsqu'il apprit la nouvelle de toutes les violences que l'on avoit faites en Occident à son occasion. D'abord le recit qui luy en fut fait luy parut incroyable: mais il reconnut dans la suite qu'il n'estoit que trop vray.'Le bruit de ce qui s'estoit passé en Occident fut bientost suivi par celui de ce qui venoit d'arriver à Alexandrie & dans toute l'Egypte depuis le temps de sa retraite;'& les larmes de ceux qui le luy raporterent, furent comme un miroir où il vit les inhumanitez que l'on commettoit partout.'Tout cela neanmoins ne le put decourager. Il se hastoit au contraire d'achever son voyage, esperant de faire cesser tous ces maux en parlant à Constance, dautant qu'il ne pouvoit se persuader que ce prince approuvast ni mesme qu'il sceust tant de desordres que l'on commettoit sous son nom. p.692.a.b. NOTE 73. p.692.693. p.677.b. p.693.c.

'Mais enfin lorsqu'il eut appris par une troisieme nouvelle les lettres que Constance mesme avoit écrites aux Princes d'Auxume, & au peuple d'Alexandrie; & les ordres barbares qu'il avoit donnez contre les Catholiques & contre luy en particulier,'il crut que la fureur de ses ennemis qui alloit si loin, ne luy permettroit jamais d'approcher de Constance, depeur qu'il ne le desabusast; mais qu'ils feroient tout leur possible pour l'assassiner. c.d. p.677.c.

'Ainsi ne voyant aucune sureté à continuer son voyage, & jugeant que les ordres que l'on donnoit contre luy, luy estoient une défense bien expresse d'aller à la Cour, il aima mieux"re- b. NOTE 74.

Aug.ep.180.p.306.1.d. tourner dans le desert,'& priver son peuple des devoirs qu'il pouvoit attendre de son ministere, mais que la fureur de ses ennemis, animez particulierement contre sa personne, luy rendoit alors impossibles. Il se contenta de les servir [par ses prieres, par ses écrits,] & par les autres ministres qu'il leur laissa.'Et la suite fit assez voir combien la conservation d'un Athanase estoit necessaire à l'Eglise, & quel avantage nous avons tiré de la prudence qu'il eut de ne se pas exposer temerairement à la discretion de ses ennemis. C'est, dit Saint Augustin, ce que sçait la foy Catholique défendue contre les Ariens par la bouche de ce Saint, & soutenue par son amour pour la verité. p.307.1.a.

[Le desert fut apparemment son sejour ordinaire jusques à la mort de Constance, quoiqu'il puisse bien aussi en estre sorti quelquefois secrettement, selon qu'il le jugeoit necessaire. Ainsi ce que nous dirons ici de sa retraite comprend tout ce qui se passa jusqu'à la fin de l'an 361, auquel Constance mourut.]

ARTICLE LXXXIV.

Conduite de S. Athanase dans sa solitude: Quelques particularitez de sa retraite.

Naz.or.21.p.384.b. 'SAINT Athanase se retira, dit S. Gregoire de Nazianze, dans ces divines ecoles, & dans ces saints monasteres de l'Egypte, où il jouissoit pleinement de la conversation de ces hommes qui ne vivoient que pour Dieu.'Et là, selon cette grace que Dieu luy avoit donnée de pacifier & de réunir tout le monde, il allia la vie solitaire à celle de la societé religieuse. Et ajoutant encore cette philosophie toute spirituelle à la grace de son sacerdoce, il unit tellement en sa personne le repos de la solitude avec l'action & le travail de l'episcopat, que tout le monde fut persuadé que la vie solitaire consistoit dans la tranquillité & l'uniformité des actions, plutost que dans la separation du corps & la retraite exterieure. d.

p.385.a. 'Cette maniere d'agir faisoit que les plus parfaits d'entre les solitaires paroissoient encore beaucoup audessous de ses rares qualitez, & que contribuant peu de choses pour l'accomplissement de son sacerdoce, ils recevoient de luy de grands avantages pour acquerir la derniere perfection de la vie religieuse. 'Aussi ses sentimens leur servoient de loix: ils detestoient toutes les choses que ce grand homme n'approuvoit pas. Ses dogmes b.

leur estoient aussi augustes que les tables de Moyse, & ils avoient plus de veneration pour luy que les hommes n'ont accoutumé d'en avoir pour les plus grands Saints.

'Mais les heretiques n'eurent aucun respect pour ces compagnies sacrées, & ils ne craignirent pas d'en violer le silence pour y chercher celui qu'ils haïssoient si fort.'Lors donc que les ennemis du Saint, qui ne l'avoient pu trouver nullepart, furent venus aussi dans ces deserts pour l'y chercher, comme ils eussent fait une beste sauvage, ces solitaires ne voulurent jamais leur dire un seul mot; mais se contenterent de tendre le cou pour recevoir la mort dont ils les menaçoient; estant persuadez qu'en s'exposant pour Athanase, ils s'exposoient pour J. C, & que ce qu'ils pourroient endurer pour sa cause, leur seroit plus avantageux & plus glorieux 'que de jeûner longtemps, que de coucher sur la terre, & que de pratiquer toutes les autres austeritez dont ils avoient toujours fait leurs delices. or.25.p.434.b. or.21.p.385.b. c.

[Il ne put pas neanmoins demeurer toujours dans cette retraite si agreable pour luy & pour ses hostes.]'Car voyant que les Ariens avoient envoyé des soldats le chercher dans ces deserts, & qu'ils étendoient leur fureur jusque sur ces saints ermites, 'dont leur cruauté faisoit des Martyrs:[a]il craignit que ceux qui l'avoient receu chez eux ne fussent aussi inquietez à cause de luy, & il se retira encore plus loin 'en un lieu où il ne pouvoit jouir de la compagnie de ses freres,'quelque desir qu'il en eust, ni voir ses parens qui vivoient encore,'ni mesme, dit-il, jouir librement de la vue de l'air.'Il voyoit seulement un Fidele qui luy apportoit les choses dont il avoit besoin, & les lettres qu'on luy écrivoit, & encore avec beaucoup de peine & de danger;'tant la persecution des Ariens estoit violente. Luci.epi.t.9 p. 1114.b. Naz.or.25.p. 434.b. a Luci.p.1114.b. d. p.1115.d. p.1114.d. d. d|1115.d.

'Ce n'est donc pas sans sujet qu'il dit luy mesme, que les travaux de la fuite sont plus difficiles à endurer que les rigueurs de la mort,'& qu'il met un des principaux devoirs de ceux qui sont persecutez pour la verité, à supporter ces peines sans impatience & sans ennui. Ath.de fug.p. 712.b. d|716.a.

'L'état où nous avons dit qu'il estoit, sur ce qu'il en écrit dans une lettre qui peut estre de l'an 360 ou 361, a un tres grand raport avec ce que dit Rufin & Sozomene aprés luy, & qu'ils placent avant la mort de Constant, ce qui ne peut estre.'Ils disent donc que le Saint demeura longtemps caché dans le fond d'une citerne seche, sans voir seulement le soleil, & sans que personne en sceust rien, excepté le maistre & la maistresse du lieu, & une Bar.356.§ 81.85. 83. Ruf.l.1.c.18.p. 246|Soz.l 4.c.10. p.548.549.

servante qui luy apportoit ses besoins. Mais que cette servante l'ayant decouvert, il en sortit comme par inspiration du S. Esprit la nuit mesme qu'on venoit pour le prendre. Le maistre & la maistresse prirent la fuite, & la servante fut punie comme ayant donné un faux avis. [Cette histoire n'a rien qui ne s'accorde fort bien avec ce que S. Athanase & S. Gregoire nous apprennent, pourvu seulement que nous ne disions pas que le Saint soit demeuré six ans entiers dans cette citerne, comme fait Rufin, mais sans l'assurer.]

ARTICLE LXXXV.

On va chercher S. Athanase à Tabenne : Son union avec S. Antoine : Il le trouve mort en se retirant dans le desert.

Bar. 360. § 13. Ath. de Spi. t. 1. p. 173. d.

'SAINT Athanase dans un écrit qu'il fit, comme on croit, en 360,'témoigne aussi qu'il souffroit alors une persecution tres violente, & qu'on le cherchoit avec grand soin pour le tuer. [On ne peut pas en effet mettre plustost la persecution que luy fit le Duc Arteme, si cet Arteme est celui"qui estoit encore Vicaire de Rome aprés le 25 aoust 359. Quoy qu'il en soit,]'Arteme qui succeda à Sebastien dans la charge de Duc d'Egypte, luy succeda encore dans la persecution des Catholiques, [quoiqu'il fust Chrétien.] On leur attribue à l'un & à l'autre les mesmes violences, ou au moins d'avoir banni les Evesques, & d'avoir fait donner la question à divers Orthodoxes avec tant de cruauté que plusieurs y avoient perdu la vie.

V. Constance § 50. Boll. 14. may, g. p. 70. f.

p. 48. c. 'Arteme chercha aussi partout Saint Athanase par ordre de Constance & à la sollicitation des Ariens. On crut qu'il pourroit estre caché parmi les moines de Tabenne, parcequ'il les aimoit ; & aussitost Arteme monta sur le Nil pour y aller avec d. des troupes.'Il fit environner le monastere appellé Pabau par ses soldats armez comme pour aller combatre un ennemi, & il y entra accompagné de plusieurs archers. Il dit à Psarphie qui gouvernoit la maison en l'absence de l'Abbé Theodore, qu'il avoit ordre de l'Empereur de chercher chez eux l'Evesque Athanase ; surquoi Psarphie luy répondit qu'Athanase a. estoit effectivement leur pere;'mais que pour luy il ne l'avoit jamais vu. Il chercha le Saint par toute la maison sans le trouver, ensuite de quoy il demanda aux moines qui estoient assemblez dans l'eglise, qu'ils priassent pour luy : mais luy répondirent

rent qu'ils ne pouvoient prier avec ceux qui favorisoient le parti d'Arius ; & on croyoit qu'il avoit amené avec luy un Evesque Arien. Ainsi ils le laisserent prier seul dans l'eglise, d'où on le vit sortir ensuite tout troublé & tout effrayé ; & il avoua qu'il avoit eu une vision, où il avoit à peine obtenu de Dieu la conservation de sa vie.

[C'eust esté une grande consolation pour Saint Athanase lorsqu'il fut obligé de se retirer dans le desert, d'y pouvoir jouir de la conversation du grand S. Antoine.]'Il l'avoit vu plusieurs fois. Ath.v.Ant.p. 451.d.
[a]Il luy avoit donné un manteau[b]& une couverture sur laquelle ce Saint couchoit.[Il l'avoit mesme fait venir à Alexandrie pour y rendre un témoignage illustre de la verité contre l'impieté Arienne:][c]& il avoit pour luy une telle veneration, qu'il ne pouvoit seulement s'en souvenir qu'avec une joie singuliere & un fruit merveilleux. a Hier.v.Paul.t. 1.p.239.b. b Ath.v.Ant p. 503.c. c p.451.b.
'Nous avons vu que quoiqu'il aimast beaucoup les moines de Tabenne pour eux mesmes, il les receut neanmoins encore en 349 avec une joie toute particuliere, parcequ'ils venoient avec une recommandation & des lettres de S. Antoine. Boll.14.may,g. p.45.d.e.
V.S.Antoine § 13. [[a]Mais Dieu avoit retiré ce grand Saint du monde des le 17 janvier 356, c'est à dire peu de jours avant que S. Athanase fust obligé de quitter Alexandrie.]

'Ce Saint affermit encore ses disciples quelques mois avant sa mort contre les persecutions des Ariens, & les assura qu'on verroit bientost la destruction de cette heresie. Ath.v.Ant.p. 502.a.
'Il voulut mesme mourir dans la communion de S. Athanase, ordonnant qu'on luy donnast l'une de ses tuniques, & la couverture qu'il avoit receue toute neuve de ce grand Evesque. p.503.c.
'S. Athanase conserva ses presens comme des choses de tres grand prix : d.
'en les voyant il croyoit le voir luy mesme, & il ne pouvoit les porter sans joie, à cause qu'en estant revétu, il croyoit l'estre aussi de ses pensées. p.504.a.
'Il composa sa vie, comme nous le dirons dans la suite, lorsqu'il fut revenu à Alexandrie. Boll.17.jan.p. 113.§35.

'Aprés la mort de S. Antoine on fut trois ans sans avoir de pluie dans l'Egypte : ce qui faisoit dire aux habitans que les elemens mesmes regrettoient la mort de ce Saint.[Mais ce pouvoit estre aussi une punition de tant de crimes que les Ariens y commettoient.] Hier.v.Hil.p. 249.a.

ARTICLE LXXXVI.

Saint Athanase écrit aux Evesques d'Egypte, adresse une apologie à Constance, console les vierges persecutées, & son peuple, sur leur expulsion des eglises.

[QUOIQUE la persecution que l'on faisoit à S. Athanase, semblast luy oster tous les moyens de défendre son innocence & la verité de l'Eglise autrement que par ses souffrances & ses prieres, neanmoins il la défendit encore par divers écrits ; & outre ce qui en peut avoir esté perdu, les principaux ouvrages qui nous restent de luy sont des fruits de sa solitude.

Ath.in Ari.or.1. p.283. Celui que nous pouvons mettre le premier de tous,]'est une lettre circulaire que S. Athanase écrit aux Evesques d'Egypte & p.291.a.&c. de Libye,'pour les exhorter à rejetter une confession de foy qui p.287.d|289.d. n'avoit rien de formellement mauvais;'mais que les Ariens as- p.287.d. semblez en assez petit nombre,'avoient composée, & vouloient envoyer dans les provinces pour la faire signer, sous peine d'exil pour ceux qui la refuseroient : & ils commençoient déja à tourmenter les Evesques de la province où estoit le Saint. Neanmoins ayant connu la fermeté des Evesques d'Egypte, & les mauvais desseins de ceux qui leur demandoient cette signature, ils estoient resolus de s'y opposer, mesme aux depens de leur vie. [Ces Evesques peuvent bien estre ceux de la Palestine, parmi lesquels S. Cyrille qui avoit succedé à Saint Maxime de Jerusalem ap.1.p.692.a.b. eclatoit alors.]'Car nous avons vu que Saint Athanase aprés s'estre caché quelque temps au sortir d'Alexandrie, sortit de sa retraite pour aller trouver Constance.[Le Concile d'Ariens auteur de la confession de foy que l'on pretendoit faire signer, peut Soz.l.3.c.7.p.507.a. bien estre aussi celui d'Antioche]'qui avoit ordonné George, selon Sozomene.[Il y a des raisons assez fortes pour mettre cette lettre circulaire en 361,"mais nous croyons en avoir encore de NOTE 7 in Ari.or.1.p.290.b. plus fortes pour la mettre dés les premiers mois de 356,]'avant que George fust encore arrivé en Egypte.[On la met dans les anciennes editions à la teste de quatre grands discours du Saint contre les Ariens, & on veut mesme qu'elle fasse une premiere partie de cet ouvrage,"quoiqu'elle en soit entierement detachée NOTE 7. & n'y ait aucun raport.]

Boll.2.may,p.230.a|232.a|Ath.B.t.1 p.294. a Ath.ap.1.p.699.700. 'L'un des premiers fruits de la retraite de Saint Athanase, fut apparemment l'apologie qu'il adressa à Constance. [a] Il semble

par la fin qu'il l'ait composée non pour l'envoyer à ce prince, mais pour la prononcer en sa presence, ou au moins pour la luy presenter luy mesme en cas qu'il en pust trouver l'occasion.'On voit qu'il l'a faite dans le desert, lorsqu'il habitoit, dit-il, parmi les bestes,'& hors d'Alexandrie, où il promet de ne point rentrer, jusqu'à ce qu'il en eust obtenu sa permission. p.699.c. p.691.d.

[Il s'y défend particulierement contre quatre accusations,] 'savoir d'avoir mal parlé de Constance à Constant,[a] d'avoir écrit à Magnence,[b] d'avoir fait l'office dans la grande eglise avant qu'elle fust achevée,[c] de n'avoir point voulu sortir d'Alexandrie, ni aller trouver Constance, quelque commandement qu'il en eust receu de luy. [Nous avons assez parlé de ces choses pour ne nous y pas arrester davantage.] p.674-677. a p.677-681. b p.682-686. c p.686-700.

'S. Athanase declare dans cet écrit qu'il se justifioit contre ses accusateurs, parcequ'il ne s'agissoit pas [d'argent, ni] de terres, [ni d'autres choses semblables,] mais de la gloire & de l'interest de l'Eglise, 'à laquelle il estoit honteux que l'on crust des Chrétiens & encore plus des Evesques capables des choses dont on l'accusoit: 'Qu'il luy estoit bien sensible de voir toute l'Eglise troublée par ces calomnies, & tant d'illustres Evesques bannis parcequ'ils communiquoient avec luy; que la verité seule pouvoit apporter le remede à tant de maux, qui s'augmentoient » toujours, parceque l'on negligeoit de la rechercher.'Daignez » donc, dit-il à Constance, approfondir cette affaire. Faites venir » mes accusateurs, & examinez ce qu'on vous dit contre moy: mais » prenez la verité pour vostre compagne dans cet examen; puis- » que c'est elle qui conserve les Rois, & que sans elle leur autorité » est mal affermie.'Que si vous ne jugez pas à propos d'entrer » dans cette discussion, il est donc juste que vous donniez au » moins autant de croyance à l'accusé qu'aux accusateurs, & à un » accusé qui s'offre de donner des preuves de son innocence.'Si » j'estois calomnié devant d'autres, j'appellerois à vostre pieté, » comme S. Paul; mais puisque c'est devant vous mesme qu'on a la » hardiesse de me calomnier, à qui puis-je appeller de vous qu'au » Pere de celui qui dit qu'il est la Verité, afin qu'il [ouvre vostre » cœur, & qu'il] le porte à la clemence? Sur cela il s'eleve à Dieu, » & le prie de luire dans le cœur du Prince, afin qu'il discerne la » verité du mensonge, qu'il ecoute avec bonté sa justification, & » qu'il fasse connoistre à tout le monde que ses oreilles[1] ne peu- » vent recevoir que la verité. p.681.b. c. b. p.680.c. p.681.b. p.680.d.

1. [illegible], sont affermies & munies par la verité.

[Pour continuer la ſuite des écrits que S. Athanaſe peut avoir faits dans les commencemens de ſa retraite, comme les Ariens ſembloient avoir eu deſſein d'exercer particulierement leur cruauté ſur les vierges,] auſſi le Saint eut un ſoin tout particulier de conſoler celles qui avoient le plus ſouffert dans cette perſecution. Il leur écrivit pour cela un livre dont Theodoret nous a conſervé un paſſage. Nous en avons encore aujourd'hui parmi les œuvres de S. Athanaſe un livre adreſſé aux vierges; [mais il eſt viſible que ce n'eſt pas celui dont parle Theodoret. Le ſujet meſme en eſt tout different, puiſqu'il n'eſt fait que pour regler la conduite ordinaire des vierges, ſans dire un ſeul mot de la perſecution. C'eſt pourquoi il eſt fort bien intitulé *De la virginité*. Mais il y a quelque ſujet de douter s'il eſt veritablement de Saint Athanaſe.] S. Jerome témoigne que noſtre Saint avoit fait un livre ſous ce titre. [a] S. Ephrem d'Antioche cite ſon epiſtre aux vierges pour l'unité de la perſonne de J. C. NOTE 77.

(Margin: Thdrt l.2.c.13. p.604.c. — r. — Ath. de virg.t.2. p.1043.&c. — Hier.v.ill.c.87. p.296.c. — a Phot.c.229.p.808.b.)

Les Benedictins nous ont donné deux fragmens latins d'une lettre que le Saint écrivit à ſon peuple en l'an 356, aprés qu'on eut oſté les egliſes aux Catholiques. Il les conſole là deſſus, & leur dit que s'ils ont perdu des baſtimens, ils ont conſervé en eux meſmes [le grand edifice de] la vraie foy. Il leur laiſſe à juger qui ſont les plus heureux, ou d'eux qui eſtoient demeurez ſtables dans la doctrine apoſtolique, ou de ceux qui l'ayant abandonnée s'eſtoient emparez de ces temples materiels. Il veut qu'on n'eſtime ces lieux que par la pureté de la doctrine qu'on y preſche, & par la ſainteté de ceux qui s'y aſſemblent. Quoiqu'il eſpere qu'ils rentreront en poſſeſſion des egliſes, il les exhorte neanmoins à ne s'en pas beaucoup embaraſſer, & à ſe bien convaincre que [le threſor de] la foy leur ſuffit.

(Margin: Ath.B.t.1.p. 968.)

ARTICLE LXXXVII.

Saint Athanaſe juſtifie ſa retraite.

[ON peut mettre ſur la fin de l'année 357, ou au commencement de la ſuivante, l'apologie que S. Athanaſe fit de ſa retraite, & ſon epiſtre aux ſolitaires. Il ne peut avoir fait ces deux ouvrages ni pluſtoſt,] puiſqu'il y parle de la chute d'Oſius;

(Margin: Ath. de fug. p. 704. a ſol. p.841.)

1. Les Benedictins croient qu'il s'adreſſoit indifferemment à tous les Fideles: Ils ſe fondent ſur ces paroles καὶ παρθένοις ὑμῶν φανῆναι qui ſe trouvent, diſent-ils, dans les imprimez: [au lieu qu'il faudroit παρθένοι, s'il ne parloit qu'à des vierges.] Dans l'edition de Paris en 1642, dont nous nous ſervons, il y a παρθένοις; [a] & les Benedictins l'ont ainſi fait imprimer eux meſmes.

(Margin: Ath.B.v.p.67.2.d. — B.t.1.p.1284.c. — Thdrt l.2.c.11.p. 602.c. — a Ath.B.t.1.p.1284.c.)

V. les Ariens 570. [ni aussi plustard,]'parcequ'il y suppose"Leonce d'Antioche comme vivant,[au lieu que sa place fut remplie par Eudoxe au commencement de 358 pour le plustard."L'apologie semble avoir precedé l'autre;]'puisqu'il n'y est parlé que du bannissement de Libere & non de sa chute.ªQuelques uns neanmoins pretendent que ce qui est dit des fautes d'Osius & de Libere dans ces deux écrits, y a esté ajouté aprés coup par S. Athanase mesme, ce qui fait qu'ils mettent l'apologie entre les écrits que le Saint fit en 356. de fug. p. 701. b| sol. p. 811. c. Note 78. de fug. p. 703. c. d|709. d. a Boll. 2. may, p. 231. b. c.

'Il la composa pour répondre aux reproches des Ariens, nommément de Leonce d'Antioche, de Narcisse, & de George de Laodicée, qui ayant tous les regrets du monde de ce qu'il leur estoit echapé, l'accusoient d'estre un lasche, parcequ'il s'estoit enfui.'Il y témoigne d'abord sa moderation en laissant tout ce qu'il eust pu dire contre ses calomniateurs,'dont il dit neanmoins quelque chose à la fin.'Il fait voir ensuite par les cruautez qu'ils avoient exercées contre les autres Evesques & contre tous ceux qui avoient parlé pour luy, qu'ils n'avoient point d'autres desseins en l'accusant de timidité, eux qui estoient la timidité mesme, que de l'obliger à se venir mettre entre leurs mains. Ath. de fug. p. 701. b. c. c. p. 718. c. d. p. 701-707.

'Mais il montre qu'il ne pourroit le faire qu'en meconnoissant la grace que Dieu luy avoit faite de le sauver par un miracle; 'qu'en desobeissant aux commandemens qu'il nous a donnez luy mesme,'nous dont toute la gloire & la perfection consiste à observer ses commandemens,'& en ne suivant pas l'exemple que J.C. & que les Saints nous ont donné :'qu'aprés tout s'il y a de la honte & du mal à fuir, il y en a encore plus à persecuter les autres. p. 716. 717. p. 717. 718. p. 708. c. p. 707. &c. p. 705. d.

[Il dit de fort belles choses sur la conduite des Saints dans les persecutions. On les peut reduire à ces maximes:]'Qu'il faut fuir quand on nous poursuit; & nous cacher quand on nous cherche, & ne point tenter Dieu en nous exposant temerairement au danger,'depeur que nostre temerité ne soit punie par la lascheté;'Qu'il faut attendre paisiblement l'heure que Dieu a marquée pour nostre mort,'ou pour telle autre chose qu'il luy plaira de faire de nous,'sans nous lasser & nous ennuyer des travaux qui accompagnent ces sortes de retraites, & qui sont plus difficiles à supporter que la mort mesme:'Et enfin qu'il faut nous tenir prests quand nous seront pris, à souffrir constamment jusqu'à la mort pour la verité.'C'est, ajoute-t-il, ce que tous les saints Martyrs ont pratiqué; & si quelques uns d'eux se sont pre- p. 715. d. p. 712. d. p. 715 d. p. 716. a. p. 712. b. p. 716. a. a. b| 711. d.

sentez eux mesmes au martyre, la constance avec laquelle ils l'ont enduré a esté un témoignage[1] qu'ils ne l'avoient fait que par un mouvement particulier du S. Esprit.'Il ajoute à la fin, que si les Ariens croient souffrir une injustice lorsque leurs mauvais desseins ne réussissent pas, il prie Dieu de leur faire souvent souffrir cette injustice.

p.719.a.b.

'On peut remarquer dans ce traité qu'il y appelle Constance heretique, tout vivant & regnant qu'il fust.'Theodoret & Socrate en citent divers endroits sous le titre d'apologie touchant sa fuite.[a] Le dernier dit que le Saint lut ce discours dans le Concile d'Alexandrie [en 362;] mais il reconnoist qu'il l'avoit composé assez longtemps auparavant.[b] Photius le met au rang des epistres de S. Athanase. Il dit que le style en est clair, elegant, magnifique, qu'il est tout ensemble agreable & propre à persuader,'& mesme qu'il a une beauté & une grace qui ne se trouve dans aucun des autres écrits du mesme Saint.

p.718.d. Thdrt.l.2.c.10. p.601.d|605| Socr l.2.c.28.p. 118-120|l.3.c.8. p.176-180. a Socr.l.3.c.8.p. 176.d. b Phot.c.32.p. 20. c.139.p 315.

ARTICLE LXXXVIII.

De l'epistre aux solitaires, & des quatre oraisons contre les Ariens.

'L'ECRIT ou l'epistre aux solitaires fut accordée aux instances souvent reïterées que luy en avoient fait ces Saints, 'ensuite de quelques disputes qu'ils avoient eues avec d'autres personnes.'S. Athanase y avoit entrepris deux choses, la refutation du dogme des Ariens, & le recit des persecutions qu'ils avoient fait souffrir & à luy & à l'Eglise.

Ath.fol.p.808.c. p.809.a. p.808.c mor. Ari.p.670.b.c.

'Dans la lettre qui sert de preface à tout l'ouvrage, il dit que la premiere partie luy avoit donné beaucoup de peine, parceque plus il s'efforçoit de contempler la divinité du Verbe, plus il connoissoit qu'elle est inconcevable; plus il penetroit dans ce mystere, plus il voyoit combien il est impenetrable, & que toutes ses pensées les plus sublimes, ne pouvant former dans son esprit qu'une ombre obscure de la verité, ses paroles mesmes ne pouvoient exprimer cette lumiere quelque foible qu'elle fust.'Cette difficulté pensa luy faire abandonner son dessein; mais la crainte d'attrister ses amis, & de donner cet avantage à ses ennemis, l'obligea de continuer; & il crut que s'il estoit impossible de faire comprendre la verité, il n'estoit pas difficile de confondre & de faire abhorrer le mensonge & l'heresie, ce qui suffisoit aux

fol.p.808.d. p.809.

1. Il y a de fort belles choses sur ce sujet dans l'histoire de S. Polycarpe.

Fideles pour embrasser la verité.'Il prie les solitaires de recevoir p.809.d.
son écrit de cette maniere, & de luy pardonner s'il y manque
» quelque chose. Et je croy, dit-il, que tout y manquera.'Il se re- p.810.a.
commande fort à leurs prieres.

'Mais son humilité paroist principalement dans la priere qu'il a.b.
leur fait, de luy renvoyer promtement son écrit aprés l'avoir lu,
» sans en donner aucune copie, ni en retenir mesme pour eux : Car
» il n'est pas seur, dit-il, de faire passer à la posterité les écrits d'un
» homme qui ne fait que begayer, & qui est aussi ignorant que
» moy;'& il est aisé que dans des matieres si relevées, & où il est mor. Ari.p.672.
» difficile de se bien exprimer, l'on ne donne quelque occasion de 673.
» scandale & quelque prise à ceux qui sont bien aises d'en trou-
» ver.'Il envoya depuis le mesme écrit à l'Evesque Serapion;[a] mais de Ari.p.670.c.
il le fit avec la mesme condition qu'il dit avoir donnée aux soli- a p.672.d.
taires. Il luy accorda neanmoins permission de le lire à quelques
personnes, & le pria d'y ajouter ce qu'il croiroit y manquer. Il
semble luy marquer quelque accident particulier arrivé de ce
qu'on avoit communiqué quelqu'un de ses écrits.

[Cette partie de la lettre aux solitaires est entierement per-
due, si ce n'est que l'on en ait fait quelque autre écrit separé.]
'Quelques uns croient en effet que nous l'avons toute entiere Boll.2.may,p.
dans les quatre discours ou oraisons contre les Ariens, qu'on aura 187.§ 8.9.
separez du reste, parceque beaucoup de personnes se conten-
toient d'avoir ce qui regardoit le dogme, comme d'autres se sont
plus mis en peine de ce qui regardoit l'histoire & la justification
du Saint.[Il est certain que ces quatre discours, quoique fort
V. la note 76. longs chacun en particulier,"semblent neanmoins ne faire
qu'une seule piece qu'on aura partagée tantost en quatre, com-
me nous l'avons aujourd'hui, tantost en cinq,]'puisque Photius Phot.c.140.p.
marque cinq livres de Saint Athanase contre les dogmes des A- 316.
ἡ πεντάβι-βλος, riens,"qui ne faisoient qu'un seul corps.[Je croy qu'on peut re-
marquer encore dans tous les ouvrages de Saint Athanase, qu'il
n'en entreprenoit guere que par des occasions & des necessitez
particulieres; & nous ne voyons pas neanmoins ce qui luy en a
fait entreprendre un si important & si long, d'où nous avons lieu
de juger qu'il y manque au moins quelque preface.]'On voit seu- Ath.in Ari.or.1.
lement par le commencement de la premiere oraison, que tout p.307.c.
ce grand ouvrage est adressé à quelques personnes, à la priere
desquelles S. Athanase l'avoit entrepris.[Et cela s'accorde fort
bien avec l'ouvrage adressé aux solitaires. Mais si ce n'est effecti-
NOTE 79. vement qu'une partie de cet ouvrage,"il faut avouer qu'elle en a

esté separée & partagée, comme nous l'avons aujourd'hui, presque aussitost aprés la mort de S. Athanase.]

Phot c.140.p. 316. 'Photius remarque que ces oraisons contre le dogme des Ariens, sont, aussibien que les autres livres du Saint, un ouvrage clair pour la phrase, simple, & sans avoir rien de superflu; mais plein de sens, de vivacité, & de raisonnemens forts & solides. Car "pour le fruit qu'on en peut tirer, il est audessus de tout ce qu'on en peut dire. On y voit, dit-il, toutes les regles de la dialectique employées, non à decouvert & dans les termes de l'ecole, comme font les enfans & les jeunes gents qui veulent faire paroistre qu'ils savent ce qu'on vient de leur montrer, mais seulement par les principes qui y sont appliquez d'une maniere digne d'un homme grave & veritablement habile. Les passages de l'Ecriture & les preuves que le Saint en tire sont comme les nerfs qui donnent la force à ce corps. Enfin ce livre suffit seul pour ruiner toutes les défenses de l'Arianisme. Et l'on peut dire sans crainte de se tromper, que c'est dans cette source que Saint Gregoire de Nazianze & le divin Saint Basile ont puisé tout ce qu'ils ont écrit de plus beau & de plus fort contre cette secte. 'Cet ouvrage est cité par Saint Cyrille d'Alexandrie, par le Concile œcumenique d'Ephese, 'par celui de Calcedoine, [a]par l'Empereur Justinien, [b]& par Facundus. Il finit par [c]ce que Saint Augustin dit, que Saint Athanase a soutenu avec beaucoup de force contre les Ariens par l'autorité des Ecritures & "par un raisonnement tres solide, que Dieu n'est point visible aux yeux du corps dans la proprieté de sa nature, mais seulement quand il prend une creature pour se faire voir.

τὸ χρήσιμον.

Cont.t.3.p.22.e| 507.d.
t.4.p.830.b.
a Conc.B.t.4.p. 325.f.
b Fac.l.3.c.3.p. 109 a|116.b.
c Aug.ep.111.p. 198.1.c.

diligentia sua disputationis.

ARTICLE LXXXIX.

Seconde partie de l'epistre aux solitaires, & seconde apologie du Saint.

[NOUS avons dit que l'ouvrage adressé aux solitaires, comprenoit non seulement la refutation de l'heresie des Ariens; mais encore l'histoire des persecutions qu'ils avoient faites à nostre Saint.] 'Nous avons encore aujourd'hui cette seconde partie, mais non entiere. [d]Car elle ne commence qu'à la reception d'Arius dans le Concile de Jerusalem en 335, [e]quoique la suite fasse voir qu'elle comprenoit l'histoire du Concile de Tyr, [& il est aisé de juger que S. Athanase la commençoit dès son entrée à l'episcopat. Il est visible qu'il y a beaucoup de choses

Boll.2.may,p. 187.d.
d Ath.fol.p.810. b.
e p.815.d.

ses oubliées aprés la preface ;]'ce qui la suit immediatement n'y ayant aucune liaison. Le Saint dans cette epistre ne conduit sa narration que jusqu'à ce qui suit l'intrusion de George, & nous n'y trouvons rien qui soit posterieur à la chute de Libere & à la mort d'Osius. C'est pourquoi rien ne nous empesche de la mettre sur la fin de l'an 357, lorsque Leonce vivoit encore, ou avant que le bruit de sa mort fust venu jusqu'au lieu où S. Athanase estoit caché. p.810.d.

'Il faut remarquer que S. Athanase ne fait pas cet écrit en son nom, y parlant toujours de luy en tierce personne ; [a]& il y a particulierement un endroit qui pourroit faire croire qu'il est de quelqu'un de ses Ecclesiastiques compagnon de toutes ses persecutions, 'si outre les autres raisons, il ne se decouvroit clairement en d'autres, 'surtout lorsqu'il dit que Constance envoya un Prestre & un Diacre à Athanase, afin qu'il ne craignist point de revenir. » Car, dit-il, il croyoit "que je me mettois peu en peine de retour- » ner. [Il ne se vouloit peutestre pas avouer auteur de cette piece à cause de la maniere dont il y parle de Constance, qu'il traite d'Antechrist.]'Il le reprend mesme de divers defauts qui ne regardoient pas la religion, comme de son extreme legereté, 'des cruautez qu'il avoit commises contre sa famille, '& de ce qu'il avoit marié à des barbares, (c'est à dire au Roy d'Armenie,) Olympiade fiancée à l'Empereur Constant." Boll.2.may,p. 233.b. a Ath.sol.p.845. a. p.838.a. p.823. &c. p.856.857. p.856.c. c.d. NOTE 80.

'Cet écrit nous renvoie quelquefois à un autre qui devoit suivre, & qui semble avoir esté un recueil où il avoit mis les pieces entieres. Bollandus croit que ce recueil n'est autre chose que ce que l'on appelle la seconde apologie de S. Athanase, où l'on trouve en effet toutes les pieces ausquelles l'écrit aux solitaires nous renvoie, '& qui n'est proprement qu'un recueil des lettres qui pouvoient servir à sa justification. Il y parle tres peu ; & hors la preface & la conclusion qui sont fort courtes, il ne fait presque dans le reste que joindre ensemble les pieces originales qu'il raporte. La premiere partie renferme ce qui s'est passé depuis le Concile d'Alexandrie en 339, jusqu'à son retour à Alexandrie, & la retractation d'Ursace & de Valens en 349. La seconde contient l'histoire des calomnies publiées contre luy, & l'injuste procedé du Concile de Tyr, avec son bannissement à Treves. p.815.a|824.a.b| 826.c.d|Boll.2. may,p.187.c.f. Boll.p.188.a.

[Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire avec Bollandus que c'est effectivement ce que S. Athanase appelle son recueil,]'& qu'il l'avoit mis à la fin de son epistre aux solitaires pour en faire comme une troisieme partie. [Mais cela n'empes- a.

che pas que ce ne soit aussi une apologie du Saint, & qu'on ne luy
c. puisse donner ce titre 'sans erreur, n'y ayant rien de plus fort pour
Ath.B.t.1.p.118. sa justification que ces pieces qu'il y ramasse.]'Et tous les manus-
ap.2.p.720.a. crits luy donnent le titre de seconde apologie.'Il nous assure luy
mesme qu'il l'a composée pour faire une apologie de son inno-
a.d. cence, & fermer la bouche à ses ennemis.'Il y montre que sa cause
ne peut plus estre jugée de nouveau, comme quelques uns vou-
loient faire alors, aprés l'avoir esté solennellement par les Conci-
c. les d'Alexandrie, de Rome, & de Sardique,'dont le jugement
p.777.a.b|805. avoit esté confirmé par la retractation d'Ursace & de Valens:'&
c. que le jugement rendu en sa faveur a esté fondé sur la verité &
p.720.a|777.b. la justice, & non sur aucune consideration humaine.'Il adresse
cet écrit à quelques uns de ses amis qu'il ne marque pas plus par-
ticulierement.["Il est assez difficile de dire en quel temps il a esté NOTE 81.
fait. Ce qui nous paroist de plus probable, c'est que ç'a esté sur
la fin de 356, ou peu aprés.]

ARTICLE XC.

Saint Athanase écrit son livre des Synodes, & quelques lettres à Lucifer.

L'AN DE JESUS CHRIST 359, DE S. ATHANASE 33, 34.

[NOUS ne trouvons rien dans l'histoire de nostre Saint que nous puissions dire appartenir à l'an 358. L'année suivante est celebre par les Conciles de Rimini & de Seleucie, qui penserent ruiner la foy de l'Eglise, si elle n'eust esté appuyée sur la puissance invincible de J. C."Il semble que S. Athanase soit sorti de NOTE 82
sa retraite pour se trouver secrettement à l'une de ces assemblées, & sans doute à celle de Seleucie. Il aima mieux exposer sa vie que de manquer à rendre quelque service à la verité dans
Ath.de syn.p.859.c. une occasion si importante.]'Il vouloit au moins rendre à l'Eglise un témoignage authentique de ce qui s'y seroit passé, & en pouvoir parler sur ce qu'il auroit vu luy mesme. C'est ce qu'il fit"aussitost dans l'ouvrage qu'il composa Des Synodes de Rimi- NOTE 83
ni & de Seleucie.

Socr.l.2.c.37.p.134.b. 'Ce traité, selon la remarque de Socrate, est comme une lettre qu'il écrit à ses amis, [& assez vraisemblablement aux solitaires,]
Ath.de syn.p.869.b. 'puisqu'il dit que ceux à qui il écrit, ont peutestre entendu parler du Concile qui faisoit alors tant de bruit. Il leur mande donc ce qui s'estoit passé dans cette assemblée divisée en deux, à
c. Rimini & à Seleucie,'presumant qu'ils seroient ravis de l'ap-

prendre. Il leur raporte mesme ce qui s'estoit fait tout publiquement pour la convocation du Concile. [Et cela donne encore lieu de croire qu'il écrivoit à des solitaires.] 'Les Benedictins croient qu'il l'écrivoit plutost au peuple Catholique d'Alexandrie, parce, disent-ils, qu'il semble parler à une assemblée. [Cela ne paroist point autrement : & d'ailleurs les solitaires tenoient leurs assemblées.] 'Ils se contentent neanmoins ailleurs de regarder nostre pensée comme une conjecture bien foible. Ath.vit.p.76.2.c. t.1.B.p.714.715.

'Aprés avoir traité ce point, le Saint fait voir les divers changemens des Ariens, qui ne tendoient tous neanmoins qu'à établir les heresies de leurs Patriaches. 'C'est pour cela qu'il raporte premierement les blasphemes d'Arius & de ses premiers sectateurs, '& ensuite les differens Conciles qu'ils avoient tenus, & les formulaires qu'ils avoient faits depuis le Concile de Jerusalem [en 335,] qu'il conte pour le premier, [parceque le Concile de Tyr n'avoit point traité de la foy] jusqu'au Concile de Seleucie, & selon l'addition qu'il y fit depuis, jusqu'à celui d'Antioche [en 361,] qui fut le dernier tenu sous Constance. de syn.p.883.b.c. p.883-889. p.890-907.

[Comme tous ces Conciles n'avoient esté tenus que pour abolir le Concile de Nicée & le terme de Consubstantiel,] 'le Saint entreprend la défense de ce terme dans tout le reste de son écrit, premierement contre ceux qui faisoient profession de l'Arianisme, '& puis contre Basile d'Ancyre & les autres qui témoignoient en approuver le sens & n'en rejetter que l'expression. Il refute toutes leurs raisons; 'mais particulierement ce qu'ils disoient, que ce terme avoit esté condanné par le Concile tenu à Antioche [vers 269,] contre Paul de Samosates. p.908-915. p.915-929. p.917-922.

'Nous avons une lettre d'un nommé Potame écrite à Saint Athanase peu aprés le Concile de Rimini, qui releve le Saint par son exil, & dit qu'il avoit chassé l'heresie, qu'il avoit condanné les parjures, terrassé les perfides, & d'autres choses du mesme air. [Mais nous ne savons ce que tout cela veut dire dans une piece qui s'explique tres peu, dont le style est fort obscur, & dont l'auteur nous est entierement inconnu. Car je ne croy pas que ce Potame puisse estre l'Evesque de Lisbone dont il est parlé dans l'histoire d'Osius, & qui paroist devoir estre mis luy mesme au rang des perfides.] Spic.t.2.p.366.

L'AN DE JESUS CHRIST 360, DE S. ATHANASE 34, 35,

[Ce fut apparemment en cette année que] 'S. Athanase envoya un Diacre nommé Eutyque à Lucifer Evesque de Cagliari en Sardaigne, [qui aprés avoir merité l'exil en défendant de bou- Luci.epi.t.9.p.1113.c.

che la verité de la foy & l'innocence de Saint Athanase dans le Concile de Milan, defendit encore l'une & l'autre par divers écrits pleins d'une liberté & d'une force extraordinaire.]'Saint Athanase luy écrivit donc par Eutyque, pour le prier de luy envoyer ses ouvrages, & aprés les avoir receus, il luy en écrivit une seconde pour luy témoigner l'estime qu'il en faisoit. Il traduisit mesme en grec quelques uns de ses écrits.

Mar.&F. 72.

[Saint Athanase dans la derniere de ses lettres nous apprend diverses particularitez de l'état où il estoit alors, que nous avons raportées autrepart, & nous nous contenterons de dire ici que la persecution des Ariens qui se renouvelloit toujours, l'avoit contraint de chercher sa sureté dans la retraite la plus resserrée qu'on se puisse imaginer,]'ce qu'on voit encore dans un écrit adressé à S. Serapion,[a] que l'on met aussi en 360 ou 361.[Sa grande retraite ne l'empeschoit pas neanmoins d'avoir commerce avec quelques Confesseurs,]'au nom desquels il pria Lucifer de luy envoyer ses écrits.

Ath. de Spi. p. 173.
a Bar. 358. § 23.
Luci. epi. p. 1114. a.

'Nous avons une autre lettre de S. Athanase, & digne de luy, adressée aux solitaires, sur ce que diverses personnes infectées de l'Arianisme, ou qui communiquoient avec les Ariens, venoient assez souvent exprés dans les monasteres pour pouvoir se vanter qu'ils avoient communiqué avec ces Saints qui les habitoient. Comme cela causoit divers scandales parmi les Fideles, Saint Athanase fut obligé à l'instance de ses amis, de prier ces solitaires d'examiner avec soin la foy de ceux qui les venoient visiter, afin de rejetter ceux qui seroient dans la doctrine des Ariens; & pour ceux qui seroient seulement dans leur communion, il leur conseille de les exhorter à les abandonner, & de communiquer avec eux s'ils le promettent, ou de les eviter s'ils demeurent obstinez à communiquer avec les heretiques.[Nous ne voyons pas quand elle a esté écrite.]

p. 1117. c | Ath. t. 1. p. 967.

ARTICLE XCI.

S. Athanase adresse divers écrits à S. Serapion pour défendre la divinité du Saint Esprit.

L'AN DE JESUS CHRIST 361, DE S. ATHANASE 35, 36.

[L'EGLISE se trouva cette année dans la plus grande tempeste qu'elle ait peutestre jamais eprouvée, par les signatures ou heretiques ou equivoques que l'on exigeoit de tous les

* V. les Ariens § 95.

Evesques. Nous en avons vu tout le detail* en un autre endroit, & nous n'en parlons ici que pour dire que pendant toute cette confusion, S. Athanase demeuroit dans sa retraite, d'autant plus connu de Dieu qu'il estoit plus inconnu aux hommes. Il y travailloit sans doute comme il avoit accoutumé, à défendre l'Eglise par sa plume, ne le pouvant plus faire par la parole & par les actions.

Outre ce que nous avons déja dit des écrits qu'il a faits durant sa retraite, nous pouvons en ajouter encore ici quelques uns, comme la lettre à Serapion,]'que l'on croit avec beaucoup de raison estre le celebre Evesque de Thmuis.'Cette lettre est écrite contre ceux qui suivant la doctrine Catholique touchant le Fils, pretendoient que le S. Esprit estoit une creature, & mesme l'un des Esprits ministres de Dieu, different des Anges, non en nature, mais en rang, [c'est à dire contre les Macedoniens,]'lesquels s'estoient alors separez des Ariens, & faisoient exterieurement profession de les combatre;'ce qui les faisoit haïr d'eux; mais leurs blasphemes contre le Saint Esprit les faisoit condanner de tout le monde. [On voit donc que c'estoit aprés le schisme de Macedone qui suivit sa deposition en 360.] Bar. 360. § 23. Ath. de Spi. t. 1. p. 174. a. b. a. b|207. b. p. 207. b. s.

'Saint Serapion ayant sceu quels estoient leurs sentimens sur le S. Esprit, le manda avec douleur à Saint Athanase,'qui estoit alors dans le desert assez embarassé à fuir la persecution cruelle qu'on luy faisoit, & à eviter ceux qui le cherchoient partout à dessein de le tuer.'Il ressentit de la consolation dans ses maux en recevant les lettres de Serapion, mais il la perdit aussitost qu'il les eut ouvertes. Et quelque resolution qu'il eust faite alors de ne rien écrire, il s'y sentit neanmoins obligé, tant pour refuter cet excés d'impieté, que pour satisfaire à la priere que Serapion luy en avoit faite.'Il crut que l'impudence des ennemis de la verité l'obligeoit à leur faire voir leur egarement, & à mepriser pour cela ceux qui voudroient se moquer de luy, à cause que les paroles des hommes sont toujours bien basses & leurs raisonnemens bien foibles, [lorsqu'il s'agit de prouver des veritez si sublimes.] p. 174. a. p. 173. d. d|174. a. p. 207. d.

'Il composa donc pour cet Evesque, quoiqu'avec beaucoup de peine, comme il le dit, l'écrit"que nous avons encore, où il entreprend de défendre la divinité du S. Esprit. Il l'appelle une petite lettre, [quoique ce soit un traité considerable.] Il proteste qu'il n'y a rien de luy mesme, & qu'il n'y a écrit que ce que la tradition des Peres luy avoit appris touchant la foy qu'ils avoient p. 174. c. NOTE 84. p. 207. d.

receue des Apostres, conformément aux Ecritures. Il prie fort Serapion de pardonner ce qu'il y avoit de trop foible, & de corriger ce qu'il y trouveroit de mal ;'disant qu'il n'avoit fait cet écrit qu'afin que cet Evesque y ajoutast ce qui y manquoit, selon la sagesse que Dieu luy avoit donnée, & que ce fust ainsi une refutation accomplie des heretiques.

p.174.c.

ad Ser.t.1.p.166. b. c.

'Il croyoit n'avoir dit que bien peu de choses d'un sujet dont [sa grande lumiere luy faisoit voir l'étendue, & il se plaignoit de sa sterilité sur une matiere si feconde.]'Neanmoins quelques personnes souhaiterent qu'il en fist un abregé, afin d'avoir plus presentes les preuves de la verité & les raisons dont on se pouvoit servir pour refuter les heretiques. Serapion manda leur sentiment au Saint, & il se trouva aussitost prest pour les satisfaire, se confiant [non en sa science, mais]"au desir sincere qu'il sentoit dans son cœur de ne dire que la verité, & dans l'esperance que s'il se trompoit en quelque chose, la lumiere de Serapion y suppléeroit. Car il luy adressoit aussi cet abregé.'Il le commença par les preuves de la divinité du Fils, comme par le degré le plus propre pour monter à celle du S. Esprit.'Il y renouvelle encore à la fin la priere [qu'il fait souvent à Saint Serapion,] d'ajouter les choses que sa prudence luy fera juger estre necessaires.

συνείδησιν ἔχων ἀγαθὴν

de Spi.t.2.p.10. b.c.d.

p.15.d.

3.p.16.a.b.c.

'Les heretiques au lieu de se satisfaire des preuves que le Saint avoit apportées, se resolurent d'y opposer quelques objections, non pour connoistre & embrasser la verité, mais depeur de faire voir leur foiblesse à ceux qu'ils avoient trompez, s'ils demeuroient sans réponse. Saint Serapion envoya leurs objections au Saint, qui fut surpris de leur impudence, & ne laissa pas neanmoins d'y répondre :'mais il declare qu'il ne le veut plus faire davantage depeur de desobeïr à S. Paul, qui veut qu'on evite les heretiques aprés les avoir repris une fois ou deux.'Il dit que ces personnes se jouent de la divinité, comme [Acace] de Cesarée, & [Patrophile] de Scythople.

2.p.21.c

d.

ARTICLE XCII.

S. Athanase raporte à S. Serapion la mort d'Arius : Constance meurt, Julien luy succede, & rappelle tous les Evesques bannis.

[SAINT Serapion a encore procuré à l'Eglise l'histoire que S. Athanase nous a laissée de la mort d'Arius.]'Cet Evesque

'Ath.de Ari.p. 670.c.d|672.c.

s'estoit trouvé à une conference avec quelques Ariens, où l'on avoit reduit toute la difficulté à savoir si Arius estoit mort dans la communion de l'Eglise ; & il paroist que ceux qui disputoient contre la verité avoient promis de se rendre en cas qu'il fust mort dans l'excommunication. S. Serapion écrivit donc à Saint Athanase pour savoir l'histoire de cette mort, & le pria en mesme temps de luy envoyer la suite de ses persecutions, & une refutation de l'heresie Arienne.

'S. Athanase satisfit avec joie aux deux derniers points, en luy envoyant l'epistre aux solitaires[qu'il avoit faite vers la fin de l'an 357.]'Mais pour la mort d'Arius il eut peine à luy en écrire, depeur qu'il ne semblast insulter à ce malheureux. Il jugea neanmoins enfin que cela estoit necessaire pour appaiser les disputes; & ainsi il se resolut à luy écrire la lettre que nous lisons encore aujourd'hui sur ce sujet,'& que Theodoret a citée sous le nom de la lettre à Apion,[au lieu de Serapion.] p.670.c. c.d. Thdrt.l.1.c.13.p. 558.c.

'Constance vivoit & persecutoit encore l'Eglise quand elle fut écrite.[Mais il mourut enfin le troisieme novembre 361, lorsqu'il plut à Dieu de rendre la paix à l'Eglise par celui mesme qui en estoit le plus cruel ennemi. Car Julien l'apostat qui succeda à Constance, ne songeant qu'à ruiner la religion Chrétienne qu'il avoit abandonnée,"crut qu'un des moyens les plus assurez, & en mesme temps les moins odieux, estoit de laisser une entiere liberté à toutes les sectes qui faisoient profession d'adorer J.C, dans l'esperance qu'elles se détruiroient les unes les autres. Ce fut donc dans cette vue]'qu'il rappella d'exil tous ceux qui avoient esté bannis par Constance à cause de la foy,[a]& leur fit rendre leurs biens qui avoient esté confisquez.[b]Il ne pretendit pas neanmoins permettre par là aux Evesques deposez de rentrer dans la possession de leurs Eglises ; au moins ce fut un pretexte qu'il prit pour persecuter Saint Athanase, comme nous le verrons dans la suite.[Ce Saint ne se hasta pas neanmoins d'user de la liberté que Julien luy donnoit de retourner à Alexandrie, & il attendit, selon les historiens, que Dieu luy en eust ouvert le chemin par la mort de George. Nous avons vu par combien de cruautez cet usurpateur s'estoit emparé du siege de S. Athanase, & il faut voir maintenant comment celui qui avoit tiré l'épée, non pour défendre J.C, mais pour le combatre, perit luy mesme par l'épée.]

Ath. de Ari. p. 672.b. V. la pers. de Julien § 3. Juli.ep.26.p.155| ep.31.p.164|ep. 52.p.212|Thdrt. p.639.a|Hier. in Luci.p.143 c| Chr.Al.p.688. a Socr.l.3.c.1.p. 168.c|Soz.l.5.c.5 p.601.a|Juli.ep. 52.p.212. b Juli.ep.26.p. 155.

ARTICLE XCIII.

George est massacré par les peuples d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 362, DE S. ATHANASE 36, 37.

[JULIEN aprés avoir passé les premiers mois de son regne à Constantinople,"vint à Antioche sur la fin du mois de juillet.] V. Julien § 15.

Amm.l.22.p.222. 'Une des premieres actions qu'il y fit, fut de faire trancher*la teste à Arteme Duc d'Egypte, [a] que nous avons vu chercher S. Athanase jusque dans les cellules des moines de Tabenne. *V. la pers. de Jul. en § 24.

a Boll.14.may, p.48.c.

Amm.p.223. 'Aussitost qu'on eut sceu sa mort à Alexandrie, [les payens] de cette ville qui avoient poursuivi sa condannation, estant delivrez de la crainte que leur donnoit son autorité, tournerent leur fureur contre George. [Nous avons déja marqué"ci-dessus les sujets qui les animoient contre luy. Ses cruautez l'ayant déja fait chasser une fois d'Alexandrie. Cet accident ne le corrigea pas de ses vices,]'& estant revenu de la Cour, [aprés le Concile de Seleucie,] il n'y tyranniza pas moins tout le monde qu'il avoit fait auparavant, & ne s'y rendit pas moins odieux ni moins insupportable, soit aux Catholiques, soit aux payens.'Il n'epargna pas mesme les Ariens, & les contraignit par force de signer la condannation d'Aece.'Ainsi il se fit haïr de tout le monde, des grands comme un superbe qui les meprisoit & vouloit leur commander, & du peuple comme un tyran dont personne ne pouvoit arrester les violences. V. § 82.

Socr.l.2.c.45.p.160.a.b|Soz.l.4.c.30.p.589.c.

Phisg.l.7.c.2.p.86.

Soz.l.4.c.30.p.589.c.

d. 'Mais les payens surtout estoient animez contre luy, [en partie] parcequ'il les empeschoit de faire leurs festes & leurs sacrifices, & parcequ'ayant fait entrer des soldats dans la ville avec le Duc,'que Julien appelle par ironie le Roy d'Egypte, [b] & qu'on croit estre le mesme Arteme dont nous venons de parler, [c] il avoit pillé par son moyen les statues, les dons, & tous les ornemens d'un temple. Les payens ayant voulu faire quelque resistance, le Duc avoit fait venir les soldats contre eux, usant de cette voie de fait autant par la crainte de George, dit Julien mesme, que par celle de Constance. C'estoit là ce que les payens alleguoient principalement comme la cause de leur haine contre luy.

Juli.ep.10.p.124.
b Amm.n.p.228.
c Juli.ep.10.p.124|Soz l.4.c.30.p.589.d.

Amm.p.223. 'Ammien ajoute que quand il fut revenu de la Cour, passant un jour devant un temple du Genie, accompagné à son ordinaire de beaucoup de monde, & jettant les yeux sur ce temple

qui

qui estoit fort beau, il dit ces paroles: Ce sepulcre durera-t-il encore longtemps? Ce fut comme un coup de foudre pour les payens, qui craignant qu'il ne taschast aussi d'abatre ce temple, ne cesserent depuis ce temps là de chercher tous les moyens possibles de perdre George.

[Mais ce qui acheva d'enflammer leur fureur, fut selon Socrate & Sozomene, la confusion de voir leurs abominations decouvertes.]'Il y avoit, dit Socrate, un lieu dans Alexandrie desert & abandonné depuis longtemps, rempli d'ordures & de poussiere,'où les payens avoient fait autrefois leurs sacrifices à un de leurs dieux nommé Mithras, à qui ils sacrifioient des hommes. Constance avoit des auparavant donné ce lieu à l'Eglise d'Alexandrie, & George ayant dessein d'y bastir une eglise, ordonna de le nettoyer. Lorsqu'on y travailloit, on rencontra une cave tres profonde, où tous les mysteres des payens estoient cachez.'On y trouva quantité de testes d'hommes jeunes & vieux, que l'on tenoit avoir esté egorgez autrefois par les payens pour servir à leurs ceremonies sacrileges, lorsque l'on consultoit les entrailles des hommes pour connoistre l'avenir, & qu'on s'efforçoit par l'art de la magie de faire revenir les ames des morts. Socr.l.3.c.2.p. 170.a. b. b.

'Les Chrétiens ayant donc trouvé ce sanctuaire abominable, ne manquerent pas d'exposer publiquement ces mysteres du paganisme pour les rendre ridicules & odieux. Ils étalerent tous ces cranes à decouvert, & les firent voir à tout le monde. Les payens ne purent souffrir cette honte, & transportez de colere, ils firent armes de tout ce qui se rencontra pour se jetter sur les Chrétiens sans distinction.'Ils en tuerent plusieurs à coups d'épées, de bastons, & de pierres; en étranglerent d'autres avec des cordes, en crucifierent quelques uns "pour se moquer de la Croix, & blesserent presque tout le reste. c. d. c.

'Ce fut par la suite de la mesme sedition, selon Socrate, qu'ils traiterent George comme nous allons marquer.'Sozomene au contraire met la sedition des devant la mort de Constance.[a]Mais Rufin raporte sous l'episcopat de Theophile & le regne de Theodose une histoire si semblable à celle-ci, particulierement pour son origine,[qu'il est difficile de croire que ce ne soit pas la mesme chose; & en ce cas comme Rufin parle d'une chose qu'il pouvoit luy mesme avoir vue, il ne faudra pas douter que Socrate & Sozomene ne se trompent, lorsqu'ils la mettent sous Constance ou sous Julien; ce qui ne leur est que tres ordinaire. d. Soz.l.5.c.7.p. 603.604. a Ruf.l.2.c.22.p. 260.261.

Amm.l.22.p.223. 'Quoy qu'il en soit, Ammien écrit que le peuple[payen]ayant appris avec beaucoup de joie la mort d'Arteme, s'alla jetter en criant sur George,'comme pour le tuer à l'heure mesme. Ils se retinrent neanmoins,[a]& se contenterent de le mettre en prison, [b]où ils luy firent souffrir beaucoup de maux.[c]Mais peu aprés estant accourus en foule des le matin, ils le tirerent de la prison, [d]le trainerent les piez ecartelez avec des crocs, le foulerent aux piez,[e]& le battirent à coups de bastons.

Soz.l.5.c.7.p.603 b. a b|Epi.76.c.1.p.912 d. b Epi.p.912.d. c Soz.p.603.b. d Amm.l.22.p.223. e Epi.p.912.d.

[f]Chacun demeure d'accord qu'il fut mis sur un chameau & promené en cette sorte par toute la ville.[g]Mais Ammien & la chronique d'Alexandrie disent que ce fut aprés sa mort,[h]au lieu que S. Epiphane raporte que ce fut auparavant,[i] en quoy il semestre suivi par Sozomene.

f Naz.or.21.p.389.d|Socr|l.3.c.2.p.170.d|Soz.p.603.c. g Amm.p.223|Chr.Al.p.686. h Epi.p.912.d. i Soz.p.603.b.c.

[k]Aprés qu'on se fut bien diverti durant tout le jour à le maltraiter, enfin lorsqu'il fut fort tard,[l]on le jetta dans le feu[m]avec beaucoup d'os de bestes,[n]avec le chameau mesme qui avoit servi à son supplice,[o]& on en jetta les cendres au vent,[p]ou dans la mer, depeur qu'on ne luy elevast des eglises comme aux Martyrs. [q]Mais George estoit bien eloigné de pouvoir meriter le titre & les honneurs du martyre.

k Ibid. l Amm.p.224|Phisg.l.7.c.2.p.86. m Epi.p.912.d. n Socr.l.3.c.2.p.171.a. o Epi.68.c.10.p.726.b|76.c.1.p.912.d. p Amm.p.224. Epi.76.c.1.p.912.d.

****

ARTICLE XCIV.

Julien fait semblant de se fascher contre les payens qui avoient tué George.

Amm.p.223.224. 'ON fit mourir avec George, & on traita comme luy, Draconce Intendant de la monnoie, & le Comte Diodore; le premier parcequ'il avoit ruiné un autel qu'on avoit mis depuis peu dans la cour de la monnoie; & Diodore parcequ'ayant la charge de faire bastir une eglise, il prenoit la liberté"de couper les cheveux des enfans,[qui affectoient de les porter]longs & frisez, regardant cet usage comme une pratique de l'idolatrie. NOTE 4.

Socr.l.3 c.3.p.171.a|Soz.l.5.c.7.p.603.c. 'Les Ariens firent depuis courir le bruit que c'estoient les partisans de Saint Athanase qui avoient traité George de la maniere que nous avons dit.[r]Et S. Gregoire de Nazianze paroist l'avoir cru.[s] Neanmoins il est visible par Saint Epiphane & par Ammien, qu'on n'en peut accuser que les payens.[t] Le dernier, quoique payen luy mesme, dit seulement que George & les deux autres eussent bien pu estre défendus par les Chrétiens, s'ils n'eussent esté animez de haine contre George aussibien que les

r Naz.or.21.p.390.a. s Epi.76.c.1.p.912.a. t Amm.l.22.p.223.224.

payens.'Philostorge, quoiqu'Arien & Eunomien, attribue aussi la mort de George aux payens; mais ils ne le faisoient, s'il l'en faut croire, qu'a l'induction d'Athanase, [qui estoit peutestre encore alors dans le desert.]'Enfin Julien mesme, qui n'auroit eu garde de rendre ce témoignage contre les payens, s'il n'y avoit esté contraint par la force de la verité, les charge seuls de toute la haine de cette action.

Phisg.l.7.c.2.p. 86.
Soz.p.604.b| Socr.p.171.c.d.

'Ce prince ayant appris ce qui s'estoit passé à Alexandrie, s'anima, dit Ammien, pour en faire la vengeance, & estoit prest de faire punir les coupables avec la derniere rigueur, mais il fut adouci par ses plus proches parens,'c'est à dire par son oncle nommé aussi Julien, qui avoit autrefois esté Gouverneur d'Egypte,'& qui estoit encore plus ennemi des Chrétiens que luy. 'Il se contenta donc d'envoyer un edit severe aux Alexandrins, [a]que nous avons tant dans ses ouvrages que dans Socrate,[b]où blasmant le peuple d'Alexandrie en general, & nommément les payens, de ce qu'ils avoient fait mourir & dechiré George sans forme de justice, il le leur pardonne neanmoins pour diverses considerations,'n'estant en effet fasché contre eux qu'en apparence & de paroles.[c]Il eut la curiosité de se faire envoyer à Antioche la bibliotheque de George qui estoit fort grande & remplie de toutes sortes de livres, soit de philosophie, soit de rhetorique, soit de la religion Chrétienne. Il dit qu'il eust voulu que ces derniers eussent esté entierement abolis; & neanmoins il ne laisse pas d'ordonner qu'on les recherche avec soin. Nous avons encore deux lettres qu'il écrivit pour cela, l'une à Ecdice Prefet d'Egypte, & l'autre à Porphyre son receveur general. Il paroist par la premiere que le peuple avoit entierement pillé les biens de George.

Amm.l.22.p. 224.
Juli.ep.10.p.126.
Soz.p.604.b.c.
Amm.l.22.p. 224.
a Socr.p.171. 172.
b Juli.ep.10.p. 125.127.
Soz.p.604.b| Bar.362.§ 190.
c Juli.ep.9.p.122| 36.p.176.

'Aussitost aprés la mort de George, selon Socrate & Sozomene, les Ariens mirent en sa place un nommé Luce, [dont d'autres neanmoins ne parlent qu'aprés la mort de S. Athanase. Et la suite fera voir evidemment qu'il n'estoit encore que Prestre sous Jovien, quoique les Ariens d'Alexandrie l'aient pu reconnoistre comme leur chef aussitost aprés la mort de George.]'Il estoit d'Alexandrie mesme, & y avoit esté fait Prestre par George.

Socr.l.3.c.4.p. 173.c|Soz.p. 603.b.
Soz.l.6.c.5.p. 643.a.

ARTICLE XCV.

Saint Athanase revient à Alexandrie, & y assemble un Concile avec Saint Eusebe de Verceil.

Naz.or.21.p.389. 390|Epi.68.c.10. p.726|Socr.l.3.c. 4.p.173.b|Soz.l. 5.c.7.p.603.a.

CE fut seulement aprés la juste punition de ce tourbillon d'iniquité, de ce corrupteur de la pieté, de ce precurseur de l'Antechrist, (ce sont les epithetes que l'on donne à George,) qu'Alexandrie receut son Athanase, selon Saint Gregoire de Nazianze, S. Epiphane, Socrate, Sozomene, & la chronique de S. Jerome. [La suite de l'histoire ne permet guere de le mettre ni avant le mois d'aoust, ni aussi plustard.] Il fut receu "comme un victorieux qui triomphe; [a] & S. Gregoire de Nazianze emploie toute la grandeur de son eloquence pour décrire la reception magnifique que l'on luy fit. Il entra monté sur un asne, comme ce Pere le semble dire, [& nous le verrons aller avec cette monture visiter l'Egypte.] Quelques uns veulent que ce qu'on dit de la celebrité de son entrée à Alexandrie sous Julien, se doive raporter à celle qu'il y fit sous Constance en 349, laquelle fut assurément fort solennelle: [mais nous ne voyons pas qu'ils aient des raisons assez fortes pour combatre l'autorité des Peres.] Toutes les eglises furent aussitost remises entre les mains de S. Athanase; & les Ariens se virent reduits à tenir secrettement leurs assemblées dans des maisons inconnues.

Hier.in Luci.p. 143.c. — a Naz.or.21.p. 390.391. — p.391.c. — Boll.2.may,p. 218.c|235.c|Ath. vit.p.47.1.a.b. — Socr.p.173.b| Soz.p.603.a. — triumphatorem suum.

Naz.or.21.p. 392.a.

Comme toute la vie de Saint Athanase estoit un modele aussi uniforme que parfait de la pieté la plus eminente, il n'eut garde de ternir l'eclat d'une entrée si glorieuse par aucune des actions qui la suivirent. (b.) Des qu'il eut repris le gouvernement de son Eglise, bien loin de se laisser emporter à aucun mouvement de colere, il crut devoir agir avec plus de moderation que jamais; & il se conduisit en effet de telle sorte, que ceux mesmes qui l'avoient offensé ne pouvoient pas dire que son retour leur eust esté desagreable.

Il purgea le temple à l'imitation de son maistre, de ces negocians infames qui font un commerce impie de J.C: mais au lieu de fouet il n'employa que les persuasions & les paroles. Il reconcilia tous ceux qui avoient quelque different ou entre eux, ou avec luy mesme, sans avoir besoin pour cela d'aucun autre entremetteur. Il delivra ceux qui estoient opprimez par une injuste tyrannie, sans considerer s'ils estoient pour luy ou contre

luy.'La verité[presque]abatue se vit relevée par luy. La Trinité sainte d'une seule divinité fut remise sur le chandelier. Elle jetta dans les ames son eclatante lumiere, & on recommença à la prescher avec une entiere liberté. p.395.c.d.

'Il parut en cette occasion comme le legislateur de toute la terre; & il gagna tous les esprits écrivant des lettres aux uns, mandant les autres pour leur parler, & instruisant ceux qui venoient le trouver d'eux mesmes. En un mot comme il avoit la force du diamant pour resister à tous les efforts de ceux qui le persecutoient, il avoit aussi l'attrait de l'aymant pour réunir ceux qui estoient divisez les uns des autres.'Pour cela il louoit les uns, & reprenoit les autres avec douceur: il reveilloit la paresse des lasches, & reprimoit l'ardeur des temeraires: Il donnoit aux foibles des precautions pour ne point tomber, & des remedes à ceux qui estoient tombez"pour se relever de leurs chutes.[Nous allons voir comment il pratiqua excellemment toutes ces choses dans le Concile d'Alexandrie, dont voici l'histoire.] d. p.396.c.d. &c.

'S. Eusebe de Verceil & Lucifer qui avoient esté releguez par Constance[a] vers l'Egypte, c'est à dire dans la haute Thebaïde, [b]furent rappellez de leur exil par Julien[avec tous les autres Evesques. Sachant que S. Athanase estoit à Alexandrie,]Saint Eusebe pria Lucifer qu'ils allassent tous deux ensemble trouver ce grand Saint, pour deliberer avec luy & avec les autres Prelats touchant les affaires de l'Eglise,'& particulierement pour la réunion de l'Eglise d'Antioche,[où"les Orthodoxes qui avoient esté longtemps unis de communion avec les Ariens, s'en estant enfin separez au commencement de l'an 361, n'avoient pu obtenir des Eusthathiens qui estoient les anciens Catholiques de la mesme ville, qu'ils voulussent s'unir à eux.]'Theodoret dit que Saint Eusebe pria Lucifer d'aller à Alexandrie, s'offrant pour luy d'aller à Antioche travailler à cette réunion.'Il est toujours certain"que Lucifer voulut aller à Antioche, & non à Alexandrie,'où il envoya neanmoins un Diacre[c] par lequel il promettoit de consentir & d'approuver ce qui se feroit dans le Concile [qui s'y devoit assembler.][d]Il s'y trouva mesme deux Diacres de sa part, Herennie & Agapet.

Ruf.l.1.c.27.p.248. a Socr.l.3.c.5.p.173.d|Soz.l.5.c.12.p.612.a| Thdrt.l.3.c.2.p.639.b. b Ib.Ruf.p.248. Thdrt.p.639.d. d. d.Ruf.p.248. Ruf.p.248. c Ib|Socr.l.3.c.6.p.174.a. d Ath.de Anti.p.580.a.

V. les Ariens § 41, 42, 101| S. Eustathe d'Antioche| Lucifer § 3. Note 86.

'S. Eusebe estant donc allé à Alexandrie, y assembla avec S. Athanase un Concile,'où il se trouva peu d'Evesques si on conte le nombre, & beaucoup si l'on considere la pureté de la foy & les merites: car c'estoit une assemblée[de Saints &]de Confes- Socr.l.3.c.7.p.174.c. e Ruf.l.1.c.28.p.248.Vigil.in Euty.l.5.§ 3.p.58.

Ath. de Ant. p. 580. seurs. Outre S. Athanase, & S. Eusebe, il y avoit S. Astere de Petra en Arabie, Caius de Paretoine, Agathe de Phragonée, Ammone de Pacnemune, Agathodemon de Squedie, Draconce d'Hermopole, Adelphe d'Onuphe, Hermion de Tanis, Marc de Zigres, Paphnuce de Saïs, Marc de Philes, [qui avoient tous p. 574. c. esté chassez par les Ariens.] Il y en avoit encore quelques autres de nommez, jusqu'au nombre de vingt, outre ceux qui ne le sont pas.

p. 580 a. Il y avoit aussi les deux Diacres de Lucifer, deux autres nom- Thdrt. l. 3. c. 2. p. 640. a. mez Maxime & Calimere, envoyez par Paulin qui estoit Prestre & chef des Eustathiens d'Antioche; a Ath. p. 580. a. [a] & quelques moines en- b Bar. 362. § 231. voyez par l'Evesque Apollinaire, [b] que Baronius croit estre l'he- Ath p. 579. c. resiarque mesme. Voilà ceux qui restoient encore à Alexandrie lorsqu'on y écrivit la lettre à Lucifer dont nous parlerons: les autres s'estoient déja retirez pour la plusspart en leurs Eglises, [d'où l'on peut tirer que les decrets du Concile furent faits par un plus grand nombre de Prelats.]

ARTICLE XCVI.

Reglement important du Concile touchant les Evesques tombez dans l'Arianisme.

[CE Concile peut passer pour l'un des plus considerables qui se soient jamais tenus, moins encore pour la sainteté des Prelats qui le composoient, que pour la qualité & l'impor- Ruf. l. 1. c. 28. p. 248. b. tance de ses decisions.] On y rechercha avec tout le soin & toute la diligence possible quels estoient les moyens les plus propres pour rendre la paix & le repos à l'Eglise aprés les tempestes de de l'heresie & les orages de la perfidie qui venoient de l'agiter. Il y en eut à qui leur ferveur & leur zele pour la foy fit croire qu'on ne devoit admettre à l'exercice de l'episcopat aucun de ceux qui s'estoient souillez de quelque maniere que ce fust par la communion des heretiques.

p. 248. Mais ceux qui à l'imitation de l'Apostre cherchoient l'utilité publique, & non la leur propre, & qui vouloient suivre l'exemple de J. C, qui estant la vie de tous les hommes, s'estoit humilié pour leur salut, & s'estoit rabaissé jusqu'à souffrir la mort pour donner la vie aux morts; ceux-ci, dis-je, trouvoient qu'il estoit plus à propos de condescendre un peu à la foiblesse de ceux qui estoient tombez, & de se courber pour relever ceux qui estoient

abatus. Persuadez qu'ils ne devoient pas s'attribuer à eux seuls le royaume des cieux comme leur appartenant à cause de la pureté de leur foy, ils croyoient qu'ils y entreroient d'autant plus glorieusement qu'ils y seroient accompagnez d'un plus grand nombre de personnes : Ainsi ils estoient d'avis de retrancher seulement les auteurs d'une si noire perfidie ; & que si les autres vouloient abjurer l'heresie pour embrasser la foy & les ordonnances de leurs peres, il ne falloit pas leur fermer la porte, mais se rejoüir de leur conversion, selon la parabole de l'enfant prodigue.

'Cet avis fondé sur l'autorité de l'Evangile, fut suivi par le Concile, 'qui resolut que ceux qui avoient esté les chefs & les défenseurs de l'heresie pourroient obtenir le pardon par la penitence, mais qu'ils ne pourroient demeurer dans le clergé ; & que ceux qui avoient esté entrainez par la violence des autres, seroient conservez dans leur dignité, 'pourvu seulement qu'ils signassent le Concile de Nicée.[a] Il faut dire mesme que l'on comprit dans cette indulgence, ceux qui avoient receu une nouvelle ordination des heretiques, si l'histoire de Theodore d'Oxyrinque est veritable.

c.29.p.249. Ath.ad Ruf.t.2. p.41.a. Bas.ep.75.p.131. c.d. a Mar.& F.p.76. &c.

'C'est ainsi qu'on secourut un grand nombre de personnes prestes à perir par le poison de l'Arianisme ;[b] & un conseil si salutaire arracha le monde des dents du serpent infernal.[c] S. Athanase le confirma depuis par diverses lettres qu'ils en écrivit à S. Basile,[d] & à un autre Evesque nommé Rufinien.[e] La lettre qu'il écrit à ce dernier a esté raportée dans le second Concile de Nicée. Elle est toute pleine de tendresse & d'une affection de pere. 'Le Saint y demande que ceux qui reviennent de l'heresie, anathematizent nommément les dogmes heretiques d'Euzoïus & d'Eudoxe, qui qualifioient le Fils creature, & s'estoient declarez les protecteurs & les chefs de la secte d'Arius.

Aug.ep.50.p.87. 2.b b Hier. in Luci. c 7.p.144 d. c Bas.ep.75 p.131. c.d. d Ath.ad Ruf.t.2. p.40.41. e Bar.362.§ 235. 236. Ath.ad Ruf.p. 41.d.

'L'exemplaire de cette lettre qui est dans le second Concile de Nicée, porte que la resolution du Concile fut mandée à Rome & entierement approuvée par l'Eglise Romaine.'Saint Jerome nous assure en effet que l'Occident suivit l'avis du Concile d'Alexandrie ;'& nous avons une lettre du Pape Libere aux Evesques d'Italie, qui confirme la mesme chose en citant assez clairement les Conciles d'Egypte & d'Acaïe.'Elle paroist écrite aprés le schisme de Lucifer.[C'est peutestre cette lettre dont le Pape Sirice parle à Himere de Tarragone,'lorsque combatant"quelques Evesques d'Espagne qui vouloient rebattizer ceux qui se

Bar.362.§ 235. Hier.in Luci.c. 7.p.144.d. Hil.fr.1.p.37.38 p.37. Conc.B t.1.p. 639.1.f.

quosdam de fratribus nostris.

convertissoient de l'Arianisme à l'Eglise, il dit que cela estoit défendu par les decrets generaux que le Pape Libere avoit envoyez dans les provinces aprés que le Concile de Rimini eut esté cassé. [Il est vray que la lettre de Libere ne défend pas expressément de rebattizer les Ariens; mais c'est assez qu'entre les conditions qu'elle demande pour les recevoir, elle ne fait point mention du battesme.]

Ath. ad Ruf. p. 40. d. a Bas. ep. 75. p. 151. d. 'Le Concile d'Acaïe dont elle parle, est celui que S. Athanase dit avoir esté tenu sur ce sujet dans la Grece, [a] & où tous les Evesques de Macedoine & d'Acaïe embrasserent & suivirent l'avis de celui d'Alexandrie. Ath. ad Ruf. p. 40. 41. 'Les Prelats d'Espagne & de toutes les autres provinces se trouverent estre du mesme sentiment dans leurs Conciles. Bar. 362. § 235. 'La lettre à Rufinien raportée dans le second Concile de Nicée, y ajoute nommément les Gaules.

[S. Jerome a presque fait tout son traité contre les Luciferiens pour montrer la justice de ce decret.] Aug. ep. 50. p. 87. 2. b. 'S. Augustin condanne la dureté de Lucifer, qui comme on a vu dans son histoire, ne voulut pas consentir à cette indulgence. ago. c. 30. p. 232. 1. c. 'Et en un autre endroit il dit que cette resolution estoit veritablement digne de la sainteté Catholique & des entrailles de misericorde de la sainte Eglise. 2. a. 'Aussi ce remede corrigea & fit rentrer dans l'Eglise beaucoup d'Evesques, qui condannerent ce qu'ils avoient cru ou en effet ou en apparence. Ruf. l. 1. c. 29. p. 249. 'Rufin dit que le Concile commit S. Astere & quelques autres pour faire executer cette ordonnance dans l'Orient, & Saint Eusebe pour faire la mesme chose dans l'Occident.

ARTICLE XCVII.

Lettre à Lucifer touchant l'Eglise d'Antioche : Etablissement de la divinité du Saint Esprit.

[IL y avoit, comme nous avons dit, une difficulté particuliere pour l'Eglise d'Antioche. Les Eustathiens qui s'estoient toujours conservez purs de la communion aussibien que de l'heresie des Ariens, ne vouloient pas se soumettre à S. Melece, qui avoit esté dans la communion des heretiques & fait Evesque par eux. Les Peres du Concile croyant apparemment que la decision de cette affaire dependoit beaucoup des dispositions particulieres de chaque personne,] Ath. de Anti. p. 575. b. c. 'eussent voulu pouvoir aller eux mesmes à Antioche pour ce sujet principalement. Mais comme ils en

estoient

estoient empeschez par les affaires pressantes de leurs Eglises, ils prierent S. Eusebe & S. Astere d'y aller au nom d'eux tous ; & crurent que ces Saints suppléeroient suffisamment à leur defaut, lorsqu'ils se joindroient à ceux qui estoient déja à Antioche, 'savoir Lucifer, Cymace de Palte, & Anatole d'Eubée,[a] dont les deux premiers au moins estoient Confesseurs. [Le dernier pourroit bien estre] 'Anatole de Berée [en Syrie,] marqué dans le Concile d'Antioche de l'année suivante, où l'on trouve aussi Patrice de Palte, [ce qui peut marquer que Cymace estoit mort.] p.574.b|580.a. a fol.p.812. Socr.l.3.c.25.p.204.d.

'Astere & Eusebe accepterent la commission que le Concile leur donnoit, & la preferent au pouvoir qu'ils avoient de retourner dessors à leurs Eglises ; de quoy le Concile les remercia. Ath.de Anti.p.575.c.

NOTE 87. 'Il écrivit en corps"aux trois Evesques Lucifer, Cymace, & Anatole, une lettre que nous avons encore parmi les œuvres de Saint Athanase. p.574.b.

'Les Peres témoignent beaucoup de joie par cette lettre de ce que les Meleciens vouloient se réunir avec ceux du parti de Paulin, [qui estoient les Eustathiens.] Il exhorte les Evesques à qui il écrit, de les traiter avec beaucoup de douceur, & de ne leur demander autre chose que de recevoir la confession de Nicée, & d'anathematizer l'heresie Arienne avec ceux qui disoient que le Saint Esprit estoit creature & non consubstantiel à J. C, '& avec les folies impies de Sabellius, de Paul de Samosates, de Valentin, de Basilide, & des Manichéens. 'Ils declarent que cela doit suffire pour exemter & eux & les autres de tout soupçon, & que ceux de Paulin ne leur doivent demander rien davantage. p.575.c.d. p.576.a. a.b.

'Ils prient les Evesques de lire publiquement leur lettre dans le lieu ordinaire de leur assemblée, & d'y appeller tous ceux qui voudront se réunir, & que quand les Fideles seront réunis, on choisira d'un commun consentement le lieu où il faudra tenir les assemblées & y chanter tous ensemble les louanges de Dieu. [Ils n'y parlent point dutout de Saint Melece, laissant apparemment à la prudence des Prelats à vider cette difficulté.] 'Le Concile rejette aussi par sa lettre un écrit pretendu du Concile de Sardique touchant la foy. Il declare qu'il n'est point de ce saint Concile, & qu'on ne le doit point lire, ni en faire aucun état. a. c.d.

[Il ne faut pas s'étonner] 'si les Peres recommandent avec grand soin dans cette lettre, qu'on anathematize ceux qui mettent le S. Esprit au nombre des creatures. [C'estoit une precau- p.575.576.

tion absolument necessaire contre la nouvelle secte des Macedoniens.] 'On avoit traité pleinement ce point dans le Concile, & l'on avoit declaré qu'il falloit croire que le Saint Esprit avoit la mesme substance & la mesme divinité que le Pere & le Fils, n'y ayant rien dans la Trinité ni de creé, ni de posterieur, ni d'inferieur: 'en quoy Saint Gregoire de Nazianze releve beaucoup la genereuse liberté de Saint Athanase, [a]qui soutenoit hautement la verité, sans se mettre en peine si Macedone pouvoit dire avec quelque vraisemblance, comme il le dit effectivement, qu'on innovoit, qu'on changeoit la doctrine des Peres, & qu'on violoit le symbole de Nicée [qui ne decide pas ce point en termes formels.]

Ruf.l.1.c.29.p.249|Vigil.in Euty.l.5.c.3.p.58.
Naz.or.21.p.394.c.d.
a Vigil.in Euty.l.5.c.3.p.58.

ARTICLE XCVIII.

Le Concile assoupit autant qu'il peut les disputes qui s'elevoient sur le mot d'hypostase.

'ON traita encore dans le Concile, & mesme par écrit, la difficulté qui troubloit toute l'Eglise sur le mot d'hypostase ou subsistance. Car les Latins qui par ce terme entendoient la substance mesme, ne vouloient reconnoistre en Dieu qu'une seule hypostase, & accusoient d'Arianisme ceux qui en admettoient trois. Les Grecs au contraire qui par le mot d'hypostase entendoient la personne, soutenoient qu'il estoit necessaire d'en mettre trois, depeur de tomber dans l'heresie de Sabellius.

Ruf.l.1.c.29.p.249.a.

'Socrate dit qu'Osius avoit déja examiné ce point dans le Concile qu'il tint à Alexandrie [en 324,] & que le Concile de Nicée ne voulut pas s'amuser à une chose qui sembloit si peu considerable. 'Mais la dispute s'échaufa depuis jusqu'à un tel point, que l'Eglise estoit pres de se diviser sur un mot & sur des syllabes, comme sur une chose fort importante à la foy, quoique dans le fond tout le monde fust dans les mesmes sentimens.

Socr.l.3.c.7.p.175.b.c.
Naz.or.21.p.395.396.

'Saint Athanase qui estoit si habile dans la conduite des ames, crut donc qu'il ne devoit pas negliger un si grand mal, quelque petite qu'en fust la cause; mais trouver un remede capable de le guerir, 'à quoy la connoissance qu'il avoit de la langue latine le rendoit encore plus propre. [b]Il fit venir tous les deux partis avec sa bonté & sa douceur ordinaire. [c]Il les pria avec le Concile de se contenter tous deux du symbole de Nicée, sans s'arrester à ces nouvelles questions. [d]Il demanda neanmoins aux uns &

p.396.a.b.
Cont.t.4.p.1768.c.
b Naz.or.21.p.396.b.
c Ath.de Anti.p.576.d.
d p.577.578|Naz.p.396.b.

aux autres ce qu'ils croyoient ; & connoissant par leurs réponses qu'ils estoient tous dans les mesmes sentimens, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que celle de l'Eglise,'il leur permit d'user chacun du terme d'hypostase comme il leur plairoit, puisqu'ils convenoient dans le sens.' Il leur fit neanmoins avouer qu'il valoit mieux se contenter des termes du Concile de Nicée, sans y ajouter rien de nouveau.'Il les réunit ainsi les uns avec les autres, & étoufa par la grace de Dieu une division qui pouvoit estre fort dangereuse.[Je ne sçay à quoy songeoit Socrate lorsqu'il a dit]'que le Concile avoit aussi ordonné de ne se point servir du mot de substance comme n'estant point dans les Ecritures.

Naz.p.396.b. — Ath.de Anti.p. 578.a. — Conc.t.4.p. 1768.b.c. — Socr.l.3.c.7.p. 175|n.p.42.

'Le Concile insera ce qui s'estoit passé sur ce sujet dans la lettre à Lucifer ;[a]& S. Eusebe de Verceil témoigna en particulier en la signant qu'il consentoit à cet article.[b]Paulin d'Antioche qui la signa aussi depuis, fit la mesme chose ;'& S. Jerome témoigne que l'Occident se joignit à ce decret du Concile d'Alexandrie.

Ath.de Anti.p. 577.578. a p.580.c. b p.581.a. — Hier.ep.57.t.2. p.131.a.b.

'S. Gregoire de Nazianze releve cette action de S. Athanase pardessus toutes les veilles, tous les jeûnes, & toutes les mortifications semblables, pardessus tous les écrits, & mesme pardessus tous les travaux & tous les exils qu'il avoit soufferts pour la foy.[Elle n'eut pas neanmoins tout le succés que l'on en pouvoit raisonnablement attendre, & l'on voit par la suite de l'histoire, que l'Eglise fut encore longtemps troublée par le mot d'hypostase. Mais cela n'arriva que parcequ'on n'eut pas soin d'observer ce que S. Athanase avoit ordonné sur ce sujet.]

Naz.or.21.p. 396.b.c.

ARTICLE XCIX.

Le Concile établit la doctrine de l'Incarnation : S. Athanase reçoit des reliques de Saint Jean Battiste.

'LE Concile agit de la mesme maniere sur un autre sujet, & établit puissamment la doctrine de l'Incarnation contre l'heresie qu'Apollinaire soutint un peu aprés tout ouvertement, & qu'il commençoit peutestre dessors à enseigner, quoiqu'il se cachast encore.'Car y ayant déja quelque dispute sur ce sujet, le Concile fit venir les uns & les autres. Il leur fit expliquer leurs sentimens, & trouva, comme il le témoigne luy mesme, qu'ils tomboient tous d'accord de la verité, savoir que J. C. estoit né

Ruf.l.1.c.29.p. 249|Socr.l.3.c. 7.p.174.c.d. — Ath.de Anti.p. 578.

de Marie, qu'il estoit veritablement homme selon la chair, & qu'il n'avoit pas pris un corps sans ame, sans sentiment, & sans intelligence.'Mais les Apollinaristes trouvoient bien le moyen d'avouer toutes ces choses sans abandonner leur heresie.

Socr.l.3.c.7.p. 175.7. 'Socrate s'étend un peu pour montrer que la doctrine établie sur l'Incarnation par ce Concile n'estoit pas nouvelle, mais fondée sur la tradition.'Il cite sur cela la lettre d'un ancien Concile assemblé touchant Cyrille Evesque de Philadelphie en Arabie. On croit qu'il veut parler de Berylle Evesque de Bostres,"qu'Origene retira de quelques erreurs sur l'Incarnation.'Le Concile d'Alexandrie manda donc encore cette resolution à Lucifer & aux autres Prelats qui estoient à Antioche. 'Il les pria de ne pas juger temerairement, & de ne pas condanner ceux qui se serviroient d'expressions suspectes, pourvu qu'ils les expliquassent en un bon sens; mais de les exhorter à ne s'interroger pas sur ces sortes de questions, & à ne disputer pas inutilement sur des mots. Il veut au contraire qu'on fuie comme des personnes dont la foy est suspecte ceux qui refusent de confesser clairement la doctrine de l'Eglise, & de donner un sens Catholique aux termes equivoques dont ils se servent.

Socr.l.3.c.8.p. 176.d. 'Socrate dit que Saint Athanase lut ou recita dans le mesme Concile l'écrit qu'il avoit fait longtemps auparavant touchant sa fuite & sa retraite.

Ath de Anti.p. 575.d. a p.580.c.d. 'Le Concile écrivit plusieurs lettres:[mais nous n'avons aujourd'hui que celle à Lucifer dont nous avons parlé.][a]Elle fut signée en latin par S. Eusebe de Verceil, qui confirme en particulier par sa signature tous les points qui y sont traitez.'Paulin d'Antioche la signa aussi avec étendue lorsqu'on la luy eut apportée d'Alexandrie[sous Jovien, comme nous verrons dans la suite.]'Et elle fut encore signée par Cartere:[c'estoit peut-estre]'l'Evesque d'Antarade qui estoit aussi du nombre des Confesseurs.["S. Eusebe alla ensuite à Antioche selon tous les historiens. Personne ne le dit de S. Astere, lequel mourut peut-estre en ce temps là. Au moins nous ne voyons point que l'histoire en fasse depuis aucune mention:]'& il semble que S. Eusebe ait pris le soin,[dont S. Astere avoit esté chargé,]de faire executer en Orient les decrets du Concile d'Alexandrie.'Il est vray que le P. Labbe pretend que c'est Saint Astere de Petra qui alla querir S.Julien Sabbas[vers 370.]Mais l'histoire de Theodoret qu'il cite, fait voir que c'est un Astere Abbé qui ne fut jamais Evesque.'Le martyrologe Romain fait memoire de l'Evesque

Marginal notes (left): Not. 0. 12.p. ... | p.175.a|n.p.41.42. | Ath.de Anti.p. 578. | p.579.a. | d|581. | p.581.c. | de fug.p.702.703. | Socr.l.3.c.9.p. 181.c. | Lab.scri.t.1.p. 110.111|Thdrt. v.Pat.c.2.p. 786.d. | Bar.10.jun.

Marginal notes (right): V. Origene § 23. | V S. Eusebe de Verceil § 15.

au nombre des Saints le 10 de juin : Baronius dit que les Grecs en font aussi. [Je ne le trouve pas neanmoins ce jour là dans leurs livres.

V. Lucifer § 5. "Les soins que S. Athanase & le Concile d'Alexandrie avoient pris pour la paix de l'Eglise d'Antioche, n'eurent pas le succés que l'on esperoit. Saint Eusebe en arrrivant à Antioche y trouva l'état des choses tout à fait changé par la precipitation de Lucifer qui avoit ordonné Paulin pour Evesque du parti des Eustathiens. Il ne put approuver cette ordination qui fit durer le schisme d'Antioche durant environ 40 ans. Et Lucifer fasché de ce qu'on n'approuvoit pas sa conduite, ne voulut pas non plus approuver ce que le Concile d'Alexandrie avoit ordonné en faveur des Evesques qui renonceroient à l'Arianisme. Il se separa mesme pour ce sujet de la communion de S. Athanase, & de tous les autres qui approuvoient sa condescendance, c'est à dire de toute l'Eglise Catholique, & forma un schisme à qui il a donné son nom.

Durant le peu de temps que Julien souffrit Saint Athanase à Alexandrie,]'Philippe Abbé de Jerusalem luy envoya par Julien Diacre & depuis Evesque de Palestine,"quelques reliques de S. Jean Battiste, que ses Religieux avoient sauvées de la fureur des payens qui avoient brulé le reste. Saint Athanase les enferma secrertement dans un endroit de la muraille de l'eglise, qui estoit creux, pour servir, dit-il, à la posterité : & l'evenement verifia sa prophetie sous l'episcopat de Theophile & le regne de Theodose. Ruf. l. 2. c. 28. p. 264. V. la pers. de Julien § 16.

ARTICLE C.

Julien persecute S. Athanase & l'oblige à sortir d'Alexandrie.

[COMME ce que S. Athanase venoit de faire dans son Concile pour le repos de l'Eglise, luy attiroit de Dieu des benedictions toutes particulieres, selon S. Gregoire de Nazianze, il ne faut pas douter aussi que cela n'augmentast beaucoup contre luy la rage & la persecution du demon.]'Cet ennemi de Dieu ne pouvoit souffrir de voir que l'Eglise estoit par les soins de ce saint Evesque en état de recouvrer bientost son ancienne gloire & sa premiere santé. Il souleva contre luy l'Empereur Julien le compagnon de son apostasie, & le fidele disciple de sa malice.'Il luy fit voir que ce n'estoit rien pour luy de vaincre Naz. or. 21. p. 393. a.

tous les Chrétiens, s'il ne surmontoit Athanase, qui s'opposant à ses desseins, en ruinoit entierement l'effet, par sa prudence & par la force de ses exhortations, & remplissoit par la conversion des payens tous les vides que ce persecuteur s'efforçoit de faire par la chute des Chrétiens.

Juli.ep.6.p.120. 'Julien avoue luy mesme qu'il le haïssoit, parcequ'il avoit eu la temerité de battizer sous son empire quelques dames de condition.

[Les historiens Ecclesiastiques disent aussi qu'il fut animé contre luy par les ministres du demon.]

Thdrt.l.3.c.5.p. 643.c. 'Car cet esprit infernal ne pouvant plus supporter la force des paroles & des prieres de ce divin athlete, arma la langue de tous ses supposts pour crier contre luy, & demander qu'on chassast ce protecteur de l'impieté: c'est le titre que ces impies luy donnoient: à quoy ils ajoutoient que si Athanase demeuroit davantage dans Alexandrie, il n'y laisseroit aucun adorateur des dieux, mais qu'il attireroit tout le monde à la religion Chrétienne. Ces plaintes si honorables pour le Saint furent raportées à Julien.

Ruf l.1.c.33.p. 250. 'Car les magiciens, les philosophes, les aruspices, les augures, qui comme des serpens sortoient alors de leurs cavernes,

Socr.l.3.c.13.p. 185.b. '& recommençoient leurs ceremonies sacrileges dans Alexandrie aussibien que dans Athenes, jusqu'à egorger des enfans pour fouiller dans leurs entrailles & manger mesme de leur chair,

b|Ruf.p.250. 's'en allerent trouver cet apostat,

Socr.p.185.c. 'pour se plaindre qu'Athanase ruinoit toute l'Egypte, qu'il le falloit chasser de la ville:

Ruf.p.250. '& ils l'assurerent tout d'une voix qu'il ne pouvoit esperer aucun succés de leur art, s'il n'ostoit Athanase qui leur estoit un obstacle perpetuel.

Ib|Naz.or.21.p. 393.d. 'Julien ne put donc garder en cette rencontre le faux masque de moderation & de douceur dont il se couvroit ordinairement,

Soz.l.6.c.12.p. 653.c. '& il persecuta Athanase seul, en mesme temps qu'il rappelloit tous les autres.

a Juli.ep.26.p. 155.156. [a] Il envoya un edit à Alexandrie que nous avons encore, par lequel il luy ordonna d'en sortir des le jour mesme qu'il l'auroit receu, le menaçant faute d'obeïr, de le traiter d'une maniere bien plus rigoureuse.

p.155. 'Le pretexte qu'il prit pour cela, fut qu'ayant esté banni plusieurs fois & par plusieurs Empereurs, il devoit au moins attendre un ordre pareil pour revenir. Et parcequ'il estoit aisé de luy répondre qu'il avoit luy mesme rappellé tous ceux que Constance avoit bannis, il dit qu'il leur a seulement permis de retourner en leur pays, mais non pas de rentrer dans leurs eveschez, comme faisoit Athanase, au grand deplaisir, dit-il, de toutes les personnes pieuses d'Alexandrie, [c'est à dire des payens.

Comme ces personnes pieuses, quoiqu'appuyées de l'Empereur, ne pouvoient pas estre les maistres en une ville qui avoit Athanase pour Evesque,]'la ville d'Alexandrie écrivit ou deputa en corps à Julien pour luy demander la conservation de son pasteur.[Nous avons la réponse que Julien fit sur cela. Elle est toute contre S. Athanase, & rien cependant ne luy peut estre plus avantageux.] 'On voit les reproches que Julien fait aux Alexandrins de l'amour & de l'attache qu'ils avoient à J.C,'& à leur Athanase.[a]Cet apostat est obligé d'y reconnoistre que le Saint faisoit gloire de mettre sa teste en danger, & que cette generosité le rendoit le maistre de tout le monde.'On y apprend aussi par les injures qu'il luy dit, que le Saint avoit la reputation d'estre extremement ingenieux, & plus capable que nul autre d'agir & de conduire une affaire. On y voit encore qu'il avoit formé de tres illustres disciples, en sorte que cet apostat dit que beaucoup d'entre eux n'estoient pas moins habiles que leur maistre pour l'explication des Ecritures, & pour satisfaire au lieu de luy, l'ardeur qu'avoient les peuples pour la parole de Dieu : c'est pourquoi il les exhorte à établir quelqu'un d'eux Evesque en sa place, [afin de diviser & de dechirer cette Eglise.]

ep.51.p.207. p.207-210. p.211. a p.211.212. p.211.

'La conclusion de sa lettre fut qu'ayant ordonné auparavant qu'Athanase sortiroit d'Alexandrie, il vouloit alors qu'il sortist de toute l'Egypte.'Et en effet écrivant à Ecdice gouverneur de cette province, il le blasme de ne luy avoir point écrit, au moins touchant Athanase, quoiqu'il sceust depuis longtemps ce qu'il avoit ordonné contre cet ennemi des dieux. Il jure donc par son grand Serapis que s'il n'est hors d'Alexandrie & d'Egypte avant le premier jour de decembre, il fera payer cent livres d'or à ses officiers;'à quoy il ajoute de sa propre main qu'il ne pouvoit souffrir le mepris qu'on faisoit des dieux, & que rien ne luy pourroit estre plus agreable que de voir le detestable Athanase chassé d'Egypte.'Il semble y avoir eu quelque ordre exprés pour le reléguer dans la Thebaïde.

p.212. ep.6.p.119. p.120. Boll.14.may,g. p.71.b.

[Cette lettre à Ecdice fixe le temps de tout ce que nous avons dit. Car S. Athanase ne pouvant estre sorti d'Alexandrie avant le premier de decembre, ce qu'on ne peut entendre que de cette année; & ayant demeuré assez longtemps à Alexendrie pour y meriter l'indignation de l'enfer & de Julien, on ne peut manquer à mettre son retour le plustost qu'il se peut, c'est à dire vers le mois d'aoust, puisqu'il suivit l'arrivée de Julien à Antioche au mois de juillet, l'execution d'Arteme, & la mort de George. Il

y a de l'apparence que le Concile d'Alexandrie se tint aussitost aprés le retour de S. Athanase.]

ARTICLE CI.

Saint Athanase elude la poursuite de ceux qui le cherchoient pour le tuer: De l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donné.

Naz.or.21.p.393.d. 'POUR retourner à ce dernier exil de Saint Athanase, qui luy estoit necessaire pour remporter une victoire pleine & accomplie, 'Theodoret nous assure que Julien avoit ordonné non seulement de le chasser, mais encore de le tuer; [a]soit qu'il l'eust commandé secrettement en envoyant les ordres publics de son exil, comme le croit Baronius, [soit qu'il eust envoyé ce troisieme ordre aprés les deux autres dont le peuple d'Alexandrie empeschoit peutestre l'execution: & cela conviendroit assez bien à ce que dit Rufin,]'qu'il fallut de nouveau envoyer des Generaux, faire marcher des armées, & attaquer l'Eglise pour prendre Athanase.'Nous savons aussi que la grande eglise d'Alexandrie "qui estoit la Cesarée, fut brulée sous Julien par les payens & par les Juifs; [b]& S. Athanase la fit rebastir depuis.

(Thdrt.l.3.c.5.p.643.c. — a Bar.362.§270. — Ruf.l.1.c.34.p.250. — Amb.ep.17.t.5.p.213.f|Epi.69.c.2.p.728.b. — b Epi.p.728.b.c. — V.la pers.de Julien § 13.)

'Le Saint estant donc obligé de sortir d'Alexandrie, se vit environné par les Fideles qui venoient [luy dire adieu] avec beaucoup de douleur & de larmes. [Pour les consoler;]'il leur promit que ce trouble ne dureroit pas,'les assura par esprit de prophetie qu'ils ne devoient point s'inquieter, que cet orage n'estoit qu'une petite nuée, & qu'elle passeroit bientost.'Il leur dit adieu en mesme temps, en remettant le soin de son Eglise à ceux de ses amis qui en estoient les plus capables.'Il se retira lorsqu'il sceut que ceux qui estoient envoyez pour le tuer estoient arrivez, & monta sur un vaisseau qu'il trouva sur le bord du Nil pour aller en Thebaïde.

(Ruf.l.1.c.34.p.250. — Thdrt.p.643.d. — d|Ruf.p.250. — Soz.l.5.c.15.p.615.b. — Ruf.l.1.c.34.p.250|Thdrt.p.643.644|Socr.l.3.c.14.p.185.c.d.)

Ibid. 'Le Comte qui estoit chargé des ordres de Julien, ayant sceu que le Saint s'estoit mis sur le Nil, le poursuivit en diligence par la mesme voie; & fut neanmoins prevenu par un des amis du Saint qui le rencontra en un lieu où il avoit pris terre, & l'assura qu'on estoit pres de l'atteindre s'il ne se sauvoit. Tous ceux qui l'accompagnoient alors luy conseilloient de s'enfuir promtement dans le desert. Mais il les pria de ne rien craindre, & d'aller mesme audevant de son meurtrier, Pour luy faire voir, disoit-il, « que celui qui nous protege est plus grand que celui qui nous « persecute.

persecute. Il fit donc tourner vers Alexandrie : & le persecuteur les voyant passer, & n'ayant garde de s'imaginer que c'estoient ceux mesmes qu'il cherchoit, leur fit demander s'ils ne savoient point où pouvoit estre Athanase. Ils répondirent qu'ils l'avoient vu assez pres de là, & qu'il ne pouvoit pas estre bien loin : l'executeur passa outre en diligence, se hastant inutilement d'avancer pour atteindre celui qu'il avoit devant ses yeux. Ainsi Athanase défendu par la vertu de Dieu revint à Alexandrie, & y demeura caché en sureté durant quelque temps.

'Sozomene dit que ce fut par une revelation divine qu'il apprit qu'on le poursuivoit de pres ; & c'est pourquoi il met cet evenement entre ceux qui faisoient voir que Dieu luy avoit donné la grace de la prophetie. [Mais ce que le Saint avoit dit de la persecution de Julien en est une preuve plus evidente & plus certaine.] 'Sozomene dit qu'il y avoit beaucoup d'autres marques de la mesme chose, & il raporte celle-ci, Qu'un jour S. Athanase allant par la ville, & estant arrivé qu'une corneille vint voler autour de luy avec son cri ordinaire, divers payens qui s'y rencontrerent, luy demanderent pour se moquer de luy, ce que vouloit dire cette corneille, à quoy le Saint souriant tout doucement, répondit que le chant de cet oiseau, qui en latin signifie "le lendemain, leur marquoit que le jour suivant ne leur seroit pas agreable, & qu'il viendroit des ordres de l'Empereur pour [1] leur défendre de celebrer une feste solennelle à laquelle ils se preparoient pour le lendemain mesme. Et en effet cette réponse qui parut d'abord ridicule, "se trouva vraie. 'Quelques uns veulent que ceci soit arrivé à la fin de 353. [Mais ils se fondent sur des choses embarassées de diverses dificultez.]

Soz. l. 4. c. 10 p. 549. b. — c. d. — *cras.* — 1. — &c. — Boll. 2. may, p. 222. 1.

'Ce don de prophetie qu'avoit le Saint le faisoit traiter de magicien par les payens & les heretiques ; '& nous voyons par Marcellin que le bruit commun estoit que cet Evesque s'elevoit au dessus de sa profession, & se méloit de la connoissance des choses étrangeres ; & qu'on disoit qu'il avoit quelquefois predit l'avenir par la profonde connoissance qu'il avoit de la science des sorts & des augures qui se tirent des oiseaux.

Soz. p. 549. c. — Amm. l. 15. p. 47.

1. 'On cite aussi cette histoire comme raportée par S. Epiphane. Mais on luy fait dire que ce fut lorsqu'on apprit la mort de Julien : [Et S. Athanase ne se montroit point en ce temps là.] — Cotel. g. t. 1. p. 426.

ARTICLE CII.

Saint Athanase apprend de deux Saints la mort de Julien, & retourne à Alexandrie : L'Empereur Jovien luy demande une instruction sur la foy.

L'AN DE JESUS CHRIST 363, DE S. ATHANASE 37, 38.

[" IL y a apparence que Julien sceut enfin que Saint Athanase estoit caché dans Alexandrie, ce qui l'ayant mis en colere,] 'il donna de[nouveaux]ordres pour luy faire oster la vie[immediatement avant que d'entrer en Perse au commencement d'avril.]Le Saint en eut avis par des amis fideles qu'il avoit[jusque dans la Cour de son persecuteur,]& se retira à Antinoé. Pammon Abbé des solitaires d'autour de cette ville, & Saint Theodore Abbé de Tabenne l'y vinrent voir. Ils s'y rencontrerent tous deux ensemble : & par l'avis[de l'un & de l'autre]il se resolut de s'en aller[dans la Thebaïde]chez S. Theodore pour s'y cacher. Il monta donc sur son bateau qui estoit entierement couvert, & Pammon y entra aussi pour luy tenir compagnie, durant que les moines qui estoient venus avec Theodore tiroient le bateau parceque le vent estoit contraire.

NOTE 88.

Boll. 14. may, g. p. 71. c.

[Comme Dieu permet quelquefois que les Saints eprouvent qu'ils ne sont que foiblesse par eux mesmes,]'S. Athanase avouoit depuis qu'il s'estoit trouvé alors tout accablé de tristesse.[Mais au lieu de s'abatre]il avoit recours"à Dieu par la priere. Pammon s'occupoit à le consoler,'& à luy representer qu'on est heureux de souffrir & de mourir mesme pour J. C, lorsque Theodore en le regardant se mit à sourire, & Pammon luy répondit par un souris. S. Athanase leur demanda si c'estoit"qu'ils se moquoient de sa foiblesse & de sa timidité ; & alors Theodore luy dit que Julien venoit d'estre tué dans la Perse, & qu'il avoit pour successeur un Prince Chrétien & excellent, mais qui dureroit peu. C'est pourquoi il luy conseilla de ne plus songer à la Thebaïde, mais de s'en aller secrettement droit à la Cour pour trouver le nouveau Prince avant qu'il fust arrivé[à Antioche ;]qu'assurément il en seroit fort bien receu, & auroit ensuite toute liberté de retourner dans son Eglise.

d. &c. 1. &c.

1. Le texte est embrouillé en cet endroit, ce qui a donné occasion au traducteur latin, *p. 556. e. f*, à faire dire ceci à S. Athanase. Mais je croy qu'on trouvera que le sens qu'on a suivi est plus conforme au grec & plus naturel.

'Cela arriva de la sorte,[mais non pas en tout. Car il semble que S. Athanase au lieu d'aller droit trouver Jovien, qui fut fait Empereur aprés la mort de Julien le 27 juin 363, ait jugé plus à propos d'attendre que ce prince le mandast,'& se soit contenté de retourner[à Alexandrie,]'où il receut une nouvelle assurance de la mort de Julien, par la revelation que Didyme celebre aveugle en avoit eue avec ordre de la luy faire savoir.[Il se trouva ainsi en état de reprendre le gouvernement de son Eglise,] comme Socrate dit qu'il fit aussitost aprés la mort de Julien, [ou plutost des que la nouvelle de cette mort y eut esté apportée. Ce fut assez probablement en cette occasion, plutost que]'l'année precedente aussitost aprés la mort de George, comme le veut Sozomene, qu'il parut tout d'un coup au milieu de son Eglise, & rejouit son peuple par une surprise si agreable ;[si cette rencontre luy est jamais arrivée.] d.c. | 2.may,p.561.d.f. | Lauf.c.4.p.905. | a|Soz.l.6.c.2.p.638.a. | Socr.l.3 c.24.p.202.d. | Soz.l.5.c 7.p.603.a.

'Sa confiance s'accrut beaucoup & chassa entierement toute crainte,"lorsqu'il eut receu une lettre de Jovien, par laquelle 'non seulement il cassoit l'arrest de son exil[a] & le prioit de reprendre la conduite de son Eglise,"mais donnoit encore de tres grands eloges à la sainteté de sa vie & à ce courage invincible avec lequel il avoit défendu la foy malgré les plus violentes tempestes. V. Jovien 5 6. &c. | Socr.l.3.c.24.p.202.d. | Naz.or.21.p.394.b. | a Ath.t.2.p.33.34.

'Jovien ne se contentant pas encore ce cela, pria par une lettre tres respectueuse ce genereux défenseur de la verité de luy envoyer par écrit une instruction exacte sur la doctrine de la foy, 'qui se trouvoit alors embarassée par tant d'opinions & de sectes qui la divisoient & la dechiroient;[b] & de luy apprendre de quelle maniere il se devoit conduire dans le reglement des affaires de l'Eglise,'afin de réunir toute la terre par l'assistance du S. Esprit, ou au moins de connoistre luy mesme plus parfaitement]la verité pour ne s'en ecarter en aucun point, pour l'appuyer de son autorité, & pour en recevoir l'appui[que la verité mesme nous promet.] Thdrt.l.4.c.2.p.661.c|Ruf.l.2.c.1.p.253. | Naz.or.21.p.394.b. | b Ruf.p.253. | Naz.p.394.b.

1. 'Le Saint assembla[1] sur cela les plus habiles Evesques[c] au nom de tous ceux qui estoient dans l'Egypte, la Thebaïde, & la Libye. [d]Et il écrivit avec eux à Jovien la lettre"que nous avons encore tant parmi ses ouvrages que dans l'histoire de Theodoret.[e]Il n'y propose à ce prince autre chose à croire que le symbole mesme de Nicée qu'il insere dans sa lettre, & qu'il soutient estre reconnu Thdrt.l.4.c.2.p.661 c. | c c.3.p.661 d. | d|Ath.ad Jov.t.1.p.245. | e Thdrt.p.663.b. | NOTE 89.

1. 'M. Valois croit que S. Athanase l'écrivit à Antioche :[a]mais les Benedictins soutiennent que ce fut à Alexandrie :[ce qui est beaucoup plus probable.] Thdrt n.p 20. | a Ath.t.1.B.p.778.

par toute la terre, à l'exception de peu de personnes; & il declare qu'il le sçait tant par luy mesme que par les lettres qu'il en avoit entre les mains.

Ath. ad Epi. t. 1. p. 581. a | ad Afr. p. 931. c. d. 'Nous voyons en effet que dans ce peu d'années où Dieu donna quelque liberté à l'Eglise, il se tint grand nombre de Conciles, ad Afr. p. 931. d. tant en France, en Espagne, & à Rome, 'qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & p. 932. a. dans les autres isles, 'en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Isaurie, ad Epi p. 582. b. en Egypte, & en Arabie, pour maintenir la foy Catholique, '& ad Afr. p. 932. a. ne reconnoistre aucun autre Concile que celui de Nicée. 'On admiroit le grand nombre d'Evesques qui signoient partout, & on s'étonnoit qu'il pust encore rester quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianisme, & s'il en paroissoit quelqu'un, on le coupoit aussitost & on le retranchoit de l'Eglise. [Ainsi c'estoit sans aucune exageration que S. Athanase alleguoit à Jovien ce consentement universel des Eglises.]

Tdrt. p. 662. d | 664. b. 'Il explique dans la mesme lettre & soutient la divinité du S. Esprit avec un peu plus d'étendue que les autres articles. [a] Et a Naz. or. 21. p. 394. b. c'est ce que S. Gregoire de Nazianze y a particulierement admiré. d | 395. 'Il dit que c'est de cet écrit que tous ceux tant de l'Occident que de l'Orient avoient appris la verité sur ce point: '& p. 394. d. c'est pourquoi il l'appelle un present magnifique digne d'estre Thdrt. l. 4. c. 4, p. 664. b. c. offert à un Roi. 'Aussi Jovien receut [avec joie] cette lettre qui le confirma beaucoup dans la connoissance & dans l'amour de la verité.

[Pammon Abbé auprés d'Antinoé, dont nous avons parlé dans cet article, est inconnu d'ailleurs dans l'histoire. Car ce qu'on trouve quelquefois de l'Abbé Pammon dans les vies des Peres, Boll. 14. may, g. p. 71. c. appartient à Saint Pambon de Nitrie. Ainsi] 'ç'a esté un de ces grands Saints, que Dieu cache aux hommes & durant leur vie, [& aprés leur mort. Mais si nous en savons peu de choses, nous c. les savons de Saint Athanase, & il nous suffit] 'd'apprendre de la bouche d'un si illustre panegyriste que ç'a esté un grand homme c. de Dieu, digne mesme d'estre comparé par luy à S. Antoine. 'Il c. estoit mort "dans une grande & une heureuse vieillesse, 'assez " ἐν γήρει καλῷ peu avant que S. Athanase luy rendist un témoignage si avantageux dans la grande eglise d'Alexandrie en presence de son Clergé & de plusieurs Evesques, en 367 au plustost.

5

ARTICLE CIII.

Jovien mande Saint Athanase à Antioche: Les Ariens taschent d'en obtenir quelque chose contre le Saint,

V. Jovien 5 6. 'JOVIEN ne fut pas longtemps"sans souhaiter de voir Saint Athanase mesme. Et ce Saint qui s'estoit déja resolu à ce voyage par le conseil de Pammon, de Theodore, & de ses autres amis, comme jugeant qu'il pouvoit estre utile à l'Eglise, ne fit point difficulté de l'aller trouver à Antioche. Il en fut receu avec toutes les marques possibles d'estime & d'affection; & il luy donna les instructions dont il jugea qu'il avoit besoin. Epi.68.c.10.p. 725.b|Soz.l.6.c. 5.p.642.d|643. b|Boll.14.may, g.p.71.d.

NOTE 90. [Il peut aussi avoir contribué"au Concile que S. Melece tint alors avec divers Evesques de l'Orient, qui embrasserent tous le symbole de Nicée.]

'S. Basile semble dire qu'il se passa encore d'autres affaires en ce temps-ci entre les Evesques, & que S. Athanase écrivit une lettre à Paulin dont ses partisans tirerent depuis avantage contre Saint Melece, quoiqu'ils cachassent le sujet particulier qui avoit obligé S. Athanase à luy écrire.'S. Epiphane dit que Paulin donna à S. Athanase pour se justifier comme une confession de sa foy, laquelle il raporte;'& c'est la signature mesme qu'il fit du Concile d'Alexandrie auquel elle a raport.[a] Il ajoute qu'elle estoit ou toute ou en partie écrite de la main de S. Athanase. Bas.ep.349.p. 344.d. Epi.77.c.20.21. p.1015. Ath.de Anti.p. 580.581. a Epi.p.1015.a.c.

[De ces deux passages joints ensemble, on peut ce semble tirer que Paulin estant accusé ou de Sabellianisme ou d'Apollinarisme, S. Athanase luy en écrivit d'Alexandrie, comme à un Evesque de sa communion; & puis luy fit signer l'écrit dont nous parlons. Il ne faut pas douter que cela ne soit arrivé en ce temps-ci auquel S. Athanase estoit à Antioche, aussibien que ce que raporte encore S. Basile;]'Que S. Athanase estant venu d'Alexandrie, vouloit tout à fait s'unir de communion avec Saint Melece, mais que quelques mauvais conseillers luy persuaderent de remettre cette jonction à un autre temps. Bas.ep.325.p. 319.c.

'Lorsque S. Athanase aprés avoir terminé les affaires de l'Eglise ne songeoit plus qu'à s'en retourner à Alexandrie[b] avec la permission de Jovien,[les Ariens firent un effort pour le ruiner dans l'esprit de ce prince, & le faire persecuter de nouveau s'ils eussent pu.]'Sozomene touche cette histoire, mais ne la décrit pas tout à fait exactement,'comme on le voit par les actes qui Soz.l.6.c.5.p. 641.d. b Epi.68.c.10.p. 726. Soz.p.642.643. Ath.coll.t.2.p. 27.

s'en sont conservez dans S. Athanase, [lesquels nous ne croyons pas que personne puisse accuser de supposition. Ils ne sont pas moins à l'avantage de Jovien qui y fait paroistre beaucoup d'esprit & de pieté ; qu'à la honte des Ariens dont on y voit l'emportement tout à fait deraisonnable. Voici donc ce qu'ils contiennent.

p.27.a.b. 'Lorsque Jovien sortoit d'Antioche par la porte Romaine pour aller à la campagne, Luce, Bernicien, & d'autres Ariens le prierent de les ecouter. Il leur demanda qui ils estoient, d'où ils venoient, & ce qu'ils desiroient de luy. « Nous sommes, dirent-ils, des Chrétiens d'Alexandrie, c. '& nous conjurons vostre majesté « de nous donner un Evesque. J'ay ordonné, dit Jovien, qu'Athanase « que vous aviez auparavant reprendroit son throne. Il y a, « dirent-ils, beaucoup d'années qu'il est accusé & banni. c d. 'Alors « un soldat animé de zele, s'adressant tout d'un coup à Jovien, Je « vous supplie, seigneur, luy dit-il, considerez vous mesme quels « gents se sont ici : ce sont des restes & des productions de la « Cappadoce qui viennent encore du malheureux George, & qui « ont deserté la ville & tout le pays. d. 'L'Empereur l'ayant entendu, « donna un coup d'éperon & s'en alla à la campagne.

d. [Une autre fois les Ariens estant revenus,] 'dirent qu'ils avoient des accusations & des preuves contre Athanase, qui depuis 10 & 20 ans avoit esté banni par Constantin, par Constance, & par le tres aimé de Dieu, le tres grand philosophe, & le tres heureux Julien. [C'est ainsi que ces faux Chrétiens parloient d'un apostat & d'un impie.] p.28.a. 'Jovien répondit à cela, que des accusations de 10, 20, & 30 ans estoient passées, & il ajouta, « Ne me parlez plus d'Athanase ; je sçay bien pourquoi il a esté accusé & pourquoi il « a esté banni. « [Cette réponse si vigoureuse est bien eloignée de la facilité ou plutost de la legereté de Constantin.]

ARTICLE CIV.

Nouveaux efforts des Ariens, mais inutiles.

Ath.coll.p.28.a. [LEs Ariens ne se rebutant pas pour avoir esté repoussez deux fois, revinrent une troisieme,] '& dirent qu'ils avoient encore de nouvelles accusations contre Athanase. [Et l'Empereur voyant apparemment qu'ils venoient en foule, & remarquant d'autre part une troupe du peuple Catholique b. d'Egypte,] 'dit que tant de bruit & tant de monde ne servoit à

rien ; & qu'il ne pouvoit pas répondre à ce que chacun disoit ; qu'il suffisoit que deux d'entre eux portassent la parole, & deux autres de mesme pour le peuple. Alors ceux du peuple dirent, » Voilà les rejettons de cet impie George qui a depeuplé nostre » province. Ils ont bien laissé dans la ville.....Les Ariens prenant » la parole, Nous vous supplious, seigneur, Qui vous voudrez » hormis Athanase.'Je vous l'ay dit, reprit l'Empereur, Ce qui c.
» regarde Athanase est déja reglé. Et se mettant en colere,'quoiqu'il fust fort doux,ᵃil dit à ses gardes de fraper[pour faire retirer les Ariens.]Ils ne cederent pas neanmoins, & luy dirent que s'il envoyoit Athanase, toute la ville estoit perdue, & que personne ne se trouvoit avec luy aux assemblées, à quoy ayant reparti qu'il s'en estoit pourtant informé soigneusement, & qu'il luy avoit trouvé de tres bons sentimens, qu'il estoit tres orthodoxe, & qu'il instruisoit fort bien ; ils firent une réponse digne » d'eux. Il est vray, dirent-ils, ce qu'il dit est bon, mais les senti- » mens qu'il cache dans son ame sont tres mauvais.[Il repartit à cela d'une maniere aussi ingenieuse]'que digne de la pieté que » S. Gregoire de Nazianze loue dans luy:'Puisque vous luy rendez » vous mesme témoignage qu'il ne dit & n'enseigne rien que de » bon, cela suffit. Que si son ame dement par de mauvais senti- » mens le bien que sa langue dit & enseigne, c'est Dieu qui en est » le juge. Nous qui sommes hommes, nous entendons les paroles, » Dieu seul voit ce qui est dans le cœur.

Naz.or.21.p.394.a. ᵃ Ath.coll.p.28.c. Naz.p.394.a. Ath.coll.p.28.c.d.

[Les Ariens n'eurent rien à repliquer, mais n'estant pas aussi capables de ceder à la verité,]'& voulant tirer au moins quelques paroles dont ils se purent prevaloir, ils dirent à Jovien, d.
» Commandez que nous nous assemblions ; à quoy il répondit, Et
V.Jovien » qui vous en empesche ?[Car il laissoit"à tout le monde une entie-
§ 5, 6. » re liberté pour la religion.]'Mais, continuerent les Ariens, il d.
ἔργον αὐτοῦ » nous appelle des heretiques & de[nouveaux]dogmatiques."Il a
ἐστι, καὶ τῶν. » raison, dit Jovien, & c'est ce que doivent faire ceux qui ensei-
» gnent comme il faut.'Ils ajouterent, nous ne saurions le suppor- d|29.a.
τὰ πεδία. » ter, il nous a osté"les terres des Eglises. C'est donc, repartit » l'Empereur, pour vos interests & pour de l'argent que vous estes » venus ici, & non pas pour la foy. Allez & tenez vous en repos. » Allez vous en à l'eglise ; vous y avez demain une assemblée, aprés » laquelle chacun,[s'il veut,]signera sa confession de foy. Il y a » ici des Evesques, & Nemesin,[qui estoit peutestre un greffier :] » Athanase y est aussi. Ceux qui ne sont pas instruits dans la foy, » l'apprendront de luy. Je vous donne demain & aprés demain ; car » je m'en vas à la campagne.

p.29.a. 'Un avocat qui estoit un cynique prit la parole, & dit, Je vous « supplie, seigneur, le Thresorier general m'a enlevé mes maisons « sous le pretexte d'Athanase. Si le Thresorier vous a pris des mai- « sons, dit l'Empereur, qu'est-ce que cela a de commun avec « Athanase?'Un autre avocat nommé Patale qui estoit un payen, « ayant dit, J'ay une accusation à faire contre Athanase; Jovien « luy répondit: Et vous qu'avez vous à deméler avec des Chré- « tiens?[Voilà quels estoient ceux que les Ariens employoient « contre nostre Saint.]

b. 'Alors quelques personnes du peuple d'Antioche prirent Luce & le presenterent à Jovien, en luy disant, Voyez, seigneur, la « figure de cet homme qu'ils ont voulu faire Evesque.[Il falloit « apparemment que ce fust un homme de bien mauvaise mine, & fort ridicule.]'Il eut neanmoins la hardiesse de s'aller presenter à Jovien[en quelque autre occasion,]& de luy parler à la porte de son palais. Jovien l'entendant s'arresta & luy dit, Et quoy! Luce, « comment estes vous venu ici? Est-ce par mer ou par terre? Je « suis venu par mer, répondit Luce: & Jovien se moquant de luy, « Luce, luy dit-il, que le Dieu du monde, & le soleil & la lune, « puissent punir ceux qui estoient avec vous de ce qu'ils ne vous « ont pas jetté dans la mer, & que le vaisseau qui vous a porté, « n'ait jamais un vent favorable, qu'il soit toujours agité par les « tempestes, & que ni luy ni tous ceux qui y seront n'arrivent ja- « mais au port. «

a. 'Les Ariens s'efforcerent encore de trouver quelque faveur auprés de Jovien par le moyen de Probace & des autres eunuques successeurs d'Eusebe[Chambellan de Constance,]& d'un [officier]nommé Bardion; & Euzoïus leur avoit menagé le credit de ces personnes. Mais Jovien l'ayant sceu fit chastier les eunuques, & menaça de traiter de mesme tous ceux qui le viendroient solliciter contre les Chrétiens. Voilà comment se passa cette affaire.'Et la communion qu'eut Jovien avec S. Athanase, ayant encore beaucoup augmenté l'affection qu'il avoit pour luy, il le renvoya en Egypte, pour y gouverner les Eglises & le peuple, selon qu'il le jugeoit à propos, donnant de grandes louanges à sa pieté, à son eloquence, & à sa sagesse.

Marginal notes: b. (beside "Athanase?'Un autre avocat"); c.d. (beside "fort ridicule.]'Il eut"); Soz.l.6.c.5.p. 643.b. (beside "cette affaire.'Et la communion").

ART. CV.

ARTICLE CV.

S. Athanase fait une visite de l'Egypte, voit S. Theodore, le loue vivant & mort : Son union avec les solitaires, & son estime pour eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 364, 365, 366, DE S. ATHANASE 38-41.

[L'EMPEREUR Jovien ne regna que tres peu, comme Saint Theodore l'avoit predit à S. Athanase, & il mourut des le 17 fevrier de l'an 364. Valentinien qui fut declaré Empereur au lieu de luy le 26 du mesme mois, faisoit aussi profession de suivre le Concile de Nicée, mais se contentant de gouverner l'Occident, il donna l'Orient à Valens son frere, qui se laissa bientost surprendre par les artifices des Ariens, & d'Eudoxe leur Evesque à Constantinople. Il ne se declara pas neanmoins absolument contre l'Eglise jusques en l'an 367, qu'il voulu recevoir le battesme par les mains d'Eudoxe ; & ainsi les Catholiques jouirent encore de quelque repos & de quelque liberté durant les trois premieres années de son regne.]

'Il paroist que durant ce calme, S. Athanase voulut faire une visite generale de l'Egypte, & mesme de la Thebaïde, [apparemment[1] en l'an 365.]'il fit ce voyage partie en bateau sur le Nil, partie monté sur un asne, accompagné de beaucoup d'Evesques, d'Ecclesiastiques, & de moines qui le suivoient sur l'un & l'autre bord du Nil lorsqu'il estoit sur ce fleuve.'On portoit aussi autour de luy une grande quantité"de cierges & de flambeaux, [soit par honneur, soit lorsqu'il marchoit la nuit.]'Saint Theodore de Tabenne sachant qu'il estoit parti pour ce voyage, prit avec luy les plus considerables de sa congregation, & ceux qui savoient le mieux chanter, & s'en alla avec eux au devant du Saint jusques audelà d'Hermopole [la grande en Thebaïde.] Aprés que Theodore eut salué S. Athanase, les freres commencerent à chanter, & Theodore prit la bride de l'asne sur lequel le Saint estoit monté.'S. Athanase admira son courage,"sa patience, & son humilité, par des paroles qui font voir qu'il estoit luy mesme extremement humble.

Boll. 2. may, p. 761. f. | 1. | 14. may, g. p. 49. d. | e. | λαμπάδες καὶ λυχνίαι. | d. | &c. | e.

'Il employa quelques jours à visiter les villes d'Antinoé & de Hermopole, où il edifia les Fideles par des discours tout divins. Il alla ensuite visiter les monasteres que la congregation de Ta- e.

1. 'Les Benedictins mettent cette visite en l'an 358 : [mais nous croyons avoir fondement pour ne la mettre qu'en 365. V. S. Theodore note 6.] Ath. vit. B. p. 74 |c. 11 p. 867.

benne avoit[dans le diocese d'Hermopole,]& il y vit avec joie la pieté sincere des freres, ce qui luy donna sujet de glorifier le Seigneur. Il voulut voir l'eglise, le refectoire, & jusques aux moindres lieux ; & témoigna estre fort satisfait de l'ordre qui s'y
f. observoit partout. Il en loua Theodore,'& encore plus la grace de Dieu qui se repandoit sur eux à cause de leur pere[Saint Pacome] le premier auteur de leur institut. On estoit alors proche de Pasque, que Theodore selon les regles de Tabenne devoit aller passer[dans le principal monastere.]S. Athanase l'obligea de s'y en aller, & luy donna une lettre pour Orsise,[qui ayant esté Superieur de cette congregation, s'estoit dechargé de son autorité sur Theodore.]Il luy témoignoit la joie qu'il avoit eu de voir cet Abbé & les autres de sa congregation. Theodore en s'en allant luy laissa son bateau avec quelques moines à qui"il &c. recommanda d'obeïr ponctuellement au Saint comme à celui qui pouvoit disposer absolument de leurs corps mesmes.

p.50.e.f. 'S. Theodore mourut"quelque temps aprés,[en 367, apparemment]le 27 d'avril. S. Athanase fut extremement touché de sa NOTE 51. mort, non pour luy,(car il se tenoit fort assuré du bonheur que son merite luy avoit acquis,) mais pour ses freres à qui sa conduite
f|51.a. & sa sagesse avoit esté tres utile.'Il leur témoigna ses sentimens par une lettre"tres tendre qu'il leur écrivit, tant pour les conso- &c. ler,'que pour les animer à s'avancer de plus en plus dans la vertu.
p.51.a. 'Il leur recommanda de prier pour la conservation de la paix dont l'Eglise jouissoit encore alors.

[S. Theodore ne fut pas le seul d'entre les illustres Peres des deserts qui eut une veneration particuliere pour S. Athanase. Nous avons vu ci-dessus les témoignages que S. Pacome, S. Paul, S. Antoine, & S. Pambon en avoient donnez ; & nous y pouvons ajouter Saint Marc solitaire des Cellules, de la vertu duquel nous parlerons sur l'Abbé Silvain. Mail il faut dire
Lauf.c.20.p.932.a. ici]'qu'ayant"receu d'une hyene une peau de mouton comme V.S.Macaire d'Alex. § 8|note 3. pour recompense de ce qu'il avoit rendu la vue à son petit, il donna ce present miraculeux à S. Athanase,[des mains duquel] il passa à Saint Macaire d'Alexandrie qui le donna à la grande Melanie.

[Saint Athanase de sa part n'avoit pas moins d'effection & de respect pour ces grands hommes que Dieu cachoit dans le secret de sa face, afin de les derober aux langues & au tumulte des
Boll.14.may,g.p.71.c. hommes.]'Car peu aprés la mort de S. Theodore, s'entretenant dans la grande eglise d'Alexandrie en presence de divers Eccle-

siastiques, avec les Evesques Ammone d'Elearquie [Confesseur,] & Hermon de Bubaste, il assura ces Evesques qui admiroient la vertu de S. Antoine, avec qui on sçait combien il estoit uni,'que ce Saint n'estoit pas seul digne de leur admiration;'& il leur c. c.d.
V. § 102. raporta"ce que S. Theodore & S. Pammon luy avoient appris sur la mort de Julien.'Il ajouta ensuite, qu'il ne doutoit point qu'il n'y en eust beaucoup d'autres cachez dans les solitudes semblables à ces Saints, comme Saint Amon de Nitrie. Sur cela il appella Ammon auteur de tout ceci,'qu'il avoit ce semble tiré du desert de Nitrie pour le mettre dans son Clergé,'luy fit conter ce qu'il savoit de divers solitaires de Sceté, & de S. Theodore de Tabenne: & comme Ammon rapportoit des choses fort extraordinaires de ce dernier, il témoigna les admirer, mais non pas en estre surpris; parceque ce qu'il avoit vu luy mesme de ce Saint, luy faisoit croire que ce qu'Ammon en disoit estoit veritable. e. c. e.

ARTICLE CVI.

Saint Athanase fait la vie de S. Antoine.

[SAINT Athanase donna une grande marque de son estime pour les saints solitaires, & contribua en mesme temps beaucoup à repandre leur sainte maniere de vivre dans toute l'étendue de l'Eglise, & dans la suite des siecles, par la vie qu'il écrivit du
NOTE 92. grand S. Antoine; & Dieu a voulu"que cet excellent ouvrage se soit conservé jusques à nous.]'Il le composa lorsqu'il estoit paisible dans Alexandrie, comme le prologue de cette vie le montre assez clairement,'& ainsi sous le regne de Jovien, ou [plutost]
NOTE 93. sous celui de Valens.[a]Il l'écrivit à la priere"de quelques solitaires qui commençant à former des Monasteres dans un pays qui n'est pas marqué, mais qui estoit hors de l'Egypte,[b]& desirant connoistre au vray quel avoit esté S. Antoine, & si les merveilles que l'on en publioit estoient veritables, s'estoient adressez à luy, & luy avoient écrit pour le prier de leur en faire l'histoire. Ath. v. Ant. t. 2. p. 451. c. d. Boll. 16. jan. p. 113. § 35. a Ath. v. Ant. p. 450. 451 | Boll. 14. may, g. p. 41. e. b Ath. v. Ant. p. 451. a.

'Le Saint receut ce commandement, comme son humilité le luy fait qualifier, avec beaucoup de joie pour le profit qu'il tiroit de la memoire d'un si grand Saint, & pour celui qu'il esperoit que les autres tireroient de ses exemples.'Il voulut envoyer querir quelques uns des solitaires qui avoient esté le plus longtemps avec S. Antoine, pour s'informer plus particulierement a.b. c.d.

de ses actions ; mais le temps & celui qui attendoit sa réponse ne luy donnant pas ce loisir, il se contenta de marquer ce qu'il en savoit par luy mesme,ⁱⁱ l'ayant vu souvent, & ce qu'il avoit appris d'un de ses principaux disciples,'qu'on croit avoir esté Amathas ou Macaire.[a] C'est pourquoi il témoigne ne dire que peu de choses de ses grandes actions ; & il exhorte les solitaires à qui il écrit de s'informer soigneusement du reste.

V. la note 4.

Boll. 17. jan. p. 113. § 33.
a Ath. v. Ant. p. 451. c.

[Cet ouvrage de la vie de S. Antoine a esté tres celebre dans l'antiquité, & il seroit inutile de marquer tous ceux qui en ont parlé; mais nous ne pouvons omettre ceux qui en ont dit quelque chose de particulier.]'S. Gregoire de Nazianze dit que S. Athanase en décrivant la vie de S. Antoine,avoit fait la regle de la vie monastique & solitaire,[en nous y representant l'exemple & les preceptes de ce Saint.]'S. Jerome appelle cette vie un volume tres considerable.[b] S. Chrysostome en cite la vision de S. Antoine touchant l'Arianisme, & exhorte tout le monde à lire ce livre comme capable de servir extremement.[c] Saint Augustin raporte la conversion de deux officiers de la Cour, touchez par la lecture de cet ouvrage qu'ils avoient trouvé à Treves chez des solitaires avant l'an 387.'Pallade en cite sous le nom de S. Athanase une histoire touchant Saint Amon & Theodore, 'qui est aussi citée par l'ancien auteur de la vie de S. Pacome ; & Denys le Petit ajoute dans sa traduction, qu'Athanase estoit veritablement digne d'écrire la vie d'Antoine, comme il avoit fait à la priere de quelques freres.'Socrate en cite encore une autre histoire touchant le mesme S. Amon,[d] & il dit qu'il ne veut point parler des miracles de S. Antoine, de ses combats, & de ses victoires contre les demons, parceque S. Athanase l'avoit fait dans le livre de sa vie.'On ajoute encore le témoignage de S. Ephrem & de Saint Jean de Damas, qui en raportent des endroits,'& de l'Empereur Justinien dans l'epistre à Menne de Constantinople.

Naz. or. 21. p. 376. a.
Hier. v. ill. c. 88. p. 296. c.
b Chry. in Mat. h. 8. p. 97 | Boll. 17. jan. p. 115. § 46.
c Aug. conf. l. 8. c. 6. p. 61. 1.
Lauf. c. 8. p. 910. a.
Boll. 14 may, g. p. 26. a | Sur. 14. may, p. 196. § 4.
Socr l. 4. c. 23. p. 231. d
d l. 1. c. 21 p. 54. d.
Vit. P. p. 30. b.
Conc. B. t. 4. p. 3-5. d. c.

'Evagre alors Prestre, & qui fut depuis Evesque d'Antioche, la traduisit en latin[e] à la priere d'Innocent qu'il appelle son tres cher fils,[f] & qui estoit mort, comme l'on croit, en l'an 370.[g] Il fait une petite preface à cet Innocent que S. Jerome raporte toute entiere, sans en nommer l'auteur, mais marquant clairement qu'elle n'est point de luy ;'quoique quelques uns aient pris sujet de cet endroit mesme de le faire auteur de cette traduction, [qui devint bientost fort celebre.]'Outre ce que S. Jerome & Rufin en disent,[h] on voit par S. Augustin qu'elle avoit esté portée jusques à Treves dés devant l'an 387,'& qu'elle estoit alors

Hier. v. ill c. 125. p. 301. d.
e Boll. 17. jan. p. 120. § 1.
f p. 115. § 43.
g Hier. ep. 101. t. 2. p. 367. a.
Boll. 17. jan. p. 114. § 38.
Hier. v. Paul p. 237. a | Ruf. l. 1. c. 8. p. 240.
h Aug. conf. l. 8. c. 6. p. 61. 1. c.
i a. b.

fort celebre parmi les Chrétiens. [Il faut dire aussi qu'elle fut traduite en syriaque dés devant l'an 379, si S. Ephrem est le veritable auteur d'un discours qui porte son nom,]'où il y a plusieurs passages raportez de la vie de S. Antoine par S. Athanase. Ephr.or.32. t.2. p.264.265.

ARTICLE CVII.

De Sainte Syncletique vierge à Alexandrie.

[COMME S. Athanase s'est rendu le legislateur des solitaires en écrivant la vie de S. Antoine,]'on a cru qu'il avoit fait Nphr.l.8.c.40. la mesme chose à l'égard des vierges en faisant celle d'une vierge p.218.f. illustre d'Alexandrie, savoir de S^{te} Syncletique, [dont l'histoire tres edifiante & tres sainte, ne peut aussi manquer d'estre tres ancienne,]'puisqu'on en trouve divers endroits raportez par Boll.5.jan.p. les plus anciens auteurs qui ont esté remarquez par d'autres. 246.c.&c| Cotel g.t.1.p. 216.&c.
NOTE 94. ["Mais il y a des raisons qui obligent de douter si elle n'est point de quelque autre auteur. Quoy qu'il en soit, on voit que]'c'est Cotel g.t.1.p. un auteur qui avoit vu la Sainte mesme, & qui s'estoit encore 201.202. informé de son histoire de ceux qui l'avoient connue dés le commencement de sa vie. [Ainsi il ne peut pas avoir esté fort
NOTE 95. eloigné du temps de Saint Athanase;"car il paroist que cette Sainte a honoré l'Eglise d'Alexandrie ou du temps mesme de ce Saint, ou assez peu aprés luy.]

'L'estime de la pieté qui fleurissoit dans la ville d'Alexandrie, p.202.203. τοὺς προγόνους αὐτῆς. y fit venir"ceux dont elle tiroit sa naissance, quoiqu'ils tinssent un rang considerable dans la Macedoine; & y ayant trouvé encore plus que ce que la renommée leur avoit fait concevoir, ils s'y habituerent entierement.'On peut juger avec quel soin ils p.203.b.c. eleverent leur fille dans la crainte & dans l'amour de Dieu:'ce c|204.205.b. qui n'empescha pas que quand elle fut venue en age, ils ne luy proposassent diverses personnes qui souhaitoient de l'epouser. 'Mais elle declara qu'elle ne vouloit que J.C. pour unique p.204.205. epoux. C'est pourquoi elle vivoit autant qu'elle pouvoit dans la retraite pour ne converser qu'avec luy seul. Elle fermoit les portes de ses sens à tous les plaisirs humains, & n'ouvroit ses oreilles qu'aux entretiens où elle esperoit trouver quelque utilité pour son ame.' Elle faisoit tellement ses delices du jeûne, p.206. que quand elle estoit obligée de manger plustost qu'à son ordinaire, la peine qu'elle en ressentoit paroissoit jusque sur son corps.'Elle s'accoutumoit ainsi dans la maison de son pere à p.207.c.

tous les travaux de la retraite la plus austere.

p.206.c. 'Son pere & sa mere en mourant[la laisserent leur heritiere,]'parceque deux freres qu'elle avoit eus n'avoient pas p.203. vécu.'Elle vendit tout son bien,*prit avec elle une sœur unique p.207. qu'elle avoit, qui estoit aveugle,& qui entroit dans tous ses sentimens,'& se retira dans un monument qui estoit sur les terres d'un de ses parens. Là ayant fait venir un Prestre elle se fit couper les cheveux, ou se les coupa elle mesme, pour declarer qu'elle renonçoit à tous les ornemens du siecle.'Car quoique l'Eglise ait quelquefois défendu à celles qui renonçoient au monde de se couper les cheveux, c'estoit neanmoins la pratique & de la Syrie & de l Egypte.'Elle ne commença qu'alors à porter le titre de Vierge.'Elle s'appliqua plus que jamais à s'avancer dans la vertu, sans tomber dans les inconveniens qui arrivent souvent à celles qui embrassent la vie solitaire avant que de s'estre assez eprouvées.'Elle pratiquoit de grandes austeritez, & avoit encore plus de soin de les cacher.'Elle vivoit dans une grande separation de toutes sortes de personnes hommes & femmes.'Au lieu de s'elever d'avoir abandonné son"bien, elle se regardoit comme encore bien eloignée de ce qu'elle estoit obligée de faire;'& elle ne travailloit pas moins à purifier son ame de l'envie, de la vanité, & des autres vices interieurs, qu'à ne posseder rien audehors.'Lorsqu'elle se trouvoit attaquée de quelque tentation, son premier recours estoit à la priere; & lorsque Dieu pour l'eprouver ne la delivroit pas aussitost, elle pratiquoit des austeritez extraordinaires. Elle ne prenoit que du pain de son,& en tres petite quantité; elle ne buvoit que tres peu ou point dutout d'eau, & elle couchoit sur la terre nue. Elle faisoit la mesme chose quand elle estoit tombée dans quelque petite fautes.

Marginal references: p.206.c. — p.203. — p.207. — * p.203.a|206.c. — p.207.a. — p.755. — p.207.b. — p.207.208. — p.208.209. — p.209.b. — p.207.b.c. (" &c.) — p.208.b. — p.209.210.

p.213.214. 'Aprés qu'elle eut pratiqué quelque temps ces vertus & plusieurs autres, l'odeur de sa pieté se repandant audehors, plusieurs femmes commencerent à la venir visiter, & à luy demander des instructions. Elle s'en défendoit autant qu'elle pouvoir,& se contentoit souvent de les edifier par son silence,par ses gemissemens, & par les larmes qu'elle versoit lorsqu'on vouloit l'obliger à parler de Dieu; mais son humilité mesme les obligeoit à la presser davantage. Alors contrainte de ceder à leurs instances, elle leur disoit ce que Dieu luy avoit appris.[Ce sont ces instructions qui sont la plus grande & la plus importante partie de son histoire. Et l'on en trouve plusieurs dans les recueils qu'on a faits autre-

fois des paroles les plus remarquables des Peres des deserts.]

'Le demon piqué d'envie contre elle, demanda à Dieu permission de la tenter comme Job; & l'ayant obtenue lorsqu'elle p.271.272.
1. avoit [1] déja 80 ans, il la tourmenta durant trois ans & demi par une maladie qui attaqua son poumon, & par des fievres continues qui la minoient peu à peu.'Elle ne s'abatoit pas pour cela, & elle ne cessoit point d'encourager les autres à combatre contre celui qui luy faisoit une si rude guerre.'Il s'en vengea par une maladie,[qui estoit apparemment un cancer,]laquelle luy mangea tout le visage, avec les douleurs & les autres incommoditez qu'on se peut imaginer. Elle la souffrit neanmoins toujours avec une generosité admirable; & envisageant moins sa maladie que le demon qui s'efforçoit par là de la vaincre, elle ne voulut jamais faire aucun remede, & souffrit à peine qu'on luy ostast les chairs qui estoient pourries.'Elle endura ce martyre durant plus de trois mois,'& se vit peu à peu reduite à n'avoir plus ni parole ni vue, & à ne pouvoir prendre ni nourriture ni repos.'Le temps de sa victoire arriva enfin. Elle fut consolée par diverses visions qu'elle eut, aprés lesquelles estant revenue à elle mesme, elle eut encore la force de consoler & d'encourager celles qui estoient auprés d'elle, leur dit qu'elle se separeroit d'elles dans trois jours, leur en marqua mesme l'heure precise, & lorsque cette heure fut arrivée, elle s'en alla recevoir de la main du Seigneur la couronne des combats qu'elle avoit soutenus pour l'amour de luy.

p.273.274. p.275.276. p.277.a. a.b|274.c. p.275.b.c.

[On a mis sa feste le 5 de janvier dans le martyrologe Romain,] 'quoique les Grecs la fassent le 4.[a]Baronius a beaucoup regreté de ce que de son temps on ne trouvoit point la vie de cette Sainte.[b]Mais on l'a enfin tirée de divers manuscrits. Bollandus l'a donnée le premier en latin,[c]d'autres en françois,[d]& enfin M[r] Cotelier nous en a donné le texte grec.

Men.p.76|Ugh. t.6.p.1179. a Bar.5.jan.b. b Boll.5.jan.p. 242|2.may,p. 245.246. c Vies des PP.t. 2. d Cotel.g.t.1.p. 201.754.

ARTICLE CVIII.

Amour extraordinaire d'une dame pour la patience : De Sidere Evesque de Ptolemaïde.

[IL est difficile de fixer le temps de ce que nous avons dit dans ces derniers articles; & on le peut encore moins faire dans l'histoire que nous allons raporter. Elle est tirée de Cassien qui

1. Le menologe d'Ughellus *t.6 p.1179.1180*, veut qu'elle ait vécu 90 ans, & raporte encore des particularitez de sa maladie, differentes de ce que nous lisons dans son histoire.

passa plusieurs années avec les solitaires d'Egypte ; & c'est appa-
Mosc,c.206.t.13. p.1157. remment la mesme chose]'qui est raportée en abregé par Jean Mosc, quoiqu'au lieu d'Alexandrie il la mette à Cesarée en Palestine.

Cassn.coll.18.c. 14.p.693. 'Cette histoire est celle d'une sainte femme qui s'appliqua avec tant d'ardeur à la pratique de la patience, que non seulement elle ne fuyoit point les sujets de souffrir qui se presentoient, mais qu'elle se les procuroit mesme volontairement, pour s'accoutumer par un exercice continuel à surmonter les mouvemens de l'impatience. Elle estoit d'une bonne famille de la ville d'Alexandrie où elle demeuroit, & servoit Dieu avec beaucoup de pieté dans une maison que ses parens luy avoient laissée.

Ibid. 'Elle vint trouver un jour l'Evesque Athanase pour le prier de luy donner quelqu'une des veuves que l'Eglise entretenoit, afin qu'elle la nourrist chez elle ; & pour exprimer la demande qu'elle fit à ce saint Prelat en ses propres termes, Donnez moy, « luy dit-elle, quelqu'une des sœurs à qui je puisse faire charité. « Saint Athanase louant le zele que cette dame témoignoit pour exercer la charité, donna ordre qu'on luy choisist une veuve que sa sainteté & sa gravité rendist preferable à toutes les autres, depeur que le desir que cette dame avoit de faire charité ne se refroidist par l'imperfection de celle qui la recevroit, & qu'au lieu d'une recompense eternelle qu'elle taschoit de se procurer en soulageant cette pauvre femme, elle ne fust en danger de perdre la recompense de sa foy par l'aversion qu'elle auroit du dereglement de ses mœurs.

Ibid. 'Cette dame ayant donc receu chez elle cette veuve, & luy rendant tous les devoirs de la charité, elle remarqua que cette bonne veuve qui estoit extremement douce & modeste, luy rendoit à tous momens des témoignages de son extreme reconnoissance pour tous les bons offices qu'elle en recevoit. Elle s'en retourna peu de jours aprés à S. Athanase. Mon pere, luy dit- « elle, je vous avois prié de me donner une veuve que je pusse « nourrir, & à qui je pusse rendre service. Ce saint homme ne « comprenant pas encore la pensée ni le desir de cette dame, crut que celui à qui il avoit donné ordre d'executer sa demande, l'avoit negligé, & comme il se plaignoit de cette paresse avec un peu de chaleur, on luy dit qu'on avoit obeï à ses ordres, & qu'on avoit donné à cette dame une veuve d'excellente vertu. Alors le saint Prelat se doutant de la pensée de cette dame, commanda

commanda en secret qu'on luy donnast celle de toutes les veuves qu'on jugeroit la plus causeuse, la plus pointilleuse, la plus violente, & la plus colere. On n'eut pas tant de peine à choisir celle là que la premiere. On la mena aussitost au logis de cette dame qui la receut avec la mesme affection, & la servit avec le mesme soin que l'autre, & mesme avec encore plus de tendresse. Mais elle n'en receut pour recompense de ses services que des injures, des insultes, & des reproches continuels. Cette veuve luy disoit à tous momens par une calomnie detestable, qu'elle ne l'avoit demandée à l'Evesque Athanase que pour la tourmenter & non pas pour l'assister ; & qu'en venant chez elle où elle esperoit d'estre mieux, elle avoit passé au contraire d'un état tres doux à un état tres penible. La violence de sa mauvaise humeur alla mesme jusqu'à la fraper : mais cette sainte dame la servant avec encore plus d'ardeur & de soumission, s'étudioit non à reprimer son insolence en luy resistant, mais à se vaincre elle mesme en s'y assujettissant ; & quoiqu'elle en receust les traitemens les plus rudes & les dernieres indignitez, elle s'efforça toujours neanmoins d'appaiser par un excés de douceur & d'humilité la furie & les emportemens de cette femme.

'Enfin cette dame s'estant pleinement affermie dans la vertu par ces saints exercices, & se trouvant dans la possession de cette parfaite patience qu'elle avoit tant desirée, elle retourna à Athanase pour luy rendre de tres humbles actions de graces de la sagesse de son choix, & des avantages qu'elle avoit receus par cet exercice. Elle luy avoua qu'il avoit parfaitement accompli son desir, & qu'il luy avoit donné une tres digne maistresse de patience ; qu'elle sentoit que cette vertu s'estoit comme nourrie & fortifiée en elle par les injures continuelles que cette veuve luy disoit. Enfin, mon Pere, dit-elle, vous m'avez donné une veuve à qui je pusse faire charité ; car pour l'autre elle m'estoit plutost à charge, & elle ne faisoit que m'attrister & me nuire par l'excés de sa complaisance & de sa douceur. p.694.

[On voit dans cette histoire l'exemple d'une patience & d'une humilité tout à fait extraordinaire du costé de cette dame, & on y remarque aussi la sagesse de la conduite & de la discretion du Saint.

Nous y joindrons un autre exemple de cette mesme prudence du Saint, non dans la conduite particuliere d'une ame, mais dans le gouvernement d'une Eglise & d'une province entiere. Nous n'en savons pas precisément le temps : mais il est certain

que c'estoit sous Valens, & peutestre depuis que cet Empereur se fut declaré ennemi des Orthodoxes, c'est à dire en 367, ou après.] 'Synese qui écrivoit environ 42 ans aprés ceci, raporte donc que du temps de Valens, il y avoit à Erythres dans la Libye un Evesque nommé Orien, plus doux ce semble que le temps ne le demandoit, & comme il vécut fort longtemps, les habitans de Palebisque & Hydrax deux bourgs de son diocese, n'ayant pas la patience d'attendre qu'il fust mort, voulurent avoir un Evesque, & choisirent pour cela Sidere officier de Valens, homme jeune & agissant, capable de défendre ses amis & d'attaquer ses ennemis. On crut qu'un homme de cette nature seroit assez propre en un temps où les Ariens estoient si puissans & si forts en nombre. Ainsi on le fit Evesque de Palebisque, mais sans y observer l'ordre necessaire. Car il falloit qu'il fust ordonné à Alexandrie, ou au moins par trois Evesques avec le consentement de celui d'Alexandrie. Cependant Philon de Cyrene qui n'estoit pas fort scrupuleux ni fort exact dans l'observation des Canons, l'ordonna seul.

Syn.ep.67.p.209.210.

'Neanmoins comme le temps & le peu de liberté que les Catholiques avoient alors ne souffroient pas qu'on se tinst si rigoureusement aux regles de la discipline, le tres grand Athanase, dit Synese, tolera cette ordination; & mesme il transfera peu aprés Sidere à l'evesché de Ptolemaïde, qui estoit la metropole [de la Pentapole,] comme un homme capable d'un plus grand emploi [que n'estoit l'evesché de Palebisque,] & qui pouvoit entretenir & augmenter la petite étincelle de la foy Catholique que Dieu conservoit encore à Ptolemaïde, [malgré l'impieté de Second qui en avoit esté longtemps Evesque.]

p.210.a.b.

'Saint Basile imita peu d'années aprés "cette sage discretion de S. Athanase, en transferant Euphrone Evesque de Colonie en Armenie, à Nicople qui estoit la metropole de cette province. [Et S. Athanase eut encore cet avantage, que l'humilité extraordinaire de Sidere fit voir qu'il avoit merité d'estre elevé.] 'Car lorsqu'il se vit vieux, il retourna aux Eglises des bourgs [pour lesquelles il avoit d'abord esté ordonné,] & il y finit ses jours sous l'episcopat de Theophile, [qui commença en 385.]

V. S. Basil § 119.

ARTICLE CIX.

Valens persecute S. Athanase, mais il est obligé de le laisser en repos.

L'AN DE JESUS CHRIST 367, DE S. ATHANASE 41, 42.

[L'EMPEREUR Valens qui aprés s'estre declaré pour l'impieté Arienne, persecuta presque durant tout son regne la foy Catholique, tantost avec plus & tantost avec moins de violence, receut le battesme au commencement de l'an 367, des mains d'Eudoxe chef des Ariens."Des la mesme année, à ce qu'on croit,]'il fit un edit par lequel il ordonnoit aux Gouverneurs des provinces de chasser de leurs Eglises tous les Evesques qui ayant esté deposez sous Constance, s'estoient rétablis sous Julien.'Eudoxe de Constantinople qui estoit l'auteur de cette persecution, fit envoyer cet edit à Alexandrie par les Prefets du Pretoire.'Il portoit de tres grosses amendes pecuniaires contre tous les Gouverneurs, officiers, & magistrats des villes sans distinction, s'ils negligeoient de l'executer, & mesme les menaçoit de les punir en leurs corps.'On voulut donc l'executer en Egypte, & chasser Saint Athanase de son siege & de la ville d'Alexandrie.'Et ainsi ce Saint se trouva engagé tout de nouveau dans les bruits, les troubles, & les persecutions qu'il avoit si souvent eprouvées.

NOTE 96. | Soz.l.6.c.12. 653.a. | Socr.l.4.c.13. 225.b. | Soz.p.653.b. | a.b. | Epi.68.c.10.p. 726.c.

'Il ne fut pas neanmoins pour cette fois chassé de son siege. 'Les Catholiques s'assemblerent au bruit du dessein qu'on en avoit, & prierent le Gouverneur d'examiner avec soin la declaration de Valens, representant qu'elle ne regardoit point Athanase pour deux raisons, puisqu'ayant esté chassé sous Constance, il avoit esté rétabli par le mesme prince ; & qu'il n'avoit pas depuis esté rétabli par Julien qui l'avoit mesme chassé, mais par Jovien son successeur. Leurs remontrances furent inutiles; mais ils continuerent toujours à s'opposer au Gouverneur, & à empescher qu'on ne fist aucune violence à leur Evesque.'De sorte que le Gouverneur voyant que leur nombre croissoit de plus en plus, & que la ville estoit dans un trouble & une emotion universelle preste à en venir à une sedition ouverte, il accorda que S. Athanase demeurast dans la ville, & envoya à l'Empereur la relation de ce qui s'estoit passé ;'& la ville de sa part deputa aussi en faveur de son Evesque.'On pretend que ce Gouverneur estoit Tatien,[a]qu'on voit en effet avoir esté Prefet d'Egypte"en 367.

c. | Soz.653.p.b. | d. | Epi.p.726.c. | Phot.c.258.p. 1449.|Ath.vit.p. 89.d. | &c. | a Cod.Th.chr. p 79.

Soz.p.653.d. 'Quelque temps aprés, lorsque la sedition estoit tout à fait appaisée, le Saint se retira un soir fort secrettement, sortit de la ville, & s'alla cacher à la campagne,'où il demeura durant quatre mois caché dans le tombeau de son pere:[& c'est ainsi que se verifie ce que dit Theodoret,]'qu'il avoit esté cinq fois chassé "de son siege.'Les uns disent qu'il le fit depeur qu'on ne luy imputast les maux que pourroit produire la sedition d'un peuple furieux & emporté:'d'autres croient qu'il avoit esté averti ou par un avis secret, ou plutost par une revelation divine, qu'on formoit des desseins contre sa personne.[Et l'evenement rend ce sentiment fort vraisemblable.]'Car la nuit mesme le Gouverneur qui voyoit que le peuple estoit appaisé, & qui croyoit pouvoir executer sans tumulte la volonté de l'Empereur en venant surprendre le Saint durant que tout le monde estoit endormi, vint en effet avec le General des troupes se saisir de l'eglise où le Saint faisoit sa demeure.'Mais on fut bien étonné qu'aprés l'avoir cherché par toutes les chambres depuis le bas jusqu'au haut, il fut impossible de le trouver.

Socr.l.4.c.13.p.22.a|Soz.l.6.12.p.654.a. Thdrt.ep.145.p.1026.d. a Socr.p.225.c| Soz.p.654.a. Soz.p.654.a. p.653.d. p.654.a. τῆς ποίμνης.

Socr.p.225.c. c|Soz.p.654.b. Soz.p.654.b.c. 'Cependant le peuple ayant appris son absence, se porta jusqu'à la sedition par le desir qu'il avoit de le revoir;'de sorte que Valens fut obligé d'écrire à Alexandrie, qu'il pouvoit demeurer en paix dans la libre possession des eglises.'Sozomene croit qu'il fut contraint malgré luy de le laisser en repos à cause de la grande reputation de ce Saint, & de la crainte qu'il avoit que ses amis & ses partisans qui estoient en grand nombre, ne fissent quelque soulevement, ou que Valentinien mesme ne se tinst offensé en sa personne. Et il ajoute que les chefs de l'Arianisme ne presserent pas fort Valens sur ce sujet, dans la crainte de voir encore ce qui estoit arrivé sous Constance, c'est à dire que le Saint ne fust obligé de s'aller plaindre aux Empereurs, & qu'il ne fist changer de sentiment à Valens par ses discours, ou qu'il ne l'obligeast à le rétablir hautement par la crainte d'irriter Valentinien.

Ruf.l.1.c.12.p.253. b Socr.p.225.c. c Soz.p.654.655. Epi.68.c.1.p.726.d. 'Voilà ce qui fit que par une protection particuliere de la puissance divine, ce grand Saint[a] & son Eglise d'Alexandrie,[b] & toute l'Egypte mesme, demeurerent dans un grand repos jusqu'à la mort du Saint, pendant que tout le reste de l'Orient gemissoit sous une persecution presque aussi violente qu'avoit esté celle des payens.'Luce que les Ariens avoient fait ordonner à Antioche ou en quelque autre lieu semblable, pour estre leur Evesque à Alexandrie, demanda souvent à Valens la permission

d'y venir ; mais il ne la put obtenir tant que le Saint vécut, par la crainte qu'on avoit des soulevemens du peuple.

ARTICLE CX.

S. Athanase écrit à tous les Evesques des environs contre les Ariens : De Diodore de Tyr Confesseur.

[COMME Saint Athanase aimoit non son repos, mais son devoir, & qu'il savoit que le calme dont il jouissoit estoit moins un effet de la volonté des hommes que de la puissance de Dieu, il n'avoit garde de vouloir se conserver ce repos par des menagemens indignes de luy, & en cessant de combatre les heretiques. S'il aimoit la paix, ce n'estoit neanmoins qu'aprés la verité, laquelle le Prophete met la premiere.

NOTE 97. C'est" en effet à ce temps-ci & à la persecution de Valens, qu'il faut raporter]'une lettre Catholique ou circulaite[1] qu'il adressa à tous les Evesques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inebranlables dans la persecution qui s'elevoit alors contre l'Eglise. Il les assure que de sa part il tasche à se sauver luy mesme avec ceux qui estoient sous sa conduite, en combatant depuis longtemps l'heresie Arienne & dans ses impietez visibles & dans celles qu'on s'efforçoit de deguiser un peu pour tromper les simples ; qu'il se separe entierement de leur conduite pleine de trouble & de desordre ; qu'il pleure tous leurs dereglemens qui rendoient le nom de J. C. odieux ; & qu'il tasche de conserver dans l'Egypte la pureté de la foy & de la morale. Ath. cath. t. 1. p. 570. c. d.

'Il nous y apprend que la plusspart des peuples & des Evesques conservoient la pureté de la foy,'quoique beaucoup d'Evesques cachassent leurs sentimens & en fissent paroistre de faux, les uns par ambition de s'elever, les autres par la crainte de ceux qui gouvernoient les plus grandes villes : ce qui paroissoit parceque quand ils n'estoient pas engagez dans ces passions, ils reconnoissoient la verité sans aucune peine.'Il y recommande fort particulierement la divinité du S. Esprit,[à cause de la nouvelle heresie des Macedoniens.]'Il écrit cette lettre avec d'autres Evesques,'& il dit que si ceux à qui il l'adresse luy veulent écrire & communiquer avec luy sur les affaires de l'Eglise, il recevra p. 571. a. b. / b. / c. d | 570. c. / p. 570. b. / p. 571. a.

1.'Les Benedictins doutent de cette lettre, mais sur des raisons fort legeres qui ne nous peuvent empescher de la recevoir. Ath. t. 1. B. p. 61. 28.

avec beaucoup de joie cette marque d'union & de charité. [Il y parle avec l'autorité que son antiquité, son merite, & les grands combats qu'il avoit soutenus pour la foy luy avoient acquise.

Le caractere de cette lettre, c'est à dire une autorité de charité & un soin general de toute l'Eglise, paroist beaucoup]'dans une autre que Facundus nous a conservée, écrite à"Diodore Evesque de Tyr, qui aprés avoir vieilli dans l'Eglise Catholique, & avoir esté eprouvé par plusieurs tentations, avoit esté ordonné Evesque par les Confesseurs sur le témoignage de S. Athanase, [assez vraisemblablement sous Julien ou sous Jovien, lorsque les Confesseurs rappellez d'exil eurent la liberté de travailler à rétablir les Eglises.]'Dieu benit la perseverance de Diodore, & Tyr apprit la doctrine de la pieté. S. Athanase qui luy avoit écrit autrefois sans en recevoir de réponse, ne put neanmoins demeurer dans le silence lorsqu'il eut appris une nouvelle si agreable pour luy, par ce que Diodore en avoit mandé [ou à luy ou à quelque autre,] & il luy écrivit la lettre dont nous parlons. Il le qualifie son tres cher fils. Il l'exhorte à luy écrire souvent. Il se rejouit comme pere des heureux succés de son fils, & encore plus [comme Evesque] du progrés d'un predicateur de l'Evangile. Enfin il luy témoigne partout un amour tres tendre: mais c'est neanmoins à Dieu qu'il rend la gloire & l'action de graces de tout le bien qu'il avoit fait. Il luy conseille de ne s'amuser point à disputer contre les heretiques, de ne répondre à leurs longs discours que par le silence, & de vaincre leur malice par sa douceur. C'est le moyen assuré qu'il luy donne pour faire aimer la verité dans sa bouche lorsqu'elle seroit assaisonnée [par sa moderation,] & pour faire condanner par tout le monde la passion de ses adversaires. [Diodore profita sans doute de cet avis;]'car on loue particulierement en luy sa modestie.

Fac. l. 4. c. 2. p. 148. 149. — Ruf. l. 2. c. 21. p. 186. 2. — Fac. l. 4. c. 2. p. 149. — Ruf. l. 2. c. 21. p. 186. 2. — NOTE 98.

[Comme ce Prelat qui paroist avoir eu beaucoup de merite, quoiqu'il soit aujourd'hui assez peu connu, a esté si aimé de S. Athanase, & qu'on peut dire mesme que c'est luy qui l'a elevé à l'episcopat, nous ramasserons ici ce qui s'en trouve dans l'histoire.]'Pierre successeur de S. Athanase & les saints Evesques d'Egypte releguez à Diocesarée sous Valens, se plaignent comme d'une entreprise tout à fait insupportable, de ce que l'heresiarque Apollinaire & Timothée l'un de ses disciples, vouloient excommunier plusieurs Prelats des plus illustres de l'Orient, entre lesquels ils mettent S. Basile & Diodore; ["ce que diverses

Fac. l. 4. c. 2. p. 150. 159. 160. — NOTE 99.

circonstances nous obligent d'entendre de celui de Tyr plutost que de Diodore qui fut fait Evesque de Tarse vers l'an 379.]

'Timothée frere & successeur de Pierre[en 381,]luy écrivit une lettre que nous avons encore, tres respectueuse,"& pleine d'estime pour la vertu & la perfection de sa vie, & pour le zele de sa foy toute pure & toute apostolique. Il cite la lettre que S. Athanase avoit autrefois écrite à ce mesme Diodore, & il dit que c'estoit ce Saint dont il estoit disciple, qui luy avoit appris à l'aimer. Il marque que Diodore avoit mesme souffert pour J. C: [de sorte qu'on luy peut donner le titre de Confesseur.] p.151. &c.

'S. Epiphane ne témoigne pas moins de veneration pour luy dans une réponse qu'il luy fait sur ce qu'il luy avoit demandé un ouvrage pour l'explication des pierres du Rational du grand-Prestre;'& il composa en effet cet ouvrage à sa priere, comme nous le voyons par ce qui nous en reste encore aujourd'hui, & qui est adressé à Diodore. p.158.159. Epi.t.2.p.225.

[Aprés avoir souffert pour J. C, & de la part des Ariens sans doute, il souffrit encore de la part des Catholiques.]'Car comme les Evesques estoient partagez au sujet de Paulin & de S. Melece, qui se pretendoient tous deux Evesques d'Antioche, ceux du parti de S. Melece mettoient des Evesques dans les lieux où il y en avoit qui communiquoient avec Paulin. Rufin qui nous apprend ce desordre, se plaint particulierement de ce qu'on mit un Evesque à Tyr au prejudice de Diodore dont on meprisoit la modestie.[Cela se fit des l'an 379,]'auquel Zenon assista au Concile d'Antioche en qualité d'Evesque de Tyr; & deux ans aprés il se trouva au Concile de Constantinople. Ruf l.2.c.21.p. 186.2. Coll R.t.1.p. 176|Conc.t.2.p. 955.c.

ARTICLE CXI.

D'une lettre du Pape Libere à S. Athanase: Damase successeur de Libere condanne les Ariens dans un Concile: Le Concile d'Egypte luy répond & écrit aux Africains.

L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE S. ATHANASE 42, 43.

[LE Pape Libere qui avoit eu à gouverner l'Eglise Romaine durant les plus violentes tempestes de l'Arianisme, qui aprés avoir fait naufrage, n'avoit pas laissé de s'opposer avec une nouvelle vigueur à la violence des flots, & qui ensuite avoit fait paroistre toute la sollicitude & la douceur d'un pere pour sauver ceux que la mesme tempeste avoit abatus,]'s'estoit enfin Mar. & F p.4.5| Hier.chr.

allé reposer en paix le 24 septembre de l'an 366.

Ath. ad Lib. t. 1. p. 243. 244. 'Nous avons une lettre, ou plutost l'extrait d'une lettre qu'il écrit à S. Athanase, & où il fait une confession de foy opposée aux erreurs des Ariens, des Macedoniens, & des Apollinaristes, & à celles que l'on attribuoit à Marcel d'Ancyre. Il n'y reconnoist qu'une seule substance & une seule hypostase en Dieu, selon le sens que les Latins donnoient alors à ce terme. Il y parle à S. Athanase comme à un frere qu'il aimoit extremement; mais il le conjure par le jugement de Dieu de luy mander si ses sentimens estoient conformes à cette profession de foy qu'il luy envoyoit, & qui estoit, dit-il, la seule foy receue dans l'Eglise Catholique, afin qu'il pust avoir une entiere confiance en luy, & faire sans difficulté les choses dont il l'avoit prié. p. 244. 245. 'On met aprés cela une autre confession de foy comme une réponse adressée par S. Athanase à ce Pape, qui rejette les mesmes erreurs, mais moins formellement celle des Apollinaristes. Le mot d'hypostase y est aussi employé pour la nature. Boll. 2. may, p. 343. d. 'Il faudroit sans doute mettre ces deux écrits dans les dernieres années de la vie de Libere: ["mais nous ne croyons pas les pouvoir regarder que comme des pieces supposées. Note 100.

"Damase succeda à Libere la mesme année 366, & peutestre dés le 2 d'octobre. Mais il fut sans doute assez occupé en cette année là & en la suivante à combatre le schisme qu'Ursin avoit formé contre luy, sans avoir beaucoup de loisir pour songer aux maux publics de l'Eglise. De sorte que nous pouvons raisonnablement commencer en 368 ou 369 ce qu'il fit contre les Ariens.] V. son titre § 1.

Bar. 369. § 36. 'Car nous n'en pouvons marquer le temps plus assuré. a Ath. ad Afr. p. 931. c. [a]Nous savons donc qu'il assembla à Rome "un Concile de beaucoup d'Evesques, Ibid. 56. b d. [b]où il prit un grand soin tant de relever les Prelats tombez dans l'Arianisme, que de faire connoistre quels estoient les auteurs & les chefs de cette heresie. p. 941. b. 'Ursace & Valens y furent excommuniez avec ceux qui suivoient leurs sentimens: a. 'mais on n'y parla point d'Auxence, ["qui avoit usurpé le siege de Milan sur Saint Denys dés l'an 355. On craignoit peutestre d'irriter l'Empereur Valentinien qui estoit entré dans sa communion.] V. les Ariens § 51. p. 931. c. 'Ce Concile écrivit une lettre [ou à tous les Prelats en general, ou au moins à ceux d'Egypte.] p. 941. a. b. 'Car S. Athanase & les Evesques de sa jurisdiction qu'il avoit assemblez, écrivirent à Damase pour le remercier d'avoir sauvé l'unité de l'Eglise Catholique en condannant Ursace & Valens; mais ils témoignerent estre surpris de ce qu'on n'avoit pas encore deposé & chassé

de

de l'Eglise Auxence qui s'estoit intrus dans l'Eglise de Milan, & qui outre le crime de l'Arianisme estoit encore coupable de beaucoup de maux qu'il avoit commis avec Gregoire, & dont ils luy faisoient le recit.

[Damase eut sans doute beaucoup d'égard à cette remontrance de Saint Athanase.]'Au moins nous avons une lettre de luy & de 90 autres Evesques d'Italie & de France adressée aux Prelats d'Illyrie, par laquelle ils condannent Auxence, ou declarent qu'il avoit déja esté condanné.'Mais quelque effort que pussent faire contre Auxence & le Pape & les Evesques de France & d'Espagne,'il demeura plusieurs années dans son siege, & n'en put estre depossedé que par la mort. Thdrt.l.2.c.17. p.617. Ath.ad Epi.p. 582.a. Bar.369.§37.

NOTE 101. 'Le Concile d'Egypte dont nous avons parlé, écrivit aussi"aux Evesques d'Afrique pour les conjurer de conserver l'unité episcopale, & de ne se point laisser aller à ceux qui vouloient encore faire subsister le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée, sous pretexte de l'obscurité du terme de Consubstantiel. C'est pourquoi tout ce traité est employé à faire voir que le Concile de Rimini tant qu'il avoit esté libre, n'avoit voulu rien ajouter à celui de Nicée, qu'il avoit mesme excommunié Ursace, Valens, & Auxence qui le vouloient alors faire valoir. Il fait voir aussi quelle est l'autorité du Concile de Nicée, pourquoi il s'est servi du terme de Consubstantiel, & quel est le sens de ce terme.'La fin parle en peu de mots de la divinité du S. Esprit. Ath.de Afr.p. 941. c.d.

'Il faut remarquer ce qui est dit dans cette lettre, que le mot d'hypostase n'est autre chose que celui de substance.'Elle nous apprend encore qu'il y avoit environ 90 Evesques dans l'Egypte, la Libye, [& la Thebaide,] si parfaitement unis entre eux, qu'ils signoient toujours les uns pour les autres lorsqu'il y en avoit d'absens: & il est visible que c'est seulement en cette maniere qu'il y en avoit 90 dans ce Concile,'comme il est porté par le titre. 'Theodoret cite deux grands endroits de cette lettre. [Elle produisit sans doute un tres bon effet, puisque la foy Catholique a toujours dominé dans l'Afrique sans aucune contradiction jusqu'à l'invasion des Vandales.] p.934.d. p.940.d. p.931.b.c. Thdrt.l.1.c.7.p. 543-545|l.2.c.18. p.619.620.

ARTICLE CXII.

Saint Athanase écrit à Epictete sur l'Incarnation.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE S. ATHANASE 43, 44.

[L'AMOUR que S. Athanase avoit pour la foy estant veritablement Catholique, le rendoit egalement sensible à toutes les plaies qui blessoient la verité. C'est pourquoi comme nous venons de voir qu'il écrivoit en Afrique pour défendre la Consubstantialité, son zele le fit de mesme écrire à Corinthe pour soutenir le mystere de l'Incarnation.]'Il s'estoit elevé une dispute dans cette Eglise [metropole de la Grece,] entre des personnes qui faisoient profession de suivre la foy de Nicée, mais qui tomboient dans deux extremitez opposées & egalement dangereuses.'Les uns soutenoient, [comme Apollinaire ou ses disciples,] que le corps de J. C. estoit consubstantiel à la divinité, & qu'ainsi c'estoit la divinité mesme qui avoit souffert, avec toutes les suites horribles de ce principe ;'& les autres pretendoient que le Fils de Dieu & le Verbe n'estoit pas le mesme que le Christ qui avoit souffert la croix, mais que le Verbe estoit descendu sur luy de mesme que sur les anciens Prophetes.'Les uns & les autres avoient neanmoins abandonné enfin leurs erreurs, & s'estoient réunis dans la foy veritable & Catholique.

Ath. ad Epi. p. 583. c. d. | p. 582. d|583. | p. 583. c. d. | p. 591. a.

'Epictete qui estoit alors Evesque de Corinthe, envoya les actes de cette dispute à S. Athanase,[a] qui fut sensiblement touché de voir qu'on osast seulement proferer de si grandes impietez. Il les refuta pleinement dans la réponse qu'il fit à Epictete, où il reprend assez fortement cet Evesque d'avoir souffert qu'on eust proposé ces choses. Il dit qu'il eust dû imposer silence aux parties & leur exposer la vraie foy, afin qu'ils demeurassent en repos, ou passassent pour heretiques s'ils refusoient de se rendre ;'& S. Epiphane dit que par là"il condanne & excommunie ceux qui soutiennent ces erreurs.

p. 582. d|583. d| Epi. 77. c. 2. p. 997. a. | a Ath. ad Epi. p. 583. d. | Epi. p. 997. b. | "ἀποκηρύξει.

'Le Saint marque dans cette lettre qu'Auxence & les autres Ariens cachez avoient esté anathematizez par les Conciles de France, d'Espagne, & de Rome :'ce qui nous oblige à la mettre au plustost en 371. [On y voit son humilité ordinaire][b] dans la priere qu'il fait en la finissant à Epictete & à tous ceux qui la liront, d'excuser un homme ignorant dans le langage, & incapable comme luy, s'ils y trouvent quelque chose qui ne soit pas

Ath. ad Epi. p. 582. a. | vit. p. 88. a|t. 1. B. p. 901. | b ad Epi. p. 591.

exprimé dans la force & dans la perfection que son sujet demanderoit, & de corriger ce qu'ils trouveront y manquer pour la doctrine en luy en donnant avis.

'Saint Cyrille d'Alexandrie dit que cette lettre est remplie de tout ce qu'il y a de plus pur dans la croyance orthodoxe.[Elle a esté tres celebre dans l'antiquité.]'S. Epiphane l'a inserée toute entiere dans son ouvrage contre les heresies.[a] Theodoret en cite divers endroits dans ses dialogues.[b] S. Leon la cite encore dans son epistre 134,[c] aussibien que Justinien dans son epistre à Menne, [d] à l'exemple du Concile d'Ephese.[e] Le Concile de Calçedoine s'est fait un honneur de la suivre.

Cyr.ep.38.p.140.c. Epi.77.c.3-13.p.997-1007. a Thdrt.dial.1.p.30.a|39.40|2.p.92.a|3.p.159.160. b Leo,Q.p.707. c Conc.B.t.1.p.326.c. d t.2.p.267.f. e t.4.p.826.c.

[f] S. Cyrille remarque plus d'une fois, que comme cette lettre estoit tres forte pour faire voir l'impieté des sentimens d'Apollinaire, & que les Catholiques s'en servoient avantageusement dans les disputes pour confondre les défenseurs de cette erreur, ces heretiques desesperant d'y pouvoir faire aucune réponse raisonnable, l'avoient corrompue en y retranchant & y ajoutant diverses choses, pour faire croire que S. Athanase estoit de leur sentiment.'En effet Paul Evesque d'Emese qui estoit dans le parti de ceux qui défendoient au moins la personne de Nestorius, ayant objecté cette lettre à Saint Cyrille, ce Saint luy répondit qu'il la recevoit en tout; mais qu'il prist garde si sa copie n'estoit point de celles qui avoient esté falsifiées. Paul la confera avec les anciens exemplaires qui estoient à Alexandrie, & il y trouva beaucoup de difference. De sorte qu'il pria S. Cyrille d'en envoyer à Antioche une copie fidele & veritable. Et le Saint en envoya tant à Antioche qu'en d'autres endroits pour empescher le tort que cette alteration pouvoit faire.[Le texte que nous en avons dans Saint Athanase est tout semblable à celui qui est dans S. Epiphane, sans aucune difference considerable; & ainsi il y a apparence que c'est le texte original.]

f Cyr.ep.38.p.140.c.d|34.p.109.a.b. 35.p.120.a.b.c|38.p.140.d.e.

ARTICLE CXIII.

Divers écrits de S. Athanase sur l'Incarnation contre les Apollinaristes.

[NOus avons encore d'autres discours dans S. Athanase contre l'heresie d'Apollinaire,]'comme celui qui est intitulé De l'avenement salutaire de J. C.'Quelques uns pretendent qu'il n'est pas de S. Athanase,[mais ils n'en alleguent point de raison, & je ne voy pas qu'ils en aient aucune.]'Au contraire

Ath.t.1.p.633. Cocus,p.88. Leont.N. & Eu. t.4.2.p.999.c.

il est cité par Leonce de Byzance [à la fin du VI. siecle,] comme un veritable ouvrage de S. Athanase, sous le titre de second livre contre Apollinaire. 'Sculter mesme le met entre ceux qui sont indubitables. [a]Photin est condanné nommément dans cet écrit.

Scult. p. 424. 463.
a Ath. t. 1. p. 650. a.
b p. 614.

[b]Le traité sur l'Incarnation est aussi contre Apollinaire. [Il y a de belles choses : mais le style obscur, imparfait, & serré, paroist assez different de celui de Saint Athanase.] 'Scultet le met neanmoins entre les pieces dont on ne doute point; [c]& les Benedictins le soutiennent aussi en un endroit comme un veritable ouvrage de Saint Athanase. 'Ils y trouvent cependant ailleurs beaucoup de conformité pour le style avec un autre ouvrage dont ils doutent fort. [Ce traité refute Apollinaire sans le nommer, ce qui peut faire juger qu'il est écrit aussitost aprés la naissance de cette heresie.] 'Le commencement & la fin font voir que c'est une réponse à un ami qui avoit demandé instruction sur les contestations du temps.

Scult. p. 424. 460.
c Ath. B. t. 1. p. 921.
t. 2. p. 3.
in Apol. p. 614. c. d|633. a.

'Le traité intitulé *De l'apparition du Verbe Dieu incarné*, est aussi bien contre Appollinaire que contre les Anoméens, s'il en faut juger par le titre. ["Mais on ne voit point qu'il dise rien contre le premier.] 'Aussi les meilleurs manuscrits l'intitulent simplement contre les Ariens. Les Benedictins croient qu'il n'a pu estre écrit qu'aprés l'an 365, 'en mesme temps que l'onzieme des livres sur la Trinité qu'ils soutiennent estre de S. Athanase, & non de Vigile de Tapse à qui on attribue tous ces onze livres.

Ath. t. 1. p. 595.
Note 102.
t. 1. B. p. 870.
p. 969|vit. p. 84. 2. a.

'Le petit écrit sur l'Incarnation fait en forme de confession de foy, est celebre par l'expression d'une seule nature incarnée [qui a fourni sujet à beaucoup de disputes;"& il l'est encore par la difficulté qu'il y a de savoir s'il est de S. Athanase, quoiqu'il luy soit attribué dans les écrits de S. Cyrille & dans plusieurs autres anciens.] 'La mesme expression d'une nature incarnée se trouve dans une lettre à Jovien, [qui est aussi tres douteuse pour ne rien dire de plus.

t. 2. p. 30.
Note 103.
p. 34. d.

Le traité intitulé *Que J. C. est un*, paroist refuter Apollinaire: car il est fait pour prouver qu'il n'y a en J. C. qu'une seule personne & deux natures.] 'Quelques uns croient que c'est une homelie faite pour le jour de Noel. [Il y a de belles choses pour montrer le danger des questions trop curieuses dans ce qui regarde la foy."Mais il y a sujet de douter s'il est de S. Athanase.

Pet. dog. t. 2. l. 1. c. 13. § 5. p. 74|l. 4. c. 1. § 8. p. 315.
Note 104.

On peut mettre encore entre les travaux de Saint Athanase contre les Apollinaristes,] 'la lettre à Eupsyque Prestre de Cesarée, dont nous avons un grand endroit dans le VII. Concile. Elle

Conc. t. 7. p. 859. 860.

est qualifiée dogmatique; & il paroist que le Saint y traitoit le dogme de l'Incarnation. Il est certain qu'on a pretendu l'attribuer à S. Athanase: [ce que nous remarquons,]'parceque Theodoret cite une lettre sur l'Incarnation adressee aussi à Eupsyque, mais écrite par Attique de Constantinople. Thdrt.dial.2.p.100.a.

'Facundus met entre les écrits de S. Athanase faits contre les Apollinaristes, une lettre à ceux d'Antioche[a] dont il raporte plusieurs passages. [Il y a des termes un peu durs,][b]& qui peuvent favoriser les Nestoriens: mais cela ne vient apparemment que de la mauvaise traduction dont s'est servi Facundus.'Car Pierre successeur du Saint recommande la lecture de cette lettre, où tout estoit, dit-il, expliqué avec beaucoup d'exactitude.'Facundus assure mesme qu'elle avoit une telle autorité dans l'Eglise, qu'on la faisoit signer à ceux qui renonçoient à l'heresie d'Apollinaire. [Ainsi je ne voy pas qu'il y ait lieu de douter qu'elle ne soit veritable,]'comme le P. Petau dit qu'on pourroit faire. Aussi il s'arreste moins à ce doute, qu'à faire voir qu'on peut donner un bon sens à toutes les expressions de cette lettre. Fac.l.11.c.2.p.471.b. a p.468-471. b p.471.b|not. p.469.b. a. Pet.dog.t.4.l.6.c.14.§3 p.574-576.

[Saint Athanase ne nomme jamais Apollinaire dans tous les écrits qu'il fait contre luy: ce qui marque que cet heresiarque ne se declaroit pas encore ouvertement contre l'Eglise.]'Au contraire nous avons un fragment"d'une lettre qu'Apollinaire écrit à Serapion, où nous croyons qu'il approuve la lettre de S. Athanase à Epictete. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que]'le Saint ait écrit à Damase pour luy recommander Timothée disciple d'Apollinaire, qui parut depuis l'un des plus impies de cette secte. Leont.in Apol.t.4.2.p.1032.c.d. V. les Apollinaristes § 4. p.1042 a|Fac.l.7.c.3.p.277.

ARTICLE CXIV.

Saint Athanase excommunie un Gouverneur de Libye: Défend l'honneur de Saint Basile

L'AN DE JESUS CHRIST 370,371,372, DE S. ATHANASE 44-47.

[L'ANNEE 370 est remarquable dans l'histoire de l'Eglise par l'election du grand Basile"qui fut fait Evesque de Cesarée metropole de la Cappadoce, vers le mois de septembre. Dieu l'unit tres étroitement avec S. Athanase, & nous en verrons beaucoup de marques dans le peu de temps qu'ils eurent à gouverner ensemble l'Eglise de Dieu: mais nous ne les toucherons qu'en passant, & nous en laisserons la discussion exacte à l'histoire de S. Basile. V. S. Basile § 51.

Les grands travaux que S. Athanase avoit endurez pour la foy, n'occupoient point tellement son ame, qu'il ne veillast encore avec soin pour la conservation de la discipline. Il fit paroistre que l'une & l'autre estoient egalement de Dieu ; & il n'eut pas moins de zele pour la pureté de la morale que pour celle de la doctrine.] Bas.ep.47.p.75. 'Car y ayant un Gouverneur ou un General d'armée dans la Libye, qui y commettoit beaucoup de crimes par ses cruautez & par ses debauches, S. Athanase [l'excommunia,] & en écrivit à Saint Basile ou plutost à toute l'Eglise, pour deplorer le malheur de cet officier, & demander qu'on n'eust communion avec luy ni de feu, ni d'eau, ni de couvert, comme parle S. Basile. Car ce Saint ayant receu la lettre de S. Athanase, luy récrivit & luy promit que luy & tout son peuple à qui il avoit montré cette lettre, le traiteroient de la sorte, pour voir si cette condannation universelle le pourroit faire rentrer en luy mesme. Il assura aussi le Saint qu'il feroit voir sa lettre à toutes les personnes qu'il pourroit, amis ou étrangers.

[Ces deux grands Saints avoient l'un pour l'autre un respect & une affection toute singuliere. S. Athanase témoigna celle qu'il avoit pour S. Basile dans deux rencontres importantes.] Ath.ad Jov.t.1. p.951.952. 'Deux Prestres nommez Jean & Antioque luy écrivirent de Jerusalem sur quelques personnes qui y troubloient la foy des simples par diverses questions, [& sur quelques bruits qu'on faisoit courir contre S. Basile :] S. Athanase condanne par sa réponse la curiosité inquiete des premiers, & exhorte tout le monde à aimer la simplicité aussibien que la pureté de la foy, & à mettre son principal soin à craindre Dieu & à observer ses commandemens : à quoy il ajoute, J'ay esté fort étonné de la hardiesse de « ceux qui osent parler contre l'Evesque Basile nostre cher frere « & veritable serviteur de Dieu. Cette impudence suffit pour faire « voir qu'ils n'aiment pas veritablement la foy des Peres. «

ad Pal.t.1.p.952.953. 'Un autre Prestre nommé Pallade luy manda que les moines de Cesarée s'opposoient à S. Basile, apparemment à cause des condescendances dont usoit ce Saint. S. Athanase écrivit à ces moines ce qu'il jugea propre pour les remettre dans l'obeïssance qu'ils devoient à leur Evesque : & répondant à Pallade ; il dit que si S. Basile eust esté suspect dans la foy, ils eussent eu raison de s'elever contre luy ; mais que puisque l'on pouvoit dire avec verité, comme luy & tous les autres le disoient, qu'il estoit la gloire & l'ornement de l'Eglise, qu'il ne combatoit que pour la verité, & qu'il travailloit à donner instruction à ceux qui en

370-372, de S. Athanase 44 47. avoient besoin, ils ne doivent pas se scandalizer sans sujet de ce qu'il estoit foible avec les foibles pour les gagner à J.C, mais approuver son dessein & la sagesse de sa conduite, & glorifier le Seigneur d'avoir donné à la Cappadoce un Evesque tel que toutes les provinces souhaiteroient d'en avoir.

V.S.Basile § 71. ["Il ne peut guere avoir écrit ces deux lettres qu'à l'extremité de sa vie en 372, ou 373.]'Pallade à qui la derniere est adressée, p.952.c. s'estoit retiré avec un nommé Innocent 'Italien de naissance sur Bas.ep.325.p. 319.a. ἐν τῷ Ἐλαιῶνι. "la montagne des Olives,[a]& ils vivoient tous deux du travail de leurs mains, comme on le voit par une lettre que S. Basile leur a ep.184.p.197. écrivit à tous deux ensemble.

[La condescendance de S. Basile qui scandalizoit ses moines, estoit apparemment la maniere dont il parloit du Saint Esprit, à qui il ne donnoit pas le titre de Dieu, pour les raisons qu'on verra sur son histoire. Peutestre aussi que c'estoit en partie la facilité avec laquelle il recevoit les Ariens, pourvu qu'ils signassent le symbole de Nicée:]'en quoy il ne faisoit que suivre ep.75.p.131.c.d. la lettre que S. Athanase luy avoit écrite sur ce sujet. S. Basile la montroit à tout le monde pour sa justification, ne doutant pas qu'on ne dust obeïr à un si grand homme. S. Athanase luy avoit Note 105. "allegué l'exemple & l'autorité des Evesques de Macedoine & d'Acaïe.

ARTICLE CXV.

Estime de Saint Basile pour Saint Athanase: Leur union dans le service de l'Eglise.

[POUR ce qui est de l'estime que S. Basile avoit pour Saint Athanase, il faudroit transcrire tous les endroits où il en parle, puisqu'il n'en parle jamais qu'avec eloge, mesme lorsqu'il souhaitoit qu'il eust agi autrement qu'il n'avoit fait.]'Il suffit de Bas.ep.51.p.79.b. remarquer qu'il l'appelle son pere spirituel,[b]& qu'il dit que le b ep.52.p 79.c. temps & l'experience augmentoient de plus en plus l'opinion & l'estime qu'il en avoit toujours eue;'qu'Athanase avoit receu p.80.a. plus que personne les conseils & la sagesse de l'Esprit de Dieu; 'que la marque la plus assurée & la plus visible qu'on est dans la ep.337.p.329.c. veritable foy & dans une solide pieté, c'est d'avoir de l'amour & de l'estime pour le tres heureux Athanase;'que Dieu l'avoit établi ep.51.p.78.c.d. le medecin de tous les maux de l'Eglise, dont on devoit toujours esperer la guerison, quelque grands qu'ils fussent, pourvu qu'il voulust l'entreprendre.

ep.52.p.79.d. 'Il le loue de n'avoir pas moins de soin de toutes les Eglises que de celle que Dieu luy avoit particulierement commise,& de ne cesser jamais de parler, d'écrire, d'envoyer, & de reprendre dans toutes les occasions où les necessitez publiques le demandoient ; ep.48.p.75.d.e. 'parcequ'il n'y avoit personne qui ressentist plus que luy les plaies & les blessures de l'Eglise. e. 'C'est pour ce sujet qu'il s'adressoit à luy dans toutes les occasions qui se presentoient pour la servir ; p.76.a.b. '& croyant qu'il estoit utile d'envoyer à Rome demander secours aux Occidentaux, pour guerir les maux & les divisions de l'Orient, il prie S. Athanase [en l'an 371,] d'en prendre soin, & d'y envoyer quelques uns de ses Ecclesiastiques.

c. d.e. 'Mais il le supplie surtout de rendre la paix à l'Eglise d'Antioche, comme il le pouvoit, dit-il, faire par luy mesme, ep.48.p.74. 'estant digne d'estre le ministre de Dieu pour un si grand bien. ep.50.p.77.78. 'Il entendoit par là qu'il établist S. Melece paisible Evesque de tous les Orthodoxes de cette Eglise, comme il le luy declara par une seconde lettre, à la priere de Dorothée Diacre ep.52.p.80.a. 'de S. Melece, [qui apparemment devoit porter ces deux lettres. Nous ne pouvons savoir parfaitement ces histoires, parceque nous n'avons pas les réponses de S. Athanase.]

ep.51.p.79.a.b. 'S. Basile luy écrivit encore depuis sur la paix de sa province en particulier, qui s'y trouvant disposée, pourvu que S. Athanase commençast le premier à leur accorder sa communion. S. Basile le pria d'envoyer à tous ces Evesques une mesme lettre, où il marqueroit ce qu'il faudroit faire, [& où il leur donneroit aussi sa communion.] Mais comme plusieurs de ces Evesques,]peut-estre ceux qui avoient esté autrefois dans la faction des Ariens, & qui passoient toujours pour Semiariens,]pouvoient avec raison estre suspects à S. Athanase, S. Basile le prie de luy envoyer ces lettres, [qui estoient toutes la mesme chose,]par le Diacre Dorothée, ou par quelque autre personne fidele, luy promettant de ne les rendre à chacun d'eux qu'aprés avoir receu leurs réponses [& les assurances necessaires,]& s'engageant s'il y manquoit, à demeurer toute sa vie dans son indignation ; ce qui luy eust esté, dit-il, une plus grande peine qu'à Juda l'indignation de Jacob son pere.

ep.52.p.79.c. [Dorothée estant depuis retourné vers Saint Basile,] 'Saint Athanase envoya à ce Saint, pour estre l'entremetteur de la paix, Pierre l'un de ses Ecclesiastiques, Blond.prim.p. 159. 'qui paroist estre different de celui qui fut son successeur. a Bas.ep.52.p. 79.c. [a]Saint Basile le receut avec beaucoup de joie, b p.80.a b. [b]& il renvoya Dorothée à S. Athanase pour aller

aller de là à la premiere occasion trouver le Pape avec des lettres & des deputez du Saint, à qui il écrit pour cela.'Il marque quelques unes des conditions necessaires pour la paix de l'Orient, entre lesquelles il insiste principalement sur la condannation de Marcel d'Ancyre.'Les Occidentaux ayant depuis écrit à S. Basile,[en 372,]ils adresserent la lettre à S. Athanase, qui la luy envoya.

d.e.

ep.61.p.50.c.

[Nous avons encore une autre lettre de S. Basile sur les maux de l'Eglise en general, ausquels il dit que tout le monde croyoit S. Athanase capable de remedier : c'est pourquoi il luy demande ses prieres & ses lettres, estant assuré, dit-il, qu'il ne perdroit jamais aucune occasion d'en écrire, s'il savoit combien elles estoient utiles.'Il luy témoigne le grand desir qu'il avoit de le voir, & la consolation extreme qu'il eust receue, de pouvoir mettre dans l'histoire de sa vie, qu'il avoit parlé à cet homme apostolique :[C'est ce qui nous fait admirer la puissance de la grace qui avoit lié si étroitement ces deux grands Saints, sans qu'ils se fussent jamais vus. Nous avons cru devoir ramasser ici en abregé tout ce qui s'estoit passé entre eux, reservant à un autre endroit à en faire un plus grand detail.]

ep.49.p.77.c.d.

d.

ARTICLE CXVI.

Mort de S. Athanase.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE S. ATHANASE 47.

[NOUS voici enfin arrivez au terme de la vie de S. Athanase, & il ne nous reste plus qu'à le voir mourir paisiblement dans Alexandrie entre les bras de son peuple comme Saint Jean l'Evangeliste ; aprés avoir passé presque toute sa vie dans un trouble, dans une agitation, dans une persecution, ou pour mieux dire, dans un martyre continuel. Et ce qui est de plus étonnant, c'est que Dieu le faisoit jouir de cette paix dans le temps mesme que les Ariens excitoient partout l'Orient une tres sanglante guerre contre l'Eglise. C'estoit, dis-je, durant ce temps qu'ils laissoient en paix cet Athanase qui avoit toujours esté l'objet de leur fureur, sans qu'on puisse dire qu'il achetast ce calme par une lasche condescendance & une inaction criminelle ; puisqu'au contraire ce qu'il a fait avec Saint Basile, & les autres choses que nous avons raportées de luy depuis l'an 367, font bien voir qu'il n'a jamais cessé de combatre pour l'Eglise

tant qu'il a vécu. C'estoit donc Dieu seul qui le faisant jouir du calme de la paix durant la persecution de Valens, vouloit montrer qu'il est le maistre absolu de toutes les choses de la terre, & qu'il sçait quand il luy plaist, donner des loix aux tempestes les plus furieuses, & leur prescrire les bornes jusqu'où il leur est permis de s'étendre.

Ce repos temporel que Dieu luy donnoit au milieu de la persecution, fut comme le presage de la felicité eternelle à laquelle il alloit bientost l'appeller. On ne marque rien de particulier

Ruf.l.2.c.3.p.25.|Thdrt.l.4.c.17.p.684.c. dans sa mort,] sinon que comme on luy parla de son successeur, il choisit Pierre qui avoit esté le compagnon de ses voyages & de

Thdrt.p.684.c. ses travaux,' & ce choix fut approuvé par un consentement & un applaudissement universel.

Naz.or.23.p.417.a. 'C'est ainsi, dit S. Gregoire de Nazianze, que cet œil sacré de l'univers, ce grand Pontife des Pontifes, ce ferme appui de la foy, cette seconde lampe, & cet autre precurseur de J.C, s'il est permis de parler ainsi, s'alla reposer en paix dans une heureuse vieillesse, auprés de la Trinité sainte, pour laquelle il avoit en-

or.21.p.397.a.b. duré tant de travaux & souffert tant de calomnies.'Il causa par sa mort un regret extreme dans tout son peuple, & laissa dans les esprits une opinion & une estime de luy plus grande que tout ce qu'on en peut concevoir; & pour conclure en un mot, on luy fit encore de plus grands honneurs à ses funerailles, qu'on ne luy en avoit jamais fait dans aucune entrée.

Ath.de Anti p.504.b. 'Quoique la coutume des Egyptiens fust de conserver les corps de ceux pour qui ils avoient un respect particulier, sur de petits lits dans leurs maisons, au lieu de les mettre en terre; [neanmoins on peut assurer qu'ils n'en userent pas ainsi à l'égard de S. Athanase, puisque la maniere dont il parle de cette coutume dans la vie de S. Antoine, fait bien voir qu'il n'avoit garde de la souffrir

Bar.372.§65. dans son Eglise;]'& S. Jean de Damas témoigne positivement que pour l'abolir, il ordonna de mettre en terre les reliques des Saints, & non de les enfermer dans des urnes.

Boll.2.may,p.246.d.e. 'Bollandus croit sur diverses conjectures, que son corps a esté apporté à Constantinople du temps de S. Germain Patriarche de cette ville, ou encore plustost; & qu'il a esté gardé longtemps dans l'eglise de Sainte Sophie, jusqu'à ce qu'on en ait basti une de

p.250.257. son nom où il fut transporté.'On ajoute que de cette eglise il fut porté à Venise l'an 1455, & mis dans l'abbaye des Religieuses de Sainte Croix, où il est encore. On a une histoire de cette derniere

p.258.a.b.c. translation écrite dans le temps qu'elle fut faite.'Le corps qui

est à Venise est sans chef, que les Espagnols pretendent avoir.'Il c.d e.
y a aussi une paroice au diocese de Tours, dans le village du Serrin pres de Samblançay, où l'on pretend avoir le chef de ce Saint. Ce que quelques uns trouvent assez probable, dautant que ce lieu a autrefois appartenu aux Comtes d'Anjou celebres dans les guerres d'Orient, [& que cette eglise est peutestre la seule en France qui porte le nom de S. Athanase.]'On trouve qu'en l'an Ugh.t.2.p.1027.a.
1210, Pierre Cardinal de S. Marcel, apporta de Constantinople un bras de S. Athanase, qui fut envoyé au mont Cassin.

Note 106. ["L'année de sa mort n'est pas tout à fait certaine, y ayant des autoritez & des raisons pour la mettre en 371 & en 373. Nous suivons cette derniere opinion comme la plus receue aujourd'hui parmi les personnes habiles; & elle nous oblige d'ajouter quelques mois aux 46 ans que toute l'antiquité donne à son
Note 107. episcopat."Il y a peu de lieu de douter qu'il ne soit mort le 2 de may, comme on le lit dans une histoire des Evesques d'Alexandrie.]'C'est le jour auquel l'Eglise d'Egypte l'honore aussibien Boll.2.may,p.249.a.
que la greque & la latine, [a]quoique la greque en fasse encore le *a* Men.p.317.
18 de janvier,'comme il paroist que quelques Latins en ont fait Florent.p.915.916.
autrefois le 13 d'octobre.

ARTICLE CXVII.

Eloges donnez à S. Athanase: Quelques particularitez de sa vie.

'SAINT Gregoire de Nazianze honora, selon Baronius, le Bar.2.may|.71.
jour de sa feste par la celebre oraison qu'il prononça à sa §6.|Boll.2.may,p.248.a.
louange'dans Constantinople, [b]& qu'il finit par une invocation N.z.or.21.p.386.c.
& des prieres qu'il adresse à ce saint Confesseur pour luy & pour *b* p.397.b.c.
tout le peuple Catholique de cette Eglise.

[Il n'est pas le seul qui ait donné des eloges à S. Athanase. Il n'y a presque pas d'auteur ecclesiastique qui n'en ait parlé: & je croy que personne n'en a jamais parlé, hors les ennemis de l'Eglise, qu'avec des témoignages d'une estime & d'un respect ex-
1. traordinaire. Ce seroit une chose infinie de ramasser ce que[1] les autres en ont dit. Mais nous ne pouvons pas omettre,]'que Saint Epi.69.c.2.p.7-8.b.
Epiphane luy donne le titre de pere de la foy orthodoxe.[c]Luci- *c* Luci de Ath l.1.p.976.b.

1. On en a cité plusieurs, comme le Pape Jule, S. Basile, Lucifer, Rufin, Socrate, Sozomene, Theodoret, S Augustin *ep.180.p.306...d|307.1.a.* On y peut ajouter S. Isidore de Peluse *l.1.ep.323.p.86.d,* le Pape Celestin dans sa lettre au peuple de Constantinople *Conc.B.t.2.p.193-194,* Cassien *de Inc.l.7.c.29 p.1062,* Vigile de Tapse *in Euty.l.2.p.22,* Jean Maxence *b:b.P.t.4.1.p.435.b,* S. Gregoire de Nazianze *or. 24.p. 425,23.p.417.a.b,* Facundus *p 151.b|160.c|331.c|318.a|442.c-445,* S. Fulgence *de grat.l.2.§ 42.p.478.*

ser l'appelle un Evesque"en qui l'on voyoit l'idée parfaite de la *totius justitiæ.*
Cyr.h P.8.p. 102 c.] justice.'Saint Cyrille d'Alexandrie qui le regardoit particulierement comme son pere, dit que c'estoit une regle"immuable & infaillible de la veritable foy;'Que tout le monde rend témoignage à la pureté & à la saintete de sa doctrine; Qu'il a opposé une prudence invincible & toute apostolique à tout ce que les heretiques pouvoient inventer de plus specieux; Qu'il a rempli tout le monde de l'odeur si agreable de ses écrits comme d'un baume excellent;'Que c'est luy particulierement qu'il veut suivre entre tous les Peres, sans s'en ecarter en la moindre chose.

ἀδιάστροφος. ep.1.p.3.f. ep 34.p.108.b.

Aug.op.imp.l.1. c.75.p.27.2.d. 'D'autres"ont dit que lorsque presque toute la terre avoit abandonné la foy des Apostres, Athanase avoit opposé au torrent & à ce temps d'impieté, une foy tres pure & une constance invincible,'Qu'il"avoit combatu pour la foy des Chrétiens contre toutes les heresies;[a]Qu'il avoit soutenu la verité de la Trinité moins par sa plume que par ses souffrances, & par le martyre continuel de sa vie.[C'est indubitablement à cause de luy que] 'S.Gregoire de Nazianze dit de l'Eglise d'Egypte, qu'elle nourrissoit presque toute la terre de la veritable doctrine, & repandoit partout la foy que nous devons avoir du Verbe.

Julien le Pelagien. Cont.t.5.p.712.c. edit de Justinien. a Fac.l.10.c.2.p. 444.c. Naz.or.24.p. 424.c.d.

Aug conf.l.10.c. 33.t.1 p.76.2.d. [Nous n'avons point trouvé de lieu propre pour mettre ce que S. Augustin remarque de S. Athanase,]'qu'il faisoit chanter les Pseaumes avec si peu d'inflexion de voix, que celui qui les recitoit, sembloit plutost parler que chanter.'L'auteur du Pré spirituel raporte que quelques personnes demandant à S. Athanase ce qu'il falloit croire de ceux qui estoient battizez sans avoir la foy Chrétienne, quoique d'autres considerations les obligeassent de faire semblant de croire en J.C. Il répondit qu'ils avoient le seau du battesme, & qu'ils estoient veritablement battizez: & il raconta sur cela que beaucoup de personnes se faisant battizer par la crainte de la mort durant une mortalité, un Ange s'estoit apparu à S. Pierre qui gouvernoit alors l'Eglise d'Alexandrie, & luy avoit dit ces paroles: « Nous envoierez vous toujours ces *sacs* cachetez & seellez à la verité, mais vides & où il n'y a rien dedans? »

Mosc,c.198.t.13. p.1153.

ARTICLE CXVIII.

Ecrits de S. Athanase contre les payens, à Maxime, & sur les decrets de Nicée.

[IL nous reste encore à marquer ici quelques écrits de Saint Athanase dont nous n'avons pas eu occasion de parler, & sur lesquels neanmoins il y a quelque chose de considerable à dire. Les premiers qui se presentent selon l'ordre de l'edition des œuvres de nostre Saint à Paris en 1627,]'sont les deux livres contre les payens,[a]qui ont esté connus de S. Jerome.[Car quoique le second de ces livres soit imprimé sous le titre particulier *de l'Incarnation*, comme un ouvrage different de l'autre;]'neanmoins les premieres lignes montrent visiblement que c'est une suite du precedent,'lequel demande aussi necessairement cette seconde partie.'Et Leonce de Byzance en la citant l'intitule le livre contre les idoles.[Comme ce livre est fait pour ruiner le paganisme, Saint Athanase y fait paroistre beaucoup plus qu'en aucun autre]'cette science des lettres humaines & profanes que Saint Jerome remarque en luy.[b]Il le composa à la priere d'un Chrétien nommé Macaire à qui il l'adresse.[c]Il dit qu'il n'avoit pas alors les livres des Peres,[ce qui semble pouvoir faire croire qu'il a fait cet ouvrage durant ses persecutions, lorsqu'il estoit obligé de se cacher.]'Les Benedictins jugent qu'il le composa avant l'an 319, parcequ'il n'y parle jamais contre les Ariens, qu'il avoit occasion de combatre autant que d'autres qu'il n'epargne pas.[C'est peutestre luy faire faire bientost un tel ouvrage, & je ne sçay pourquoi il n'eust pu avoir les livres qu'il dit qui luy manquoient alors. Neanmoins comme le style en est bien fleuri, il convient mieux à ses premieres années.]'Il semble qu'il connust peu alors ce qui se pratiquoit à Rome.[Ainsi il écrivoit apparemment ceci avant que d'y avoir esté.]'Theodoret cite trois ou quatre passages du discours sur l'Incarnation.[d]S. Germain de Constantinople cite un passage du discours de S. Athanase contre les idoles.'Les Iconoclastes en alleguent un qui est dans le livre contre les Gentils.

[L'amour que Saint Athanase témoigne pour le silence dans beaucoup de ses écrits,]'paroist encore dans sa lettre à Maxime, qu'il qualifie philosophe;[e]& ainsi ce pourroit bien estre celui qui usurpa depuis le siege de Constantinople.[f]Ce Maxime

Bell de Ath. p. 99.
a Hier. v. ill. c. 87 p. 296. c.
Ath. de Inc. p. 53. b.
in gent. p. 2. c. d.
Leont. N. & Eu. l. 2. p. 999. 1000.
Hier. ep. 84. t. 2. p. 327. b.
b Ath. in gent. p. 1. a|2. d.
c p. 1. b.
vit. B. p. 1. 3. 167.
in gent. p. 11. b.
Thdrt. dial. 3. p. 161. 162.
d Conc. t. 7. p. 777. e.
p. 852. d.
Ath ad Max p. 162. d.
e t. 1. B. p 917.
f ad Max. p. 162.

ayant eu ce semble quelque conference avec des Ariens qui tomboient dans l'erreur de Paul de Samosates, & ne vouloient pas que le Verbe fust le mesme que J.C. crucifié, à cause de la honte de la Croix, il en écrivit à S. Athanase,'& refuta en mesme temps ces heretiques par sa lettre.

p.165.b.

b. a p.162.d. 'S. Athanase approuva ce qu'il avoit écrit.[a]Mais il eut peine à s'engager à écrire contre des gents qui combatoient des veritez si manifestes, croyant que cela ne serviroit qu'à augmenter leur impudence; & il allegue fort à propos sur cela l'exemple de J.C, qui ne voulut plus répondre un seul mot à Pilate, des qu'il eut vu que ce gouverneur, quoique convaincu de la verité, ne laissoit pas d'ecouter ses calomniateurs.'Neanmoins aprés avoir differé longtemps sa réponse, il l'accorda avec peine au respect qu'il avoit, dit-il, pour le zele de Maxime,'à qui il conseille neanmoins d'eviter d'orenavant ces personnes, si ce qu'il luy écrit ne leur sert de rien.'Cette lettre paroist faite depuis la naissance de l'heresie des Macedoniens,[mais avant celle des Apollinaristes qu'il semble favoriser dans ses termes, & ainsi vers l'an 361.]'Il y est dit que nous sommes faits dieux non en participant au corps d'un homme, mais en prenant le corps du Verbe mesme de Dieu.'S. Ephrem d'Antioche la citoit dans ses écrits.

p.163.a. b. p.165.c. p.164.a. Phot.c.229.p. 808.c.

Ath.dec.Nic.p. 248. 'Le traité des decrets de Nicée est fait pour répondre aux plaintes que faisoient les Ariens de ce que ce Concile s'estoit servi de termes qui n'estoient pas de l'Ecriture. Le Saint aprés y avoir refuté l'Arianisme tant par plusieurs autres raisons, que parceque les deux Eusebes qui en estoient les peres, ne sachant plus comment le défendre dans le Concile, avoient esté obligez de l'abandonner & de signer le symbole, fait voir qu'on n'avoit employé le mot de substance & de Consubstantiel, que par la seule necessité de fermer la bouche aux Eusebiens, & de ruiner toutes leurs evasions par des termes clairs & sans equivoque. Il justifie ensuite le terme de Consubstantiel par l'autorité des Ecritures, & par la tradition des Peres, savoir de Theognoste, de S. Denys d'Alexandrie, de S. Denys de Rome, & d'Origene.

Boll.2.may,p. 233.e.f. 'Bollandus croit sur des raisons[assez legeres,]que ce traité a esté fait avant le Concile de Sardique, & peutestre mesme assez peu aprés celui de Nicée, dans le temps que les Eusebiens retracterent la souscription qu'ils avoient faite de ce Concile;[ce qui va à le mettre vers l'an 330.]'Il est certain neanmoins qu'il n'a esté fait qu'aprés la mort d'Eusebe de Cesarée, & durant l'epis-

Ath.dec.Nic.p. 251.d.

copat d'Acace son successeur,'c'est à dire aprés l'an 338.[a]Il est certain encore que ç'a esté sous le regne de l'Arianisme,[c'est à dire apparemment sous Constance.][b]Il y a un endroit dont il semble qu'on peut tirer que c'estoit assez longtemps aprés la mort d'Eusebe de Nicomedie,[& aprés l'an 341.]'Les Benedictins le mettent entre 350 & 354. Boll.2.may,p. 233.f. a Ath.dec.Nic. p.250.b|251.d. b p.257.c. Ath.B.t.1.p.207. 208.

'Il fut fait à l'occasion d'une dispute qu'un des amis du Saint avoit eue avec des Ariens en presence de plusieurs Catholiques, 'dans laquelle les Ariens se voyant entierement confondus, s'estoient reduits à demander pourquoi le Concile avoit employé des termes qui n'estoient pas de l'Ecriture. Celui qui disputoit contre eux & qui estoit un homme habile & eloquent, refuta encore ce vain pretexte.'Il en écrivit neanmoins à Saint Athanase,'& le pria de luy mander ce qui s'estoit passé sur ce sujet dans le Concile; à quoy le Saint satisfit aussitost pour l'amour de luy, & non à cause des Ariens qui ne meritoient point de réponse.'Et c'est pourquoi il le prie à la fin de lire en son particulier l'écrit qu'il luy envoyoit: & s'il n'y trouvoit rien à redire, de le montrer aux Fideles qui avoient esté presens à cette dispute.'Il témoigne avoir déja envoyé à la mesme personne une refutation plus ample de l'heresie Arienne,'que nous n'avons point. p.248.c. d. e. p.250.b. p.282.d. p.253.d. Boll.2.may,p. 233.f.

ARTICLE CXIX.

Apologie de Saint Denys d'Alexandrie: Ecrit à Marcellin, & quelques autres.

'Ce fut encore sur une conference avec les Ariens qu'il écrivit pour la défense de Saint Denys l'un de ses plus illustres predecesseurs. Car ces heretiques qui ne trouvoient point d'autre moyen de se défendre, ayant allegué que cet Evesque avoit esté dans leurs sentimens, cela obligea Saint Athanase de faire un écrit que nous avons encore, où il montre que Saint Denys n'avoit point eu d'autres sentimens que ceux de l'Eglise & du Concile de Nicée, & qu'il estoit entierement contraire à l'heresie d'Arius.'Le Saint semble l'adresser à l'Evesque du lieu où s'estoit tenu la conference. Il y témoigne qu'il estoit curieux de ces sortes de nouvelles.[Nous ne voyons point de marque du temps où il a esté fait.]'Les Benedictins croient sur quelques conjectures qu'il a esté écrit en mesme temps que le traité des Ath.de Dio.p. 548.549. p.548.d. Ath.B.t.1.p. 242.

Thdrt dial.1.p. 38.39. a Conc.t.5.p. 712.713. decrets de Nicée.'Theodoret en raporte plusieurs passages. [a]Justinien dans son edit cite cet ouvrage d'Athanase le grand maistre des Eglises, pour montrer qu'il faut juger des auteurs non par quelques endroits particuliers, mais par tout le corps Fac.l.10.c.5.p. 442-445. & toute la suite de leur doctrine.'Facundus en cite un passage, avec d'excellentes reflexions, & de fort beaux eloges de Saint Athanase.

Ath.in Paul.S. p.592.a.b. 'Le traité de l'Incarnation du Verbe contre Paul de Samosates, est une lettre adressée à des particuliers, dont quelques uns avoient des peines sur ce sujet, & souhaitoient d'estre éclaircis par luy sur la foy. Il y remarque que peu de personnes sont capables de rechercher & de comprendre la verité des mysteres, & que ce qui fait le salut de la pluspart du monde, c'est de croire à la parole de Dieu, & de se soumettre à la foy. [Il y a plusieurs p.594. autres choses considerables dans cette lettre.]'Le signe de la Scult.p.424. 468. Croix y est établi fort clairement,'& neanmoins les heretiques b Ath.t.2.B.p. 33.a. la mettent au nombre des écrits indubitables du Saint.[b]Les Benedictins n'en portent pas le mesme jugement. Ils croient au contraire qu'il n'a esté fait qu'aprés la naissance de l'heresie de Nestorius, parcequ'il combat trop formellement l'infidelité qui ad Epi.p.583.c. d. admettoit deux personnes en J.C.'Mais cette heresie n'est guere moins clairement marquée & combatue dans la lettre à Epictete. t.2.B.p.33.a. 'Les autres raisons qu'ils alleguent pour leur sentiment, sont purement negatives; [& on sçait le peu de fond qu'il y a à faire sur de pareilles raisons. Aussi nous ne voyons pas qu'il y ait lieu c. de douter que cet écrit ne soit de S. Athanase.]'Ils retranchent du titre ces mots Contre Paul de Samosates, qui ne se trouvent dans aucun manuscrit.

in ps.p.959.960. 'Sur la fin du premier volume de nostre Saint, nous avons un écrit sur les Pseaumes adressé à un solitaire nommé Marcellin, que le Saint loue d'aimer beaucoup l'Ecriture, & particulierement les Pseaumes, & de continuer toujours dans ses saints exercices nonobstant une grande maladie qu'il avoit soufferte Hier.v.ill.c.87. p.296.c. avec beaucoup de patience. [Ce traité n'est pas celui]'que Saint Jerome dit qu'il a fait sur les titres & les inscriptions des Pseaumes, [puisqu'il ne fait que representer les avantages qu'on peut tirer de cette partie de l'Ecriture sans dire un seul mot de leurs titres. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour dire qu'il n'est Coc.p.88 89. pas de S. Athanase,]'comme font quelques uns sans en alleguer Hier.v.ill.c.87. p.296.c. c Casd.insc.4.p. 541|in ps.pr.c. 16.p.8.2|ps.150. p.502.2. aucune preuve;'puisque S. Jerome reconnoist qu'il omet une infinité d'ouvrages de ce saint Docteur,'[c]& il est cité avec eloge

par Cassiodore en trois endroits differens.'Le VII. Concile en cite quelques paroles, & il dit que S. Athanase l'avoit mis à la teste de son commentaire sur les Pseaumes.'Le Saint n'y parle pas en son nom, mais raporte le discours qu'il avoit entendu faire à un saint vieillard.'Il y a à la fin de fort belles choses sur le respect & la force des paroles que l'Esprit de Dieu a inspirées soit aux auteurs canoniques, soit aux autres Saints.'Les Benedictins nous ont donné une explication des Pseaumes fort abregée : mais comme il parcourt la plusspart des versets de chaque Pseaume, [le titre que S. Jerome donne à l'ouvrage qu'il cite ne luy conviendroit pas mieux.]'On peut voir le jugement que les Benedictins en portent.'Ils croient que ce n'est pas l'ouvrage entier de S. Athanase dont les copistes auront omis beaucoup de choses: & ils y remarquent aussi quelques passages d'autres auteurs.

Conc.t.7.p.878.b. — Ath.in ps.p.960.a.b. — p.963.964. — t.1.B.p.1009-1239. — p.1004. — p.1008.

[Il y a quelque apparence que le traité sur cet endroit de l'Evangile, *Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme, &c.* & sur le peché contre le Saint Esprit, est la suite de l'écrit à Marcellin.]'Car il est visible par le commencement de celui du peché contre le S. Eprit, que c'est la suite d'un autre : & en le finissant avec les marques ordinaires de son humilité, il dit à » celui à qui il l'adresse,'Recevez ceci de moy, non comme une » instruction parfaite, mais comme une occasion que je vous pre- » sente de recueillir vous mesme une ample moisson, tant de cette » parole de l'Evangile, que *des Pseaumes*. Il n'y nomme point celui à qui il l'adresse,'& qui luy avoit demandé l'explication de la parole de l'Evangile qui fait le sujet de cet écrit.'Il eut de la » peine à luy accorder sa demande, depeur, dit-il, que ma paresse » & mon incapacité que vous connoissez, ne m'empeschent de » comprendre le sens d'une parole si mysterieuse.

Περὶ δὲ τ' &c. — quic.p.970.c. — p.983.b.c. — p.970.c. — c.d.

'Il commence son explication par deux passages, l'un d'Origene, à qui il donne les titres de savant & de laborieux, & l'autre de Theognoste qu'il appelle un homme admirable.[Ces deux passages portent d'eux mesmes à un sens assez contraire à la verité ;]'& Theophile d'Alexandrie n'a pas manqué de s'en servir pour condanner Origene. [a] Saint Athanase remarque assez ce mauvais sens,[mais comme il n'avoit point chassé des Saints de la montagne de Nitrie,]au lieu de condanner ces passages, il dit qu'ils ont besoin d'un examen plus particulier, pour voir s'ils n'ont point un sens plus caché qui soit veritable.'Et la suite de celui d'Origene fait voir en effet que son sens est tres Catholi-

p.971.b. — Thphl.ep.1.bib.P.t.3.p.87.d.e. — a Ath.quic.p.972.c.d. — Ori.de princ.l.1.c.3.t.1.p.676.677.

que. Car ce passage paroist estre tiré d'un endroit du livre Des principes, dont S. Athanase ne met que le sens, en retranchant diverses choses.

Lab.scri.t.1.p. 727.728. 'Mr du Perron a pretendu que ce livre n'est pas de S. Athanase, & a assuré qu'il n'y en a nulle mention dans l'antiquité, & neanmoins il a esté cité comme de S. Athanase dans le Concile de Latran sous le Pape Martin I. en 649. On le peut encore autoriser par Estienne Gobar[auteur du VI. siecle,]'qui dit que S. Athanase parle plusieurs fois de Theognoste, [a]& dans ce qui nous reste de luy, il n'en parle que dans ce traité & dans un autre. Aussi cette pensée de Mr du Perron a esté rejettée par les heretiques & abandonnée par les Catholiques.

Phot.c.232.p. 904.2.
a Lab.p.727| Alex.t.7.p.461.

Hier.v.ill.c.87. p.296.c. 'Dans le catalogue que fait S. Jerome des ouvrages du Saint, il y met ses lettres "Pascales, comme on appelloit celles que les Archevesques d'Alexandrie écrivoient pour annoncer le jour auquel on devoit celebrer la feste de Pasque.'Nous avons un fragment de la 39, où il fait un catalogue des livres des Ecritures.[Que s'il n'y a point de faute au nombre de 39, c'est celle qu'il écrivit en 365, & il faut dire qu'il en écrivoit tous les ans, quelque caché & quelque persecuté qu'il fust, puisqu'il n'a pas esté 30 ans dans la jouissance & dans le gouvernement de son Eglise.]'Scultet a voulu douter de cette lettre, parceque le catalogue qu'on y lit des livres sacrez, est copié sur sa Synopse. [On voit assez combien cette raison est foible. Nous avons parlé "ci-dessus d'un autre fragment latin que les Benedictins nous ont donné. ἑορταστικαί

Ath.t.2.p.38.

Scult.p.480.

V.§ 86.

"Il y auroit encore bien des choses à dire sur les écrits de ce Saint. Nous en reservons une partie pour les notes, & nous en omettons beaucoup d'autres pour abreger & pour finir par ce mot d'un ancien solitaire;]'Quand vous trouverez quelque chose des ouvrages de S. Athanase, & que vous n'aurez pas de papier pour l'écrire, écrivez-le sur vos habits.[C'est pourquoi nous ne voulons point omettre]'les paroles de ce flambeau de l'Egypte que Socrate nous a conservées les ayant apprises d'Evagre. Ce n'est pas sans sujet que Moyse avoit receu ordre de placer la table[des pains]du costé du septentrion. Que les personnes éclairées comprennent quel est ce[vent froid]qui souffle contre eux; qu'ils souffrent avec courage toutes sortes de tentations, & qu'en mesme temps ils nourrissent avec joie ceux qui s'adressent à eux.[Evagre ne dit point si ces paroles estoient tirées de quelqu'un des écrits du Saint, ou recueillies de ses discours.]

NOTES 108, 109, 110.

Mose,c.40.t.13. p.1070.

Socr.l.4.c.23.p. 237.b.c.

SAINT EPHREM, DIACRE D'EDESSE,

SOLITAIRE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

ARTICLE PREMIER.

Estime du nom & des écrits de Saint Ephrem.

[JESUSCHRIST qui a promis de recompenser au centuple dés cette vie ceux qui auroient abandonné quelque chose pour l'amour de luy, nous en donne une preuve illustre en la personne de S. Ephrem. Car comme entre les graces qu'il a receues, il paroist en avoir eu une toute particuliere de fuir la gloire du monde, & d'aimer à passer pour une personne tres defectueuse & tres imparfaite, & mesme pour un tres grand pecheur; Dieu luy a donné une reputation tout à fait extraordinaire, & l'a fait reverer des Fideles, non seulement comme l'un des plus celebres Peres des deserts, mais comme l'une des plus grandes lumieres qui ait éclairé l'Eglise au temps où elle estoit la plus eclatante & la plus feconde en grands Saints.]

'S. Basile admiroit les dons que Dieu avoit mis en luy, & estoit surpris de sa science; & le jugement de ce grand Saint, qui par le consentement de tout le monde, estoit le plus habile & le plus savant homme de son temps, estoit suivi generalement par tous ceux qui excelloient alors en eloquence parmi les Grecs: 'ce qui estoit d'autant plus admirable, que Saint Ephrem n'avoit jamais étudié les sciences, [& qu'il ne savoit pas mesme d'autre langue que la syriaque. On croit que c'est luy que S. Basile a marqué,] 'lorsque dans son Hexaemeron il dit avoir appris l'explication d'un passage de la Genese, d'un homme de Syrie aussi eloigné de la science du monde, qu'il approchoit de la veritable science, '& lorsque dans son livre sur le Saint Esprit il remarque

Soz.l.3.c.16.p. 525.c.

a.

Bas.hex.h.2.t.1. p.21.c.

de Spi.c.29.t.2. p.360.

quelque proprieté de la langue de Mesopotamie, qu'il avoit sceue, dit-il, d'un homme de ce pays là, tres instruit dans sa langue, comme il estoit tres pur dans sa foy.[Nous verrons plus particulierement dans la suite ce qui se passa entre ces deux Saints.

Saint Gregoire de Nysse a toujours fait profession de suivre les sentimens de S. Basile son frere : Ainsi il ne se faut pas étonner s'il a prononcé,"comme on le croit, un eloge magnifique de S. NOTE I.
Nys.in Eph.p. 601.c|615.a. a p.595.596. Ephrem le jour de sa feste,]'où il l'appelle le Docteur de l'univers:[a] & il s'efforce d'autant plus de le relever par ses louanges, que ce Saint avoit eu plus de soin de s'humilier en défendant
Boll.1.feb.p.49. § 6.7. expressément qu'on le louast.'On pretend que S. Amphiloque l'un des plus illustres Prelats du second Concile œcumenique, a aussi écrit quelques unes de ses actions.

Hier.v.ill.c.115. p.300.d. 'S. Jerome écrit en l'an 392, que ses ouvrages estoient si celebres & si reverez, qu'on les lisoit publiquement en quelques
p.301.a. Eglises aprés l'Ecriture sainte ;'& ils conservent, dit-il, dans les langues où on les traduit, la vivacité & le feu que cet esprit sublime leur a donné dans le syriaque.[Pallade qui ne nomme que luy & S. Julien Sabbas entre les solitaires de Mesopotamie, raportant une action illustre de charité par laquelle il couronna
Lauf.c.101.p. 1021.a. sa vie,]'dit qu'il ne s'écarta jamais du droit chemin ; qu'il marcha jusques au bout dans la voie du S. Esprit, d'une maniere qui luy fit meriter des faveurs extraordinaires ; qu'il persevera avec
d. perfection dans le repos de la solitude,'& que ses écrits sont dignes de l'estime des personnes les plus habiles.

Conc.t.2.p.219. d. 'Basile & les autres moines de Constantinople dans leur requeste contre Nestorius en 430, mettent S. Ephrem entre les
Thdrt.ep.145. p.1026.d|l.2.c. 36.p.633.c. Peres de la tradition ecclesiastique.'Theodoret qui fait la mesme chose, le qualifie l'admirable Ephrem & un excellent écrivain, la lyre du S. Esprit, & le canal qui arrosoit tous les Syriens
Soz.l.3.c.16.p. 527.c. des eaux de la grace.'Sozomene qui en parle amplement, & qui dit neanmoins que ceux du pays en savoient & en raportoient
p.525.a. encore plus qu'il n'en dit,'ne craint pas d'avancer que sa reputation surpassoit celle de tous les grands hommes de son temps, [c'est à dire du temps de Constantin, de Constance, & de Valens;] & que nul autre n'honoroit plus que luy[la sainteté de]l'Eglise
b.c. Catholique.'Il confirme & appuie par de fortes raisons, le jugement que S. Basile avoit fait de sa science ; ajoutant que s'il avoit
p.526.c. esté eminent en lumiere & en genie,'il ne s'estoit pas rendu moins illustre par la splendeur de ses actions, & par la pureté parfaite de sa conduite.

'L'auteur de l'homelie contre les faux docteurs & sur le jugement dernier, que quelques uns croient estre S. Jean Chrysostome,[& d'autres Jean de Jerusalem, quoiqu'apparemment il ne soit pas si ancien;]'cet auteur, dis-je, aprés avoir deploré la mort des plus illustres Prelats & Docteurs qui avoient jusques alors éclairé l'Eglise, & en avoir fait l'eloge en un mot, s'étend » seulement sur S. Ephrem. Où est, dit-il, le celebre Ephrem, la » force de ceux qui manquoient de fermeté & de courage, le frein » & le moderateur des jeunes gents, le guide & le directeur des » penitens, l'épée[de l'Eglise]contre les heretiques, le vase & la » demeure du S. Esprit?

Lab.scri.t.1.p. 772.

Chry.t.6.or.51. p.401.c.

[Les vies des Peres raportent quelques unes de ses actions.] 'Gennade en parle comme d'un Prophete.[a]Un autre S. Ephrem, qui gouvernoit l'Eglise d'Antioche[dés l'an 526,]cite quelques uns de ses sermons pour autoriser la foy de l'Eglise;'& Leonce de Byzance,[qui écrivoit au commencement du VII. siecle,] fait la mesme chose en divers endroits.[b]Photius marque un grand nombre de ses ouvrages, & en fait un fort bel eloge,[que nous raporterons dans la suite.][c]Il dit qu'Eusebe en a parlé: 'mais il y a apparence qu'il se trompe, & qu'il prend Sozomene pour Eusebe,[qui est mort dés 340, lorsque S. Ephrem ne pouvoit pas encore estre fort celebre. Nous ne disons rien de Metaphraste, de Nicephore, ni des autres auteurs modernes, qui ont suivi ce que les anciens en avoient écrit.

Genn.v.ill.c.3.
a Phot.c.229.p. 820.
Leont.in N.& Eu.l.1.p 979.a|l. 2.p.1001.c|l.3.p. 1026.b.
b Phot.c.196.p. 512.
c p.516.
Boll.1.feb.p.53. 529.

Nous employerons pour faire l'histoire de sa vie, ce qu'en ont dit S. Gregoire de Nysse, S. Jerome, Pallade, Theodoret, Sozomene, & les vies des Peres. Nous y ajouterons une petite vie qu'on a jugé digne d'estre traduite en François, quoiqu'elle ne soit peutestre pas bien ancienne. Nous tascherons aussi de ramasser ce qu'on en trouve dans les ouvrages mesmes de Saint Ephrem, particulierement dans celui qu'on appelle sa confession, & dans son "testament. Car quoiqu'il y ait quelque difficulté à accorder ces deux pieces l'une avec l'autre, "elles paroissent neanmoins l'une & l'autre trop autorisées pour en abandonner aucune des deux. Mais pour ce qui regarde Saint Amphiloque, c'est à dire la vie de Saint Basile qui porte son nom, "chacun convient que c'est un ouvrage plein de fautes, & auquel on ne peut avoir aucun égard.]

NOTE 2.
NOTE 3.
V.S.Basile note 82.

ARTICLE II.

Naissance, education, & jeunesse de Saint Ephrem.

Ephr.conf.p. 469.2.a. 'NOSTRE Saint nous apprend luy mesme que ses ancestres estoient des étrangers[venus de quelque autre lieu à Nisibe en Mesopotamie, où]ils vivoient de ce qu'ils gagnoient du travail de leurs mains, &"des ausmones qu'on leur faisoit; que NOTE 4. ses ayeuls s'estant un peu avancez, avoient esté laboureurs; & que son pere & sa mere avoient vécu de mesme dans la condition op.92.p.217.2.d. basse de ceux dont ils avoient tiré la vie.'Ils"avoient des terres NOTE 5. auprés de la ville.[Mais si le monde ne voyoit rien que de bas dans sa famille, le Saint y trouvoit une noblesse veritablement conf.p.469.1.e. illustre,]'puisqu'il estoit uni par le sang à des martyrs, & que son pere & sa mere avoient confessé le nom de J. C. devant les juges. [C'estoit sans doute durant la persecution de Diocletien.]

Boll.1.feb.p.50. § 12. 'Car il est né sous Constantin, selon les Grecs;[& on juge par le temps de sa mort que c'estoit plutost avant qu'aprés le regne p.74.§ 1. de ce premier Empereur Chrétien.]'Sa petite vie dit qu'il vécut §1|51.§ 19. sous Constantin & les Empereurs suivans;'mais[elle se trompe] Nys.v.Eph.p. 604.b. avec d'autres Grecs de dire qu'il naquit à Edesse:'ce qui est contraire à S. Gregoire de Nysse, comme la suite le fera voir. Ephr.test.p.601. 1.c. 'Le Saint mesme dit assez clairement qu'il estoit étranger à a Soz.l.3.c.16.p. 525.a. Edesse;[a]& Sozomene nous assure qu'il estoit de Nisibe.[b]Il est b a|Nys.v.Eph. p.597.b.&c. fort souvent qualifié Ephrem de Syrie.[c]Mais il est visible que c Soz.l.6.c.33.p. 690.c|c.34.p. 691.c.d.&c. l'on comprenoit alors & Nisibe & tout le reste de la Mesopotamie sous le nom de Syrie.[d]Son nom est le mesme que celui du second d Ephr.test.p. 598.2.c. fils du Patriarche Joseph:[& il est souvent appellé Ephraïm dans les auteurs: Mais nous sommes accoutumez à Ephrem.]

e Boll.1.feb.p. 74.§ 1. [e]La pieté de ses parens,[f]qu'il place dans la beatitude du ciel, f Ephr.conf.p. 472.2.e. [g]fit qu'ils luy apprirent à craindre Dieu. Il eut encore l'exemple g p.469.1.e. de la vertu qu'il voyoit pratiquer à plusieurs de ses voisins, & h Nys.v.Eph p. 612.d. des souffrances qu'il entendoit dire que beaucoup de personnes avoient endurées pour J. C.[h]Il fut consacré à Dieu dés le berceau comme un autre Samuel,& commença dés ses plus tendres p.598.c. années à ecouter sa voix divine.'Dés l'enfance il fut elevé & nourri dans la meditation des Ecritures sacrés. Il desaltera sa soif dans les canaux eternels de la grace, & arriva, selon l'Apostre, à la mesure de l'age de J. C.

p.605.c|Vit.P.l. 5.c.18.§ 5.p.636. 2. 'A peine avoit-il passé les premieres années de son enfance,

lorsque Dieu luy fit connoistre dans une vision le talent qu'il luy devoit donner un jour pour repandre sa parole dans les cœurs des peuples. Car il vit sortir de sa langue une vigne chargée de fruits, qui s'augmenta si fort, qu'elle remplissoit toute la terre, & que tous les oiseaux venant manger de ses fruits, plus ils en prenoient plus il en restoit.'Sa vie dit que ce furent ses parens qui eurent cette vision.[a]Mais S. Gregoire cite ce qu'il en dit de S. Ephrem mesme, qui le raportoit neanmoins comme si cela fust arrivé à un autre. Boll.1.feb.p.74.§1. a Nyss.v.Eph.p.605.c.

[L'humilité profonde de nostre Saint, qui est le principal caractere de sa vertu,]'l'a fait quelquefois parler de son enfance d'une maniere assez differente de ce que nous venons de dire: [& il parle souvent de mesme de ses autres ages.]La pureté de sa lumiere luy faisoit voir''les les legeretez & les autres fautes de l'enfance dans la disproportion qu'elles ont avec la sainteté de Dieu, qui est le modele des Chrétiens, & non selon la bassesse de nos idées, qui content pour rien les fautes communes & ordinaires.[Selon un écrit qui peut-estre de luy,]'il a quelquefois assisté aux spectacles de l'amphitheatre.[b]Il estoit Chrétien lorsqu'il tomboit dans les fautes dont il se plaint,[mais simple catecumene:]& il acquit ensuite une nouvelle pureté'par le battesme, qu'il receut[peutestre agé d'environ dixhuit ans. Ephr.conf.p.469.2.b. ☞ la note 3. op.103.p.362.2.c. b conf.p.469.2.b. p.472.2.b.'Boll.1.feb.p.60.1.

Quelles qu'aient pu estre les fautes qu'il avoit faites auparavant, elles n'ont pas empesché qu'on n'ait écrit de luy,]'qu'il parut toujours irreprehensible depuis son enfance jusques à sa mort.'Luy mesme loua Dieu dans les derniers momens de sa vie de ce qu'il avoit conservé inviolablement la foy Catholique qu'il avoit apprise des ses plus tendres années, sans la laisser ebranler [par toutes les tempestes de l'heresie qui s'eleverent de son temps, & qui emporterent presque tout l'Orient.]'Sa plus grande consolation fut toujours de n'avoir jamais dans toute sa vie formé aucun blaspheme contre le Seigneur, & de n'avoir point laissé sortir de sa bouche aucune parole contraire au respect qu'il luy devoit.'Il ne s'eloigna jamais en quoy que ce fust de la foy Orthodoxe receue dans toute la terre, ni de la communion de l'Eglise Catholique & Apostolique. Boll.p.74.§1. Ephr.test.p.603.2.c. c. p.599.1.c d.

'Sa charité pour le prochain suivit en cela celle qu'il avoit envers Dieu,[c]& tant qu'il vécut il ne parla jamais contre personne, & n'eut jamais aucune dispute qu'avec les heretiques. Nyss.v.Eph.p.600.d. c p.601.a.'Ephr.test.p.598.2.c.

ARTICLE III.

Saint Ephrem encore jeune eſt mis en priſon ſur un accident, avec deux autres perſonnes.

[COMME l'homme interieur a ſes degrez, & ſes ages s'il faut ainſi dire, auſſibien que l'homme exterieur, ce que nous venons de dire de la vertu de S. Ephrem dans ſa jeuneſſe ne nous doit pas faire croire qu'elle fuſt ſans defaut, & auſſi parfaite qu'elle a paru dans la ſuite de ſa vie.]'Sozomene dit qu'avant que d'embraſſer la vie monaſtique, il ſe laiſſoit aiſément aller à[des mouvemens]de colere.'Outre ce qu'il dit luy meſme en general des fautes où il eſtoit tombé autrefois,[a]il ſe plaint beaucoup de ce que dans ſa jeuneſſe, & avant que d'avoir renoncé au ſiecle, le demon luy avoit preſque perſuadé que tout arrive par hazard.[Mais on peut juger que c'eſtoit plutoſt de ſimples penſées, qu'un vray doute,]'puiſqu'il proteſte à ſa mort avec ſerment, qu'il n'avoit jamais douté de la puiſſance deDieu. 'Il paroiſt que ce fut pour le tirer de ces penſées, & d'une tentation ſi dangereuſe, que Dieu permit qu'il tomba dans l'accident que nous allons dire,[& qui fait une partie conſiderable de ſon hiſtoire.]

Soz.l.3.c.16.p. 527.a. | Ephr.conf.p. 469.2.b. | a p.465.1.b. | teſt.p.599.1.d. | conf.p.465.1.b. c|466.2.c.

'Ses parens l'ayant un jour envoyé à des terres qu'ils avoient auprés de la ville,[b] lorſqu'il eſtoit encore fort jeune; comme il alloit par la campagne au fond de la Meſopotamie,[c] il paſſa par une foreſt,[d] où il trouva ſur le ſoir la vache d'un pauvre étranger couchée. Soit par malice, comme il le dit, [ſoit par une folie & une indiſcretion de jeuneſſe,]il fit" lever cette vache'à coups de pierres, & la pourſuivit quelque temps:[e] ce qui fut cauſe qu'une beſte l'ayant rencontrée enſuite, la dechira, parcequ'eſtant pleine, & toute entrepriſe de froid,[elle n'eut pas la force de ſe défendre.]'Quelques uns ajoutent, que ayant rencontré aprés cela l'étranger à qui la vache appartenoit, & qui la cherchoit en pleurant;'& cet homme luy demandant s'il ne l'avoit point vue, il ne luy répondit que par des injures. Note 6.

op.92.p.216.2.b|217.2.d. | b conf.p.465.1.c. | c op.92.p.216.2.c. | d conf.p.465.1.c. | op.92.p.216.2.c|217.2.d. | e conf.p.465.2.c. | op.92.p.216.1.c. d|217.2.c.

'Un mois aprés qu'Ephrem eut fait cette faute, comme ſes parens l'envoyoient encore à leur maiſon des champs,'ſe trouvant ſurpris de la nuit, il s'arreſta avec un berger qui le retint chez luy. Mais le berger s'eſtant enivré, les loups entrerent la

p.216.2.d. | d.c|217.1.a.b| conf.p.465.1.c.d.

nuit durant qu'il dormoit dans la bergerie, & disperserent tout le troupeau. Ceux à qui estoit le troupeau arrivez là dessus, se saisissent d'Ephrem aussibien que du berger, l'accusant, quoy qu'il pust dire, d'y avoir fait entrer les voleurs ;'de quoy il semble que le berger l'eust accusé pour se disculper.'Il fut mené devant le juge.[Je ne sçay si ce ne seroit point à Edesse metropole de l'Osrhoene,'& qui l'estoit peutestre aussi alors de la Mesopotamie :]& là nonobstant ses sermens & ses défenses, le juge l'envoya en prison en attendant que l'affaire fust éclaircie.'Le berger fut mis dans une prison differente. conf.p.466.2.b. p.465.1 d|op. 92.p.216.e. conf.p.465.1.d.

'Aprés Ephrem, on avoit presenté au juge un[bourgeois]accusé d'adultere : Et le juge ayant remis son affaire avec celle d'Ephrem, ils furent menez tous deux ensemble à la prison, où ils trouverent un paysan accusé d'homicide.'Luy & le bourgeois estoient egalement innocens, aussibien qu'Ephrem, du crime dont on les accusoit, mais coupables d'un autre dont la justice de Dieu les vouloit punir.[Voici quel estoit celui du bourgeois que l'on accusoit d'adultere.] d.e'op.92.p.216. 2.e. op.92.p.216.2.e| 217.1.b.c|conf. p.465.1.d.

'Il estoit arrivé deux ans auparavant, que deux freres qui estoient dans les armées,'ayant beaucoup herité de leur pere ; & leur sœur unique, qui estoit une jeune veuve[a]fort pieuse, & qui avoit beaucoup de crainte de Dieu,[b]demandant à avoir sa part dans la succession ; ils publierent pour l'en exclure qu'ils savoient qu'elle avoit vécu dans le desordre, & qu'ils en avoient des témoins. Elle qui se sentoit innocente, soutenoit avec serment que c'estoit une calomnie, & elle ne craignit point de promettre en presence de témoins, que si elle pouvoit estre convaincue d'avoir rien fait contre son honneur, elle renonçoit absolument à la succession de son pere. Alors les deux freres vinrent trouver le bourgeois dont nous parlons, le prierent de vouloir soutenir en justice à leur sœur, le crime dont ils l'accusoient, & luy promirent cinquante pieces d'argent. L'affaire se passa comme ils souhaitoient. On vient devant les juges ; le bourgeois proteste qu'il sçait constamment que la veuve a manqué à son devoir ; elle est declarée dechue des biens de son pere ; ses freres les partagent entre eux, & le faux témoin reçoit ses cinquante pieces. op.92.p.217.1.e. e|conf.p.465.2. a. a op.92.p.218. 2.a. b p.217.2.a.b|. conf.p.465.2.a. b.

[Deux ans aprés,]'l'un des deux freres estant à la ville pour quelques affaires, commit un crime avec une femme ; & comme ils estoient ensemble, son faux témoin vint pour demander quelque chose à emprunter à cette femme dont il estoit voisin. L'a- conf.p.465.2.d. e.

dultere se sauva par la fenestre[durant qu'il entroit,]& la femme ayant donné à son voisin ce qu'il luy demandoit, elle le pria de la vouloir aussi descendre par la fenestre, parce, disoit-elle, que ses creanciers venoient pour la mettre prisonniere. Mais comme il se mettoit en devoir de la descendre,(ou plutost qu'il achevoit
1.d.e. de le faire,)le mari survint, l'arresta,'& le fit mettre en prison comme adultere de sa femme, qui se sauvoit cependant;[se constituant luy mesme]prisonnier en une autre prison,[pour estre puni en cas qu'il ne prouvast pas le crime dont il accusoit le bourgeois.]
d. 'L'accusé fut mis, comme nous avons dit, dans la mesme prison où estoit S. Ephrem, & en mesme temps que luy; & l'accusateur dans celle où estoit le berger.[Nous verrons dans la suite comment Dieu punit le veritable adultere, tant pour ce crime, que pour celui qu'il avoit commis contre sa sœur.]

Ephr.conf.p. 465.2.e. 'Son frere,[qui estoit son parfait imitateur,]s'estant aussi laissé emporter à un amour dereglé pour une femme mariée, en tua le
p.466.1.2. mari 'un jour qu'il s'estoit allé promener aprés disné à une terre qu'il avoit à la campagne. Car s'estant approché de luy comme pour le saluer,[il le poignarda]& s'enfuit. Les parens du mort accourus au bruit, ne trouverent personne sur qui ils en pussent rejetter le crime, qu'un paysan qui estant lassé du travail s'estoit endormi auprés; & ainsi croyant que c'estoit luy qui avoit fait le
p.465.1.d.e. meurtre, ils le prirent, & le firent mettre en prison;'& le corps du mort fut porté pour servir à l'instruction du procés, dans la prison
2.a|op.92.p.217. 1.d.e. où estoit le berger dont nous avons parlé.'Ce paysan estoit donc innocent du crime dont on l'accusoit. Mais il estoit arrivé peu de jours auparavant, que passant sur un pont, & deux hommes qui le suivoient de quelques pas, s'estant mis à se quereller, celui qui se trouva le plus fort, jetta l'autre dans la riviere, qui y fut noyé, sans que le paysan qui le voyoit, & que ce pauvre homme appelloit à son secours, se mist en devoir de le sauver, comme il eust pu faire, en luy donnant seulement la main.

ARTICLE IV.

Saint Ephrem dans la prison a plusieurs visions & diverses preuves de la providence & de la justice de Dieu.

[IL parut bientost que Dieu avoit permis qu'Ephrem se trouvast en prison avec ces deux personnes, pour le convaincre de la justice de sa providence par des evenemens qui en estoient

des effets & des preuves si visibles.]'Car aprés y avoir passé sept jours, le huittieme il vit comme il dormoit[a] un jeune homme terrible de visage, mais d'une voix fort douce :[b] & dans son testament il parle d'un"Ange qui avoit accoutumé de le reprendre quand il faisoit mal. Ephr.conf.p. 465.1.c. a op.92.p.216.2.c. b test.p.601.2.d.

Angelus apprehensor meus & redargutor.

[Cet Ange donc, ou quelque autre ministre de Dieu,]'s'estant apparu à luy, luy demanda ce qu'il faisoit dans la prison. Il luy dit en pleurant que c'estoit sur ce qu'on l'accusoit d'avoir fait voler un troupeau, de quoy il estoit innocent. Le jeune homme » en souriant, luy dit : Je sçay bien que vous n'estes pas coupable » de cela, mais je sçay bien aussi ce que vous avez fait il y a peu de » jours.'Souvenez vous de ce que vous avez pensé, & de ce que » vous avez fait ; & vous reconnoistrez par vous mesme que vous » meritez bien de souffrir ce que vous souffrez.'Demandez aussi » à ceux qui sont avec vous ce qu'ils ont fait ; & vous verrez que » quoiqu'ils soient innocens des crimes pour lesquels on les a mis » en prison, ils meritent bien neanmoins d'y estre mis. Avouez » donc que Dieu est juste, & que ses jugemens sont des abysmes : » 'Vivez dans la pieté, & vous reconnoistrez quelle est la provi- » dence divine.'Il semble qu'Ephrem ait vu dans cette vision les deux compagnons de sa prison, avec un autre criminel que luy & les autres ne connoissoient point. op.92.p.217.1.a. b. conf.p.465.1.c. op.92.p.217.1.b. conf.p.465.1.c. 2.b.

'Quand il se fut eveillé, il pensa en luy mesme quelle faute il pouvoit avoir faite. Il se ressouvint de la vache dont nous avons parlé ; & ayant raporté ce songe aux autres, ils luy avouerent tous deux ce qui leur estoit arrivé.'Ce recit le toucha extremement, & le fit rentrer en luy mesme, jugeant bien qu'un songe dont il voyoit la verité en trois personnes differentes, ne pouvoit estre une imagination ni un hazard, comme il eust pu croire, si cela ne l'eust regardé que luy seul. 1.c|2.a. 2.b.

'S'estant encore endormi, [apparemment la nuit suivante,] il » revit la mesme personne, qui luy dit, Vous verrez demain ceux » que vous avez offensez,'ou plutost, ceux qui vous font souffrir » par leurs calomnies.[c] Cela le rendit tout inquiet & tout triste, dans la crainte de ce qui devoit arriver le lendemain : car il n'avoit plus garde de s'imaginer que rien n'arrivast que par hazard. Et les autres luy ayant demandé pourquoi il estoit triste ; ils ne le furent pas moins que luy, quand il leur eut dit sa vision. b.c. Boll.1.f.b.p.60. § 4. c Ephr conf p. 465.2.c.

'Des que la nuit fut passée,[d] le Gouverneur s'estant assis sur son tribunal, fit dresser"le chevalet, & tous les autres instrumens de la question ; & il ordonna qu'on y appliquast les prisonniers. c. d op.92.p.217.2.c.

ἐκτείνεσθαι

Les archers vinrent auſſitoſt les querir, & avant que de les faire
conf p.465 2.c. ſortir de la priſon, on leur chargea tout le corps de chaines.'On
preſenta en meſme temps au juge cinq perſonnes qu'on venoit
d'arreſter, entre leſquels eſtoient les deux freres qui avoient
depouillé leur ſœur par leurs calomnies.

Ibid. 'On commença la procedure par les deux qui eſtoient en pri-
op.92 p.218 1.a. b. ſon avec S. Ephrem.'Nonobſtant la proteſtation qu'ils faiſoient
de leur innocence, ils furent appliquez à la queſtion,[a]& rigou-
a p.465.2.e. b op.92.p.218.1.b. reuſement fouettez; & puis on les remena en priſon.[b]Durant
qu'on les tourmentoit, Ephrem trembloit de peur & fondoit en
larmes, croyant aller ſouffrir les meſmes tourmens;& les aſſiſtans
ſe moquoient encore de luy, & luy diſoient, Mon enfant, qu'as «
tu à pleurer? Tu ne craignois rien quand tu faiſois ton crime; «
& maintenant que cela t'eſt inutile, tu t'amuſes à pleurer. Va, va, «
ne crains rien; ton tour viendra bientoſt, auſſibien qu'aux autres. «
2.c. 'Neanmoins on ne luy fit rien ſouffrir,[c]& il demeura ſpectateur
c conf p.465.2.c. du jugement, aprés meſme que ſes deux compagnons furent re-
menez en priſon.

c.d. 'On commença donc à examiner les cinq qu'on venoit de
d op.92.p 218.1.e. prendre; & on interrogea premierement les deux freres.'Ils
eſtoient accuſez l'un d'homicide, l'autre d'adultere,[d]& eſtant
d conf p.465.2.d. mis à la queſtion,[e]& étendus durant pluſieurs heures"avec des *ad gyrum rotæ.*
e op.92.p.218.2.d. poulies,[f] non ſeulement ils reconnurent le crime dans lequel on
les avoit ſurpris, mais meſme eſtant preſſez de dire s'ils n'en
f conf.p.465.2.d.e. avoient point commis d'autres,[g] ils confeſſerent l'injuſtice qu'ils
g op.92.p.218.2.d. avoient faite à leur ſœur,[h]& de plus, l'un avoua avoir commis
h conf.p.465.2.d.e. l'adultere, & l'autre l'homicide dont nous avons parlé, & dont
on accuſoit les deux qui eſtoient priſonniers avec Ephrem.
c|466.1.a. 'Ils declarerent auſſi où eſtoient les femmes, l'une dont l'homi-
cide avoit abuſé, & l'autre dont l'adultere avoit encore tué le
mari. Aprés cette confeſſion, on les envoya en priſon, pour y
eſtre gardez juſqu'à ce qu'on euſt amené ces femmes.

p.466.1.a.b. 'On interrogea enſuite les trois qui reſtoient, accuſez, l'un
d'avoir mis le feu à des blez, & les deux autres d'avoir eſté com-
plices d'un homicide. On les fouetta legerement; & comme ils
ne confeſſoient rien, le juge les fit remener en priſon, pour eſtre
op.92.p 218.1.c. examinez par ſon ſucceſſeur qu'il attendoit:'Et on y remena auſſi
conf.p.456.1.b. Ephrem,'ſans l'avoir examiné.

1.b.c. 'Comme ils furent tous enſemble aſſez longtemps dans la
2.b. priſon,[à cauſe du changement de Gouverneur,]'c'eſt à dire
1.b.c. environ deux mois,'ils firent connoiſſance les uns avec les au-

tres ; & les deux freres y ayant reconnu celui qui avoit porté faux témoignage en leur faveur contre leur sœur, ils en furent extremement surpris. 'Ils commencerent tous à regarder b.
Ephrem comme un homme de pieté, '& ils le prioient de leur c.
donner, s'il pouvoit, quelque bonne esperance du succés de leurs affaires. Mais il ne revit plus celui qui luy estoit apparu d'abord, jusques aux derniers jours de leur prison.

'La mesme personne luy apparut donc alors pour la troisieme e.
» fois, '& elle luy dit, Hé bien, Ephrem, estes vous enfin bien assuré op.52.p.219.1.a.
» que Dieu gouverne le monde par un jugement tres equitable, b.
» & qu'il n'y a point d'injustice dans sa conduite ? Oui, Seigneur, » répondit Ephrem, je ne puis douter que ses œuvres ne soient » merveilleuses, & que ses regles ne soient tout à fait impenetra-» bles. Mais puisque vous m'avez déja fait cette misericorde, » ajouta-t-il en pleurant, de consoler ma foiblesse en vous decou-» vrant à moy, ayez encore pitié de vostre serviteur, & tirez moy » de cette prison, afin que je puisse me faire moine, & servir J. C. » mon Seigneur. L'autre luy répondit en souriant, qu'il seroit interrogé encore une fois, & puis delivré ; & Ephrem luy disant qu'il ne pouvoit supporter les menaces du juge, & les douleurs » de la question ; il ajouta, Il eust bien mieux valu que vous n'eus-» siez rien fait contre vostre devoir, & vous n'auriez pas esté mis » en prison. Mais puisque vous avez merité par vostre faute d'y » estre enfermé, que vous puis-je faire ? Neanmoins ne craignez » pas, vous ne souffrirez pas beaucoup. Il viendra un nouveau » Gouverneur qui vous tirera d'ici.

'La mesme personne luy fit encore connoistre qui estoient les conf.p.466.1.c.
» trois derniers prisonniers. Ces trois sont coupables comme [les » deux premiers,] de crimes differens de ceux dont on les accuse ; » & ils en seront punis comme ils le meritent. Ephrem leur dit ce qu'il avoit appris : & deux d'entre eux luy avouerent qu'un malheureux ayant tué une personne pour avoir sa vigne qui estoit proche de la sienne, ils avoient attesté en jugement que cette vigne appartenoit au meurtrier, & que le mort s'estoit tué luy mesme en tombant du haut d'une roche. 'Le troisieme avoua d.
qu'estant en colere contre un homme, il l'avoit tellement poussé, que contre son dessein il l'avoit fait tomber du haut d'une maison en bas, & qu'il s'estoit tué de cette chute. 'Enfin au bout 2.b.
d'environ 70 jours qu'il avoit passé dans la prison, 'il vit la mesme 1.d.
» personne qui luy dit en songe, Vous serez demain delivré, & les » autres jugez chacun selon qu'ils le meritent.

ARTICLE V.

Saint Ephrem est delivré de prison.

Ephr.conf.p. 466.1.d. 'LE lendemain donc tous les prisonniers ayant esté amenez devant le nouveau juge, aprés qu'il eut examiné leur cause, il renvoya absous les deux premiers prisonniers,' & fit mettre à la question les deux femmes adulteres pour savoir si elles n'estoient point coupables de quelque autre crime. L'une d'elles confessa qu'elle avoit mis le feu aux blez d'un homme en haine de ce qu'il avoit decouvert son adultere; & que ceux qui estoient accourus ayant trouvé un autre homme qui s'enfuyoit à cause de ce feu, ils l'avoient pris, croyant qu'il en estoit l'auteur. C'estoit celui mesme qui estoit prisonnier : & se trouvant dechargé par cette deposition, il fut renvoyé absous.

c|2.a. 'L'autre femme declara que l'un des freres calomniateurs de leur sœur veuve, & qui estoit son adultere à elle, l'ayant un jour trouvée avec un autre homme, il avoit tué cet homme, & l'avoit jetté dans un carrefour : Que comme le peuple y accouroit, il estoit arrivé que deux hommes couroient aprés un voleur qui avoit derobé un bouc ; & que le peuple les voyant courir, & croyant qu'ils fuyoient, les avoit pris comme auteurs du meurtre, & qu'on les avoit mis en prison. Le juge s'informa avec soin qui estoient ces deux personnes, & ayant reconnu que c'estoient deux de ceux qui estoient alors devant son tribunal, il les declara innocens, & les renvoya absous.' Pour les deux freres, & ces miserables femmes, il les condanna à estre dechirez des bestes.

2.b. [Ephrem restoit seul à juger ;]' & il se rencontroit que le Gouverneur estoit de son pays,' & connoissoit fort particulierement ses parens ;[a] de quoy Ephrem n'avoit encore rien sceu.[b] Lors donc qu'il parut pour estre examiné, presque nud, & chargé de chaines, le juge le reconnut ;[c] & il eust bien souhaité de luy témoigner l'affection qu'il luy portoit : [d] mais il falloit agir selon la rigueur des loix. [c] Il l'interrogea donc, & aprés qu'il luy eut dit comment il avoit esté mis en prison, il fit appliquer le berger à la question, & l'obligea par le fouet à confesser la verité. Ainsi il verifia l'innocence d'Ephrem, & le renvoya absous du crime dont on l'avoit accusé.

b|op.92.p.219.1.c. a conf.p.466.1.b. b op.92.p.219.1.d. c conf.p.466.2.b. d b|op.92.p.219.1.d. e conf.p.466.2.b.

[Voilà de quelle maniere cette histoire est raportée particulierement dans l'écrit intitulé la Confession de S. Ephrem. Les

circonstances en sont tres remarquables ; & nous ne voyons pas moyen de douter qu'elles ne soient vraies, cette Confession ayant un trop grand caractere de sincerité, & mesme de grandeur & de sainteté, pour croire que ce ne soit qu'un de ces pretendus pieux romans trop communs parmi les Grecs. Aprés tout, les exemples de ceux qui estant coupables devant Dieu, sont punis par les hommes pour des crimes qu'ils n'ont point commis, n'ont jamais esté rares dans le monde. Il n'y a que l'amas, s'il faut ainsi dire, qu'on en voit ici, qui puisse paroistre extraordinaire. Mais aussi c'estoit une occasion extraordinaire où Dieu vouloit persuader fortement d'un des plus importans principes de la religion, un homme qu'il destinoit à estre un jour l'une des plus grandes lumieres de son Eglise.]

'Ephrem demeura toujours depuis vivement touché du malheur qu'il avoit eu de n'en avoir pas esté assez fortement persuadé. Il ne s'eleva point dutout des visions qu'il avoit eues, quoiqu'il ne pust douter de leur verité : il se comparoit à Pharaon"qui en avoit eu aussi sans se convertir : il s'humilioit dans l'incertitude s'il avoit suffisamment satisfait pour une faute qu'il regardoit comme presque irreparable. Il supplioit tous ses freres de luy accorder leurs prieres pour luy aider à en obtenir le pardon, à appaiser Dieu, & à guerir cette plaie profonde de son ame.'Il tascha de reparer encore cette faute en publiant les louanges[de la sagesse]de Dieu, & en faisant quelques écrits » pour défendre la verité de sa providence. Mais je ne sçay pas, » disoit-il, s'il a agreé ce que j'ay écrit & ce que j'ay dit.

Marginal notes: 1.c.d. — a &c. — c.d|468.1.d.e.

ARTICLE VI.

Saint Ephrem se retire dans un monastere : Ses austeritez, sa pauvreté, sa chasteté.

'LA nuit d'aprés que Saint Ephrem eut esté absous & mis en liberté, il revit en songe la mesme personne qui luy estoit » apparue dans la prison ; & elle luy dit, Retournez en vostre » pays[1]; faites penitence de vostre iniquité ; & ne doutez plus qu'il » n'y ait un œil[& une providence]qui veille sur toutes choses. Il » luy fit de grandes menaces s'il manquoit à ce qu'il luy ordon» noit ; Et depuis cela, je ne l'ay plus vu, dit le Saint dans sa Confession,'faite lorsqu'il estoit honoré de tout le monde,[a]& qu'il avoit déja écrit beaucoup d'ouvrages.

Marginal notes: Ephr.conf.p. 466.1.c. — 1. — p.469.470.471. 1.c. — a p.474.1.c.

1. Il n'y estoit donc pas ?

[Il ne differa pas d'un moment à executer l'ordre qu'il avoit receu, & les promesses qu'il avoit faites luy mesme à Dieu dans
op.92 p.215.d.e. son affliction.]' Il se hasta d'aller trouver un vieillard venerable & tres saint, qui demeuroit sur une montagne: Il se jetta à ses piez, luy raconta tout ce qui luy estoit arrivé, & obtint enfin
Thdrt.v P.c.1.t. 3.p.764.d. de luy qu'il le receust pour vivre solitaire avec luy.'Le grand S. Jacque de Nisible, [avec lequel nous verrons que nostre Saint estoit uni,] avoit vécu solitaire sur les montagnes avant son epis-
d. copat, [& ce pouvoit bien estre autour de Nisible,]'dont il estoit originaire.

Nys.de Eph.p. 604.a.b. 'Saint Gregoire de Nysse, [qui assurément n'avoit point vu la Confession de S. Ephrem,] n'attribue sa retraite qu'à la crainte du jugement dernier, dont cet homme si éclairé a toujours esté penetré tres vivement. Ce fut par cette crainte qu'il abandonna & le monde & toutes les choses du monde, qu'il s'en eloigna autant qu'il put, qu'il s'enfuit, & qu'il habita dans la solitude, appliqué à luy seul, & à Dieu dont il attendoit d'y recevoir l'accroissement de sa vertu. Car il savoit fort bien que la vie solitaire nous delivre, si nous le voulons, de tous les embaras & de tous les troubles du siecle, & que par le repos qui luy est propre, elle nous fait jouir de la conversation des Anges, & eleve nostre esprit jusqu'à voir & à contempler la divinité, autant que nostre
Ephr.or.138.p. 582.2.a. nature en est capable.'Il vécut dans une congregation de Religieux avec un saint solitaire nommé Julien, dont il a depuis écrit la vie, comme nous verrons dans la suite. Ils demeuroient dans deux cellules voisines, & se visitoient souvent.

Boll.1.feb.p.74. §1. a Ephr.op.109. p.407.1.d. 'Il embrassa la solitude des sa jeunesse; [de sorte][a]qu'il ne put apprendre la philosophie des hommes, [parcequ'il se hasta d'apprendre celle de Dieu]pour obtenir sa grace, & la remission de ses pechez, qu'il preferoit aussibien à toutes les sciences, qu'à
Soz.l.3.c.16.p. 525.a. b p.526.c. c Lauf.c.101.p. 1021.a. d Nys.de Eph.p. 606.d.e. toutes les richesses du siecle.' Il ne songeoit qu'à s'exercer dans les devoirs de la vie monastique.[b] Il aimoit extremement le repos;[c]& il s'y rendit tres parfait.[d] Il mortifia toutes les voluptez sensuelles, en abatant son corps par la continence, afin de l'assujettir à la raison qui en doit estre la conductrice; & il le dompta tellement par les jeûnes, qu'il le rendit insensible à tous les mouvemens dereglez, & promt à tous les travaux utiles & qui
Soz.p.525.c. pouvoient contribuer au bien des ames.'Ce luy estoit une chose ordinaire de passer plusieurs jours de suite sans manger.

Nys. de Eph.p. 606.e. 'La nuit mesme ne l'empeschoit point de s'avancer à grands pas dans le chemin de la vertu, & ne le trompoit point par les fantosmes

1. fantoſmes que cauſe ordinairement le ſommeil.'Quand elle venoit, elle ſe trouvoit dans la vigilance où il avoit paſſé la journée, & en ſe retirant elle le laiſſoit encore dans la meſme vigilance. Car il prenoit garde avec grand ſoin que la main du prince des tenebres ne le trouvaſt jamais aſſoupi.'Ainſi il ne prenoit p.607.a. de ſommeil qu'autant qu'il eſtoit neceſſaire pour vivre, & pour ne ſe pas donner la mort en renverſant par une violence exceſſive l'ordre & l'œconomie de la nature. Il employoit beaucoup de moyens pour combatre le ſommeil, & empeſcher cet ennemi de s'emparer de ſes yeux; mais les principaux & les plus efficaces eſtoient de coucher par terre, & d'affliger ſon corps par toutes ſortes de mortifications & de rigueurs.

'Comme il ne donnoit point de bornes à ſes jeûnes, à ſes veilles, p.599.a. & à ſes autres auſteritez, auſſi ſon depouillement de toutes ſortes de biens eſtoit ſans aucune reſerve.'Il pratiquoit la pauvreté de p.607.a. meſme que nous liſons qu'ont fait les Apoſtres; & en un tel degré qu'on peut juſtement l'appeller le modele de cette vertu. Car c'eſt de luy que nous avons cette parole qu'il laiſſa comme
» une regle à ſes diſciples en s'en allant au ciel:'Ephrem, leur dit- b|Ephr.teſt.p.
» il, n'a jamais eu ni bourſe, ni baſton, ni beſace, ni or, ni argent, 599.1.c.
» ni aucune autre poſſeſſion ſur la terre. Car ayant appris que
» mon Roy dont la bonté eſt incomparable, dit à ſes diſciples dans
» l'Evangile, Ne poſſedez aucune choſe ſur la terre; je n'ay jamais
» pu avoir d'affection pour rien de ſemblable.

'Il s'accuſe en un endroit de ne s'eſtre pas appliqué au travail Ephr.conf.p. des mains, [voulant peuteſtre dire qu'il s'eſtoit contenté d'en 475.1.a. tirer ſa ſubſiſtance, ſans s'y appliquer auſſi fortement que d'autres faiſoient.] Il eſt certain d'une part qu'il n'a jamais eſté à charge à perſonne pour ſa ſubſiſtance; [& il eſt encore certain de l'autre qu'il a beaucoup eſtimé le travail des mains, auſſibien que tous les Saints de ce temps là.]'Il marque entre les vertus op.138.p.582.2. de Saint Julien avec lequel il avoit demeuré dans le monaſtere, a. 'qu'il travailloit de ſes propres mains à faire des voiles de navi- d. res.'Les écrits qu'on luy attribue, parlent ſouvent de cette prati- op 80.t.2.p.332. que de pieté comme ordinaire aux monaſteres de Meſopotamie, 1 b;3.p.225.1.c. & alibi 'où meſme l'on impoſoit à chaque Religieux une taſche dont il op.87.c.57.p.351. devoit rendre conte au bout de la ſemaine, [comme cela ſe 2.a. pratiquoit en Egypte.]

ἀκεραιότης. 'Il avoit "une ſimplicité, ou plutoſt une integrité & un bon Nyſ.de Eph.p. ſens natutel, qui le portoit à fuir toutes les choſes qui luy pou- 605.b.

1. νήφοντα ἐξ ἡμερῶν δεχομένη, γρηγοροῦντα ἢ καταλιμπάνουσα παρατρέχουσι.

voient nuire, luy apprenant à connoiître le bien qu'il devoit faire, & le mal dont il se devoit garder. C'estoit par là encore qu'il jugeoit de ses pensées, & qu'il admettoit celles qui estoient pures & solides, celles qui le portoient au bien, & principalement celles qui luy estoient utiles pour l'instruction des autres.

p.602 a.b. 'Il conserva son corps & son ame dans toute la pureté dont la nature est capable, & mesme plus que ne peut la nature; puisque la chasteté est un don & une faveur de la grace. Il ne laissa point perdre à son ame le rang que le veritable ordre luy attribue. Elle eut toujours en luy la superiorité & l'empire,[1] repandant sur son corps[comme pour le recompenser de sa soumission,]la
b.c. splendeur & l'eclat[de sa pureté.]'On vit une preuve de sa chasteté dans ce qui luy arriva avec une femme publique, qui l'ayant voulu tenter, fut tellement touchée de ses discours, qu'elle embrassa elle mesme la vertu qu'elle avoit voulu luy faire
Soz.l.3.c.16.p.526.c. perdre, [comme nous le dirons "ci-dessous plus amplement.]'Sa V.§ 11. modestie luy faisoit tellement apprehender toutes sortes de
Nys.de Eph.p.611.d. soupçons, qu'il evitoit mesme avec soin de voir une femme.'Son amour pour la pureté & la chasteté l'a fait comparer au Patriarche Joseph.

ARTICLE VII.

Douceur de Saint Ephrem; humilité; don des larmes.

Soz.l.3.c.16.p.527.a|Ephr.op.53.p.110.2.b. 'CE Saint, comme nous avons dit, estoit naturellement sujet à la colere. Mais il surmonta tout à fait ce vice; & on assure que depuis qu'il se fut rendu solitaire, il ne s'y laissa jamais
Boll.1.feb.p.75.§ 8. aller.'En effet, il est appellé un homme doux, patient, paisible,
a Vit.P.l.5.c.10.§ 21.p.598.1. [a]& on écrit qu'on ne l'a jamais vu en colere ni en dispute contre
b Soz.p.527.2. personne.[b]Un jour qu'il estoit sur le point de manger aprés avoir jeûné plusieurs jours à son ordinaire, celui qui le servoit laissa tomber le pot de terre où estoit ce qu'il luy avoit preparé, & le cassa. Le Saint le voyant saisi de confusion & de crainte, luy dit[d'un visage gay,]Courage, mon frere;[il n'y a rien de perdu.] « Mais puisque le souper ne vient pas à nous, allons nous-en à luy: « Et s'estant assis auprés de son pot cassé, il soupa[du mieux qu'il « put sans se troubler.]

Boll.1.feb.p.75.§ 7|Vit.P.l.5.c.10.§ 21.p.598.1. 'Comme il passoit un jour par une ville, une femme de mau-

1. *autrement*, & le corps avoit pour partage la splendeur & l'eclat [que la pureté de l'ame repandoit sur luy.]

vaise vie, incitée par quelque autre personne, l'aborda avec des discours impudiques, pour tascher de le porter dans le peché,
» ou au moins de le mettre en colere. Il luy répondit, Suivez moy,
Et lorsqu'ils approcherent du lieu de la ville où il y avoit le plus
» de peuple, il luy dit, Venez ici, & je ferai tout ce que vous vou-
» drez. Cette femme voyant une si grande multitude de gents,
» repliqua, Comment cela se pourroit-il en ce lieu-ci, & n'aurions
» nous point de honte d'estre vus de tant de Personnes ? Si vous
» avez honte, repartit le Saint, de pecher en la presence des hom-
» mes, combien en devez vous avoir davantage de pecher en la
» presence de Dieu qui penetre jusque dans le fond des abysmes ? Ces paroles remplirent d'un tel étonnement cette impudente creature, qu'elle s'en alla toute confuse sans avoir pu donner au Saint le moindre mouvement de colere.

'Il ne mettoit son esperance qu'en Dieu seul ;[a]& par la confiance qu'il avoit en luy, il meprisoit toutes les choses du monde. Nys.de Eph.p. 601.b. a d.

[b]Il estoit monté jusqu'à la perfection de l'humilité.[c] Tous ses écrits ne preschent autre chose que cette vertu ;[d]& s'il falloit prendre à la rigueur ce qu'il dit de ses fautes dans plusieurs ouvrages qui portent son nom, il auroit assurément la satisfaction qu'il a tant souhaitée dans son testament, de passer pour un tres grand pecheur, & non pour un Saint.[Mais comme l'humilité des Saints est toujours jointe à la verité,]'il a esté obligé de reconnoistre que tout le mal qu'il voyoit en luy, n'y estoit point connu par les autres, & qu'au lieu de les scandalizer par ses defauts, il ne faisoit rien qui ne les edifiast & qui ne leur donnast de l'estime pour luy : en quoy il trouvoit encore une nouvelle occasion de s'humilier, voyant, dit-il, quelle confusion ce luy seroit lorsque ceux qui le regardoient comme un homme parfait & irreprehensible, l'entendroient condanner au dernier jour. b p.599.a. c p.607.c. d Ephr.conf.p. 473.474.&c. op.34.54.p.66.2. c|67.1.d|113.1.b.

'Il fuyoit tellement la gloire des hommes, qu'une personne le louant un jour en sa presence, on le vit tout inquiet, qui changeoit souvent de couleur, qui baissoit les yeux contre terre, qui suoit par tout le corps, & tellement couvert de confusion, qu il ne pouvoit dire un mot.'On l'avoit une fois elu Evesque d'une ville, & l'on cherchoit comment on le pourroit prendre pour le faire consacrer. Des qu'il en eut la nouvelle, il s'en alla au milieu de la place, où contrefaisant la demarche d'un fou, dechirant ses habits, & mangeant devant tout le monde, il fit si bien que ceux qui venoient pour le prendre, crurent qu'il avoit effectivement perdu l'esprit, & ne songerent plus à l'emmener ; Nys.de Eph.p. 607.d. Soz.l.3.c.16.p. 527.

Quand il vit qu'ils le laissoient là, il prit son temps pour s'enfuir, & demeura caché jusqu'à ce qu'il sceut qu'on en avoit elu & sacré un autre.

Nys.de Eph p. 607.c.d. 'Les pleurs & les larmes dans lesquelles il vivoit toujours, luy estoient un grand preservatif contre les attaques de la vaine gloire. p.601.c.d. 'Il luy estoit presque aussi naturel d'en repandre continuellement, qu'il est naturel aux autres hommes de ne point cesser de respirer. Jour & nuit ses yeux estoient baignez de larmes: & l'on ne pouvoit pas trouver un seul moment où elles ne coulassent pas avec abondance. [Les motifs ne luy en pouvoient pas manquer.] Tantost il pleuroit les pechez de tous les hommes, & tantost les siens propres, comme il disoit, & ses propres miseres. Ses larmes succedoient à ses soupirs ou plutost ses soupirs estoient l'effet de l'abondance de ses larmes; & par un circuit merveilleux les larmes produisoient les soupirs, & les soupirs produisoient les larmes, sans qu'on pust discerner lequel des deux estoit la cause de l'autre, parcequ'ils se suivoient toujours sans aucune interruption.

p.603.a. 'Cela paroist assez dans ses ouvrages, dit S. Gregoire, où l'on voit les larmes qu'il repand, non seulement dans ceux qui sont sur la penitence ou sur d'autres sujets de morale, mais mesme dans les panegyriques, où les autres ont accoutumé de faire paroistre plutost de la joie que de la tristesse. a]Boll.1.feb.p. 75.§ 8. 'C'est ce don des larmes & cet esprit de componction dont il estoit plein, [a]qui donne tant de force à ses écrits, [b]comme il en donnoit de son vivant à ses exhortations. [c]Et mesme lorsqu'il demeuroit dans le silence, son seul regard sembloit instruire ceux qui le voyoient.

a Nys.de Eph.p. 603.a.
b c.
c p.608.b|Boll. 1.feb.p.75.§ 8.

Boll.p.74.§ 1. 'Ce fut cet abysme de componction, comme parle sa vie, qui le rendit digne d'estre rempli de la grace du S. Esprit.

Nys.de Eph.p. 601.d. 'A ses larmes il joignoit une meditation continuelle de l'ancien & du nouveau Testament, [d]& une oraison sans relasche.

d p.599.a|Boll. p.75.§ 8.

ARTICLE VIII.

De S. Julien dont S. Ephrem a écrit la vie: S. Ephrem vient à Edesse.

Ephr.op.31.p. 582.2.a. 'SAINT Ephrem vécut quelque temps, comme nous avons dit, dans une congregation de Religieux, & en la compagnie de S. Julien. La conversation & l'entretien de ce Saint luy servit beaucoup. Il admiroit d'autant plus sa lumiere, que c'estoit un barbare, originaire d'Occident. [Il estoit peutestre

Got, ou de quelque autre nation ennemie des Romains:]'Car il p.581.2.c.
avoit esté longtemps esclave à Heliople dans le mont Liban; &
ainsi ayant connu la verité en cet état, il avoit beaucoup souffert
pour la foy, à cause de l'attachement que son maistre avoit à
l'idolatrie,[aussibien que les autres habitans de cette ville.]

'Il eut encore beaucoup à souffrir dans le monastere par la p.582.2.d|583.1.
persecution de quelques Religieux negligens. Il y a apparence c.
que S. Ephrem qui n'avoit pas moins de zele que luy,'eut part à p.582.2.d.
ses peines,& qu'il les surmonta aussibien que luy par son humilité
& sa patience.

'S. Ephrem luy demanda un jour en voyant quelques livres p.583.1.b.c.
qu'il avoit, d'où venoit qu'ils estoient tous gastez, parceque
dans tous les endroits où estoit le nom de Dieu, ou du Seigneur,
ou de J. C, ou du Sauveur, les lettres en estoient toutes effacées.
" Julien luy répondit sur cela; Je ne puis vous rien cacher. Quand
" la femme pecheresse s'approcha du Sauveur, elle arrosa ses piez
" de ses larmes, & les essuya de ses cheveux: De mesme, partout
" où je trouve le nom de mon Dieu, je l'arrose de mes larmes, pour
" obtenir de luy la remission de mes pechez. Ephrem luy repartit
" en souriant: Je souhaite que Dieu selon sa bonté & sa misericor-
" de, recompense vostre devotion. Mais neanmoins je vous prie
" d'epargner les livres.

'Le mesme Julien ayant eu une fois la pensée de tenir compa- 1.d.
gnie à un frere qui vouloit s'en aller dans le fond du desert, pour
y chercher des personnes contemplatives,(c'est à dire des ana-
coretes,) il en demanda conseil à un autre frere,[qui estoit vrai-
semblablement S. Ephrem.] Et ce frere qui connoissoit avec quel
" fruit il travailloit dans sa cellule, luy dit: Il vaut mieux se tenir
" en repos, & chercher dans ce repos la perfection. Car de courir
" le desert pour chercher de petites choses, peu considerables &
" fort incertaines, cela n'est point dutout necessaire.

'Il mourut,[ou plutost il quitta la terre,]pour aller jouir de c.
la beatitude eternelle, aprés avoir passé plus de 25 ans dans le
monastere, toujours dans l'obeïssance & dans la persecution.
[Le martyrologe Romain marque sa feste le neuvième de juin.
Sa vie a trop peu de raport à celle du grand Julien Sabbas pour
NOTE 7. ne les pas distinguer l'un de l'autre;"quoiqu'il semble que Sozo-
mene les ait confondus.]

'La douleur qu'eut Saint Ephrem de se voir separé de ce saint d.
homme, luy fit repandre beaucoup de larmes:[ce qui nous donne
tout lieu de juger qu'il estoit demeuré jusques alors avec luy

Thdrt.l.2.c.26. p.633.c. dans ce monastere.]'Il estoit encore à Nisibe durant le grand siegé que Sapor Roy de Perse y mit[en 350,]&"ce fut luy qui pria S. Jacque de monter sur la muraille pour maudire les ennemis. V.Constance § 15. [S'il falloit s'arrester à des conjectures, on pourroit croire que la mort de S. Jacque, qui paroist estre arrivée la mesme année 350, auroit donné sujet à S. Ephrem de quitter son pays, où la Nyss.de Eph.p. 604.b. pieté de ce grand Saint l'avoit retenu jusques alors.]'Mais la veritable raison de son changement de lieu, fut l'obeïssance qu'il rendoit autant qu'aucun autre aux commandemens de Dieu, & qui l'empescha toujours de resister au S. Esprit qui le conduisoit, toutes les fois qu'il luy ordonna de passer d'un lieu en un autre p.599.a. pour l'utilité de ses freres:'d'où vient que S. Gregoire met ses p.604.b.c. changemens de retraite entre ses plus grandes vertus.'Ce fut donc par cet ordre [1] qu'il quitta son pays comme un autre Abraham, & qu'il s'en vint à Edesse, parcequ'il n'estoit pas juste que ce soleil demeurast plus longtemps caché sous la terre.

c. 'Pour le Saint, son dessein en venant à Edesse, fut d'y reverer les choses saintes,[c'est à dire peutestre le corps de S. Thomas, c. que l'on honoroit en cette ville;]'& principalement d'y conferer avec un habile homme, & recevoir ses lumieres, ou luy communiquer les siennes.'Il y avoit alors plusieurs solitaires illustres Soz.l.3.c.14.p. 520.c|l.6.c.34.p. 691.c. Laus.c.102 p. 1022.a. autour d'Edesse,[comme nous le dirons dans la suite; principalement]'le grand Julien Sabbas.[S. Barse qui confessa si glorieusement"la divinité de J.C. sous Valens, & qui estoit mort des l'an 379, pouvoit bien estre Evesque d'Edesse des l'an 350.] V.les Ariens § 119.

ARTICLE IX.

De la ville d'Edesse & de ses Abgares.

[QUOIQUE la ville d'Edesse ne soit pas celle qui a donné naissance à nostre Saint, comme l'ont cru quelques Grecs; Thdrt.l.4.c.26. p.700.c|Soz.l.6. c.34.p.691.c. neanmoins puisque]'c'est celle où il a établi sa demeure ordinaire jusques à sa mort, autant qu'on le peut juger par Theodoret & par Sozomene,[qu'il y a mesme tenu le rang de Diacre,& qu'il y a presché la penitence; il ne sera point mauvais de ramasser ici ce qui s'en trouve de plus remarquable.]

Isid heb.orig.l. 15.c.1.p.97.h. 'S. Isidore de Seville écrit qu'elle a esté fondée par Nembroth, & qu'elle a porté d'abord le nom de Jaré.[Je pense qu'il l'a pris

1. Le grec est brouillé en cet endroit: mais nous ne croyons pas qu'on y puisse raisonnablement donner d'autre sens que celui que nous avons pris aprés le traducteur latin.

de S. Jerome,]'qui au lieu de Jaré met Arach.[a]D'autres l'appellent Callirhoé, ou Antioche d'Osrhoene, [du nom de la province où elle est située,]'nommée auparavant la Parthyenne. Cette province s'étendoit depuis l'Euphrate jusques à l'Adiabene où commençoit l'Empire des Perses dans le V. siecle.[On la comprend ordinairement dans la Mesopotamie, qui est neanmoins quelquefois prise pour une province differente plus à l'Orient.]'Edesse,[qui estoit la capitale de l'Osrhoene,]receut ce nom des Macedoniens, à cause de la ville d'Edesse en Macedoine:'& elle le receut lorsqu'elle fut rebastie par Seleucus premier Roy de Syrie;'d'où vient qu'elle suivoit l'ere des Seleucides, qui commençoit en la premiere année de la 117[e] Olympiade, 'au mois de septembre ou d'octobre, 311 ans & quelques mois avant l'ere commune de J. C.[b]C'est encore aujourd'hui une ville considerable du Diarbek, où on l'appelle Orfa selon les uns, & Rhoas selon les autres.[Elle est toujours nommée Rohas dans Abulfaraje.

Hier.l heb.t.3. p.206.d.
a Baud.p 263.
Thdrt.v.Pat.c. 2.p.772.d.
Eus.chr.n p.130.
1|Steph.p.253.
Eus.chr.n.p.179.
Hier.chr.p.139|
Eus.n.&c.
Eus.chr.n.p.128.
2|Uss.r 1.p.442.
b Baud.p.263.

Cette ville a eu longtemps ses Rois particuliers,]'qui se qualifioient Princes d'Edesse,[c]ou de l'Osrhoene.[d] Ils prenoient tous le mesme nom d'Augare, Abgare, Abbare, Abagare, Agbare, ou Acbare: Car on met tous ces noms indifferemment. M. Valois prefere celui d'Abgare à tous les autres, hormis à Acbare qu'il croit le meilleur, particulierement parceque ce mot en Arabe signifie un homme puissant.'Spanheim soutient que selon les medailles & les plus anciens monumens, il faut preferer Abgare,'qui signifie *le grand*, comme le nom d'Asgare qui signifie *le petit*, se donnoit, dit-il, aux enfans de ces mesmes Princes.

Eus.l.1.c.13.p. 32.b.
c l.2.c 1.p.38.d.
d n.p.21.1.a.b|
exc.100|Tac.an. 12.p.175|Boll.1. feb.p.62.c.
Spanh.l.2.p.86.
l.5.p.421.

'Le premier Abgare Prince d'Osrhoene marqué dans l'histoire, est celui qui trahit Crassus, & fut cause de sa défaite.[e] Il est aussi appellé Prince d'une nation des Arabes.

Dio,l.40.p.129. 1,0 131.b c.
e Val.exc.100.

'Le second dont nous parlerons encore dans la suite, regnoit du temps de Tibere & de J. C.[f] S. Ephrem le qualifie fondateur du royaume d'Edesse:[& il pouvoit l'avoir rétabli ou augmenté;]'Eusebe l'appellant un tres puissant Prince des nations d'au-delà de l'Euphrate.

Eus l.1.c.13.p. 31 c.
f Boll.1.feb.p.63. d.
Eus.p 31.c.

'C'est le mesme Abgare ou son successeur, que Tacite appelle Abbare Roy des Arabes sous Claude, mais dependant, ce semble, de l'Empire des Parthes. Il l'accuse d'avoir trahi Meherdate Roy des Parthes, en le retenant plusieurs jours à Edesse,[sous pretexte de civilité,]& puis en l'abandonnant lorsqu'il estoit pres de donner bataille à ses ennemis.

Tac.an 12.p.14. 15.

Dio,l.68.p.779. a|780.d.e. 'On parle"encore d'un Augare d'Osrhoene qui receut Trajan à Edesse,*& acquit son amitié par le moyen d'Arbande son fils. V. Trajan § 19, 20. * &c. Suid.a.p.1018.b. 'Il luy conseilla d'aller dans le pays d'Anthemusie.[Neanmoins il se revolta contre luy.]'Car"Lucius que Trajan avoit envoyé contre les rebelles, força, saccagea, & brula Edesse. Dio,l.68.p.785.b. V. Trajan § 23.

T.Ant.v.p.57. 'Capitolin parle du Roy Abgare sous Tite Antonin: mais on n'entend pas bien ce qu'il en dit. C'est apparemment le mesme] 'Abgare Prince d'Edesse, que S. Epiphane appelle un homme tres saint, & avec lequel il dit que Bardesane avoit beaucoup d'union, travaillant & étudiant ensemble: Mais il mourut le premier, & Bardesane vécut jusqu'au temps de Marc Aurele. Epi.56.c.1.p.477.a. [C'est sans doute encore le mesme]'Roy Abgare dont Bardesane dit que voyant que beaucoup de personnes se faisoient eunuques en l'honneur de Cibele, il commanda qu'on leur coupast encore les mains, & que cette rigueur ayant tout d'un coup aboli une si méchante coutume, personne ne se mutila plus depuis dans l'Osrhoene. Euf præp.l.5.c.10.p.279.d.

Herod.l.3.p.129. 'Abgare Roy d'Osrhoene se joignit à Severe lorsqu'il alla assieger inutilement la ville d'Atra;'& il vint[depuis]à Rome sous Severe mesme, où il fit une entrée tres magnifique.ᵃDion parle d'Abgare Roy d'Osrhoene sous Caracalla, qui ayant, dit-il, enfin acquis l'Empire de sa nation, abusa étrangement de son autorité, & exerça toutes sortes de cruautez contre les plus illustres de ses sujets.[Il en fut bientost puni.] Car Caracalla l'ayant mandé comme ami, le retint prisonnier, & s'empara de ses Etats sans aucune difficulté. Dio,l 79.p.914.b. a val.p.746. l.77.p.875.d.

[Il semble qu'on devroit mettre ici la fin de la monarchie d'Edesse & des Augares.]'Neanmoins Eusebe apres Africain, marque encore sous Macrin un Abgare Roy d'Edesse, qu'il appelle un homme sacré;'& Scaliger remarque qu'on trouve dans des medailles un Roy Abgare du temps de Gordien.[Seroit-ce un Abgare ou Prince de quelque autre pays?] Euf.chr.p.218|χς.p.84. n.p.231.2.

Spanh l.9 p.775. 'Edesse estant tombée sous la puissance des Romains, ils en firent une colonie des le temps de Caracalla,'& luy conserverent la dignité de capitale ou metropole de l'Osrhoene,'dont tous les Evesques reconnoissoient celui d'Edesse pour leur metropolitain. l.2.p.9c. Geo.sac.p.303.

1. *Abgarum regem ex Orientis partibus solâ autoritate deduxit.*

ART. X.

ARTICLE X.

Edesse embrasse la premiere le Christianisme.

[LE plus celebre de tous les Princes d'Edesse est celui qui vivoit du temps de Tibere,]'& qu'Eusebe fondé sur les memoires trouvez dans les archives publiques de la ville d'Edesse, dit"avoir écrit à J. C, & en avoir receu une lettre,'où il luy promettoit de luy envoyer un de ses disciples qui le gueriroit de ses maux, & luy donneroit la vie à luy & aux siens.'S. Thomas y envoya en effet Thaddée l'un des septante Disciples, qui fit beaucoup de miracles, guerit le Roy mesme, & prescha la foy aux habitans de cette ville.[Il est aisé de juger que cette divine semence ne demeura pas inutile dans une terre qui avoit tant de disposition à la recevoir.]'En effet elle embrassa aussitost toute entiere la foy Chrétienne :[& ce que nous avons dit de ses Princes, marque assez qu'au moins plusieurs faisoient profession du Christianisme.]

Eus.l.1.c.13.p.32.a.b. — V. Saint Thomas. — p.33.a. — p.33-35. — l.2.c.1.p.39.a.b| Soz.l.6.c.1.p.633.

'S. Chrysostome dit que quelques Saintes d'Antioche s'y retirerent durant la persecution de Diocletien, comme dans le lieu le plus digne de leur servir de refuge & de port : A quoy il ajoute que cette ville estoit moins polie que beaucoup d'autres, mais qu'elle avoit aussi plus de pieté.'Rufin l'appelle la ville des peuples fideles.[a]Theodoret dit que quoiqu'elle fust tres grande & tres peuplée, elle n'avoit rien qui la rendist plus considerable que la pieté de ses habitans, qui la faisoient rechercher par les Saints, comme Saint Aphraate,[& fuir par les ennemis de J. C, comme Julien l'apostat,]'qui ne voulut point y entrer lorsqu'il alla en Perse, à cause de la pieté qui y fleurissoit.[b]Et il en avoit auparavant privé l'Eglise"de toutes ses richesses & de toutes les terres qu'elle possedoit.[Mais jamais elle ne fut plus glorieuse que sous Valens, lorsque l'Evesque S. Barse en fut banni,"que 80 Ecclesiastiques eurent le mesme honneur, & que le reste avec tout le peuple jusqu'aux femmes & aux enfans, merita la colere de l'Empereur, & le titre de Confesseurs.

Chry.t.1.or.51.p.565.e. — Ruf.l.11.c.5.p.179.2. — a Thdrt.v.Pat.c.8.p.812.d. — l.3.c.21.p.658.d| Soz.p.633.b. — b Juli.ep.43.p.196. — V. la pers. de Julien § 8. — V. les Ariens 119.

Il ne faut pas neanmoins s'étonner si fort de ce miracle de la grace,]'puisque la coutume de cette ville estoit d'elever les enfans dans l'etude des lettres saintes, avant que de leur faire apprendre les lettres humaines.'S. Ephrem l'appelle la mere & la ville des sages ou des savans.[c]Dans le V. siecle il y avoit un

Soz.l.3.c.6.p.503.c. — Ephr.test.p.600.2.c. — c Conc.t.4.p.654.d.

Diacre qui lisoit en syriaque les ouvrages[des anciens]dans l'eglise de S. Ephrem.'On croit qu'il faut entendre d'Edesse ce que Cassiodore dit de Nisibe, Qu'il y avoit de son temps une ecole pour y apprendre la science & les dogmes de l'Eglise.'Il y avoit à Edesse une ecole particuliere de la doctrine Chrétienne pour les Perses;mais l'Empereur Zenon la ruina sous le pretexte [vray ou faux]qu'on y enseignoit l'heresie de Nestorius.'

Thdr.L.n.p. 164.2.c.

l 2.p.558.b c|566. c.

Ephr.op.54.p. 112.1.c.

a test.p.600.2.c. d.

'Ce n'est donc pas sans sujet que Saint Ephrem appelle Edesse une ville de benediction.[a]Elle a esté benie, dit-il, de la bouche de J. C. par ses disciples qui ont esté nos Apostres,'lorsqu'admirant la foy du Roy Abgare, il en affermit les fondemens pour jamais par la benediction qu'il luy donna, & qui y demeurera toujours jusqu'à ce qu'il descende du ciel pour juger les hommes.[Cela a quelque raport à ce que]'le Comte Darius écrit à S. Augustin, Que J.C. avoit ordonné que la ville seroit imprenable aux ennemis.'Evagre remarque que quoique cela ne fust point dans la lettre de J. C, c'estoit neanmoins la croyance commune des Fideles, laquelle se fortifia beaucoup sous Justinien, lorsque Cosrhoés Roy de Perse, qui y avoit mis le siege avec une puissante armée, fut contraint de le lever.[Neanmoins les pechez des hommes ont merité que Dieu l'ait enfin abandonnée aux infideles, aussibien que tout le reste de l'Orient.]

Aug.ep.263.p. 367.1.c.

Evag.l.4.c.26.p. 587.e.f.

'Cette ville estoit encore celebre par l'eglise où reposoit le corps de l'Apostre Saint Thomas,"que l'on y venoit reverer de tous costez.'Jule Africain remarque que l'on y conservoit aussi la tente où Jacob avoit demeuré lorsqu'il conduisoit les troupeaux[de Laban,] jusqu'à ce qu'elle fut brulée du tonnerre sous le regne d'Antonin:[Je pense que c'est d'Antonin Caracalla, sous qui Africain écrivoit.]

Ruf.l.2.c.5.p. 254. & alii.

Eus.χρ.p.22.

V. Saint Thomas.

'Les revenus dont l'Eglise d'Edesse jouissoit dans le V. siecle, estoient extremement grands.[b] Le Clergé en estoit composé d'environ 200 personnes.

Conc.t.4.p.647. c.

b p.653.b.

'Quoique Saint Ephrem l'appelle la mere des savans,[nous ne voyons pas neanmoins dans l'Eglise beaucoup de personnes illustres qui en soient sorties. Mais il faut moins s'en étonner, puisque parlant & écrivant en syriaque, il estoit difficile qu'ils fussent beaucoup connus des Grecs & des Latins. Tatien disciple de S. Justin, & qui a esté si celebre dans l'Eglise avant que de tomber dans l'heresie, estoit Assyrien.]'Bardesane qui a eu le mesme sort, & qui a paru comme un genie extraordinaire, avoit esté elevé à Edesse dans le sein de l'Eglise Catholique. ["Harmo-

Ephr.test.p.600. 2.c.

Epi.56 c.1.p. 476.477.

V.Bardesane.

ne son fils, dont nous aurons à parler dans la suite, herita de sa reputation & de son malheur.'Eusebe d'Emese celebre par son eloquence, estoit aussi natif d'Edesse, & il y avoit receu les premieres instructions des lettres sacrées. Mais ayant quitté son pays, il tomba malheureusement entre les mains d'Eusebe de Cesarée & de Patrophile de Scythople, [desquels il suça le venim de l'Arianisme. Soz.l.3.c.6.p. 505.c.

Voilà ce que nous avons cru devoir remarquer de cette ville, qui paroist avoir eu l'honneur de se consacrer la premiere à J. C, de l'adorer publiquement pendant que tout le reste du monde persecutoit son nom & ses serviteurs, & de commencer à verifier cette prophetie qui a paru longtemps presque impossible, Que tous les Rois de la terre l'adoreroient.]

ARTICLE XI.

Rencontres que S. Ephrem eut à Edesse avec deux courtisanes.

'COMME S. Ephrem arrivoit à Edesse, il demanda à Dieu que celui qu'il y rencontreroit le premier, fust quelque personne qui aimast les livres [sacrez] & qui luy parlast de l'Ecriture sainte. Neanmoins la premiere personne qu'il rencontra à la porte mesme de la ville, fut une courtisane; [comme il le jugea à la maniere dont elle estoit vétue.] Il la regarda avec chagrin, dans la douleur qu'il avoit de voir contre son attente une » personne de cette sorte, & dit en luy mesme: J. C. mon Seigneur, » il paroist bien que vous n'avez pas exaucé la priere de vostre » serviteur, puisque je n'ay pas sujet d'esperer que cette femme » entre en discours avec moy sur le sujet de vos Ecritures. La courtisane s'estant arrestée, & voyant qu'il la regardoit, 'elle commença aussi à le regarder fixement, soit pour le porter au mal, soit pour quelque autre dessein. Il s'en apperceut, & luy » dit: Pourquoi vous arrestez-vous, & me regardez-vous si attenti- » vement? J'en ay sujet, répondit-elle, & je fais ce que je dois faire, » puisqu'estant femme, j'ay esté tirée de vous qui estes homme. » Mais vous au lieu de me regarder, regardez la terre dont vous » avez esté tiré. Ephrem surpris de ces paroles, loua extremement la puissance incomprehensible de Dieu, qui nous accorde les graces que nous attendons de luy par les voies qui nous y paroissent les moins propres, & il avoua qu'il avoit tiré beaucoup de profit de cette rencontre.'Sozomene raconte la mesme chose Soz.l.3.c.16.p. 5[?]6.d|Nys.de Eph.p.604.c.d| Boll.1.feb.p.74. §4. Soz.p.526.d.

avec quelque difference pour les circonstances : & il ajoute que S. Ephrem en fit un livre qui estoit l'un de ses ouvrages que les Syriens estimoient le plus. [Nous ne l'avons pas parmi ses ouvrages.]

Boll. 1. feb. p. 74. 55.

Il entra ensuite dans la ville, & logea dans une maison, auprés de laquelle il se rencontra qu'une autre courtisane demeuroit. Aprés qu'il y eut passé plusieurs jours, cette courtisane luy dit : Mon pere, donnez-moy vostre benediction. Il tourna les yeux « vers la fenestre, [pour voir qui c'estoit ;] & ayant apperceu cette « femme qui le regardoit, il luy répondit : Je prie Dieu qu'il vous « benisse. Elle ajouta : Vous manque-t-il quelque chose dans « cette hostellerie ? Oui, répartit le Saint ; il me manque trois ou « quatre pierres, & un peu de terre pour boucher cette fenestre « par laquelle vous voyez ici. Elle repartit, Vous me traitez bien « rudement pour la premiere fois que je vous parle. Je voulois « dormir avec vous, & vous ne me permettez pas seulement de « vous parler. Si vous voulez faire ce que vous dites, repliqua le « Saint, venez au lieu que je vous dirai. Je suis toute preste, ré- « pondit-elle. Venez donc au milieu de la ville, dit Ephrem. Mais « la vue de tant de gents, repliqua-t-elle, ne nous feroit-elle pas « rougir ? Alors ce grand serviteur de Dieu prenant la parole, luy « dit : Si nous avons honte de commettre une telle action devant « les hommes, ne devons nous pas beaucoup plutost avoir de la « honte & de la crainte de la commettre devant Dieu : il connoist « non seulement ce qui se passe à la vue de tout le monde, mais « aussi nos pensées les plus cachées ; & quand il viendra un jour « juger tous les hommes, il rendra à chacun selon ses œuvres. « Cette femme fut si touchée de ces paroles, que l'estant venu « trouver toute fondante en larmes, elle se jetta à ses piez, & luy « dit : Serviteur de J.C, mettez-moy dans la voie du salut, afin que « Dieu me pardonne tant de crimes que j'ay commis. Le saint « vieillard l'ayant confirmée dans le desir de la penitence par plusieurs paroles de l'Ecriture sainte, la mit dans un monastere, & retira ainsi cette ame de la fange de ses pechez. [C'est apparemment cette mesme histoire] que S. Gregoire de Nysse raporte en abregé pour preuve de la chasteté de Saint Ephrem, [comme nous l'avons remarqué ci-dessus.]

Nyss. de Eph. p. 602. b. c.

ARTICLE XII.

S. Ephrem est fait Diacre d'Edesse ; y presche la penitence : Ses études.

[SAINT Ephrem paroist s'estre arresté à Edesse,]'puisque Theodoret dit que ce fut en cette ville qu'il eclata sous Valens :'& Sozomene dit qu'il exerçoit là autour sa divine philosophie.[a]Nous lisons dans ses ouvrages, qu'estant un jour sorti d'Edesse de fort grand matin avec deux de ses freres & de ses disciples, la vue de la beauté eclatante des étoiles le fit aussitost penser à la gloire"dont jouiront les Saints dans le ciel aprés la resurrection.'Il fut extremement honoré du peuple d'Edesse: 'tout le monde le regardoit comme un homme de Dieu : & on avoit avec sujet une tres haute idée de sa vertu.

Thdrt.l.4.c.16. p.700.c. — Soz.l.6.c.34.p. 691.c. — a Ephr.op.54.p. 112.c.d. — test.p.600.2.b. — Lauf.c.101.p. 102.1.c.

'Il y fut elevé au diaconat.[Et il n'y a pas d'apparence qu'il ait esté Diacre comme S. Jerome & S. Paulin ont esté Prestres, c'est à dire sans estre attachez à aucune Eglise ; puisque outre que cela est contre l'ordre des Canons, & contre la pratique ordinaire de ce temps là ; ce qui fait qu'on ne le doit pas presumer sans en avoir de preuves ;]'on voit qu'il a esté qualifié Diacre de l'Eglise d'Edesse par S. Jerome'& par Pallade ;[au lieu qu'on ne trouvera jamais que S. Jerome ait esté appellé Prestre d'Antioche, ou S. Paulin Prestre de Barcelone.

a|Soz.l.3.c.16.p. 528.b. — Hier.v.ill. — Lauf.c.101.p. 1021.a.

Je croy mesme qu'on peut juger]'par son testament & par d'autres de ses ouvrages, aussibien que par ce que nous allons dire, qu'il y preschoit publiquement la parole de Dieu.]'Il travailloit aussi à la conversion des Gentils :[la charité, & sans doute aussi l'obeïssance qu'il devoit à son Evesque, l'obligeant de s'elever audessus des fonctions ordinaires du diaconat, pour imiter les premiers & les plus illustres de tous les Diacres, Saint Estienne & S. Philippe.]'Le discours sur le sacerdoce qu'on met à la teste de ses ouvrages, est un sermon fait au Clergé.[b] Il s'y met au nombre de ceux qui avoient receu le sacerdoce & le S. Esprit par l'imposition des mains.[Et le diaconat est le troisieme degré du sacerdoce selon le langage des Peres.]

Ephr.test p.599. 2.a. — op.123.p.512.1. d. — op.1.p.19.2.c|11. 1 a. — b p.10.1.c.

'Mais quoiqu'il ne fust que dans ce dernier degré, sa vertu le rendit[aussi consideré &]aussi celebre non seulement que ceux qui estoient elevez à des degrez plus eminens, mais que ceux mesmes qui joignoient à l'eminence de leur dignité, celle de la vertu & de la science.'Il tenoit rang entre les docteurs & les

Soz.l.3.c.16.p. 528.b. — Nys.de Eph.p. 612.2.

conducteurs du peuple. S'il imitoit Joseph dans sa pureté & sa chasteté, il l'imitoit encore davantage en distribuant le pain de
p.613.a.b.
la parole de Dieu.'Il avoit demeuré dans le desert comme le saint Precurseur: & la parole de Dieu s'estant aussi adressée à luy, l'avoit rendu un predicateur de la penitence, pour apprendre aux hommes à confesser[& à pleurer]leurs pechez.

p.605.b.
'La simplicité & la pureté de son cœur contribuoit beaucoup à le rendre capable de cet emploi, en luy faisant discerner la verité de l'erreur, & les choses qui estoient les plus propres pour l'instruction de ses auditeurs, de celles qui l'estoient moins.
p.606.d.
'Il s'y preparoit par la priere & par les larmes, ne cessant de prier que pour pleurer, & ne donnant des bornes à ses larmes
Ephr or.35.p. 69.2.a.
que par l'obligation d'instruire les autres.'Ainsi il ne s'engageoit point temerairement à un ministere si difficile, mais seulement aprés avoir invoqué la Parole eternelle, qui donne aux
a. & sæpiùs.
autres la grace de la parole.'Il avoit soin en assistant les autres par ses instructions, de leur demander qu'ils l'assistassent luy
op.110.p.428.2. a.b.
mesme par leurs prieres;'& il le leur demandoit avec une extreme humilité, les regardant comme meilleurs qu'il n'estoit.[a]Il ne
a Nys.p.606.d.
finissoit ses discours que pour retourner à la priere;[& y trouver] de quoy donner encore aux autres de sa plenitude, afin que tout ce qu'il disoit fust de Dieu.

p.608.c.d.
[Pour les secours exterieurs,]'il avoit acquis une grande connoissance des dogmes de l'Eglise & des fausses opinions des heretiques, quoiqu'il semblast tout occupé à autre chose; & cette connoissance luy estoit tres utile pour défendre la verité contre
Ephr.op.97.c.8. p.247.1.c.
les heretiques,[qui dominoient alors dans l'Orient.]'On trouve
b op.98 c.10 p. 264.2.d.
S. Irenée cité en un endroit de ses ouvrages,[b]aussibien que la vie
c Nys.v.Eph.p. 60-.a.
de S. Antoine écrite par S. Athanase.[c]Il s'estoit surtout rempli de la sagesse divine qui se puise dans l'étude des Ecritures.

d a.
[d]Il avoit mesme quelque étude des lettres humaines, & il avoit
Thdrt.l.4.c.26. p.700.c.d.
appris avec soin ce qui regardoit la pureté de la langue'syriaque
e Bas de Spi.c.29. t.2.p.-60 e.
dont il se servoit,[e]& qu'il savoit fort bien.[Nous verrons][f]qu'il l'enrichit mesme par diverses poesies qu'il composa.[g]Il avoit
f Thdrt.p.700. d|Soz.l.3.c.16.p. 526.c|Nys.v. Ephr.p 600.b.
aussi fort étudié[la logique &]'les regles du raisonnement; ayant τὸ τῶν λογικῶν βάθος.
g Nys.p.602.a.
pris de ces sciences ce qui pouvoit luy estre utile, & rejetté ce que la balance de la justice[& de la raison]luy faisoit voir estre inutile & superflu.

Bas.hex.h.2.p. 31.c.
'Neanmoins tout ce qu'il pouvoit avoir acquis de science humaine, n'a pas empesché de dire qu'il estoit aussi rabaissé pour la sagesse du monde, qu'il estoit elevé dans la connoissance des

choses veritables[& eternelles.]'Il n'avoit pu, comme il dit, apprendre la philosophie des hommes.[a]Pour les sciences des Grecs, il n'en avoit aucune teinture.

Ephr.op.10?.p.407.1.
a Thdrt.l.4.c.26.p.700.d|Soz.l.3.c.16.p.526.b.

ARTICLE XIII.

S. Ephrem reçoit miraculeusement le don de la science & de la parole.

Soz.l.3.c.16.p.525.a.
Lauf.c.101.p.1021.a.

'ON n'eust donc jamais pu esperer rien de considerable de nostre Saint pour la parole, s'il n'eust esté aidé que par les études qu'il avoit faites.'Mais il receut de Dieu pour recompense de la fidelité avec laquelle il le servoit, la grace de la connoissance des choses naturelles, suivie de la penetration des choses divines, & enfin de la beatitude[eternelle.]

Soz p.525.a.
Nys.de Eph.p.605.c.
p.605.605|Vit.P.c.5.p.637.1|Boll.1.feb.p.74.§3.

'Cette grace[de la science &]de la parole parut tout d'un coup en luy.'Il en avoit receu la promesse dés son enfance, comme nous avons déja vu.[Mais lorsque Dieu luy en voulut donner l'effet,]'un vieillard tres éclairé, apperceut en songe une troupe d'Anges, qui en descendant du ciel tenoient un livre écrit dedans
» & dehors, & s'entredisoient, A qui faut-il donner ce livre? Surquoi quelques uns d'entre eux nommoient l'un une personne, & l'autre une autre de ceux qui paroissoient le plus en ce temps là. Mais aprés les avoir bien examinez, ils disoient tous
» ensemble: Il est vray que ce sont des Saints & des serviteurs de
» Dieu; mais on ne peut pas leur donner ce livre. Enfin aprés avoir encore nommé beaucoup d'autres Saints qui vivoient alors, & ne les avoir pas trouvé propres, ils s'accorderent tous
» en disant, Ce livre ne peut estre confié qu'à Ephrem si doux &
» si humble de cœur; & ils le luy donnerent aussitost. Le matin ou dés la nuit mesme, celui qui avoit eu cette vision, s'estant levé & estant allé à l'eglise, il y entendit Ephrem qui preschoit avec une abondance de paroles qui couloient de sa bouche comme d'une fontaine, & une grace qui faisoit recevoir avec plaisir les instructions qu'il donnoit pour imprimer dans les ames la crainte de Dieu & l'amour de la penitence. Il n'eut pas de peine à deviner ce que vouloit dire son songe. Il ne douta pas que ce ne fust le S. Esprit qui inspiroit à Ephrem ce qu'il disoit audehors. Il admira le don que Dieu avoit mis dans son Saint, & il en glorifia le Seigneur.[Ceci n'arriva que depuis que S. Ephrem fut Diacre, puisqu'il preschoit dés ce temps là.

Sa vie qui raporte cette histoire, en raconte encore une autre,

que je croirois volontiers n'estre que la mesme un peu abregée.]

Boll 1.feb.p.74. §2. 'Un tres homme de bien & fort éclairé de Dieu, porte cette histoire, vit aussi en songe un homme dont le regard estoit terrible, lequel tenant un livre à la main, demanda: Qui est-ce qui est digne de recevoir ce livre & d'accomplir ce qu'il contient? Et il luy sembla qu'en mesme temps il ouit une voix qui répondit: Nul autre qu'Ephrem mon serviteur; lequel se trouvant present & ouvrant la bouche devora ce livre. Et soudain il en sortit une source de paroles qui procedoient de Dieu, & qui pleines des plus grands & des plus vifs sentimens de la penitence, imprimoient dans les esprits la crainte de ce jugement universel, par lequel le Roy des Rois nostre Seigneur J.C, dans la majesté & la gloire de son second avenement, rendra à chacun selon ses œuvres. Et il luy sembla encore qu'il luy voyoit écrire dans des livres les maximes divines de la foy & de la verité Catholique.

Ephr.test.p.598. 1.d. 'Le Saint dit luy mesme dans son testament, qu'il le laisse à ses disciples, comme un monument de la doctrine de la verité qui luy avoit esté accordée par le don & par la grace[de Dieu:] p.599.2.a. '& il y recommande extremement aux habitans d'Edesse, de n'oublier jamais les exhortations, les preceptes, & les conseils qu'il leur avoit donnez; & de se bien garder de les mepriser & de n'en faire pas d'état comme des paroles d'un homme, parcequ'il ne leur avoit dit que ce qu'il avoit receu de la grace & de l'inspiration de Dieu. op.54.p.113.1.c.d. 'Il dit en un autre endroit en se reprochant son ingratitude, que Dieu avoit bien voulu le rendre un vaisseau & un instrument de sa grace, pour faire entendre à tout le monde les paroles du salut.

Nyss.de Eph.p. 606.b.c. 'L'Esprit saint luy avoit donné une source si merveilleuse de science, que quoique les paroles coulassent de sa bouche comme un torrent, elles estoient encore trop lentes pour exprimer ses pensées. Quelque promte que fust sa langue, elle succomboit à cette foule d'idées que son esprit luy fournissoit. Elle egaloit la vitesse des autres esprits, mais non pas la rapidité du sien. Et c'est pourquoi l'on dit de ce grand homme, qu'il pria Dieu de moderer ce flux inepuisable qu'il luy avoit donné, en luy disant: Retenez, Seigneur, les flots de vostre grace. Car cette mer de science qui cherchoit sans cesse à se decharger par sa langue, l'accabloit de ses flots, & la mettoit dans une agitation & une tempeste continuelle, parceque les organes de la parole ne fournissoient pas ce que l'esprit vouloit produire pour l'instruction des autres.

ART. XIV.

ARTICLE XIV.

De l'esprit de componction & du don des larmes qu'a eu S. Ephrem : La charité l'oblige à prescher.

'COMME les predications du Saint estoient toutes de Dieu, Nyss.v.Eph.p. 606.d.
&c. [a]aussi elles avoient la force"de toucher les ames les plus a p.603.c.
insensibles, de flechir les esprits les plus opiniatres,[b]& de faire b b.c|612.b.
verser des larmes à des cœurs de pierre;'ce qui venoit particu- p.603.c.
lierement de cet esprit de componction & de larmes dont elles estoient toujours animées.'Qui peut jetter les yeux, dit Saint d.
Gregoire de Nysse, sur ce qu'il a écrit du jugement & du second avenement de J. C, sans se croire devant ce terrible tribunal, sans trembler comme prest à recevoir son dernier arrest.'Car p.604.a.
cet esprit plein de la lumiere & de l'ardeur des Prophetes, nous rend[si clair &]si present ce qui doit arriver alors, que la realité seule nous en peut donner une idée plus vive.

'Ce n'estoit pas seulement dans ces sortes de sujets, & dans p.603.a.
les discours qu'il faisoit sur la penitence & sur les mœurs, qu'on sentoit ce don particulier qu'il avoit de faire passer la componction de son cœur dans ceux des autres. On l'eprouvoit jusque dans les panegyriques qu'il faisoit[des Saints,]où les autres ne taschent ordinairement qu'à donner des sentimens de plaisir & de joie.'Quelque matiere qu'il traitast, il revenoit toujours Ephr.op 6.p.28. 2.a.
à la penitence & au dernier jour, comme à des choses qu'il falloit mediter sans cesse:[d'où vient]'qu'il a esté appellé le predi- Nyss.p.613 a.
cateur & le heraut de la penitence.'Cet esprit saint de com- p.603.a.b.
ponction s'est conservé dans ses ouvrages, qui ont encore la force, dit S. Gregoire, de faire rentrer[dans la pieté &]dans la vraie vie, presque tous ceux[qui en font ou]qui en entendent la lecture.

[Si l'obligation d'instruire les autres effraie tous ceux qui en connoissent la difficulté & l'importance, on peut juger]'com- Ephr op.55 c.2.
bien elle estoit onereuse à un Saint aussi[éclairé, & aussi humble] p.122.2.c.d.
que S. Ephrem, qui eust bien mieux aimé recevoir les instruction des autres, que de faire ecouter les siennes, & qui tout penetré d'un sentiment tres vif des fautes qu'il voyoit,[ou qu'il croyoit voir] en luy,'craignoit toujours de se condanner luy op.123.p.512.2. b.c.
» mesme lorsqu'il reprenoit les autres. Mais quoy ? dit-il admira-
» blement, me tairai-je, depeur de me condanner ? Et quel autre

moyen ay-je, mon Dieu, de vous témoigner mon zele & mon « amour? Je parlerai donc, & je ne cesserai point de parler: Car « j'aime mieux estre condanné, pourvu que j'accomplisse le mi- « nistere que vous m'avez confie. Je veux bien mourir pourvu que « vous soyez glorifié... Que les payens connoissent par là quelle « est la force & la puissance de l'amour: Que les Juifs voient quelle « est l'ardeur du zele que j'ay pour vous; & que je puis mourir « pour vous, sans que ni le fer, ni le feu, ni les autres supplices « m'ostent la vie.'On voit les mesmes sentimens dans beaucoup « d'autres de ses discours.

p.36.2.c|45.2.d. e|51.2.e|86.1.c| 100.2.d|538.2.b| 557.1.d.&c.

[C'estoit donc son amour pour Dieu & pour le prochain qui luy faisoit exercer le ministere de la parole,]'croyant que sa premiere obligation estoit de distribuer aux autres le talent dont J.C. luy avoit confié une part si abondante, & de le faire profiter en le repandant dans les cœurs de ses auditeurs.'Il ne pouvoit se resoudre à voir perir ses freres ou par l'ignorance de leurs devoirs, ou par de mauvais conseils, ou par les seductions des faux docteurs, sans faire tout ce qu'il pouvoit pour les sauver.'Il esperoit qu'en profitant aux autres, il gagneroit beaucoup pour luy, comme on se perd en faisant perir les autres;'& qu'en guerissant les autres il expieroit ses propres pechez.[a]Il esperoit aussi s'animer luy mesme, & se retirer de la langueur où il se plaignoit d'estre, en s'efforçant d'encourager les autres, & de les animer à la vertu.

op.98 pr.p.251| Nys.de Eph.p. 605.e.
Ephr.op.100.pr. p.269.
op.98.c.10.p. 265.1.b.
op.55.c.2.p.122. 2.d.
a c.1.p 121.1.c.

'Il taschoit de parler toujours aux autres d'une maniere pleine de douceur & d'affection.'Mais il ne laissoit pas d'y joindre la force, & des reprehensions vehementes quand il le jugeoit necessaire; aimant mieux guerir les plaies avec le feu, que de laisser perir ceux qu'il aimoit, depeur de leur faire un peu de douleur.

op.53.p.110.2.b.
op.42.p.85.2.b.

ARTICLE XV.

Saint Ephrem vit autant qu'il peut dans la retraite d'un monastere: Des anacoretes ou pasteurs de Mesopotamie.

[LE ministere de la predication & les fonctions du diaconat, n'empeschoient pas S. Ephrem de vivre dans la retraite & la solitude,]'puisqu'il est toujours mis au nombre des solitaires. [b]Dans ses écrits il parle toujours comme faisant profession de la vie monastique; & on y voit aussi quelquefois qu'il en avoit recenu l'habit.[Autant que nous pouvons juger de la maniere dont

Lauf.c.101.p. 1021.a|Soz.l.3.c. 16.p.525.a|l.6.c. 34.p.691.c.
b Ephr.op.42.53. p.83.2.a|110.2.b.

il vivoit, par le peu que nous en trouvons dans les auteurs,]'ſon ſejour ordinaire eſtoit ſon monaſtere & ſa cellule, où il recevoit ceux qui venoient le chercher pour s'edifier de ſes diſcours, ſans en ſortir que pour des occaſions neceſſaires : & il paſſa ainſi beaucoup d'années dans un ſaint repos.'Il honoroit les diverſes manieres,& meſme les plus extraordinaires,par leſquelles quelques ſolitaires de ce temps là abatoient leur corps pour procurer la ſanté à leur ame : mais il ſe contentoit de s'humilier de ce que ſa laſcheté, diſoit-il, l'empeſchoit de rien faire de ſemblable. Il ſe plaint meſme qu'il n'eſtoit pas de ceux qui recevoient la couronne de l'obeïſſance,[ſoit qu'il fuſt alors luy meſme ſuperieur de ſes freres, ſoit que le diaconat l'empeſchaſt de vivre dans l'obeïſſance abſolue comme les ſimples Religieux.]'Inſtruiſant un jeune Religieux, qui s'eſtoit converti enſuite d'une viſion, & qu'il conduiſoit, il luy propoſe à imiter non ſon exemple, mais celui des freres avec qui il eſtoit uni, dont il repreſente à cette occaſion les differentes vertus.[On ne peut guere douter que ces freres ne fuſſent ceux du monaſtere où il vivoit, & qu'il conduiſoit apparemment, ſoit par luy meſme, ſoit par un autre qu'il avoit mis en ſa place.]

Lauſ.c.101.p. 1021.a.

Ephr op.61 p. 138.2.b.c.

op.95.p.227.228.

'Car nous avons une lettre ſelon laquelle il dit qu'il avoit commis le ſoin de ſon monaſtere à un frere nommé Jean, & que depuis cela il ne pouvoit recevoir perſonne avec luy ſans en conſulter cet Abbé. De ſorte qu'un nommé Theodore à qui il n'avoit pu perſuader de demeurer dans le lieu où il eſtoit, l'ayant extremement preſſé de le recevoir dans ſon monaſtere, il le renvoya à Jean, qui le receut avec beaucoup de charité ; & Saint Ephrem l'en remercia.

op.94.p.224.2.

[C'eſt une grande marque d'humilité dans S. Ephrem, ſi cette epiſtre eſt de luy ; ce que nous diſons,"parcequ'il y a quelques raiſons qui en peuvent faire douter. Elle n'en eſt pas neanmoins indigne. Et il eſt meſme aiſé que pour jouir plus aiſément]'de ce grand repos qu'il ſe conſerva toujours, ſelon Pallade,[& ſatiſfaire davantage ſon humilité, il ait voulu ſe demettre de l'honneur & des ſoins de la ſuperiorité, & vivre en ſimple particulier ſous pretexte de l'obligation qu'il avoit d'eſtre ſouvent à Edeſſe pour ſatisfaire aux devoirs du diaconat. Car ſi ce ſacré miniſtere ne l'a pas empeſché de vivre dans la ſolitude,]'auſſi ſa ſolitude ne l'a pas empeſché de conduire le peuple, & de preſcher la penitence.

NOTES.

Lauſ.c.101.p. 1021.a.

Nyſ. de Eph.p. 612.a|613.a.b.

[Ce qui peut porter encore à croire que la lettre à l'Abbé Jean

eſt de Saint Ephrem, c'eſt qu'on peut aſſurer qu'elle eſt d'un homme fort ſage, qui vivoit comme luy dans la Meſopotamie vers le IV. ſiecle.]

Ephr.op.94.p. 225.1. 'Car elle s'étend beaucoup ſur le danger où ſe mettoient ceux qui entreprenoient des choſes audeſſus de leurs forces, & quittoient leurs monaſteres ſous pretexte d'une plus grande perfection & de mener la vie des paſteurs.

Soz.l.6.c.33 p. 690.d. 'Ces"paſteurs ou paſtres, comme on les appelloit dans la Meſopotamie, eſtoient des ſolitaires occupez ſans ceſſe à louer Dieu, & à luy offrir leurs prieres & leurs cantiques. Ils demeuroient ſur les montagnes ſans avoir aucun logement; ne mangeoient ni pain ni aucune autre choſe qui euſt beſoin de paſſer par le feu, & ne buvoient point de vin: mais lorſque le temps de leur repas eſtoit venu, ils s'en alloient avec une ſerpette à la main ſur les montagnes où ils demeuroient, & mangeoient, ou pluroſt ils broutoient les herbes qu'ils rencontroient: Et c'eſt cette maniere de vivre qui les faiſoit appeller βοσκοί, [c'eſt à dire paſteurs ou brouteurs.] βοσκοί.

Aug.op.mon.c. 23.t.3.p.301.1.a. 'Saint Auguſtin décrit fort bien ces paſteurs, lorſqu'il parle de ceux qui s'eſtoient preſcrit pour regle d'aller chaque jour dans les champs comme pour y paiſtre, & y"cueillir ou y brouter ce qu'ils y rencontroient, afin de s'en revenir quand ils avoient appaiſé leur faim. carpant.

Ephr.op.140.p. 587-589. 'Nous avons un diſcours entier de S. Ephrem, où il fait la deſcription & l'eloge de leur état & de leur vie.

a p.587.2 b.c. [a]Il ſemble y témoigner avoir deſſein de les aller viſiter, & de paſſer un peu de temps avec eux.

ARTICLE XVI.

Il ſe gliſſe quelques abus parmi les ſolitaires de la Meſopotamie.

[THEODORET repreſente pluſieurs des ſolitaires dont il parle, ſoit de Meſopotamie, ſoit de Syrie, comme ayant vécu à peu pres de la meſme maniere que ces paſteurs,]

Thdrt.v.Pat.c. 1.p.764.765. 'particulierement le grand S. Jacque de Niſibe.

Ephr.op.94.p. 225.1.d. 'Auſſi quand Saint Ephrem parle contre ceux qui quittoient leurs monaſteres pour embraſſer l'état des paſteurs, il ne nie pas que quelques uns des ſaints Peres n'aient vécu de cette ſorte; mais il demande qu'on le faſſe avec la meſme ſageſſe & la meſme diſcretion qu'eux,

2.b. '& non pas par une vaine confiance en ſes propres forces,

1.2.b.c. 'ou par d'autres motifs differens de ceux des Saints. Car il arrivoit aſſez ſouvent que des perſonnes encore

foibles dans la vertu, soit qu'ils s'ennuyassent de vivre dans l'obeïssance du monastere, dans le service mutuel qu'ils rendoient à leurs freres, & dans le travail des mains, soit qu'ils voulussent acquerir l'estime des hommes, soit par une simple legereté d'esprit, quittoient leur maison malgré les avis de leurs Superieurs, pour mener cette vie si austere, & par consequent pleine de danger; & comme ils manquoient de force pour en soutenir le poids, ils tomboient dans des accidens tres funestes. 'Aussi c'estoit souvent le demon qui se servoit du pretexte de cette vie, que des Saints avoient menée, pour les tirer du port de l'obeïssance, & de la sainte societé de leurs freres. op 100 c.24.p. 296.2.b.c.

'S. Ephrem raporte que de son temps il y en avoit eu qui pour imiter les pasteurs, s'estoient engagez ainsi avec indiscretion dans des deserts sablonneux où on ne trouvoit ni eau ni aucune nourriture. Aprés y avoir extremement souffert, ils voulurent retourner dans des lieux habitez; mais jamais ils n'en purent trouver le chemin, parcequ'en effet cela estoit fort difficile. Enfin accablez de faim, de soif, & de l'extreme chaleur du soleil, ils tomberent par terre, & y fussent morts, comme cela estoit arrivé à d'autres, si par la providence de Dieu ils n'eussent esté rencontrez par des passans qui les mirent sur leurs chevaux, & les menerent en des lieux habitez. Par ce moyen ils eviterent la mort que leur indiscretion leur devoit faire souffrir, mais ils demeurerent fort longtemps tres incommodez. op.94.p.225.a.b.

[C'est ce semble à ces mesmes personnes qu'il faut raporter ce que dit] 'S. Epiphane contre certains solitaires orthodoxes de Mesopotamie, qui entendant mal quelques paroles de J. C, ne vouloient que prier sans travailler des mains, & avoient par là donné occasion à l'heresie des Messaliens, [qui abusoient contre la regle generale,] 'd'une exception qui peut estre tres legitime & tres sainte dans des occasions particulieres. [a] Il dit que c'estoient ceux qui demeuroient dans les monasteres ou "bergeries: [Mais je pense que par les monasteres il entend generalement tous les lieux qui servoient de retraite à des solitaires & à des moines.] 'Car la lettre à l'Abbé Jean, dont nous venons de parler, est une grande preuve que le travail des mains n'estoit pas moins en usage dans les monasteres & les communautez de Mesopotamie, que dans les autres. [Et l'on trouve souvent la mesme chose dans dans les autres écrits qui portent le nom de S. Ephrem.] 'On voit dans un les divers métiers ausquels on occupoit les Religieux. Epi.80.c.3 4.6.p. 1070 a.b|1073. a. Aug.op.mon c. 23.p.301.1.c. a Epi.80.c.6 p. 1073.a. μάνδραις. Ephr.op.94.p. 225.1.c|2.d. op.100.c.47.p. 337.338.

Epi.80.c.6.p. 1053.a.b. 'S. Epiphane reprend encore ces solitaires de Mesopotamie, qu'il appelle ses chers freres, de ce qu'ils portoient de grands cheveux de femmes contre la défense de S. Paul; de ce qu'ils
c.7.p.1073.c. faisoient une profession trop exterieure de penitence,'& de ce qu'ils se rasoient la barbe contre les constitutions des Apostres.
Ephr.t.o..1..o.p. 588.a.b,589.1.c. 'Les deux premieres pratiques estoient ordinaires aux pasteurs, [qui pouvoient faire avec simplicité ce que ce Pere condanne avec raison dans ceux qui le feroient par vaine affectation de singularité, ou par un esprit de vanité & d'ostentation. Ils pouvoient mesme bien faire l'un par un esprit sincere de penitence, & tous les deux par l'extreme pauvreté dans laquelle ils vouloient vivre, & qui ne leur donnoit pas mesme d'instrumens pour se couper les cheveux: & par la mesme raison aussi il est à presumer qu'ils ne se coupoient point la barbe.]

ARTICLE XVII.

Des saints solitaires de la Mesopotamie.

[Quelques defauts qu'il pust y avoir dans quelques solitaires de la Mesopotamie, ils n'ont pas empesché]'que
Cassn.inst.c.1.p. 38. cette province n'ait esté mise entre celles où la discipline monastique fleurissoit particulierement.
Bas.ep.79.p.141. b.c. 'S. Basile qui y vint[vers l'an 357,]en parle avec la mesme admiration que des autres provinces qu'il avoit vues.
Ruf.l.11.c.8.p. 381.2. 'Rufin dit que la Mesopotamie avoit, aussibien que l'Egypte, des hommes celebres qui excelloient dans la vertu monastique; qu'il en avoit vu luy mesme quelques uns à Edesse [où S. Ephrem pouvoit estre encore,]& vers Carrhes, & qu'il en avoit oui parler de beaucoup d'autres.

Ephr op.61.p. 338.2.b.c. 'Les uns pratiquoient la vertu dans l'obeïssance, les autres dans les deserts & les solitudes: quelques uns se couvroient d'un sac, & se chargeoient de chaines qui les tenoient toujours courbez vers la terre; d'autres s'enfermoient dans des sepulcres pour y servir Dieu dans le jeûne[& dans une entiere retraite;]& il y en avoit qui combatant attachez à des colonnes, acqueroient[par un assujettissement si penible]une vertu[& une liberté]parfaite. [On en voit divers exemples dans ce que Theodoret a écrit des moines de Mesopotamie & de Syrie, comme nous le pourrons marquer autrepart.

Pour dire ici quelque chose de ceux qui fleurissoient dans la
Soz.l.6.c.33.p. 671.b. Mesopotamie en mesme temps que S. Ephrem,]'Sozomene dit

qu'on tenoit que c'estoit Aone qui avoit commencé le premier dans la Syrie, (il entend la Mesopotamie,) cette philosophie sublime & cette retraite exacte qui nous separe de tous les hommes, comme S. Antoine l'avoit commencée en Egypte.[Je ne sçay s'il l'entend en general de la vie des anacoretes, ou en particulier de celle des pasteurs dont il avoit parlé peu auparavant. Neanmoins s'il fleurissoit encore du temps de Valens, comme il le faut dire selon la suite du mesme auteur, il est difficile qu'il ait commencé avant S.Jacque de Nisibe,qui a pratiqué l'une & l'autre de ces vies. Mais Aone peut les avoir continuées le premier jusques à la mort.]'Il demeuroit en un lieu nommé a.
Phadana, qui estoit celui mesme où Jacob avoit autrefois rencontré Rachel[en arrivant à Carrhes,]& avoit donné à boire à son troupeau.'Il avoit avec luy Gaddane & Aziz, qui s'efforçoient d'estre les imitateurs de sa vertu. c.34.p.691.c.

'Batthée, Eusebe, Barge, Abbos, Lazare, Abdalée, Alas, & Heliodore le vieillard, sont ceux à qui Sozomene donne particulierement le nom de Pasteurs. Ils demeuroient sut une montagne appellée Sigoron vers Nisibe; où ils occupoient tout leur loisir à benir Dieu, à le prier, & à chanter des hymnes selon l'ordre de l'Eglise.'Lazare fut fait Evesque,[a]non d'aucune ville, mais seulement dans son monastere pour honorer sa vertu, dit Sozomene,[qui est d'autant moins recevable dans un fait si extraordinaire,]'qu'il le dit de mesme de S. Barse & de S. Euloge, [que l'on sçait positivement avoir esté"Evesque d'Edesse.]'Il ajoute que Batthée vivoit dans une telle abstinence, & une si grande diete,que ses dents[se pourissoient,]& engendroient des vers;qu'Alas fut plus de 80 ans sans manger un morceau de pain, '& qu'Heliodore passoit la pluspart des nuits sans dormir, & des semaines entieres sans manger.
[c.33.p.690.c.d. — c. — a c.34.p.691 d. — c.d. — V. les Ariens § 119,120. — p.692.a. — a.]

'Outre Aone, dont nous avons déja parlé, Sozomene met à Carrhes S. Protogene,"qui en fut fait Evesque [aprés l'an 381,] '& Eusebe qui employoit sa pieté à demeurer enfermé volontairement.[On pourroit croire que cet Eusebe est celui]'dont Theodoret dit qu'il demeura longtemps renfermé dans une petite maison où il n'y avoit pas seulement une fenestre, & où il il ne parloit à personne,'si l'on ne voyoit que celui-ci demeuroit [bien loin de Carrhes]vers Antioche & Berée.
[c.33.p.691.a. — Ibid.§120. — a. — Thdrt.v.Pat.c.4.p.795.d. — p.794.d.]

'Pour Edesse, Sozomene reconnoist que ceux qui y eclatoient davantage, estoient S. Ephrem, S. Julien[Sabbas,]S. Barse, & S. Euloge.'S. Aphraate demeuroit aussi auprés d'Edesse jusqu'à
[Soz.l.6.c.34.p.691.c. — Thdrt.v.P.c.8.p.82.d.]

ce que son zele le porta à aller à Antioche[vers l'an 371."Il y faut joindre sans doute S. Abraham,]'dont nous avons la vie écrite par S. Ephrem, qui avoit encore fait un livre de ses vertus:[mais nous ne l'avons plus aujourd'hui. Nous le mettons entre les solitaires d'autour d'Edesse,]'parceque S. Ephrem estoit tres particulierement uni avec luy, le visitoit quelquefois, savoit ce qui luy arrivoit, y prenoit part, instruisoit sa niece S^{te} Marie: Il pria & pleura avec luy pour la conversion de cette mesme niece, lorsqu'elle fut tombée dans le peché. Ainsi ce fut à la douleur & aux gemissemens de l'un & de l'autre,[que Dieu accorda son salut, & la penitence qui l'a rendue sainte.]'Il paroist avoir assisté à la mort du mesme S. Abraham.[Nous parlerons"autrepart en particulier des disciples de S. Ephrem, qu'on peut mettre aussi entre les solitaires qui ont honoré le diocese d'Edesse.]

Ephr op.t.3.7.p. 580.a.d. — v. son titre note 2. — a.c|578.1.d. — Boll.16.mars, p. 745.§ 4. — v.§ 27.

'Tous ces Saints, selon Sozomene, vivoient sous le regne de Valens.[a] Mais des le temps des enfans de Constantin,[vers 340,] la Mesopotamie fleurissoit déja par la reputation que luy donnoit un grand nombre de Fideles qui y faisoient voir une philosophie toute divine, surtout dans le territoire d'Edesse & dans celui d'Amide, vers la montagne que l'on appelloit Gaugale. De ce nombre estoient Daniel & Symeon,[dont le dernier pourroit passer pour estre]'ce Symeon que Theodoret surnomme l'Ancien,[b] si l'on ne trouvoit que celui-ci a donné sa benediction à la mere de Theodoret:[ce qui est difficile à croire d'un homme qui fleurissoit des devant l'an 350.]

Soz l.6.c.33.p. 690 c. — a l.3 c.13.p.520. c. — Thdrt.v.P.c.6. p.806.b. — b p.810.d.

'Sozomene parlant conjointement des solitaires de Mesopotamie & de Perse, dit qu'ils avoient tous cela de commun, qu'ils prenoient un tres grand soin de leur ame, qu'ils s'efforçoient de la preparer & de l'accoutumer à abandonner toutes les choses d'ici bas, & qu'ils employoient le plus de temps qu'ils pouvoient à prier, à jeûner, & à chanter des hymnes à Dieu.'Pour ce qui est de l'argent, des soins & des affaires du siecle, des aises & des commoditez du corps, ils ne s'en mettoient nullement en peine. 'C'est particulierement à leur pieté qu'on doit la conversion d'un grand nombre de Perses & de Sarrazins.

Soz l.6.c.34.p. 691.d. — p.692 a. — p.691.

ART. XVIII.

ARTICLE XVIII.

S. Ephrem s'applique à la meditation & à la priere.

[VOILA ce que nous avons cru devoir dire des solitaires de la Mesopotamie à l'occasion de S. Ephrem, qu'on peut assurer en avoir esté l'ornement; cette province n'ayant peut-estre jamais donné aucun Saint à l'Eglise, qui ait eu plus de reputation & plus d'eclat. Il vivoit, comme nous avons dit, dans la retraite & la solitude, autant que le luy pouvoit permettre l'obligation où il se trouvoit de servir & les Religieux & le peuple d'Edesse par le ministere de la parole.]'C'estoit là son exercice, qu'il n'interrompoit que pour l'entreméler[& l'arroser]par ses prieres & par ses larmes, passant sans cesse de la priere à la predication & à l'instruction, & de l'instruction à la priere. Nys.de Eph.p. 606.

'Ainsi la parole qu'il preschoit audehors, estoit un don de la Parole eternelle; ou pour mieux dire, c'estoit cette Parole divine qui parloit par sa bouche, puisque la predication mesme ne servoit qu'à le tenir plus continuellement occupé à la contemplation de Dieu.[C'estoit l'effet]'d'une grace que Dieu n'accorde qu'à un petit nombre de personnes qu'il destine pour gouverner son Eglise, & qu'il ne fait ni à ceux qui s'engagent dans les fonctions ecclesiastiques par l'amour d'un honneur temporel, ni à ceux qui estant particuliers recherchent une vie embarassée dans les emplois exterieurs qui dissipent leur esprit; au lieu que les uns & les autres eussent pu se diviniser, s'il faut ainsi dire, s'ils fussent demeurez dans le repos. d. Aug.ep.116.p. 211.1.d.

'Il jouissoit donc, comme Moyse, de la vue de Dieu, autant qu'un homme en est capable;[a]& il eut souvent, comme les Prophetes, diverses revelations.[b]Comme Jacob avoit vu une échelle où les Anges montoient & descendoient, aussi il vit une fois une colonne de feu qui alloit jusques au ciel, & qui luy marquoit d'une maniere magnifique[1]la profondeur du mystere[qu'il meditoit.] Nys. de Eph.p. 612.a. a p.613.a. b p.611.d.

'Une autre fois lorsqu'il estoit déja vieux,[c]estant assis tout seul en un lieu tranquille, & meditant avec larmes sur les miseres de cette vie, & sur la negligence avec laquelle nous la passons, il Ephr.op.33.p. 65.1.d. c p.64.2.

1.'Une histoire à qui l'on donne le nom de S. Amphiloque, porte que Dieu luy fit voir cette colonne de feu pour luy faire connoistre la vertu de S. Basile: [ce qui ne peut servir qu'à faire connoistre de plus en plus la fausseté de cette piece.] Am, h.p.202.c.d.

leva tout d'un coup les yeux au ciel ; & estant presque ravi hors de luy mesme, il vit des yeux du cœur la majesté divine assise avec
p.65.1.b. toute sa gloire, qui luy faisoit de grands reproches.'Il fut tout saisi de crainte, & entra dans la confusion & le tremblement,
c. jusqu'à chercher où il se pourroit cacher.'Il se jetta enfin aux piez du Seigneur, & le pria par une priere tres vive & tres
2.a. humble d'avoir pitié de luy.'Il ajoute que "la bonté divine exau- &c.
ça ses prieres & ses larmes, [en le faisant peutestre rentrer dans
c. la confiance & dans la paix de son cœur.]'Il mit cette rencontre par écrit, & la fit connoistre à ses freres, afin, dit-il, que leurs
2.b. prieres luy obtinssent misericorde ;'& il dit que toutes les fois qu'il se souvenoit du jour & de l'heure où cela luy estoit arrivé, tout son corps en trembloit encore, & sa douleur se repandoit audehors par ses gemissemens & par ses larmes.

op.54.p.112.1.c.d. 'Un jour qu'il estoit sorti d'Edesse avant la fin de la nuit, la clarté des étoiles l'ayant fait penser à la gloire des Saints qui paroistront au dernier jour avec JESUS CHRIST, l'idée de ce dernier jour [auquel il pensoit plus qu'à toute autre chose,] le frapa aussitost si vivement, & penetra son ame d'une telle crainte, que tout le corps commença à luy trembler, & ses yeux à repandre des ruisseaux de larmes, qui estoit l'effet du trouble &
e. du saisissement de son cœur.'Le sujet de son trouble & de ses pleurs, estoit la crainte que son humilité luy donnoit d'estre mis
2.c. en ce jour terrible au rang des boucs,'comme il l'avoua à deux de ses disciples qui l'accompagnoient. Car les larmes qu'ils luy voyoient repandre, & qui les obligeoient de pleurer eux mesmes, les ayant portez à luy demander quel estoit le sujet de sa
p.113.1.b. douleur,'il leur dit entre autres choses : Je crains fort, mes tres « chers enfans, que tous ceux qui voyant mon exterieur, me font « passer pour bienheureux, & louent la pieté & les bonnes œuvres « que je n'ay qu'en apparence, ne se moquent enfin de moy, lors- « qu'ils me verront tourmenter dans les flammes eternelles. Car « je sçay trop quelle est ma tiedeur & ma negligence. «

ARTICLE XIX.

S. Ephrem écrit pour instruire divers Religieux qui le consultent.

[COMME la persecution est la suite ordinaire de la pieté, elle n'a pas sans doute manqué à S. Ephrem. Nous n'en
Ephr.test.p.602.2.c. trouvons rien de particulier.]'Mais à la mort il loua Maras l'un

de ses disciples, d'avoir combatu dans l'esperance du secours de Dieu, & de l'avoir assisté dans les troubles qu'il avoit eus.'On p.598.2.d.
cite de luy une priere tres humble, où il demande à Dieu"qu'il luy plaise de le delivrer de quelque tribulation.'Mais ce n'est op.104 p.371.1.
qu'un modele qu'il donne de la maniere dont il faut s'adresser à Dieu dans ces rencontres.

[Dieu ne l'eprouva peutestre pas beaucoup par des afflictions exterieures, non plus que la pluspart des saints solitaires : la rigueur dont il usoit envers luy mesme, luy tenoit lieu d'un grand martyre ; & les fautes où il pouvoit tomber quelquefois estoient bientost lavées par ses larmes continuelles, abysmées dans son extreme humilité, & purifiées par le feu de la charité qu'il exerçoit sans cesse pour le prochain. Car outre les instructions publiques qu'il faisoit à Edesse,]'outre celles qu'il donnoit dans sa Lauf.c.101.p.1021.b.
cellule à[ses Religieux & aux autres]qui luy venoient demander avis,[beaucoup de ses écrits sont des réponses qu'il fait à des personnes eloignées qui le consultoient comme un excellent maistre de la vertu, & surtout de la vie & de la pieté monastique.]

'Son humilité avoit peine à souffrir ces marques d'estime & Ephr.op.16.p.36.1.2.
de respect : mais comme elle estoit ingenieuse & charitable, elle luy fait dire que ceux qui le consultoient ainsi, l'obligeoient à leur parler de la vertu, pour luy faire voir combien il en estoit eloigné, pour le rendre vigilant de lasche qu'il estoit, pour fortifier sa foiblesse, pour combatre sa paresse & sa tiedeur ; Qu'ainsi il leur parlera en rougissant, & leur donnera des avis en se condannant luy mesme.'C'est ce qu'il dit dans un écrit qu'il adresse 1.e.
à des Religieux qui estoient venus de fort loin pour luy demander ses instructions,'& qu'il represente comme des personnes fort 2.a.
NOTE 9. elevées dans la pieté.'Photius"les appelle les moines Metebins, Phot.c.196.p.513.f.
en faisant un abregé de ce traité.

'S. Ephrem répond avec la mesme humilité à Amoc, qui ayant Ephr.op.29 p.51.2.c.
embrassé depuis peu la vie monastique, l'avoit prié plusieurs fois de luy donner quelques regles pour sa conduite.'En instrui- op.100.c.46.p.334.2.d.
sant un moine nommé Euloge, il dit qu'il le fait parcequ'Euloge le luy avoit commandé, & pour se nourrir du fruit de l'obeïssance.'On lit dans ses ouvrages que plusieurs moines l'estoient venu op.103.p.362 r.2 b.
trouver de divers endroits, pour des avis dont leurs monasteres avoient besoin. Il ne put les satisfaire alors, parcequ'il estoit malade, & dans de violentes douleurs, qui l'empescherent mesme de leur parler : mais quelque temps aprés il leur adressa un écrit pour leur edification.

op.113.p.474.2.d. 'Il a souvent ainsi écrit pour l'instruction des moines,[a] qui s'adressoient à luy pour connoistre les regles de la verité :[b] Et quoique son humilité luy fist craindre qu'il ne se condannast luy mesme en instruisant les autres, & en disant ce qu'il ne faisoit pas,[c] neanmoins il s'abandonnoit à la charité qui luy faisoit desirer d'obeïr à ses freres, & de contribuer à leur consolation & à leur salut ; & il leur disoit avec simplicité ce qu'il jugeoit leur estre utile, sans rechercher aucun art, ni aucun ornement du langage,'afin d'estre entendu par les plus simples, & par ceux qui n'avoient aucune étude.

a op.100.c.2.p.275.2.
b op.113.p.474.2.a.
c op.96.c.1.p.231.
op.100.p.269.

op.113.p.474.2.d.e. 'Il n'écrivoit pas seulement pour instruire & pour animer les autres, mais aussi pour reprendre & pour corriger leurs fautes, [comme on le voit assez souvent dans ses ouvrages.]'Le 32[e] est une reprimende pleine de zele, de charité, & d'humilité, qu'il fait aux moines sur leur relaschement,& sur divers defauts qu'il remarquoit parmi eux, particulierement sur ce qu'ils ne vouloient pas se soumettre les uns aux autres.'Il dit dans un autre, qu'en mesme temps que son indignité & ses pechez le portent à demeurer dans le silence, la douleur qu'il a de voir le grand relaschement qui s'introduit dans l'ordre monastique, qu'il appelle son ordre, l'oblige à parler aussibien qu'à pleurer, pour tascher d'y apporter quelque remede.

op.32.p.83.
op.110.p.422.1.c.d.

ARTICLE XX.

Zele de Saint Ephrem contre les heretiques.

[CE que nous venons de dire fait voir que si la grace avoit donné une grande douceur à S. Ephrem, comme nous l'avons remarqué, c'estoit une douceur toute de charité, sans lascheté & sans mollesse.]'Quelque affection qu'il eust pour cette vertu, elle ne diminuoit rien de son zele, & il se conduisoit en toutes choses par les regles de la sagesse selon que le temps le demandoit. Il souffroit quand il falloit souffrir : mais quand il s'agissoit de combatre, surtout si c'estoit pour la foy, il le faisoit avec toute la force & la vigueur necessaire.'Car un berger, comme il dit luy mesme, chasse un chien, & mesme le tue, s'il voit que quand les loups entrent dans la bergerie, il neglige le troupeau, & manque à abboyer & à poursuivre les loups. Aussi tant qu'il vécut, il ne cessa jamais d'instruire, de convaincre, de confondre par les paroles des Saints, les apostats[& les here-

Nys.v.Eph.p.610.a.b.
Ephr.test.p.598.599.

tiques qui estoient de son temps en si grand nombre.]'Theodoret luy donne mesme pour principal emploi, d'écrire contre les ennemis de la doctrine veritable & Chatholique.'Il lançoit contre eux en sa langue naturelle les traits que la force de la grace luy fournissoit. Et sans avoir besoin de l'erudition des Grecs, il poursuivoit les payens par tous les detours où leurs egaremens innombrables les faisoient errer, & decouvroit à nud la foiblesse des heretiques, malgré les artifices & les impostures dont ils s'efforçoient de la couvrir. Thdrt.l.4.c.26. p.700.c. d.

'Ce zele estoit en luy selon les Saints, une vertu autant & plus considerable, que ses longs jeûnes, que ses larmes intarissables, que ses prieres continuelles; puisque toutes ces choses n'estoient que pour son utilité particuliere, au lieu que son zele estoit avantageux à toute l'Eglise,'& servoit à retirer quantité de personnes des pieges des heretiques. Nys.v.Eph.p. 610.b. c.

'Il avoit une mesme horreur pour les deux impietez contraires de Sabellius & d'Arius:[& quoique celle-ci dominast de son temps dans l'Orient,]'il glorifie hautement dans ses écrits la Trinité sainte, increee, & consubstantielle.[a] Il veut que nous regardions cet article de nostre foy comme nostre teste, sans laquelle nous ne pouvons avoir de vraie vie, & pour laquelle nous devons tout exposer plutost que de souffrir qu'on la blesse. 'Il renouvelle encore à la mort la profession qu'il avoit toujours faite de cette foy.'Il ferma la bouche aux Anoméens par les puissans écrits qu'il laissa à l'Eglise contre leur erreur,[mais qui ne se trouvent pas parmi ses ouvrages. Son livre Du S. Esprit, loué si fort par S. Jerome, estoit fait sans doute pour en prouver la divinité contre les Macedoniens.] p.596.d. Ephr.op.35.77 113 p.69.2.b|174. 1.c|468. a op.28.546.p. 48.2.e. test.p.599.1.c,d. Nys.de Eph.p. 600.a.

'Il refute aussi dans ses écrits les Marcionites, les Manichéens: & en prouvant contre eux les deux natures de J.C, & leur union parfaite,[il a détruit par avance les heresies d'Eutyche & de Nestorius,]que l'Eglise a en effet combatues par ses paroles & par son autorité. Ephr.op 113.p. 513.2.e|Leont. N. & Eut.l.1.3. bib P.t.4.2.p. 979.2|1026.b.

'Nous avons quelque chose de luy pour établir la penitence contre les Novatiens:[b] S. Gregoire de Nysse dit que ces heretiques, quelque audacieux qu'ils fussent, ne purent se soutenir contre la force avec laquelle Ephrem les attaqua par ses écrits. Il sembloit à le voir les combatre, qu'on vist un athlete experimenté & victorieux, contre un enfant qui n'a point encore de force.'Il se moque en un endroit des folles & basses imaginations des Millenaires. Ephr.op.111.p. 452.2.a|453. b Nys.de Eph.p. 600.a. Ephr op.111.p. 448.449.

Thdrt h.l.1.c. 22.p.209.a. ᵃ Soz.l.3.c.16.p. 526.a. 'Il refuta[particulierement]avec beaucoup de vigueur les erreurs où estoient tombez Bardesane & son fils Harmone,ᵃqui avoient autrefois esté fort celebres dans l'Osrhoene;[& il travailla mesme d'une maniere toute nouvelle à purger ce pays de

a. leur heresie.]'Car Harmone qu'on tient avoir le premier composé des vers nombrez & des airs de musique en syriaque à

b.c|Thdrt.l.4.c. 26.p.700.701. l'imitation des Grecs,'s'estant servi du plaisir que les Syriens prenoient à chanter ses vers, pour faire couler insensiblement dans leurs ames le venim de l'heresie, méla ses fausses opinions dans les hymnes qu'il composoit. S. Ephrem qui remarqua le tort que cela faisoit à la verité, s'appliqua à comprendre les mesures qu'Harmone avoit observées, & composa sur les mesmes chants de nouvelles hymnes pleines de veritez Catholiques, tant en l'honneur de Dieu & des Saints, que sur divers autres sujets. Le peuple s'instruisit donc dans ces chants ausquels il estoit accoutumé,[non plus des erreurs d'Harmone, mais]des veritez

Thdrt.p.701.1. orthodoxes;'& ils servirent encore dans la suite du temps à rendre les festes des saints Martyrs plus solennelles & plus gaies.

[Apollinaire ne parut ouvertement heretique que depuis l'an 370, & vers l'an 376, c'est à dire à l'extremité de la vie de Saint

Nys.de Eph.p. 599.d. Ephrem: ce qui n'empescha pas que]'ce Saint ne conceust une extreme aversion pour son dogme impie:"& il employa tous ses NOTE 10.

Ephr.test.p.603. 1.d. soins pour le bannir des cœurs de tous les Chrétiens.'Il maudit à la mort les Apollinaristes sous le nom de Vitaliens,[à cause de Vital qui estoit leur chef à Antioche.]

Nys.p.600.b. 'Il ne combatit pas seulement les heresies qui avoient déja paru; mais il ruina par avance celles qui devoient naistre un jour; Dieu les luy ayant fait connoistre par la lumiere de la prophetie, comme on le voit, dit S. Gregoire, dans ses poesies, & dans ses autres ouvrages.[Nous l'avons remarqué des deux heresies capitales de Nestorius & d'Eutyche. On le pourroit dire encore de plusieurs autres anciennes & nouvelles, surtout de celle des Pelagiens, son humilité estant étrangement opposée

Ephr.op.123.p. 512.2.b.c|520.2. a. à leur orgueil.]'Il se plaint quelquefois qu'il sent en luy le poids de la corruption d'Adam, à cause duquel il ne peut s'unir à la loy de Dieu, comme il le voudroit.

test.p.604.1.a. 'Dans les exhortations qu'il fit en mourant à ses disciples & aux habitans d'Edesse, il leur recommande surtout d'estre constans & immobiles dans la vraie foy, & de se donner de garde de ceux qui la combatent, comme estant tous des ouvriers

p.603.1.d. d'iniquité, des"fous & des seducteurs.'Il donne nommément sa *vaniloqui.*

malediction aux Ariens, aux Manichéens, aux Novatiens, aux Ophites[anciens heretiques,]aux Marcionites, aux Eunomiens, aux Cauchites[dont on n'a point d'autre connoissance,]aux Paulianistes[disciplines de Paul de Samosates,]aux Valentiniens, aux Vitaliens [ou Apollinaristes,]& aux infames Borboriens[ou Gnostiques,]à tous ceux qui adorent du bois, des pierres, le soleil, la lune,[ou toute autre creature;]& avec eux à ceux qui s'arrestent aux augures &[aux vanitez de l'astrologie.]Il y joint
V.leur titre. aussi les Euchites[ou "Messaliens, qui venoient de Mesopotamie, & estoient, d'autant plus dangereux, que sous un habit de moine qu'ils portoient, au moins pour la pluspart, & sous la profession exterieure d'une vie sainte & d'une priere continuelle, ils renouvelloient les impietez & les infamies des Manichéens. Ce sont apparemment ceux qu'il marque encore ensuite,]'lorsqu'a- p.604.1.b.
prés avoir averti qu'on se gardast de tous les ennemis de la foy, il veut particulierement qu'on se garde avec grand soin de ceux qui portoient des habits de deuil & de penitence.'Le 46e de ses op.46.p.69.2.b|97.2.a.
opuscules paroist aussi estre contre eux.

[On peut encore mettre ses écrits sur la providence, entre ceux par lesquels il a défendu l'Eglise & combatu ses ennemis,] 'quoiqu'il les ait fait principalement pour reparer les doutes conf.p.466.2.d.
qu'il avoit eus autrefois sur cette verité capitale de la religion. 'Il s'étend beaucoup sur cela dans l'écrit de sa Confession;[a]mais e.
il semble qu'il en avoit fait des auparavant quelque autre ouvrage. a p.466.2.d.

ARTICLE XXI.

Excellente oraison de S. Ephrem sur la perle de l'Evangile.

[NOUS n'avons presque marqué aucun temps certain dans tout ce que nous avons dit jusques ici, parceque nous n'avons rien trouvé pour nous fixer. Nous le pourrons faire un peu davantage dans ce qui nous reste à dire.]

'La ville de Nicomedie fut ruinée par un furieux tremblement Genn.v.ill.c.66|
de terre[le 24 aoust 358.]S. Ephrem fit un poeme pour deplorer Marc.chr.an.
ce malheur, comme nous l'apprenons de Gennade. 359.

[Trois ans aprés, Constance mourut le 3e novembre 361, Julien l'apostat qui se trouva maistre de l'Empire, menaça l'Eglise d'une horrible persecution.]'Ce fut, comme nous croyons, en Ephr.op.123.p.
ce temps là,[b]lorsque les fondemens du temple de Jerusalem, 512.d.
b p.520.1.c.

[qui furent"entierement demolis au commencement de 363,] subsistoient encore, que S. Ephrem prononça une homelie sur la perle de l'Evangile,[qu'on peut appeller un chefd'œuvre d'humilité, de generosité, de force, & de vivacité d'esprit. Elle est veritablement digne de la reputation & de l'estime qu'ont eu les ouvrages de S. Ephrem, & c'est par cette piece que l'on doit juger des autres. Car elle n'est pas seulement la plus belle de toutes celles qui portent son nom, mais encore la plus assurée,]'puisqu'il y en a trois endroits de citez, l'un par S. Ephrem d'Antioche,[qui vivoit au commencement du VI. siecle,][a]& les deux autres par Leonce de Byzance,[qui écrivoit au commencement du suivant.] V. la pers. de Julien § 30.

Ephr. op. 123. p. 514. 2. a | Phot. c. 229. p. 820. m.
a Ephr. p. 514. 1. 2 | 516. 1. d | Leon. N. & Eut. l. 1. 3. p. 979. a | 1026. b.
b Leon. p. 1026. b.
c Phot c. 229. p. 810.
d Ephr. op. 123. p. 513. 1. c.

[b]Leonce l'appelle l'oraison sur la perle contre Marcion,[c]& S. Ephrem d'Antioche sur l'Incarnation & sur la perle,[d]parceque'en effet à l'occasion de l'Evangile de la perle qu'on avoit lu, il y traite tout le mystere de l'Incarnation, qu'il compare à la naissance de la perle. Il y combat Marcion, Manichée, & tous les autres heretiques qui avoient dit que J. C. n'avoit pris qu'une chair apparente & non veritable, & refute par avance Nestorius & Eutyche.

p. 512. b. c.

[Nous avons raporté ci-dessus]'ce qu'il dit dans cette homelie du combat qui estoit entre son humilité qui le retenoit dans le silence, & son amour pour Dieu qui le portoit à prescher la verité, mesme, dit-il, en se condannant luy mesme, ce qu'il appelle une mort.'Il ajoute ensuite : Les ennemis de la foy reconnoistront peutestre par cette espece de mort, que je suis prest, « mon Dieu, de souffrir pour vous la mort visible & sensible. Mais « je ne sçay si je ferois ce que je dis. Car je crains, si vous me quittez, que la nature ne me surmonte. Faites moy donc voir, s'il « vous plaist, que vous m'assisterez dans le combat. Faites que je « persuade vostre verité aux Gentils, pour pouvoir esperer que je « souffrirai leurs supplices. Donnez moy ce gage que vous aurez « pitié de moy dans les tourmens ; & je declare desà cette heure, « [que je me mets au nombre de vos athletes.] Je veux, dis-je, me « depouiller[pour combatre]& entrer en lice avec les ministres « & les satellites des idoles. Car on entend déja la trompette des « Gentils qui sonne la charge, & qui oblige vos serviteurs à se « mettre en état de soutenir leurs attaques. J'entens les menaces « que nous fait[1]l'Occident, & le bruit des supplices dont il s'effor- « 1.

c. d.

1. Constantinople, Antioche, & presque tout l'Empire, estoit à l'occident à l'égard d'Edesse & de la Mesopotamie.

» ce de nous effrayer. Je tremble, mon Dieu, parceque vous haïssez
» les pecheurs; & pourtant je suis rempli de joie, parceque vous
» estes mort pour les pecheurs.

[Il continue encore à representer cette humble confiance
» qu'il avoit en J. C;]'& à la fin de l'homelie il dit ces paroles : Je Ephr.op.123 p.
» souhaite de mourir pour cette foy. Assemblez vous, Juifs & 510.1.c.
» heretiques; joignez vous avec les payens & les barbares; faites
» moy souffrir la mort pour J. C. Je serai fasché de vostre crime,
» & je serai ravi de mourir. Il est vray, quand je me considere moy
» mesme, je crains la mort : mais JESUS CHRIST est mon espoir
» & ma confiance. Je crains en moy, & j'espere en luy : Je suis par
» ma foiblesse, & je demeure ferme par sa force. Je rougis & je
» tremble quand je me regarde; & je reprens courage quand je
» jette les yeux sur luy.

ARTICLE XXII.

S. Ephrem fuit le martyre qu'il desiroit; raporte à la colere de Dieu les tremblemens & les pestes.

[JULIEN n'osa pas se commettre à eprouver la foy de Saint Ephrem, & des autres habitans d'Edesse : & comme nous avons déja dit, la pieté qui regnoit dans cette ville, luy fit apprehender d'y entrer, quoique ce fust son chemin,]'& que la ville luy eust envoyé une couronne pour l'en prier;[car la religion Chrétienne nous oblige egalement & à desobeïr aux Princes lorsqu'ils exigent de nous ce que Dieu nous défend, & à leur rendre en tout le reste l'obeïssance & les respects qui sont dus au rang où Dieu les a mis. Zos.l.3.p.714.

Quelque desir que S. Ephrem eust du martyre, il semble qu'il ait esté obligé de se retirer pour ne s'y pas engager temerairement de luy mesme.]'Car il dit en un endroit, qu'il ne merite pas de porter le nom de "Chrétien, parcequ'il a fui la tribulation, qui luy eust acquis la couronne de gloire; Qu'il n'ose à cause de sa lascheté parler des Martyrs, parceque le remors de sa conscience, comme une beste cruelle, vient aussitost se jetter sur luy, & luy reprocher qu'il estoit indigne de louer dans les autres une vertu qu'il n'imitoit pas; & que toutes les fois qu'il veut entrer dans cette matiere, les larmes & la honte de sa foiblesse l'arrestent.'Il s'anime neanmoins en mesme temps par la vue de la bonté de Dieu, & fait violence à son humilité dans l'espe- Ephr.op.57 p. 125.b. ater. c.d.

rance que ses freres profiteront de ses paroles, puisqu'il ne peut pas leur proposer son exemple à imiter.

[La mort de Julien fut suivie au bout de deux ans"d'un furieux tremblement de terre, marqué le 21 de juillet 365. Je ne sçay si c'est de ce tremblement]'que S. Ephrem raporte diverses particularitez considerables, & mesme qu'on avoit vu les montagnes d'Armenie se choquer les unes les autres, en sorte que de loin on croyoit en voir sortir du feu & de la fumée; & puis se retrouver en leur situation ordinaire.'Il raporte cela pour montrer que c'est Dieu qui est le veritable auteur de ces grands mouvemens où la raison humaine ne peut rien comprendre. V.Valens § 1. op.39.p.78.79. Ibid.

op.40 p.79. 'Il parle pour la mesme raison d'une peste qui estoit arrivée à Constantinople; & il marque entre autres choses la mort d'un medecin nommé Domnus, qui s'estant laissé aller à la fausse sagesse des Grecs,[en renonçant peutestre au Christianisme sous Julien,]vouloit attribuer cette contagion à l'infection des lieux où demeuroient ceux qui en estoient frapez, plutost qu'au jugement & à la conduite de la providence. Mais il n'eut pas plutost commencé à debiter ces réveries, qu'il fut frapé luy mesme deux ou trois jours aprés, quoiqu'il demeurast dans une maison fort belle & bien aerée. Un autre medecin nommé Macedone, qui estoit de ses auditeurs ordinaires, l'ayant rencontré lorsqu'on le portoit au fobourg déja presque mort, se fit sage par son malheur; & Dieu l'ayant preservé de la mortalité, il quitta le monde & embrassa la vie monastique.

Bar.340.§ 33. 'Baronius semble raporter ce que S. Ephrem dit du tremblement de terre, à celui qui arriva l'an 340.[Je ne sçay neanmoins si S. Ephrem s'employoit des ce temps là à la predication.]'Il raporte encore sur cela un autre endroit où S. Ephrem parle des tremblemens, de deux eclipses de soleil, & des ravages des Perses dans la Mesopotamie, comme des marques que Dieu donnoit de sa colere, pour porter les hommes à la penitence.[Il le faut raporter au temps de Constance, sous lequel les ravages des Perses furent ordinaires dans la Mesopotamie.]'Il paroist neanmoins qu'ils y entrerent encore"en l'an 373 sous Valens.[Il faudroit voir quand l'on trouve deux eclipses de soleil en peu de temps.] § 34|Ephr.op. 110.p.423.1.a. Amm.l.29.p. 383 a. Ibid.§ 12.

ARTICLE XXIII.

S. Ephrem visite S. Basile à Cesarée.

'LE mesme Esprit de Dieu qui avoit amené S. Ephrem de [Nisibe] sa patrie en la ville d'Edesse, le conduisit encore [d'Edesse] à Cesarée en Cappadoce, pour y voir le grand Basile cette bouche de l'Eglise, [qui en avoit esté établi Evesque vers la fin de l'an 370. Il y vint "au plustost en l'an 372, aprés la persecution que Valens avoit voulu faire à S. Basile au commencement de la mesme année, comme nous le dirons dans la suite.] 'Saint Basile avoit déja oui parler de luy, [a] soit lorsqu'il avoit visité les solitaires de Mesopotamie [vers l'an 357; soit par le moyen de S. Eusebe de Samosates, "qui estoit venu assister à son election, & qu'il visita ensuite à Samosates sur la fin de l'an 372.]

Nysf. de Eph. p. 605. a. — NOTE 11. — Boll. 1. feb. p. 75. § 6. — a Bas. ep. 79. t. 3. p. 141. b. c. — V. S. Basile § 51.

'S. Ephrem estant, comme il dit luy mesme, dans une certaine ville, [b] dont il est visible que S. Basile estoit Evesque, [c] c'est à dire dans Cesarée, [d] & Dieu voulant luy faire ressentir des effets de » sa misericorde sur luy, il entendit une voix qui luy disoit : Levez » vous, Ephrem, & allez recevoir des pensées & des instructions » dont vous pourrez vous nourrir. Il répondit avec l'empresse- » ment que sa faim spiritúelle luy donnoit : Seigneur où les pour- » rai-je trouver ? La voix répondit : J'ay dans ma maison un vase » fort beau & fort magnifique, qui vous fournira cette nourriture.

Ephr. op. 133. p. 554. 2. a. — b b. c. — c Nysf. de Eph. p. 605. a | Boll. 1. feb. p. 74. § 6. — d Cotel. g. t. 3. p. 58. b.

'Ephrem ravi d'admiration de ce qu'il avoit entendu, [e] s'en alla à l'eglise, où estant arrivé, & regardant du vestibule par la porte, [f] il vit S. Basile ce veritable vaisseau d'election "qui prioit pour son peuple, & qui le nourrissoit de sa divine doctrine ; [g] & comme il voyoit des yeux de l'esprit ce qui estoit caché aux autres, il apperceut une colombe blanche comme la neige, & resplendissante de lumiere, assise sur l'epaule droite de ce Saint, qui luy disoit à l'oreille les choses qu'il preschoit au peuple. Il commença à luy donner des eloges' à haute voix, [h] & à louer la bonté & la sagesse de Dieu, qui sçait si bien glorifier ceux qui le glorifient : 'Surquoi quelques uns des assistans, [qui entendoient peutestre le syriaque,] demanderent qui estoit cet étranger qui louoit ainsi leur Evesque, ou plutost qui le flatoit, disoient-ils, afin qu'il luy donnast quelque chose.

Ephr. op. 133. p. 554. 2. b. — e b. — &c. — f b. c | Nysf. de Eph p. 605. a | Boll. 1. feb. p. 74. § 6. — g Nysf. p. 605. a | Boll. § 6. — Boll. 6. — h Cotel. p 59. b. — Boll. § 6.

'Aprés la fin du sermon ou de "l'assemblée, [i] S. Basile l'envoya querir, & luy parlant par un interprete, [k] luy demanda, [aprés

ἐκκλησίας — § 6 | Cotel. p 59. b. — i Cotel. p. 59. b. — k Boll. § 6.

qu'il luy eut dit son nom,]d'où venoit qu'il l'avoit ainsi loué devant tout le monde. Le Saint luy répondit que c'estoit à cause de la colombe qu'il avoit vue :'Et alors S. Basile par l'inspiration de cette colombe mesme, c'est à dire du S. Esprit dont il estoit rempli, ayant reconnu qui il estoit, ou plutost l'ayant connu des devant que de le mander,comme on le lit dans S.Ephrem,luy dit ces paroles : N'estes vous pas Ephrem le Syrien,'qui selon ce que l'on m'a raporté, & que je le voy maintenant, avez tant d'amour pour la solitude? Il est écrit dans le Prophete David, Ephrem est ma force; & vostre douceur,vostre bonté, & vostre simplicité sont si manifestes, que comme une claire lumiere, elles se font voir à tout le monde.

§ 6|Nys.de Eph. p.605.a|Cotel.p. 59.b.

Boll.1 feb.p.74. § 6.

Cotel.g.t.3.p.59. 60.

'Il luy dit encore, Estes vous cet Ephrem qui avez baissé le cou d'une maniere si glorieuse pour vous charger du joug salutaire de J.C? Je suis cet Ephrem, luy répondit-il, qui me suis écarté de la voie qui conduit au ciel. Alors Saint Basile le prit, l'embrassa, & l'honora de son saint baiser. Il luy dressa une table chargée non de viandes corruptibles, mais de veritez eternelles, de ces mets qui peuvent faire les delices d'une ame remplie de sagesse, de sainteté, & de foy. O mon pere, s'écria S. Ephrem en fondant en larmes,"ayez pitié d'un lasche & d'un paresseux!conduisez moy dans la voie droite : amollissez mon cœur de pierre : le Dieu de nos ames m'a conduit à vous, afin que vous preniez soin de la mienne : soulagez ce vaisseau[qui gemit sous le poids de ses iniquitez,]& conduisez-le aux eaux[vivifiantes]du repos [eternel.]

" *custodi.*

Nys.de Eph.p. 605.b.

'Ces deux Saints jouirent ainsi quelque temps de la joie qu'ils avoient de s'entretenir ensemble des choses spirituelles : & S. Ephrem n'eut point de regret à la fatigue qu'il avoit soufferte en ce voyage.'Il témoigne avoir tiré beaucoup de fruit des instructions de S. Basile;[& ce fut sans doute de sa bouche qu'il apprit ce qui luy estoit arrivé dans le demélé qu'il avoit eu avec Valens,]'& que S. Ephrem raporte amplement.[a]S. Basile luy apprit aussi l'histoire des Quarante soldats martyrizez à Sebaste, & l'exhorta d'en faire l'eloge.[b]S. Basile de son costé reconnut cette profonde erudition de S. Ephrem, qu'il admira toujours depuis, & qu'il fit admirer à tous les savans.["Mais il ne luy obtint point de Dieu la connoissance de la langue greque, & ne l'eleva point à la prestrise, comme quelques uns l'ont écrit.]

Ephr.op.133.p. 554.d.e.

p.555.556.

a p.555.1 a|op. 134.p.557.2.b.

b Soz.l.3.c.15.p. 525.c.

NOTE 11.

Bas.ep.270.p. 267.b.c.

'S. Basile se plaint dans une de ses lettres à S. Antioque neveu de S. Eusebe de Samosates, qu'il n'avoit pu avoir le bonheur de

le voir durant l'été, comme il l'avoit esperé; & que la visite des autres n'avoit pas esté assez longue pour le satisfaire pleinement; quoique ceux qui aiment, aient toujours de la joie de voir ce qu'ils desirent, quand mesme ils ne le verroient qu'en songe. [Ces autres pourroient bien estre Saint Ephrem & ceux qui l'avoient accompagné, qui avoient assurément passé par Samosates pour venir à Cesarée, & qui estant des Saints, ne pouvoient estre inconnus à d'aussi zelez défenseurs de la foy Catholique, qu'estoient S. Eusebe & S. Antioque.]

'S. Ephrem ne manqua point de faire l'eloge des SS. Quarante Martyrs auquel S. Basile l'avoit engagé:[a] mais ce ne fut qu'aprés avoir fait l'eloge de Saint Basile mesme;[b] & nous avons encore aujourd'hui l'un & l'autre parmi ses œuvres.'On nous a mesme donné le dernier"en grec depuis peu d'années.[Nous n'avons proprement que ces deux discours qu'on puisse dire estre]'de ces panegyriques que S. Gregoire de Nysse dit que Saint Ephrem a faits.'De la maniere dont il parle de la tyrannie de Valens dans l'eloge de S. Basile,[il est difficile de ne pas croire que ce prince estoit mort alors. Ainsi ce fut une des dernieres actions de Saint Ephrem, Valens estant mort le 9 d'aoust 378, & l'autorité de S. Jerome ne nous permettant guere d'étendre la vie de nostre Saint"audelà du mois de septembre de la mesme année. Ainsi il faut dire que S. Basile vivoit encore lorsqu'il en faisoit l'eloge.]

Ephr.op.134.p.557.2.b. a a. b op 133.p.553. Cotel.g.t.3.p.54. NOTE 13. Nys.de Ephr.p.603.a. Cotel.g.t.3.p.61. NOTE 14.

ARTICLE XXIV.

Action de charité que fit S. Ephrem peu avant sa mort.

[AVANT que de venir à la mort de S. Ephrem, il faut nous arrester à une action insigne de charité qui occupa toute la derniere année de sa vie, Dieu luy ayant donné cette occasion pour le preparer à la finir,]'& pour ajouter une nouvelle couronne à celles que ses autres vertus luy avoient acquise, afin qu'un Saint si doux[& si humble]meritast par un nouveau titre la possession de la terre qui est promise à ceux qui sont doux,[& les recompenses destinées à ceux qui auront exercé la misericorde.]

Laus.c.101.p.1021.d.

'Il y avoit bien des années qu'il demeuroit[autant qu'il pouvoit]dans le repos de la solitude, sans cesser neanmoins d'edifier [par ses instructions]ceux qui le venoient trouver. Mais peu de temps avant sa mort il quitta sa cellule, pour venir assister la

a.b|Soz.l.3.c.16.p.527.c.

ville d'Edesse, affligée par une fort grande famine. Il avoit[surtout]pitié des pauvres gents de la campagne ruinez entierement
Nys.de Eph.p. 608.a.b. par ce fleau.'Cependant l'abandonnement qu'il avoit fait de tout ce qu'il avoit de bien, ne luy avoit rien laissé qu'il pust leur donner. Mais ne pouvant leur faire l'aumosne par ses mains, il la leur fit par sa langue, en excitant la compassion des autres par ses ardentes exhortations.

Lauf.c 101 p. 1021.a|Soz.l.3.c. 16.p.527.c. 'Il reprit aigrement les riches de leur dureté. Il leur reprocha qu'ils n'avoient aucun soin d'assister leurs freres qu'ils voyoient accablez de necessitez & de miseres, eux qui en avoient jusqu'à l'excés pour conserver leurs richesses, & pour amasser des biens en si grand nombre, qu'ils estoient contraints de les laisser pourrir, ne pouvant pas les depenser : Il leur fit voir que cette avarice tourneroit un jour à leur propre perte & au tourment de leur ame; laquelle il leur montroit sagement qu'ils devoient preferer à tous leurs biens temporels, à leurs corps mesmes, & à toutes choses; quoiqu'il parust par leurs œuvres qu'ils n'en faisoient
Nys.de Eph.p. 612.c. aucun conte.'C'est ainsi qu'il distribuoit comme Moyse, un pain celeste à ses auditeurs, n'y ayant point de nourriture plus propre pour fortifier l'ame & la faire approcher avec confiance du pain divin & mystique descendu du sein du Pere pour nostre salut, que de rompre aux autres le pain de la charité.

p.608.b.c. [Ses exhortarions eurent le succés qu'il souhaitoit.]'Car ses paroles, sans mesme qu'on vist son visage, estoient comme une clef divine, capable d'ouvrir les thresors des riches pour les distribuer aux pauvres; & son visage où l'on voyoit la simplicité, la douceur, & une image de probité jointe à la majesté d'un Ange, suffisoit sans mesme qu'il dist une parole, pour porter les plus impitoyables à la compassion & à la misericorde envers leurs freres; & il n'y avoit point d'homme assez effronté pour le regarder sans rougir, & sans rentrer dans la modestie qu'il avoit perdue.

Lauf c.101.p. 1021.b c|Soz.l.3. c.16.p.527.d. 'Comme la veneration que l'on avoit pour luy & pour ses paroles, ne permettoit point qu'on luy resistast, les riches pour s'excuser d'abord par quelque pretexte specieux, luy dirent, qu'ils n'estoient pas attachez à leur argent, mais qu'ils ne savoient à qui en commettre la distribution, parcequ'ils voyoient presque tous ceux[qui eussent pu s'en charger,]si ardens au gain, qu'ils ne desiroient d'estre les dispensateurs de leurs charitez, que pour en trafiquer & s'en enrichir.[Ils pouvoient mesme dire cela avec quelque verité, puisque Valens avoit privé Edesse de

S. Barse son Evesque, & de 80 des plus saints de son Clergé.] Pour leur oster donc cette excuse, Ephrem cet homme si eminent en
» vertu, leur demanda: Et moy pour qui me prenez vous? Qu'e
» croyez vous de moy? Comme il avoit acquis une tres grande reputation par son merite, & qu'il estoit generalement estimé de tout le monde, ils luy répondirent selon leur veritable sentiment, qu'ils le tenoient pour un homme de Dieu, d'une probité & d'une fidelité irreprochable, & en un mot tel qu'il estoit dans
» la croyance de tout le monde. Si vous avez cette opinion, ré-
» pondit le serviteur de J. C, confiez moy le soin des pauvres. Plust
» à Dieu, répondirent ces riches, que vous en voulussiez prendre
» la peine! Alors cet elu de Dieu leur dit; Oui, pour l'amour de
» vous, je me charge tres volontiers des aujourd'hui de l'admi-
» nistration & de la nourriture des pauvres.

'Ayant ensuite receu leur argent, & ayant fait disposer environ trois cents lits dans des "galeries publiques, qu'il avoit fait fermer, il fournissoit par jour de l'argent qu'on luy donnoit, à tous les besoins de tous ceux qui le venoient trouver, soit de la ville, soit de la campagne. Il nourrissoit les pauvres, pansoit les malades, & ensevelissoit les morts; '& non content d'estre le docteur & le predicateur de la charité, il vouloit l'exercer luy mesme. 'C'est ainsi que comme Josué ouvrit autrefois aux Israelites le passage de la terre promise au milieu des eaux du Jourdain, Saint Ephrem ouvrit les mains des riches auparavant fermées pour les bonnes œuvres & pour les aumosnes, & leur fit posseder le royaume que Dieu a promis [à la misericorde,] non sur la terre, mais dans le ciel.

(marg.: ἐμβόλοις. — Lauf. c. 101. p. 1021. c. d | Soz. l. 3. c. 16. p. 528. a. — Nyss. de Eph. p. 608. a. — p. 612. d.)

ARTICLE XXV.

Du testament de S. Ephrem.

'APRES que S. Ephrem eut employé un an dans cet exercice, la famine estant cessée, & l'abondance des grains estant revenue; comme chacun fut retourné chez soy, Ephrem qui ne voyoit pas qu'on eust davantage besoin de luy, s'en retourna chargé de gloire dans sa cellule, où il mourut au bout d'un mois, 'aprés avoir esté assez peu malade.[a] Toute la ville d'Edesse fut presente à sa mort, qu'elle accompagna de ses larmes, [& fut témoin de ses derniers sentimens. Dieu les a conservez jusques à nous, par le moyen "de son testament, qui est tres souvent cité

(marg.: Lauf. c. 101. p. 1021. d | Soz. l. 3. c. 16. p. 528. a. — Boll. 1. feb. p. 75. § 8. — a Ephr. test. p. 604. 2. c. — NOTE 15.)

par S. Gregoire de Nysse, & c'est de là sans doute que Sozomene a tiré les noms de ses disciples.]

'S. Ephrem se sentant donc pres de mourir,[a] parceque les forces luy manquoient, & que la violence de la douleur l'accabloit entierement,'il voulut laisser à ses disciples un modele qu'ils pussent imiter ; & c'est pour cela qu'il fait dans son testament une protestation solennelle de la pieté dans laquelle il avoit vécu,'de son aversion pour l'impiete des heretiques,'à qui il donne sa malediction,'& de son attachement inviolable à la foy & à la communion de l'Eglise.'Il exhorte ses disciples à l'imiter en cela de la part de Dieu mesme, au nom & par l'ordre duquel il les assure qu'il leur parle.'Il y donne aussi diverses benedictions à la ville d'Edesse. Il en donne de mesme à ses disciples, tant en general qu'en particulier, comme Jacob avoit fait à ses enfans.'Mais il y en a deux qu'il maudit au contraire d'une maniere terrible.["Nous parlerons des uns & des autres en un autre endroit. V. § 17.

Ces benedictions & ces maledictions qu'il donne, sont veritablement prophetiques : & on peut dire qu'on voit encore l'air & l'esprit d'un Prophete dans les endroits où il semble se relever un peu, comme Samuel avoit fait autrefois en se demettant de la conduite du peuple de Dieu,& S. Paul à Milet en disant adieu aux Chrétiens d'Asie. Il est visible que la charité seule l'a fait parler en cette occasion, pour encourager ses disciples à estre ses imitateurs : & quand il y auroit en cela quelque chose qui pourroit raisonnablement faire de la peine, sa sainteté estoit si eminente, qu'on ne pouvoit prendre ses paroles que dans le sens & l'esprit de pieté par lequel on estoit assuré qu'il les disoit.

La vanité est le vice qu'on pouvoit le moins soupçonner y avoir de part, puisque l'humilité estoit le propre caractere de Saint Ephrem. Elle est l'ame de tous ses écrits : & dans son testament mesme rien n'y paroist davantage que son humilité, & l'humble sentiment qu'il avoit de sa personne.]'Car outre ce qu'il dit qu'il a passé la vie dans la vanité & dans les pechez,[b] il l'emploie presque tout entier à défendre fort severement qu'on le loue,[& qu'on luy rende aucun honneur aprés sa mort.][c] Il ne veut pas qu'on l'enterre ni sous l'autel, ni en aucun autre endroit du temple de Dieu,'ni qu'on le mette avec les Saints, se croyant indigne de leur compagnie, ni qu'on le conduise à la sepulture avec pompe & solennité,'ni qu'on le reveste d'habits magnifiques,'ni qu'on l'embaume,[d] ni qu'on allume des cierges à cause de

p.598.1.d.
a 2.d.
d.e|599.1 e|603. 2.e.
p.598.2.e|599.
p.603.1.d|2.c.d.
p.599.1|603.2.c.
p.603.2.e.
p.602 603|Nys. de Eph.p.611.d.
Ephr.test p.603. 2.a b.c.
p.599.2.a|600.1. c.
b p.600.1.b.c| Nys.de Eph.p. 596.a|607 d.
c Ephr.test.p. 599.2.a.b.
p.600.1.2.b.
d|601.1.d.
p.600.1.d|601.1. c.
d p.601.1.a.

de luy,'ni qu'on le mette dans un tombeau particulier,[a]ni qu'on prenne rien de ses habits pour le garder comme des reliques.[b]Il veut qu'on le prenne sur les epaules, & qu'on se haste de l'enterrer, comme un homme qui n'est digne que de mepris, sans aucune solennité,'que celle des pseaumes & des prieres,[c]& sans le revétir d'autre chose que de sa tunique & de son manteau ordinaire,'& qu'on le mette dans le cimetiere avec les étrangers, comme il dit qu'il l'avoit promis à Dieu. c|Nys.de Eph.p. 608.a. a Ephr.test.p. 595.2.c. b p.600.1.b. p.601.2.c. c p.600.1.d. p.601.1.2|Nys.de Eph.p.609.a.

[Il le recommande avec des maledictions & des fulminations terribles contre ceux qui y manqueront :]'mais il demande avec la mesme instance qu'on ait soin de se souvenir de luy dans les prieres;'qu'on fasse pour luy de frequentes oblations,[d]& qu'on fasse encore memoire de luy le trentieme jour [d'aprés sa mort.] Ephr.test p.598. 1.e|2.d|601.1.d. p.601.2.e. d p.602.1.a.

ARTICLE XXVI.

Dernieres circonstances de la vie de S. Ephrem : Il fait un miracle en mourant, & un autre aprés sa mort.

[IL y a bien d'autres choses remarquables dans le testament de S. Ephrem, surtout pour son humilité, que les humbles y liront avec plaisir. On y voit aussi sa charité pour les pauvres. Car n'ayant rien à leur laisser,]'il conjure par le nom de J. C. tous ceux d'Edesse, qu'il appelle ses peres, ses freres, ses enfans, & ses disciples, de mettre la tout ce qu'ils avoient resolu d'employer pour sa sepulture, afin qu'on le distribuast aux pauvres, 'puisque pour luy, il estoit tres satisfait de leur charité & de l'honneur qu'ils luy avoient rendu jusques alors, & que mesme il esperoit que ces aumosnes qui leur seroient utiles pour leur salut, le seroient encore à luy mesme par la recompense que Dieu donneroit à sa bonne volonté & au conseil qu'il leur en avoit donné.'Il ne se contenta pas de les y exhorter, mais il leur protesta que celui qui cacheroit quelque chose, auroit part à la punition d'Ananie, aussibien qu'à son peché. Ephr.test.p.600.1.e|Nys.de Eph.p. 613.c.d. Ephr.test.p.600. 2.a.b. d.

[Dieu verifia à l'instant cette menace terrible.]'Car on vit l'un des plus considerables des assistans estre possedé du demon, tomber & se rouler à terre au pié de son lit, en ecumant & en jettant de grands cris. Le Saint luy dit que ce n'estoit pas sans sujet qu'il estoit tombé dans ce malheur, & l'exhorta à confesser la faute qu'il avoit faite. A ce commandement, il se leva, & avoua qu'ayant apporté un habit fort riche pour en revétir le corps e|601.1.a|Nys.de Eph.p.613.614.

du Saint, & voyant qu'il défendoit absolument qu'on luy rendist ces honneurs, il avoit resolu de garder cet habit sans en parler, puisqu'il avoit d'ailleurs assez de quoy donner aux pauvres. Le Saint touché de compassion, aprés luy avoir encore ordonné de luy donner pour les pauvres ce qu'il avoit resolu, pria pour luy, luy imposa les mains, & le guerit.

Ephr.test.p.604. 2.c.d. 'Durant qu'il parloit en pleurant, environné de tout le peuple de la ville qui pleuroit aussi, une jeune dame[1] nommée Lamprotate, fendit la presse pour se venir jetter à ses piez, & le 1.
conjura de souffrir qu'elle luy fist faire quelque petit cercueil pour mettre son corps, puisque ce n'estoit point une chose qu'il eust défendue. Il le luy accorda,[2] pourvu qu'on ne luy fist point 2.
de tombeau de marbre; il l'avertit ensuite de ne point aller dans des chaires portées par des hommes, n'estant ni permis ni conforme à la pieté qu'un homme baisse sa teste, & emploie ses epaules à porter une femme, ce qui est mettre J. C. mesme sous
c. le joug.'Elle promit avec serment qu'elle ne se feroit jamais
p.605.1.a. porter de cette sorte.'Sur cela, le Saint luy donna sa benediction, & luy promit, ou au moins luy souhaita non seulement la gloire & le salut eternel; mais encore que la doctrine des Saints subsistast dans sa posterité jusques à la fin des siecles, [c'est à dire autant qu'elle dureroit.]

b. 'Le bienheureux Ephrem, ajoute le testament, aprés avoir dit ces choses & plusieurs autres, rendit son ame à Dieu, mourant dans [la paix du] Seigneur,"& dans l'état le plus heureux *in optimo*
que l'on puisse souhaiter: & l'on enterra son corps de la maniere *vitæ statu.*
qu'il l'avoit recommandé à ses disciples. [Personne ne marque son age: mais on peut juger qu'il a vécu longtemps, puisqu'on le qualifie assez communément le vieillard.

Quoiqu'il soit mort, comme nous avons dit, vers le mois de
Boll.1.feb.p.50.§ 12. septembre,] 'les Latins dés le temps d'Usuard en marquent la
a Menæa, p.592-597. feste le premier jour de fevrier, & les Grecs le 28 de janvier,[a] auquel ils en font leur grand office. Ils l'honorent principalement à Constantinople dans l'Eglise de S[te] Aquiline prés de la grande
Conc.t.4.p.654. d. place. [Je ne sçay si c'est qu'on y avoit transporté son corps.]' Il paroist[3] qu'il y avoit à Edesse un lieu destiné à l'honorer, qui 3.
portoit son nom, & où des Ecclesiastiques avoient accoutumé

1. *nomine Lamprotate.* Ce mot signifie *Clarissima*, qui estoit le titre des femmes & des filles des Senateurs Romains. Neanmoins Bollandus ne marque point que *nomine* ne soit pas dans le grec. Elle est appellée fille du grand Aristide. Nous ne le trouvons point dans l'histoire de ce temps là.

2. Il ajoute, *& alias hoc facere volentes ne impedieris*: ce que je n'entens pas.

3. ὁ τὰ συντάγματα κατὰ τὸν τόπον τοῦ μακαρίου Ἐφραὶμ λόγων.

de lire au peuple soit ses ouvrages, soit d'autres livres pour l'instruire.

[L'honneur que l'Eglise rend aujourd'hui à sa memoire, a commencé aussitost aprés sa mort,] 'puisque ce fut au jour où l'on celebroit tous les ans sa feste, que Saint Gregoire de Nysse, [qu'on ne voit pas avoir vécu jusques au V. siecle,] prononça publiquement son eloge. 'Outre l'utilité que l'on reçoit de publier les actions des Saints, il en fut encore pressé par un autre Ephrem, qui desiroit reconnoistre en cette maniere une grace singuliere qu'il avoit receue de ce Saint. Car ayant esté pris par les Ismaelites [ou Sarrazins; & s'estant echapé, ou ayant enfin obtenu la liberté] de s'en retourner en son pays, aprés en avoir esté longtemps separé; comme il n'en savoit pas le chemin, [il eut recours à Saint Ephrem,] & par son assistance miraculeuse il ne s'egara jamais dans son voyage. Il arriva une fois qu'il tomba dans une embuscade que les barbares luy avoient dressée, & il n'attendoit plus que la mort. Mais dans cet extreme danger, s'estant souvenu du nom du Saint, & ayant dit seulement : S. Ephrem assistez moy, il evita tous les pieges qu'on luy avoit tendus, & se rendit en son pays sans aucune mauvaise rencontre.

Nys.v.Eph.p. 597.b.

p.615.b.c.d.

ARTICLE XXVII.

Des disciples de Saint Ephrem.

[NOUS n'avons point voulu interrompre l'histoire de la mort du Saint, pour marquer ce que son testament nous apprend de ses disciples.] 'Il en avoit sans doute un assez grand nombre. Mais les plus celebres qu'il benit nommément à sa mort, & qui ont aussi esté remarquez par Sozomene, sont Abba, Abraham, Symeon, Maras qui estoit de Galilée, & Zenobe. S. Ephrem remarque les vertus qui estoient propres à chacun d'eux, & Sozomene assure qu'ils eurent une grande reputation parmi les Syriens, qui se glorifioient de les avoir eu pour maistres. 'Nous avons vu ci-dessus que Sozomene met entre les plus illustres solitaires de la Mesopotamie un Abbon ou Abbos, qui demeuroit vers Nisibe & la montagne de Sigore. [Il pouvoit s'y estre retiré aprés la mort de S. Ephrem.]

Ephr.test.p.602. 2|Soz.l.3.c.16.p. 525.d.

Soz.l.6.c.33.p. 690.c.

'Sozomene ajoute encore sur les disciples du Saint, que les Syriens n'estimoient pas moins que les autres, Paulonas & Aranad pour ce qui est de l'eloquence; mais qu'ils n'avoient pas

l.3.c.16.p.525.d.

Ephr.test.p.603. 1.a.b c. conservé l'integrité de la doctrine.'C'est pourquoi S. Ephrem apres avoir beni les autres, maudit ces deux-ci, comme coupables de schisme & d'heresie,& les menace du jugement de Dieu, qu'il predit positivement devoir tomber sur Paulonas par quelque plaie horrible qu'il souffriroit en son corps. Il dit expressément qu'Aranad qu'il appelle Arvande ou Aronande, avoit ouvert sa bouche pour blasphemer contre le Verbe de Dieu.[Il les marquoit apparemment tous deux, lorsqu'il disoit à ses disci-
p.599.1.a. ples,]'qu'ils ne devoient point s'étonner de ce qu'il y en avoit qui aprés avoir embrassé la discipline de l'obeïssance, l'avoient depuis abandonnée.

Genn.v.ill.c.3. 'Gennade parle d'un Paulin Prestre, disciple de S. Ephrem, & homme d'un esprit fort vif, qui estoit fort habile dans les Ecritures, & qui avoit paru durant la vie de S. Ephrem entre les plus illustres docteurs de l'Eglise,particulierement par sa facilité à parler sur le champ. Neanmoins S. Ephrem reconnoissoit déja par ses inclinations & par ses discours, qu'il cherchoit des nouveautez, & que s'il ne moderoit l'impetuosité de son esprit, il estoit pour se laisser aller dans l'heresie; d'où vient qu'il l'appelloit souvent un nouveau Bardesane.

Ibid. 'Gennade suppose qu'il demeura dans la doctrine & dans la communion de l'Eglise, tant que Saint Ephrem avoit vécu, & il ajoute que ce Saint estant pres de mourir luy avoit dit, à ce qu'on tenoit: Prenez garde, Paulin, de ne vous pas laisser aller « à vos pensées & à l'enflure de la vanité; & lorsque vous croirez « avoir pleinement compris ce que c'est que Dieu, soyez persuadé « que vous ne le connoissez point dutout. Gennade dit encore que « aprés que le Saint fut mort, Paulin se separa en effet de l'Eglise Catholique par l'ambition d'avoir des sectateurs de son nom dont il fut chef; & qu'il écrivit beaucoup de choses contraires à la veritable foy.[Si ce Paulin est le mesme que Paulonas, comme il y a bien de l'apparence,puisque divers manuscrits de Gennade, & Honoré d'Autun qui l'a copié, le nomment ainsi,il faut avouer que Gennade ne s'accorde pas avec le testament de S. Ephrem, où l'on voit que Paulonas s'estoit déja declaré ouvertement contre l'Eglise. Mais Gennade pouvoit n'avoir pas vu cette piece, & parler de Paulin sur ce qu'il en avoit appris par d'autres voies moins assurées, comme ses termes le marquent assez. Ce qu'il fait dire à S. Ephrem, est digne de luy, & il peut l'avoir dit effectivement, mais longtemps avant sa mort.]

ARTICLE XXVIII.

Des écrits de S. Ephrem: Estime que l'antiquité en a faite.

[NOus avons déja remarqué au commencement de ce discours, ce que dit S. Jerome,]'que dés l'an 392, S. Ephrem estoit devenu si celebre, que l'on lisoit publiquement ses écrits dans quelques Eglises aprés l'Ecriture sainte.'On pretend que l'on s'en servoit de mesme dans l'Eglise latine il y a plus de 500 ans.'Ils estoient écrits en syriaque :[a]mais on en traduisit plusieurs en grec tant de son vivant qu'aprés sa mort. Hier.v.ill.c.115. p.300 d. Ephr n.p.531.1. d.c. Thdrt.l.4.c 26. p 700 d|Hier.p. 300.d.

[b]Le jugement qu'en fait Sozomene, c'est qu'on y trouve ce qu'il y a de plus relevé dans la philosophie, avec un air si facile, & en mesme temps"si noble, & un si grand nombre de pensées [vives &]solides, qu'ils surpassent tout ce qu'il y a de plus celebre parmi les écrivains Grecs. Et en effet, ajoute-t-il, si vous mettez en une autre langue les ouvrages les plus eloquens des Grecs, & que vous leur ostiez cet agrément qui vient de la beauté des termes grecs, vous voyez aussitost qu'ils perdent toute leur grace. Au lieu que les ouvrages de Saint Ephrem ne paroissent guere moins dans la traduction que dans l'original, [parceque leur beauté est dans le sens & non dans l'expression;] & on admire toujours ce Saint soit qu'il parle grec ou syriaque: C'est de là que vient ce jugement si avantageux que les plus habiles des Grecs en ont fait aprés S. Basile.'S. Jerome avant Sozomene avoit déja dit qu'en lisant un de ses ouvrages, il avoit reconnu mesme dans la traduction"la vivacité de cet esprit si sublime. a Soz.l.3.c.16.p. 525.b. b b. λαμπρότητι. c. Hier.v.ill.c.115. p.301.a. acumen.

'Photius en parle de mesme : On ne peut, dit-il, assez admirer dans les discours de ce saint homme, combien ils ont de force pour persuader, combien on trouve de plaisir à les lire, combien on est touché & enlevé de la maniere pathetique dont ils sont écrits. Et on ne doit pas s'étonner si ses termes sont d'un style familier & negligé: ce n'est pas sur l'auteur, mais sur le traducteur qu'il en faut rejetter la faute. Car ceux qui savent bien la langue syriaque trouvent une si grande elegance dans l'original, & tant de traits d'eloquence, qu'ils ont peine à juger si c'est de la beauté de ses expressions ou de la sublimité de ses pensées, que ses discours empruntent leur force & leur elevation. Il ne faut donc pas en les lisant se rebuter de la bassesse des termes: on doit Phot.c.196.p. 513.

plutost considerer l'utilité qu'on peut retirer des grandes veritez qu'il enseigne.[Mais pour ce profit que l'on retire de ses écrits, Saint Gregoire de Nysse en decouvre la veritable source,]'qui est cet esprit de penitence, de componction, & de larmes qui y est repandu partout, mesme dans les sujets qui y paroissent les moins propres.

Nys.de Eph.p. 603.a b.

'Pallade témoigne qu'il avoit laissé un grand nombre d'écrits, qui estoient autant de témoignages de son extreme vertu;[a]& quoique plusieurs auteurs aient publié ses louanges, personne neanmoins, dit Bollandus, n'a plus relevé ses vertus que luy mesme dans ses propres écrits, quoiqu'il ne cherchast qu'à se cacher, & qu'il défendist mesme qu'on le louast aprés sa mort. [Il fait admirablement son eloge,]soit lorsqu'en condannant sa negligence, il raporte les dons de Dieu en luy, soit lorsque pour fortifier ses disciples dans la foy, ou pour leur inspirer l'amour de la pauvreté, ou pour les porter à quelques autres vertus, il leur propose sa conduite pour exemple. Et il n'auroit pas esté capable de parler des vertus d'une maniere aussi admirable qu'il fait dans ses écrits, qu'on ne peut lire sans en estre vivement touché, s'il n'en eust bien connu tous les devoirs, non par une froide & languissante speculation, mais par la pratique & par un long exercice. Que si l'on doit porter ce jugement de plusieurs autres écrivains, il y a dans S. Ephrem quelque chose de singulier qui y oblige particulierement.

Laus.c.101.p. 1021.d.
a Boll.1.feb.p. 49.§ 25

'On remarque qu'un"auteur de ce temps a donné un livre de sa vie & de ses vertus tiré de ses ouvrages, & quoiqu'il ait assez bien réussi dans ce travail, on pourroit neanmoins y ajouter encore quelque chose.

§ 3. — Michel Hoyer Augustin.

'Photius raporte que les Syriens disoient que ce Saint avoit composé plus de mille ouvrages.[b]Sozomene luy attribue trois millions"de vers,[outre ses écrits en prose, qui sans doute estoient les plus importans & en plus grand nombre.]'Vincent de Beauvais & Tritheme remarquent que l'on avoit de leur temps quelques écrits traduits en latin, qui portoient le nom de S. Ephrem. On en a imprimé plusieurs à diverses fois, & enfin Vossius ou Vosкens en a donné à Rome une edition la plus ample de toutes, divisée en trois tomes,'tirez d'un manuscrit écrit selon l'inscription l'an de J.C. 531,[si neanmoins on contoit alors de cette maniere.]'Bollandus se plaint avec sujet qu'il n'ait pas donné le grec avec le latin, comme il le pouvoit faire facilement.[Il est difficile de douter"qu'il n'y ait dans cette edition

Phot.c.196.p. 516.
b Soz.l.3.c.16.p. 525.d.
Boll.1.feb.p.50.§ 27.28|Riv.l.3.c. 21.p.336.
Ephr.p.618.
Boll.1.feb.p.53. § 28.
(right margin: lignes. — Note 16.)

plusieurs pieces qui ne sont pas du grand S. Ephrem : mais nous ne craignons pas d'assurer qu'il y en a plusieurs aussi dont on ne peut douter qu'il ne soit auteur ; & c'est principalement de celles là dont nous nous sommes servis, & dont nous aurions pu tirer encore beaucoup d'autres choses, si nous avions entrepris de faire le portrait de son esprit & de ses vertus, & non le simple recit de ses actions. Il seroit trop long & trop ennuyeux de faire ici le catalogue de ses écrits, & la discussion de ceux qui sont de luy
V. la note 16. ou qui n'en sont pas. Mais nous l'avons fait en un autre endroit", autant que nous en avons esté capables. Il y en a quelques uns qu'on marque avoir esté écrits en vers dans leur langue originale.]'Vossius dit que Saint Anastase Sinaïte & beaucoup d'autres citent divers endroits des écrits de S. Ephrem.[Il seroit à souhaiter qu'il les eust marquez.] Ephr.p.15.1.c| 216.2.a.

SAINT EUSEBE,
EVESQUE DE SAMOSATES, ET MARTYR.

ARTICLE PREMIER.

Action genereuse de S. Eusebe sous Constance.

[NOUS ne trouvons rien de la naissance de Saint Eusebe, sinon]'qu'il estoit déja vieux en l'an 372. Bas.ep.259.p. 258.b.
a Antioque le compagnon de sa confession, & le a Thdrt.l.4.c.13. p.577.678.
ἀδελφιδοῦς. 1. successeur de son siege, estoit son"neveu'fils de son frere :'& la ville de Samosates dont il estoit Bas.ep.251.p.251. b.
Evesque, estoit aussi sa patrie. b Cette ville autrefois capitale du royaume de Comagene, c estoit encore alors l'une des plus illustres de ce pays, qui avoit changé le nom de Comagene en celui d'Euphratesienne, [parcequ'il estoit bordé par l'Euphrate,]'sur lequel Samosates estoit assise. On marque b Amm.l.18.p. 120.b. c p.120.a. Baud.p.157.
230 milles. qu'elle s'appelle aujourd'hui Scempsat, & on conte"pres de cent

1. selon que le P. Sirmond, & M. Valois *p. 168. d,* traduisent ἀδελφιδοῦς.

Baf.ep.261.p.259.c. lieues de là à Cesarée en Cappadoce.'Il falloit environ un mois pour avoir réponse de l'une à l'autre.

Thdrt.l 2.c.27.p.234.d. 'S. Eusebe en estoit déja Evesque[au commencement de l'an 361,]& il eut part en cette qualité à l'election de Saint Melece. [C'est la premiere occasion où il paroist dans l'histoire, & elle nous contraint d'avouer qu'il avoit alors le malheur d'estre dans la communion des Ariens. Mais nous ne craignons pas d'assurer que c'estoit par un pur defaut de lumiere, & non par aucun manquement de courage & de zele pour la foy, puisque toute la suite de sa vie luy a fait meriter le titre glorieux]'de genereux défenseur de la verité que Theodoret luy donne dés ce temps-ci mesme,[& qu'il s'acquit en effet alors par une action de courage qui fut admirée de ceux mesmes qui ne la pouvoient aimer.] d.

d. 'Les Ariens & les Orthodoxes[qui estoient dans leur communion,]estant convenus de choisir Saint Melece pour Evesque d'Antioche, deposerent le decret de cette election entre les mains de S. Eusebe.'Mais comme S. Melece se declara aussitost pour la vraie foy, les Ariens & l'Empereur Constance leur protecteur, se resolurent de le deposer:'de sorte que Saint Eusebe voyant qu'on violoit l'accord qu'on avoit fait, & dont on luy avoit confié l'acte, se retira[avec cet acte]en son diocese. Mais les Ariens qui redoutoient le témoignage si authentique que cet acte fournissoit contre eux, obtinrent de l'Empereur qu'il envoyast le redemander à Eusebe. Il y envoya donc en poste: mais Eusebe répondit qu'ayant receu ce depost de plusieurs personnes, il ne s'en pouvoit decharger qu'en presence de tous ceux qui le luy avoient confié.

p.635.b.c.

c.28.p.636.b.

&. 'Constance extremement en colere, renvoya à Eusebe, & luy écrivit mesme pour l'epouventer, que s'il ne rendoit le papier, il avoit donné ordre au porteur de luy couper la main droite, ce qu'il avoit pourtant défendu d'executer.'Eusebe aprés avoir lu la lettre sans s'effrayer, presenta toutes ses deux mains au porteur, disant qu'il pouvoit les couper, mais qu'il ne rendroit jamais cet acte qui estoit une preuve trop convaincante du crime des Ariens.'Constance admira toujours depuis une action si genereuse,[& ne dit plus rien à S. Eusebe.]

c.d.

&.

Naz.or.4.p.133.b.c|n p.481.d|482 b|498.b. 'Des auteurs anciens & illustres croient que c'est luy dont S. Gregoire de Nazianze releve si fort le courage entre les Confesseurs qui souffrirent[en l'an 362]sous Julien l'apostat, & dont il dit qu'ayant eu tout le corps dechiré par les tourmens, & voyant une de ses jambes qui ne l'estoit pas encore, il se plaignit

aux

aux boureaux de ce qu'ils avoient deshonoré l'un de ses membres, en ne le traitant pas comme les autres. [Ce courage est digne de Saint Eusebe : mais"Julien ne faisoit guere traiter des personnes si illustres avec tant de cruauté.

V. la perf. de Julien § 28 note 25.

Jovien qui succeda à Julien, rendit une entiere liberté à l'Eglise. Saint Melece revenu d'exil,]'assembla sur la fin de l'an 363 un Concile à Antioche, où S. Eusebe se trouva, & signa le symbole de Nicée; [ce qui l'unit parfaitement aux Catholiques, Saint Athanase ayant"declaré l'année precedente que ceux qui signeroient ce symbole seroient receus dans la communion Catholique comme de veritables Evesques.]

Socr. l. 3. c. 25. p. 203. c. d.

V. S. Athanase § 96.

ARTICLE II.

S. Eusebe fait elire S. Basile Evesque : Ses travaux pour l'Eglise.

NOTE I. [IL faut"dire que S. Eusebe fut banni des les premieres années de Valens, s'il n'y a point de faute]'dans le titre d'une lettre que Saint Basile luy écrit sur son exil, puisque ce titre porte que S. Basile n'estoit encore que Prestre. [Ce pourroit avoir esté des l'an 364, & il auroit esté rappellé peu aprés à cause de la revolte de Procope. Mais nous ne voyons pas que cet exil soit assez fondé. Ce qui nous paroist bien plus assuré,]'c'est que [des l'an 370] il avoit déja donné de grandes preuves de la pureté de sa foy, de sa pieté, de sa charité, & de son zele pour les Eglises, pour lesquelles il avoit enduré beaucoup de travaux.

Bas. ep. 251. p. 250. e.

Bas. ep. 4. p. 48. a. b | Naz. or. 20. p. 342. d.

'Aussi Eusebe Evesque"de Cesarée en Cappadoce estant mort, Gregoire Evesque de Nazianze qui cherchoit partout une personne capable de l'aider à maintenir la foy & l'unité dans cette Eglise, & d'y établir un pasteur aussi digne de Dieu que S. Basile, jetta les yeux sur S. Eusebe, & luy écrivit pour le supplier de venir incessamment travailler à ce grand ouvrage.'Comme S. Eusebe estoit d'une province differente de la Cappadoce, [il ne devoit pas selon les regles ordinaires se méler de cette affaire :]Mais le mouvement du S. Esprit éclairant son zele & sa pieté, le fit accourir en diligence :"& son courage ayant encore animé celui de Gregoire, ils firent executer la volonté de Dieu à l'égard de Saint Basile, [malgré toutes les brigues & toute l'opposition des hommes.]'Des que S. Gregoire de Nazianze le fils eut sceu son arrivée, il luy écrivit une lettre toute pleine d'eloges, & où l'on voit l'extreme joie que luy donnoit l'esperance d'un succés si

V. S. Basile note 32. — Bas. p. 47. 48.

Naz. or. 20. p. 342. d.

Ibid. § 51.

ep. 29. p. 793.

Bas.ep.255.p.253.c. avantageux à l'Eglise.'Le peuple de Cesarée conceut aussi une affection toute particuliere pour S. Eusebe, & il ne souhaitoit rien tant que de le voir & de l'entendre.

ep.4.p.46.d. 'Il y avoit des auparavant quelque union entre luy & S. Basile. [Mais on ne peut pas voir plus d'amitié, plus d'estime, plus de confiance, qu'il en paroist dans les lettres que S. Basile écrivit ep.259.p.257.b. depuis à S. Eusebe.]' Il le prend pour son conseil dans les affaires ep.8.p.51.b. les plus importantes,'& il témoigne une confiance toute particuliere en sa charité sincere, en sa prudence parfaite, & en cette experience consommée qu'il avoit acquise en travaillant pour ep.259.p.257.b. les Eglises de Dieu.'Il dit que sans luy il ne peut resister aux moindres peines, & qu'avec cet homme d'un si grand cœur il ep.255.p.253.c. est prest de s'exposer aux plus grands dangers.'Il nous apprend qu'il estoit toujours accablé d'affaires, parcequ'il s'acquitoit de son ministere selon l'ordre & la volonté de Dieu.[En un mot, il paroist qu'il le regardoit comme le premier Evesque qui fust alors dans l'Eglise, sans excepter S. Melece mesme.]

c. 'Il loue,[aussibien que l'Evesque de Nazianze,]les peines infinies qu'il prenoit pour les Eglises; en quoy il peut bien marquer ce que nous lisons dans Theodoret. Car cet illustre Evesque de Thdrt.l.4.c.12.p.675.b. Cyr dans la mesme province que Samosates,]'écrit que S. Eusebe voyant la pluspart des Eglises destituées de pasteurs [par la persecution de Valens,]prenoit un habit de soldat avec"un grand τιάραν. chapeau qui luy couvroit le visage, & s'en alloit en cet état par toute la Syrie, la Phenicie, & la Palestine, où il ordonnoit des Prestres, des Diacres, & d'autres ministres; & mesme quand il rencontroit des Evesques Catholiques, il établissoit[avec eux] des pasteurs pour les Eglises qui n'en avoient point.

ARTICLE III.

S. Basile vient voir S. Eusebe; luy écrit diverses lettres.

[APRES que Saint Eusebe fut retourné de Cesarée en son Bas.ep.254.p.252. diocese,]'S. Basile luy écrivit"des le commencement de V. S. Basil. § 65. l'an 371, pour luy mander diverses nouvelles tant de son Eglise p.253.c. que des autres, mesme de celle d'Antioche,'& pour le prier de le venir voir encore au primtemps, pour rejouir son Eglise qui le souhaitoit beaucoup, & la renouveller par ses excellentes instructions.[Nous ne voyons pas de marques qu'il ait fait ce ep.261.p.259.d.e. voyage.]'Nous trouvons seulement que Saint Basile devoit aller

le voir cette année là mesme, mais il ne le put.

V. S. Basile § 83. 'Il signa["au commencement de 372,]la lettre que S. Melece, Saint Basile, & les autres Evesques d'Orient écrivirent à ceux d'Occident, pour leur demander leur protection dans les maux qui les accabloient:& il y est nommé le premier aprés S. Melece, avant Saint Basile mesme;[ce qu'on ne peut avoir deferé qu'à son merite extraordinaire, & non à son siege.] ep.69.p.108.b.

Ib. § 90,91. 'S. Basile luy écrivit"vers le mesme temps pour le prier qu'ils se pussent voir: & la lettre n'ayant pas esté portée, il luy écrivit de nouveau, pour luy mander que s'il vouloit venir à une assemblée d'Evesques qui se devoit tenir à Phargamon dans la petite Armenie au milieu de juin, il s'y trouveroit aussi.'Mais Saint Eusebe luy répondit qu'il ne pouvoit pas y aller. Et S. Basile ne put aussi se resoudre à y aller sans luy, quelque desir qu'il en eust d'ailleurs. Ce fut ce qu'il luy manda dans une lettre'où il luy parle de diverses affaires, & le consulte sur une difficulté.'Il luy fait esperer de l'aller voir avec S. Melece;'mais il le presse extremement de faire encore une fois le voyage de Cappadoce, pour soutenir cette province preste à tomber dans la derniere ruine, & qui avoit tout à fait besoin de luy.'Il le pressa encore peu aprés de le venir voir à la feste de S. Eupsyque pour l'assister à établir des Evesques, & à regler plusieurs autres affaires importantes.'Il ne laissoit pas d'esperer toujours de l'aller voir luy mesme malgré ses infirmitez & ses affaires.'Cette lettre est une réponse à une qu'il avoit receue de S. Eusebe,& qui l'avoit extremement consolé dans ses peines". ep.261.p.258.| 259. ep.259.p.257.a. p.257.258. p.257.c.d. p.258.b. ep.256.p.254.d. c. c. b. &c.

V. S. Basile § 94. 'S. Basile fit enfin["sur la fin de la mesme année, comme nous croyons,]le voyage de Samosates,'& gousta un peu, comme il dit, le miel si doux & si agreable de cette Eglise.'S. Eusebe luy promit de l'aller aussi voir à Cesarée: & S. Basile raporta cette promesse à son peuple qui en fut ravi de joie. ep.301.p.294.a. ep.8.p.51.b. ep.255.p.254.a.

Ib. § 98|note 62. 'Saint Basile luy en demanda l'execution[l'année suivante,]"en luy témoignant sa joie de ce que Jovin Evesque[de Perrhe]son disciple l'estoit venu consoler, & soutenir l'autorité des Canons. Il prie S. Eusebe de rendre graces à Dieu de ce que ceux qu'il avoit elevez portoient partout le caractere de sa pieté & de sa force.'Neanmoins Jovin se dementit depuis, & affligea le cœur de[S. Eusebe,]en entrant pour un peu de temps dans la communion des Ariens.["Eustathe de Sebaste, qui aprés avoir rompu avec Saint Basile,]'trouvoit mauvais que ce Saint rompist avec luy, s'adressa à S. Eusebe afin qu'il menageast quelque accord. ep.253.p.252. Thdrt.l.4.c.13. p.678.a. Ibid. § 104. Bas.ep.265.p.263. 265.

S. Eusebe en écrivit à S. Basile, qui rendit raison de sa conduite
p.264.c. 'a ce Pere cheri de Dieu; car c'est le titre qu'il luy donne :[& autant qu'on en peut juger par la suite, S.Eusebe fut pleinement
ep.8.p.50.d|51.b. persuadé qu'elle estoit pleine de sagesse & de justice.]'Car ayant écrit"à S. Basile par le Diacre Elpide, pour le prier de le venir V. S. Basile
[voir]en Syrie, Saint Basile qui se fust fait une extreme joie de ce § 107.
voyage, s'il n'eust esté arresté par une grande maladie, luy écri-
p.51.d. vit une lettre pour le consulter sur divers points importans,'& entre autres sur la maniere dont il devoit agir avec diverses personnes de Sebaste, qui ne vouloient plus communiquer avec Eustathe.

ARTICLE IV.

S. Eusebe travaille pour l'Eglise de Tarse : Quelques autres affaires.

[VERS le mesme temps,"c'est à dire sur la fin de l'an 373,] V. S. Basile
Bas.ep.5.p.49.b. 'l'Evesque de Tarse estant mort, S. Eusebe fit tout ce qui § 106.
se pouvoit de sa part pour y faire mettre un Evesque Catholique.
ep.257.p.255.d. 'Comme il voyoit la consequence de cette affaire, il s'efforça de réveiller & d'animer tout le monde, écrivit aux uns, alla luy mesme trouver les autres; enfin il fit & dit tout ce qui pouvoit
c|ep.5.p.48.c. estre de plus utile pour l'avantage de l'Eglise.'Mais le zele des autres Evesques n'ayant pas répondu au sien, ils furent prevenus
ep.257.p.255.e. par les heretiques.'Il écrivit sur cela par un nommé Isaac à Saint Basile, qui penetré de la mesme douleur, eust voulu aller aussitost le voir pour se consoler dans la joie de son entretien : Mais estant arresté par la maladie qui attaqua toute sa maison, & luy mesme
ep.5. ensuite,'il écrivit à S. Eusebe pour repandre son affliction dans
ep.257. son cœur,'& fit la mesme chose quand Isaac fut arrivé.[a] Il pro-
a ep.5.p.49.b. met à nostre Saint une grande recompense de la part de Dieu,
ep.257.p.256.a. pour le grand desir qu'il avoit eu de sauver Tarse.'Il l'appelle le genereux défenseur de la foy, & le protecteur"infatigable des νήφοντα.
Eglises, pour le secours desquelles il prie Dieu de le conserver par sa main toutepuissante, aussibien que pour sa consolation particuliere, & pour le soulagement de son ame.

ep.255.p.253. 254. 'Il luy écrivit vers le mesme temps une nouvelle lettre,"pour V. S. Basile
le conjurer instamment de le venir encore voir une fois, comme § 107.
il le luy avoit promis, avant que sa maladie l'emportast.

ep.262.p.259. [Avant que Saint Eusebe eust receu toutes ces lettres,]'il en écrivit deux à S. Basile, l'une pour enflammer encore, s'il se pou-

voit, le zele déja si ardent que ce Saint avoit pour l'Eglise, l'autre pour luy témoigner que luy & tout son peuple avoient esté affligez de ne le pas voir à une assemblée où on l'avoit attendu. S. Basile avoit déja répondu à tout cela, & il ne laissa pas neanmoins de le faire encore par une lettre fort humble,'où il dit qu'il attend de ses prieres si efficaces le remede de tous ses maux. p.260.e.
[Nous ne trouvons point si S. Eusebe vint alors à Cesarée.]'Outre l'hiver dont on estoit proche,' & les grandes occupations que son zele luy donnoit, Valens estoit alors[à Hieraple dans l'Euphratesienne,]assez pres de Samosates; ce qui l'obligeoit à ne se pas eloigner de son troupeau & de son Eglise. ep.6.p 49.c. ep.255 p.253.d.

V. S. Basile § 112. [" Des le commencement de la mesme année 373,]'S. Eusebe manda à Saint Basile qu'il falloit encore écrire aux Occidentaux sur quelques affaires de l'Eglise dont il luy envoyoit un memoire. Il le pria d'en dresser la lettre, afin qu'on la fist signer ensuite par tous les Evesques de la communion Catholique.[Il s'y rencontra diverses difficultez;"de sorte que Dorothée qui devoit porter la lettre, n'estoit pas encore parti]lorsqu'Evagre arriva d'Occident à Cesarée[vers l'autonne:]Ce qu'il dit à Saint Basile, l'obligea de consulter S. Eusebe,[dont l'avis fut apparemment que Dorothée ne laissast pas d'aller à Rome, & que mesme Saint Gregoire de Nysse voulust bien y aller aussi.[On ne voit pas s'il le voulut, & on sçait seulement que Dorothée vint à Rome en l'an 374.] ep.58.p.86.b.c. Ibid. § 113.

Ibid. § 114. 'S. Basile guerit de sa grande maladie"par les prieres de Saint Eusebe, & aprés que l'hiver fut passé,il songea à l'aller voir. Mais ne le pouvant encore à cause d'une famine qui l'empeschoit de quitter son peuple, il luy écrivit pour le prier d'obtenir de Dieu qu'il pust enfin satisfaire à son desir, & se remplir à loisir de ces grands thresors de sagesse[que la Sagesse eternelle]avoit mis en luy.'La famine qui duroit encore l'empescha[quelque temps aprés]d'accompagner à Samosates un de ses parens malade, qui n'ayant pu obtenir dans la Cappadoce sa guerison de ceux qui avoient receu ce don de Dieu,[mais qui ne l'avoient pas receu pour luy,]voulut avoir recours aux prieres de S. Eusebe, qui connoissoit son mal, & avoit déja travaillé pour le guerir. S. Basile écrivit au Saint par ce malade, le pria de luy donner & à sa consideration, & par les entrailles de misericorde qu'il avoit pour les affligez, le secours qu'il avoit accoutumé de donner aux autres; & luy demanda qu'il fist venir chez luy les plus saints des freres [& des solitaires des environs,]ou si cela ne se pouvoit pas, ep.6.p.49. ep.267.p.265.268.

qu'il luy donnast des lettres pour les aller trouver de sa part.

ep.258.p.256. 'S. Eusebe envoya ce semble"vers le mesme temps à S. Basile V. S. Basile § 115.
un nommé Baruc, par lequel S. Basile luy manda qu'il persistoit toujours dans le desir de l'aller voir, & mesme qu'il n'en desesperoit pas, parcequ'il attendoit tout de la force de ses prieres: mais que cela luy estoit impossible alors, dautant que depuis Pasque il estoit toujours malade.

ARTICLE V.

S. Eusebe est banni en Thrace par Valens.

[IL paroist par tout ce que nous venons de dire, que par un miracle visible de Dieu, S. Eusebe demeura paisible dans son Eglise au milieu de la persecution de Valens, jusque vers
Bas.ep.251.p.251. a|Thdrt.l.4.c.12. p.675.a.b. le milieu de l'an 374,]'Mais cet homme divin avoit trop bien combatu pour la foy & la verité, & s'estoit rendu trop celebre par ses sueurs & ses travaux apostoliques, pour ne pas recevoir de Dieu la recompense qu'il n'accorde pas mesme à tous ceux qui le craignent, c'est à dire l'honneur de souffrir pour son nom, [& la couronne d'un genereux Confesseur, qui fut enfin re-
Bas.ep.251.p.251. a.b. haussée par celle d'un glorieux Martyr.]'Il falloit que sa vertu fust eprouvée par les tribulations. Il falloit qu'aprés s'estre conduit heureusement durant le calme, & y avoir gouverné les autres avec sagesse, il fist voir à toute la terre qu'il savoit posseder son ame en patience parmi les tentations les plus difficiles, & dans les orages les plus dangereux: qu'il estoit audessus de tous les persecuteurs; & qu'il avoit un cœur assez genereux pour mepriser ce que les autres estiment le plus.

Thdrt.l.4.c.13. p.675.676. 'Il receut ordre de l'Empereur de s'en aller en Thrace; mais il le receut d'une maniere qui fit egalement paroistre & sa prudence & son courage. Celui qui en estoit chargé arriva sur le soir. S. Eusebe l'avertit de n'en point parler, & de ne s'ouvrir avec personne du sujet de son voyage: Car si le peuple, luy dit-il, en avoit connoissance, comme il a esté elevé dans un zele ardent pour la religion, il vous jetteroit dans la riviere, & on me rendroit responsable de vostre mort. Aprés avoir parlé de la sorte, il celebra à l'ordinaire l'office du soir. Et lorsque tout le monde commençoit à prendre le repos de la nuit, le saint vieillard declara la chose à un domestique en qui il avoit confiance, & il sortit à pié, suivi de ce domestique qui luy portoit un oreiller &

un livre. Lorsqu'il fut sur le bord de l'Euphrate qui arrose les murailles de la ville, il monta sur une barque, & ordonna aux rameurs de le mener à Zeugma, où il arriva aprés le soleil levé.

'La ville de Samosates retentissoit cependant de gemissemens & de soupirs: Car des que ce domestique eut fait connoistre aux amis de S Eusebe ce que ce Saint luy avoit ordonné de leur dire, de qui il avoit voulu estre accompagné, & quels livres il vouloit qu'on luy portast, tous se mirent à pleurer l'enlevement de leur cher pasteur, & ils s'en allerent en si grande foule aprés luy, que tout l'Euphrate estoit couvert de bateaux. Quand ils l'eurent atteint ils le conjurerent avec larmes & par tous les moyens les plus pressans, de ne les point abandonner, & de ne point exposer ses brebis à la rage & à la fureur des loups. Ils ne purent neanmoins le flechir, & il leur representa toujours le precepte de l'Apostre, qui commande d'obeïr aux Princes & aux magistrats. Alors les uns luy offrirent de l'or, les autres des habits, & d'autres des valets, s'empressant tous de le soulager dans les besoins qu'il pourroit avoir durant un si long voyage & de son sejour dans ces pays étrangers. Il se contenta de recevoir fort peu de chose de ses amis particuliers, leur donna à tous des instructions, les exhorta à soutenir genereusement la doctrine des Apostres, pria Dieu pour eux, & continua sa route. Ils s'en retournerent à Samosates, s'animant les uns les autres à tenir ferme contre les loups qui ne manqueroient pas de les venir attaquer. Ibid.

'Ce grand Saint montra en cette rencontre que des Evesques peuvent quelquefois abandonner leurs peuples pour ceder à la violence des Princes: Mais quoiqu'il se fonde sur l'obeïssance que S. Paul nous ordonne de rendre aux souverains, sa conduite ne peut pas neanmoins passer pour une regle indispensable, que l'on soit toujours obligé de suivre dans de pareilles occasions, puisque S. Ambroise & d'autres Saints ont pratiqué le contraire. Ainsi c'est une chose que les circonstances seules & la prudence de la charité doivent regler. P. Aur. sp. l. 3. c. 3. p. 96. 97.

ARTICLE VI.

S. Gregoire de Nazianze & S. Basile écrivent à S. Eusebe sur son exil.

[LE chemin de Saint Eusebe pour aller en Thrace, estoit de passer par la Cappadoce,] où neanmoins S. Gregoire de Nazianze ne le put voir, estant retenu au lit par une maladie Naz. ep. 28. p. 792. a. b.

tres dangereuse.[Il y a apparence que Saint Basile fut plus heureux.]'Il est toujours certain qu'il avoit un peu joui de la conversation du Prestre Antioque neveu de S. Eusebe,[a]qui accompagnoit son oncle & le fortifioit mesme dans ce grand combat.

Bas.ep.269.p.267 b. a p.266.c.

'S. Gregoire de Nazianze fut sensiblement touché d'avoir esté privé de cette consolation; & il l'attribua à ses pechez, comme il le manda à S. Eusebe par une lettre fort humble. Il dit qu'il avoit souhaité de le voir comme un malade qui ayant un extreme besoin de remedes pour guerir les plaies de son ame, avoit esperé de les recevoir d'un medecin aussi habile que luy; & il le prie de suppléer au moins à ce defaut par ses prieres dont il esperoit toutes sortes de benedictions & pour le present & pour l'avenir, puisqu'il estoit persuadé par les prieres d'un homme persecuté comme il estoit, & qui combatoit pour la foy de l'Evangile, n'estoient pas moins puissantes que l'eussent esté celles d'un Martyr.

Naz.ep.28.p.792.

'S. Eusebe luy écrivit aussi[de Thrace,]pour luy apprendre de ses nouvelles, &'S. Gregoire luy répondit par une seconde lettre où il témoigne que sa lettre l'avoit fort rejoui, & où il fait l'eloge de la couronne qu'il remportoit dans son exil; dont il luy predit en quelque sorte qu'il sortiroit un jour glorieusement. Il se servit pour envoyer cette lettre, de l'occasion d'un nommé Eupraxe disciple de Saint Eusebe[qui passoit par la Cappadoce] pour l'aller trouver. S. Gregoire trouve que cet Eupraxe estoit heureux d'avoir l'honneur de demeurer auprés du Saint & d'en avoir un desir aussi grand que celui qu'il témoignoit.

ep.30.p.794.

'Saint Eusebe écrivit aussi à S. Basile par les officiers de quelque magistrat, & puis par une autre occasion,[peutestre][b]par une personne venue de Thrace, fort bien instruite de la maniere dont il portoit son exil,"ce qu'il faisoit, & où il estoit. Saint Basile envoya la mesme personne à Otrée Evesque de Melitene[en la petite Armenie,]qui n'estoit pas moins touché que luy de l'eloignement & de la separation de leur commun pere: c'est ainsi qu'il parle de'S. Eusebe. Il dit"qu'il ne luy peut rien mander par lettres de l'état de ce Saint, mais que le porteur l'instruira de tout. [Il semble donc que S. Eusebe fust caché mesme dans son exil, & s'il est permis d'en conjecturer quelque chose, on peut croire que c'estoit pour servir plus utilement l'Eglise de la mesme maniere qu'il faisoit avant son bannissement, comme nous l'avons marqué ci-dessus.]

Bas.ep.263.p.261.a. b ep.316.p.304.d.

ἐν οἷς ἐστὶν.

οὐκ ἔχομεν.

Cette lettre est aussi la 251 parmi celles de S. Basile *p.250.* Elle paroist avoir plutost l'air de S. Gregoire de Nazianze.

S. Basile

'S. Basile établit par la mesme lettre un commerce de pieté avec Otrée, en le priant de luy mander ce qu'il apprendroit de la constance du peuple de Samosates, [dont Theodoret nous va bientost instruire,] & promettant de son costé de luy faire savoir les nouvelles qu'il recevroit de Thrace touchant S. Eusebe: C'est ainsi qu'ils taschoient de se consoler l'un l'autre dans leur douleur. c.d.

[Saint Basile n'avoit garde de manquer à répondre aux lettres du Saint,] 'luy qui eust voulu luy pouvoir mander jour par jour tout ce qui luy arrivoit. ["Des le mois d'avril de l'année suivante]' il luy avoit déja écrit plus de quatre fois, quoiqu'il l'eust fait encore moins souvent qu'il n'eust voulu, à cause de la difficulté qu'il y avoit à trouver des personnes qui pussent porter les lettres. [Mais nous avons perdu toutes ces lettres, hors une] 'que l'on attribue tantost à ce Saint, & tantost à Saint Gregoire de Nazianze. Celui qui l'écrit aprés avoir remercié Saint Eusebe des lettres qu'il en avoit receues; l'assure qu'elles luy font mesme honneur à l'égard de beaucoup de personnes, & qu'il seroit ravi de l'aller embrasser [jusque dans la Thrace,] pour voir un modele de la veritable patience, si cela luy eust esté possible, & s'il n'eust mesme esté indigne de cet honneur.

Bas. ep. 264. p. 262. d.
V. S. Basile § 118.
ep. 263. p. 261. a.
ep. 262. p. 251|
Naz. ep. 204. p. 900.

'S. Basile écrivit aussi à S. Antioque & aux autres qui estoient alors auprés de S. Eusebe, pour les congratuler du bonheur qu'ils avoient de jouir avec une paix & une liberté toute entiere des grands dons de science"& d'intelligence que Dieu avoit mis dans ce Saint, & de luy servir de consolation. Il semble leur predire que Dieu leur donneroit aussi quelque part à ses combats & à sa couronne; '& nous le verrons au moins verifié de Saint Antioque.

Bas. ep. 269. p. 266. 267.
γνώσεως.
Thdrt l. 4. c. 13. p. 677. d.

ARTICLE VII.

Les Ariens mettent Eunome à la place de S. Eusebe: S. Basile maintient la paix à Samosates.

'SAINT Gregoire de Nazianze doute encore dans une des lettres qu'il écrit à S. Eusebe, si son siege estoit occupé par un autre: [Mais les Ariens n'avoient garde de manquer à le remplir d'une personne de leur secte.] 'Celui qu'ils y mirent s'appelloit Eunome, [qu'il ne faut pas confondre avec l'heresiarque de mesme nom.] 'C'estoit un homme extremement doux: 'd'où

Naz. ep. 30. p. 794. c.
Thdrt. l. 4. c. 13. p. 677. a.
p. 676. d.
a Bas. ep. 280. p. 273. a. b.

vient que S. Basile dit que Dieu avoit temperé la persecution de l'Eglise de Samosates, & ne luy avoit opposé que des ennemis meprisables & aisez à vaincre.

p.274.a. 'Elle ne laissa pas d'y acquerir une gloire toute particuliere, par l'union indissoluble de tous ses membres en un seul corps, qui fit juger à toute la terre qu'elle estoit gouvernée par un seul cœur & une seule ame.' Il n'y eut aucun habitant, ni riche ni pauvre, ni libre ni esclave, ni artisan, ni labouteur, ni jardinier, ni homme ni femme, ni vieillard ni enfant, qui voulust se trouver avec Eunome pour tenir les assemblées ecclesiastiques. Il demeuroit tout seul : personne ne le voyoit ; personne ne vouloit luy parler :'de sorte que tout ce que S. Basile souhaite aux Fideles de cette Eglise, c'est qu'ils demeurent semblables à eux mesmes, dautant que la vertu qu'ils avoient fait paroistre ne souffroit pas d'accroissement.

Thdrt.l.4.c.13. p.676.c.d.

Bas.ep.280.p. 274.b.

ep.294.p.286. 287. 'Il releve particulierement le conseil de cette ville qui s'estoit rendu celebre par ses bonnes œuvres, & par la maniere dont il avoit souffert cette epreuve ; & dans une lettre qu'il écrit à ces magistrats, tant sur ce sujet, que pour les prier de luy écrire le plus souvent qu'ils pourroient, il dit que quoique les principales villes de Syrie eussent eprouvé la mesme persecution que celle de Samosates, il n'y en avoit neanmoins aucune où les officiers se fussent signalez comme en celle-ci.

Thdrt.l.4.c.13. p.676.677. 'Theodoret raporte une rencontre assez agreable, qui fit voir quelle aversion ce peuple avoit pour l'heresie. Un jour que Eunome vouloit prendre le bain, ses valets en fermerent les portes, afin que personne n'y entrast. Mais voyant un grand nombre de personnes aux portes, il commanda qu'on les ouvrist, & qu'on permist, à ceux qui le voudroient, de se baigner avec luy. Il les prevint encore lorsqu'il estoit dans le bain ; & voyant qu'ils se tenoient debout devant luy, il les invita à prendre le bain avec luy. Et comme ils demeuroient toujours en silence & en repos, il crut que c'estoit par respect qu'ils en usoient de la sorte ; c'est pourquoi il se leva & sortit à l'heure mesme. Ces personnes regardant l'eau comme soüillée par l'attouchement de cet heretique, firent couler l'eau, & demanderent qu'on leur en donnast d'autre. Eunome l'ayant sceu se retira hors de la ville, persuadé qu'il estoit de la prudence & de son honneur de ne pas demeurer plus longtemps dans un lieu où il estoit l'objet de l'aversion & de la haine publique.

Bas.ep.280.p. 273. 'Mais l'ennemi commun de nostre salut voyant les Fideles

de Samosates trop bien munis contre les attaques des ennemis étrangers, il sema entre eux mesmes des soupçons & des divisions, faisant accuser les uns par les autres. S. Eusebe[en ayant eu avis]leur en écrivit;[& ce fut peutestre ce qui l'obligea à se priver de Saint Antioque pour le leur envoyer : car nous l'allons bientost voir à Samosates. Saint Basile montra aussi par les soins qu'il prit pour appaiser ces commencemens de division, combien il aimoit la paix & J. C. qui en est l'auteur, aussibien que S. Eusebe & ceux dont il estoit le pasteur.]

ARTICLE VIII.

Diverses lettres de S. Eusebe : Antioque neveu du Saint banni par Luce successeur d'Eunome.

[SAINT Eusebe qui n'aimoit pas moins S. Basile que Saint Basile l'aimoit,]'luy écrivit[en 375]pour se plaindre de ce qu'il recevoit trop rarement de ses nouvelles, & de ce qu'il ne luy envoyoit pas quelqu'un de ses Ecclesiastiques, s'il ne trouvoit pas d'autre voie pour luy écrire. S. Basile receut en ami ces plain- Bas.ep.263.p. 261.b.c.
V. S. Basile §118. tes d'un ami,]"& le satisfit un peu aprés Pasque, en l'assurant qu'il n'avoit laissé passer aucune occasion ; mais que pour ses Ecclesiastiques ils n'estoient point en état de faire de si longs voyages : & il fut en effet obligé de faire venir une personne de la campagne pour porter cette lettre. Il y parle d'un Eusebe Lecteur qu'il avoit longtemps retenu en attendant que la saison fust plus favorable.[C'estoit apparemment un Ecclesiastique, ou mesme un parent du Saint]qui l'alloit trouver.'Il parle de quelques troubles arrivez dans l'Orient, & ce semble à Samosates.[Je ne sçay si ce ne seroit point l'intrusion d'Eunome.] p.262.a.

'Saint Basile écrivit encore à Saint Eusebe[vers le primtemps,] ep.264.p.262.
V. S. Basile §128 & les Ariens §130. "pour luy mander la persecution que Demosthene Vicaire du Pont faisoit alors à l'Eglise'; mais il ne voulut point luy dire l'état p.263.d.
de sa santé, parcequ'il ne vouloit ni l'affliger, ni mentir.'Il continue l'histoire de la mesme persecution dans une autre lettre ep.10.p.53.
V. S. Basile §132. "qu'il luy écrivit à l'occasion de S. Antioque, qui retournoit alors trouver le Saint pour luy apprendre des nouvelles[de son Eglise &]de la Syrie.'Dorothée estoit alors revenu d'Occident ; & Saint e.
Basile ne doutoit pas que S. Eusebe n'eust appris le premier toutes choses de luy.'Mais comme il songeoit à y retourner, S. Basile p.54.a.
prie Saint Eusebe de luy faire savoir comment il jugeoit à propos

qu'on luy écrivist ; & luy decharge en mesme temps son cœur sur la maniere peu obligeante dont le Pape Damase en usoit envers les Orientaux :[ce qui, comme on le verra par la suite, pouvoit regarder particulierement S. Eusebe.

Saint Antioque qui selon cette lettre alloit encore avec toute liberté trouver Saint Eusebe en Thrace vers le milieu de 376, retourna bientost aprés à Samosates pour y acquerir la couronne de l'exil. Voici comment l'histoire nous apprend que cela arriva.] 'Eunome que les Ariens avoient mis à la place de S. Eusebe, s'estant retiré, ainsi que nous avons dit, les Ariens établirent au lieu de luy un nomme Luce, 'que Theodoret dit estre le mesme que Luce d'Alexandrie. [Mais le temps ne souffrant pas qu'il ait esté à Samosates avant que d'aller à Alexandrie, & n'y ayant aucune apparence que d'Alexandrie il soit venu à Samosates, il faut avouer que ce sont deux personnes differentes, quoique semblables de nom & de mœurs.]

Thdrt. l. 4. c. 13. p. 677.

c. 18. p. 685. b.

'Car celui de Samosates fit aussi voir qu'il estoit un vray loup, selon l'etymologie greque de son nom, & l'ennemi du troupeau de JESUS CHRIST. Mais ce troupeau qui n'avoit plus de pasteur, se servit de pasteur à luy mesme, & conserva la doctrine des Apostres dans toute sa pureté. On vit dans une rencontre l'aversion que tout le monde avoit aussi conceue contre luy. Un jour qu'il passoit dans une place publique où des enfans jouoient à la paume, il arriva que la bale tomba entre les piez de son asne. Ces enfans s'écrierent, dans la croyance que leur bale estoit souillée. Lucius qui avoit entendu ce cry, commanda à un de ceux qui le suivoient, de s'arrester pour remarquer ce que feroient ces enfans. Ils allumerent du feu, firent passer leur bale par les flammes, & crurent qu'elle estoit ainsi purifiée. Quoique cette action ne soit qu'une action d'enfant, & peutestre mesme un reste de l'ancienne superstition, elle ne laisse pas de faire voir combien cette ville avoit l'Arianisme en horreur.

c. 13. 677. b. d.

Au reste Luce, bien loin d'imiter la douceur d'Eunome, persuada aux Gouverneurs de bannir les principaux chefs du Clergé, & il fit exiler aux extremitez de l'Empire ceux qui soutenoient la verité de la foy avec plus de vigueur que les autres. Le Diacre Evolce fut relegué à Oasis, qui estoit une petite ville deserte ; & Antioque Prestre recommandable par plusieurs belles actions, & par l'avantage qu'il avoit d'estre neveu du grand Eusebe, fut envoyé aux confins de l'Armenie.

ARTICLE IX.

Saint Eusebe est traité à Rome d'Arien : Il est rappellé par Gratien ; ordonne divers Evesques.

V. S. Basile §142. ["DOROTHEE retourna à Rome en 377,]'& il eut la douleur d'entendre mettre Saint Eusebe & Saint Melece au nombre des Ariens.[Ces deux Saints receurent sans doute cette injure avec le mesme esprit que David receut celles de Semei. Ils y regarderent plus Dieu que les hommes : ils s'en servirent pour s'humilier devant luy, & se servirent de cette humiliation pour achever d'effacer la faute qu'ils avoient faite autrefois, non d'estre Ariens, mais de communiquer avec les Ariens. Saint Basile en fut apparemment plus sensiblement touché qu'eux mesmes :]& il ne crut pas le devoir dissimuler à Pierre d'Alexandrie, qui avoit ou dit, ou souffert une parole si indigne de luy.'Il luy proteste qu'il n'y avoit rien de si fort pour la verité orthodoxe, que ces deux Saints n'eussent dit hautement & avec une liberté toute entiere ;'mais que quand ils n'auroient point d'autre preuve de leur foy, ce qu'ils souffroient de la part des Ariens, en estoit une assez publique & assez illustre.[L'Occident leur a fait enfin justice, & bien loin de les anathematizer comme des Ariens, nous les honorons tous avec un profond respect comme des témoins, comme des Confesseurs, comme des colonnes de la verité.] Bas.ep.321.p. 314.c. p.315.a. p.314.a.

'Le peril que Saint Eusebe courut[aussitost aprés]au milieu des ravages que les Gots firent dans la Thrace[en 377 & 378, luy parut moins grand que celui là, puisqu'il ne s'y agissoit que de sa vie, & non de l'honneur de la foy.]Mais Dieu le sauva aussi des mains des barbares,"& Saint Basile luy en écrivit[en 378,] pour luy témoigner la joie qu'il avoit de ce miracle : car c'est ainsi qu'il en parle. Il promet d'envoyer une personne pour le visiter de sa part des que les chemins seroient plus libres qu'ils n'estoient alors. Il luy dit qu'il est persuadé que la misericorde divine recevant les larmes des Eglises, & exauçant les gemissemens de tous les Fideles, le conservera parmi tant de perils, jusques à ce qu'il accorde son rappel à ceux qui le luy demandent jour & nuit, & qui attendent cette grace de sa bonté. ep.9.p.52.b. V. S. Basile §143.

[On peut dire que ce fut une prophetie dont on vit bientost l'effet : car des la mesme année," Valens fut obligé par la guerre V. les Ariens § 134. des Gots de cesser la persecution, & mesme selon quelques uns, de rappeller les bannis. Il perit peu aprés dans cette guerre, & fut brulé vif le 9 d'aoust, aprés quoy Gratien devenu maistre de Thdrt.l.5.c.4.p.709.b|v.P.c.3.p.789.b. l'Orient, rendit entierement la paix à l'Eglise.]'Entre les Confesseurs qui revinrent alors d'exil, Theodoret remarque particulierement le grand Eusebe[de Samosates,]à quoy il ajoute aussitost que ce Saint donna alors des Evesques à diverses villes : à Berée, Acace dont le nom est si celebre, à Hieraple, Theodote qui s'estoit rendu tres illustre par sa douceur aussibien que par la vie qu'il avoit menée dans la solitude ; à Calcide, Eusebe ; & à Cyr, Isidore, tous deux d'un rare merite, & remplis du zele de Dieu. Ils accompagnerent tous quatre Flavien d'Antioche quand il vint visiter Saint Marcien celebre solitaire du diocese de Calcide. On dit que ce fut encore Saint Eusebe qui ordonna S." Euloge à Edesse, S. Barse son predecesseur estant V. les Ariens § 120. mort.

[Ces Evesques se trouvent tous avoir assisté au Concile de Constantinople. Ils estoient de differentes provinces, sur lesquelles S. Eusebe n'avoit aucune jurisdiction pour y ordonner des Evesques ; & il ne paroist pas mesme qu'il fust metropolitain de l'Euphratesienne, où est Samosates. Il est certain que dans le siecle suivant, cet honneur appartenoit à l'Evesque d'Hieraple. Mais l'autorité de sa vertu pouvoit bien luy donner un droit que les Canons ne donnoient pas à son siege ; outre que l'on peut dire qu'il ordonnoit ces Prelats, parcequ'il estoit l'auteur de leur election, & assistoit à la ceremonie de leur sacre, comme il fit à celle de Saint Basile, avec ceux qui la devoient faire selon Bar.377.§53. les Canons.]'Baronius croit qu'il agissoit en vertu de la commission qu'il en avoit receue du Concile d'Antioche :[mais il n'a Col.r.t.1.p.176.177. pas pu ordonner en cette qualité Saint Euloge d'Edesse,]'qui assista luy mesme à ce Concile avec Saint Eusebe,[sur la fin de l'an 379.]Saint Eusebe y est marqué le premier aprés Saint Melece.

ARTICLE X.

Martyre de S. Eusebe: Antioque luy succede.

NOTE 1. [SAINT Eusebe voulut encore rendre ce service à l'Eglise avant que d'achever glorieusement sa course,"comme il fit peu de temps aprés ou la mesme année 379, ou la suivante. Il mourut en travaillant encore pour l'Eglise & pour la foy.]'Il avoit déja ordonné Maris Evesque pour la petite ville de Dolique [en Syrie,] alors infectée de l'Arianisme; & il ne restoit plus qu'à l'inthroniser pour le mettre en possession de cette Eglise, & en état d'y travailler à la conversion du peuple.]'Ce Maris estoit un homme de tres grand merite, & recommandable par d'excellentes qualitez. S. Eusebe vint donc a Dolique pour l'établir dans le siege episcopal. Comme il entroit dans la ville, une femme prevenue de la doctrine impie d'Arius, luy cassa la teste d'une tuile qu'elle luy jetta de dessus le toit. La plaie qu'elle luy fit termina bientost sa vie, ou plutost le fit passer à une meilleure. [Mais si cette femme eut la principale part au martyre du Saint, d'autres Ariens voulurent aussi y contribuer.]'Car les plus habiles entendent de S. Eusebe ce que S. Gregoire de Nazianze dit aux Ariens, quand il leur redemande cette victime qu'ils venoient d'immoler en plein midi & au milieu d'une ville; ce pere & ce vieillard vraie image d'Abraham, qu'ils avoient receu à coups de pierres au retour de son exil. Thdrt.l.5.c.4.p.709.c. | c.d. | Naz.or.25.p.434.d|n.p.888.b.

'Se voyant pres d'expirer, il obligea ceux qui estoient presens, de luy promettre avec serment de ne point poursuivre en justice la femme qui l'avoit blessé. Il voulut ainsi imiter son Seigneur qui pria sur la croix pour ceux qui l'avoient crucifié, en disant: » Mon pere, pardonnez leur, parcequ'ils ne sçavent ce qu'ils » font; & Saint Estienne serviteur de J. C. comme luy, qui acca» blé sous les pierres qu'on luy jettoit, s'écria: Seigneur ne leur im» putez pas ce peché. Les officiers de la justice'ne laisserent pas de vouloir poursuivre ceux qui estoient coupables de cette mort; mais les Catholiques mesmes obtinrent leur grace.'Telle fut la fin de la vie sainte, de tant de combats, & de si glorieux travaux du grand Eusebe. Aprés avoir echape à la fureur des barbares dans la Thrace, il ne put eviter la cruauté des heretiques: mais leur inhumanité ne servit qu'à luy acquerir la couronne du martyre.'L'Eglise greque honore solennellement sa memoire Thdrt.p.709.d. | Naz.or.25.p.434.d|n p 888.c. | Thdrt.p.710.a. | Menæa.p.157-161|Typic.p.53.L.

le 22 de juin, auquel elle en fait son principal office, avec un abregé de son histoire[tiré de Theodoret.]'Baronius l'a mis le 21 dans le martyrologe Romain, pour en oster le nom d'Eusebe de Cesarée qui s'y estoit glissé au lieu du sien dans divers martyrologes, par la faute, dit ce Cardinal, de ceux qui ne connoissoient ni l'impieté de cet Eusebe, ni l'eminente sainteté de celui de Samosates.

Bar.21.jun.c.

'On luy donna pour successeur le Prestre Antioque son neveu, [dont nous avons fait l'histoire en faisant celle de son oncle. Mais il y faut encore ajouter]ce qu'il fit à son ordination, d'où l'on peut bien juger de la generosité avec laquelle il soutint dans la suite la pureté de la foy. Lors donc qu'Eusebe cet homme divin, qui avoit remporté autant de victoires sur l'heresie qu'il luy avoit livré de combats, eut enfin consommé sa vie par le martyre, le Concile de la province s'assembla selon la coutume. Jovin Evesque de[1] Perrhe, qui avoit suivi durant quelque temps la communion des Ariens, s'y trouva avec les autres Evesques. Tous elurent Antioque pour remplir la place de son oncle. On l'amena à l'autel, & on le fit mettre à genou[pour recevoir l'ordination.] Ayant apperceu en se retournant, que Jovin étendoit la main sur sa teste pour la luy imposer[comme les autres,]il la repoussa, & dit qu'il ne pouvoit souffrir l'imposition d'une main qui avoit receu des mysteres consacrez dans l'impieté.'Antioque assista l'an 381 au Concile œcumenique de Constantinople, avec Maris de Dolique'qui est le dernier Evesque que Saint Eusebe avoit donné à l'Eglise.["Nous ne voyons rien qui empesche de croire que le neveu de Saint Eusebe est cet]'Antioque Prestre, à qui Saint Athanase répond[vers l'an 372, sinon que]cet Antioque luy avoit écrit de Jerusalem,[où il pouvoit neanmoins estre venu par occasion.]

Thdrt l.4.c.13. p.677.678.

Conc.B.t.1.p. 664.2.f.

Thdrt l.5.c.4.p. 709.c|Conc.p. 664.2.f.

Ath.ad Jo.t.1.p. 951.c.

V. S. Basile 571|& Saint Athanase § 114.

1. Il y a Perge dans Theodoret, au lieu de Perrhe.

S. PUBLIE.

SAINT PUBLIE, ABBÉ PRES DE ZEUGMA EN SYRIE.

SAINT Publie vivoit selon Theodoret, du temps que Saint Eusebe, [qui comme nous croyons, "estoit déja Abbé de Teledan, à la fin du regne de Constance:]'& selon ce que Theodoret dit des successeurs de Saint Publie, [il ne doit pas avoir esté moins ancien que cela.]'Theodoret dit plus expressément qu'il estoit l'un des plus illustres solitaires de la Syrie du temps de Valens. Thdrt. v P. c. 5. p. 802. b. V. son titre p. 805. hist. l. 4. c. 25. p. 700. a.

'Il estoit de la ville de Zeugma sur l'Euphrate, fils d'un Senateur de la mesme ville, & extremement avantagé, soit pour les qualitez du corps, soit pour celles de l'ame. 'Cependant des que son pere fut mort, il vendit tous les grands biens qu'il avoit heritez, les distribua aux pauvres, & se retira en un petit logement qu'il bastit sur une eminence à une lieue & demie de la ville.'Là son unique soin fut de chercher les moyens de se rendre agreable à celui qui l'avoit appellé [au salut,]& pour cela d'augmenter de jour en jour l'austerité de sa vie. Il ne "prenoit aucun moment de relasche. Aprés qu'il avoit donné une partie du temps au chant des pseaumes, à la priere,'& à la lecture de l'Ecriture sainte, il employoit le reste à exercer l'hospitalité envers ceux qui venoient [le voir ou qui passoient par là,]& à divers ouvrages qui se rencontroient à faire. v. P. c. 5. p. 802. b. c. c. d. &c. p. 803. a.

'L'odeur de sa pieté luy attira divers disciples, qu'il faisoit loger separément dans des cellules proches l'une de l'autre; & il les y visitoit fort souvent le jour & la nuit, "pour les animer à la vertu, & pour prendre garde s'ils s'acquitoient de leur devoir.'Mais des personnes de pieté luy conseillerent ensuite de les rassembler tous dans un mesme logement, afin qu'il pust veiller plus aisément sur eux, & que chacun pust a. b. &c. &c. c. d.

p.804.a. imiter les vertus qu'il verroit pratiquer aux autres.'Il n'avoit
d'abord que 'des Grecs pour disciples; mais quelques Syriens 1.
b. ayant demandé à avoir part à la mesme grace,'il bastit un second logement pour eux, avec une eglise où les uns & les autres venoient celebrer les louanges de Dieu le matin & le soir. Ils les chantoient alternativement chacun en leur langue,[les uns repetant apparemment en syriaque ce que les autres avoient dit en grec.]Cet ordre continuoit encore du temps de Theodoret.

p.805.d. 'Le Saint avoit exclu de sa maison tout ce qui vient de la vigne, mesme le vinaigre & les raisins secs. Il leur avoit aussi défendu le lait & le fromage. Pour l'huile, ils s'en servoient
p.803.a.b. seulement dans le temps de Pasque.'Leur pain estoit reglé & pesé, & on n'en separoit point le son.

[Voilà l'abregé de ce que Theodoret a écrit de Saint Public,]
p.805.d. 'l'ayant appris de diverses personnes, & de ses propres disci-
Menæa,p.437| ples.'Les Grecs en ont copié le commencement pour en faire
Boll.25.jan.p. 621.c. la leçon du jour de sa feste, qu'ils celebrent le 25 de janvier.
a Vit.P.l.6 c.2.5 12.p.650.a. [Nous avons marqué autrepart,][a]qu'on dit[qu'en 363"il arresta par une priere continuelle de dix jours, un demon que Julien l'apostat envoyoit de Perse où il faisoit alors la guerre, pour savoir ce qui se passoit en Occident.]On ajoute qu'un des Generaux de Julien ne fut pas plutost revenu de cette malheureuse expedition, qu'il donna tout son bien aux pauvres, vint se rendre disciple du Saint, & parvint[sous sa conduite]à une grande perfection. V. Julien l'apostat § 23.

Thdrt.v.P.c.5. 'Theotecne & Aphtone succederent tous deux ensemble à
p.804.c. S. Public, & gouvernerent, selon l'expression de Theodoret, le premier la langue greque, & l'autre la syriaque. Mais ils estoient tous deux des images vivantes des perfections de Public; en sorte que ni dans la maison, ni dehors, on ne put point s'appercevoir que la mort du Saint y eust apporté au-
c d. cun changement.'Theotecne vécut peu.[b] Pour Aphtone, il
b p.805.b. gouverna la maison plus de 40 ans,[c] toujours suivant l'esprit
c p.804.d. & les regles de Saint Publie:[d] aprés quoy il fut elevé à l'epis-
d p.805.b. copat, sans changer"ni d'habit, ni de maniere de vie. Il ne &c.
e. quitta pas mesme le soin de son ancien troupeau:'Il y venoit passer la pluspart du temps, assoupissoit les petits differens

1 Depuis Alexandre le grand la Syrie estoit peuplée de ses anciens habitans appellez Syriens & des Grecs qui s'y estoient habituez. Ceux-ci faisoient communément la principale partie des habitans des villes, & les Syriens de ceux des villages & de la campagne.

qui y naissoient, consoloit ceux qui avoient quelques peines, & faisoit à tous des exhortations toutes divines. En mesme temps qu'il leur parloit, il s'occupoit a recoudre les habits des freres, à eplucher des lentilles, & à faire d'autres semblables actions d'humilité. Ainsi croissant toujours en vertu, & ajoutant encore un nouvel eclat à la dignité episcopale[par les pratiques de la vie monastique,]il se rendit digne d'entrer chargé de merites dans le port celeste.[Theodoret ne dit point d'où il estoit Evesque: mais on ne peut douter que ce ne fust de Zeugma, puisqu'il estoit si souvent dans son monastere à une lieue & demie de cette ville. Ainsi il peut avoir precedé] 'Heliade de Zeugma, qui vint en l'an 431 au Concile d'Ephese, [& qui estoit mort en l'an 451,][a]auquel Evorce Evesque de la mesme ville assista au Concile de Calcedoine.[Que si cela est, il faut que S.Public soit mort des l'an 380, ou peu aprés: à quoy ce que nous allons dire revient assez.] Conc.t.3.p.600.b. a t.4.p.84.c.

'Theodote Armenien de naissance, qui avoit pratiqué les regles de l'obeïssance sous la conduite de Theotecne, luy succeda[vers l'an 390,]dans la conduite des Grecs; & il y fit paroistre tant de vertu, qu'il obscurcit presque la gloire de ceux qui l'avoient precedé. Les flammes de l'amour de Dieu dont son cœur estoit embrasé,' le faisoient fondre jour & nuit en larmes, & prier avec tant d'ardeur, que tous ceux qui estoient presens se contentoient de demeurer dans le silence pour ecouter les paroles''toutes de feu qui sortoient encore plus de son cœur que de sa bouche: car on croyoit que cette seule attention estoit une excellente priere. Thdrt.v.P.c.5.p.804.d. p.805.a. &c.

'Nous avons deux lettres que Saint Chrysostome écrivit de son exil[[1] vers l'an 405,]à Aphtone, Theodote, & Quereas Prestres & moines;'& la seconde y joint toute leur congregation. Il leur demande leur amitié, leurs prieres & la consolation d'avoir de leurs lettres.'On voit qu'il avoit mesme passé quelque temps avec eux;[& il est aisé que durant qu'il estoit à Antioche, avant l'an 398, il ait visité une partie des monasteres de Syrie.]Il avoit toujours conservé depuis ce temps là une grande confiance en leur charité sincere, ardente, tendre, cordiale, ferme, & immuable.'Il loue la vie sainte qu'ils pratiquoient, & marque en particulier que des nuits ils en faisoient des jours par leurs saintes veilles. Chry.ep.70.t.4.p.719.d. ep.93.p.731. ep.70.p.720.c. ep.93.p.731.c.

'Theodote & Quereas répondirent à ce Saint, & luy témoi- ep.145.p.779.b.

1. La 93 est apparemment de 404, la 146 de 405, & la 70 de 406.

gnerent qu'ils eussent voulu aller le voir sans les ravages des Isaures. Il les en remercia par une troisieme lettre, où il les asseure qu'il les regarde comme s'ils estoient avec luy, puisqu'il est asseuré de leur charité; qu'il les porte aussi continuellement dans son cœur; qu'il ne laisse pas neanmoins de souhaiter beaucoup de les voir & de les entretenir; & qu'il l'espere tout à fait de la force & de l'assiduité de leurs prieres.

ep.53.69.145. [Il avoit peutestre écrit en particulier à Aphtone,]'comme il fait plusieurs fois au Prestre Nicolas, qu'il joint à Theodote & à Quereas dans la lettre 146, leur donnant à tous le titre de moines,[ce qui peut faire juger que ce Nicolas estoit aussi du monastere de Saint Publie. S. Chrysostome luy témoigne une

ep.53.69. affection fort particuliere,]'surtout parcequ'il prenoit un

ep.53.p.708.b.c. grand soin de faire prescher la foy dans la Phenicie,'quoiqu'il en fust assez eloigné. Il y avoit envoyé divers moines, qu'il sou-

d.e. tenoit dans leurs travaux par son courage & par ses lettres.'Le Saint le prie de faire en sorte que deux saints Prestres, Geronce & Jean, voulussent y aller aussi travailler.

Thdrt.v.P.c.5. p.805.a.b. 'Le saint Abbé Theodote aprés avoir gouverné 25 ans les Grecs du monastere de Saint Publie, en augmentant chaque jour le thresor, qu'il se formoit dans le ciel, alla se joindre à ses

b. peres dans une heureuse vieillesse,[peutestre vers l'an 415.]'Il eut pour successeur[un second]Theotecne, son neveu par la

c. naissance, & son frere par la vertu,'qui ayant pratiqué des sa jeunesse toutes sortes de bonnes œuvres, mourut dans la mesme reputation de pieté que ses saints predecesseurs.

c.d. 'Gregoire qui luy succeda, vivoit encore en 440: & quoiqu'il fust dans une extreme vieillesse, il travailloit comme s'il eust toujours esté dans sa premiere vigueur, & observoit avec exactitude les regles les plus austeres de la maison.

SAINT MELECE, EVESQUE D'ANTIOCHE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Idée generale de la vie & des vertus de Saint Melece: Il accepte l'eveſché de Sebaſte, & le quitte.

[NOUS pouvons employer pour commencer l'hiſtoire de S. Melece,]'les meſmes paroles de l'Ecriture par leſquelles il a commencé l'action la plus illuſtre & la plus importante de ſa vie; Que la fin du diſcours vaut mieux que le commencement.'Car ſes plus grands amis ont eſté obligez d'avouer qu'il y avoit eu du defaut dans le commencement de ſa vie, & meſme dans l'origine de ſon epiſcopat. Mais il repara ſi avantageuſement ce defaut par les grands combats qu'il ſoutint depuis pour l'Egliſe,[& par les ſouffrances qu'il endura pour la foy, qu'on ne le connoiſt plus aujourd'hui que comme un illuſtre Confeſſeur du nom de J.C. Les grands dons que Dieu avoit mis en luy, luy ont attiré l'amour & la veneration de tout l'Orient d'une maniere ſi extraordinaire, que pour ne point tomber de ce comble de gloire dans le precipice de la vanité, on peut dire qu'il avoit beſoin d'avoir des ſujets extraordinaires de s'humilier, & que ce fut pour cela que Dieu permit qu'il tombaſt d'abord dans quelques fautes, qu'il fuſt privé toute ſa vie de la communion de Saint Athanaſe & de l'Egliſe Romaine, qu'il viſt toujours ſon Egliſe dechirée par un ſchiſme tres faſcheux,] '& que dans ſes dernieres années il fuſt traité d'Arien dans la premiere des Egliſes, en meſme temps qu'il eſtoit perſecuté & banni parcequ'il ſoutenoit la foy contre l'hereſie & la puiſſance des Ariens,

Epi.73.c.29.p. 876.d.

Naz.car.1.p.24. c.

Baſ.ep.221.p. 314.315.

Nyſ.v.Mel.p. 589.c 'Ce Saint eſtoit, comme il eſt dit de Job, d'une naiſſance
a Phiſg.l.5.c.4. illuſtre entre les Orientaux, [a]originaire de la ville de Melitene
p.87|Chry.t.1. en la [petite] Armenie; [b]& l'on voit qu'il avoit une terre en
or.15.p.525.e| Armenie nommée Getaſes. [C'eſt pour ce que nous trouvons
Hall.v.Chry. de ce qui regarde ſon homme exterieur.]
b Baſ.ep 187 p. 201.d.

[c] Auſſi ce qui l'a rendu celebre a eſté l'eclat de ſa pieté, &
c Thdrt.l.2.c.27. p.634.c. les richeſſes de ſa vertu. [On ne peut rien ajouter à ce que dit
d Baſ.ep 50.p. S. Baſile;] [d] Que pour la ſaintete de la vie, perſonne ne pou-
78.a. voit entrer avec luy en comparaiſon. [e] Il eſtoit irreprehenſi-
e Nyſ.p.589.c. ble, juſte, ſincere, craignant Dieu, eloigné de toute ſorte
p.591.c. de mal. 'Il conſerva toujours ſon corps chaſte : en un mot il
raſſembloit en luy ſeul toutes les vertus qui avoient eclaté
Thdrt.l.5.c.4.p. dans les plus grands Saints. 'Mais on remarque particuliere-
708.a|Naz.car.1. ment qu'il eſtoit le plus doux de tous les hommes, [f] grand
p.24.c.
f Naz.p.25.b. amateur de la paix, [g] ſimple, ſans façon, qui portoit Dieu
g p.24.b. ſur ſon viſage, & la paix dans ſes regards, d'un air où la gene-
Nyſ.p.590.a. roſité & la modeſtie reluiſoient egalement. 'On voyoit la
douceur & la paix dans ſes yeux, un ſouris plein de gayeté
ſur ſes levres, & ſes mains toujours preſtes à embraſſer & à
donner des benedictions. [Il ne faut pas s'étonner aprés cela,]
Sozl.4.c.28.p. 'ſi ayant le don de la parole, il avoit encore celui de perſua-
587.b. der. [h] Saint Epiphane meſme qui eſtoit dans le parti de Paulin
h Epi.73.c.34.p. 882.c. ſon adverſaire, dit qu'il avoit du reſpect & de l'affection pour
luy, tant à cauſe de ce qu'il ſouffroit des Ariens, & à cauſe
de la foy pure & veritable que les Fideles de ſa communion
c.35.p.883.a. avoient embraſſée, 'que pour la pureté de ſa vie, & la ſain-
teté de ſes mœurs qui le rendoient tout à fait aimable & cher
au peuple, qui admiroit ſa vertu.

[Comme les perſonnes d'un naturel doux & paiſible ſont ſujettes à ſuivre beaucoup les inclinations de ceux avec qui ils ſe rencontrent, il eſtoit difficile que dans un temps où preſque tout l'Orient eſtoit engagé ou dans les erreurs ou dans la communion des Ariens, Melece puſt eviter entierement une corruption ſi univerſelle. Il paroiſt en effet que pour la communion il ne ſe ſeparoit point de celle des Orientaux : ce qu'on peut dire meſme de Saint Baſile juſqu'en 360, de Saint Gregoire de Nazianze, & generalement de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans l'Orient, hors peuteſtre ceux d'Egypte, & les Euſtathiens d'Antioche. Il faut meſme avouer que juſqu'en 361, Saint Melece n'avoit rien fait qui euſt paru pour la
Thdrt.l.2.c.27 p. 634.b.c. défenſe de la verité,] 'puiſque les Ariens le croyoient eſtre

NOTE 1. dans leurs sentimens: ["mais il y a encore plus de sujet de croire qu'il n'avoit rien fait qui pust blesser la verité, 'puisque les Orthodoxes se tenoient assurez de la pureté de sa foy.

[Le commencement de son histoire est fort embrouillé.]

1. [1] Il est constant par tous les auteurs ecclesiastiques, qu'il a esté Evesque de Sebaste en la petite Armenie. 'Socrate & Sozomene disent que ce fut apres la deposition du celebre Eustathe, [ce qui fait un embaras: "car Eustathe a esté deposé deux fois par le Concile de Melitene, qu'il faut mettre apparemment vers l'an 357, & par le Concile de Constantinople au commencement de l'an 360. Il nous paroist neanmoins plus probable "que S. Melece fut ordonné pour luy succeder aprés qu'il eut esté deposé par le Concile de Melitene.] 'Mais ayant trouvé le peuple de Sebaste extremement opiniatre & desobeïssant, [peutestre à cause de l'affection qu'il conservoit pour Eustathe,] la douleur qu'il en eut, luy fit quitter cette Eglise; & il se retira en un autre endroit, où il vécut en repos.' Il se retira apparemment à Berée en Syrie, [a] dont quelques uns veulent mesme qu'il ait esté Evesque, "quoique cela soit peu fondé, & contraire aux meilleurs auteurs.

Socr.l.2.c.43.p.155.a|Soz.l.4.c.25.p.584.b.
V.S.Basile § 40.
NOTE 2.
Thdrt.l.2.c.27.p.631.b.
Blond.pri.p.137| Socr.n p. 8.1 c.
a Socr.l.2.c 44. p.157.
NOTE 3.

ARTICLE II.

Etat de l'Eglise d'Antioche: Elle demande S. Melece pour Evesque.

[VOILA ce que nous trouvons de Saint Melece jusqu'au commencement de l'an 361, auquel il fut fait Evesque d'Antioche. Le siege de cette Eglise estoit alors vacant,] 'S. Eustathe qui en avoit esté deposé [en 331] par les Ariens trente ans auparavant, estant mort [il y avoit longtemps, & Eudoxe que les Ariens y avoient établi aprés plusieurs autres, ayant esté porté par son ambition sur le siege de Constantinople au commencement de l'année 360. "Cette vacance donna lieu à beaucoup de brigues & de dissensions, jusqu'à ce que Constance estant arrivé à Antioche à la fin de l'année 360,] '& y ayant fait assembler un Concile en 361, 'les Evesques demanderent qu'avant toutes choses on donnast un chef & un Pasteur à cette Eglise. [On peut dire en un sens que tous ces Evesques estoient Ariens; car on ne peut pas douter qu'ils

Thdrt.l.3.c.2 p.629.c|l.2.c.27 p.635.c|636.b.
V. les Ariens § 101.
Socr.l.2.c 45 p.159.b.
b Thdrt.l.2.c.27. p.634.b.

1. S. Jerome dans sa chronique en 361, Rufin *l. 1. c. 24. p. 247*, Theodoret *l. 2. c. 27. p. 634. b.* Philostorge *l. 5. c. 1. p. 77.*

n'eussent tous signé le formulaire dressé à Nicé, & receu ensuite par les Conciles de Rimini & de Constantinople, pour estre signé par tous ceux qui ne voudroient pas estre deposez :]'& ce formulaire abolissoit absolument le terme de substance :[ce qui emportoit celui de consubstantiel,'se contentant de dire du Fils qu'il est semblable au Pere selon les Ecritures.'On ne laissoit pas neanmoins de distinguer parmi eux des Ariens, & des défenseurs des dogmes apostoliques, [quoiqu'on ne dise pas en quoy ils se distinguoient les uns des autres.]'Acace de Cesarée en Palestine, & George de Laodicée en Syrie, estoient en cette occasion les chefs des premiers: [a]& Eusebe de Samosates devenu[depuis]si celebre par son courage, par sa pieté,[& enfin par son martyre,]est nommé seul des Orthodoxes.

Socr.l.2.c.41.p.154.b.c. Thdrt.p.634.b.c. Epi.73.c.28 p.876|Hier.chr|Ph sg.l.5.c.1.p.78. a Thdrt.p.634.d.

[On voyoit la mesme confusion dans le Clergé & dans le peuple d'Antioche. Car quoique les Ariens aprés avoir deposé S. Eustathe, eussent eu soin de ne luy donner pour successeurs que des Ariens, neanmoins la pluspart des Orthodoxes les avoient reconnus pour Evesques, & se trouvoient dans leurs assemblées mélez avec ceux qui estoient aussibien Ariens de croyance que de communion. Quelques Catholiques neanmoins n'avoient jamais voulu se soumettre aux Evesques Ariens, & avoient mieux aimé abandonner les eglises pour tenir leurs assemblées en particulier sous des Prestres qui avoient eu le mesme zele. On leur donnoit le nom d'Eustathiens, parcequ'ils avoient toujours reconnu S. Eustathe tant qu'il avoit vécu, comme leur unique Evesque : & c'estoit avec eux seuls que S. Athanase avoit communiqué quand il estoit venu à Antioche.

Comme ces Eustathiens estoient entierement separez de ceux qui dominoient à la Cour, & qui tenoient les eglises, on ne peut leur donner de part à l'election de Saint Melece. Mais pour les autres, quelque division qu'il y eust entre eux, & quelque puissantes brigues que l'on eust faites, leurs suffrages s'unirent tous en sa faveur,]'parceque chacun estoit persuadé de la sainteté de ses mœurs.[b]Ce furent neanmoins les Ariens qui le proposerent & le demanderent à Constance, le croyant à eux,[c]soit qu'il eust quelque union particuliere avec Acace,[d]soit qu'il"n'eust pu s'exemter du malheur general de signer leur formulaire de Constantinople,[soit pour quelque autre raison.][e]Ils esperoient qu'un homme comme

p.634 c|Soz.l.4.c.28.p.587.b. b Ibid|Epi.73.c.28.34.p.876.882.b. c Socr.l.2.c.44.p.157.d|Epi.73.c.21.27.p.870.c|875 c. d Phisg.l.5.c.1.p.78. V.la note 2.

e Soz.l.4.c.28.p.587.b.

comme luy seroit capable d'attirer à leur parti toute la ville d'Antioche, avec celles d'alentour, & les Eustathiens mesmes.

'S. Epiphane semble dire neanmoins qu'Acace voulut par cette promotion se retirer un peu de l'impieté des autres, & s'approcher des Catholiques,'aussibien que par celle de quelques autres qu'il fit elever alors à l'episcopat, parcequ'ils suivoient la foy de la Consubstantialité. Philostorge dit la mesme chose,'& la suite de l'histoire le confirme assez.[Et il est certain que ce chef des Ariens n'avoit proprement point d'autre foy que celle de sa passion, & de ses differens interests.]'Quoy qu'il en soit, les plus grands amis de Saint Melece on reconnu que"c'estoit une tache dans sa vie d'avoir esté fait Evesque par une main étrangere : mais il effaça glorieusement cette grace qu'il avoit receue des Ariens, par les grands combats qu'il soutint depuis contre eux pour la foy.

Epi.73.c.28 p. 876.a.
Phisg.l 5.c.1.p. 77.78.
Thdrt.l.2.c.27. p.635.a.
Naz car.1.t.2.p. 24.c.
NOTE 4.

'Neanmoins, comme nous avons dit, son election ne vint pas des heretiques seuls. Car les Orthodoxes qui savoient que sa foy n'estoit pas moins pure que sa vie, ayant sceu que les Ariens l'avoient demandé à Constance, y joignirent tres volontiers leurs suffrages, & firent mesme signer à tout le monde le decret de son election, qu'on remit ensuite d'un commun accord entre les mains de S. Eusebe Evesque de Samosates, qui estoit un genereux défenseur de la verité, comme il le fit bientost paroistre.

Thdrt.l.2.c.27. p.634.c.d.

ARTICLE III.

Honneurs extremes rendus à Saint Melece dans son entrée à Antioche: Il se declare pour la Consubstantialité.

'ON envoya à Melece l'ordre de l'Empereur pour le faire venir [a] de Berée, & la demande que toute la ville faisoit de luy.[b] Lorsqu'il arriva à Antioche, tous les Prelats, tout le Clergé, & tout le peuple allerent audevant de luy.

'[c]Les Ariens & ceux de la communion de Paulin, (c'estoient les Eustathiens, dont le Prestre Paulin estoit chef,) y vinrent avec un egal empressement, les uns pour voir un homme qui estoit déja si celebre, & les autres pour voir quel parti il embrasseroit, & s'il suivroit la foy de Nicée, comme on le disoit.'Les Juifs mesmes & les payens y accoururent pour savoir

Thdrt.l.2.c.27. p.634.d.
a Socr.l.2.c.44. p.17.d.
b Thdrt.p.634. d.
c Soz l.4.c.28.p. 587.c.
Thdrt.p.634.d.

Nyſ.v.Mel.p. 591.b.c. qui eſtoit ce fameux Melece.'Son Egliſe qui le vit alors pour la premiere fois, crut voir ſur ſon viſage l'image de Dieu; Elle admira cette fontaine de charité qui ſortoit de ſa bouche, cette grace"repandue ſur ſes levres.'Elle conçut pour luy un ardent amour. Elle embraſſa cet epoux avec de ſaintes & de chaſtes careſſes. d. &c.

Epi.73.c.28-33. p.876.c. 'Nous avons encore" le premier diſcours qu'il fit dans Antioche, comme pour y conſacrer les premices de ſon epiſcopat.'Conſtance luy en donna la matiere, ayant voulu que luy & les autres qui avoient quelque avantage pour la parole, expliquaſſent au peuple cet endroit celebre des Proverbes, où on lit ſelon les Septante; *Le Seigneur m'a creé comme le commencement de ſes voies, pour ſes ouvrages:* & il commanda en meſme temps à d'habiles écrivains d'écrire ce que chacun d'eux diroit, croyant que par ce moyen il auroit une explication exacte & accomplie de cet endroit. NOTE 5. Thdrt.l.2.c.27. p.635.636.

p.635.a. 'George de Laodicée commença le premier, & repandit l'odeur empoiſonnée de ſon hereſie. Acace qui le ſuivit, prit le milieu, & s'éloignant extremement des blaſphemes du premier, il n'arriva pas neanmoins juſqu'à la pureté & à la ſainteté de la doctrine apoſtolique, comme le troiſieme: car S. Melece ayant parlé aprés luy, montra quelle eſtoit la regle de la verité & de la foy orthodoxe; & meſura tellement toutes ſes paroles par cette regle & ce poids ſacré, qu'il evita egalement & l'excés & le defaut.[Il ne s'y ſervit pas neanmoins du terme de Conſubſtantiel, ni d'aucun autre qui choquaſt ouvertement le formulaire de Rimini; mais il employa tellement celui de ſemblable & les autres que les heretiques n'oſoient rejetter, qu'il ne laiſſoit aucun lieu de douter de ſon ſentiment.]'S. Epiphane y reprend quelques termes, ſans oſer neanmoins les condanner,[& il n'eſt pas en effet difficile de les défendre.]'Le Saint y exprime aſſez clairement qu'il rend ce témoignage en preſence de Conſtance. Epi.73.c.35.p. 883.b.c. c.30.p.878.c.

Thdrt.l.2.c.27. p.635. 'Son diſcours fut receu du peuple avec des acclamations & des cris de joie; & comme on le pria d'expliquer en peu de mots la doctrine de l'Egliſe, il montra trois de ſes doits, & puis en ayant fermé deux pour n'en laiſſer paroiſtre qu'un, il prononça cette admirable parole, dit Theodoret: *Nous concevons trois choſes, mais nous en parlons comme d'une ſeule.*

Soz.l.4.c.28.p. 587.c.d. [Sozomene raporte ceci d'une autre maniere.]'Car il dit que comme Melece preſchoit clairement la Conſubſtantialité,

[quoiqu'en d'autres termes,] l'Archidiacre de l'Eglise ne le pouvant souffrir, luy mit la main sur la bouche pour l'empescher de parler ; mais que se servant de sa main au lieu de langue, il leva premierement trois doits, & puis un seul ; que l'Archidiacre ayant quitté sa bouche pour prendre sa main, il avoit commencé à parler encore plus fortement, exhortant les auditeurs à soutenir les sentimens du Concile de Nicée, & les assurant que ceux qui en suivoient d'autres, n'estoient pas dans la verité.'Il rendit ainsi diverses fois témoignage à la verité, tantost de la main, tantost de la langue, selon que l'Archidiacre laissoit l'une ou l'autre en liberté, & ce combat ne finissant point, les Eustathiens [& les autres Catholiques] jetterent de grands cris, & donnerent toutes les marques possibles de leur joie ; & les Ariens demeurerent pleins de confusion & de douleur. [On voit dans cette narration un combat entre un Patriarche & un Archidiacre, où l'on trouvera peutestre peu de vraisemblance.] p.588.a.

ARTICLE IV.

S. Melece est banni par Constance : Calomnies repandues contre luy.

[QUOY qu'il en soit de cette narration de Sozomene,] 'Saint Chrysostome nous assure que dans le peu de temps que S. Melece demeura à Antioche, qui ne fut pas de 30 jours,'il bannit de l'Eglise l'egarement de l'heresie, luy rendit une parfaite santé, en retranchant du reste du corps les membres pourris & incurables,'& y établit si solidement l'edifice de la foy, qu'il demeura inebranlable malgré tous les vents dont il fut aussitost battu. Chry.or.45.p. 525.a. p.524.c. p.525.a.

'En effet, les ennemis de la verité ne purent souffrir de la voir rétablie par ses soins.'Ils eurent regret de l'avoir porté eux mesmes à cette dignité pour la ruine de leur heresie. 'Eudoxe s'efforça de luy faire retracter ce qu'il avoit dit ; mais ne pouvant pas le faire changer, [a] luy & les autres Ariens s'adresserent à Constance, [b] devant qui ils accuserent le Saint de Sabellianisme, & persuaderent par leurs medisances à cet [esprit leger & inconstant comme un] Euripe, qui se laissoit aisément emporter au moindre vent,'de chasser S. Melece de la ville,'30 jours au plus depuis qu'il y estoit entré, [c] & de le bannir en son pays, [d] c'est à dire à Melitene [e] en Armenie. p.524.c. Epi.73.c.34.p. 882.b. Soz.l.4.c.28.p. 588.a b. a a.b|Chry.or. 45 p.52 :.c. b Thdrt.l.2.c. 27.p.635.c. Chry.p.524.d. p.525.a.b|Thdrt. ep.112.p.982.

c Thdrt.l.2.c.27.p.635.c|Epi.73.c.34.p.882. d Phisg.l.5.c.5.p.80. e Chry.or.45.p.525.c.

Epi.73.c.34.p. 882.c. 'S. Epiphane dit qu'il fut contraint de sortir durant la nuit,
a Chry.p.525. b.c. ["ce qu'il est difficile d'accorder avec S. Chrysostome,] a qui NOTE 6.
remarque que le Gouverneur ayant mis le Saint auprés de luy dans son chariot pour l'emmener, & passant au milieu de la grande place, le peuple qui aimoit mieux perdre la vie que de se voir arracher son pasteur, attaqua cet Officier par une gresle de pierres qu'on luy jettoit à la teste de tous costez. Mais Saint Melece le couvrit de son manteau, faisant rougir ses ennemis par l'excés de sa moderation, & instruisant son peuple de la patience avec laquelle il faut souffrir les injustices des autres.

Thdrt.l.2.c.28. 636.b. 'Cependant Saint Eusebe de Samosates à qui on avoit donné en garde l'acte de l'accord fait pour l'election de Saint Melece, s'estant retiré dans son Eglise, lorsqu'il vit qu'on avoit violé l'accord;"Constance luy envoya ordre sur ordre de rendre V.S.Eusebe de Samosates § 1.
cet acte si desavantageux aux Ariens, & si avantageux à Saint Melece. Mais ce Saint protesta qu'il perdroit plutost les deux mains que de le rendre: ce que Constance ne put s'empescher d'admirer.

Bas.ep.325.p. 320 a [Comme S. Melece a eu ses ennemis aussibien que ses admirateurs,]'on publia diverses choses contre luy; b& il se trou-
b Epi.73.c.35.p. 883.a.b. va des personnes qui, soit par haine, soit par envie, soit pour se relever eux mesmes, publierent qu'il n'avoit pas esté banni pour la défense de la foy, mais pour des differens particuliers qu'il avoit avec son Clergé, & parcequ'il avoit receu des personnes autrefois condannées & anathematizées, [soit par ce
Chr.Al.p.688. c Hier.chr. Clergé mesme,]'soit par un Concile; c c'est à dire, selon la chronique de Saint Jerome, parcequ'il avoit receu des Prestres deposez par Eudoxe son predecesseur.

Bas.ep.325.p. 320.a. 'Saint Basile ne vouloit rien ecouter de ce qu'on disoit contre luy, parcequ'il n'est pas permis de condanner une personne en son absence. [Et Saint Epiphane qui communiquoit
Epi.73.c.35.p. 883.b. avec les adversaires de S. Melece, 'n'a pu neanmoins se per-
d Boll.12.feb.p. 587.c. suader que ce qu'on disoit de son exil fust veritable. d C'est pourquoi il est un peu surprenant qu'on l'ait pu persuader à S. Jerome," usqu'à luy faire écrire que Melece avoit tout d'un NOTE 7.
coup changé de foy pour tromper les simples, & leur persuader qu'il souffroit pour la verité l'exil qu'il avoit merité par sa mauvaise conduite. [Car pour la chronique d'Alexandrie composée en partie par un Arien, nous ne nous étonnons
Chr.Al.p.688. point d'y lire]'qu'il a esté deposé pour son impieté & ses autres crimes.

[Comme il est indubitable que S. Melece fut banni uniquement pour la défense de la foy,]'on soutient avec beaucoup de raison que s'il a fait ce que S. Jerome luy reproche, il en a plutost merité des louanges que du blasme. Outre les autres raisons que l'on en peut alleguer, le nom seul d'Eudoxe fait juger qu'on pouvoit estre deposé de luy sans estre fort criminel.[Et pour ne pas agir seulement par conjecture, nous savons que dans les premiers, & peutestre les seuls mois qu'il gouverna l'Eglise d'Antioche,]'il en chassa diverses personnes,"parcequ'elles s'opposoient aux desseins qu'il avoit en faveur d'Acce & de sa doctrine impie.'Entre ceux qu'on accuse S. Melece d'avoir receus, on met un Diogene Prestre, & Vital alors laique, qui quitta depuis l'Eglise pour se faire un des chefs des Apollinaristes.

Boll.12.feb.p. 587 d. Blond. prim.p 1203.

Soz l.4.c.12 13. p.55 .c|Thdrt. l.2 c.20.p.623.b. Chr.Al.p.688.

V.les Ariens §72.

[Au crime que S. Melece avoit fait de recevoir ces personnes, il en ajouta un second de mesme nature,]'& aussi grand dans l'esprit des Ariens. Car il purgea la ville de l'heresie, selon les termes de S. Chrysostome; il retrancha du corps de l'Eglise les membres corrompus & incurables; & luy rendit ainsi la santé : aussi ce fut une des choses qui luy fit meriter l'exil.

Chry.t.1.h.45. p.524.e.

ARTICLE V.

Ceux de la communion de Saint Melece se separent des Ariens; mais les Eustathiens ne veulent pas se joindre à eux.

V.les Ariens §101.

["CONSTANCE aprés avoir chassé d'Antioche le défenseur de la verité, y établit Euzoïus le plus ancien & le plus intime disciple d'Arius, condanné avec son maistre par le grand Concile de Nicée.]

'Les heretiques croyoient par l'exil de l'un [& l'intrusion de l'autre,] vaincre entierement la verité, & établir leur heresie : mais par l'ordre & la sagesse de Dieu 'on vit arriver tout le contraire.'Car ce grand nombre d'Orthodoxes, qui depuis l'exil de S. Eustathe estoient demeurez unis de communion avec les Ariens, & qui durant ces 30 années avoient souffert toutes leurs injures & leurs insolences, en attendant toujours qu'il arrivast quelque changement qui les pust delivrer de cette misere; voyant en ce temps-ci que l'impieté des heretiques croissoit toujours, qu'ils ne cessoient point de

Chry.t.1.h.45. p.524.e.

p.525.a.

Thdrt.l.2.c.27. p.655 c.d|ep.112. p.982.c.d.

combatre tantost ouvertement, tantost par des artifices secrets, tous ceux qui soutenoient la doctrine apostolique; qu'ils avoient enfin banni le divin Melece, & établi au lieu de luy le protecteur de l'heresie, qui ne dissimuloit pas mesme son impieté; ils crurent qu'ils estoient obligez, selon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre sans differer les liens les plus étroits pour sauver leur ame.

hist.l.2.c.27.p. 635.c. 'Ils se separerent donc d'avec les Ariens; & tous ceux qui voulurent se preserver de la maladie mortelle dont ces heretiques estoient infectez, "s'assemblerent à part dans l'eglise des Apostres appellée la Vieille, ou dans la vieille [ville, qui n'estoit plus alors considerée que comme un fobourg. On tenoit que "cette eglise dans sa premiere origine, (car elle fut plusieurs fois abatue & rétablie,) avoit esté consacrée par les saints Apostres. NOTE 8. V. Vital & S. Philogone d'Antioche.

Cette separation des Orthodoxes d'avec les Ariens, eust esté tout à fait heureuse, si elle eust pu joindre en un seul corps ceux de Melece avec les Eustathiens,] 'comme ils estoient joints dans la mesme foy.[a] Mais le diable qui haïssoit surtout l'Eglise d'Antioche comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le schisme [durant plusieurs années.] 'Ceux de S. Melece ne demandoient rien tant que d'estre unis avec les autres, & leur bonne volonté rejouissoit extremement Saint Athanase & tous ceux qui aimoient l'Eglise.' Mais les Eustathiens le refuserent,[b] parceque S. Melece avoit esté établi par les Ariens, & que ceux qui le suivoient avoient receu d'eux le battesme: [ce qui estoit certainement une tres mauvaise raison, surtout depuis le Concile d'Alexandrie,] 'qui ordonna en 362 qu'on n'exigeroit autre chose de ceux qui quitteroient les Ariens, mais particulierement des Meleciens, qu'il appelle ceux qui s'assembloient dans la Palée, "que l'anatheme de l'Arianisme, avec la confession de la foy de Nicée, & de la consubstantialité du Saint Esprit; 'ce que les Meleciens accordoient tres volontiers.

l.3.c.2.p.639.b.c. | a Bas.ep.325.p.319.c.d. | Ath de Ant.t.1.p.576.b. | Thdrt.l.3.c.2.p.639.c d. | b Socr.l.2.c.44.p.158.b. | Ath de Ant.p.575.576. | τοὺς ἐν τῇ παλαιᾷ συναγομένους. | Epi 73.c.24 p.882.c.d | Thdrt.l.3.c.2.p.639.c.

[Ceux qui suivoient S. Melece, c'est à dire presque tous les Orientaux, avoient donc raison en quelque sorte,] 'lorsqu'ils traitoient les autres de schismatiques, comme fait 'Attique de Constantinople, en écrivant mesme à Saint Cyrille d'Alexandrie, 'quoique l'Egypte eust toujours esté contraire à Saint Melece. Outre cette opposition que les Eustathiens

Blond.p.219. | Cyr.Al ep 56.p.203.d.

avoient à l'union, ce qui fait l'essence du schisme,]'S. Melece avoit dans sa communion le plus grand nombre des Fideles d'Antioche.'C'estoit donc comme le corps de l'Eglise, auquel par consequent les autres communions qui en estoient comme les membres & les parties, devoient chercher à se réunir. [Cela arriva en effet, mais ce ne fut que longtemps aprés.] Ruf.l.1.c.30.p. 249. Basep.50.p.78. a.b.

'Neanmoins ni cette division si fascheuse des Orthodoxes d'Antioche, ni les persecutions des heretiques, ne furent pas capables d'ebranler ceux qui avoient Melece pour chef, quoiqu'il n'eust pas demeuré un mois avec eux.'Ce vaisseau ne couloit point à fond, quoiqu'on luy eust osté son pilote, & l'eloignement de cet habile vigneron n'empeschoit point cette vigne de porter d'excellens fruits. Le pasteur & le troupeau demeuroient toujours parfaitement unis; & ni la violence des tentations, ni la grandeur des dangers, ni la grande distance des lieux, ni la durée du temps, ne pouvoient separer ceux que le nœud de la charité joignoit si étroitement. Chry.or.45.t.1. p.525.a. d.

'Cet amour des Fideles d'Antioche pour leur Evesque, estoit mesme si extraordinaire, que dés qu'ils l'eurent receu dans leur ville, ils n'avoient pas de plus grande joie que de donner son nom à leurs enfans.'Ils consideroient ce nom comme l'ornement de leur famille, la sureté de leur maison, le salut de ceux qui le portoient, leur consolation dans son absence,'& un exemple, qui estant sans cesse devant leurs yeux, les excitoit continuellement à la vertu. On entendoit partout nommer le nom de Melece, dans les carrefours, dans les places publiques, dans les champs, dans les grands chemins.'Ils faisoient la mesme chose à l'égard de son image: car ils la faisoient graver sur leurs cachets & sur leur vaisselle. Ils la mettoient dans leurs chambres & en toutes sortes de lieux, taschant de se consoler dans l'absence de son corps par la presence de son nom & de son image. p.524.a. b. c. d.

ARTICLE VI.

Saint Melece revient à Antioche : Divers Saints travaillent pour réunir les Orthodoxes d'Antioche.

[LE peuple d'Antioche signala encore davantage son courage & sa pieté dans la persecution de Julien l'apostat, que durant le regne de Constance. Nous avons mis dans l'histoire de cette persecution ce que les monumens de l'antiquité nous en ont conservé : & nous n'y trouvons rien qui regarde particulierement S. Melece, sinon]'qu'estant revenu à Antioche en 362, parceque Julien avoit rappellé tous les Evesques bannis sous Constance,[a] il cacha chez luy "un jeune enfant qui s'estoit converti ; & pour le derober davantage aux poursuites de son pere, qui estoit prestre des idoles [de Daphné,] il le mit entre les mains de Saint Cyrille, afin qu'il l'emmenast à Jerusalem.'Il assista aussi" Saint Bonose & Saint Maximilien dans le martyre qu'ils souffrirent au mois de janvier 363.

Thdrt.l.3.c.2.p. 639 a|Chr.Al.p. 688.

a Thdrt.l.3.c.10. p.648.a.b d.

V.la pers.de Julien § 32.

Act.M.p.667.a.

Ib. § 34.

[Il se passoit en mesme temps bien des choses qui regardoient S. Melece. La division de l'Eglise d'Antioche touchoit tous ceux qui aimoient l'unité, & les plus grands Saints ne trouvoient rien de plus digne de leur application & de leur zele. S. Eusebe de Verceil & Lucifer de Cagliari, tous deux illustres Confesseurs, tous deux egalement genereux ; mais le premier plus sage & plus moderé, ayant esté relaschez de leur exil,"songerent à chercher quelque remede à ce mal. S. Eusebe vouloit qu'ils allassent tous deux trouver pour cela Saint Athanase. Mais Lucifer ayant voulu aller droit à Antioche, envoya à Alexandrie avec Saint Eusebe, un ou deux de ses Diacres,]'à qui il donna pouvoir de consentir en son nom à tout ce qui y seroit ordonné.

V.S.Athanase § 95| Lucifer § 3-5.|S. Eusebe de Verceil § 15.

Ruf.l.1 c.30.p. 174.2|Socr.l.3.c. 6.p.174.a.

[S. Athanase assembla donc un Concile de Confesseurs, le plus important & l'un des plus illustrés qui se soient jamais tenus dans l'Eglise.]'Le Prestre Paulin [chef des Eustathiens] y envoya de sa part deux Diacres, Maxime & Calimere. [On ne dit point qu'il y ait eu personne de la part de Saint Melece. Ce Concile sauva l'Eglise par le decret "qu'il fit pour recevoir avec charité, & conserver dans leurs fonctions ceux qui avoient esté malheureusement engagez dans la communion,

Ath de Ant.p. 580.2.

V S.Athanase § 96.

&

& mesme dans l'erreur des Ariens, s'ils y vouloient renoncer, & embrasser la foy de Nicée. C'est ce que S. Melece & ceux de sa communion avoient fait, & d'une maniere qui meritoit encore plus la joie & la charité de l'Eglise, puisque c'estoit du vivant mesme de Constance, & au milieu de la persecution. Ainsi il ne pouvoit y avoir de difficulté à les reconnoistre pour Catholiques, & S. Melece pour Evesque.

Mais comme il falloit neanmoins vaincre la repugnance qu'avoient les Eustathiens de se soumettre à S. Melece,]'les Peres du Concile qui ne pouvoient tous se transporter à Antioche, comme ils eussent voulu faire, pour regler cette difficulté, prierent S. Eusebe de Verceil & S. Astere de Petra d'y aller au nom d'eux tous, ne doutant pas qu'ils ne pussent suppléer à leur defaut, surtout estant joints aux Evesques qui estoient déja à Antioche,'savoir Lucifer, Cymace de Palte [Confesseur,]& Anatole d'Eubée,[ou de Berée qui l'estoit peuteestre aussi.]'Astere & Eusebe"accepterent cette commission, & la prefererent au pouvoir qu'ils avoient de retourner dessors à leurs Eglises ; de quoy les Peres les remercierent. p.575.b.c. p.574.b|580.a. Ibid.§97. p.575.c.

'Le Concile en corps écrivit par eux une excellente lettre aux trois Evesques Lucifer, Cymace, & Anatole.'Il y témoigne beaucoup de joie de ce que les Meleciens vouloient se réunir avec ceux de Paulin : Il souhaite qu'on les traite avec beaucoup de douceur ; & il ne veut point qu'on leur demande autre chose pour les regarder comme des personnes exemtes de tout soupçon, que de recevoir la foy de Nicée, de confesser la Consubstantialité du Saint Esprit, & d'anathematizer l'heresie Arienne, avec celle de Sabellius, & les autres rejettées depuis longtemps par l'Eglise.'Il prie les Evesques de faire lire sa lettre dans le lieu ordinaire de leur assemblée, & d'y appeller tous ceux qui voudroient se réunir ; & que quand les Fideles seront réunis ensemble, on choisira d'un commun consentement le lieu où il faudra dans la suite tenir l'assemblée. p.574. p.575.c.d. p.576.a.

[L'assemblée à laquelle ces Evesques se trouvoient dans Antioche, ne pouvoit estre que celle des Eustathiens ausquels le Concile donnoit ainsi quelque avantage ; mais un avantage tres juste, puisque c'estoient les anciens Catholiques de la ville ; & il le fait autant qu'il se peut sans blesser les Meleciens. Il ne parle point dutout de S. Melece, laissant

apparemment à la prudence des cinq Evesques à regler ce point de la maniere qu'ils jugeroient la plus utile à l'Eglise & à la réunion des esprits, & presumant sans doute de la pieté de S. Melece, qu'il consentiroit à renoncer à l'episcopat, si c'estoit l'avantage des peuples, pour lesquels seuls Dieu a établi les Evesques.]

ARTICLE VII.

Lucifer ordonne Paulin Evesque des Eustathiens, & augmente le schisme.

Ruf.l.1.c.27.p. 248. 'La precipitation d'un seul homme rendit inutile une deliberation[si sage & si chrétienne, qui selon toutes les apparences alloit rendre la paix à l'Eglise d'Antioche, ou plutost à toute l'Eglise Catholique.]

p.248|Thdrt.l. 3.c.2.p.640.a. 'Lucifer, comme nous avons dit, estoit venu à Antioche pour y pacifier toutes choses. Il y travailla effectivement avec zele, parla à ceux des deux partis; & on ne desesperoit pas de voir le trouble appaisé, pourvu qu'on eust choisi un Evesque agreable aux uns & aux autres;[ce qui verifie ce que nous avons dit du desinteressement de Saint Melece.]Mais Lucifer n'agit pas avec la prudence qu'il devoit dans un choix si important: & comme il trouvoit les Eustathiens plus opposez à[ceder quelque chose pour le bien de] la paix, il ne songea qu'à les satisfaire; & sans attendre la resolution du Concile d'Alexandrie, il ordonna Evesque le Prestre

Hier chr. Paulin leur chef,'assisté par deux autres Evesques Confesseurs, ["qui peuvent estre Cymace de Palte, & Gorgone de Germanicie.] V.Lucifer § 4.

Ibid. 'Paulin avoit esté fait Prestre par S. Eustathe mesme, & il ne s'estoit jamais souillé par la communion des heretiques.

Ruf.l.1.c.27.p. 248. | a Soz.l.7.c.27.p. 61?.c. | b Fac.l.4.c.2.p. 160.a. | c Socr.l.4.c.2.p. 212.b|Soz.l.6.c. 7.p.647.c. | d Hier.ep.27.p. 171.b|in Ruf.l.3. c.7.p.240.c.

'C'estoit un homme saint, & tout à fait digne de l'episcopat, pur dans sa doctrine,[a]doux, venerable par sa vie aussibien que par son age;[b]irreprehensible, tres religieux.[c] S'il en faut croire Socrate & Sozomene," le respect qu'on avoit pour sa vertu, fit que les Ariens n'oserent le chasser d'Antioche du temps de Valens.] Il faut dire neanmoins qu'il avoit souffert quelque chose en sa personne de la part des Ariens,][d] puisque Saint Jerome[" qu'il eleva au sacerdoce vers l'an 378, sans l'attacher à aucune Eglise,]luy donne plusieurs fois le titre de Confesseur. V. § 10. | V.S.Jerome § 19.

Epi.77.c.20.p. 1014.d. 'Quelques uns l'ont accusé de Sabellianisme: mais"il &c.

s'en purgea tres bien en presence de S. Epiphane.'Aussi on ne l'en accusoit que parcequ'il ne reconnoissoit qu'une hypostase dans la Trinité, au lieu que les Orientaux en admettoient trois. Mais dans cette difference d'expression, en laquelle il aimoit mieux suivre les Occidentaux, il avoit comme eux la mesme foy que ceux de l'Orient: & c'est ce qu'assure formellement Acace de Berée,[qui ne peut nullement estre suspect quand il parle en faveur de ce Prelat.] Cyr.Alex.ep.13. p.64.b.c|Thdrt. l.5.c.3.p.707.d.

'S. Basile l'accuse[en 377,]de suivre les dogmes de Marcel d'Ancyre,[que bien des Orthodoxes regardoient comme innocens,]'& d'admettre sans difficulté ses sectateurs à la communion,]"ce que les Evesques d'Egypte bannis par Valens avoient fait aussi en 376. Le Pape Damase le regardoit certainement comme un homme entierement orthodoxe,]lorsqu'il luy adressa en 375"une celebre confession de foy, pour recevoir dans sa communion Vital l'Apollinariste, & les autres qui la signeroient. * Les mauvais bruits que les Apollinaristes repandirent contre luy en 376, ne peuvent que luy faire honneur.] Bas.ep.74.p.126.b. c. V.S.Basile §139. V les Apollinaristes §9. * Ibid.§10.

'Cependant quelques bonnes qualitez qu'il eust, il n'estoit pas tel que tous les deux partis le voulussent avoir pour Evesque,[quand ce n'eust esté que parcequ'il avoit esté le chef des Eustathiens, qui par ce moyen eussent remporté tout l'avantage. Aussi les Meleciens ne l'ayant point voulu recevoir, son ordination ne fit qu'augmenter la division & le schisme, qui devint mesme universel. Car les anciens merites des Eustathiens ayant fait croire à Saint Athanase qu'il ne pouvoit pas les abandonner, il demeura uni avec eux & avec Paulin leur Evesque,]'& non pas avec S. Melece.[L'isle de Cypre & l'Occident entrerent dans la mesme pensée:]Tout l'Orient au contraire s'attacha[avec beaucoup de chaleur]à S. Melece:[& cela forma une division tres fascheuse entre ces deux parties de l'Eglise universelle, qui ne put estre appaisée que par le zele de S. Chrysostome. Ce n'estoit pas neanmoins un schisme entier. Car hors S. Melece & Paulin, les autres Evesques communiquoient entre eux, quoiqu'avec quelque froideur. Il semble mesme que l'Occident ne rejettoit pas absolument la communion de S. Melece, comme nous le dirons à la fin de ce titre. Ruf.l.1.c.27.p.248. c.30.p.249.

L'ordination de Paulin produisit encore un autre schisme.]

'Car S. Eusebe de Verceil qui trouva en arrivant à Antioche toutes les mesures & les esperances de la paix rompues,"ne put p.249|Thdrt.l.3.c.2.p.640.b. V.Lucifer §4,5.

s'empeſcher d'en témoigner ſa douleur, & ſe retira auſſitoſt ſans avoir voulu communiquer avec aucun des deux partis. Et Lucifer piqué de ce qu'on n'approuvoit pas ſa conduite, ſe ſepara de la communion de S. Euſebe, & enſuite de tous ceux qui recevoient les Eveſques tombez dans l'Arianiſme.

Socr.l.5.c.5.p.262.b|Soz.l.7.c.3.p.707.a.

'Il fut ſuivi dans ſon ſchiſme par quelques perſonnes d'Antioche, mais en petit nombre : elles ne s'eſtoient pas encore reunies en 379.

[C'eſt ſans doute de l'ordination de Paulin que parle Saint Gregoire de Nyſſe,]

Nyſ.v.Mel.t.3.p.591.d.

'lorſqu'il dit qu'aprés le premier banniſſement de S. Melece, ſon epouſe luy conſerva la chaſteté & la foy conjugale qu'elle luy devoit; que longtemps aprés quelqu'un taſcha de corrompre ſa pureté par un adultere;

p.592.a.

'mais qu'elle ſe conſerva ſans ſouillure contre ſes efforts.

Socr.l.3 c 9 p.180.181|Soz.l.5.c.12.p.612.c.
a Nyſ.p.592.a.

'Tout cela ſe paſſoit[1] en l'abſence de S. Melece ſelon Socrate & Sozomene, qui s'accordent à dire qu'il ne revint de ſon exil qu'aprés l'ordination de Paulin:[a] & Saint Gregoire de Nyſſe le confirme tout à fait. [Ainſi comme on ne la peut placer que durant le Concile d'Alexandrie, quelque temps aprés le retour de S. Athanaſe, & ainſi aprés le mois de juillet; on peut mettre le retour de Saint Melece vers le mois de ſeptembre.]

Thdrt.l.3.c.10.p.648.

'Car il paroiſt par l'hiſtoire de la converſion du fils du preſtre de Daphné, que S. Melece eſtoit revenu à Antioche avant le 22 d'octobre de cette année 362.

Socr.l.3.c.9.p.181.a.

'Trouvant donc à ſon retour ſon peuple qui l'attendoit, ſeparé des autres, il ſe joignit à luy, & tint ſes aſſemblées hors de la ville,

Thdrt l.3.c.2.p.639.c|Chr.Al p.688.
b Socr.l.3.c.9.p.181.a|Soz.l.7.c.13.p.613.c.

'dans l'egliſe de la Palée. [b] Euzoïus chef des Ariens tenoit les autres egliſes, [que Julien n'avoit pas fait fermer,] hors une petite de la ville qu'il laiſſa, ou qu'il donna meſme à Paulin, diſent Socrate & Sozomene, ne l'ayant pas voulu chaſſer à cauſe du reſpect qu'il avoit pour ſa vieilleſſe & pour la ſainteté de ſa vie. [Ce raport de deux hiſtoriens aſſez peu conſiderables a ſes difficultez; mais cela n'eſt pas de grande importance.]

Blond.prim p.1208.

'Il ſeroit aiſé de trouver d'autres raiſons de ce que Paulin eſtoit moins perſecuté des Ariens que S. Melece.

1. Theodoret *l.3.c.2.p.542.e*, dit aprés le retour des Eveſques. [Mais cela n'oblige point à dire que tous abſolument fuſſent déja revenus en leurs Egliſes.]

ARTICLE VIII.

Concile d'Antioche pour la foy de Nicée.

[JOVIEN prince tres Catholique qui succeda à Julien au milieu de l'an 363, vint à Antioche vers le mois d'octobre. On ne dit point qu'il en ait osté les eglises à Euzoïus ; & il vouloit laisser à tout le monde une assez grande liberté pour la religion.]'Mais y ayant trouvé une eglise bastie depuis peu, il la donna aux Orthodoxes,[c'est à dire à ceux de la communion de S. Melece, comme la personne de Theodoret qui raporte ceci, & la suite de son discours, ne permettent pas d'en douter :]'& Socrate assure que Jovien avoit un grand respect pour ce Saint. Thdrt l.4.c.21. p.696.b. Socr l.3.c.25.p. 203.d.

'Cette consideration, & le zele que Jovien faisoit paroistre pour la foy de Nicée, obligea Acace de Cesarée qui tournoit toujours du costé des plus puissans, à venir conferer avec Saint Melece, & à s'unir avec luy dans la confession de la vraie foy. Ils tinrent pour cela un Concile à Antioche,'où se trouverent 27 Evesques de diverses provinces,'qui d'un commun accord presenterent une lettre à l'Empereur, où ils confessoient la Consubstantialité, & confirmoient la foy de Nicée, [quoique plusieurs d'entre eux se fussent declarez avec Acace en 359 dans le Concile de Seleucie,"pour les dogmes les plus impies des Ariens.]'Les principaux de ces * 27 Evesques sont S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Samosates, Acace de Cesarée, Eutyque d'Eleutherople[ou Hebron,]Isacoquis, Josac ou Isaac de l'Armenie majeure, Tite de Bostres en Arabie, S. Pelage de Laodicée[en Syrie,]Athanase d'Ancyre, S. Irenion de Gaza, & Anatole de Berée[Confesseur.]Athanase & deux autres n'y assisterent que par des Prestres[qu'ils y avoient envoyez.] c.d. d.204.c.d. p.203.d. V. les Ariens § 86. *NOTE 9. p.204.c.d|n.p. 47.2.c.

'Nous avons encore la lettre de ces Evesques à Jovien, où ils inserent le symbole de Nicée, dont ils font profession de recevoir la foy, & particulierement le mot de Consubstantiel, qu'ils disent marquer que le Fils est de la substance du Pere, qu'il luy est semblable en substance, & que ce terme ruine le blaspheme des Ariens & des Anoméens, qui veulent que le Fils ait esté tiré du neant. p.203.204|Soz.l. 6.c.4.p.368.369.

'Il ne peut y avoir de declaration de foy plus claire & plus Blond.prim.p. 1210.2...

precise que celle là : mais comme le terme de semblable en substance approuvé par les Peres comme fort bon en luy mesme, quoique non suffisant, estoit aussi commun aux Semiariens & aux Macedoniens ;"il semble qu'il ait donné sujet à ceux V. S. Athanase note 89.
qui avoient une mauvaise opinion de S. Melece & de ses amis, d'avoir encore leur foy suspecte. [S. Jerome qui suivoit Paulin
p. 1212|Hier. chr. n. p. 257. 2. contre S. Melece, le fait voir en cette rencontre.]'Car il dit selon tous les exemplaires de sa chronique, que ce Concile ayant condanné la Consubstantialité & la difference de substance, établit le dogme Macedonien, qui tenoit le milieu entre les deux, c'est à dire la ressemblance de substance.

[Ce qui pouvoit en quelque sorte favoriser l'erreur de ceux
Epi. 73. c. 34. p. 882. 883. de ce parti, c'est que, comme dit S. Epiphane,]'quelques uns de ceux qui paroissoient communiquer avec S. Melece & son synode, blasphemoient contre le S. Esprit, quoiqu'ils parlassent fort bien touchant le Fils : [& cela peut regarder Eustathe de Sebaste, & quelques autres peutestre de ses disciples,"qui V. les Ariens § 110, 111.
aprés avoir esté admis en 366 à la communion du Pape Libere & de l'Occident, furent receus un peu aprés dans celle des Orientaux par le Concile de Tyanes. On ne voit rien aussi dans le Concile d'Antioche qui appuie particulierement la
p. 882. c. d. divinité du Saint Esprit.]'Mais le mesme Saint Epiphane nous assure que le peuple qui suivoit Melece, n'estoit pas moins Catholique sur cette troisieme personne de la sainte Trinité, que sur la seconde.

[Cela doit suffire pour ne point douter de la foy de S. Melece, quand ses souffrances, & tout le reste de sa vie ne nous
Bas. ep. 321. p. 315. 2.' a ep. 50. p. 78 a. en assureroit point.]'S. Basile qui n'eust jamais voulu avoir de communion avec ceux qu'il eust vu biaiser dans la foy, a assure S. Athanase dans une occasion importante, que le tres pieux
ep. 321. p. 315. a. Evesque Melece est irreprehensible en ce point,'& il declare hautement qu'il n'y a point de verité orthodoxe que S. Melece & S. Eusebe de Samosates n'eussent preschée en sa presence dans toute sa force, & en prenant Dieu à témoin de la sincerité de leurs paroles. [Nous pouvons bien dire la mesme chose de S. Pelage de Laodicée, S. Irenion de Gaza, Athanase d'Ancyre, & Tite de Bostres. Pour les autres, & particulierement pour Acace qui n'avoit pas témoigné jusqu'à cette heure avoir d'autre foy que celle de la Cour, il n'est pas impossible qu'ils aient signé le symbole de Nicée par politique autant que par une veritable croyance : mais il faut avoir des preuves pour l'assurer.]

ARTICLE IX.

S. Athanase vient à Antioche : S. Melece en est chassé deux fois par Valens : Paulin y demeure.

[QUOIQUE S. Athanase ne pust pas approuver la maniere dont Paulin avoit esté fait Evesque, il crut neanmoins, comme nous avons dit, se devoir unir à luy;]'& il Bas.ep.349.p.
luy écrivit une lettre dont on ne manqua pas de tirer avanta- 344.d.
V. S. Athanase § 103. ge contre S. Melece. [Il vint ensuite à Antioche"en ce temps-ci mesme,]'& Paulin pour se justifier [de quelques faux bruits Epi 77.c.20.p.
que l'on repandoit contre luy,] luy donna une declaration de 1015.a.
sa foy,'qui estoit comme une signature du Concile d'Alexan- Ath de Ant.p.
drie, quoique deux Diacres y eussent déja souscrit en son 550.a.d.
nom.

'S. Basile assure à S. Epiphane que S. Athanase souhaita aussi Bas.ep.325.p.
beaucoup de s'unir de communion avec Saint Melece, [& le 319.c.
traiter aussibien que Paulin, comme un Evesque de la communion Catholique, en attendant qu'on pust terminer leur different par la douceur.] Mais quelques mauvais conseillers le porterent à remettre cette jonction à un autre temps : ce qu'on peut assurer avoir fait beaucoup de tort à l'Eglise. [Quelques uns tirent d'un endroit de S. Basile,]'que ce fut ep.273.p.269.b.
Saint Melece qui ne voulut pas luy accorder sa communion. [Mais cela est si étrangement opposé & à la pieté & à tous les
V. S. Basile note 51. interests de Saint Melece, qu'il vaut mieux l'entendre"d'un Athanase que nous trouvons avoir esté engagé dans l'erreur & dans le parti des Macedoniens.

Valens qui succeda à Jovien l'an 364, dans l'Empire d'Orient, bien loin de succeder à sa pieté, fut au contraire un cruel persecuteur des Catholiques.]'On écrit que dés l'an 365, Socr l.4.c.2.p.
il maltraita fort les Orthodoxes d'Antioche, pour les obliger 212.b|Soz.l.6.c.
à communiquer avec Euzoïus, & qu'il condanna mesme Saint 7.p.647.c.
NOTE 10. Melece au bannissement. ["Nous ne trouvons point en effet de temps où nous puissions mieux placer le second de ses trois exils. Il ne fut pas apparemment fort long ; & la revolte de Procope qui se souleva cette année mesme contre Valens, put bien l'obliger de rendre S. Melece à son troupeau, pour s'acquerir l'affection de la ville d'Antioche en un temps où il avoit besoin de menager toutes choses.

Quoy qu'il en soit, nous ne voyons pas moyen de douter que Saint Melece ne fust à Antioche en 367, & dans les trois années suivantes. Car ce fut dans ce temps là]'auquel S. Jean Chrysostome avoit quitté les ecoles des sophistes[& les emplois du bareau,]& commençoit à s'appliquer à la science des Saints; que Saint Melece qui remarqua les grandes qualitez de ce jeune homme, qui aimoit la pureté de son cœur, & qui prévoyoit par une lumiere prophetique ce qu'il deviendroit un jour," luy permit ou plutost luy commanda de demeurer toujours auprés de luy.'S. Chrysostome profita d'une occasion si favorable, receut de luy le Sacrement de la regeneration & l'office de Lecteur, & ne le quitta point durant trois ans,[c'est à dire, jusqu'à ce]'qu'il fut banni pour la troisieme fois:" ce qui arriva à la fin de l'an 370, ou l'année d'aprés. NOTE II.

Pall.v.Chry.p. 40. — ἐπέτρεπε. — p.41. — Nyss.v.Mel.t.3. p.591.b|592.a.

Nous ne savons rien de particulier sur cet exil, non plus que sur le second, sinon]'que S. Melece y fut encore banni dans l'Armenie,[ou peutestre qu'ayant seulement eu ordre de sortir d'Antioche, il se retira en cette province qui estoit son pays natal. Au moins il est visible qu'il estoit assez libre dans son exil,]'puisque Saint Basile luy parle d'aller de là à Samosates,[a] quoiqu'en un autre endroit il dise qu'il ne le pouvoit pas venir voir à Cesarée.[b] Il offroit ses prieres à Dieu dans sa retraite, & taschoit d'obtenir sa misericorde pour tout le peuple Chrétien.[c] On voit qu'il demeuroit vers Nicople[metropole de l'Armenie;][d]& il avoit en ce quartier là une terre nommée Getases.[Ainsi il estoit sur les confins de la Cappadoce; & Dieu l'avoit ainsi ordonné, afin qu'estant plus proche de S. Basile, ils se pussent soutenir & consoler l'un & l'autre dans les calomnies & les persecutions qu'ils eurent à endurer.]'Car ces deux Saints estoient unis en toutes manieres, comme la suite le montrera.]

Thdrt l.4.c.12. p.675.b. — Bas.ep.259.p.257.c. — a ep.342.p.335.a — b ep.273.p.268.d. — c ep.259.p.257.c. — d ep.187.p.201.d. — ep.50.p.78.a.

'En mesme temps que les ennemis de la verité chassoient S. Melece d'Antioche, ils souffroient que Paulin y demeurast librement; & Valens au milieu de cette guerre irreconciliable qu'il faisoit aux défenseurs de la Consubstantialité, ne luy fit neanmoins souffrir quoy que ce fust.[C'estoit peutestre parcequ'ayant peu de personnes dans sa communion, & n'estant point uni avec les Catholiques de l'Orient, il ne faisoit pas d'ombre à l'Arianisme, & ne l'empeschoit pas de dominer. Peutestre aussi que comme les Occidentaux estoient fort unis à Paulin, Valens craignoit, s'il le persecutoit, qu'ils

Socr.l.4.c.2.p.212.a.b|l.5.c.2.p.267.d|Soz.l.6.c.7.p.647.c.

qu'ils ne prissent sa protection, & n'engageassent Valentinien à la prendre aussi : & nous avons vu que cette mesme crainte l'obligeoit de laisser S. Athanase en repos.] 'Socrate & Sozomene disent que c'estoit par le respect qu'on avoit pour la pieté de Paulin. [C'est une consideration assez foible sur des heretiques tout puissans, & elle eust dû sans doute garantir S. Melece, S. Basile, & un grand nombre d'autres Prelats autant ou plus que Paulin.] Socr.l.4.c.2.p.212.a.b|Soz.l.6.c.7.p.647.c.

'Flavien & Diodore demeurerent à Antioche pour y tenir la place de S. Melece, & y défendre l'Eglise & la foy de J.C, [avec non moins de gloire qu'ils avoient fait sous Constance estant laïques, mais avec plus de grace & d'autorité,] 'puisqu'ils tenoient alors le rang de Prestres. [On ne peut douter que ce ne fust Saint Melece qui les avoit elevez à cette dignité, pour recompenser leurs merites, & pour rendre leur vertu plus eclatante & plus utile à l'Eglise. Nous ne dirons rien davantage de ce qui se passa à Antioche pendant l'absence de Saint Melece, parcequ'on le peut voir dans le titre des Ariens"; & nous nous renfermerons dans ce qui se passa entre luy & Saint Basile.] Thdrt.l.4.c.22.p.696|v.Pat.c.2.8.p.780.d|815.d. v.P.c.2.8.p.780.d|815.d.. V.les Ariens § 117,118.

ARTICLE X.

De ce que fit S. Melece dans son exil.

[IL faut peutestre mettre des l'an 370,"& dans le commencement de l'episcopat de S. Basile, son epistre 56,]'où il se plaint de ce que S. Melece avoit manqué une occasion de luy écrire. Il y témoigne une estime & un respect tout particulier pour ce Saint & pour ses lettres. Il paroist qu'il ne l'avoit pas encore vu, & il avoit voulu faire pour cela le voyage [d'Antioche ou d'Armenie ;] mais on l'en avoit detourné pour des raisons que le porteur devoit dire à S. Melece. V.S.Basile § 66. Bas.ep.56.p.84.

'On croit qu'il vouloit prendre des mesures avec luy pour travailler à la réunion de l'Eglise d'Antioche.'Car sa charité le rendoit extremement sensible aux maux de cette Eglise, qu'il regardoit comme la teste de tout l'Orient. On voit sa douleur depeinte dans quelques lettres qu'il écrivit en 371 à Saint Athanase, pour le presser de s'employer à réunir les Orthodoxes d'Antioche, & à les soumettre tous les uns aux autres dans la charité.'Mais il suppose que cela ne se peut qu'en DuP.t.2.p.470. Bas.ep.48.p.76.|77. ep.50 p.77.78.

leur donnant à tous Saint Melece pour Evesque. Il assure que tout l'Orient le souhaitoit, & que l'Occident mesme en estoit d'accord, comme on le voyoit par quelques lettres. 'Il écrivoit ceci par Dorothée Diacre'de S. Melece,[ce qui marque qu'il ne le faisoit qu'avec sa participation. On ne voit pas ce que S. Athanase fit sur cela; & il ne vécut guere qu'un an depuis.

ep.52.p.80.a.

Toutes les Eglises de l'Orient avoient besoin de secours aussibien que celle d'Antioche, à cause de la persecution de Valens."S. Basile resolut avec S. Athanase d'envoyer pour cela le Diacre Dorothée en Occident.]'Mais il l'envoya auparavant à Saint Melece avec un memoire qu'il avoit dressé, afin que s'il l'approuvoit, il composast les lettres qu'il faudroit écrire,"& l'instruction de ce que Dorothée auroit à faire. [Dorothée revint d'Occident"au commencement de 372, & en apporta diverses lettres:]'Et comme il falloit faire des réponses, S. Basile pria encore S. Melece de les dresser & de les luy envoyer aussitost aprés Pasque.'Il luy parle de l'Orient, [c'est à dire de la Syrie,]d'une maniere qui fait bien voir que Saint Melece n'y estoit plus;[& c'est ce qui nous a fait dire qu'il avoit esté banni en Armenie en 371 au plustard.]'Il luy demande ses prieres, & témoigne un tres grand desir de le voir pour profiter de ses instructions si excellentes & si utiles aux ames.'Nous avons encore aujourd'hui la lettre aux Occidentaux,"que S. Basile avoit demandée à S. Melece: & le nom de S. Melece y paroist à la teste de 32 Prelats d'Orient qui la signerent.

V.S.Basile § 68. — ep.57.p.85.86. — &c. — V.S. Basile § 83. — ep.273.p.268.269. — p.269.c. — p.268.d.e. — ep.69.p.108. — Ibid.

["Vers le commencement de la mesme année,]'S. Melece avoit prié S. Basile de se trouver vers la mi-juin en un lieu nommé Phargamon, où il devoit se rendre de son costé, tant pour satisfaire à l'amitié qu'ils avoient l'un pour l'autre, que pour deliberer ensemble'sur les affaires[de l'Eglise.]S. Basile qui ne souhaitoit rien davantage,"aima mieux neanmoins pour quelques raisons differer un peu à voir Saint Melece, & l'aller trouver à Nicople, ou faire avec luy le voyage de Samosates, s'il s'y vouloit engager.[S. Melece s'excusa apparemment de ce voyage,]'& S. Basile vint le visiter chez luy à Getases,"où il le trouva avec le Prestre Diodore. Theodote Evesque de Nicople y vint aussi, & ils convinrent ensemble de quelques articles touchant Eustathe de Sebaste.

ep.261.p.257.a.b. — Ib. § 90. — ep.259.p.257. — Ib. § 91. — ep.187.p.200-202. — Ib. § 92.

[Ces articles n'eurent"pas l'effet qu'on en esperoit, & Saint Ib.§100,101

Basile se vit enfin contraint l'an 373, de rompre entierement
avec Eustathe. On commença vers le mesme temps à publier
quelques nouveaux blasphemes d'Apollinaire : & comme il
ne se declaroit pas encore contre l'Eglise,]'S. Melece témoi- ep.59.p.87.
gna à S. Basile qu'il avoit peine à croire que ce qu'on disoit de
luy fust veritable. S. Basile luy répondit par son epistre 59,'où p.87.88.
V. S. Basile § 111. il luy parle encore de quelques autres affaires,"& le prie de
dresser une nouvelle lettre pour les Occidentaux, s'il jugeoit
que cela fust necessaire.'Il luy avoit écrit quelque temps aupa- ep.58 p.86.
ravant sur la mesme affaire, & sur quelques autres.

Ib.§ 113. ["Sur la fin de la mesme année, Evagre Prestre d'Antioche,
que S. Eusebe de Verceil avoit amené avec luy il y avoit dix
ans, revint d'Occident à Antioche.]'Il passa à Cesarée, où il ep.342 p.335.d.
promit à Saint Basile d'embrasser la communion de Saint Me-
lece : & cependant dés qu'il fut arrivé à Antioche, il se joi-
gnit à Paulin. Il ne laissa pas d'écrire à Saint Basile, & de le
prier de s'employer auprés de Saint Melece pour procurer la p.334.c.d.
réunion.'S. Basile le souhaitoit encore plus que luy : mais il
luy manda bien nettement qu'il ne l'esperoit pas par cette
voie.

'S. Basile fit divers voyages[en l'an 375,]dont il rendit conte ep.372.p.368.
Ib.§ 115. à S. Melece par une lettre;"& il luy parle en mesme temps de
quelques lettres de l'Occident, dont ceux de Paulin triom-
phoient, parcequ'elles leur estoient tres favorables, & tres
desavantageuses à S. Melece.[On peut voir dans l'histoire de
S. Basile ce qu'on sçait sur cette affaire. On se declara encore
plus outrageusement à Rome contre luy deux ans aprés,]'& ep.321.p.314.e.
on luy fit l'injure de le mettre au nombre des Ariens. Mais on
luy donnoit pour compagnon S. Eusebe de Samosates,[à qui
Dieu accorda bientost aprés la couronne du martyre : & il n'est
V.S.Eusebe de Samosates § 9. point necessaire de repeter ici"ce que nous avons dit sur ce su-
jet à son occasion.]

ARTICLE XI.

S. Melece revient d'exil, offre un accord à Paulin qui le refuse.

[ENFIN la persecution de Valens finit par la vengeance
visible que Dieu en fit, en abandonnant ce malheureux
prince aux feux des Gots le 9 aoust 378.]'Gratien rappella Socr.l.5.c.5.p.261.d.
aussitost les Evesques exilez, & Antioche revit pour la[troi-

Chry.or.45.t.1. p.526.b.c.d. sieme]fois son saint pasteur.'Toute la ville"sortit audevant de luy; & ceux que la foule empeschoit d'en approcher,"se tenoient heureux d'entendre sa voix, ou au moins de voir son visage. NOTE 12. &c.

[Cette joie si universelle n'empescha pas neanmoins Paulin & ceux de son parti, de continuer dans la division qui duroit depuis si longtemps. Saint Melece fit assurément tout ce qu'il put pour l'appaiser. Mais pour la maniere dont les choses se passerent, les auteurs en parlent si diversement, qu'on ne sçait si c'est qu'ils aient mélé des faussetez dans leur narration, ou s'ils l'ont embrouillée faute de bien distinguer les temps. Mais comme le dernier est toujours plus favorable que l'autre, nous le suivrons autant qu'il nous sera possible, & nous tascherons de donner une telle suite à ce qu'ils raportent, que nous fassions trouver presque tout ce qu'ils ont dit, ou veritable ou possible.]

Socr.l.5.c.5.p. 261. 'Paulin, comme nous avons déja dit, estoit toujours demeuré à Antioche, nonobstant les persecutions de Constance & de Valens. Lors donc que S. Melece aprés s'estre rendu illustre par les [trois]bannissemens qu'il avoit soufferts, fut enfin revenu en vertu de l'edit de Gratien; p.261.d|Soz l.7. c.3.p.705.c. 'tous ceux qui estoient de sa communion s'efforcerent de le faire asseoir avec Paulin dans un mesme throne.

Thdrt.l.5.c.3.p. 705.a b. 'Pour luy, comme il estoit le plus doux de tous les hommes, [non seulement il y consentoit,]mais il en pressoit mesme Paulin par des paroles pleines de civilité & d'affection : Puisque le « maistre du troupeau, luy disoit-il, m'a confié la garde de ses « brebis, & que vous estes chargé du soin des autres, & que les « unes & les autres ont la mesme foy, rassemblons-les toutes, je « vous prie, en une seule bergerie, & terminons enfin cette dis- « pute que nous avons pour leur conduite. Faisons-les toutes « paistre ensemble, & gardons-les par un soin & une vigilance « commune. Que si ce throne où l'Evesque a accoutumé de s'as- « seoir au milieu du Clergé, forme entre nous quelque dispute, « je trouverai bien moyen de la terminer. Mettons le saint Evan- « gile sur le throne, & asseions nous aux deux costez. Que si je « finis mes jours devant vous, vous aurez tout seul l'intendance « du troupeau; & si vous mourez le premier, je tascherai aussi « d'en prendre tout le soin qu'il me sera possible. «

p.705.c|Socr.p. 251.262|Soz p. 706.c. [Voilà la proposition que fit Saint Melece.]'Mais Paulin ne la voulut point accepter;[a] au moins pour ce qui estoit de la com-

a Socr.p.262.a| Soz.p.706.c.

munauté de l'episcopat, pretendant qu'il ne pouvoit pas recevoir pour collegue un homme qui avoit esté fait Evesque par les Ariens. Sur ce refus les communicateurs de Saint Melece, qui estoient en fort grand nombre, s'estant saisis par force d'une eglise, l'y placerent sur le throne episcopal. Cette eglise qui estoit hors la ville, [estoit apparemment celle de la Palée, l'ancienne eglise de la communion de S. Melece: de sorte que la violence dont le peuple usa pour s'en saisir, n'estoit pas contre ceux de Paulin, mais contre les Ariens,]'qui en avoient chassé les Orthodoxes sous Valens. Thdrt l.4.c.21. p.696.b.

ARTICLE XII.

Le schisme augmente & se repand: Saint Melece ordonne quelques Evesques.

[1] LA dissension s'alluma ensuite avec plus de force qu'auparavant entre l'un & l'autre parti, & on estoit pres de voir dans la ville une sedition toute formée, lorsque le trouble s'appaisa par l'accord dont nous parlerons l'année suivante. Socr.l.5.c.3.p. 261.262|Soz.l.7. c.3.p.706.707.

'Cette division venoit moins de ceux qui en paroissoient estre les chefs, que de ceux de leur parti, qui allumoient ce feu de part & d'autre pour y trouver leurs interests. Chacun pretendoit défendre la foy; mais ce n'estoit qu'un faux pretexte dont ils se couvroient.'Car pour la difficulté que l'on faisoit sur les mots d'*hypostase* & de *personne*, il estoit visible que ce n'estoit qu'une difference de mots, & que les sentimens estoient les mesmes.'Cependant l'Orient & l'Occident estoient divisez l'un de l'autre pour des choses si peu importantes:'ce qui faisoit gemir ceux qui avoient de l'amour pour l'Eglise, comme S. Gregoire de Nazianze. Naz.car.1.p.25. a.b. or.32.p.520.521. car.1.p.25.a.b. p.24.25.

[Saint Ambroise animé du mesme esprit estoit aussi dans les mesmes sentimens.]'Car dans la lettre que luy & les autres Evesques du concile d'Aquilée écrivirent l'an 381 à l'Empereur Theodose, il nous apprend que les Occidentaux ayant receu des lettres de l'Orient, & particulierement des deux parties qui divisoient l'Eglise d'Antioche, ils avoient resolu d'y envoyer quelques personnes"de leur part, & ce semble mesme des Evesques, pour travailler comme amis communs à y rétablir la paix: mais les troubles de la guerre[des Gots qui commença en 377,]arresterent l'execution de ce dessein. Cod.Th ap.p.76. *de nostro numero.*

p.103. [Aprés que Theodose eut esté elevé à l'Empire,]'les Occidentaux luy écrivirent pour demander que Paulin & Melece qui se pretendoient tous deux Evesques d'Antioche, convinssent entre eux de quelque accord conforme aux Canons, puisqu'on estoit persuadé qu'ils estoient tous deux dans la vraie foy; ou qu'au moins il luy plust d'empescher qu'on ne mist un Evesque à la place de celui des deux qui mourroit le premier, jusqu'à ce que l'autre fust mort aussi. [Ce que nous disons ici des Occidentaux paroist se devoir entendre particulierement de S. Ambroise & de ceux de sa jurisdiction.

Thdrt.l.5.c.4.p. 708.709. Nous ajouterons encore ici touchant S. Melece,]'qu'il ordonna alors, selon Theodoret, Diodore Evesque de Tarse, Jean d'Apamée, & Estienne de Germanicie. [Nous parlerons plus amplement de Diodore "en un autre endroit.]'Jean qui assista au Concile de Constantinople,[a] estoit illustre par sa naissance, & se rendit encore plus illustre par ses propres merites que par ceux de ses ancestres. Il estoit egalement recommandable & par son eloquence & par sa vie. C'estoit luy qui durant la tempeste de l'Arianisme avoit gouverné à Antioche l'assemblée des Orthodoxes, secondé par Estienne, qui outre la science de l'Eglise dans laquelle il avoit esté nourri, possedoit encore toute la litterature des Grecs. Ce fut ce qui le fit choisir par S. Melece pour Evesque de Germanicie, croyant qu'il avoit assez de suffisance pour remedier aux maux de cette Eglise, infectée par la mauvaise doctrine d'Eudoxe, [qui en avoit autrefois esté Evesque.] Et il ne trompa point les esperances que l'on avoit de luy. Car il sceut si bien se conduire, & parut un si habile pasteur, que par ses instructions il changea ces loups en brebis.

Conc.B.t.1.p. 664.c. [a] Thdrt.p.708. 709. — V. son titre.

[Ces promotions d'Evesques eussent donné à l'Eglise une joie pure & entiere, si elles ne se fussent faites que dans les lieux qui n'avoient point d'Evesques orthodoxes.]'Mais le schisme de l'Eglise d'Antioche se repandant dans le reste de l'Orient, fut cause qu'on ordonna en plusieurs villes de nouveaux Evesques au lieu de ceux qui y estoient, quand ils aimoient mieux communiquer avec Paulin qu'avec Melece; ce qui produisit d'étranges confusions en beaucoup d'endroits. On le remarque particulierement de Tyr, où [Zenon] fut établi, quoique Diodore "homme d'un merite extraordinaire, en fust Evesque [depuis plusieurs années:]'& il continua encore depuis à estre regardé comme Evesque par Timothée

Ruf.l.2.c.21.p. 160.

V.S.Athanase § 110.

Fac.l.4.c.2.p.151.

d'Alexandrie,[& par les autres de la communion de Paulin.]

ARTICLE XIII.

Saint Melece tient un grand Concile à Antioche.

NOTE 13. ["ZENON fut ordonné au plustard en l'an 379,]'puisqu'il assista au Concile d'Antioche,'qui se tint neuf ou dix mois aprés la mort de Saint Basile,[c'est à dire au mois de septembre ou d'octobre de l'année 379. Le monument le plus illustre qui nous reste de ce Concile, est celui qui nous a esté donné depuis peu dans la Collection Romaine d'Holstenius;] 'où aprés quelques fragmens d'une lettre d'un Concile de Rome sous Damase,[b] il est dit que cette lettre ayant esté envoyée en Orient, toute l'Eglise Orientale assemblée à Antioche, la receut d'un commun accord, & tous les Evesques la confirmerent par leurs signatures: Cette Collection marque nommément S. Melece d'Antioche, S. Eusebe de Samosates [mort en 380,]S. Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, S. Eulogе d'Edesse, Bemace de Malle[en Cilicie,]& Diodore de Tarse, ajoutant que les autres Evesques d'Orient signerent de mesme jusques au nombre de 146, dans lesquels il faut apparemment comprendre les sept nommez.[Ainsi l'on voit que c'est un Concile de tout l'Orient, & l'un des plus illustres qui se soient tenus dans l'Eglise, quoiqu'il ne s'en trouve quoy que ce soit dans les historiens.]'S. Gregoire de Nysse estoit un de ceux qui le composoient.

Col.r.t.1.p.175. Nys.v.Macr.t.2.p.187. Coll r.t.1.p.165. 175. a p.176. Nys.v.Macr.t.2.p.187.d.

'On y receut, comme nous avons dit, & on y signa une lettre d'un Concile de Rome, qui autorisoit la foy de l'Eglise sur la Trinité, particulierement sur la divinité du Saint Esprit, & qui condannoit les erreurs d'Apollinaire, sans neanmoins qu'il soit nommé dans les fragmens qui nous en restent. Il paroist que les signatures des Orientaux furent envoyées à Rome,] 'puisqu'il est dit que l'original s'en conservoit dans les archives de l'Eglise Romaine.[Le Concile d'Antioche ne se contenta pas de souscrire à ce qui avoit esté defini en Occident.]'Il confirma amplement les mesmes articles de nostre foy par un écrit ou un tome qu'il composa, comme nous l'apprenons d'un autre Concile de l'an 382, qui y renvoie les Occidentaux.[Cela confirme ce que]'quelques uns"disent, que cette definition de foy fut envoyée au Pape & aux autres Evesques de l'Occident,

Coll r.t.1.p.169. 175. p.177. Thdrt.l.5.c.9.p.717.a. Conc.t.2.p.900. a|D.v.p.117.

le Synodique.

On ajoute qu'elle anathematizoit Marcel [d'Ancyre,] Photin, & Apollinaire :'ce qui par soy mesme est tres croyable. (Basf.ep.74.)

[Il est difficile de douter que tant d'Evesques & de Confesseurs assemblez à Antioche, n'aient pas tasché de donner la paix à cette Eglise.]'Baronius & Blondel semblent mesme dire que c'estoit le principal sujet de la convocation du Concile: (Bar 378.§38. 39.|Blond.p.192.) [Et on le pourroit peutestre appuyer]'sur ce que S. Gregoire de Nysse se plaignoit vers la fin de cette année, qu'aprés la persecution que Valens luy avoit faite, la confusion qui estoit dans les Eglises, l'avoit engagé dans les travaux & dans les combats, [s'il n'y avoit lieu de juger que cela se raporte plutost à la commission qu'il eut d'aller visiter les Eglises d'Arabie. Ainsi nous ne trouvons rien de positif sur ce sujet.] (Nysf.v.Macr.t.2. p.192.c.)

'Blondel raporte à ce Concile l'accord qui se fit, selon Socrate & Sozomene, entre S. Melece & Paulin, que l'on ne donneroit point de successeur à celui d'eux deux qui mourroit le premier. [Il ne suffiroit peutestre pas d'objecter contre cela l'autorité de Theodoret qui ne s'y accorde pas, comme nous le verrons bientost. Mais je ne conçois pas comment ce concordat auroit esté violé par le Concile de Constantinople, s'il avoit esté fait deux ans seulement auparavant par une assemblée si considerable d'Orientaux. Il est plus certain que ce Concile confirma S. Melece dans sa dignité, puisqu'il se trouve souscrit à la teste, comme le chef & le president, ce qui ne luy fut pas sans doute un avantage peu considerable.] (Blond.p.192.)

'Baronius raporte à ce Concile la commission qu'eut Saint Gregoire de Nysse d'aller visiter les eglises d'Arabie,[a] que d'autres attribuent au Concile de Constantinople :[mais nous traiterons" autrepart cette question.] (Bar.378.§49.| Nysf.t.3.p.653.d. a Nysf.n.p.79.1.) (V.S. Gregoire de Nysse §12.)

[* S. Chrysostome qui avoit passé dans la solitude une partie du temps de l'exil de S. Melece, revint à Antioche quelque temps aprés que ce Saint y eut esté rappellé :]'& S. Melece qui l'avoit fait autrefois Lecteur,[b] l'eleva au diaconat [en l'an 380 ou 381,] puisque les cinq ans qu'il passa dans le ministere des autels, [finirent en 385 ou 386.] (*V S.Chrysostome §11.) (Pall.v.Chry.p. 41. b p.42.)

ART. XIV.

ARTICLE XIV.

Les eglises d'Antioche ostées aux Ariens, sont ajugées à Saint Melece contre Vital Apollinariste, & contre Paulin.

[L'Empereur Theodose regnoit alors dans l'Orient, où il travailloit à rétablir la foy & l'unité Catholique, en ruinant les heresies, particulierement celle des Ariens. Il receut le sacrement du battesme en l'an 380, & des le dixieme janvier de l'année suivante, il ordonna par une loy celebre que toutes les eglises tenues par les heretiques leur seroient ostées & mises entre les mains des Catholiques.] 'Le General Sapor qui avoit ordre de faire executer"cette loy, s'acquita sans peine dans toutes les provinces de la commission qu'il avoit receue. Mais il trouva bien de la difficulté à Antioche, 'par la division de Paulin & de Melece, tous deux Orthodoxes, & par le schisme des Apollinaristes, qui s'estant ouvertement separez de l'Eglise vers l'an 376, avoient établi Vital leur Evesque à Antioche. Nous avons vu que Vital avoit esté receu par S. Melece dans sa communion, des l'an 361.'Il n'estoit alors que laïque :'& comme il avoit esté nourri dans la doctrine apostolique,[a]que ses mœurs estoient saintes, & sa conduite edifiante, il fut elevé à la dignité de Prestre dans l'Eglise d'Antioche sous S. Melece. Il prenoit un grand soin de ceux qui estoient sous sa charge, dit Sozomene,'ce qui, joint à ses mœurs, le fit extremement honorer & aimer du peuple.

Thdrt.l.5.c.3.p. 706.c.
V.Theodose note 6.
c.
c.4.p.708.d.
d|Epi.77.c.20.p. 1014.c|Soz.l.6. c.25.p.670.d.
a Soz.p.670.d.
d|671.a.

[Mais la suite de sa vie donna sujet de dire]'qu'il n'avoit jamais esté qu'un imposteur,[qui sous une pieté apparente couvroit un grand fond d'orgueil & d'ambition.]'Car il se piqua contre S. Melece, peutestre parcequ'il en estoit moins consideré que Flavien, & fit schisme["vers l'an 374,]avec un grand nombre de personnes, qui s'attachoient à luy à cause de ses bonnes qualitez exterieures.[Il voulut d'abord se joindre à Paulin;] & enfin il se jetta avec ceux qui le suivoient, dans le parti d'Apollinaire,'qui l'ordonna Evesque de sa secte dans Antioche.[C'estoit donc pour luy que][b]les Apollinaristes demandoient les eglises de cette ville, taschant pour cela de deguiser leur heresie autant qu'ils pouvoient :[& aprés tout, ils ne combatoient pas au moins ouvertement la foy de la Trinité, de laquelle seule la loy de Theodose parloit expressément.

Chr.Al.p.688.
p.688|Soz.p.671. a.
V.les Apollinaristes 9.
Thdrt.l.5.c.4.p. 708.d.
b c.3.p.707.c.

Cod.Th 16.t.1. l.2.p.4.5. 'Theodose avoit publié une autre loy le 28 fevrier 380, par laquelle il ne reconnoissoit pour Catholiques que ceux qui suivoient la foy du Pape Damase & de Pierre d'Alexandrie : Thdrt.l.5.c.2.p. 706.a. 'ce qui sembloit demander aussi qu'on fust dans leur communion. [Mais cela ne decidoit pas la difficulté.] a c.3.p.707.c. [a] Car les Apollinaristes mesmes pretendoient estre dans le parti, [c'est à dire au moins dans la foy] du Pape Damase. [Cela pourroit paroistre incroyable, "puisqu'Apollinaire avoit déja esté condanné & deposé à Rome par Damase & par Pierre d'Alexandrie; si nous ne savions que l'impudence des heretiques est capable de tout.] V. les Apollinaristes § 11.

c. 'Theodoret écrit que durant qu'on disputoit sur cela, Saint Melece demeuroit en paix sans rien dire; mais Flavien Prestre de sa communion soutenoit fortement ses interests. d|708. 'Il n'eut pas beaucoup de peine à refuter la pretention qu'avoit Apollinaire d'estre dans la foy de Damase. [Il n'est pas si aisé de voir "comment il répondoit à Paulin, qui estoit assurément autant que Saint Melece dans la foy des Evesques de Rome & d'Alexandrie, & plus que luy dans leur communion; mais S. Melece estoit appuyé de tout l'Orient qui communiquoit avec luy seul. NOTE 14.

Neanmoins, quelque avantage qu'il pust prendre tant du nombre de ses partisans & du peuple qui le suivoit, beaucoup plus grand que ceux du parti de Paulin, que des trois bannissemens qu'il avoit endurez pour la foy ;] c.3.p.708.a. 'comme il avoit une extreme douceur, il fit ce qu'il put pour s'accommoder avec Paulin, & luy fit [ou luy renouvella] l'offre de gouverner ensemble cette Eglise, à la charge qu'on ne donneroit point de successeur à celui qui mourroit le premier des deux. c. 'Mais Paulin ne voulut point accepter ses offres : de sorte que Sapor devant qui tout cela se passoit, donna les eglises à Saint Melece, & laissa Paulin gouverner ceux qui s'estoient separez depuis le bannissement de Saint Eustathe [en l'an 330.]

ARTICLE XV.

Accord entre S. Melece & Paulin.

NOTE 15. 'PAULIN consentit"neanmoins enfin que celui des deux qui survivroit à l'autre, gouverneroit seul tous les Orthodoxes; ce que nous apprenons non seulement de Socrate & de Sozomene,'mais encore des Conciles tenus en Italie en 381 & 382.[a] Ainsi quand Theodoret dit qu'aprés la mort de S. Melece on ne voulut pas laisser les eglises à Paulin, parceque celui qui n'avoit pas voulu accepter l'offre de ce Saint, n'estoit pas digne de succeder à son siege;[il semble avoir ignoré ce qui s'estoit passé; ou peutestre qu'il n'a eu égard qu'à la principale partie de l'offre de Saint Melece, de gouverner conjointement toute l'Eglise, & que les Evesques de la province d'Orient ne voulurent point tenir l'autre partie, soit qu'elle eust esté accordée sans leur participation, soit pour quelque autre raison bonne ou mauvaise, qu'il n'est pas necessaire de deviner.] Socr.l.5.c.5.p.262.b|Soz.l.7.c.3.p.706.707. Cod.Th.ap.p.76.77.103. a Thdrt.l.5.c.23.p.736.

'Aprés cet accord, Saint Melece écrivit aux Occidentaux pour leur demander[de nouveau] leur communion.[Ils ne la luy refuserent pas sans doute, quoique nous n'en ayons pas de preuves positives.]'Mais nous trouvons qu'ils écrivirent à Theodose, pour le prier[de confirmer] l'accord fait entre Melece & Paulin,[& d'employer son autorité]pour faire que quand l'un des deux mourroit, les eglises fussent remises entre les mains du survivant, sans que personne entreprist de luy donner un successeur. Cod.Th.ap.p.77. p.76.

'Socrate & Sozomene ajoutent que l'on prit six personnes que l'on pouvoit juger plus probablement devoir un jour estre elus Evesques d'Antioche, entre lesquels estoit Flavien; & qu'on leur fit faire serment qu'ils ne feroient elire personne, & qu'ils n'accepteroient point eux mesmes l'episcopat, tant que Paulin ou Melece vivroient.[Une chose si considerable & si desavantageuse à l'honneur de Flavien, qui accepta depuis le siege d'Antioche du vivant de Paulin, & que neanmoins l'Orient a toujours regardé comme un Saint, ne sauroit manquer d'estre fort suspecte, n'estant autorisée que par le témoignage de ces deux auteurs;]'surtout voyant qu'on ne l'a jamais alleguée dans toutes les disputes qui se sont elevées Socr.l.5.c.5.p.262.a.b|Soz.l.7.c.3.p.706.707. Blond.p.232-233.

ſur l'epiſcopat de Flavien.[Mais quelque eſpece d'accord que l'on euſt pu faire, il paroiſt que les eſprits demeuroient toujours alienez, tant entre les Chrétiens d'Antioche,] 'que meſme entre ceux de l'Orient & de l'Occident.

Naz.car.1.p.24.25.

'Les meſmes hiſtoriens ajoutent que les Luciferiens ſe diviſerent alors, ſe plaignant qu'on euſt receu Melece comme Eveſque, luy qui avoit, diſoient-ils, eſté ordonné par les heretiques.[Nous ne ſavons que dire de cela, puiſque Lucifer avoit formé ſon ſchiſme, & meſme eſtoit mort beaucoup d'années auparavant.

Socr.l.5.c.5.p.2[illegible].b|Soz.l.7.c.3.p.707.a.

Puiſque l'hiſtoire de S. Melece nous a engagez à raporter auſſi une grande partie de ce qui regarde Paulin, nous ajouterons ici le peu qui reſte à en dire. Nous venons de marquer qu'aprés la mort de S. Melece "les Orientaux ne voulurent point luy laiſſer gouverner l'Egliſe d'Antioche.* S. Ambroiſe prit tout à fait ſes intereſts, & à ſa ſollicitation l'on tint un grand Concile à Rome en l'an 382. Paulin s'y trouva,]' & anima tout à fait par ſes vertus, dit S. Jerome, l'ardeur que Sainte Paule avoit déja pour la vertu, quoiqu'il ne logeaſt pas chez elle.[Mais "Flavien elu par les Orientaux demeura toujours en poſſeſſion de l'Egliſe d'Antioche.]' Saint Jerome & Sainte Paule eſtant venus à Antioche[au commencement de 386,] y jouirent un peu, dit le premier, de la charité & de la communion du ſaint Confeſſeur Paulin, qui voulut meſme les conduire[hors de la ville,]lorſqu'ils en partirent au milieu de l'hiver.'Il mourut, ſelon Socrate, vers le meſme temps que Theodoſe défit Maxime[en 388 :][a]& Evagre eſtoit certainement Eveſque[des Euſtathiens]d'Antioche en 392.[Mais il eſt facheux][b]qu'on aſſure que Paulin meſme l'avoit ordonné contre les Canons pour luy ſucceder, & qu'il l'avoit ordonné ſeul.'Neanmoins Acace de Berée n'a pas laiſſé de le traiter de Bienheureux,[Flavien][c] ayant mis ſon nom & celui d'Evagre dans les diptyques, pour faciliter la réunion des peuples. 'Theodoret leur donne place auſſi entre les Eveſques d'Antioche.

V.S.Flavien d'Antioche.
* V.S.Ambroiſe 535.37.
Hier.ep.27.p.171.a.
V.ſon titre.
b|in Ruf.l.3.c.7.p.240.c.
Socr.l.5.c.15.p.273.d|Soz.l.7.c.15.p.723.c.
a Hier.v.ill.c.125.p.302.d.
b Thdrt.l.5.c.23.p.736.d.
Cyr.Al.ep.13.p.64.b.
c ep.56.p.203.d.
Thdrt.l.5.c.39.p.755.

ARTICLE XVI.

Saint Melece preside à Constantinople au Concile œcumenique; établit Saint Gregoire de Nazianze Evesque de cette ville; & y meurt.

[SAINT Melece pouvoit à peine estre en possession des eglises d'Antioche, lorsqu'il les quitta]'pour aller au Concile œcumenique de Constantinople, où il mena ses Prestres Flavien & Elpide.'Le dernier"qui demeuroit avec luy dans la maison episcopale, & qui estoit une image parfaite de sa vie & de ses vertus, fut depuis Evesque de Laodicée, aprés S. Pelage[qui vivoit encore en 381, & avant l'an 394,] 'auquel Elpide assista au Concile de Constantinople.[a] Il estoit alors l'un des plus illustres Prelats de l'Orient;[b] & il se rendit encore plus illustre en défendant avec beaucoup de courage[en l'an 404] l'innocence de S. Chrysostome[son ancien confrere dans l'ecole de S. Melece, comme on le verra "ailleurs plus amplement.

Conc.t.2.p.955.d.e. | συσκηνος. | Thdrt.l.5.c.27.p.741.d. | Conc.t.2.p.1151.c. | a Thdrt.p.741.d. | b Pall.v.Chry.p.79.195. | V. S. Chrysostome § 101.

Pour retourner au Concile œcumenique, Saint Melece y estoit sans doute attendu plus qu'aucun des autres Prelats, & pour la qualité de son siege, & parceque]'Theodose, quelques jours avant que d'estre elevé à l'Empire, l'avoit vu en songe qui le revétoit de la pourpre imperiale, & luy mettoit le diademe.'C'est pourquoi quand il fut arrivé à Constantinople, & qu'il voulut aller saluer l'Empereur avec les autres Evesques, ce prince défendit qu'on le luy montrast, voulant voir s'il le reconnoistroit bien par ce songe; & cela arriva de la sorte. Car lorsque tous les Prelats furent entrez dans le palais[pour le saluer, il le reconnut aussitost,]& laissant tous les autres, il accourut à luy, l'embrassa, comme un fils qui n'a vu de longtemps son pere, & luy baisa les yeux, la bouche, la poitrine, la teste, & la main qui luy avoit mis la couronne sur la teste, comme il le dit à tout le monde, en racontant la vision qu'il en avoit eue.

Thdrt.l.5.c.6.p.711.b. | c.7.p.712.b.c.

[Un des principaux sujets de la convocation du Concile, estoit de donner un Evesque à l'Eglise de Constantinople;] '& c'estoit pour ce sujet que Saint Melece y estoit venu. [On n'eut pas de peine à faire ce choix, puisqu'il y avoit déja du temps que Saint Gregoire de Nazianze y estoit destiné

Nyss.v.Mel p.592.a.

Naz.car.1.p.24.c. par les vœux & le jugement de tout le monde.]'S. Melece & les autres Evesques firent donc violence à sa modestie, & le
Nysf.v.Mel.p.592.a.b.|Thdrt.l.5.c.8.p.713.a. placerent malgré luy sur le throne episcopal.'Ainsi S. Melece donna un epoux à l'Eglise de Constantinople, &'couronna
a Naz.car.1.p.24.b. ce saint mariage par sa benediction.[a] Car c'estoit luy qui presidoit alors au Concile œcumenique;[& il n'y avoit en effet aucun Evesque qui pust luy disputer ce rang par la dignité de
Nysf.v.Mel.p.589.b. son siege.]'Tous les autres Peres du Concile se consideroient
b p.587.c. comme ses enfans,[b] le regardant comme leur pere & leur chef.

p.588.a|Thdrt.l.5.c.8.p.713. 'La joie que l'inthronization du nouvel Evesque avoit donnée, fut bientost changée en deuil par la mort de celui qui
Chrys.or.45.t.1.p.526.d.e. en avoit esté"le principal auteur.'Car Dieu qui avoit ce semble fait venir Saint Melece à Constantinople, pour repandre sa gloire dans toutes les nations dont les Prelats s'estoient assemblez en cette ville, & pour leur faire voir à tous le modele *ὁ νυμφίος.*
p.527.b.c. d'un veritable pasteur;'le retira à luy au milieu de ce grand nombre d'Evesques qu'il avoit rendu témoins de sa pieté, de sa sagesse, de son zele pour la foy, & de toutes les autres vertus episcopales.

Nyss.v.Mel.p.592.b.c. 'Dans le peu de temps qu'il avoit esté à Constantinople, il avoit souvent desalteré la soif du peuple par le vin si agreable de ses discours, & l'avoit nourri avec abondance des mets delicieux de la parole divine. Il commençoit le premier pour benir les autres, &[les Prelats]ses disciples parloient aprés.

Naz.car.1.p.25.b. 'Il portoit toujours ses amis à la paix & à l'union; & il le fit à ce que l'on tient, jusques au dernier soupir, aprés lequel, dit S. Gregoire de Nazianze, il alla se joindre au chœur des Anges, comblé d'années, selon l'expression de l'Ecriture, autant des eternelles (qui sont les vertus) que de celles qui se mesurent par le cours des astres.

ARTICLE XVII.

Honneurs rendus au Saint aprés sa mort: Son corps est porté à Antioche.

Nyss.v.Mel.p.588.a.b. 'LA mort de Saint Melece fut extremement pleurée par
a p.594.d. tous les Prelats.[a] L'Empereur mesme en témoigna de la douleur:[& il estoit difficile de la pleurer autant qu'elle

meritoit de l'estre à cause des grands maux dont elle fut suivie, & dont elle fut en quelque sorte la cause, tant dans le Concile]'où elle troubla tout,[que dans Antioche. Elle peut estre arrivée sur la fin du mois de may,"auquel il paroist que le Concile commença : mais nous ne pouvons rien dire de plus precis.]'Son corps fut envelopé dans le lin & dans la soie. On l'embauma de parfums avec abondance, par la liberalité d'une Dame,[pour le pouvoir transporter à Antioche.]'Il fut mis ce semble en depost dans l'eglise des Apostres. Lup.t.1.p.235. V. S. Gregoire de Naz. § 86. Nys.v.Mel.p. 590.b. p.594.d.

'Ses funerailles furent accompagnées d'une infinité de peuple qui environnoit son corps.'On y portoit une si grande quantité de cierges, que l'on ne voyoit que du feu autant que la vue se pouvoit étendre.'On chantoit des pseaumes à plusieurs chœurs en diverses langues. On dechiroit les linges qu'on luy mettoit sur le visage, pour les distribuer à plus de personnes, qui les conservoient comme des preservatifs. c. d. c.d.

'Tous ceux qui avoient quelque reputation d'eloquence, firent son oraison funebre,[a] comme Saint Gregoire de Nysse,[b] dont nous avons encore le discours adressé au peuple de Constantinople,[c] lorsque le corps du Saint estoit encore en cette ville,[d] & que mesme la nouvelle de sa mort n'estoit pas encore arrivée à Antioche.[e] On voit par ce discours que d'autres avoient déja fait la mesme chose,[f] & avoient raconté les merveilles de sa vie,[g] les persecutions qu'il avoit endurées pour la foy. C'est pourquoi Saint Gregoire se contente de deplorer la perte que l'Eglise avoit faite par sa mort.'Il proteste devant une assemblée si considerable que S. Melece intercede pour le peuple.'D'autres Evesques devoient aussi parler sur le mesme sujet aprés luy". Thdrt.l.5.c.8.p. 713.a. a Socr.l.5.c.9.p. 266.c. b Nyss.v.Mel p. 588.a.b. c d.e. d p.593.a. e p.587.c. f p.589 c. g p.591.a. p.594.a. p.595.a. NOTE 16.

'Le corps de Saint Melece fut reporté comme un sacré thresor à son Eglise d'Antioche.[h] Toute la ville de Constantinople sortit pour le conduire, & jamais le nombre de ses habitans ne parut plus grand.'On dit que dans tout le chemin il fut receu dans l'enceinte des villes par odre de Theodose contre la coutume des Romains, & accompagné avec le chant des pseaumes par ceux sur le territoire desquels il passoit.'Il fut receu à Antioche avec la douleur qu'on pouvoit attendre d'un peuple qui l'avoit tant aimé, & qui eust esté tout à fait inconsolable, si la providence divine ne l'eust preparé à la supporter, en permettant que le Saint mourust bien loin de là. Naz.car.1.p.25. b. h b|vit.t.1.p 29. 30. Soz.l.7.c.10.p. 717.a.f. Chry.or.45.t.1. p.527.c.d.

Soz.l.7.c.10.p. 716.717|Chry. in Gent.t.1.p. 645.b.c. 'Il fut inhumé auprés de S. Babylas l'un de ses plus illustres predecesseurs,[a] dans l'eglise que luy mesme avoit fait bastir peu auparavant à l'honneur de ce saint Martyr, audelà de la riviere [d'Oronte,] & pour laquelle il avoit tant d'affection, que ne se contentant pas d'écrire continuellement à l'Empereur [Theodose] & aux Prefets, [pour les depenses necessaires,] il y alloit tous les jours, nonobstant les chaleurs de l'été, & souvent mettoit luy mesme la main à l'ouvrage.

a Chry.p.646.b.c.

ARTICLE XVIII.

Estime que l'on a faite de S. Melece aprés sa mort.

Chry.or.45.t.1. p.527.c. 'LE temps ralentit la douleur que le peuple d'Antioche sentoit de sa mort; mais il enflammoit de plus en plus l'amour & le souvenir de sa vertu;' & plusieurs années aprés toute la ville accouroit encore à son tombeau avec le mesme empressement & la mesme ardeur que le premier jour.' C'est par où Saint Chrysostome commence l'eloge qu'il fit de luy le jour de sa feste au bout de cinq ans qu'il estoit mort, [c'est à dire en 386.]' Il y represente l'amour extreme que le peuple avoit pour le nom mesme de ce Saint,' qu'il montre par ce qui estoit arrivé dés sa premiere entrée, & ensuite de son premier bannissement sous Constance [en 361.]' Il décrit aussi de quelle maniere il avoit esté receu au retour de son dernier exil [aprés la mort de Valens:]' & puis il parle de sa mort.[b] Il finit en exhortant tous ses auditeurs de demander à Dieu d'estre aussi pres de S. Melece dans la gloire de l'eternité, qu'ils l'estoient alors de son tombeau, & d'employer pour cela l'intercession de ce Saint mesme, qui avoit alors encore plus d'autorité auprés de Dieu, & plus d'amour pour son peuple, qu'il n'avoit eu durant sa vie.

p.523.a.b|528.a.b. — p.523.b.c. — d. — p.524-526. — p.526. — p.526-528. — b p.528.c.d.

Thdrt.l.5.c.8.p. 712.d|713.a. & alibi. 'Voilà quelle a esté la mort du divin Melece,[c] de ce nouvel Apostre qui a augmenté le nombre des Apostres, [s'il est permis de se servir de cette expression avec S. Gregoire de Nysse. Il a esté honoré d'une maniere toute particuliere par l'Orient. Mais quelques eloges qu'en aient pu faire ou Saint Basile, ou Saint Gregoire de Nysse, ou S. Chrysostome, ou Theodoret, rien n'est plus considerable que]'ce qu'en dit S. Gregoire de Nazianze, qui s'estoit mis audessus de l'inclination que l'Orient avoit pour luy, & ne l'aimoit que par la charité commune

c Nyss.v.Mel.p. 587.a. — Naz.car.1.p.24. b.c.

mune & Catholique.'Le témoignage de Saint Epiphane luy est encore beaucoup plus avantageux, puisqu'il estoit tout à fait uni avec Paulin & avec les Occidentaux ses adversaires. Epi.73.c.34.35. p.882.883.

'On a surtout loué sa douceur extreme, & son humilité,[ce qui fait bien juger que ce n'estoit pas luy qui entretenoit le trouble de l'Eglise d'Antioche, & que s'il n'eust tenu qu'à se deposer, il luy eust bientost rendu la paix: mais on peut juger par la connoissance que nous avons de la disposition des Orientaux, qu'ils n'eussent jamais consenti à recevoir Paulin pour Evesque, quelque cession qu'eust pu faire Saint Melece; & c'est ce que l'evenement ne verifia que trop. Nys.v.Mel.p. 591.c|Naz.car. 1.p.24.b.c| Thdrt.l.5.c.3.p. 708.a.

Au reste quoique l'Occident fust tout à fait uni avec Paulin, & quoique l'on ait traité à Rome S. Melece & S. Eusebe de Samosates d'heretiques & d'Ariens, il semble neanmoins, comme nous l'avons déja dit, que l'on n'y rejettoit pas absolument la communion de S. Melece, puisqu'il composoit les lettres que l'on envoyoit en Occident, & que son nom y paroist encore à la teste de tous les autres; ce qui n'empeschoit pas que les Occidentaux ne les receussent, & n'entretinssent commerce avec l'Orient, quoiqu'avec plus de froideur qu'on ne devoit attendre du zele qu'ils faisoient paroistre en d'autres choses."Saint Basile employa longtemps Dorothée Diacre de Saint Melece pour écrire & pour parler à Saint Athanase & au Pape. L'Occident luy a fait enfin justice, & il l'honore aujourd'hui, non seulement comme un membre de l'Eglise Catholique, mais comme l'un de ses protecteurs, en l'invoquant dans le martyrologe Romain comme un saint Evesque d'Antioche, le mesme jour]'que les Grecs en font la feste & leur principal office, c'est à dire le 12 de fevrier,[qui peut estre le jour que son corps fut reporté & inhumé à Antioche, ou plustost celui auquel il en avoit esté établi Evesque; y ayant trop de temps depuis la fin de may, qu'il estoit mort, à moins qu'on ne l'ait encore gardé quelques mois à Antioche avant que de l'enterrer, pour achever l'eglise où on le vouloit mettre, ou pour quelque autre raison semblable.]'Quelques Latins des derniers temps marquent encore sa feste en d'autres jours. Il gouverna l'Eglise d'Antioche 20 ans & quelques mois, dans lesquels nous comprenons les neuf ou dix années que peuvent avoir duré ses trois exils. V. S. Basile. Menæa,p.135-140. Boll.12.feb.p. 60.§96.

'Nous apprenons d'une lettre de Jean d'Antioche à Saint Cyr.t.5 p.193.1.

Cyrille d'Alexandrie, que ce tres saint Evesque avoit laissé quelques écrits dont ce Patriarche son successeur allegue l'autorité.[Mais il ne nous reste rien de luy que le sermon qu'il fit entrant à Antioche, qui nous a esté conservé par Saint Epiphane.]

ASCOLE,

EVESQUE DE THESSALONIQUE.

[LE nom d'Ascole est celebre dans l'Eglise par les eloges que luy ont donné Saint Basile, Saint Ambroise, le Pape Innocent, & Sozomene. Mais son plus grand panegyriste est Saint Ambroise, dans les deux lettres qu'il écrivit aussitost aprés sa mort aux Evesques de Macedoine, & à Anyse son disciple & son successeur." Il est nom- NOTE I.
Bas.ep.339.p.332.a. mé Ascole par les Grecs, & Acole par les Latins.]' Il estoit de
a Amb.ep.21.t.5.p.230.c. Cappadoce.[a] Mais il s'enferma estant encore enfant dans les
b ep.22.p.231.g. monasteres de l'Acaïe,[b] où il passa sa jeunesse; & quand ses parens l'y venoient chercher, il répondoit avec J.C, qu'il n'avoit point de parens que ceux qui faisoient la volonté de Dieu.

ep.21.p.230.c. 'Sa reputation se repandant beaucoup audelà de la petite cellule où il se cachoit, les peuples de Macedoine le conjurerent de vouloir estre leur Archevesque[en qualité d'Evesque de Thessalonique qui en estoit la metropole,]& les Pré-
ep.22.p.231.g.h. lats l'elurent pour cette dignité,'sachant que quoiqu'il fust encore assez jeune d'age, il y avoit longtemps qu'il s'exerçoit
p.230.f. dans la vertu.'Il mourut fort agé[en l'an 384 au plustard.
Bar.378.§46.| Ath.ap.1.p.692.b. Ainsi]'il semble qu'il ait succedé à Ereme, que la violence de Constance avoit fait tomber vers l'an 355,[d'où vient peut-
c Amb.ep.21.p.230.c. estre ce que dit S. Ambroise,][c]qu'il fut fait Evesque de Thessalonique, afin que le mur & le fondement de la foy y fust rétabli par un Prelat, comme la porte de la foy y avoit esté fermée par un Prelat.

'Il vint comme David pour rétablir la paix parmi le peuple. Il vint comme un vaisseau chargé de toutes les richesses spirituelles. Il vint comme la colombe avec des ailes d'argent, & avec ce sommeil mysterieux où son ame endormie pour tous les plaisirs des sens, demeuroit dans une sainte tranquillité qui operoit plus que tous les travaux des autres.'Toute la Macedoine estoit l'an 380[sous sa conduite,]dans l'union de la charité, & dans la verite de la foy. ep 22.p.231.h.i. Soz.l.7.c.4.p. 707.d.

'S. Ambroise l'appelle aprés sa mort le mur de la foy, de la » grace, & de la sainteté.[a]Il dit à son successeur : Je vous con- » gratule, mon frere, de ce qu'on a trouvé en vous tant de me- » rite, qu'on n'a pas deliberé un seul moment à vous choisir » pour le successeur d'un si grand homme. Mais ce vous est aussi » une tres grande charge d'avoir à soutenir une si haute reputa- » tion. On veut voir revivre en vous Ascole, sa vertu, sa regu- » larité, & le courage invincible de ce genereux vieillard.'Il dit qu'il couroit partout, à Constantinople, en Acaïe, en Epire, en Italie, avec tant de promtitude & tant de vigueur, que ceux qui estoient plus jeunes & plus robustes ne pouvoient le suivre, parceque son corps luy estoit tellement assujetti, qu'il n'en dependoit en aucune maniere. Amb.ep.22.p. 229.b. a p.230.f. f|231.g.

'Comme il estoit de Cappadoce, il rechercha des l'an 371 l'amitié de S. Basile,[b]qui s'en sentit fort obligé, & estima particulierement l'affection qu'il témoignoit pour S. Athanase. 'Ascole luy envoya quelque temps aprés"le corps de S. Sabas qui avoit souffert le martyre en Gotthie l'an 372, avec l'histoire de son martyre qu'il paroist luy mesme avoir écrite sous le nom de l'Eglise des Gots;'& il semble non seulement qu'il ait animé ceux qui combatirent alors parmi ces peuples;[c]mais encore qu'il ait eu part à leurs combats & à leurs souffrances. 'Il peut bien avoir encore envoyé depuis à S. Basile le corps d'un autre Martyr.'S. Basile en luy répondant sur ce sujet, & luy témoignant avoir une haute opinion de sa vertu, dit que c'est l'estime que tout le monde faisoit de luy. Bas.ep.339.p. 3[?]2.1. b ep.337.p.328. 329. V.S. Basile §96|& S. Sabas Martyr. ep.338.339.p. 330.332. ep.338.p.330.d. e. c ep.339.p.332.a. a.b. ep.339.p.331. 332.

[Ce qui le rend fort celebre dans l'histoire, c'est que Dieu le choisit pour le rendre le pere spirituel du grand Theodose, en l'enfantant à J. C. par les sacremens de l'Eglise.]'Car ce prince estant tombé malade à Thessalonique["au commencement de l'an 380]& s'estant resolu à recevoir le battesme,'il s'informa avec soin quel estoit l'Evesque du lieu, & lorsqu'il eut appris qu'Ascole estoit non seulement tres pur dans sa Socr.l 4.c.5.p. 262.d. V.Theodose, 5. p.263 a|Soz.l.7. c 4.p.707.

foy, mais encore excellent dans ses œuvres, & qu'il avoit, dit Sozomene, toutes les vertus necessaires à un Prelat, il receut avec joie de sa main le seau sacré de la regeneration, [& les autres sacremens qui le rendirent un parfait Chrétien.] Il

Cod.Th.t 6.p.6. 1.

voulut aussi savoir de luy l'état où estoit l'Eglise ;' & on croit que ce fut sur ce qu'Ascole luy en dit, & sur les avis qu'il luy donna, que Theodose fit diverses loix tres dignes de sa pieté dans le temps qu'il passa à Thessalonique, jusque sur la fin de la mesme année.

Naz.car.1.p.16. c.

[Ce fut luy" sans doute qui fit que]' Theodose rejetta alors Maxime le cynique.[a] Il écrivit aussi contre son intrusion au Pape Damase, conjointement avec cinq autres Evesques [qui pouvoient estre de ses suffragans.]' Damase les avoit souvent avertis de prendre garde qu'il ne se fist rien de semblable : & il leur récrivit amplement sur ce sujet, 'dont il parle encore dans une lettre particuliere à Ascole, en recommandant à sa sainteté, (car c'est ainsi qu'il parle,) un officier de Gratien qui alloit en ces quartiers là.' Il le qualifie son seigneur & honoré frere.' Il le prie de s'employer [par le credit qu'il avoit sur l'esprit de Theodose & des Evesques,] à faire donner un bon Evesque à Constantinople :' & il fait la mesme chose dans la lettre qu'il écrit à luy & aux cinq autres Evesques, marquant qu'il le fait sur ce qu'il a appris qu'on devoit tenir un Concile à Constantinople.' Quelques uns tirent de là que Damase le fit son legat pour ce Concile, qui est le second œcumenique, tenu en 381. [Mais cette preuve est assurément tres foible, & Ascole ne fut mesme mandé que pour la fin de ce Concile. Ce qui est bien plus certain, c'est que]' Damase par la connoissance qu'il avoit de ses merites, luy donna le soin de gouverner [en son nom] les diverses provinces qui composoient l'Illyrie Orientale ; [de quoy nous allons parler amplement" en un autre endroit. Il ne fut pas mandé d'abord, comme nous venons de dire, au Concile de Constantinople.]' Mais aprés la mort de Saint Melece on y appella les Evesques de Macedoine & d'Egypte, dans l'esperance qu'ils contribueroient à y établir la paix & l'union ;' & les Orientaux "attendirent le jugement d'Ascole avant que de terminer leur Concile, ce qu'on marque comme une deference extraordinaire qu'ils luy rendirent. [Il s'y joignit aux Evesques d'Egypte, comme on le peut voir en un autre endroit.]

Marginal notes (left): a Coll.r.t.1.p. 37. — p.39. — p.42.43. — p.42. — p.43. — p.41. — David. — p.48.49. — Naz.car.1.p.28. d. — Cod.Th.ap.p. 103.

Marginal notes (right): V.S. Gregoire de Naz.§ 78. — V.S.Damase §17. — NOTE 2.

V.S. Ambroise § 36. * Ibid. § 38. 'Il se trouva sur la fin de l'année d'aprés"au Concile de Rome, 'où il vint*le premier voir S. Ambroise qui estoit alors malade: & dessors ces deux Saints se trouverent liez ensemble par l'amitié la plus étroite, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus. Ils s'embrasserent mutuellement avec toute l'affection la plus tendre. Ils deplorerent les malheurs de leur temps: & la douleur sensible dont ils estoient touchez pour tant de maux leur fit repandre une si grande abondance de larmes, qu'ils en arroserent les habits l'un de l'autre, en se tenant embrassez dans cette entrevue qu'ils desiroient depuis si longtemps & avec tant d'ardeur. S. Ambroise regarda la visite d'Ascole comme une grace qu'il en avoit receue, & dont il luy estoit d'autant plus obligé qu'il l'avoit desirée plus fortement.'Il conserva toujours depuis une estime extraordinaire pour luy, comme on le voit par les grandes louanges qu'il luy donne. Thdrt.l.5.c.9.p. 714.c. a Amb.ep.22.p. 230.a.b. ep.21.22.p.228. 231.

'Son episcopat se rencontra au milieu des ravages que les Gots & divers autres barbares firent dans la Thrace & dans l'Illyrie[depuis 377 jusqu'en 382.] Dans ce temps si malheureux, il conserva souvent Thessalonique contre la fureur des ennemis: & ces peuples barbares, qui pilloient en liberté toutes les autres villes, estoient contraints de demander la paix, lorsqu'ils venoient à Thessalonique.'Il les chassa mesme de toute la Macedoine, non par la force des armes, (car il n'y avoit point de troupes dans la province,) mais par celles de ses prieres, qui obtinrent que Dieu envoyast la peste dans leur armée, ce qui les contraignit de s'enfuir & de demander la paix.[Ainsi il semble que ce fut une des raisons "qui obligerent les Gots de se soumettre à Theodose le 3^e octobre 382.] 'De sorte qu'aprés avoir rendu la tranquillité aux autres, il alla luy mesme jouir dans le ciel du repos qu'il s'y estoit acquis par ses merites. Cet ancien soldat de J.C. qui souhaitoit depuis si longtemps d'abandonner la terre, mais qui estoit retenu comme l'Apostre par les vœux & par les besoins de tous les hommes, s'envola enfin dans le ciel à l'aide de ces ailes spirituelles que l'Ecriture attribue à la colombe. p.229.b.c. c.e. V.Theodose § 13. ep.22.p.229.c.

'Cette mort plus sensible à son peuple que la guerre des barbares, 'arriva durant l'hiver, [" & apparemment vers le commencement de 384.] S. Ambroise qui avoit toujours en l'esprit l'image de ce saint Evesque, estoit actuellement appliqué à considerer ses actions, lorsqu'il receut la nouvelle de sa mort.'Il ne pouvoit dire qui la luy avoit apportée, mais il c.230.m. Note 3. p.228.m. m.

donne lieu de croire qu'il en eut la connoissance de quelque maniere extraordinaire, & par la revelation du Saint mesme; les chemins estant alors fermez par mer & par terre.' Nous parlerons "autrepart d'Anyse son disciple & son successeur, V. S. Ambroise § 41.
dont la vertu fut une nouvelle preuve de celle de son maistre.]

SAINT SERVAIS,

EVESQUE DE TONGRES.

[LE siege episcopal qui est aujourd'hui à Liege, estoit auparavant à Mastrict, où on pretend que S. Servais l'avoit transporté en quittant la ville de Tongres.]'Car cette ville ample & "peuplée, qui faisoit avec Cologne[la gloire &] la force de la seconde Germanie, a esté la premiere residence, & le titre original des Evesques de ce diocese. On dit beaucoup de choses de l'origine de cette Eglise, & de ses premiers pasteurs, mais toutes fort incertaines. Et il y a bien de l'apparence qu'elle n'a point eu d'autres Evesques que ceux de Treves, jusqu'à ce que Saint Materne qui assista au Concile d'Arles en 314, divisa son diocese en trois, celui de Cologne qu'il garda pour luy, celui de Treves dont Saint Agrece fut fait Evesque, & celui de Tongres.]

Amm. l. 15. p. 54. 6. — *copiosa.*

Sulp. l. 2. p. 166. — 'Ce qui est certain, c'est que Saint Servais estoit Evesque de Tongres en 359, & paroissoit alors entre les plus illustres & les plus genereux Evesques des Gaules. [Nous aurions bien des choses à en dire, si nous voulions nous en raporter aux longues histoires que nous en avons." Mais elles ne sont au plus NOTE I.
que du X. ou XI. siecle, & pleines de narrations visiblement fabuleuses & insoutenables: ce qui nous oblige à nous contenter de ce que nous en trouvons dans les auteurs des six premiers siecles.

Il y avoit déja plusieurs années que S. Servais estoit Evesque de Tongres, lorsqu'on tint en 346 le Concile de Colo-

gne dont nous venons de parler, s'il faut avoir égard aux actes de cette assemblée,] 'puisque le Saint y dit qu'il s'estoit souvent opposé à Euphrate en particulier & en public, en presence de Saint Athanase, [& en d'autres occasions.] 'Son nom se trouve entre les Evesques des Gaules qui assisterent en 347 au Concile de Sardique, ou qui le signerent.' Ce peut bien estre aussi l'Evesque Servais "que Magnence deputa à Constance avec quelques autres [l'an 350,] comme nous l'apprenons de Saint Athanase, qui témoigne assez clairement avoir vu ces deputez [à Alexandrie.] 'Il fut encore depuis au Concile de Rimini [en 359,] où, "comme on a vu dans un autre endroit, luy & Saint Phebade d'Agen parurent les chefs des Prelats les plus intrepides & les plus fermes pour la verité, quoiqu'ils n'aient pas eu tout à fait assez de lumiere pour des ennemis aussi artificieux qu'estoient les Ariens.

Conc.t.2.p.617.b. Ath.ap.2.p.767.c. ap.1.p.679.a| Bar.350.§28. V.Constance §20. Sulp.l.2.p.166.167. V.les Ariens §82.

'Saint Gregoire de Tours parle aussi de S. Servais Evesque de Tongres, mais dans une suite "qui va à mettre sa mort en l'an 450: [& c'est ce qui a obligé quelques personnes habiles à croire qu'il y avoit eu deux SS. Servais à Tongres, l'un dans le IV. siecle, & l'autre dans le V. Que si l'on veut soutenir qu'il n'y en a qu'un, il faut avouer que Saint Gregoire se trompe dans l'epoque qu'il luy donne. Quoy qu'il en soit,] 'il nous assure que celui dont il parle, estoit un Evesque d'une pieté admirable, toujours dans les veilles & dans les jeûnes, & souvent trempé de ses larmes. Il pratiqua particulierement ces exercices de penitence dans le bruit qui se repandit que les Huns estoient prests d'entrer dans les Gaules, [soit en 450, s'il a vécu du temps d'Attila, soit en 378, lorsque les Huns ravagerent toute l'Illyric aprés la mort de Valens, ou vers l'an 384, lorsqu'ils s'approcherent du Rhein, si c'est celui qui avoit assisté au Concile de Rimini, comme nous le supposons, sans le vouloir assurer.]

Gr.T.h.Fr.l.2.c.5.p.51-53. NOTE 2. p.53.

'Dans la crainte que l'on avoit de ces peuples barbares & infideles, Saint Servais s'appliqua beaucoup à demander à Dieu qu'ils n'entrassent jamais dans les Gaules. Cependant il connut par la lumiere du Saint Esprit, que les pechez des peuples empeschoient qu'on ne luy accordast cette grace.' C'est pourquoi il s'en alla à Rome pour tascher de l'obtenir par l'intercession des Apostres. Il y fit des prieres continuelles sur le tombeau de Saint Pierre, & y joignit des penitences extraordinaires, jusqu'à passer deux ou trois jours de suite

p.53. p.54.

sans prendre aucune nourriture. Cependant au bout de plusieurs jours S. Pierre luy apparut, & luy dit que c'estoit un decret immuable de la justice de Dieu,'que les Huns[ou d'autres barbares]vinssent dans les Gaules, & y fissent de grands ravages;"mais que Dieu le retireroit bientost du monde, avant que ce malheur arrivast. 1. &c.

p.54.55.
a p.55.

'Il revint donc à Tongres, d'où il sortit aussitost [a] pour se retirer à Mastrict," & il y mourut peu de temps aprés. Saint Gregoire ne dit point pourquoi il quitta Tongres, quoiqu'il semble avoir cru, comme on le peut juger par sa suite, que c'estoit parceque cette ville devoit estre bientost ruinée. &c.

Leod.epi.t.1. app.p.38.
b Gr.T h Fr.l.2. c.9 p.58.59.

'Elle peut effectivement l'avoir esté [b] dans les ravages que les les François firent en ces quartiers là, jusqu'à faire trembler Cologne durant que Maxime estoit en Italie,[c'est à dire en 388. Elle peut encore l'avoir esté lorsque les Vandales & d'autres barbares ruinerent presque entierement les Gaules en l'an 407.]

Altis.chr.p.62.
1|Coint.p.451.§ 2.
c Leod.epi.t.1.p. 31.32.

'On écrit positivement qu'elle le fut[en 451,] par les Huns sous Attila.[c] Les historiens de S. Servais disent qu'il avoit esté assez maltraité par son peuple, jusqu'à estre chassé de la ville.[Il paroist donc qu'on avoit peu profité de ses instructions & de son exemple, & que c'est ce qui avoit attiré sur cette ville la malediction de Dieu, dont nous avons encore vu les effets en nos jours, ce qui s'estoit pu rétablir des restes de l'ancienne Tongres, & qui en conservoit le nom, ayant esté reduit en cendres depuis peu d'années.]

p.45.
d Boll.13.may,p. 218.d.e.
p.213.c|Slus,de Serv.p.33.

'On dit que S. Servais mourut le 13 de may,[d] auquel sa feste est marquée par les martyrologes de S. Jerome, & [2] par tous les Latins.'On cite d'un monument de l'Eglise de Mastrict, que ce 13 de may estoit le [3] lundi de la Pentecoste; ce qui a fait mettre sa mort par quelques personnes habiles en 384. 2. 3.

Leod.epi.t 1.p. 40.
e Gr.T.gl.C.c. 72.p.468.469.

[Cela s'accorde avec]'ceux qui disent qu'il mourut en la 12[e] année de l'episcopat de Saint Martin.[e] Il fut enterré auprés du pont[de la Meuse,]& du grand chemin, & couvert d'une tombe de marbre. Les Fideles bastirent plusieurs fois des chapelles de bois sur son tombeau; & Saint Gregoire de Tours assure que le vent les abatit toujours; de sorte que son tom-

Boll.mais,t.2.p.19. d.

1.'Je ne sçay d'où Florus a pris ce qu'il fait dire à Saint Pierre, que toutes les villes des Gaules seroient ravagées par les Huns, hors Mets.[L'un & l'autre point se trouve faux dans l'evenement. *V. Attila*]

2. Par Bede, Florus, Raban, Usuard, Adon, Notker, Vandelbert.

3. Il faudroit voir si la Pentecoste alloit alors audelà du dimanche qui termine la cinquantaine.

beau-

beau demeuroit à l'air, & neanmoins on ne le voyoit jamais couvert de neige ni de glace.

'Enfin S. Monulphe qui estoit Evesque de Mastrict en 562, bastit une magnifique eglise sous le nom du Saint, & y transporta solennellement son corps, que Dieu honora en ce lieu par divers miracles.'Cette translation se fit avec la dedicace de l'eglise le 13 de may, auquel le Saint estoit mort.[a]On marque que S.Monulphe laissa tous ses biens à l'eglise de S.Servais, & aux Ecclesiastiques qu'il y avoit mis. Il y fut enterré,'aussibien que plusieurs saints Evesques de Tongres ou de Mastrict. 'Dieu l'a conservée jusques à present[entre les mains des Catholiques, quoique la ville ait esté souvent assiegée & prise depuis un siecle, & qu'elle soit depuis plusieurs années entre les mains des heretiques.] p.269|Boll.13. may, p.128.b. Boll.13.may,p. 218.d. a d. p.216.f. p.214.b.

'Une victoire remportée sur les Sarrazins par Charle Martel vers l'an 726, le jour de la feste de S. Servais,'donna une nouvelle occasion d'honorer son eglise.'Saint Hubert alors Evesque de Mastrict,"tira mesme son corps du tombeau le 7 de juin, & le mit dans une chasse d'argent doré,'ce qui arriva, à ce qu'on croit, des la mesme année 726, & la feste de cette translation est marquée dans quelques martyrologes.'L'auteur qui en a écrit l'histoire avec beaucoup de circonstances, dit qu'on mit d'abord son cercueil devant l'autel,"parcequ'on n'osoit pas encore entreprendre de rien mettre sur l'autel, hors le sacrifice, parceque c'est la table du Dieu des armées. p.217.d. f|218.a. p.218.a.b.c. &c. d. b. *necdum presumi fuerat.*

'L'an 742, Wando Abbé de Fontenelle au diocese de Rouen, apporta de Mastrict des reliques de Saint Servais, & les mit dans l'autel d'une eglise qu'il fit bastir dans son monastere sous le nom du mesme Saint. On assure qu'il s'y fit divers miracles, & que la lampe y brula plusieurs années sans qu'on y mist de nouvelle huile.'On marque encore quelques autres lieux où il y a des reliques de S. Servais.'On pretend que du temps de Charlemagne il y avoit un livre de ses miracles.'Bollandus en raporte plusieurs faits de ce temps là & depuis jusqu'à l'an 1660. e.f. p.219.a.b. p.219.d. p.219-231.

'Ceux qui ont écrit l'histoire des Evesques de Liege, pretendent que le siege de Saint Servais demeura vacant jusqu'au temps de S. Remi, auquel il fut enfin rempli par Agricolaüs, & ensuite par sept successeurs, dont le dernier est Falco. 'Mais on voit en cela l'ignorance de ces auteurs, puisque Falco estoit Evesque des le temps de Saint Remi. Agricolaüs Leod.epi.t.1.p. 52.b. Boll 13 may,p. 214.c.

9.6.feb.p.660.§ 7|764. & ses sept successeurs sont mis au nombre des Saints,'& leur Eglise en fait memoire le 6 de fevrier ;[mais on n'en sçait rien de particulier qui soit assuré.]

p.659.660. 'Bollandus a ramassé ce qu'on dit de S. Agricolaüs sur le 5 de fevrier, auquel quelques martyrologes en marquent la feste.' p.660.§ 7. Il y en a qui luy donnent cinq ans d'episcopat.[a] a p.764|Leod. epi.t.1.p.52.b. Ursicin qu'on dit avoir esté son successeur, est honoré le premier d'octobre,[b] b Boll.13.jan.p. 114. Designat le 13 de janvier, René le premier de decembre,[c] c 18.jan p.196. Sulpice le 18 de janvier,[d] d 30.apr.p 777.§ Quirille le 30 d'avril,[e] e 20.febr.p.177. 178. & Eucher le 20 de fevrier, avec Falco dont nous parlerons en un autre endroit.[f] f 13.jan.p.814| 13.may,p.214. d. Ils estoient qualifiez Evesques tantost de Tongres, parceque c'estoit l'ancien siege episcopal, tantost de Mastrict, parceque c'estoit le lieu de leur residence : & depuis mesme que le siege a esté transporté à Liege par S. Hubert, on les a encore appellez quelquefois Evesques de Tongres.

SAINT DAMASE, PAPE.

ARTICLE PREMIER.

De ce qu'on sçait de Damase jusqu'à son episcopat : Il est elu Pape, & Ursin apres luy.

Boll.apr.t.1.p. 32.1|Anast.c.38. p.21. 'On pretend que S. Damase estoit Espagnol, fils d'un nommé Antoine,["quoiqu'on ne puisse NOTE 1. guere douter qu'il ne soit né à Rome, & que son pere paroisse y avoir demeuré des ses premieres années.] Bar 384.§ 16. in app. 'Car Baronius raporte une inscription, où il est dit que son pere avoit esté Ecrivain, Lecteur, Diacre, & Prestre dans l'eglise de S. Laurent à Rome.' Ibid. 'Ce Saint avoit une sœur nommée Irene, qui fit profession de virginité, & mourut à 20 ans.' Boll.21.feb.p. 244.c. 'Quelques Espagnols de ces derniers temps l'ont mise au nombre des Saintes le 21 de fevrier.

'Il servit aussibien que son pere dans l'eglise de S. Laurent, jusqu'à un age fort avancé.[a] Car il avoit plus de 60 ans quand il fut fait Pape.[b] Il estoit Diacre de Rome lorsque Libere fut banni par Constance[en 355,]' & fit avec le reste du Clergé de Rome, un serment solennel de ne recevoir jamais d'autre Pape tant qu'il vivroit.' Il l'accompagna mesme quelque temps lorsqu'il alla[à Berée où il estoit relegué, & puis il revint à Rome.]' Ses ennemis ont écrit qu'il l'avoit abandonné, corrompu par l'ambition, & ils semblent mesme vouloir faire croire qu'il avoit suivi contre son serment, aussibien que beaucoup d'autres Ecclesiastiques de Rome, la communion de Felix fait Antipape contre Libere.["Mais cela ne paroist point probable. Nous ne trouvons non plus aucune assurance à ce que d'autres disent,"que Libere ayant esté contraint de quitter Rome une seconde fois l'an 359, pour eviter la persecution de Constance aprés le Concile de Rimini, y laissa en sa place Damase, qu'ils qualifient Prestre, pour estre son grand Vicaire.]

Bar.384.§16.in app. 35 S. | b Mar. & F.p.3. | p.2.3. | p.2. | p.2. | V. les Ariens note 47. | Ib. § 84.

L'AN DE JESUS CHRIST 366, DE DAMASE I.

'Libere estant mort" le 24 de septembre 366, l'Eglise tomba dans un schisme tres fascheux par les elections contraires de Damase & d'Ursin,[nommé par des nouveaux écrivains Ursicin,]' qui estoit Diacre de Rome.[c] Les Prestres Marcellin & Faustin,[" s'ils sont veritablement auteurs de la piece qui porte leur nom,]ces deux Prestres, dis-je, qui se declarent pour Ursin contre Damase, pretendent qu'Ursin fut elu dans la basilique de Jule par les Diacres Amance & Loup, & par le peuple qui estoit toujours demeuré dans la communion de Libere, & Damase"dans l'eglise de de Saint Laurent surnommée de Lucine, par ceux qui avoient suivi Felix[fait Antipape par les Ariens contre Libere;]Qu'Ursin fut ordonné le premier par Paul Evesque de Tivoli; Que Damase l'ayant sceu, luy qui avoit toujours ambitionné l'episcopat, ramassa par argent une troupe de cochers & d'autres personnes viles & ignorantes, qui armez de bastons entrerent par force dans la basilique de Jule, & y firent durant trois jours de grands massacres; Que sept jours aprés il s'estoit emparé avec ceux qu'il avoit achetez, de la basilique de Latran, & y avoit esté ordonné Evesque.

V. les Ariens § 109. | Mar.& F.p.4.5. | p.5|Ruf.l.2.c.10. p.258. | c Mar. & F.p.5.6. | V. les Luciferiens § 7| note 5. | *in Lucinis.*

[Selon ce recit, Damase a esté l'auteur de tout le mal & des cruautez dont le schisme fut suivi. Mais il vaut mieux

en juger par l'assemblée des Evesques les plus saints & les plus eclairez qui fussent alors dans l'Occident, & qui n'avoient point d'autre interest dans cette affaire que celui de la verité & de la justice; je veux dire par le Concile tenu à Aquilée l'an

Cod.Th.ap.p68. 69. 381,]'qui attribue à la temerité d'Ursin tant de choses tragiques que l'on avoit vues,[a] & dit que cet homme qui avoit deja"une &c.

a p.71. p.69. tres mauvaise reputation dans Rome,'s'estoit efforcé d'usurper"par violence un degré qui ne luy estoit point du, & auquel *importunè.* il n'avoit pu arriver par les voies ordinaires & legitimes.

p.80. 'Le Concile de Rome[tenu peutestre en 378,]accuse la fureur d'Ursin, qui avoit tasché de ravir un honneur qui ne luy appartenoit pas.

Amb.ep.11.t.5.p. 195.g. 'S. Ambroise dit que Damase avoit esté elu Evesque par le jugement de Dieu.

Bar.367.§17. 'Pour les particularitez de son election, S. Jerome qui pouvoit estre à Rome en ce temps là mesme,

Hier.chr. 'dit que Damase avoit esté ordonné Evesque, lorsqu'Ursin fut établi peu de temps

Amm.l.27.p.337 aprés, & s'empara du Sicine,'qui estoit une basilique où les Chrétiens tenoient leur assemblée,[dans le quartier appellé

Mar.& F.p.6.7. *Exquiliæ*, selon ceux qui ont fait la description de Rome.]'La suite donne quelque lieu"de croire que c'est celle qu'on appel- NOTE 2.

Flor.p.730. loit aussi alors la basilique de Libere,'& aujourd'hui S[te] Marie Majeur.

Socr.l.4.c.29.p. 247.a.b.c. 'Socrate dit que quand on fit l'election d'un Evesque, Ursin qui avoit presque autant de voix que Damase, en prit sujet de tenir ses assemblées à part, & de se faire ordonner dans un lieu

Ruf.l.2.c.10.p. 258. obscur de la basilique de Sicine.'Rufin assure aussi que Damase avoit déja receu le sacerdoce, lorsqu'Ursin ne pouvant souffrir qu'on le luy eust preferé, s'emporta à cet excés de fureur d'assembler une troupe de seditieux, par le moyen desquels il se fit ordonner Evesque dans la basilique de Sicinin (ou Sicine,) malgré les loix, l'ordre[de de la discipline, & les regles]de la tradition, ayant gagné pour cela un Evesque fort ignorant & d'un

Bar.367.§18| Mar.& F.p.5. esprit"fort mediocre,'qui estoit Paul Evesque de Tivoli; *agrestem.*

b Bar.367 §18| Aug. [b]au lieu que les Evesques de Rome avoient accoutumé d'estre sacrez par ceux d'Ostie.

c Cod.Th.ap.p. 82. [c]A son sacre illegitime, il ajouta une entreprise sacrilege, en ordonnant diverses personnes.

ARTICLE II.

Troubles & meurtres dans Rome à cause du schisme : Ursin est banni : Passage d'Ammien sur le luxe des Evesques.

'COMME le schisme causoit de grands troubles dans Rome, Juvence qui estoit alors Prefet ou Gouverneur de la ville,[a] & Julien qui y exerçoit la charge d'Intendant des vivres'dés le mois de juin 366, selon le Code,[b] envoyerent Ursin en exil avec ses Diacres Amance & Loup, pour plaire à Damase qui les avoit gagnez, dit Marcellin. Cet auteur ajoute qu'aprés leur bannissement, Damase voulut forcer à coups de bastons & d'épées le peuple de leur parti à rentrer dans sa communion, & qu'il tascha de faire chasser de la ville par les officiers de la Justice sept Prestres d'Ursin, mais que le peuple les sauva, & les emmena dans la basilique de Libere. Mar. & F.p.6| Amm.l.27.p.337. a Mar. & F.p.6. Cod.Th.14.t.15. l.2.p 227. b Mar. & F.p.6.

'Sur cette nouvelle, continue ce schismatique, Damase ramasse tous ses sectateurs & tout le Clergé, les arme de bastons, d'épées, de haches, & les amene investir la basilique le 25 octobre 366, à huit heures du matin. Les uns brisent les portes, ou y mettent le feu, & entrent par force ; les autres decouvrent le comble, & attaquent le peuple à coups de tuilles : enfin il y eut 160 hommes ou femmes de tuez du parti d'Ursin, outre beaucoup de blessez, dont quelques uns moururent de leurs blessures : mais personne ne mourut du costé de Damase. p.7.

'Rufin dit en general que l'ordination illegitime d'Ursin contre Damase, causa une telle sedition, ou plutost une guerre si furieuse entre le peuple qui se partageoit pour l'un ou pour l'autre, que les lieux de prieres furent remplis du sang des hommes.'Ammien assure aussi que les partisans de Damase & d'Ursin estoient si animez les uns contre les autres, que diverses personnes receurent des blessures dans cette querelle, & mesme y perdirent la vie ; & il est constant, dit-il, que dans la basilique de Sicine, on trouva pour un seul jour 137 morts : mais Damase demeura enfin victorieux par les efforts de son parti.'S. Jerome reconnoist aussi que Ursin s'estant saisi de la Sicine, & le peuple du parti de Damase y estant accouru en foule, diverses personnes de Ruf.l.2.c.10.p. 258. Amm.l.27.p. 337. Hier.chr.

Amm.l.27.p. 337. l'un & de l'autre sexe y furent massacrées cruellement.'La sedition fut si grande, que Juvence quelque prudent qu'il fust, ne pouvant ni punir ni adoucir les seditieux, fut contraint de se retirer hors de la ville.[Ce n'est pas une marque qu'il fust trop pour Damase, dont le parti estant le plus fort, luy ostoit tout sujet de rien craindre.]

p.337. Mar. & F.p.8. 'Les esprits demeurerent longtemps dans cette animosité avant qu'on les pust appaiser.'Trois jours aprés les meurtres arrivez dans la basilique de Libere,[c'est à dire le 28 d'octobre,]le peuple d'Ursin s'estant rassemblé, cria contre Damase, & ils firent souvent la mesme chose, s'assemblant dans la basilique de Libere. p.9. 'Ils demandoient, dit Marcellin, que l'on assemblast les Evesqves pour juger le differend ;[& il y a bien de l'apparence que cela se fit : mais il ne nous en est pas resté de preuves.]

p.9. 'Ils se moquoient de Damase à cause qu'il estoit fort aimé Bar.367.§20. & fort supporté par les dames.'Ils luy susciterent mesme depuis un accusateur, qui defera comme adultere un Prelat Hier.ep.50.t.2. p.109.a. 'que Saint Jerome appelle un amateur de la chasteté, & un a Ruf.l.2.c.10.p. 258. docteur vierge de l'Eglise vierge.[a] Les cruautez que l'on commit en faveur de sa cause contre Ursin, rendirent odieux le nom de" ce vertueux Prelat, qui en estoit innocent, dit b nt. Hier.ep.49.t.1. p.235.b. Rufin,'& qui surmonta ses ennemis sans leur faire de tort b Amm.l.27.p. 337. aprés sa victoire.[b]Ammien rend egalement coupable Damase & Ursin, qui bruloient, dit-il, d'une ardeur étrange pour le siege episcopal. Il ajoute à cela cette remarque celebre :' p.337-338. J'avoue, dit-il, qu'à considerer le faste mondain[qui accompagne cette dignité,]il n'est pas étonnant que ceux qui l'aiment, fassent tous leurs efforts pour y parvenir. Ils sont bien assurez que s'ils en peuvent venir à bout, ils s'enrichiront par les oblations des dames ; ils[ne] paroistront [plus]en public qu'assis sur des chars ; ils seront vétus magnifiquement ; ils auront des tables splendidement couvertes, & si somptueuses, qu'elles l'emportent sur celles des Empereurs. [Mais qu'ils se trompent !] Ils pourroient estre vraiment heureux, si sans avoir égard à la grandeur de la ville, qui est le pretexte dont ils couvrent tous ces excés, ils suivoient l'exemple de quelques Evesques de province, que l'abstinence & la frugalité de leurs repas, leurs habits grossiers & pauvres, leurs yeux toujours baissez vers la terre, la pureté de leurs mœurs, & la modestie de toute leur

conduite, rendent agreables au Dieu eternel, & venerables à tous ses vrais serviteurs. [Cela a quelque raport avec la V. Gratien § parole"de Pretextat homme fort attaché au paganisme.] 'Car quoiqu'il fust dans les plus grands emplois de l'Empire, Bar.382.§ 47. & qu'il soit mort designé Consul,'il disoit neanmoins en riant Hier.ep.61.t.2.p. au Pape Damase: Faites moy Evesque de Rome, & aussitost je 165.2. serai Chrétien.

'Baronius soutient que Damase estoit innocent de ce luxe Bar.367.§ 12.16. dont on semble le taxer, & qu'il n'est nullement compris dans les reproches que fait Saint Jerome aux Evesques qui tombent dans ce defaut:[mais quoy qu'il en soit, le passage d'Ammien est excellent pour montrer que les Prelats qui croient relever leur dignité, & s'attirer la veneration des peuples par cette magnificence exterieure, se trompent extremement, & que la modestie ne leur est pas moins avantageuse pour s'acquerir de l'estime, qu'elle leur est commandee par l'Evangile, par les Canons, & par l'exemple des Saints.]

ARTICLE III.

Ursin est rappellé, & banni une seconde fois: Valentinien remet au Pape le jugement des Evesques.

L'AN DE JESUS CHRIST 367, DE S. DAMASE 1, 2.

[NOUS ignorons ce qui se passa à Rome dans les premiers mois de cette année; & nous savons seulement que]'les schismatiques solliciterent puissamment auprés de Mar.&F.p.9. Valentinien,[qui estoit alors dans les Gaules,]le rappel de Ursin leur chef,'que Juvence Prefet de Rome avoit banni p.6.7. l'année precedente des devant le 26 d'octobre.'Valentinien p.9. leur accorda enfin ce qu'ils demandoient, & Ursin revint à Rome le 15 septembre de cette année, avec ses Diacres Amance & Loup, & ses partisans allerent avec beaucoup de joie audevant de luy.

NOTE 3. ["Je ne sçay si l'on ne devroit point rapporter à ce retour V. Valentinien I. § 14. d'Ursin,]'le rescrit donné au public par Baronius,"où Va- Bar.368.§ 4. lentinien mande à Pretextat,[qui fut Prefet de Rome à la fin de l'an 367,]que quoiqu'il trouvast tres juste le chastiment dont on avoit usé pour appaiser la faction qui s'estoit elevée dans l'Eglise & dans une affaire ecclesiastique, le

tumulte estant d'autant plus punissable, en ces choses, qu'elles portent d'elles mesmes à la modestie & à la paix; neanmoins il aime mieux user de douceur en faveur de la religion mesme qui avoit esté offensée; & qu'ainsi il luy ordonne de delivrer tous ceux qui avoient esté releguez depuis peu pour ce tumulte, & de les rétablir dans leur premier état; mais à la charge que s'ils continuent à troubler la paix, ils seront punis sans aucune misericorde.

[Il faut peutestre aussi raporter à cette occasion ce que Hier.ep.49.t.1. p.235.b. dit S. Jerome,]'que le Pape se trouva presque envelopé dans les filets que la faction luy avoit tendus; mais qu'il surmonta enfin ses ennemis par l'assistance d'Evagre,[alors Prestre, & depuis Evesque d'Antioche, que Saint Eusebe de Verceil p.236.c. avoit amené en Occident vers l'an 363.]'Car Evagre estant allé trouver Valentinien pour avoir la grace de cette femme de Verceil,["dont nous avons parlé autrepart, il prit peutestre cette occasion pour l'informer aussi de la verité de ce V Valentinien 1. § 17. Mar.&F p.9.10. qui se passoit à Rome.]'Le Prestre Marcellin pretend que Damase avoit gagné par argent toute la Cour de ce prince, & qu'il en obtint par ce moyen un edit, par lequel il ordonnoit d'envoyer Ursin en exil, pour faire cesser le trouble p.10. & la division de la ville.[Ce qui est constant,]'c'est qu'Ursin sortit de Rome par ordre de l'Empereur le 16 de novembre,[deux mois seulement aprés son retour,]s'estant luy mesme livré, dit Marcellin, entre les mains de ceux qui le Bar.371.§2.3.4. cherchoient, pour epargner le[sang du]peuple.'Il fut relegué en un endroit des Gaules, où il demeura jusque vers l'an 371, & on bannit avec luy sept de ses complices, nommez Gaudence, Urse, Rufe, Auxanon, Auxane, Amede, & Rufin: Cod Th.ap.p. 80. mais on les relegua ce semble en d'autres endroits, '& on separa d'avec luy ceux qu'il avoit liez a son parti pour exciter Amm.l.27.p. 349. des troubles & des tumultes.'Pretextat appaisa donc enfin par son autorité, dit Ammien, & avec les justes suffrages de la verité, le tumulte que les querelles des Chrétiens avoient excité: & Ursin ayant esté chassé, tous les habitans de Rome unis dans un mesme sentiment, jouirent d'une profonde tranquillité.

Cod.Th.ap.p. 80. 'En mesme temps que l'Empereur condanna Ursin au commencement[du schisme,]il ordonna que l'Evesque de Rome examineroit la cause des autres Prelats, afin que ce ne fussent pas des juges profanes qui jugeassent de la religion, mais

mais un Pontife de la religion avec ses collegues. Il fit cette ordonnance pour rétablir le corps de l'Eglise que la fureur d'Ursin avoit ebranlé en le dechirant.[Ainsi il semble qu'elle regardoit proprement l'Evesque de Tivoli, & les autres qui pouvoient avoir suivi le schisme d'Ursin.]'Elle fut fort approuvée par les Evesques assemblez à Rome en 378, & ils en demanderent l'execution à Gratien, parcequ'elle honoroit, disent-ils, le ministere divin[des Evesques,]parceque leur jugement estoit beaucoup plus assuré que celui des magistrats, & parcequ'il estoit bien fascheux à des Evesques de ne pouvoir prouver leur innocence que par les tourmens & les gesnes que les juges faisoient souffrir à des personnes innocentes. p.81.

'Ces Prelats semblent entendre cette exemption des Evesques pour toutes sortes de matieres, soit Ecclesiastiques, soit civiles;'& quoique Blondel dise que l'ordonnance de l'Empereur ne soumettoit au jugement du Pape que les Evesques de son ressort,'nous verrons qu'ils s'en servirent pour y en faire soumettre bien d'autres.[a] Ils parlent comme si cette ordonnance avoit esté faite par Gratien;[& en effet il avoit esté associé cette année mesme à l'Empire par Valentinien son pere, outre qu'il semble que ce fust le style des Empereurs, de parler de ce qu'avoient fait leurs predecesseurs, comme s'ils l'eussent fait eux mesmes.] Ibid. Blond.prim.p.165. Cod.Th.ap.p.83. a p.80.

ARTICLE IV.

Les Ursiniens troublent encore Damase, & sont bannis

L'AN DE JESUS CHRIST 368, DE DAMASE 2, 3.

'LA sortie d'Ursin appaisa sans doute beaucoup le trouble de la ville, comme le dit Ammien:[b] Mais elle n'empescha pas que malgré l'Empereur, malgré le Gouverneur, malgré tous les soins de Damase, le peuple du parti d'Ursin ne continuast à tenir des assemblées dans les cimetieres des Martyrs, sans avoir mesme aucun Ecclesiastique;[ceux de ce parti se tenant peutestre cachez; car nous verrons ensuite leur bannissement.]'Ils tenoient encore une eglise;[c] peutestre celle de Sainte Agnés,[hors de la ville.] Amm.l.27.p.349. b Mar.&F.p.10. Bar.368.§2. c Mar.&F.p.10.

V.son titre. §11. 'Le Défenseur de l'Eglise Romaine;(car"Valentinien avoit établi les Défenseurs peu d'années auparavant,)& Damase Bar.368.§2.

en donnerent avis par une requeste à ce prince, qui craignant que cette étincelle ne rallumast le feu qu'on avoit tasché d'éteindre, en ostant [& bannissant Ursin] qui l'avoit allumé, "commanda à Pretextat de mettre encore cette eglise dans la puissance de Damase. Note 4.

[Ce fut peutestre dans l'execution de cet ordre qu'arriva ce que raporte Marcellin, en ajoutant sans doute à la verité pour la rendre odieuse, & en raportant à Damase ce que les magistrats faisoient en faveur de l'Eglise Catholique qu'il
Mar.&.F.p.10. 11. gouvernoit.] Ce Prestre schismatique dit donc qu'un jour que ceux de son parti estoient assemblez en grand nombre à Sainte Agnés, Damase y vint en armes se jetter sur eux avec ses satel-
Ruf.l.2.c.10.p. 258. lites, & y fit un ravage & un carnage tout à fait étrange. Il faut peutestre raporter à cet endroit ce que dit Rufin, que les meurtres causez dans Rome par le schisme, rendirent Damase odieux "par la faute de Maximin Prefet [des vivres,] homme *factione.* tres cruel, & que l'on informa mesme par les tortures d'une affaire toute ecclesiastique; mais que Dieu protecteur de l'innocence n'abandonna point Damase, & fit retomber la punition sur ceux mesmes qui avoient dressé le piege. [Il semble donc que les schismatiques aient demandé qu'on informast de ce qui estoit arrivé à Sainte Agnés; que Maximin l'ait fait avec son inhumanité ordinaire, "dont on a parlé amplement V. Valentinien I. § 24. en un autre endroit; & que les schismatiques s'estant trouvez eux mesmes coupables, en aient esté punis. On voit en effet par l'histoire que Maximin fut Prefet des vivres à Rome depuis la fin de 367 jusqu'au commencement de 370. On pretend neanmoins qu'il ne commença à signaler sa cruauté que sur la fin de 369. Mais c'est peutestre qu'on ne contoit pour rien ce qui se faisoit dans les formes ordinaires de la justice, & contre des personnes du commun.

Bar.368.§ 3. Il faut ce semble raporter à la mesme occasion] le rescrit donné par Baronius, où l'on voit que Pretextat avoit banni diverses personnes, qui estoient les compagnons & les ministres d'Ursin. Valentinien ne veut pas qu'on les relegue en aucun lieu; & il leur accorde la liberté d'aller où ils voudroient, pourvu seulement qu'ils ne retournassent point à Rome. [Ce ne sont donc pas ceux qui furent releguez en 367 avec Ursin, & qui ne furent relaschez que sous Ampele, & encore à l'exclusion des provinces suburbicaires, comme nous le verrons
§ 3. dans la suite.] Ce rescrit à Pretextat "est apparemment du 12 Note 5.

de juin[plutost que]du 12 de janvier dont on le date aussi.

'Marcellin ajoute que les cruautez exercées à Sainte Agnés, deplurent extremement aux Evesques d'Italie, & que Damase en ayant invité quelques uns à sa feste, (qui pouvoit estre au commencement d'octobre, si c'estoit le jour de son ordination, auquel en effet on voit par d'autres exemples que les Papes avoient alors accoutumé de prier les Prelats voisins,) Damase, dis-je, les ayant assemblez à Rome, tascha d'obtenir d'eux par argent & par prieres qu'ils condannassent Ursin : ce qu'ils refuserent en disant qu'ils estoient venus pour solenniser sa feste, & non pas pour condanner un homme sans l'entendre.[Cet auteur pretend donc faire croire qu'Ursin n'avoit point esté jugé jusqu'alors par aucun Concile ; ce qui seroit étrange ; mais on ne peut rien appuyer sur le témoignage d'un homme aussi passionné que celui-là.] Mar.&F.p.11.

'Marcellin & Faustin, (car ils sont toujours joints ensemble,) finissent enfin leur recit par leur propre histoire. Car ils disent que l'on tourmenta les Prestres[d'Ursin]de diverses peines, qu'on les exila & qu'on les dispersa en divers pays, & qu'eux mesmes ayant esté de ce nombre, presenterent une requeste aux Empereurs.[" Il y a quelque difficulté pour savoir si ce recit du schisme d'Ursin est effectivement de ces deux Prestres dont il porte le nom : mais il est certain qu'il est d'un homme de la faction d'Ursin, témoin oculaire de ce qu'il raporte. p.11.12. V. les Luciferiens note 5.

'Baronius raporte quelques vers faits par Damase, ou par quelque autre de son temps, dont il tire que Damase avoit fait un vœu à des Martyrs, pour le retour des Ecclesiastiques qui suivoient Ursin ; & que ces Ecclesiastiques estant revenus à l'Eglise, il avoit orné par reconnoissance le tombeau de ces Martyrs. Il en tire encore que des personnes extremement animées pour Ursin, l'avoient tout d'un coup abandonné comme par miracle, & s'estoient rangez dans le parti de Damase. Bar.367.§21.in app.

ARTICLE V.

Concile de Rome contre les Ariens : Les Ecclesiastiques & les moines exclus des successions : Les Ursiniens bannis de Rome & des environs.

L'AN DE JESUS CHRIST 369, DE DAMASE 3, 4.

[COMME Damase ne paroist pas avoir esté libre des insultes du parti d'Ursin avant l'an 369, nous y pouvons
Ath ad Afr p. 931.c. mettre]'le Concile[1] qu'il tint, selon Saint Athanase, avec un
a d. grand nombre d'Evesques,[a] & où il prit un grand soin tant de relever les Prelats tombez dans l'Arianisme, que de faire connoistre quels estoient les auteurs & les chefs de cette here-
p.941.a.b. sie.'On y condanna Ursace & Valens, avec ceux qui suivoient leurs sentimens, [sans neanmoins toucher à Auxence qui tenoit l'Eglise de Milan,"apparemment parceque Valentinien V.S.Hilaire § 17.
trompé par ses deguisemens, le croyoit orthodoxe, & le sou-
p.931.c. tenoit.]'Le Concile écrivit une epistre synodique; & S. Athanase assemblé avec les Evesques d'Egypte,"écrivit à Damase V.S. Athanase § 111.
pour le remercier de ce qu'il avoit fait, & l'informer des crimes d'Auxence, afin qu'il fust deposé.

d. 'S. Athanase marque en mesme temps un autre Concile tenu en Italie, [dont nous n'avons point d'autre connoissance. Ce fut peutestre en cette occasion que" S. Athanase recommanda à V. les Apollinaristes § 7.
Damase Timothée disciple d'Apollinaire, & que Damase luy donna des lettres pour Apollinaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 370, DE DAMASE 4, 5.

Cod.Th.16.t.2. l.20.p.48. 'Valentinien donna en 370 une loy celebre adressée au Pape Damase, & lue dans les eglises de Rome le 29 de juillet. Elle défend aux Ecclesiastiques & à ceux qui faisoient profession de continence,"de frequenter chez les veuves & les orfelines, *non adeant.*
& de rien recevoir des femmes à qui ils se seroient particulierement joints sous pretexte de religion,"ni par don, ni par &c.
testament, ni par fideïcommis, declarant que tout ce qui leur sera donné à l'avenir par ces personnes, sera confisqué. [Cette loy restreinte dans ses termes, qui n'excluent les Ecclesiastiques que des donations des femmes ausquelles ils seront particulierement unis, c'est à dire de ces sœurs spirituelles,"contre appellées ἀγαπηταί.
qui les Peres & les Conciles se sont elevez tant de fois, n'a rien

Ath.vit.p.85.2.d. 1.'Les Benedictins le mettent en 368.

que de tres juste, & de tres utile pour l'honneur de l'Eglise;] '& il n'est pas difficile de croire avec Baronius que ce fut Damase mesme qui la sollicita: ce qu'il fonde sur ce qu'elle fut lue dans les eglises contre l'ordre de la publication des loix; 'quoiqu'elle puisse aussi y avoir esté lue, comme quelques autres, parcequ'elle s'adressoit au Pape, & qu'elle regardoit les Ecclesiastiques. [" Mais il faut ou que l'usage & l'interpretation commune ait étendu cette loy à exclure generalement les Ecclesiastiques de toutes les donations que les personnes de pieté leur pourroient faire, ou que l'on en ait fait vers le mesme temps quelque loy expresse;]' puisqu'on voit clairement par Saint Ambroise & par S. Jerome, que les Clercs & les moines estoient alors exclus de toutes les successions que les particuliers leur pouvoient laisser; '& l'Empereur Marcien attribue cette Loy à Valentinien, Valens, & Gratien, quoiqu'il ne l'entende qu'à l'égard des veuves. 'On croit en effet que c'est celle qui fut amplifiée par la loy du premier decembre 372, laquelle comprend les vierges & les Evesques pour exclure les premieres du droit de donner, & les Evesques de celui de recevoir. 'Godefroy soutient que ces loix ne regardent que les particuliers, & non le corps de l'Eglise, à laquelle il estoit toujours libre de donner.

NOTE 6.

Cod.Th.16.t.2.l.20.p.50.1|Bar.370.§125. Cod.Th.t.6.p.50.1. Amb.ep.12.p.200.1.l|Hier.ep.2.p.13.b. Cod.Th.nov.l.3.c.5.p.32.1. 16.t.2.l.22.p.51|not. p.50.1.2.

'Baronius remarque sur divers passages qu'il raporte de S. Jerome, que l'avarice des Ecclesiastiques, particulierement de ceux de Rome, estoit montée à un tel excés, qu'il avoit fallu la reprimer par cette severité 'honteuse à l'Eglise, puisqu'elle estoit une preuve des vices de ses ministres; mais utile pour arrester au moins en partie le cours de leurs dereglemens. 'C'est pourquoi S. Jerome dit qu'il ne se plaint pas de la loy, mais qu'il est affligé de ce que nous l'avons meritée. 'Personne ne s'en plaint, dit excellemment S. Ambroise, parceque nous ne croyons pas perdre quelque chose, lorsqu'on ne nous oste que de l'argent. Aussi, ajoute-t-il, 'je n'en parle pas pour m'en plaindre, mais pour faire voir aux payens que je ne me plains point de ces sortes de pertes; car j'aime mieux que nous ayons moins d'argent & plus de vertu & de grace. 'Saint Jerome nomme un Antoine & un Sophrone entre ceux dont la mauvaise conduite avoit deshonoré à Rome la profession monastique.

Bar.370.§121, 125. Hier.ep.2.t.1.p.13.b. b. Amb.ep.12.p.200.k. l. Hier.ep.22.p.144.c.

'Theodose fit une autre loy 20 ans aprés, qui estoit encore plus severe à l'égard des Diaconisses: mais il la revoqua aussi-

Cod.Th.16.t.2.l.27.28.p.60.64.

tost : & celle de Valentinien fut aussi enfin abrogée l'an 455 par Marcien.

L'AN DE JESUS CHRIST 371, DE DAMASE 5, 6.

[Les dates des Loix nous donnent sujet de croire"qu'Ampele ayant esté Prefet de Rome des l'an 370, fut continué en 371, & jusqu'au mois de juillet 372.]'Durant qu'il exerçoit cette charge, Valentinien donna quelque liberté à Ursin relegué en France, & à ses complices. Car il leur permit de se retirer où ils voudroient, pourvu que ce ne fust ni à Rome, ni dans les provinces suburbicaires. Baronius raporte les rescrits "qui en furent adressez tant à Ampele Prefet, qu'à Maximin [qui estoit en mesme temps]Vicaire de Rome :'& il paroist assez clairement par ce que Valentinien écrit au dernier, que les provinces suburbicaires sont celles mesmes qui estoient de la jurisdiction du Vicaire de Rome.[Au moins il est visible qu'on ne peut entendre tout l'Occident par ce terme sans une étrange absurdité, puisque la grace que Valentinien accordoit à Ursin, auroit esté de le chasser de tout son Empire.]

V. Valentinien I. § 22, 26.
Bar. 371. § 2.5.
Ib. § 24.
§ 5.

ARTICLE VI.

Les Orientaux demandent secours à Damase : Grand Concile à Rome contre les Ariens : Il écrit aux Evesques d'Illyrie.

a.

[L'EGLISE d'Orient, que Valens menaçoit depuis quelques années d'une tempeste tres dangereuse, commença proprement en celle-ci à l'eprouver ; & ce qui estoit de plus fascheux, c'est que les Orthodoxes mesmes y estoient divisez entre eux par divers schismes, dont le plus important estoit celui de l'Eglise d'Antioche, où S. Melece soutenu par tout l'Orient, & Paulin qui avoit la communion de l'Occident & de l'Egypte, formoient deux partis opposez.]'Les Orientaux avoient eu quelque esperance d'estre secourus par l'Occident, '& Silvain de Tarse leur en avoit apporté des lettres, par lesquelles ils témoignoient consentir que S. Melece demeurast seul Evesque d'Antioche.

Bas. ep. 220. p. 233. a. b.
ep. 50. p. 78. b. c.

'L'esperance de ce secours les avoit un peu fortifiez ; mais comme elle se fut bientost evanouie, ["Saint Basile, que Dieu leur avoit donné depuis peu pour protecteur, en l'elevant sur la chaire de Cesarée en Cappadoce, metropole du Pont, & dont la charité estoit vigilante & industrieuse,"se resolut avec

ep. 220. p. 233. a. b.
V. S. Basile § 51.
Ibid. § 68.

le conseil de Saint Athanase, d'écrire au Pape Damase la lettre 220, par Dorothée Diacre d'Antioche, qui porta aussi une lettre des Orientaux en corps aux Evesques d'Occident, pour les prier de leur envoyer des deputez, qui pussent leur donner la paix & les autres secours necessaires.

Ib. § 82. [" Dorothée retourna en Orient des le commencement de l'année suivante avec le Diacre Sabin ;]'& ils y raporterent à S. Basile & aux autres Prelats d'Orient, des lettres des Evesques d'Illyrie, d'Italie, & des Gaules. Sabin en avoit une particuliere de Saint Valerien [d'Aquilée]' pour Saint Basile.[a] La lettre des Evesques d'Italie & des Gaules est appellée synodique, & elle contenoit une confession de foy, écrite avec des caracteres apostoliques, qui exprimoient sans aucune ambiguité ni aucune reserve la croyance des SS. Peres. Bas.ep.273.p. 269.a. ep.324.p.317.d. a ep.69.p.111.b.

[Ce que nous venons de dire nous obligeant de reconnoistre qu'il y avoit eu vers ce temps là un Concile des Evesques des Gaules & d'Italie, nous croyons que ce peut estre]'celui de Rome dont Theodoret nous a conservé la lettre adressée à ceux d'Illyrie :[ce qui nous paroist d'autant plus probable,] 'que dans un exemplaire latin de la mesme lettre, l'adresse est aux Evesques Catholiques de l'Orient, [sans doute parcequ'on leur en avoit envoyé une copie : & ce qui le confirme,]'c'est qu'à la fin Sabin Diacre de Milan & legat declare qu'il a donné cette lettre copiée sur l'original. [Il y a donc toute sorte d'apparence que ce Sabin est celui mesme qui alla en Orient avec Dorothée ; que cette attestation est celle qu'il donna aux Orientaux ; & que la confession de foy que les Orientaux approuvoient si fort, est cette lettre mesme aux Prelats d'Illyrie. Car en effet elle autorise fortement la foy de Nicée, elle établit clairement la divinité du Saint Esprit, & elle annulle absolument le Concile de Rimini,]'ce que les Orientaux demandoient expressément. Thdrt.l.2.c.17. p.617.b. Col.r.t.1.p.165. p.169. Bas.ep.52.p.80. c.

'Le Concile qui l'écrivit fut tenu à Rome,[b] par l'autorité d'un rescrit imperial.[c] Il s'y trouva 90 ou 93 Evesques[d] de plusieurs pays,[e] c'est à dire de l'Italie & de la Gaule. Theodoret ne nomme que le Pape Damase & Valerien.[f] Le texte
NOTE 7. latin de la lettre qu'ils écrivirent, [" & qui en est assurément l'original,] y en ajoute huit autres que nous ne connoissons point. Col.r.t.1.p.165| Thdrt.l.2.c.17. p.617.b. b Col.r.p.165. c p.155|Thdrt.p. 617.b. d Soz.l.6.c.23.p. 667.668. e Thdrt.p.617. f Col.r.p.165.b.

[g] Cette lettre fut écrite sur les plaintes qu'avoient faites les Evesques des Gaules & de la Venecie :' & ces plaintes estoient, g p.156. Soz.l.6.c.13.p. 667.a.b.

dit Sozomene, contre Auxence & quelques autres, que l'on accusoit de soutenir la doctrine des Anoméens. Les Evesques de plusieurs provinces s'estant donc assemblez en grand nombre à Rome pour ce sujet, excommunierent Auxence & ses adherans, confirmerent de nouveau la foy de Nicée, & declarerent nul & invalide tout ce qui s'estoit fait à Rimini.

[C'est à peu pres ce qu'on peut tirer de la lettre du Concile, selon le grec : Le latin est plus doux à l'égard des Prelats condannez :] 'car il dit seulement que les Prelats denoncez ne voyoient pas assez quel estoit le sentiment des Peres qu'il falloit suivre, dautant que leur esprit estoit balancé par les differens Conciles alleguez de part & d'autres ; ce qui ne venoit d'aucune affection qu'ils eussent pour l'heresie, mais de simplicité & d'ignorance :[de sorte qu'on ne peut entendre ceci ni d'Ursace ni de Valens, ni d'aucun autre heretique declaré, que le Concile n'eust eu garde] 'd'appeller des Prelats de Dieu, comme il fait ceux-ci.' Il parle d'Auxence aussitost aprés:[mais je ne saurois entendre ce qu'il en dit ni selon le latin, ni selon le grec, sinon qu'on voit qu'il avoit esté condanné, sans qu'on puisse dire comment, ni quand, ni par qui.]' L'inscription de la lettre porte dans le latin, que le Concile avoit esté assemblé en partie pour examiner la cause d'Auxence.[Que si cela est, il faut qu'on y ait fait quelque autre decret contre luy avant que d'écrire la lettre.]

Col.r.t.1.p.166. p.166. p.166. Col.r.p.165.

'Saint Athanase dit dans sa lettre à Epictete, qu'il s'estoit tenu en ce temps là divers Conciles, & que tous les Evesques qui s'y estoient trouvez, avoient anathematizé tout d'une voix, comme animez d'un mesme esprit, ceux qui suivoient encore les sentimens d'Arius, "quoiqu'ils taschassent de se cacher, savoir Auxence de Milan, Ursace, Valens, & Caius de Pannonie :' & comme ces heretiques pretendoient estre appuyez de l'autorité de divers Conciles, les Orthodoxes avoient écrit partout que l'Eglise Catholique ne reconnoissoit point d'autre Concile que celui de Nicée.

Ath.ad Epic.p. 582.a. τοὺς ἔτι κρυπτομένους. b.

ART. VII.

ARTICLE VII.

De Saint Valerien d'Aquilée : Pierre d'Alexandrie se retire à Rome : Saint Basile se plaint de Damase.

L'AN DE JESUS CHRIST 372, DE DAMASE 6, 7.

V. S. Basile § 82, 83. [" SABIN alla donc en Orient porter la lettre du Concile de Rome, avec celle de S. Valerien & quelques autres. Il y estoit arrivé assez longtemps avant Pasque, & il en repartit quelque temps aprés cette feste pour retourner en Occident. Il y apporta diverses lettres, tant des Orientaux en corps avec le nom de S. Melece à la teste, que de S. Basile en particulier : Et ils conjuroient les Occidentaux par ces lettres de vouloir les assister plus puissamment, & mesme de leur envoyer un assez grand nombre de deputez pour pouvoir tenir lieu d'un synode.

Nous esperons avoir une autre occasion de parler plus V. S. Ambroise § 14. amplement"de ce saint Diacre, qui fut fait depuis Evesque de Plaisance : mais nous pouvons ramasser ici ce qui regarde NOTE 8. "S. Valerien d'Aquilée, l'un des plus illustres Evesques de ce temps là.]'On croit qu'il avoit succedé à Fortunatien,[qui Bar. 372. § 4. V. les Ariens § 69. estant tombé dans l'Arianisme,"y avoit fait tomber Libere l'an 357. Nous ne trouvons rien de S. Valerien dans l'histoire avant le Concile de Rome dont nous venons de parler. Il assista encore depuis à celui d'Aquilée en 381, où il est nommé, V. S. Ambroise § 26. "& signe avant S. Ambroise mesme, comme y presidant. Il assista aussi à celui de Rome en 382, & il y est mis avant les metropolitains de Thessalonique & de Sirmich, de quoy nous Ibid. note 2. rendrons raison"en un autre endroit.]'S. Jerome dont la sœur Hier. ep. 43. t. 1. p. 217 a. avoit embrassé la vertu, souhaita que ce Saint luy écrivist pour la fortifier dans la pieté ; ce qu'il espere, dit-il, de sa charité qui souffre tout.

'On croit qu'il peut estre mort en 388, parceque Saint Am- Bar 388. § 85. broise estoit à Aquilée dans les derniers mois de cette année là.[Et il falloit que ce fust pour quelque affaire aussi importante, qu'estoit la mort de l'Evesque, & le soin de luy donner un successeur,]'puisque dans ce temps là Theodose estoit à Amb. v. t. p. 83 b. Milan.'Les martyrologes de S. Jerome & Raban, marquent Flor. p. 000. 1. sa feste le 26 de novembre : le Romain & quelques autres la mettent le 27.'Ce qui le releve davantage, est la gloire que Bar. 17. nov. c.

Hier.chr. son Eglise acquit sous sa conduite. 'Car le Clergé d'Aquilée passoit alors pour une assemblée d'Anges & de bienheureux. [Nous pourrons marquer en particulier quelques uns de ceux qui le composoient," en examinant l'histoire de Saint Jerome, qui voulut luy mesme s'instruire de la pieté dans cette ecole.] V.S.Jerome § 3.

Ruf.in Hier.l.1. t.4.p.204.c. 'Chromace, [" qui fut depuis successeur de Valerien,] avoit exercé le sacerdoce sous luy. Jovin son Archidiacre, & Eusebe [frere de Chromace] l'un de ses Diacres, furent aussi faits Evesques. NOTE 9.

Bar.372.§ 40. 'Heliodore depuis Evesque d'Altin, Nepotien son neveu, & diverses autres personnes eminentes en pieté, avoient aussi esté elevez dans la discipline de l'Eglise d'Aquilée, selon Baronius.

Ruf.in Hier.l.1. p.204.c. 'Rufin dit qu'il y avoit esté dans un monastere.

a Bar.372.§ 41. [a] Baronius cite de Saint Jerome, que Valerien & le Clergé de son Eglise avoient entierement purgé Aquilée du venin de l'Arianisme dont elle avoit esté infectée.

Hier.ep.43.t.1. p.217.b. 'Neanmoins Saint Jerome ne le dit que de Saint Chromace & d'Eusebe son frere.

L'AN DE JESUS CHRIST 373, DE DAMASE 7, 8.

[S. Athanase qui éclairoit l'Eglise depuis pres de 47 ans, mourut en 373, & Pierre" homme excellent, que les Catholiques luy avoient donné pour successeur, fut bientost chassé d'Alexandrie par les Ariens, qui mirent Luce en sa place avec des cruautez & des violences horribles.] V.les Ariens § 122.

Thdrt.l.4.c.19. p.693.a. 'Damase avoit envoyé un Diacre à Alexandrie porter à Pierre des lettres de communion & de consolation. Ce Diacre tomba entre les mains des Ariens, qui l'envoyerent travailler aux mines de Pheno, aprés l'avoir tourmenté avec des inhumanitez étranges. [Pierre s'estant sauvé de leurs mains," se retira à Rome, où il trouva l'assistance que le temps permit de luy rendre; & il y demeura jusqu'à l'année 378, qu'il retourna à Alexandrie. Ib.§ 124.

Les Occidentaux avoient receu dés l'an 372, des sollicitations tres pressantes de la part de S. Basile & des autres Orientaux, qui les conjuroient de leur envoyer une deputation solennelle, tant pour les réunir entre eux mesmes, que pour les soutenir contre la persecution des Ariens. Neanmoins ils ne purent rien obtenir, & mesme le Prestre Evagre," qui retourna de Rome à Antioche sur la fin de l'an 373, témoigna que l'on n'estoit pas entierement satisfait en Occident de ce que les Orientaux y avoient écrit. V. S. Basile § 113.

Il paroist que Saint Basile fut fort mecontent de cette conduite des Occidentaux, & se degoustoit de leur envoyer de nouveaux deputez, quoiqu'Evagre l'y exhortast : mais soit par le conseil de S. Eusebe de Samosates, soit par quelque autre raison, il tomba d'accord d'envoyer à Rome au commencement de l'an 374, le Prestre Dorothée, & mesme Saint Gregoire de Nysse son frere ; mais on ne voit pas que cela se soit executé ; & il semble que Dorothée y vint seulement avec un autre Prestre nommé Sanctissime, qui pouvoit estre venu d'Occident en 372, soit de luy mesme, soit au nom de quelques Evesques.]

'Dans la lettre où Saint Basile parle d'envoyer S. Gregoire de Nysse à Rome, il taxe assez ouvertement le Pape Damase d'un esprit de faste & de grandeur, qui dedaignoit les autres Prelats comme beaucoup audessous de luy, & qu'il falloit traiter avec des flateries basses & indignes d'un homme de cœur.'Dans une lettre qu'il écrivit en 376, il ne parle pas moins fortement du faste des Occidentaux, & en particulier du plus considerable d'entre eux, [c'est à dire du Pape. Et veritablement comme d'une part S. Basile, qui ne voyoit les choses que de loin, pouvoit se tromper dans le jugement qu'il faisoit de la disposition de ces Prelats, & la croire plus criminelle qu'elle n'estoit,] 'aussi de l'autre les Occidentaux ont reconnu par la bouche de S. Ambroise, qu'on les avoit souvent accusez de mepriser l'union des Orientaux, & de rejetter les offres qu'ils leur faisoient.

Bas.ep.250.p. 250.d.

ep.8.p.54.

Cod.Th.ap.p. 98.

[Mais ce qui faschoit le plus Saint Basile en cela, estoit ce semble la maniere dont on agissoit à l'égard de Saint Melece, avec qui les Occidentaux ne se réunissoient point encore, & qu'ils traitoient mesme d'heretique aussibien que S.Eusebe de Samosates, comme nous le pourrons marquer dans la suite, quoique ces deux Prelats fussent alors actuellement bannis pour la foy, & que S. Eusebe ait depuis ajouté la couronne du martyre à tous ses autres merites.]

ARTICLE VIII.

Rescrit à Simplice : Florent de Pouzoles condanné : Luciferiens de Rome poursuivis par Damase.

L'AN DE JESUS CHRIST 374, DE DAMASE 8, 9.

Cod.Th.9.t.29. l.1.p.221|Amm. n.p.355. Cod.Th.ap.p. 91. V. Valentinien I. § 29.

'SIMPLICE estoit" Vicaire de Rome au commencement de cette année, selon la date d'une loy. [Nous pouvons donc raporter au mesme temps,]'un rescrit que l'Empereur luy adressa en cette qualité, & par lequel il ordonnoit que tous ceux qui feroient des assemblées illicites au mepris de la religion, [comme les Ursiniens,] seroient bannis à cent milles [ou 40 lieues] de Rome, afin qu'au moins leur obstination ne pust nuire qu'à eux mesmes, & que ceux qui auroient esté condannez par le jugement des Evesques Catholiques, ne pourroient plus retourner aux Eglises qu'ils avoient souillées, p.62.94. 'c'est à dire apparemment qu'on les chasseroit de leur ville p.91. episcopale & de son territoire,'& que mesme ils ne pourroient demander à l'Empereur qu'il fist revoir leur procés.

[Il semble par la premiere partie de cet edit, que les Ursiniens avoient fait quelque nouveau trouble dans Rome. p.83.92, Florent de Pouzoles avoit pu donner lieu à la seconde.]'Car ayant esté deposé à Rome par les Evesques, peutestre cette année mesme ou la precedente, il s'adressa à l'Empereur, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon que s'il avoit esté condanné à Rome par le jugement des Evesques, il luy estoit défendu de faire la moindre poursuite devant aucun tribunal. [Il ne laissa pas neanmoins de se vouloir maintenir, & de faire de nouveaux troubles cinq ou six ans aprés, comme nous verrons en 378.]

Comme on ne marque point le sujet de la deposition de ce Florent, nous exposerons ici au jugement des lecteurs une conjecture sur ce sujet, qui pourroit n'estre pas vraie, mais Mar.&F.p.68. qui n'est pas neanmoins sans apparence.]'Car les Prestres Marcellin & Faustin parlent d'un Florent Evesque d'Ostie, de la communion de Damase, qui ayant sceu que Macaire Prestre Luciferien, banni à la poursuite de Damase, avoit esté enterré dans un vieux sepulcre, le fit transferer de là dans la basilique de S. Astere Martyr, & l'y fit enterrer parmi les Prestres Catholiques. [Une action de cette nature ne pouvant pas ce sem-

ble estre tolerée, il peut estre assez probable qu'au lieu d'Ostie, cela se passa à Pouzoles, & que ce fut le sujet de la deposition de Florent. Il est vray qu'on marque à Ostie, & non à Pouzoles, un S. Astere Martyr le 21 d'octobre : mais cela n'empesche pas qu'il n'y eust à Pouzoles une eglise de son nom.]'Les Prestres p.65. Marcellin & Faustin Luciferiens, louent beaucoup ce Macaire. Il vivoit, disent-ils, dans une merveilleuse abstinence, ne buvant point de vin, & ne mangeant point de viande, mais seulement des choses seches avec de l'huile, toujours dans le jeûne & dans la priere.'Ils pretendent mesme qu'il chassoit les de- p.66. mons des possedez.

'Ils ajoutent que l'Archevesque Damase persecutant les p.66. Luciferiens, & ne leur permettant point de s'assembler durant le jour, Macaire les fit assembler en une maison durant la nuit. 'Mais les Clercs de Damase l'ayant sceu, y entrerent avec des p.67. sergens, chasserent le peuple, & prirent Macaire, qui estant, disent-ils, trainé, plutost que mené, sur des cailloux, se fit une grande blessure à la cuisse. Il fut neanmoins presenté le lendemain devant le juge, qui le voyant obstiné à rejetter la communion de Damase, l'envoya en exil selon l'ordre de l'Empereur ; & estant arrivé à Ostie, [ou à Pouzoles, selon ce que nous avons dit, pour estre conduit dans son exil,]il y mourut de sa blessure.

'Ils ajoutent que Damase, en ayant receu pouvoir de l'Em- p.69. pereur, fit bannir par les juges plusieurs autres Prestres Catholiques, & mesme quelques laïques ; & ils disent qu'il faisoit plaider ces causes par des avocats payens : mais ils semblent pretendre que l'Empereur n'avoit rien decreté nommément contre les Luciferiens, & que Damase leur appliquoit les loix faites en general contre les heretiques.

'Les Luciferiens avoient un Evesque à Rome nommé Aure- p.65. le, que Damase tascha souvent de chasser ; mais il y demeura jusqu'à la mort. [Aprés luy]'ils y établirent Ephese, qui fut or- p.69. donné par un nommé Taorge, & que Damase tascha aussi de chasser, comme nous verrons dans la suite. [Nous ne marquons point le temps où tout ceci est arrivé, parceque nous n'en avons point de connoissance.]

ARTICLE IX.

Damase est presque surpris par Vital ; est consulté par S. Jerome ; condanne les Apollinaristes dans un Concile.

L'AN DE JESUS CHRIST 375, DE DAMASE 9, 10.

[NOUS avons dit que S. Basile & les Orientaux avoient envoyé l'année precedente Dorothée & Sanctissime en Occident. Ces deux Prestres en s'en retournant en Orient, y raporterent ce semble des lettres d'un Concile que Damase avoit tenu à Rome."Elles portoient que les Occidentaux avoient un grand desir de secourir les Orientaux, mais qu'ils attendoient une occasion propre pour cela. Ils y faisoient voir aussi leur foy sur la divinité du Saint Esprit, & sur le mystere de l'Incarnation. V. S. Basile § 126.

Mais en mesme temps que Damase condannoit tacitement Apollinaire par cette definition, (car on n'avoit encore rien prononcé nommément contre luy,) il pensa par megarde luy donner un grand avantage contre l'Eglise." Car Vital Prestre de son parti estant venu à Rome cette année mesme, comme nous croyons, Damase approuva une confession de foy ambiguë & equivoque qu'il luy presenta. Il le renvoya ensuite à Paulin d'Antioche, pour estre receu dans la communion de l'Eglise,"& écrivit sur ce sujet une lettre à Paulin mesme, dont ses partisans firent de grands trophées contre S. Melece. V. les Apollinaristes § 9. V. S. Basile § 125.

Mais Damase s'estant douté de la surprise que Vital luy avoit faite, il récrivit à Paulin, & luy envoya une confession de foy dressée dans un Concile de Rome, pour faire signer à Vital avant que de le recevoir. Il y a apparence que Vital le refusa : "car il est certain qu'il fit schisme contre Paulin en 377 au plustard. Nous avons encore cette profession de foy adressée à Paulin, & elle est celebre dans l'histoire : mais nous avons assez parlé en un autre endroit. V. les Apollinaristes § 10.

L'AN DE JESUS CHRIST 377, DE DAMASE 10, 11.

Nous croyons qu'il faut mettre en 376 & 377,"les lettres que S. Jerome écrivit du desert de Calcide en Syrie au Pape Damase, pour le consulter sur la difficulté des hypostases, & savoir avec qui il devoit communiquer d'entre ceux qui se pretendoient Evesques d'Antioche. On n'a pas de preuve V. S. Jerome § 17, 18.

positive queDamase luy ait répondu: mais il est bien à presumer qu'il le fit, & qu'il luy conseilla de communiquer avec Paulin.

V. S. Basile § 140. "Dorothée & Sanctissime furent encore envoyez cette année par l'Orient aux Occidentaux, pour leur demander le secours dont ils coutinuoient toujours d'avoir besoin, & pour les prier de condanner Eustathe de Sebaste qui estoit retombé dans l'heresie des Macedoniens, & Apollinaire qui commençoit à se declarer ouvertement heresiarque. Ce fut en cette occasion que]'Dorothée dans une conference qu'il Bas. ep. 321. p. 314. c. eut avec le Pape & Pierre d'Alexandrie, eut la douleur d'entendre mettre au rang des Ariens Saint Melece & S. Eusebe de Samosates ; de quoy Saint Basile se plaignit fortement à Pierre.

[On ne sçait pas s'il se fit quelque chose à l'égard d'Eustathe. V. les Apollinaristes § 11. Mais pour Apollinaire, "il fut condanné solennellement dans un grand Concile que Damase convoqua à Rome sur la fin de l'an 377, ou au commencement de l'an 378. Pierre d'Alexandrie y assista. Apollinaire y fut mesme deposé de l'episcopat avec Vital & Timothée ses disciples.]

ARTICLE X.

Ursin s'unit aux Ariens ; est relegué à Cologne ; fait accuser Damase par Isaac, qui est condanné par Gratien : Damase est absous par le Concile de Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 378, DE DAMASE 11, 12.

[DAMASE donna au commencement de cette année une preuve sinon de son autorité, au moins de son V. les Ariens § 134. affection pour la foy & pour l'Eglise, "en accompagnant d'une lettre Pierre d'Alexandrie, qui retournoit prendre possession de son Eglise, où son peuple le rappelloit, & où Valens n'estoit pas en état de l'empescher de rentrer ; de mesme que Jule avoit écrit pour S. Athanase l'an 349, en une rencontre semblable.

Mais Damase qui se rejouissoit de voir les autres Prelats rétablis dans leur dignité, estoit continuellement troublé dans la sienne par la faction d'Ursin. Outre toutes les peines que ces schismatiques luy avoient causées dans les premieres années de son pontificat, Ursin à qui Valentinien avoit laissé vers l'an 371, la liberté d'aller où il voudroit, à l'ex-

ception des provinces suburbicaires, abusa de cette grace ; & s'estant apparemment retiré à Milan,] 'il n'eut pas de honte de s'unir aux Ariens dans le temps mesme qu'ils s'efforçoient par une conspiration detestable de troubler l'Eglise de Milan, [où Saint Ambroise qui en estoit Evesque depuis la fin de l'an 374, travailloit à rétablir la pieté.] Ursin s'assembloit donc secrettement avec ces ennemis declarez de J. C, tantost devant les portes de la synagogue, tantost dans les maisons des Ariens ; & n'osant pas se trouver ouvertement dans leurs assemblées publiques, il y envoyoit ses partisans pour leur donner les avis & les ouvertures qu'il jugeoit propres pour troubler la paix de l'Eglise, taschant par ces bons offices de meriter de plus en plus l'assistance & la protection de ces heretiques, par le secours desquels il subsistoit jusques alors. 'Il s'unissoit particulierement avec Valens [a] faux Evesque de Pettau dans la Pannonie, accusé d'avoir livré sa patrie aux ennemis.

Amb. ep. 4. p. 162. c.

Cod. Th. ap. p. 69.

[a] Amb. ep. 1. p. 167.

'Il ne cessoit de tenter toutes sortes de voies pour surprendre Gratien, [qui estoit devenu maistre de l'Occident en 375, par la mort de Valentinien I. son pere. Mais au lieu d'en obtenir quelque chose,] 'il fut enfin relegué par le jugement de Gratien 'à Cologne dans les Gaules, depeur qu'il ne troublast encore l'Eglise par son inquietude ordinaire. 'Il importuna souvent Gratien par ceux qu'il luy envoyoit, plutost qu'il ne luy demanda avec respect qu'il voulust l'ecouter ; & Gratien l'ecouta enfin, mais seulement pour le porter à abandonner ceux qui le suivoient, [& à renoncer au parti dont il estoit chef.

Cod. Th. ap. p. 68.

p. 82.

p. 91.

p. 92.

Ne pouvant rien obtenir pour luy, il s'efforça de troubler au moins celui dont il souhaitoit si ardemment d'occuper la place : & ce fut pour cela que] 'sa faction suborna un Juif nommé Isaac, [qui non seulement avoit d'abord suivi les superstitions de ceux dont il tiroit sa naissance, mais qui ayant fait durant quelque temps profession du Christianisme,] profana les divins Mysteres en retournant à la synagogue. Les schismatiques pousserent, dis-je, cet homme à attaquer Damase, & à faire diverses fourberies sur ce sujet, pour repandre le sang des innocens, & depouiller l'Eglise [Romaine] de presque tous ses ministres, [en les occupant à défendre leur Evesque, ou en les faisant arrester sous pretexte d'instruire son procés,] ou en les rendant eux mesmes complices du

p. 84. 85.

du crime dont on l'accusoit, & qui n'est point exprimé.]

'Le dessein des Ursiniens estoit d'oster à Damase comme estant accusé, l'autorité de juger les autres, [selon le devoir de sa charge,] & l'ordre qu'il en avoit receu de l'Empereur. 'Mais Gratien par une inspiration de Dieu, rompit toutes leurs machines : [Et ce fut apparemment en evoquant à luy] 'cette cause, qui avoit d'abord esté portée devant les juges civils.'Car ce fut par son jugement que l'innocence de Damase fut reconnue, & que son integrité receut les louanges qu'elle meritoit ; & Isaac qui ne put prouver les crimes dont il l'accusoit, y trouva la juste punition de ses calomnies,' ayant esté relegué en un coin d'Espagne. p.85. p.85. p.87. p.85. p.82.

[Le P. Sirmond nous a donné en 1630, un écrit sur la Trinité & sur l'Incarnation, fait par un Isaac qui avoit quitté le Judaïsme pour embrasser la religion Chrétienne.]'Gennade parle de cet écrit, fort embarassé, dit-il, & fort obscur, mais qui neanmoins établit la verité des trois Personnes, qui quoique distinguées par leurs proprietez singulieres, ne sont neanmoins qu'une seule divinité ; & que dans l'Incarnation, les deux natures subsistent, & ne forment que la Personne unique du Fils de Dieu. Le P. Sirmond remarque dans sa preface, que Gennade met cet Isaac entre les auteurs qui ont paru un peu avant la fin du IV. siecle.[Ainsi nous ne voyons rien qui empesche de croire que ce soit le calomniateur de Damase, qui aura composé cet écrit dans le temps qu'il faisoit profession du Christianisme. Genn c.26.

Autant que nous en pouvons juger par les monumens de ce temps là,]'Damase aprés avoir esté absous par Gratien, ce qui luy ostoit tout sujet de craindre les poursuites des hommes, ne crut pas que cela dust suffire pour justifier la reputation d'un Evesque. Il se soumit encore luy mesme au jugement des Prelats,'dont l'examen est d'autant plus severe, qu'ils ne se contentent pas des preuves que peut alleguer un accusateur, mais regardent encore davantage les mœurs & la conduite de l'accusé.'Car Damase consideroit que si [le jugement de l'Empereur,]& la pureté de sa conscience, mettoient sa personne hors de tout danger, ce seroit neanmoins une tache à la religion, qu'un calomniateur pust encore dechirer ses ministres [par des accusations qui auroient toujours quelque couleur tant qu'il n'auroit point esté declaré innocent par le jugement des Evesques. Cod.Th ap p. 87.88. p.81 88. p.88.

Cela se fit, comme nous croyons, dans le Concile de Rome "tenu, selon l'opinion des plus habiles, à la fin de cette année 378, & dont nous avons encore la lettre,] 'puisque cette lettre dit qu'on ne doit point recevoir pour accuser des Prestres ou des Evesques, ni un ennemi, ni un calomniateur, ni des hommes tels que ceux qu'on avoit vu depuis peu se rendre denonciateurs :[ce qui paroist tout à fait se raporter à l'histoire d'Isaac, qui fait un des principaux sujets de cette lettre, mais non l'unique : voici les autres.] NOTE 10.

p.89.

ARTICLE XI.

L'Eglise est troublée par les Evesques de Parme & de Pouzoles, par Restitute, & par Claudien Donatiste : Lettre du Concile de Rome à Gratien, qui récrit à Aquilin.

[VALENTINIEN, comme nous avons vu, avoit ordonné que les Evesques seroient jugez par celui de Rome.] 'Mais les magistrats n'agissoient pas avec assez de vigueur & de vigilance pour faire executer cette ordonnance;[a]& quoiqu'Ursin fust relegué[à Cologne,] ceux qu'il avoit ordonnez, sollicitoient secrettement de sa part les personnes les plus viles. L'exemple de leur revolte animoit quelques méchans Evesques, qui par un attentat temeraire, & par un mepris profane, ne se mettoient pas en peine du jugement de l'Evesque de Rome: de sorte que se voyant condannez par luy, ou pres de l'estre à cause de leurs crimes, ils achetoient le support du peuple, & contraignoient les juges de se retirer en les menaçant de les tuer. Ainsi chassant ou meprisant ceux qui vouloient prendre connoissance de leurs affaires, ils se conservoient le sacerdoce par le violement des loix.

Cod.Th.ap.p. 90.91.93. a p.82.

p.83. 'De ce nombre estoit l'Evesque"de Parme,'qui ayant esté condanné par le Concile de Rome, demeuroit toujours neanmoins dans son Eglise,'qu'il tourmentoit nonobstant sa deposition; & mesme il semble qu'il causoit du trouble dans Rome. 'Le Concile de Rome qui avoit condanné cet Evesque, avoit esté tenu sous le predecesseur d'Aquilin Vicaire de Rome; [ainsi c'estoit assez vraisemblablement celui qui avoit condanné les Apollinaristes.] NOTE 11. 1.

p.92. p.92.

1. Je ne sçay s'il ne faudroit point lire *de Porto*.

'Outre l'Evesque de Parme, Florent de Pouzoles, qui, comme nous avons vu en 374, avoit esté deposé à Rome par la sentence des Evesques, confirmée par l'Empereur, à qui Florent avoit eu recours, estoit rentré secrettement dans Pouzoles, s'estoit empaté de l'Eglise, & avoit excité beaucoup de seditions dans la ville, 'en tenant des assemblées illicites, & corrompant par sa malignité ceux du peuple qui avoient assez peu de lumiere pour le suivre. p.83. p.92.93.

'Restitute [Evesque] d'Afrique, avoit eu ordre de l'Empereur de répondre devant les Evesques [de sa province.] Mais au lieu d'obeïr, il avoit assemblé une troupe de gents cruels & insolens pour eviter le jugement. p.83.

'Les Donatistes, [contre qui les Empereurs s'estoient souvent elevez,] s'estoient glissez jusque dans Rome, quoiqu'en petit nombre, '& ils y avoient acquis le nom de Montagnars ou Rochistes,[a] parcequ'ils avoient commencé à y avoir une eglise sur une montagne [parmi des roches.][b] Les Donatistes d'Afrique avoient accoutumé de leur envoyer des Evesques pour leur en ordonner un, ou de leur en envoyer un d'Afrique tout ordonné, [comme ils firent en ce temps là.] 'Car aprés Lucien, qui estoit leur quatrieme Evesque à Rome, Claudien dont parle S. Optat, 'fut choisi pour estre aussi envoyé à Rome en cette qualité. L'Empereur commanda qu'on l'en chassast, & qu'on le renvoyast en Afrique d'où il estoit: Mais quoiqu'on l'eust souvent mis en prison pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit neanmoins toujours, & continuoit non seulement à profaner par son battesme illegitime ceux qui n'avoient point encore participé aux mysteres, mais aussi à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déja receus, en les battizant une seconde fois, 'donnant pour cela de l'argent aux pauvres, afin qu'ils souffrissent qu'on les rebattizast. [Voilà les scandales qui affligeoient les Evesques d'Italie.] Opt.l.2.p.49. Aug.de unit.c.3. t.7.p.142.2.b|ep. 165.p.287.1.d. a Hier chr. b Aug.hær.69.t. 6.p.12.2 d. Opt.l.2.p.49. Cod.Th.ap.p. 83.84. p.84.

'S'estant donc assemblez à Rome en fort grand nombre, de tous les endroits de l'Italie [soumis à la metropole de Rome,] 'ils écrivirent à Gratien pour luy representer ces desordres, & le supplier de faire executer l'ordre que luy mesme [avec son pere] avoit donné, que les Evesques fussent jugez par celui de Rome, & non par les magistrats seculiers. [Il y a bien de l'apparence que l'Empereur n'avoit pretendu autre chose que d'autoriser, à l'égard du Pape, les Canons de l'E- p.79. p.78.&c.

glise, qui rendent le metropolitain juge avec son Concile des Evesques de sa province dans les causes ecclesiastiques; & peutestre seulement qu'il luy avoit encore attribué la connoissance des causes civiles qui concernoient les Ecclesiastiques de sa province.

Cod.Th.ap.p. 85.86. Mais il est certain que le Concile dont nous parlons, tasche d'étendre plus loin l'autorité du Pape;]'car il prie Gratien d'ordonner que ceux qui seront condannez par le jugement du Pape ou des autres Evesques Catholiques, & qui voudront demeurer dans leur Eglise aprés cette condannation, seront bannis de leur evesché; & que ceux qui ne voudront point comparoistre devant les Evesques où ils auront esté citez, seront contraints par le Prefet d'Italie ou par son Vicaire, de venir à Rome: Que si l'Evesque accusé est dans des provinces eloignées, il sera contraint par les juges des lieux de comparoistre devant son metropolitain; & si le metropolitain luy est suspect, il pourra appeller au Pape, ou à un Concile de quinze Evesques voisins: Mais que si l'accusé est un metropolitain, il faudra necessairement qu'il vienne à Rome, ou qu'il comparoisse devant ceux que l'Evesque de

p.87. Rome aura nommez pour estre ses juges:'& que ceux qui auront esté condannez de cette sorte, seront obligez de demeurer en repos[sans faculté de se pourvoir autrepart.]

p.87-89. 'Le Concile demande ensuite en particulier pour le Pape, qui, quoique egal aux autres Prelats pour le ministere[de l'episcopat,]est neanmoins relevé audessus d'eux par la prerogative du siege apostolique: le Concile, dis-je, demande qu'il ne soit pas assujetti aux juges civils, puisque les autres Evesques avoient esté exemtez de leur jurisdiction, mais qu'il puisse répondre devant le Concile, ou que l'Empereur se reserve à luy mesme la connoissance de ce qui le regardera, laissant aux juges ordinaires le soin d'examiner les faits, mais non l'autorité de prononcer.

[Nous ne savons pas ce que Gratien récrivit au Concile;]

p.90-92|Bar. 381.§2-7. 'mais nous avons un rescrit adressé au Vicaire Aquilin, qui luy avoit ce semble demandé ses ordres, où reprenant presque tous les chefs de la lettre du Concile, aprés avoir blasmé fort rudement le peu de soin qu'avoient les officiers de faire executer les loix imperiales, il confirme absolument le rescrit envoyé à Simplice[en 374,]ordonne sous de grandes peines que l'Evesque de Parme, Florent de Pouzoles, Clau-

dien le Donatiste, & tous ceux que les Conciles auront condannez comme pertubateurs de la religion, seront chassez de leur diocese, & bannis à cent milles de Rome. Il confirme tout ce que le Concile luy avoit demandé touchant le jugement des Evesques, ajoutant au jugement du Pape, que c'est celui qu'il aura rendu avec le conseil de cinq ou de sept Evesques. Il ajoute à la fin une défense de recevoir des personnes infames à se rendre denonciateurs contre les Evesques ; & que ceux qui auront esté condannez, seront bannis seulement de leurs Eglises, [mais non à 40 lieues loin. Il n'y parle point de ce que le Concile avoit demandé pour le Pape en particulier.]

ARTICLE XII.

Damase écrit contre Maxime le cynique : Le Concile d'Aquilée défend l'innocence de ce Pape.

L'AN DE JESUS CHRIST 380, DE S. DAMASE 14, 15.

V. Theodose I. § 5. ["L'ORIENT eut en 380 la joie de voir battizer Theodose son Empereur, par les mains d'Ascole Archevesque de Thessalonique ; & on croit que ce fut ensuite de cela

Ibid. qu'il publia sa loy du 28 de fevrier," où il declare qu'il veut que tous ses sujets suivent la foy que l'Eglise Romaine avoit receue des Apostres, & qui estoit alors enseignée par le Pape Damase & par Pierre d'Alexandrie.]

'Damase avoit souvent écrit aux Evesques de Macedoine, Coll. r t. 1. p. 39. de prendre garde qu'on ne fist rien de mal à propos à Constantinople, [où S. Gregoire de Nazianze rétablissoit l'Eglise Catholique entierement abatue par les Ariens, mais n'en vouloit pas accepter l'episcopat. Neanmoins la prevoyance de

V. S. Gregoire de Naz. § 75. Damase ne put empescher que" quelques Evesques d'Egypte n'entreprissent par une temerité insupportable d'y ordonner

Ib. § 76. pour Evesque un cynique nommé Maxime." Le peuple le

Ib. § 78. chassa aussitost de la ville ;" & Theodose qu'il alla trouver, le rejetta de mesme. Les Evesques de Macedoine, dont Ascole estoit chef, manderent ceci à Damase, qui fut fort indigné de ce que Maxime avoit esté ordonné Evesque, & fort satisfait de ce qu'il avoit esté rejetté par l'Empereur. Il le témoigna dans deux lettres que nous avons de luy, l'une qui

est la réponse aux Evesques de Macedone, & l'autre qui s'adresse à Ascole en particulier.

L'AN DE JESUS CHRIST 381, DE DAMASE 15, 16.

Ont tint en 381 à Constantinople le second Concile oecumenique," auquel neanmoins nous ne trouvons point que Damase ait eu aucune part,]' quoiqu'il ait sceu des l'année precedente le dessein qu'on avoit de l'assembler.[" Nectaire y fut elu Evesque de Constantinople,]' & on écrit que Theodose envoya prier Damase de confirmer son election.

V. S. Greg. de Naz. § 85. — p. 41. — Ibid. § 93. — p. 77.

[" Les Occidentaux tinrent la mesme année un autre Concile à Aquilée, & entre plusieurs affaires importantes que l'on y traita, il y en eut une qui regardoit directement le Pape Damase. On ne marque pas precisément ce que c'estoit: mais on voit qu'Ursin, qui, selon ce que nous avons dit, estoit alors banni à Cologne,' ne laissoit pas de troubler la ville de Rome par les lettres qu'il y envoyoit, & par les cabales d'un nommé Pascasin" eunuque, qui s'efforçoit de soulever les payens & les gents perdus.' Il faisoit en mesme temps à Gratien des choses qui blessoient sa pudeur, & qui estoient egalement" indignes, dit le Concile, & d'estre proferées par un Evesque, & d'estre entendues par un Empereur tel que Gratien.[Ces termes ont un grand raport à ce que disent les Pontificaux,]' que Damase fut accusé d'adultere par Concorde & Calliste Diacres,[qui pouvoient estre des emissaires de la faction d'Ursin.]

V. S. Ambroise § 31. — Amb. ep. 4. p. 183. h. — abscisi. — g. — aliena ab officio & nomine sacerdotis. — Anast. c. 38. p. 21 | Boll. apr. t. 1. p. 32. 1.

'Le Prefet de Rome, qui estoit cette année Valerien,ᵃ envoya à Gratien une relation de ce qui se passoit,[suivant peutestre ce que le Concile de Rome avoit demandé en 378,]' que les causes des Papes fussent renvoyées à l'Empereur mesme.ᵇ Le peuple Romain attendoit avec beaucoup d'inquietude le succés de cette relation du Prefet; & les Prelats mesmes,[qui estoient hors la jurisdiction ordinaire de Rome,] croyoient avoir perdu leur repos & leur tranquillité' par le trouble qui agitoit cette teste de tout le monde Romain, d'où le droit de la communion sacrée couloit sur tous les autres.

Cod. Th. chr. p. 104. — a Amb. ep. 4. p. 183. h. — Cod. Th. ap. p. 83. — b Amb. ep. 4. p. 183. h. — g.

'Ursin au contraire [voulant profiter du trouble qu'il avoit suscité, sollicitoit continuellement auprés de Gratien, & l'importunoit mesme au milieu des guerres, pour tascher de le surprendre. Il avoit souvent esté rejetté; mais il ne se rebutoit pas.' Il taschoit de toucher Gratien de compassion pour

p. 82. d. — e.

luy ;'& luy representant sans cesse des choses honteuses, (c'est à dire apparemment le crime dont on accusoit le Pape,) il s'efforçoit, autant que nous en pouvons juger, d'obtenir non seulement d'estre rappellé de son exil,'mais mesme d'estre établi Evesque au lieu de Damase. p.183.g. p.182.e.

'Les saints Evesques assemblez à Aquilée, crurent donc que cette affaire estoit assez importante pour en écrire [à Gratien,] & le supplier de n'avoir aucun égard aux importunitez d'Ursin, tant à cause du trouble que cela causeroit dans Rome, que parcequ'eux mesmes ne pourroient jamais avoir de communion avec un homme qui vouloit usurper une dignité qui ne luy appartenoit pas, qui s'estoit rendu odieux par les maux qu'il avoit causez, & que l'on avoit vu se joindre de parti & d'intrigue avec les Ariens contre l'Eglise Catholique de Milan.'Ils protestent que cette affaire leur causoit encore plus de douleur & d'inquietude que celle des Ariens, parcequ'elle estoit capable de troubler toute l'Eglise. p.182.183. p.182.c.d.

[Nous ne savons point ce qui en arriva, sinon que Damase demeura toujours paisible possesseur du pontificat, honoré pour sa vertu aussibien que pour sa dignité :]'& c'est particulierement pour sa pureté que S. Jerome le releve.[a] Les Pontificaux disent que l'accusation d'adultere qu'on avoit formée contre luy, fut portée à un Concile de 44 Evesques, qui purgerent Damase, condannerent & chasserent de l'Eglise les Diacres Concorde & Calliste ses accusateurs. Hier.ep.50.p.109.a. a Boil.apr.t.1.p.32.1.

ARTICLE XIII.

Grand Concile à Rome : Damase fait Ascole & Anyse de Thessalonique ses Vicaires en Illyrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 382, DE DAMASE 16, 17.

[IL y eut sur la fin de cette année un grand Concile à Rome, & qui peut presque passer pour œcumenique. Mais comme S. Ambroise semble avoir eu la principale part à sa convocation, & peutestre encore à ce qui s'y fit, nous le reservons pour son histoire.]

'Baronius raporte de sa collection de Cresconius, un decret de ce Concile sur la préeminence du siege de Rome ;'& sur l'autorité des Eglises d'Alexandrie & d'Antioche. [C'est le Bar.382. § 19.

 L'an de J.C. 381, de Damase 16, 17.

mesme que celui de Gelase, sous le nom duquel les savans ont accoutumé de le citer, & je ne voy point que d'autres le citent d'un Concile sous Damase, quoique cela l'autorisast davantage.

[L'un des plus illustres Prelats qui se trouverent au Concile, fut Ascole Evesque de Thessalonique. Nous avons parlé de sa vertu dans un titre particulier ; & tout ce que nous en voulons dire ici, c'est que Damase le fit son Vicaire dans l'Illyrie orientale. Mais pour expliquer ceci, il faut savoir que depuis que Diocletien, ou Constantin au moins, avoit divisé l'Empire Romain en quatre parties, l'Illyrie qui comprenoit un grand nombre de provinces le long du Danube avec toute l'ancienne Grece, & dont la ville de Sirmich estoit comme la capitale, avoit toujours esté comprise dans l'Empire d'Occident. Mais en l'an 379, "Gratien demembra la Grece & la Dace des autres provinces plus occidentales, & les joignit à l'Empire d'Orient en faveur de Theodose, ce qui forma le corps de l'Illyrie orientale, où Thessanonique metropole de la Macedoine estoit la ville la plus illustre. (V. Gratien § 9.)

Les Papes qui croyoient ce semble avoir quelque jurisdiction particuliere sur les pays de l'Empire d'Occident, ne voulurent pas perdre celle qu'ils pretendoient sur ces provinces de l'Illyrie, qui en avoient esté separées : & autant qu'on en peut juger, ce fut pour cela]'& pour empescher que les Evesques de ce pays n'aimassent mieux se joindre [aux Evesques]de Constantinople & à leurs Conciles, ausquels on avoit commencé des l'an 381 à les appeller, & pour lesquels ils pouvoient avoir plus d'inclination que pour Rome ; ce fut, dis-je, pour les attacher à leur siege, que les Papes choisirent les Evesques de Thessalonique pour les y faire leurs Vicaires, & leur donner le pouvoir d'agir en leur nom [dans les occasions où ils croyoient avoir droit de se méler des affaires de ces Eglises. Ainsi les Evesques de Thessalonique en soutenant les pretentions de Rome, devinrent comme les chefs & les Patriarches de toute l'Illyrie orientale ;]'car on leur donne quelquefois le titre de Patriarches.[Cela ne se fit pas neanmoins sans difficulté, & sans quelque resistance des autres metropolitains, qui ne se croyoient peutestre pas obligez de reconnoistre pour superieur celui qui jusqu'alors avoit esté leur egal. Nous raportons le fait tel qu'il nous paroist

(Lup. ep. p. 627. 628.)

(Thdrt. L. p. 580. b|n. p. 170. 2. d.)

roist par l'histoire, sans pretendre en examiner la justice, ni si ce qui s'est fait a dû ou pu se faire selon les Canons.]

'Nous apprenons du Pape Innocent I, que ses predecesseurs, (c'est à dire Damase sous qui Ascole mourut,) avoient commis à Ascole en consideration de ses merites, le soin de l'Acaïe, de la Thessalie, des deux Epires, de la Candie, des deux Daces, de la Mesie, de la Dardanie, &"la Prevalitaine. [C'estoit avec la Macedoine ce que comprenoit l'Illyrie orientale cedée par Gratien à Theodose.]'Les Papes luy commirent, dit Innocent, le soin de ces provinces, pour juger en leur nom les causes qui y naistroient,"& y estre le premier entre les Primats, sans prejudice neanmoins de la primauté de ces Eglises. Col.r.t.1.p.48.49. aujourd'hui l'Albanie en partie. p.48.49. &c.

[Voilà donc quelle fut l'origine du Vicariat de Rome donné à Thessalonique,]'que les Papes suivans, comme Jean VIII. & Nicolas I, commencent à Damase. [Pour les droits & les consequences de ce Vicariat, ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Nous pouvons neanmoins remarquer'que M^r^ de Marca soutient que ce Vicariat de Rome n'a point donné de nouvelle autorité à l'Evesque de Thessalonique, & n'a fait qu'appuyer davantage celle qu'il avoit de luy mesme comme Exarque [ou premier metropolitain] de l'Illyrie orientale. [Mais je ne sçay s'il seroit aisé de prouver ce qu'il suppose. Blond.prim.p.627. Marc.conc.l.6.c.5.§3.p.78.

Aprés qu'Ascole fut mort,]'Damase qui savoit quelle estoit la sainteté d'Anyse son successeur, & combien il estoit rempli d'amour pour la justice, luy remit la connoissance de tout ce qui se passoit en ces quartiers là,'& luy donna le soin de juger en son nom les causes qui naistroient dans l'Illyrie orientale, comme avoit fait son predecesseur.'Sirice successeur de Damase fit la mesme chose,'& ordonna qu'on ne pourroit consacrer aucun Evesque dans l'Illyrie [orientale] sans le consentement de celui de Thessalonique;'ce qui paroist"neanmoins ne s'estre pas executé sitost. Col.r.p.46. p.48.49. p.46. p.43. v.Sirice. p.44.

[Il faut remarquer que quoique Damase eust déja établi Ascole & Anyse ses Vicaires,]'neanmoins lorsque Saint Leon donna le mesme droit à Anastase leur successeur, il ne parle point de Damase, mais dit qu'il suit l'exemple de Sirice, qui avoit le premier, dit-il, commis Anyse en sa place"en une certaine maniere.'On croit que cela se peut expliquer par cette certaine maniere: & que Damase avoit seulement commis Ascole & Anyse pour agir en son nom en quelques occasions particulieres, mais qu'il ne leur avoit pas donné ce pouvoir p.145. ...ta tùm ...tione. Marc.conc l.5.c.23.§5.p.64.65.

par une commission fixe & perpetuelle,[ou ne leur avoit pas marqué precisément quel devoit estre l'exercice & l'étendue de ce pouvoir.]

Noris,h.Pel.l.1. c.20.p.133. 'On pretend que ce Vicariat de Thessalonique a cessé lorsque Thessalonique se trouva separée de la communion de Rome sur la fin du V. siecle au sujet d'Acace de Constantinople, & qu'il fut transferé sous Justinien à l'Evesque d'Achride: ce qui n'empeschoit pas que celui de Thessalonique ne fust toujours regardé par les Papes comme le premier metropolitain de l'Ilyrie.

ARTICLE XIII.

Damase emploie beaucoup S. Jerome; poursuit les Luciferiens.

[SAINT Jerome vint d'Orient à Rome"sur la fin de cette année 382,]'& Damase se servit de luy pour répondre aux consultations que les Eglises luy adressoient.[a] Il luy fit dresser dans le Concile qui se tint cette année mesme, une profession de foy pour faire signer aux Apollinaristes qui voudroient se réunir à l'Eglise.

V.S.Jerome § 22, 23.
Hier.ep.11.p.90. c.
a Ruf. de Ori p. 197.a.

Hier.ep.124.t. 3.p.32.c. 'Damase n'avoit point de plus grande joie que de s'entretenir avec S. Jerome par lettres[& de vive voix]sur les saintes Ecritures: mais c'estoit à condition qu'il proposeroit les questions & les difficultez, & que S. Jerome les resoudroit.'Il prenoit conseil de luy pour ses lectures.'Il lisoit"avec un tres grand plaisir les écrits que Saint Jerome avoit faits, & il en prenoit copie;'& depeur de le laisser endormir, comme il parle, en luy donnant le loisir de lire toujours sans rien écrire, il estoit bien aise de le reveiller, & luy envoyoit pour cela divers points à examiner.'Ainsi ayant lu diverses explications du mot d'Hosanna dans plusieurs interpretes Catholiques, grecs, & latins, qui au lieu de s'éclaircir se détruisoient les unes les autres, il l'obligea à luy composer l'écrit que nous avons encore de luy sur cela.

d. a. c. *tota aviditate.*
ep.144.p.123.a.

ep.146.p.126.c. 'Il luy demanda encore l'explication de la parabole de l'enfant prodigue, la traitant en mesme temps d'une maniere qui en faciliteroit beaucoup l'explication.'Ce fut aussi"à la priere de Damase que ce Saint corrigea la version latine du Nouveau Testament,'& on croit la mesme chose"de la revue qu'il fit à Rome de la version latine des pseaumes sur le texte grec des

ep.123,p.29.b. V.S.Jerome § 23.
Bar.382.§ 27. Ibid.§ 24.

Septante.[Mais pour la lettre par laquelle on pretend que Damase luy demande ce travail, elle est tout à fait indigne de luy.

V. Gratien § 14. Vers la fin"de la mesme année, Gratien fit oster du Senat l'autel de la Victoire, & priva les payens de diverses graces. Les Senateurs payens luy presenterent une requeste sur cela.]'Mais les Senateurs Chrétiens leur en opposerent une toute contraire, & la mirent entre les mains de Damase, qui l'envoya à S. Ambroise pour la presenter à Gratien. Amb. ep. 11. p. 195. g.

L'AN DE JESUS CHRIST 383, DE DAMASE 17, 18.

V. Gratien notes 19, 21. [Ce fut apparemment en 383,"qu'Anthemius ou Auchenius Bassus fut Prefet de Rome;]'& ce fut durant sa prefecture que Damase se crut obligé de poursuivre Ephese que les Luciferiens avoient ordonné leur Evesque dans Rome. Mais ayant presenté une requeste sur ce sujet à Bassus par ses Défenseurs, Bassus, disent Marcellin & Faustin Luciferiens, rejetta son accusation, alleguant que les loix imperiales ne regardoient que les heretiques, & non des Catholiques qui conservoient la pureté de la foy sans rien prerendre dans le siecle.[Marcellin ne dit point absolument que Bassus fust Chrétien, mais seulement] 'qu'il honoroit depuis longtemps la foy Catholique, & qu'il connoissoit fort bien Lucifer.[Ainsi ce pouvoit estre un payen qui avoit quelque affection pour Lucifer ou pour les siens. Mar. & F. p. 69. 70. p. 69. 70.

Mais aprés tout, ce refus qu'on pretend qu'il a fait de bannir Ephese, peut assez justement paroistre suspect, puisque dans la mesme requeste de Marcellin,]'faite peu de temps aprés,[c'est à dire en 384,]'il est dit qu'Ephese estoit sorti de Rome pour venir à Oxyrinque en Egypte;'que de là il estoit venu à Eleutherople en Palestine,'& qu'il estoit passé jusqu'en Afrique:[de sorte qu'il ne peut pas avoir beaucoup demeuré à Rome aprés les poursuites de Damase contre luy.'Godefroy, qui suivant une autre edition[bien moins correcte,]lit Eurese au lieu d'Ephese, croit qu'il se retira depuis en Asie, & que c'est cet Eurose marqué dans une loy d'Arcade datée du 3 septembre 395, & adressée à Aurelien Proconsul d'Asie, auquel Arcade declare que tout homme qui s'écarte en la moindre chose du jugement de l'Eglise Catholique, doit passer pour heretique; & qu'ainsi il faut traiter Eurese comme tel, & non pas comme un Evesque. p. 69. p. 84. p. 85. p. 87. Cod. Th. t. 6. p. 144. 147.

L'AN DE JESUS CHRIST 384, DE DAMASE 18, 19.

[Nous croyons devoir raporter à l'an 384, qui est la derniere V. S Jerome § 38. année du Pape Damase,]'une lettre que nous avons de luy"à S. Jerome, pour luy demander l'explication de diverses difficul- Hier. ep. 124. p. 32. d.

c. tez sur l'Ecriture. 'Nous y apprenons qu'il lisoit avec avidité, & copioit mesme tout ce que S. Jerome avoit fait jusques alors. d. 'Il lisoit aussi par l'avis de ce Saint, les lettres de Lactance, mais avec peu de satisfaction, parcequ'elles estoient trop longues, ex Did t.9.p. 397. & que la pluspart ne traitoient que de choses profanes. 'Il porta aussi alors S. Jerome à traduire le livre de Didyme sur le Saint ep.63.p.187.b. Esprit, '& deux homelies d'Origene sur les Cantiques.

[On marque encore d'autres preuves de l'union qui estoit entre Damase & S. Jerome, "mais on ne voit pas qu'elles soient bien assurées, non pas mesme ce que dit S. Gregoire le grand,] V.S. Jerome § 24. Greg.l.7.ep.64. p.829.c. 'qu'on tenoit que S. Jerome avoit apporté de Jerusalem à Rome du temps de Damase, la coutume de chanter l'Alleluia hors le temps de Pasque, [y ayant grand sujet de douter si S. Jerome a jamais esté à Jerusalem avant la mort de Damase. Il faudra mesme avouer que ce que dit S. Gregoire est certainement Soz.l.7.c.19.p. 734.c.d. faux, si l'on reçoit pour veritable ce que dit Sozomene,] 'que l'Alleluia ne se chantoit à Rome qu'une seule fois l'année, qui estoit le jour de Pasque. [Mais l'autorité de Sozomene, toujours fort foible, est d'autant moins recevable en ceci, que S. Au-Aug.ep.119.§17. p.219.1.2. gustin qui avoit esté à Rome,] 'assure que l'Alleluia se chantoit partout dans les 50 jours du temps pascal; [a] & S. Jerome té-a Hier.ep.30.t.1. p.201.a. moigne qu'à Rome on le chantoit mesme aux funerailles.

Thdrt.l.5.c.10. p.719. [Il faut mettre sans doute à la fin du pontificat de Damase,] 'la lettre qu'il écrivit dans un Concile à quelques Orientaux, [& peutestre à ceux de Beryte,] pour les assurer "que Timothée V. les Apollinaristes § 12. disciple d'Apollinaire, dont ils demandoient la deposition, avoit déja esté deposé il y avoit longtemps, [par le Concile tenu à Rome à la fin de l'an 377.]

ARTICLE XIV.

Mort de Damase : Ses poesies.

Sym.l.10.ep.34. p.417.418. 'SYMMAQUE "qui estoit cette année Prefet de Rome, fut V. Theodose I. § 25. accusé d'avoir fait diverses violences contre les Chrétiens, [dont il estoit assurément grand ennemi.] Mais Damase mesme écrivit en sa faveur, & soutint son innocence.

[Cette action d'humanité & de justice fut une des dernieres de la vie de Damase. Car selon ce qui paroist de plus certain dans l'histoire, "il mourut cette année mesme le 10 ou 11 de de- Note 12. cembre, aprés avoir gouverné 18 ans, & environ deux mois.]

'Il estoit agé de pres de 80 ans.[a] Il fut enterré, selon Anastase, dans une eglise qu'il avoit fait bastir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardea, auprés de sa mere & de sa sœur.[b] C'est pourquoi ce lieu a esté quelquefois appellé le cimetiere de Damase. Il faisoit partie du cimetiere de Calliste.[c] Il avoit voulu estre enterré en un lieu où estoient les reliques des compagnons de S. Sixte & de beaucoup d'autres Martyrs : mais il changea de dessein, craignant, dit-il, "de troubler les cendres des Saints. 'Baronius raporte quelques vers de luy mesme, à ce qu'il croit, qui sont comme son epitaphe, où il proteste qu'il espere la resurrection.

Hier.v.ill.c.10. a Anas.c.38.p.21|Boll.apr.t.1.p.32. b Aring.l.3.c.12.§16.p.28.1. c Bar.384.§25. in app. — vexare. — §25.

'Il y avoit encore dans Rome une eglise qui portoit "le nom de Damase conjointement avec celui de S. Laurent, & qu'on appelle quelquefois simplement le titre de Damase.'On croit que c'est celle où luy & son pere avoient servi, qu'il fit ensuite "rebastir, augmenter & embellir, & à laquelle il donna son nom.'Baronius dit que son corps y fut depuis transferé,[d] & on remarque qu'il y reposoit sous un autel du temps d'Adrien I. On l'y a trouvé en 1639, & remis sous le mesme autel en 1645.

Sancti Laurentii in Damaso. — Front.calp.56. — Bar.384.§16.p.9.d. — Note 13. — §13.24. d Aring.l.3.c.12. §17.18.p.281.

[On attribue divers decrets à ce Pape, mais tirez de Gratien, d'Yve de Chartres, ou d'autres pieces qui ont encore moins d'autorité, comme "ses actes, Anastase, & les autres Pontificaux, outre "les difficultez particulieres qui se trouvent dans presque tous ses decrets.]

Note 14. — Note 15.

'S. Jerome a mis Damase au nombre des écrivains ecclesiastiques, à cause de beaucoup de petits ouvrages en vers qu'il avoit publiez ; car il avoit beaucoup de genie pour la poesie.'Il écrivit en vers & en prose sur la virginité :[mais il ne nous en reste rien aujourd'hui.]' Nous avons seulement quelques poemes, ou plutost quelques epigrammes qui portent son nom, tant dans la Bibliotheque des Peres,'que dans Baronius qui a ramassé avec soin celles que l'on avoit pu tirer des tombes, ou des inscriptions des eglises.'On n'ose pas se tenir bien assuré "de toutes ces petites pieces,[& neanmoins il semble qu'on peut recevoir une partie de celles que Baronius raporte, comme celles où son nom est marqué, & qui avec cela ont de l'elevation & de l'elegance.

Hier.v.ill c.103. p.299.a. — ep.22.p.141.b. — Bib.P.t.8.p.844. — Bar.384.§15. &c. & in app. — Note 16. — Du Pin, p.454.

On en tire quelques preuves pour les eglises & les tombeaux qu'il a fait bastir ou orner.]' On voit qu'il avoit fait secher des eaux qui incommodoient le cimetiere'du Vatican,[e] & qu'il avoit fait conduire une fontaine à S. Pierre du Vatican, pour

Bar.384.§18. — §19. — e §18.

§ 18 | Prud. de M. 12. p. 145. a Gr. T. gl. M. c. 38. p. 88. Bar. 384. § 18. in app. b Sur. 25 oct. p. 381. § 12. c Bar. 384. § 18. in app.

servir de fonts baptismaux.'On croit que c'est cette fontaine que décrit Prudence.[a] Il fit quelque ouvrage au monument de S. Chrysanthe & Ste Darie, & l'orna de ses vers, [que nous n'avons pas :]'mais nous avons ceux par lesquels il témoigne avoir orné le tombeau de S. Maur enfant, martyrizé[b] un peu avant S. Chrysanthe.[c] Il fit orner encore celui de S. Felix & S. Adaucte, par un Prestre nommé Ver. Il trouva celui des SS. Prote & Hiacynthe qui estoit couvert de terre. Il orna aussi de peintures l'eglise de Ste Anastasie.

§ 15. 'Il y a[dans les Conciles]une petite histoire des premiers Papes, que quelques uns attribuent à Damase, & qu'on appelle son Pontifical ; mais Baronius a souvent reconnu qu'elle n'estoit point de luy:'& il est constant de l'aveu de tout le monde, qu'elle n'a esté composée que longtemps aprés la mort de ce Pape.'On assure que ç'a esté au plustost aprés S. Gregoire, & peutestre qu'elle n'a mesme esté faite que dans le IX. siecle, par Anastase le bibliothecaire.

Du Pin, p. 454. Boll. prop p. 59. d.

ARTICLE XV.

Des lettres de Damase : Son eloge.

Boll. prop. p. 59. a | Du Pin, p. 453 | Conc. t. 2. p. 861. e. d Conc. t. 2. p. 869. a | 878. b. e p 876. b. f p. 883. d. g Du Pin, p. 452. 453. h p. 449 | Conc. t. 2. p. 867. d. e. i Boll. apr. t. 1. p. 4. c | prop. p. 58. 59. d.

[RIEN ne luy fait plus d'honneur que ses lettres;mais celles qui sont veritablement de luy,]'au nombre desquelles on ne peut mettre ni celle à Aurele de Carthage,[d] ni celle à Estienne qualifié Archevesque du Concile de Mauritanie,[e] ni celle à Prosper Primat de Numidie sur les Corevesques,[f] ni celle aux Evesques d'Italie sur le jugement des Evesques:[g] Car toutes ces lettres, & celles ausquelles quelques unes répondent, ne sont que des pieces supposées par Isidore Mercator.[h] Il y faut joindre, comme nous avons dit, la lettre à S. Jerome pour luy demander une version des pseaumes,[i] avec une autre où il luy envoie les actes des Papes ses predecesseurs, & qui ne peut estre que l'ouvrage d'un imposteur.

[Les veritables lettres de Damase sont donc les deux que nous avons parmi les œuvres de S. Jerome à qui elles s'adressent.]'Nous en avons encore deux à Ascole de Thessalonique dans la Collection d'Holstenius,'& une grande à Paulin d'Antioche, dont Theodoret a raporté une partie dans son histoire. [Le mesme Theodoret en raporte encore celle aux Orientaux, sur le sujet de Timothée disciple d'Apollinaire. Nous avons

Col. r. t. 1. p. 37. p. 180.

encore des epistres de divers Conciles de Rome, qu'on peut attribuer à celui qui en estoit le chef, comme celle aux Evesques d'Illyrie.

Les autres lettres de Damase sont plus considerables pour l'Eglise. Mais on peut dire que les deux à S. Jerome, qu'on a lieu de juger estre encore plus proprement de luy que les autres, peuvent servir davantage à son eloge. Car la diction en est tres belle & tres elegante.] On en peut tirer qu'il savoit le grec.[On y voit dans un vieillard de pres de 80 ans, & accablé des plus grandes affaires, un esprit libre, gay, aisé, plein de vivacité & d'amitié.] On y voit avec cela son estime & son application pour l'Ecriture. Il ne trouve rien de plus doux & de plus agreable, rien de plus grand, que de s'en entretenir sans cesse. Il devoroit, s'il faut ainsi dire, les ouvrages qui en traitoient ;'& au contraire il n'avoit que du degoust pour ceux qui ne traitoient point de la vraie religion & de la pieté, quelque bien écrits qu'ils fussent.[Dans le rang qu'il tenoit dans l'Eglise,]'il faisoit sa joie & sa gloire d'interroger S. Jerome comme son maistre,'quoiqu'il fust luy mesme fort habile dans la science des Ecritures.

Hier.ep.144.p. 125.a.

ep.124.p.32.c.

d.

c.

ep 50.c.7.t.2.p. 109 a.

[Pour le reste, nous avons'déja remarqué que malgré les calomnies de ses ennemis,] S. Jerome l'appelle un docteur vierge de l'Eglise vierge, un amateur de la chasteté qui recevoit avec avidité tout ce qu'on disoit pour louer la pureté sans y trouver jamais d'excés ; ce qui l'avoit empesché de se choquer de ce que S. Jerome avoit dit sur le mariage dans son livre contre Helvide, & dans sa lettre à S^te^ Eustoquie. Il l'appelle en general un homme excellent.'Theodoret le loue aussi comme un homme d'une vie tres sainte, qui estoit pres de dire & de faire toutes choses pour maintenir les dogmes apostoliques,'& qui perçoit les Ariens de ses traits, quoiqu'ils ne l'attaquassent que de loin.'Il l'appelle le celebre Damase,[a] & le met à la teste des plus celebres docteurs de la grace[& de la verité]qui aient paru dans l'Occident.

a.

Thdrt l.5.c.2.p. 706.a.

l.4.c 27.p.701.c.

ep 144.t 3.p. 1020 d.
a ep.145 p 1026. d

'Les Orientaux font profession en 431, de suivre les saints exemples de Damase Evesque de Rome, & des autres qui ont esté illustres dans la doctrine.'Le Concile de Calcedoine en s'autorisant de sa lettre à Paulin, l'appelle l'honneur & la gloire de Rome pour[la pieté &] la justice.

Conc.t.3.p.740. c.

t.4.p.826.b.

[Toute l'Eglise latine confirme ce grand eloge, en honorant la memoire de Damase parmi les Saints. Son nom se trouve au

10[e] de decembre dans les plus anciens martyrologes, qui portent le nom de S. Jerome; & plusieurs[1] autres la marquent l'onzieme, auquel diverses Eglises en font la feste.] 1.

SAINT ALLIRE
EVESQUE DE CLERMONT
EN AUVERGNE.

[LE peu que nous savons de la vie de S. Allire, nommé en latin *Illidius*, est dû à S. Gregoire de Tours,]' qui avoit eprouvé en plusieurs rencontres la puissance de son intercession auprés de Dieu, & qui ayant esté nourri dans le sein de son Eglise sous l'Evesque S. Gal son oncle,' & sous Avit successeur de S. Gal, n'a pu ignorer tout ce qui se savoit alors de S. Allire,]' & il nous assure qu'on n'en savoit que ce qu'il en a écrit.' Les modernes y ajoutent plusieurs choses, [qui ont peu de probabilité par elles mesmes, & nous ne voyons pas où d'autres pourroient avoir appris ce que S. Gregoire a ignoré.]

Gr.T.v.Pat.c.2. p.858. p.856. p.853. p.856. Branc.p.337. &c.

'Ce Saint a esté le quatrieme Evesque de Clermont en Auvergne, ayant succedé à Legone[a] ou Leogonce, qui avoit auprés de la ville avant le milieu du X. siecle, une eglise de son nom où estoit son corps. [Il semble que cette eglise subsiste encore aujourd'hui.]' On marque neanmoins que le corps de S. Leogonce a esté transferé à celle de S. Cassie. Branche le met au 5[e] de juin, [comme si on en faisoit ce jour là quelque memoire. Ferrarius n'en parle pas neanmoins,]' & M[r] du Saussay le met dans le catalogue de ceux qu'on n'honore point en aucun jour particulier. [Il peut avoir gouverné vers le milieu du IV. siecle.]

Gr.T.h.Fr.l.1.c. 44.45.p.31. a Clerm.ori.p. 365|Gall.chr.t.1. p.522.2.b. Branc p.355. Sauf.p.1238.

'S. Allire elu aprés sa mort, a eclaté par une sainteté extraordinaire & par de grands miracles, qui repandirent sa reputation jusque dans les pays étrangers. Mais le seul qu'on sceust

Gr.T.h.Fr.l.1.c. 45 p.31|v.Pat.c. 2.p.854.856.

1. Bede, Raban, Usuard, Adon, Vandelbert &c.

au VI. siecle, & dont on peut voir les circonstances dans Saint Gregoire de Tours, est la guerison d'une possedée, fille de l'Empereur de Treves, selon l'expression de S. Gregoire.'On croit avec beaucoup d'apparence que c'est Maxime, qui tint son siege à Treves depuis l'an 383, qu'il commença à regner, jusqu'en 387, qu'il alla mourir en Italie.'Le Saint rejetta absolument tous les presens que ce prince luy offrit, & se contenta d'obtenir de luy que la ville de Clermont, appellée alors la ville d'Auvergne, payeroit le prix du blé & du vin qu'elle devoit fournir, sans estre obligée de le porter en nature où estoit la Cour.'On pretend que cette fille de Maxime delivrée par Saint Allire, fut enterrée à Clermont, & que son corps y a esté trouvé en 1311, dans l'eglise du mesme Saint.[Et il n'est point improbable que profitant de la ruine de son pere & de sa famille, elle se soit retirée à Clermont,]'S. Ambroise nous nous assurant que Theodose laissa la vie & la liberté [a] aux filles de Maxime. Mais la qualité d'Empereur d'Allemagne donnée au pere de cette fille dans une inscription,[n'est pas pour autoriser beaucoup ce qu'on en dit.]

Clerm.ori.p. 47. Gr.T.v Pat.p. 855. Clerm.ori.p.77. Amb.ep.17.p. 216.g h. a Clerm.ori.p. 77.

'S. Allire mourut en chemin lorsqu'il revenoit de ce voyage de Treves,[b] dans une fort grande vieillesse, & selon l'expression de l'Ecriture, plein de jours & de bonnes œuvres.[c] Son corps fut raporté à Clermont, & enterré auprés de la ville dans la cave'd'une eglise appellée S[te] Marie d'entre-Saints, ce qu'on cite de son testament,[qu'on ne produit pas neanmoins, non plus que les preuves de ce qu'on dit,]'que c'estoit S. Austremoine qui l'avoit dediée sous le titre de Sainte Marie d'entre-Saints.[Ce qui est certain, c'est que]'l'eglise où estoit le corps de S. Allire, portoit son nom au VI. siecle,[d] & au X.[e] L'abbaye que l'on y fonda, ou que l'on y rétablit vers l'an 958, porte aussi le nom de ce Saint.[f] D'autres veulent que cette eglise ait esté bastie par S. Allire mesme sous le nom de S. Clement Pape, qui estoit le titre du principal autel. Mais on ajoute que Saint Allire en avoit apporté le bras du lieu où reposoit son corps: ["& on pretend que le corps de S. Clement estoit alors dans la Quersonese Taurique.]

Gr.T.v.Pat.p. 855. b h.Fr.l.1.p.31. c p.31|v.Pat.p. 855. Clerm.ori.p.47. Branc.p.351. Gr.T.v.Pat.p. 857|gl.C.c.35. 36.p 407.410. d Clerm.ori.p. 350. e p.344|Gall. chr.p 520.2.c. f Clerm.ori.p. 350. V. S. Clement Pape § 5.

'S. Gregoire de Tours assure qu'il se faisoit un grand nombre de miracles au tombeau de S. Allire. Il en raporte deux en particulier, dont l'un s'estoit fait en sa faveur, ayant esté gueri d'une grande fievre en priant à ce tombeau,'& en promettant de[renoncer au monde pour]se donner à l'Eglise. Lorsqu'il fut

Gr.T.h.Fr.l.1. c.45.p.31.32|v. Pat.c.2.p.856-860. v.Pat.p.858.

fait Evesques de Tours, il dedia dès la premiere année une chapelle dans la maison episcopale, & y mit dans l'autel des reliques "de S. Allire & de quelques autres Saints. 'On fait sa feste à Clermont le 5 de juin, qu'on pretend estre le jour de sa mort, '& encore plus solennellement le 14 de decembre, [de quoy on ne donne point de raison.] On l'a mise le 7^e^ de juillet dans le martyrologe Romain, qui est le jour de son ordination, dit un auteur de ce temps, sans en alleguer aucune preuve. [On pourroit bien avoir confondu les nones de juin avec celles de juillet.] 'M^r^ du Saussay dit qu'on fait encore le 9 de decembre la memoire de l'elevation de son corps 'sous l'Evesque Aubert Aicellin l'an 1311. On cite une histoire imprimée de cette elevation : & on marque qu'un aveugle y recouvra la vue.

Branc.p.344. 347. — Sauf.p.335|Ferr. — &c. — Sauf.p.988. — Clerm.ori.p.76. 77.

'S. Allire avoit pour Archidiacre un nommé Juste, dont la vie répondoit tout à fait à un si illustre nom. Aprés qu'il eut consommé en bonnes œuvres le temps qui luy avoit esté donné, il fut enterré auprés de son saint Evesque ; '& on conservoit encore son corps dans l'eglise de S. Allire au X. siecle. [a] L'Evesque Aubert l'y chercha en 1311, & ne le put trouver. On fait sa feste le 21 d'octobre. On cite une inscription qui luy donne le nom d'Evesque de la ville d'Auvergne. [Ainsi elle est fausse,] 'ou elle se raporte à Juste Evesque de Clermont, qui vivoit au commencement du VII. siecle, comme l'a cru le P. Sirmond. Car c'est une imagination sans fondement, 'de croire qu'on ait donné à un Archidiacre le titre d'Evesque.

Gr.T.h.Fr.l.1. c.45.p.31. — Clerm.ori.p. 350. — *a* p.351. — Sid.l.4.ep.11.n. p.47. — Branc.p.604.

'Savaron donne pour frere à S. Allire, S. Tigride honoré le 16 de fevrier : [mais on ne voit point sur quoy cela est fondé, non plus que d'autres choses qu'on dit encore de luy.] On veut qu'il ait esté Archidiacre de S. Allire ; & on luy donne en mesme temps "un titre, [qui ne se donne guere à des Diacres.] Un ancien breviaire de Clermont le qualifie mesme Evesque. [Ainsi il faut se contenter] de ce qu'on trouve dans un monument du X. siecle, que S. Tigride reposoit dans l'eglise de S. André au fobourg de Clermont, qui est aujourd'hui aux Prémontrez. On marque que son tombeau est à gauche à costé du chœur.

Clerm.ori.p.16. 360|Boll.16.feb. p.287|Branc.p. 227. — *sacerdos.*

'S. Allire eut pour successeur S. Nepotien, [b] qui fit aussi paroistre une eminente pieté dans sa conduite ; [c] & son Eglise l'honore le 22 d'octobre. [d] Son tombeau estoit dans une eglise, qui porta depuis le nom de S. Venerand [l'un de ses successeurs,] 'pres de celle de S. Allire ; [f] & les malades qui avoient recours à son intercession, y estoient souvent gueris. [g] Il reposoit encore

Gr.T.h.Fr.l.1. c.45.p.32. — *b* gl.C.c.37.p. 412. — *c* Ferr|Clerm. ori.p.4?. — *d* Gr.T.gl.C.c. 37.p.412. — *e* c.35.p.407. — *f* c.37.p.413. — *g* Clerm.ori.p.349.350.

dans cette eglise au X. siecle; & l'Evesque Aubert y chercha ses reliques en 1311, mais il ne les y put trouver. Il semble que quelques uns mettent un Isice entre S. Allire & Nepotien. [Nous ne savons ce que c'est, & nous suivons S. Gregoire de Tours aprés Savaron & M^rs de S^te Marthe.

Nepotien avoit esté fait Evesque en 387 au plustard, lorsque la Cour estoit encore à Treves,]'puisqu'il y eut alors"des Commissaires envoyez de Treves en Espagne. Arteme qui estoit de ce nombre, demeura en chemin malade à Clermont, où il fut visité par S. Nepotien, qui l'oignit de l'huile sainte. Dieu luy rendit la santé, & ce Saint l'exhorta si fortement à mepriser la terre, que quoiqu'il fust encore fort jeune, qu'il eust de grands avantages pour le siecle, & qu'il fust déja fiancé à Treves, il abandonna toutes choses, se donna à l'Eglise, & fit un si grand progrés dans la vertu, qu'il merita de succeder à Nepotien.

legati. — Gr.T.h.Fr.l.1. c.46.p.32.

[On ne sçait rien de son episcopat.]'S. Venerand son successeur estoit celebre entre les Evesques lorsque S. Paulin n'estoit encore que Prestre,[c'est à dire apparemment avant l'an 409.] S. Gregoire de Tours donne à Arteme le titre de Saint:'& l'Eglise l'honore en cette qualité le 24 de janvier.[a] Il y avoit dans le X. siecle une eglise de son nom où estoit son corps, pres de S. Allire. Elle est ruinée aujourd'hui, mais le lieu s'appelle encore le vaz de S. Arteme,[peutestre à cause]d'un cercueil de pierre qu'on croit luy avoir servi de tombeau, & qu'on n'honore pas neanmoins comme le doit estre le tombeau d'un Saint. 'Ses reliques sont aujourd'hui dans la cathedrale, elevées sur le grand autel, quoiqu'il y ait aussi un autel particulier sous son nom.

l.2.c.13.p.69. — Boll.24.jan.p. 592.c. — a Clerm.ori.p. 47.359. — Clerm.ori.p.47.

'S. Gregoire de Tours met vers le temps de l'episcopat de Nepotien, l'histoire d'Injurieux Senateur d'Auvergne,"qui ayant epousé une fille dont tout le desir estoit de demeurer vierge, vécut avec elle dans une perpetuelle chasteté, dont Dieu seul estoit témoin.[Mais il faut dire que dans la suite ils firent une profession publique de continence,]puisque le mari prit la tonsure pour entrer dans l'état ecclesiastique, & la femme"l'habit de religieuse.[Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette histoire,]c'est que le mari ayant declaré à la mort de sa femme, la grace que Dieu luy avoit faite de conserver sa virginité, Dieu fit un miracle pour l'avertir qu'il n'avoit point dû decouvrir ce secret, sans que rien l'y obligeast. 'Ils

&c. — *religiosum habitum.* — Gr.T.h.Fr.l.1. c.47.p.32-35|gl. C.c.32.p.403. 404. — gl.C.c.3 .p. 404.

Clerm ori.p. 350. estoient fort honorez des peuples dans le VI. siecle,'& Injurieux est qualifié Saint dans un monument du X. siecle, avec
Sauf.p 304. une Scolastique,[qui peut bien estre sa femme.]'M^r du Saussay
Branc.p.309. les met au nombre des Saints le 25 de may.'Branche qui le suit, [ne cite point le breviaire de Clermont,comme il a accoutumé
Gr.T.h.Fr.p.35| gl.C.p.404. a Clerm.ori.p. 350.352. de faire. Ferrarius n'en parle point.]'Leurs tombeaux réunis miraculeusement ensemble,[a] estoient dans l'eglise de S. Allire.

SAINT CYRILLE
EVESQUE DE JERUSALEM, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Saint Cyrille est elevé à l'episcopat ; écrit à Constance sur l'apparition de la Croix.

[LE commencement de l'histoire de S. Cyrille est embarassé en bien des manieres. Nous mettrons ici ce que l'autorité & la pieté nous feront juger se devoir plutost croire d'un Evesque qui a esté longtemps persecuté par
Thdrt.l.5.c.9.p. 717.c. les plus grands ennemis de J. C.,]'qui a combatu en divers endroits contre les Ariens,qui a esté loué par un Concile general de l'Orient,[qui a enrichi la tradition ecclesiastique par des ouvrages tres utiles,& qui est honoré comme un Saint par toute l'Eglise.]

Boll.mars,t.1.p. 87..a|t.2.p.748. b. 'Les Grecs écrivent qu'il estoit né de personnes illustres par leur pieté, & qu'il merita l'episcopat par la vertu qu'il fit pa-
Hier.chr. roistre estant" moine & solitaire.'Il fut fait Prestre par Saint ἀσκήσας. Maxime de Jerusalem;[& ce fut apparemment durant sa prestrise qu'il fit les 23 Catecheses que nous avons encore de luy.]
v.ill.c.112.p. 300.c. 'Car il les compota dans sa jeunesse,[b]environ 70 ans depuis que
b Cyr.car.6.p. 56.b. "Manichée avoit paru dans l'Empire en 277 sous Probe,[* & V les Manichéens § 10.
c 10.p.224.c|14. p.145.b. ainsi vers l'an 347.][c]Les 18 premieres Catecheses sont les ins- *NOTE 1.

tructions qu'il donna sur la fin d'un Caresme à ceux qui devoient recevoir le battesme à Pasque: les cinq dernieres appellées mystagogiques, sont pour les mesmes personnes déja battizées. 'Le titre de chacune des 18 premieres semble dire qu'elles estoient "faites sur le champ. 'Outre qu'il estoit occupé à l'instruction des catecumenes, il preschoit encore les dimanches dans l'assemblée publique de l'Eglise: [Par où il paroist que S. Maxime luy avoit tout à fait confié le soin de la parole, comme Flavien à Saint Chrysostome, & Valere à S. Augustin. Nous parlerons encore de ses Catecheses à la fin de cette narration.

p.4. | σχεδιασθεῖσαι. | 10.p.88.c|14.p.153.b.

V. les Ariens § 45.

S. Maxime qui vivoit encore en 349," estant mort bientost aprés,] 'Saint Cyrille fut donné canoniquement pour pasteur à l'Eglise de Jerusalem la mere de toutes les Eglises. Il fut elu par les Evesques de la province, comme nous en assure le Concile general de l'Orient; '& ce genereux défenseur des dogmes apostoliques fut honoré de la grace episcopale pour les soutenir avec autant d'autorité que de courage. [Comme Acace de Cesarée estoit le metropolitain de la province, S. Cyrille ne put peutestre pas se defendre de recevoir l'ordination des mains de ce Prelat l'un des premiers chefs des Eusebiens, & qui avoit mesme esté deposé par le Concile de Sardique, mais qui n'avoit pas laissé de se maintenir dans son siege: & c'est peutestre ce qui a fait courir "plusieurs bruits tres fascheux contre l'ordination de S. Cyrille.]

Thdrt.l.5.c.9.p.717.d. | l.2.c.22.p.624.d. | NOTE 2.

'Dieu honora le commencement de son episcopat par une grande apparition de la Croix. Elle commença sur les neuf heures du matin, '& dura plusieurs heures; ensorte qu'elle fut vue de tous ceux qui estoient dans la ville de Jerusalem, Chrétiens & payens. Tous coururent aussitost à l'eglise en rendre gloire à J. C. 'C'estoit une grande Croix de lumiere si brillante, que le soleil mesme ne la pouvoit effacer. Elle s'étendoit depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Olives, 'ce qui comprenoit environ 15 stades ou trois quarts de lieues, & elle estoit large à proportion. 'Philostorge suivi par la chronique d'Alexandrie, dit qu'elle estoit environnée comme d'un Iris, ou d'une couronne de lumiere, [de quoy Saint Cyrille ne parle pas.] 'Comme il y avoit toujours dans Jerusalem des personnes de toutes sortes de pays pour prier & pour visiter les saints lieux, le bruit de ce miracle se repandit bientost par toute la terre, & y causa un étonnement general. 'Saint Cyrille se crut

Cyr.ad Const.p.247.d|249.e. | p.248.a.b. | p.247.248. | Soz.l.4.c.5.p.541.b. | Philsg.l.3.c.26.p.58.c|Chr.Al.p.678.|Thphn.p.35.a. | Soz.l.4.c.5.p.541.c. | Cyr.p.246.249.b.c.

obligé d'en écrire à Constance la lettre que nous en avons encore, qu'il dit estre la premiere qu'il luy écrit depuis son episcopat; 'ce qui nous fait juger qu'il n'y estoit entré que depuis peu.

Blond.prim.p. 140.

[Il écrit à Constance en la maniere qu'on parle ordinairement aux Princes, c'est à dire avec des eloges: & S. Athanase & S. Hilaire n'en usent pas d'une autre maniere depuis mesme que Constance se fut declaré bien plus ouvertement contre la foy, qu'il n'avoit fait jusques ici.] 'De sorte qu'il n'est nullement raisonnable de se fonder sur cela pour rejetter cette piece, [ou comme fausse, ou comme d'un Arien,] 'ainsi que font quelques heretiques, quoique pour l'Arianisme, [a] la glorification de la Trinité consubstantielle par laquelle elle finit, [l'exemte fort de ce soupçon, & que pour le reste, tout y convienne fort bien à une piece tres legitime,] '& telle que devoit estre celle que S. Cyrille écrivit certainement à ce prince, selon Sozomene. 'Glycas en transcrit une partie. [Mais plus cette lettre paroist veritable, plus elle deplaist pour cela mesme à Rivet & aux autres ennemis de la Croix de J. C. Ils ne la tiennent pas pour suspecte à cause des marques de fausseté qui y sont, mais ils y trouvent des marques de fausseté à cause qu'ils voudroient qu'elle fust fausse.] 'Blondel mesme l'allegue comme vraie, sans oser la contester.

Thphln.p.35.a. Rivet, crit.l.3.c. 11.p.297. a Cyr. ad Const. p.450. Soz.l.4.c.5.p. 541.c. Glyc.l.4.p.351. Blond.p.140.

'Cette apparition de la Croix est encore marquée par Socrate, par Philostorge, & par les chroniques d'Idace & d'Alexandrie. [b] Elle arriva "dans les saints jours de la Pentecoste, [c'est à dire dans les cinquante jours du temps pascal,] [c] le 7[e] jour de may, [d] auquel la feste en est marquée dans les Ménées des Grecs, & ils en font ce jour là leur grand office. La chronique d'Alexandrie & celle d'Idace la marquent l'année d'aprés le Consulat de Serge & Nigrinien, & ainsi en 351. 'Socrate, Sozomene, & Philostorge s'y accordent, puisqu'ils la mettent aussitost aprés la creation de Gallus, [qui se fit le 25 mars de la mesme année.

Socr.l.2.c.28.p. 120 d|Phisg.l.3. c.28.p.58. b Cyr.ad Const. p.247.d. c d|Chr.Al.p. 678. d Menæa, p.51. Socr|Phisg.ut sup. NOTE 3.

ARTICLE II.

S. Cyrille est deposé par Acace, rétabli à Seleucie, deposé de nouveau à Constantinople, & banni.

[NOUS ne trouvons rien pour l'histoire de Saint Cyrille depuis l'apparition de la Croix jusqu'à la fin de l'an 357,]

V. les Ariens §71. 'qu'il fut deposé"par les intrigues d'Acace, avec qui il ne pou- Thdrt.l.2.c.22.
voit s'accorder sur les droits de leurs Eglises. Mais le pretexte p.624.d|Soz.l.4.
que prit Acace pour le rendre odieux à Constance, fut qu'il c.25.p.583.b.c.
estoit un trop genereux défenseur de la divinité de J. C, & il voulut encore qu'il fust criminel, parceque dans une famine où il n'avoit pas d'autre moyen de secourir les pauvres, il avoit vendu quelques uns des meubles & des ornemens que Constantin avoit donnez à son Eglise. Acace luy substitua apparemment Eutyque, marqué par S. Jerome comme Evesque de Jerusalem aprés S. Cyrille, [quoiqu'il ne soit pas connu des autres. On peut voir tout ceci plus amplement dans l'histoire des Ariens.]

'S. Cyrille fit signifier à ceux qui l'avoient deposé, qu'il appel- Socr.l.2.c.40.p.152.a.
μεῖζον. loit de leur sentence à un jugement"superieur, [& comme cela ne les put pas obliger à luy rendre justice,]'se voyant chassé de Thdrt.l.2.c.22.p.624.625.
Jerusalem, il se retira à Tarse en Cilicie, où Silvain qui en estoit alors Evesque, le receut fort bien; & malgré toutes les plaintes d'Acace, il luy permit de faire toutes les fonctions, & d'instruire mesme son peuple, qui l'ecoutoit avec beaucoup de satisfaction.

[On sçait le malheureux état où l'Orient estoit alors sous la domination de Constance & des Ariens; ce qui obligeoit beaucoup d'Evesques ou à défendre avec moins de force qu'ils ne devoient la foy de l'Eglise, ou à s'unir au moins de communion avec ses ennemis, ce qu'ils pouvoient d'autant moins eviter, que les Ariens ne se separant point de la communion de l'Eglise, l'Eglise aussi ne prononçoit rien contre leurs personnes. Il y en avoit seulement eu quelques uns de deposez par le Concile de Sardique: mais cette deposition quoique tres juste, n'avoit pu s'executer à cause de la tyrannie de Constance. Il ne faut donc point estre surpris si nous disons que S. Cyrille communiquoit avec eux: & neanmoins on ne voit pas que ç'ait esté avec d'autres]'qu'avec les moins criminels d'entre eux, c'est à Thdrt.p.625.a|
dire avec ceux que l'on commença vers l'an 358 à traiter de Ep.73.c.27.p.875.d.
Semiariens, comme Silvain mesme chez qui il se retira, Eustathe de Sebaste, & Basile d'Ancyre.'On fit depuis un crime à S. Cy- Soz.l.4.c.25.p.
rille de s'estre uni à Eustathe aprés s'estre trouvé au Concile de 583.a|Bas.ep.74.
Melitene en la petite Armenie, où Eustathe avoit esté deposé. p.125.c.
V. S. Basile §40. ["Cela pouvoit estre arrivé vers l'an 356 ou 357.]

'C'est sans doute cette union avec les Semiariens qui a fait mes- Ruf.l.1.c.23.p.
V. la note 2. me condanner sa foy"par quelques anciens, comme s'il eust esté 247|Hier.chr.

dans le dogme aussibien que dans la communion des Ariens.
Bar.351.§ 28| Th, hn p.35.a. b'Boll.18.mars, p.627.a. 'Mais estant visible par ses écrits qu'il estoit dans la croyance orthodoxe avant sa persecution,[& tout le monde demeurant d'accord qu'il suivoit la foy de Nicée dans les dernieres années de sa vie, on ne sauroit montrer qu'il ait rien fait dans le reste du temps au prejudice de cette mesme foy. Tout ce qu'on peut craindre, sans qu'on en ait mesme de témoignage positif, c'est qu'il n'ait pas pu s'exemter de signer à Seleucie le formulaire d'Antioche, & ensuite celui de Rimini, non plus que S. Gregoire Evesque de Nazianze, S. Melece, & S. Eusebe de Samosates. De sorte qu'il aura pu avoir besoin de l'indulgence que l'Eglise accorda aux foibles en 362 par le Concile d'Alexandrie, sans qu'on ait droit de dire qu'il ait jamais erré dans la foy.]

Socr.l.2.c.40.p. 152.a.b. 'Comme S. Cyrille avoit appellé des Evesques qui l'avoient deposé à un jugement superieur, & que Constance avoit agreé cet appel comme legitime,"il s'alla presenter au Concile de Seleucie assemblé de tout l'Orient au mois de septembre 359, V.les Ariens 585. pour y faire juger son affaire. Thdrt.l.2.c.22. p.625.a. 'Il y estoit avec Basile d'Ancyre, Silvain, & les autres Semiariens,[a] & il y demanda qu'Acace fust obligé de venir rendre raison de sa deposition.[b] a Socr.l.2.c.40. p.152.b. b Thdrt.l.2.c.22. p.621.a.b. Acace au contraire pretendoit ne se pouvoir pas trouver au Concile tant que Cyrille qui n'estoit plus Evesque, y seroit: & quelques uns pour luy oster ce pretexte, conseilloient à S. Cyrille de se retirer, jusqu'à ce qu'on examinast son affaire. Il ne le voulut pas neanmoins, Socr.l.2.c.40.p. 149.a. c p.148.c.d. '& Acace ne laissa pas de s'y trouver le premier jour:[c] mais le troisieme on luy accorda que les Evesques bien ou mal deposez en sortiroient.

p.151.152. 'Peu de jours aprés, & au commencement d'octobre, le Concile entreprit de juger l'affaire de S. Cyrille. Acace fut appellé plusieurs fois, & n'ayant point comparu, il fut deposé.[On ne dit pas positivement que S. Cyrille ait esté rétabli: mais l'état où se trouvoient les choses ne permet pas d'en douter;] Hier.chr. '& S. Jerome le conte ici Evesque pour la seconde fois.[Nous le verrons mesme bientost dans la possession actuelle de son siege, sans qu'on trouve aucun nouveau Concile où il ait pu estre rétabli.

Acace deposé à Seleucie, ne laissa pas de se trouver le plus fort par la protection que ses intrigues luy firent trouver auprés de Constance: & dés le commencement de l'année 360, il se tint un Concile,] Soz.l.4.c.25.p. 583.a|Socr.l.2.c. 2.p.155.a|Phisg. l.5.c 1.p.76. 'où S. Cyrille fut deposé de nouveau avec plusieurs autres Semiariens, qui aprés avoir esté deposez, furent aussi bannis en divers endroits.[d] d Boll.mars,t.1. p.8, e.a|Menæa. Les Grecs le disent nommément de

Saint

NOTE 4. S. Cyrille au jour de sa feste.''Erennie[ou Irenée]fut fait Evesque de Jerusalem au lieu de S. Cyrille,[Eutyque estant peut-estre mort dans ce temps là.]

ARTICLE III.

S. Cyrille est rappellé sous Julien ; chassé encore une fois par Valens.

[CONSTANCE estant mort, & Julien ayant rappellé les Evesques, S. Cyrille revint avec les autres.]'Il paroist qu'il estoit à Antioche avec S. Melece''vers le mois d'octobre 362, & qu'il en partit en ce temps là pour se rendre en Palestine, ayant avec luy un jeune homme nouvellement converti, fils du grand prestre de Daphné, qui se convertit aussi depuis. C'estoit S. Melece qui le luy avoit confié.[Ainsi il paroist qu'il estoit uni d'amitié, de communion, & de foy avec cet illustre Evesque d'Antioche, qui avoit alors rompu toute union avec les Ariens. Nous pouvons donc juger la mesme chose de Saint Cyrille, & le regarder des ce temps-ci comme entierement exemt de toute tache de l'Arianisme : & il ne faut pas douter qu'il ne soit entré en mesme temps dans la communion Catholique, puisque S. Athanase avoit ordonné qu'on y recevroit ceux qui se separeroient de celle des Ariens.] Thdrt.l.3.c.10. p.648.d. V.la pers.de Julien § 32.

'Les historiens paroissent supposer qu'il rentra actuellement des ce temps-ci dans le gouvernement des eglises de Jerusalem;'& Socrate dit positivement qu'il en estoit en possession lorsque Valentinien & Valens furent elevez à l'Empire,[au commencement de l'an 364, ce que la suite confirme encore. Ainsi c'est ici qu'il faut mettre son second rétablissement marqué dans la chronique de S. Jerome.]'Il paroist qu'il estoit à Jerusalem lorsque Julien l'apostat & les Juifs se preparoient avec une grande ardeur[sur la fin de l'an 362,]à y rebastir le Temple de Salomon. Mais comme il avoit lu avec autant[de foy que]d'application les propheties de Daniel & les paroles de J. C, il se moqua de tous leurs efforts, & soutint toujours qu'il leur seroit impossible de mettre seulement une pierre sur l'autre, ce qui se verifia aussitost par de grands prodiges, [comme on le peut voir''en un autre endroit, où l'on voit aussi l'accomplissement de ce qu'il avoit dit 25 ans auparavant dans ses Catecheses,]'qu'on pourroit bien demolir un jour ce qui restoit du Temple, dans le dessein de le rebastir. Ruf.l.1.c.37.p. 251. Socr.l.4.c.1.p. 211.c. Ruf.l.1.c.37.p. 251|Socr.l.3.c. 20.p.193.b.c. Ib.§ 35,36. Cyr.cat.15.p. 165.a.

[Acace de Cesarée le persecuteur de S. Cyrille, mourut vers l'an 365, Saint Cyrille mit à sa place un nommé Philumene, & ensuite Gelase son neveu, dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Mais les Ariens soutenus par Valens, mirent Euzoïus en possession de ce siege.

Il faut dire mesme qu'ils chasserent S. Cyrille de Jerusalem,] 'puisque S. Jerome aprés avoir marqué son second rétablissement, "parle d'un Hilaire[ou Hilarion,]comme substitué en sa place :'ce qui est confirmé par Socrate & Sozomene, qui mettent encore un Heracle avant cet Hilaire.[a]S. Epiphane nous assure aussi que lorsqu'il écrivoit contre les Manichéens, [vers l'an 376,]l'Eglise de Jerusalem estoit possedée par un Hilarion diffamé à cause de la communion qu'il avoit avec les Ariens. [Cette expulsion de S. Cyrille fut apparemment un effet de l'edit"que fit Valens en 367, pour chasser tous ceux qui ayant esté bannis par Constance, avoient esté rétablis par Julien. Comme on ne le persecutoit sans doute alors qu'à cause de sa fermeté dans la vraie foy, on ne luy peut refuser le titre de Confesseur.

Hier.chr.an. 349. | V. la note 4. | Socr.l.2.c.46.p.160.b|Soz.l.4.c.30.p.589.d. | a Epi.66.c.20.p.637.d. | V. les Ariens §III.

L'histoire ne nous apprend point ce qu'il devint depuis cette derniere expulsion jusqu'à la mort de Valens en 378.]'S. Jerome tourmenté en Syrie sur le sujet des trois hypostases, dit vers l'an 377, qu'il avoit fait par écrit une profession de sa foy, & qu'il l'avoit mise entre les mains de S. Cyrille.'Il y en a qui disent que c'est celui de Jerusalem.

Hier.ep.77.p.315.b. | Blond.p.211.

ARTICLE IV.

S. Cyrille gouverne en paix son diocese sous Theodose : Sa mort honorée de toute l'Eglise.

'SOCRATE nous assure que des que Theodose vint à l'Empire, le 19 de janvier 379,"S. Cyrille gouvernoit le diocese de Jerusalem, & y estoit maistre des eglises, quoique les Ariens possedassent encore celles de Constantinople & d'Antioche : [de sorte qu'on peut juger qu'Hilaire estoit mort en mesme temps que Valens, ou avoit esté obligé par le peuple de ceder au Saint.

Socr l.5.c.3.p.260.d|Soz.l.7.c.2.p.705.c. | Note 5.

Il se tint en 379 un grand Concile à Antioche,]'où l'on parla des eglises de Jerusalem qui estoient dans le trouble, & avoient besoin d'un mediateur. S. Gregoire de Nysse promit d'y aller

Nys.de Jer.t.3.p.653.d.

pour chercher avec les chefs des eglises du lieu quelque reme-
V. son titre § 12. de à ces maux. Il y vint["apparemment en 380,]'& y trouva ad Eust.p.656.
tout le monde uni dans la confession sincere de la Trinité, 657.
'dont S.Cyrille faisoit hautement profession,[a]mais partagé pat Socr.l.5.c.8.p.
des divisions, par des haines,[b]& par des schismes qui alloient 264.c|Soz.l.7.c.
jusqu'à elever de nouveaux autels.[c] Pallade dit que Melanie 7.p.711 d.
l'ayeule, & Rufin réunirent à l'Eglise tous les Macedoniens de a Nys.ad.Eus.p.
Jerusalem, & 400 moines divisez au sujet de Paulin.[Mais 656.657.
neanmoins le trouble dont nous parlons, venoit proprement b p.660.a.b.
c Laus.c.118.t.17.
p.1033.b.
V.S. Basile 571,141. de l'heresie d'Apollinaire. Il y avoit déja du temps que"Pallade
solitaire de la montagne des Olives, avoit esté obligé d'en écri-
re à S. Basile:]'& ce trouble se trouva si grand, que S. Gregoire Nys.p.656.a.
ne put pas y remedier.

[Les mœurs n'y estoient pas moins corrompues que la foy:]
'&S.Gregoire dit que bien loin de trouver ces lieux qui avoient b.
receu l'impression sainte de la veritable vie, purgez de toutes
les mauvaises épines,'il les trouva au contraire infectez par p.653.b.c.
toutes les saletez imaginables, par la malice, l'adultere, le lar-
cin, l'idolatrie, les empoisonnemens, l'envie, & surtout par les
meurtres, les hommes s'y egorgeant les uns les autres comme
des bestes pour un peu d'argent; de sorte que l'on y commet-
toit des homicides plus facilement qu'en aucun lieu.[Le grand
concours de toutes sortes de personnes qui venoient de tous
les endroits du monde à Jerusalem, y causoit sans doute ce
grand desordre, à quoy l'on peut ajouter que ce fut l'effet de
la persecution des Ariens, qui avoit tenu S. Cyrille presque
toujours absent de son diocese durant 21 an, & que ce fut aussi
le sujet de son application dans la paix dont il jouit les huit
dernieres années de sa vie.]

'Il se trouva[l'an 381]au Concile œcumenique de Constanti- Thdrt.l.5.c.8.p.
nople, comme l'un de ces athletes de la verité, qui estoient 713.b.c.
pleins du zele de Dieu, & d'une sagesse admirable.'Et l'année c.9.p.717.d.
suivante le Concile des Evesques de l'Orient assemblé au mes-
me lieu parla de luy à ceux d'Occident avec beaucoup d'esti-
me & de respect, en les assurant qu'il avoit souvent combatu
contre les Ariens en divers endroits.

[Voilà ce que l'histoire nous a conservé de ses actions.]'Il Hier.v.ill.c.11
vécut, comme nous avons dit, huit ans sous Theodose;[de sorte p.300.c.
qu'il doit estre mort en 386, ce qui s'eloigne peu de Sozomene,]
'qui joint sa mort avec celle de Timothée d'Alexandrie,[d]arri- Soz l.7.c.14.p.
vée en 385.[e] L'Eglise greque honore sa memoire, & en fait le 722.c.
d Socr.l.5.c.12.p.
271.b.c.

e Menæa,p.147-152|Typ.p.45.1|Boll.mars,t.1.p.870.a.

principal office le 18 de mars, auquel il est marqué dans le Ty-
Boll. 18. mars, p. 625. b. pique de S. Sabas,'fait, comme on croit, pour les monasteres du diocese de Jerusalem. Son nom se trouve marqué le mesme jour dans un calendrier syriaque. [Ainsi il y a quelque sujet de croire que c'est le propre jour de sa mort.] Baronius l'a mis ce jour là dans son martyrologe, comme quelques autres Latins
e. des derniers temps avoient déja fait.'Un martyrologe egyptien
e. le met le 20,'& un Synaxaire grec le 18 & l'onzieme du mesme mois. [Ainsi l'on voit qu'il est honoré dans toute l'Eglise.

Thphn. p. 47. a. b. Il a gouverné 35 ans depuis son ordination,]'qui est le temps que Theophane luy donne quelquefois. [Mais ses persecutions l'ont contraint de s'absenter de son diocese durant environ 16
Thdrt. l. 5. c. 35. p. 747. d. Ruf. l. 2. c. 21. p. 260. & alii. ans.]'Il eut Jean pour successeur, [dont le nom n'est que trop celebre dans l'histoire de S. Jerome, & dans celle des Pelagiens.]

ARTICLE V.

Des Catecheses de S. Cyrille.

Menæa, p. 152. 'LES Grecs qui donnent de grands eloges à S. Cyrille dans leurs Ménées, y font aussi une grande description de son exterieur, qu'ils concluent en disant qu'il sembloit tout à fait estre un paysan. [Mais quel que fust son corps, on voit par ses écrits que son esprit estoit tres poli & tres beau. Sozomene qui
Soz. l. 3. c. 14. p. 522. c. d. ne luy est pas d'ailleurs fort favorable,]'le met entre ceux qui estoient alors les plus illustres dans l'Eglise"par leur doctrine & leur eloquence, & qui ont donné des marques de leur erudition dans les ouvrages importans qu'ils nous ont laissez. λογίμοι.

[Nous avons déja parlé de ceux de S. Cyrille, qui consistent en sa lettre à Constance écrite en 351, & les 23 Catecheses qu'il fit vers l'an 347, n'estant encore que Prestre. Les heretiques voyant combien ces Catecheses ruinent leurs erreurs, & confirment la doctrine de l'Eglise Catholique, taschent d'en contester la verité, & neanmoins ils sont contraints de reconnoistre qu'elles sont de luy, au moins pour la plus grande partie,"& NOTE 6. veritablement il n'y a rien de plus foible que les raisons qu'ils alleguent pour les infirmer, surtout quand on leur oppose]
Hier. v. ill. c. 112. p. 30. c. 'l'autorité de S. Jerome qui est formel,[a]celle de Theodoret qui
a Thdrt. dial. 2. p. 106. b. c. cite la 4[e] Catechese avec son titre & le titre mesme de l'article
b Soz. l. 3. c. 14. p. 522. d. particulier,[b]celle de Sozomene qui n'a pas apparemment attri-

bué d'autres écrits à S. Cyrylle,'celle de Leonce de Byzance, qui cite aussi expressément la 4[e] Catechese.[a]On y pourroit joindre encore celle de S. Jean de Damas, de Theophane, & de Cyparissiote.[b]Les Grecs les marquent dans l'office de sa feste, comme un monument[illustre]qu'il a laissé de luy à l'Eglise. [c]On en a une version faite en esclavon avant qu'elles fussent traduites en latin & imprimées: & on assure que cette version se trouve toute conforme au texte grec que nous en avons. Leon.in.N.& E. l.1.t.4.2.p.979.b. | a Jo.D.im.l.3. p.527.k|Thphn. p.35.a.b|DuPin, p 425.2. | b Menæa,18. mars,p.152. | c Boll.18.mars, p.632.b.c.

'On remarque dans ces Catecheses un style simple & naturel, beaucoup de netteté, de solidité, & d'erudition.'Elles sont excellentes pour justifier la foy de S. Cyrille. Car quoiqu'il ne se serve pas ordinairement du mot de substance, neanmoins on ne peut rien desirer de plus exprés ni de plus fort pour la divinité du Fils & du Saint Esprit, que ce qu'il en dit en beaucoup d'endroits;'& il y en a où il reconnoist expressément la consubstantialité, la divinité du Saint Esprit,[d]& mesme des trois Personnes,[e]quoique Theophane & M[r] du Pin supposent qu'il ne le fait pas: & le premier montre qu'il peut avoir omis ce terme sans donner sujet de douter de la pureté de sa foy.[f]Il attaque aussi assez clairement les Ariens, quoiqu'il ne les nomme pas. Du Pin,p.423. | p.427.1|Thphn. p.35.a.b. | Cyr.cat.21.p. 235 a. | d 17.p.207.e| 208.d. | e Thphn.p.35.a. b|Du Pin,p.427. 1. | f Cyr.cat.15.p. 162.a.

'En parlant des infamies des Manichéens, il assure qu'il les a tirées de leurs propres livres, qu'il avoit lus exprés, parcequ'il ne pouvoit croire ce qu'on luy en disoit, ayant esté obligé de s'informer de ces abominations pour en preserver les autres. 'Car il ne parloit qu'à regret des folies des heretiques, sachant qu'elles souilloient la langue qui les proferoit, & les oreilles qui les entendoient. Mais il aimoit mieux se sallir un peu par cette bourbe, que d'y laisser tomber les autres, faute de les en avoir avertis,'témoignant par là qu'il suivoit entierement les sentimens de S. Denys d'Alexandrie. 6.p.63.a. | p 53.b. | Euf.l.7.c.7.p.253. b.

[On voit son humilité digne d'un docteur de l'Eglise dans ces mesmes Catecheses,]'non seulement en ce qu'il proteste souvent qu'il ne veut point qu'on le croie qu'autant qu'il prouve ce qu'il dit par les Ecritures,[g] mais encore en ce qu'il exhorte les catecumenes à s'attacher pour leurs mœurs à la regle de l'Evangile, & non aux exemples des hommes; que s'il se perdoit luy qui les instruisoit, ils ne devoient pas se perdre avec luy; que les disciples pouvoient"devenir meilleurs que leurs maistres.'Il cite les explications que les Peres & les interpretes avoient données à l'Ecriture. Cyr.cat.4.p.30. b|12.p.106.2.b. & alibi. | g 16.p.176.a. | &c. | 13.p.131.d.

[S'il est vray que S. Cyrille ait prononcé sur le champ ces Catecheses, comme le titre le porte, & qu'elles en ont assez l'air, il paroist neanmoins que c'est luy mesme qui les a recueillies en un corps, non tant à cause de la preface, puisque s'adressant à ceux qui estoient admis au battesme, elle a pu estre prononcée comme le reste, & écrite par ses auditeurs, qu'à cause de la protestation qui est à la fin de cette preface, par laquelle il défend de montrer ces Catecheses ni à ceux qui n'estoient point dutout Chrétiens, ni mesme aux catecumenes, (c'est à dire à ceux qui n'estoient pas encore admis pour recevoir le battesme,) sur peine d'en rendre conte à J.C, & il recommande à ceux qui les transcriront, d'y ajouter toujours cette protestation.

"Nous avons encore quelques pieces que l'on attribue à Saint Cyrille; mais il n'y a pas de preuve qu'elles soient de luy, ou il y en a mesme qu'elles n'en sont pas.] NOTE 7.

ARTICLE VI.

De Gelase Evesque de Cesarée en Palestine.

Epi.73 c.37.p. 885.c.

[NOUS pouvons joindre à l'histoire de S. Cyrille ce que nous trouvons]'de Gelase son neveu fils de sa sœur, & qu'il avoit fait Evesque de Cesarée en Palestine[vers l'an 367,] La puissance des Ariens qui portoient Euzoïus, l'empescha [d'abord]de faire les fonctions de sa charge.'Mais Valens estant mort, & Theodose maistre de l'Orient, Euzoïus fut chassé, & Gelase rétabli sur ce siege,[qu'il tint jusqu'en l'an 395.]'Il se trouva au Concile œcumenique de Constantinople.[a] Il assista l'an 394[à la dedicace de l'eglise des Apostres au fobourg du Chesne,&]au Concile qui se tint en mesme temps le 24 de septembre à Constantinople.[Mais il mourut aussitost aprés,]'puisque ce fut Jean Evesque de Cesarée"qui ordonna S. Porphyre Evesque de Gaza[dés le mois de mars ou d'avril 395.]

Hier.v.ill.c.113. 130.p.300.303.

Thdrt.l.5.c.8.p. 713.c.

a Conc.t.2.p. 1151.b.c.

Boll.26.feb.

V.S. Porphyre.

'Theodoret l'appelle l'admirable Gelase, qui a cultivé son Eglise avec un grand soin,[b]& que sa vie & sa doctrine rendoient celebre.[c] S. Jerome loue son discours exact & poli,[& rend témoignage à son humilité,]en disant qu'il cachoit les ouvrages qu'on disoit qu'il composoit.[d] Theodoret cite, contre les Eutychiens, un passage d'un discours qu'il avoit fait sur l'Epiphanie[ou l'Incarnation]du Seigneur.'Leonce de Byzance

Thdrt.dial.1.p. 31.c.

b hist.l.5.c.8.p. 713.c.

c Hier.v.ill.c. 130.p.303.a.

d Thdrt.dial.1. p.31.c.

Leon in N.& E. l.1.p.978.b.c.

cite deux paſſages d'un traité ſur l'explication du ſymbole de S. Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, & Confeſſeur, l'un des 150 Peres du Concile de Conſtantinople.'Photius parle d'un traité de Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine contre les Anoméens, dont il eſtime beaucoup le ſtyle, quoiqu'il trouve quelque choſe à redire dans ſa compoſition.'On ne croit pas que cet ouvrage ſoit le meſme que celui Des deux natures attribué au Pape Gelaſe, qui eſt diviſé en deux livres, & eſt écrit contre Neſtorius & Eutyche. Phot.c 89.p.209| 102.p.276. Lab.ſcri.t.1.p. 340.

Note 8. 'Photius attribue"une hiſtoire eccleſiaſtique à Gelaſe de Ceſarée neveu de S. Cyrille de Jeruſalem, qui eſtoit une continuation de celle d'Euſebe. C'eſtoit S. Cyrille qui l'avoit exhorté à entreprendre ce travail, comme on le voit par l'ouvrage meſme. Photius remarque que ce Gelaſe eſt bien plus elevé pour le ſtyle qu'un autre Gelaſe'qui a écrit l'hiſtoire du Concile de Nicée ſous Zenon,[c'eſt celui qu'on appelle Gelaſe de Cyzic,]mais qu'il eſt encore beaucoup plus audeſſous de celui qui a écrit contre les Anoméens,[qui par conſequent doit eſtre different du neveu de S. Cyrille,]' ſoit qu'il ait auſſi eſté Eveſque de Ceſarée en Paleſtine,[ſoit qu'on luy ait donné ce titre à cauſe de celui dont nous parlons. Phot.c.89.p. 209. c.88.89. c.88 p.208.

Le titre de Saint dont Leonce de Byzance honore le neveu de S. Cyrille, & les eloges qu'en fait Theodoret, nous donnent ſujet de croire que ſa memoire a eſté honorée publiquement par l'Egliſe, quoique nous ne trouvions pas que cela ſe ſoit continué juſques à nous.]

SAINT ISIDORE
PRESTRE DE SCETÉ,
ET CONFESSEUR.

Ruf.l.2.c.4.p.253|Thdrt.l.4.c.18.p.685.d.

'ENTRE les plus illuſtres Peres des ſolitaires qui acquirent le titre de Confeſſeurs ſous Valens, en ſoutenant par leurs ſouffrances la divinité de J. C, l'hiſtoire remarque particulierement le nom d'Iſidore, qui fut banni vers l'an 376, en une iſle d'Egypte, avec les deux Saints Macaires, S. Pambon, & Heraclide. On dit generalement de ces Saints, qu'ils eſtoient diſciples de S. Antoine, quoique cela puiſſe ſouffrir quelque exception ;'qu'ils converſoient davantage avec les Anges qu'avec les hommes ; & qu'ils eſtoient conſiderez comme les chefs des autres ſolitaires, autant par le privilege de leur vertu que par le droit de l'antiquité. [Nous ne décrirons point ici l'hiſtoire de ce banniſſement, qu'on peut voir tout au long ſur S. Macaire d'Egypte ; mais il faut chercher quel eſtoit cet Iſidore, & ramaſſer ce qui ſe peut trouver de ſes actions & de ſes paroles.

Ruf.l.2.c.4.p.253.

On ne peut ce me ſemble douter que ce ne ſoit ce meſme Iſidore,]'que Rufin met avec les deux Macaires & S. Pambon, entre les maiſtres du deſert & les amis de Dieu qu'il avoit trouvez dans la ſolitude un peu avant cette perſecution ;'& celui qu'il dit avoir demeuré en Sceté, & luy avoir donné la benediction.'S. Jerome met auſſi un Iſidore avec S. Macaire & S. Pambon, & les autres Peres des monaſteres de Nitrie [& des environs.] Nous avons vu autrepart la ſentence terrible qu'ils prononcerent contre un moine qui avoit laiſſé quelque argent. 'Des devant l'an 373, Iſidore Preſtre des anacoretes ſe mettoit entre les plus illuſtres Peres de la montagne de Nitrie ;[&"ainſi il faut que ce ſoit]'le grand Iſidore Preſtre de Sceté,"le conducteur de la penitence de S. Moyſe le voleur qui le conſultoit ſouvent,'& celui encore que Caſſien dit avoir eſté Preſtre (& Superieur)

in Hier.l.2.p.223.b. — hiſ.l.2.c.8.p.256. — Hier.ep.22.p.146.d. — Boll.14.may,g.p.71.e. — Lauſ.c.22.p.93.d. — Caſſ.coll.l.18.c.15.p.694. — &c. — V.S.Moyſe.

Superieur) du desert de Sceté avant Paphnuce surnommé Bubale.

'Il ajoute que cet Isidore avoit receu de Dieu une grace si singuliere & une vertu si puissante contre les demons, que les possedez qu'on luy amenoit ne manquoient point d'estre aussitost gueris, avant mesme que d'avoir touché le seuil de sa porte: '& comme on luy demandoit une fois pourquoi les demons le » craignoient si fort, il répondit: C'est parceque depuis que je » suis moine, je tasche d'empescher que la colere ne monte jus» qu'à ma langue. 'Il raportoit luy mesme qu'estant allé un jour au marché pour vendre quelques "petits paniers, il sentit quelque mouvement de colere prest à s'allumer dans son cœur; mais aussitost il laissa là ses paniers, & s'enfuit.

p.695. Vit.P.l.5.c.4.§ 22.p.564. Cotel.g.t.1.p. 487.a. σκεύη.

'On raporte du mesme Isidore, (& Socrate le dit aprés Evagre) que ce Saint reconnoissoit que depuis 40 ans il sentoit bien les mouvemens & les suggestions du peché, mais qu'il n'avoit jamais consenti durant ce temps ni à aucun desir [de la chair,] ni à aucun sentiment de colere. [Cette parole paroist sans doute d'abord assez étrange, & favoriser ce que quelques uns ont cru, qu'Evagre avoit enseigné avant Pelage, qu'on pouvoit vivre exemt de toute sorte de faute. Neanmoins il n'est point necessaire d'y donner un sens si criminel. On peut estre exemt de la colere & des mouvemens de la chair, & estre sujets à d'autres defauts. On peut ne point consentir à aucune action exterieure de colere, & n'estre pas exemt des fumées que cette passion excite dans l'ame, qui sont toujours des imperfections & des sujets de gemissement, & quelquefois des pechez & des fautes considerables. Ce dernier sens est apparemment celui de S. Isidore, comme on le voit par ce qu'il disoit, qu'il taschoit d'empescher que la colere ne montast jusqu'à sa langue, c'est à dire qu'elle ne le portast à des paroles qui témoignassent les mouvemens de colere qu'il sentoit dans luy.

p.486|Vit.P.l.5. c.4.§ 23.p.569| Socr.l.4.c.23.p. 233.c.

Mais pour montrer qu'il ne tomboit point dans l'erreur capitale des Pelagiens, qui croyoient qu'on pouvoit vaincre ses passions par les forces de la raison, sans avoir besoin de recourir à la grace;] on raporte de luy qu'estant interrogé par un frere, » sur les pensées de fornication, il luy répondit: Il ne faut pas » s'étonner que nous soyons attaquez par ces pensées, ni qu'elles » occupent & qu'elles troublent nostre esprit, pourvu que quel» que embaras & quelque peine qu'elles nous causent dans le » chemin de la vertu, elles n'aillent pas jusques à nous faire faire

Vit.P.l.6.c.4.§ 20.p.660.1.

ce qu'elles veulent. Ce qu'un homme sage peut faire dans « cette rencontre, c'est de tascher à eloigner de luy ces pensées, « & à recourir aussitost à l'oraison. «

§ 21. 'Il dit une autre fois sur le mesme sujet : Il faudroit estre semblable à des bestes pour n'avoir point de pensées. Mais comme « l'ennemi exige de nous ce qui luy appartient ,[c'est à dire les « mauvaises pensées dont nous ne pouvons pas estre exemts,] « faisons de nostre costé ce que nous devons : Appliquons nous à « la priere,& l'ennemi sera mis en fuite. Appliquons nous à la meditation de Dieu, & nous demeurerons victorieux. La perseverance dans le bien fait nostre victoire ; & si nous vainquons, « nous serons aussi couronnez. «

[Ce n'estoit donc que les effets de la grace que ce Saint publioit,lorsque les besoins de ses freres l'obligeoient de leur decouvrir ce que Dieu operoit en luy:& cette maniere en laquelle les Saints parlent de leurs vertus, est si peu opposée à l'esprit de modestie & d'humilité qui est l'ame de la pieté Chrétienne, que S. Augustin qui connoissoit bien sans doute la nature de l'humilité en laquelle il excelloit,]'ne craint point de dire à S. Paulin, qu'il ne pouvoit peutestre rien faire qui fust plus digne de sa charité,que d'avoir autant d'ardeur pour faire connoistre à tout le monde la vertu que Dieu luy avoit donnée, qu'il en avoit eu pour acquerir cette vertu.

Aug.ep.34.p.49.2.e.

[Mais S. Isidore estoit bien eloigné de se croire exemt de peché, si c'est de luy, comme il y a toute apparence, qu'un des auteurs des Vies des Peres raporte ceci:]'Un frere,dit cet auteur, vint un jour trouver l'Abbé Pemen, pour luy dire:Mes pensées « ne me permettent point de considerer mes pechez ; mais nos « Peres disent que je suis obligé de le faire. Pemen pour luy ré- « pondre, luy raconta cette histoire.Un jour que l'Abbé[1] Isidore 1. fondoit en larmes dans sa cellule, son disciple qui demeuroit dans une autre,le vint trouver dans le temps mesme qu'il pleuroit ; & le voyant en cet état, il luy dit : D'où vient, mon pere, « que vous pleurez ? Mon fils, dit le Saint, je pleure mes pechez. « Mais vous n'avez point de pechez, repliqua le disciple : Sur- « quoi le vieillard luy dit : O mon fils, si Dieu faisoit voir mes « pechez au monde, ni trois ni quatre personnes, ni davantage « encore ne suffiroient pas pour les pleurer. «

Vit P.l.7.c.15.§ 5.p.672.1.

'Le mesme auteur raconte sur le raport de Pemen,que l'Abbé Isidore estoit le seul qui se connust veritablement luy mesme.

c.11.§ 3.p.669.2| l.2.c.101.p.516| Cotel.g.t.2.p.486.
a Cotel.g.t 1.p.419.

1. a Quelques uns disent ceci d'un Abbé Dioscore.

'Car quand il sentoit des pensées qui le portoient à se croire un
» grand Saint, il se disoit à luy mesme : Suis-je tel que l'Abbé
» Antoine, ou au moins que l'Abbé Pambon, ou Piamon, ou que
» les autres Peres qui ont esté si agreables à Dieu ? Et de cette
maniere il terrassoit le demon de l'orgueil, & mettoit sa conscience en repos. Et lors au contraire que le demon le vouloit troubler par la crainte de l'enfer, & le porter dans le desespoir, en luy disant qu'aprés tous ses travaux, il ne pouvoit encore
» eviter de tomber dans les supplices, il luy répondoit : Quand
» je devrois estre condanné aux tourmens de l'enfer, tu y seras
» encore au dessous de moy.

'On raporte encore de l'Abbé Isidore Prestre de Sceté, que quand il se trouvoit des solitaires qu'on vouloit renvoyer parcequ'ils estoient infirmes, lasches, faineans, impatiens, negligens, ou querelleurs & sujets à dire des injures, il se les faisoit amener, & faisoit si bien par la patience qu'il leur témoignoit, qu'il les guerissoit enfin de leurs defauts. 'S. Pemen racontoit encore que l'Abbé Isidore se rencontrant à la mort d'un jeune solitaire de Sceté, nommé Zacarie, il dit en regardant au Ciel:
» Rejouissez vous, mon fils, de ce que la porte des Cieux vous
» est ouverte. Il avoit connu dés auparavant par la lumiere de l'Esprit de Dieu, quelle estoit la vertu de ce Zacarie.

Vit.P.l.5.c.16.§ 5.p.631.1.

c.15.§ 18.p.623. 1.

'On raporte de S. Isidore Prestre de Sceté, qu'estant jeune & demeurant dans sa cellule, il ne s'attachoit point à reciter un certain nombre de pseaumes dans la priere, parcequ'il ne faisoit autre chose le jour & la nuit.

Vit.P.l.5.c.11.§ 17.p.609.2.

'Il aimoit en mesme temps si fort le travail des mains, que quoiqu'il fust déja fort agé, il ne cessoit pas mesme de travailler lorsque la nuit estoit venue. Les freres le prioient quelque-
» fois de prendre un peu de repos, & alors il leur répondoit :[Et
» que pouvons nous faire ,]en comparaison de ce que le Fils de
» Dieu a fait pour nous ? Quand on auroit brulé mon corps, &
» qu'on en auroit jetté les cendres au vent ,[je ne me serois pas
» encore acquité de ce que je dois.]

l.5.c.7.§14.p. 586.1|Cotel.g.t. 1.p.686.

» 'Il dit une fois à l'assemblée des solitaires de Sceté : Ne som-
» mes nous pas venus en ce lieu, mes freres, pour y souffrir quel-
» ques travaux, & quelques peines qui puissent nous faire meri-
» ter le repos de l'ame ,[& la joie du Ciel ? Cependant qu'y souf-
» frons nous aujourd'hui depuis que le grand nombre y a attiré
» les commoditez des villes ?]Pour moy, je m'en vas prendre ma
» peau de mouton, & chercher un lieu où j'aie quelque chose à
» souffrir.

p.602|Vit.P.l.5. c.7.§14.p.586.

Cotel g.t 1.p. 487.b.c. 'On raporte de luy cette parole, Que toute la science des Saints est de connoistre la volonté de Dieu,[& de la suivre.] Car l'homme se met audessus de tout, lorsqu'il se soumet à la verité,[parcequ'il rentre alors dans son ordre & dans son principe,] luy qui est l'image & la ressemblance de Dieu[qui est verité & justice.]Au contraire la plus dangereuse de toutes les tentations, est de suivre son cœur & ses pensées au lieu de la volonté de Dieu. Le plaisir qu'il y trouve se change bientost en amertume,& il n'a ensuite que le regret d'avoir ignoré le secret de la vraie beatitude, & la voie des Saints. C'est donc maintenant le temps de travailler pour le Seigneur, & de souffrir quelques tribulations, afin d'y trouver le salut qui s'acquiert par la patience.

a.b. 'Aprés que Theophile eut esté fait Evesque d'Alexandrie, [le 20 juillet 385,]l'Abbé Isidore alla le visiter. Lorsqu'il fut revenu à Sceté, les freres le prierent de leur dire des nouvelles de la ville, surquoi il leur répondit, qu'il n'y avoit vu personne que le Patriarche. Ils en furent surpris, & luy demanderent si c'estoit que la ville eust esté abysmée; ce qui l'obligea à leur dire clairement, qu'il avoit tellement retenu ses yeux, qu'il n'y avoit vu personne.

Lauf.c.22.p.935. 936. [Il mourut sans doute peu de temps aprés, puisque]'Pallade qui en parle avec eloge,[& en raporte des choses considerables qu'on pourra voir sur S. Moyse,]ne dit pas neanmoins qu'il l'ait Boll.15.jan.p. 1015.§1. vu à Scetć, où il vint en 391.[C'est apparemment]'cet Isidore que presque tous les martyrologes joignent le 15 de janvier avec S. Macaire, quoique quelques uns le raportent à d'autres personnes illustres du mesme nom & du mesme temps que celui dont nous parlons.

Cotel.g t.1.p. 485. 'Le recueil grec"des paroles des Peres, fait un titre d'Isidore NOTE. Prestre de Sceté, [a] & un autre de l'Abbé Isidore. Ce qu'on re- a p.501. marque particulierement de celui-ci, 'c'est qu'il aimoit ex- p.502.b. tremement la retraite de sa cellule, tant pour son utilité propre, que pour donner exemple aux autres. 'Un frere l'estant p.501.b. venu prier à disner, il s'en excusa; & ce frere luy demandant si un homme comme luy craignoit de sortir de sa cellule, il luy dit: Oui, mon fils, je le crains, parceque le diable comme un « lion rugissant, cherche toujours quelqu'un à devorer.'Il disoit « p.502.b. quelquefois:"si vous aimez le salut, faites tout ce qui vous y « &c. peut conduire.'Il aimoit mieux qu'on mangeast de la chair, que « a. de tirer vanité des jeûnes les plus austeres. «

SAINT PAMBON,

PRESTRE, ABBÉ, ET CONFESSEUR.

SAINT Pambon a esté l'un de ces Peres des solitaires de Nitrie, par la bouche desquels le Saint Esprit parloit aux hommes, 'l'un de ces maistres du desert & de ces amis de Dieu, qui n'enseignoient que ce qu'ils avoient eux mesmes appris de J. C; 'l'un de ces conducteurs de l'armée du Seigneur, que la sainteté de leur vie autant que le longtemps qu'ils avoient passé dans la solitude, rendoient les chefs des autres moines; l'un de ces hommes[celestes]qu'on croyoit avoir plus de commerce avec les Anges qu'avec les hommes mortels; 'l'un de ceux qui par le merite de la simplicité de leur vie & de la pureté de leur cœur, avoient obtenu le don de faire des miracles & des prodiges dignes de la vertu apostolique; 'l'un de ceux dont la pieté estoit un des fondemens de la foy Catholique, parceque les peuples ne pouvoient pas douter que la verité ne fust où estoit une vertu si eminente; 'l'un de ceux enfin qui combatant à la teste des soldats de J. C, attesterent cette mesme foy par leurs souffrances, & couronnerent les travaux de leur penitence par une illustre confession de la divinité de J. C.

Hier.ep.22.p. 146.d. — Ruf.in Hier.l.2. t.3.p.223.b. — hist.l.2.c.4.p. 253. — c.8.-.256|Boll. 14.may,g.p.70. e.f. — Soz.l.6.c.20.p. 662.c.d. — Ruf l 2.c.4.p. 253.254.

NOTE 1. ["Il peut estre né vers l'an 317, ou mesme environ 20 ans plustost.]'Les historiens le mettent au nombre des disciples de S. Antoine.[a] On raporte qu'il luy demanda un jour ce qu'il avoit à faire[pour se sauver.]Surquoi S. Antoine luy répondit:
» Ne vous confiez point en vostre propre justice : Faites en sorte
» que vous n'ayez point à vous repentir de ce que vous aurez
» fait : Retenez vostre langue & vostre appetit; 'ou comme d'au-
» tres le raportent : Faites une veritable penitence de vos pe-
» chez.

p.253|Soz.l 6.c. 20.p.6 . .d. — a Vit.P l.5.c 1.§ 2 p 562.|Cotel. g.t.1 p.54 .a. — Eck reg.p 93.

[Il estoit sans doute encore bien jeune,]'& ne savoit pas lire, lorsqu'il s'adressa un jour à un solitaire pour apprendre de luy quelque pseaume. Ce frere luy ayant dit le premier verset du

Socr.l.4.c.23.p. 233.234.

pſeaume 38, J'ay dit en moy meſme : Je veillerai ſur moy en «
toutes choſes pour ne point pecher par ma langue, il ne voulut «
pas attendre le ſecond verſet, & s'en alla, diſant que le premier luy ſuffiſoit, & qu'il ſe contentoit de taſcher de l'apprendre par la pratique. Six mois aprés le meſme ſolitaire luy faiſant des reproches de ce qu'il ne l'avoit point vu tout ce temps, répondit qu'il n'avoit encore pu apprendre à pratiquer le verſet qu'il luy avoit dit, & beaucoup d'années aprés, un de ses amis luy demandant s'il l'avoit enfin appris, il luy répondit qu'à peine en avoit-il pu venir à bout en 19 ans.

Lauſ.c.10.p.913.c|Cotel.g.t.1.p.640.b.c|638.b.

'Auſſi ſon exactitude dans ſes paroles, & la perfection avec laquelle il s'y conduiſoit eſtoit telle, que l'on tenoit qu'il avoit cette vertu à un plus haut point que le grand Antoine meſme, & que tous les autres Saints.

Lauſ.p.913.b.c.

'Ceux qui eſtoient le plus ſouvent auprés de luy, luy rendoient ce témoignage, que lorſqu'on l'interrogeoit ou ſur l'Ecriture ſainte, ou ſur quelque autre ſujet, il ne répondoit jamais ſur le champ, mais diſoit : Je ne «
ſçay pas ce que je dois vous répondre. Il demeuroit quelque- «
fois trois mois ſans faire réponſe, diſant : Je ne ſçay pas encore «
ce que je dois vous répondre. Et il examinoit devant Dieu «
avec tant de ſoin ce qu'on luy propoſoit, que chacun recevoit ſes réponſes avec reſpect & avec crainte, comme venant de Dieu meſme.

b|Vit.P.l.3.c.160.p.523.2|Cotel.g.t.1.p.639.c|640.a.b.

[C'eſt donc avec raiſon & ſans vanité,]'qu'eſtant prés de mourir, il avoua à ſes diſciples qu'il n'avoit regret d'aucune parole qu'il euſt dite depuis qu'il s'eſtoit établi dans le deſert de Nitrie. Il ajouta auſſi qu'il ne s'eſtoit point paſſé de jours qu'il n'euſt fait quelque ouvrage de ſes mains, & qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir receu du pain de qui que ce fuſt ſans l'avoir gagné.

Cotel.g.t.1.p.628.c.

'S. Pemen témoignoit qu'il avoit remarqué dans l'Abbé Pambon trois pratiques exterieures,[tres dignes d'eſtre imitées,]ſon jeûne qui alloit tous les jours juſqu'au ſoir, ſon ſilence, & beaucoup de travail des mains.

p.602.c.

'Il raportoit qu'un frere luy demandant s'il eſtoit bon de louer les autres, il répondit qu'il valoit encore mieux ſe taire.

p.610.a.

'Il diſoit encore que S. Antoine avoit rendu ce témoignage à Pambon, que la crainte qu'il avoit de Dieu, faiſoit repoſer en luy le Saint Eſprit.

[Pambon ne demeura pas toujours auprés de S. Antoine :]

Vit.P.l.2.c.146.p.521.2|l.5.c.15.§42.p.625.2.

'& quelques uns marquent qu'il vivoit dans le deſert de Sceté. [a]Rufin le place dans les Cellules, où il dit qu'il avoit receu ſa benediction[vers l'an 374.][b] Pallade dit qu'il habitoit la

a Ruf.l.2.c.8.p.256.

b Lauſ.c.10.p.912.

montagne de Nitrie,[a] où sa pieté luy faisoit tenir un des premiers rangs, & où il faisoit mesme l'office de Prestre en 355 & 356.[b] Ce fut à Nitrie que S. Macaire, S. Pambon, & S. Isidore prononcerent un jugement terrible contre un moine qui estoit mort en laissant un peu d'argent.[c] Il est dit dans les vies des Peres que S. Macaire d'Egypte vint une fois de Sceté à la montagne de Nitrie au monastere de l'Abbé Pambon.[Je ne sçay si c'est que l'on ait quelquefois confondu les lieux, ou que ce Saint n'ait pas toujours demeuré en un mesme endroit.]

c.9.117.p.911| 1031.c.
a Boll.14.may, g.70.§2.f|Cotel. g.t.1.p.640.c.
b Hier.ep.22.p. 146.d|Vit.P.l.3. c.219.p.533.
c Vit.p.l.6.c.3.§ 4.p.653.1.

'Il avoit luy mesme basti sa cellule.[d] On remarque de luy & des autres anciens Peres, qu'ils portoient des habits usez & pleins de pieces:[e] & il ne vouloit point qu'un moine portast d'habit qu'il ne pust exposer aux passans, sans craindre qu'on les emportast.[f] Pior qui estoit un autre illustre solitaire, l'estant un jour venu voir dans sa cellule, apporta du pain avec luy, dont le Saint s'estant étonné, & luy ayant demandé pourquoi il en usoit de la sorte, il luy dit que c'estoit depeur de l'incommoder. S. Pambon ne luy en parla point davantage, & ils se separerent de la sorte. Mais quelque temps aprés, l'estant aussi allé voir, il porta du pain trempé dans de l'eau, dont Pior luy
» ayant demandé la cause, il luy répondit: C'est que j'ay aussi eu
» peur de vous incommoder.

l.3.c.160.p.523. 2|Lauf.c.10.p. 913.b.
d Vit.P.l.5.c.6.§ 9.p.583.1.
e Cotel.g.t.1.p. 639.c.
f Lauf.c.11.p. 913.d.e.

NOTE 2. 'Il y avoit deux freres nommez Paese & Isaïe, enfans d'un marchand qui trafiquoit en Espagne, ou à Pane en Egypte. Lorsque leur pere fut mort, ils partagerent ensemble leur bien, qui se trouva monter à cinq mille écus, sans les meubles & les esclaves. Ils delibererent ensuite ce qu'ils feroient, & se dirent
» l'un à l'autre: Mon frere, quelle sorte de vie embrasserons
» nous? Si nous continuons comme nostre pere a fait, d'exercer
» la marchandise, d'autres jouiront de nostre travail aprés nos-
» tre mort; & peutestre que durant nostre vie nous tomberons
» entre les mains des voleurs, ou ferons naufrage. Embrassons
» donc plutost la vie solitaire, afin de conserver le bien que nostre
» pere nous a laissé, & ne pas perdre nos ames. Ils demeurerent d'accord de ce dessein, & ne se rencontrerent pas toutefois dans le mesme sentiment pour l'executer. Car ayant partagé leur argent, & le reste de ce qu'ils avoient, ils resolurent bien l'un & l'autre de n'avoir pour but que de plaire à Dieu; mais en diverses manieres. L'un sans se rien reserver, donna tout ce qu'il avoit aux monasteres, aux Eglises, & aux prisons, & ayant appris un métier pour gagner sa vie, il employoit tout

16.p.916.d.

son temps au travail & à la priere. L'autre ne disposa de rien de son bien : mais ayant basti un monastere, & pris quelques autres solitaires pour y demeurer avec luy, il exerçoit l'hospitalité envers tous ceux qui y venoient, assistoit tous les malades, retenoit tous les vieillars pour en prendre soin, donnoit à tous les pauvres, & le samedi & le dimanche dressoit trois ou quatre tables, où il recevoit tous ceux qui estoient en necessité : & de cette sorte il employa tout son bien pour le soulagement des autres.

p.917.a. 'Aprés que ces deux freres furent morts, les autres solitaires parloient diversement de la beatitude qu'ils possedoient, comme ayant vécu l'un & l'autre dans une parfaire vertu. Mais la vie de celui qui avoit renoncé à tout en une seule fois, plaisoit davantage aux uns, & celle de celui qui avoit distribué peu à peu aux pauvres tout ce qu'il avoit, agreoit davantage aux autres. Sur cette contestation & sur les diverses louanges qu'ils leur donnoient, ils s'en allerent vers le bienheureux Pambon, & aprés l'avoir informé du sujet de leur differend, ils le supplierent de leur dire laquelle de ces deux manieres de vivre estoit la meilleure : Il leur répondit : Ces deux freres « sont egalement parfaits devant Dieu, puisque l'un a imité « Abraham dans la vertu d'hospitalité, & l'autre le zele du pro- « phete Elie pour se rendre agreable à Dieu. Surquoi les uns & « les autres se jetterent à ses piez, pour le conjurer de leur dire comment il se pouvoit faire qu'ils fussent egaux. Et ensuite ceux qui tenoient le parti de celui des deux freres qui avoit donné tout son bien, soutenoient qu'il devoit estre preferé à l'autre, puisqu'il avoit accompli le precepte de l'Evangile en vendant tout ce qu'il avoit, & en le donnant aux pauvres, en passant les jours & les nuits en oraison, en portant sa croix, & en suivant nostre Sauveur. Au contraire ceux qui tenoient le parti de l'autre frere, disoient que celui pour lequel ils parloient, avoit une si extreme compassion de tous les pauvres, qu'il alloit mesme dans les grands chemins, & s'y tenoit exprés pour assembler tous les affligez & les assister, & qu'ainsi il ne s'estoit pas seulement fait du bien à luy mesme, mais qu'il en avoit aussi fait aux autres en traitant & en secourant tous les malades.

p.917.a. 'S. Pambon leur repartit : Je vous dis encore une fois qu'ils « sont tous deux egaux devant Dieu ; & je vas vous le faire voir. « Si le premier n'avoit pas vécu dans une perfection, une auste- « rité,

» rité, & une retraite aussi grande qu'il a fait, il ne seroit pas
» digne d'estre comparé à la bonté de nostre Sauveur. Et l'autre
» en pratiquant la vertu d'hospitalité, & assistant les pauvres
» comme il a fait, s'est rendu egal, autant que cela est possible
» aux hommes, à J. C. mesme, puisque nostre Seigneur a dit : Je
» ne suis pas venu pour estre servi, mais pour servir. Ainsi encore
» qu'il semble que ce service qu'il rendoit au prochain luy fust
» penible, il y trouvoit neanmoins son soulagement & son repos.
» Mais ayez un peu de patience jusques à ce que Dieu m'ait fait
» connoistre ce qui en est, & puis je vous le dirai quand vous
» reviendrez ici. Ensuite de cette réponse, ils retournerent quelques jours aprés vers ce grand Saint pour estre éclaircis de
» leur doute, & il leur dit : Je vous parle en la presence de Dieu,
1\. » & il sçait que c'est selon la verité.[1] J'ay vu ces deux freres en
» mesme rang & dans un mesme degré de merite dans le pa-
» radis.

[Ce Paese pourroit bien estre le mesme que]'l'Abbé Paysion, dont S. Pemen raportoit qu'un frere luy demanda ce qu'il devoit faire à son ame, parcequ'elle estoit devenue insensible &
» ne craignoit point Dieu. Surquoi il luy répondit : Allez, & met-
» tez vous avec quelqu'un qui craigne Dieu : car en demeurant
» avec luy, vous apprendrez vous mesme à le craindre.'Il y a encore un Payse appellé frere de l'Abbé Pasteur[ou Pemen: mais il semble plus jeune que celui-ci.]

Vit.P.l.5.c.11. §13.p.610.1.2.

16.§8.p.631.1.

'Deux solitaires vinrent une fois trouver Pambon, & l'un
» des deux luy dit : Mon pere, je jeûne deux jours[de suite,]&
» je mange deux petits pains. Croyez vous que je me sauve en
» vivant de cette sorte ? ou ne suis-je point dans l'illusion ? L'au-
» tre luy dit : Pour moy je gagne tous les jours deux petites pie-
» ces de monnoie du travail de mes mains. J'en retiens quelque
» peu pour me nourrir, & du reste j'en fais l'aumosne. Croyez vous
» aussi que je me sauve, ou que je sois trompé[par le demon ?]
Ils le presserent fort de resoudre leur difficulté, mais ils n'en purent rien tirer. Quatre jours aprés comme ils estoient sur le point de s'en aller, des Ecclesiastiques qui estoient là, leur di-
» rent : Ne vous attristez point, mes freres, Dieu vous donnera
» la recompense[de vostre travail.]Et pour ce que le vieillard
» [ne vous a rien dit,]c'est son ordinaire de ne pas répondre si-
» tost, jusqu'à ce que Dieu luy ait appris ce qu'il doit dire. Ils allerent le ensuite trouver le vieillard[pour prendre congé de

c.10.§65.p.602.603.

1\. *ou bien*, J'ay vu deux freres qui estoient debout ensemble dans le paradis en la presence de Dieu.

luy ;] & ils luy dirent : Mon pere, priez pour nous. Il leur ré- « pondit : Vous en allez vous ? Oui, repliquerent-ils. Alors en « les regardant, & parlant d'eux mesmes sous son nom, il disoit en écrivant sur la terre : Pambon jeûne deux jours de suite, & « mange deux petits pains : Est-il moine pour cela ? Non. Et puis « continuant : Pambon gagne tous les jours deux petites pieces, « & les donne en aumosne : Est-il moine pour cela ? Il ne l'est pas « encore. Il se tut ensuite, & puis ajouta : Ce que tu fais est bon : « mais si tu as soin de ne rien faire qui blesse & qui scandalize « ton prochain, tu seras sauvé. Ces solitaires furent fort edifiez « de sa réponse, & se retirerent pleins de joie.

§ 66. p. 603. a. 'Un solitaire luy disant un jour : Pourquoi les esprits [malins] « m'empeschent-ils de faire du bien à mon prochain ? Il luy ré- « pondit : Ne parlez pas de la sorte ; car c'est accuser Dieu de « mensonge : mais dites plutost que c'est vous qui ne voulez pas « faire misericorde & assister les autres. Car Dieu a dit : Je vous « donne le pouvoir de marcher sur les scorpions & sur les serpens, « & de fouler aux piez toute la force de l'ennemi. Pourquoi donc « ne foulez vous pas aux piez les esprits impurs, [puisque vous « en avez le pouvoir.] 'Theodore de Phermé [qui depuis devint « illustre entre les solitaires,] le pressant un jour de luy dire une parole, tira enfin celle-ci avec peine : Allez, & exercez la mi- « sericorde envers tout le monde. «

Cotel. g. t. 1. p. 641. c.

p. 638. c | Vit. P. l. 5. c. 14. 57. p. 618. 1. 'Quatre freres vétus de tuniques de peaux, vinrent un jour de Scété trouver S. Pambon, & luy dirent les vertus les uns des autres, chacun estant absent lorsqu'on parloit de luy. Car l'un jeûnoit beaucoup, l'autre ne possedoit rien, le troisieme avoit une grande charité, & le quatrieme persistoit depuis 22 ans à obeïr aux anciens. Aprés les avoir entendu parler, il leur dit : Je vous assure que la vertu de ce dernier est la plus grande « de toutes. Car chacun de vous pratique la sienne par sa propre « volonté, mais celui-ci a renoncé à sa volonté pour se rendre « esclave de celle d'un autre : & on peut dire de ceux qui perse- « verent jusqu'à la fin dans cet état, que ce sont des Confesseurs. «

Vit. P. l. 3. c. 146. p. 521. 2. 'Il envoya une fois son disciple en Egypte pour luy amener un chameau, afin d'envoyer vendre les paniers qu'il avoit faits. Son disciple amenant donc ce chameau, rencontra un vieillard qui luy dit : Si j'eusse sceu, mon frere, que vous alliez en « Egypte, je vous eusse prié de m'amener aussi un chameau. Le « disciple dit cela à son Abbé, lequel animé par sa charité, renvoya le chameau à ce vieillard, ordonnant à son disciple de luy

» dire : Nous ne sommes pas encore prests à envoyer nos ouvra-
» ges ; ainsi vous pouvez vous servir du chameau, puisque vous
» en avez besoin, & nous le ramener ensuite. Ainsi il trouva moyen de rendre service à ce frere, qui ayant depuis sceu la verité, dit en pleurant que la charité de Pambon luy avoit ravi le fruit [qu'il eust recueilli de sa patience, s'il eust attendu davantage.

Nous avons remarqué ci-dessus combien il estoit grave & reservé dans ses paroles.] 'On ajoute que jamais on ne voyoit le moindre souris sur son visage ; de sorte que les demons voulant l'obliger un jour à rire, attacherent une plume à un baston, & la porterent ensuite avec de grands efforts, & de grands cris, [comme quelque chose de bien pesant.] Il se mit à rire en voyant une chose si ridicule ; mais quand les demons voulurent » luy insulter sur cela, il leur répondit :" Je n'ay point ri, mais je » me suis moqué de vostre foiblesse. — Cotel. g. t. 1. p. 641. — *non risi, sed derisi.*

[Il falloit que sa vertu fust bien eminente, puisque] 'quand les plus illustres d'entre les solitaires se sentoient attaquez de quelque pensée de vanité, ils se disoient à eux mesmes : Suis-je tel que S. Antoine, ou que l'Abbé Pambon ? 'Aussi on remarque qu'il paroissoit sur son visage une majesté auguste comme d'un prince assis sur son throne, & mesme quelque chose de lumineux, comme sur le visage de Moyse ; 'ensorte que personne ne pouvoit le regarder en face. Il fut trois ans à demander à Dieu qu'il ne le glorifiast point [ainsi] sur la terre : Mais Dieu aima mieux [luy donner une humilité assez profonde pour n'estre point ebranlée par cette gloire. — Vit. P. l. 3. c. 101. p. 516. 1. — Cotel. g. t. 1. p. 641. a. — p. 637. c.

S. Athanase connoissoit bien sans doute le merite] 'de S. Pambon, lorsqu'il le pria de quitter son desert pour venir à Alexandrie, [ce fut apparemment pour le mesme sujet & dans le mesme temps que S. Antoine," qui y vint vers l'an 355, pour y rendre un témoignage authentique à la divinité de J.C, & à l'innocence de S. Athanase.'S. Pambon y vint avec plusieurs autres freres, » & on remarque que voyant des seculiers, il leur dit : Levez-
» vous, & saluez ces moines afin qu'ils vous benissent. Car leur
» bouche est sainte, parcequ'ils parlent souvent à Dieu.'Il vit à Alexandrie une comedienne, & 'aussitost il se mit à pleurer. Et comme ceux qui estoient presens luy demandoient pourquoi il pleuroit, il dit que c'estoit pour deux choses, pour la perte de cette femme, & parce, dit-il, que je n'ay pas tant de soin de plaire à Dieu, qu'elle en a de plaire à des hommes infames & criminels. — p. 639. b| Socr. l. 4. c. 23. p. 234. a| Vit. P. l. 3. c. 164. p. 524. 2. — V. S. Antoine § 12'S. Athanase § 55. — Vit. P. l. 3. c. 164. p. 524. 2| l. 5. c. 17. § 11. p. 633. 2. — l. 3. c. 164. p. 524. 2| l. 5. c. 3. § 4. p. 566. 1. 2 Socr. l. 4. c. 23. p. 234. a.

Lauſ.c.10.p.912. c. 'Melanie l'ayeule vint de Rome en Egypte,[à la fin ce ſemble de l'an 366,]& ayant appris du bienheureux Preſtre Iſidore adminiſtrateur de l'hoſpital d'Alexandrie, quelle eſtoit la vertu de Pambon, c.117.p.1031.c. 'elle vint auſſitoſt le voir ſur la montagne de Nitrie, c.10.p.912.c.d. 'accompagnée du meſme Iſidore qui la conduiſoit; & elle luy offrit trois-cents livres peſant d'argent, le ſuppliant de vouloir en les acceptant prendre quelque part au bien que Dieu luy avoit donné.' Surquoi le Saint qui eſtoit aſſis & travailloit à faire des nattes, ne fit autre choſe que de luy dire, comme pour la benir; Dieu recompenſera voſtre charité: & ſe « tournant vers ſon diſciple nommé Origene, il luy dit: Prenez « ceci & le diſtribuez à tous les freres qui ſont dans la Libye & « dans les iſles, dont les monaſteres ſont les plus pauvres de tous; « mais n'en donnez rien à ceux de l'Egypte, parceque cette pro- « vince eſt plus riche & plus abondante. «

Ibid. 'Je me tenois toujours devant luy, diſoit Melanie, en atten- « dant qu'il me donnaſt ſa benediction, ou qu'il me diſt au moins « une parole pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit d'un preſent « ſi conſiderable. Mais ne voyant rien de tout cela, je luy dis: « Mon pere, je ne ſçay ſi vous ſavez qu'il y a trois-cents livres « d'argent: Surquoi ſans me faire le moindre clin d'œil, ni jetter « ſeulement les yeux ſur le cofre où eſtoit cet argent, il me ré- « pondit: Ma fille, celui à qui vous avez fait ce preſent, n'a pas « beſoin que vous luy diſiez combien il peſe, puiſque peſant « meſme les montagnes & les foreſts dans ſes divines balances, « il ne ſauroit ignorer quel eſt le poids de voſtre argent. Que ſi « vous me l'aviez donné à moy, vous auriez raiſon de me dire « quel en eſt le poids. Mais ſi vous l'avez offert à Dieu qui n'a pas « dedaigné de recevoir deux oboles des mains de la veuve, & les « a meſme plus eſtimées que les grands preſens des riches, n'en « parlez pas davantage. Voilà, ajoutoit Melanie en parlant à « Pallade meſme qui le raporte, ce que la grace de Dieu me fit rencontrer lorſque j'allai à cette montagne. Socr.l.4.c.23.p.234.a. 'Socrate ſemble avoir voulu marquer cette rencontre, [a] qui fit voir qu'entre les grands & illuſtres avantages que poſſedoit le Saint, il en avoit un plus eclatant que tous les autres, qui eſtoit d'accomplir avec perfection le commandement que J. C. nous a fait, de mepriſer l'or & l'argent.

a Lauſ.c.10.p.912.b.

d. 'Le Saint mourut bientoſt aprés, ſi nous en croyons Pallade. [Mais ou il y a eu deux Pambons, "ce que perſonne ne dit, ou V. la note 1
Ruf.in Hier.l.2.t.4.p.223.b. Pallade ſe trompe aſſurément.]'Car Rufin qui vint en Egypte

[vers l'an 374,] & qui y demeura six ans, ne se contentant pas de l'erudition de Didyme & des autres grands hommes qu'il trouva à Alexandrie, ecouta encore & plus souvent & avec plus d'ardeur les saints maistres du desert, entre lesquels il met S. Pambon,' & il se glorifie d'avoir receu la benediction de ses mains.[a] S. Pambon" receut encore de Dieu la grace d'estre banni à Diocesarée en Palestine l'an 376, comme défenseur de la divinité du Verbe, [& acquit ainsi le titre de Confesseur. hist.l.2.c.8.p. 256. a c.4.p.178.2| Soz.l.6.c.20.p. 662.d|Laus.c. 117.p.1032.a.

NOTE 3.

Il vivoit encore à la fin de l'an 385.][b] Car les Vies des Peres raportent que Theophile d'Alexandrie, qui avoit esté fait Evesque [le 20 juillet 385,] estant venu dans le desert où il estoit, tous les freres s'assemblerent [pour le recevoir,] & prierent l'Abbé Pambon de luy vouloir dire quelque chose dont il pust estre edifié. Il leur répondit: Si mon silence ne l'edifie pas, mes paroles n'auront garde de l'edifier. [Cela convient tout à fait bien à l'amour de S. Pambon pour le silence. Il ne vécut pas longtemps depuis:]' Car il est visible que Pallade, [qui vint à Nitrie en l'an 390,] ne l'a jamais vu.[c] Melanie l'ayeule se trouva presente à sa mort: & elle raportoit depuis à Pallade que comme il achevoit une corbeille, & y faisoit le dernier point » d'éguille, il l'appella & luy dit: Recevez de mes mains cette » corbeille, afin de vous souvenir de moy: Car je n'ay pas autre » chose à vous laisser.' Estant pres de rendre l'esprit, & voyant auprés de luy Origene & Ammone ses disciples, [il loua Dieu] de la maniere dont il avoit vécu dans la solitude, & ajouta que neanmoins il s'en alloit à Dieu, comme s'il n'eust pas seulement commencé d'entrer dans la pieté.' Aprés cela il rendit l'esprit sans estre malade, sans sentir la moindre douleur,[d] & sans avoir aucune fievre. Melanie prit le soin de son corps, l'ensevelit, le mit en terre, emporta avec elle la corbeille qu'il luy avoit donnée, & elle la garda jusqu'à la mort.' Quelques nouveaux martyrologes marquent la feste de S. Pambon le premier de juillet.' L'Eglise des Moscovites l'honore le 18 du mesme mois, & son nom se trouve aussi dans un livre de l'office des Grecs. ' La vie de S. Macaire d'Egypte porte qu'il vint à Nitrie le jour de l'oblation, ou pour l'oblation de l'Abbé Pambon. [Je ne sçay si cela veut dire que S. Pambon offroit le Sacrifice, ce qui seroit une nouvelle preuve qu'il estoit Prestre; ou qu'on offroit le Sacrifice pour luy aprés sa mort.]

b Cotel.g.t.1.p. 452 463|Vit.P. l.5.c.15.§ 42.p. 6-5.2. Laus.c.117.p. 1032.a.b. c c.10.p.913.a. a.b|Vit.P.l.3.c. 151.p.523.2. Laus.c.10.p.912. d. d p.913 a. Ferrarius. Boll.may,t.1.p. 36.2. 15.jan.p.1007.2| Cotel.g.t.1.p. 526.c.

'Origene son disciple & son œconome estoit un homme celebre. Il estoit Prestre.' Pallade dit qu'il estoit neveu de Dracon- Laus.c.10.p.912. c|913.b. e b.

ce homme illustre & admirable.["Je croy que c'est de celui que S. Athanase fit Evesque d'Hermopole, & qui acquit le titre de Confesseur sous Constance.] V. S. Athanase § 67.

Vit.P.l.2.c.27. p 479.1. 'Rufin parle d'un Origene homme admirable en toutes choses, & d'une extreme prudence, qui restoit encore des disciples de S. Antoine, lorsque celui au nom de qui il écrit vint à Nitrie,[c'est à dire vers l'année 395.] Il edifioit tout le monde par le recit qu'il faisoit des vertus de cet homme de Dieu son excellent maistre. Il animoit de telle sorte ce qu'il en disoit, qu'il sembloit qu'on le vist des yeux ; ce qui enflammoit extremement ses auditeurs. Soz.l.6.c.30.p. 685.b. 'Sozomene en parle aussi entre les solitaires qui habitoient le desert de Sceté sous le regne de Valens.[Je ne doute point que cet Origene n'ait eu assez d'humilité pour se soumettre à la conduite de S. Pambon aprés avoir eu celle de S. Antoine : mais neanmoins j'ay peine à croire que ce soit le mesme que celui dont parle Pallade,] Lauf.c.10.p.913. b. 'qui témoignant luy avoir parlé[en l'an 390,]sans dire qu'il fust extraordinairement agé, ni qu'il eust vu S. Antoine,[nous porte à croire qu'il estoit posterieur à l'autre.]

p.912.b. 'Pour Ammone il fut disciple de S. Pambon avec ses freres, Dioscore depuis Evesque[d'Hermopole,] Eusebe, & Euthyme. [Ce sont les quatre grands freres "si celebres par la persecution que leur fit Theophile.] V. S. Chrysostome § 66.

Ruf.l.2.c.4.p. 252|Soz.l.3 c.14. p.516.b|l.6.c.20. p.662.d. 'Rufin & Sozomene joignent assez souvent Heraclide à S. Pambon & aux autres solitaires les plus illustres : & ils luy donnent part à la couronne qu'ils remporterent sous Valens par la cruauté des Ariens.[Ainsi ce peut estre]cet Heraclide, qui estant Prestre de Nitrie vers l'an 357, envoya à Draconce Evesque d'Hermopole, une lettre que S. Theodore de Tabenne avoit écrite à ceux de Nitrie. Du reste nous ne pouvons rien dire de luy, sinon qu'assurément ce n'est pas le mesme qu'Heraclide que S. Chrysostome fit Evesque d'Ephese en l'an 401. Celui-ci est sans doute bien posterieur à l'autre;] Soz.l.8.c.6.p. 765.a. '& il est mesme qualifié disciple d'Evagre,["qui ne se fit pas solitaire avant la fin de l'an 382.] V. Evagre.

S^TE MONIQUE, VEUVE, MERE DE SAINT AUGUSTIN.

ARTICLE PREMIER.

Naissance & education de la Sainte.

[ON peut avancer sans temerité qu'il n'y a point de veuve dans le monde à qui l'Eglise doive davantage qu'à S^te a Monique. Il y en a peu que l'on puisse dire luy avoir donné de plus grands Saints qu'a esté Saint Augustin. Mais celles là mesmes n'ont donné à leurs enfans qu'une naissance humaine, & qu'on peut presque appeller involontaire ; ou au plus, que le soin de leur education. Mais celle-ci n'a pas moins contribué à la vertu extraordinaire de son fils, qu'à la formation de son corps.]' Elle le conceut dans ses flancs afin de le faire naistre en cette vie temporelle, & dans son cœur pour le faire renaistre pour l'eternelle.' Il fut le fils de ses larmes ; a & ce Saint aussi sincere que reconnoissant, avoue qu'il croit devoir attribuer à ses merites tout ce qu'il avoit de vie, [soit corporelle, soit spirituelle.

a ou Monnique.

Aug.conf.l.9.c. 8.p.66.2.a.

l.3 c.12 p 28.1.b.

a b.vit.t.1.p.213. 1.e.

C'est donc avec raison que l'Eglise luy applique l'Evangile de la veuve de Naïm : & assurément on ne vit jamais un exemple plus illustre d'un fils ressuscité par les prieres de sa mere. Aussi il semble que Dieu ne l'eust mise au monde que pour cela.]' Elle ne souhaita de vivre sur la terre que pour voir son fils serviteur de JESUS CHRIST. Quand Dieu luy eut accordé cette grace, elle ne savoit plus que faire en ce monde ; & Dieu l'en retira presque aussitost. Que si son histoire est tres edifiante, elle a encore l'avantage de n'estre pas moins certaine. Car c'est S. Augustin mesme qui nous a fait la narration de sa vie & le tableau de ses vertus,]' pour louer non des biens dont

conf.l.9.c.10.p. 68.1.a.

c.8.p.66.2.a.

Boll.4.may,p. 473.b|474. elle euſt eſté la ſource, mais les dons de J. C. en elle.'Bollandus nous a donné un recueil des endroits où ce Saint en parle, fait il y a environ 500 ans, par Vautier Chanoine Regulier de l'abbaye d'Arouaiſe'pres de Bapaume en Hainaut.[a] C'eſt auſſi ſur ce Saint que François de Ribera Auguſtin a donné en eſpagnol une vie de S[te] Monique imprimée à Seville en 1621.'Pour la lettre que quelques uns citent de S. Auguſtin à ſe ſœur ſur la vie de ſa mere, on demeure d'accord que c'eſt une fiction aſſez nouvelle, & tres méchante.

13.jan.p.830.b. a ſup.p.578.f.

4.may,p.473.c| 480.481.f.

Aug.conf.l.9.c. 8.p.66.2.a.b. 'S[te] Monique naquit[l'an 332]dans une maiſon fidele, l'une des mieux reglées de l'Egliſe, où par un ordre favorable de J. C, elle fut inſtruite en la crainte de Dieu.'Quand elle parloit de la maniere dont elle avoit eſté elevée, elle ſe louoit encore moins du ſoin de ſa mere, que de celui d'une ſervante extremement agée, qui vivoit dans une telle crainte de Dieu, que ſa vertu auſſibien que ſa vieilleſſe avoient porté le maiſtre & la maiſtreſſe de cette maiſon toute Chrétienne à la reſpecter, & à luy donner la conduite de leurs filles. Elle s'en acquitoit avec un extreme ſoin. Lorſqu'il eſtoit neceſſaire elle les reprenoit avec force, uſant d'une ſainte ſeverité: mais au reſte elle les inſtruiſoit auſſi avec beaucoup de diſcretion & de prudence.

a.b.

Ibid. 'Hors les heures où elles mangeoient tres ſobrement à la table de leur pere, quelque violente ſoif qu'elles euſſent, elle ne leur permettoit pas ſeulement de boire de l'eau, les empeſchant de prendre cette mauvaiſe habitude, & leur diſant cette parole pleine de ſageſſe: Maintenant vous buvez de l'eau, parceque « vous n'avez pas le vin en voſtre puiſſance: mais lorſque vous « ſerez mariées, & que vous ſerez maiſtreſſes des caves & des cel- « liers, vous ne tiendrez conte de l'eau, & vous conſerverez cette « coutume de boire. Par ces ſages remontrances, & par l'autorité « qu'elle prenoit ſur l'eſprit de ces jeunes filles, elle arreſtoit les deſirs inconſiderez qui ſont ordinaires en cet age, & leur apprenoit à regler tellement leur ſoif ſelon les regles de la temperance, qu'elles s'eſtoient accoutumées peu à peu à n'avoir pas meſme le deſir de faire ce qu'elles ſavoient ne pouvoir faire honneſtement.

c.d. 'Neanmoins S[te] Monique contoit à S. Auguſtin, que nonobſtant tous les ſoins de cette ſage domeſtique, il s'eſtoit gliſſé dans ſon cœur une inclination à boire du vin. Car lorſque ſelon la coutume ſon pere & ſa mere luy commandoient comme à une fille tres ſobre d'aller à la cave tirer du vin, ayant rempli

le

le vaiſſeau avec lequel elle le tiroit du tonneau, elle en gouſtoit un peu du bout des levres avant que de le verſer dans la bouteille, n'en pouvant prendre davantage à cauſe qu'elle y ſentoit de la repugnance. Car elle ne le faiſoit pas par un amour qu'elle euſt alors pour le vin, mais par je ne ſçay quels excés & mouvemens gais & libres qui s'elevent des bouillons & de la chaleur de la jeuneſſe, & qui ont beſoin d'eſtre reprimez dans ceux de cet age par l'autorité des perſonnes qui les gouvernent. Or comme en mepriſant les petites fautes on tombe inſenſiblement dans de plus grandes, il arriva qu'ajoutant chaque jour encore un peu à ce peu de vin qu'elle prenoit, elle ſe laiſſa emporter de telle ſorte à cette mauvaiſe coutume, qu'elle en buvoit preſque des coupes toutes pleines avec avidité & avec plaiſir.

'Où eſtoit alors cette vieille femme ſi vigilante, dit S. Auguſtin? Qu'eſtoient devenues toutes ces défenſes ſi ſeveres? Et quel pouvoir euſſent-elles eu de guerir cette maladie cachée, ſi la grace, qui eſt le remede de nos maux, ne veilloit ſur nous? Lors donc que ſon pere & ſa mere, & tous ceux qui avoient ſoin de ſa nourriture, eſtoient abſens; Vous, mon Dieu, continue S. Auguſtin, qui eſtes toujours preſent, qui nous avez créez, qui nous appellez à voſtre ſervice, & qui par l'entremiſe meſme des méchans, faites du bien aux ames pour les ſauver, qui les retirez de leurs defauts par la conduite de voſtre providence, & par la lumiere efficace de voſtre eſprit; que fiſtes vous alors, Seigneur? De quel moyen uſaſtes vous pour remedier à cette imperfection de ma mere? Et de quelle ſorte l'en delivraſtes vous entierement? c.d.

'Vous vous ſerviſtes, continue S. Auguſtin, d'un reproche tres piquant & tres outrageux que luy fit une autre perſonne, ainſi que d'un fer ſalutaire pour retrancher tout d'un coup cette corruption qui s'eſtoit formée dans ſon ame. Une ſervante qui avoit accoutumé de la ſuivre quand elle alloit à la cave, diſputant un jour avec ſa petite maiſtreſſe, ainſi qu'il arrive quelquefois, & eſtant toutes deux ſeules, elle luy reprocha ce defaut avec une inſolence inſupportable, en l'appelant ivrogneſſe. Ce mot fut comme un aiguillon, qui la piqua de telle ſorte, qu'elle reconnut auſſitoſt ſa faute, la condanna, & s'en corrigea. 'Julien le Pelagien eut la malignité d'attaquer à cauſe de cet endroit, l'honneur de cette ſainte femme, [a] qui ne luy avoit jamais fait aucun tort. Mais un ennemi de la grace devoit Ibid. op.imp.l.1.c.68. p.22.1.b. a 2.a.b.

estre ennemi de celle que Dieu par sa grace avoit delivrée de ce defaut.

conf.l.9.c.13.p. 65. b. a 2. 'Elle fut battizée non à la mort, [comme cela estoit alors trop ordinaire,] mais beaucoup d'années auparavant,[a]& elle vécut depuis de telle sorte, que la pureté de sa foy & de ses mœurs fit toujours louer le nom de Dieu.

ARTICLE II.

Elle gagne par sa douceur son mari & sa bellemere.

Aug.conf.l.9.c. 9 p.67.1.a. 'MONIQUE fut donc elevée selon toutes les regles de l'honnesteté & de la temperance, & plutost soumise par la crainte de Dieu à ses parens, que par eux à Dieu. Ils la marierent lorsqu'elle fut en age. Elle obeït comme à son maistre au mari qui luy fut donné, & travailla de tout son pouvoir pour l'acquerir à Dieu: Mais sa plus forte exhortation estoit la pureté de ses mœurs. Dieu s'en servoit pour la rendre belle aux yeux de son mari, & l'obliger de l'aimer avec respect, & de b. joindre son admiration à son estime. 'Son mari se nommoit Pa- l.2.c.3.p.33.2.b. trice, 'bourgeois de Tagaste [en Numidie.] S'il avoit peu de bien, il ne manquoit pas neanmoins d'honneur & de probité; l.1.c.11.p.31.1.b. [mais il estoit encore payen.] 'Quoique Monique fust donc beaucoup meilleure que luy, elle ne laissoit pas, hors ce qui regardoit la religion, de luy estre soumise en toutes choses, parcequ'en cela mesme c'estoit à Dieu qu'elle estoit soumise, puisque c'estoit Dieu qui luy commandoit de luy obeïr. [Elle eut de luy outre S. Augustin, "un autre fils nommé Navige, & une fille.] V.Saint Augustin § 1.

l.9.c.9.p.67.1.a. 'Elle souffrit les infidelitez de son mari avec tant de douceur & de patience, qu'elle ne luy en fit jamais de reproches, attendant de la misericorde de Dieu que la foy le rendist chaste, [comme cela arriva enfin.]

a. 'Il estoit plein d'affection, mais promt & fort violent. Monique estoit accoutumée à ne luy resister jamais, ni par ses actions, ni par la moindre de ses paroles, lorsqu'il estoit en colere: b. Quand il estoit revenu à luy, & qu'elle le jugeoit à propos, 'elle luy rendoit raison de sa conduite, s'il estoit arrivé qu'il se fust emporté inconsiderément contre elle. Lorsque plusieurs femmes dont les maris estoient beaucoup plus doux que le sien, portoient mesme sur leur visage les marques des coups qu'elles en avoient receus, & que dans les entretiens qu'elles avoient quelquefois ensemble, elles attribuoient ce mauvais traite-

» ment aux debauches de leurs maris, elle leur disoit: Attribuez-
» le plutost à vostre langue. Elle leur representoit comme en riant, mais avec beaucoup de sagesse, que des le moment qu'elles avoient entendu lire leur contract de mariage, elles l'avoient dû considerer comme un titre qui les rendoit servantes de leurs maris, & qu'ainsi se souvenant de leur condition, elles ne devoient pas se soulever contre leurs maistres. Surquoi ces femmes qui savoient combien son mari estoit violent, ne pouvoient assez admirer que l'on n'eust jamais entendu dire, ni qu'on se fust jamais apperceu que Patrice eust frapé sa femme, ou qu'il y eust durant un seul jour le moindre mauvais menage entre eux. Et lorsqu'elles luy demandoient confidemment comment cela se pouvoit faire, elle leur rendoit raison de sa conduite, selon ce que nous venons de raporter. Celles qui l'observoient, en reconnoissoient l'utilité par experience, & luy en faisoient de fort grands remerciemens; & celles qui ne l'observoient pas, demeuroient toujours dans le mesme deplaisir, sans en estre pour cela moins assujetties.

'Enfin la grace que Dieu avoit mise en elle, fut feconde par sa patience; '& la conduite dont elle usa envers son mari, fut si puissante, qu'elle le gagna tout à Dieu sur la fin de sa vie. Il devint chaste en devenant Chretien, & ne luy donna point sujet depuis qu'il eut embrassé la foy, de pleurer en luy les mesmes desordres qu'elle avoit soufferts de luy avec tant de patience lorsqu'il estoit encore infidele. 'Il estoit encore nouveau catecumene lorsque S. Augustin avoit 16 ans, [vers l'an 370,][a] & il mourut l'année suivante.

c.13.p.69.1.d.
c.9.p.67.1.d.
l.2.c.3.p.33.1.c.
d
a l.3.c.4.p.33.2.b.

'Ste Monique gagna aussi de telle sorte par ses devoirs joints à sa patience & à sa douceur, l'esprit de sa bellemere, que les faux raports de quelques servantes avoient au commencement aigri contre elle, qu'elle decouvrit d'elle mesme à son fils la malice de ces personnes qui troubloient ainsi leur union, le priant de les chastier: Et lorsque Patrice suivant la volonté de sa mere, & pour maintenir l'ordre dans sa famille, & y conserver la paix, eut chastié ces servantes aussi severement qu'elle le pouvoit desirer, elle declara que toutes celles qui pensant luy plaire, luy diroient quelque mal de sa bellefille, se devoient promettre d'elle de semblables recompenses. Ainsi n'y en ayant pas une seule qui osast plus y penser, elles vécurent toujours depuis dans une parfaite amitié.

l.9.c.9.p.67.1.c.

ARTICLE III.

Diverses vertus de Ste Monique : Elle veille pour le salut de S. Augustin.

Aug.conf.l.9.c.9.p.67.1.c. 'DIEU avoit encore fait une grace particuliere à Ste Monique. Elle travailloit avec un soin & une adresse merveilleuse à mettre la paix entre les personnes qui se vouloient du mal. Il arrivoit souvent qu'elles venoient chacune de son costé luy faire leurs plaintes. Encore qu'elles luy dissent l'une contre l'autre des choses outrageuses, & telles que la colere d. dans sa premiere chaleur a accoutumé de les produire,'lorsque l'aigreur de la haine se decharge contre une ennemie en presence d'une amie ; elle ne raportoit neanmoins rien de l'une à l'autre que ce qui pouvoit servir à les reconcilier. C'est ainsi qu'elle agissoit, parceque Dieu l'avoit instruite comme son maistre interieur & celeste dans le fond du cœur.

l.9.c.9.p.67.1.d|c.13.p.69.1.c|l.5.c.9.p.46.2.a. 'Elle avoit soin tous les jours d'assister à l'oblation sacrée qui se fait à l'autel. Elle ne manquoit jamais de se trouver à l'eglise deux fois le jour, le matin & le soir, non pour s'entretenir de vains discours & de ces contes que font la pluspart des vieilles gents, mais pour entendre Dieu dans sa parole divine, & pour estre entendue de luy dans ses prieres.

l.6.c.2.p.48.1.d. 'Comme la coutume de porter du pain, du vin, & des viandes sur les tombeaux des Martyrs duroit encore alors en Afrique, elle portoit son petit panier plein des viandes qu'elle vouloit offrir en l'honneur des saints Martyrs, pour en gouster, & donner le reste aux pauvres, en usant de mesme à l'égard du vin, qu'elle trempoit extremement. Et s'il arrivoit qu'elle voulust honorer de cette sorte plusieurs Martyrs, elle ne portoit partout que la mesme chose. Ainsi le vin qu'elle buvoit n'estoit pas 2.a. seulement fort trempé, mais encore fort chaud.' Elle en donnoit de mesme, & seulement aussi pour en gouster, à ceux qui l'accompagnoient en cette devotion, parcequ'en ces exercices religieux elle ne cherchoit qu'à satisfaire à sa pieté, & non pas à son plaisir, evitant l'abus qu'en faisoient beaucoup d'autres, 2.d. '& qui obligea les Saints à abolir cette pratique.

l.5.c.9.p.46.2.a. 'Cette veuve chaste & sobre rendoit aussi toute sorte de sou- l.9.c.9.p.67.1.d mission & de devoirs aux Saints,'comme servante des serviteurs l.5.c.9.p.46.2.a. de J. C.' Elle assistoit les pauvres par de frequentes aumosnes. l.9.c.13.p.69.1.b. 'Elle pratiquoit[toutes]les œuvres de misericorde, & pardon-

noit de tout son cœur les fautes qu'on avoit commises contre elle, pour obtenir le pardon de celles qu'elle commettoit contre Dieu. Aussi tous les serviteurs de Dieu qui la connoissoient, louoient, honoroient, & aimoient beaucoup Dieu en elle, parceque la sainteté de sa vie leur faisoit assez connoistre qu'il estoit present dans son cœur. Car selon ce que S. Paul desire des plus saintes veuves, elle n'a eu qu'un mari. Elle n'a pas moins rendu d'assistance à son pere & à sa mere, qu'elle en avoit receu d'eux: Elle a gouverné sa famille avec une tres grande pieté: Elle a rendu par ses bonnes œuvres des témoignages d'une vertu exemplaire: Elle a elevé ses enfans avec grand soin, les enfantant de nouveau autant de fois qu'elle les voyoit s'eloigner de Dieu. l.9.c.9.p.67.1.d| 2.a.

'Elle n'eut pas plustost mis au monde son Augustin [le 13 de novembre 354,] qu'agissant comme une personne qui avoit une ferme esperance en J. C, elle le fit mettre au nombre des catecumenes. Le Saint s'estant trouvé en danger de mourir lorsqu'il estoit encore enfant, le cœur chaste de sa mere se pressoit dans ce trouble de l'enfanter comme une seconde fois, en luy procurant par la foy la vie eternelle. Elle se sentoit plus animée d'ardeur & d'amour pour le mettre ainsi dans le Ciel, qu'elle ne l'avoit esté pour le mettre au monde. Elle se hastoit pour donner ordre à luy faire recevoir les sacremens divins & salutaires, afin qu'il fust purifié de ses pechez en faisant profession de croire en J.C. Mais son mal diminuant, 'la Sainte qui voyoit le danger où son ame seroit exposée en entrant dans la jeunesse, aima mieux differer de luy faire recevoir le battesme, depeur qu'il ne profanast le divin caractere qu'il auroit receu dans ce sacrement. l.1.c.11.p.31.1.a. a.b.c.

'Son mari ne croyoit point encore alors en J.C, & il estoit le seul de la maison qui n'y crust pas: Mais il ne put surmonter dans l'esprit de son fils l'autorité si legitime que sa mere y avoit acquise par son insigne pieté. Car elle travailloit sans cesse afin que son fils eust plutost pour pere celui qui estoit son Dieu & son createur, que celui par lequel il en avoit receu la vie. Et la grace l'assistoit dans ce dessein, la rendant plus forte & plus puissante que son mari. a.b.

'Lorsque S. Augustin arrivé à l'age de 16 ans, [vers l'an 370,] commençoit à entrer dans les feux de la jeunesse, & que son pere s'en rejouissoit, Monique qui estoit plus avancée dans la pieté, & dans le cœur de laquelle Dieu avoit déja commencé l.2.c.3.p.33.2.c. d.

à bastir son temple, & à y demeurer par la presence de son Esprit, fut touchée au contraire d'une crainte vraiment Chrétienne, apprehendant qu'il ne s'engageast dans les desordres.... Cette fidele servante de Dieu faisoit retentir aux oreilles de son fils les paroles que Dieu luy mettoit dans la bouche ; & le prenant en particulier, elle l'avertissoit avec un extreme sentiment, de ne se pas laisser aller à des amours impudiques, & p.34.1.b. surtout de ne point commettre d'adulteres.'Mais S. Augustin se plaint qu'aprés l'avoir averti d'estre chaste, elle n'eut pas assez de soin de donner des bornes à ses passions en les resserrant dans un legitime mariage : Et il dit que quoiqu'elle fust sortie du milieu de Babylone, elle marchoit neanmoins encore a. lentement dans le chemin de la pieté.'Elle craignoit qu'en le mariant, on ne ruinast toute l'esperance qu'on avoit conceue, qu'il deviendroit un jour habile dans les belles lettres; ce qu'elle desiroit avec une passion immoderée aussibien que son mari, luy parcequ'il fondoit sur cela des esperances toutes humaines, & elle parcequ'elle croyoit que ces sciences non seulement ne luy nuiroient pas, mais luy serviroient mesme pour connoistre Dieu & se donner tout à luy.

ARTICLE IV.

Elle pleure Saint Augustin devenu Manichéen : Dieu luy promet sa conversion.

Aug conf.l.3.c.4.p.36.1.c. a c.6.p.36.1.d. b c.4 p.36.2 b|c.11.p.38.2.c. 'PATRICE estant mort[vers l'an 371,]S^{te} Monique continua à entretenir son fils dans les études à Carthage,[a]où il tomba dans l'heresie des Manichéens[en 373 auplustost. [b]Lorsque sa mere l'eut appris, elle le pleura avec une douleur plus sensible que les meres ne pleurent leurs enfans quand elles les voient porter en terre. Car elle le voyoit mort devant Dieu, & elle le voyoit par l'œil de sa foy, & par la lumiere de l'Esprit que Dieu avoit repandue en elle. Elle eut mesme tellement en horreur l'heresie detestable qu'il suivoit, qu'elle ne voulut point luy permettre de demeurer avec elle, & de manger à sa table. cur.m.c.13.p.492.1.c. [On peut juger de la violence qu'elle se fit en cela,]'elle qui aimoit son fils avec une telle tendresse, qu'elle ne pouvoit ni le conf.p.38.2.c. voir triste, ni vivre sans luy.'Vous avez ecouté ses vœux, dit S. « Augustin en s'adressant à Dieu, & vous n'avez point meprisé « ses larmes : car elle en versoit des torrens en vostre presence, « dans tous les lieux où elle vous offroit sa priere. «

'Dieu voulut l'assurer dessors qu'il l'avoit exaucée, par un songe qui ne pouvoit venir que de luy seul. Car il luy sembla qu'estant debout sur une longue regle de bois, & estant toute triste & toute accablée de douleur, elle vit venir à elle un jeune homme étincelant de lumiere, qui avec un visage gay & souriant, luy demanda le sujet de son affliction & de ses larmes continuelles, mais d'une maniere qui témoignoit assez qu'il ne le faisoit pas tant pour s'en informer, que pour la consoler & pour l'instruire. Surquoi luy ayant répondu qu'elle deploroit la perte de l'ame de son fils, il luy commanda de ne s'en mettre plus en peine, '& de considerer que son fils estoit au mesme lieu où elle estoit. Alors regardant attentivement, elle s'apperceut que son fils estoit pres d'elle sur la mesme regle. c. d.

'Elle raconta ce songe à son fils, qui voulut l'interpreter à son avantage, en luy disant qu'il luy marquoit qu'elle pourroit estre un jour de son sentiment, & non pas qu'il dust entrer dans le » sien. Mais elle luy répondit sur le champ sans hesiter : Cela ne » peut estre, parcequ'il ne m'a pas dit : Considerez que vous estes » où il est, mais considerez qu'il est où vous estes. Je vous con- » fesse, mon Dieu, dit S. Augustin, ce qui m'arriva pour lors, » autant que je m'en puis souvenir, & ce que j'ay dit souvent de- » puis, que cette réponse si soudaine de ma mere, par laquelle » sans se troubler du faux sens que j'avois donné à ses paroles » avec tant de vraisemblance, elle dissipa ce nuage en un mo- » ment, & vit tout d'un coup ce qui n'estoit pas aisé à decouvrir, » & dont je ne m'estois pas apperceu moy mesme avant qu'elle » me l'eust dit : Cette réponse, dis-je, me toucha dessors beau- » coup davantage que n'avoit fait le songe & la vision dont il » vous plut de favoriser sa pieté, ayant voulu pour la consoler » dans sa douleur, luy faire voir tant de temps auparavant, une » image de la joie dont vous deviez la combler un jour.'Ce songe la consola en effet si fort, qu'elle permit depuis à son fils de manger & de demeurer avec elle. d. c.

'C'estoit [sur la fin de l'an 377,] pres de neuf ans avant sa conversion, [qui arriva vers le mois d'aoust de l'an 386.]' Durant tout ce temps, cette veuve chaste & pleine de pieté ne cessa point de gemir devant Dieu pour son fils, s'animant de telle sorte par la vive esperance des promesses qu'elle avoit receues, que bien loin d'en devenir plus negligente, elle ne donna jamais ni de relasche à ses soupirs, ni de treve à ses larmes, ni de fin à ses vœux & à ses prieres.'Elle offroit continuellement pour p.39.1.a. a. l.5.c.7.p.45.2.b. c.

luy en sacrifice le sang de son cœur qui jour & nuit couloit par
l.5.c.8.p.46.1.a. ses larmes :'Et les eaux du battesme qu'il receut enfin à Milan,
b. purent seules arrester ces torrens de larmes dont elle arrosoit
tous les jours la terre.

l.3.c.12.p.39.1.a. 'Dieu ne se contenta pas de luy avoir donné cette premiere parole pour gage de ses bienfaits : Il luy en donna une seconde par un bon Evesque nourri dans le sein de l'Eglise & dans la connoissance des Ecritures. Elle le supplioit un jour de prendre la peine de conferer avec Augustin pour combatre ses erreurs, & le detromper de ses fausses opinions, en l'instruisant de la verité ; ce qu'elle faisoit toujours lorsqu'elle rencontroit des
b. personnes qui en estoient capables :'Mais ce sage Prelat s'en excusa avec beaucoup de prudence, jugeant qu'Augustin estoit encore trop indocile pour ecouter la verité, parceque la nouveauté de son heresie l'avoit rempli de presomption & de vanité, [aussibien que] les vaines subtilitez par lesquelles il avoit déja embarassé plusieurs personnes ignorantes. Laissez-le, luy « dit ce saint homme ; contentez vous de bien prier Dieu pour « luy ; & vous verrez qu'il reconnoistra luy mesme l'erreur & « l'impieté de ces heretiques par la lecture de leurs propres livres: « [& cela arriva effectivement.]

b. 'Il luy conta ensuite que sa mere, qui estoit aussi tombée dans l'erreur des Manichéens, l'ayant donné tout petit à ceux de cette secte pour l'instruire, il avoit seulement lu, mais transcrit presque tous leurs ouvrages, & que sans que personne se mist en peine de disputer contre luy, ou de le convaincre par des argumens, il avoit decouvert de luy mesme combien cette heresie estoit detestable, & qu'ensuite il l'avoit abandonnée. Monique ne se satisfit pas neanmoins de cette réponse. Comme donc elle le pressoit avec encore plus d'instance, & que fondant en larmes, elle le conjuroit de voir son fils, & d'entrer en discours avec luy, il luy répondit enfin comme importuné de ses prieres : Allez, & continuez de faire ce que vous faites : Car « il est impossible qu'un fils pleuré avec tant de larmes perisse ja- « mais. Elle receut cette parole avec la mesme confiance que si « Dieu la luy eust dite de sa propre bouche, comme elle le témoigna souvent à S. Augustin.

l.5.c.9.p.46.2.a. 'Dieu luy donna encore d'autres assurances de la conversion de son fils, & c'estoit comme autant de gages, & comme une promesse signée de sa main divine, qu'elle conservoit dans son cœur, & qu'elle presentoit sans cesse à Dieu dans ses prieres, comme pour le faire souvenir de l'acquiter.

ART. V.

ARTICLE V.

Elle suit S. Augustin à Milan; se rejouit de le voir degagé de l'erreur des Manichéens.

'SAINT Augustin avoit au moins 29 ans[a] lorsqu'il se resolut d'aller à Rome enseigner la rhetorique,[en 383 ou 384.][b] Sa mere à qui Dieu n'avoit point encore decouvert la misericorde qu'il luy vouloit faire par ce voyage, en fut extremement affligée, & le suivit à son depart jusques à la mer, s'opiniatrant à ne le point quitter, resolue de l'obliger à retourner avec elle, ou de le suivre. Son fils feignit donc que son dessein estoit seulement d'accompagner un de ses amis, jusqu'à ce que le temps estant devenu plus favorable, il se fust embarqué & eust fait voile.'Elle ne pouvoit neanmoins se resoudre à s'en retourner sans luy: Mais enfin il luy persuada avec grande peine de passer la nuit suivante en un lieu proche du vaisseau, où il y avoit une chapelle de S. Cyprien, & il partit secrettement la nuit mesme.

Aug.conf.l.5.c. 3.p.44.1.a. a c.8.p.45.2.c. b p.46.1.a. b.

» 'Je trompai ma mere de la sorte, dit-il, & une mere qui m'ai- a.
» moit avec tant de passion, & je me degageai d'elle par un men-
» songe, durant qu'elle prioit & pleuroit pour moy.'Et que vous b.
» demandoit-elle, mon Dieu, continue le Saint, sinon que vous
» empeschassiez mon voyage? Mais vous qui vouliez l'exaucer
» dans le plus grand de ses desirs, selon l'ordre & la profondeur
» de vos conseils, vous luy refusastes ce qu'elle vous demandoit
» alors, pour luy accorder, en m'attirant à vostre service, ce qu'elle
» vous demandoit toujours.

'Lorsqu'elle fut venue le matin sur le rivage, n'y trouvant plus son fils, elle fut outrée de douleur, & se plaignit de sa tromperie à Dieu mesme dans la violence de ses gemissemens & de ses soupirs. Mais Dieu n'ecoutoit pas ses plaintes, & permit que le fils fust emporté par le mouvement de ses passions au lieu où sa sagesse avoit resolu de les guerir. Il voulut que cette extreme affliction que la mere ressentoit, fust la juste punition de cette tendresse trop humaine qu'elle avoit pour son fils. Car elle ne pouvoit le quitter, & elle estoit attachée à luy comme les meres le sont d'ordinaire, & bien plus que beaucoup de meres. Ainsi elle regrettoit son absence, ne sachant pas que Dieu s'en servoit pour faire ce qu'elle souhaitoit si ardemment, & pour la combler de joie.'Elle ignoroit le succés de ce voyage: b. c.

& c'est ce qui la portoit à se tourmenter & à s'affliger de la sorte: En quoy elle témoignoit qu'elle estoit heritiere de la faute & de la punition d'Eve, recherchant avec tant de douleurs celui qu'elle avoit enfanté dans les douleurs. Et neanmoins aprés s'estre plainte de cette tromperie qu'Augustin luy avoit faite, & de la cruauté avec laquelle il la traitoit, elle recommanda de nouveau à J. C. le soin de son ame, & puis s'en retourna chez elle.

l.5.c.9.p.46.1.d. 'S. Augustin estant arrivé à Rome, y tomba dans une grande maladie, dont il dit que Dieu le guerit par les prieres de sa mere,
d. quoiqu'elle ne sceust pas l'état où il estoit.'Que s'il fust mort dans l'heresie qu'il suivoit alors, ce coup eust blessé sa mere d'une plaie si profonde & si sensible, qu'elle fust demeurée inconsolable le reste de sa vie. Car on ne sauroit exprimer combien l'affection qu'elle avoit pour son fils estoit violente, & avec combien plus de peines & plus de douleurs elle taschoit de l'enfanter à Dieu par l'esprit, qu'elle n'en avoit ressenti dans
2.a. le corps pour le mettre au monde.'Aussi Dieu n'avoit garde de mepriser le cœur contrit & humilié de cette veuve, & les larmes par lesquelles elle luy demandoit non de l'or & de l'argent, ni quelque bien passager & perissable, mais la guerison de l'ame & le salut de son propre fils. Il ne pouvoit pas la rejetter dans cette demande, & luy refuser son assistance, luy qui luy avoit donné cette pieté mesme & cette foy avec laquelle elle avoit recours à luy.

l.6.c.1.p.48.1.b. [Elle ne put pas demeurer longtemps separée de son fils.] 'Sa pieté genereuse ne trouvant rien de difficile, elle le suivit par
l.5.c.13.p.47.2.a. mer & par terre, & le trouva enfin à Milan,'où il estoit allé
cur.m c.13.p. 292.2.c. professer [en 384.] 'L'amour extreme qu'elle avoit pour ce fils, la portoit à le suivre par mer & par terre pour vivre avec luy.
conf.l.6.c.1.p. 48.1.b. 'La confiance qu'elle avoit en Dieu, luy faisoit mepriser les plus grands perils; & dans le danger où elle se vit de faire naufrage, elle consoloit mesme les matelots, qui consolent d'ordinaire ceux qui n'estant pas accoutumez à la navigation, sont agitez de trouble & de crainte lorsqu'ils voient une tempeste, & elle leur assuroit qu'ils arriveroient à bon port, parceque Dieu le luy avoit promis dans une vision qu'elle avoit eue.

b. 'Elle trouva son fils en un tres grand peril, par le desespoir où il estoit de connoistre la verité, mais qui neanmoins avoit
c l.5.c.13.14.p. 47.2. abandonné les Manichéens,'par les instructions de S. Ambroise
a l.5.c.14.p.48. 1.a. alors Archevesque de Milan,[a] & qui estoit resolu de demeurer

catecumene dans l'Eglise Catholique, jusqu'à ce qu'il eust trouvé quelque chose de certain.'Lorsque je luy declarai, dit S. Augustin, que je n'estois plus Manichéen, elle ne s'emporta point de joie, quoique cette declaration qui la surprenoit [si agreablement,] la mist hors de peine en ce qui regardoit ce [principal] point de ma misere, qui avoit tiré tant de larmes de ses yeux, & l'avoit obligée si longtemps à me pleurer comme mort, mais comme un mort que vous deviez, mon Dieu, ressusciter, & qu'elle portoit continuellement dans le fond de sa pensée ainsi que dans un cercueil, afin que touché de compassion, vous dissiez au fils de cette veuve: Jeune homme levez vous: Je vous le commande, & qu'ainsi il ressuscitast, il recouvrast la parole, & que vous le rendissiez à sa mere. l.6.c.1.p.48 1.b.

'Son cœur donc ne tressaillit point d'une joie immoderée, lorsqu'elle apprit que Dieu avoit déja fait une si grande partie 'de ce qu'elle luy demandoit tous les jours avec tant de larmes. Au contraire, comme elle savoit avec certitude que Dieu ne manqueroit pas d'accomplir la derniere partie qui restoit de cet ouvrage, parcequ'il luy avoit promis de l'achever tout entier, elle répondit à son fils avec un esprit tranquille & plein d'une extreme confiance, qu'elle s'assuroit en J. C, qu'avant qu'elle partist de ce monde, il luy feroit la grace de le voir bon Catholique. b. c.

'Mais en mesme temps elle redoubloit ses larmes & ses prieres envers Dieu, afin qu'il luy plust d'avancer son secours, & de dissiper bientost toutes ses tenebres. Elle alloit à l'eglise avec plus de soin & de ferveur que jamais. Elle estoit ravie d'entendre S. Ambroise, & de boire à cette fontaine des veritez evangeliques.'Elle aimoit & reveroit ce saint Prelat ainsi qu'un Ange de Dieu, parcequ'elle savoit que c'estoit luy qui avoit reduit Augustin dans le doute où il estoit alors, lequel elle regardoit comme une crise, qui aprés l'avoir mis en quelque sorte plus en danger, le devoit faire passer dans une parfaite santé. c. c|2.a.

ARTICLE VI.

Elle veut marier son fils, & se rejouit de le voir renoncer au mariage par une parfaite conversion: Son respect pour S. Ambroise.

[MONIQUE fut obligée d'attendre longtemps à Milan l'entiere conversion de son fils.]'Cependant elle se re- Aug.conf.l.7.c.13 p.52.2.a.

jouissoit de voir qu'il s'y disposoit tous les jours de plus en plus, esperant de trouver dans la profession de sa foy, l'accomplissement de ses vœux & des promesses de Dieu.

a. 'Elle desiroit aussi qu'il fust marié avant que d'estre battizé, [craignant peuteestre qu'il ne tombast dans quelque dereglement
a. aprés son battesme.]' C'est pourquoi elle fit tout ce qu'elle put pour conclure un mariage qu'on luy proposa, & il fut enfin
b. arresté, 'pour estre executé deux ans aprés.[a] Durant qu'on
a a. le traitoit, Monique pour satisfaire tout ensemble à son propre mouvement, & a la priere de son fils, demandoit sans cesse à Dieu du plus profond de son cœur, qu'il luy plust de luy faire connoistre en songe quelque chose sur ce mariage: Mais elle ne put jamais l'obtenir. Elle voyoit seulement quelques images vaines & fantastiques causées par les efforts continuels de son esprit dans l'application violente qu'elle avoit à cette pensée.
b. 'Elle les racontoit à S. Augustin avec mepris, & non avec la foy qu'elle avoit accoutumé d'ajouter aux choses que Dieu luy faisoit connoistre. Surquoi elle luy disoit qu'elle discernoit aisément par une certaine douceur que les paroles ne peuvent pas exprimer, ce que Dieu luy daignoit reveler durant son sommeil, d'avec ce que son imagination luy representoit dans ses songes.

l.6.c.2.p.48.1.d. 'Nous avons vu qu'elle avoit accoutumé en Afrique de porter
2.a. du vin & des viandes sur les tombeaux des Martyrs.'S. Ambroise "avoit défendu cette pratique à Milan à cause des abus V.S.Ambroise.
1.d. que l'on y méloit.'S[te] Monique qui ne le savoit pas encore, ayant donc apporté son offrande a son ordinaire, le portier de l'eglise luy dit qu'il ne pouvoit pas luy permettre de la presenter, à cause que l'Evesque l'avoit défendu. Elle receut cet ordre avec tant de respect & de soumission, que[1] son fils, ou Saint 1.
Ambroise mesme, ne pouvoit voir sans admiration qu'elle se fust si facilement resolue à condanner plutost la coutume qu'elle suivoit, qu'à examiner pourquoi on ne luy permettoit pas de la suivre. Aussi l'intemperance n'avoit nulle part dans sa devotion, & l'amour du vin ne la portoit pas à la haine de la verité.
2.a. 'Elle se departit donc tres volontiers de sa pratique, & au lieu d'un panier plein de fruits terrestres, elle apprit à apporter sur les tombeaux des Martyrs, un cœur plein de vœux purs & religieux; & se reservant de faire ailleurs ses aumosnes aux pauvres selon son pouvoir, elle se contentoit de participer dans

1. On lit *miraret* & *mirar.tur.*

l'eglise au Corps precieux de J.C, dans la celebration des divins Mysteres.'S. Augustin croit neanmoins qu'elle eust eu beaucoup de peines à quitter cette coutume, si elle luy eust esté défendue par un autre qu'elle n'eust pas autant honore & aimé qu'elle faisoit S. Ambroise. a.

'Ce Saint de sa part l'aimoit si fort à cause de sa pieté exemplaire, qui la rendoit tres fervente dans l'exercice des bonnes œuvres, & tres assidue à l'eglise, que lorsqu'il voyoit S. Augustin, il ne pouvoit s'empescher de la louer, & de se rejouir souvent avec luy de ce qu'il avoit une telle mere.'Ce fut pour elle que S. Augustin, qui ne se mettoit pas encore beaucoup en peine de ces sortes de choses, consulta S. Ambroise sur le jeûne du samedi. Elle avoit accoutumé de jeûner ce jour là, parceque c'estoit la pratique de l'Eglise de Tagaste, aussibien que de celle de Rome. Mais estant à Milan, comme on n'y jeûnoit pas le samedi, elle estoit inquietée & en peine de ce qu'elle devoit faire. S. Ambroise répondit sur cela, qu'il ne pouvoit dire autre chose que ce qu'il pratiquoit luy mesme. S. Augustin crut qu'il vouloit dire qu'il ne falloit pas jeûner le samedi non plus que luy. Mais il ajouta aussitost : Quand je suis ici, je ne jeûne point le samedi, & je le jeûne quand je suis à Rome : Faites la mesme chose, & si vous ne voulez point qu'on vous fasse de peine, ni en faire aux autres, suivez toujours la coutume des Eglises où vous vous rencontrerez. S. Augustin ayant raporté cette réponse à sa mere, elle en fut satisfaite', & ne fit point difficulté d'y obeïr. b. ep.86.p.148.149] 118.c.2.p.212.1.2.

[Ce fut durant qu'elle estoit à Milan, & avant la conversion de Saint Augustin, qu'arriva "la persecution que l'Imperatrice Justine fit à S. Ambroise durant les années 385 & 386.]' Le peuple Catholique passa durant ce temps là des nuits entieres dans l'eglise, resolu de mourir avec son Evesque. Ste Monique estoit des premieres à veiller; & prenant beaucoup de part à cette affaire de Dieu, elle ne vivoit que d'oraisons. V.S.Ambroise. conf.l.9.c.7.p.] 66.1.b.

[Les vœux & les soupirs de cette sainte veuve furent enfin exaucez "vers le mois d'aoust de l'an 386;]'& cette voix du ciel rompit miraculeusement tous les liens qui attachoient son fils au monde & à luy mesme.'S. Augustin la vint aussitost trouver, pour luy faire part de ce qui estoit arrivé. Elle en fut ravie de joie, surtout lorsqu'elle en apprit les circonstances : & elle ne pouvoit se lasser de louer les misericordes du Seigneur. Car elle voyoit qu'il luy avoit beaucoup plus accordé pour son fils, V.Saint Augustin § 33. l.8.c.12.p.63.2. 2.c.

qu'elle n'avoit accoutumé de demander par ses gemissemens & par ses larmes, puisqu'il estoit converti de telle sorte, qu'il ne pensoit plus à se marier, & renonçoit à toutes les esperances du siecle, pour demeurer ferme dans cette regle de la foy où Dieu avoit montré tant d'années auparavant à la Sainte qu'il

d. seroit un jour avec elle.'Ainsi ses pleurs furent changées en une joie beaucoup plus grande qu'elle n'avoit osé desirer, & d'une maniere beaucoup plus chaste, & plus agreable pour elle, que si elle eust vu naistre les enfans qu'elle souhaitoit à son fils dans un legitime mariage.

ARTICLE VII.

S. Augustin fait entrer sa mere dans ses entretiens de philosophie: Elle y fait paroistre son grand sens & sa pieté.

Aug.conf.l.9.c. 2.p.64.1.b. 'QUAND les vacations qu'on donne durant les vendanges furent arrivées, bientost aprés la conversion de Saint

c.4.p.64.2.d. Augustin,'ce Saint se retira en une maison de campagne avec

p.65.1.a. tous les siens;'& sa mere se joignit à eux en cette retraite, ayant dans un corps de femme une foy masle & genereuse, une paix & une tranquillité d'esprit digne de son age, une affection de mere, & une pieté vraiment Chrétienne.[Elle prenoit part dans les entretiens les plus sublimes que S. Augustin y avoit

b.vit.p.213.1.c. avec ses amis.]'Dans celui qui se fit le 13 de nouvembre,[a]elle

a 2.b.c. soutint"que l'ame se nourrissoit de la science, de la meditation, &c.

p.214.1.a.b. & de la connoissance des choses,'& que pour estre heureux"il &c. falloit vouloir le bien & le posseder. En quoy S. Augustin dit qu'elle avoit reconnu le plus haut point de la philosophie, & qu'il ne luy manquoit que les termes pour avoir egalé Ciceron. Il lut ensuite un fort beau passage de l'Hortense de cet orateur, dont elle releva si bien l'excellence, que tous les assistans oubliant son sexe, croyoient avoir avec eux quelque grand homme. Pour moy, dit S. Augustin, je considerois avec toute l'attention dont j'estois capable, la source divine d'où couloient de si belles choses.

d. 'Elle ajouta dans la suite, que quand un homme posséderoit toutes les felicitez du monde avec assurance de ne les point perdre, il ne pourroit pas"y trouver un entier repos, & seroit *satiari.* par consequent miserable, parcequ'il seroit dans l'indigence,

2.a. 'personne n'estant heureux par la possession des biens de la ter-

moderati ne. re, mais "par le reglement & la tranquillité de son esprit. Surquoi S. Augustin répondit qu'elle ne pouvoit rien dire de plus à propos, ni qui fust plus digne d'elle.'Comme on luy eut dit ce que c'estoit que les Academiciens,[qui doutoient de tout,]elle répondit que c'estoient de vrais epileptiques.'Elle parla encore dans la conference du lendemain. p.215.1.c. 2.d|216.1.b.

'Dans celle du troisieme jour, s'agissant de savoir si tous ceux qui sont miserables parcequ'ils n'ont pas le souverain bien,sont » aussi dans l'indigence : Je ne voy pas bien, dit S^te^ Monique, » comment on peut separer l'indigence de la misere,ou la misere » de l'indigence. Car dirons nous qu'une personne est dans l'in- » digence lorsqu'il n'a point d'or ni d'argent, & qu'il n'y est point » lorsqu'il n'a pas la sagesse ? Tout le monde s'ecria & admira cette parole ; & S. Augustin fut fort aise que ce fust sa mere qui eust trouvé cette solution,qu'il reservoit pour la fin comme une des plus belles choses qu'il eust apprises dans les livres » des philosophes : Et prenant la parole : Vous voyez, dit-il, » quelle difference il y a entre avoir étudié beaucoup de diffe- » rentes choses, & avoir l'esprit toujours attentif à Dieu. Car » n'est-ce pas de là que viennent ces paroles que nous admirons? p.217.1.b.c.

'Sur la fin de la conference, S. Augustin ayant parlé de la Trinité, Monique y reconnut les paroles[de sa foy]qui luy estoient toujours presentes, & comme pour la reveiller, elle recita avec un grand zele ce verset d'une hymne de S. Ambroise : Trinité sainte, ecoutez nous favorablement ; à quoy elle ajouta: Personne ne peut douter que la vie bienheureuse ne soit cette vie parfaite à laquelle nous devons tendre, & où nous ne pouvons arriver que par la foy, par une vive esperance, & une ardente charité. p.218.2.c.

'S. Augustin avoit toujours reconnu dans sa mere beaucoup de genie, & un esprit fort enflammé pour les choses de Dieu : mais dans cette conference il remarqua en elle une ame si elevée,qu'il jugea que personne n'estoit plus capable qu'elle de la veritable philosophie ; & comme elle avoit assez de loisir, il voulut toujours depuis qu'elle fust presente aux entretiens qu'il avoit sur cela avec ses amis.'Elle en avoit quelquefois de la » peine:[a]Surquoi S. Augustin luy dit en un endroit: Soyez persua- » dée, ma mere, qu'il y aura beaucoup de personnes qui seront » plus satisfaites de vous entendre raisonner avec moy sur ces » matieres, que de tout ce qu'ils pourront trouver de plus im- » portant & de plus agreable dans ces livres-ci. Des femmes par- ord.l.2.c.1.p. 202.1.a. l.1.c.11.p.201.1.d. a 2.b.

mi les anciens ont eu la philosophie, & la vostre me plaist tout « à fait. Je ne vous introduirois pas dans la narration que je fais « de nos entretiens, si vous n'aimiez pas la sagesse. Si vous ne « l'aimiez que d'une maniere commune, je serois obligé de vous « y donner place : à plus forte raison je ne puis pas me dispenser « de vous rendre cette justice, si vous l'aimez autant que je l'ai- « me. Mais puisque vous l'aimez plus que moy, quoique je sache « combien vous m'aimez, & puisque vous y avez fait de si grands « progrés, que vous n'estes ebranlée ni par quelque fascheux ac- « cident que ce puisse estre, ni par la vue de la mort mesme, ce « que tous avouent estre le souverain point de la philosophie, « pourquoi ne me ferois-je pas un extreme plaisir de me rendre « vostre disciple ? La pieté luy fit répondre à tout ce discours de « S. Augustin avec la bonté d'une mere, qu'il n'avoit jamais si bien menti.

l.2.c.1.7 p.202.1. a|206.2.a. 'Elle fut presente au second discours qu'il fit sur l'ordre, où elle ne dit que cette parole : Je ne croy pas qu'on puisse dire « que rien se fasse sans l'ordre de Dieu : Car le mal mesme qui ar- « rive, n'arrive à la verité en aucune maniere par l'ordre de Dieu; « cependant sa justice ne permet pas qu'il demeure hors de l'or- « dre : elle le force d'y rentrer, & le reduit à celui qui luy con- « vient: [par où elle vouloit dire ce semble ce qu'on trouve si sou- « vent dans S. Augustin, que Dieu n'est pas l'auteur du peché, mais l'ordinateur.

Mais nous ne pouvons pas omettre ce que S. Augustin luy dit en parlant de la geometrie, de la musique, & des autres arts

l.2.c.17.p.210.1. b.c.d. liberaux.] 'Plusieurs personnes, dit-il, trouvent ces sciences « fort difficiles à apprendre. Mais pour vous dont la penetra- « tion me devient tous les jours nouvelle, & dont je voy que l'es- « prit ou par l'age ou par un admirable reglement, est eloigné « de toutes bagatelles, detaché des sens du corps, & fort appli- « qué à reflechir en luy mesme, vous les trouverez aussi aisées « que des esprits lents & dereglez les trouvent difficiles. Si je di- « sois que vous pouvez aisément acquerir la facilité de parler « sans aucun defaut, soit dans la prononciation, soit dans les ter- « mes, je ne dirois pas vray. Mais meprisant ces choses ou comme « puériles, ou comme ne vous regardant pas, vous connoissez « tellement la force admirable & la nature de la grammaire, que « vous semblez en avoir pris l'esprit pour vous, pour en laisser le « corps à ceux qui font profession d'eloquence. Et je puis dire la « mesme chose des autres sciences de cette nature. «

Voici

'Voici comme il luy parle encore dans la conclusion de ce » traité : C'est particulierement, à vous, ma mere, que nous re- » commandons de nous obtenir l'effet de nos vœux, vous aux » prieres de qui je croy fermement estre redevable de la disposi- » tion où Dieu m'a mis de ne plus rien preferer du tout à la re- » cherche de la verité, de ne penser, de ne desirer, de n'aimer » autre chose : Et je ne saurois ne pas esperer d'obtenir par vos » prieres la possession d'un si grand bien, puisqu'elles m'ont déja » merité la grace de les desirer. l.2.c.20.p.211.2.b.

'Il y avoit alors avec S. Augustin un jeune homme nommé Licent, qui estant allé dans un lieu à l'écart pour satisfaire aux besoins de la nature, y chantoit tout haut ce verset du pseaume: » Dieu toutpuissant, convertissez nous ; montrez nous vostre » visage, & nous serons sauvez ; & il le repetoit toujours. Cette religieuse femme ne le put souffrir, & elle l'en reprit, luy representant qu'il estoit indigne de chanter des choses si saintes dans un pareil lieu. c.8.p.199.2.b.

ARTICLE VIII.

S^te Monique ne soupire plus qu'aprés Dieu, sans se mettre en peine de son corps: Sa derniere maladie.

[CE fut, comme nous croyons, le 25 d'avril 387, c'est à dire à la feste de Pasque, que S. Augustin receut enfin le battesme avec quelques uns de ses amis,] avec lesquels il continua encore quelque temps de vivre en societé. Monique prenoit autant de soin d'eux, que s'ils eussent tous esté ses enfans, & elle avoit autant de soumission pour eux tous, que si chacun d'eux eust esté son pere. conf.l.9.c.9.p.67.2.a.

'Ils s'en retournoient tous ensemble en Afrique, & estoient déja arrivez à Ostie,' où ils se preparoient à s'embarquer,[a] lorsque S^te Monique mourut.[b] Quelques jours auparavant, estant déja à Ostie, elle avoit eu avec son fils un entretien fort elevé sur la felicité eternelle, avec une espece de ravissement en Dieu. 'Ensuite de cette conference, comme tout ce qu'il y a de charmant & d'agreable dans le monde, ne leur sembloit à l'un & à l'autre digne que de mepris, S^te Monique dit à S. Augustin : » Mon fils, je vous avoue que pour ce qui est de moy, il n'y a plus » rien en cette vie qui soit capable de me plaire, & je ne sçay plus » ce que j'y fais, ni pourquoi j'y demeure davantage. Car la seule c.8.p.66.2.a. c.10.p.67.2.a. a c.8.p.66.2.a. b c.10.p.67.2. p.68.1.a.

chose qui me faisoit desirer de vivre encore, estoit de vous voir «
Chrétien & Catholique avant ma mort. Dieu a plus fait, puis- «
qu'il ne m'a pas seulement accordé une telle grace, mais aussi «
celle de vous voir devenu entierement son serviteur, par le me- «
pris que vous faites pour l'amour de luy, de tous les biens & de «
tous les avantages de ce monde: Que fais-je donc ici davantage? «

c.11.p.68.1.c. 'Un autre jour lorsqu'elle estoit aussi à Ostie, dans un discours qu'elle eut avec quelques amis de S. Augustin, (car pour luy il ne s'y trouva pas,) elle leur parla avec la mesme ouverture de cœur qu'une mere parle à ses enfans, du mepris de cette vie & du bonheur de la mort. Surquoi estant étonnez de voir dans une femme une si grande vertu; & luy ayant demandé si elle n'apprehendoit point d'estre enterrée en un lieu si eloigné de son pays: On n'est jamais loin de Dieu, répondit-elle, en quel- «
que lieu du monde que l'on puisse estre: Et je n'ay pas sujet «
d'apprehender que Dieu soit en peine de trouver mon corps «
pour le ressusciter avec tous les autres. «

b. 'Cette indifference qu'elle avoit pour sa sepulture, estoit un effet de ces semences de grace que Dieu repand invisiblement dans le cœur de ceux qui luy sont fideles, & qui y produisent ensuite d'admirables fruits. Car cette Sainte avoit eu une passion fort grande pour sa sepulture, qu'elle avoit choisie & preparée auprés de celle de son mari. Car ayant vécu ensemble dans une extreme union, elle desiroit, (comme l'esprit humain
c. est peu capable des choses divines,) 'd'ajouter à ce bonheur, que les hommes pussent dire un jour, qu'aprés avoir traversé la mer, & estre revenue d'un si grand voyage, elle avoit encore eu ce bien d'estre réunie aprés la mort avec son mari dans un seul tombeau, & que le corps ou plutost la terre de l'un & de
c. l'autre fust couverte d'une mesme terre. 'Mais Dieu avoit depuis gueri cette foiblesse en elle, & rempli ce vide de son cœur par la plenitude de sa grace.

c. 'Elle l'avoit assez témoigné à S. Augustin, lorsqu'elle luy avoit dit dans l'entretien dont nous avons parlé: Que fais-je ici davantage? Mais comme il ne connoissoit pas sa disposition, il n'y prit pas garde: Il en eut en mesme temps de la joie & de l'admiration, lorsqu'elle la luy decouvrit plus ouvertement.
a.b. Mais ce ne fut qu'à l'extremité de sa vie. 'Car environ cinq jours aprés l'entretien qu'elle avoit eu avec luy, elle tomba malade d'une fievre, durant laquelle il luy prit une foiblesse qui luy fit perdre pour un peu de temps toute connoissance.

» Nous y courusmes, dit S. Augustin; mais elle revint aussitost;
» & nous voyant mon frere & moy debout auprés d'elle, elle
» nous demanda comme une personne qui venoit de loin : Où
» estois-je? Et puis nous voyant dans l'étonnement & dans la
» tristesse, elle ajouta : Vous enterrerez ici vostre mere : Surquoi
» je ne répondis rien, & retins mes larmes. Mais mon frere ayant dit quelque chose qui témoignoit qu'il eust souhaité pour sa consolation particuliere, qu'elle fust plutost morte chez elle, que non pas dans un pays étranger, elle le regarda d'un œil severe, comme le reprenant de ce qu'il estoit dans ces pensées :
» Et puis s'adressant à moy, elle me dit : Voyez ce qu'il vient
» de me dire : Et nous parlant ensuite à tous deux, elle ajouta :
» Enterrez ce corps où vous voudrez sans vous en mettre en au-
» cune peine : La seule chose que je vous demande, est de vous
» souvenir de moy à l'autel du Seigneur, en quelque lieu que
» vous soyez.

'Ainsi elle ne pensa point à faire ensevelir son corps somp- c.13.p.69.1.c.
tueusement, ni à le faire embaumer avec grand soin : Elle ne desira point non plus d'avoir un tombeau particulier, & ne se soucia pas mesme d'estre enterrée en son pays. Elle ne demanda rien de toutes ces choses, mais seulement qu'on se souvinst d'elle à l'autel, où elle avoit assisté avec une devotion si particuliere durant tous les jours de sa vie, 'ayant attaché son ame avec d.
le lien d'une foy sincere au sacrement de nostre redemption.
'Aprés avoir ainsi fait entendre sa pensée selon qu'elle en estoit c.11.p.68.1.b.
capable en cet état, elle se tut; & son mal se redoublant, elle souffroit beaucoup de douleur.

ARTICLE IX.

Elle meurt à Ostie, & y est enterrée.

'ENFIN cette ame si religieuse & si sainte fut separée de son Aug.conf.l.9.c.
corps le neuvieme jour de sa maladie, en la 56e année de 11.p.68.c.d.
son age, [peu avant le 13 novembre 387.]' L'Eglise en fait nean- Boll.4.may,p.
moins la feste le 4 de may, [de quoy nous ne voyons pas la rai- 473.b.
son.] Car on ne cite pour cela que quelques nouveaux martyrologes.

'Lorsqu'elle fut morte, S. Augustin luy ferma les yeux; & Aug.conf.l.9.c.
quoique sa douleur le perçast jusque dans le fond du cœur, il 12.p.68.1.d.
retint neanmoins ses larmes, & celles de son fils Adeodat. Car

il ne croyoit pas qu'il fust juste d'accompagner les funerailles de sa mere, de larmes, de plaintes, & de soupirs, parceque sa mort n'avoit rien de malheureux, & qu'elle estoit encore vivante dans la principale partie d'elle mesme. C'est de quoy il estoit assuré & par la pureté de ses mœurs, & par la sincerité de sa foy, & par des raisons constantes & indubitables.

2 a. 'L'un de la compagnie prenant un pseautier, commença à chanter ce pseaume: *Je chanterai, Seigneur, vos misericordes & vos jugemens.* A quoy tous les autres répondirent.

a.b. 'La mort de la Sainte ayant esté sceue dans la ville, plusieurs Chrétiens & quantité de femmes de pieté vinrent au logis; & ceux qui avoient accoutumé de s'occuper aux enterremens des morts prirent soin des funerailles.

b.c. 'Le corps fut porté à l'eglise, & estant mis auprés de la fosse selon la coutume de ce lieu, on offrit pour elle le Sacrifice de nostre redemption.

b.c. a d. 'S. Augustin retint ses larmes durant tout ce temps:[a] Mais quand il fut seul, & qu'il vint à se representer la conduite de sa mere, si religieuse envers Dieu, si douce & si complaisante envers luy, il se resolut de pleurer en la presence de Dieu à cause d'elle & pour elle,

p.69.1.2. 'ne croyant pas qu'on pust trouver mauvais qu'il pleurast un quart d'heure sa mere, que ses yeux consideroient comme morte, elle qui l'avoit pleuré tant d'années pour le faire vivre aux yeux de Dieu.

c.13.p.69.1.2. 'Il prie encore pour elle dans ses Confessions, n'osant ne pas craindre encore pour une ame si sainte les perils où sont exposez tous ceux qui meurent dans cet état miserable des enfans d'Adam,

c. 'quoiqu'il crust que Dieu luy avoit déja accordé la faveur qu'il luy demandoit;

d. '& il le prie d'inspirer à ceux qui liront ses Confessions, de se souvenir à l'autel, de Monique & de Patrice.

cur.m.c.13.p.292.2.c. [Il n'oublia jamais une si chere mere:]'& l'on voit encore sa tendresse pour elle dans un ouvrage qu'il adressa à S. Paulin [vers l'an 421.]Il y dit que si les ames des morts estoient en état de prendre[communément]part à ce qui se fait sur la terre, & que si c'estoient eux mesmes qui nous parlassent lorsque nous le voyons en songe, il n'y auroit point de nuit que sa bonne mere ne le visitast. Car à Dieu ne plaise, dit-il, qu'en entrant « dans une vie plus heureuse, elle soit devenue" plus dure, & « crudelis. qu'elle m'eust tellement oublié qu'elle negligeast de me venir « consoler lorsque mon cœur est pressé de quelque affliction, elle « qui m'a aimé plus qu'on ne peut dire. Assurément il faut dire «

» ce que nous apprend le pseaume : Mon pere & ma mere m'ont
» abandonné : mais le Seigneur m'a pris en sa protection.

'Baronius dit qu'en l'an 1430, sous le Pape Martin V, on transfera le corps de S^te^ Monique d'Ostie à Rome, où il fut mis dans l'eglise de S. Augustin, [a] ou plutost dans celle des Augustins appellée de S. Tryphon, & cinquante ans aprés dans une nouvelle qu'on leur fit bastir sous le nom de S. Augustin. Cette translation de l'an 1430, fut accompagnée, dit-on, de divers miracles, qu'on fonde sur un sermon attribué au Pape mesme Martin V, & elle a esté marquée dans le martyrologe Romain le 9 d'avril. 'Cependant on a une longue histoire de Vautier Chanoine regulier d'Arouaise, qui raporte comment il vola luy mesme tous les os de S^te^ Monique dans son tombeau qui estoit à l'ancienne Ostie alors toute ruinée, & les apporta à Arouaise l'an 1162. 'On fait encore à Arouaise la memoire de cette translation le 20 d'avril : & l'eglise collegiale de S. Amat à Douay pretend avoir receu d'Arouaise le chef de la Sainte. Bar. 9. apr. k | Boll. 4 may, p. 489-492. a Boll. p. 491. e. p. 481-488. p 488. e.

[Il y auroit ce me semble bien des difficultez à faire sur la narration de Vautier, qui paroist fort aimer à causer, & ne pas beaucoup craindre de mentir, ce qui rend son témoignage suspect en tout.] 'On voit que ceux d'Arouaise mesme n'estoient pas tout à fait persuadez sur son raport qu'ils eussent le corps de S^te^ Monique. Aussi il pretend qu'on en fut assuré par divers miracles ; qui n'ont pas empesché 'qu'un Chanoine regulier des Pays-bas n'ait écrit vers l'an 1500, qu'en 1260 on transfera le corps de S^te^ Monique à Ostie, c'est à dire apparemment que de l'ancienne Ostie on l'apporta à la neuve 'dans l'eglise cathedrale de S^te^ Aurée, d'où on pretend qu'il fut apporté à Rome en 1430. [Il y a aussi des difficultez dans cette translation de 1430 à Rome :] '& quoique Bollandus ne veuille rien decider, 'il est neanmoins plus porté à croire que S^te^ Monique est à Arouaise, '& que les Augustins de Rome peuvent avoir au lieu d'elle le corps d'une S^te^ Prime dont on ne sçait rien. [C'est à ceux qui savent l'histoire du XII. & du XV. siecle, à examiner ce point.] e. p. 489. b. p. 490 b. p. 492. d. p. 473. a | 489. b. p. 489. a | 492. d.

'Quoiqu'on regardast S^te^ Monique comme une Sainte avant l'an 1162, 'Bollandus croit neanmoins que l'on ne commença qu'alors à en faire une feste ; & que les Chanoines reguliers d'Arouaise la mirent le 4 de may, pour la joindre à la feste de la Conversion de S. Augustin, qu'ils faisoient le 5 des ce temps là. Quelques uns l'ont faite le 28 d'avril, [qui approche davan- p. 484. e. f. p. 473. e.

tage du 25, auquel nous croyons qu'elle eut la joie de luy voir donner le battesme par S. Ambroise.]

S. MARCIEN,

SOLITAIRE AU DIOCESE DE CALCIDE.

[THEODORET a fait avec d'autant plus de soin l'histoire de S. Marcien, qu'il luy apartenoit en quelque sorte,]
Thdrt.v.P c.3. p.784.c|791.b. 'estant originaire de la ville de Cyr [dans la Syrie Euphratesienne, dont ce celebre auteur estoit Evesque.] Il y
p.784.d|785.d. naquit d'une famille illustre, '& receut de Dieu par sa naissance une taille extremement haute & avantageuse, avec un esprit "vif & adroit; ce qui le fit paroistre avec ἀγχίνοια. eclat dans la Cour. Mais son cœur ayant esté embrasé de l'amour de Dieu, il renonça à tout le reste, & vint se cacher dans
hist.l.4.c.25.p.700.a. le plus profond des deserts 'du diocese de Calcide en Syrie, '[a] à
a v.P.p.788.c. [1] quatre journées de Berée. C'est là qu'il combatoit genereuse- 1.
hist.p.700.a. ment 'sous le regne de l'Empereur Valens, [ayant apparemment commencé assez longtemps auparavant.]

v.P.c.3 p.784.d. 'Il s'y enferma dans une petite enceinte dont il ne sortoit ja-
d|786.c. mais, '& il y bastit une cellule si petite pour son grand corps, qu'il ne pouvoit ni s'y tenir debout, ni s'y coucher de son long.
p.786.d. 'Il y recevoit le jour par une petite fenestre.[b] Là toute son oc-
b p.785.a.b. cupation estoit d'ecouter Dieu en lisant ses Ecritures, ou de luy parler en chantant des pseaumes & en priant. Ces exercices se succedoient l'un à l'autre; & il y trouvoit tant de joie qu'il ne pouvoit s'en rassasier.

c. 'Il aimoit mieux manger tous les jours que de jeûner plu-
b.c|790.d|Menæa,2.nov.p.26. sieurs jours de suite.' Mais toutes sa nourriture estoit le quart d'une livre, c'est à dire trois onces de pain qu'il mangeoit le soir; de sorte qu'il souffroit une faim & une soif continuelle:
Thdrt.p.785.d. '& c'est ce qu'il appelloit un vray jeûne. [Cela ne luy suffisoit
p.793.b. pas encore pour abatre son corps;] '& il le chargeoit de 80 livres de fer.

1. à quatre gistes, σταθμοὺς, ce qui semble pouvoir marquer ou une demi-journée, ou une entiere Le lexicon de Constantin le prend pour une journée entiere, & marque qu'il se prend quelquefoi pour une espace de 28 milles & demi, ce qui fait pres de douze lieues. Le P. Sirmond traduit ici *quatuor dierum itinere*; & la suite de l'histoire le confirme tout à fait, *p.788.d.*

'Il voulut d'abord vivre tout seul sans voir personne:[a]mais au bout de quelque temps il receut auprés de luy deux disciples, Eusebe & Agapet,'qui avoient neanmoins leur logement separé du sien, où ils prioient, chantoient des hymnes, & s'appliquoient à la lecture des livres saints.' Eusebe avoit seul le privilege de prendre soin de luy, & de venir de temps en temps savoir s'il n'avoit besoin de rien.' Il eut neanmoins quelquefois un[autre]vieillard qui avoit soin de le servir, & de venir pour cela en de certains temps reglez à sa cellule.'Sur la fin de sa vie il souffrit qu'on le vinst voir aprés la feste de Pasque, & tout le monde y accouroit,[soit pour voir cette merveille,]' soit pour prendre sa conduite pour le salut de leurs ames, ce que des personnes de qualité faisoient avec joie.' Il paroist qu'il ne voyoit jamais les femmes. p.784.b|788.a. a p.785.d. p.786.b.c. d. p.788.a.b. p.789.a. c. p.791.b.

'Comme beaucoup de personnes vouloient profiter de sa lumiere, il leur fit bastir un logement assez loin de luy, & Eusebe les conduisoit selon les avis qu'il luy venoit demander.'Ce fut ainsi qu'il forma diverses personnes qui eclaterent par une vertu eminente,'& qui repandirent l'odeur de leur pieté en divers endroits. Car ses disciples établirent un fort grand nombre de celebres monasteres, où ils faisoient observer les regles que le Saint leur avoit prescrites d'abord. p.786.c. p.793.c. p.794.c|786.b.

'Il paroist qu'il ne faisoit pas de miracles, mais c'estoit parcequ'il ne vouloit pas,"depeur de donner quelque occasion à la vaine gloire: & on peut juger combien il estoit capable d'en faire,par le seul qu'on raporte de luy, & qu'on deroba, s'il faut ainsi dire, à son extreme humilité.Car une personne de qualité 'qui avoit esté son intime ami dans le monde, n'ayant pu obtenir de luy parler pour luy demander la guerison de sa fille possedée du demon à Berée, il obtint avec beaucoup de peine, du vieillard qui le servoit alors, qu'il mist seulement une fiole d'huile à la porte de sa cellule, pour la luy rendre aprés cette espece de benediction.Cela ne se put faire si secrettement que Marcien ne s'en apperceust, & il en eut tant de douleur, qu'il menaça le vieillard de ne se plus servir de luy. Cependant dans ce temps là mesme on entendit le demon à quatre journées de là,qui crioit que Marcien le chassoit:& en mesme temps la fille fut delivrée. p.787.c.d|789.a. &c. p.788.

'On peut encore appeller un miracle de la foy du Saint, de ce qu'un dragon estant pres de se lancer sur luy, & Eusebe luy criant de s'enfuir, il reprit son disciple de cette timidité, com- p.787.a.b.

me d'un mal tres dangereux, & puis faisant le signe de la croix,
a|786.d. souffla contre le dragon, qui aussitost tomba par pieces.'Le mesme Eusebe ayant voulu observer ce qu'il faisoit durant la nuit, il le vit qui lisoit l'Ecriture sans avoir de lampe, mais à la faveur d'une lumiere celeste qui eclatoit sur sa teste,[1] 'ce qui le remplit de frayeur, & luy donna un nouveau respect pour le Saint.

p.789.a. 'S'il cachoit le pouvoir qu'il avoit de faire des miracles, il ne cachoit pas moins, autant qu'il pouvoit, la sagesse spirituelle qu'il avoit receue pour parler aux hommes, [& les vertus mes-
p.790.a|hist.l.4. mes qui eclatoient le plus en luy.] 'Il y avoit dans un autre
c.25.p.700.a. endroit du desert de Calcide un solitaire nommé Avite, mis entre les plus celebres de ceux qui y vivoient du temps de Valens. Il estoit plus agé que S. Marcien, & mesme plus ancien
v.P.c.3.p.790.c. dans les travaux [de la solitude,] dans lesquels il excelloit.'Il ne mangeoit jamais que le soir, & souvent au bout de deux ou
b. trois jours.'Neanmoins le bruit de la vertu de S. Marcien qui se repandoit de toutes parts, estant venu jusques à luy, il crut devoir interrompre un peu la retraite qu'il gardoit depuis fort longtemps, afin de le voir.

b. 'S. Marcien le receut avec beaucoup de joie;[a] & luy qui ne
a d. mangeoit jamais que [trois onces de pain] aprés que le soleil
b. estoit couché,' dit à Eusebe de leur faire cuire des legumes &
p.791.a.b. des herbes pour les trois heures,' montrant par là qu'il savoit
b. tres bien pratiquer chaque vertu en son temps.'Aprés donc qu'ils se furent entretenus, & qu'ils eurent dit None ensemble,
c. 'Eusebe ayant servi à manger, Marcien pria Avite de se mettre à table pour l'amour de luy, la foiblesse [que la charité luy causoit alors,] ne luy permettant pas, disoit-il, d'aller jusqu'au soir. Avite fut longtemps à s'excuser de manger de si bonne heure,
d. jusqu'à ce que Marcien jettant un grand soupir,' dit qu'il estoit bien malheureux d'avoir trompé son ami, qui s'estant donné tant de peine pour venir voir un moine sobre & penitent, ne trouvoit qu'un seculier delicat & un homme de bonne chere. Cette parole toucha vivement le bienheureux Avite; & il se rendit, en protestant qu'il auroit mieux aimé manger de la chair, que de l'entendre parler de la sorte: aprés quoy Saint Marcien luy avoua qu'il taschoit de pratiquer les mesmes auste-
a. ritez, que luy;'mais qu'il croyoit devoir faire ceder le jeûne à la charité, l'un venant de nous & de nostre choix, & l'autre estant

Men. 2 nov. p. 20. l18. jan p. 324. 1. Les Grecs qui aiment les miracles, disent que cela arrivoit toutes les nuits.

un

un commandement de Dieu mesme. Ils prirent ainsi un repas fort sobre,& passerent ensuite trois jours ensemble; aprés quoy ils se separerent, demeurant parfaitement unis d'esprit.

'On vit combien S. Marcien estoit parfaitement detaché de la chair & du sang dans la visite que luy rendit sa sœur avec son fils nommé Alype. Ils y vinrent de Cyr pour le voir, & luy apporter toutes sortes de rafraichissemens : & comme c'estoit dans le temps de Pasque où il ouvroit sa porte à tout le monde, il voulut bien voir son neveu : mais sa sœur ne put jamais obtenir la mesme grace. Et comme Alype le pria d'agréer ce qu'il luy avoit apporté, il luy demanda s'il avoit fait la mesme liberalité aux monasteres où il avoit passé. Alype luy avoua que non : & alors il luy dit que puisqu'il luy apportoit ces presens comme à un oncle, & pat un sentiment tout charnel, il n'en recevroit rien dutout. p.791.792.c.

'Il vivoit dans un temps où le soleil de la verité estoit extremement obscurci par les tenebres de diverses heresies, entre lesquelles celle des Ariens[sembloit mesme dominer dans l'Orient,]estant appuyée par la puissance des Empereurs[Constance & Valens. Mais il sceut toujours discerner la vraie foy de l'heresie, & il témoignoit mesme ouvertement son horreur pour les opinions des Ariens,]'aussibien que pour la doctrine d'Apollinaire. Il combatit genereusement les dogmes de Sabellius[contraires à ceux d'Arius,]& il s'opposa aussi à ceux qui reduisoient, dit Theodoret, les trois hypostases[de la Trinité]à une seule,[c'est à dire assurément à Paulin qui se pretendoit Evesque d'Antioche contre S. Melece,& peutestre aussi à S. Jerome, qui se retira vers l'an 373 dans le desert de Calcide.]'On voit d'ailleurs que S. Marcien estoit dans la communion de S. Melece,[comme presque tous les Orthodoxes de l'Orient.] p.791.d. p.792.a. p.789.b.

'S. Marcien témoignoit encore une extreme aversion pour les Euchites[ou Messaliens,]qui sous un habit de moines suivoient[dans la Syrie & la Mesopotamie]les impietez de Manichée.[Il estoit mesme important qu'il se declarast fortement contre ces derniers heretiques. Car ne travaillant point des mains, non plus qu'une partie des solitaires de ces quartiers là, on eust pu confondre le saint loisir que l'amour de la priere & le desir de contempler la verité leur avoit fait embrasser, avec l'oisiveté"dont les Messaliens faisoient un des principaux de leurs dogmes, soit par paresse, soit par d'autres raisons encore plus criminelles.]'Les Grecs louent S. Marcien d'avoir con- p.792.a. V. leur titre. Men.2.nov.p.27.

verti beaucoup d'heretiques:[mais nous ne voyons pas d'où ils l'ont appris.]

Thdrt. v. Pat. c. 3. p. 792. a. b. 'Theodoret loue beaucoup le zele & la vigueur avec laquelle il s'opposa à Abraham solitaire du mesme desert où il vivoit, venerable par son grand age, & encore plus par ses bonnes qualitez. Car c'estoit un homme excellent & admirable, qui eclatoit par toutes sortes de vertus, & particulierement par une sainte componction, qui luy faisoit sans cesse verser des larmes. Cependant il ne pouvoit se resoudre, non plus que beaucoup d'autres, à quitter l'ancienne pratique de la Syrie touchant la feste de Pasque, pour se conformer à celle que toute l'Eglise avoit embrassée ensuite des decrets que le Concile de Nicée avoit faits sur ce sujet. Marcien travailla donc souvent par ses exhortations & ses instructions à le corriger de cette faute; c. '& comme il resistoit toujours, il se separa absolument de sa communion; [declarant peutestre qu'il ne vouloit plus prier avec luy, ni mesme le voir.] Dieu benit la charité qu'il avoit eue pour luy; & Abraham s'estant soumis à la pratique de l'Eglise, acheva sa vie avec la gloire d'une entiere pureté. [C'est hist. l. 4 c. 25. p. 700. a. sans doute cet] 'Abraham qui est marqué avec Avite & Saint Marcien, entre ce grand nombre de solitaires qui vivoient sous Valens dans le desert de Calcide, & qui y faisoient voir dans un corps sujet aux infirmitez de la nature, une vertu qui estoit audessus du corps & de la nature. ["Nous n'en avons point d'ailleurs d'autre connoissance. V. S. Abraham Prestre note 1.

L'Eglise ayant recouvré la paix par la mort de Valens, Flavien qui avoit esté fait Evesque d'Antioche aprés S. Melece, v. P. c. 3. p. 789. b. à la fin de 381,] 'vint visiter S. Marcien avec Acace de Berée, Eusebe de Calcide, Isidore de Cyr, & Theodote d'Hieraple; c'est à dire avec les plus illustres & les plus saints Evesques qui hist. l. 5. c. 4. p. 507. b. fussent alors [dans la Syrie.] 'Ils avoient tous quatre esté faits a v. P. c. 3. p. 789. b. Evesques [en l'an 379,] par S. Eusebe de Samosates.[a] Flavien estoit encore accompagné de quelques laïques considerables par leur qualité, & encore plus par la vive ardeur de leur foy. c. Tant de personnes illustres demeuroient en silence, 'en attendant que Marcien voulust leur parler; mais il gardoit de son costé le mesme silence. Un de ses plus intimes amis le pria enfin de satisfaire au desir que ces saints Prelats & tout le reste des assistans avoient de profiter de ses instructions: & alors jettant un profond soupir; Dieu, dit-il, "nous instruit tous les jours de « &c. nostre devoir, & par ses creatures, & par les Ecritures saintes; «

» '& nous ne l'ecoutons pas. Comment donc les paroles de Mar- d.
» cien pourroient-elles estre utiles, luy qui ne tire, non plus que
» les autres, aucun profit de tout ce que Dieu nous peut dire?
Les Evesques entrerent ensuite en divers discours, aprés quoy ils se leverent, firent la priere, & se retirerent.

'Ils estoient venus dans le dessein de l'ordonner Prestre, mais d. aucun n'osant [luy faire cette violence,] ils se deferoient tous les uns aux autres l'honneur de luy imposer les mains, & pas
1. un ne put se resoudre à l'entreprendre[1].

[L'age de S. Marcien faisant juger que la fin de sa vie estoit proche,] 'Alype son neveu, & beaucoup d'autres firent bastir p.792.d. des chapelles, dans l'esperance d'y pouvoir posseder son corps quand il seroit mort. Le Saint l'ayant sceu, obligea Eusebe de luy promettre par les plus grands sermens qu'on puisse faire, qu'il enterreroit son corps au lieu où il demeuroit, avec deux autres de ses disciples en qui il avoit plus de confiance, & qu'ils ne decouvriroient à qui que ce soit l'endroit où ils l'auroient mis, qu'aprés une longue suite d'années. Lors donc qu'il eut rendu l'esprit, 'Eusebe, & les deux autres se hasterent de l'en- p.793.a. terrer, & remplirent sa fosse en sorte qu'on ne put la remarquer, & aprés cela ils declarerent aux autres qu'il estoit mort. Grand nombre de personnes vinrent chercher son tombeau, & aucun ne le put trouver.

'Enfin les chapelles qu'on luy avoit basties, ayant esté consa- a.b. crées par les reliques de quelque Martyr ou de quelque Apostre, l'un des trois qui l'avoient enterré, & qui restoit seul en vie, decouvrit le lieu où il estoit: Et les Religieux de son monastere luy firent un tombeau de pierre, où ils mirent ce qui restoit de son sacré corps. Cela arriva [vers l'an 438,] deux ans avant que Theodoret écrivist les Vies des Peres, & cinquante ans au moins depuis la mort du Saint, [que nous mettons pour cela vers l'an 387.] 'Baronius a mis sa feste dans le martyrologe Romain le Bar.2.nov. deuxieme de novembre, à l'imitation des Grecs, 'qui en rapor- Men.2 nov.p.26. tent une assez longue histoire, [tirée de Theodoret, hors quel- 27. ques circonstances qu'ils y ajoutent.] 'On voit la mesme chose p.323.324. le 18 de janvier, auquel ils en font encore une memoire.

'Eusebe le plus cher de ses disciples fut l'heritier de son ermi- Thdrt.v P.c.3. tage, [a]& de ses 80 livres de fer, qu'il ajouta aux six-vingts dont p.793.d. il s'estoit chargé dés auparavant, & à cinquante autres qu'il a p.793.b. avoit de mesme herité d'Agapet [son condisciple: de sorte qu'il

1. Les Grecs dans leurs Ménées *2 nov.p.27*, paroissent avoir mal pris cet endroit.

portoit sur luy 250 livres de fer.]Et ce ne fut pas pour peu de temps qu'il affligea ainsi son corps par de tres grandes austeritez, comme un veritable imitateur de la vertu[& de la penitence]de S. Marcien. Il passa trois ans sans autre logement qu'une vieille"citerne seche. λάκκον.

c. 'Theodoret releve beaucoup Basile disciple de S. Marcien, p.794.a.b. particulierement son amour pour Dieu & pour l'hospitalité.'Il ne parloit point aux femmes que dans des necessitez extraordinaires. p.793.c.d. 'Longtemps aprés[la mort de S. Marcien,[1]]il fonda un monastere pres de la ville de Seleucobele en Syrie, où il forma un grand nombre de disciples tres parfaits & tres éclairez. p.794.b. Le plus celebre est Sabin,'qui tenoit le troisieme rang dans la maison. p.793.d. 'Ce Sabin aimoit si fort la penitence, & à mortifier ses sens, qu'il ne prenoit pour toute nourriture que de la farine trempée dans de l'eau: Et il en trempoit pour un mois entier, de sorte qu'elle estoit toute moisie & toute puante. p.794 a. 'Voilà comme il vivoit en son particulier: mais quand quelqu'un le venoit voir, il mangeoit sans distinction de tout ce qu'on avoit servi. a.b. 'Il delivra par ses prieres une fille possedée du demon, la mere qui estoit une dame des plus"considerables d'Antioche, l'ayant &c. vu en songe qui luy ordonnoit de recourir à son monastere. p.793.d. 'Theodoret en parle comme d'un homme déja mort.

Bult.ori.p.345. 'Quelques uns veulent que Basile ait enfin esté fait Evesque de Seleucie[ou Seleucobele]en Syrie.[Theodoret ne le dit point, & cela suffit pour ne le pas croire.] Bar.382.§68. 'Pour ceux qui veulent que ce soit le celebre Basile de Seleucie en Isaurie,["il y a V. Basile de Seleucie. plusieurs autres raisons qui combatent leur sentiment.]

Thdrt.p.785.d. 'Agapet & Eusebe furent, comme nous avons dit, les deux d|786.c.d. premiers disciples de S. Marcien.'Mais Agapet aprés s'estre formé sous luy dans la vie spirituelle, s'en retourna dans le diocese d'Apamée[en Syrie,]dont il estoit, & y porta les instructions qu'il avoit receues. p.785 d. 'Il y forma deux grands monasteres p 786.a. dans le bourg de Nicertes, dont l'un porta son nom,'& l'autre celui de Symeon disciple aussi de S. Marcien. Vers l'an 440, ces deux monasteres avoient plus de quatre-cents Religieux, qui vivoient avec beaucoup de pieté, & travailloient à acheter le ciel par les travaux de la penitence: & Theodoret ajoute que ces deux maisons en avoient produit un grand nombre d'autres, où les ames se sauvoient sous la discipline & les regles Conc.t.5.p.161. c.d. que S. Marcien avoit prescrites.'Dans un acte fait à Antioche vers l'an 520, il est parlé des monasteres du bienheureux Aga-

1. Je n'y voy point d'autre sens.

pet & du bienheureux Symeon.'Celui du bienheureux Agapet estoit certainement dans le diocese d'Apamée, & avoit alors un Symeon Prestre pour Abbé. p.249.b.

'Agapet & Symeon estoient déja les plus illustres solitaires de ces quartiers là du temps de Valens.[Nous reservons à parler de Symeon"en un autre endroit.][a] Pour Agapet, aprés s'estre sanctifié dans les combats du monastere, il entra dans ceux de l'episcopat, l'estime de sa vertu l'ayant fait elire Evesque d'Apamée mesme sa patrie, que S. Marcel son predecesseur venoit d'honorer par le martyre["vers l'an 390,]& il parut sous Arcade entre les Evesques, ce qu'il avoit auparavant esté entre les moines.'Il se chargeoit le corps de 50 livres de fer, dont il laissa, comme nous avons dit, Eusebe heritier,[soit par sa promotion à l'episcopat, soit par sa mort.]'Nous avons dans S.Chrysostome trois lettres adressées à un Agapet : mais il paroist que c'estoit un laïque, & non un Evesque.

Thdrt.l.4.c.25. p.700.a|l.5.c.27. p.741.d. a l.5.c.26.p.741. d|v.P.c.3.p.786. c.d.

V S.Symeon Stylite note 2.

V.Theodose I.558,59.

v.P.c.3.p.793.b.

Chry.t.4.ep.20. 73.175.p.691. 721.794.

S. BESARION

SOLITAIRE DE SCETÉ.

[ENTRE tous les peres des deserts, il y en a peu dont on raporte plus de choses extraordinaires que du saint Abbé"Besarion,]'dont l'Eglise greque[& le martyrologe Romain]honorent la memoire le 17 de juin.'Il vivoit vers le temps que l'on abatit les temples des idoles: ["ce qui se fit à Alexandrie & dans toute l'Egypte en 389.]

autrement Bessarion & Bisarion.

Menæa,p.130.

Vit.P l.5.c.12.§ 3.p.613.2.

V.Theodose I.553.57.

'Les nouveaux Grecs disent qu'ayant renoncé au monde des son premier age, il se retira en Sceté.[b] Il paroist en effet qu'il passa quelque temps en Sceté.[c] Mais selon ce que les mesmes Grecs & d'autres en disent sur le raport de ses disciples, il n'avoit point de demeure fixe, mais alloit errant de costé & d'autre, mesme tantost parmi les precipices, tantost dans ces plaines de sable inhabitées qui sont comme des mers[dans la Libye.] 'Il entroit aussi quelquefois dans les villes,[mais sans s'y arrester,][d]ne voulant jamais prendre aucun couvert, & demeurant

Menæa,17.jun. p.130. b Cotel.g.t.1.p. 405.b.c. c p.407.405| Menæa,p.130.

Cotel.g.p.405. b. d p.407.a.b.

toujours exposé aux injures de l'air, sans se mettre en peine de tout ce qui pouvoit regarder son corps. Car tant qu'il vécut il ne s'en inquietoit pas plus que les oiseaux & les bestes. Il se mettoit ainsi audessus de toutes sortes de troubles, aussibien qu'audessus de tous les sentimens de la chair, [non par une insensibilité stoïcienne, mais] par une foy tres ferme en Dieu, & par l'esperance des biens eternels.

Cotel.g.p.407. c. 'Quand il se rencontroit dans les pays habitez, où il y avoit des monasteres, il se tenoit à la porte, pleurant comme un homme qui a tout perdu par un naufrage: & si quelqu'un des freres sortoit pour voir ce que c'estoit, & le prioit d'entrer p.408.a. comme un pauvre, 'afin de recevoir tout le secours que la maison pourroit luy donner, il répondoit qu'il ne pouvoit se resoudre à entrer nullepart jusqu'à ce qu'il eust recouvré les grands biens qu'il avoit perdus, & l'état heureux où il s'estoit vu autrefois, [ce qu'il entendoit sans doute de la felicité que nous avons perdue dans Adam.] Ainsi il se falloit contenter de luy b. apporter quelque morceau de pain, 'qu'il ne recevoit mesme qu'en jettant de grands cris, comme un homme qui aprés tant d'autres malheurs, se voyoit encore tous les jours en danger de perdre la vie.

p.406.a. 'Il avouoit luy mesme qu'il avoit passé 40 jours & 40 nuits b. de suite parmi des épines tout debout, & sans dormir, '& qu'il avoit vécu 40 ans sans se coucher jamais sur le costé, ne dormant qu'assis ou mesme debout.

p.407.b. 'Il estoit ou nud, [ou presque nud:] [a] car il n'avoit pour tous ha- a Vit.P.l.8.c.116. p.772. bits qu'une tunique & " un petit manteau. Il ne possedoit quoy " superhumerale. que ce fust hors ses vétemens dont il ne pouvoit pas se passer, & un livre des Evangiles qu'il avoit toujours sous son bras, sans doute pour s'y examiner luy mesme, & y voir s'il obeïssoit exactement à tous les commandemens de Dieu, ou bien ce qui est encore plus veritable, voulant toujours porter la regle qu'il pratiquoit si parfaitement. Car tout le cours de sa vie a esté si admirable, & si exemt de toutes sortes de defauts [qui parussent aux yeux des hommes,] que quand il auroit esté, dit un ancien, un Ange du Ciel, il n'auroit pas vécu plus parfaitement sur la terre.

c. 'Son extreme pauvreté ne l'empeschoit pas de pratiquer la charité, pour laquelle il avoit beaucoup d'amour. Arrivant un jour dans un village, il vit dans la place publique un pauvre qui estoit mort & tout nud. Aussitost il quitta son petit man-

teau, & l'en couvrit. Estant passé un peu plus avant, il rencontra un pauvre qui n'avoit rien dutout pour se couvrir : Surquoi s'estant arresté, il commença à deliberer & à raisonner ainsi en
» soy mesme : Est-il juste qu'ayant renoncé au monde, je sois vé-
» tu, & que mon frere soit transi de froid ? Et ne serai-je pas
» cause de la mort de mon prochain, si je le laisse mourir de la
» sorte ? Que ferai-je donc ? depouillerai-je ma tunique pour la
» diviser en deux, & luy en donner une partie ; ou la donnerai-je
» toute entiere à celui que Dieu a creé à son image ? Mais si je la
» divise, de quoy nous pourra servir à luy & à moy de n'en avoir
» chacun qu'une partie ?
» Aprés avoir ainsi un peu pensé en luy mesme, il ajouta : Mais
» quel mal me pourra-t-il arriver, si je fais quelque chose audelà
» de ce qui m'est commandé ? Alors ce genereux soldat de J. C. appelle le pauvre sous un porche, où avec un esprit plein de joie, il le revétit de l'unique vétement qu'il eust : & ainsi demeurant nud, il s'assit en se couvrant de ses mains, & en se croisant les genoux, sans qu'il restast autre chose que cette divine parole qui enrichit ceux qui la pratiquent, laquelle il tenoit sous son bras. 'La providence de celui de qui elle procede, fit 2.
Irenarcha. "qu'un prevost passant par là, reconnut le saint vieillard, & dit
» à un de ceux qui l'accompagnoient : N'est-ce pas là le bon pere
» Besarion ? & comme il luy eut répondu qu'oui, ce prevost des-
» cendit de cheval, & dit au Saint : Qui vous a ainsi depouillé,
» mon pere ? C'est celui-ci, repartit Besarion en luy montrant le saint Evangile. Soudain le prevost quittant son manteau, le mit sur les epaules de ce fidele serviteur de J. C, qui s'en alla en un autre endroit pour fuir la louange de celui qui estoit témoin de l'action qu'il venoit de faire, parcequ'il n'en vouloit avoir d'autre recompense que celle que Dieu luy donneroit en secret, lorsqu'il se cacheroit aux yeux des hommes.

'Aprés avoir observé de la sorte tous les preceptes de l'Evan- 2.
gile, & avoir purgé son esprit de toutes les pensées du siecle, il chercha encore un nouveau moyen d'obeïr à Dieu plus parfaitement. Ainsi ayant rencontré un pauvre en passant, auquel il n'avoit rien à donner, il courut dans la place publique, où il vendit son livre des Evangiles, afin de luy faire la charité : Et peu de jours aprés, son disciple nommé Dulas, luy demandant ce qu'il avoit fait de son petit livre, il luy dit avec un visage
» gay : Ne vous faschez point, mon frere, si dans l'esperance
» d'obtenir une plus grande gloire dans le Ciel, & pour obeïr à

ces paroles de J. C: Vend tout ce que tu as, & le donne aux « pauvres, j'ay vendu le livre mesme qui me repetoit toujours ce « commandement.

Socr.l.4.c.23.p. 236.b.|Vit.P.l.5. c.6.§5.p 582.1.

'Socrate sur l'autorité d'Evagre, raporte cette histoire en peu de mots, sans dire neanmoins de qui elle est : ["& il y en a qui l'attribuent à Serapion le Sindonite. NOTE.

Comme Besarion renonçoit à tout pour estre tout à Dieu seul, aussi on peut dire que Dieu se donnoit tout à luy, avec le pouvoir qu'il a sur les creatures.]

Cotel.g.t.1.p. 403|Vit.P.l.3.c. 215.p 532.

'L'Abbé Dulas son disciple, raportoit que marchant un jour ensemble le long de la mer, il se sentit tellement alteré, qu'il fut contraint de dire à Besarion : Mon pere, je n'en puis plus de soif. Le Saint se mit en priere, « & puis luy dit de prendre de l'eau dans la mer, & de boire. Il en prit, & la trouva extremement douce. Mais le Saint s'appercevant ensuite qu'il en remplissoit une bouteille, il luy demanda pourquoi il le faisoit. Dulas luy dit qu'il avoit peur d'avoir encore soif, & le Saint luy répondit : Je prie Dieu, mon « fils, de vous le pardonner. Celui qui est ici est partout, & il « vous peut donner partout de l'eau douce. [Cela se verifia en « effet par l'histoire que nous allons bientost raporter.]

Cotel.g.t.1.p. 403.

'Le mesme Saint ayant une fois besoin de passer une riviere appellée Chrysoroas, il se mit en priere, & puis la passa à pié comme si c'eust esté de la terre. Dulas qui l'accompagnoit, extremement surpris, luy demanda aprés la prostration ordinaire, comment cela s'estoit fait ; & il luy dit qu'il sentoit l'eau jusqu'à la cheville du pié, mais qu'audessous elle estoit solide, & le soutenoit.

Strab.l.16.p.755. c.

'Strabon marque une riviere de Chrysorrhoas, qui commence à Damas en Syrie. [Ferrarius n'en marque point en Egypte.

Cotel.g.t.1.p. 404.a.

Mais voici un prodige encore plus extraordinaire.] 'Comme luy & Dulas alloient encore un jour ensemble voir un vieillard, le soleil estant pres de se coucher, Besarion pria Dieu que le soleil s'arrestast jusqu'à ce qu'il fust arrivé, & Dieu luy accorda un miracle si surprenant. [Ainsi c'est apparemment S. Besarion

p.447.b.c.

que vouloit marquer] 'un solitaire nommé Elie, devant qui quelques personnes louant la vertu d'Agathon, il répondit : Il « est bon pour son temps: & comme on le pressoit de s'expliquer, « il ajouta : Il est bon, vous dis-je, pour son temps : Car pour les « anciens, j'en ay vu un en Sceté qui pouvoit faire arrester le so- « leil comme Josué.

Vit.P.l.6.c.2.§ 5.p.649.

'Cela est raporté dans les Vies des Peres im- « mediatement aprés les miracles de S. Besarion.

§4.649|l.3.c.121. p.518.1|l.7.c.14. §2.p.671|Cotel. p.405.

'Un seculier possedé du malin esprit, ayant un jour esté amené en

en Sceté, & tous les freres s'estant mis en prieres dans l'eglise, sans le pouvoir delivrer, les Ecclesiastiques de ce lieu dirent » entre eux: Que ferons nous? Personne sans doute n'est capable » de chasser le demon du corps de cet homme que l'Abbé Besa- » rion. Mais si nous luy en parlons, il ne voudra pas seulement » venir à l'eglise. Neanmoins voici ce qui se peut faire. Il a ac- » coutumé de se trouver à l'eglise tout le premier, & il ne man- » quera point d'estre ici [demain] des le matin. Il faut donc faire » asseoir ce possedé à sa place, & lorsque Besarion entrera, nous » nous leverons pour prier, & nous luy dirons qu'il reveille le » possedé. Ayant pris cette resolution, lorsqu'ils virent venir le saint vieillard, ils se tinrent tous debout pour faire oraison: [& » comme le possedé demeuroit assis,] ils dirent au Saint: Mon » pere, reveillé ce frere qui dort. Le Saint dit donc à ce posse- » dé: Levez vous, & sortez dehors: Soudain le demon sortit de son corps, & il fut entierement delivré.'On raporte encore de luy un miracle presque semblable en faveur d'un enfant paralytique, que son pere ayant mis à la porte de sa cellule, & s'en estant allé, le Saint qui l'entendit pleurer, & ne savoit pas son mal, luy dit de s'en aller chercher son pere; ce qu'il fit à l'heure mesme:'mais d'autres attribuent cette merveille" à S. Macaire. [a] Dulas [qui estoit allé quelquepart,] estant revenu, & entrant dans la cellule du Saint, [l'age l'ayant peutestre obligé enfin d'en prendre une, & d'avoir une demeure plus fixe,] il le trouva debout en prieres, les mains étendues vers le ciel; & il demeura en cet état durant quatorze jours, aprés lesquels il appella son » disciple, & luy dit: Suivez moy. Nous sortismes donc, dit Dulas, & nous nous en allasmes dans le desert, où me trouvant fort al- » teré, je luy dis: Mon pere, j'ay soif. Il s'eloigna de moy environ d'un jet de pierre, & aprés avoir fait oraison, il revint, & m'apporta sa peau de brebis toute pleine d'eau.'Nous continuasmes nostre chemin, & nous nous en allasmes à Lyque [ou Lycople,] où nous visitasmes l'Abbé Jean, [ce celebre prophete de Theodose.] Nous le saluasmes, nous fismes la priere, & puis nous estant assis, ces deux Abbez s'entretinrent de la vision que Besarion avoit eue, & Besarion prononça cette parole:'Dieu a ordonné que les temples [des idoles] soient détruits. Cela arriva de la sorte, & les temples furent demolis [en 389.]'Il y en a qui disent que S. Jean avoit" aussi eu une vision sur ce sujet.

'Dans ce mesme voyage, avant que d'arriver à Lyque, ils rencontrerent une caverne, où estant entrez,'ils y trouverent

Vit. P. l. 3. c. 122. p. 518.

V. S. Macaire d'Egypte.

l. 6. c. 2. § 7. p. 649.

2.

a Cotel. g. t. 1. p. 404. a. b.

6.

p 505. a.

Vit. P. l. 5. c. 12. § 3. p. 613.

quam viderant.

l. 3 c. 194. p. 528 | l. 6. c. 3. § 1. p. 651 | l. 7. c. 34. § 3. p. 680.

un frere assis & faisant une natte avec des feuilles de palmier, qui ne les salua point, ne leur dit rien, & ne les regarda seulement pas. Besarion dit donc à Dulas: Allons nous en: Assurément ce frere seroit bien aise de ne nous pas parler. Ainsi ils sortirent, & s'en allerent voir l'Abbé Jean. Au retour, comme ils passoient encore auprés de la mesme caverne, le vieillard dit à son disciple: Entrons & voyons ce frere, peutestre que Dieu luy aura revelé de nous dire quelque chose. Ils entrerent donc, & trouverent que ce frere s'estoit endormi en paix. Sur cela Besarion dit à Dulas, Venez, mon frere, ensevelissons son corps: Dieu nous a envoyé ici pour le mettre en terre. Mais ils furent bien surpris de voir en l'ensevelissant que c'estoit une femme; & le vieillard s'écria: Que la misericorde de Dieu est grande! Les femmes mesmes combatent contre les demons dans le desert; & nous, nous faisons honte à nostre sexe par la maniere dont nous vivons dans les villes. Ils s'en revinrent ensuite chez eux en rendant gloire à Dieu qui protege ceux qui l'aiment; & publierent partout [cette merveille de la grace.

La maniere dont nous avons vu qu'il avoit delivré un demoniaque à Sceté, fait juger qu'il n'estoit pas moins grand en humilité que dans les autres vertus. On le voit encore dans ce qu'on raporte]' sur une faute qu'un frere avoit faite. Le Prestre luy commanda en punition de sortir de l'eglise. Aussitost Besarion se leva, & sortit avec luy en disant: Je suis aussi un pecheur.' On dit en general que cet illustre Pere [des solitaires] a fait voir en beaucoup d'autres rencontres quelle estoit la vertu & la sainteté de son ame.

Cotel.g.t.1.p. 406.a.

Vit.P.l.8.c.116. p.772.2.

'On raporte qu'un moine qui demeuroit avec d'autres, luy demandant avis de ce qu'il feroit, parceque ses pensées le troubloient, il luy fit cette excellente réponse: Tenez vous en repos, & ne vous mesurez point sur ce que font les grands [& les principaux des Peres,] mais conservez vostre cœur dans la tranquillité & dans le silence.

app.§52.p.999.1| Cotel.p.406.c| 611.b.

'Il disoit encore: Lorsque nous sommes en paix sans sentir de combat, [ni de tentation,] c'est alors que nous devons nous humilier davantage, depeur qu'une joie "qui ne vient point de Dieu, ne nous enfle, & que nous ne soyons livrez au tentateur. Car quand Dieu nous met dans la paix, c'est souvent à cause de nostre foiblesse, & parceque la tentation nous emporteroit.

Cotel.g.t.1.p. 406.b.c.

" ἀλλοτρία.

6. [On ne sçait point de circonstance de sa mort, sinon]' qu'il dit cette parole en mourant: Un moine doit estre tout œil, s'il

» faut ainsi dire, comme les Cherubins & les Seraphins.

'On raporte quelques sentences de l'Abbé Dulas, où l'on p.426.
&c. voit"qu'il avoit un grand amour pour le repos[de la solitude & du silence.]

L'HERESIE DES PRISCILLIANISTES.

ARTICLE PREMIER.

Origine des Priscillianistes: Leurs dogmes sur la divinité.

'L'HERESIE des Priscillianistes, qu'un ancien appelle le dernier rejetton des impietez de Simon le magicien, 'eut pour auteur un nommé "Marc né à Memphis en Egypte, 'tres habile magicien, & disciple de Manichée, [a]c'est à dire de sa secte. [b]Ce Marc estant venu d'Egypte en Espagne, y eut pour disciple & pour auditeurs une femme de qualité nommée Agape, & Elpide rhetoricien, 'lequel se laissa entrainer dans le precipice par cette malheureuse femme ;[& c'est apparemment le mesme Elpide laïque qui fut condanné, comme nous verrons, en 380, par le Concile de Çaragoce. Priscillien qui rendit cette secte celebre à la fin du IV. siecle, & luy donna son nom,]'fut le successeur d'Agape & d'Elpide qui l'avoient instruit.

Vinc.L..c.34.p.364. Sulp.l.2.p.170. Isid H.scrip.c.2.p.161 2.c. a Bar 381.§12S. b Sulp.p.170. Hier.adCte.p.253.a. Sulp.p.170. NOTE I.

[Pour expliquer d'abord quels estoient les dogmes des Priscillianistes,]'c'estoit une confusion horrible de toutes sortes d'impietez qui s'estoient ramassées dans cette secte comme dans un cloaque.'Il n'y avoit rien de si abominable dans toutes les opinions les plus impies, qu'elle n'eust adopté pour elle. Elle faisoit un composé monstrueux de toutes les erreurs les plus grossieres & les plus sales, & ramassoit en elle seule toutes les ordures qui estoient dispersées dans les autres heresies.'Non

Aug.hær.70.p.13.1.b. Leo.ep.93.p.164.2.c. ej165.1.a.

seulement il n'y avoit presque aucune heresie dont celle là n'eust tiré quelque impieté, mais elle y méloit encore les folies du paganisme, & mesme les curiositez sacrileges de la magie, & les réveries des astrologues. 'Elle s'attachoit neanmoins particulierement aux dogmes des Manichéens,[a] des Gnostiques[b] ou des Basilidiens : car c'estoit la mesme chose.

[c] Ils suivoient les Sabelliens sur la Trinité, enseignant que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit n'estoient qu'une seule personne ;[d] & ainsi ils disoient que le Fils n'estoit point né.[e] Ils sembloient d'autre part suivre les Ariens, en voulant que Dieu eust produit dans le temps certaines vertus qui luy estoient consubstantielles, & que neanmoins il n'avoit pas toujours eues.[f] Je ne sçay si ce sont ces noms de divinité qu'ils mettoient hors la Trinité, comme les Gnostiques, selon le Concile de Brague.[g] Ils pretendoient de cette sorte [avec les Manichéens,] que l'ame estoit de la nature de la substance divine,[h] & ils disoient la mesme chose des Anges.

[i] Ils vouloient avec Paul de Samosates & Photin, que J. C. n'eust point esté avant que d'estre né de la Vierge,[k] & qu'il ne fust Fils unique de Dieu, que parcequ'il estoit seul né d'une Vierge.[l] Mais cette naissance mesme qu'ils luy attribuoient, n'estoit qu'en apparence. Car ils ne vouloient pas non plus que Marcion & Manichée, qu'il eust pris veritablement une nature humaine ;[m] & ils estoient ennemis de la Croix & de la resurrection de J. C.[n] C'est pourquoi les Evesques d'Espagne établissoient particulierement contre eux la verité de la nature humaine, de la mort, & de la resurrection de J. C.

Aug hær.70.p.13.1.b| Hier. ad Cte.p.252.c| Leo, ep.93.c.7.p.166.1.d| 16.p.167.2.e.
a Sulp.p.170| Aug.hær.70| Hier.ad Cte.p.252.c.
b Hier.ad Cte.p.252.c| ep.25.p.196 c| v.ill.c.121.p.302 c.
c Aug.hær.70| ad Or.p.267.2.b| Leo, ep.93.c.1.p.165.1.e.
d Conc.B.t.1.p.742.1.e.f.
e Leo, ep.93.c.2.p.165.2.a.b.
f Conc. B.t.4.p.419.e.f.
g Aug.hær.70| ad Conc.c 5.p.15.2.d| Leo, ep.93 c.5 p.166.1.a.
h Conc.B.t.4.p.420.a.
i p.419.f.
k Leo, ep.93.c.3.p.165.1.b.
l c.4.p.165.2.d| Conc.B.t.4.p.419.f.
m Leo, ep.93.c.4.p.165.2.e.
n Conc.B.t.1.p.741.c.d.

ARTICLE II.

Erreurs des Priscillianistes sur le monde, sur l'ame &c. Leurs livres apocryphes.

Les Priscillianistes disoient encore que Dieu n'avoit point fait le diable, mais qu'il estoit sorti du caos & des tenebres eternelles, c'est à dire qu'il ne tenoit son origine de personne, qu'il n'avoit jamais esté bon, mais qu'il estoit le principe & la substance du mal. [Et c'est peutestre en cette maniere] 'qu'ils reconnoissoient deux principes.[o] Ils croyoient que le demon avoit fait diverses creatures dans le monde, qu'il estoit le maistre absolu des tonnerres, des foudres, des tempestes, des secheresses,' & mesme qu'il avoit fait le monde.

Leo, ep.93.c.6.p.166.1.e| Conc.B.t.4.p.420.a.b| Aug.ad Or.p.267.2.a.
Conc.B.t.1.p.742.1.e.
o t.4.p.420.b.
Aug.hær.70.p.13.1.c| Leo, ep.93.c.14.p.167.2.a.

'Ils disoient, comme nous avons vu, que les ames estoient de la nature divine :[a] & neanmoins ils supposoient qu'elles avoient peché dans le ciel, & qu'à cause de cela elles estoient tombées sur la terre entre les mains de divers princes & de diverses puissances de l'air & des astres, les unes plus moderées, les autres plus rudes, qui les avoient enfermées dans des corps ; & que la difference qui se rencontre dans la condition & la vie des hommes, vient de la difference des pechez qu'ils ont commis dans le ciel. [Saint Augustin & Orose ne disent point que selon eux les ames eussent peché dans le ciel ;]' mais qu'avant que d'estre unies au corps, elles avoient esté "dans un état saint & heureux, [dans]' je ne sçay quel reservoir, [duquel sortant ensuite,] elles promettoient à Dieu qu'elles combatroient,' à quoy les Anges les exhortoient ; qu'aprés cela elles descendoient par certains cercles,' c'est à dire par sept cieux & par certaines principautez qu'elles rencontroient l'une aprés l'autre, jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées en terre pour le combat auquel elles s'estoient engagées volontairement. [Cette opinion ne regardoit peutestre que leurs Elus,]' qu'ils appelloient les enfans de la promesse, [& qu'ils distinguoient tellement des autres,] que voulant bien qu'ils fussent nez des femmes, ils soutenoient neanmoins [quelquefois] qu'ils estoient conceus du Saint Esprit.

statum bonum & meritum bonum.

1.

'Ils ne laissoient pas de dire que ces ames mesmes qui descendoient du ciel pour combatre, tomboient entre les mains des princes malins, & du prince createur du monde, qui les distribuoit comme il vouloit dans les corps. Ces princes estoient les demons mesmes.' C'est à eux qu'ils attribuoient la formation de l'homme, [d'où vient] qu'ils abhorroient la naissance des enfans, & l'usage du mariage,[b] qu'ils défendoient de manger de la chair des animaux comme d'une chose impure,[c] & mesme qu'ils ne vouloient pas croire la resurrection de la chair. [d] Et quand ils disoient que les enfans de la promesse estoient conceus du Saint Esprit, c'estoit de peur de faire Dieu auteur des corps qui naissent par la voie de la generation ordinaire.

[e] Ils ajoutoient que le demon en enfermant les ames dans les corps, leur avoit imprimé son caractere, que J.C. avoit depuis effacé & attaché à sa croix. C'est à cause de ce caractere[f] qu'ils vouloient soumettre les corps & les ames des hommes à des

Aug. hær. 70. &c.
a Leo, ep 93. c. 10. p. 166. 2. c| Conc. B. t. 4. p. 420. a.
Aug. ad Ren. l. 2. c. 7. p. 496. 1. c.
ad Or. p. 267. 1. c.
hær. 70. p. 13. 1. c| Præd. hær. 70. p. 67.
Leo, ep. 93. c. 9. p. 166. 2. a.
Aug. hær. 70. p. 13. 1. c| ad Or. p. 267. 1. c.
Leo, ep. 93. c. 7. 8. p. 166. 1. e| Conc. B. t. 4 p. 420. c| Aug. hær. 70. p. 13. 1. d.
b Aug. hær. 70. p. 13. 1. e| Conc t. 5. p. 31 . 1. e| 838. d.
c Leo, ep. 93. c. 8. p. 166. 1. 2| Conc. B. t. 4. p. 420. c.
d Leo, ep. 93. c. 9. p. 166. 2. a. b.
e Aug. ad Or. p. 267. 1 d.
f hær. 70. p. 13. 1. c| Leo, ep. 93. c. 11. p. 167. 1. 2| Conc. B. t. 4. p. 420. b. d.
g Aug. l. 1. 8. p. 567. c. f.

1. g Nous suivons la leçon que les Benedictins ont trouvée dans des manuscrits, *instrui adhortatu Angelorum* : les anciens imprimez ont *adoratu*.

Gr.in Ev.h.10. p.1372.c. / a Leo,ep 93.c. 11.p.167.1.a.

étoiles fatales ;'ce qui les engageoit non seulement aux horoscopes & aux autres folies des astrologues ,[a] mais encore à toutes les superstitions de l'idolatrie.

Aug.hær.70.p. 13.1.c. / Leo,ep.93.c.12. p.167.1.b. / b|c.13.p.167.1.d| Aug ad Or p. 267.2.a. / Leo,ep.93.c.12. p.167 1.b|c.14.p. 167.2 a|Aug. hær.70.p.13.1.c. / b Leo,ep.93.c.13. 14.p.167.1.2.

'Ils pretendoient encore que nostre corps estoit composé par raport aux douze signes du zodiaque, attribuant le signe du belier à la teste, & les autres de mesme.'Et ils divisoient aussi l'ame en autant de parties, à chacune desquelles ils attribuoient"un conducteur & une vertu,'pretendant que ces douze vertus, à qui ils donnoient les noms de Ruben, de Juda, & des autres Patriarches de l'ancien Testament, operoient la reformation de l'homme interieur'par le combat & l'opposition qu'elles avoient avec les douze astres qui presidoient au corps. [b] C'est à cela qu'ils appliquoient toute l'Ecriture.

præsule x.

c Aug hær.70.p 13.1.d|ep 253.p. 348.2 e. / d ad Or.p.267.1. c. / e hær.70.p.13.1. d|ep.253.p.348. 2.c. / f Leo,ep.93.c.15. p.167.2.b.

[c] Car ils recevoient toutes les Ecritures canoniques, non qu'ils eussent plus de foy que les Manichéens qui en rejettoient une partie, mais par une malice plus adroite que la leur, [d] & qui ne servoit qu'à les rendre plus miserables & plus criminels.[e] Car ils corrompoient par de fausses allegories tous les endroits de ces livres saints qui les combatoient ,[f] & mesme ils en alteroient souvent le texte par des falsifications visibles.

g b| Aug.hær.70. p.13.1.d|ep.253. p.348.2.d| Bar. 447.15. / h Aug.ep.253.p. 348.2.a. / i Bar.447.§6. / k Leo,ep.93.c.13. p.167.2 b.c.

[g] Ils ajoutoient encore, & preferoient mesme aux veritables livres de l'Ecriture, divers écrits apocryphes ,[h] communs à eux & à d'autres heretiques, qui en tiroient chacun leurs erreurs, tantost conformes, tantost opposées l'une à l'autre.[i] Ces livres composez sans doute par Manichée ou par ses disciples ,[k] sous le nom des Apostres, avoient mesme quelque apparence de pieté, mais ils trompoient les peuples par l'attrait de leurs fables,& leurs faisoient boire le venin de l'erreur sous pretexte de leur apprendre des miracles & des prodiges extraordinaires.'On marque entre autres les actes de S. Thomas, ceux de S. André, ceux de S. Jean faits par un malheureux"Leuce. Mais le plus rempli de blasphemes & le plus impertinent de tous, estoit celui qu'ils appelloient La memoire des Apostres, 'dont Orose raporte un endroit qui est egalement impie & ridicule.[l] Ils y introduisoient J.C. qui détruisoit toute la loy de l'ancien Testament, & tout ce que Moyse a écrit par l'inspiration de Dieu sur la creation du monde, sans parler des autres impietez de ce livre.'S. Augustin raporte aussi quelques paroles d'une hymne fort obscure qu'ils avoient dans leurs livres apocryphes,'& qu'ils pretendoient estre celle que J. C. a dite aprés la derniere Cene.

Bar.447.§6. / V les Manichéens § 11 / Aug.ad Or p. 267.2.a. / l Bar.447.§6. / Aug ep.253.p. 348.349.

'Le cours qu'ils donnoient à ces écrits, faisoit qu'on n'entendoit plus parler dans l'Espagne que[des livres]de l'Ascension d'Isaïe, que de l'Apocalypse d'Elie,'que d'Armagil, de Barbilon, d'Abraxas, de Balsame, du Thresor[de Manichée,]du ridicule Leusiboras, & de tous ces autres noms, ou plutost de ces monstres qu'ils se vantoient de tirer de l'hebreu, & qu'ils inventoient à plaisir, pour soulever les femmes & les ignorans, & effrayer par ces noms barbares les plus grossiers qui admirent tout ce qu'ils n'entendent pas. Hier.in Is.54.p. 640.b. ep.29.p.196.c.

ARTICLE III.

Mœurs des Priscillianistes & de Priscillien : Ils cachent leurs sentimens.

'POUR ce qui est de leurs mœurs, on remarque que Priscillien témoignoit dans son visage & dans tout son exterieur une humilité & une modestie qui le faisoit honorer & respecter de tout le monde.[Il y a apparence que ceux de sa secte l'imitoient en cela,]'puisque l'on faisoit passer pour Priscillianistes les personnes les plus saintes qui aimoient la lecture, ou qui mortifioient leurs corps par les jeûnes,'& que jugeant de la foy par les yeux, on traitoit d'heretiques non ceux qui suivoient les dogmes de Priscillien, mais ceux qui en avoient la pasleur & les habits.[Il semble donc qu'ils fissent profession au dehors de l'état monastique : d'où peut venir]'la défense que le Concile de Çaragoce fait aux Clercs de quitter leurs degrez ecclesiastiques sous pretexte de se faire moines,'& ce que dit un panegyriste payen, qu'Eucrocie femme de cette secte, estoit coupable d'avoir eu trop de religion, & d'avoir honoré la divinité avec plus de soin que les autres. Sulp.l.2.p.171. p.176. dial.3.c.15.p. 320. Conc.B.t.1.p. 684.1.c. Pacat.p.268.

[Mais le fond ne répondoit guere à cette apparence exterieure.]'Car Priscillien fut non seulement soupçonné d'avoir corrompu des dames de qualité,'mais convaincu de malefice, d'avoir étudié des sciences" honteuses, d'avoir tenu durant la nuit des assemblées de femmes de mauvaise reputation, & d'avoir accoutumé de prier nud.'S. Augustin l'appelle un impie, un detestable, condanné pour des excés & des crimes horribles. Sulp.l.2.p.173. p.176. obscœnas. Aug.ad Con.c.3. p.15.1.d.

'Les mœurs de ces heretiques montroient donc que s'ils abhorroient le mariage & la generation des enfans, ce n'estoit Leo,ep.93.c.7.p. 166.1.d e.

pas tant parcequ'ils le croyoient venir d'un mauvais principe, que parcequ'il donnoit quelques bornes aux voluptez & aux deregiement de la chair.' Ainsi ils rompoient les mariages autant qu'il leur estoit possible, ostant les maris aux femmes, & les femmes aux maris, malgré qu'ils en eussent ;' mais c'estoit pour avoir avec eux ces mesmes femmes sous le titre de [sœurs] adoptives.' Ils les menoient publiquement dans leurs voyages, '& puis s'enfermant seuls avec elles, on peut s'imaginer de quoy ils estoient capables.

Aug hær.70.p. 13.1.d.
Conc.B.t.4.p. 420 e.
Sulp.l.2.p 173.
Hier.ad Cte.t.2. p.252.e.

'Leurs mysteres aussi estoient pareils, & non moins infames que ceux des Manichéens, [qui passoient beaucoup tout ce que l'on ose concevoir.]' C'est donc avec sujet que S. Sulpice les appelle la secte infame des Gnostiques, & une superstition execrable qui souilloit l'Eglise.

Leo,ep.93.c.16. p.167.168.
Sulp.l.2.p.170.

'Plus leur secte estoit honteuse, plus ils avoient soin de se cacher.[a] C'est pour cela qu'ils venoient à l'eglise avec les Catholiques,[b] & y recevoient l'Eucaristie, mais ne la consumoient pas.

p.170| Leo,ep.93. p.167.168.
a Leo,ep.93 c. 16.p.167.2 d.
b Bar.381.§ 121.

'C'estoit encore pour cacher leurs infamies & leurs souillures,[c] qu'ils avoient pour une de leurs principales maximes, & qu'ils établissoient avec plus de soin, qu'il suffisoit de retenir la verité dans le cœur, & qu'il n'y avoit point de peché à dire à ceux qui n'estoient pas de nostre religion, le contraire de ce qu'on pensoit,'& mesme de l'assurer par de faux sermens,[d] ayant ce vers celebre à la bouche,[1] Jure, pajure toy, mais garde le secret.' C'est pourquoi quand ils estoient avec ceux à qui ils ne se fioient pas, ils ne disoient rien que de Catholique ; & si les explications qu'ils donnoient à leurs livres apocryphes n'estoient pas toujours fort naturelles, au moins elles n'estoient pas contraires à la vraie foy.' Ils ne se soucioient pas pour se cacher, d'anathematizer Priscillien mesme, & tout ce qu'ils reveroient le plus dans leur secte,' cachant une perfidie par une autre, & niant [sans honte] les choses mesmes qu'ils enseignoient presque publiquement.' S. Augustin dit qu'à cause de cette maxime ils estoient pires que les autres heretiques, n'y ayant peutestre qu'eux seuls qui fissent une regle de cacher ce qu'ils croyoient estre la verité,' ce qui est un crime egal à l'adultere, & peutestre mesme plus grand.[f] On decouvrit ce mystere d'iniquité par ceux que la misericorde de Dieu delivra des erreurs de cette secte.

Aug.hær 70.p. 13.1.b.c|ep 253. p.348.2.c.d.
c ad Con c.2.p. 14.1.2.
retr.l.2.c.60.
d hær.70.p.13.1. b.c|ep.253.p.348. 2.d.
e ep.253.p.348. 2.c.
ad Con.c.5.p.16. 1.c.
Bar.447.§ 5.
Aug.ad Con.c.2. p.14.2.a|ep.253. p.348.c.d.
ad Con.c.21.p. 24.2.c.
f ep.253.p.348.2. d.

1. *Jura, perjura, secretum prodere noli.*

Ils

'Ils avoient encore quelques pratiques que l'Eglise a esté obligée d'anathematizer, comme de jeûner le dimanche & le jour de Noel,[a] & de rompre le jeûne du jeudi saint des neuf heures en disant des Messes des morts.[b] C'estoit sans doute pour cela qu'ils ne venoient point à l'eglise au temps de Noel & durant le Caresme, mais se retiroient à la campagne ou dans des trous & des montagnes, où ils tenoient leurs assemblées à part.' Il semble qu'ils observoient dans ce temps là de marcher nuds piez.

Conc.B.t.4.p.419.420| Leo,ep.93.c.4.p.165.2.e. a Conc.t.4.p.421.e. b Bar.381.§ 120.121.

ARTICLE IV.

Quel estoit Priscillien: Il gagne quelques Evesques: Hygin & Idace s'opposent à luy.

'PRISCILLIEN qui a donné le nom à cette secte, estoit d'une naissance considerable': Il avoit de fort grands biens: Il estoit promt, vif," toujours en action, eloquent.' Il avoit beaucoup de lecture, beaucoup de facilité à s'expliquer & à disputer. En un mot, il eust esté heureux s'il n'eust pas corrompu un genie aussi excellent que le sien par l'attache à son heresie. Il avoit[comme un autre Catilina]beaucoup de bonnes qualitez de corps & d'esprit. Il dormoit peu, supportoit aisément la faim & la soif, n'estoit point dutout attaché à l'argent, & depensoit fort peu pour luy mesme. Mais il estoit extremement vain, & la connoissance qu'il avoit des sciences humaines & profanes luy avoit fort enflé le cœur. On a mesme cru qu'il s'estoit exercé des sa jeunesse à la magie.'Et S. Jerome le qualifie un magicien, tres grand disciple de Zoroastre. Ce Pere ajoute qu'il avoit avec luy une Galla ou Gauloise de nom & non de naissance, laquelle avoit laissé sa sœur qui couroit de tous costez, heritiere d'une heresie differente de la sienne, mais qui ne s'en eloignoit pas beaucoup.[Je ne sçay ce que c'est que cela.]

Sulp.l.2.p.170. — inquies. — Hier.ad Cte.p.253.a.

'Cet homme s'estant donc laissé surprendre à la detestable doctrine[de Marc & d'Elpide,]y en attira bientost beaucoup d'autres par la force de ses persuasions, & par ses caresses artificieuses, tant des personnes de qualité que du peuple. Les femmes surtout qui aiment naturellement la nouveauté, dont la foy est assez changeante, & qui sont curieuses de savoir tout, couroient comme en troupes à ce nouveau docteur.'Les fem-

Sulp.p.170.171. — Hier.in Is.64.p.p.240.b.c.

mes d'Espagne & de Portugal, du nombre de celles que S. Paul dit estre chargées de pechez, & possedées de diverses passions, lesquelles apprennent toujours, & qui n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la verité ; ces femmes, dis-je, se laissoient abuser par les nouvelles écritures qu'on leur produisoit sous des noms specieux, & recevoient avec joie des fables mélées des charmes de la volupté.

Sulp.p.171. 'Ainsi presque toutes les parties de l'Espagne se trouverent infectées de cette peste, & mesme quelques Evesques s'y laisserent emporter.

Conc.B.t.1.p. 741.1.e. a p.742.2.f. b Sulp.p.171. 'On remarque un nommé Vegetin[a] & Symphose dont nous parlerons dans la suite.[b] Mais les plus celebres furent Instance & Salvien, dont les eveschez n'estoient pas loin de Cordoue. Ces deux non seulement suivoient les sentimens de Priscillien, mais ils avoient fait avec luy une espece de conjuration & de ligue inviolable.

[Ce feu peut avoir commencé à eclater l'an 379, auquel Saint Prosper met dans sa chronique que Priscillien forma en ce temps là une heresie de son nom tirée des dogmes des Manichéens & des Gnostiques. [Il est certain au moins par la suite que ce ne fut pas plustard.]

p.172. 'Le premier qui s'opposa ouvertement à cette heresie fut Igin, [Hygin] ou Adygin Evesque de

p.171|Mar.& F. p.63. Cordoue, [qui est apparemment] 'cet Hygin d'Andalousie dont les Luciferiens se plaignoient, parcequ'il avoit persecuté

Mar.&F.p 64. Vincent prestre de leur secte, '& qu'ils disent assez clairement avoir signé le Concile de Rimini, [de sorte qu'on a grande raison de croire qu'il avoit succedé au grand Osius.]

Sulp.p.172. 'Ce Prelat qui estoit voisin [d'Instance & de Salvien,] ayant esté informé de la conjuration qu'ils avoient faite avec Priscil-

Hier.v.ill.c.121. p.302.c. lien, en donna avis à Idace 'ou Hylace ; car S. Jerome semble l'appeller ainsi. [Il faut extremement prendre garde à ne pas confondre ces noms qui sont assez semblables ; & nous allons encore voir un Ithace.

Idace estoit apparemment Evesque " de Merida, & metropolitain de la Lusitanie, province beaucoup plus étendue que n'est NOTE 2.

Sulp p.171. aujourd'hui le Portugal.] 'Il entreprit la cause de l'Eglise avec un grand zele, mais non avec autant de sagesse qu'il eust esté à desirer : de sorte qu'au lieu d'appaiser ce feu naissant, il l'augmenta encore davantage en poussant Instance & les autres sans aucune moderation, & il aigrit le mal plutost qu'il ne l'arresta.

p.172. 'Hygin de Cordoue au contraire aprés s'estre rendu le premier denonciateur contre ces heretiques, s'estoit depuis tellement

laissé surprendre à leurs artifices, qu'il les avoit receus à sa communion, [d'où nous tirons qu'il les en avoit separez auparavant.]

ARTICLE V.

Le Concile de Caragoce condanne les Priscillianistes : Ithace est chargé de les poursuivre.

' APRES beaucoup de disputes & de combats memorables qui se firent entre Idace & les Priscillianistes, l'affaire fut portée devant le Concile de Çaragoce, où les Evesques d'Aquitaine se trouverent avec [ceux d'Espagne.] ' Le Concile tint plusieurs sessions, [a] dont il nous en reste encore une datée du 4[e] d'octobre [b] l'an 418 de l'ere d'Espagne, [qui commence 38 ans avant nostre ere commune, "& ainsi ce Concile est de l'année 380.]

Sulp.l.2.p.171. Conc.t.2.p. 1230.a. a p.1009.c. b a. NOTE 3.

' Les Evesques qui souscrivent ce que nous avons de ce Concile, ne sont qu'au nombre de douze. ' Baronius croit avec beaucoup d'apparence qu'ils estoient davantage, mais que les noms des autres sont perdus, comme ceux qui restent sont fort corrompus. [Le premier nommé Fitade est assez probablement le celebre "S. Phebade d'Agen, à qui son antiquité, sa science, & sa vertu pouvoient avoir fait deferer le premier rang.] ' On ne doute pas que S. Delphin qui le suit, ne soit l'Evesque de Bordeaux, [que l'Eglise honore le 24 de decembre, & dont nous pourrons parler plus amplement sur S. Paulin, qui receut le battesme de luy, & l'a toujours honoré comme son pere.]

p.1010.d.e. Bar.381.§ 117. V. les Ariens §72. § 117.

'Ithace qui est le settieme, [c] est appellé [1] Itace par S. Isidore de Seville, & surnommé Clarus, c'est à dire illustre. Ce Prelat, [dont nous parlerons souvent dans la suite,] estoit un Evesque d'Espagne, ["& apparemment de Silves dans les Algarves.] Il estoit illustre pour son eloquence, dont il a laissé des marques dans les livres qu'il a composez; [& il avoit sans doute beaucoup d'ardeur pour ce qu'il entreprenoit.] ' Mais du reste c'estoit un homme "entreprenant, grand causeur, impudent, de grande depense, & qui donnoit beaucoup aux plaisirs du goust & de la bouche. Il ne consideroit quoy que ce fust, & il n'y avoit rien de saint ni d'inviolable pour luy.

1. Conc.t.2.p. 1010.c. c Isid.H.v.ill.c. 2.p.161. NOTE 4. Sulp.l.2.p.175. audax.

1. L'edition de Miræus a *Idace, p.80*, ce qui le confondroit avec celui de Merida. Il est visible que S. Isidore marque celui que S. Sulpice appelle Ithace de Sossube.

Conc.t.2.p. 1010.e. 'Valere qui est le 9e dans le Concile de Çaragoce, estoit, à ce qu'on croit Evesque de Çaragoce.[Car celui qui l'estoit au commencement du IV. siecle, & sous lequel Saint Vincent estoit Diacre, n'empesche pas qu'il n'y en ait eu un autre en 380,]

Prud.de M.4.p. 89. 'Prudence témoignant qu'il y avoit eu plusieurs Valeres Evesques : mais il semble dire qu'ils estoient aussi Martyrs,[ce qui ne conviendroit guere à celui dont nous parlons.

Sympose qui est aprés Valere, ne peut estre le mesme que Symphose qui avoit suivi le parti de Priscillien, & qui fut apparemment condanné par ce Concile mesme, comme nous verrons bientost.

Bar.405.§59. Hier.ep.83.t.2.p. 419.b. a b|325.a. Baronius a apparemment mieux rencontré,]'lorsqu'il a dit que Cartere qui suit Symphose, est le mesme que'Cartere ancien Evesque d'Espagne dont parle S. Jerome,[a] & à qui, dit ce Pere, ses envieux ne pouvoient reprocher autre chose, sinon qu'il avoit eu une premiere femme avant le battesme, & une depuis;[Sirice & l'Eglise aprés luy ayant cru que ces sortes de personnes ne devoient point estre admises à l'episcopat, contre ce que soutient S. Jerome.

Idace qui est le dernier des Prelats nommez au Concile de Çaragoce, est sans doute celui qui avoit poussé si chaudement les Priscillianistes dés l'année precedente. Mais le rang qu'on luy donne ne convient ni à un ancien Evesque, ni à un Archevesque de Merida.

Le faux Dexter marque encore les eveschez de quelques autres Prelats. Mais il ne merite pas qu'on s'arreste à luy. Il pretend que S. Martin y estoit : ce que Saint Sulpice n'auroit pas oublié, ou au moins il n'auroit pas dit seulement que ceux d'Aquitaine y vinrent. Car Tours estoit de la Celtique.

On ne sçait pas le detail de ce qui se passa dans le Concile.]

Sulp.l.2.p.171. Bar.405.§49. 'Les heretiques n'oserent se commettre ni se presenter au jugement[des Evesques.]'Symphose l'un d'entre eux y fut present un jour seulement, & aprés cela il meprisa de s'y trouver, pour eviter la condannation. [Ainsi ce ne peut estre luy qui signe les Canons du Concile.]

Sulp.l.2.p.171. 'L'absence des heretiques n'empescha pas les Peres de rendre jugement contre eux. Ils condannerent

Conc.t.2.p.1231. a. Instance & Salvien Evesques, Priscillien & Elpide laïques.'On ne prononça rien en particulier contre Vegetin :[mais il est difficile de croire que Symphose n'y ait pas esté condanné nommément, quoique S. Sulpice n'en dise rien.]

Sulp.p.171. 'On ordonna que si quelqu'un recevoit à la communion des personnes condannées,

on prononceroit contre luy la mesme sentence ;'& en effet le Concile excommunia Hygin[de Cordoue,]parcequ'il avoit receu ces heretiques contre lesquels il s'estoit declaré tout le premier.'Ithace eut commission de publier partout le decret des Evesques, & d'en poursuivre l'execution tant contre Hygin[que contre tous les Priscillianistes. p.172. p.171.172.

Le Concile en condannant les Priscillianistes, avoit sans doute anathematizé leurs erreurs.]'Ce furent ces anathemes qui furent relus le 4 octobre"dans la sacristie de l'eglise de Caragoce,[ce qui peut faire juger que cette session fut la derniere & la conclusion du Concile.]'Ces anathemes se raportent visiblement aux Priscillianistes: de sorte qu'il n'y a aucune raison de douter, comme quelques uns ont fait, que ce Concile ne soit celui mesme dont parle Sulpice Severe. Conc.t.2.p. 1009.c. *in secretario.* Bar.381.§ 116. 121.

ARTICLE VI.

Priscillien fait Evesque d'Avila; est chassé d'Espagne avec ses sectateurs: Seduit Eucrocie & Procule; est rejetté de Damase & de S. Ambroise.

APRES le Concile, Instance & Salvien qui y avoient esté condannez, au lieu de se soumettre à son autorité, chercherent les moyens de se fortifier[contre l'Eglise,]& croyant que leur parti en seroit beaucoup plus puissant s'ils armoient de l'autorité pontificale un homme aussi hardi & aussi adroit que Priscillien qui n'estoit encore que laïque, mais qui estoit l'auteur de tout le mal, ils l'établirent Evesque[1] d'Avila,'qui est encore aujourd'hui un evesché dans la vieille Castille, mais qui estoit autrefois de la Galice, d'où vient que Saint Prosper appelle Priscillien Evesque de Galice. Sulp.l.2.p.172. 1. Sanson.

'Cette nouvelle entreprise anima encore le zele d'Idace & d'Ithace. Ils crurent que le mal se pourroit étoufer si on y remedioit de bonne heure. Mais ils le firent avec beaucoup de chaleur; & par un conseil peu salutaire, dit Saint Sulpice, ils s'adresserent aux juges seculiers pour faire chasser les heretiques par leur autorité, des villes qu'ils occupoient. Ainsi"aprés beaucoup de poursuites honteuses, Gratien donna un rescrit sur la requeste d'Idace, par lequel"il ordonnoit que les hereti- Sulp.l.2.p.172. *post multa & fœda.* NOTE 5.

1. Sulpice Severe *p.172*, lit *in Labilensi Oppido*, S. Jerome *v.ill.p.302.c*, *Abilæ episcopus*, & la chronique d'Idace sur l'an 385, *Abula*, que quelques uns lisent aussi dans S. Jerome.

ques fussent chassez non seulement de leurs Eglises & de leurs villes, mais generalement de toutes les terres[d'Espagne.]

p.172. 'La terreur de cet edit dissipa de costé & d'autre ceux qui estoient les moins considerables. Leurs Evesques n'osant se défendre en justice, Idat.an.385. quitterent d'eux mesmes leurs Eglises.'Et Priscillien qui avoit déja esté oui en quelques Synodes, dit Idace le chronologiste, Sulp.l.2.p.172.173. s'en alla en Italie & à Rome,'Instance & Salvien l'y accompagnerent pour se justifier, disoient-ils, devant Damase alors Evesque de Rome, de ce qu'on leur imputoit; p.173. 'mais en effet pour surprendre, s'ils pouvoient, ou ce Pape, ou S. Ambroise de Milan, qui estoient alors les deux Evesques les plus illustres, & qui avoient le plus d'autorité. Ils passerent par l'Aquitaine, où ayant esté receus magnifiquement par les ignorans, ils y repandirent les semences de leur erreur, & corrompirent principalement par leur mauvaise doctrine la ville d'Eause, [metropole, à ce qu'on croit, de la troisieme Aquitaine,] dont le peuple estoit alors fort religieux & fort affectionné à la pieté.

p.173. 'S. Delphin"les empescha d'entrer à Bordeaux: mais ayant [repulit.] passé quelque temps dans les terres d'Eucrocie, ils y infecterent quelques personnes, & Eucrocie mesme, Pacat.p.268. 'qui estoit veuve d'un illustre poete, Prosp.chr. 'c'est à dire de l'orateur Delphide, a Hier.chr. [a]qui professoit"avec beaucoup de reputation à Bordeaux vers l'an 370, V.Constance § 65. & qui heureusement pour luy mourut assez jeune pour ne pas voir le supplice de sa femme, dont nous parlerons dans la suite, Sulp.p.173. & la faute de son fils ou[plutost de sa fille]'Procule, qui se laissa tellement seduire avec sa mere Eucrocie, que le bruit courut qu'elle estoit devenue grosse de Priscillien, & avoit étoufé son fruit par des medicamens.

Idat.an.385. 'S. Martin & divers autres Evesques de France témoignerent aussi, soit en cette occasion, soit en quelque autre, qu'ils ne pouvoient regarder Priscillien que comme un heretique, & ils le firent ce semble par quelque jugement solennel.

Sulp.l.2.p.173. 'Priscillien partit enfin de chez Eucrocie avec sa compagnie pour continuer son voyage de Rome, mais d'une maniere honteuse & scandaleuse; car il menoit avec luy une troupe de femmes, dont les unes estoient avec leurs maris, & les autres les avoient abandonnez, [ou n'en avoient point,] & Eucrocie mesme & sa fille estoient de ce nombre. p.173|Idat.chr. 'Estant arrivez à Rome, pour faire connoistre, [disoient-ils, à Damase la justice de leur cause, ils ne purent seulement obtenir de luy qu'il les voulust

voir. 'Salvien mourut durant qu'ils estoient à Rome,[& les autres voyant qu'ils n'y gagnoient rien,]'s'en retournerent sur leurs pas, & vinrent à Milan, où S. Ambroise ne témoigna pas moins d'horreur pour eux. Sulp.p.173. p.173.|Idat.chr.

ARTICLE VII.

Les Priscillianistes sont rétablis, & Ithace contraint de se cacher.

'LA fermeté de ces deux grands Prelats leur ostant l'esperance de tromper la vigilance de l'Eglise, ils prirent une autre resolution,qui fut de tascher à force de presens & de sollicitations, de tirer de l'Empereur[Gratien]quelque rescrit en leur faveur. Ce prince avoit alors,[c'est à dire aprés le mois de mars 381, selon le Code,]' pour"grand Maistre du palais,[qui estoit une des premieres dignitez de l'Empire,]* un nommé Macedone,[†qui par le mepris qu'il faisoit de S. Ambroise, témoignoit assez combien il avoit peu de religion & de pieté.] 'Cet homme se laissa donc corrompre par les Priscillianistes, & leur fit obtenir un rescrit tout contraire au precedent, par lequel il estoit ordonné qu'ils seroient rétablis dans leurs Eglises. Ainsi Instance & Priscillien estant revenus en Espagne, y rentrerent sans peine en possession de leurs eveschez,'ayant outre l'autorité de leur rescrit, la protection du Proconsul Volvence, qu'ils avoient aussi corrompu. Sulp.l.2.p.173. *Magister officiorum.* Amb.vit. * V. Gratien §13. † V.S. Ambroise §32. Sulp.l.2.p.173. p.174.

[On avoit sans doute mis des Evesques en leur place lorsqu'ils furent deposez, & il ne faut pas douter qu'en y rentrant ils n'aient persecuté ces Evesques, & ne les aient peutestre fait bannir. C'est ainsi que nous expliquons ce qui est dit]'d'Ortige, qui ayant esté ordonné Evesque de Celenes, avoit esté banni pour la foy Catholique par les poursuites des Priscillianistes, [qui ce semble n'eurent jamais ce credit qu'en ce temps-ci.] 'Ortige ne fut neanmoins rétabli en la possession de son Eglise que par le Concile de Tolede en l'an 400.[Que si cela est veritable,"il semble qu'il doit avoir esté mis à la place d'Instance: au moins il est certain que ce n'estoit ni à celle de Priscillien qui estoit Evesque d'Avila, ni à celle de Symphose ou de Vegetin, à qui le Concile de Tolede laissoit leurs Eglises. Idat.an.399. Conc.t.2.p.1231.d. NOTE 6.

Pour le temps où ceci se passa, si le rescrit qui rétablissoit les Priscillianistes a esté obtenu dans les Gaules,]'comme Idace le chronologiste donne quelque lieu de le croire,[nous ne voyons Idat.an.385.

Cod.Th.chr.p. 105. point que Gratien y ait esté aprés le Concile de Çaragoce]'qu'en l'an 381, au mois d'octobre.[Que si l'on aime mieux ne se point arrester à cette chronique qui n'est point expresse, on peut dire assez probablement que le rescrit contre les Priscillianistes, & leur voyage à Rome, sont de l'an 381. Leur rétablissement peut estre mis en 382, & ce que nous allons dire sera arrivé à la fin de la mesme année ou au commencement de l'an 383.]

Sulp.l.2.p.174. 'Idace"ne manquoit point de courage pour s'opposer à un aussi grand scandale qu'estoit le rétablissement des Priscillianistes : mais il manquoit de forces à cause du Proconsul Volvence qui appuyoit les heretiques: & mesme Ithace[ayant peutestre voulu faire quelque bruit,]fut mis en justice comme perturbateur de l'Eglise; & par une violence étrange on decreta prise de corps contre luy, ce qui l'obligea de s'enfuir promtement dans les Gaules, où il vint trouver Gregoire Prefet du Pretoire, & l'informa de ce qui se passoit dans l'Espagne. Ce Prefet aussitost donna ordre qu'on luy amenast les auteurs du trouble, & fit à l'Empereur un raport fidele de toutes choses, pour l'empescher de se laisser surprendre par les heretiques. Mais ses diligences furent inutiles, parceque l'avarice de quelques personnes puissantes à la Cour y rendoit toutes choses venales. Ainsi les heretiques ayant donné une grande somme d'argent à Macedone, ils obtinrent que la connoissance de leur affaire fust ostée au Prefet, & commise au Vicaire d'Espagne[nommé"Marinien.] Car cette province, dit S. Sulpice, n'avoit plus de Proconsul. Note 7. V. Gratien note 20.

p.174. 'Le Maistre des offices,[c'est à dire Macedone,]envoya des sergents pour prendre Ithace qui estoit alors à Treves, & le conduire en Espagne : mais il evita ce malheur premierement par adresse, & puis par la protection de l'Evesque Pritanne, [ou plutost Britanne."Car il y a apparence que c'est l'Evesque de Treves, que d'autres nomment Britton.] V.S. Just. le Lion.

ARTICLE VIII.

Concile de Bordeaux contre Priscillien qui appelle à Maxime : S. Martin tasche d'empescher sa mort.

Bar.381.§ 125. ["MACEDONE fut bientost puni de la protection qu'il avoit donnée aux Priscillianistes.]'Ce fut sans doute aussi une tache honteuse à la pieté de Gratien, & comme il y a lieu de le croire, l'une des fautes que Dieu voulut purger en luy V.Gratien § 13.

par

par les afflictions temporelles & la mort cruelle que ce prince souffrit bientost aprés.]'Car lorsque ce que nous venons de dire Sulp.l.2.p.174.
arriva, le bruit commençoit déja à se repandre que Maxime avoit pris la pourpre en Angleterre,[ce qu'il fit en 383,] & qu'il alloit descendre bientost en France. Ainsi Ithace se resolut d'attendre ce qui arriveroit de ce soulevement, & cependant de demeurer en repos.[Il n'eut pas beaucoup à attendre pour cela.
V.Gratien §18. "Car Maxime estant entré en France, Gratien fut défait à Paris, & tué à Lion le 25 aoust 383.

Aprés que les troubles furent appaisez,& apparemment vers le commencement de l'an 384,]'Maxime estant entré victorieux à Treves, Ithace luy presenta une requeste, où il luy exposoit avec beaucoup de vehemence les crimes de Priscillien & de ceux de sa secte. Ce prince[qui témoignoit beaucoup de zele pour la foy & la discipline de l'Eglise,touché de ces desordres,]envoya des ordres au Prefet des Gaules & au Vicaire d'Espagne, pour faire conduire à Bordeaux tous ceux qui estoient infectez de ce venin,[afin qu'ils y fussent jugez]par le Concile, p.174.175.
Note 8. ["qui s'y devoit bientost assembler. On pretend que le P. Vignier de l'Oratoire avoit les actes de ce Concile, & qu'ils ont passé ensuite entre les mains de M[r] Faure grand Vicaire de Reims: mais le public n'en a rien autre chose que ce que S. Sulpice & la chronique de S. Prosper nous en ont conservé.]

'Instance & Priscillien y furent amenez; & Instance ayant eu ordre de parler pour sa défense,se justifia si peu, que le Concile le declara indigne de l'episcopat.'Priscillien jugeant bien p.175.
Note 9. "qu'il seroit traité de la mesme maniere,'en appella à l'Empereur,[a]pour eviter de répondre devant les Evesques.[b]Constantin avoit autrefois regardé avec indignation"un appel sembla- Prosp.chr. Prosp.chr.Idat| Sulp.p.175. a Sulp. p.175. b Opt.l.1.p.44.
V.les Donatistes §23. ble à celui là,'& neanmoins les Prelats du Concile de Bordeaux eurent assez de foiblesse pour y deferer, au lieu qu'ils eussent dû prononcer contre Priscillien malgré son opposition, ou s'ils estoient suspects, reserver la cause à d'autres Prelats, sans remettre au jugement de l'Empereur des crimes aussi certains & aussi manifestes que ceux là. Sulp.p.175.

'Priscillien & ceux qui estoient accusez avec luy furent donc conduits à Maxime, suivis d'Idace & d'Ithace leurs accusateurs, dont l'ardeur à poursuivre les heretiques eust sans doute esté louable, si le desir de vaincre ne les eust portez jusqu'à l'excés,[& à s'engager à une affaire qui alloit à repandre le sang des accusez.]'Ce fut en ce temps là que S. Martin se rencontra p.175. p.176.

a Treves, [comme on le peut voir dans son histoire.] Il ne cessoit point de reprendre fortement Ithace, & de le presser de se desister de son accusation. Mais ce Prelat, [qui, comme nous avons dit,] n'avoit ni moderation, ni pudeur, au lieu de profiter de cet avis, eut l'impudence de dire publiquement que Martin cet homme digne d'estre comparé aux Apostres, estoit
p.175.176. un heretique & un Priscillianiste.' Et Ithace estoit assez fou pour accuser generalement tous ceux qui avoient de l'amour pour la lecture [& pour la retraite,] ou qui combatoient leurs corps par les jeûnes, d'estre compagnons ou disciples de Priscillien.

p.176. 'S. Martin [ne pouvant rien gagner sur luy,] s'adressa à Maxime, & le supplia de s'abstenir de repandre le sang de ces malheureux: Il luy representa que c'estoit bien assez qu'ils fussent declarez heretiques par le juste jugement des Evesques, & chassez de leurs Eglises; mais que c'estoit un crime inoui & sans exemple, qu'une cause ecclesiastique fust soumise à un juge seculier. Ses remontrances furent assez fortes pour faire differer l'affaire tant qu'il demeura à Treves, & lorsqu'il fut pres d'en partir, il obligea Maxime par l'autorité apostolique dont il usoit envers luy, à luy promettre qu'on n'osteroit point
dial.3.c.15.p.319. la vie aux accusez. Mais aprés qu'il fut parti,' Maxime qui estoit bon de luy mesme, se laissa emporter par les mauvais conseils
l.2.p.176. des Evesques' Magnus & Rufe, [dont le dernier est, à ce qu'on
v.Mart.c.25.p.p.214. croit, ce]' Rufe Evesque d'Espagne, qui fut depuis deposé pour avoir adoré un imposteur qui se faisoit passer premierement pour Elie, & puis pour J. C. mesme, abusant le monde par des miracles & des prodiges [apparens.]

ARTICLE IX.

Maxime à la poursuite d'Ithace fait executer à mort Priscillien, Eucrocie, & d'autres de la mesme secte: Ecrits de quelques uns d'eux.

Sulp.l.2.p.176. 'MAXIME ayant donc quitté, à la persuasion de ces deux Evesques, la resolution qu'il avoit prise de traiter avec douceur l'affaire de Priscillien, en commit l'instruction à Evode
v.Mart.c.23.p.208. Prefet du Pretoire,' qui estoit un homme extremement juste,
c l.2.p.176. [c]mais severe & vehement. [d]Evode examina à Treves la cause de
d Prosp.chr. Priscillien [e]en [a]deux audiences; & il le convainquit tellement *gemino judicio.*
e Sulp.p.176. de diverses infamies, que ce miserable n'osa les desavouer.
Bar.387.§65.66. 'L'Empereur Maxime assure que les crimes des Manichéens,

(c'est à dire des Priscillianistes,) avoient esté certifiez par la confession qu'ils avoient faite eux mesmes dans le jugement de leur affaire.' Il y eut aussi quelques uns de leurs complices qui avouerent d'eux mesmes les crimes dont eux & leurs compagnons estoient coupables. Sulp.l.2.p.177.

'Evode donc aprés l'examen prononça que Priscillien estoit coupable, & le fit garder en prison jusqu'à ce qu'il eust fait son raport à l'Empereur, qui aprés avoir vu le procés, fut d'avis qu'il falloit condanner à mort Priscillien & ses complices.' Il semble, selon Pacatus, que l'on ait employé les tourmens & la question pour examiner cette affaire, & que cela se soit fait en presence mesme des Evesques accusateurs. [Et il paroist en effet que jusques ici ils avoient assisté comme accusateurs à toutes les procedures.] 'Neanmoins comme il falloit encore examiner l'affaire de nouveau [en presence de Maxime,] Ithace considerant combien il se rendroit odieux à tous les Evesques, s'il persistoit à estre present jusqu'à la derniere extremité à un jugement criminel, ne voulut point paroistre à l'examen. Mais il estoit bien tard de se retirer d'un crime lorsqu'il estoit déja comme executé. p.176. Pacat.p.268. Sulp.p.177.

'Au lieu de luy, Maxime commit pour accusateur un Patrice avocat fiscal, à la poursuite duquel, '& suivant l'arrest prononcé par Maxime, 'on trancha la teste ["l'an 385] à Priscillien, à Felicissime & à Armence deux Ecclesiastiques qui avoient depuis peu abandonné les Catholiques pour suivre Priscillien ; à Latronien 'qui estoit laïque, [a]& à Eucrocie dont nous avons parlé auparavant.[b] S. Jerome marque les mesmes personnes, si ce n'est qu'au lieu d'Armence il met Julien, [qui pouvoit s'appeller Julien Armence.] Il dit qu'ils furent executez à Treves [c]par la faction d'Hylace & d'Ithace. [Cet Hylace est apparemment le mesme qu'Idace, dont neanmoins S. Sulpice ne parle plus depuis qu'il fut venu à Treves aprés le Concile de Bordeaux.] p.177. Prosp.chr. NOTE 10. Sulp.p.177. Idat. a Prosp.chr| Sulp.p.176. b Hier.v.ill.c. 122.p.302.c. c c.121.p.302.c.

'L'Evesque Instance qui avoit esté condanné au Concile de Bordeaux, fut banni en l'isle de Syline audelà de l'Angleterre. [On croit que c'est un assemblage de plusieurs isles à l'occident de la pointe de Cornouaille, qu'on a appellées autrefois les Cassiterides, (peutestre parcequ'on y tire du plomb,) & aujourd'hui les Sorlingues.] Sulp.p.177.

'On continua encore la poursuite des Priscillianistes, & par divers jugemens rendus contre eux, on condanna à mort Asavin & Aurele Diacre ; on relegua Tiberien dans l'isle Syline p.177.

aprés luy avoir osté ses biens; & on défendit à Tertulle, Potame, & Jean, de sortir des Gaules durant quelque temps, ceux-ci ayant esté moins punis parcequ'ils estoient moins considerables, & que sans attendre la question, ils avoient avoué leur

Prosp.chr. crime & celui de leurs complices.' Il y eut en mesme temps à Bordeaux une femme nommée Urbique, qui fut assommée à coups de pierres par le peuple dans une sedition, parcequ'elle

Aus.par.30.p. 135. estoit disciple de Priscillien & obstinée dans son impieté :'Ausone fait l'epitaphe d'une Pomponia Urbica son alliée, & femme d'un Julien le Censeur ;[mais il n'y dit rien de cette mort

p.135.a. tragique :]' Aussi son commentateur croit que ce sont deux personnes differentes.

Hier.v.ill.c.121. p.302.c. 'S. Jerome témoigne que Priscillien avoit écrit beaucoup de petits ouvrages; & il semble dire qu'il en avoit vu quelques uns.

Aug.adOr.p. 167.1.2. 'Orose raporte divers endroits d'une de ses lettres egalement

a Vinc.L.c.35.p. 305. impies & ridicules.[a] On a remarqué que ses écrits aussibien que ceux de beaucoup d'autres heretiques, estoient pleins de passages, de citations, & d'exemples des livres saints, dont il abusoit pour défendre son heresie.

Hier.v.ill.c.122. p.302.c. 'S. Jerome appelle Matronien celui que S. Sulpice, Idace le chronologiste, & S. Prosper appellent Latronien. Il estoit Espagnol, homme fort eloquent, & mesme comparable aux anciens pour la poesie, dont il a laissé aprés sa mort diverses

c.123.p.302.c.d. pieces qui témoignoient la beauté de son genie.' Tiberien estoit de la Betique. Il écrivit une apologie d'un style nombreux & fort enflé sur l'heresie qu'on l'accusoit de soutenir. Il se lassa enfin de son exil, & quitta le parti qu'il avoit embrassé. Mais tombant dans une nouvelle faute, [pour montrer qu'il n'estoit plus Priscillianiste,]il maria sa fille qui avoit consacré sa virginité à J. C.

ARTICLE X.

Lettre de Maxime sur les Priscillianistes : Ithace auteur de leur mort en est condanné par les payens mesmes.

[CE fut apparemment aussitost aprés l'execution des Pris-

Bar.387.§65. cillianistes,]'que Maxime écrivit au Pape Sirice une lettre que nous avons encore, où il parle en ces termes: Nous vous « protestons qu'un de nos plus ardens desirs est de voir la foy « Catholique demeurer pure & inviolable, toutes les divisions « bannies, & tous les Prelats servir Dieu dans un mesme esprit «

» & dans une union parfaite. Et nous l'avons déja assez témoi-
» gné, puisqu'ayant trouvé à nostre avenement à l'Empire, que
» les choses estoient tellement corrompues par la malice de
» quelques scelerats, qu'on estoit sur le point de voir naistre quel-
» que grand malheur & une division tres dangereuse, nous nous
» sommes hastez d'y apporter le remede, & d'arrester par le se-
» cours du Dieu souverain, un mal qui sans cela fust bientost de-
» venu irremediable. Car pour ce que nous venons de decouvrir
» tout nouvellement des crimes que commettent les Mani-
argumentis » chéens, & qui ont esté certifiez en jugement, non "par des con-
» jectures ou des soupçons [qui sont toujours] douteux & incer-
» tains, mais par l'aveu qu'ils en ont fait eux mesmes, j'aime
» mieux que vostre sainteté l'apprenne des actes mesmes, que de
» nostre bouche, ne pouvant proferer sans rougir des crimes qui
» sont egalement honteux à faire & à dire.

[Il est difficile de juger si cet endroit marque deux affaires differentes, ou si ce n'en est qu'une seule. Mais comme nous ne savons point qu'il y en ait eu alors aucune autre de consequence que celle des Priscillianistes, nous y raportons tout ce que dit Maxime.] 'Baronius a déja remarqué que les Manichéens 566.
dont il parle sont les Priscillianistes mesmes. [Et cela nous peut servir à montrer que Maxime les a entrepris dès le commencement de son regne. Neanmoins comme il fait quelque distinction, on peut raporter ce qu'il dit du schisme dont on estoit menacé, au rétablissement des Priscillianistes dans l'Espagne; à quoy sans doute le Concile de Bordeaux que nous mettons des l'an 384, apporta quelque remede.

Maxime croyoit donc avoir fait une action fort utile à l'Eglise en punissant si severement les heretiques, & cependant il ne fit que la troubler davantage, & se rendre luy mesme odieux. Car entre les crimes que Pacatus reproche dans le panegyrique de Theodose qu'il prononça à Rome l'an 389, en presence de Theodose mesme & du Senat, environ un an aprés la mort de Maxime, il exagere celui-ci avec une vehemence toute parti-
» culiere.] 'Pourquoi, dit-il, m'arrestai-je à parler de la mort de Pacat.p.268.
» tant d'hommes? Je me souviens que la cruauté est allée jusqu'à
» repandre le sang des femmes, & qu'on a exercé les dernieres
» rigueurs contre un sexe qu'on epargne dans les guerres mes-
» mes? Et quelles estoient les raisons importantes de cette barba-
» rie? Quels estoient les crimes atroces de cette dame veuve d'un
» illustre poete, qui meritoient qu'on la trainast au supplice avec

un croc? On ne l'accusoit que d'estre trop religieuse : on ne « luy reprochoit que d'estre trop appliquée au culte de la divi- « nité.[C'est un payen qui parle, & qui ne s'arreste qu'à la pro- « fession exterieure que faisoient les Priscillianistes, d'une vie plus austere & plus retirée.]

p.268. 'Mais passant au crime des Evesques qui avoient poursuivi la mort de ces miserables, il continue en ces termes : Et qu'est-ce que des Evesques accusateurs pouvoient objecter de plus criminel? Car on vit alors, oui on vit de cette nouvelle espece de delateurs, Evesques de nom, soldats & boureaux en effet, qui non contens d'avoir depouillé ces pauvres malheureux des biens de leurs ancestres, cherchoient encore des pretextes pour repandre leur sang, & qui ostoient la vie à des personnes "qu'ils rendoient coupables comme ils les avoient déja rendu *reorum jam* pauvres. Mais bien plus ; aprés avoir assisté à ces jugemens *pauperum.* criminels, aprés s'estre repu les yeux de leurs tourmens, & les oreilles de leurs gemissemens & de leurs cris, aprés avoir manié les armes des licteurs &[1] trempé leurs mains dans le sang des 1. suppliciez, ils alloient avec leurs mains toutes sanglantes offrir le sacrifice, & souilloient ainsi mesme exterieurement des ceremonies que leur seule disposition interieure avoit déja souillées.

ARTICLE XI.

S. Martin se separe des Ithaciens, quoiqu'absous par un Concile : Il leur cede un moment, & en est repris par un Ange.

[CERTES si un payen avoit horreur de voir des Evesques poursuivre la mort de leurs freres, & porter à l'autel des mains ou au moins des langues toutes sanglantes, l'Eglise ne Hier. ad Cte.t.2. p.252.c. pouvoit pas en avoir moins d'aversion.]' Il est vray que Saint Jerome dit simplement, que Priscillien avoit esté condanné par l'autorité de toute la terre, & puni par l'épée seculiere qui luy Aug. ad Con.c.5. p.164.c. avoit osté la vie :' & S. Augustin semble ne point desaprouver qu'on donnast de grandes louanges aux Evesques Catholiques par qui cette heresie avoit esté combatue & terrassée ;[mais il est visible qu'ils ne font ni l'un ni l'autre attention sur ceux qui avoient poursuivi la mort de ces heretiques, parcequ'il n'en estoit pas question, & S. Augustin ne le savoit peutestre

1. *damnatorum frana tractassent*, il faut apparemment *funera*.

pas.]'Il est toujours certain que ce Saint n'a jamais approuvé qu'on fist mourir les heretiques,[a] & que luy & les autres Evesques d'Afrique aimoient mieux souffrir toutes les violences des Donatistes, que de s'en plaindre aux magistrats seculiers, lorsqu'ils voyoient qu'on les eust condannez à mort.'S. Leon semble plus formel pour autoriser la procedure qu'on tint contre les Priscillianistes. Neanmoins il ne parle que de l'Empereur,[dont la cause est assurément bien differente de celle des Evesques,]& il recommande plutost l'utilité que l'Eglise avoit tirée de sa severité, que sa severité mesme.[Encore verrons nous que cette severité fit en effet plus de mal que de bien à la verité & à la foy.

q.ev.l.1.c.12.t.4 p.157.158.& al.
a ep.127.p.244.2.a.
Leo,ep.93.p.165.1.b c.

Mais pour bien juger de cette action,nous allons raporter de quelle maniere elle fut receue par S. Martin, par S. Ambroise, & par le Pape Sirice,& mesme par les Conciles de ce temps là.]

'L'autorité de la justice, l'apparence du bien public,[b]& l'appui de l'Empereur Maxime qui soutenoit Ithace & ceux de son parti, empescherent d'abord qu'on ne les traitast comme on devoit faire des Evesques qui avoient procuré la mort à des personnes quoique criminelles;[& cela fit recevoir aisément l'excuse d'Ithace,]'qui pretendoit ce semble n'avoir point contribué à la mort de Priscillien.'De sorte qu'il n'y eut d'abord que le seul Theogniste,[c]ou Theoniste,[d]qui eut assez de generosité pour se separer de leur communion par une sentence publique.[On ne dit point d'où il estoit Evesque.][e] Il se tint mesme alors une assemblée d'Evesques qui declara qu'Ithace n'estoit point coupable.[Ces Evesques estoient sans doute ceux]'qui estoient venus à Treves pour l'ordination de Felix, '& qui communiquoient tous les jours avec Ithace : de sorte que sa cause leur estoit devenue commune avec luy.'Baronius met ceci en 386.[On le peut mettre aussi dés l'an 385, & cela s'accordera mieux avec l'histoire de S. Martin.]

Sulp.l.2.p 177.
b dial.3.c.15.p.319.
l.2.p.177.
dial.3.c.15.p.322.
c Fort.v.Mart.l.4.bib.P.t.8.p.769.2.c.
d Sulp.dial.3.c.15.p.322.323.
e p 323.
p.323.
p.320.
Bar.386.525.

'Durant que ces Evesques estoient assemblez à Treves, S. Martin y arriva aussi, ayant esté obligé de venir à la Cour dans le fort de cette tempeste, pour interceder en faveur de quelques officiers de Gratien, & pour d'autres affaires pressantes. [Le detail de ce qui se passa alors, appartient à l'histoire de ce Saint;mais nous ne pouvons omettre ici]que les Evesques Ithaciens se trouverent fort embarassez à la nouvelle de sa venue, craignant beaucoup qu'il ne se separast de leur communion, & que l'autorité d'un si grand exemple ne fust suivie de bien des

Sulp.dial.3.c.15.p.320 321.

p.320. personnes.'Outre leurs autres fautes,ils avoient persuadé deux jours auparavant à Maxime, qu'il falloit envoyer des Tribuns en Espagne pour informer avec une autorité souveraine contre les heretiques, & oster les biens & la vie à ceux qui se trouveroient coupables : ce qui estoit pour causer un grand trouble à tous les gents de bien, que l'on confondoit alors avec les Priscillianistes.

p.320.321. 'Ils voulurent empescher le Saint d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promist de communiquer avec eux ; & il eluda ce piege en répondant qu'il garderoit la paix de J.C. de tout

p.322. son cœur.'La veneration qu'on avoit pour sa personne le garantit de la violence de ces Prelats de sang, qui ne rougissoient pas de se jetter aux piez de Maxime, pour demander avec larmes qu'un S. Martin fust traité comme un heretique & un Priscillia-

p.323. niste.'Mais quand il vit que Maxime ne luy vouloit rien accorder s'il ne communiquoit avec les Ithaciens; qu'il avoit déja envoyé en Espagne pour informer & proceder contre les Priscillianistes; qu'il avoit mesme donné l'ordre d'executer ceux pour qui il venoit demander grace; Dieu permit que sa constance fut ebranlée,[& que son amour pour les hommes luy fit oublier un moment celui qu'il devoit à Dieu & à l'Eglise.] Ainsi il consentit à se trouver à l'ordination de Felix, sans en vouloir neanmoins signer l'acte, quelque instance qu'on luy en fist.

p.323. 'Des le lendemain il quitta Treves & la Cour, plein de douleur de s'estre uni un moment à une communion criminelle.

p.324. 'Et un Ange que Dieu luy envoya pour l'exhorter à ne se laisser pas abatre dans sa douleur, luy declara neanmoins en mesme temps qu'elle estoit juste. Aussi depuis ce temps là il evita avec soin d'avoir jamais aucune communion avec les Ithaciens. Il ne voulut plus mesme se trouver à aucune assemblée d'Evesques : & quoique sa faute semblast estre reparée, il avouoit neanmoins en pleurant qu'elle estoit cause qu'il se sentoit moins de grace & de vertu pour les miracles.

ARTICLE XII.

S. Ambroise condanne les Ithaciens : De S. Felix de Treves.

Bar.386.§29. 'SAINT Ambroise eut plus de force que S. Martin à l'égard

Amb.ep.56 p.321.a. des mesmes Ithaciens.'Car Valentinien "l'ayant envoyé en ambassade à Maxime[l'an 387 aprés Pasque,]il s'abstint de V.S.Ambroise 560.

la

la communion des Evesques qui communiquoient avec luy ou qui poursuivoient à mort des heretiques. Et ces Evesques [n'ayant pas plus de respect pour luy que pour S. Martin,] porterent Maxime à luy faire commandement de partir de Treves sans differer.' Il quitta cette Cour avec joie, mais il eut en mesme temps un sensible deplaisir de voir mener en exil un Evesque nommé Hygin, si agé qu'il ne luy restoit plus que le dernier soupir, sans qu'on luy donnast ni habits, ni aucune des choses dont une personne de son age avoit besoin. Il parla aux Seigneurs de la Cour pour obtenir qu'au moins on pourvust cet Evesque des choses necessaires; mais on le chassa luy mesme. 'Cet Hygin, comme nous avons dit, est apparemment celui de Cordoue,' que le Concile de Çaragoce avoit deposé comme prevaricateur, parcequ'il favorisoit les Priscillianistes aprés les avoir condannez. a.b. Bar.387.§54. Sulp.l.2.p.171.172.

[S. Ambroise soutint par ses écrits l'eloignement qu'il avoit témoigné dans ses actions pour la cruauté des Ithaciens.] 'Car il les compare à ces Pharisiens qui sous pretexte de maintenir l'autorité des loix, avoient deferé à J.C. la femme adultere pour la luy faire condanner. Il dit que le pardon accordé à cette femme avoit toujours esté fort celebre, mais particulierement depuis que des Evesques avoient commencé à accuser devant les tribunaux civils des personnes coupables de crimes capitaux; que d'autres les avoient poursuivis jusques à la mort & au dernier supplice, & que d'autres avoient approuvé ces accusations & ces triomphes sanglans des Evesques.' Leur cause, dit-il, n'est differente de celle des Pharisiens, qu'en ce qu'elle est plus odieuse, les uns n'ayant accusé qu'une femme, & les autres ayant voulu faire mourir un grand nombre de personnes. Amb ep.52.p.310.f. p.311.g.

'Felix à l'ordination duquel S. Martin communiqua avec les Ithaciens, est sans doute celui que marque le Concile de Turin, lorsqu'il parle des deputez des Evesques des Gaules qui communiquoient avec l'Evesque Felix. Et le Concile ajoute, que suivant les lettres de S. Ambroise & du Pape, ceux qui voudront se separer de sa communion, seront receus dans celle de l'Eglise. Comme il fut ordonné à Treves, on croit que ce fut pour estre [successeur de S. Britton] Evesque de cette mesme ville, [qui estoit alors la principale des Gaules; & il y a des auteurs posterieurs qui le disent expressément.] Bar.386.§38.

'Cela n'empesche pas qu'on ne croie encore que c'est le mesme Felix qui est marqué comme un saint Evesque de Treves le 26 26.mars

Boll.26.mars, p. 621.§ 1. de mars dans divers martyrologes, mesme dans le Romain, & qui est encore honoré en cette qualité par son Eglise.[a] S. Sulpice Severe est témoin de sa pieté, en disant que c'estoit un homme tres saint & tres digne d'estre fait Evesque en un temps moins fascheux que celui là. Et pour le vice de son ordination & de sa communion avec les Ithaciens, on presume qu'il l'a enfin purgé par la penitence.

a Sulp dial.3.c. 15.p.323.

Bar.386.§ 38.

Boll.26.mars, p. 623.§ 6. Bollandus nous en a en effet donné une vie qui n'est écrite qu'aprés les ravages des Normans, c'est à dire aprés l'an 882, & l'inscription mesme qu'elle raporte comme trouvée par miracle, n'est que de ce temps là. [Ainsi tout ce qu'elle dit de la vertu & des miracles de ce Prelat, ne peut pas estre beaucoup autorisé par cette piece. Mais elle ne peut pas avoir inventé une chose qu'elle raporte, & qui peut avoir esté la cause de la sanctification de Felix,] §9. savoir qu'il renonça volontairement à l'episcopat, & passa le reste de ses jours dans la solitude d'un monastere qu'il avoit établi à Treves. Elle porte que ce fut aprés douze années de son episcopat, [ce qui peut estre en y ajoutant quelques mois, s'il est vray que S. Martin soit mort en novembre 397, comme nous croyons. Car du temps du Concile de Turin, tenu le 22 de septembre aprés la mort de S. Martin, & ainsi en 398 au plustost;] Conc.t.2.p.1157. c. 'il estoit encore Evesque de Treves, & hors la communion de ce Concile & des Evesques de Rome & de Milan: Trev.an.p.270. § 202. au moins Browerus demeure d'accord que c'est le mesme Felix dont ce Concile dit que ceux qui s'en separeront seront receus dans la communion de l'Eglise. [On peut donc juger que Felix aima mieux ceder que d'estre plus longtemps cause de la division de l'Eglise; & purgea par ce moyen le defaut de son entrée.]

Boll 26.mars, p. 623-625. Il vécut peu depuis ce temps là, selon sa vie, & fut enterré le 26 de mars dans une eglise magnifique qu'on pretend qu'il avoit fait bastir sous le nom de la Vierge & des Martyrs Thebéens, & où il avoit mis le corps de S. Paulin de Treves, dont cette eglise porte maintenant le nom. p.621.f|625.e. Son corps y est elevé hors de terre dans une chasse, & exposé à la veneration publique. Trev.an.p.274. § 211. On raporte une inscription de son tombeau, [que le titre d'Archevesque fait juger n'estre pas ancienne.] Boll.p.623.e. Elle marque aussibien que la vie de ce Saint, qu'il fit raporter de Phrygie le corps de Saint Paulin, [ce qui estoit assez difficile à un Evesque separé de la communion de Rome, & de ses confreres. Mais il est encore plus ridicule de dire,] c. qu'il ait employé à cela toutes les forces du royaume.

ARTICLE XIII.

Les Ithaciens condannez par le Pape Sirice & le Concile de Turin : Ithace deposé & banni.

[MAXIME estant mort au plustard le 27 d'aoust 388, & les Ithaciens ayant perdu en luy toutes leurs forces, les Evesques Ithace & Ursace, dit S. Prosper sur l'an 389, furent privez de la communion de l'Eglise à cause de la mort de Priscillien dont ils avoient esté les accusateurs.]'Ithace, comme nous avons dit, pretendoit n'avoir point sollicité la mort de Priscillien : neanmoins il l'avouoit assez ordinairement dans les disputes, [menaçant peutestre ceux qui s'opposoient à luy, de les traiter comme Priscillien.]'Enfin il en fut convaincu [publiquement,] reduit à dire pour s'excuser, qu'il ne l'avoit fait que par l'ordre & par le conseil d'autrui :[on ne marque pas qui il vouloit dire.]'Mais il n'y eut que luy, dit S. Sulpice, qui fut deposé de l'episcopat pour ce sujet.'Il ne fut pas seulement excommunié, mais encore envoyé en exil, où il mourut sous Theodose I, & Valentinien[lequel fut tué le 15 may 392.]'Il fit un livre sous le titre d'Apologie, où il décrivoit tous les dogmes, les malefices, & les infamies de Priscillien.

Sulp.l.2.p.177. p.177.178. p.178. Isid.H.v.ill.c.2. p.161.2.c. c.

'Quelques uns font cet Ithace auteur du livre contre Varimond Diacre Arien. Il y a diverses raisons qui en font douter. [Et veritablement le nom & la secte de ce Varimond donnent lieu de croire que ce traité est du temps que l'Espagne estoit pleine de barbares & d'Ariens, & par consequent de quelque auteur du V. siecle.

Lab.scri.t.1.p. 495.496.

'S. Prosper qui dit qu'avec Ithace on excommunia encore l'Evesque Ursace comme coupable de la mesme faute, a esté suivi en cela par S. Isidore.["Mais il les faut tous deux expliquer ou corriger par Sulpice Severe témoin de tout ce qui se passa en cette affaire,]'lequel nous assure qu'Ithace seul fut deposé, & que[Ursace appellé aussi]Nardace renonça de luy mesme à l'episcopat, quoiqu'il fust moins coupable[qu'Ithace.]'On eust eu sujet, ajoute S. Sulpice, d'estimer beaucoup une action qui paroissoit si sage & si humble, si cet Evesque n'eust tasché depuis de rentrer dans le degré qu'il avoit quitté.

Prof.chr|Isid. H.v ill.c.2.p. 161.2.c. NOTE II. Sulp.l.2.p.178. p.178.

[Comme dans ce qu'on écrit de la punition des Ithaciens, on ne parle point de celle d'Idace, nous avons quelque lieu de

croire qu'il estoit mort avant l'execution de Priscillien. Car, comme nous avons déja remarqué, on n'en trouve plus rien depuis le Concile de Bordeaux.

Amb.ep.59.p. 323. Lorsque le bruit du meurtre de Thessalonique vint à Milan, c'est à dire vers le mois d'avril 390,]'on y tenoit un synode"à cause de l'arrivée des Prelats des Gaules.[Ils venoient peut-estre faire confirmer aux Evesques d'Italie ce qu'ils avoient fait l'année precedente contre les Ithaciens," & ils n'eurent pas ap-parement beaucoup de peine à l'obtenir. V.S.Ambroise § 68. Ibid.§ 73.

La condannation d'Ithace ne donna pas encore la paix à l'Eglise de France, soit que Felix de Treves ne voulust point consentir à sa condannation, soit pour quelque autre sujet.]'S. Sulpice Severe parlant des suites funestes de la condannation irreguliere des Priscillianistes, dit que jusques à l'an 400 qu'il écrivoit, les Orthodoxes estoient divisez entre eux par une guerre & une discorde continuelle, qui produisoit des accidens tres fascheux, sans qu'on pust trouver moyen de l'éteindre; Que toutes choses estoient troublées & confondues par les dissensions des Evesques qui regloient ou plutost qui perdoient tout, en suivant,[au lieu de la justice,]leur haine ou leur affection particuliere, ou des mouvemens de crainte, d'inconstance, d'envie, de faction, de fantaisie, d'avarice, d'arrogance, de negligence, de paresse; Qu'on en voyoit le plus grand nombre resister aux bons avis des autres, poursuivre leurs folles imaginations par une pure opiniatreté; & que cependant le peuple de Dieu & les personnes les plus vertueuses servoient de jouet à la malice & à l'insolence des autres. Sulp.l.2.p.178.

Amb.div.h.2.t.5. p.109.a. 'S. Ambroise dit aussi en l'an 392, qu'il s'estoit souvent excusé de venir en France à cause des frequentes divisions des Evesques,'parmi lesquels neanmoins il y en avoit plusieurs de Saints. ep.57.p.321.d.
Conc.B t.1.p. 702.2.b.c. 'Il ne laissa pas d'écrire une lettre,[pour declarer]que les Evesques qui voudroient se separer de la communion de Felix[de Treves,]seroient receus dans celle de l'Eglise. L'Evesque de Rome,[c'est sans doute Sirice,]fit la mesme chose, & leurs lettres furent lues & suivies dans le Concile de Turin,["tenu l'an 398, ou peu aprés.] V. le Pape Zosime § 1, 5.

Conc.t.2.p. 1569.c. 'Le Pape Zosime se plaint fort en l'an 417,"de ce qu'on avoit fait Evesque dans les Gaules un nommé Lucence coupable de diverses fautes, & qui avoit mesme autrefois esté convaincu d'estre tombé dans la superstition de Priscillien. Il en avoit obtenu le pardon du saint Siege par une indulgence presque sans exemple. Ibid.57.

ARTICLE XIV.

L'heresie de Priscillien se fortifie dans la Galice : De Symphose & de Dictine : Ecrits du dernier.

[QUAND la mort de Priscillien n'auroit point fait d'autre tort à l'Eglise que le trouble qu'elle causa dans la France au sujet des Ithaciens, c'en estoit assez pour dire qu'elle ne luy avoit point esté utile, & pour faire voir combien dangereuse estoit la racine qui avoit produit ces fruits de mort.]' Mais au [Sulp.l 2.p.178.] lieu mesme d'éteindre l'heresie des Priscillianistes, comme on avoit pretendu, elle ne fit que l'établir davantage & la repandre plus loin. Ces heretiques qui avoient auparavant honoré Priscillien comme un homme saint, luy rendirent depuis sa mort le culte qu'on rend aux Martyrs. On raporta son corps en Espagne avec ceux des autres qui avoient esté executez avec luy : on fit leurs funerailles avec des solennitez extraordinaires : & le serment le plus inviolable de cette secte estoit de jurer par Priscillien.' On voit que dans une Eglise d'Espagne, les Eccle- [Conc.t.2.p. 1230.c.] siastiques sans attendre mesme que personne leur en demandast leur sentiment, s'écrierent que Priscillien estoit Catholique & un saint Martyr. Herenas leur Evesque approuva leur sentiment, & soutint toujours que Priscillien estoit Catholique, & avoit esté persecuté [injustement] par les Evesques.' S. Augustin [Aug.ad Con.c. 5.p.16.1.c.] parle aussi des faux Martyrs des Priscillianistes.

' Les notes sur S. Sulpice Severe remarquent mesme qu'il y a [Sulp.n.] encore des martyrologes où on trouve entre les Martyrs le nom de Priscillien.' Pierre des Noels a encore donné ce titre à luy [P.de N.l.11.c.89. 125.p.2 b.2,223. 1.] & à Latrocinien (ou Latronien,) fondé à ce qu'il pretend sur S. Jerome.[a] Et il est vray que ce Pere écrit [en 392,] que Priscillien [a Hier.v.ill.c. 121.p.302.c.] avoit esté executé par la faction d'Ithace, & que quelques uns l'accusoient de suivre l'heresie des Gnostiques, c'est à dire de Basilide & de Marcion, quoique d'autres le défendissent, & soutinssent qu'il n'avoit pas eu les mauvais sentimens dont on l'accusoit.' Mais depuis écrivant contre les Pelagiens, il le con- [ad Cte.t.2.p.152. 153.a.] danne hautement comme un homme abominable.[b] Il se plaint [b ep.82.t.2.p.318. c.] autrepart des heresies que les Priscillianistes enseignoient en Espagne sur l'ame.' Il qualifie encore leur doctrine du nom de [ep.29.t 1.p.196. c.] peste & de contagion,[c] & il l'appelle l'heresie infame de Basili- [c in Is.c o.p.240. b.c.] de.[d] Il dit qu'elle ravageoit toutes les provinces qui sont entre [d ep.29.p.196.c.]

les Pyrenées & l'Ocean:&c'est pourquoi il admire que Lucine d'Andalousie eust toujours conservé malgré cette corruption, la pureté de la foy de l'Eglise, & n'eust point voulu ecouter ce jugement de sang, comme il l'appelle.

c. 'La Galice[surtout]dont cette heresie s'empara, selon les termes d'Idace le chronologiste, aprés la mort de Priscillien,'en estoit tellement infectée,que presque tous les peuples de cette province,[beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui,]s'y estoient laissé aller,'& le Pape Innocent I. voulant marquer les Priscillianistes qui s'estoient réunis à l'Eglise, les appelle ceux de la Galice.'Le progrés de l'erreur dans cette province, donna la hardiesse à Symphose Evesque Priscillianiste, dont nous avons déja parlé, d'ordonner des Evesques de sa faction en diverses Eglises qui estoient vacantes.[Il paroist que ce Symphose avoit une fort grande autorité parmi les Priscillianistes;]'& il est marqué comme le chef de leur communion:de sorte qu'il semble avoir esté metropolitain de la Galice.Neanmoins il est certain qu'il n'estoit pas Evesque de Brague, qu'on voit avoir esté metropole de cette province durant le regne des Sueves.'Comase qui estoit son Prestre, dit en presence du Concile de Tolede, qu'il ne prefere que Dieu seul à la sagesse de ce vieillard,'& ce mesme Concile en acceptant l'abjuration qu'il fit enfin, l'appelle un vieillard religieux.

Conc B.t.1.p. 743.1.c.
L.t.2.p.1288.a.
B.t.1.p.743.1.b. c.
r.
p.742.b c.
p.743.a.

1.b. 'Dictine l'un de ceux qu'il fit Evesque estant encore dans l'heresie,'l'appelle dans le mesme Concile son seigneur, son pere,"celui dont il avoit receu la naissance&tout ce qu'il avoit de lumiere,[ce qui marque ce me semble qu'il estoit son fils par la naissance aussibien que par l'ordination.]'Ce Dictine composa plusieurs écrits[a] pour défendre la doctrine des Priscillianistes;& ces heretiques les lisoient avec beaucoup de respect. 'Il y enseignoit entre autres erreurs que Dieu & l'homme avoient une mesme nature.

p.742.2.d.
genitorem & doctorem.
1.d.e|743.1.b| Leo,ep.93.c.16. p.167.d.
a Leo,p.167.d.
Conc B.t.1.p. 742.2.d.

'S. Augustin le fait auteur"de l'ouvrage appellé la Livre, parcequ'il contenoit douze questions, comme la livre romaine estoit composée de douze onces.'On avoit ramassé dans cet ouvrage un grand nombre d'exemples des Patriarches, des Prophetes, des Apostres, des Anges, & de J. C. mesme, pour tascher de montrer qu'il estoit permis de mentir pour cacher sa foy & sa religion aux autres.'Il contenoit encore d'autres blasphemes; &[c'est pour cela]que les Priscillianistes l'estimoient extraordinairement. NOTE 12.

Aug.ad Con.c. 3.p.15.1.d|2.a.
c.2 p.14.2.d|c. 18.p 23.1.b.
c.3.p.15.2.a.

ARTICLE XV.

S. Ambroise écrit pour la réunion des Priscillianistes : Ils se presentent au Concile de Tolede.

'IL semble que Dictine ait écrit pour sa secte estant encore jeune,& avant que d'estre Evesque.[a]Ce qui est certain,c'est que lorsqu'il n'estoit encore que Prestre,luy & Symphose allerent trouver S. Ambroise,[le priant de les faire recevoir dans l'Eglise] aux conditions qu'ils luy proposerent. S. Ambroise écrivit donc aux Evesques d'Espagne[pour demander]qu'ils fussent receus à la paix, pourvu qu'ils condannassent ce qu'ils avoient fait de mal, & qu'ils accomplissent les conditions qu'il marquoit dans sa lettre, & qu'ils s'estoient eux mesmes imposées en sa presence.'Il consentoit aussi pour le bien de la paix, que Dictine gardast le rang de Prestre[que Symphose luy avoit sans doute conferé depuis son heresie,]mais qu'on ne pourroit point l'elever à un degré plus honorable.'Il semble"que le Pape Sirice ait fait la mesme chose que S. Ambroise.[Nous ne savons point en quel temps ceci arriva, sinon]'que ce fut depuis le Concile de Çaragoce. Conc.B.t.1.p. 742.1.c. a 2.f|743.1.a. p.743.1.b. Note 13. a. p.742.2.f.

'Symphose cessa aprés cela de reciter les noms de Priscillien & des autres au rang des Martyrs, & ne se servit plus des livres apocryphes & des ouvrages de Priscillien : mais neanmoins ayant depuis esté trompé & forcé par d'autres, il fit diverses choses autrement qu'il ne devoit, & ayant esté appellé par les Evesques d'Espagne à un Concile qu'ils avoient indiqué à Tolede, il evita de s'y trouver.[Nous n'avons rien de ce Concile, & nous n'avons pas mesme d'autre assurance qu'il se soit tenu.] 'Outre cela il eleva encore Dictine à l'episcopat contre l'ordre de S. Ambroise. Il s'excusoit sur ce que le peuple l'y avoit contraint:[mais il ne pouvoit se servir de cette excuse]'pour les Evesques qu'il avoit établis avec Dictine en diverses Eglises qui estoient vacantes;'s'appuyant, comme nous avons dit, sur ce qu'ils avoient pour eux presque tous les peuples de la Galice.Paterne Evesque de Brague,& apparemment Isone, furent du nombre de ceux qu'ils ordonnerent de la sorte.'Pour Dictine, Baronius dit qu'il est constant qu'il estoit Evesque d'Astorga.'La vie de S. Turibe d'Astorga"dit qu'il succeda à Dictine. p.743.a|Bar. 405.§ 49. Conc.L.t.2.p. 1230 c. d. Bar.405.§ 56. v.S.Leon. Boll.16.apr.p. 423.§ 6.

[Enfin neanmoins Symphose se lassa de soutenir une cause

aussi honteuse que celle des Priscillianistes, & chercha les moyens de revenir à l'Eglise.]' Il y a quelque apparence que ce fut ensuite d'un Concile qu'il avoit tenu avec les autres Evesques de Galice qui estoient de sa communion.[Il sembloit que ni luy ni Dictine ne meritassent plus d'estre receus de l'Eglise;] '& les Evesques d'Espagne eurent de la peine à les ecouter. Neanmoins on leur permit de se venir presenter au Concile, 'qui fut tenu à Tolede[l'an 399, comme nous lisons dans la chronique d'Idace,'ou plutost"l'ere 438, comme il est marqué dans NOTE 14. les fragmens qui nous restent de ce Concile, c'est à dire l'an 400 de J. C.

Bar.405.§56. § 49.50. § 43. Conc.B.t.1.p.742.1.c.

[Il semble que les Evesques de la Betique & de la province de Carthagene, ne s'y soient pas trouvez;]' puisqu'ils s'opposerent aux decrets qui y furent faits.' Neanmoins Tolede mesme est dans la Carthaginoise.

t.2.L.p.1280.a. Idat.chr.

'Si les dixneuf Evesques marquez par les Canons appartenoient à ce Concile, de quoy nous parlerons en un autre endroit, Patruin ou Patron qui y est toujours mis le premier,'seroit sans doute celui de Merida auquel Gregoire succeda peu de temps aprés.' Il y avoit assurément un Rufin,[a]& des deputez d'un Evesque Jean.

Conc.B.t.1.p.737.740. t.2.L.p.1241.a| 1281.1282. p.1280.1281. a p.1281.

ARTICLE XVI.

Decret memorable du Concile de Tolede sur la reception des Priscillianistes.

Bar.405.§43. Idat.chr. Bar.405.§43. §44.

'LE Concile commença le[samedi] premier de septembre, [ce qui semble se pouvoir raporter]'à quelques Canons que fit ce Concile pour la discipline de l'Eglise.' Le[lundi] troisieme on parla de diverses affaires, & le[lundi] sixieme du mesme mois, 'Dictine pria les Evesques de corriger tout ce qu'ils voudroient [en luy, & dans les autres qui demandoient misericorde;]& d'user des clefs de l'Eglise qu'ils avoient receues pour leur ouvrir la porte du ciel, & non pas celle de l'enfer. Il condanna ce qu'il avoit dit, que Dieu & l'homme n'avoient qu'une mesme nature, & en general tout ce que sa presomption luy avoit fait mettre dans ses écrits[contre la verité:]Qu'il rejettoit de tout son cœur, & qu'il anathematizoit tout[ce qu'il avoit écrit contre l'Eglise,]à la reserve du nom de Dieu; Qu'il condannoit tout ce qui se trouvoit contre la foy[dans les livres de Priscillien,]

lien,] & celuy qui en estoit l'auteur.'On avoit lu un papier [de §45.
Priscillien]qui contenoit quelques unes de ses erreurs. Symphose protesta qu'il en condannoit & les erreurs, & la doctrine & la secte,& il lut un écrit par lequel il declaroit qu'il condannoit tous les livres heretiques, principalement la doctrine de Priscillien avec son auteur.

'Comase Prestre de Symphose, dit qu'il condannoit tout ce §46.
qui avoit esté condanné par son Evesque,voulant suivre tous ses sentimens, & ne preferant rien à sa sagesse que Dieu seul. Voilà
1. ce que nous avons de ce qui se passa ce jour là, mais 'à diverses fois.

'Le lendemain, selon Baronius,[a] ou le[mardi]onzieme de § 47.
septembre, comme il est dans le Concile, Comase repeta qu'il a Conc.B.t.1.p.742.2.c.
suivoit l'autorité de Symphose son Evesque,& qu'il ne se separeroit point d'un si sage vieillard,'& lut ensuite dans un papier, d.
que Priscillien ayant dit que le Fils de Dieu n'est point né, & cela estant contre la foy Catholique de Nicée,que nous suivons tous,dit-il,il condannoit Priscillien & ses méchans livres. Symphose dit que si Priscillien avoit fait quelques méchans livres,il condannoit & les livres & l'auteur.'Dictine declara qu'il suivoit d.c.
le sentiment de Symphose son pere & son docteur,qu'il anathematizoit avec Saint Paul tous ceux qui suivoient une doctrine differente de celle de l'Evangile ; & que pour cette raison il condannoit & Priscillien & tout ce qu'il avoit écrit ou enseigné contre la verité.' Ainsi Symphose & Dictine condannerent par Idat.chr.
une profession signée de leur main l'heresie impie de Priscillien avec son auteur.' Ils signerent apparemment la formule de foy Bar.405.§52.
que le Concile témoigne avoir dressée.'Symphose s'excusa com- §49.50.
me il put des fautes particulieres dont il estoit coupable.

'Outre ces deux, il y avoit encore au Concile divers Evesques Idat.chr.
de Galice qui suivoient ou qui avoient suivi Priscillien.'Paterne Bar.405.§50.
fait, comme nous avons dit, Evesque de Brague par Symphose, declara tout le premier avec serment, qu'il avoit esté engagé dans la secte de Priscillien;mais que depuis qu'il estoit Evesque il en avoit esté detrompé par la lecture des ouvrages de Saint Ambroise. Isone declara qu'il avoit esté depuis peu battizé & fait Evesque par Symphose, & qu'il suivoit la profession que Symphose avoit faite dans le Concile.'Vegetin qui estoit Eves- §51.
que des devant le Concile de Caragoce, avoit aussi condanné Priscillien & ses livres ;'& il donna une profession[de sa foy] §52.

1. *post aliquanta & inter aliquanta eodem tempore acta.*

§ 53. qui fut acceptée du Concile.'Il y a encore un Antere joint à Dictine, comme estant à peu pres dans la mesme cause.[Je ne sçay si ce ne seroit point le mesme qu'Isone, dont on ne trouve rien dans la sentence du Concile.]

§ 51. 'Herene au contraire, Donat, Acure, & Emile, persisterent toujours à vouloir soutenir Priscillien, & ne voulurent point suivre Symphose: & de plus, Herene estoit coupable d'avoir nié avec parjure une chose dont il estoit convaincu par la deposition de trois Evesques & de beaucoup de Prestres & de Diacres.

Ibid. 'Aprés donc que toutes choses furent discutées, le Concile ordonna[le 7 ou 11 de septembre,] qu'Herene avec son Clergé & les autres Evesques qui persistoient comme luy dans l'erreur,
§ 52. seroient deposez du sacerdoce;'Que Vegetin contre qui on n'avoit point prononcé nommément, seroit receu dans la communion de l'Eglise; Que Paterne[quoique promu contre
§ 53. l'ordre,]conserveroit neanmoins son evesché,'& que Vegetin
§ 52. pourroit communiquer avec luy;'mais il ne seroit receu à la communion des autres que quand on en auroit eu l'avis & les lettres du Siege apostolique, de S. Simplicien de Milan, & des
§ 53. autres Evesques,[comme la suite le montre;]'Que Symphose, Dictine, Antere, demeureroient de mesme dans leurs Eglises, en attendant qu'ils fussent receus dans la communion de l'Eglise par[l'Italie,]dont ils avoient des auparavant esperé de re-
§ 52. cevoir la paix.'Que le Concile envoieroit,(s'il ne l'avoit déja fait,)une formule de foy aux autres Evesques de la Galice qui s'estoient trouvez au Concile[assemblé par Symphose,]& qui estoient toujours demeurez dans la communion de ce Prelat: Que s'ils y souscrivoient, ils seroient receus à esperer la paix divine[de l'Eglise,]attendant neanmoins comme les autres ce que le Pape[Anastase]alors seant, Simplicien de Milan, & les autres Evesques ordonneroient sur leur sujet. Que s'ils refusoient de signer la formule envoyée par le Concile, ils ne pourroient demeurer dans leurs Eglises, & que les Evesques mesmes que le Concile rétablissoit à cause des professions de foy qu'ils avoient données,(c'est à dire Symphose & les autres,) ne pourroient
§ 53. communiquer avec eux,'& que tous ceux que le Concile renvoyoit ainsi & remettoit dans leurs sieges, à condition que la paix leur seroit rendue par le Pape, & par l'Evesque Simplicien, ne pourroient ordonner avant que d'avoir obtenu cette paix, ni Evesques, ni Prestres, ni Diacres; afin qu'on voie, disent les Peres, s'ils ont appris à rendre le respect qu'ils doivent aux sen-

tences des Conciles. Le Concile avertit encore les Evesques qu'ils doivent veiller soigneusement pour empescher que les personnes excommuniées ne tiennent des assemblées particulieres, & que les Fideles ne s'engagent dans la communion & dans le supplice des heretiques en lisant leurs livres apocryphes.'Il conclut sa sentence par le rétablissement de l'Evesque Ortyge dans les Eglises dont il avoit esté chassé'par les Priscillianistes, c'est à dire dans l'evesché de Celenes; & il communiqua dans ce Concile avec les autres Evesques. § 53|Idat.chr. Idat.chr.

ARTICLE XVII.

Dictine & d'autres Evesques Priscillianistes sont réunis à la communion de l'Eglise.

[CETTE sentence du Concile eut sans doute son effet; & on ne peut douter que Symphose & les autres n'aient persisté dans le dessein de se réunir à l'Eglise, & n'aient esté entierement receus à sa communion par le consentement]'que l'on attendoit de Rome & de Milan; puisque'nous voyons que le Pape Innocent approuve la grace qu'on leur avoit accordée comme juste & utile à l'Eglise, & condanne de schisme les Evesques de la Betique & de la Carthagene qui s'opposoient à cette grace, & se separoient mesme pour ce sujet de la communion de leurs confreres, ["de quoy nous parlerons en un autre endroit.]'L'extrait que nous avons du Concile de Tolede, [fait, comme nous croyons, en l'an 447,]qualifie Symphose & Dictine Evesques de sainte memoire.'S. Leon dit aussi que Dictine repara sa faute, se retira du mauvais parti qu'il avoit choisi, & se corrigea des erreurs qu'il avoit enseignées.'S. Augustin assure qu'on croyoit qu'il estoit revenu de son erreur, & avoit esté Catholique. Bar.405.§ 43. Conc.t.2.p.1179. 1180. V.Innocent I.§ 1. B.t.1.p.742.1.c. Leo,ep.93.c.16. p.167.2.d. Aug.ad Con.c.3. p.16.1.d.

'Baronius dit mesme qu'il est constant qu'il s'est rendu celebre par son eminente sainteté, & qu'on honore tous les ans sa memoire en Espagne le jour de sa feste. Ferrandus le met le 2 de juin.'D'autre le 24 de juillet, auquel on pretend qu'il mourut en l'an 420, selon son epitaphe.[a] La vie de S. Turibe, qu'on dit avoir esté son successeur, le traite de Saint.[Mais je ne sçay si tout cela ne doit point paroistre un peu suspect. Dictine avoit assurément besoin d'une vertu tres eclatante pour rendre son nom venerable à l'Eglise aprés les livres qu'il avoit écrits, & la Bar.405.§ 56. Boll.16.apr.p.42.§ 3. a p.426.§ 6.

maniere dont il estoit entré dans l'episcopat. Idace Espagnol qui estoit Evesque en Espagne dés l'an 428, ou environ, parle de luy sans aucun eloge, & sans donner aucun indice que l'Eglise d'Espagne l'honorast comme un Saint. S. Augustin & S. Leon font la mesme chose, sinon que le premier parle de sa conversion avec quelque doute. Mais on voit par l'un & par l'autre que les Priscillianistes témoignoient toujours beaucoup d'estime & de veneration pour ses ecrits & mesme pour sa personne : de sorte qu'il est à craindre que l'honneur qu'on luy rend aujourd'hui dans l'Espagne, ne soit plutost venu par la tradition des Priscillianistes que par celle des Catholiques. Sa personne est fort differente de celle de Priscillien & de Latronien ; mais je ne sçay si sa feste n'est point du genre de celle de

Leo,t.2.p.831.1. ces faux martyrs.]'On cite mesme d'Idace qu'il fut deposé de l'episcopat avec plusieurs autres Evesques de sa secte, à cause qu'il faisoit profession de l'heresie de Priscillien :[ce qui obligeroit à dire qu'il seroit encore retombé dans l'erreur aprés le Concile de Tolede. Mais je n'ay jamais pu trouver cet endroit.

Le Concile de Tolede fit, comme nous avons dit, une for-

Idat.chr. mule de foy pour estre signée par les Priscillianistes,]'& quel-

Conc.B.t.1.p. 737-742. ques ordonnances pour regler la discipline de l'Eglise.'Nous avons une confession de foy de vingt Canons qui sont attribuez

p.738.1.a.b. à ce Concile,'à la teste desquels est le decret, qu'on suivra en-

G.t.1.p.41. tierement les Canons de Nicée,'que le Pape Innocent semble avoir voulu marquer en écrivant au Concile de Tolede. [Neanmoins il y a bien des raisons pour croire que tout cela appartient" à un autre Concile de Tolede tenu du temps de NOTE 15. S. Leon en 447, ou peu aprés.]

L.t.2.p.1231.1. 'On joint aux actes du premier un grand nombre de decrets citez par des auteurs modernes du Concile de Tolede en general. Il paroist qu'on ne donne pas grande autorité à ces decrets: [& il y en a au moins plusieurs qui sont bien posterieurs à l'an 400.]

ARTICLE XVIII.

Les Priscillianistes continuent à troubler l'Espagne : Ecrits de Saint Augustin, & loix des Empereurs contre eux.

[L'INDULGENCE & la sagesse dont le Concile de Tolede usa l'an 400, ne fut pas capable d'étouffer entierement

l'heresie des Priscillianistes :]'& quelques années aprés, Orose se plaignoit à S. Augustin que les barbares qui estoient entrez dans l'Espagne, y faisoient moins de ravages que ces faux docteurs.'Diverses personnes quittoient mesme le pays à cause de cette confusion. Aug. ad Or. p. 267. 1. c. 2 b.

[Mais ce qui estoit le plus étrange dans cette heresie, c'est que la pluspart des remedes qu'on employoit pour l'éteindre, ne servoient qu'à faire à l'Eglise de nouvelles plaies. Nous avons vu les maux qui avoient suivi les executions sanglantes de Priscillien & de ses complices. La voie de la doctrine & de la tradition des anciens estoit plus propre & plus naturelle.] 'Mais une personne ayant apporté en Espagne à ce dessein les ouvrages d'Origene, ils ne corrigerent les erreurs de Priscillien que par de nouvelles erreurs.'Et ce fut ce qui obligea S. Augustin d'écrire le livre que nous avons encore contre les Priscillianistes & les Origenistes. b. c. retr. l. 2. c. 44.

'Le zele qu'avoient d'autres Catholiques de decouvrir ceux qui suivoient les dogmes de Priscillien, les engagea eux mesmes dans l'erreur la plus criminelle de ces heretiques, qui est qu'on pouvoit cacher ses veritables sentimens en matiere de religion, & mesme faire semblant d'en avoir de tout contraires,'croyant faire une action de grand merite de decouvrir par ce moyen ces heretiques, c'est a dire de combatre pour la verité en violant la verité, & de s'opposer au mensonge par le mensonge. c. 60. ad Con. c. 1. p. 14. 1. c.

'Consence écrivit amplement sur ce sujet à S. Augustin, 'selon ce qu'il en avoit appris d'un serviteur de Dieu nommé Fronton.'Ce Saint aprés avoir attendu un an à luy répondre, le fit enfin avec la chaleur que son amour pour la verité luy inspiroit, & s'eleva fortement contre cette fausse pieté qui alloit à ruiner non pas les Priscillianistes, mais toute la religion Chrétienne.'Il loue l'eloquence de Consence, son esprit, la connoissance qu'il avoit des Ecritures, la douleur & l'indignation qu'il témoignoit pour la negligence des Catholiques, & le zele ardent qui luy faisoit souhaiter de decouvrir les heretiques qui se cachoient.'Il dit que Dieu luy a donné assez de capacité pour les refuter ; & il l'exhorte de le faire,[a] afin, dit-il, que ces écrits salutaires qui détruiront les folles impietez de ces heretiques, estant connus de tout le monde & repandus de tous costez, soit par les Evesques Catholiques qui ont à instruire leurs peuples, soit par d'autres personnes habi- a. b. c. 3. p. 15. 1. a. c. 1. p. 14. 1. b. b. c. 5. p. 16. 2. b.'c. 11. p. 20. 1. b. c.'c. 21. p. 24. 2. d. a c. 6. p. 16. 2. b.

les & pleines du zele de Dieu, ce soient comme de sacrez filets qui ne serviront pas à decouvrir les coupables par des fourberies & des mensonges, mais qui les prendront pour leur faire connoistre & embrasser la verité. Car quand ils seront pris de la sorte, ils confesseront d'eux mesmes le mal où ils auront esté, & ils corrigeront avec charité ceux qu'ils avoient eus pour compagnons dans le mal, ou [s'ils sont trop endurcis,] ils les decouvriront aux autres par le mesme esprit de misericorde & de charité. Et quand mesme quelques uns auroient honte de confesser les desordres qu'ils avoient longtemps cachez par la dissimulation [naturelle au crime,] la main de Dieu les en pourra

c.11.p.20.1.e|c. 21.p.24.2.d. toujours guerir dans le secret [de leur cœur.]'S. Augustin veut que Consence refute avant toutes choses la doctrine de ces heretiques sur le mensonge. [Mais c'eust esté prendre une peine bien inutile, aprés ce que S. Augustin luy disoit à luy mesme sur cette matiere dans sa réponse qui est toute contre le mensonge, selon le titre qu'il a voulu donner à son livre.]

Cod.Th.16.t.5.l. 40.p.160. 'L'Empereur Honoré joignit son autorité à celle de l'Eglise. Car il ordonna le 22 fevrier de l'an 407, que les Manichéens, les Cataphryges, & les Priscillianistes seroient privez de tous les droits civils, que leurs biens seroient donnez à leurs plus proches, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner, rien vendre, rien acheter, rien laisser par testament, non pas mesme à leurs enfans qui seroient de leur secte, s'ils ne la quittoient; Que les lieux où ils s'assembleroient seroient confisquez, & les maistres, ou les receveurs, ou les fermiers, severement punis; que mesme leurs esclaves pourroient les

l.43.p.164. denoncer, & les quitter pour se donner à l'Eglise.'Il confirma cette loy le 15 de novembre 408. [Elle regarde sans doute par-

l.40.p.160. ticulierement les Priscillianistes, d'où vient]'qu'elle est adressée à Senateur Prefet ["des Gaules & d'Espagne. Ils meritoient V.Honoré

p.161.1. bien d'estre traitez de Manichéens:]'& quelques uns croient §26. que la loy leur applique aussi le nom de Phrygiens [ou Cataphryges. On ne voit pas bien quel raport il y avoit entre cette secte & la leur,] si ce n'est que quelques uns aient cru que leur nom venoit de la Priscille des Montanistes. [Mais aussi je ne croy point qu'on trouve qu'il y eust alors de Motanistes dans l'Occident.]

l.48.p.168. 'Theodose le jeune declara le 21 de fevrier 410, qu'encore que la loy du 22 de fevrier 407, semblast exclure ces heretiques de tout le commerce des hommes, elle ne les exemtoit pas

neanmoins des charges & des vacations onereuses qu'ils devoient à leurs villes par leur naissance.'Le mesme prince les l.59.p.182.
Note 16. comprend encore"tant dans celle du 9 avril 423, où il confirme les constitutions generales faites contre divers heretiques,'que l.65.p.187.
dans celle du 30 may 428, où il renouvelle toutes les peines ordonnées par les loix precedentes, & y en ajoute de nouvelles.

[Les Priscillianistes exercerent encore le zele & la patience de l'Eglise du temps de S. Leon, & mesme dans le VI. siecle, où l'on assembla le Concile de Brague contre eux. Mais nous aimons mieux reserver ce qui se passa alors pour l'histoire des Saints de ce temps là.]

LES MESSALIENS
OU
MASSALIENS, HERETIQUES.

SAINT Epiphane distingue deux sortes de Epi.80.c.1.p.1067.c.d.
personnes qui portoient le nom de Messaliens, dont les uns plus anciens estoient payens, & n'avoient rien de commun ni avec les Chrétiens, ni avec les Samaritains, ni avec les Juifs; & les autres plus nouveaux portoient le nom c.2.p.1068.b.
de Chrétiens.'Les premiers reconnoissoient plusieurs dieux, c 1 p.1067.d.
& neanmoins n'en adoroient qu'un, qu'ils appelloient le Tout-
V.S.Gregoire de Naz § 4. puissant.'L'Abbé de Billy"croit avec assez d'apparence que Nsz.n.p.70:.c.
ce son ces Hypsistaires, dans la secte desquels avoit esté Gregoire Evesque de Nazianze, pere du Theologien, avant
V.Constance § 13. que d'embrasser la religion Chrétienne.'Ceux de Beryte,"dont Thphn.p.32.b.
parle Theophane sur l'an 349, qui de Chrétiens estoient presque revenus au paganisme,[y ont aussi quelque raport : mais ils sont moins anciens que les Hypsistaires. Ce peuvent bien
V.Saint Augustin § 121. estre encore"les Celicoles, qui troublerent l'Afrique sous Honoré.]

'Ces Messaliens s'assembloient dans des places decouvertes, Epi.80.c.1.p.1067.1068.
comme dans des cours semblables"aux oratoires que les Juifs & les Samaritains avoient autrefois, & dont S. Epiphane dit

c.2.p.1068.b. qu'il y en avoit encore une de son temps auprés de Sichem.' Ils avoient donc de ces sortes d'oratoires, ou en quelques endroits, des eglises à peu pres comme les nostres; & là aprés avoir allumé quantité de lampes & de flambeaux, ils recitoient certains cantiques composez par les habiles de leur secte: [& c'est sans doute ce qui leur a fait donner le nom de Messaliens, comme l'écrit Theodoret, (& le P. Petau pretend que c'est le meilleur,) ou Massaliens selon S. Epiphane, ce qui est la mesme c.1.p.1067.c| Thdrt.h.l.4.c.11. t.4.p.292.c. chose,' ce nom marquant, [selon l'hebreu,] ceux qui s'adonnent à la priere.[a] Celui d'Euphemites qu'on leur donne encore, *a* Epi.p.1067.d. [ne signifie que la mesme chose, selon le grec.]

Epi.80.c.2.p. 1068.c.d. 'Quelques officiers en firent mourir plusieurs, mais cette rigueur ne produisit qu'un nouveau mal. Car ils firent des oratoires sur les corps de ceux que l'on avoit executez, où ils recommencerent leurs ceremonies, & prirent ensuite le nom de Martyriens, à cause de ces pretendus martyrs des idoles. Saint Epiphane croit que le General Lupicien fut de ceux qui les Amm.l.26.p. 316.325. persecutoient. [C'est apparemment]' Lupicin que Jovien fit General de la cavalerie dans l'Orient l'an 363, qui fut continué dans cette charge par Valens, [& qui fut Consul avec Jovin en 367.]

Epi.80.c.3.p. 1069.a. 'Cette secte produisit celle des Sataniens, qui prenoient ce nom à cause du culte & de l'adoration qu'ils rendoient à Satan. Car voyant les maux que le demon faisoit aux hommes, ils s'imaginerent qu'ils s'en exemteroient en se soumettant à sa domination, & en l'appaisant par leurs respects.

b. 'Pour les autres Messaliens, qui ne prenoient le nom de Chrétiens que pour deshonorer davantage J. C, ils n'avoient ni commencement, ni fin, ni chef, ni dogme constant & assuré. Thdrt.l.4.c.10. p.672.c. 'Leurs premiers auteurs estoient Dadoes, Sabas, Adelphe, *b* Phot.c.52.p.37. Herme, Simeon, & quelques autres.[b] Adelphe n'estoit ni moine ni Clerc, mais un laïque: Sabas avoit pris l'habit de solitaire, & on le surnommoit l'eunuque, à cause qu'il s'estoit mutilé luy mesme. Photius y ajoute un second Sabas; & au lieu d'Herme, il met un Eustathe le venerable.

Thdrt.h.l.4.c. 11.p.293.b| Nil.ad Mag.c.21.p.260. 'Adelphe qui estoit de Mesopotamie, passoit ce semble pour le chef des autres;[c] & aussi ces heretiques sont quelquefois *c* Phot.c.52.p.37. nommez Adelphiens.[d] On les appelle aussi Eustathiens, [à cause *d* Cotel.g.t.3.p. 400.c. d'Eustathe.][e] Le nom d'Euchites dont on les appelle encore, *e* Thdrt.l.4.c.10. p.672.b| Vit P.1. 5.c.12.§9.p.613. 2. est le mesme en grec que celui des Messaliens en hebreu,[f] & celui de Psalliens en latin, que Saint Augustin leur donne.[g] Je

f Aug.hær.57.p.11.2.d. *g* Hier.ad Cte.pr p.260.c.

n'entens

n'entens pas bien ce que dit Saint Jerome, lorsqu'il parle des heretiques de presque toute la Syrie, que les peuples appelloient en leur langue Abin & Pannin, c'est à dire méchans & Massiliens.'On les appella aussi Enthousiastes, & Coreutes[ou danseurs,]à cause des agitations que le demon leur causoit,& qu'ils prenoient pour des operations du Saint Esprit.[a] Mais pour eux ils prenoient le nom"de Spirituels.

Thdrt.l.4.c.10. p.672.c|Cotel.g. t.2.p.400.c. a Thdrt.h.l.4.c. 11.t.4.p.243.a.

Note I.

'S. Epiphane fait commencer ces heretiques des le regne de Constance,[b] quoique Theodoret ne les mette que du temps de Valentinien,[sous lequel ils commencerent peutestre à eclater davantage.]'Il semble selon S. Epiphane, qu'ils soient venus de Mesopotamie, & de là se soient repandus jusqu'à Antioche [des l'année 376, qui paroist estre celle où ce Saint en parloit.]

Epi.80.c.1.p. 1067.c. b Thdrt.l.4.c.10. t.3.p.672.b. Epi 80.c.3.p. 1070.a.

'Ils faisoient profession de renoncer au monde,& d'abandonner tous leurs biens :'& sous l'habit de moines ils enseignoient les impietez des Manichéens,[c] & d'autres encore plus detestables,[d] ce qui semble confirmer ce que dit S. Augustin"sur le raport du bruit commun, que les Messaliens faisoient profession de l'état monastique;[e] & Baronius le suppose comme une chose constante.[Il y avoit assurément plusieurs moines parmi eux : Mais ni S. Epiphane, ni Theodoret dans son histoire où il en parle à dessein, n'ont point dit qu'ils fissent generalement profession de cet état.]'Au contraire S. Epiphane remarque qu'ils avoient des femmes avec eux.[f] Photius, comme nous venons de voir, ne marque qu'un de leurs chefs qui fust moine, & dit qu'Adelphe le principal d'entre eux, n'estoit ni moine ni Clerc, mais simple laïque.

p.1069.d. Thdrt.v.Pat.c. 3.t.3.p.792.a. c Basilic.t.1.p. 551. d Aug.hær.57.p. 12.1.a. e Bar.361.§34. 35.

dicuntur.

Epi.80.c 3.p. 1069.c|1070 a. f Phot.c.52.p. 40.

'Le principe de leur erreur estoit que chacun tiroit de ses ancestres un demon, qui possedoit son ame depuis le moment de sa naissance,& le portoit toujours au mal; Que le battesme coupoit bien comme un rasoir les branches exterieures des pechez, mais ne pouvoit oster de l'ame le demon qui en estoit la racine,'& qu'ainsi il estoit inutile de le recevoir :[g] Que l'assiduité à la priere pouvoit seule chasser ce demon, & qu'il sortoit par les excremens du nez & de la bouche,[h] ou d'une maniere encore plus ridicule, que marque Saint Augustin :[i] Que quand ce demon estoit hors de l'ame, le Saint Esprit y descendoit, donnoit des marques sensibles & visibles de sa presence, & delivroit entierement le corps de tous les mouvemens des passions, & l'ame de l'inclination qu'elle a pour le mal ; de sorte qu'on n'avoit plus besoin de se mortifier le corps par des

Thdrt.h.l.4.c. 11.p.242.d. Thdrt.h.p.242. c|hist.l.4.c.10.p. 673 c. g h.p.242.d. h Aug.hær.57.t. 6.p.12.1.a. i Thdrt.p.673.c. d.

jeûnes, ni de retenir la concupiscence par les preceptes de l'Evangile.

[Outre ce dogme capital de leur secte, on leur attribue des erreurs grossieres contre les premiers principes de la religion, dans lesquelles le demon ne les a peutestre precipitez que peu à peu.] 'Car on les accuse d'avoir dit que la divinité se changeoit en differentes manieres pour s'unir à leurs ames, en sorte que les trois hypostases s'unissoient [quelquefois] en une seule. 'Ils disoient au contraire que l'ame de l'homme spirituel estoit changée en la nature divine. [C'est peutestre pour cela que] 'quoy qu'on pust demander à un homme de cette secte, il disoit toujours qu'il estoit Patriarche, Prophete, Ange, J.C. mesme. 'Ils pretendoient aussi que le corps de J.C. estoit infini comme la nature divine, tantost corps, & tantost esprit, & ils ne rougissoient pas de dire que le corps qu'il avoit d'abord estoit plein de demon, mais que le Verbe avant que de s'en revétir, les en avoit chassez.

Cotel.g.t.3.p.402.b. | p.403.b. | Epi.80.c.3.p.1069.d. | Cotel.g.t.3.p.402.b c.

[S'imaginant estre changez en la nature divine, on ne doit pas estre surpris] 's'ils se vantoient de connoistre clairement l'état des ames aprés la mort, le fond des cœurs, les dispositions les plus interieures de l'homme, 'les secrets de l'avenir, & enfin la Trinité divine, qu'ils pretendoient mesme voir des yeux du corps.[a] Ils estoient du nombre de ceux qui assuroient que l'homme pouvoit monter à la perfection de la vertu & de la science, & non seulement ressembler, mais egaler la divinité en ces deux points, & qui pretendoient arriver à une vertu assez consommée pour ne plus commettre un seul peché, mesme d'ignorance ou de pensée. [Ainsi c'est avec raison]' qu'on a accusé les Pelagiens de suivre leurs egaremens.

p.405.a. | Thdrt.l.4.c.10.p.673.d|h.l.4.c.11.p.243.a. | a Hier.ad Cte.pr.t.2.p.26.c. | Conc.t.3.p.741.b.

[Il est aisé de voir quel usage ils pouvoient faire de ces principes ordinaires des Illuminez.]' Ils ne savoient ce que c'estoit que de jeûner : A quelque heure qu'ils eussent faim, des huit & neuf heures du matin, & quelquefois des la nuit, ils buvoient & mangeoient sans aucune moderation. 'Ils couchoient pesle mesle hommes & femmes au milieu des grandes rues, lorsqu'il faisoit chaud ; ce qui suffit pour faire juger du reste qu'on ne sçait pas, ou que la pudeur empesche de dire. 'Quelques uns disent seulement que pour se donner cette liberté, ils vouloient qu'on eust passé trois ans dans les exercices de la mortification.

Epi.80.c.2.p.1069.1070. | p.1069.c|1070.a. | Maxi.in Dio p.88.c.

[Le point le plus celebre de leur discipline,]' c'est qu'ils con-

Thdrt.l.4.c.10.p.672.c|h.l.4.c.11.p.243.a|Aug.hær.57.p.12.1.a.

dannoient le travail des mains comme mauvais, croyant qu'il
estoit indigne de gents spirituels comme eux,"de faire quelque
chose,'aimant mieux mendier leur pain sous pretexte de pau- Epi.80.c.3 p.
vreté.[a] Toute leur occupation, à ce qu'ils pretendoient, estoit 1065.c.
la priere,[b]& S. Augustin a cru qu'ils s'y occupoient effective- a d|Thdrt.h.p. 243.a.
ment:[c]mais en effet ils passoient la meilleure partie du jour à b Aug.hær.57.p.
dormir, & puis debitoient leurs songes pour des revelations & 12.1.a.
des propheties, dont l'evenement neanmoins faisoit bientost c Thdrt.h.p.243. a|hif.p.67..c.
voir la fausseté.'Ils sembloient quelquefois tomber tout à fait h.p.243.c.d.
dans la frenesie; car ils se mettoient tout d'un coup à sauter,
disant qu'ils sautoient sur le diable. Ils faisoient toutes les pos-
tures d'un homme qui veut tirer d'un arc, & ils disoient qu'ils
tiroient sur le diable. Ils faisoient cent autres folies de cette
nature; & c'est ce qui les faisoient appeller Enthousiastes.
[Non seulement ils mendioient quand ils n'avoient rien,]'mais Cotel.g.t.3.p.
ils pretendoient qu'on ne devoit donner qu'à eux, comme 404.c.
estant les vrais pauvres d'esprit, & non à tout autre dans quel-
que necessité qu'il pust estre.

'Quelques uns ont écrit qu'une heresie si ridicule estoit une Basilic.l.9.c.18.
branche de celle des Manichéens.[d]Neanmoins S. Epiphane en p.551.a.
attribue la cause à la trop grande simplicité de quelques Or- d Epi.80.c.4.p. 1070.a.
thodoxes,'c'est à dire des solitaires de Mesopotamie,[e]qui d'une c.6.p.1073.a.
part étendoient ce semble trop loin le commandement que e c.4.p.1070.
fait J.C, de vendre son bien[& de prier sans cesse,]& de l'au- 1071.
tre negligeoient le travail des mains, sur lequel S. Epiphane
fait des reflexions considerables.'Il reprend encore ces solitai- c.6.7.p.1073.b.
res non seulement de ce qu'ils se rasoient la barbe contre les c.
Constitutions apostoliques, & portoient de longs cheveux
contre le commandement de S. Paul, mais encore de ce qu'ils
affectoient de paroistre en public revétus de sacs & de cilices:
cette profession exterieure d'une vie austere & penitente ne
paroissant pas assez conforme à la simplicité des enfans de
l'Eglise qui servent Dieu dans le secret, & qui n'attendent
point leur recompense de l'estime & des louanges des hommes.

'S. Jean de Damas remarque encore d'autres opinions extra- Jo.D.de hær.p.
vagantes de ces heretiques,[que nous omettons en partie, par- 466.
cequ'il y en a quelques unes que nous ne voyons pas moyen
d'accommoder avec ce qu'en raportent les meilleurs auteurs:
& des fanatiques de profession peuvent bien avoir eu selon les
temps des folies differentes & mesme contraires:]'Car ce Saint p.466.b.
dit qu'il a tiré de leurs livres ce qu'il en dit.'On peut voir aussi Basilic.[illegible].p. 551.a.

ce qu'en dit Harmenopule dans les Basiliques de Leunclavius. Il remarque qu'ils avoient la Croix en horreur, qu'ils n'honoroient point la S[te] Vierge, ni S. Jean Battiste, ni aucun des Saints, hormis les Martyrs; qu'ils prenoient la liberté de se mutiler quand ils vouloient, qu'ils rompoient les mariages, qu'ils juroient & se parjuroient sans peine.'On remarque encore qu'ils établissoient des femmes pour maistresses de leurs sectes, pour instruire & pour gouverner non seulement les hommes, mais les prestres mesmes, deshonorant ainsi J. C, qui [seul] est le veritable chef de l'homme.

Cotel.g.t.3.p. 405.a.

[Quoique les Messaliens fussent contraires en tant de points à la foy de l'Eglise,]'ils ne se separoient pas neanmoins de sa communion, mais c'estoit parcequ'ils regardoient la participation du Corps & du Sang de J.C. comme une chose indifferente qui ne faisoit ni bien ni mal,'de quelque maniere & en quelque disposition qu'on s'en approchast. Car ils ne la recevoient point dutout comme un mystere qui nous sanctifie, & dont il faut s'approcher avec crainte & avec foy, parceque nous croyons & que c'est effectivement [la chair] vivifiante du Verbe incarné. [Ils recevoient encore apparemment l'Eucaristie dans le dessein de se cacher & de passer pour Catholiques.] 'Car c'estoit un de leurs artifices:[a]Et ils ne craignoient point pour ce sujet de nier impudemment leurs opinions lors mesme qu'on les interrogeoit; & aprés qu'on les en avoit convaincus, ils prononçoient anatheme contre tous ceux qui croyoient toutes les choses dont ils estoient eux mesmes persuadez,'leurs maistres leur ayant appris que ni les parjures, ni les anathemes ne leur pouvoient plus faire aucun tort, quand ils estoient une fois arrivez à la perfection, ou, comme ils disoient, à l'impassibilité.

Thdrt.l.4.c.10. p.672.c.d.
Cotel.p.403. 404.
Thdrt l.4.c.10. p.772.c.d. a c.d.
Cotel.p.405.b.c.

'Il paroist qu'il y a eu un jugement rendu contre les Messaliens, [dont on ne sçait autre chose, sinon que] quelques uns d'eux y furent anathematizez, & que ce fut avant le Concile d'Antioche, où ils furent aussi condannez par Flavien, [qui fut fait Evesque d'Antioche sur la fin de l'an 381. Voici ce que l'histoire nous apprend de ce second jugement.]

Phot.c.52.p.40.

'Flavien ayant appris qu'ils infectoient de leur venin la ville d'Edesse [en Mesopotamie,'y envoya une compagnie de moines qui les amenerent à Antioche,'avec leur chef nommé Adelphe, qui estoit alors extremement agé, pour y estre examinez.[b] Ils denierent tout,[c] & protesterent que les crimes dont on les accusoit, estoient de pures calomnies.

Thdrt l.4.c.10. p.673.a.
h.l.4.c.11.p.243. b.
b hist p.673.a.
c h.p.243.b.

'Mais Flavien les prit par une autre voie. Il fit semblant de se fascher contre les denonciateurs & les témoins, comme s'ils eussent esté des calomniateurs; & appellant Adelphe avec douceur, il le fit asseoir auprés de luy.' Il luy dit ensuite que ses denonciateurs, qui estoient des gents grossiers, 'encore tous jeunes & sans experience, n'entendoient rien dans ces matieres spirituelles. Mais nous, ajouta-t-il, qui avons vécu longtemps, nous savons bien quelle est la nature de l'homme : nous connoissons aussi par quels artifices les demons nous font la guerre, & nous avons mesme eprouvé quels sont les effets de la grace. Dites moy donc en verité comment vous tenez que le demon se retire, & que la grace du Saint Esprit vient devant nous. b|hif.p.674.a. b. h.p.243. hif.p.673.b.

'Adelphe flaté par ce discours, [a] crut avoir trouvé une personne toute preste à recevoir sa doctrine. Il avoua toutes les choses dont on l'avoit accusé, '& vomit tout le venin qu'il tenoit caché dans son ame.' Flavien le laissa dire : mais quand Adelphe eut achevé de decouvrir cette source de puanteur & d'ordure : Miserable, s'écria Flavien, qui a vieilli dans le crime, c'est ta bouche mesme qui te condanne, & non pas moy : tes levres ont porté témoignage contre toy mesme. Leur perfidie ayant donc esté reconnue, 'ils furent condannez par Flavien & par ceux qui estoient avec luy, savoir Byze de Seleucie, 'qui est nommé dans le Concile de Constantinople en 394, [b] Same dont l'evesché n'est point marqué, & S. Maruthas pasteur de la nation des Suphareniens, dit Photius.' Car le Synode assemblé par Flavien, (ce sont les termes de Photius,) estoit composé de ces trois Prelats, [qui apparemment s'estoient rencontrez à Antioche,] & de trente Prestres ou Diacres. b. a h.p.243.c. hif.p.673.c. d.674.a. Phot.c.52.p.37. Conc.t.2.p.1151. c. b Phot.c.52.p. 37. p.37.

'Adelphe [voyant qu'il estoit convaincu par sa propre confession,] & les autres avec luy, demanderent qu'on les admist comme penitens ; mais le Synode le refusa, voyant bien que leur penitence n'estoit qu'une feinte, puisqu'ils communiquoient par écrit, comme on les en convainquit, avec ceux mesmes qu'ils avoient anathematizez comme Messaliens ; [ce qui nous a fait dire qu'il y en avoit déja eu quelques uns de condannez.] 'Ainsi ils furent fouettez & anathematizez, & chassez de la Syrie, [d] & de tout l'Orient par Flavien, [e] qui manda à ceux de l'Osrhoene (où est Edesse,) tout ce qui s'estoit passé en cette rencontre ; & les Evesques de cette province luy écrivirent pour l'en remercier & approuver ce qu'il avoit fait. p.40. Thdrt.l.4.c 10. p.674.a. d h.l.4.c 11.p. 243.c. e Phot.c.52.p. 40.

[Nous n'avons rien qui nous determine l'année où tout cela

s'est passé, si l'on ne veut dire que ç'a esté à peu pres vers l'an 390.] 'Flavien d'Antioche, & Byze de Seleucie ayant assisté aussibien que S. Amphiloque au Concile de Constantinople le 29 de septembre 394, [& S. Maruthas ayant particulierement paru dans le V. siecle jusque vers l'an 412. Flavien ne fit sans doute chasser de Syrie que les Messaliens convaincus en personnes dans ce jugement; & il ne faut pas l'étendre à tous les autres de la mesme secte,] 'puisque S. Jerome aprés la mort de Flavien, appelle les Massiliens les heretiques de presque toute la Syrie: [ce qui marque assez qu'ils y estoient fort repandus.]

Conc.t.2.p.1151. b.c. — Hier.adCte.pr. p.260.c.

'Ceux donc qui furent chassez se retirerent dans la Pamphylie, où ils repandirent le poison de leur doctrine. [a] La Lycaonie mesme en fut infectée. Mais elle avoit S. Amphiloque pour conducteur & pour metropolitain, lequel s'eleva contre eux, & purgea son troupeau de la peste qu'ils y avoient apportée. [Il les poursuivit jusque dans la Pamphylie,]'& presida dans le Concile "qui se tint contre eux à Side [metropole de cette province,] où il se trouva 25 Evesques, qui manderent à Flavien d'Antioche par une epistre synodique, ce qui s'estoit passé dans leur assemblée. 'S. Amphiloque fit aussi des livres contre eux, où il les refuta plus exactement que personne, inserant dans ses écrits les propres termes dont ces heretiques se servoient, lesquels faisoient voir clairement combien ils estoient contraires à la foy.

Thdrt.l.4.c.10. p.674.a. — a p.673.a. — Phot.c.52.p.37. — NOTE 2. — Thdrt.h.l.4.c. 11.p.243.d.

'Cette heresie se repandit encore dans la petite Armenie, où elle infecta beaucoup de monasteres, [b] & trouva mesme quelque protection dans un Evesque. Flavien d'Antioche luy en écrivit par deux fois; & à la seconde il luy fit quelque plainte de ce support qu'il donnoit aux heretiques. 'Letoïus qui gouvernoit alors "avec beaucoup de reputation l'Eglise de Melitine en la mesme province, écrivit à Flavien pour s'informer de ce que c'estoit que cette heresie, & on luy envoya la condannation que le Synode [d'Antioche en avoit faite. Ayant donc sceu la verité des choses,] 'comme il estoit plein du zele de Dieu, il mit le feu aux monasteres, ou plutost aux tanieres de ces heretiques, & par ce moyen chassa les loups de sa bergerie. 'Il publia aussi des lettres contre eux.

hist.l.4.c.10.p. 672.d. — b Phot.c.52.p. 40. — p.40|Cotel.g.t. 3.p.401.a. — V. S. Gregoire de Nysse. — Thdrt.l.4.c.10. p.672.d. — h.l.4.c.11.p.243. d.

[c] S. Ephrem si celebre dans l'Eglise, "leur donna sa malediction devant que de rendre l'esprit, 'apparemment en 379. [d] S. Marcien qui estoit un illustre solitaire de l'Orient, avoit horreur de ces faux moines. 'On voit dans le vies des Peres com-

c Ephr.test.p. 603.1.d. — V.S.Ephrem §16. — d Thdrt.v.Pat.c. 3.p.792.a. — Vit.P.l.5.c.12. §9.p.613.2.

ment ils furent confondus par un saint solitaire d'Alexandrie, avec leur fausse maniere de prier toujours sans travailler.

'S. Nil dit qu'il faut beaucoup distinguer l'application continuelle des Saints à Dieu, de la paresse d'Adelphe, qui au lieu de porter les jeunes gents à abatre par plusieurs travaux les forces d'un corps plein de feu & de vigueur, leur a fait une loy de ne rien faire, sous pretexte de les faire prier toujours, & les a voulu porter à un repos qui n'est propre qu'à soulever leurs passions, & à donner à leur esprit la liberté de s'y entretenir, jusqu'à ce que cette priere imaginaire se perde elle mesme & s'evanouisse entierement. Il joint à Adelphe,"Alexandre [auteur de l'Institut des Acemetes, dont nous parlerons en un autre endroit. Il est certain qu'il fut persecuté pour ce sujet à Constantinople, & à Antioche par l'Evesque Theodote, qui gouverna depuis l'an 416 jusqu'en 428,]'& qu'on marque avoir écrit contre les Messaliens.

Nil.adMag.c.21. p.260.

V. son titre.

Cotel.g.t.3.p. 400.c.

'Nous apprenons de Photius qu'Attique de Constantinople, Sisinne son successeur avec son Concile, & Jean d'Antioche, ont écrit des lettres contre eux,"& ils les écrivoient principalement à la province de Pamphylie,[ce qui marque qu'elle en estoit plus infectée que les autres,]'& cela dura jusqu'au temps de Marcien.[a] On met encore S. Cyrille d'Alexandrie"entre ceux qui ont combatu les Messaliens.[Ils furent aussi condannez par le Concile œcumenique d'Ephese,]'& tres severement par la loy du 30 may 428.[b] Archelaüs qui a fait 24 anathematismes contre leurs"écrits, estoit Evesque de Cesarée en Cappadoce'avant Alype,[c'est à dire avant l'an 458. Et il seroit difficile de le placer autrepart qu'entre Pharetre qui persecutoit S. Chrysostome en 404, & Firme qui assista en 431 au Concile d'Ephese.]

Phot.c.52.p.40. m.f.

&c.

Jo.D.de hær.p. 467.c.d.

V.S.Cyrille d'Alexandrie § 89.

a Cotel.g.t.3.p. 400.c.

Cod.Th.16.t.5. l.65.p.187.

κεφαλαίων.

b Phot.c.52.p. 40.f.

p.41.a.

'Alype eleva à la prestrise un nommé Lampece,[qui servit ensuite sous Hormizè]Evesque de Comane[dans le Pont,]'& fut accusé de divers crimes, & de plusieurs choses ordinaires aux Messaliens. On remarque entre autres qu'il se moquoit de ceux qui chantoient les heures de l'office divin, leur reprochant qu'ils estoient encore sous la loy. Alype en ayant receu beaucoup de plaintes de Geronce Prestre & Abbé des moines de Glitide, manda à Hormize d'examiner cette affaire.' Hormize le fit, & Lampece convaincu partie par les témoins, partie par sa propre confession, fut deposé du sacerdoce par l'avis de tous ses juges, qui fut ensuite confirmé par Alype.'Alphée

m.

a.

m.

f.

Evesque de Rhinocorures[en Egypte,]fit neanmoins un écrit pour le défendre: mais quoique cet écrit n'eust rien de mauvais en luy mesme, Alphée ne laissa pas d'estre deposé comme coupable des mesmes erreurs, avec un autre Alphée Prestre son disciple, comme on l'apprenoit d'une relation écrite par Ptolemée fait Evesque de Rhinocorures[à la place d'Alphée,]& adressée à Timothée d'Alexandrie,[qui pouvoit estre le Salofacial, elu en 460 aprés que Timothée Elure eut esté chassé.]

Phot.c.52.p.41. a | a m.f.

'On remarque que Lampece est le premier Messalien qui ait violé le sacerdoce[de l'Eglise.][a]Il fit un écrit intitulé Testament, où il repandit diverses marques de son impieté, & qui fut refuté par Severe alors Prestre, & depuis usurpateur du siege d'Antioche.'On a quelquefois donné le nom de Lampeciens aux Messaliens.

Cotel.g.t.3.p. 400 c|Maxi.in Dio.p.88.c. | b Ibid.

[b]On leur donna depuis le nom de Marcianistes, à cause d'un Marcien banquier, qui vivoit, dit-on, du temps de Justinien & de Justin II.'S. Gregoire le grand parle d'un Prestre nommé Jean, accusé de l'heresie des Marcianistes, laquelle ce Saint ne connoissoit point; & il dit que les accusateurs de Jean avouerent en justice qu'ils ne la connoissoient pas non plus.'Il semble neanmoins qu'on parlast dans cette affaire d'Adelphe, de Savas[ou Sabas,]& des autres[Messaliens]condannez par le Concile d'Ephese.

Greg.l.5.ep.15. p.658.e. | ep.14.p.657.c.

'S. Maxime Abbé & Confesseur parle des Messaliens comme subsistans encore au VII. siecle, & pratiquant les infamies les plus detestables.'Photius témoigne que leur secte se renouvelloit de son temps dans la Cappadoce, avec son ancienne corruption, dont il avoit retiré quelques personnes.'Harmenopule marque qu'un Eleuthere de Paphlagonie y avoit encore ajouté de nouveaux crimes, '& que c'est en partie de là qu'est venue la secte des Bogomiles, celebre dans la decadence de l'Empire Grec.

Maxi.in Dio.p. 88.c.d. | Phot.c.52.p.41. m. | Basil.t.1.l.9.c. 18.p.551.m. | p.552.a.

SAINT PACIEN

SAINT PACIEN,

EVESQUE DE BARCELONE.

[ENTRE les plus illustres personnages que l'Espagne ait donnez à l'Eglise dans le IV. siecle, elle met avec raison S. Pacien qui estoit grand dans le monde, puisqu'il laissa un fils Prefet du Pretoire,] 'grand parmi les savans par son eloquence, grand dans l'Eglise par la qualité d'Evesque de Barcelone, & grand devant Dieu par sa chasteté & par la sainteté de sa vie.[S. Jerome s'est contenté de nous en donner cette haute idée, sans nous rien apprendre en particulier de ses actions, & sans nous en dire autre chose,] sinon qu'il mourut sous Theodose,[avant l'an 392,]dans une extreme vieillesse. Hier.v.ill.c.106. p.299.a.

'Il parle un peu plus distinctement de ses livres, entre lesquels il marque son ouvrage contre les Novatiens.'Dieu l'a conservé jusques à nous pour estre un des plus beaux monumens de la doctrine de l'Eglise, aussibien que de l'erudition & de la pieté de son auteur.'Le sujet en vint d'un nommé Sympronien qui demeuroit ce semble dans une ville proche de Barcelone, où il suivoit seul la doctrine des Novatiens, tous les autres estant Catholiques. Quoiqu'il ne fust pas connu de S. Pacien,[a] il luy écrivit neanmoins par un de ses domestiques,[b]pour le prier de luy rendre raison de la foy Catholique que le Saint soutenoit; '& il condannoit en mesme temps la penitence, sans s'expliquer autrement de son sentiment. De sorte que le Saint jugea que c'estoit un Montaniste.'Il trouvoit mauvais que l'Eglise prist le nom de Catholique,'& se vantoit de n'avoir rencontré personne dans toute la terre qui l'eust pu refuter, ni luy montrer que sa croyance fust fausse. a. Du Pin, p.310. 311. Paci.l.3.bib.P.t. 3.p.68.c|l...p. 56.b. l.1 p.49.d. a p.53.c. b p.49.d|l.2.p.54, d. l.1.p.50.d. p.51.b. a.

'S. Pacien luy témoigna par sa réponse, que s'il desiroit estre instruit sur ces difficultez, il devoit luy faire connoistre plus particulierement de quel sentiment il estoit:'mais que s'il cherchoit à disputer plutost qu'à connoistre la verité, il n'avoit rien l.1.p.49.50. p.51.a.b.

p.51.52. à luy dire.'Il fait voir ensuite que l'Eglise avoit droit & de
p.52.53. prendre le nom de Catholique,'& d'accorder aux penitens la
remission des pechez.

l.2.p.54.d. 'S.Pacien avoit fait cette lettre dans un esprit de paix & de
p.56.c. douceur,'sans dessein de blesser celui à qui il écrivoit.[a] Nean-
a p.54.c. moins Sympronien s'en offensa, & en luy récrivant, aprés luy
avoir dit qu'il avoit esté fort rejoui de sa lettre, il se plaignoit
p.56.c. aussitost qu'il l'avoit écrite avec aigreur,'& en protestant qu'il
p.54.e. l'aimoit, il l'accusoit d'estre en colere.'Il y témoignoit de l'esti-
me pour S. Cyprien; & en mesme temps, il donnoit à son peu-
ple des noms injurieux dont personne n'avoit entendu parler,
p.56.d|l.1.p.51.d. '& blasmoit S.Pacien de l'estime qu'il avoit témoignée pour les
b l.2.p.55. ouvrages de ce saint Martyr.[b]Il reprenoit le Saint d'avoir em-
ployé un demi vers de Virgile qu'il avoit appris estant enfant,
& il parloit luy mesme des muses comme eust pu faire un payen
& un disciple d'Hesiode.

d. 'Il nous accordoit le nom de Catholique, quoiqu'en soute-
nant qu'il appartenoit encore à d'autres plus qu'à nous,[c'est
p.55.a.b. à dire apparemment aux Novatiens.]'Car il s'avouoit enfin
pour estre de cette secte, quoiqu'avec peine & avec obscurité;
p.56.d.e. '& c'est pour ce sujet qu'il vouloit preferer Novatien à S. Cy-
p.55.56. prien, & soutenoit qu'il avoit esté martyrizé avant luy.'Il se
plaignoit aussi de ce que les Princes persecutoient ceux de cet-
te secte, ce qu'il rejettoit sur les plaintes que les Catholiques
avoient faites contre eux, quoique cela ne fust venu que du zele
que les Empereurs avoient d'eux mesmes pour la religion qu'ils
professoient.[L'histoire ne marque pas mesme de loix faites en
ce temps-ci contre les Novatiens, qu'entant qu'ils estoient
compris dans celles qui estoient publiées contre les heretiques
en general:"& on n'executoit pas mesme ces loix contre eux.] V.les Nova
p.54-57. 'S. Pacien répondit à toutes ces choses de la maniere qu'on tiens § 5.
p.54.b.c. le peut voir dans sa seconde lettre,'où il dit qu'il veut prendre
en bonne part tout ce qu'avoit dit Sympronien, aimant mieux
paroistre avoir moins d'esprit & d'intelligence, que trop de
p.55.c. subtilité & de finesse:'Que s'il parle quelquefois un peu forte-
ment, il fait comme l'abeille qui défend son miel avec l'aiguil-
c. lon:'Qu'au reste il ne pretendoit pas s'amuser à des disputes;
qu'il estoit assez occupé aux affaires de l'Eglise.

p.54.c|57.e. 'Sympronien outre la lettre qu'il écrivoit à S. Pacien, luy
ep.2.3.p.57.c.d. envoya encore un traité des Novatiens,'rempli d'un grand
nombre de propositions & de textes de l'Ecriture, pour mon-

trer qu'il n'eſt plus permis de faire penitence aprés le batteſme, que l'Egliſe ne peut point pardonner un peché mortel, ou plutoſt qu'elle perit elle meſme en recevant les pecheurs. 'C'eſt à quoy S. Pacien répond par ſa troiſieme lettre, où il ex- ep.3.p.69.b.
plique tous les paſſages que les Novatiens avoient alleguez contre la remiſſion des pechez.'Cette lettre qui eſt beaucoup 2.p.57.c.
plus longue que les autres, merite bien le nom d'un traité, & S. Pacien le luy donne.'Il y parle amplement de l'origine du 3.p.60.
ſchiſme des Novatiens,'& il eſt viſible qu'il avoit bien lu les p.68.a.
lettres de S. Cyprien dont il en cite pluſieurs.'Il cite auſſi le 3.p.68.a.
livre de Tertullien ſur la penitence, qu'il avoit fait, dit-il, eſtant Catholique.

'Il fit cet ouvrage avec ſa ſeconde lettre dans l'eſpace de 40 2.p.56.c.
jours. Il y traite partout Sympronien de frere & de ſeigneur. 'Il luy promet un autre écrit, non pour refuter les heretiques, 3.p.69.b.
mais pour luy propoſer la doctrine orthodoxe.[Nous n'avons pas cette piece, qui ſans doute aura eſté la plus belle.

On ne peut pas douter qu'il ne fuſt Eveſque en ce temps là,] '& il le marque quelquefois expreſſément:[a] Et meſme puiſqu'il p.62.d.
met déja les Apollinariſtes au nombre des heretiques,[il ne a 1.p.51.c.
peut avoir écrit qu'aprés l'an 377, cette hereſie n'ayant point eſté condannée juſques alors ſous le nom d'Apollinaire.

Outre cet ouvrage qui eſt le plus conſiderable de ceux qui nous reſtent de S. Pacien,]'il compoſa divers opuſcules, entre Hier.v.ill.c.106.
leſquels S. Jerome remarque celui qu'il appelle Κέρϐον. Je ne p.299.a.
ſçay ſi c'eſt pour κέϐρον *hinnulum*, ou ſi pour quelque raiſon particuliere il a mieux aimé mettre κέρϐον en lettres greques, que *cervum*. Mais toujours il eſt aſſez viſible que c'eſt ce que'Saint Paci. de pœni.p.
Pacien appelle luy meſme *cervulum*, un petit cerf, qui eſtoit 69.c.
quelque folie mélée peuteſtre d'infamie, contre laquelle il marque qu'il avoit fait un écrit: mais que plus il avoit pris de peine à la combatre, plus on s'eſtoit efforcé de la maintenir & de la rendre encore plus achevée.

'On voit auſſi par S. Ambroiſe que le peuple faiſoit quelques Amb.pſ.41.p.
folies au commencement de l'année avec un cerf.[b] Un Canon 767.c.
d'Auxerre, & un ancien penitentiel marquent la meſme folie b Nil.n.p.380.381.
qui ſe faiſoit le premier de janvier:'& S. Nil en parle de meſ- ep.81.p.97.
me dans l'Orient.'On croit que c'eſt le meſme deſordre que n.p.380.381.
les anciens ont marqué, lorſqu'ils ſe plaignent qu'on ſe deguiſoit ce jour là en beſtes, & cette conjecture paroiſt aſſez probable,]'quoique le meilleur ſoit de ne rien aſſurer en ces matie- P.Aur.ort.11.9.
p.615.

p.513.514. res sujettes à diverses conjectures.' Petrus Aurelius raporte de divers auteurs[1] les folies que l'on commettoit autrefois au premier jour de l'an. 1.

[Nous n'avons plus l'écrit de S. Pacien sur ce petit cerf, mais il en parle dans son Exhortation a la penitence, qui est une excellente piece, aussi pleine de pieté que d'eloquence, & qui a beaucoup de raport à l'air de S. Cyprien.]' Il avoit parlé plusieurs fois à son peuple sur ce sujet, mais il se resolut de luy en laisser mesme quelque chose par écrit; ce qu'il fait par cette piece qui est comme une lettre pastorale qu'il luy adresse.' Il témoigne que les richesses de sa ville estoient mediocres, ce qui l'empeschoit de tomber dans les excés des grandes; mais il y en avoit encore assez pour exercer son zele & sa charité episcopale qui paroist tout à fait dans ce traité.

Paci. de pœni. p. 69.d.

p.73.d.

p.75. 'Nous avons encore un discours de luy aux catecumenes, Du Pin, p.309. [duquel Bellarmin ne croit pas qu'il y ait sujet de douter;]' & Mr du Pin le reçoit sans aucune difficulté. [Il ne semble pas neanmoins avoir la beauté du style des deux autres pieces, peut-estre parceque c'est un discours prononcé sur le champ, & non composé à loisir.

Voilà tout ce que nous trouvons touchant la vie & les écrits Hier.v.ill.c.106. p.299.a. de ce Saint.]' Il mourut, comme nous avons dit, sous Theodose, avant que S. Jerome fist son traité Des écrivains ecclesiastiques,' c.135.p.303.b. c'est à dire avant l'an 392.[a] L'Eglise honore sa memoire le 9e de mars, auquel elle est celebrée avec solennité dans l'eglise de Barcelone.[b] Lampius qui ordonna S. Paulin Prestre à Barcelone [le jour de Noel à la fin de l'an 393, pouvoit estre son successeur.]

a Boll.9.mars, p. 4.

b Pauli.ep.45.p. 400.

Hier.v.ill.c.132. p.303.a.b. 'S. Pacien laissa un fils nommé Dexter, grand dans le siecle, & amateur de la foy de J. C.[c] Et on ne doute pas que ce ne soit le mesme Dexter Prefet du Pretoire, à qui S. Jerome dont il estoit ami, adresse son livre des auteurs ecclesiastiques, l'ayant composé à sa priere en la 14e année de Theodose, [qui est l'an 392.]

c p.261|in Ruf.l. 2.p.223.a|Bar.9. mars.

Cod.Th.t.6.p. 357.2. 'On voit par diverses loix qu'il estoit" Intendant du domaine en 387 sous Theodose, & Prefet d'Italie en 395 sous Honoré.[d] Saint Jerome dit qu'on croyoit que ce Dexter avoit composé une histoire mélée de toutes sortes de choses, & que mesme il la luy adressoit, mais qu'il ne l'avoit point encore lue. [Les Espagnols

" Comes rei privatæ.

d Hier v.ill.c. 132 p.303.b.

1. Un sermon attribué à S. Augustin parle de ceux qui *cervulum facientes, in ferino se vellent habitu commutare*,[a] & dans un autre, *cervulum sive juvencam, aut alia qualibet portenta &c. induti ferino habitu, & cervo aut capreæ similem fieri. - Sordidissimam turpitudinem de hinnicula vel cervulo exercere.*

Aug. ap.129.p. 23 .a.

a f.130.p. 36.a.

b p.2 5.c.

c Aug.f.215.p.367.2. a.

nous ont donné une chronique qui luy est attribuée. Ils le nomment L. Flavius Dexter. Mais Miræus & Bollandus, quoique sujets des Espagnols, & tous les savans avec eux, demeurent d'accord que cet ouvrage est une supposition toute pure.]

S. PHILASTRE, EVESQUE DE BRESSE, ET CONFESSEUR.

[NOUS n'avons rien à dire sur le pays & la famille de S. Philastre.] Il quitta, comme Abraham, Sur.18.jul.p.211,
sa patrie, sa parenté, & la maison de son pere, §2.
& se depouilla de tous les empeschemens du siecle pour suivre le Verbe de Dieu.'Il s'exer- §3.
ça dans une continence tres exacte, passa les nuits à étudier les saintes Ecritures, & chercha avec ardeur la sagesse de Dieu, en prenant J.C. pour son partage. S'estant par ce moyen rempli de tous les thresors de la science celeste qui sont cachez en J.C, il fut ordonné Prestre, & établi dispensateur de la parole divine.

'Il ne laissa pas cette grace inutile; & rempli du S. Esprit, §3.
il parcourut, à l'imitation de S. Paul, presque toutes les provinces de l'Empire, allant mesme par les villages & les maisons de la campagne pour y prescher la verité, & y combattre non seulement le paganisme & le Judaïsme, mais encore toutes les heresies, & principalement celle des Ariens, dont la fureur se rendoit alors redoutable à toute l'Eglise. [Et c'est peutestre ce qui l'empeschoit de demeurer fixe en un mesme lieu.] Mais il s'acquitoit de cet emploi avec une foy si fervente & si genereuse, qu'il endura mesme le fouet, & s'estima heureux de porter imprimées sur son corps les marques de J.C.

'Il fut à Milan un fidele gardien du troupeau de J.C, avant §3.
que S. Ambroise en eust esté fait Evesque, & il s'opposa vigoureusement à Auxence Arien, [qui occupa cette Eglise depuis l'an 355 jusques en l'an 374.]'Baronius dit que ce fut luy qui fit Bar.369.§27.
fouetter S. Philastre: [mais on n'en voit pas de preuve, non plus

Fert.p.445. que de]'beaucoup d'autres choses que les modernes disent de
Sur.18.jul.p.211. luy.'Il demeura aussi à Rome un temps considerable, & il y
§ 3. convertit beaucoup de personnes par les discours qu'il faisoit tant en public qu'en particulier.

§ 4. 'Ce fut aprés avoir esté en tant d'endroits pour sauver les ames,
p.212.§ 1. que la ville de Bresse le possеda enfin.'Rampert qui remplissoit
§ 4. son siege l'an 838,'dit qu'il fut le settieme Evesque de Bresse,
Ugh.t.4.p.729.c. 'quoiqu'on le fasse aujourd'hui le dixieme.ᵃEntre ses predeces-
a Hil.fr.1.p.20. seurs nous connoissons Ursace qui assista en 347 au Concile de
Boll.16.feb.p. 886.§ 2|Ugh.t.4. p.729. Sardique:'D'autres l'appellent Ursicin: Il est honoré"comme Saint le premier jour de decembre.ᵇOn met entre luy & Saint &c.
b Ibid. Philastre, Faustin qui est aussi honoré"comme Saint le 15 & 16 de fevrier. Il n'y a que les nouveaux qui en parlent; & ils en &c.
Boll.§ 4.5. disent peu de choses.'On pretend que ses reliques ont este honorées depuis l'an 1107 qu'elles furent decouvertes.

Sur.18 jul.p.211. § 4. [Mais quoy qu'il en soit de ces Saints,]'S. Gaudence assure que la ville de Bresse estoit comme toute sauvage lorsque Saint Philastre son predecesseur en fut fait Evesque. Elle souhaitoit neanmoins d'estre cultivée: & si elle estoit dans l'ignorance de la science spirituelle, elle meritoit cet eloge qu'elle desiroit
§ 5. beaucoup d'en estre instruite.'S. Philastre commença donc à y travailler, pour faire quelque fruit dans cette ville aussibien
§ 4. que dans les autres.'Comme un bon laboureur il arracha d'abord par la racine une horrible forest de diverses erreurs: & prenant en main la charue de la doctrine[du salut,]il tourna avec de grands efforts cette terre inculte.[Dieu benit]l'assiduité avec laquelle il la cultiva, &[luy fit la grace de]changer cette terre en friche en une terre fertile, où il jetta abondamment la semence des preceptes vivifians[de Dieu.

Ce que S. Gaudence dit de ses vertus, est digne d'un Saint qui
p.211.§ 6. décrit la vie d'un Saint.]'Il a sceu, dit-il, allier une douceur admirable dans sa conduite avec l'ardente ferveur[dont son ame bruloit pour Dieu.]La sublimité de sa science estoit merveilleusement relevée par sa profonde humilité. Avec une connoissance parfaite des choses du ciel, il demeuroit dans une ignorance presque entiere des choses de la terre. Insensible à la gloire qui vient des hommes, il veilloit uniquement à faire rendre à Dieu l'honneur qui luy est dû. Deraché de ses propres interests il ne recherchoit que ceux de J.C. Il ne se mettoit nullement en peine ni des bonnes graces ni de la faveur du monde. Toujours appliqué au service de Dieu, lorsqu'il parloit aux

hommes, il ne travailloit qu'à les luy gagner.'On voyoit aisément où estoit son thresor en voyant où se portoit son cœur. Et qui peut assez admirer une pratique de ce saint Evesque ? Il n'avoit que du mepris pour tout ce qui s'estime dans le monde comme rare & precieux : mais il se plaisoit par une charitable ambition à enrichir les pauvres marchands qui trafiquent des choses les plus communes, en le leur payant avec prodigalité. C'est ainsi qu'il contoit pour peu de ne faire l'aumosme qu'à ceux qui font profession de mendier. Il étoufoit tout mouvement de colere dans sa naissance : il estoit toujours prest à pardonner les injures. Il excelloit en patience: il gagnoit les cœurs par sa douceur. Il estoit fort embarassé quand il s'agissoit de chastier: mais il ne deliberoit point quand il falloit pardonner. Il avoit des manieres tout à fait aisées. Il se communiquoit avec une bonté surprenante à toutes sortes de personnes, de tout age, de tout sexe, de toute condition; & il ne distinguoit par une amitié particuliere que les personnes les plus viles & les plus meprisables en apparence. Quoiqu'il fust vétu d'habits tres communs, il estoit fort propre dans sa simplicité. Il plaisoit, mais sans artifice : il estoit negligé, mais sans affectation : enfin dans un exterieur nullement étudié il decouvroit la pureté interieure de son ame. p.212.

'Le mesme Saint loue autrepart la voix si savante de Saint Philastre, qui se faisant entendre de tous costez dans l'Eglise de Bresse, l'avoit fondée par la grace du Saint Esprit dans la foy de la Trinité adorable, l'avoit établie dans une vraie esperance, l'avoit affermie dans une parfaite charité, l'avoit elevée aux vertus[du Christianisme,]& l'avoit laissée dans la paix[de J.C. Gaud.b.16.p.58. d.e.

Saint Gaudence fut luy mesme une preuve de la vertu de ce
1. Saint,'qu'il appelle son pere,[a]à la sollicitude duquel[1] il dit qu'il d.
a eu part.[b] Il eut encore pour disciple Benevole officier de Va- a Sur.18.jul.p.211.§ 5.
V.S.Ambroise § 50. lentinien, qui n'estant pas mesme encore battizé,'aima mieux b Gaud.pr.p.1.
perdre sa charge que de dicter un rescrit contre l'Eglise Catholique, par ordre de l'Imperatrice Justine. Il fit voir par cette constance à défendre la foy, qu'il avoit esté instruit par la doctrine admirable de Philastre cet homme qui se rendoit en toutes choses l'imitateur des Apostres.

[Il a encore laissé à l'Eglise un autre monument de sa pieté & de sa science,]'dans le livre qu'il a écrit de toutes les heresies Bib.P.t.4.1.p.1.

1. ego autem minima ejus pars.

Aug.h.p.3.2.a. qui avoient paru jusques à son temps.'S. Augustin qui en parle, dit qu'il y contoit 28 heresies qui avoient paru dans le Judaïsme avant J.C, & 128 qui estoient venues depuis. Il n'y en a que 121 depuis J.C. dans l'edition de la bibliotheque des Peres :[mais cela n'est pas fort considerable. Nous ne nous arrestons pas non
Phila.c.105.p.29.a. plus à ce qui est dit dans ce traité,]'qu'il y avoit déja 400 ans
a c.111.p.32.d. passez depuis la naissance de J.C;[a] & dans un autre endroit, qu'il y en avoit 430.[Car il est certain, comme nous dirons,"qu'il est mort avant l'an 397, mais il n'est pas difficile qu'il ait conté da- NOTE.
c.84.p.21.a.b. vantage sur quelque mauvais calcul.'Si les heretiques qu'il nomme Abstinens[sont les Priscillianistes, comme il y a assez d'apparence, il n'a écrit qu'aprés l'an 380, auquel cette heresie commença à eclater dans l'Espagne.]

Aug.hær.t.6.p.5.2.c.& alibi. 'Saint Augustin trouve que S. Epiphane, dont neanmoins il
b p.3.2.b. n'avoit vu que l'abregé,[b] a mieux écrit des heresies que Saint Philastre, & qu'il est beaucoup plus docte & plus habile.'Il semble reconnoistre que S. Philastre met au nombre des here-
h.53.p.11.2.c|58.p.12.1.c. & alibi. sies diverses choses qui ne le sont pas.'Il ne laisse pas neanmoins
c Greg.l 6.ep.4.p.704.d. de se servir de son ouvrage.[c]S. Gregoire Pape le met entre les principaux de ceux qui avoient écrit contre les heresies,[d]&
d ep.15.p.715.c. cite un endroit de son ouvrage.[e] Il y en a qui font S. Philastre
e Boll.15.feb.p.806.c. auteur des actes de S.Faustin & S. Jovite, que l'Eglise de Bresse honore comme ses fondateurs; mais le style & la maniere d'écrire toute differente de son livre des heresies, fait voir que ces actes ne sont point de luy ;[sans parler des autres raisons qu'on
Ugh.t.4.p.726.b. y pourroit ajouter.]'Quelques uns luy attribuent aussi les actes de S^{te} Afre Vierge & Martyre à Bresse, où on l'honore le 24 de
Boll.24.may,p.274.a. may.'Mais ces actes ne sont que les leçons de l'ancien breviaire, composées des actes de S. Faustin & de quelques additions encore plus nouvelles & moins probables: en sorte que les Italiens mesmes d'aujourd'hui ne les citent qu'en tremblant sans oser s'y assurer.

Amb.con.Aq.t.5. 'S. Philastre assista avec S. Ambroise & divers autres Saints
f Bar.384.§ 26. au Concile tenu à Aquilée l'an 381.[f] Saint Augustin qui vint à
Aug.hær.p.3.2. Milan l'an 384,[& y demeura jusques en 387,]'écrit qu'il y avoit vu S. Philastre.

Sur.18.jul.p.212.§ 7. 'Ce Saint quitta enfin la terre, & s'en alla à celui qu'il avoit toujours aimé, le 18 de juillet, auquel sa feste est marquée dans
Bar.18.jul.g. le martyrologe Romain.'On n'en sçait pas l'année, mais ce fut
Gaud.h.16.p.58.b. toujours du vivant de S. Ambroise,'qui établit S. Gaudence
g Ugh.t.4.p.729. successeur de S. Philastre,[& ainsi avant l'an 397.][g]On pretend qu'il

qu'il n'a gouverné que huit ans, & on tient qu'il fut inhumé dans une eglise de S. André. 'Il semble que son chef ait esté enterré separément de son corps. Il fut mis sous un autel dedié sous son nom, sur lequel tous les Evesques ses successeurs celebrerent les prieres de la Messe.' Le jour de sa mort fut festé dés le temps de S. Gaudence.' Ses successeurs observerent la mesme chose, & défendirent toujours au peuple de travailler ce jour là,' ce qui fut autorisé par quelques miracles.

Sur.18.jul.p.212. § 1. § 7. § 1. p.215.§ 13.14.

'S. Gaudence ne manquoit point en cette feste là de faire ressouvenir le peuple des vertus de son pasteur ; & aprés en avoir dit beaucoup de choses, il en trouvoit toujours davantage qu'il n'avoit point dites. De tous ces sermons, il ne nous reste que celui qu'il fit la quatorzieme année [de son episcopat, & c'est de ce sermon que nous avons tiré la plus grande partie de ce que nous avons dit.]'Il est cité par Rampert,[a] qui ajoute qu'on attribuoit encore à S. Gaudence une hymne en rhythme qu'on chantoit à la louange de S. Philastre. [Ce pouvoit estre des rhythmes des Latins qui n'estoient qu'une prose plus nombrée; car pour les vers rimez, comme les Leonins, ils sont beaucoup plus nouveaux que S. Gaudence, & que Rampert mesme.

p.212.§ 7. p.213.§ 7.11. a § 12.

'Ce fut ce mesme Rampert 32[e] Evesque de Bresse depuis Saint Philastre, qui trouvant que le corps de ce Saint n'estoit pas assez honoré au lieu où il reposoit, le tira de terre le 8 d'avril 838, avec beaucoup de crainte, accompagné des Prestres de la pieté desquels il se tenoit assuré, aprés en avoir consulté" tout son Clergé, & s'y estre preparé par les jeûnes & par les prieres. Le lendemain il le transporta à l'autel de la Vierge dans la cathedrale d'hiver ;'& le 12 de may, il l'y enterra dans un tombeau de marbre aprés les jeûnes & les prieres. Il raporte divers miracles qui se firent à cette translation, & ensuite par l'intercession du Saint.'On l'honore encore aujourd'hui comme un des patrons de la ville,[b] & on garde son corps dans la cathedrale, qui porte le nom de la S[te] Vierge.

§ 1. *sacerdotibus meis.* § 2. Ugh.t.4.p.729.d. b p.722.d|723.c.

SAINT JUST

EVESQUE DE LION,

ET SOLITAIRE.

[SAINT Juſt eſt le plus illuſtre Eveſque qu'ait eu l'Egliſe de Lion depuis S. Irenée juſques à S.
Sur. 2. ſept. p. 11. § 1. Eucher.]'Sa vie paroiſt écrite''aſſez longtemps quondam. aprés ſa mort, [d'où vient peuteſtre qu'elle contient plus d'eloges generaux que de faits particuliers : mais ſon ſtyle grave, ſaint, majeſtueux, & plein d'elegance, peut faire juger qu'elle eſt ou de Conſtance celebre Preſtre de Lion, qui écrivit celle de Saint Germain d'Auxerre ſur la fin du V. ſiecle, ou de quelque autre auſſi ancien au moins. On voit qu'elle a eſté connue & ſuivie par Florus, Adon, & d'autres martyrologes : Et''des perſonnes M. le Maiſtre aussi habiles que judicieuſes, ont cru qu'elle meritoit d'eſtre traduite toute entiere.]

§ 2. 'Selon cette hiſtoire, S. Juſt fut quelque temps''Diacre de Note 1. Vienne, & fut''fait enſuite Eveſque de Lion, [qui apparemment Note 2. eſtoit alors la métropole non ſeulement de ce qui fait aujourd'hui l'archeveſché de Lion, mais encore de ce qui eſt compris dans ceux de Rouen, de Tours, de Sens, de Paris, & de Beſançon, c'eſt à dire de tout ce qui portoit le nom de Gaule Celtique ou
Paul. ill. p. 82. Lionnoiſe.]' Selon tous les catalogues des Eveſques de Lion, il
Hil. fr. 1. p. 20. en a eſté le treizieme Eveſque, & a ſuccedé à Veriſſime,'qui aſſiſta [en l'an 347] au Concile de Sardique. [On ne dit point
Sur. 2. ſept. p. 11. § 2. quand S. Juſt fut fait Eveſque,]'mais ſeulement qu'il le fut durant beaucoup d'années juſques en 381. [Ainſi ce peut eſtre
Conc. t. 2. p. 906. b. l'Eveſque Juſte]'qui ſe trouva l'an 374 au Concile de Valence.

[S. Ambroiſe fut fait Eveſque à la fin de la meſme année. Nous avons deux lettres de luy à un Eveſque du nom de noſtre Saint ; & je ne voy rien qui empeſche de croire que c'eſt luy
Amb. in Exod. t. 1. p. 459. d. meſme à qui elles ſont adreſſées.]'Une de ces lettres eſt ſur un endroit de l'Exode dont Juſt luy avoit demandé l'explication,

Saint Ambroise le qualifie son frere; [ce qui convient à un Evesque,] & il témoigne que Just luy avoit demandé qu'ils quittassent les discours ordinaires dont on remplit les lettres, pour ne les employer qu'à s'entretenir des Ecritures. [Cela marque une grande pieté dans S. Just, & une grande union avec S. Ambroise.] 'S. Ambroise écrit l'autre lettre pour montrer que l'Ecriture sainte ne manque point de l'art qui luy est necessaire. ep.10.p.191.

'La vie de S. Just nous assure qu'il gouverna son Eglise avec beaucoup de pureté, d'integrité, de modestie, de patience, qu'il prit un grand soin des pauvres, qu'il observa les commandemens de Dieu avec une fidelité tres exacte, 'qu'il s'appliqua avec soin aux fonctions de sa charge, & à l'avancement de son peuple; '& qu'en un mot il surpassoit par la splendeur de toutes sortes de vertus ceux mesmes qui estoient illustres entre les Pontifes du Seigneur. 'Il fit neanmoins une faute, ou plutost il crut l'avoir faite, [& Dieu le permit ainsi,] 'afin qu'aprés avoir esté grand dans les fonctions de l'episcopat, il devinst encore plus grand par l'abandonnement volontaire qu'il en fit. [Voici donc quel fut le sujet de sa retraite.] Sur.2.sept.p.11. § 2. § 4. § 2. § 3. § 4.

'Un homme attaqué par un accés de fureur, [peutestre dans quelque fievre chaude,] sortit de chez luy l'épée à la main, & en perça diverses personnes qu'il rencontra devant luy. Cela fit un grand bruit, & le peuple commença à courir en foule aprés luy pour l'arrester. Il se défendit avec son épée; & comme son accés commençoit à diminuer, il s'enfuit dans l'eglise dont il ferma les portes sur luy. Le respect de ce lieu saint le garantit durant quelque temps contre la fureur du peuple; mais cela n'empescha pas que la sedition n'augmentast, jusque là qu'on menaçoit de mettre le feu à l'eglise. S. Just ne croyant donc pas la pouvoir défendre, se contenta de la parole qu'un des plus qualifiez luy donna avec serment, qu'on ne feroit aucun mal au meurtrier, & qu'on le tiendroit seulement quelque temps en prison afin d'appaiser le peuple; & sur cette parole il mit le meurtrier hors de l'eglise. Mais le peuple dés qu'il l'eut en son pouvoir, luy mit une corde au pié, & le traina par la ville jusques à ce qu'il eust rendu le dernier soupir. Le saint Evesque fut extremement touché de cet evenement, se croyant coupable du crime que le peuple avoit commis: & sa douleur fut si violente, 'qu'il se resolut de renoncer à l'episcopat pour s'aller cacher dans quelque pays étranger. § 3. § 4.

§ 4. 'Il executa cette resolution au retour d'un Concile où il avoit
Th.R.t.8.p.71. esté appellé en Italie, 'c'est à dire sans doute du grand Concile
1. d'Aquilée, 'où il assista"au mois de septembre l'an 381,* en qua- V.S.Ambroise 27.
a Conc.t.2.p. 979.a.b|Amb.t.c. Aq.p.70. lité de deputé de la Gaule[Celtique,]b & 'où il condanna des *Note 3.
b Amb.p.178.a. premiers Pallade Evesque Arien.[Ainsi on a quelque sujet de croire qu'il communiqua avec S. Ambroise, & les autres saints Evesques de ce Concile, le dessein qu'il executa aussitost aprés.]
Sur.2.sept.p.11. §4. 'Car aprés estre revenu du Concile, il ne voulut pas mesme rentrer dans Lion, depeur que l'amour que tout le peuple avoit pour sa vertu, ne l'y retinst malgré luy: mais[y ayant fait savoir qu'il renonçoit à l'episcopat,] il s'arresta en un lieu nommé [1] Torrente pour y recevoir ses amis qui voudroient luy venir 1.
dire adieu. Il s'y vit neanmoins environné d'une grande foule de peuples, qui en pleurant le conjuroient de ne les point abandonner : de sorte que craignant qu'ils ne l'arrestassent, il se retira secrettement sans en avoir averti personne, & sans estre accompagné de qui que ce fust. Neanmoins un jeune Lecteur de son Eglise nommé Viateur, courut aprés luy, & l'atteignit à Marseille où il estoit prest de faire voile sur un vaisseau qui alloit à Alexandrie. Le Saint fut surpris de le voir, & ne put luy refuser de le recevoir en sa compagnie. Ils s'embarquerent donc ensemble, & il semble que durant le voyage le Saint ait esté reduit à recevoir sa nourriture de quelques Egyptiens idolatres qui estoient sur le vaisseau.[Ainsi il faut qu'il n'eust emporté aucun argent,]ne voulant avoir uniquement que Dieu pour appui, comme le dit l'auteur de sa vie.

§ 5. 'Quand il fut arrivé en Egypte, il s'y retira parmi les saints ermites, à qui il cacha & sa dignité & son nom mesme, pour se pouvoir humilier davantage, & se rabaisser audessous de tous les autres. Cet artifice de son humilité luy réussit longtemps : mais enfin une personne des Gaules estant allé visiter les solitaires, l'y reconnut dans une grande assemblée de ces moines, & s'estant jetté à ses genoux, declara aux autres qui il estoit. Ils admirerent une si grande humilité, & furent ravis de pouvoir effacer par les honneurs qu'ils luy rendirent depuis, la faute innocente qu'ils avoient faite de traiter un Evesque comme un laïque.

§ 6. [Quand on eut appris à Lion le lieu de sa retraite,]'Antioque Prestre de cette Eglise, qu'il aimoit beaucoup, fit exprés le

1. Theophile Raynaud t.8.p.70.2, semble vouloir que ce soit Tournon[qui est à pres de vingt lieues de Lion : C'est un peu loin pour cette foule de personnes qui y vinrent.]

voyage d'Egypte pour le visiter. On tient que le Saint le connut par l'Esprit de Dieu, qu'il marquoit mesme quelquefois les lieux où il logeoit dans sa route, & qu'il prophetiza le jour qu'il devoit arriver auprés de luy. [Antioque s'en retourna depuis à Lion,] dont il fut enfin fait Evesque, ayant esté jugé digne d'estre le successeur de S. Just. L'Eglise l'honore en effet au nombre des Saints le 15[e] jour d'octobre, auquel il est marqué par Usuard & Adon, qui le louent de s'estre acquité de ses fonctions avec beaucoup de vigilance, & Adon a remarqué la visite qu'il avoit rendue à Saint Just.' On loue particulierement § 6.
l'austerité de sa vie.' Il fut enterré dans l'eglise des Macabées. Ado, 15. oct.

'S. Just passa donc plusieurs années dans le desert à mener une Sur. 2. sept. p. 12.
vie qui approchoit de celle des Anges,[a] dans la compagnie de § 6. a Flor. 2. sept.
Saint Macaire & de S. Paphnuce, dit un auteur du IX. siecle. [C'estoient les plus illustres Peres de la solitude de Sceté.]' Il Sur. § 5.
trouvoit là toute sa joie dans les jeûnes & dans les prieres, ausquelles il employoit aussibien la nuit que le jour. Il ne cessoit point d'interceder auprés de Dieu pour les Fideles de Lion, qu'il n'avoit quittez que de corps, & avec lesquels il estoit toujours par son affection & par ses prieres. Il sembloit n'avoir cherché la solitude que parcequ'il pouvoit s'y occuper de Dieu seul, & y donner une entiere liberté à ses larmes, afin d'obtenir plus aisément ce qu'il luy demanderoit pour eux.

'Il arriva ainsi au temps qui devoit finir ses grands travaux, § 6.
& le faire passer dans le Ciel. Le jeune Viateur estoit toujours auprés de luy, & comme il luy demandoit dans l'affliction dont il estoit pressé, à qui il le laissoit [pour avoir soin de son ame,] le
» Saint luy répondit : Ne vous troublez point, mon fils, comme
» si vous estiez abandonné de secours ; vous me suivrez dans peu
» de temps. Cela arriva en effet [au bout de huit jours.]' Car on Ado.
Note 4. marque la feste de la mort de S. Just' le 14 d'octobre,' & celle de Ado, Usuard.
S. Viateur le 21 du mesme mois.' Quelques uns tirent aussi d'un Lit. chr. t. 1. p.
calendrier de l'Eglise de Lion, que le 14 d'octobre est le jour 319.
auquel Saint Just quitta l'episcopat pour s'aller cacher dans le desert.' Il y a aussi des martyrologes anciens qui marquent ce Flor. p. 917. 919.
jour là une translation de son corps.

'Ceux de Lion témoignerent aprés la mort du Saint combien Sur. 2. sept. p. 12.
ils l'avoient aimé. Car ils allerent jusque dans les solitudes de § 7.
l'Egypte pour chercher son corps. Ils le raporterent avec joie, & le receurent avec des larmes de tendresse.' On raporta en Ado, 2. sept.
mesme temps le corps de S. Viateur, & on les mit avec bien du

respect dans l'eglise des saints Martyrs Macabées le 2 de septembre, auquel la feste de S. Just est encore marquée par Adon. Elle l'est le mesme jour par Florus, Usuard, Vandelbert, & plusieurs autres. [Cette ceremonie se fit peutestre conjointement

Flor.p.802. avec la dedicace de l'eglise où on mit son corps.]'Car de tres anciens martyrologes mettent ce jour là" la feste de S. Just, & *depositio.*

Bed.t.3.p.324| Flor.p.722. la dedicace de son eglise.'Le martyrologe attribué à Bede, & plusieurs autres marquent le 4 d'aoust la reception de son corps

Liri.chr.t.1.p. 319. à Lion lorsqu'on l'apporta du desert:'Et il paroist qu'on en fait

a Sid.l.5.ep.17.p. 148. quelque memoire dans le breviaire de Lion.[a] S. Sidoine parle de la feste de S. Just qui se faisoit tous les ans[vers le milieu du V. siecle,]au tombeau de ce Saint dans une fort grande eglise,

p.149. b p.151. c p.148. d p.148. 'au commencement de l'autonne:[b]L'Evesque s'y trouvoit,[c] & tout le peuple y celebroit les vigiles des devant le jour:[d] Le clergé & les moines y chantoient l'office alternativement.

[Nous avons encore un illustre monument de la feste de S. Just, dans la Conference que les Catholiques eurent avec les

Conc.t.4.p. 1318.b.c. Ariens sous Gondebaud Roy de Bourgogne, vers l'an 500.]'Les Catholiques voulant s'assembler sans qu'il parust que ce fust à dessein, Estienne[Evesque de Lion]prit l'occasion de la feste de S. Just, à laquelle il se faisoit toujours un grand concours de peuple, à cause des frequens miracles que ce Saint operoit alors. Estienne écrivit donc à beaucoup d'Evesques pour les inviter à cette solennité; & quand ils furent arrivez, ils allerent trou-

p.1319.d.e. ver Gondebaud,'qui leur accorda la Conference pour le lendemain qui estoit le jour mesme de S. Just, quoiqu'ils eussent mieux aimé ne la faire que le jour d'aprés cette solennité. Ils passerent la nuit au tombeau du Saint, pour obtenir de Dieu

p.1320. par son intercession l'effet de leurs desirs,'dont le principal estoit la conversion du Roy mesme. Mais les leçons qu'on lut cette nuit là selon la coutume, tirées de Moyse, par lequel on commença; des Prophetes qu'on lut aprés avoir chanté des pseaumes; de l'Evangile aprés encore d'autres pseaumes, & enfin de S. Paul, toutes ces leçons, dis-je, leur firent connoistre que Dieu avoit endurci le cœur de ce prince. Cela n'empescha pas qu'ils n'emportassent une victoire illustre sur l'heresie, dont ils allerent aussitost rendre graces à Dieu dans l'eglise de S. Just.

p.1323. 'La Conference recommença le lendemain avec le mesme succés, & les Ariens demeurerent absolument sans réponse. S. Avit de Vienne qui estoit le chef des Catholiques, voyant que les heretiques ne pouvoient répondre, & ne vouloient pas se

rendre à la verité, proposa de prendre S. Just mesme pour juge; qu'ils iroient les uns & les autres à son tombeau, qu'ils luy demanderoient chacun de quel costé estoit la vraie foy, & qu'il ne doutoit point que Dieu ne fist un miracle pour la leur faire connoistre par la bouche de son serviteur. 'Mais les Ariens rejetterent cette proposition. Le Roy ebranlé par la confusion de ceux de sa secte, ne put neanmoins venir au Fils, [selon les termes du Fils mesme,] parceque le Pere ne l'avoit pas entrainé. Mais beaucoup d'autres Ariens se convertirent, & Dieu glorifia la vraie foy en presence de tout le monde par l'intercession de S. Just. p.1322.

'On voit par cette histoire mesme que l'eglise où estoit le corps du Saint portoit alors son nom. 'Elle estoit sur la montagne hors la ville; & ayant esté ruinée par les heretiques, elle a esté rebastie dans la ville. M^rs de S^te Marthe en raportent une epitaphe en vers [toute conforme à sa vie:] & puisqu'elle n'est pas de ces derniers siecles, [elle est assez bien faite pour estre du IV. ou du V.] p.1320.c. Gall.chr.t.1.p.293.1.

'Notker attribue au Saint un commentaire sur les Cantiques. On croit qu'il confond celui de Lion avec Juste d'Urgel, qui en a veritablement fait un. Th.R.t.8.p.71.2.

'S. Antioque dont nous avons parlé ci-dessus, ne fut pas le successeur immediat de S. Just. On met entre deux Alpin & Nots 5. "Martin, [dont le premier peut luy avoir succedé des l'an 381, aussitost aprés sa demission.] On marque qu'il a basti l'eglise & le battistere de S. Estienne: 'mais on ne convient pas s'il a esté enterré dans cette eglise, ou dans celle de S. Just. [a]Baronius l'a mis sous le nom d'Albin dans son martyrologe au 15 septembre, sur l'autorité de celui qui est attribué à Bede, & de quelques autres modernes. Paul.ill.p.82. Th.R.t.8.p.29.1. a Bar.15.sept.l.

DU CONCILE DE VALENCE.

[Puisque nous croyons avec beaucoup d'autres, que S. Just a assisté au Concile de Valence, nous pouvons parler ici de ce Concile, & des Saints qui s'y trouverent.] 'Il fut tenu le 12 de juillet, sous le troisieme Consulat de Gratien & d'Equice, [c'est Nots 6. à dire en l'an 374.] 'Nous avons les noms "de 22 Evesques qui y assisterent, & un manuscrit porte qu'il y en eut jusqu'à 30. 'On croit qu'ils estoient la pluspart de la Gaule Narbonnoise, mais qu'il y en avoit aussi quelques uns des autres: [de sorte que c'estoit comme un Concile general de toutes les Gaules,] Conc.t.2.p.904.c. p.906. p.1807.d.c.

p.907.a. On voit qu'il avoit esté assemblé sur quelque division, dont nous n'avons point de connoissance; & cette affaire ayant esté terminée heureusement, divers Prelats proposerent de remedier à quelques desordres trop criminels pour estre soufferts par l'Eglise, mais trop communs pour estre condannez avec la severité qu'ils meritoient.

p.905.a.b. 'L'un de ces points regardoit ceux qui ayant esté mariez deux fois, ou qui ayant epousé des veuves, estoient elevez à l'état ecclesiastique. Le Concile declare que cela n'est jamais permis, non pas mesme quand ces mariages auroient esté faits avant le battesme; mais il ne depose point ceux qui estoient elus de cette sorte, s'ils n'avoient fait quelque autre faute qui les rendist indignes de leur ministere.

b.c. 'Le second Canon ne veut pas mesme qu'on accorde aisément la penitence aux jeunes femmes qui aprés s'estre consacrées à Dieu, estoient passées volontairement à l'état du mariage.

c.d. 'Le troisieme se fonde sur le Concile de Nicée, pour accorder à ceux qui estoient tombez dans l'idolatrie aprés le battesme, ou qui s'estoient fait [1] rebattizer, la grace de pouvoir satisfaire 1.
[à l'Eglise par la penitence canonique.] Ils avoient peutestre en vue le XIII. Canon de Nicée: mais au lieu que le XI. du mesme Concile accorde la communion aux apostats au bout de douze ans de penitence, les Peres de Valence etendent leur penitence jusqu'au dernier jour de la vie, [& encore n'est-il pas clair s'ils leur accordent la communion à la mort. Aussi c'estoit un bien plus grand crime d'abandonner la foy victorieuse & triomphante, que de ceder à la crainte de la persecution.

Le quatrieme Canon est remarquable. Tous ceux qui ont connu les obligations de l'état ecclesiastique, ont toujours beaucoup apprehendé de se charger d'un fardeau si pesant & si
d.c|906. dangereux.]'Il s'en trouvoit alors qui pour l'eviter, se declaroient faussement coupables de quelque peché mortel qui les en excluoit selon les Canons. Les Peres de Valence louoient leur modestie & leur frayeur religieuse, [à la vue des dignitez ecclesiastiques,] qui sont, disent-ils, des marques de sainteté: mais ils voyoient avec regret que cet aveu qu'ils faisoient contre eux mesmes d'un crime supposé, laissoit de mauvaises impressions dans l'esprit des peuples, toujours portez à croire le mal; outre qu'ils ne pouvoient pas sans peché se calomnier eux mesmes non plus que les autres, ni se rendre homicides de leur

Conc.t.2.p.908.d. 1.'C'est le sens que le Pere Sirmond donne à ces paroles du Canon, *vel incesta lavatione*.

propre

propre reputation. Ainſi ils ordonnerent que ces perſonnes ſeroient crues à leur parole, & excluſes du ſacerdoce, comme coupables ou du crime dont ils s'accuſent, ou de menſonge contre eux meſmes.

'Ils insererent ces quatre Canons dans une lettre qu'ils écrivirent à tous les Prelats des Gaules, & à ceux des cinq provinces'qui compoſoient, ſelon quelques uns, la Gaule Narbonnoiſe,'ou, ſelon Godefroy, l'Aquitaine & la Lionnoiſe,[ou aſſez probablement]l'Aquitaine qui ne faiſoit encore que deux provinces,& la Narbonnoiſe[qui pouvoit bien n'eſtre encore diviſée qu'en trois. Car le Concile tenu dans la Narbonnoiſe, ne pouvoit manquer de s'adreſſer à ceux de la meſme province qui n'eſtoient pas venus à l'aſſemblée; & la Lionnoiſe eſt proprement ce qu'on appelloit les Gaules.] p.904.d. p.1807.d.e. Cod.Th.t.6.p. 282.

'On cite encore quelques autres decrets du Concile de Valence:[mais ils ſont moins autoriſez. Conc.t.2.p.907. a.b.

Les Peres eurent bientoſt occaſion de pratiquer ce qu'ils venoient d'ordonner touchant ceux qui s'accuſoient eux meſmes.]'Car l'Egliſe de Frejus ayant elu tout d'une voix pour ſon Eveſque une perſonne de cette ſorte nommé Accepte; & Concorde l'un des Eveſques du Concile en ayant rendu un tres bon témoignage à l'aſſemblée, les Peres ne crurent pas neanmoins devoir violer le Canon qu'ils venoient d'établir, & en écrivirent une lettre à l'Egliſe de Frejus pour luy rendre raiſon de ſon ordonnance.'On marque que c'eſt la premiere occaſion où l'hiſtoire de l'Egliſe parle de Frejus.'On en peut tirer avec beaucoup de probabilité qu'elle avoit déja eu des Eveſques avant l'election d'Accepte; mais on ne les connoiſt point. 'Quelques uns croient que Quillene ou Cyllene dont il eſt parlé dans la retractation de Leporius, peut avoir eſté elu au lieu d'Accepte. 1.c.d.e.] Antel.for.p.43. p.47. p.51.

[La qualité des lettres du Concile de Valence adreſſées aux Egliſes des Gaules, font bien voir que ce Concile n'a pas eſté tenu à Valence en Eſpagne, mais à Valence en Daufiné.

On ne peut pas tirer la meſme choſe avec certitude des Prelats qui le compoſerent, dautant que nous n'avons que leurs noms, ſans qu'on marque d'où ils eſtoient Eveſques,]'hormis de Florent mis à la teſte de tous les autres dans les ſouſcriptions,& qualifié Eveſque de Vienne dans un manuſcrit;[ce qui eſt d'autant plus probable,que le Concile ſe tenoit dans la province de Vienne.] Nous ſavons bien qu'Adon met Florent un Conc.t.2.p.906. a. Ado,chr.an.242. p.128.

Gall.chr.t.1.p. 792.2.b. siecle entier"avant ce temps-ci:'mais son autorité n'a pas empesché M^rs de S^te Marthe de dire qu'il a presidé au Concile de Valence. V.S. Irenée note 3.
Boll.3.jan.p. 127. 'L'Eglise l'honore le 3^e de janvier comme un saint Confesseur:[& il pouvoit avoir acquis ce titre sous Constance ou sous Julien.]

Conc.t.2.p. 1807.d.ex Sir. 'On peut aussi presumer que Fœgadius qui est nommé le premier dans l'inscription des lettres du Concile, est S. Phebade ou Fegade d'Agen,[à qui le respect de son age, de sa pieté,& de sa science aura acquis un rang entre ses confreres,que la dignité de son siege ne luy eust pas pu donner,] Bas.ep.62.p.92.d. 'comme S. Basile dit que cela estoit arrivé à Musone de Neocesarée dans le Pont. [Et nous ne voyons point d'autre raison qui ait pu faire presider Osius à tous les Occidentaux dans le grand Concile de Sardique.]

Gall.chr.t.2.p. 70. 'On ne fait pas non plus difficulté de reconnoistre que Fitade qui est nommé le premier dans le Concile de Çaragoce en 381, est le mesme S. Phebade; & que c'est luy encore à qui S. Ambroise écrit conjointement avec Delphin Evesque de Bordeaux qui est nommé aprés S. Phebade, quoiqu'il fust son metropolitain.

Antel.for.p.44. 'Emilien qui suit S. Florent dans les souscriptions, estoit, selon quelques uns, Evesque de Die.[M^rs de S^te Marthe ne marquent en ce temps-ci aucun Emilien à Die:] Boll.20.apr.p. 752.d. '& on croit que c'est plutost Emilien Evesque de Valence mesme, qui avec S. Eusebe de Verceil"avoit ordonné S. Marcellin d'Embrun environ dix ans auparavant. V.S. Eusebe de Verceil § 17.

Gall.chr.t.3.p. 360.1. 'Emere ou Eumere peut si nous voulons estre Evemere, qu'on fait le quatrieme Evesque de Nantes, & successeur de S. Similin.]

t.2.p.271.c. 'On croit qu'Arteme est le second Evesque d'Embrun, qui avoit succedé[depuis peu]à S. Marcellin. On dit qu'il fit bastir une eglise de la S^te Vierge, & qu'il y mit des reliques de Saint Nazaire & S. Celse, qu'il avoit obtenues de S. Ambroise aprés que ce Saint eut trouvé leurs corps[en 395.]

t.1.p.403. 'On met vers ce temps là Paul Evesque de Paris: a Boll.1.feb.p.93.e. [a]mais il y a apparence que celui qui assista au Concile de Valence est[plutost] celui qui a donné le nom à la ville de Saint Paul Tricastin, [pres du Rhone, à quelques lieues audessous de Valence dans le Daufiné.] Gall.chr.t.3.p. 845.2.d. 'Il est honoré comme le patron de la cathedrale & de toute la ville,"qui celebre sa feste le premier jour de fevrier. NOTE 7
a. 'On n'a rien de luy que dans le breviaire de son Eglise, où

on dit qu'il vivoit dans le temps des persecutions, '& que lorsqu'il fut fait Evesque, il renferma sa femme dans le monastere des Religieuses d'Arles, [quoiqu'il soit peutestre assez difficile de trouver en Occident des monasteres de vierges en ce temps-ci mesme aprés les persecutions.] 'Il y a outre cela quelques miracles assez difficiles à croire. 'Le corps de ce Saint a esté gardé dans la cathedrale de Tricastin, jusqu'à ce qu'il fut brulé par les Huguenots le 24 decembre 1561. Usuard dit que ce Saint a esté celebre durant sa vie par ses vertus, & aprés sa mort par ses miracles. c.d. b. d|846.1.a.

'On fait succeder ce Saint à S. Torquat honoré le 31 de janvier à Tricastin & à Viviers, [a]parceque son corps a reposé dans le monastere de Cruas au diocese de Viviers, sur le bord du Rhone, jusqu'à ce qu'il y ait aussi esté brulé par les Huguenots. On ne dit rien du tout de ses actions. Gall chr.t.3.p. 845.1.d. a d|Boll.1.feb.p. 93.e.f.

'On apprend des monumens de l'Eglise de Tricastin, que S. Restitut succeda à S. Paul, & on n'en dit rien non plus, sinon que son corps a esté longtemps honoré dans une paroice pres de Tricastin, où il faisoit divers miracles.' Sa feste est marquée dans un ancien martyrologe le 7 de novembre. Gall.chr.t.3.p. 846.a.b. Sauss.p.1250.

'Pour revenir aux Evesques du Concile de Valence, Simplice pourroit estre celui d'Autun, [dont nous parlerons en particulier.] On met aussi vers ce mesme temps un Evesque de Sens nommé Simplice, dont tout ce qu'on dit, c'est qu'il est enterré dans le cimetiere de S. Savinien. Gall.chr.t.1.p. 615.1.d.

'C'est aprés Simplice que suit Just: que nous croyons, comme beaucoup d'autres, estre celui de Lion, [& d'autant plus, que ayant esté Diacre de Vienne, il devoit prendre un interest particulier à ce qui se passoit dans cette province.] Conc.t.2.p.807. d.

'Il paroist aussi qu'on a cru communément qu'Eortius est l'Evesque d'Orleans, celebre parmi nous sous le nom de S. Euvert. p.907.d.

'Sa feste est marquée le 7 de septembre dans Raban, Usuard, [Vandelbert,] le faux Bede, & plusieurs autres martyrologes. [Nous en avons une histoire assez ample & assez particularisée, & nous voudrions qu'elle fust aussi authentique qu'elle est celebre."Mais elle se trouve au contraire embarassée de tant de difficultez, que le plus seur, aussibien que le plus court, est de l'abandonner absolument. Si l'on veut recevoir ce qu'on y lit,] Flor p.813.816. NOTE 8.

'que le Saint mourut le dimanche 7 de septembre, aprés avoir esté 20 ans Evesque, [il peut avoir esté ordonné en 365 ou 371, & estre mort en 385 ou 391. Sa veneration se conserve princi- Sur.7.sept p 25. § 94.

Gall.chr.t.2.p. 234.2.c|235.1.c. palement dans la ville d'Orleans dont il a esté Evesque,]'& où il y a une abbaye de Chanoines reguliers qui porte son nom. C'est là que son corps a esté enterré.

t.1.p.716.1.d. 'Britton est le nom de celui qui estoit alors Evesque de Treves; & aussi on pretend que c'est luy qui assista au Concile de Valence. [Son nom extraordinaire favorise ce sentiment; & la seule difficulté que nous y trouvions, c'est qu'il semble qu'il auroit dû estre le chef du Concile. Car la ville de Treves estoit alors regardée comme la capitale de toutes les Gaules, & mesme de l'Espagne & de l'Angleterre, parceque c'estoit le siege du Prefet de tous ces pays. Valentinien qui regnoit alors, & les autres Empereurs y tenoient ordinairement leur Cour quand ils estoient dans les Gaules. Aussi sans parler de Saint Maximin qu'on voit avoir eu une tres grande autorité sous Constant, & dont les merites aussibien que ceux de S. Paulin pouvoient avoir encore contribué à relever la dignité de ce siege, il paroist que Britton mesme dont nous parlons estoit consideré comme l'un des principaux Evesques de l'Occident.]

Thdrt.l.5.c.9.p. 714.c. 'Car les Orientaux écrivant au grand Concile tenu à Rome à la fin de l'an 382, mettent un Britton aprés le Pape Damase & S. Ambroise, avant les Evesques d'Aquilée, de Thessalonique, & de Sirmich:' & les plus habiles de ce temps reconnoissent que ce Britton est l'Evesque de Treves;[a] & on l'a mis dans les leçons de son office.[b] Blondel l'appelle le chef du diocese des Gaules.[c] On ne peut douter raisonnablement que ce ne soit le mesme que[d] l'Evesque Pritannius [ou Britannius,] qui en la mesme année 382, [ou la suivante,] défendit Ithace Evesque d'Espagne caché à Treves, & poursuivi par les intrigues des Priscillianistes qui avoient gagné les officiers de la justice.' Britton est marqué comme un saint Confesseur dans quelques martyrologes au 5 de may, & l'Eglise de Treves en fait ce jour là la feste.' Il mourut vers l'an 386, auquel Felix fut fait Evesque de Treves.

Trev.an.p.261.§ 168|Blond.prim. p.228.
a Boll.5.may,p. 11.c.
b Blond.prim.p. 228.
c Trev.an.p.261. §169.
d Sulp.l.2.p.174.
Boll.5.may,p.11.
Trev.an.p.269.§ 201.

Conc.t.2.p.906. d|1809.a. 'Concorde qui parla dans le Concile de Valence en faveur d'Accepte, est selon les plus habiles l'Evesque d'Arles, dont on voit encore l'epitaphe en vers dans l'eglise de S. Honorat.

Gall.chr.t.1.p. 33.2. 'Cette epitaphe porte qu'il avoit servi dans l'Eglise dés ses plus tendres années, & qu'il estoit mort agé seulement de 50 ans. Elle loue son integrité, sa pieté, & la pureté qu'il avoit toujours gardée dans le corps & dans l'esprit.' On luy donne le titre de Saint, [& on ne dit pas neanmoins que l'Eglise d'Arles

2|Sauss.p.1121| Anal.t.3 p.432.

l'honore ou l'ait jamais honoré en aucun jour particulier. Ferrarius n'en parle point.'On le fait sur succeder à Saturnin, Gall.chr.t.1.p. 33. [a] qui estoit"deposé comme Arien des le temps du Concile de Paris, [c'est à dire peutestre des l'an 360: mais il n'est pas necessaire que les Catholiques aient eu aussitost le pouvoir de mettre un autre Evesque en sa place. Les anciennes diptyques de l'Eglise d'Arles ne mettent point Saturnin non plus que Marcien à cause de leur heresie,]'& font succeder S. Concorde à un S. Crescent[qui n'est point dans le Gallia christiana, non plus que]Gratus, Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin, Jerome ajouté d'une autre main, '& Savin que ces diptyques mettent entre S. Concorde & Eros.[Au lieu de ces sept Evesques,]'le Gallia christiana ne met que le seul Constance deputé au Concile d'Aquilée.[b] Mais ce Constance y est qualifié Evesque d'Orange,[c]ce que le Gallia christiana suit en un autre endroit.[Quand Concorde n'auroit esté fait Evesque qu'en l'an 374, ce seroit assez pour montrer qu'il n'a pas pu estre] 'moine de Lerins, comme quelques uns le pretendent.

V.S.Hilaire de Poitiers § 14.

a Hil.fr.2.p.4.

Anal.t.3.p.432.

Gall.chr.t.1.p. 33.2.d.

b Amb.ac.Aq.p. 180.i.k.

c Gall.chr.t.2.p. 198.2.

Liri.chr.t.2.p. 149.

[d]On trouve un Nicet Evesque de Mayence, qui selon l'ordre où on le met, peut avoir este Evesque vers ce temps-ci.[e]Quelques un croient que Vincent est celui que l'Eglise de Digne honore comme son second Evesque.[Mais il est difficile de croire qu'il le fust des temps-ci.] 'On honore à Dax en Gascogne un S. Vincent comme le premier Evesque, l'Apostre, & le patron de la ville & du diocese. On n'en sçait point le temps; mais on le fait Martyr :[& ainsi il est du temps des persecutions, si l'on ne veut dire qu'il a esté tué par quelque emotion des payens, ou dans les ravages que les barbares firent dans les Gaules en 407, & depuis.] L'Eglise de Dax l'honore le premier de septembre, quoique Ferrarius & M[r] du Saussay le mettent le 19 d'avril. Il y a plusieurs eglises de son nom dans la Gascogne, & une au fobourg de Dax, où on pretend avoir [une partie de]ses reliques, le reste estant perdu.

d Gall.chr.t.1.p. 346.2.a.

e t.2.p.557.4.b.

p.188.2.|Sauss.p. 1108.

[Nous ne trouvons rien des autres Evesques marquez dans les souscriptions du Concile de Valence, qui sont Evode, Rhodane, Chrest, Neotere, Urbain, & Verain. Car pour Rhodane de Toulouse il estoit mort avant l'an 362. Nous ne savons point non plus qui est Felix nommé à la teste des deux lettres du Concile avec Constance.]'Nous avons un Felix qu'on fait second successeur de S. Marcel de Paris:[mais on peut tirer de là qu'il n'est pas apparemment si ancien.

Gall.chr.t.1.p. 403.2.a.

Nous ne voyons rien au contraire qui nous empesche de croire que Constance]'est l'Evesque d'Orange"qui assista en 381 au Concile d'Aquilée,[a]& vers l'an 390 à celui de Milan contre Jovinien.[b]L'Eglise d'Orange ne connoist point aujourd'hui d'Evesque avant luy,[quoiqu'elle en eust sans doute des l'an 314 au moins, puisqu'elle deputa au Concile d'Arles : & elle ne connoist point non plus ceux qui luy ont succedé jusqu'à S. Eutrope qui gouvernoit en 467.]

Amb.ac.Aq.p. 380. a p.187.1. b Gall.chr.t.2.p. 598.2. — V.S.Ambroise 526.

DIODORE

EVESQUE DE TARSE, ET CONFESSEUR.

DIODORE celebre Evesque de Tarse, & plus celebre Prestre d'Antioche,[c]estoit d'une famille illustre [& "apparemment de la ville d'Antioche, où il semble avoir toujours vécu jusqu'à son episcopat.]'C'estoit"un esprit appliqué qui aimoit le travail & l'étude.[d]Il avoit étudié les belles lettres à Athenes.[e]Mais ne voulant plus avoir d'autre noblesse[ni d'autre science][f] que les travaux de la pieté,"il embrassa l'état des Ascetes pour vivre dans la pauvreté & dans la penitence la plus rigoureuse, occupé sans cesse" à la priere & à la défense ou à la predication de la parole de Dieu, selon que son état le luy permettoit.]'On luy donne le titre"de moine ou de solitaire :'& on marque que vers l'an 370 il gouvernoit un monastere qui estoit ou dans Antioche mesme, ou tout auprés.'S. Basile nous assure qu'il a esté nourri & elevé par le bienheureux Silvain,[c'est à dire par celui de Tarse si celebre sous Constance & sous Valens, qui peut avoir esté Prestre à Antioche avant que d'estre elevé à l'episcopat.

Hier.v.ill.c.119. p.301.b. c Thdrt.l.4.c.22. p.697.2. Phot.c.223.p. 661. d Fac.l.4.c.2.p. 164. e Thdrt.l.4.c.22. p.697.a. f l.2.c.19.p.621.c| Fac.l.4.c.2.p. 155|Chry.de Di. p.233. Suid.δ.p 739.d. Socr.l.6.c.4.p. 302.b|n.p.75.2.a. Bas.ep.82.p.151. b. — Note 1. σπουδαῖος. &c. V.les Ariens § 117. μονάζων.

Diodore fut du nombre des orthodoxes d'Antioche qui crurent devoir se soumettre à Paulin & aux autres Evesques que les Ariens substituerent à S. Eustathe, qu'ils avoient deposé en 331, & Dieu le permit afin que sa force soutinst dans la vraie

foy un grand nombre de personnes qui avoient embrassé le
V. les Ariens § 117. mesme parti. On peut voir"en un autre endroit]'ce qu'il fit en Thdrt.l.2.c.19. p.621.622.
cette occasion avec Flavien depuis Evesque d'Antioche, quoi-
Ibid. § 65. qu'ils ne fussent tous deux encore que laïques,"comment ils
défendirent hautement la divinité de J.C, comment ils appri-
rent au peuple à chanter ses louanges à deux chœurs, com-
ment ils obligerent Leonce vers la fin de l'an 350, à deposer
Aece du diaconat où il l'avoit elevé.

[Ils furent sans doute des premiers à demander S. Melece
V.S.Melece § 2,3. pour Evesque,"à se rejouir de l'avoir obtenu au commence-
ment de l'an 361, & à se separer enfin des Ariens pour demeu-
rer unis avec luy, lorsqu'on l'eut deposé pour mettre Euzoïus
à sa place.

Diodore qui avoit défendu si genereusement la foy Catholi-
que contre les Ariens,]'défendit encore la religion Chrétienne Fac.l.4 c.2.p. 163.164.
contre les payens avec tant d'esprit & tant d'avantage, qu'il
merita les injures de Julien l'apostat. Car ce prince écrivant
à l'heresiarque Photin, appelle Diodore un magicien du Naza-
réen, un sophiste rafiné de la religion champestre des Chré-
tiens, qui avoit armé sa miserable langue contre les dieux du
paganisme, qui avoit employé contre eux les sciences qu'Athe-
nes luy avoit apprises, & qui s'estoit malheureusement rempli
de toute la theologie des pescheurs: & il attribue à la vengean-
ce de ses dieux ce qui estoit l'effet de sa vie sainte & austere.

'Dans la persecution de Valens, & lorsque Saint Melece eut Thdrt.l.4.c.22. p.696.697|Fac.l. 4.c.2.p.156.157.
esté banni [pour la troisieme fois en 370 ou 371, Diodore & Fla-
vien continuerent ce qu'ils avoient commencé à faire du temps
V. les Ariens § 117. de Constance.]"Ils parurent à la teste des Catholiques pour
leur donner la nourriture de l'ame, & pour les défendre com-
me des rochers contre tous les efforts des heretiques. [Mais ils
le firent avec d'autant plus de grace,]'qu'ils tenoient alors le Thdrt.v.P.c.2.8. p.780.d|815.d.
rang de Prestres, [dont S. Melece avoit sans doute recompensé
leur merite des qu'il avoit esté en état de le faire.'Flavien four- hist.l.4.c.22.p. 697.a.
nissoit les pensées & les passages de l'Ecriture : & Diodore qui
[avoit l'humilité de vouloir]estre formé par luy comme son
disciple, employoit avec autant de courage que de sagesse les
armes qu'il luy fournissoit, avec lesquelles il renversoit les
blasphemes des heretiques.'Ce fut alors qu'il enseigna la veri- p.696.d|Chry. de Di.p.234.
té à toute la ville audelà de la riviere [d'Oronte,] comme Saint
Jean dans les deserts d'audelà du Jourdain, parceque Valens
ne souffroit point que les Catholiques s'assemblassent dans la

Thdrt.l.5.c.4.p.708.d.

ville.' En un mot il ſauva du naufrage le vaiſſeau de l'Egliſe d'Antioche au milieu de cette tempeſte ſi furieuſe.[a]

a c.27.p.741.742| 39.p.754.d| Socr.l.6.c.2.p.302.b| Soz.l.8.c.2.p.757.a| Fac.l.8.c.5.p.339.

Il avoit ſoin auſſi des principales ecoles de pieté qui eſtoient dans Antioche, & il y elevoit alors des perſonnes qui devoient un jour eſtre tres celebres dans l'Egliſe, quoiqu'en differentes manieres, ſavoir le grand S. Chryſoſtome, Theodore de Mopſueſte, & Maxime Eveſque de Seleucie en Iſaurie.'

Chry.de Di.p.229-231.

Auſſi S. Chryſoſtome l'appelle ſon pere, & ſe glorifie d'eſtre aimé de luy comme ſon fils.

Chry.de Di.p.234.

'La force avec laquelle il défendoit la verité devenant inſupportable aux heretiques, ils le chaſſerent enfin. [Mais il ne laiſſoit pas de revenir,] puiſque S. Chryſoſtome dit qu'ils le chaſſerent pluſieurs fois. Ils s'efforcerent encore ſouvent de luy faire perdre la teſte & la vie; & il y eſtoit tout diſpoſé de ſa part: mais quoiqu'on luy dreſſaſt une infinité de pieges, Dieu l'en delivra toujours.'

Fac.l.4.c.2.p.156.157.

C'eſt pour ce ſujet auſſibien que pour la mortification & l'auſterité continuelle de ſa vie, que S. Chryſoſtome l'appelle un Martyr vivant: [& on ne peut au moins luy refuſer le titre de Confeſſeur.

Dans les temps où il eſtoit contraint de quitter Antioche, il alloit trouver S. Melece banni en Armenie:]'

Baſ.ep.187.p.201.a.

& il ſe trouva auprés de luy lorſque S. Baſile vint voir ce Saint [en 372.][b]

b ep.81.p.151.b.c.

Saint Baſile avoit toujours aimé Diodore comme diſciple de Silvain; & lorſqu'il le connut davantage, il le cherit & l'eſtima auſſi davantage à cauſe de la grace de la parole dont Dieu l'avoit enrichi, & dont beaucoup de ceux qui l'entendoient tiroient un grand profit pour leur ame.'

p.150.c.

L'union qu'il avoit avec luy eſtoit aſſez grande pour ſervir de matiere à ſes calomniateurs,

p.150.b.c.

[quoiqu'on n'en voie pas le pretexte.] Mais il ne ſe défend de ce pretendu crime qu'en l'avouant, & en diſant qu'il aime Diodore, parcequ'il merite d'eſtre aimé.'

ep.197.p.213.

Il ſe plaint neanmoins à luy d'une lettre qu'on pretendoit qu'il avoit écrite pour approuver & pour autoriſer la paſſion d'un homme qui vouloit epouſer ſa belleſœur. Il luy écrivit donc pour luy demander ſi cette lettre eſtoit de luy, ce qu'il ne pouvoit ſe perſuader, parcequ'elle n'eſtoit digne que d'un impoſteur qui avoit voulu ſe faire honneur de ſon nom pour juſtifier un inceſte. [Diodore ſe purgea ſans doute de cette faute dont on vouloit qu'il fuſt coupable,]'

can.2.c.23.p.30.c.

puiſque ceci ſe paſſoit avant l'an 375.' [Et "c'eſt en 376][c]

c ep.82.p.150.151.

que Saint Baſile ſe faiſoit honneur de ſon amitié. [Nous omettons ici quantité de choſes qui ſeroient fort

V.S Baſile § 137.

honorables

honorables à Diodore, si elles se raportoient à luy, comme l'a cru Facundus. Mais puisqu'elles se raportent à un Diodore qui
V. S. Athanase not. 98, 99. estoit Evesque dès l'an 373 au moins, "elles appartiennent à Diodore de Tyr, & non à celui de Tarse,]' qui n'estoit encore p. 150. c.
que Prestre lorsque S. Basile parloit si avantageusement de luy
Note 2. [en 376,]' & qui ne fut fait Evesque "qu'aprés la mort de Valens Thdrt l. 5. c. 1. p. 708. d | Fac. l. 3. c. 5. p. 339. c.
[en 378 ou 379.] Ce fut Saint Melece qui l'eleva sur le siege de Tarse, & qui l'établit pour le chef & metropolitain de toute la Cilicie, comme Domnus d'Antioche nous en assure avec tout son Concile, aussibien que Theodoret.

'Nous avons remarqué aprés Saint Jerome, qu'il avoit esté Hier. v. ill. c. 119. p. 301. b.
moins illustre estant Evesque qu'estant Prestre. [Mais il s'estoit signalé dans la prestrise d'une maniere qui n'avoit presque point d'exemple; & son episcopat se rencontra sous le regne du grand Theodose qui estoit un temps de paix pour l'Eglise, & non dans un temps de guerre & de combat.]' Il assista au Coll t. 1. p. 177.
V. S. Melece § 14. grand Concile d'Antioche ["à la fin de l'an 379,]' & au second Conc. t. 2. p. 956. a.
* V. S. Gregoire de Naz. § 97. Concile œcumenique en 381, * où il fut établi avec S. Pelage de Laodicée, comme le centre de la communion Catholique dans tout le diocese d'Orient.' Il y eut part à l'ordination de Fac. l. 8. c. 5. p. 339.
Nectaire de Constantinople;[a] & s'il en faut croire Sozomene, a Soz. l. 7. c. 8. p. 713.
il en fut la principale cause, [d'une maniere qui ne pourroit
Ibid. § 93 | note 46. pas luy estre fort honorable: mais "la narration de cette histoire est bien suspecte.]' Le mesme Sozomene attribue à luy & à c. 11. p. 717. c.
Acace de Berée l'election de Flavien d'Antioche, & il dit que l'Occident demeura longtemps pour ce sujet separé de leur communion.

Note 3. [Il vint à Antioche "lorsque S. Chrysostome estoit déja Prestre, & ainsi en 386 au plustost;]' & quoiqu'il eust esté malade, Chry. de Di. p. 229.
il monta en chaire pour instruire le peuple, & commença par un grand eloge de S. Chrysostome. Quelques jours aprés, ce Saint ayant aussi à prescher, répondit avec une extreme humilité aux louanges qu'on luy avoit données,' & fit un eloge p. 231-235.
magnifique de Diodore,' qui devoit parler le mesme jour aprés p. 234.
luy.' Nous avions déja quelques fragmens de ce discours dans Fac. l. 4. c. 2. p. 154-156.
1. Facundus, [& [1] on nous l'a donné tout entier depuis quelque temps dans sa langue & dans sa beauté originale:]' Facundus p. 156. 157.
nous a aussi conservé quelques endroits d'un autre discours que S. Chrysostome fit encore à la louange de Diodore, qui apparemment estoit present.' Et il eust pu y ajouter, dit-il, p. 157. c.

1. Mr Bigot avec la vie de S. Chrysostome par Pallade, *p. 229*.

beaucoup d'autres paroles de ce Saint à l'avantage du mesme Evesque, s'il n'eust eu peur d'estre trop long.

Conc.t.2.p.1151. [Diodore estoit mort dès l'an 394,]'auquel Phalere est nommé dans un Concile de Constantinople comme Evesque de Fac.l.4.c.2.p.161.b|Leont.sect.4.p.507.c. Tarse,[& peutestre mesme"dés l'an 392.]'Il mourut*en un age NOTE 4. *plenus dierum. avancé, dans la paix de l'Eglise, honoré des eloges des plus Merc.n.t.2.p.319.1.f. grands Saints, & comblé d'une gloire,'qui l'ayant toujours accompagné durant sa vie, l'a suivi jusqu'aprés sa mort. Theodoret n'en parle jamais qu'avec de fort grands eloges;[& outre ce que nous en avons déja raporté,]'il l'appelle un excel- Thdrt.h.l.1.c.26.p.215.a. lent défenseur de la vraie foy,[a]pour laquelle il a souvent com- a dial.1.p.32.d. b p.33.a. batu & triomphé.[b]Il dit encore qu'ayant tiré sa doctrine des sources de la science divine, il avoit servi luy mesme de canal Leont.sect.4.p.508.a. au Saint Esprit pour la repandre sur les autres.'Saint Cyrille d'Alexandrie luy a donné divers eloges.[Domnus qui gouvernoit l'Eglise d'Antioche quelque temps aprés sa mort, n'en parle pas moins honorablement que les autres avoient fait Fac.l.8.c.5.p.339. durant sa vie.]'Il raporte l'estime que S. Basile & S. Melece d'Antioche avoient faite de sa vertu, & l'appelle le grand & tres sacré Diodore, le fort athlete de la pieté, & la colonne & le défenseur de la verité, pour laquelle il avoit combatu c.1.p.318. dans Antioche contre toutes les heresies.'Jean predecesseur de Domnus, & tout le Concile d'Orient, le nomment entre les plus eclatantes lumieres de l'Eglise.

[Il a défendu la verité non seulement par ses actions & par ses paroles, mais encore par sa plume & par ses écrits. Il semble, comme nous avons remarqué, que dés le temps de Julien il eust fait quelque écrit contre les payens: & l'on en trouve mesme Bas.ep.177.p.188.a.b. plusieurs contre eux dans la liste de ses ouvrages.]'Il semble neanmoins que S. Basile estoit déja Evesque,["ce qu'il ne fut V. Basile § 137. que l'an 370,]lorsque Diodore luy envoya deux livres qu'il avoit faits contre les heretiques:[qu'on a quelque lieu de croire estre de ses premiers ouvrages.]Car S. Basile luy donnant quelques avis sur la maniere d'écrire, ajoute que ces avis estoient principalement pour les livres qu'il composeroit à l'avenir, jugeant bien qu'ayant tant de capacité pour écrire, & tant de sujets que les heretiques luy en donnoient tous les jours, il ne demeureroit pas dans le silence.

a. 'De ces deux livres que Diodore avoit envoyez à S. Basile, ce Saint en loue beaucoup le second, & il en voulut avoir copie. p.187.a. Il l'estimoit à cause qu'il n'estoit pas si long que l'autre, 'ce qui

estoit quelque chose pour luy, mais principalement parcequ'il estoit judicieux dans les objections & dans les réponses,"plein de sens & de pensées, simple & sans affectation dans les paroles, ce qui convient tout à fait, dit-il, au dessein que doit avoir un Chrétien, qui est d'écrire pour l'utilité des autres, & non pour faire montre[de sa science.]

πυκνοὶ ταῖς ἐννοίαις.

'Il ne fut pas si content du premier qui estoit en forme de dialogue. Outre sa longueur, il estoit"trop fleuri & trop abondant en paroles, plein de figures & d'ornemens, mélé de plusieurs digressions pour louer les uns & blasmer les autres. Il donnoit par là quelque agrément à son ouvrage, mais les raisonnemens en devenoient plus obscurs & plus difficiles à suivre, parcequ'ils estoient interrompus; & il detournoit ailleurs l'attention du lecteur.'S. Basile luy donne cette regle que dans un dialogue il ne faut jamais blasmer ni louer ceux qui y parlent quand ils sont feints ou peu connus, ni mesme s'arrester à eux, puisque nous n'écrivons que pour profiter aux autres; mais que quand c'est une personne extremement décriée, on peut en marquer quelque chose, si neanmoins, ajoute-t-il, c'est une chose qui nous convienne de quitter le fond de la dispute pour invectiver contre les personnes.

b.c. πολυπλάσιον. d.c.

[Diodore profita sans doute de cette lettre:]'Car S. Jerome qui dit qu'il a particulierement suivi le style populaire & declamateur, & la methode literale d'Eusebe d'Emese, remarque qu'il en a imité les pensées, mais non l'eloquence.'Il croit que c'est qu'il n'avoit pas étudié les lettres humaines:'mais c'estoit plutost pour suivre l'avis de S. Basile que par incapacité, puisqu'il n'avoit d'abord que trop d'ornemens des lettres humaines & trop d'eloquence:'Outre Theodoret qui compare ses discours à un fleuve d'une eau claire & tres pure,[a]S. Chrysostome dit que sa langue estoit comme un ruisseau de lait & de miel, que ses paroles estoient pleines de douceur & d'agrémens, & que ses pensées vives & pressantes renversoient comme les trompettes de Josué, tout ce que les heretiques pouvoient opposer de plus fort.'Photius dit aussi que la phrase de Diodore est pure, &"bien choisie;[b]que quelques uns de ses raisonnemens ne sont pas tout à fait justes; mais que cela ne luy peut faire de tort à cause de la force & de la solidité des autres:'Et certainement aprés les reproches si honorables que luy fait Julien,[il est difficile de croire qu'il ignorast les lettres humaines.]

Hier.v.ill.c.119. p.301.b|91.p.296. d. c.119 p.301.b. Socr.n.p.75.2.c. d. Thdrt.l.4.c.22. p.697.a. a Chry.de Di.p. 234.235. Phot.c.223.p. 704.m. b p.661. Fac.l.4.c.2.p. 163.164.

χαρίεις.

Socr.n.p.75.2.c| 'Il expliquoit l'Ecriture comme Eusebe de d'Emese,[a] s'attachant
Hier.v.ill.c.119. beaucoup à la lettre sans s'arrester aux allegories,[en quoy il a
a Socr.l.6.c.3.p. 302.b.c|Soz.l.8. esté imité par S. Chrysostome & Theodore de Mopsueste ses
c.2.p.757.a. disciples.]

Suid.δ.p.739.c| 'Suidas qui semble le citer de Theodore le Lecteur, dit qu'il
Thdr.L.fr.p. a expliqué tout l'ancien Testament: Il marque en particulier
569. la Genese, l'Exode, & les livres suivans, les Pseaumes, les quatre livres des Rois, les difficultez des Paralipomenes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, les Cantiques, & les Prophetes. On y ajoute des commentaires sur les quatre Evangelistes, sur les
Hier.v.ill.c.119. Actes, sur l'epistre de S. Jean,'& sur S. Paul,[que Suidas oublie,] & que Saint Jerome marque en particulier, se contentant d'ajouter que Diodore avoit encore fait beaucoup d'autres
ep 152.t.3.p.140. ouvrages.'Il cite un endroit de luy sur l'explication des paroles
c. de S. Paul: Nous ressusciterons tous &c.[b] & un autre sur ceux
b p.193.a.b. qui se trouveront vivans quand J. C. viendra au dernier jour.
Gen.dog.c.8.p. 'Gennade cite aussi son sentiment sur ce point, & y reprend
380.2.c. quelque chose.[c] Il n'expliquoit pas generalement tout le tex-
c Hier.ep.152.p. p.190.c. te.[d] On trouve divers passages de ses commentaires dans les
d Merc.n.t.2.p. chaines sur l'Ecriture.[On peut raporter encore à ses com-
317.1.
e Suid.δ.p.739.c. mentaires][e] l'ouvrage qu'il avoit fait sur la difference de l'allegorie, & de la theorie.

f. 'Il avoit encore fait plusieurs ouvrages sur diverses matieres differentes, comme sur la resurrection des morts, sur l'ame & sur les diverses opinions qu'on en a formées, beaucoup d'écrits "sur l'astrologie, pour en faire voir la folie & pour combatre &c.
c. le destin, sur la providence contre Platon,'une chronique où
Phot.c.223.p. il pretendoit corriger les fautes de celles d'Eusebe.'Photius
661-704. nous a donné un abregé & un extrait de son ouvrage contre le
p.704. destin,'divisé en 53 chapitres qui faisoient huit livres;[f] & quoi-
f p.661. qu'il y remarque quelques fautes, il en parle neanmoins fort
Bona.lit.l.1.c.9. avantageusement.'Les Orientaux ont une liturgie qu'ils attri-
p.64. buent à Diodore.

[Nous avons dit qu'il avoit écrit contre les payens;& l'on peut raporter à cela une partie des ouvrages dont nous venons de
Suid.δ.p.739.f. parler, avec]'ceux qu'on intitule De Dieu & des dieux,[g] De
g p.740.a. Dieu & des egaremens des payens sur la matiere; Que les natures invisibles ne sont point formées des elemens, mais tirées avec eux du neant; Contre Aristote; Sur le corps celeste; Contre le philosophe Euphrone; Contre ceux qui disent que le ciel est un animal: Comment le Createur a toujours esté,

quoique cela ſoit faux des creatures ; Comment Dieu eſtant
eternel veut & ne veut pas, contre l'opinion de Porphyre;'Des p.739.f.
animaux & des ſacrifices.[On ne dit point le ſujet] des Chapi-
tres adreſſez à Gratien, [ni ſi ce Gratien eſtoit l'Empereur.]

'Il a auſſi écrit contre les Juifs', mais plus encore contre les f.
ἐν τριάς. heretiques. L'écrit Qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu" en trois per-
ſonnes, [eſtoit ſans doute contre les Ariens.] Il a fait un écrit
contre les Melchiſedeciens,' & a combatu les Manichéens en Phot.c.85.p.
25 livres.[a]On cite encore de luy divers argumens ſur le Saint 204.b|Thdrt.h.
Eſprit, [contre les Macedoniens ſans doute.][b]Il paroiſt qu'il a l.1.c.26.p.215.
combatu Apollinaire de vive voix pour reprendre ſon impieté. a Phot.c.102.p.
[c]On ajoute qu'il a auſſi fait un ouvrage contre luy & contre 276.f.
ceux de ſa ſecte, diviſé en deux livres au moins, & intitulé b Fac.l.8.c.5.p.
Contre les Sunouſiaſtes, [c'eſt à dire contre ceux qui confon- 339.a.
dent les deux natures de J.C. en une.] On en raporte quelques c Merc.n.t.2.p.
paſſages.'Quelques uns de ces paſſages ſont attribuez par Mer- 317.2|318.2|
cator à Theodore de Mopſueſte,[d]à qui le V. Concile donne Leont.in N.&E.
en effet l'ouvrage contre les Sunouſiaſtes ou Apollinariſtes : & l.3.p.1022.
il ſemble le faire ſur l'autorité de S. Cyrille.'Neanmoins on Merc.t.2.p.263.
pretend que l'ouvrage eſt vraiment de Diodore, [quoiqu'on 1.
ne le fonde que ſur Leonce de Byzance poſterieur aux denx d Conc.t.5.p.
autres. 445.a.
Merc.n.t.2.p.
317.2.

Juſques ici nous n'avons rien vu que d'avantageux & de
glorieux à Diodore. Mais il faut avouer que ſa gloire n'eſt pas
pure dans l'Egliſe, & qu'elle eſt meſme obſcurcie par des nua-
ges aſſez faſcheux. Nous ne mettons point en ce rang les inju-
res de Julien, qui peuvent paſſer pour des eloges, ni tout ce
qu'Apollinaire a pu dire contre luy.]'Car cet hereſiarque ar- Fac.l.8.c.5.p.
ma ſa langue contre Diodore, parcequ'il avoit employé la 339.
ſienne pour reprendre les impietez de ſon nouveau dogme.

[Mais en l'an 345,]'quelques perſonnes ayant pretendu au- Liber.c.10.p.44.
toriſer la doctrine de Neſtorius par des paſſages de divers au-
teurs, particulierement de Diodore & de Theodore de Mop-
ſueſte ſon diſciple, [cela donna une fort mauvaiſe impreſſion
de l'un & de l'autre.]'De ſorte que Theodoret qui les regardoit Thdrt.ep.16.p.
tous deux comme ſes ſaints & bienheureux Peres,[e]n'oſa nean- 910.d.
moins les citer pour témoins de la foy de l'Egliſe & de la ſienne e p.910.911|dial.
propre, parceque ſes adverſaires les tenoient pour coupables 1.p.32.33.
auſſibien que luy, & leur avoient declaré une guerre irrecon-
ciliable.

'S. Cyrille d'Alexandrie ayant ſu ſur cela les ouvrages de ces Cyr.ep.52.p.
198.a.

deux Evesques sur l'Incarnation, crut y trouver que leur opinion
Liber.c.10.p. 47. estoit tout à fait impie, '& qu'ils estoient les veritables
a Cyr.ep.52.p. 198.a. auteurs des erreurs de Nestorius.[a]C'est pourquoi il en refuta divers passages, & fit contre eux un écrit qui n'est pas venu jusques à nous.["Quelques uns ont pretendu que cet ouvrage n'estoit pas de luy : mais c'est avec peu de fondement. Et ses lettres suffisent pour nous marquer combien il estoit persuadé V.S.Cyrille d'Alexandrie § 146.
ep.38.p.135.d.e. queDiodore mesme avoit esté dans l'erreur.]'Dans une de ces lettres il écrit qu'un certain Diodore qui estoit, disoit-on, de la secte des Macedoniens, aprés avoir quitté son heresie pour se réunir à l'Eglise, estoit tombé dans une autre erreur, ayant enseigné que le Fils de Dieu & le fils de Marie estoient deux fils. Et il ajoute que Nestorius avoit esté son disciple.[Il ne faut pas nous effrayer de ce qu'il traite Diodore de Macedonien. Outre qu'il n'en parle que comme d'un bruit peu assuré, cela ne signifie autre chose sinon qu'il estoit demeuté dans la communion des Ariens jusqu'à l'exil de S. Melece, comme presque tous les Orthodoxes de l'Orient.]

Fac.l.8.c.5.p. 339. 'Eutyche des le commencement de son heresie, anathematiza
b Thdrt.dial.1.p. 33.a. Diodore&Theodore.[Et c'estoient ses disciples,][b]qui avoient juré une guerre immortelle à l'un & à l'autre.[c]Socrate & So-
c Socr.l.6.c.3.p. 302.b.c|Soz.l.8. c.2.p.757.a. zomene[qui écrivoient vers le mesme temps,]disent que Diodore s'attachant uniquement à la lettre des Ecritures en avoit rejetté le sens allegorique.

Leont.in N.& E.l.3.p.1005.d| 1009.c 'Leonce de Byzance l'accuse d'avoir esté l'auteur, le maistre, & le pere des fautes & de l'impieté de Theodore.[d]Il raporte
d p.1022. quelques passages de deux de ses livres contre les Sunousiastes, c'est à dire les Apollinaristes, où il y a des expressions dures ; & entre autres que le Verbe n'est pas fils de David: ce qu'il avoue neanmoins ensuite qu'on peut dire, mais en un sens moins
Sect.4.p.508.a. propre.'Dans un autre ouvrage il dit que Diodore en expliquant l'Ecriture, ne s'estoit pas tenu dans les bornes "de la &c. verité ; mais avoit divisé J. C. comme s'il eust eu deux hypostases & deux personnes.

Phot.c.102.p. 276. 'Photius pretend que ses écrits sur le Saint Esprit faisoient juger qu'il avoit esté dans l'heresie Nestorienne avant Nesto-
c.18.p.14. rius mesme.' Il ajoute qu'il fut anathematizé par le V. Concile avec Theodore de Mopsueste ;[en quoy il y a apparence qu'il a confondu la cause du maistre avec celle du disciple, comme faisoient les Eutychiens qui demandoient egalement la condannation de l'un & de l'autre ; au lieu qu'il ne se trouve rien

dans le V. Concile contre Diodore :[& Facundus qui écrivoit dans le plus grand feu de la dispute des trois Chapitres,]'dit nettement que les Orientaux qui vouloient condanner Theodore, ne touchoient point à la memoire de Diodore : d'où il prend mesme sujet de dire qu'ayant autant ou plus de raison de condanner Diodore que Theodore, ils ne s'attachoient à la condannation du dernier que pour décrier le Concile de Calcedoine, dans lequel on avoit parlé de Theodore comme d'un Evesque orthodoxe. Fac.l.4.c.2.p. 146.

'Pour Diodore, il montre qu'on ne le peut condanner, vû l'estime que les plus grands hommes ont fait de sa vertu, & mesme de la pureté de sa doctrine; parcequ'il est mort glorieusement dans la paix & la communion de l'Eglise; parceque S. Epiphane & S. Jerome si zelez & si exacts dans les choses de la foy, n'ont jamais rien trouvé à reprendre dans ses sentimens. 'Et il est remarquable, dit-il, que Julien l'apostat luy reproche la mesme verité qu'on pretend qu'il a combatue, qui est qu'il n'y a qu'une seule personne en J. C.' Ce que Facundus dit de S. Jerome paroist encore moins dans son traité des hommes illustres qu'il cite seul, que dans son epistre 152, où aprés avoir cité Diodore avec Origene, Eusebe de Cesarée, Apollinaire, & quelques autres, il fait quelque sorte d'excuse d'avoir cité ces derniers, & mesme Origene, parcequ'ils avoient erré dans la verité des dogmes: mais il ne dit rien de semblable de Diodore, quoiqu'il fust aussi zelé pour Paulin, que Diodore l'estoit pour le parti contraire.[De sorte qu'on peut assurer qu'il n'y avoit pas alors le moindre soupçon contre la doctrine de Diodore.]'Leonce dit en effet que personne ne le combatit de son vivant, & c'estoit, dit-il, qu'on estoit occupé à combatre de plus grandes heresies.[Ainsi on ne prit garde aux siennes qu'aprés qu'on eut vu paroistre celles de Nestorius,]'& qu'on l'appuyoit sur l'autorité de Diodore.[Mais je ne sçay si l'on ne pourroit pas dire avec plus de raison, que la juste horreur qu'on avoit des erreurs de Nestorius faisoit trouver criminelles dans les autres expressions qui y pouvoient estre ou excusables, ou mesme innocentes. Facundus n'est pas en effet le seul qui ait défendu Diodore.]'Theodoret a fait un ouvrage pour le défendre contre Saint Cyrille. Domnus d'Antioche & tout le Concile d'Orient entreprirent sa défense devant l'Empereur Theodose II, contre les anathemes d'Eutyche.'Liberat dit aussi qu'il établissoit tellement les deux natures en J. C, qu'il p.148. p.165. p.162. Leont.in N.& E.l.3.p.1011.b. Conc.ap.p.901.a. Thdrt.ep.16.p. 911.b. Liber c.10.p.44.

n'y reconnoissoit neanmoins qu'une personne, ce que Nestorius ne faisoit pas. [Ce qui est bien favorable pour luy,]'c'est que
Bib.P.t.4.2.p.1022. Leonce voulant donner des preuves de ses erreurs, les tire toutes du livre contre les Sunousiastes: [Et nous avons vu que]'Marius Mercator & le V. Concile citent cet ouvrage, & les paroles mesmes qu'en raporte Leonce, comme estant de Theodore de Mopsueste.]
Merc.t.2.p.263.1|Conc.t.5.p.445.2.
Phot.c.223.p.661. 'Photius qui luy est si peu favorable, remarque que dans son ouvrage contre le destin il estoit tout à fait pur sur le dogme, & ne tomboit point dans l'opinion de Nestorius. [Il parloit donc de l'Incarnation dans cet ouvrage, & en parloit d'une maniere toute Catholique.

Nous ne pouvons estre les juges de cette grande difficulté, puisque nous n'avons plus les écrits de Diodore, qu'il faudroit pour cela examiner avec un grand soin, sans nous arrester à quelques passages écartez. Ainsi il semble que la pieté & la charité nous permettent & nous obligent peutestre de ne point abandonner au demon & à l'heresie un homme dont le bien est tres certain, & le mal assez douteux,]' qu'on a toujours loué & estimé durant sa vie, lorsqu'on pouvoit le mieux connoistre, & qu'on n'a commencé à blasmer que lorsqu'il n'a plus esté en état de se défendre; qu'on a attaqué moins par la vue de ses erreurs, que par la necessité de répondre aux Nestoriens, qui pretendoient se couvrir de ses expressions, comme ses plus grands adversaires le reconnoissent.
Leont.sect.4.p.507.c. Il a esté tant qu'il a vécu l'un des plus grands défenseurs de l'Eglise contre une heresie triomphante: Il l'a honorée par ses écrits; il l'a honorée par ses souffrances; il l'a honorée par la vie la plus Chrétienne & la plus sainte. Si les fautes de Theodore son disciple luy ont fait quelque tort, que la vertu si eclatante du grand Chrysostome soit son apologie & sa justification.]

PIOR

P I O R,

DISCIPLE DE S. ANTOINE, PRESTRE DE NITRIE, ET SOLITAIRE DES CELLULES.

PIOR un des plus anciens Peres des deserts, [a]estoit originaire d'Egypte.[b] Il embrassa la vie solitaire des sa jeunesse ; & en sortant de la maison de son pere, il promit à Dieu par un transport extraordinaire de l'amour qu'il avoit pour luy, qu'il ne verroit jamais aucun de ses proches.'Ce fut S. Antoine qui le forma tout jeune qu'il estoit, aux saints exercices de la solitude;[& ce fut"ce semble des l'an 305, qui estoit le temps que S. Antoine commençoit à avoir des disciples.]

Vit.P.l.3.c.31.p.503.2.
a Lauf.c.87.p.1013.d|Soz l 6.c.29.p.683.b.
b Lauf.p.1013.d|Soz.p.684.a.
Vit.P.p.503.2.
NOTE.

'Il demeura peu d'années avec S. Antoine. Estant agé de 25 ans, il se retira pour vivre seul en un desert plus reculé avec l'agrément & mesme par la volonté de ce Saint, qui luy dit en „ partant : Allez Pior, demeurez où vous voudrez ; & lorsque „ Dieu vous l'aura ordonné, en vous en faisant naistre quelque „ occasion raisonnable, vous reviendrez me trouver.'Comme il ne se presenta point d'occasion de cette nature[durant peut-estre 40 ans,]il passa tout ce temps sans venir voir S. Antoine; & il n'y vint mesme alors que parceque le Saint le manda, pour le sujet que nous allons bientost dire.

2.
p.504.1.

[Ce fut ce semble dans cet entretemps, & lorsqu'il estoit encore dans la vigueur de sa jeunesse, qu'arriva ce qu'on raporte de luy.]'Il estoit allé faire l'aoust chez un laboureur; & aprés l'avoir achevé il luy demanda sa recompense : mais le laboureur le remit à un autre temps. Pior s'en retourna dans sa cellule ; & l'année suivante il revint travailler pour le mesme laboureur. Il le fit de tout son courage : mais il fut aussi obligé de s'en retourner sans argent. La mesme chose arriva encore la

Cotel.g.t.1.p.643.c.

p.504 a. troisieme année. 'Mais enfin le laboureur[qui apparemment manquoit plus d'argent que de bonne volonté,]se trouvant un peu plus à son aise, vint chercher le Saint pour le payer. Il le chercha longtemps parmi les differentes habitations des solitaires, & l'ayant enfin trouvé, il se jetta à ses piez, & luy presenta l'argent qu'il luy devoit. Le Saint ne voulut pas neanmoins le recevoir,& luy dit d'aller à l'eglise le porter au Prestre. [Il semble par cette histoire que Pior fust alors à Nitrie, où il y avoit un Prestre, une eglise, & plusieurs habitations ou monasteres differens:] '& nous trouvons en effet qu'il y demeuroit en l'an 355, mais il estoit Prestre alors.

Boll.14.may,g. p.70.e.f.

Lauf.c.87.p. 1013.d. 'Nous avons dit que lorsqu'il quitta la maison de son pere, il avoit promis à Dieu de ne revoir jamais aucun de ses proches. [Il fut si religieux à observer cette promesse,]'que mesme lorsqu'il apprit la mort de son pere & de sa mere, on ne put pas luy persuader d'aller visiter & consoler ses parens.'Enfin au bout de cinquante ans, [& vers l'an 355,]une sœur qu'il avoit, alors fort agée,'& veuve,[a]apprit de quelqu'un qu'il estoit encore au monde. Ne pouvant pas aller elle mesme dans le desert,[b]elle y envoya deux enfans qu'elle avoit, pour le chercher partout. Ils coururent tous les monasteres: & l'ayant enfin trouvé avec beaucoup de peine, ils luy dirent qui ils estoient. Ils luy representerent que leur mere sa sœur avoit un extreme desir de le voir avant que de mourir, & le supplierent de ne luy point refuser cette grace.

Vit P.l.3.c.31.p. 504.1.

Lauf.p.1013.d| Soz.l.6.c.29.p. 684.b.

Vit.P.p.504.1.

a Lauf.p.1013.d.

b Vit.P.p.504.1.

Lauf.p.1013.c. 'Ils ne purent neanmoins l'obtenir; ce qui les obligea de recourir à S. Antoine. Ils allerent le trouver, & luy exposerent ce qu'ils souhaitoient. Le Saint manda aussitost Pior; & quand il fut venu,il luy dit: D'où vient,mon frere,que vous ne m'estes point venu voir depuis si longtemps? C'est,mon Pere,répondit Pior, que vous ne m'avez dit d'y venir que quand Dieu me l'auroit commandé par quelque rencontre particuliere; ce qui n'est pas arrivé jusques à present. Alors le bienheureux Antoine luy dit d'aller donner à sa sœur la consolation de le voir.

[Il ne luy faisoit peutestre pas ce commandement de luy mesme, mais par le respect qu'il avoit pour la puissance episcopale.]'Car la sœur de Pior qui avoit une telle passion de le voir, qu'elle estoit en danger de perdre l'esprit si on luy eust refusé cette satisfaction,s'adressa à l'Evesque du lieu où il demeuroit, comme Sozomene semble dire,(ce pouvoit estre Dragonce de Hermopole,) & l'obligea par la compassion qu'il eut de ses lar

d|Soz.p.684.b.

mes, de mander aux Superieurs des monasteres d'envoyer Pior chez sa sœur, afin qu'elle le vist. Ainsi se trouvant forcé par la violence que luy firent les Saints Peres, '& ne pouvant plus resister au commandement qu'ils luy faisoient de s'en aller, (car les solitaires, surtout ceux d'Egypte, ne croient pas, dit Sozomene, qu'il leur soit permis de desobeïr à ce qu'on leur commande,) 'il prit un frere avec luy, & s'en alla en son pays.

Soz.p.584.b.

b.c|Lausf.p.1013.1014|Vit.P.p.504.1.

[a] Lorsqu'il fut arrivé auprés de la maison de sa sœur, il luy fit dire qu'il estoit venu & qu'il l'attendoit dehors. Quand il entendit qu'elle ouvroit la porte pour venir audevant de luy, il luy cria en fermant les yeux: Ma sœur, je suis Pior vostre frere; me voici; regardez moy & considerez moy tant que vous voudrez. Sa sœur ne pouvant douter que ce ne fust luy, se jetta à ses piez, & rendit graces à Dieu de la consolation qu'elle avoit de le voir: Mais quelques efforts qu'elle fit, elle ne put jamais obtenir de luy qu'il entrast dans sa maison. Ainsi aprés avoir fait sa priere à la porte, il retourna dans la solitude que sa vertu luy faisoit regarder comme sa veritable patrie, pour y continuer ses saints exercices, & ses austeritez ordinaires. 'Il se conduisit de la sorte pour l'instruction des autres solitaires, afin d'empescher qu'on ne leur permist d'aller visiter leurs parens & leurs proches toutes les fois qu'ils en auroient envie.

a Ibid.

Vit.P.p.504.2.

'Il estoit à Nitrie en l'an 355, & encore quelque temps aprés: Il y estoit consideré comme l'un des plus admirables d'entre les saints habitans de cette montagne: On l'y reveroit comme un vray serviteur de Dieu qui luy avoit accordé le don de guerir les malades; '& il y exerçoit mesme les fonctions du sacerdoce. [Mais depuis] 'il se retira en un lieu extremement affreux, & privé de toutes les consolations humaines, 'entre Nitrie & le desert de Sceté, [c'est à dire apparemment dans le desert des Cellules,] & il y demeura trente ans. 'Il y creusa un puits, avec resolution de se contenter de l'eau qu'il y trouveroit, quelle qu'elle pust estre: & Dieu pour augmenter ses merites, '& faire voir en luy un miracle de patience, 'permit qu'elle se trouva si amere & si salée, [b] que ceux qui le venoient voir en apportoient d'autre avec eux. [c] Mais cela ne l'empescha pas de demeurer en ce lieu tant qu'il vécut, & de se contenter toujours de cette eau.

Boll.14.may.g.p.70.e|71.e.

p.70.f.

Lausf.p.1014.b.

Vit.P.p.503.2.

2.

Lausf.p.1014.2.

a|Vit.P.p.503.2|Soz.p 684.c.

b Vit.P.l.3 c.31.p.503.2.

c Lausf.p.1014.a|Soz.p.684 c.

[d] Les freres luy vouloient quelquefois persuader de changer de lieu pour eviter une si grande incommodité. Mais il leur répondit: Si nous fuyons l'amertume & le travail de l'abstinence, & que nous voulions avoir nostre repos en ce monde,

d Vit.P.p.503.2.

nous ne recevrons point au sortir de cette vie les biens eternels dans lesquels seuls on trouve le veritable plaisir, & nous ne jouirons point des bienheureuses delices du paradis. 'L'austerité qu'il pratiquoit en cela parut encore plus grande aprés sa mort, qu'elle n'avoit fait durant sa vie.'Car plusieurs d'entre les solitaires, & de ceux dont la vertu estoit la plus eprouvée, s'estant efforcez à l'envie l'un de l'autre de demeurer dans sa cellule, ils ne purent jamais y subsister une année entiere à cause du lieu où elle estoit située, & de l'extreme amertume de l'eau.

Soz.p.684.c.d. | c.d|Lauf.p.1014.b.

[Il estoit sans doute ravi de rassasier pleinement, & de s'engraisser, s'il faut ainsi dire, du plaisir qu'il trouvoit à une si grande mortification:]'car s'il n'eust esté bien aise de la souffrir, il eust pu facilement[non seulement changer de lieu, mais mesme]changer par ses oraisons cette eau amere en une eau douce & agreable, puisqu'il put bien en faire venir où il n'y en avoit point dutout.'Un saint solitaire nommé Moyse qui estoit de Libye, en racontoit ainsi l'histoire à Pallade. Comme j'estois encore fort jeune dans le monastere, nous nous mismes durant trois jours jusqu'au nombre de 80 à creuser un puits de vingt piez de large. Mais ayant passé d'une coudée la veine d'eau que nous suivions, & que nous voyions auparavant, nous nous trouvasmes à sec: ce qui nous ayant extremement affligez, nous estions en deliberation d'abandonner cet ouvrage, lorsque dans le plus fort de la chaleur du midi, nous apperceusmes le saint vieillard Pior, venir du fond du desert couvert d'une peau de brebi à son ordinaire, lequel aprés nous avoir saluez, nous dit: O gents de petite foy, perdez vous donc ainsi courage? Car je voy que depuis hier vous n'en avez plus. Aprés ces paroles il prit une échelle & descendit dans le puits, où aprés avoir fait oraison avec nous, il prit un pic dont il frapa trois coups, & dit: Mon Dieu qui estes le Dieu des saints Patriarches, ne permettez pas que le travail de vos serviteurs soit inutile, mais donnez leur l'eau dont ils ont besoin. A peine eut-il achevé ces paroles, que l'eau sortit avec tant de violence, qu'elle rejaillit sur nous tous. Puis ayant encore fait oraison, il s'en alla. Nous le conjurasmes de vouloir manger, mais il le refusa toujours, en nous disant: J'ay accompli ce pourquoi j'ay esté envoyé, & je ne l'ay pas esté pour manger ici.

Sozp.684.d. | d|Lauf.p.1014.

[Son austerité dans le manger répondoit à celle qu'il pratiquoit pour le boire.]'Car on dit qu'il ne prenoit par jour que

Vit.P.p.503.1.

cinq olives, & un de ces biscuits ordinaires aux solitaires, 'qui ne pesoient que six onces,' & il le mangeoit en se promenant, 'de quoy une personne luy demandant la raison : C'est, dit-il, que je ne veux pas faire exprés, mais seulement en passant, une chose aussi peu considerable que de manger : & un autre luy demandant la mesme chose, il luy répondit : C'est que je ne veux pas que mon ame ait aucune satisfaction sensuelle, mesme en mangeant. Cassn.n. Vit.P.p.503.1. l.5.c.14.§34.p. 570.2|Socr.4.c. 23.p.233.c.

'On remarque que ce bienheureux solitaire, allant une fois visiter S. Pambon, porta du pain avec luy. Pambon luy témoigna qu'il en estoit surpris : surquoy Pior luy dit que c'estoit de peur de l'incommoder. Pambon le laissa aller sans luy rien dire davantage[sur ce sujet:]Mais quelque temps aprés, l'ayant esté voir, il porta du pain trempé dans l'eau, & quand Pior luy demanda pourquoi il l'avoit ainsi trempé, il luy dit qu'il avoit aussi eu peur de l'incommoder. Laus.p.913.d.e.

'Dans une assemblée qui se tenoit en Sceté, où Pior se trouva, aprés la congregation[du sacrifice,]les Peres s'entretenant ensemble, parloient de diverses choses, des actions de plusieurs personnes, &[particulierement]d'un frere qui estoit tombé dans une faute. Pior ne disoit mot durant tout cela, & enfin estant sorti, il prit un sac qu'il emplit de sable, & le mit sur ses epaules derriere son dos. Il prit ensuite un petit panier qu'il emplit aussi de sable, & le porta devant soy. Les autres luy demanderent ce qu'il vouloit faire, & il leur dit : Ce sac où il y a tant de sable, ce sont mes pechez qui sont en grand nombre; & à cause de cela je les ay mis derriere mon dos pour ne les point voir, & n'estre point obligé de m'en attrister, & de les pleurer : Cette petite corbeille sont les pechez de ce frere que j'ay mis devant moy; & je les voy toujours pour juger & pour condanner mon frere, sous pretexte de m'en affliger. Cependant ce n'est pas ce qu'il faut faire; & il vaudroit bien mieux que je misse mes pechez devant moy, pour y penser sans cesse, & prier Dieu de me les pardonner. Tous les Peres[furent touchez]de ce discours, & dirent : En verité, c'est là le chemin pour se sauver. Vit.P c.136.p. 520.1|l.5.c.9.§9. p.595.2.

'Voilà quelles ont esté les actions merveilleuses de Pior, que l'on peut nommer une colonne de patience, & d'une patience admirable & toute extraordinaire. Voilà les vertus dans lesquelles il a consommé sa vie. Et au lieu de l'amertume de cette fontaine qui l'a fait si longtemps souffrir sur la terre, son ame, Laus.p 1014.c.

dit un saint Evesque, gouste maintenant dans le ciel la douceur d'une source eternelle de delices. [Selon ce que nous avons dit," il doit estre mort vers l'an 390, agé d'environ cent ans.] V. la note.

S. MACAIRE D'EGYPTE,

INSTITUTEUR DES SOLITAIRES DE SCETÉ, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

De divers Saints Macaires qui ont paru dans l'Egypte.

[IL n'y a point de nom plus illustre entre les solitaires d'Egypte, aprés S. Antoine qui en a esté le chef, que celui de Macaire, qui n'a pas esté particulier à un seul de ces Saints, mais commun à plusieurs des plus celebres, comme la signification de ce nom estoit commune à 1.
tous ces bienheureux Peres.

Le plus anciens de tous, est celui qui aprés avoir esté disciple de S. Antoine dans son monastere de Pispir, dont il semble qu'il eust l'intendance," fut depuis le compagnon inseparable de ce V. S. Antoine 516.
Saint dans les quinze dernieres années de sa vie, depuis l'an 340 ou 341, jusqu'en 356, & eut le bonheur d'estre depositaire de ses dernieres paroles, & d'enterrer son saint corps.

Boll. 14. may. g. p. 45. c. a p. 67. c. e.
Nous en connoissons deux]'dans la Congregation de Tabenne, l'un Superieur du monastere de Pacnum en 349,[a] & l'autre frere de l'Abbé S. Theodore.

Lauf. c. 17. p. 918. a|Soz. l. 6. c. 29. p. 681. c. d.
'Il y en a un autre que Pallade trouva [en l'an 391] dans le desert de Sceté, selon Sozomene, où il demeuroit depuis 28 ans au plus, s'y estant retiré [en 364] agé de 18 ans, pour eviter la punition d'un meurtre qu'il avoit commis par malheur, en se jouant le long du lac de Marie [qui est entre Nitrie & Alexandrie.]

1. Macaire en grec signifie heureux.

V. la note 1. 'Lorsque cela arriva, il avoit soin de quelques animaux, ["c'est à dire qu'il conduisoit des chameaux, si c'est le mesme Macaire, comme il y a assez d'apparence,]' dont on raporte que quand on le venoit trouver avec respect pour recevoir de luy quelque instruction, comme d'un homme dont on reveroit la sainteté, il estoit impossible d'en tirer une seule parole : mais quand on » luy disoit comme avec mepris : Abbé Macaire, quand vous » meniez des chameaux, vos maistres ne vous battoient-ils point » lorsque vous derobiez du salpêtre, & qu'ils vous y surprenoient? Alors il répondoit avec joie à toutes les questions qu'on luy faisoit. Pallade & Sozomene marquent quelques autres particularitez de ce jeune Macaire : mais pour ce qu'ajoute Sozomene, 'qu'il fut enfin fait Prestre des Cellules, [il y a bien de l'apparence qu'il le confond avec S. Macaire d'Alexandrie, dont nous allons bientost parler.]

Lauf.p.918.a. | Vit.P.l.7.c.12.§ 2.p.669.2|Cotel. g.t.1.p.541.b. | Soz.p.681.c.

'Pallade parle avec beaucoup d'honneur d'un troisieme Macaire Prestre d'Alexandrie, & directeur de l'hospital des incurables de cette ville, 'qu'il dit avoir vécu jusqu'à cent ans. Il témoigne avoir demeuré avec luy ; '& il en raporte une histoire fort agreable qui a esté traduite "dans le traité de l'Aumosne Chrétienne. [Il y a bien de l'apparence que c'est le mesme Macaire]'dont parle Cassien, quoiqu'il luy attribue le soin des étrangers [& non des malades.] Il l'appelle un homme d'une douceur & d'une patience extraordinaire, qui se conduisit de telle sorte dans l'administration de l'hospital d'Alexandrie, qu'il n'estoit pas inferieur en merite à ceux qui habitoient les deserts les plus reculez.

Lauf.p.917.a. | c. | p.906-908. | p.211. | Cassn.coll.14.c. 4.p.591.

[Outre ces cinq Macaires,]'il y en a encore deux autres qui ont paru dans la solitude comme deux astres eclatans.

Ruf.v.P.c.28.p. 479.2.

'Le premier estoit originaire de la haute Egypte, & le second de la ville d'Alexandrie, [a]dont il estoit bourgeois. [Et c'est à cause de cela qu'on appelle l'un S. Macaire d'Egypte, & l'autre S. Macaire d'Alexandrie,] [b]ou "le bourgeois. [On pourroit encore l'appeller le jeune, & celui d'Egypte l'ancien,] [c]car il estoit le plus agé.

2|Lauf.p.920.e.f| Socr.l.4.c.23.p. 234.c|Soz.l.3.c. 14.p.515.d. | ἀστὸς πολιτικός. | a Lauf.p.920.c. d. | b c.20.p.924.d| Soz.p.515.d. | c b|Lauf.c.19.p. 920.e.

[d]Celui d'Egypte est encore surnommé le Grand par Pallade, pour le distinguer de l'autre. [On peut croire que c'est seulement à cause de l'age:] [e]puisque Pallade dit que celui d'Alexandrie excelloit encore sur l'autre pour l'esprit & la vertu monastique ; '& il le qualifie presque toujours le grand Macaire. [Mais je ne sçay s'il ne suivoit point en cela l'idée particuliere

d Lauf.c.20.p. 924.d. | e c.19.p.920.e. | c.20.p.925.e.&

qu'il avoit de la vertu de ce Saint, dont il avoit esté disciple durant trois ans, plutost que l'idée & l'opinion commune.]

Cotel.g.t.1.p. 537.b|Vit.P.l.6. c.3.§15.p.656.

'Au moins on voit que le titre de Grand est demeuré à celui d'Egypte, & que c'est par là qu'on le distingue de celui d'Alexandrie, comme Pallade mesme n'a pu s'empescher de le faire.

[Mais quoique l'un pust avoir quelque avantage sur l'autre,]

Ruf.v.P.c.28.p. 479.a.

'on n'a pas laissé de dire avec verité, qu'il n'y avoit pas moins de raport entre les vertus spirituelles & les graces si miraculeuses dont Dieu les favorisoit, qu'il y en avoit entre leurs noms. L'un & l'autre excelloit dans les exercices de la vie penitente, dans les perfections de l'ame,

Socr.p.234.c.d| Soz.p.516.a.

'dans la la connoissance des secrets de Dieu, dans le pouvoir qu'ils avoient de se rendre terribles aux demons, de guerir les maladies, & de faire toutes sortes de prodiges:

Ruf.v.P.c.28.p. 479.a.

' L'un & l'autre, selon la signification de leur nom, estoit veritablement heureux

a hist.l.2.c.4.p. 178.179.

[a]& ce bonheur a esté jusqu'à souffrir ensemble l'exil pour la divinité de J.C.

Lausc.19.p.920. d.e.

'Les combats si grands & si nombreux que ces saints & incomparables Peres, ces athletes genereux & invincibles ont soutenus pour la vertu, ont paru à Pallade si fort audessus de la portée ordinaire des hommes, qu'il a jugé qu'ils pourroient paroistre incroyables à ceux qui ont peu de foy, & qu'il a cru devoir faire une protestation toute nouvelle de la fidelité du recit qu'il en alloit faire.

Boll.15.jan.p. 1006.§10.

'Bollandus raporte "une vie de Saint Macaire d'Egypte, tirée de la bibliotheque du Roy, mais ce n'est presque qu'un recueil de ce qui s'en trouve dans les livres des actions & des paroles remarquables des Peres des deserts. Elle pourra toujours servir à distinguer avec quelque probabilité ce qui le regarde de ce qui appartient à celui d'Alexandrie, NOTE 1.

Cotel.g.t.1.p. 524.571.

'aussibien que le recueil grec des paroles des Peres, que l'on nous a donné depuis peu, distingué par les personnes à qui elles sont attribuées.

ARTICLE II.

Saint Macaire d'Egypte se retire à la campagne, & puis au desert de Sceté.

Boll.15.jan.p. 1007.

'SAINT Macaire d'Egypte, "selon ce que nous dirons du temps de sa mort, est né dés le commencement du IV. siecle vers l'an 300. V. la note 7.

p.1011.§29| Cotel.g.t.1.p. 546.b.

'Sa vie raporte qu'estant encore enfant, & menant paistre quelques bœufs avec d'autres enfans, ils allerent

rent enſemble voler des figues, dont il en mangea une : Et il
diſoit que toutes les fois qu'il ſe reſſouvenoit depuis de cette
action, il la pleuroit encore[comme une faute conſiderable.]
'Eſtant encore jeune il ſe retira d'abord dans une cellule Cotel.p.525.a.
auprés d'un village d'Egypte,[comme S. Antoine avoit fait.]
'Et Bollandus croit[avec beaucoup d'apparence,]que cette Boll.15.jan.p.
retraite preceda meſme celle qu'il fit à l'age de 30 ans, comme 1013.b.c.
nous dirons bientoſt.[Mais la vertu qu'il faiſoit déja paroiſtre,
eſtoit digne d'un ſolitaire tres avancé dans la pieté.]
'Eſtant un jour ſorti de ſa cellule dans le temps qu'il eſtoit Cotel.p.558.c|
en Egypte, il trouva au retour un homme qui le voloit, & qui Vit.P.l.3 c.73.p.
mettoit ſur ſon chameau tout ce qu'il avoit. Il s'approcha de 512|l.5.c 16.56.p.
luy comme ſi c'euſt eſté un étranger, l'aida meſme à charger 630.1|l.7.c.3.§1.
ſon chameau. Mais quand le chameau fut chargé,le voleur luy p.666.2.
ayant donné un coup de fouet pour le faire aller, il ne put ſeu-
lement le faire lever ;[car les chameaux ſe baiſſent pour rece-
voir leur charge.]Macaire voyant cela rentra dans ſa cellule,
σκαλίδιν. où ayant encore trouvé "une petite beſche, il l'apporta, en
» diſant au voleur : Mon frere, voilà ce que voſtre chameau at-
» tendoit ; & l'ayant miſe avec le reſte, il donna un coup de pié
au chameau, & luy dit de ſe lever. Il ſe leva pour obeïr au
Saint, & marcha quelque eſpace de chemin,'durant lequel le Cotel.p.536.
Saint conduiſit le voleur, diſant en luy meſme avec beaucoup
» de paix & de tranquillité : Nous n'avons rien apporté en ce
» monde, & nous n'en ſaurions rien emporter : Dieu me l'avoit
» donné, & Dieu me l'oſte : Il n'eſt arrivé que ce qu'il luy a plu :
» Qu'il ſoit beni en toutes choſes.'Le chameau ayant marché p.549.a b.
quelque temps, ſe raſſit de nouveau, & il fut impoſſible de le
faire avancer davantage, juſqu'à ce qu'on l'eut dechargé : &
des qu'on luy eut oſté tout ce qui appartenoit au Saint, il ſe
leva, & marcha fort bien.
[Mais voici une autre marque de la patience du Saint encore
plus admirable, & qui fut la cauſe de ſon entiere retraite : Et
» c'eſt luy meſme qui la raportoit en ces termes:]'Lorſque j'eſtois p.525|Vit.P.l.3.
» encore jeune, retiré en Egypte dans ma cellule, on me vint c.99.p 515.2|l 5.
» enlever, & on m'ordonna Clerc dans un village. Mais ne pou- c.15.§25.p.623.
» vant accepter cette charge, je m'enfuis dans un autre village, 2.
» où il ſe trouva un ſeculier homme de bien, qui venoit prendre
» les ouvrages que j'avois faits, & me fourniſſoit ce qui m'eſtoit
» neceſſaire. Il arriva qu'une fille du meſme lieu tomba dans la
» fornication par la tentation du diable, & comme on luy de-

manda lorſqu'on s'apperceut de ſa groſſeſſe, avec qui elle avoit « commis ce peché, elle dit en me marquant, que c'eſtoit avec « cet anacorete. Alors ſes parens vinrent me prendre, me pen- « dirent au cou des pots de terre, des anſes de cruches, & d'au- « tres choſes ſemblables, & me menant par toutes les rues du « village en me battant juſqu'à rendre l'ame, ils crioient : Voilà « le beau moine qui a violé noſtre fille : il faut le faire mourir. « Un vieillard qui ſe rencontra là, leur dit: Battrez vous toujours « ce pauvre étranger ? [mais il ne put les faire ceſſer.] Celui qui « prenoit ſoin de moy ſuivoit derriere, plein de confuſion & de « honte ; & on ſe moquoit de luy meſme, en luy diſant avec in- « ſulte : Voilà ce qu'a fait ce ſolitaire, dont tu nous faiſois tant « de cas. «

Ibid. 'On ne ceſſoit point cependant de me battre, & les parens « de la fille diſoient qu'ils ne me laiſſeroient point aller que je « ne trouvaſſe quelqu'un qui leur répondiſt pour moy des ali- « mens de leur fille. Je fis donc ſigne à mon ami, & il s'engagea « auſſitoſt pour moy. Ainſi eſtant retourné en ma cellule, je luy « donnai tout ce que j'avois de corbeilles, en le priant de les « vendre, & de fournir à l'entretien de ma femme; & je me diſois « à moy meſme : Hé bien, Macaire, tu as trouvé une femme : il « faut travailler plus qu'auparavant pour avoir de quoy la nour- « rir. Et en effet je travaillois jour & nuit, & je luy envoyois ce « que je pouvois gagner. «

Ibid. 'Le terme de cette miſerable eſtant arrivé, elle paſſa pluſieurs jours dans d'extremes douleurs, ſans pouvoir mettre ſon en- fant au monde. Comme on s'en étonnoit, & qu'on recherchoit ce qui la pouvoit mettre en cet état : Je le voy bien, dit-elle, « c'eſt que j'ay accuſé fauſſement ce moine du crime dont un tel « jeune homme noſtre voiſin eſt le veritable coupable. Mon ami « entendit ceci, & il accourut auſſitoſt à moy, & me dit tout « ravi de joie : Cette fille n'a pu accoucher, juſqu'à ce qu'elle a « avoué que vous eſtiez innocent du crime dont elle vous avoit « chargé ; & maintenant voici tous les habitans qui veulent ve- « nir vous trouver, & vous demander hautement pardon du « mauvais traitement qu'ils vous ont fait pour ce ſujet. Mais, « dit Macaire, je ne voulus pas les attendre, & pour eviter la « peine que cela m'euſt fait, je quittai ce lieu pour venir ici, & « c'eſt la premiere cauſe qui m'a amené en cette ſolitude. «

Cotel.g.t.1.p. 526.b. a Lauſ.c.19.p. 921.a. 'Cette ſolitude eſt le deſert de Sceté, [qui eſt apparemment] [a]ce deſert où il ſe retira à l'age de 30 ans, [vers l'an 330,] & où il paſſa les 60 années qu'il vécut depuis.

ARTICLE III.

Du desert de Sceté habité premierement par S. Macaire.

V.S.Amon §5. 'NOUS avons vu"autrepart que la montagne de Nitrie estoit environ à 16 lieues d'Alexandrie,[entre le couchant & le midi.]'Le desert de Sceté estoit encore"à plus de 30 lieues audelà,[a] & il falloit"marcher un jour & une nuit pour aller de l'un à l'autre.[b] Il y en a qui croient que ce desert est ce que les autres appellent la Libye; & assurément il est visible que Sceté estoit consideré comme hors de l'Egypte.[Il estoit borné d'un costé par le mont de Phermé,]montagne d'Egypte habitée d'un grand nombre de solitaires,'laquelle conduisoit au desert de Sceté,[c] ou qui estoit mesme dans Sceté.

(à 80 milles. NOTE 2. — Vit.P.l.2.c.21.p. 471.2. Casn.col.6.c.1. p.389. a Vit.P.l.2.c 29. p 481.1|l.6.c.3.§ 15.p.656. b Boll.17.jan.p. 108.§3. Lauf.c.23.p.936. c. c Soz.l.6.c.29.p. 683.b.)

[d] Ce lieu de Sceté estoit une tres vaste solitude; & il n'y avoit pas le moindre sentier qui y conduisist, ni aucune remarque qu'on pust faire pour y arriver: on n'y alloit qu'en observant le cours des astres,'& ainsi avec un extreme danger de se perdre, si l'on s'egaroit tant soit peu. Il n'y avoit en ce lieu aucune consolation humaine.'On n'y trouvoit mesme de l'eau que rarement: & lorsqu'on y en rencontroit, elle estoit de tres mauvaise odeur,& sentoit comme le bitume,quoique le goust n'en fust pas desagreable.'On parle souvent d'un marécage qui y estoit,[e] & qui sans doute estoit l'endroit le plus agreable ou le plus commode de ce desert.[f] Il estoit neanmoins plein de moucherons & de cousins gros comme des guespes, & qui avoient des aiguillons si forts, qu'ils perçoient mesme la peau des sangliers.'Il semble qu'on tiroit du nitre de ce marais.[g] Il estoit du costé de l'Egypte.[h] C'estoit en cet endroit qu'estoient les eglises de Sceté. Il y avoit quelques sources.[i] Il semble aussi qu'il y avoit une riviere assez pres de Sceté, & un village où S. Macaire eust pu trouver, s'il eust voulu, diverses commoditez: mais il ne le vouloit pas.

(d Vit.P.l.2.c.29. p.481.1. l.6.c.3.§15.p. 656.2. Ruf.v.P.c.29.p. 481.1. Lauf c.20 p.926. a.b.& alii. e Cotel.g.t.1.p. 531.b. f Lauf.p.926.b. Cotel.g.t.1.p. 518.2. g p.552.b.c. h p 517 a. i p.p.541.2.)

'L'endroit le plus reculé de Sceté s'appelloit Petra; [& il semble que ce soit la mesme chose"que ce qu'on appelloit Calame & Porphyrion,]'qui estoient, dit Cassien, des solitudes eloignées de sept ou huit journées de tous les pays habitez: de sorte que ceux qui y demeuroient ne pouvant pas avoir le debit des corbeilles qui faisoient presque tout le travail & le profit des autres solitaires, s'occupoient à l'agriculture & au jardinage,

(p.538.b. V.S.Moyse. Casn.col.24.c.4. p.802|inf.l.10 c. 24.p.217.)

Cotel.g t.1.p. 677.a.b. afin d'avoir de quoy vivre.'Mais il faut remarquer qu'il y avoit encore un lieu de [Calame ou] Calamon surnommé l'Arsinoïte, [parcequ'il estoit dans le diocese d'Arsinoé sur la rive orientale du Nil, & sans doute bien moins eloigné des pays habitez, que n'estoit pas le Calame de Sceté.] Boll.15.jan.p. 109.§14.k. Assez pres de Sceté estoit le lieu appellé Terenuti, dont il est quelquefois parlé dans les vies des Peres.

Vit.P.l.2.c.29.p. 481.1. 'Il y a eu dans le desert de Sceté des solitaires d'une eminente perfection:[a] on peut dire mesme qu'il n'y en avoit pas d'autre; [b] & un lieu si epouventable & si affreux ne pouvoit estre habité que par des hommes qui embrassassent une vie parfaite, & dont le courage & la constance fust à l'epreuve de toutes choses. l.5.c.10.§109.p. 607.608. 'On pretend que pour l'ordinaire ils passoient les semaines entieres sans manger,[c] mais apparemment cela ne se faisoit que dans des occasions particulieres.[d] Ils surpassoient en vertu & en science tous ceux des autres monasteres d'Egypte.[e] Ils estoient tres affectionnez à exercer la charité, non seulement entre eux, mais encore envers tous les autres, s'il arrivoit par hazard que quelqu'un allast en ce lieu. l.5.c.11.§15.p. 609.2. 'Ils avoient un soin tout particulier d'animer & d'encourager ceux qui estoient combatus par quelque passion; & ils n'epargnoient aucun travail pour se servir les uns les autres.

a l.6.c.3.§15.p. 696.2.
b 2|l.2.c.29.p. 481.1.
c c.13.§4.p.615. 1.
d Casn.col.10.c. 2.p.503.
e Vit.P.l.2.c.29. p.481.1.

Cotel.g.t.1.p. 516.a. 'Quand une femme y venoit voir son frere ou quelque autre de ses proches, la coutume estoit qu'ils ne se parlassent que de loin. p.672.b. 'Des l'an 356 ce desert commençoit tellement à se peupler, que ceux qui aimoient une entiere solitude, l'alloient chercher autrepart. p.491.b|Casn. col.10.c.2.p.503. 'On y bastit jusques à quatre eglises qui avoient chacune leurs Prestres, ce qui y faisoit quatre congregations differentes.

Lauf.c.19.p.921. b|Vit.P.l.5.c.15. §25.p.624. 'S. Macaire d'Egypte n'a pas seulement esté l'un des habitans de ce desert,[f] mais il en a aussi esté l'un des principaux chefs. On croit mesme que c'est luy qui y a demeuré le premier,[g] dautant que Cassien dit que celui qui a trouvé "le premier cette solitude, est S. Macaire qui ressuscita un mort pour convaincre un heretique: NOTE 3. [ce qui est attribué, comme nous verrons, à celui d'Egypte. Et en effet ce Saint s'estant retiré en Sceté, lorsqu'il estoit encore jeune, comme nous avons déja dit, il y a peu d'apparence que l'autre S. Macaire, qui estoit plus jeune que luy, s'y fust déja retiré, & mesme il n'y faisoit pas sa residence ordinaire.]

f Soz.l.3.c.13.p. 515.516.
g Casn.col.15.c. 13.p.607.

Vit P.l.3.c.61 p. 510.1|l.5.c.18.§9. p.637.1|l.7.c.1.§ 8.p.665.2. 'Quelque reculé que fust ce desert, S. Macaire vouloit en-

core y demeurer ſeul[au milieu des ſolitaires que ſa reputation y attira bientoſt:]&comme pluſieurs d'entre eux demeuroient en un endroit, il en choiſit un autre plus haut entierement deſert, où il vivoit ſans avoir une ſeule perſonne avec luy. Les vies des Peres le diſent en general de l'Abbé Macaire.]

'Celle de celui d'Egypte dit poſitivement que c'eſtoit luy. [a] On marque neanmoins qu'il avoit un diſciple qui demeuroit avec luy,[à quoy il ſe peut faire que ſon age & les viſites qu'il recevoit l'aient enfin obligé.] Boll 15.jan.p. 1007.§ 3|Cotel. g.t.1.p.528. a Lauſ.c.19.p. 921.b.

ARTICLE IV.

S. Macaire va voir S. Antoine: Eſt elevé au ſacerdoce.

'NOSTRE Saint s'eſtant retiré[au deſert de Sceté]à l'age de 30 ans, dans la force & l'impetuoſité de ſa jeuneſſe, il s'appliqua durant dix ans aux exercices & aux travaux de la vie religieuſe,avec une telle ardeur & une telle patience,qu'il acquit en un degré eminent le don de la diſcretion & de la sageſſe, en ſorte qu'on l'appelloit le jeune vieillard, pour montrer qu'il avoit fait un progrés dans la vertu qui paſſoit ſon age. [Ce fut apparemment des ce temps là qu'il alla à quinze journées de là viſiter S. Antoine; ce qui l'a fait quelquefois regarder comme "le diſciple de ce Saint.] Lauſ c.19.p.921. a|Soz.l.3.c.14.p. 516.a.

NOTE 4.

'Eſtant donc venu trouver Saint Antoine ſur ſa montagne, & ayant frapé à la porte de ſa cellule, Saint Antoine ſortit, & luy demanda qui il eſtoit. Il répondit qu'il eſtoit Macaire, & auſſitoſt le Saint rentra, ferma ſa porte ſur luy, & le laiſſa dehors, juſqu'à ce que voyant ſa patience, il luy ouvrit,l'embraſſa avec » beaucoup d'amitié, & luy dit: Il y a longtemps que je ſouhaite » de vous voir, ayant appris de quelle maniere vous vivez: Et comme il le voyoit fort las,il exerça envers luy tous les devoirs ordinaires de l'hoſpitalité. Lorſque le ſoir fut venu, Antoine trempa quelques feuilles de palmier[pour faire des nattes,]& Macaire luy en ayant demandé,en trempa encore plusque luy, Ainſi ils s'aſſirent,& en s'entretenant de ce qui regarde le ſalut de l'ame, ils travailloient à leurs nattes, qui deſcendoient par une feneſtre dans la caverne[où demeuroit S. Antoine.]Ce Saint y eſtant entré le lendemain matin, & voyant la quantité de nattes que S. Macaire avoit faites, il luy baiſa les mains, en » luy diſant: Voilà des mains où il y a bien de la vertu. Cotel.g.t.1.p. 530.c|Vit.P.l.5. c.7.§ 9.p.585.

Cotel g.t.1.p. 540.a.

'Lorsque S.Macaire fut revenu de chez S.Antoine,[soit dans ce premier voyage, soit dans quelque autre qu'il aura fait aussi en 340 au plustard,] les solitaires qui demeuroient déja à Sceté, vinrent audevant de luy. Il leur dit qu'il avoit parlé à S. Antoine de ce qu'ils n'avoient point d'oblation [du Sacrifice] dans leur desert. Mais le discours s'estant tourné sur d'autres matieres, ils ne luy demanderent point ce que S. Antoine luy avoit répondu sur cela, & luy aussi ne crut pas le leur devoir dire. Car c'estoit une pratique de ces Saints, que quand ils voyoient que leurs disciples ne leur faisoient point de questions sur des choses qui leur pouvoient estre utiles, ils taschoient de faire naistre l'occasion de leur en dire quelque mot: Que si on ne les pressoit pas d'en dire davantage, ils en demeuroient là, depeur [que Dieu ne les accusast] de prodiguer la verité, s'ils parloient sans qu'on les y obligeast. [Il n'y avoit point encore alors d'eglise en Sceté, puisqu'on n'y offroit point le Sacrifice: mais il y en avoit sans doute une bastie ou preste à bastir, lorsque S. Macaire d'Egypte fut fait Prestre vers l'an 340.]

Lauf.c.19.p.921. a.b.

'Car ayant fait, comme nous avons dit, un extreme progrés dans les dix premieres années de sa retraite, Dieu luy donna dés l'age de 40 ans le pouvoir de commander aux demons, la grace de guerir les maladies, & l'esprit de prophetie; & il l'eleva mesme à la dignité du sacerdoce,

Soz.l.3.c.14.p. 516.a.
a Menæa,15 jan. p.335.

'qu'il receut aussi à l'age de 40 ans, selon Sozomene.[a] Les Grecs disent qu'il fut contraint d'accepter le sacerdoce par les pressantes instances que luy en fit l'Evesque, qui ne vouloit pas que cette lampe demeurast cachée sous le boisseau, & qui esperoit se sanctifier luy mesme en luy imposant les mains. Ils ajoutent que cette nouvelle dignité l'obligea aussi à chercher des austeritez toutes nouvelles.

ARTICLE V.

Vie austere de Saint Macaire.

Lauf.c.19.p.921. d.e.

'IL est inutile, dit Pallade, de parler de l'abstinence de Macaire pour le boire & pour le manger, puisque mesme les moines les plus relaschez, & qui sont les plus proches des lieux habitez, ne sont pas sujets à la gourmandise; & ce vice est encore bien plus inconnu parmi ceux qui sont dans le fond du desert, tant pour la rareté de toutes choses, que pour le zele divin qui les enflamme, & les anime à se surpasser tous les uns

les autres par les differentes austeritez qu'ils pratiquent.

'Il ne faut pas neanmoins oublier ce que Socrate raporte de Evagre qui fut disciple de S. Macaire, [vers l'an 385.] [a] J'estois un jour dit Evagre, en la compagnie du saint Pere Macaire, à l'heure mesme de midi, (il avoit parlé auparavant de celui d'Egypte,) & comme je me sentois brulé d'une extreme soif, je luy » demandai la permission de boire de l'eau. Mais il me dit : Con» tentez vous d'estre à l'ombre : car il y a presentement beaucoup » de personnes qui voyageant à la campagne ou sur la mer, sont » mesme privez de ce soulagement que vous avez. Et comme je m'entretenois avec luy sur la mortification ; continue Evagre : » Prenez courage, mon fils, me dit-il : j'ay passé 20 ans entiers » sans jamais ni boire, ni manger, ni dormir autant que j'eusse » voulu. Car je ne mangeois qu'une certaine quantité de pain » que je pesois ; je mesurois mon eau ; & m'appuyant seulement » contre une muraille, je prenois comme à la derobée le peu de » sommeil dont je ne pouvois me passer.'Sa regle ordinaire estoit de ne manger qu'une fois la semaine.

Socr.l.4.c.23.p. 234.d. | *a* p.236.a. | Boll.15.jan.p. 1009.§ 22.

'Son visage & tout son corps [attenué,] faisoit assez voir quelle estoit la grandeur de son abstinence, [b] quoique ses jeûnes ne fussent pas la seule cause de la secheresse de son corps. Car c'estoit aussi l'effet de la crainte de Dieu, dont son ame estoit toute penetrée, & qui dessechoit & consumoit en quelque sorte tout son corps.

Menæa, 19.jan.p. 335. | *b* Cotel.g.t.1.p. 534.§ 12 | Vit.P.l. 5.c.3.§ 8.p.565.

'Des solitaires estant venus une fois voir l'Abbé Macaire en Sceté, ils ne trouverent rien dans sa cellule que de l'eau puante. Ils voulurent le mener en un village pour le rétablir, [& le fournir des choses necessaires.] Mais il leur fit bien connoistre qu'il aimoit cette necessité, & que s'il eust voulu avoir ses commoditez, il savoit bien où les trouver, sans avoir besoin de leur secours.

Cotel.p.541.§ 30.

'Il travailloit à scier des blez. [c] On voit encore & l'austerité & l'humilité de S. Macaire [a] d'Egypte, en ce qu'il portoit luy mesme de Sceté les paniers qu'il avoit faits [pour les vendre.] Il se trouva une fois si abatu sous ce fardeau, qu'il fut contraint de s'asseoir à terre. Estant encore fort eloigné de la riviere, il s'adressa à Dieu en luy disant : Seigneur, vous savez que je n'en puis plus ;'& aussitost il se trouva sur le bord du fleuve.

a *majore.*

58. | *c* § 15 | Vit.P.l 3. c.212.p.532.1 | l.6. c.2.§ 6.p.649 | Cotel.p.535.c. | Boll.§ 6.p.1008.

'On remarque encore de l'Abbé Macaire, que quand il mangeoit avec les solitaires, & qu'il s'y rencontroit du vin, il buvoit ce qu'on luy presentoit, mais qu'ensuite il passoit autant de

Boll.p.1008.§ 11 | Vit.P.l.[illegible] § 3 p. 503 | l.5 c.4 § 26. p.569.

jours sans boire d'eau qu'il avoit bu de verres de vin. Ainsi les freres estant bien aises de luy en presenter, parcequ'ils pensoient par là soutenir ses forces, il estoit encore plus aise d'en recevoir, pour avoir ensuite occasion de se mortifier. Mais enfin son disciple s'estant apperceu de la maniere dont il en usoit, conjura les autres de ne luy plus donner de vin, parcequ'en pensant luy faire du bien, on luy causoit un nouveau tourment : & depuis cela on ne luy en presenta plus.

Cassn.inst.l.5.c. 41.p.132.

'Cassien croit ne pouvoir mieux finir le cinquieme livre de ses Institutions, que par cet avis que S. Macaire donnoit : Il faut, « disoit-il, qu'un solitaire s'applique au jeûne, comme s'il estoit « assuré d'avoir encore cent ans à vivre ; & qu'il reprime au con- « traire les passions de son ame, oublie les injures, resiste à la « tristesse, & supporte les pertes & les douleurs, comme s'il de- » voit mourir le jour mesme. Cette premiere pensée rendra le « solitaire sage & prudent, & luy fera garder une severe unifor- « mité dans son abstinence, sans luy permettre de se relascher « sous pretexte de l'infirmité de son corps : & l'objet d'une mort « prochaine luy inspitera une magnanimité Chrétienne, qui non « seulement luy fera mepriser tout ce qui paroist de plus heureux « & de plus agreable dans ce monde, mais qui le rendra encore « ferme & inebranlable dans les maux, parcequ'il les meprisera « comme legers & de nulle importance, & qu'il aura toujours « son cœur & ses yeux attachez au lieu où il croit à tous momens « qu'il doit bientost estre appellé. «

ARTICLE VI.

Amour du Saint pour la priere & pour la solitude.

Laus.c.19.p.921. e.

'TOUTES les austeritez du corps estoient peu de chose pour cet homme celeste, qui estoit, à ce qu'on en raportoit, ravi sans cesse hors de luy mesme, & qui s'entretenoit plus souvent avec Dieu [dans la priere,] qu'il ne pensoit à tout ce qui est sous le ciel.'Quelques solitaires demandant à S. Macaire en quelle maniere ils devoient prier, il leur répondit :[a] Il n'est pas « besoin d'user de quantité de paroles, mais il suffit d'étendre les « mains vers le ciel, & de dire : Seigneur, faites moy misericorde « en la maniere & par les moyens qu'il vous plaira. Et lorsque « nous nous sentons combatus & pressez de quelque tentation, il « faut dire : Secourez moy, mon Dieu. Car il sçait bien ce qui nous « est «

Boll.15.jan.p. 1009.§20.
a Vit.P.l.3.c. 207.p.531|l.5.c. 12 p 614.1|Cot.l. g.t.1.p.537.a.

» est necessaire, & il ne manquera pas de nous assister.'Il disoit Cotel.p.546.
» quelquefois: Si nous nous souvenons des maux que les hommes 536|Vit.P.l.5.
» nous ont faits, nous nous ostons le pouvoir de nous souvenir c.10.§34.p.599.
» de Dieu : mais autant que nous nous souviendrons de la perse-
» cution que le demon nous fait, rien ne nous pourra tirer de la
» presence de Dieu.[C'est apparemment un abregé de l'entre-
tien qu'il eut avec Evagre, comme nous le dirons dans la suite.

On voit une grande marque de son amour pour le silence & pour la priere dans ce que nous allons rapporter. Comme sa reputation luy attiroit beaucoup de visites,] il trouva moyen Lauf.p.925.a.b. de s'en debarasser en creusant luy mesme en beaucoup de temps un chemin sous terre depuis sa cellule jusques à une caverne fort creuse qui en estoit eloignée de la moitié d'une stade. Ainsi quand il se trouvoit importuné de monde, il s'en alloit secrettement de sa cellule dans le fond de cette caverne, sans qu'on pust savoir où il estoit. Et un de ses disciples a raporté depuis, que dans l'espace de ce chemin il faisoit 24 oraisons en allant, & autant en revenant.

[C'est par ce mesme esprit de retraite,]'qu'aprés avoir une Cotel.p.536.
fois renvoyé l'assemblée des freres de Scetéa ensuite des Messes § 16.
« de l'Eglise, il leur dit: Fuyez, mes freres; & l'un d'eux luy a § 16|Vit.P.l.5.
» ayant répondu: Et où pouvons nous fuir? y a-t-il quelque lieu c.4.§27.p.570.
» plus reculé que ce desert? Alors mettant le doit sur sa bouche:
» C'est là, dit-il, qu'il faut s'enfuir: Et aussitost il s'en alla dans sa
cellule, ferma la porte, & demeura seul.

'L'Abbé Isaie ou Aio ayant une fois prié l'Abbé Macaire de Boll.15.jan.p.
luy dire quelque parole[d'instruction,]il ne luy dit que ce mot: 1010.§27|43.
» Fuyez les hommes: & Isaie luy demandant ce que c'estoit que p.1011|Vit.P.l.
» fuir les hommes, il luy répondit: C'est demeurer assis dans sa 3.§189.p.568.1.
» cellule, pleurer ses fautes, haïr l'inclination que les hommes
» ont à parler, & ce qui est la premiere de toutes les vertus, re-
» primer egalement sa langue & son ventre.

'Un Abbé Moyse vint trouver S. Macaire à Sceté, pour luy Cotel.g.t.1.p.
dire qu'il vouloit vivre dans la solitude & dans le silence; mais 538.b.
que les[visites des]freres l'en empeschoient. Et il avoit en effet
πραλὴ φύ-σ. "une modestie naturelle qui l'empeschoit de pouvoir refuser
ceux qui demandoient à le voir. Le Saint luy conseilla donc de
se retirer en un desert encore plus reculé nommé Petra: Moyse
le fit, & y trouva le repos qu'il souhaitoit.'Il paroist que cet p.553.554.
Abbé Moyse est ce celebre chef de voleurs, encore plus celebre par sa conversion & sa penitence.[Ainsi c'est à S. Macaire

que l'Eglise doit l'edification qu'elle en a receue.

Dieu confirma encore davantage S. Macaire d'Egypte dans l'amour de la retraite, par une rencontre] qu'il raporta luy mesme, une fois qu'il vint de Sceté à Nitrie pour assister au Sacrifice que S. Pambon y offroit, ou que l'on y offroit à cause de la mort de S. Pambon, [qui arriva vers l'an 386.]'D'autres lisent seulement qu'il venoit au monastere de Pambon, un jour que l'on devoit offrir le Sacrifice.'Les plus anciens du lieu l'ayant donc prié de leur dire quelque parole d'edification, il leur répondit: Je ne merite pas encore de porter le nom de solitaire, « mais j'en ay vu qui l'estoient veritablement. Comme j'estois en « Sceté dans ma cellule, il me venoit sans cesse une pensée en l'es- « prit qui me pressoit d'aller plus avant dans le desert, pour y « considerer ce que j'y verrois; à quoy je resistai durant cinq ans, « de crainte que ce ne fust une tentation du demon. Mais cette « pensée ne me quittant point, enfin j'allai dans le desert, où je « trouvai un étang au milieu duquel estoit une isle. Je vis ensuite « divers animaux qui venoient boire à cet étang, & parmi eux « deux hommes tout nuds, ce qui me fit trembler de crainte, dans « la croyance que c'estoient des esprits. Ces hommes s'estant ap- « perceus de ma frayeur, me dirent: N'ayez point de peur, nous « sommes hommes comme vous. Alors je leur demandai d'où ils « estoient, & ce qui les avoit amenez dans ce desert. Ils me répon- « dirent: L'un de nous est né en Egypte, & l'autre en Libye: nous « estions tous deux solitaires, & nous sortismes du monastere d'un « commun consentement pour vivre dans le desert, où il y a dix « ans que nous demeurons. Ils me demanderent ensuite de quelle « sorte alloit le monde, si le Nil debordoit comme de coutume, « & si la terre continuoit à estre fertile. A quoy leur ayant ré- « pondu, je leur demandai ce que je devois faire pour estre un « vray solitaire; & ils me dirent: On ne sauroit l'estre sans renon- « cer generalement à tout ce qui est dans le monde. Mais je suis « foible, leur repartis je, & je ne saurois faire ce que vous faites. « Si vous ne le pouvez, repliquerent-ils, demeurez en repos, & « pleurez vos pechez dans vostre cellule. Leur ayant demandé « ensuite s'ils ne sentoient point durant l'hiver la rigueur du froid, « & s'ils n'estoient point brulez en été par l'extreme chaleur du « soleil, ils me répondirent que Dieu leur faisoit la grace de les « garantir de ces deux incommoditez. Vous voyez donc, mes « freres, ajouta le Saint, si j'ay raison de vous dire que je ne me- « rite pas encore de porter le nom de solitaire. C'est pourquoi «

Boll. 15. jan. p. 1007. § 2 | Cotel. p. 526. c.

Vit. P. l. 6. c. 3. § 4. p. 653. 1.

1 | Boll. 15 jan. p. 1007. § 2.

» dispensez moy, s'il vous plaist, d'entreprendre de vous instruire » de ce qu'il faut faire pour se rendre parfait dans une profession » si sainte.'Cette histoire est raportée dans une lettre attribuée à S. Ephrem :[a]& il y admire l'humilité de cet homme divin, qui dans une perfection aussi eminente qu'estoit la sienne, croyoit qu'il y avoit encore des choses audessus de sa vertu & de ses forces. Ephr.or.3.t.2.p. 225.1.2. a 2.a.b.

'Ce fut pour consoler ses freres,[& les confirmer dans l'amour de la solitude, en leur faisant voir combien le demon la craignoit,]qu'il leur raporta qu'une mere ayant amené à sa cellule un enfant possedé du demon, cet enfant disoit à sa mere: Levez vous, & allons nous-en; & comme elle disoit qu'elle ne pouvoit marcher, il luy répondit: Hé bien je vous porterai: en quoy j'admirai, dit le Saint, avec quelle adresse le demon taschoit de les chasser d'ici. Boll.p.1008.§ 7| Vit.P.l.5.c.18. § 18.p.638.1.

' Voulant combatre la tentation qu'ont quelquefois les religieux de quitter leur repos pour prescher aux autres sous pretexte de faire plus de profit, il les comparoit à un barbier, qui epargnant peu de chose chaque jour, parcequ'on donnoit peu où il estoit pour se faire faire le poil, s'en alla en un autre lieu où l'on donnoit beaucoup davantage. Mais il se trouva que les vivres y estant aussi beaucoup plus chers, il gagnoit à peine de quoy vivre, & n'amassoit rien du tout. Casn.coll.24.c. 13.p.810.811.

ARTICLE VII.

Charité du Saint envers ses freres.

'SOCRATE dit que la vertu des deux Saints Macaires estant extremement semblable, on y remarquoit pourtant cette difference, que celui d'Egypte estoit grave, & en quelque sorte severe avec ceux qui le venoient voir: au lieu que celui d'Alexandrie estoit fort gay & fort agreable dans la conversation, & que par ce moyen il estoit plus propre à attirer les jeunes gents à la solitude.[L'amour extreme qu'avoit celui d'Egypte pour le silence, pouvoit bien le rendre moins ouvert & plus reservé à parler. Mais assurément il ne témoignoit pas moins de bonté pour ceux avec qui il avoit affaire:]& si sa charité estoit plus serieuse, elle n'estoit pas pour cela moins douce ni moins compatissante.'On disoit mesme de luy qu'il estoit comme un Dieu sur la terre, parceque comme Dieu couvre tout le monde par Socr.l.4.c.23.p. 234.c.d. Cotel.g.t.1.p. 541.§ 32| Vit.P. app.§ 107.p. 1000.

sa protection,& supporte les pechez des hommes,de mesme ce Saint couvroit les pechez & les defauts de ses freres. On ajoute qu'il les voyoit comme s'il ne les eust point vus, & qu'il ecoutoit ce qu'on luy en disoit comme s'il ne l'eust point entendu.

Boll.p.1009.§21| Cotel.p.537.

'On dit qu'il arriva une fois que deux solitaires de Sceté estant accusez d'avoir commis une faute, S. Macaire d'Alexandrie les excommunia ; ce qui les porta à prendre le dessein de s'en retourner dans le monde. Mais celui d'Egypte ayant appris leur état, les envoya querir ; & ils l'assurerent qu'ils n'avoient point fait la chose dont on les avoit accusez. [Le Saint voulant donc corriger celui d'Alexandrie de cette faute,] parcequ'il l'aimoit, dit que ce n'estoient pas ces solitaires qui estoient separez de la communion, mais que c'estoit celui mesme qui les en avoit separez. Saint Macaire d'Alexandrie apprenant donc que celui d'Egypte l'avoit excommunié, s'enfuit de douleur dans le marais [de Sceté,] où il fut tout percé par les cousins [tels que nous les avons décrits.] 'Celui d'Egypte allant à ce marais, l'y rencontra en cet état. Il le loua de ce que les autres ayant esté tentez de quitter la solitude, luy au contraire s'y estoit retiré encore plus qu'auparavant : mais il l'avertit de prendre garde à ne se pas laisser tromper une autre fois par le demon, & de faire penitence de la faute qu'il avoit commise de traiter si rigoureusement ces deux freres, sans estre assuré par luy mesme d'une faute qu'ils soutenoient n'avoir pas faite. L'autre Macaire le pria de luy vouloir prescrire la penitence qu'il devoit faire ; & le Saint voyant la tranquillité [avec laquelle il avoit receu sa correction,] luy ordonna seulement de passer trois semaines à ne manger qu'une fois la semaine ; ce qui n'estoit pour luy que son ordinaire, comme nous l'avons déja remarqué.

Boll.15.jan.p. 1009.§ 22.

Boll.§ 18|Cotel. p.536.b|Vit.P.l. 5.c.4.§28.p.570. 1|l.3.c 87.p.513. 2.

'C'est du grand Macaire de Sceté qu'on raporte cette parole si belle pour la douceur : Celui là est veritablement solitaire « qui se surmonte en toutes choses. Que si en voulant reprendre « nostre frere, vous vous mettez vous mesme en colere, vous « satisfaites plutost vostre propre passion, que vous n'exercez la « charité. Gardez vous donc de ce defaut, car il ne faut pas se « perdre pour sauver un autre. «

Boll.§ 10|Cotel. p.553.c.

'Il se gouvernoit à l'égard de tous les freres avec tant de simplicité, qu'on luy en faisoit mesmes des reproches : mais au lieu de changer pour cela, il répondoit : C'est une grace que j'ay « demandée à Dieu durant douze ans par des prieres & des ser- « vices continuels: Et pourquoi faut-il que tout le monde veuille « m'y faire renoncer? «

'L'Abbé Macaire eut l'humilité, y estant poussé par l'Esprit de Dieu, de vouloir apprendre d'un jeune solitaire de Sceté "nommé Zacarie, quel est le devoir d'un moine : & Zacarie luy répondit que c'estoit de se faire violence en tout. Cotel.g.t.1.p. 443.a.

V.S. Moyse le voleur.

[Comme la loy souveraine du Christianisme est la charité,] 'on raporte de S. Macaire qu'estant une fois venu voir un ermite qu'il trouva malade, & qui n'avoit quoy que ce soit dans sa cellule, il luy demanda ce qu'il souhaitoit de manger ; & ce frere luy ayant dit qu'il eust bien voulu avoir "de petits gasteaux, ce Saint vraiment genereux, courut aussitost à Alexandrie, & luy en apporta. L'auteur ajoute que personne n'eut [longtemps] connoissance de ce miracle. [Je ne sçay en quel sens il veut dire que cette action estoit un miracle.] Boll.5.

pastillos.

'On raporte au sujet de la douceur de S. Macaire, qu'allant une fois de Sceté à la montagne de Nitrie, il commanda à son disciple de marcher un peu devant luy. Le disciple allant donc devant, rencontra un prestre idolatre qui portoit un gros baston, & qui couroit extremement fort. Il commença à luy crier: Où cours tu ainsi demon. Ce qui mit ce prestre en telle colere, qu'il luy donna mille coups, & le laissa à demi mort. L'idolatre ayant ensuite recommencé à courir, il rencontra assez pres de » là Saint Macaire, qui luy dit : Bon jour, bon jour, vous prenez » beaucoup de peine: je vous souhaite le salut. Cet homme s'éton- » nant de cette salutation, luy répondit: Qu'avez vous remarqué » de bon en moy qui vous oblige à me saluer de la sorte: Le vieil- » lard luy repliqua : C'est parceque j'ay vu que vous estiez lassé » de travail, & que vous couriez sans savoir où vous alliez. Alors » ce prestre luy dit : Vostre salutation m'a fait connoistre que » vous estiez un grand serviteur de Dieu, & m'a touché tres sen- » siblement, au lieu qu'un autre malheureux solitaire que j'ay » rencontré, m'a dit des injures, dont je l'ay payé sur le champ » en luy donnant quantité de coups. Puis embrassant les piez du » Saint, il ajouta : Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez » fait solitaire. Aprés cela ils s'en allerent ensemble au lieu où ce frere estoit étendu tout meurtri de coups; & parcequ'il ne pouvoit marcher, ils le porterent à l'Eglise de la montagne. Les freres furent extremement surpris de voir S. Macaire mener ainsi avec luy ce prestre idolatre, auquel ils donnerent l'habit de solitaire ; & plusieurs payens à son imitation embrasserent le Christianisme. Cette rencontre faisoit dire à S. Macaire, que les paroles insolentes & pleines d'orgueil font que les bons mes- § 41|Cotel.p. 547.c|Vit.P.l.3. c.127.p.519.

mes deviennent méchans : & qu'au contraire les paroles humbles & douces changent mesme les méchans en bons.

ARTICLE VIII.

Diverses actions & paroles remarquables de S. Macaire.

Boll.15.jan.p. 1009.§ 13|Vit.P. l.5.c.3.p.565.§ 6. a.

[NOUS avons déja touché] ce qu'on remarque de Saint Macaire d'Egypte, que la crainte de Dieu qui purifioit son ame, consumoit tellement son corps, que soit qu'il jeûnast, soit qu'il mangeast, il paroissoit toujours egalement sec.

Cotel.p.137| Vit.P.l.7.c.38.

S. Macaire dit un jour à une personne : Je puis vous dire en « verité que si vous recevez les mepris comme les louanges, la « pauvreté comme les richesses, la faim & la necessité comme « l'abondance & les festins, le peché ne vous fera jamais mourir. « Il est impossible que celui qui a une veritable foy, & qui rend à « Dieu le culte qu'il luy doit, par les bonnes œuvres, tombe dans « les passions impures, & soit abusé par le demon. «

Vit.P.§ 9.p.984. 985|Boll.p. 1009.§ 24.

Un jeune homme estant une fois venu trouver S. Macaire d'Egypte, pour recevoir de luy l'instruction de ce qu'il avoit à pratiquer dans la vie solitaire qu'il avoit dessein d'embrasser, il luy dit d'aller en un lieu où il y avoit beaucoup de morts, de leur dire des injures, de leur faire des outrages, & mesme de leur jetter des pierres, afin de les irriter contre luy. Il y alla, fit tout ce qu'on luy avoit dit, & estant revenu, quand S. Macaire luy demanda ce que ces morts luy avoient répondu, il dit qu'ils ne luy avoient pas dit un seul mot. Il l'y renvoya le lendemain pour leur donner des benedictions & des louanges ; & comme il n'en tira pas plus de réponse, le Saint luy dit de prendre exemple sur cette insensibilité des morts, qui ne pouvoient estre touchez ni des injures, ni des louanges ; qu'il devoit de mesme ne s'irriter jamais, quelque mauvais traitement qu'on luy fist, & ne s'enfler point non plus de toute l'estime & de toutes les louanges, mais imiter toujours JESUS CHRIST, qui avoit pratiqué si excellemment l'un & l'autre.

Casn.col.5.c.32. p.378.

Un anacorete se plaignant une fois à S. Macaire de ce que tous les jours dés neuf heures du matin il sentoit dans sa solitude une faim étrange, au lieu que quand il estoit dans le monastere, il n'avoit point de peine à passer quelquefois les semaines entieres sans manger ; il luy répondit agreablement : C'est, mon fils, « que dans le desert vous n'avez personne qui soit témoin de vos «

» jeûnes, & qui vous ſoutienne & vous nourriſſe de ſes louanges:
» au lieu que la vaine gloire eſtoit voſtre nourriture dans le mo-
» naſtere, & le plaiſir d'eſtre ſignalé entre les autres par voſtre
» abſtinence, vous valoit un bon repas.

'Paphnuce diſciple de S. Macaire, luy ayant un jour demandé Cotel.p.540. 528.
» quelque inſtruction, il luy dit ces paroles: Ne faites tort à per-
» ſonne: ne jugez perſonne. Si vous pratiquez cette regle, vous
» ſerez ſauvé. Il dit à un autre: Ne couchez jamais chez un frere
» qui n'a pas bonne reputation.

'Un jour qu'il eſtoit en Egypte, il entendit en paſſant un en- § 24.
fant qui diſoit à ſa mere: Je hay ce riche qui m'aime, & j'aime
ce pauvre qui me hait. Le Saint témoigna admirer cette parole,
» & comme ſes diſciples luy en demandoient le ſujet: C'eſt, dit-il,
» qu'elle nous marque ce que nous faiſons: Dieu qui eſt ſouverai-
» nement riche nous aime, & nous ne voulons pas l'ecouter: le
» demon au contraire qui n'eſt que pauvreté & que miſere, nous
» porte une haine irreconciliable, & nous nous portons avec ar-
» deur à tout ce qu'il nous ſuggere pour nous corrompre.'On Poſſ.aſc.p.243-247.418.
trouve encore pluſieurs inſtructions que le grand Macaire don-
noit à ſes diſciples, dans un recueil donné depuis peu au public:
& il y en a de tres edifiantes.[Mais elles ſeroient trop longues
à raporter.]'On remarque que les deux Macaires eſtoient preſ- Caſn.col.19.c.9. p.709.
que les ſeuls à qui Dieu euſt accordé la grace d'acquerir egale-
ment toutes les vertus des cœnobites & des anacoretes, & de
n'exceller pas moins dans le renoncement & le denuement
abſolu de toutes les choſes de la terre, qui ſe pratique dans les
monaſteres, que dans la contemplation & la pureté de cœur qui
ne ſe rencontre preſque pas hors des deſerts où l'on vit ſeparé
de tous les hommes.

'Un jour comme ces deux grands ſerviteurs de Dieu allant Lauſ c.20.p.924. 925|Vit.P.l.2.c. 29.p.482.1.
enſemble viſiter un des freres, eſtoient montez dans un grand
batteau qui ſervoit d'ordinaire à paſſer le Nil, il s'y rencontra
des Colonels de grande conſideration, & qui avoient avec eux
des chariots, & quantité de ſerviteurs, de chevaux, & d'equi-
page. Ces Colonels voyant au bout du batteau les deux Saints
couchez par terre, pauvrement vétus, & preparez ſans rien
craindre à toutes ſortes d'evenemens, s'entretenoient enſem-
ble du bonheur de ce genre de vie qui paroiſſoit ſi mepriſable;
» & enfin l'un d'eux leur dit: Que vous eſtes heureux de vous
» jouer ainſi du monde, & de n'y pretendre autre choſe qu'un
» habit tres pauvre & une nourriture tres ſimple!'Vous eſtes Lauſ p.925.a.

quasi prophete, repartit S. Macaire d'Alexandrie, de nous « appeller heureux, puisque nous portons tous deux le nom de « Macaire, c'est à dire heureux.'Mais si vous avez grande raison « de dire que ceux qui se consacrent entierement au service de « Dieu se jouent du monde, nous avons au contraire grand sujet « de vous plaindre de ce que le monde se joue de vous. Ces paro- « les toucherent si fort ce Colonel, qu'il ne fut pas plustost arrivé chez luy, que distribuant une partie de son bien aux pauvres, & abandonnant le reste, il suivit la voix de Dieu qui l'appelloit, & changeant d'habits, il se hasta d'aller trouver des solitaires pour vivre comme eux.

a] Ruf. v. P. c. 29. p. 482.

****

ARTICLE IX.

Vertu de deux jeunes solitaires, & de deux femmes mariées.

Cotel. g. t. 1. p. 541. 533 | Vit. P. l. 3. c. 195. p. 528. 529 | l. 6. c. 3. § 2. p. 651. 652.

'DEux jeunes étrangers [qui ce semble estoient freres,] vinrent un jour en Sceté. L'un qui estoit le plus agé, estoit déja tres savant [dans la vie spirituelle,] & l'autre qui n'avoit presque pas encore de barbe, commençoit à s'y avancer. Ils s'adresserent à S. Macaire sans le connoistre, & le prierent de leur dire où estoit la cellule de l'Abbé Macaire. Il leur demanda ce qu'ils vouloient à ce Pere, & ils répondirent qu'ayant oui parler de luy & du desert de Sceté, ils souhaitoient de le voir. Il leur dit donc que c'estoit luy mesme; & alors s'estant jettez à ses piez, ils le supplierent de trouver bon qu'ils demeurassent avec luy. Comme ils paroissoient estre fort delicats, & avoir esté elevez dans l'abondance, le Saint croyant qu'ils ne pourroient supporter les austeritez du desert, leur dit: Mes freres, vous ne « sauriez demeurer ici. Ils luy répondirent: Que ferons nous « donc, mon pere, si nous ne pouvons estre avec vous? «

Cotel. p. 542. b.

'Le Saint pensant alors en luy mesme que s'il les renvoyoit, ils s'en scandalizeroient, il leur dit: Bastissez donc, si vous le « pouvez, une cellule pour vous loger. Ce qu'ayant accepté fort « volontiers, ils le prierent de leur dire seulement le lieu où ils pourroient la bastir. Il sortit avec eux, & leur montrant une roche fort dure, il leur dit, dans la pensée que cette proposition feroit qu'ils se retireroient à l'heure mesme: Taillez une place « dans cette roche, allez querir du bois dans le marais pour la « couvrir, & vous y logez. S'y estant resolus aussitost, ils luy di- « rent: A quel ouvrage vous plaist-il, mon pere, que nous nous

» exercions ici? Faites des corbeilles, leur dit-il, que vous don-
» nerez aux gardiens de l'eglise: ils les vendront, & vous appor-
» teront du pain. Et pour leur apprendre à faire de ces corbeilles, il prit quelques feuilles de palmier qu'il avoit apportées du marais, dont il commença devant eux de leur faire une natte, & leur montra comment il falloit coudre ces nattes ensemble. Il leur donna une coignée, du sel, une corbeille pleine de pain, & puis les laissa, & s'en alla.

'Ils executerent avec une extreme patience tout ce qu'il leur avoit ordonné, & passerent ensuite trois ans entiers sans le venir voir. Le saint vieillard voyoit [avec joie qu'ils venoient souvent à l'eglise, où ils recevoient l'oblation, & qu'ils y demeuroient longtemps en oraison dans un grand silence; mais il s'étonnoit d'autre part de ce qu'estant si proches de luy, ils ne venoient consulter ni luy, ni aucun autre des anciens sur leurs pensées, quoique d'autres qui demeuroient beaucoup plus loin, le vinssent voir pour ce sujet: cela luy fit desirer de savoir au vray quelles estoient leurs occupations. Ayant donc jeûné toute une semaine, il pria Dieu qu'il luy plust de les luy faire connoistre, & puis il les alla trouver. Il frapa à la porte de leur cellule ou plustost de leur caverne, qu'ils luy ouvrirent; & connoissant que c'estoit l'homme de Dieu qui venoit les visiter, ils se prosternerent en terre pour le saluer, sans rien dire. p.547.a.

Aprés avoir fait oraison selon la coutume, & s'estre assis, l'aisné fit signe au plus jeune, qui sortit aussitost, & luy en continuant de travailler à son ouvrage, demeura toujours assis sans dire une seule parole. A l'heure de None son frere revint, frapa à la porte, & entra avec quelque chose qu'il avoit fait cuire pour manger: & le plus agé luy ayant fait un autre signe, il apporta une petite table, sur laquelle il mit trois petits biscuits, (qui estoient les pains ordinaires des solitaires d'Egypte,) & se tint debout sans dire mot. Ce que S. Macaire voyant, il
» dit: Levez vous & mangeons. Ainsi ils mangerent & burent
» ensemble. Lorsque le soir fut venu, ils dirent au Saint: Mon
» pere, vous en retournerez vous aujourd'hui? Non, leur répon-
» dit-il, mais je passerai la nuit avec vous. Aussitost ils mirent pour luy dans un des coins de la cellule une natte de jonc, & ayant défait leur ceinture & quelque autre habillement, ils se coucherent aussi sur une natte dans un autre coin, comme pour se reposer & pour dormir.

'Alors Saint Macaire adressa sa priere à Dieu, afin qu'il luy p.544.a.

pluſt de luy faire connoiſtre plus particulierement quelle eſtoit leur maniere de vivre. Auſſitoſt le deſſus de la cellule s'eſtant comme ouvert, une lumiere auſſi claire qu'elle pourroit eſtre en plein midi, remplit toute la cellule ſans que les deux freres s'en apperceuſſent. Quand ils crurent que le ſaint vieillard dormoit, le plus grand pouſſa un peu l'autre, & auſſitoſt ils ſe leverent, prirent leur ceinture, & ne voyant pas le Saint, quoiqu'il les viſt fort bien, ils ſe mirent en oraiſon, en étendant les mains vers le ciel. Saint Macaire les conſiderant attentivement, apperceut les demons qui venoient ainſi que des mouches pour s'aſſeoir ſur la bouche & ſur les yeux du plus jeune, & un Ange du Seigneur qui avec une épée trenchante des deux coſtez, les en empeſchoit & les chaſſoit. Mais quant à l'autre, ils ne pouvoient en aucune ſorte approcher de luy.

p.544.c. 'Lorſque le point du jour commença, ils ſe jetterent tous deux ſur leur natte: & lorſque S. Macaire ſe leva, comme s'il n'euſt fait que de s'eveiller, ils ſe leverent auſſi comme s'ils fuſſent ſortis d'un long ſommeil. Le plus agé s'approchant de luy, luy dit: Aurez vous agreable, mon Pere, que nous chan- «
tions douze pſeaumes? A quoy ayant répondu qu'oui, le plus «
jeune chanta cinq pſeaumes, "joignant à chacun ſix verſets [de ἀπὸ ἓξ στίχων
quelque autre endroit de l'Ecriture,] avec un alleluia; & le vieillard s'appercevoit qu'à chaque verſet qu'il diſoit, il ſortoit de ſa bouche comme une flamme qui s'elevoit vers le ciel. De meſme auſſi lorſque l'autre ouvroit la bouche pour chanter, il voyoit comme une chaine de feu qui alloit depuis ſes levres juſques au ciel. Aprés avoir fait auſſi de ſon coſté quelques prieres, & que les matines furent achevées, il les conjura de vouloir prier Dieu pour luy. Surquoi ſans luy rien répondre, ils ſe jetterent à ſes piez pour luy demander pardon, & ſe recommander à ſes prieres. Ainſi le Saint reconnut que le plus agé eſtoit parfait dans la crainte de Dieu, & que les demons faiſoient encore la guerre au plus jeune. Peu de jours aprés, le premier des deux freres quitta les travaux de la terre pour le repos du ciel, & l'autre ne le ſurvéquit que de trois jours. Et lorſque quelques uns des Peres venoient viſiter S. Macaire, il les menoit comme par rareté à leur cellule, qu'il appelloit la chapelle des Martyrs.

Vit.P.l.3 c.97. p.515.1.a|l.6.c.3. §17.p.657.1. 'S. Macaire d'Egypte eſtant un jour en oraiſon, il entendit une voix qui luy diſoit: Macaire, tu n'es pas encore arrivé à «
une auſſi grande vertu qu'eſt celle de ces deux femmes qui de- «

» meurent enſemble dans une telle ville la plus proche d'ici. Le
vieillard prit ſon baſton de palmier à l'heure meſme, & s'en
alla en cette ville, où ayant demandé la maiſon de ces deux
femmes, il frapa à la porte. L'une luy vint ouvrir, & le receut
avec une extreme joie. Le Saint demanda auſſi à parler à l'au-
tre, & quand elle fut venue, & qu'il ſe fut aſſis avec elles, il
» leur dit : C'eſt pour vous que je ſuis venu du deſert en cette
» ville, & que j'ay fait un ſi long & ſi penibre chemin. C'eſt,
» dis-je, pour ſavoir ce que vous faites ; & je vous prie de m'en
» informer. Elles luy répondirent : Permettez nous, mon tres
» ſaint Pere, de vous dire comme la pure verité, que cette nuit
» meſme nous ne nous ſommes pas abſtenues de nos maris. Et
» aprés cela quelles bonnes œuvres pretendez vous que nous
» puiſſions faire ? Il continuoit toujours neanmoins à vouloir
ſavoir de quelle maniere elles vivoient : & ainſi elles furent
» enfin contraintes de luy dire : Nous ne ſommes pas liées enſem-
» ble par aucune parenté ; mais il s'eſt rencontré que nous avons
» epouſé deux freres. Depuis cela, c'eſt à dire depuis 15 ans, nous
» avons toujours demeuré enſemble ſans nous dire, autant que
» nous nous pouvons ſouvenir, une ſeule parole licentieuſe, ni
» avoir la moindre diſpute, mais vivant toujours dans une tres
» grande union. Nous avons fait ce que nous avons pu d'un com-
» mun accord pour nous ſeparer de nos maris, afin de nous reti-
» rer dans une aſſemblée de vierges religieuſes, & nous le leur
» avons demandé avec beaucoup d'inſtance ; mais eux n'y ayant
» point voulu conſentir, nous nous ſommes promiſes l'une à l'au-
» tre en la preſence de Dieu, de ne dire jamais aucune parole
» ſeculiere tant que nous vivrons. S. Macaire ayant entendu ce
» diſcours, s'écria : Qu'il eſt vray que Dieu ne regarde point ſi
» l'on eſt vierge ou femme mariée, ſi c'eſt un moine ou un ſecu-
» lier ! Il ne conſidere que la diſpoſition du cœur, & il donne
» egalement l'Eſprit ſaint & l'Eſprit de vie [à tous ceux qui veu-
lent le ſervir, de quelque condition qu'ils ſoient.]

ARTICLE X.

Predictions & viſions de S. Macaire.

NOus avons dit ci-deſſus que Dieu avoit donné à Saint Macaire d'Egypte dés l'age de 40 ans, le pouvoir de commander aux demons, la grace de guerir les maladies, & L'auſ. c. 19. p. 92. a. b.

l'esprit de prophetie. Il est aisé de raporter des preuves de toutes ces choses.

p.911. 'Le Saint avoit deux disciples en Sceté, dont l'un vivoit en retraite dans une cellule particuliere, & l'autre nommé Jean demeuroit auprés de luy pour le servir, & rendre les devoirs necessaires à ceux qui le venoient voir. Il y avoit déja longtemps qu'ils vivoient ensemble, lorsqu'un jour S. Macaire qui voyoit par la lumiere de son ame ce qui estoit caché aux autres, parla à Jean en ces termes : « Ecoutez moy, mon frere, & « souffrez que je vous donne un avis qui pourra vous estre utile : « Vous estes tenté ; le demon de l'avarice vous tente ; car je l'ay « vu : mais si vous recevez bien l'avertissement que je vous fais, « vous accomplirez avec perfection l'œuvre de Dieu en ce lieu- « ci, vous deviendrez glorieux, & les chastimens de Dieu n'ap- « procheront point de vous. Que si vous ne m'ecoutez pas, vous « tomberez enfin dans l'état de Giezi, dont vous avez la mala- « die. Cela arriva de la sorte. Car aprés la mort de S. Macaire, Jean ayant esté fait Prestre en sa place, oublia ce que le Saint luy avoit dit, & suivit au lieu de ses avis les suggestions de celui qui avoit porté Judas à s'étrangler en punition du crime qu'il avoit commis par avarice. Il prit pour luy ce qui appartenoit aux pauvres, & enfin 15 ou 20 ans aprés [la mort du Saint,] il se trouva si couvert de lepre, qu'on ne trouvoit pas en tout son corps la largeur d'un doit qui n'en fust gasté.

p.911.a.d. 'Pallade raporte ceci comme une preuve de l'esprit de prophetie que Dieu luy avoit donnée, [auquel on peut attribuer encore, aussibien qu'à son amour pour la pauvreté & la penitence,] 'ce que S. Macaire disoit à ses freres : « Quand vous verrez « bastir une cellule auprés du marais, sachez que la desolation « de Sceté approche : quand vous y verrez planter des arbres, « dites qu'elle est à la porte : mais quand vous y verrez "des en- « fans ou des serviteurs, prenez vos peaux de brebis, & vous en « allez. 'Ce desert fut en effet ravagé peu de temps ce semble aprés la mort de Saint Macaire, & les solitaires contraints de s'enfuir "par les incursions des Maziques barbares de ces quartiers là.

Vit.P.l.5.c.18.§ 11.p.638.1|Boll. 15.jan.c.6.p. 1008.

« παιδία.

Vit.P.l.5.c.18.§ 13.14.p.638.

V. S.Pemen & S.Moyse.

[Il semble qu'on peut encore raporter à l'esprit de prophetie, les diverses visions qu'on lit dans la vie de S. Macaire d'Egypte.] 'S. Macaire regardant un soir vers le chemin qui conduisoit de la solitude où il demeuroit tout seul à celle où demeuroient les autres moines, [a] il vit le demon qui venoit vers luy sous la figure

Boll.15 jan.c.34. p.1007.1008|Vit. P.l.3.c.61.p.510| l.5 c.18.§ 9.p.637 638.|l.7. c.1.§ 8 p.665.666.
a Cotel.p.528.

d'un homme couvert d'un habit de lin tout percé de trous,& à chaque trou il y avoit une fiole. Le Saint vieillard le voyant, » luy demanda: Où vas tu, malin esprit? Je vas répondit le de» mon, reveiller les freres. Et que veulent dire toutes tes fioles? » Ce sont des potions que je leur porte. Quoy tout cela? Oui, dit » le demon; afin que s'il y a quelqu'un qui ne veuille pas de l'une, » je luy en presente une autre. S'il ne veut pas encore de celle-ci, » je luy en donne une troisieme. Il faudra bien enfin qu'il y en » ait quelqu'une qui luy plaise: Et aprés cela il s'en alla.

'Le Saint continua de regarder sur le chemin en attendant » qu'il revinst; & le voyant: Ha, bon jour, luy dit-il: Comment » bon jour, repartit le demon? Et qu'est-ce que c'est, dit Macaire? » Ce que c'est? Tous vos moines sont devenus intraitables; ils » ne me témoignent que de la dureté, & je n'en trouve pas un qui » veuille me suivre. Quoy, dit le Saint, tu n'a pas là un seul ami? » Il y en a encore un qui me croit; & dés qu'il me voit il se tourne » comme le vent. Hé bien, dit le Saint, comment appelles tu celui » là? C'est[1] Theopempte, dit le demon, & aprés cela il s'en alla. — Cotel.p.528.a.

'Macaire partit aussitost pour aller trouver les freres, qui sachant sa venue, vinrent audevant de luy avec des branches de palmiers, & prepareren chacun leur cellule dans l'esperance qu'il y logeroit. Il demanda Theopempte, & l'ayant trouvé, il alla loger dans sa cellule. Theopempte le receut avec joie, & » quand ils furent seuls, il luy demanda: Hé bien, mon frere, » comment estes vous? Fort bien par le moyen de vos prieres, dit » Theopempte. Mais vos pensées ne vous font-elles point de » peine? Non pas à present, dit le solitaire, qui avoit honte d'a» vouer la verité. Pour moy, dit le Saint, qui ay déja passé tant » d'années dans cette vie austere, & que tout le monde honore » [comme si j'estois quelque chose,] je ne laisse pas à l'age que » vous voyez, d'estre tourmentez par l'esprit de fornication. He» las! mon pere, repartit Theopempte, il faut que je vous avoue » qu'il me fait aussi de la peine. Macaire témoigna de mesme estre tenté par les autres passions; & aprés avoir ainsi obligé Theopempte à luy decouvrir tout l'état de son ame, & avoir sceu » qu'il ne jeûnoit que jusques à trois heures, il luy dit: Jeûnez » jusques au soir: exercez vous [dans le travail,] meditez toujours » quelque passage de l'Evangile ou de quelque autre livre de » l'Ecriture, & quand il vous viendra quelque [mauvaise] pensée, » regardez toujours en haut, & jamais en bas: Dieu vous secou- — p.529.b.

1. D'autres lisent Theoctiste.

rera bientost. Il luy donna ensuite les autres avis dont il avoit besoin, & puis s'en retourna dans son desert.

p.530.2.

'Il vit une seconde fois le mesme demon qui passoit, & luy ayant demandé où il alloit, il répondit comme auparavant, qu'il alloit encore reveiller les freres ; & quand il repassa, le Saint luy demanda : Comment se portent les freres ? Mal, répondit le demon. Et d'où vient cela ? Ils sont tous les plus durs & les plus sauvages du monde ; & ce qui est encore pis, celui mesme qui estoit mon ami, & qui m'obeïssoit auparavant, est, je ne sçay pourquoi, tout renversé & tout changé : il ne m'ecoute pas plus que les autres, & il est mesme plus revesche & plus intraitable que pas un : & j'ay bien promis que je n'y reviendrois pas de longtemps. Il s'en alla aprés avoir dit ces paroles, & laissa le Saint qui s'en retourna dans sa cellule.'Dorothée raporte presque toute cette histoire, & y fait des reflexions.

Dor.l.5.t.11.p. 780.781.

Eck.reg.p.80.81.

'Un autre auteur ancien la raporte encore, mais avec d'autres circonstances.

[On raconte aussi une autre histoire qui montre combien il estoit maistre des demons.]'Il vint une fois de Sceté à Terenute, & entra dans un temple ou dans un sepulcre pour y passer la nuit & y dormir. Il y avoit en ce lieu plusieurs corps morts de payens, dont il en prit un pour luy servir de chevet, comme si c'eust esté une botte de joncs : Les demons faschez de le voir si assuré, voulurent luy faire peur. Ils firent donc semblant d'appeller ce mort : Une telle, disoient-ils, venez au bain avec nous : & un autre demon répondoit de dessous le Saint, comme si c'eust esté le mort mesme : Je n'y saurois aller, parceque j'ay un certain étranger qui est sur moy. Macaire bien loin de s'effrayer pour cela, donnoit de grands coups à ce corps, en luy disant : Leve toy, si tu peux, & vas-t-en dans tes tenebres. Alors les demons jetterent un grand cry, en disant : Tu nous a vaincus ; & ils s'enfuirent pleins de confusion & de honte.

Boll.15.jan.c.14. p.1009|Vit.P.l. 5.c.7.§ 10.p.585. 2.

'Un jour que l'Abbé Macaire revenoit de fort grand matin en sa cellule, chargé de feuilles de palmier qu'il venoit de querir au marais [de Sceté,] le diable vint audevant de luy avec une faux à la main extremement trenchante, dont il s'efforça de le fraper ; & ne le pouvant, il s'écria : O Macaire, tu me fais souffrir une grande violence, lorsqu'ayant dessein de te nuire, je trouve que je n'en ay pas la force, encore que j'accomplisse plus parfaitement que toy toutes les choses que tu fais. Car tu jeûnes quelquefois, il est vray ; mais moy je ne mange jamais.

Boll.15.jan.c.12. p.1009|Vit.P.l. 3.§ 124.p.118.2| l.5.c.15.§ 26.p. 624|l.7.c.13.§ 6. p.670.2.

„ Tu veilles quelquefois, mais jamais le sommeil ne me ferme
„ les paupieres. Il n'y a qu'une seule chose en laquelle je confesse
„ que tu me surmontes. Surquoi S. Macaire luy demandant ce
„ que c'estoit, il luy répondit : C'est ton humilité, & c'est elle
„ qui fait que je ne puis rien contre toy. Ayant achevé ces paroles, & le Saint étendant ses mains pour prier, il s'evanouit.

ARTICLE XI.

Le Saint fait parler un mort, pour convaincre un heretique.

[CETTE humilité du Saint a sans doute derobé aux hommes une grande partie des merveilles que Dieu a faites par son moyen : Et nous ignorons mesme plusieurs de celles qu'elle n'a pu leur cacher.] Car les historiens protestent qu'ils n'ont pas écrit toutes celles qu'ils savoient, [a] y en ayant une si grande quantité qu'il en eust fallu faire des livres exprés : [& neanmoins ils en remarquent encore un assez grand nombre, & de tres considerables. Celle qu'on peut dire estre la plus illustre de toutes, moins à cause du miracle en luy mesme, que pour l'importance du sujet qui le luy fit faire, est celle par laquelle il fit parler un mort pour convaincre un heretique, & conserver la foy dans tout un peuple.

Ruf. v. P. c. 28. p. 480. 1.
a Socr. l. 4. c. 23. p. 234. c.

Il y a eu dans l'Egypte certains heretiques, qui outre leurs autres erreurs nioient la resurrection des corps. On les appelle Hieracites, du nom d'Hierax leur chef qui vivoit en Egypte vers le temps de Diocletien.] L'un de ces heretiques vint un jour dans le desert où estoit S. Macaire d'Egypte, & ayant par ses paroles artificieuses jetté du trouble dans l'ame de plusieurs solitaires, il eut mesme la hardiesse de soutenir en presence du Saint sa pernicieuse croyance. A quoy le Saint resistant, & contestant contre luy, il eludoit par des argumens captieux ses paroles simples & sans artifice. Le serviteur de Dieu voyant que les solitaires estoient en danger de chanceler dans la foy :
„ Qu'est-il besoin, dit-il, de tant de paroles inutiles, & qui
„ font que du tort à ceux qui nous ecoutent disputer ? Allons au
„ tombeau des freres qui sont partis avant nous pour aller au
„ ciel, & que chacun sache que celui auquel Dieu fera la grace
„ de ressusciter quelqu'un d'entre eux, est celui dont il approuve
„ la foy & autorise la croyance. Ce discours ayant fort plu à tous les assistans, ils allerent aux sepulcres ; & là S. Macaire pressa

V. les Hieracites.
Ruf. p. 480. 2.

fort l'Hieracite de ressusciter un mort au nom du Seigneur. A quoy ayant répondu que c'estoit à luy d'en ressusciter un le premier, puisqu'il avoit fait la proposition ; le Saint se prosterna en terre, fit sa priere, & aprés l'avoir achevée, il dit en levant les yeux au ciel : Faites connoistre, Seigneur, en ressuscitant ce " mort, lequel de nous deux fait profession de la veritable foy. Ces " paroles achevées, il appella par son nom un solitaire qui avoit esté enterré quelque temps auparavant. Le mort luy répondit du fond du tombeau ; & alors les freres s'approchant, osterent tout ce qui estoit sur luy, délierent tous les linges dont il estoit envelopé, & le retirerent vivant du sepulcre. L'Hieracite epouventé de ce miracle, s'enfuit aussitost ; & tous les freres courant aprés luy, le chasserent de la contrée.

Soz.l.3.c.14 p. 516.a|Lausf.c.19. p.923.b.

[Voilà comme Rufin conte ce miracle:]'Pallade & Sozomene le marquent en un mot, disant que ce Saint avoit, à ce qu'on tenoit, ressuscité un mort, pour persuader à un heretique que les morts ressusciteront tous un jour. Cassien le raporte d'une maniere assez differente,'car il dit que cet heretique estoit un Eunomien :[& comme les Hieracites avoient aussi quelques erreurs sur la Trinité, on a pu aisément prendre une secte pour l'autre.]'Il ajoute que ce fut S. Macaire qui le vint trouver à la priere des Catholiques d'Egypte, & que la proposition de ressusciter un mort ayant esté remise au lendemain, l'heretique n'osa pas s'y trouver, & s'enfuit de toute l'Egypte. S. Macaire l'attendit avec tout le peuple jusqu'à trois heures aprés midi, & quand il vit qu'il ne venoit pas, il s'en alla au lieu où les Egyptiens avoient accoutumé de mettre leurs morts sans les enterrer : & en ayant trouvé un qui estoit mort depuis fort longtemps, il luy parla de cette sorte : O homme, luy dit-il, si cet " heretique, si cet enfant de perdition fust venu ici avec moy, & " que je t'eusse appellé en sa presence en invoquant le nom de " mon Seigneur J. C, dis nous si tu te fusse levé devant tout ce " monde, qui a presque esté seduit par cet imposteur. Ce mort se " leva aussitost, & fit un signe par lequel il témoigna qu'il l'eust fait. Macaire luy demanda encore qui il estoit lorsqu'il estoit en vie, en quel temps il avoit vécu, & s'il avoit eu quelque connoissance de J. C. Il répondit qu'il avoit vécu sous les plus anciens Rois, & qu'il n'avoit pas seulement oui parler alors du nom de J. C. Dormez maintenant en paix, luy dit l'Abbé Ma- " caire, & attendez que J. C. vous ressuscite à vostre rang dans " la fin des siecles. "

Casn.col.15.c.3. p.617.

p.617.

Cassien

'Cassien avoit allegué cette histoire pour montrer que les Saints n'ont jamais affecté de faire des miracles, & que lorsque le Saint Esprit leur en avoit donné la grace, ils n'ont jamais voulu s'en servir que dans une extreme & inevitable necessité. 'Et aprés l'avoir raportée, il ajoute : Ainsi S. Macaire auroit peutestre toujours tenu cachée par son humilité la puissance qu'il avoit receue de faire des miracles, si le besoin de toute une province qui se trouvoit dans un si grand danger, & son amour sincere envers J.C. ne l'eust forcé de ressusciter ce mort. Ce ne fut point l'amour de la gloire ni une vaine ostentation qui l'y porta ; mais sa charité pour son Sauveur, & sa compassion pour tout un peuple.

c.2.p.616.

c.3.p.617.

ARTICLE XII.

Le Saint fait encore parler divers morts.

[CE ne fut pas la seule fois que S. Macaire fit des miracles de cette sorte. En voici encore d'autres du mesme genre qu'il fit pour secourir des pauvres accablez par la calomnie.]

'Une personne ayant esté tuée dans un lieu voisin, un homme qui estoit innocent de ce meurtre fut accusé de l'avoir fait. Il s'enfuit dans la cellule de S. Macaire d'Egypte, où ceux qui le poursuivoient arriverent aussitost, & dirent qu'eux mesmes estoient en danger s'ils n'emmenoient ce meurtrier pour en faire faire la justice. Au contraire ce pauvre accusé soutenoit avec serment qu'il n'estoit point coupable du sang de cet homme. Cette contestation ayant duré fort longtemps, le Saint demanda où l'on avoit enterré le mort ; & quand on luy eut enseigné le lieu, il s'y en alla avec ceux qui pressoient si fort pour emmener l'accusé. Ayant mis les genoux en terre, & invoqué le nom de J. C, il leur dit : Le Seigneur fera connoistre maintenant si cet homme est coupable du crime dont vous l'accusez. Alors elevant sa voix, il appella le mort par son nom, lequel luy ayant répondu du fond du sepulcre, il luy dit : Je vous conjure par J. C. de declarer si c'est cet homme qui vous a osté la vie : A quoy le mort répondit d'une voix intelligible que ce n'estoit pas luy qui l'avoit tué. Tous les assistans epouventez d'un si grand miracle, se jetterent à ses piez, & le supplierent de demander au mort qui estoit donc celui qui avoit commis ce meurtre. C'est ce que je n'ay garde de faire, leur dit

Vit.P.l.2.c.28.p. 479.480|l.3.c. 41.p.507.

le Saint : il me suffit de delivrer l'innocent sans faire connoistre « le coupable : 'peutestre qu'il sera touché de regret de la faute « qu'il a commise, qu'il en fera penitence, & qu'il sauvera son « ame. «

p.507.2.

[On raconte encore de luy une autre action presque semblable, raportée par l'Abbé Sisois.] 'Lors, disoit ce Pere, que j'estois en Scete avec l'Abbé Macaire, nous nous en allasmes sept de compagnie pour scier des blez. Il y avoit dans le champ où nous travaillions une veuve qui glannoit, & pleuroit continuellement. Le Saint la voyant si affligée, demanda à celui qui estoit le maistre du champ ce qu'elle avoit ; & d'où venoit qu'elle ne cessoit point de pleurer. A quoy cet homme répondit : Son mari avoit un depost, & il est mort subitement sans luy dire où est ce depost ; de sorte que celui à qui il appartient veut l'avoir elle & ses enfans pour esclaves. Le Saint dit a cet homme : Dites luy de nous venir trouver lorsque nous nous reposerons à cause de la chaleur. Elle y vint & ayant racomté elle mesme au Saint quelle estoit la cause de ses larmes, il luy dit de luy montrer où son mari estoit enterré ; & il s'y en alla avec elle accompagné de ses freres. Quand elle luy eut montre l'endroit, il la renvoya chez elle : & s'estant mis en priere avec les autres, il appella le mort à haute voix, & luy demanda où il avoit mis le depost qu'on luy avoit confié. Le mort répondit en disant qu'il estoit caché dans sa maison au pié du lit, & le Saint ajouta : Dormez donc encore jusqu'au jour de la resurrection. Tous les « freres qui estoient presens, tomberent de peur à ses piez : mais il leur dit : Ce n'est pas pour moy que Dieu a fait cette mer- « veille ; car je ne suis rien : c'est pour assister cette pauvre femme « & ses enfans orfelins... Il alla ensuite trouver cette veuve pour « luy dire où estoit son depost ; & elle l'ayant trouvé, le rendit à son creancier, & degagea ainsi ses enfans. Tous ceux qui entendirent parler de ce miracle en glorifierent Dieu.

l.6.c.2.§8.p.649. 650|Cotel.g.p. 532.

'On raporte encore du mesme Saint, qu'ayant accoutumé d'offrir à Dieu ses prieres pour ceux qui estoient sortis de ce monde, il souhaitoit de savoir s'ils en tiroient quelque utilité : Et ce fut, dit-on, pour l'en éclaircir que Dieu permit que le crane d'un prestre idolatre qu'il trouva en son chemin dans le desert, luy parla. 'L'histoire en est tres celebre, & exerce fort les scolastiques. Mais elle est si extraordinaire, que nous nous contentons de l'indiquer, sans nous arrrester à la raporter ici.

Vit.P.l.6.c.3.§16.p.656.657|l.3.§172.p.526|Boll.15.jan.p.1011.1012|Jo.D. de def.p.352.d.c.

Boll.15 jan.p.1011|Vit.P.l.6.c.3.§1 .p.656.657|l 3.§172.p.526.

·[a] Au lieu de cette histoire il y en a qui en mettent une autre.

a Vit.P.p.535.1.

S. Macaire, disent-ils, trouvant sur la terre un homme mort, mit son baston dessus luy, & luy commanda au nom de J.C. de se lever. Le mort se leva à cette parole, & se jettant à ses piez, il luy dit avec de grands cris, qu'il estoit déja conduit au lieu des tourmens[eternels,]mais qu'à sa priere les Ethiopiens & les anges de satan qui le tenoient l'avoient relasché.

ARTICLE XIII.

Divers autres miracles du Saint.

[IL faut maintenant passer aux autres miracles du Saint.]'Il y avoit une femme de qualité fort chaste & fort fidele à son mari, qui estoit aimée par un Egyptien. Cet homme s'estant efforcé de la rendre complice de son incontinence, & n'en ayant pu venir à bout, s'en alla trouver un magicien, & luy donna une somme d'argent, afin qu'il portast cette femme à consentir à sa passion, ou qu'il fist en sorte que son mari l'abandonnast. Le magicien employa toute la force de son art : mais ne pouvant ebranler la chasteté de cette femme, il fit que tous ceux qui la voyoient, s'imaginoient voir une cavalle. Son mari la voyant en cet état, fit venir chez luy les Prestres du village, qui ne purent non plus que luy concevoir ce que c'estoit. Cette pauvre femme passa ainsi trois jours sans manger, jusqu'à ce qu'enfin son mari s'avisa de la mener dans le desert à S. Macaire d'Egypte.'Rufin dit que c'estoit une fille vierge, & que ce furent ses parens qui l'amenerent au Saint. Lauſ.c.19.p.922. Vit.P.l.2.c.28.p.480.1.

'Lorsqu'elle y arriva il y avoit auprés de la cellule de l'homme de Dieu quelques solitaires, qui se mirent à rebuter le mari de cette femme, en luy disant : Pourquoi nous amenez vous ici cette cavalle. Il dit que c'estoit afin que le juste (il appelloit ainsi S. Macaire) en eust pitié ; & comme ils luy demandoient ce qu'elle avoit, il leur répondit : Celle que vous voyez, & qui paroist estre une cavalle, estoit ma femme ; & je ne sçay par quel malheur elle est tombée dans cet accident. Il y a aujourd'hui trois jours qu'elle n'a rien mangé dutout. Dieu cependant avoit revelé au Saint la venue de cette femme, & ainsi quand les solitaires vinrent luy en parler, ils le trouverent dans sa cellule qui prioit déja pour elle, & demandoit à Dieu de luy faire connoistre la cause de ce qui luy estoit arrivé : & Dieu luy en donna la connoissance. Lors donc que les freres Lauſ.c.19.p.922.

luy eurent dit qu'il y avoit là un homme qui amenoit une cavalle, il leur répondit[en riant :]Vous estes des chevaux vous mesmes, & vous n'avez que des yeux de chevaux : car c'est une femme que Dieu a creée femme, & qui n'est point dutout changée. Il n'y a que vos yeux qui se trompent, & qui s'imaginent voir une cavalle au lieu d'une femme.

Vit.P.l.1.c.28.p. 480.1. 'Ceux qui la conduisoient l'amenerent[ensuite]au Saint, & luy dirent : Cette cavalle que vous voyez, estoit une femme : mais des scelerats l'ont changée par leurs enchantemens & par leurs charmes en cet animal : ce qui nous fait recourir à vous, pour vous conjurer de prier Dieu afin qu'il luy plaise de la remettre au mesme état qu'elle estoit auparavant. Il leur répondit : Je voy cette femme dont vous me parlez ; mais je ne voy rien en elle qui ressemble à une beste. Car ce que vous dites n'est pas en elle, mais dans les yeux des personnes qui la regardent, parceque c'est une illusion du demon qui n'a rien de veritable. Leur ayant parlé de la sorte, il la mena avec eux dans sa cellule, & s'estant mis à genoux pour prier Dieu, il leur commanda de joindre leurs prieres avec les siennes : puis ayant repandu de l'huile sur elle au nom du Seigneur, toute cette illusion cessa, & elle ne parut plus que ce qu'elle estoit effectivement.

Lauf.c.19.p.922. e. a e|923.a. 'Pallade au lieu d'huile dit que le Saint luy versa de l'eau qu'il avoit benie, & qu'il pria sur sa teste.[a] Il commanda aussi qu'on luy apportast à manger, & il la fit manger aussitost. Ainsi il la rendit à son mari parfaitement guerie ; & l'un & l'autre rendit graces à Dieu de cette faveur. L'homme de Dieu dit en mesme temps à cette femme : Ne manquez jamais de « vous trouver à l'eglise, & d'y recevoir les Mysteres de J. C : car « vous estes tombée dans cet accident, parceque vous avez esté « cinq semaines sans approcher des sacrez Mysteres. «

Vit.P.l.1 c.28. p.480. 'On amena une autre fois à S. Macaire d'Egypte une jeune fille qui avoit le bas du ventre tellement pourri, que les vers en sortoient continuellement : & personne n'osoit approcher d'elle à cause de la puanteur de cette plaie. Le Saint la voyant couchée par terre, fut touché de pitié des douleurs qu'elle enduroit, & luy dit : Prenez courage, ma fille, Dieu vous a en- « voyé ces maux pour vostre salut, & non pas pour vous faire « mourir. Il faut seulement prendre garde que la santé qu'il vous « donnera ne vous expose pas au peril[de vostre salut.]Il pria « ensuite pour elle avec beaucoup de ferveur durant sept jours, & repandit sur ses membres de l'huile qu'il avoit benie, en

invoquant le nom du Seigneur. Il la guerit parfaitement par ce moyen, mais en ſorte qu'elle n'avoit plus le viſage ni l'apparence d'une fille, & qu'ainſi elle pouvoit converſer avec les hommes ſans leur donner aucun ſujet de tentation.

'Un autre jour une mere toute fondante en larmes, amena au meſme Saint ſon fils poſſedé du demon, conduit par deux hommes qui le tenoient lié chacun de ſon coſté. Ce demon faiſoit qu'il mangeoit juſqu'à trois boiſſeaux de pain, & buvoit une cruchée d'eau extremement grande : & puis tout cela ſe reſolvoit en fumée qu'on voyoit ſortir de ſon eſtomac. Quand ſa mere n'avoit pas de quoy fournir à un appetit ſi deſordonné, il ſe rempliſſoit des choſes les plus ſales & les plus horribles. Sa mere ſupplia donc le Saint avec des inſtances pareilles à ſa douleur, de vouloir guerir une maladie ſi extraordinaire & ſi affligeante ; & ſes larmes ayant touché le cœur du Saint, cet athlete invincible de J. C. prit le garçon, pria Dieu pour luy ; & un jour ou deux aprés, voyant que l'operation de ce demon de gourmandiſe eſtoit ceſſée, il demanda à la mere combien elle vouloit que ſon fils mangeaſt, elle répondit qu'elle voudroit qu'il ne mangeaſt que dix livres, de quoy le Saint l'ayant repriſe, comme en demandant beaucoup trop, il pria encore & jeûna durant ſept jours pour ce jeune homme, il chaſſa enfin le demon de ſon corps, & le regla à ne manger que trois livres de pain, & à les gagner en travaillant. Lauſ.c.19.p.923.

'Un grand ſolitaire nommé Moyſe, (c'eſtoit peuteſtre celui qui avoit eſté autrefois chef de voleurs,) s'eſtant une fois emporté en quelques paroles aigres contre l'Abbé Macaire, pour ſoutenir un ſentiment dont il eſtoit prevenu, fut auſſitoſt poſſedé par un demon ſi cruel, qu'il luy faiſoit jetter ſes excremens par la bouche : Mais Macaire s'eſtant jetté à terre pour prier pour luy, obtint à l'heure meſme ſa delivrance. Caſn.col.7.c.27. p.430.

[Il faiſoit meſme quelquefois des miracles ſans le vouloir.] 'Car un homme d'Egypte qui avoit un enfant paralytique, l'apporta à la cellule de S. Macaire, où l'ayant laiſſé à la porte, il ſe retira aſſez loin. L'enfant voyant ſon pere qui s'en alloit, ſe mit à pleurer, & le vieillard ayant regardé ce que c'eſtoit, & ne voyant que l'enfant, luy demanda qui l'avoit amené là : » Mon pere, dit l'enfant, m'a jetté ici, & s'en eſt allé. Levez vous, » dit le vieillard, & l'allez trouver. L'enfant fut gueri à l'heure meſme ; il ſe leva, & atteignit ſon pere, & ainſi ils s'en retournerent chez eux.'D'autres raportent la meſme choſe de l'Abbé Beſarion. Vit.P.l.6.c.2.§7.p.649.2.|Boll. 15.jan.c.16.p. 1009. Vit P.l.3.c.122. 518.1.

ARTICLE XIV.

Les solitaires d'Egypte défenseurs de la Consubstantialité ; sont persecutez par Valens.

[JUSQUES ici nous n'avons representé Saint Macaire que comme un solitaire particulier que Dieu tenoit caché dans l'ombre de son tabernacle. Nous l'allons voir maintenant comme un illustre soldat de J.C, qui a acquis le titre de Confesseur en défendant à la vue toute la terre le point le plus essentiel de la foy Chrétienne.

Comme Dieu avoit permis que l'heresie Arienne qui attaquoit la divinité de son Verbe, prist naissance dans l'Egypte, c'estoit aussi dans l'Egypte qu'il luy avoit opposé ses plus invincibles ennemis. On sçait les travaux que souffrit S. Alexandre dans un age fort avancé, pour éteindre ce feu dans son origine. S. Athanase ne luy succeda pas moins dans son zele que dans son throne ; & il soutint durant plus de quarante-six ans tous les efforts de l'enfer appuyé par la malice des particuliers, par les cabales des eunuques, & des dames de la Cour, par les intrigues des mauvais Evesques, par la foiblesse & la credulité de Constantin, enfin par toute la majesté & l'autorité imperiale de Constance & de Valens. Les Evesques d'Egypte seconderent avec beaucoup de vigueur le courage de leur saint Archevesque.]

Soz.l.2.c.13.p.515.c. 'Mais l'histoire remarque que ceux qui témoignoient le plus de zele pour la foy de Nicée, estoient les solitaires repandus
l.6.c.20.p.662.c.d. dans l'Egypte & dans l'Orient, 'entre lesquels on consideroit comme les peres & comme les chefs des autres les deux Macaires, Pambon, Heraclide, & les autres disciples de S. Antoine, qui ne conservoient pas seulement pour eux-mesmes la pureté
c.27.p.677.a.b.| de la foy avec une fermeté inviolable, 'mais qui la maintenoient
c.20.p.662.c. par l'autorité de leur vie dans l'esprit des peuples :'car les simples ne pouvant ni ne voulant examiner & discuter par eux mesmes les dogmes de la foy, suivoient avec confiance l'autorité & le témoignage de ces Saints, persuadez que la verité se trouvoit parmi les hommes qui faisoient voir leur vertu par
c.27.p.677.c. leurs œuvres & par leurs miracles. 'Ainsi ils abhorroient ceux qui tenoient une croyance differente de la leur, comme des personnes qui s'eloignoient de la croyance orthodoxe: Et c'est,

ajoute t-on, par cette raison que les Fideles d'Egypte, suivant les sentimens des moines de cette province, ont toujours eu une extreme aversion de l'Arianisme.

[Il ne faut donc pas s'étonner si l'horreur de leurs deserts n'a pu les garantir de la persecution des heretiques, qui ayant commencé par fouetter les vierges sacrées, devoient finir par bannir & tuer ceux qui faisoient profession aussibien qu'elles, de pureté, d'abstinence, & de retraite. Toutes leurs penitences eussent esté moins agreables à Dieu, si elles n'eussent esté sanctifiées par la persecution des hommes, afin qu'on pust dire d'eux] 'comme de S. Eusebe de Verceil, que l'austerité de leurs monasteres estoit une preparation à souffrir toutes choses pour J. C. [Il faloit que les hommes se joignissent aux demons pour achever de les purifier, & leur faire acquerir une entiere victoire sur tous les ennemis de Dieu.

Amb. ep. 25. p. 247. 1.

Nous ne voyons pas neanmoins qu'ils aient souffert aucune persecution considerable sous Constance. L'autorité de Saint Athanase que l'Empereur Valens n'osoit attaquer, les maintint eux & toute l'Egypte dans la tranquillité durant les premieres années de son regne. Mais ce Saint estant allé recevoir de Dieu en l'an 373, la recompense de ses longs travaux, Pierre qui fut choisi pour luy succeder par tout le peuple Catholique,] '& mesme par les suffrages des moines qui avoient quitté leurs deserts pour le porter sur le throne, se vit aussitost chassé par la violence des Ariens, & son siege occupé par un nommé Luce. Cet usurpateur qui avoit & le nom & la cruauté d'un loup, se trouvant appuyé de toute l'autorité imperiale," commit des cruautez tout à fait étranges & contre le Clergé & le peuple d'Alexandrie, & contre tous les Evesques d'Egypte.

Thdrt. l. 1. c. 17. p. 684. d.

V. les Ariens § 123, 124.

'Aprés donc que ce tyran eut chassé & banni les uns, & qu'il en eut tué une infinité d'autres par l'épée, par les tourmens, par les flammes, enfin il tourna les armes de sa fureur contre les monasteres, ravagea les deserts, & declara la guerre à ceux qui ne cherchoient que le repos.

Ruf. l. 2. c. 3. p. 253.

'Baronius a cru que cela s'estoit fait tout de suite avec le reste de la persecution que Luce declara aux Catholiques dés son entrée, & aussitost aprés la mort de S. Athanase. Neanmoins S. Jerome dans sa chronique, met à la fin de 375, aprés la mort de Valentinien, arrivée [le 17 de novembre] 375, qu'il y eut beaucoup de moines tuez à Nitrie par les tribuns & les soldats: 'Et Orose dit que Valens ne persecuta les solitaires d'Egypte,

Bar. 372. § 32. 33. 34.

Oros. l. 7. c. 32. p. 219. 1. c.

que lorsqu'aprés la mort de son frere, n'ayant plus personne devant qui il pust rougir, il lascha absolument la bride à sa passion. [Ces autoritez nous obligent de ne mettre cette persecution qu'aprés la mort de Valentinien, & de dire qu'elle a commencé dans les derniers jours de l'an 375, qu'elle a continué en 376, & qu'elle a fini au plustard au commencement de 378, lorsque les ravages des Gots obligerent Valens de rendre à l'Eglise la paix qu'il luy avoit ostée, & qui ne fut neanmoins pleinement affermie que par sa mort funeste"arrivée le neuvieme d'aoust de la mesme année. Nous pourrons montrer autrepart que l'histoire de Melanie & de Rufin n'est point contraire à cette supputation.] V. les Ariens § 134.

ARTICLE XV.

Cruauté exercée à Nitrie par Luce & par ses soldats.

Bar. 375. § 11.

'IL semble que Valens avoit voulu donner quelque attaque au"repos des solitaires dés le premier janvier 373. Car nous avons une loy datée de ce jour, par laquelle il dit que quelques personnes ayant quitté les fonctions qu'ils devoient aux villes par l'engagement de leur naissance pour se retirer dans les deserts & les solitudes, & se joindre aux troupes des moines, en couvrant leur paresse sous une fausse apparence de pieté; il ordonne que toutes les personnes de cette nature qu'on trouvera dans l'Egypte, seront retirez de leurs antres par le Comte d'Orient, & obligez de subir les fonctions qu'ils doivent à leur patrie, ou qu'ils perdront la possession de leurs biens, qui seront attribuez à ceux qui doivent faire ces mesmes fonctions [en leur place. NOTE 5.

Cette loy, dis-je, vu la mauvaise volonté de Valens, peut avoir esté faite dans le dessein de troubler le repos des solitaires: & neanmoins comme elle a en soy mesme quelque chose de juste, qu'elle s'accorde avec la profession que faisoient les solitaires de quitter tout pour J.C, & qu'elle ne faisoit qu'ordonner pour les solitaires"ce que d'autres loix des Princes les plus Catholiques ordonnoient touchant les Ecclesiastiques, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait esté inserée dans le Code de Theodose & dans celui de Justinien. V. S. Damase § 5.

Si Valens par cette loy exposoit les solitaires à la calomnie de leurs ennemis,]'il se declara tout ouvertement par"celle qu'il publia NOTE 6.

Hier. chr | Oro. l. 7. c. 33. p. 229. 1. e | Thdrt. l. 4. c. 18. p. 685. c.

publia auſſitoſt que la mort de ſon frere l'eut laiſſé dans l'entiere liberté de faire paroiſtre ſa mauvaiſe volonté, pour faire enroler dans ſes armées tous les moines; c'eſt à dire ceux qui ayant quitté la multiplicité des actions & des ſoins des choſes du ſiecle, pour ſe reduire à l'unique action de la foy, & imiter ſur la terre la vie des Anges, rempliſſoient alors ces vaſtes ſolitudes de l'Egypte, & rendoient feconds en fruits divins & en vertus ces deſerts qui eſtoient arides & ſteriles en toute autre ſorte de productions, à cauſe des ſables dont ils ſont remplis. Cette incommodité faiſoit que les autres hommes n'oſoient y aborder pour les importuner, à cauſe que la diſette d'eau & de toutes ſortes de vivres, & quantité de ſerpens qui s'y rencontrent, rendent ce voyage tres dangereux. Mais rien de cela ne put empeſcher qu'on n'y viſt arriver des tribuns & des ſoldats, qui ſous un nouveau pretexte renouvellerent contre ces veritables ſoldats de J. C. l'horreur des anciennes perſecutions.

'Luce qui avoit déja appris dans Alexandrie à perſecuter J. C. en la perſonne de ſes membres les plus precieux, je veux dire de ceux qui vivoient en ſolitude[dans cette grande ville, ne manqua pas une occaſion ſi favorable qu'il avoit ſans doute procurée luy meſme pour ſervir de pretexte à ſa cruauté.]'Et il avoit obtenu de Valens un ordre general au Gouverneur d'Egypte, de chaſſer d'Alexandrie & de toute l'Egypte tous les ſectateurs de la foy de Nicée que Luce luy marqueroit.[Ce Gouverneur ou Prefet d'Egypte eſtoit alors Tatien,]'puiſqu'on trouve qu'il l'a eſté pour la ſeconde fois en 374, 376, & 377,'& que ſous luy Valens envoya en exil aprés la mort de S. Athanaſe des Eveſques, des Preſtres, des Diacres & des moines.

Thdrt.l.4.c.19. p.653.a.

Socr.l.4.c.22.p. 231.b.c|Soz.l.6. c.19.p.662 a.

Idat.app p.84.

Suid c.8.p.347. d.e.

'Luce ſe reſolut donc d'attaquer par les armes ces ſaints habitans des deſerts, dont [en qualité d'Eveſque] il pretendoit eſtre le pere,'afin d'attirer plus aiſément dans ſon impieté les peuples des villes, s'il pouvoit y faire tomber ceux dont l'autorité les ſoutenoit dans la foy plus que tout le reſte: Et comme il ſe tenoit aſſuré qu'il n'en pourroit pas venir à bout par ſes perſuaſions, il voulut eſſayer de le faire par la force & la violence.'Ainſi il envoya à cette nouvelle eſpece de guerre des troupes de cavalerie & d'infanterie,[ou plutoſt]'il les conduiſit luy meſme.[a] Il choiſit des tribuns, des colonels, des generaux, comme s'il fuſt allé combatre contre les barbares;[b]& partit d'Alexandrie en cet equipage, accompagné du General (ou Duc) de toutes les troupes d'Egypte,[c]& de trois mille ſoldats qui avoient

Ruf.l.2.c.3.p. 253.

Soz.l.6.c.20.p. 662.b.c.

Ruf.p.253.

Socr.l.4.c.24.p. 239.a|Soz.p.662. c.

a Ruf.p.253.

b Socr.p.239 a| Soz.p.662.b.

c Suid.c.8.p.347. f.

ordre" de piller & de tuer les serviteurs du Dieu vivant. καταπροδέντες.

Socr.p.239.a.b. 'Ils arriverent dans ces deserts, & ils y trouverent des ermites occupez à leurs ouvrages ordinaires, c'est à dire à prier, à guerir des malades, & à chasser les demons, [mais des demons moins méchans que ceux qui possedoient l'ame de Luce. Ils y trouverent, dis-je, non des gents armez & preparez à se défendre ;] Soz.p.662.d. 'mais des Saints bien resolus à donner leur sang plutost que de trahir leur foy. Socr.c.22.p.231.c. 'Ils y trouverent des anacoretes tout nuds, qui n'étendoient pas seulement la main pour detourner les coups qu'on leur donnoit, Ruf.l.2.c.3.p.253. 'qui tendoient le cou pour recevoir la mort, & qui ne disoient autre chose sinon : Mon ami, que venez vous faire ?

Socr.c.24.p.239.b. 'Mais ni la douceur, ni les miracles ne furent capables de flechir les executeurs [d'une sentence episcopale.] Ils leur défendirent d'abord de continuer à faire leurs prieres dans leurs eglises, dont ils leur interdirent l'entrée ; & puis passant plus avant, ils employerent le fer & les armes, c.22.p.231.c. '& firent dans ces solitudes des maux & des violences qui ne sont pas imaginables, c.24.p.239.a. 'à quoy neanmoins Luce prit encore plus de part que les soldats : Suid.c.8.p.347.f. '& on écrit qu'il surpassa tout ce qui s'estoit vu dans la persecution des payens.

Socr.p.239.b.c. 'On vit renouveller en eux ce que l'Apostre dit des anciens justes, ils souffroient les moqueries, les fouets, la nudité, les chaines, les prisons. Ils estoient lapidez ; ils mouroient par le trenchant de l'épée ; ils estoient vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, abandonnez, affligez, persecutez, eux dont le monde n'estoit pas digne, & ils passoient leur vie, errant dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre. Cependant c'estoient ceux à qui tout le monde rendoit un témoignage si avantageux, à cause de leur foy, de leurs œuvres, & des miracles que la grace de J. C. faisoit par leurs mains. Mais la providence divine ne permettoit qu'ils souffrissent toutes ces choses que pour le bien des autres Fideles, à qui l'exemple de leur patience devoit estre utile.

Hier.chr|Oro.l.7.c.33.p.219.1.c. 'S. Jerome & Orose nous assurent que des troupes entieres de moines repandirent leur sang à Nitrie par la fureur des soldats : [mais Dieu n'a pas permis que nous en sceussions les noms.]

ARTICLE XVI.

Les SS. Macaires & trois autres sont bannis en une isle, qu'ils convertissent, & sont rappellez.

'LUCE se lassant enfin,[non pas de tourmenter les Saints,] mais de les voir triompher par leur generosité de toutes ses violences, conseilla au General de bannir ceux qui estoient les pere des autres, savoir les deux Macaires,'Isidore,[a] Heraclide, & Pambon. Ces Saints[dont nous parlons autrepart en particulier,]demeuroient pour la plusparт à Nitrie, où ils conversoient davantage avec les Anges qu'avec les hommes, & où ils estoient considerez comme les chefs des autres, autant par le privilege de leur vertu, que par le droit de l'antiquité. C'estoient eux qui conduisoient les troupes du Seigneur, armées non de lances & de traits, mais de leur foy & de leur pieté, qui ne vouloient vaincre qu'en mourant, & qui souhaitoient de repandre tout leur sang pour entrer en triomphe dans le ciel à la suite de J. C.

Socr.l.4.c.24.p.239.d.

Thdrt.l.4.c.18.p.685.d.

a Ruf.l.2.c.4.p.253.

'Ces Saints estoient encore dans leurs cellules, & attendoient en priere les soldats qu'on disoit estre prests d'arriver pour les egorger, lorsqu'on leur apporta un homme dont tous les membres estoient dessechez depuis longtemps, & ses piez surtout estoient en si mauvais état qu'il ne pouvoit se soutenir. Les Saints le froterent d'huile, & luy commanderent au nom de J.C. que Luce persecutoit, de se lever, de se tenir debout sur ses piez, & de s'en retourner chez luy: Et aussitost cet homme se trouva gueri, se leva, & sautant de joie benit Dieu de luy avoir rendu la santé; montrant par sa guerison que l'Esprit de Dieu, & la verité, estoit certainement dans ceux que Luce persecutoit.

p.253|Soz.l.6.c.20.p.663.a.

'Mais ni ce miracle, ni les autres si ordinaires à ces Saints, ne furent pas capables de faire rougir leurs persecuteurs, ni de leur inspirer quelque respect. Ils en devinrent au contraire plus animez, & Luce voulant arracher ces saints Peres de leur troupeau,'& les faire sortir de leurs cavernes,[b]il les fit enlever secrettement[c] durant la nuit,[d] suivis seulement de deux "personnes, qui apparemment avoient accoutumé de leur rendre quelque service.[e]Ils furent menez en une isle d'Egypte environnée de marais, où il n'y avoit pas un seul habitant qui fust Chrétien,[f]afin qu'ils n'y pussent recevoir aucune consola-

" tedisse.μις.

Ruf.l.2.c.4.p.254.

Thdrt.l.4.c.18.p.685.d.

b Ruf.p.254.

c Soz.p.663.b.

d Ruf.p.254.

e p.254|Soz.p.663.b|Thdrt p.685.d|Socr l.4.c.24.p 239.d.

f Ruf.p.254.

tion, ni y pratiquer leurs exercices ordinaires.

p.254|Thdrt.p. 655.656|Socr.p. 239.d|Soz p.663. b. 'Il y avoit dans cette isle un temple de demons tres ancien, & pour lequel les habitans avoient une extreme veneration ; & c'estoit ce qui les maintenoit dans l'idolatrie : Mais des que le batteau où l'on conduisoit les Saints approcha de terre, tous ces demons se trouverent dans le trouble & dans la terreur, & l'un d'eux entrant dans le corps de la fille de leur prestre, que les idolatres ne reveroient pas moins que leur dieu mesme, l'agita tout d'un coup par des mouvemens si violens, que tout le monde accourut à ce deplorable spectacle. Car elle jettoit des cris qui alloient jusques au ciel : elle couroit partout au milieu du peuple, elle se rouloit par terre, grinçoit les dents, jettoit l'ecume par la bouche, & faisoit des contorsions tout à fait étranges. Enfin estant enlevée en l'air, elle fut portée jusqu'au lieu où l'on avoit abordé les Saints, suivie de tout ce peuple qui vouloit voir ce qu'elle deviendroit.

Ibid. 'Alors se jettant aux piez des solitaires, & le demon parlant par sa bouche, elle s'écria comme la Pythonisse de la ville de Philippes dans les Actes : Ha, serviteurs de J. C. que vostre « puissance est terrible ! Faut-il, serviteurs du grand Dieu, que « vous veniez nous chasser d'un lieu où nous demeurons depuis « si longtemps ? Nous nous y estions cachez aprés avoir esté chas- « sez de toute la terre, aprés que vous nous avez bannis des villes « & des bourgades, des montagnes & des collines, & des lieux « mesmes qui jusques à vous n'avoient point eu d'habitans: Nous « esperions estre à couvert de tous vos traits dans cette petite « isle, où nous laissions tout le monde en repos, demeurant in- « connus à cause des marais d'alentour, & maintenant nous per- « dons mesme ce dernier refuge. Ceux qui vous persecutent, ne « vous ont pas envoyez ici pour vous tourmenter, mais pour « nous en chasser par vostre moyen. Nous quittons donc cette « isle, puisque vous nous y contraignez par la force de vostre « vertu: Prenez les terres & les peuples que vous pretendez vous « appartenir. «

Ibid. 'Durant que le demon disoit ces choses & d'autres semblables, les solitaires employant la puissance que Dieu leur avoit donnée, le conjuroient de sortir. Ainsi il fut contraint de s'enfuir, laissant la fille couchée sur la terre [comme morte :] & les Saints ayant prié pour elle, la releverent, & la rendirent à son pere parfaitement saine de corps & d'esprit.

Ibid. 'Ils prirent de là occasion de prescher la foy de J. C. à ces

peuples, qu'une ſi grande merveille avoit diſpoſez à la recevoir. Ainſi on vit en un moment un changement prodigieux dans cette iſle. La fille qui avoit eſté güerie, ſon pere, & tous ſes parens ſe proſternerent les premiers aux piez de ces nouveaux Apoſtres, pour leur demander ce qu'ils devoient faire pour ſe ſauver. Leur exemple fut ſuivi de ceux qui avoient eſté témoins du miracle, & de tous les habitans de l'iſle, dont la converſion fut ſi promte & ſi ardente, qu'à l'heure meſme ils demolirent ce temple qu'ils avoient ſi fort reveré, & baſtirent une egliſe de J. C. Ils receurent le batteſme, & apprirent avec joie tout ce qui regarde les devoirs du Chriſtianiſme, n'ayant eu beſoin d'aucun delai pour ſe reſoudre à embraſſer une religion qu'ils voyoient prouvée ſi invinciblement, non par des paroles, mais par des miracles.'C'eſt ainſi que ces hommes admirables qu'on chaſſoit de leur demeure pour la défenſe de la Conſubſtantialité, devenoient plus illuſtres par leur perſecution, ſauvoient non ſeulement leurs ames, mais encore celles des autres, & établiſſoient par ces merveilles la meſme foy qu'on vouloit détruire en les banniſſant. Socr.p.240.b.

'La nouvelle de cette victoire de J. C. eſtant apportée à Alexandrie, ne donna pas peu d'affliction à Luce;'car il craignoit de voir ſoulever contre luy ceux meſmes de ſon parti, & qu'on ne ſe plaigniſt avec ſujet[qu'en attaquant ces grands Saints,] il declaroit ouvertement la guerre, non aux hommes, mais à Dieu meſme.[Et ce ne fut pas une ſimple crainte.]'Car tout le peuple ſe ſouleva effectivement, & luy donna des maledictions, en diſant que Dieu les fraperoit ſans doute de quelque plaie, ſi on ne laiſſoit les Saints en liberté.'Ainſi craignant les ſuites dangereuſes de cette ſedition, il fut contraint d'ordonner qu'on les fiſt revenir ſecrettement, & qu'on les laiſſaſt retourner dans leurs deſerts & dans leurs cavernes. Soz.p.663.d. d|Ruf.p.254. Thdrt.l.4.c.18. p.686.c. d[Ruf.p.254] Soz.p.663.d.

[Voilà quelle fut la perſecution de ces Saints ſi glorieuſe & à eux & à l'Egliſe.]'Rufin dit qu'il la raporte ſur ce qu'il en a vu luy meſme, ayant eu l'honneur d'avoir eu part aux ſouffrances de ceux dont il parle.[Il ſemble ſuppoſer que tout ce qu'il dit ſe raporte egalement à tous les ſolitaires qu'il avoit nommez d'abord: & nous l'avons ſuivi en cela. Ce n'eſt pas neanmoins une conſequence abſolument neceſſaire.]'& il ſemble que Pallade nous oblige de reconnoiſtre que Saint Pambon fut banni à Diocesarée en Paleſtine. Ruf.p.254. Lauſ.c.117.p. 1032.

ARTICLE XVII.

Perſecution de Rufin & des autres ſolitaires: Evagre eſt diſciple de S. Macaire.

Ruf.l.2.c.4.p. 254.
a ad An.t.4.p. 201.b.

RUFIN, comme nous avons dit, aſſure qu'il a eſté le compagnon des ſouffrances de ces Saints.[a]Il dit autrepart que lorſqu'il demeuroit à Alexandrie du temps de la perſecution des heretiques, il avoit rendu preuve de ſa foy dans les empriſonnemens & les exils qu'on faiſoit ſouffrir aux Orthodoxes.

Hier.in Ruf.l.2. t.2.p.212.d.

S. Jerome l'accuſe en cela de menſonge, & luy demande les preuves & les actes de ce qu'il a ſouffert. Neanmoins ſa raiſon prouve peu, puiſque nous ne ſavons pas ce que Rufin euſt pu répondre, outre qu'il y a beaucoup d'apparence que les Ariens ne faiſoient pas des actes de toutes les violences qu'ils exerçoient, & qu'ils n'attendoient pas toujours des ſentences juridiques pour empriſonner, pour chaſſer, & meſme pour tuer ceux qu'ils vouloient. La choſe depend donc de ſavoir ſi l'on doit ajouter plus de foy à ce que Rufin dit de luy meſme dans des écrits publics, & dans la diſpute & hors la diſpute; ou à l'autorité de S. Jerome qui le nie dans la chaleur de la diſpute.

Socr.l.4.c.24.p. 239.b.
b Vit.P.n.p. 442.2.

Socrate a cru effectivement que Rufin avoit ſouffert quelque choſe en cette perſecution,[b]& Roſweide ne croit pas que l'autorité de S. Jerome nous doive empeſcher de le ſuivre.

[Il eſt toujours certain que les cinq ſolitaires dont nous avons parlé, ne furent pas les ſeuls qui ſouffrirent de la cruauté des Ariens. Outre ce que nous en avons dit en general ſur l'autorité de Socrate, d'Oroſe, & de Saint Jerome meſme, qui diſent que cela alla juſques au carnage,]

Caſn.col.18.c.7. p.687.

Caſſien témoigne que ſous l'empire de Valens, & du temps que Luce eſtoit Eveſque des Ariens, "divers freres d'Egypte & de Thebaïde furent releguez à cauſe de leur perſeverance dans la foy Catholique, juſque dans le Pont & dans l'Armenie, pour y travailler aux mines, V. les Ariens § 131.

Hier.ep.41.t.1. p.213.d.
c d| Caſn.col.18. c.7.p.687.
d Pall.dial.c.117. p.44.e.

ce que l'on confirme par S. Jerome;[c]& le peuple fidele avoit ſoin de leur envoyer divers rafraichiſſemens, dont d'autres ſolitaires ſe chargeoient[tres volontiers.][d]Toute la ville d'Alexandrie ſavoit auſſi qu'Ammone & ſes trois freres[Euthyme, Euſebe, & Dioſcore qui fut depuis]Eveſque[de la petite Hermopole,]furent auſſi chargez de chaines ſous Valens, & envoyez en exil[à Diocesárée ſans doute,]

Lauſ.c.117.p. 1031.a.

où l'hiſtoire Lauſiaque

V.les Ariens §125. dit qu'Ammone "surnommé Monot, [qui est le mesme,] avoit esté relegué avec divers autres.

'On croit aussi qu'il faut entendre des moines d'Egypte ce que 'S. Paulin dit de l'ancienne Melanie, que durant la persecution de Valens, non seulement elle assista tellement tous ceux qui estoient persecutez, qu'elle merita d'estre mise en justice pour ce sujet, 'mais mesme qu'elle nourrit durant trois jours cinq mille moines qu'elle avoit cachez, malgré les défenses des magistrats. Vit.P.p.442.2. Paul.ep.10.p. 127. p.128.

[Les saints solitaires dont Dieu avoit eprouvé la foy par cette persecution, reprirent sans doute leurs exercices ordinaires des qu'ils en eurent la liberté, & occuperent ce qui leur resta de vie à reconnoistre la grace qu'ils avoient receue, non seulement de croire en J. C, mais encore de souffrir pour luy, en s'efforçant de croistre autant en humilité & en merites devant Dieu, qu'ils avoient augmenté en honneur & en gloire devant les hommes.

Ce fut depuis cela que] 'le celebre Evagre de Pont, qui estoit Diacre, aprés avoir demeuré quelque temps à Constantinople ensuite du Concile œcumenique qui s'y tint [l'an 381,] & passé plus de six mois à Jerusalem, vint se retirer à Nitrie [apparemment en 382.] Il y demeura deux ans, au bout desquels il passa Lausc.c.86.p. 1010.1012.

en l'an 384. "dans le desert des Cellules, [où] 'il eut pour maistres les deux Macaires.[a] Rufin dit seulement qu'il fut longtemps conduit par le bienheureux Macaire, que tout le monde, dit-il, sçait avoir esté tres fameux par les effets que la grace operoit en luy, & tres illustre par les prodiges & les miracles qu'il faisoit : [Et cet eloge semble se devoir raporter à S. Macaire d'Alexandrie, qui estoit Prestre des Cellules.] 'Neanmoins Evagre raporte luy mesme des entretiens qu'il eut avec le saint vieillard Macaire d'Egypte, qu'il appelle un vaisseau d'election. Socr.l.4.c.23.p. 234.d. a Vit.P.c.27.p. 479.2. Socr.l.4.c.23.p. 235.d.

» 'Il me demanda un jour, dit-il, d'où venoit que le souvenir
» du mal que les hommes nous ont fait, nous faisoit perdre le
» souvenir de Dieu, & que cela ne nous arrivoit pas de mesme
» à l'égard des demons? Surquoi luy ayant avoué mon ignoran-
» ce, & l'ayant prié de répondre luy mesme à cette question:
» C'est, me dit-il, que la colere que nous avons contre les de-
» mons est dans l'ordre de la nature, au lieu que celle que nous
» avons contre les hommes est contraire à cet ordre. 'Ainsi cette
» derniere [nous trouble,] & nous fait perdre le souvenir de Dieu,
» '& l'autre au contraire est sans trouble, [parcequ'elle est juste

d. Cotel.g t.1.p. 546.§36. Vit.P.l.5.c.10. §34.p.599.2. l.7.c.37.§4.p. 681.2.

& raisonnable.]Car nous savons que Dieu au commencement «
n'a rien creé que de bon : mais le diable ensuite a semé le mal : «
Et c'est de là qu'est venue la perte d'une infinité de personnes. «
Il ajouta ensuite : Un moine est coupable, si ayant receu quel- «
que tort de ses freres, il ne va pas les trouver le premier avec «
c]682.a]l.6.c.1.p. 645.§ 7. un cœur purgé par la charité [des moindres froideurs.]'Car «
comme la Sunamite n'eust pas merité de recevoir chez elle le «
prophete Elizée, si elle eust eu"quelque attache ou quelque « causam.
aversion pour personne, de mesme l'ame ne merite pas de re- « affectum.
cevoir en elle le Saint Esprit, si elle n'est entierement pure, & «
degagée de tous les troubles du siecle. Car la colere qu'on laisse «
vieillir aveugle les yeux du corps, & empesche l'ame de prier. «
Socr.l.4.c.22.p. 235.236. 'Socrate ne raporte que le commencement de ce discours, auquel il en joint un autre que le saint Pere Macaire avoit aussi fait à Evagre.[C'est pourquoi nous avons aussi attribué ci-dessus ce dernier à S. Macaire d'Egypte.]

ARTICLE XVIII.

Dernieres actions de S. Macaire : Sa mort : Ses disciples.

Cotel.g.t.1.p. 545.§ 34|Vit.P. l.5.c.3.§ 9.p.566. 'COMME on jugea[par la vieillesse]de S. Macaire qu'il approchoit de sa fin, les anciens de la montagne[de Nitrie] envoyerent luy dire que toute la multitude des solitaires souhaitoit beaucoup de le voir encore avant qu'il quittast la terre; & que comme il estoit difficile qu'ils allassent tous le trouver à Sceté, ils le prioient de venir luy mesme les visiter. Il ne voulut pas le leur refuser ; & tous les freres s'estant assemblez auprés de luy, les anciens le prierent de leur vouloir dire quelque parole d'instruction. Il leur dit donc celle-ci : Pleurons, mes «
freres, & que nos yeux versent [sans cesse] des larmes avant que «
nous allions en ce lieu, où nos larmes ne pourront qu'enflam- «
mer le feu qui brulera nos corps. Tout le monde se mit alors à «
pleurer & à se prosterner contre terre, en demandant au Saint qu'il priast pour eux comme leur pere.

[On peut juger par là quelle estoit sa componction, & combien il estoit eloigné de s'elever de tant de graces & interieures & exterieures qu'il avoit receues de Dieu. On voit de mesme dans ce qu'il dit à l'Abbé Pemen, combien il estimoit peu tout
Cotel.p.539. § 25. ce que luy & ses disciples faisoient de plus grand.]'Car ce Saint luy demandant avec une grande abondance de larmes qu'il luy dist

» dist quelque chose pour son salut, il luy répondit : Vous cher-
» chez ce qui ne se trouve plus parmi les moines.

'Voilà ce que nous trouvons des actions de S. Macaire d'Egypte, qui aprés avoir vécu 90 ans, & en avoir passé 60 dans le desert, 's'endormit[du sommeil des justes,]& son ame immortelle alla recevoir avec les Anges[la couronne qu'il s'estoit acquise]par les combats qu'il avoit soutenus contre les passions & les desirs de la chair.'Il mourut un an avant que Pallade arrivast dans le desert[des Cellules,"c'est à dire en 390.]

Laus.c.19.p.921.a.
p.924.a.
a.
NOTE 7.

'L'Eglise greque celebre sa feste le 19 de janvier, auquel elle en fait un grand office. Le martyrologe Romain la met le 15 du mesme mois : '& Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres marquent ce jour là S. Macaire Abbé en Egypte : mais ils le font disciple de S. Antoine ;[" ce qui convient mieux à celui d'Alexandrie.

Menæa,p.329-339.
Boll.15 jan.p.1005 § 5.
V. la note 4.

Celui d'Egypte ayant esté le premier habitant de la solitude de Sceté, on peut dire que tous les saints habitans de ce desert estoient ses enfans & ses disciples : mais entre ceux à qui on donne particulierement ce titre, on remarque nommément Evagre dont nous venons de parler,'& Jean qui ayant esté ordonné Prestre en sa place, tomba dans le peché & dans la punition de Giezi.'Sa vie donne encore cette qualité à Paphnuce : ["& il y a plusieurs Paphnuces entre les plus illustres solitaires ; mais nous ne voyons pas si celui-ci est de ce nombre.]'Sisoï si celebre dans la vie des Peres, a aussi demeuré quelque temps en Sceté avec S. Macaire.

Laus.c.19.p.921.
Boll.15.jan.p.1010.§ 28.
V. Saint Paphnuce.
Vit.P.l.5.c.2.p.649.2.§ 8.

'Entre les solitaires de Sceté qui estoient celebres du vivant de S. Athanase, on nomme trois freres, Paese, Paul, & Psoïs, Isaïe, Pesyre, Isaac, & un autre Paul.

Boll.14.may,g.71.

ARTICLE XIX.

Des écrits de S. Macaire.

[SAINT Macaire n'a pas seulement esté l'un des plus illustres habitans des deserts : on le peut encore considerer comme le pere, le docteur, & le legislateur de cette vie, qui semble n'estre pas moins relevée audessus de la vie commune des bons Chrétiens, que ceux-ci sont relevez audessus des regles & de la morale du paganisme.]'Car quelques uns croient que c'est luy dont parle Gennade, ᵃlorsqu'il dit que Macaire, ce moine

Genn.v.ill.c.10.n.p.45.|Boll.15.jan.c.16.p.1007.
a Genn.v.ill.c.10.

celebre d'Egypte ſi illuſtre par ſes miracles & ſes prodiges, avoit écrit une epiſtre à ceux qui eſtoient entrez depuis peu dans cette profeſſion, dans laquelle il enſeignoit que pour pouvoir ſervir Dieu avec perfection, il falloit connoiſtre l'état & la condition en laquelle nous vivons en ce monde, pour ſe porter avec affection à tous les travaux, qu'il falloit combatre contre toutes les douceurs & tous les attraits de cette vie, & implorer le ſecours de Dieu pour les ſurmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état où Dieu nous a créez, & obtenir la palme de la continence que la juſtice exige de noſtre nature.

n.p.45. 'Miræus croit que cette lettre eſt ce qu'on appelle la regle de
Cod.reg t.1.p. 24. S. Macaire, 'imprimée avec les autres regles des moines d'Orient dans le recueil de S. Benoiſt d'Agnane, [a]& citée des auparavant dans la vie de S. Philbert d'Agnane.
a Du Pin, p.211.

Cod.reg.t.1.p. 27. 'Il y a enſuite de cette regle dans le meſme recueil, une lettre attribuée auſſi à S. Macaire, adreſſée aux moines. Elle eſt toute par ſentences comme le livre des Proverbes. ["Mais il eſt peut-eſtre auſſi probable, ou meſme encore plus, que ces deux pieces appartiennent à S. Macaire d'Alexandrie.] NOTE 8.

p.12. 'On trouve une autre regle dans le meſme S. Benoiſt d'Agnane, compoſée par une aſſemblée de 38 Peres du deſert, dont les quatre premiers qui ſont ſeuls nommez, & qui en font chacun quelques articles, ſont Serapion, Macaire, Paphnuce, & un autre Macaire.

Bult.ori p.130. 'Les deux Macaires ſont ſans doute les deux celebres Peres de ce nom. Pour Serapion qui y tient le premier rang, & qui ainſi paroiſt avoir eſté plus ancien dans la ſolitude que S. Macaire d'Egypte meſme, 'il faut que ce ſoit celui que Pallade & Sozomene qualifient le grand Serapion, [b]qui eſtoit du nombre de ceux qui avoient eſté contemporains de S. Antoine, [c]& l'un des chefs & des plus anciens Peres de Nitrie, où Pallade le trouva encore l'an 390, [d]comme l'ancienne Melanie avoit fait [en 387,][e]& S[te] Paule [en 386. Ce pourroit eſtre][f] ce celebre anacorete que les anciens martyrologes marquent à Alexandrie le 21 de mars. [Car je ne croy point qu'il ſoit neceſſaire de dire que ce ſoit un Martyr.][g] Baronius en a fait S. Serapion de Thmuis. [Nous trouvons encore divers autres Serapions, dont nous parlerons ſur S. Paphnuce, où nous marquerons auſſi les diverſes actions & paroles remarquables qu'on raporte en general de l'Abbé Serapion.

Soz.l.2.c.14.p. 516 b| Lauſ.c. 117.p.1031.c.
b Soz.l.6.c.30.p. 685.b.
c e| Lauſ.c.7.p. 908.c.
d Lauſ.c.117.p. 1031.c.
e Hier ep.27.p. 175.a.
f Boll.21.mars, p.259.
g Bar.21.mars.

Paphnuce qui eſt nommé le troiſieme dans la regle dont nous

avons parlé, est sans doute celui]'qui est mis par Sozomene avec le grand Serapion entre les anciens Peres de Nitrie, que Melanie trouva à Nitrie,'auquel Pallade donne le titre de Saint comme son epithete particuliere,[a]& qui acquit ce semble le titre de Confesseur[l'an 376,]durant la persecution de Valens. [Pallade qui vint à Nitrie en 390,]'témoigne qu'il l'avoit vu. [C'est assez vraisemblablement]'celui mesme dont parle Cassien, qu'il dit avoir esté surnommé Bubale, & dont il raporte de fort belles choses. Et peut estre encore le mesme que[b]Paphnuce Cephale celebre dans Pallade,["& qui avoit receu un fort beau témoignage de S. Antoine.]

Soz.l.3.c.14.p.516.b. Lauf.c.117.p.1031.c. a p.p.1032.a. b. Casn.col.3.c.1.p.332|l.18.c.15.p.694.695.&c. b Lauf.c.91.p.1015.

V. Saint Paphnuce.

'Gennade dit que S. Macaire n'a rien écrit que l'epistre dont nous avons parlé:'neanmoins"on luy attribue aujourd'hui 50 homelies. Mais aussi il y en a qui croient qu'elles peuvent estre de celui d'Alexandrie,[c]ou mesme de celui de Pispir.[d]Bellarmin ne fait aucune difficulté de les attribuer à un Macaire disciple de S. Antoine.["On peut dire generalement parlant qu'elles ne sont pas indignes du nom qu'elles portent,]'pour la pieté & les instructions excellentes qu'elles contiennent.[e] Ce que l'auteur y dit de la sublimité de la contemplation qu'il avoit luy mesme eprouvée,[convient fort bien à ce qu'on remarque de Saint Macaire d'Egypte,]'qu'il estoit presque toujours ravi en Dieu.[L'endroit meriteroit d'estre raporté ici tout entier, s'il n'estoit trop long.]'L'auteur raconte la chute de divers solitaires,[f]dont l'un qui demeuroit avec luy, estoit fort elevé dans la priere, & avoit mesme receu le don de guerir les maladies.[g] Il témoigne en un endroit avoir vu divers Confesseurs de ceux qui avoient souffert durant la persecution,[ce qui ne peut convenir qu'à un auteur du IV. siecle.]'L'opinion qu'il suit touchant les demons & les ames, ne se trouve guere non plus que dans des auteurs tres anciens.'Il confesse la Trinité consubstantielle[h]& la nature divine du Saint Esprit.

NOTE 9. NOTE 10.

Genn.v.ill.c 10. n.p.45. Boll.15.jan.p.1007.§16. c Poss.asc.pr. d Bel.p.97. Lab.de scri.t.2.p.41. e Macar.h.c.8.p.47.48. Lauf.c.19.p.921.e. Macar.h.c.17.p.116.a|c.27.p.163.a.b. f c.27.p.163.b.c. g c.27.p.163.a.b. Du Pin,p.203. Macar.h.c.17.p.116.d. h c.24.p.238.a. i Du Pin,p.211.

[i] Le style en est simple, & l'on voit sans peine que c'est un solitaire qui parle du cœur, sans affectation, sans ornement, & quelquefois aussi sans ordre.'Ce ne sont point des homelies & des discours prononcez devant un peuple, mais des exhortations d'un Abbé à ses Religieux, qui luy proposoient les difficultez dont ils desiroient d'estre éclaircis:[C'est pourquoi il y en a qui ne sont pas tant des discours suivis que comme des entretiens & des dialogues.]

p.203.

'L'auteur témoigne quelquefois que ceux à qui il parloit

Macar.c.15.p.92.a.

c.25.p.143.b. estoient tous assis avec luy.'Il paroist mesme dans la 25[e] faire une exhortation particuliere à une fille.

Poss.asc p.19. pr.p.10.11. 'Le P. Possin Jesuite nous a donné depuis peu"sept opuscules à Toulouse en 1684. 'attribuez dans son manuscrit au grand Macaire, qu'il croit neanmoins n'estre pas composez par luy mesme, mais par quelqu'un de ses disciples, qui mettoit en abregé les exhortations que ce Saint faisoit de vive voix. Le premier de ces opuscules ne paroist estre qu'un abregé ou un extrait des six autres.'On trouve une entiere conformité entre ces opuscules & les 50 homelies de S. Macaire : de sorte qu'on ne doute pas qu'elles ne soient du mesme auteur.[Nous attendons qu'on l'ait davantage examiné.]

p.14|Du Pin,p.210.

CRONE
DISCIPLE DE S. ANTOINE,
ET ISAAC
PRESTRES ET ABBEZ DE NITRIE,
AVEC HIERAX
AUSSI DISCIPLE DE SAINT ANTOINE.

[ENTRE les disciples de S. Antoine, l'un de ceux qui paroist avoir vécu davantage, a esté Crone.]'Il estoit d'un village proche de la solitude[de Nitrie]nommé Phenice.[a] Il apprit le grec & l'egyptien.[b] Il se mit d'abord dans un monastere sous un Abbé, où s'estant une fois laissé vaincre par l'ennui, il s'enfuit, & allant de costé & d'autre, il se trouva à la montagne où demeuroit S. Antoine.'Il attendit cinq jours au monastere de Pispir pour luy parler, & quand le Saint y fut venu, Crone fut témoin de l'histoire admirable d'Euloge avocat d'Alexandrie, & d'un estropié dont cet

Lauf.c.89.p.1015.a.
a c.26.p.941.a.b.
b c.25.p.937.b.c.
c.d.

Euloge prenoit soin depuis plusieurs années.'Il servit mesme d'interprete en cette rencontre, S. Antoine ne sachant pas le grec, ni Euloge l'egyptien.'Il entendit encore d'autres choses de la bouche de S. Antoine,'& il y apprit l'histoire de S. Paule le simple. c.26.p.941.a.b. c.27.p.941.c.d. c.28.p.941.c.

'Il passa ainsi quelque temps dans la Thebaïde. De là il s'en vint voir les monasteres d'Alexandrie, où il trouva qu'on faisoit le service du quarantieme jour pour Euloge, & du troisieme pour l'estropié. L'un & l'autre estoient morts peu aprés leur retour, comme S. Antoine leur avoit predit. Crone raconta aux freres ce qui s'estoit passé en cette rencontre, faisant serment sur les Evangiles que ce qu'il disoit estoit veritable. c.26.p.941.a.

[Nous ne savons pas s'il retourna encore passer quelque temps auprés de S. Antoine, pour meriter davantage le titre de disciple de ce Saint,]'que luy donnent Rufin & Pallade dans la vie de S. Chrysostome.[a]Car le terme dont se sert l'histoire Lausiaque, peut signifier seulement"qu'il estoit connu de luy,[b]comme Sozomene dit seulement qu'il avoit esté de son temps.[Quoy qu'il en soit, des devant que ce Saint mourust, & vers l'an 330,] [c]Crone mesura depuis le village de Phenice dont il estoit, quinze mille pas de chemin vers le desert; & s'estant mis en priere en cet endroit, il y creusa un puits profond de sept brasses, dont l'eau se trouva excellente. Il y bastit une petite"maison. Et des le mesme jour qu'il s'établit en ce lieu pour y demeurer, il pria Dieu qu'il luy fist la grace de ne retourner jamais en ceux qui sont habitez.'On remarque en effet comme une particularité singuliere de sa vertu, que durant plus de 60 ans qu'il vécut depuis, il ne sortit jamais du desert, & ne mangea jamais un morceau de pain qu'il ne l'eust gagné par le travail de ses mains. Ruf.v.P.c.25.p. 479.1|Pall.dial. c.17.p.45.46. a Lauf.c.90.p. 1015.c. b Soz.l.6.c.30.p. 685.b. c Lauf.c.89.p. 1015.a. b.

(margin: γνώριμος. ξενίαν.)

'Peu d'années aprés qu'il se fut établi en ce lieu, il fut jugé digne d'estre elevé au sacerdoce,[d]qu'il exerça durant 60 ans: & environ deux-cents solitaires se rassemblerent autour de luy, & se soumirent à sa conduite. b|Pall.dial.c.17. p.45.c. d Lauf.c.89 p. 1015.b.

'Nous avons quelques paroles de l'Abbé Crone, entre lesquelles on peut remarquer celle-ci:[e]Que l'homme arrive à l'humilité par la crainte de Dieu, & qu'il obtient la crainte de Dieu en se desoccupant de toutes sortes d'affaires, pour s'occuper autant qu'il luy est possible de la pensée de la mort & du jugement de Dieu, en y joignant le travail & la mortification du corps. Cotel.g.t.1.p. 513. e p.514.b.c.

'On remarque encore de luy que mesme dans sa plus grande p.490 a.

vieillesse, & quoique tout le corps luy tremblast, jamais neanmoins il ne faisoit rien faire à ses disciples[pour son service,] faisant tout luy mesme,& estant le premier à leur servir à boire.

Lauf.c.25.p.937.b. 'Le desert où il vivoit estoit apparemment celui de Nitrie, si c'est luy, comme nous le croyons, qui est appellé Prestre de Nitrie.' Vit.P.l.2.c.25.p.491.1. Rufin dit avoir vu dans les cellules qui n'estoient pas loin deNitrie,un nomméCrone qui conservoit encore une fort grande vigueur dans une extreme vieillesse,estant agé de cent-dix ans. Il dit que c'estoit un des disciples de S. Antoine qui restoient encore en vie; & entre ses autres vertus, il remarque en luy une tres profonde humilité.[Je ne voy pas de fondement pour dire que c'en soit un autre que celui dont parle Pallade. Car Rufin"ou plutostS.Petrone au nom de qui il parle, (V. S. Jerome § 125.) visita les solitaires vers l'an 391:*& Pallade vint àNitrie en 390, (* V. Pallade § 3.) Lauf.c.25.p.937.b. & l'année d'aprés dans les Cellules.]' Pallade vit Crone[a] en la compagnie d'Evagre & d'Albin, c'est à dire ce semble depuis qu'il fut venu dans les Cellules en 391.

a c.91.p.1015.d.

c.90.91.p.1015.c.d. 'Il le rencontra avec Jacque le boiteux qui demeuroit auprés de luy, & Paphnuce Cephale,tous deux fort illustres entre les Peres du desert.

Vit.P.l.7.c.19.§6.p.675.2. 'Luy &Hierax aussibien que d'autres Peres,racontoient cette parole de quelqu'un qu'on ne nomme point: « Si un moine sçait un Abbé sous la conduite duquel il peut profiter beaucoup, & qu'il n'aille pas demeurer avec luy, parcequ'il n'y trouve qu'avec peine ce qui est necessaire pour la vie, ce moine là ne croit pas qu'il y ait un Dieu.' Lauf.c.28.p.941.e. C'est deCrone & d'Hierax que Pallade dit qu'il a appris ce qu'il raporte de S. Paul le simple.[b] Cet Hierax est sans doute celui qui ayant demeuré longtemps avec S. Antoine, fut contraint[vers l'an 400,]par les violences de Theophile, de quitter sa solitude,& d'aller nonobstant son age de 90 ans, jusqu'à Constantinople implorer le secours de Saint Chrysostome, & de l'Empereur Arcade. C'estoit le plus vieux de tous les solitaires que Theophile persecuta.

b Pall.dial.g.17.p.44.d.

p.45.d.e. 'Mais il faut remarquer que parmi eux il y avoit encore un secondHierax dontPallade fait un grand eloge.C'est luy à qui les demons disoient pour le decourager, qu'il avoit encore 50 ans à vivre. Il les mit en fuite en leur répondant: « Vous m'affligez de me dire que ma course doit finir sitost. Je croyois avoir deux-cents ans à vivre dans le desert, & je m'estois preparé à cet espace de temps.' e. Il retourna dans le desert aprés la mort d'Ammone[en 403,]& il semble qu'il y fust encore lorsque Pal-

lade écrivoit la vie de S. Chrysostome [en l'an 408.] 'On cite cette parole de l'Abbé Hierax, qu'il n'avoit jamais parlé des affaires du siecle, ni ecouté ceux qui en parloient. Cotel.g.t.1.p. 499.a.

'Crone en mourant eut pour successeur Isaac son disciple qui estoit aussi Prestre, & tres habile dans la science des Ecritures. Pall.dial.c.1.p. 45.46. ' Il avoit esté disciple de Crone dans sa jeunesse, & ensuite de Theodore de Phermé. a On disoit de luy qu'il prenoit les cendres de l'encensoir dont on se servoit à l'autel, & qu'il les mangeoit avec son pain. [C'est peutestre le plus ancien monument de l'Eglise où nous trouvions l'encens employé pour l'autel & pour le culte de Dieu.] Cotel.g.t.1.p. 489.490. a p.491.b.

' Isaac avoit entre autres vertus une charité extreme, & presque excessive pour les étrangers : ce qui l'obligea d'établir un hospital dans le desert, pour assister les solitaires qui estoient malades, & pour recevoir les hostes qui venoient en foule pour visiter les saints Peres. Il avoit encore une bonté exemte de toute sorte de fiel & de colere. Il avoit sous sa conduite deux-cents dix Religieux, entre lesquels Theophile en choisit plusieurs pour les faire Evesques : mais cela n'empescha pas que le desir de se venger d'Isidore l'ayant porté à persecuter les principaux des solitaires de Nitrie, il ne mist Isaac de ce nombre, & ne l'obligeast [vers l'an 400] à quitter le desert, où il demeuroit depuis trente ans. Pall.dial.p.161.

'Il estoit Prestre des Cellules, b & ainsi c'est luy qui raportoit avec eloge l'exactitude d'un frere qu'il connoissoit, lequel ayant envie de manger quelques grains de blé en faisant la moisson dans un champ, en demanda auparavant permission au maistre, qui surpris de cette demande, luy dit : Tout le « champ est à vous, mon Pere, & vous me demandez pour un epi? Cotel.g.t.1.p. 489.b. b p.491.a | Vit.P. l.5.c.4.§ 21.p. 569.

'On raportoit du mesme Isaac qu'un frere estant venu à l'assemblée avec un petit capuce [un peu mieux fait que les autres,] il luy dit : Il n'y a que des moines qui vivent ici, & vous « estes un seculier, ainsi vous n'y sauriez demeurer ; & il le fit « sortir de l'eglise. c.6.§ 8.p.583.1.

« 'On cite encore de luy cette parole : Je ne suis jamais entré « dans ma cellule ayant quelque chose sur le cœur contre aucun « des freres, & je n'ay jamais aussi souffert qu'aucun autre soit « entré dans la sienne mecontent de moy. 'L'Abbé Abraham qui demeuroit avec luy, entrant un jour dans sa cellule, le trouva fondant en larmes. Il luy en demanda le sujet, & Isaac luy dit : « Helas comment ne pleurerois-je pas? Ce que nous gagnions Cotel.g.t.1.p. 492.a. p.490.c.

autrefois suffisoit à peine pour les voyages que nous faisions pour aller consulter nos anciens ; & les voilà tous morts : nous demeurons orfelins, & qui pouvons nous aller consulter ?

p.492.c. 'Mais nonobstant sa douleur il travailloit constamment à observer les commandemens du Seigneur, & les maximes des anciens, & persevera jusques à la mort, comme si ceux dont il pleuroit la mort eussent encore esté avec luy.

b. [Il revint apparemment dans la solitude aussibien que Hierax aprés la persecution de Theophile ;]'& l'on remarque qu'estant tombé dans une maladie longue & fascheuse, on voulut un jour l'obliger de prendre un peu de lentilles cuites, où l'on avoit mis "quelques pruneaux propres à purger. Mais il le refusa, & (μυξάρια.) comme on luy dit que cela estoit bon pour sa madalie, il fit cette réponse : Je passerois volontiers trente ans toujours malade comme je suis.

c. 'Comme il estoit pres de mourir, les anciens assemblez auprés de luy, luy demanderent ce qu'ils feroient quand il seroit mort, & il leur répondit : Considerez de quelle maniere j'ay vécu avec vous. Si vous voulez pratiquer comme moy ce que Dieu vous ordonne, il vous envoyera sa grace, & conservera ce lieu. Que si vous ne le faites pas, vous ne subsisterez pas ici.

p.491.b. 'Quelques uns citent ces paroles d'Isaac des Cellules : Ne m'amenez point ici d'enfans : C'est à cause d'eux que les quatre eglises de Sceté sont devenues toutes desertes.

Vit.P.l.5.c.10.§ 32.p.599. 'Mais d'autres les citent d'Isaac le Thebéen ; & on pourroit croire sur cela que celui des Cellules estoit natif de la Thebaïde,]'si l'on ne faisoit deux titres differens, l'un de luy,[a] & l'autre du Thebéen.

Cotel.g.t.1.p. 489.
a p.507.
b p.507.a|Vit.P. l.3.c.137.p.520|l. 5.c.9.§3.p.594. 3.

[b]On raporte de ce Thebéen qu'estant venu une fois à l'assemblée des freres, & y ayant trouvé un frere negligent qui avoit fait quelque faute, il le condanna, & ordonna qu'on le fist sortir du monastere [comme un homme dont il n'y avoit rien à esperer :] Estant ensuite retourné dans le desert où il demeuroit, & voulant entrer dans sa cellule, il vit un Ange à la porte, qui luy dit qu'il ne le laisseroit point entrer. Il luy en demanda le sujet, & le pria de luy dire s'il avoit fait quelque faute. L'Ange luy répondit : Dieu m'envoie ici pour vous demander où vous voulez qu'il mette ce solitaire que vous venez de condanner. Isaac se jetta aussitost à genoux devant l'Ange, en luy disant : J'ay peché, & j'en demande pardon. Levez vous, luy répondit l'Ange, Dieu vous pardonne : Mais prenez garde une autre fois de ne condanner personne avant que Dieu l'ait condanné. Les hommes, dit le Seigneur, prennent eux mesmes le droit de juger,

ger, & ne me laissent pas cette autorité. On tient, ajoute l'auteur, que quand ces hommes parfaits estoient tombez dans quelque faute, quelque petite qu'elle fust, Dieu la leur faisoit aussitost connoistre, [afin qu'ils l'effaçassent par la penitence.] 'Dorothée raporte quelque chose de semblable de l'écrit qu'il appelle "le livre des Vieillars, [& qui apparemment n'est pas different de ce que nous appellons le cinquieme livre des Vies des Peres. Nous ne voyons point que ce livre contienne rien qui passe beaucoup l'an 450. D'où l'on peut juger que cet Isaac le Thebéen est different de] 'celui que Jean Mosc dit avoir vu à Lyque, [& qui ainsi n'a vécu que dans le VI. siecle.]

Dor.l.6.p.785. d.e.

γεροντικόν.

Mosc,c.161.p.1026.a.b.

'On parle encore d'un Isaac disciple de l'Abbé Apollon, [qui pourroit estre "l'Apollon des Cellules.] Ce qu'on dit de particulier de cet Isaac, c'est qu'en allant à l'eglise, il ne vouloit jamais parler à personne, & lorsqu'il en sortoit, il couroit à sa cellule aussi viste que si on l'eust poursuivi avec le feu, se privant volontairement du pain & du verre de vin qu'on donnoit souvent aux freres aprés l'office. Une fois qu'il estoit malade, on luy demanda pourquoi il fuyoit ainsi les freres, & il répon-
» dit: Je ne les fuis point, mais je fuis la malignité du demon: Une
» lampe qui demeure exposée au vent s'éteint bientost, & nous
» perdons aussi bientost la lumiere [& la chaleur] que nous avons
» receue de la sainte oblation, si nous tardons hors de nos cellu-
» les: J'honore la compagnie & la benediction de mes freres;
» mais chaque chose a son temps; & je tasche de conserver la
» paix & le repos de la communion.

Cotel.g.t.1.p. 507.508.

V.S.Apollon.

[On verra sur Saint Macaire d'Alexandrie ce qui regarde Isaac de Sceté son disciple.]

S. MACAIRE D'ALEXANDRIE, PRESTRE DES CELLULES, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

S. Macaire est quelque temps disciple de S. Antoine.

Lauf.c.20.p.924. a|Vit.P.l.2.c.28. p.479.2.

[QUELQUE saint & quelque illustre qu'ait esté le grand Macaire d'Egypte,|Pallade n'a point craint de dire que celui d'Alexandrie luy a esté non seulement egal & semblable dans les œuvres de la foy, aussibien que dans le nom, mais"mesme qu'estant le second pour l'age, il estoit le premier pour la perfection de la vie monastique.[a] Rufin qui est le plus ancien auteur que nous ayons aujourd'hui pour l'histoire des solitaires, dit cependant que d'autres avoient déja écrit avant luy les miracles tout extraordinaires de ce Saint, & que leur travail pouvant suffire pour faire connoistre ses eminentes vertus, il se contente d'en tracer un abregé, [qui est encore plus long que ce qu'il dit de presque tous les autres solitaires. Pour ceux qu'il dit en avoir écrit avant luy, il pourroit bien marquer Timothée Patriarche d'Alexandrie,"qui mourut en 385,]|& qui avoit écrit la vie de plusieurs solitaires.

Lauf.c.19.p.920.e. a Vit.P.l.2.c.29. p.420.2.

V.S.Macaire d'Egypte § 1.

V.les Arien § 137.

Soz.l.6.c.29.p.683.a. b l.3.c.13.p.515. d|Socr.l.3.c.23. p.234.c. c Lauf.c.19.p.920.e. d d|c.20.p.924.d| Soz.l.3.c.13.p.515.d e Lauf.c.19.p.920.c. f Eckel.reg p.123.

[b]Ce Saint estoit originaire[c] & bourgeois"d'Alexandrie,[d] & il en a retenu le surnom d'Alexandrin, ou de"bourgeois.[e] Il fut d'abord marchand * de dragées, de fruits, & d'autres petites choses semblables. Si c'est luy,"comme il y a assez d'apparence, que l'on a appellé proprement disciple de S. Antoine, il peut l'avoir eu pour maistre & pour conducteur dans les premieres années de sa retraite, & nous ne voyons rien qui empesche de luy attribuer][f] ce qu'on lit dans le martyrologe des Cophtes,

NOTE. 1

πολιτικὸς ἀστός.

* τραγηματᾶς.

V.S Macaire d'Egypte note 4.

que S. Antoine donna l'habit monastique à Saint Macaire, le consola, & luy predit ce qui luy devoit arriver dans la suite de sa vie. 'On raporte encore que S. Antoine disoit avoir vu descendre le Saint Esprit sur l'Abbé Macaire, lequel avoit receu la grace de guerir des maladies, '& qu'en mourant il luy avoit laissé son baston. [Nous ne raportons pas ici les raisons de ce que nous disons qu'il a esté formé dans la pieté par S. Antoine, croyant l'avoir suffisamment fait sur S. Macaire d'Egypte, où l'on trouvera aussi toutes les autres choses que l'on peut attribuer à l'un & à l'autre ; & ce sont generalement toutes celles que nous y avons mises seulement sous le nom de S. Macaire, sans dire positivement qu'elles estoient de celui d'Egypte. Nous y renvoyerons encore pour toutes les choses où l'un & l'autre ont eu part, nous contentant de les marquer ici en un mot. p.107. p.124.

Celui d'Alexandrie a esté apparemment posterieur à celui d'Egypte, aussibien pour l'entrée dans la solitude, que pour la naissance, puisqu'on le met toujours aprés l'autre, qui est né vers l'an 300, & s'est retiré en 330. Nous pouvons neanmoins assurer qu'il l'a suivi d'assez pres dans sa retraite :] 'Car estant certain qu'il a passé au moins 60 ans dans la solitude, [& qu'il est mort en 395, ou au commencement de l'an 396, comme nous le verrons dans la suite, il faut qu'il se soit retiré au plustard vers l'an 335 : & nous verrons que dés l'an 348,] 'il estoit déja avancé en age & en pieté, & qu'il estoit mesme celebre dans la Thebaïde depuis plusieurs années. Lauf.c.24.p. 937.a. c.20 p.928.c. p.929.b.

'Pallade raporte de luy qu'ayant vu chez S. Antoine de parfaitement beaux rameaux de palmiers dont ce Saint faisoit des nattes, il le pria de luy en donner quelques uns : Surquoi Saint » Antoine luy ayant répondu, il est écrit : Vous ne desirerez point » le bien de vostre prochain ; il n'eut pas plustost achevé ces paroles, que les rameaux devinrent aussi secs que si le feu y eust » passé. Ce que S. Antoine voyant, il luy dit : Il paroist que le » Saint Esprit repose sur vous, & je vous considererai desormais » comme l'heritier & le successeur de toutes les graces que Dieu » m'a faites. p.924.b.c.

'Quelque temps aprés, le diable le voyant dans sa solitude ex- » tremement affoibli & attenué, luy dit : Puisque tu as receu la » grace d'Antoine, pourquoi n'uses tu pas de ton pouvoir, & ne » demandes tu pas à Dieu de la nourriture & des forces pour » marcher dans le chemin que tu as à faire ? Il luy répondit : Le » Seigneur est toute ma force, le Seigneur est toute ma gloire : Et c.d.

quant à toy, n'entreprens point de tenter son serviteur. Le diable luy fit voir ensuite un fantosme sous la figure d'un chameau qui alloit par le desert, & estoit chargé de toutes choses necessaires pour la vie. Cet animal s'arresta auprés du Saint, qui se doutant, comme il estoit veritable, que ce n'estoit qu'un fantosme, se mit en priere, & aussitost la terre s'ouvrit, & engloutit le chameau.

Cotel.g.t.1.p. 573.b. [Il faut apparemment raporter aux premieres années de la retraite de S. Macaire, ce qu'on dit de luy,]' que durant quatre mois il alla tous les jours chez un solitaire sans luy pouvoir parler, parcequ'il le trouvoit toujours en oraison: [mais au lieu de s'en fascher,] il admira ce solitaire, & le regarda comme un Ange [que Dieu avoit envoyé] sur la terre.

ARTICLE II.

S. Macaire est fait Prestre des Cellules: Il condanne un solitaire qui avoit laissé de l'argent.

Boll.14.may,g. p.71.e. a Vit.P.l.2.c.29. p.481.e. b l.6.c.3.§15.p. 656. c Ruf.l.2.c.8.p. 181.2.

[IL ne s'arresta pas toujours dans la Thebaïde où demeuroit Saint Antoine.]' Car dés avant l'an 373 il estoit un des plus considerables des Peres de la montagne de Nitrie.[a] Rufin met sa demeure ordinaire à Sceté:[b] & quelques uns pretendent qu'il a demeuré le premier dans ce desert, ou qu'au moins il y a formé le premier un monastere:[c] En un autre endroit il dit qu'il avoit vu [vers l'an 374,] un des Macaires dans le desert d'enhaut, & l'autre dans celui d'en bas, [ce qui se peut entendre de Sceté,]

Cotel.g.t.1.p. 528.§3. d Ruf.p.181.2. e Lauf.c.20.p. 930.d.

'où S. Macaire d'Egypte demeuroit dans un lieu plus elevé que les autres solitaires,[d] & neanmoins Rufin semble distinguer ces deux deserts de ceux de Sceté, des Cellules, & de Nitrie.[e] On remarque qu'il avoit des cellules en divers endroits, l'une en Sceté dans le fond du desert, une autre dans la Libye au lieu appellé les Cellules, & une troisieme sur la montagne de Nitrie.

p.924.b. f Soz.l.3.c.14.p. 516.b. g Lauf.p.924.b.

[Il paroist neanmoins qu'il s'attacha proprement aux Cellules,]' puisqu'on le qualifie Prestre de ce lieu:[f] Car il fut elevé au sacerdoce aussibien que S. Macaire d'Egypte, mais aprés luy, [c'est à dire aprés l'an 340.][g] Pallade dit qu'il a demeuré trois ans avec luy dans les Cellules. ["Comme ce lieu n'estoit qu'à trois ou quatre lieues de Nitrie, au lieu de Sceté où S. Macaire d'Egypte paroist estre toujours demeuré, en estoit eloigné de plus de trente, c'est sans doute à celui d'Alexandrie qu'on doit V.S.Amon

raporter ce que dit S. Jerome,]'qu'il avoit enfin appris[vers l'an 375,]que Rufin estoit à Nitrie,& estoit allé trouver le bienheureux Macaire,'& ce qu'il écrit depuis,que S^te Paule venant à Nitrie[en 383,]y trouva les Macaires, les Serapions, & les autres colonnes de J.C.'Et en effet, la celule que nostre Saint avoit à Nitrie estoit celle où il venoit parler à ceux qui le demandoient;& pour cette raison elle estoit plus grande que les autres:[d'où l'on peut juger qu'il y venoit assez souvent.[Ainsi c'est avec raison]' qu'on attribue au mesme Saint la regle des solitaires que S.Benoist d'Agnane dit estre de S.Macaire Abbé de Nitrie.[Car quoique tous les deux Macaires fussent sans doute fort respectez des solitaires de Nitrie,]'dont Sozomene dit qu'ils estoient l'un & l'autre les chefs & les conducteurs, [neanmoins il estoit bien plus aisé à ceux de Nitrie d'avoir communication avec celui d'Alexandrie qu'avec l'autre.

Hier.ep.41.t.1. p.213.b. | ep.27.p.175.a. | Lauf.p.930.d.e. | Cotel.reg.t.1.p. 24. | Soz.p.515.d.

C'est ce qui nous oblige encore à entendre de celui d'Alexandrie cette histoire si edifiante que nous apprenons de S.Jerome.] 'Il arriva, dit-il, une fois à Nitrie qu'un frere plutost menager qu'avare, mais qui ne se souvenoit pas assez que J.C. avoit esté vendu pour trente pieces d'argent, laissa en mourant une somme de cent écus qu'il avoit amassée à faire de la toile. Les solitaires s'estant assemblez pour deliberer ce qu'ils feroient de cet argent, les uns disoient qu'il le falloit distribuer aux pauvres, d'autres qu'il le falloit donner à l'Eglise, & quelques uns qu'il le falloit rendre aux parens du mort. Mais Macaire, Pambon, Isidore, & les autres qu'ils appelloient les Peres,estant inspirez du Saint Esprit, ordonnerent qu'on enterreroit ces cent écus avec le mort, & qu'on diroit ces paroles sur le corps: Que ton argent perisse avec toy. Et l'evenement fit voir combien cette severité estoit juste & sainte. Car elle repandit une telle terreur parmi tous les moines d'Egypte, qu'ils regardoient comme un crime de laisser seulement un écu aprés leur mort.

Hier.ep.22.t.1. p.146.d|Vit.P.l. 3.c.219.p.533.

ARTICLE III.

Extremes austeritez de S. Macaire: Il va à Tabenne.

'L'AMOUR que S. Macaire d'Alexandrie avoit pour la penitence, fit qu'il en eprouva presque de toutes sortes. Il imitoit tout ce qu'il savoit que les autres pratiquoient; & inventa encore luy mesme diverses austeritez.'Ainsi il se desse-

Soz.l.3.c.14.p. 516.b|Lauf.c.20. p.925.c. | Lauf.p.93?.c| Soz.p.516.b.

cha tellement par ses travaux qu'il n'eut presque pas de barbe, & on luy en voyoit seulement quelques poils sur les levres & à l'extremité du menton.

Cotel.g.t.1.p.572.c. 'Il alla une fois couper des branches de palmier avec d'autres solitaires, qui le prierent de vouloir manger avec eux; & il le fit le premier jour. Mais comme ils l'en prierent encore le lendemain, il leur dit: Pour vous, mes enfans, vous avez besoin « de manger, parceque vous estes encore [un peu] charnels; mais « pour moy, je suis bien aise de ne le pas faire aujourd'hui. «

Lauf.c.20.p.925.c. 'Ayant oui dire que durant tout le Caresme les solitaires de Tabenne ne mangeoient rien qui eust esté cuit, il resolut de faire la mesme chose durant sept ans; & l'ayant pratiqué exactement, en ne mangeant que des herbes crues lorsqu'il en pouvoit rencontrer, ou quelques legumes trempées dans de

p.928.b.c. l'eau, "il n'y trouva pas grande difficulté.'Mais voulant con- κατέπιπτον.
noistre plus particulierement la vie excellente & si parfaite dont on disoit que les solitaires de Tabenne faisoient profession, il quitta son habit, & prit celui d'un seculier qui gagne sa vie de son travail. Puis ayant marché à travers les deserts durant quinze jours, il arriva dans la Thebaïde au monastere de

c. Tabenne, où il demanda l'Abbé, qui estoit S. Pacome' homme d'une admirable vertu, & qui avoit le don de prophetie: mais Dieu ne luy avoit rien revelé sur le sujet de S. Macaire. Lorsqu'il fut venu, il luy dit: Je vous supplie de me recevoir dans vostre maison pour y estre solitaire. Cela ne se peut, luy répondit S. Pacome, parceque vous estes trop avancé en age pour supporter les grandes austeritez ausquelles les freres qui sont dans ce monastere s'exercent dés leur jeunesse, & qu'ainsi ne pouvant resister aux tentations qui se rencontrent dans ces travaux, ils vous donneroient sujet de murmurer, de nous quitter

d. avec mecontentement,'& de nous décrier devant les autres. L'ayant refusé de la sorte sept jours de suite durant lesquels il ne mangea chose quelconque, il ne se rebuta pas neanmoins, mais il dit à S. Pacome: Mon pere recevez moy, je vous prie, & si je ne jeûne & ne fais les mesmes choses que les solitaires, je consens que vous me chassiez. S. Pacome voyant sa perseverance,

d. persuada aux freres,'qui selon Pallade estoient au nombre de 1400 dans ce monastere, de le recevoir.

d. 'Quelque temps aprés, le Caresme estant venu, S. Macaire remarqua qu'ils s'estoient proposé de le passer en differentes manieres, les uns en ne mangeant que le soir, les autres en de-

meurant deux jours sans manger, les autres en demeurant cinq, & les autres en passant la nuit tout debout, & demeurant assis durant le jour pour travailler à quelque ouvrage. Pour luy, il prit beaucoup de feuilles de palmier qu'il fit tremper, & se tint debout dans un coin durant tout le Caresme, & jusques au jour de Pasque, sans se mettre à genoux, sans s'asseoir, sans s'appuyer sur quoy que ce soit, sans manger un seul morceau de pain, & sans boire une seule goutte d'eau : mais il prenoit seulement le dimanche quelques feuilles de choux toutes crues,'afin de faire voir qu'il mangeoit, & de n'entrer pas dans une opinion presomptueuse de luy mesme. Que si quelquefois il estoit contraint de sortir, il retournoit aussitost à son ouvrage, & continuoit à demeurer debout en silence, sans seulement ouvrir la bouche ; son cœur estant occupé à prier durant que ses mains travailloient avec ces feuilles de palmier. p.929.a.

'Les plus austeres du monastere voyant cela, commencerent à murmurer contre leur Abbé, & luy dirent : D'où nous avez vous amené cet homme, qui vit comme s'il estoit un pur esprit sans chair & sans os, & qui semble n'estre venu ici que pour nostre condannation ? Faites le sortir, ou bien nous sortirons tous des aujourd'hui.'Saint Pacome s'enquit sur cela de quelle maniere avoit vécu celui dont ils faisoient tant de plaintes ; & l'ayant appris, il pria Dieu de luy faire savoir qui il estoit. Ayant eu revelation que c'estoit Macaire le solitaire, il le prit par la main, & l'ayant mené dans la chapelle où estoit l'autel du mo- » nastere, il l'embrassa, & luy dit : Est-ce donc vous, ô venerable » vieillard ? Vous estes Macaire, & vous n'avez pas voulu me le » dire. Il y a si longtemps qu'ayant entendu parler de vous, je » desirois de vous voir.' Je vous rends grace de ce que vous avez » humilié mes enfans, en leur ostant tout sujet de s'elever de » vanité, & d'avoir des pensées trop avantageuses d'eux mesmes » à cause de leurs austeritez. Vous nous avez assez edifiez par » vostre presence. Je vous supplie de retourner dans vostre cel- » lule ordinaire, & là de prier pour nous. Ainsi à la priere de S. Pacome & de tous les freres il se retira. a. b. c.

[Cela ne peut estre arrivé plustard qu'en l'an 348, S. Pacome estant"mort cette année là mesme un peu aprés Pasque. Ainsi quoique S. Macaire eust déja beaucoup de reputation, il ne pouvoit neanmoins avoir encore qu'environ quarante-cinq ans. C'est en quoy on doit admirer davantage l'humilité de S. Pacome, qui paroissant beaucoup audessus de luy pour toutes

V.S.Pacome § 26.

Cotel.g.t.1.p. 572.a.b. choses, sinon qu'il n'estoit pas Prestre,]' le consulta avant que de" le laisser aller, lorsqu'il eut sceu qui il estoit, pour savoir s'il devoit punir les Religieux quand ils n'estoient pas reglez. S. Macaire luy répondit qu'il le devoit faire suivant les regles de la justice; mais qu'il feroit mieux de ne juger & de ne condanner jamais ceux qui n'estoient pas soumis à la discipline. παιδεύσαι.

****

ARTICLE IV.

Autres austeritez de S. Macaire.

Lauf.c.20.p.925.d. 'CET admirable solitaire ayant appris qu'un autre ne mangeoit qu'une livre de pain par jour, cela luy donna la pensée de rompre le pain qu'il mangeoit en plusieurs morceaux, & de les mettre dans une bouteille de terre, avec resolution de n'en manger qu'autant qu'il en pourroit prendre avec les doits: ce qui estoit une grande austerité. Car comme il disoit de fort bonne grace, ('& on remarque qu'il estoit fort gay & fort agreable dans la conversation.)[a] J'en prenois bien plusieurs morceaux, mais l'entrée de la bouteille estoit si étroite que je ne pouvois les en tirer: & neanmoins il falloit bien en avoir quelques uns: car mon sergent (il veut dire de son corps) ne me permettoit pas de ne point manger dutout. Il pratiqua durant trois ans cette abstinence si rigoureuse, ne mangeant que quatre ou cinq onces de pain par jour, buvant de l'eau à proportion, & ne consumant durant toute une année qu'une petite cruche d'huile.

Socr.l.4.c.23.p.234.d.
a Lauf.p.925.d.e.

p.930.d. 'Il y avoit quelques unes de ses cellules qui n'avoient point de fenestres, & l'on disoit qu'il y passoit le Caresme assis sans voir aucune lumiere. Il y en avoit une aussi si petite, qu'il ne pouvoit pas seulement s'y étendre tout de son long.

p.925.926. 'Voici un autre des exercices de cet homme infatigable. Il se resolut de combatre le sommeil, de voir s'il le pourroit vaincre, ainsi que luy mesme le conta depuis à Pallade, en luy disant: Ayant resolu de vaincre le sommeil, je passai vingt jours & vingt nuits à decouvert, brulé durant le jour par la chaleur, & transi durant la nuit par le froid. Que si au bout de ce temps je ne me fusse jetté promtement dans ma cellule & ne me fusse endormi, je serois tombé en défaillance, tant mon cerveau s'estoit desseché. Ainsi quant à ce qui me regarde, j'ay surmonté le sommeil, mais quant à ce qui regarde la nature, je luy

luy ay cedé lorsque j'ay reconnu en avoir besoin.

p.926.a.b.

'Il arriva une fois qu'estant assis le matin dans sa cellule, un cousin se mit sous son pié & le piqua. Comme cela luy faisoit beaucoup de douleur, il y porta la main, & trouvant ce moucheron encore tout rempli de son sang, il l'écrasa. Il fit aussitost une reflexion serieuse sur une chose qui paroissoit si peu importante, & pour se punir de ce qu'il s'estoit vengé luy mesme de cet insecte, il se condanna à passer six mois tout nud dans le marais de Sceté, où ces moucherons ne sont pas moins grands que des guespes, & ont des aiguillons si penetrans, que la peau mesme des sangliers n'est pas à l'epreuve de leurs piquures. Aussi ils mirent tout son corps en tel etat, & le couvrirent d'un si grand nombre de pustules & d'ampoules que quelques uns crurent qu'il avoit la lepre; & lorsqu'au bout de ce temps il revint à sa cellule, on ne pouvoit le reconnoistre qu'à la voix.

Vit.P.l.8.c.20. p.722.2|app.10. p.986.1.

'Il y a quelques traductions de Pallade, qui disent que Saint Macaire voulut souffrir cette peine pour éteindre la guerre que luy faisoit l'esprit de fornication. [On a peutestre eu peur que la mort d'un moucheron ne parust pas assez proportionnée à une peine si rigoureuse.]' La vie de S. Macaire d'Egypte dit qu'il alla s'exposer dans le marais aux piquures des cousins, parcequ'ayant excommunié deux Religieux de Sceté sans s'estre assez assuré s'ils estoient coupables, S. Macaire d'Egypte avoit dit tout haut qu'il se separeroit de sa communion:'& il le condanna encore, parcequ'il l'aimoit, à passer trois semaines sans manger que le dimanche.

Boll.15.jan.p. 1009.§22.

V.S.Macaire d'Egypte §7.

Lauf.c.20.p.925. a.

'Pallade remarque des le commencement de l'histoire de ce Saint, qu'ayant eu une fois envie de manger une grape de raisin, on luy en apporta une qu'on venoit de cueillir. Mais pour pratiquer l'abstinence,'& faire voir que la charité recherchoit non pas ce qui luy est utile, mais ce qui le peut estre aux autres, il la fit porter à un frere qu'il croyoit en avoir plus besoin que luy,'parcequ'il estoit incommodé. Ce frere souhaitoit aussi beaucoup d'avoir du raisin, & il témoigna bien de la joie en le recevant: mais ce n'estoit que pour mieux cacher sa sobrieté.

Vit.P.l.2.c.29.p. 481.1|l.3.c.42.p. 507.2.

Lauf.p.925.a.b.

'Car rendant graces à Dieu de la bonté du Saint, mais ayant comme luy plus de soin de son prochain que de soy mesme, il porta la grape de raisin à un autre,'comme s'il n'eust eu aucune envie d'en manger. Celui-ci qui n'en avoit pas moins d'envie que luy, [mais qui n'avoit pas aussi moins de charité,] la porta encore à un autre, & cet autre à un autre;'de sorte qu'elle fit le

Vit.P.l.2.c.29. p.481.1.

Lauf.p.925.b.

Vit.P.p.481.2.

tour de toutes les cellules qui estoient dispersées dans le desert,
Lauf.p.925.b. & fort eloignées les unes des autres,'ou au moins d'un assez grand nombre, sans que pas un y voulust toucher, jusqu'à ce qu'enfin le dernier qui la receut, l'envoya à S. Macaire comme un present qui luy seroit agreable. Il reconnut que c'estoit la mesme grape,& s'en estant encore assuré davantage, il en receut une extreme joie, & rendit graces à Dieu de voir une telle sobrieté,& une si grande charité dans tous les freres. Il ne voulut
Vit.P.p.481.2. pas encore manger cette grape,'& s'excita par cette rencontre à pratiquer plus que jamais les exercices de la vie spirituelle.

ARTICLE V.

S. Macaire va voir le tombeau des deux magiciens de Pharaon.

Vit.P.l.2.c.29.p. p.480.2. 'ON remarque de nostre Saint qu'il aimoit la solitude plus que nul autre, & qu'il avoit passé pour cela jusque dans
p.481.1|Lauf.c. 20.p.926.b, les lieux les plus reculez & les plus inaccessibles du desert.'Ce fut de cette maniere qu'il alla jusques à un jardin fort agreable,
Lauf.p.926.b.c. 'où estoit le tombeau de Jannés & Jambrés (ou Mambrés selon la vulgate latine,) ces deux freres si celebres pour la magie du temps de Pharaon [& de Moyse,] & qui s'estoient acquis par là un entier credit sur leur Prince. Il raconta luy mesme à Pallade l'histoire de ce voyage,[où il y a des choses assez surprenantes.]

c. 'Il desira d'aller en ce lieu soit simplement pour le voir, soit pour eprouver aussi quels estoient les demons qui l'ont en garde. Car on tenoit qu'il y en avoit plusieurs & de tres cruels, que ces magiciens avoient comme attachez en ce lieu là, par la puissance de leur art criminel. On disoit que c'estoient ces magiciens qui se trouvant fort riches & fort puissans avoient fait bastir de pierres de taille ce superbe monument pour leur
d. servir de sepulture;'qu'ils avoient fait enterrer une grande quantité d'or, fait planter un parc rempli de toutes sortes d'ar-
Vit.P.l.2.c.29. p.481.1. a Lauf.p.926.d. bres'd'excellens fruits, & de tout ce qui le pouvoit rendre plus agreable; [a] fait faire un tres grand puits,(car il y a de l'eau en cet endroit,) tout cela dans l'imagination qu'aprés leur mort ils passeroient en ce jardin une vie delicieuse ainsi que dans un paradis terrestre.

d. 'Or comme le serviteur de Dieu ne savoit pas le chemin pour y aller, il traversa tout le desert de mesme que les pilotes traversent les mers en suivant le cours des astres; & prenant quel-

ques roſeaux, il en plantoit un à chaque mille qu'il faiſoit, afin qu'ils luy puſſent ſervir de marques pour retourner par où il eſtoit allé.'Ayant ainſi paſſé en neuf jours toute cette vaſte ſolitude, & ſe trouvant à l'entrée de la nuit à un mille du jardin ou environ, il dormit un peu. Alors le demon cet ennemi irreconciliable de ceux qui combatent ſous les enſeignes de J. C, ne s'endormant pas, raſſembla tous les roſeaux dont il avoit marqué ſon chemin, les mit liez enſemble auprés de la teſte du Saint durant qu'il dormoit, & s'en alla. Le Saint les apperceut à ſon reveil, & Dieu le permit peuteſtre pour eprouver davantage ſa foy, afin qu'au lieu de mettre ſon eſperance en ces roſeaux, il ne la miſt qu'en ſa ſeule grace, qui durant quarante ans entiers a conduit les enfans d'Iſrael dans cette terrible ſolitude avec une colonne de nuée. e.

'Des qu'il approcha ſeulement du jardin, il en ſortit juſques à 70 demons ſous differentes figures. Les uns crioient, les autres ſautoient, les autres grinçoient les dents avec un grand bruit, & quelques uns en volant ainſi que des corbeaux, venoient » comme pour luy dechirer le viſage, & luy diſoient: A qui en » veux tu, Macaire? Pourquoi tentes tu les moines, [& les portes » tu à entreprendre toujours de nouvelles choſes?] Pourquoi » viens tu ici nous chercher?'Avons nous fait tort à quelques uns » de tes freres? Tu occupes déja avec tes ſemblables les deſerts » qui nous appartenoient, & tu en as chaſſé nos compagnons. » Qu'avons nous de commun avec toy? Pourquoi entreprens tu » ſur ce qui nous appartient? Puiſque tu fais profeſſion d'eſtre » ſolitaire, contente toy de ta ſolitude. Ceux qui ont baſti ce lieu» ci, nous en ont mis en poſſeſſion: Quel droit as tu donc d'y ha» biter? Pourquoi veux tu entrer en un lieu où jamais homme » vivant n'eſt entré depuis que nous y avons fait les funerailles » des deux freres qui l'ont baſti? p.927.a. b.

'Les demons ayant fait pluſieurs ſemblables effors pour trou» bler le Saint, il leur répondit: Je ne veux qu'entrer & voir ce » lieu-ci, & puis je m'en retournerai. Promets-le nous donc en ta » conſcience, luy dirent-ils. Le Saint leur répondit: Je ferai ce » que je vous ay dit; & ils diſparurent à l'heure meſme.'Quelques editions latines ajoutent, que comme il entroit dans le jardin, le diable avec une épée nue à la main, vint à ſa rencon» tre, & le menaça; ſurquoi le bienheureux Macaire luy dit: Tu » viens contre moy avec l'épée, & moy j'entrerai en lice contre » toy au nom du Seigneur des armées, pour combatre en qualité c. Vit.P.l.3.c.10, 722.2|app.p.985. 1.

Lauſ.p.927.c. de ſoldat du Dieu d'Iſrael.'Eſtant entré, il conſidera toutes choſes,& vit entre autres un ſeau de cuivre que le temps avoit à demi mangé, pendu au puits avec une chaine de fer, des grenades qui eſtoient creuſes dedans, parcequ'elles avoient eſté Vit P p.722.2| 986.1. deſſechées par le ſoleil,'& pluſieurs vaiſſeaux d'or qui avoient eſté conſacrez aux demons.

[C'eſt ſans doute ce meſme lieu de delices dont parle Rufin,] l.2.c.29.481.1. 'puiſqu'il dit qu'on tenoit qu'il avoit eſté planté par les meſmes magiciens: & neanmoins il dit que S. Macaire y trouva deux ſolitaires,[ce qui ne s'accorde pas avec ce que les demons diſoient, ſelon Pallade, que perſonne n'y eſtoit encore entré.] Rufin ajoute que S. Macaire ayant prié ces deux ſolitaires de trouver bon qu'il en amenaſt d'autres pour habiter en ce lieu là,dautant qu'il eſtoit fort agreable & fort abondant en toutes les choſes neceſſaires à la vie; ils luy répondirent qu'il n'eſtoit pas à propos d'y en amener beaucoup, de crainte qu'en traverſant le deſert ils ne fuſſent trompez par les demons qui y eſtoient en grand nombre, ou attaquez des monſtres & des beſtes farouches, dont il eſtoit tres difficile à ceux qui n'y eſtoient pas accoutumez, de ſurmonter les artifices & les efforts.

Lauſ.p.927.928. 'Le Saint ſortit de ce lieu ſans aucune crainte,& s'en retourna dans ſa cellule,où il n'arriva qu'au bout de vingt jours. Le pain & l'eau qu'il avoit porté luy ayant manqué en chemin, il ſe trouva reduit à une grande neceſſité. Car durant un ſi long eſpace de temps, qu'il eſtoit obligé de marcher dans le deſert, il ne mangea preſque point. Il fut meſme tenté d'impatience, comme la ſuite fit voir. Mais comme il eſtoit pres de tomber [ou de foibleſſe ou dans quelque impatience,]il apperceut une perſonne qui paroiſſoit eſtre une fille vétue d'une robe de lin fort delié,laquelle tenoit en ſes mains un vaſe dont il decouloit de l'eau. Il raportoit luy meſme que cette perſonne ne luy paroiſſoit eloignée que d'environ la longueur d'une ſtade(ou 125 pas,)& que neanmoins durant trois jours qu'il marcha pour l'atteindre, il ne put l'approcher, & la vit toujours dans la meſme diſtance, comme dans les ceremonies où l'on marche d'un pas egal;]& cependant il ſembloit qu'elle ne bougeoit,& l'invitoit meſme à boire. Aprés avoir ſupporté courageuſement un ſi grand travail par l'eſperance de deſalterer ſa ſoif, il vit une grande troupe de vaches ſauvages,(car il y en avoit quantité en ces lieux là,)dont une qui avoit un petit, & de qui le pis degouttoit de lait, s'arreſta vis à vis de luy. Il s'en approcha, &

se rassasia de son lait, '& quelques editions latines disent qu'il entendit une voix qui le luy commanda.[a] Je satisfis ainsi à mon besoin, disoit le Saint, & Dieu pour augmenter encore ses faveurs, & faire encore mieux connoistre à un homme foible & miserable comme je suis, la confiance que l'on doit avoir en son secours, commanda à cette beste de me suivre jusqu'en ma cellule ; à quoy elle obeït, & me nourrit toujours de son lait, sans permettre à son petit de la tetter.

Vit.P.l.8.c.10. p.723|app.p. 986.2.

a Lauf.p.928.a.

'Le Saint, dit Rufin, estant retourné vers ses freres, & leur ayant raporté quelles estoient les commoditez du lieu qu'il avoit vu, plusieurs des jeunes desiroient avec ardeur de s'y en aller avec luy. Mais les autres Peres les en detournerent par un conseil plus salutaire, en leur disant : S'il est vray, comme c'est la plus commune opinion, que ce lieu a esté fait par Jannés & Mambrés, nous n'en devons croire autre chose sinon que c'est un ouvrage du demon, lequel s'en veut servir pour nous tromper & pour nous perdre. Car s'il est aussi fertile en toutes choses, & aussi delicieux comme on nous l'assure, que devons nous esperer dans les siecles à venir, si nous jouissons des ici bas de tant de commoditez & de plaisirs. Par ces paroles & autres semblables, ils reprimerent l'ardeur de ces jeunes solitaires.

Vit.P.l.2.c.29.p. 481.1.

✠✠✠

ARTICLE VI.

S. Macaire surmonte les tentations du demon ; veut s'appliquer uniquement à Dieu.

'COMME S. Macaire avoit receu de Dieu une grace tres particuliere pour chasser les esprits impurs des corps qu'ils possedoient, il se trouva un jour inquieté par des pensées de vanité, qui tendoient à le faire sortir de sa cellule, & le portoient sous un honneste pretexte & par des raisons specieuses, à aller à Rome pour y exercer la charité envers les malades qui avoient besoin de son secours. Aprés avoir resisté longtemps à cette tentation, comme il vit qu'elle ne s'appaisoit point, & qu'au contraire son esprit estoit toujours agité de plus en plus par ces pensées qui le pressoient de quitter sa solitude ; alors se couchant par terre sur le seuil de la porte de sa cellule, il étendit ses piez en dehors, disant aux demons de vanité qui le tourmentoient : Entrainez moy & arrachez moy d'ici, si vous pouvez :

Lauf.c.20.p.931. b.c.

car je n'en partirai point de moy mesme. Que si vous pouvez « m'entrainer, j'irai où vous voulez me persuader d'aller. Mais « je vous proteste que je demeurerai jusqu'au soir en l'état où « je suis, si vous ne m'enlevez par force ; & si vous ne pouvez le « faire, je n'ecouterai point toutes vos suggestions. Il demeura « ainsi jusques aprés le soleil couché, sans que les demons le pussent faire branler, & alors il se leva.

d. 'Lorsque la nuit fut venue, les demons recommencerent à le tenter avec beaucoup de violence : & alors il prit un panier qui contenoit deux boisseaux, & l'emplit de sable, puis l'ayant chargé sur ses epaules, il marcha en cet état tout au travers du desert. Theosebe surnommé Cosmetor, qui estoit originaire d'Antioche, l'ayant rencontré, luy dit : Que portez vous là, « mon Pere? dechargez vous sur moy de ce fardeau, & ne vous « tourmentez pas davantage. Il luy répondit : Je tourmente celui « qui me tourmente, & qui me voyant si lasche & si paresseux, « me veut persuader d'entreprendre de longs voyages. Ayant « donc ainsi marché longtemps, & son corps estant tout brisé & « tout froissé, il s'en retourna dans sa cellule.

c.24.p.937.2. 'Il employoit son temps partie à la priere qu'il renouvelloit cent fois le jour, partie à travailler de ses mains pour avoir de quoy vivre, & partie à donner à ceux qui le venoient voir les avis & les instructions qu'il leur devoit. Il trouvoit la paix de sa conscience dans cette maniere de vivre : & s'il en voyoit d'autres qui fissent quelque chose de plus, comme il y en avoit qui faisoient trois-cents & mesme sept-cents oraisons par jour, cela ne luy causoit aucun mouvement de trouble ni de jalousie. [Et en effet, si les autres sembloient le surpasser par le nombre de leurs oraisons, la ferveur des siennes recompensoit bien ce defaut.]

c.20.p.929 c.d. e. 'Pallade raporte que cet homme qui sembloit estre impassible luy avoit dit une fois: Aprés avoir exactement accompli toutes les pratiques de la vie solitaire & religieuse que j'avois voulu entreprendre, il me vint un autre desir purement spirituel, qui fut de mettre seulement durant cinq jours mon esprit en telle assiette que rien ne le pust separer de Dieu, & qu'il n'eust point d'autre pensée que de luy seul : Je fermai ensuite ma cellule & la closture qui estoit devant, afin de n'estre point obligé de répondre à qui que ce fust, & me tenant debout, je commençai sur les huit heures du matin à dire à mon ame : Prens garde à « ne descendre point du ciel : Tu as les Anges, les Arcanges, les «

» Cherubins, les Seraphins, & toutes les Puissances celestes : Tu » as ton Dieu createur de toutes choses. N'en parts donc point ; » ne descens point audessous des cieux ; & ne te laisse point aller » à des pensées basses & terrestres. Ayant passé de la sorte deux jours & deux nuits, le demon en conceut une telle rage, qu'il vint comme une flamme de feu, & brula tout ce qui estoit dans ma cellule ; & mesme la natte de jonc sur laquelle j'estois debout, en telle sorte que je croyois bruler moy mesme : Ce qui m'ayant enfin donné de la crainte, je me desistai le troisieme jour de la resolution que j'avois prise, ne pouvant davantage tenir ma pensée dans cette parfaite union, & je descendis dans la consideration des choses du monde, Dieu le permettant peutestre ainsi, depeur que je ne m'enflasse de vanité.

ARTICLE VII.

S. Macaire voit l'état de ceux qui prient ou qui communient.

[1] CEUX qui l'avoient appris de sa propre bouche, rapor- Vit.P.l.2.c.29.
toient que le diable vint une fois fraper à la porte de sa p.481.2.
» cellule, & luy dit : Levez vous, Abbé Macaire, afin que nous » allions avec les freres faire les prieres de la nuit. Le Saint, que la grace de Dieu remplissoit de telle sorte qu'il ne pouvoit estre » trompé, connut aussitost l'artifice du demon, & luy dit : O esprit » de mensonge & ennemi de la verité, qu'y a t-il de commun en» tre toy & cette assemblée de Saints ? Ignores tu donc, ô Macai» re, luy répondit le demon, qu'il ne se fait point d'assemblées de » solitaire dans laquelle nous ne nous trouvions ? Viens seule» ment & tu y verras de nos œuvres. Esprit impur, repartit le » Saint, le Seigneur veuille te dompter par sa puissance.

[2] S'estant ensuite mis en prieres, il demanda à Dieu de luy 2.
faire connoistre si ce dont le demon se vantoit estoit veritable: Puis il alla à l'assemblée où les freres faisoient l'office durant la nuit ; & là se mettant encore en prieres, il demanda de nouveau à Dieu de luy faire connoistre si ce que le demon luy avoit dit estoit veritable. Aussitost il vit dans toute l'eglise comme de petits enfans Ethiopiens extremement laids, qui couroient de tous costez, & alloient si viste qu'il sembloit qu'ils eussent des ailes. Or la coutume des solitaires estoit que tous les freres estant assis, il y en avoit un qui recitoit un pseaume, & les autres l'ecoutoient, ou répondoient à chaque verset. Ces petits Ethio-

piens courans donc deçà & delà, faisoient diverses malices à tous ceux qui estoient assis. Ils fermoient les paupieres de quelques uns, & ils s'endormoient aussitost: Ils mettoient les doits dans la bouche de quelques autres; & ils les faisoient bailler: Et lors mesme que le pseaume estant achevé ces solitaires se prosternoient en terre pour faire oraison, ils ne laissoient pas de courir à l'entour d'eux, paroissant à l'un sous la figure d'une femme, à un autre comme bastissant quelque maison, à un autre comme portant quelque chose, & ainsi à d'autres en d'autres manieres: ce qui faisoit que ces solitaires durant leurs prieres rouloient dans leurs imaginations & dans leurs pensées tout ce que les demons leur representoient comme en se jouant. Il y en avoit neanmoins quelques uns qui comme par je ne sçay quelle force superieure, les repoussoient de telle sorte lorsqu'ils les vouloient ainsi tromper, qu'ils tomboient par terre, & ne pouvoient aprés cela ni demeurer debout, ni seulement passer auprés d'eux, au lieu qu'au contraire ils marchoient sur la teste & sur le dos de quelques autres des freres, & se moquoient d'eux parcequ'ils n'estoient pas attentifs à leur oraison.

Ibid. 'S. Macaire ayant vu cela jetta de profonds soupirs, & fondant en larmes en la presence de Dieu, il luy dit: Regardez, « Seigneur, de quelle sorte le demon nous tend des pieges. Parlez, « s'il vous plaist, d'une voix tonnante, & faites luy sentir les effets « de vostre juste colere. Levez vous, mon Dieu, afin que vos en- « nemis soient dissipez & s'enfuient devant vostre face, puisque « vous voyez comment ils remplissent nos ames d'illusions. «

Ibid. 'Lorsque la priere fut finie, le Saint pour approfondir davantage ce qu'il avoit vu, fit appeller en particulier l'un aprés
p.482.1. l'autre tous ceux des freres' à qui il avoit remarqué que le demon s'estoit apparu sous diverses formes & en diverses manieres pour les tromper & pour les surprendre; & il leur demanda si durant leur oraison ils avoient eu quelque pensée ou de bastiment, ou de voyage, ou d'autres choses, selon ce qu'il avoit reconnu que les demons les leur avoient representées. Chacun d'eux luy avouant que cela s'estoit passé de la sorte, il connut que toutes ces pensées vaines & inutiles que l'on a durant l'office & dans la priere, arrivent par l'illusion des demons, & que ces Ethiopiens si affreux & si difformes sont repoussez par ceux qui veillent avec grand soin sur eux mesmes, parcequ'une ame unie à Dieu, qui dans le temps de l'oraison a une attention particuliere vers luy, ne peut souffrir que rien d'étranger

tranger ni rien d'inutile entre dans elle, pour la distraire & la troubler.

'Le Saint ajoutoit une autre chose encore plus étrange, [& c'estoit sans doute dans la mesme occasion,] qui est que lorsque les solitaires approchoient de la sainte communion, & étendoient la main pour la recevoir, les demons sous la figure de ces petits Ethiopiens prevenoient le Prestre, & donnoient à quelques uns des charbons au lieu du Corps [de nostre Seigneur,] qui paroissant aux assistans estre receu par eux des mains du Prestre, s'en retournoit à l'autel : & qu'au contraire il y en avoit d'autres qui estant soutenus par leurs bonnes actions, lorsqu'ils tendoient la main vers l'autel pour recevoir ce sacrement, mettoient en fuite les demons, qui s'en alloient avec grande crainte, parcequ'un Ange du ciel qui assistoit le Prestre à l'autel, mettoit sa main sur la sienne lorsqu'il administroit ce sacrement. Depuis ce temps Dieu continua toujours à favoriser le Saint de la grace de connoistre quand les freres faisoient la priere de la nuit, ou lorsqu'ils chantoient des pseaumes, ou dans le temps de leur oraison, les distractions qui leur arrivoient par l'illusion des demons, & l'indignité ou le merite de ceux qui s'approchoient de l'autel.' Il contoit particulierement que "lorsqu'il administroit la sainte communion, il avoit remarqué que ce n'estoit jamais luy qui donnoit l'hostie sacrée à un solitaire tres parfait nommé Marc, mais que c'estoit toujours un Ange dont il voyoit seulement le poignet & la main qui la prenoit à l'autel & la luy donnoit. [Nous avons vu "autrepart la rencontre des deux Macaires avec deux capitaines, dont l'un se convertit sur une parole de celui d'Alexandrie.]

p.482.1.

Lauf.c 20.p.932. d|Soz l.6.c.29.p. 651.c.

NOTE 2.

V. S Macaire d'Egypte § 8.

ARTICLE VIII.

Des miracles de S. Macaire : Il agit & souffre pour la verité.

'L'HISTOIRE ecclesiastique nous assure que les deux SS. Macaires n'estoient pas moins egaux pour les œuvres de la foy,'& pour les graces miraculeuses dont Dieu les favorisoit,' que pour les autres dons qui ont rendu leur nom si celebre; 'qu'ils excelloient l'un & l'autre dans la connoissance des secrets de Dieu, dans le pouvoir qu'ils avoient de se rendre terribles aux demons, de guerir les maladies, & de faire toutes sortes de prodiges. [Ainsi puisque les miracles les plus ordinai-

Lauf.c 9.p.4.a.

Vit.P.l.2.c.28. p.479.2.

Socr.l.4.c.23.p. 234.c|Soz.l.3.c. 14.p.516.a.

res de celui d'Egypte estoient de faire parler les morts, il est aisé de juger que ce que nous avons aujourd'hui de miracles de celui d'Alexandrie, n'est rien au prix des merveilles que Dieu a operées par luy.]

Lauf.c 20.p.931. c. 'On luy attribue surtout une vertu extraordinaire pour delivrer les possedez; & ce fut, comme nous avons dit, ce qui p.930.c. donna matiere au demon de le tenter d'aller à Rome.'On pretend que le nombre de ceux qu'il delivra estoit si grand, qu'il estoit fort difficile de le conter.[Presque tout ce que nous savons de ses miracles est du temps que Pallade demeuroit avec luy, c'est à dire des trois dernieres années de sa vie; & nous ne dirons presentement que ce que Rufin en marque dans son histoire ecclesiastique, comme arrivé avant la persecution que Valens fit à luy & aux autres solitaires en l'an 376. Il y parle en Vit P.l.2.c.29.p. 482.2. general de S.Macaire sans dire duquel:]'Mais dans son histoire des solitaires, aprés avoir parlé de celui d'Alexandrie, il dit que l'on en raportoit encore beaucoup d'autres merveilles, dont il y en avoit quelques unes d'inserées dans l'onzieme livre de l'histoire ecclesiastique,["outre que l'un des miracles NOTE 1. qu'il raporte se trouve attribué par d'autres à Saint Macaire d'Alexandrie, quoique peutestre il ne soit d'aucun des Macaires.]

Ruf.l 2.c.4.p. 254. Ce Saint, dit Rufin, avoit sa cellule auprés de la caverne d'une lionne, d'où cette beste estant un jour sortie avec ses petits lionceaux, elle les apporta aux piez du Saint. Il reconnut qu'ils estoient aveugles, & que la lionne les luy amenoit afin qu'il leur rendist la vue. Il se mit en priere pour demander à Dieu cette grace, & l'ayant obtenue, la lionne s'en retourna à sa caverne suivie de ses lionceaux. Elle revint avec eux peu de temps aprés, apportant au Saint comme pour reconnoissance de la grace qu'elle avoit receue, les toisons de plusieurs brebis qu'elle avoit egorgées; & aprés avoir mis ses Lauf.c.20.p.931. 932. toisons à la porte du saint vieillard, elle s'en alla.'On raporte ou la mesme histoire, ou une semblable d'un autre solitaire nommé Marc, & on ajoute qu'une peau de brebi apportée à ce Saint par la beste, ayant esté donnée à S. Athanase, elle passa de luy à Saint Macaire; & qu'il en fit present à Melanie l'ayeule, [qui vint visiter les solitaires d'Egypte en l'an 367, Hier.ep.41 p. 213.b|Ruf.l.2. c.8.p 181.2. Nous avons dit que]'Rufin vint aussi voir S. Macaire[en l'an 374.]

a Ruf.c.4.p.178. [a]Peu de temps avant la persecution que Valens fit aux soli-

taires[en l'an 376,]un homme qui estoit aveugle pria qu'on le menast à la cellule du Saint, qui estoit trois journées avant dans le desert:[cela semble marquer le desert de Sceté.]'On l'y conduisit avec beaucoup de peine & de fatigue; & quand il y fut arrivé, il se trouva que le Saint n'y estoit pas. Sa douleur fut extreme, & il estoit inconsolable d'avoir pris tant de peine & de ne pouvoir recevoir la guerison qu'il desiroit si ardemment. Enfin neanmoins animé par la ferveur de sa foy,'il dit à ceux qui l'avoient amené: Mettez moy, je vous prie, contre l'endroit de la muraille où le saint vieillard a accoutumé de coucher. Quand on l'y eut conduit, il prit un peu de la terre dont la muraille estoit enduite; il demanda de l'eau du puits dont le Saint buvoit, & delayant cette terre avec cette eau dans le creux de sa main, il en fit un mortier dont il frota ses yeux, & puis il les nettoya avec la mesme eau, & aussitost il recouvra la vue, & s'en retourna en sa maison, sans avoir besoin de personne pour le conduire. Mais il ne voulut pas faire comme ces lepreux dont J.C. blasme l'ingratitude dans l'Evangile. Il revint avec toute sa famille[trouver le Saint,]rendit graces à Dieu, & raconta tout ce qui s'estoit passé.

[Margin: 2. — p.179.1.]

'Peu de temps donc aprés ce miracle,[&, comme nous croyons, à la fin de 375, ou en 376, les deux Macaires & quelques autres solitaires,"furent bannis à la sollicitation de Luce Evesque d'Alexandrie pour les Ariens, en une isle de payens, qui ayant aussitost esté convertis par les instructions & par les miracles de ces Saints, furent cause qu'on les rappella.

[Margin: p.178.179. — V.S.Macaire d'Egypte § 16.]

Ce fut vers ce mesme temps, & sur la fin de 376, qu'Apollinaire fit schisme ouvertement contre l'Eglise;"ce qui causa beaucoup de trouble. Les moines de Nitrie firent paroistre leur zele en cette rencontre, s'il n'y a faute dans Facundus,]'& ils écrivirent contre Apollinaire aux Evesques d'Egypte bannis en Palestine par Valens.

[Margin: V les Apollinaristes § 10. — Fac.l.4.c.2.p.160.]

ARTICLE IX.

Pallade est disciple de S. Macaire, & témoin de divers miracles.

'L'AN 391,"Pallade depuis Evesque d'Helenople en Bithynie, estant passé du desert de Nitrie dans les Cellules, y demeura trois ans sous la conduite de nostre Saint, qui estoit alors Prestre de ce lieu, où il vivoit dans le repos[de sa solitude.]Ce

[Margin: V.S.Macaire d'Egypte § 18. — Lauf.c.20.p.934.b.]

fut là que Pallade s'instruisit des merveilles de sa vie, partie par ce qu'il en vit luy mesme, partie par ce qu'il en apprit de ceux qui avoient toujours vécu avec le Saint, ou de divers autres, [partie de ce que le Saint mesme luy en conta : Et nous voyons que presque tout ce qu'il en raporte, c'est ce qu'il avoit vu, ou ce que S. Macaire luy avoit dit.]

p.930.a b. 'Estant, dit-il, un jour allé voir cet homme si spirituel, je trouvai hors de sa cellule un Prestre d'un bourg qui avoit toute la teste tellement mangée d'un cancer, qu'on luy voyoit déja tout le crane decouvert. Il venoit pour estre gueri; mais le Saint n'avoit pas seulement voulu luy parler. Surquoi je luy dis: Ayez compassion de ce miserable, & au moins rendez luy « réponse : Il est indigne d'estre gueri de ce mal, me répondit-il, « & Dieu le luy a envoyé pour le punir. Que si vous desirez qu'il « soit gueri, faites le donc resoudre à s'abstenir toute sa vie de la « celebration des Mysteres. Pourquoi, je vous prie, luy repartis- « je? Parce, me repliqua-t-il, qu'il celebre aprés estre tombé en « fornication, & c'est pour cela que Dieu le chastie. Mais si par « la crainte de l'offenser il s'abstient d'une fonction qu'il n'au- « roit pas eu la hardiesse de faire[en cet état]s'il n'eust meprisé « sa justice, Dieu le guerira. «

b. 'Pallade raporta cette réponse à ce pauvre malheureux, qui luy promit avec serment de ne faire de sa vie aucune des fonctions du sacerdoce. Alors le Saint le receut, & luy dit : Croyez « vous qu'il y ait un Dieu auquel rien ne peut estre caché ? Je le « croy, mon Pere, répondit-il : Vous voyez, ajouta le Saint, qu'il « c. n'a pas esté en vostre pouvoir de le tromper :'Je l'avoue, repli- « qua-t-il : Si vous connoissez donc la grandeur de vostre peché, « continua ce bienheureux homme, & que c'est par un juste « chastiment que Dieu vous a envoyé cette maladie, corrigez « vous donc à l'avenir. Ensuite de ces paroles le Prestre confessa « son peché, & promit de n'y retomber jamais, & de ne dire jamais la Messe, mais de vivre comme un laïque. Le Saint le voyant en cette disposition, luy imposa les mains, & peu de jours aprés il fut gueri, les cheveux luy revinrent, & il retourna en sa maison en glorifiant Dieu, & en rendant de grandes actions de graces à son serviteur.

p.931.c. 'Un jour que Pallade estoit avec le Saint, on luy amena de la ville de Thessalonique en Macedoine, une fille de fort bonne maison & fort riche, qui depuis plusieurs années estoit malade d'une grande paralysie. Estant touché de compassion de la voir

étendue par terre devant sa cellule, il l'oignit durant vingt jours de ses propres mains avec de l'huile benie, & pria sans cesse pour elle dans son cœur, puis la renvoya parfaitement guerie en sa maison, où elle retourna à pié, & fit ensuite de grandes aumosnes aux solitaires.

'On luy amena encore en ma presence, dit Pallade, un enfant tourmenté du malin esprit. Il luy mit la main droite sur la teste & la gauche sur le cœur, & ne cessa point de prier jusqu'à ce qu'il le vit elevé en l'air, aussi enflé que seroit une peau de bouc, tout en feu, & extraordinairement pesant. Alors tout d'un coup l'enfant faisant un grand cri, jetta de l'eau par tous les organes des sens, & revint au mesme état qu'il estoit auparavant. Il le frota ensuite avec de l'huile sainte, versa sur luy de l'eau benie ; & l'ayant ainsi gueri, il le remit entre les mains de son pere, & luy ordonna de ne luy point l'aisser manger de viande ni boire de vin durant quarante jours entiers. p.931.a.b.

'Un jour comme cet excellent homme travailloit à faire un puits pour le soulagement des freres, en un lieu où il y avoit des joncs & des brouissailles, il fut mordu par un aspic, dont chacun sçait combien le venin est penetrant & mortel. Alors prenant avec ses deux mains les deux costez du gozier de cet » animal, il le dechira en pieces en luy disant : Mon Dieu ne » t'ayant point envoyé, comment as tu la hardiesse de venir à » moy ? p.928.a.b.

ARTICLE X.

Pallade & Paul consultent S. Macaire : Illusion de Valens.

'PALLADE se trouvant une fois dans une grande peine d'esprit, alla trouver ce Saint, & luy dit : Que dois-je faire, » mon Pere, dans l'accablement où je me rencontre de ces fascheuses pensées qui me disent : Tu n'avance point dans la » vertu, retire toy. Il luy répondit : Dites à ces mauvaises pensées : Je garde les murailles de ma cellule pour l'amour de J.C, [& je m'en contente.] Lausf.c.20.p.932. c.d.

'Il y avoit alors parmi les solitaires un nommé Valens, Palestin de nation & Corinthien d'esprit, puisque S. Paul attribue à ceux de Corinthe le vice de la presomption. Ce Valens estant venu dans la solitude, demeura quelques années avec nous, dit Pallade, & pratiqua les plus grandes austeritez. Mais c.31.p.948.

ce comble de vertus auquel il sembloit estre arrivé, fit que tombant dans les pieges du demon de la vanité, il monta jusqu'au comble de l'orgueil. Il se laissa enfler peu à peu par cette passion si pernicieuse; & se trompant luy mesme, il s'accoutuma à entrer dans des sentimens aussi elevez & aussi presomptueux, que s'il eust conversé avec les Anges, comme il se l'imaginoit, & qu'ils luy eussent rendu toutes sortes de services. Un jour, à ce que nous racontoient ceux qui conversoient le plus ordinairement avec luy, lorsqu'il travailloit fort tard sans lumiere, il perdit l'éguille dont il cousoit ses corbeilles, & ne
p.949.a. pouvant la trouver, le demon luy fit un flambeau,'avec lequel il la trouva: Ce qui ayant augmenté sa vanité, il entra dans une si haute opinion de luy mesme, qu'il ne tenoit conte de participer aux Mysteres de J. C.

[Nostre Seigneur prenant compassion de luy, fit que l'état deplorable où il estoit, fut bientost connu de tous les freres.]
a. 'Car un jour quelques survenans leur ayant apporté des fruits secs dans l'eglise, & S. Macaire nostre Prestre, dit Pallade, les ayant receus, & en ayant envoyé une poignée à chacun dans sa cellule[comme une espece de benediction,]Valens à qui il en envoya comme aux autres, outragea & battit celui qui les luy apportoit, en luy disant: Va-t-en, & dis à Macaire que je «
b. ne suis pas moindre que luy, pour recevoir sa benediction.'S. «
Macaire ayant ainsi connu combien il estoit trompé par le demon, l'alla voir le lendemain pour l'exhorter à sortir de ce malheur, & luy dit: Mon frere Valens, le demon vous trompe, «
changez de conduite, & implorez le secours de Dieu. De quoy «
Valens ne se mettant guere en peine, S. Macaire se retira fort triste & fort affligé de sa perte.

b. 'Le demon connoissant que Valens ajoutoit une entiere foy à ses illusions, se presenta à luy de nuit sous la forme de nostre
c. Sauveur,'faisant marcher en fantosmes devant luy une tres grande quantité de demons transformez en anges qui tenoient des flambeaux allumez en leurs mains, dont l'un precedant les autres, vint dire à Valens: J. C. est satisfait de vostre con- «
duite, de vostre courage, & de vostre confiance en luy: ce qui «
fait qu'il vient vous visiter: sortez donc de vostre cellule, & «
lorsque vous l'appercevrez de loin au milieu de tous les anges, «
ne faites autre chose que de l'adorer en vous prosternant, & «
puis rentrez en vostre cellule. Valens sortit donc de sa cellule, «
& voyant cette grande suite de flambeaux, & le veritable

Antechrist au milieu d'un cercle de feu, environ à une stade de distance, il adora cet ennemi de J. C, qu'il croyoit estre J. C. mesme. Le lendemain il entra dans un tel transport d'esprit, qu'estant allé à l'eglise où tous les freres estoient assemblez, il » commença à dire tout haut : Je n'ay point besoin de commu- » nier, puisqu'aujourd'hui j'ay vu J. C. Les Peres voyant cela, le firent lier, & luy mirent les fers aux piez durant un an, puis travaillerent par leurs prieres, & en le reduisant à une vie commune & seculiere sans austerité & sans travail, à luy oster cette presomption & cette vaine estime qu'il avoit auparavant de luy mesme, parceque, comme on dit ordinairement, on remedie aux contraires par des contraires.

'Pallade nous apprend qu'il y avoit une montagne dans l'Egypte appellée Phermé, laquelle conduisoit au desert de Sceté, 'ou qui estoit mesme dans Sceté.[a]Elle estoit habitée de 500 solitaires, entre lesquels on remarque un nommé "Paul, qui estoit un homme excellent. Il ne faisoit neanmoins aucun ouvrage, [ce qui estoit contre la regle ordinaire des solitaires d'Egypte.]Mais aussi il ne recevoit jamais rien de personne que ce qu'il luy falloit pour vivre durant un jour, & il ne se mléoit d'aucune affaire. Tout son ouvrage & son exercice consistoit donc à prier sans cesse. Il faisoit chaque jour trois-cents oraisons reglées, & portoit sur luy pour cela trois-cents petites pierres, dont il en mettoit une à part à chaque oraison qu'il faisoit.'Sozomene dit qu'il estoit mesme Superieur des 500 solitaires de cette montagne. ["Mais c'est apparemment une faute.]

Lauf.c.23.p.936. c.
Soz.l.6.c.29.p. 683.b.
NOTE 4.
a Lauf.p.936.c.
Soz.p.683.b.
NOTE 5.

'Ce saint homme vint donc trouver un jour Saint Macaire d'Alexandrie, pour recevoir quelque consolation de luy,"& » luy dit : Mon Pere, je suis extremement affligé. Le Saint l'ayant » contraint de luy en declarer la cause, il luy parla de la sorte : Il » y a dans un village une fille qui sert Dieu depuis trente ans, » dont plusieurs m'ont raporté qu'elle ne mange que le samedi » & le dimanche, & qu'elle fait chaque jour sept-cents oraisons: » Ce qui m'oblige à me condanner moy mesme, de ce qu'estant » un homme, & ayant beaucoup plus de force qu'elle, je n'ay » pu jusques ici en faire que trois-cents par jour. S. Macaire luy répondit que pour luy depuis 60 ans, il n'en faisoit que cent, & que neanmoins sa conscience ne l'accusoit point d'estre ne- » gligent. Que si la vostre, ajouta-t-il, vous reproche quelque » chose, encore que vous en fassiez trois-cents, il est visible, ou

Lauf.p.936.937.
τὸν πολιτικόν.

que vous ne priez pas avec assez de pureté, ou que vous en pouvez faire davantage.[Il est aisé d'inferer de cet endroit, que S. Macaire a passé pour le moins 60 ans dans la retraite & la solitude.] « «

ARTICLE XI.

Mort de S. Macaire : D'Isaac son disciple.

Lausc.c.20.p.931. d. 'VOILA ce que Pallade a remarqué entre le grand nombre des merveilles extraordinaires & des combats admirables de Macaire, cet homme dont la vertu estoit si eminente, & la reputation si étendue & si glorieuse.'Il mourut trois ans"depuis que Pallade fut venu dans le desert des Cellules en 391, comme Pallade mesme le dit trop clairement[pour y trouver aucune difficulté,]'quoique Bollandus l'ait pris d'une autre maniere ;[de quoy il est difficile de concevoir la raison. Ainsi il faut mettre sa mort en 394 ou 395, si elle est arrivée]le 2 de janvier, auquel le martyrologe Romain marque sa feste,'ou le 19 auquel elle est celebrée par les Grecs.[a]Les martyrologes de Saint Jerome, & beaucoup d'autres ensuite, marquent le 2 de janvier un Saint Macaire Abbé, sans s'expliquer davantage. 'Pallade qui le connoissoit parfaitement, ayant demeuré si longtemps avec luy, a cru devoir remarquer qu'il estoit assez petit, & avoit peu de cheveux & de barbe, son austerité, comme nous avons dit, ayant empesché qu'il ne luy en vinst davantage.

p.924.b. — V. Pallade § 3. — Boll.15.feb.p. 1007.§ 14. — § 2|Menæa,p. 336.337|Ugh. t.6.p.1093. — a Flor.p.219| Boll.2.jan.p.84. — Lausc.c.20.p. 932.b.c.

[Nous avons remarqué sur S.Macaire d'Egypte, qu'on attribue à celui d'Alexandrie une lettre en forme de regle pour les solitaires de Nitrie, & quelques articles d'une autre regle.

Comme nous croyons que c'est celui d'Alexandrie plutost que l'autre, qui a esté disciple de S. Antoine, c'est à luy que nous raportons ce que dit Pallade auteur de la vie de S. Chrysostome ;]'Qu'Isaac Prestre & Superieur de 150 moines, estoit disciple du grand Macaire qui avoit eu S. Antoine pour maistre. Il entra[sous sa conduite]dans le desert, agé seulement de sept ans. Il vit jusqu'à sept ou huit de ses disciples elevez à l'episcopat par Theophile d'Alexandrie : & neanmoins le mesme Theophile le contraignit de sortir du desert avec Ammone & les autres, pour aller chercher quelque secours dans la pieté de S. Chrysostome & de S^te Olympiade. Il y avoit alors 40[ou 43]ans

Pall dial.p.162. 167.

43]ans qu'Isaac vivoit dans la solitude, & il estoit agé de 50 ans.[Ainsi si cette expulsion est arrivée en 401, comme nous l'avons montré autrepart, Isaac est né en 351, & est entré dans le desert en 358.'On remarque de cet Isaac qu'il avoit un amour extremepour la solitude,qu'il savoit toute l'Ecriture par cœur, qu'il avoit toujours vécu dans une pureté toute entiere,& qu'il manioit sans danger les serpens les plus venimeux.' Pallade qui écrivoit aprés la mort de S. Chrysostome,[& ainsi en 408 au plustost,]'en parle comme d'un homme qui vivoit encore. [Cassien qui estoit en Sceté vers l'an 398,]'y parla à l'Abbé Isaac,"à qui il attribue la neuvieme & la dixieme de ses conferences;'& il le trouva fort opposé à l'erreur des Anthropomorphites.

p.45.e. — 1.p.1.a. — 17.p.45.e. — Casn coll.9.c.1. p.4-o. — V. Saint Paphnuce. — col.10.c.5.p.506.

NOTE 6. ["C'est luy assez probablement dont on raporte cette histoire si edifiante:]'Les plus anciens d'entre les Peres, & tous les solitaires qui demeuroient dans le desert deSceté,s'estant assemblez, resolurent de faire ordonner Prestre de l'eglise qui est dans ce mesme desert, le Pere Isaac: & ayant pris jour pour ce sujet, ils s'y trouverent tous en grand nombre. Ce saint homme en ayant eu avis, & se jugeant indigne d'un aussi grand ministere qu'est celui du sacerdoce, s'enfuit en Egypte, où il se cacha dans un champ derriere un buisson. Plusieurs freres l'ayant suivi pour l'arrester, arriverent sur le soir auprés de ce champ,surpris par la nuit & fort las,ils demeurerent en ce lieu pour se reposer, & debriderent l'asne qui leur portoit quelques vivres, afin de le laisser paistre: & cet asne en paissant s'en alla dans l'endroit où le vieillard estoit caché; de sorte que lorsque le jour fut venu, ces solitaires en cherchant leur asne, trouverent le Saint: & admirant la conduite de Dieu, ils l'arresterent. Ils le vouloient lier pour l'amener par force: ce qu'il
» les pria de ne pas faire, en leur disant: Je ne puis maintenant
» vous resister de crainte de resister à Dieu, qui veut peutestre
» que je sois Prestre, encore que j'en sois indigne.

Vit.P.l.3.c.22.p. 499.500.

V. la note 6. ["C'est encore à luy apparemment qu'il faut attribuer]'cette
» parole de l'Abbé Isaac à ses Religieux:[a]L'Abbé Pambon & nos
» autres Peres n'estoient couverts que de vieux habits tout pleins
» de pieces; & il vous faut aujourd'hui des habits de prix. Allez
» vous-en, car c'est vous qui avez rendu ce lieu tout desert. Et
» lorsqu'ils sortoienr pour aller faire la moisson, il leur disoit: Je
» ne veux plus desormais vous donner de regle pour vostre con-
» duite,puisque vous n'observez pas ce que je vous dis.[Le desert

Cotel.g t.1.p. 491.c. — a 59.p.583.1.

de Sceté fut ravagé par les barbares, lorſqu'ils y tuerent Saint Moyſe vers l'an 395, & c'eſt ſans doute ce qu'Iſaac vouloit marquer.]

Vit.P.l.3.c.89. p.512.2|l.5.c.4.§ 22.p.569.1.

'Quelques uns raportent de l'Abbé Iſaac ce que d'autres attribuent avec plus d'apparence à Saint Iſidore de Sceté, que comme on luy demandoit pourquoi les demons le craignoient ſi fort, il répondit que c'eſtoit parceque depuis qu'il eſtoit moine, il n'avoit jamais permis à la colere de paſſer juſqu'à ſa langue. [Les Vies des Peres raportent encore diverſes choſes de l'Abbé Iſaac : mais nous croyons qu'elles appartiennent plutoſt à quelque autre ſolitaire de meſme nom, comme au diſciple de S. Crone, ou à celui de Thebaïde.]

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS SUR LE HUITTIEME VOLUME DES MEMOIRES pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR SAINT ATHANASE.

Pour la page 2.5 1.

NOTE I.

De quels parens il parle en 361.

Bib.P.t.9.p. 115.d.

'QUAND S. Athanase dit dans une lettre latine qu'il ne pouvoit voir ses parens, *parentes*, [si nous entendons ce terme selon la pureté de la langue latine, il faudra dire que son pere & sa mere ont vécu jusque vers l'an 361.]'Cela est difficile à croire, & l'on en auroit sans doute parlé davantage dans l'histoire du Saint. [Ainsi il vaut mieux prendre ce mot pour les parens & les proches, selon l'usage qui commença au plustard dans le IV. siecle.]

Boll.2.may,p. 188.d.

Pour la page 3.5 1.

NOTE II.

Sur l'histoire du battesme donné par Saint Athanase enfant.

Ruf.l.1.c.14. p.244|Soz.l.2. c.17.p.466. 467.

'Rufin, & Sozomene aprés luy, disent qu'un jour qu'on faisoit la feste de S. Pierre Evesque d'Alexandrie & Martyr, S. Alexandre qui estoit alors Evesque de la mesme ville, attendant aprés l'office divin ses Ecclesiastiques qui devoient manger avec luy, & regardant par une fenestre, vit quelques enfans qui se jouoient sur le bord de la mer, & imitoient ce qui se faisoit dans l'Eglise. Il s'arresta à considerer ce qu'ils faisoient ; & quand il s'apperceut qu'ils passoient jusques aux mysteres les plus secrets, le trouble qu'il en ressentit luy fit appeller quelques Ecclesiastiques, pour leur montrer ce que faisoient ces enfans ; & ensuite il leur dit d'aller arrester ces enfans, & de les luy amener. Il leur demanda ce que c'estoit que leur jeu, & tout ce qu'ils avoient fait : & d'abord cette demande les ayant epouventez, ils firent ce qu'ont accoutumé les enfans, & dirent qu'ils n'avoient rien fait. Mais ensuite ils avouerent qu'Athanase l'un d'entre eux, avoit esté le chef de la troupe, & avoit fait la fonction d'Evesque, & qu'en cette qualité il en avoit battizé quelques uns d'eux qui ne l'estoient pas encore. Saint Alexandre s'informa exactement de ce que leur avoit dit cet Evesque enfant, ce qu'il avoit fait dans ce jeu, quelles réponses ils luy avoient faites, & quelle instruction ils avoient receues de luy. Surquoi ayant reconnu que tout ce qui se pratique dans l'administration du battesme avoit esté observé en cette rencontre, il approuva ce battesme par le conseil des Prestres qui estoient auprés de luy, défendit de rebattizer ces enfans qui venoient de recevoir la grace de Dieu dans une grande simplicité, & se contenta d'achever en eux les autres mysteres qui ne se donnoient que par des personnes consacrées. Et quant à Athanase & aux autres enfans qui avoient fait en cette

rencontre l'office de Preſtres ou de Diacres, il les remit entre les mains de leurs parens, en leur recommandant en la preſence de Dieu qu'il prit à témoin, de les faire inſtruire comme des perſonnes deſtinées au miniſtere de l'Egliſe, & qui devoient s'acquiter un jour effectivement des meſmes choſes qu'ils venoient de pratiquer dans le jeu.

Ruf.l.1.c.14. p.244. 'Rufin dit qu'il a appris cette hiſtoire de ceux meſmes qui avoient vécu avec S. Athanaſe.' Socr.l.1.c.15. p.44.45|Soz.l.2.c.17.p.466.467. Mais quoiqu'il l'ait perſuadée à Socrate & à Sozomene, qui neanmoins n'en parlent qu'avec quelque doute, [& à beaucoup d'autres enſuite, tout cela n'empeſche point que beaucoup de perſonnes ne la tiennent aujourd'hui pour ſuſpecte. Le jugement que S. Alexandre porta de ce batteſme donné en jouant par des enfans, eſt ſi extraordinaire, qu'il peut paſſer pour tout à fait improbable.]' Ath.v.t.2.c.2. p.7.d. La vie de S. Athanaſe qui eſt à la fin de ſes œuvres, ſemble dire que S. Alexandre les fit rebattizer: [mais cela eſt contre la foy des auteurs de cette hiſtoire; & meſme ſi l'on y prend garde, ce n'eſt pas le ſens de la vie.

Il n'eſt pas moins difficile de l'accorder avec l'age de S. Athanaſe. Car on ne peut pas douter qu'il ne fuſt encore alors tout enfant.]' Socr.l.1.c.15. p.44.d. Socrate le dit expreſſément,[a] a Bar.311.§ 63. & Baronius croit faire beaucoup de dire qu'il pouvoit avoir douze ans.' Boll 2.may,p. 188 § 20. Papebrok qui veut ſoutenir cette hiſtoire, ne veut pas qu'il puſt avoir plus de huit ou dix ans: [& cependant S. Pierre d'Alexandrie n'eſtant mort que le 25 ou 26 novembre de l'an 311, on ne peut pas mettre cette hiſtoire avant la fin de l'an 312: & ainſi S. Athanaſe n'ayant alors que 12 ans au plus, aura eſté fait Eveſque à 25 ans en l'an 326, aprés avoir extraordinairement paru, & s'eſtre rendu redoutable aux Ariens dans le Concile de Nicée,]' Thdrt l.1.c. 25.p.576.b. & avoit eu dés auparavant la qualité d'Archidiacre. Il eſt vray que Theodoret remarque qu'il eſtoit encore jeune: [mais un homme de 30 ou 35 ans & plus paſſoit alors pour eſtre bien jeune lorſqu'il le falloit elever à l'epiſcopat.

Cette feſte meſme de S. Pierre, & les Eccleſiaſtiques qui mangent enſemble avec leur Eveſque, marquent tout à fait un temps de paix, & ne conviennent point à la perſecution, laquelle duroit encore en 312 au mois de novembre. Je ne ſçay auſſi ſi depuis dix ans qu'elle duroit, & qu'il falloit celebrer en ſecret tous les myſteres, les enfans avoient ſouvent vu donner le batteſme, pour en ſavoir ſi bien toutes les ceremonies.]

Boll.26.feb.p. 636.c. 'Henſchenius a bien vu qu'il eſtoit fort difficile d'accorder que S. Athanaſe fuſt encore enfant, meſme en 311, & il ſe contente de propoſer la queſtion ſans la reſoudre.' Ath.vit.B.p.1. 1.d.e. Les Benedictins rejettent cette hiſtoire ſur les meſmes raiſons que nous alleguons ici.' Boll.2.may,p. 189.§ 21.22. Papebrok pour ſoutenir Rufin, a eſté reduit à dire que S. Pierre d'Alexandrie avoit ſouffert le martyre dés l'an 303. [Mais c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de luy accorder, parcequ'Euſebe y eſt abſolument contraire, comme nous l'avons montré ſur l'hiſtoire de ce Saint. Il ſeroit plus aiſé de prendre l'autre ſolution qu'il donne,]' § 23. que cela ne s'eſt point paſſé ſous Saint Alexandre, mais ſous Saint Pierre meſme. [C'eſt neanmoins abandonner déja une bonne partie de la narration de Rufin; & s'il s'eſt trompé dans la feſte de Saint Pierre, & dans ce qu'il dit de S. Alexandre, il vaut preſque autant abandonner toute l'hiſtoire, puiſque Rufin n'eſt pas d'ailleurs un auteur fort exact dans ce qui regarde meſme S. Athanaſe, comme l'avoue Papebrok. Auſſibien le commencement de ſon hiſtoire ne ſe raportera plus avec la fin qui ne peut

s'entendre que de S. Alexandre : & la difficulté de l'approbation donnée à un battesme que des enfans administrent en se jouant, subsiste toujours.

Il est bon de remarquer en general que Papebrok n'est pas le seul qui regarde Rufin comme un auteur peu exact.]

Socr.n.p.14.15.

'Mr Valois le regarde de mesme comme un historien dont l'autorité est fort mediocre, parcequ'il a écrit avec beaucoup de negligence, non sur des memoires authentiques, mais sur tout ce qu'il avoit oui dire, bon & mauvais.

Pour la page 5.§ 1.

NOTE III.

S'il a étudié la religion sous quelque Martyr.

Ath.in gent.l.1.p 109.110.

'S. Athanase dans son ouvrage contre les Gentils, dit qu'il a appris la doctrine qu'il y enseigne d'hommes inspirez de Dieu, & qui ont esté les Martyrs de la divinité de J. C, *ἡμεῖς δὲ παρὰ τῶν αὐταῖς ἐντυγχανόντων θεοπνεύστων διδασκάλων, οἳ καὶ μάρτυρες τῆς Χριστοῦ θεότητος γεγόνασι μαθόντες.*

v.c.B.p 1.1.2.

'Les Benedictins croient qu'il peut marquer par là Saint Pierre d'Alexandrie.[Peutestre marque-t-il plutost les Prophetes, les Apostres & les Evangelistes, dans les ouvrages desquels il avoit puisé les veritez qu'il preschoit.]

Pour la page 4.§ 1.

NOTE IV.

Comment il a esté Ascete.

Bar.311.§ 63.

'Baronius croit que S. Athanase ne demeura pas toujours avec S. Alexandre, mais qu'il s'en alla dans le desert, & s'attacha à Saint Antoine : & il cite pour témoin S. Athanase mesme dans la vie qu'il a écrite de ce Saint.

Ath.v.Ant.p.451.d.

'Mais S. Athanase, selon nos anciens imprimez, ne dit autre chose sinon qu'il a vu souvent S. Antoine, & qu'il raporte ce qu'il en a connu par luy mesme, & ce qu'il en a appris d'une personne qui a demeuré longtemps auprés de luy, & qui luy versoit de l'eau sur les mains :[ce qui est fort different de ce qu'écrit Baronius.]

Ath.B.t.1.p.794.n.f.

'A la verité les Benedictins assurent que presque toutes les anciennes editions, & les manuscrits de la traduction d'Evagre, portent, *frequenter eum visitavi, & quæ ab eo didici, qui ad præbendam ei aquam non paululum temporis cum eo feci &c.*[Ce dernier mot forme le sens de Baronius, qui a pu se servir de cette traduction :]& les Benedictins soutiennent qu'on le doit lire ainsi, & non pas *fecit*, comme Rosweide & Bollandus ont fait imprimer sans appuyer cette correction, disent les Benedictins, sur aucun manuscrit latin, mais seulement pour suivre le grec de nos anciennes editions, *καὶ ἃ μαθεῖν ἠδυνήθην παρὰ τοῦ ἀκολουθήσαντος αὐτῷ χρόνον οὐκ ὀλίγον καὶ ἐπιχέαντος &c.* en quoy les Benedictins pretendent qu'il y a alteration.'Ainsi ont-ils fait imprimer sur l'autorité de quatre manuscrits, *καὶ ἃ μαθεῖν ἠδυνήθην παρ᾽ αὐτοῦ, ἀκολουθήσας αὐτῷ χρόνον οὐκ ὀλίγον καὶ ἐπιχέων &c.* b.

'Mais ils ne disconviennent pas qu'il n'y ait aussi de tres bons manuscrits conformes à nos anciens imprimez. n.d.

[Ainsi la difficulté est de savoir lesquels on doit preferer : & on ne la peut decider plus seurement qu'en examinant ce qui convient mieux & à l'endroit & à l'histoire.

Il semble que *χρόνον οὐκ ὀλίγον* marque ici l'espace de quelques années, & je doute qu'on puisse trouver le temps de cette retraite dans la jeunesse de S. Athanase.]

Ruf.l.1.c.14.p 244.

'Rufin dit que S. Alexandre tira S. Athanase d'entre les mains de ses parens, qu'il prit soin de son education, qu'il l'eleva auprés de luy comme un autre Samuel dans le temple du Seigneur.

Naz.or.21.p.370.d.

'S. Gregoire de Nazianze écrit que la divine providence l'eleva bientost à la clericature; qu'il y passa par tous les degrez ;

Ath ap.2.p.7.5 4.

'Il

estoit Diacre des l'an 319, & employé dans les plus grandes affaires de l'Eglise.[Où peut-on donc placer l'intervalle considerable pour sa durée de cette retraite auprés de S. Antoine ? D'ailleurs S. Athanase ne marque dans aucun endroit de la vie de ce Saint, ni le temps auquel il est venu demeurer auprés de luy, ni ce qu'il luy a vu faire alors.] v.Ant.p.492. b.c. 'Il n'oublie pas de mesme de remarquer qu'il estoit present à la guerison d'une fille à la porte d'Alexandrie, où il reconduisoit ce Saint qui estoit venu confondre les Ariens, & rendre un témoignage public de sa foy.

[Pour examiner l'endroit en luy mesme, si S. Athanase avoit demeuré longtemps avec S. Antoine, diroit-il en mesme temps pour se concilier une plus grande croyance, qu'il l'a vu plusieurs fois ? Mais on n'en peut mieux juger qu'en comparant les deux leçons : » Je vous écris ce que j'ay connu » de ce Saint, (car je l'ay vu plusieurs » fois,) & ce que j'ay appris de luy, ayant » demeuré auprés de luy durant un » temps considerable, & luy ayant versé » de l'eau sur les mains. C'est ainsi qu'il faudroit lire selon les Benedictins. Mais n'est-il pas bien plus naturel de » lire dans nos anciennes editions ? Je » vous marque & ce que j'en sçay par » moy mesme, (car je l'ay vu plusieurs » fois,) & ce que j'en ay appris d'une » personne qui a demeuré longtemps au- » prés de luy &c.

On pourroit peutestre appuyer l'autre leçon sur ce que le peuple demandant S. Athanase pour Evesque,] Ath.ap.2.p. 726.d. 'dit que c'estoit l'un des Ascetes ou Religieux, & un vray Evesque.[Mais cette qualité qui marque fort bien la vie sainte, austere, & retirée que le Saint avoit menée jusques alors, n'oblige point à dire qu'il ait vécu hors des villes dans un desert.] Boll.2.may.p. 189.f. 'On peut dire encore qu'on luy donnoit le titre de Ascete comme celui d'Evesque, parcequ'il avoit toutes les vertus de ces deux états. 'On le trouve qualifié Abbé Eck.reg.p.109. dans un recueil de quelques paroles de S. Antoine, où il est dit que ce Saint avoit vu descendre l'Esprit de Dieu sur trois personnes en qui il en avoit paru des effets merveilleux; que l'Abbé Athanase en estoit un ; & qu'il avoit receu le patriarcat [d'Alexandrie. Mais comme ce recueil est traduit de l'arabe, il faudroit voir si le mot qui répond dans cette langue à celui d'Abbé est particulier aux moines, & s'il ne se donne point aussi aux Ecclesiastiques & aux Evesques. Nous n'avons donc rien qui nous empesche de croire que depuis que S. Athanase se fut donné à S. Alexandre, il a toujours esté nourri dans le sein de l'Eglise auprés de ce saint Evesque.]

NOTE V.

Pour la page 6.§ 2.

Faux dialogue attribué à S. Athanase entre luy & Arius.

Ath.t.1.p.111. 'Nous avons parmi les œuvres de S. Athanase, un dialogue dont le titre porte que c'est une conference faite au Concile de Nicée en 310, entre luy & Arius. Bell.p.103. 'La fausseté de ce titre est manifeste par le dialogue mesme, Ath.p.111.c| 112.d. 'où l'on voit qu'il ne s'est point fait dans le Concile de Nicée, mais en quelque autre endroit, & que ce n'est point Arius qui y parle, mais un de ses sectateurs. Bell.p.104. 'Bellarmin ne veut point juger si c'est S. Athanase mesme ou quelque autre qui a composé ce dialogue. Ath.p.126.b. c. 'L'auteur semble avoir voulu faire croire qu'il écrivoit du vivant de Constantin, mais il fait Constance Auguste en mesme temps que son pere, [ce qui est une faute indigne de S. Athanase & de tout autre auteur contemporain. Pour le style il est aisé de juger qu'il est moins grave, & beaucoup moins pur que celui de S. Athanase.] vit.B p.9.1.c| 1.2.p.205. 'Les Benedictins le rejet-

tent comme indubitablement faux, & reconnu universellement pour tel.

Pour la page 7.§ 3.

NOTE VI.

Fausse narration de Saint Epiphane sur l'election de S. Athanase.

Epi.69.c.11.p.735.d. ʹS. Epiphane dit que S. Alexandre estant mort, & S. Athanase absent [ou caché,] comme l'Eglise d'Alexandrie ne pouvoit demeurer sans pasteur depeur des divisions & des troubles, on fut contraint d'elire Achillas.ʹ d/68.c.6.p.722.c.d. Les Meleciens prirent en mesme temps cette occasion pour se donner un Evesque qui fut Theonas. Mais l'un & l'autre n'ayant duré que trois mois, S. Athanase qui revint un peu aprés la mort de Theonas, fut établi par un grand nombre de Prelats. [Outre la bizarrerie de cette narration, & le peu d'autorité qu'a S. Epiphane dans l'histoire, surtout en ce qui regarde les Meleciens, tous les historiens demeurent d'accord qu'Achillas a esté le predecesseur & non le successeur de S. Alexandre. Pour Theonas, personne n'en met aucun entre les Evesques d'Alexandrie, que celui qui avoit precedé S. Pierre sur la fin du III. siecle. S'il y a quelque chose de vray dans ce que S. Epiphane en dit, on pourroit croire que ce seroit Theonas de Marmarique deposé avec Arius, dont les Ariens auront voulu faire leur Evesque. Mais s'ils l'ont fait, l'histoire ne nous en a encore rien appris. Melece eust mieux aimé usurper le siege d'Alexandrie pour luy mesme, que de le faire donner à un de ses sectateurs.]ʹ Boll.2.may, p.192.§ 41. Bollandus ne veut point qu'on ait égard à cet endroit de S. Epiphane.ʹ Ath.vit.B.p.12.1.d. Les Benedictins ne le rejettent pas.

Pour la page 8.§ 3.

NOTE VII.

Colomnies des Ariens sur l'ordination de S. Athanase.

Socr.l.1.c.23.p.57.c. ʹLes Eusebiens voulant décrier l'ordination de S. Athanase, pretendirent qu'il estoit indigne de l'episcopat, & établi par des personnes qui n'en estoient pas capables, ἐκ ἀξιοπίστων. ʹSoz.l.2.c.17.p.466.b. Pour colorer davantage leur imposture, ils publierent que 54 Evesques d'Egypte tant du parti d'Alexandre que de celui de Melece, s'estant assemblez pour donner un successeur à S. Alexandre, & ayant tous juré de n'en point établir que d'un commun consentement,ʹ c.25.p.480.a. & aprés qu'ils auroient pacifié les differens qu'ils avoient ensemble, ʹ c.17.p.465.c. il y en eut neanmoins six ou sept qui violerent leur sermentʹ Ath.ap.2.p.726.b. en faveur d'Athanase, auquel peu de personnes songeoient, & l'ordonnerent en cachette, ʹSoz.l.2.c.17.p.465.c. contre la volonté de tout le monde, [a] Ath.ap.2.p.726.c. & nonobstant les divers reproches que le peuple faisoit contre luy, [b] Soz.l.2.c.17.p.465.c|c.25.p.480.a. ce qui, disoient-ils, avoit obligé beaucoup de personnes tant seculieres qu'ecclesiastiques à fuir sa communion.

[Mais comme la nature des fables est de croistre toujours, aussibien que l'impudence des heretiques, Philostorge encherit de beaucoup sur tout ceci.]ʹ Philg.l.2.c.9.1.16. Car il dit que pendant que les differens avis faisoient differer l'election, Athanase s'estant saisi un soir fort tard de l'eglise de S. Denys, & en ayant fait fermer les portes par ceux de sa faction, il contraignit deux Evesques qu'il y trouva de l'ordonner malgré eux. Il ajoute qu'il fut anathematizé pour ce sujet par tous les autres Prelats, mais que s'estant rendu le plus fort, il manda au nom de toute la ville son election à l'Empereur, & en obtint par ce moyen la confirmation de sa dignité. [Voilà jusqu'où s'est portée la calomnie pour décrier]ʹ Ath.ap.2.p.727.b. une election qui selon le témoignage universel n'avoit rien que de saint & de canonique. [La pluspart de ces choses n'ont apparemment esté inventées que dans la suite du temps; puisque le Concile d'Alexandrie en l'an 339, ne les refute

point. Il ne parle point non plus de ce qu'on voit dans la vie S. Pacome,] Boll.14.may, g.p.65.f. ʹque quelques uns se plaignoient que Saint Athanase estoit encore trop jeune. [Cela fait voir apparemment que cette plainte fit peu de bruit ; & qu'ainsi elle avoit peu de fondement.]

Pour la page 17.§7.

NOTE VIII.

Qu'Arius est retourné à Alexandrie pour y estre receu dans l'Eglise par S. Athanase.

Socr.l.1.c.27. p.62.d|n.p.25. 1.b. ʹMr Valois ne peut se persuader que Arius soit venu à Alexandrie, comme le dit Socrate, pour y estre admis à la communion par S. Athanase. [Mais il n'allegue aucune raison pour en douter.] Ath.ap.2.p. 778.a. ʹIl est certain que Constantin vouloit que le Saint receust Arius & ses disciples, τοὺς περὶ Ἄρειον, & Arius en particulier, comme l'écrivoit Eusebe. [Il estoit donc tres naturel qu'Arius vinst pour estre receu : & mesme il est assez difficile que cela se soit fait autrement. Car Constantin ne demandoit pas que S. Athanase promist par une lettre de le recevoir, mais qu'il le receust, λάβοιμι, ou selon les propres termes de Constantin,] b. ʹqu'il luy donnast une libre entrée dans l'Eglise, ce qui ne se peut entendre que de personnes presentes.]

Pour la page 17.§7.

NOTE IX.

Que la lettre menaçante de Constantin à S. Athanase en faveur d'Arius, n'est point un effet des calomnies des Meleciens.

Soz l.2 c.22. p.473.b.c. ʹSozomene veut que la lettre fulminante de Constantin à Saint Athanase pour Arius, ait esté precedée par de frequens voyages que les Evesques & les Ecclesiastiques du parti de Jean le Melecien faisoient à la Cour, où ils se faisoient passer pour Catholiques, & où pour confirmer les calomnies des Eusebiens contre S. Athanase, ils accusoient ce Saint & les Prelats de sa communion, de tuer, d'emprisonner, de blesser, de battre ; & mesme de bruler les eglises. c. ʹIl dit que S. Athanase de son costé informa Constantin des ordinations illegitimes & des entreprises que ceux du parti de Jean faisoient contre les reglemens de Nicée, qu'il les accusa de corrompre la foy, d'exciter des seditions, & d'user de beaucoup de violence contre les Orthodoxes : c.d. ʹ& qu'alors Constantin ennuyé de se voir tres souvent importuné par tant d'accusations contraires, dont il ne savoit que juger, écrivit à S. Athanase la lettre dont parle ce Saint.

[Ces particularitez sont condannées non seulement par le silence de S. Athanase, mais aussi par ce qu'il dit,] Ath.ap.2 p. 778.c. ʹqu'aprés la lettre de Constantin, Eusebe manda aux Meleciens que le temps qu'il avoit promis de leur marquer estoit arrivé, & qu'il falloit trouver quelque pretexte de persecuter Saint Athanase, comme ils avoient fait ses trois derniers predecesseurs. [Il est aisé de juger par là qu'ils n'avoient encore rien fait de considerable contre luy.]

Pour la page 19.§8.

NOTE X.

Fautes de Theodoret sur les calomnies des Meleciens contre S. Athanase.

Thdrt.l.1 c. 25.p.576.c. ʹTheodoret dit que les ennemis de S. Athanase gagnerent quelques soldats pour le faire accuser devant Constantin d'avoir envoyé de l'argent à un revolté, & qu'ils ajouterent que cet argent venoit d'un tribut qu'Athanase avoit imposé sur l'Egypte. [Ce dernier point ne vient que de ce que Theodoret confond deux accusations differentes ; & pour le premier Saint Athanase y est visiblement contraire, si Theodoret pretend que ces soldats parurent seuls dans cette denonciation : & il semble que c'est son sens ;] puisqu'il

puiſqu'il dit qu'on employa ces ſoldats afin que l'accuſation ne fuſt pas ſuſpecte.

n.p.17.a.b.

'Ainſi Mr Valois a eu raiſon de croire qu'au lieu de τῶν στρατιωτῶν, il falloit lire en cet endroit, τῶν αὐτοῦ στασιωτῶν, comme on le trouve dans quelques manuſcrits. [On pourroit croire auſſi que les Meleciens parurent comme accuſateurs,]

Ath.ap.2.p. 778.779.

'puiſque S. Athanaſe le dit fort nettement, [& qu'ils produiſirent les ſoldats comme témoins dans une affaire où des ſoldats devoient naturellement avoir eu part.]

NOTE XI.

Pour la page 22.§ 10.

A qui & par qui eſt adreſſé l'ordre de baſtir une egliſe pour Iſquyras.

Ath.ap.2.p. 802.c.d.

'La lettre de l'Empereur pour faire baſtir une egliſe à Iſquyras, eſtoit adreſſée à Colluthe, Κολλούθῳ, ſelon ce que nous liſons dans le texte de Saint Athanaſe.

p.794.d.

'Mais comme en un autre endroit il y a deux fois καθολικοῦ pour Κολλούθου, il n'eſt guere moins viſible qu'en celui-ci au lieu de Κολλούθῳ, il faut Καθολικῷ, c'eſt à dire *au Treſorier general.*

p.803.a.

'Car S. Athanaſe raporte auſſitoſt aprés l'ordre expedié par Himere le Treſorier general, τοῦ καθολικοῦ, ſur cette lettre de l'Empereur.

t.1.B.p.200.f.

'Auſſi les Benedictins nous aſſurent que tous les manuſcrits ont καθολικῷ. Himere ſe qualifie dans le titre Prefet de la Mareote, & ne marque point à qui il adreſſe ſon ordre: ce qui eſt étrange.

Euſ.n.p.227. 2.d.

'Ainſi il faut dire ἐξάρχῳ, & non ἔξαρχος, & dire avec Mr Valois, que l'ordre eſt adreſſé au Prefet de la Mareote:

Ath.t.1.B.p. 201.b.f.

ou plutoſt au receveur ἐξίκτει, comme les Benedictins nous le marquent ſur l'autorité d'un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy.

Ath.ap.2.p. 803.a.

'Le grec porte qu'Iſquyras avoit obtenu des Auguſtes & des Ceſars la permiſſion de faire baſtir une egliſe.

Euſ.n.p.227. 2.d.

'Mr Valois dit *d'Auguſte & des Ceſars*, [ce qui eſt bien meilleur, n'y ayant jamais eu ni pluſieurs Auguſtes ſous Conſtantin depuis la défaite de Licinius, ni pluſieurs *Ceſars ſous Conſtance.* Ainſi il faut que cette lettre ait eſté obtenue des Euſebiens dés le temps de Conſtantin:]

Ath.ap.2.p. 803.a.

'& en effet Iſquyras ne pretendoit encore alors qu'eſtre Preſtre, [& non Eveſque.]

t.1.B.p.201.b.

'Neanmoins la nouvelle edition ne marque là-deſſus aucune difference des anciennes.

NOTE XII.

Pour la page 24.§ 11.

Qu'Arſene eſtoit Eveſque.

Ath.ap.2.p. 781.d.

'S. Athanaſe donne ſouvent à Arſene la qualité d'Eveſque, & jamais d'autre.

p.758.b. a Bar.347.§86.

'Le Concile de Sardique[a] & les Ariens diſent auſſi qu'Athanaſe eſtoit accuſé d'avoir tué un Eveſque.

332.§ 5.

'Cela ſuffit pour condanner quelques autres hiſtoriens qui le font Preſtre ou Lecteur,

Ruf.l.1.c.17. p.245|Soz.l.2. c.23.p.475.a.

'& par conſequent pour rejetter l'hiſtoire qu'en raporte Rufin, & qu'il a perſuadée à Sozomene, [puiſqu'elle ne peut ſubſiſter avec la qualité d'Eveſque, non plus qu'avec celle de Melecien,]

Ath.ap.2.p. 786.c.

'qu'Arſene reconnoiſt luy meſme.

NOTE XIII.

Pour la page 25.§ 11.

Que Jean l'accuſateur de S. Athanaſe, eſtoit apparemment Jean Arcaph chef des Meleciens.

Soz.l.2.c.23.p. 475.c.

'Jean [le Melecien] qui ſe declaroit denonciateur contre S. Athanaſe dans l'affaire d'Arſene, eſtoit un moine ſelon Sozomene.

Ath.ap.2.p. 784.b.

'Un Preſtre Melecien en luy écrivant, le qualifie ſon cher frere dans l'inſcription,

d.

'& pere dans le corps de la lettre.

Bar.332.§ 2.

'Baronius croit que c'eſt celui meſme qui eſtoit le premier Eveſque des Meleciens, [c'eſt à dire ce]

Soz.l.2.c.21. p. 471.c.

'Jean que Melece avoit établi en ſa place, ſelon Sozomene meſme.

Ath.ap.2.p. 786.a b.

'En effet, S. Athanaſe reconnoiſt aſſez clairement que Jean chef des calomnies des Meleciens, eſtoit auſſi chef de leur ſecte. Il dit qu'il eſtoit entré dans la communion de l'Egliſe & dans la ſienne,

p.

'& Conſtantin uſe des meſmes termes, [qui conviennent beaucoup

mieux à un Evesque lequel est chef de la communion de son Eglise, qu'à un Prestre ou à un moine particulier. C'est pourquoi nous suivons le sentiment de Baronius,]'qui est aussi celui des Benedictins.

vit B.p.19.1. b.

Pour la page 27.§ 12.

NOTE XIV.

Qu'Arsene fut decouvert avant le Concile de Tyr.

Socr.l.1.c.29. p.66.b.c.

'Socrate met la decouverte d'Arsene devant Paul de Tyr, dans le temps mesme du Concile de Tyr, 'en quoy il paroist estre autorisé par Rufin, par Sozomene, '& encore plus clairement par Theodoret.[a] Mais outre la difficulté qu'il y auroit à accorder ce jugement public de Paul, avec ce que l'on dit qui se passa dans le Concile de Tyr, 'S. Athanase met fort clairement cette rencontre avant la lettre qu'il écrivit à Constantin sur Arsene, & lorsqu'on ne songeoit pas seulement encore à assembler le Concile de Tyr.

Ruf.l.1.c.17. p.245 Soz.l.2. c.25.p.481.c. Thdt.l.1.c.2. p.579 d. a Boll.2.may, p.155.§ 64. Ath.ap.2.p. 783 a.b|vit.B. p.19.2.c.

Pour la page 29.§ 14.

NOTE XV.

Qu'Arsene dans sa lettre à S. Athanase ne marque point une réunion generale des Meleciens.

Ath.ap.2 p. 787.a.

'Arsene en demandant la communion de S. Athanase, dit qu'il suivra les regles ou les Canons déja établis, comme les Evesques Ammonien, Tyran, Plusien, & les autres. [Il est assez naturel de croire que ces Evesques estoient les Meleciens réunis à l'Eglise suivant l'ordonnance du Concile de Nicée.]'Neanmoins les trois qu'il nomme ne se trouvent point dans la liste que Melece donna alors de tous les Evesques de sa communion. [Ainsi nous ne voyons pas qu'Arsene ait pu vouloir marquer autre chose, sinon qu'il vouloit estre soumis à S. Athanase comme l'estoient les Evesques Catholiques d'Egypte, entre lesquels les trois qu'il nomme pouvoient estre les plus proches de luy.

p.789.

Il y a neanmoins quelque lieu de douter si on ne pourroit point dire que ces trois Evesques estoient Meleciens, mais ordonnez aprés la réunion de Melece, & le renouvellement du schisme.]'Car Arsene commence sa lettre en disant qu'il veut aussi embrasser la paix & l'union, καὶ ἑνώσεις.'Et il faut remarquer que Constantin fit un grand edit en ce temps là, c'est à dire vers 331 ou 332, pour obliger tous les heretiques & les schismatiques de se réunir à l'Eglise. *V. Constantin § 69.* [Il se pourroit donc bien faire que les Meleciens auroient obeï, au moins en apparence, à cet edit, mesme Arsene & Jean leur chef, quoiqu'aprés les autres.]'Car il est certain que Jean se réunit aussi. p.786.d. Euf.v.Conf.l. 3.c.63.66.p.520 Ath.ap.2.p. 787.c.

[Il peut y avoir quelque difficulté d'accorder cela avec l'histoire. Car la persecution de S. Athanase n'ayant commencé, selon Socrate, qu'aprés la deposition de S. Eustathe, c'est à dire en 331, la réunion d'Arsene ne peut se mettre plustost qu'à la fin de 332; & Eusebe met l'edit contre les heretiques immediatement aprés la deposition de S. Eustathe & les troubles qui la suivirent. Mais on peut remarquer, 1°. Que ces troubles vont jusques à l'election d'Euphrone, fait Evesque d'Antioche sur le refus d'Eusebe de Cesarée, ce qu'on ne peut guere mettre moins d'un an aprés la deposition de S. Eustathe. Ainsi l'edit pourra bien n'avoir esté fait qu'en 332. 2°. Il peut avoir esté fait dés 331, & n'avoir esté executé par les Meleciens qu'en 332 ou 333, surtout par Arsene & Jean qui peuvent y avoir obeï les derniers: & on peut assurer mesme que beaucoup d'autres heretiques n'y obeïrent point dutout. 3°. L'autorité de Socrate qui nous a fait commencer la persecution de S. Athanase en 331, n'est pas si considerable que nous ne soyons tout prests à l'abandonner dés que nous trouverons quelque chose de plus certain.

Mais ce qui fait que nous n'osons point dire qu'il y ait eu en ce temps-ci une réunion generale des Meleciens, c'est que nous ne voyons point que S. Athanase parle jamais d'une chose qui auroit esté si considerable. Il marque les réunions d'Arsene & de Jean comme des faits particuliers, & non comme des suites d'une réunion generale.] Ath.ap.2.p. 787.788. 'Constantin ne dit rien non plus qui la puisse marquer dans la lettre qu'il écrit à Jean sur sa réunion : au contraire il en témoigne une joie qui donne lieu de croire que ce n'estoit point une chose commune, & il n'auroit point sans doute pretendu accorder à tous les heretiques, ni seulement à tous les Meleciens, ce qu'il accorde à Jean pour ce sujet. [S. Athanase auroit dû marquer aussi comment les Meleciens aprés cette réunion seroient encore retournez au schisme : car je ne croy pas que personne ose dire qu'ils fussent dans la communion Catholique au temps du Concile de Tyr.] p.731.b. 'Une des raisons par lesquelles on rejettoit ceux qui accuserent S. Athanase, c'est que c'estoient des Meleciens : & cette raison eust-elle eu quelque force, s'ils n'estoient plus alors Meleciens, mais Catholiques? b. 'Le Concile d'Alexandrie dit que c'estoient des gents indignes de toute croyance, parcequ'ils estoient & avoient esté depuis longtemps des schismatiques & des ennemis de l'Eglise.

[Nous n'osons donc pas nous servir de l'edit de Constantin pour fixer le temps des calomnies formées par les Meleciens contre S. Athanase, quoique nous souhaitassions beaucoup d'y trouver plus d'epoque que nous n'en avons. Et pour le temps de la réunion d'Arsene & de Jean, nous sommes obligez de nous contenter de dire que la suite de S. Athanase nous la doit faire mettre avant le Concile de Tyr. En effet depuis ce Concile jusqu'aprés celui de Sardique, S. Athanase n'a pas esté en un état qui ait beaucoup fait rechercher sa communion par les Meleciens. Cela est indubitable pour Jean, puisque Constantin luy écrivit sur sa réunion avec le Saint ; ce qu'il ne fit pas sans doute aprés le Concile de Tyr :] p.736.a. '& il est marqué expressément qu'il servoit encore les Eusebiens [à Tyr,] en soutenant les mesmes calomnies dont il avoit témoigné se repentir. p.787.b.c. 'Pour Arsene, outre que S. Athanase met sa réunion avant celle de Jean, p.730.d. 'les Evesques du Concile d'Alexandrie disent assez clairement qu'il estoit avec eux dans le temps du Concile de Tyr : [ce que l'on ne peut raisonnablement expliquer, qu'en disant que non seulement il vivoit parmi eux, mais encore qu'il leur estoit uni de communion.]

NOTE XVI.

Pour la page 30. § 14.

Temps de la visite que S. Athanase fit de son patriarcat.

Boll. 14 may, § p.30.c. 'S. Athanase estoit encore dans les commencemens de son episcopat, ἀρχόμενος, lorsqu'il fit la visite de la Thebaïde dont parle la vie de S. Pacome. Ce ne fut que depuis cela, selon la mesme vie, qu'il souffrit pour la foy [les grandes persecutions que luy firent les Ariens.] Il avoit neanmoins déja eu plusieurs attaques à soutenir pour le mesme sujet ; [ce qui se peut fort bien raporter aux calomnies que les Meleciens avoient inventées contre luy, qui l'avoient déja obligé de faire des voyages à la Cour, & qui l'avoient exposé au danger de subir le jugement de Dalmace.] Ath.vit.B.p. 13.1.f. 'C'est ce qui nous fait croire que les Benedictins avancent trop cette visite lorsqu'ils la mettent sur l'an 327. [Il semble donc qu'on ne peut mieux mettre cette visite que durant la treve que luy donnerent ses calomniateurs vers l'année 333, qui estoit la cinquieme, ou au plus la settieme de son episcopat : & ainsi ce n'en estoit que le commencement, eu égard à sa longue

durée de 46 ans. S. Pacome pouvoit estre dés lors assez considerable dans l'Eglise, puisque rien ne nous empesche de mettre sa retraite 20 ans auparavant, dés l'an 313, & que sa mort arrivée dés l'année 349, semble nous y obliger.] 14.may.p.306. dl.may.p.20...c. ʹBollandus ne met cependant cette visite qu'aprés que S. Athanase fut revenu des Gaules en l'an 338, [qui estoit le 16 ou le 18 de son episcopat. Et je ne voy pas comment la vie de S. Pacome supposeroit qu'il n'avoit pas alors encore souffert, puisqu'il avoit déja esté deposé & banni.

La vie de S. Pacome que nous citons ici, est celle que Bollandus nous a donnée en grec, & qui est beaucoup plus particularisée que celle que nous avons dans les Vies des Peres de Rosweide, & dans Surius. Celle-ci ne nous donne aucun caractere pour connoistre ni le temps de la mort de S. Pacome, ni celui de la visité de S. Athanase. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si ceux qui n'avoient point celle de Bollandus, ont cru pouvoir differer cette visite jusques au regne de Valens.]

NOTE XVII.

Pour la page 33.§ 15.

Temps du Concile de Cesarée contre S. Athanase.

Soz l.2.c.25.p.479.c. ʹSozomene dit que S. Athanase differa 30 mois à venir au Concile de Cesarée; [ce qui doit marquer au moins qu'il y eut deux ans & demi entre ce Concile & celui de Tyr, auquel S. Athanase fut obligé de se trouver. Les Eusebiens peuvent s'accorder à cela,] Bar.347.§ 87. ʹlorsqu'ils disent en 347, que le Saint n'ayant pas voulu venir au Concile de Cesarée, on assembla celui de Tyr, *post alterum annum*. [Car cette expression peut marquer assez indifferemment ou un ou deux ans aprés.] Ath.vit.B.p.19.1.c. ʹAussi les Benedictins se fondent là-dessus pour mettre le Concile en 333. [Cependant il paroist que Constantin fit tenir celui de Tyr sur ce que S. Athanase avoit refusé de venir à Cesarée;] Thdrt.l.1.c.27.p.577.d. ʹ& Theodoret le dit positivement :[de sorte qu'il y a peu d'apparence à mettre deux ans & demi entre ces Conciles.] Soz.l.2.c.25.p.482.b. ʹEt en effet les Eusebiens du Concile de Tyr, disent au raport mesme de Sozomene, que Constantin avoit fait assembler celui de Cesarée l'année precedente. Ath.ap.2.p.797.a. ʹLes Evesques d'Egypte disent dans le mesme Concile, qu'on savoit assez pourquoi Eusebe de Cesarée estoit ennemi de S. Athanase depuis un an, ἀπὸ πέρυσιν, [& l'on ne peut douter que cela ne se raporte au Concile de Cesarée dont Eusebe estoit Evesque. Ainsi Baronius a eu sans doute raison de le mettre en 334, celui de Tyr ayant esté certainement tenu en 335.]

NOTE XVIII.

Pour la page 35.§ 16.

Theophile mis apparemment au lieu de Theodore d'Heraclée dans le Concile de Tyr. Macedone qui y assista est l'Evesque de Mopsueste.

Ath.ap.2.p.795.c. ʹLes Evesques d'Egypte dans leur acte adressé au Concile de Tyr, selon les anciennes editions, mettent un Theophile entre les chefs de la faction des Eusebiens. Bar.335.§ 3. ʹBaronius ne le nomme point dans le denombrement qu'il en fait :[Et je ne voy point en effet qu'on en parle jamais dans l'histoire. Il faut assurément lire Theodore,] Ath.ap.2.p.797.c. ʹqu'on trouve dans un autre acte des Evesques d'Egypte fait aussi dans le Concile de Tyr, où il nomme les mesmes Eusebiens, sinon qu'ils ajoutent Placille d'Antioche, & mettent Theodore au lieu de Theophile. t.r.II.p.193.d.t. ʹLes Benedictins ont aussi mis Theodore dans leur edition, & l'ont ainsi trouvée dans un manuscrit de la Bibliotheque du Roy. [On sçait que Theodore de Heraclée fut un des Commissaires envoyez par le Concile de Tyr dans la Mareote.] Philost.l.3.c.4.p.27. ʹPhilostorge parle assez souvent d'un Theophile l'apostre des Ariens; mais il ne fut fait Evesque que sous Constance.

[Macedone qui fut aussi un de ces Commissaires de la Marcote, n'est pas celui de Constantinople qui s'est depuis declaré heresiarque contre le Saint Esprit,] quoique Baronius l'ait cru. Car il est visible que Macedone qui estoit au Concile de Tyr, y estoit comme Evesque, [au lieu que l'heresiarque ne l'a esté qu'en 342.] Blondel & les Benedictins l'entendent sans difficulté de Macedone Evesque de Mopsueste, qui se trouve dans les souscriptions du Concile de Nicée,[a] & dans celles du Concile d'Antioche en 341.

Bar.340.§16. Ath.ap.2.p.790.d.&c. Blond.prim.p.48.|Ath.vit.B.p.21.1.c. Conc B.t.1.p.348.2.c. a p.503.

NOTE XIX.

Pour la page 41.§19.

Sur l'apostasie d'Eusebe de Cesarée.

Eus.pr.p.20.b.c.

M[r] Valois pour justifier Eusebe de Cesarée sur l'apostasie dont S. Potamon l'a accusé, dit que s'il en eust esté coupable, il n'auroit pas esté elevé à l'episcopat, & que le peuple d'Antioche ne l'auroit pas demandé pour Evesque. [Ce raisonnement est tres juste, si son apostasie avoit esté publique, mais elle peut avoir esté secrette & peu connue des Chrétiens. Les persecuteurs ne demandoient pas toujours à faire eclater la honte de ceux qui abandonnoient la foy. Dans la persecution de Dece ils donnoient des attestations à ceux mesmes qui declaroient ne pouvoir pas renoncer. Ils ont pu se contenter aussi de quelque declaration, ou de quelque promesse d'Eusebe en faveur de l'idolatrie, & l'avoir laissé aller sur cela, soit de la prison, soit des minieres où l'on envoyoit alors la pluspart des Chrétiens, & Eusebe a pu se cacher ensuite jusqu'au temps qu'on delivra les Confesseurs.

Que si l'on demande pourquoi Saint Potamon a attendu si longtemps à reprocher cette faute à Eusebe, ce n'est pas à nous à rendre raison de ces sortes de choses. Saint Potamon n'a peut-estre point sceu ce qu'Eusebe estoit devenu, qu'aprés qu'il eut esté fait Evesque de Cesarée; & on ne s'engage pas aisément à entreprendre de faire deposer un Evesque. Quoy qu'il en soit, il est certain non seulement par Saint Epiphane,] mais encore par le Concile d'Alexandrie en 339, qu'il a esté accusé par des Confesseurs d'avoir sacrifié: [& il s'en est tres mal défendu s'il ne l'a fait que par des injures, au lieu d'éclaircir un fait si important à sa reputation. Le silence qu'il garde dans son histoire au sujet de sa prison, dont il devoit naturellement parler en faisant l'histoire de celle de S. Pamphile, est assurément une grande presomption qu'il n'en estoit pas sorti comme il devoit, & avec l'honneur d'une confession glorieuse. Les fautes qu'il a commises depuis & dans ses écrits & dans sa conduite, donnent sujet de croire qu'il avoit attiré sur luy la colere de Dieu par quelque faute considerable.]

Ath.ap.2.p.728.c.

NOTE XX.

Pour la page 42.§19.

Sur ce que dit Sozomene de Maxime de Jerusalem.

Soz.l.2.c.25.p.482.d|Ath.vit.B.p.25.2.b.c.

Sozomene met seulement aprés la condannation de S. Athanase, que S. Paphnuce fit sortir du Concile de Tyr S. Maxime de Jerusalem; [ce qui est peu probable, puisque Saint Maxime ne pouvoit plus ignorer alors la cabale formée contre Saint Athanase,] dont Rufin dit que Saint Paphnuce l'instruisit en mesme temps: [outre qu'il y a bien de l'apparence qu'aprés la retraite de Saint Athanase, les Evesques d'Egypte ne prirent plus de part à ce qui se faisoit dans le Concile. Pour ce que ajoute Rufin, que S. Maxime demeura toujours dans la communion de Saint Athanase, ce qui n'est pas sans difficulté, nous en avons parlé sur les Ariens § 17] *note 15*.

Ruf.l.1.c.17.p.245.

Pour la page 42.§ 20.

NOTE XXI.

Que S. Athanase recusa les Eusebiens dès son entrée dans le Concile de Tyr.

Socr.l.1.c.31. p.67.c. 'Socrate dit que S. Athanase ne recusa les Eusebiens que sur l'affaire d'Isquyras, aprés qu'on eut terminé celle de Arsene. Ath.ap.2.p. 795.c. 'Mais les Evesques d'Egypte assurent qu'il l'avoit fait dès le commencement :[& c'estoit naturellement la premiere chose qu'il devoit faire dès qu'il parut dans le Concile, quand ce n'eust esté que pour rendre raison de ce qu'il avoit refusé d'abord d'y venir.] p.728.c. 'Le Concile d'Alexandrie en l'an 339, s'étonne aussi de ce que les Eusebiens avoient osé se trouver au Concile aprés les reproches qu'on avoit faits contre eux.

Pour la page 43.§ 20.

NOTE XXII.

Sur l'ordre de ce qui se traita dans le Concile de Tyr.

[Il est plus aisé de savoir ce qui se passa dans le Concile de Tyr, que de savoir l'ordre de ce qui s'y fit, les auteurs ne s'accordant point entre eux. La plus grande difficulté est de savoir laquelle des deux accusations fut examinée la premiere, celle du meurtre d'Arsene, ou celle d'Isquyras & du calice rompu par Macaire. Il est indubitable, selon Rufin & Theodoret, que Saint Athanase se retira aussitost aprés qu'il eut fait paroistre Arsene ; & qu'ainsi cette accusation suivit celle d'Isquyras contre Macaire, & par consequent la deputation de Theognis & des autres dans la Mareote.] Socr.l.1.c.30. p.67. 'Socrate au contraire dit que cette derniere accusation suivit celle d'Arsene, c.31.p.68.a. '& que S. Athanase se retira sur ce que l'on ne luy rendoit aucune justice sur les plaintes qu'il faisoit de la deputation de Theognis. Ath.ap.2.p. 789.d. 'S. Athanase le favorise beaucoup ; car il témoigne assez clairement que les Eusebiens n'envoyerent à la Mareote qu'aprés qu'ils eurent esté confondus sur le fait d'Arsene :[& aprés avoir raporté les protestations & les efforts que les Evesques d'Egypte avoient fait pour empescher la deputation,] 'il dit que p.799.c. ensuite de cela, voyant que les Eusebiens ne suivoient point d'autre regle que leur volonté, il se separa d'eux comme d'une assemblée de prevaricateurs & d'impies.[Il semble en effet assez difficile de croire que les Evesques d'Egypte, ni par consequent S. Athanase, aient encore voulu paroistre dans le Concile aprés en avoir appellé à l'Empereur,] 'comme on sçait p.798.a.b. qu'ils firent sur la deputation de Theognis.

[D'autre part, outre l'autorité de Rufin & de Theodoret, si S. Athanase a quitté Tyr en mesme temps que Theognis & les autres furent deputez pour aller informer dans la Mareote, qu'aura fait le Concile durant tout le temps de leur voyage, qui ce semble ne peut guere avoir duré moins d'un mois ? Les Evesques ne demeuroient point si longtemps assemblez sans avoir rien qui les occupast. Lorsqu'ils furent allez de Tyr à Jerusalem, ils y receurent les Ariens à la communion, & condannerent Marcel d'Ancyre. Pourquoi ne l'avoient-ils pas fait dès Tyr, où ils en avoient eu le loisir, & ils n'avoient pas non plus manqué de volonté ? On voit bien qu'ils ne vouloient recevoir les Ariens membres de l'Eglise d'Alexandrie, que aprés avoir deposé l'Evesque.] 'Mais Socr.l.1.c.32. p.68.b. Socrate assure que dès que S. Athanase se fut retiré, on le condanna comme ayant fait defaut, & abandonné sa cause.[Outre cela, les Evesques aprés avoir demeuré environ un mois à Tyr depuis que le Saint se fut retiré pour porter ses plaintes à Constantin, allerent faire la dedicace de l'eglise de Jerusalem, receurent les

Ariens, condannerent Marcel, ce qui ſemble ne demander encore guere moins d'un mois : & ce fut aprés tout cela qu'ils receurent les lettres de Conſtantin ſur les plaintes de Saint Athanaſe. Falloit-il deux mois de temps pour aller de Tyr à Conſtantinoble, & de Conſtantinople à Jeruſalem ?

Nous ne voyons pas bien que répondre à ces difficultez ; mais celles de l'autre coſté ne nous paroiſſent pas moins grandes ; & ainſi tout conſideré, nous avons cru qu'il valoit mieux s'arreſter à ce qui paroiſt le plus appuyé ſur S. Athanaſe, dont l'autorité eſt incomparablement plus conſiderable que Rufin & Theodoret, & mettre l'accuſation d'Iſquyras la derniere de celles qui furent traitées à Tyr.] Ath.v.3.p.24.1.b. 'Les Benedictins croient que pour accorder tous les auteurs, on peut dire qu'on examina d'abord l'accuſation d'Iſquyras ; que n'y ayant pas de preuve, on paſſa à celle du meurtre d'Arſene ; que celle-ci ayant eſté détruite par la preſence de ce pretendu mort, on reprit celle du calice rompu, & qu'on deputa alors à la Mareote pour taſcher d'en avoir des preuves.

[Peuteſtre que les Eveſques crurent devoir attendre à aller à Jeruſalem, que l'Empereur leur fiſt mander que tout y eſtoit preſt pour la dedicace. Ils peuvent bien n'avoir oſé recevoir les Ariens, & agir comme ſi Alexandrie n'euſt point eu d'Eveſque, qu'aprés avoir depoſé S. Athanaſe par un jugement definitif. Il peut auſſi y avoir eu quelque raiſon de differer l'affaire de Marcel d'Ancyre. Pour les deux mois dont nous avons parlé, il n'eſt peuteſtre pas neceſſaire d'en mettre tout à fait autant, outre que S. Athanaſe paroiſt avoir pris la route de la mer qui n'a point de regle ; & il n'obtint pas ſans peine de Conſtantin qu'il mandaſt ſes adverſaires.]

NOTE XXIII.

Pour la page 45.§ 21.

Sur le renouvellement de l'hiſtoire d'Arſene dans le Concile de Tyr.

[Les hiſtoriens ſuppoſent qu'Arſene avoit eſté dans l'union & dans l'intrigue des Euſebiens juſqu'au Concile de Tyr. Nous avons marqué dans la note 13, les raiſons qui nous obligent de dire qu'il s'eſtoit reconcilié dés auparavant avec S. Athanaſe : & il n'y a aucune apparence à dire que nonobſtant cette reconciliation, il eſtoit rentré dans le parti de ſes ennemis. Car perſonne ne dit qu'aprés eſtre entré dans la communion de S. Athanaſe, il en ſoit jamais ſorti pour ſe réunir aux Meleciens, ni qu'il les ait quittez de nouveau pour rentrer une ſeconde fois dans l'Egliſe,] 'où il eſt certain qu'il eſtoit en 339 & 341.[a] Et meſme ces paroles, ζῶντα καὶ μετὰ τὴν κρίσιν τοῦ βασιλέως, καὶ ὅτε συνήεσαν, καὶ ἄχρι νῦν σὺν ἡμῖν ὄντα, marquent aſſez clairement qu'il eſtoit uni avec Saint Athanaſe dans le temps meſme de ce Concile. Ath.ap.2.p.729.a.b,746.b. [a] p.730.d.

[Ce qui brouille beaucoup cette hiſtoire, c'eſt que nous ne voyons pas qu'aucun des anciens hiſtoriens ait reconnu qu'il avoit eſté trouvé des devant le Concile de Tyr ; & c'eſt peuteſtre parcequ'on n'a pas pu concevoir que ſi cela euſt eſté, les Ariens euſſent jamais eu l'impudence d'accuſer Saint Athanaſe de ſa mort. C'eſt ce qui nous oblige à rejetter une partie de leur narration, pour retenir ſeulement ce qui ſe peut accorder avec S. Athanaſe.]

NOTE XXIV.

Pour la page 47.§ 21.

Fable debitée par les Ariens pour excuſer leur fourberie du meurtre d'Arſene.

[Sozomene dit que les ennemis de S. Athanaſe pour couvrir un peu leur honte, changerent de langage quand ils virent devant eux Arſene qu'ils

l'accusoient d'avoir tué ; & qu'estant contraints d'avouer qu'Arsene vivoit,] Soz.l.2.c.25.p.481 b.c. 'ils dirent qu'ils avoient eu raison de le croire mort, parcequ'un Evesque du parti d'Athanase nommé Plusien, avoit esté par son ordre mettre le feu à la maison d'Arsene, l'avoit attaché luy mesme à une colonne, l'avoit fouetté à coups d'escourgées, & l'avoit enfermé dans une petite chambre : mais qu'Arsene s'estant sauvé par une fenestre[sans qu'on le sceust,]& s'estant si bien caché qu'on ne l'avoit jamais pu trouver, quesque soin qu'on eust longtemps pris de le chercher, ils avoient eu raison de croire qu'on l'avoit tué ; & que comme c'estoit un homme considerable & un Confesseur, les Evesques de son parti n'avoient pu moins faire dans l'affectation qu'ils avoient pour luy, que de porter leurs plaintes aux magistrats.

Boll.2.may,p.157.c. 'Cette fable que les Arriens publioient sans doute du temps de Sozomene, estoit d'autant moins recevable, que Plusien mesme qu'ils avoient choisi pour maltraiter Arsene, est un de ceux' Ath.ap.2.p.787.a. qu'Arsene nomme pour modeles de la soumission qu'il veut rendre à Saint Athanase.[Mais il n'y a point d'apparence qu'elle ait esté produite dans le Concile de Tyr,] P.730.d. 'puisque Saint Athanase y fut declaré par sentence ὡσεὶ ζῶντο, coupable du meurtre d'Arsene ;' Bar.347.§ 86. & les Ariens dans leur faux Concile de Sardique, disent absolument que ce Saint a esté accusé [non d'avoir fait fouetter, mais]d'avoir tué un Evesque :[Ce que nous raportons dans le texte tiré de Rufin & de Theodoret, est plus conforme à l'esprit de des Ariens.]

NOTE XXV.

Pour la page 47.§ 21.

Que S. Athanase plutost que Jean Arcaph se retira aprés la manifestation d'Arsene.

Socr.l.1.c.30.p.67.b. 'Socrate écrit que dans la confusion & le bruit qui se fit à la vue d'Arsene, Jean Acab[ou plutost Arcaph,]accusateur de Saint Athanase, sortit de l'assemblée sans qu'on s'en apperceust, & s'enfuit.[Mais il estoit trop bien appuyé pour estre reduit à la fuite. Au moins la suite donne lieu de croire que s'il s'enfuit alors, il revint bientost aprés. Sozomene ne parle pas du trouble arrivé en ce jour là ;]'mais il dit Soz.l.2.c.25.481.c. qu'aprés diverses seances du Concile, l'assemblée se trouva une fois pleine de confusion & de tumulte ; que les accusateurs du Saint & le peuple mesme, demandoient avec de grands cris qu'on l'exterminast ;'& qu'alors ceux d. qui estoient établis pour maintenir l'ordre dans le Concile, craignant que ces furieux ne le tuassent à l'heure mesme, le firent sortir secrettement de l'assemblée ; & que le Saint voyant qu'il n'estoit pas en sureté à Tyr, s'enfuit à Constantinople.[Le recit de Sozomene approche au moins plus pres de la verité,]'puisque la retraite de S. Ath.ap 2.p.789.p.799.c. Athanase paroist avoir esté l'effet de l'accusation d'Isquyras.[Ainsi Archelaüs peut avoir arraché S.Athanase des mains de ses ennemis, que la confusion de voir Arsene vivant avoit mis en fureur ; mais il ne l'envoya pas alors à Constantinople.]

NOTE XXVI.

Pour la pag 52.§ 24.

Sur l'eloge que S. Gregoire de Nazianze fait de Philagre Prefet d'Egypte.

[Aprés la maniere dont S. Athanase parle de Philagre Prefet d'Egypte, ou plutost aprés les violences qu'il a faites contre l'Eglise, & contre l'ordre de la justice en 335 & 341, il y a assurément lieu d'estre surpris de voir que] 'Saint Gregoire de Nazianze parle de Naz.or.21.p.390.391. cet apostat avec des marques d'honneur & d'estime. Il dit qu'il estoit extremement aimé, que la ville[d'Alexandrie]deputa à Constance pour demander

mander qu'il le fist une seconde fois Prefet d'Egypte, & qu'elle le receut avec des honneurs proportionnez à l'amour extreme qu'on avoit pour luy, & avec une affluence de peuple si extraordinaire, qu'on n'en eust pas fait autant à Constance mesme, & qu'on ne trouvoit rien à comparer à cette entrée que celle que l'on avoit faite auparavant à Saint Athanase.[Philagre pouvoit avoir quelques bonnes qualitez, selon le jugement des hommes : mais assurément Saint Gregoire n'en eust point parlé comme il fait, s'il l'eust connu pour un apostat & pour un protecteur aussi cruel qu'aveugle de l'Arianisme.

L'ordre des temps nous oblige à distinguer ce Philagre Prefet d'Egypte Cod.Th.t.6. des l'an 335,]'de celui qu'on marque avoir esté Comte d'Orient en l'an 382, sous Theodose. Aussi on trouve que ce Naz or.21.p.390.c|Ath.orth p.495.b. dernier estoit de la petite Armenie,'& l'autre estoit de Cappadoce.

Pour la page 17.§ 27.

NOTE XXVII.

Que Saint Athanase se retira de Tyr avant le retour des Commissaires de la Mareote.

Epi.68.c.8.p.725.d. 'S. Epiphane semble dire que Saint Athanase ne se retira de Tyr qu'aprés le retour des Commissaires de la Mareote, & avant qu'on luy representast les fourberies qu'ils avoient inventées :[cela est fort difficile à croire ; & Hil.fr.1.p.12. c'eust esté trahir sa cause.]'Les Eusebiens publierent qu'il avoit esté con- Thdrt.l.2.c.13.p.607.d. danné luy present ,'& le persuaderent à Constance qui l'objecta à Libere ; mais ce Pape luy dit positivement que cela estoit tout à fait faux.[Ainsi il n'y Socr.l.1.c.32.p.68.b. a pas de difficulté à dire]'qu'il se retira avant le retour des Commissaires, comme on le voit dans Socrate. [& apparemment mesme fort peu aprés l'appel qu'il avoit interjetté à Constantin.]

Pour la page 58 § 27.

NOTE XXVIII.

Que Saint Athanase n'alla pas de Tyr en Egypte, mais droit à Constantinople.

[Tout le monde demeure d'accord que Saint Athanase au sortir de Tyr s'en alla à Constantinople. Il faudra neanmoins dire qu'il a fait auparavant un tour en Egypte, si nous recevons comme ancien & veritable un titre] Ath.ap.2.p.759.c. 'qui se trouve dans sa seconde apologie en ces termes : Comment le Pape Athanase Evesque d'Alexandrie s'en alla de Tyr en Egypte.[Ces termes mesmes montrent que ce titre n'est pas de S. Athanase, & ce qui est encore certain, c'est que dans le texte du Saint qui suit, il n'y a pas un mot de l'Egypte. Ainsi c'est sans doute une fausse note de quelqu'un, qui voyant que le Saint dit qu'il s'en alla de Tyr, sans marquer où, a cru qu'il s'en estoit retourné en Egypte.]

Boll.2.may,p.201.a. 'Bollandus qui croit qu'il vint effectivement de Tyr en Egypte, n'allegue pas neanmoins cet endroit, mais il pretend le prouver par l'acte des Ecclesiastiques d'Alexandrie adressé aux Ath.ap.2.p.791.a. Commissaires de la Mareote,'où ils se plaignent, dit-il, *quòd nec Macarius ab eis esset adductus, nec Episcopus suus Athanasius ad judicium receptus*. Il croit donc sur ces paroles, que S. Athanase vint, aprés les Commissaires, de Tyr à la Mareote, & que voyant qu'ils ne vouloient point qu'il fust present à leur information, il s'en alla à Constantinople.[Mais Bollandus eust bien fait de corriger cet endroit sur le grec, Boll.2.may,p.180.§3. 'comme il dit qu'il l'a fait en plusieurs autres : car le grec porte, *Puisqu'Athanase n'est point entré avec vous*, εἰσῆλθεν, c'est à dire *n'est pas venu*. Ainsi cet endroit mesme est une preuve que Saint Athanase n'estoit point alors en Egypte ; & jamais personne ne se plaint que les Commissaires ne l'aient pas voulu

souffrir à leur information. Il pouvoit au plus y estre sans se decouvrir : mais cela a peu d'apparence & nul fondement.]

Pour la page 58.§27.

NOTE XXIX.

Comment le Pape Jule a pu dire que Saint Athanase ne fut pas condanné à Tyr.

[Il y a quelque lieu d'estre surpris Ath.ap.2.p.742.d. de ce que dit le Pape Jule,]'que Saint Athanase n'a point esté condanné à Tyr, μη καταγνωσθεις.[Comme c'est une chose incontestable qu'il a esté condanné à Tyr, & que Jule le suppose p.741. toujours dans sa lettre,]'quoiqu'il ne veuille pas donner à cette condanna- 6.,B.p.741.s. tion le titre de jugement,'il faut apparemment expliquer le mot de καταγνωσθεις pour *convaincu ou condanné dans les formes*,[quoique ce sens soit ap.2.p.748.c.d. moins dans l'usage:]'& Jule s'en sert encore en un autre endroit, où l'on voit qu'il ne signifie pas une simple condannation, mais celle qui est faite Bar.335.§58. dans les formes de l'Eglise.'Baronius croit qu'il dit que S. Athanase ne fut pas condanné à Tyr, parcequ'il ne le fut pas par la plus grande & par la plus saine partie des Evesques.[Nous demeurons volontiers d'accord qu'il ne le fut pas par la plus saine; mais nous ne voyons pas moyen de soutenir qu'il ne le fust pas par la plus grande & la plus nombreuse.]

Pour la page 58.§27.

NOTE XXX.

Qu'Arsene ne fut point receu comme Evesque dans le Concile de Tyr.

Socr.l.1.c.32.p.68.b.c. 'Socrate dit qu'Arsene mesme fut receu dans le Concile de Tyr comme Evesque d'Hypsele, & qu'il signa en cette qualité la condannation de Saint Athanase.[Mais outre que par là les Eusebiens se fussent condannez eux mesmes trop visiblement, & que Saint Athanase, ni le Concile d'Alexandrie ne leur reprochent point une si étrange absurdité, nous croyons qu'il est bien plus probable qu'Arsene ne s'est jamais separé de la communion & de l'interest de S. Athanase, depuis qu'il s'y fut une fois attaché.]

Pour la page 62.§28.

NOTE XXXI.

Faute de Socrate sur Adamance, Anubion &c. Evesques d'Egypte.

'Socrate, & Baronius ensuite, disent Socr.l.1.c.35.p.71.b|Bar.335.§9.10. que les Eusebiens produisirent devant Constantin pour témoins de leur calomnie contre S. Athanase, les Evesques Adamance, Anubion, Arbethion, & Pierre.[Cela n'est fondé que sur l'ambiguité des paroles'de la seconde Ath.ap.2.p.805.b|a p.729.d. apologie de S. Athanase,][a] qu'il faut expliquer par celles du Concile d'Alexandrie,'où l'on voit tres nettement vit.B.p.27.a.b. que ces Evesques sont citez comme témoins de ce qui se passa alors dans la chambre de Constantin.

Pour la page 65.§29.

NOTE XXXII.

Quand & comment les Evesques d'Egypte ont écrit au Pape Jule de rendre la communion à S. Athanase.

'Ce que dit S. Hilaire, que les Eves- Hil.fr.1.p.8. ques d'Egypte écrivirent à Jule pour le prier de rendre la communion à S. Athanase banni, semble se devoir rapporter au temps qu'il estoit banni dans les Gaules; & il est assez peu probable que depuis qu'il fut revenu des Gaules à Alexandrie en 338, Jule soit demeuré separé de sa communion. Mais quoique le mot de *banni* favorise beaucoup ce sens, il est neanmoins fort difficile de l'accorder avec ce que les Evesques d'Egypte disent eux mesmes,]'qu'ils Ath ap.2.p.742 b. n'avoient rien fait pour défendre l'innocence de S. Athanase durant son bannissement;'& c'est sans doute ce qui a Blon.p.tim.p.80. porté Blondel à entendre l'endroit de S. Hilaire du Concile d'Alexandrie, tenu, comme nous verrons, en 339.[En

ce sens il faut avouer que le mot de *banni* est une faute dans S. Hilaire, & que rendre la communion n'est pas seulement communiquer de nouveau avec un Evesque, mais le declarer hautement estre dans la communion de l'Eglise. Le Concile d'Alexandrie en 339, ne parle pas directement de cela; mais c'estoit le faire que de justifier comme il fait S. Athanase, & prouver pleinement son innocence contre les calomnies de ceux qui l'avoient deposé. Il n'y a pas en effet d'apparence que le Pape Jule ni les autres Evesques Catholiques, se fussent jamais separez actuellement de sa communion, quoiqu'ils aient pu en suspendre les actes; & ils avoient peutestre assez peu d'occasion d'en faire.]

Pour la page 65.§30.

NOTE XXXIII.

En quel temps S. Maximin Evesque de Treves y receut honorablement S. Athanase.

[On ne peut guere douter que lorsque S. Athanase vint à Treves, Saint Maximin n'en fust Evesque, puisque sa vie & tous les monumens qui en parlent, le font succeder immediatement à S. Agrece, qui assista au Concile d'Arles en l'an 314.] 'Sa vie porte qu'il fut fait Evesque en la 24e année de Constantin; [& si cette piece a quelque autorité, ce fut au plustard au commencement de l'an 333. *V. son titre note 2.* On peut encore moins douter que s'il estoit alors Evesque, il n'ait receu S. Athanase d'une maniere digne du zele qu'il a toujours fait paroistre pour les défenseurs de la vraie foy: S. Jerome le dit effectivement; mais il le met sur l'an 343, lors, dit-il, que Constance cherchoit S. Athanase & vouloit luy oster la vie. Neanmoins l'histoire de ce Saint ne permet guere de dire qu'il soit venu à Treves en l'an 343, ni qu'il y ait jamais fait aucun sejour considerable que durant son bannissement. C'est donc sans doute à ce temps là qu'il faut raporter la reception honorable que luy fit S. Maximin selon S. Jerome;] '& c'est aussi ce qu'ont cru Baronius, Bollandus, Browerus, & plusieurs autres.

(Boll. 29. may, p. 23. a.)

(Bar. 336. § 21| Boll. 29. may, p. 20. f| Brow. t. 1. p. 226. § 36| Ath vit. B. p. 29. § 1. d.)

Pour la page 67. § 30.

NOTE XXXIV.

Sur le symbole attribué à S. Athanase, & dont on ne sçait point l'auteur.

'Baronius pretend que S. Athanase pour estre receu par le Pape & par les Evesques en l'an 341 dans le Concile de Rome, fut obligé de faire publiquement profession de sa foy, & qu'il composa pour cela le symbole qui porte encore aujourd'hui son nom. [Vossius a fait un traité sur ce sujet, où il montre que l'Eglise evitoit en ce temps là de faire de nouveaux symboles;] '& S. Athanase surtout, luy qui s'attachoit si fort au symbole de Nicée, & qui se plaint partout des variations des Ariens qui s'en écartoient. Il n'avoit pas mesme d'occasion qui l'obligeast à faire de declaration particuliere de sa doctrine, 'quisqu'on ne demande ces professions de foy qu'à ceux qui ont donné lieu de les soupçonner par des paroles qui ont troublé les Fideles; [au lieu que S. Athanase n'estoit accusé que sur des crimes personnels, & non sur la foy.] 'Et en effet, le Pape Jule qui remarque que Marcel d'Ancyre fut obligé de faire une declaration de sa foy, [ne le dit point dutout de S. Athanase.] 'Quand il auroit cru en devoir faire une, il n'y auroit point sans doute omis le mot de Consubstantiel.

(Bar. 340. § 11. | Ante. sym. p. 10. | Epi. 72. c. 1. 4. p. | Ath. ap. 2. p. 750. b. c. | Ante. p. 11.)

'Vossius ajoute que ce symbole ne se trouve presque dans aucun manuscrit de S. Athanase. ('Il y en a neanmoins de fort anciens qui le luy attribuent,) & que ce Saint n'en parle jamais dans aucun des ouvrages qu'il a faits pour sa défense. 'Ni S. Cyrille, Theodoret, &

(Vossius. | Ath. t. 2. 3. p. 721. | Ante. p. 11.)

les autres Grecs, ni S. Celestin, Cassien, S. Leon, & les autres Latins, ne l'ont jamais allegué soit contre Nestorius, soit contre Eutyche. p.89. ʹQuoique le symbole exprime assurément sa foy, on trouve neanmoins que ce ne sont point ses expressions & ses tours. Il ne faisoit point difficulté de dire que le Fils est moindre que le Pere selon sa divinité mesme, parcequ'il la reçoit de luy. Leo,n.p.732 § 11. ʹOn pourroit alleguer encore qu'il n'est pas moins formel contre Nestorius & Eutyche, que contre Arius; & ainsi il ne paroist pas écrit du temps de Saint Athanase.]

Voss. ʹVossius fait fort sur ce qu'il paroist écrit originairement en latin, au lieu que Saint Athanase estoit Grec. [Il est neanmoins difficile de croire qu'en quatre ans qu'il avoit demeuré à Treves & à Rome il n'eust pas appris le latin.] Ante.p.79. ʹMais il n'est pas moins difficile de se persuader qu'il eust pu écrire d'un latin aussi naturel qu'est celui-ci. [Que si quelqu'un vouloit dire que le grec que nous en avons aujourd'hui dans S. Athanase, vient originairement de luy, on pourroit luy objecter] Ath.t.2.p.32.a.c. ʹque le mot d'hypostase qui s'y lit pour *la personne*, [n'estoit pas propre pour satisfaire les Latins qui prenoient ce mot pour substance; & ne convenoit pas à S. Athanase,] ad Af.p.934.d. ʹqui l'entendoit aussi dans le mesme sens.

Voss. ʹVossius dit encore qu'aucun auteur n'a allegué ce symbole jusques à Abbon de Fleuri qui vivoit au dixieme siecle, lequel semble le citer, quoiqu'il y ait encore de la difficulté dans son témoignage que depuis ce temps là mesme on ne s'en est jamais servi contre les Grecs dans la dispute touchant le Saint Esprit où il est formel, jusques au temps de Gregoire IX; que quelques uns de ceux qui en ont parlé les premiers luy ont donné le nom d'Athanase. Ante.p.19|Ath.t.2.B.p.720. ʹMais il est assurément bien plus ancien qu'Abbon. Car il se trouve cité tres clairement dans le IX. siecle par Hincmar, dans les instructions qu'il donne à ses Prestres, & en plusieurs autres endroits, par Ahiton Evesque de Basle, & mesme contre les Grecs par Ratramne moine de Corbie, & par Enée Evesque de Paris, qui tous le citent sous le nom de S. Athanase. ʹLes Ante.p.19.20. plus habiles de ce temps raportent mesme au temps de S. Leger & à l'an 670 ou environ, le Canon du Concile d'Autun ʹqui ordonne à tous les Ecclesiastiques de savoir par cœur le Conc.t.6.p.546.c.d. symbole que les Apostres ont laissé à l'Eglise, & la foy de S. Athanase, sous peine d'estre condannez par leurs Evesques; ʹce qui marque assez que Leo,n.p.731.§ 4. c'estoit une piece déja ancienne & autorisée dans l'Eglise. ʹAussi on croit § 5|Ante.p.20.21. que le IV. & le VI. Concile de Tolede en 633, & en 638, & la vie de S. Amat vers le mesme temps, en ont emprunté diverses expressions. ʹOn le lit en effet Ante.p.21-24. ou tout entier ou en partie dans trois manuscrits qu'on pretend estre écrits sur la fin du VI. siecle. Il est intitulé dans l'un *Fides Catholica*, & est sans inscription dans les deux autres, dont l'un qui n'en contient que la fin, porte qu'il a esté copié sur un autre manuscrit trouvé à Treves, & dechiré en partie. ʹOn trouve mesme ce symbole p.16. cité dans S. Augustin sur le pseaume 120, & sous le nom de S. Athanase. Mais les Docteurs de Louvain & les Benedictins soutiennent que c'est une addition faite au texte, qui ne se lit dans aucun ancien manuscrit.

ʹAussi quoique ce symbole soit tres Leo,n.p.730.b. ancien, les raisons que nous avons dites suffisent pour montrer qu'il n'est point de S. Athanase, & presque toutes les personnes habiles en conviennent aujourd'hui. ʹLe A. Quesnel croit p.729-734|Ath.t.2.B.p.722.723|Oudin,p.33. qu'il peut avoir esté composé sous son nom à la fin du V. siecle par Vigile de Tapse: & on peut voir sur cela la dissertation qu'il en a faite, ʹapprouvée Ante.p.32.

Boll.2.mai 7.p. 757-760. a Ante.p.31. par beaucoup de personnes habiles,/& que Bollandus a adoptée.[a] D'autres avoient déja eu la mesme pensée; que le Pere Chifflet devoit naturellement suivre & appuyer en donnant les œuvres de Vigile. Il ne le fait pas neanmoins:/& le P. Labbe rejette mesme ce sentiment, quoiqu'il n'en rende point de raison particuliere. Lab.scri.t.2.p. 477.

Ante.sym.p. 31. /Mais Mr Antelmi qui a fait un ouvrage considerable sur ce sujet pretend ruiner tous les fondemens sur lesquels le P. Quesnel appuie sa conjecture./Ces fondemens sont, 1°. Que le symbole a esté fait à peu pres dans le temps de Vigile, aprés Saint Leon, puisqu'il ne le cite point contre les Eutychiens, & assez longtemps avant le Concile d'Autun. 2°./Que le symbole a toujours porté le nom de Saint Athanase: & il est certain que Vigile avoit accoutumé d'attribuer ses ouvrages aux anciens Peres, mais surtout à S. Athanase. 3°./Que le symbole a beaucoup de raport avec l'écrit de Vigile contre Marivade ou Varimade. Leo,n.p.730. 731. p.731-733. p.734.

Ante.p.35-40. /Mr Antelmi soutient donc que le traité contre Marivade n'est point apparemment de Vigile;/que le symbole a d'abord paru sans nom d'auteur, comme on le trouve dans deux manuscrits d'onze-cents ans;/& que S. Leon n'a dû citer contre les Eutychiens que des écrits celebres, capables de faire autorité, & non point une piece dont l'auteur estoit ou inconnu ou trop peu autorisé pour estre objecté aux heretiques. p.19.23.26.40. 41. p.28.29.

p.27.30. /Il revient donc à l'ancien sentiment, que ce symbole a esté fait dans les Gaules, puisque c'est là particulierement qu'il a esté celebre;/& que le plus ancien monument que l'on en ait, est copié sur un manuscrit trouvé à Treves. /Il croit que ce manuscrit de Treves doit avoir esté écrit des l'année 450 ou environ; & ainsi avant Vigile de Tapse./Et comme Vincent de Lerins dans son Memoire témoigne avoir quelque pensée de faire un écrit sur la foy, il pretend que cet écrit est le symbole mesme dont nous parlons./Il ajoute à cela diverses raisons, dont celles qui nous paroissent les meilleures sont que Vincent pouvoit aisément avoir commerce à Treves, puisqu'il estoit de cette ville ou des environs, qu'il luy estoit ordinaire de se cacher dans ses ouvrages, & qu'on trouve dans son Memoire diverses choses qui ont raport au symbole. p.25. p.26. p.67. p.42.45.

[Mais pour ce qui est de ces raports, il vaut mieux s'en tenir]/à la remarque judicieuse du P. Quesnel, que cet écrit est trop court pour en chercher l'auteur par le style, & par le raport qu'il peut avoir avec d'autres ouvrages.[Il ne fait qu'expliquer avec simplicité la foy de l'Eglise: & il est bien difficile que ceux qui l'ont voulu expliquer aussi, ne soient quelquefois tombez dans les mesmes expressions. Leo,n.p.734.§ 1.

/Vincent s'est caché dans son Memoire, mais sous le faux nom de Peregrin: mais Mr Antelmi veut que le symbole ait d'abord paru sans nom. Que s'il se trompe en cela, la conjecture du P. Quesnel pourra bien se trouver la mieux fondée. Au moins le nom de Peregrin qu'a pris Vincent de Lerins dans un ouvrage, ne nous donne point sujet de croire qu'il ait voulu prendre dans un autre celui de Saint Athanase. Car il y a bien de la difference entre se cacher sous un nom inconnu qui ne marque personne, & prendre le nom d'un Pere aussi illustre que S. Athanase, ce qu'il est difficile d'excuser du crime de supposition.] Ante.p.47.

/Pour le commerce de Vincent de Lerins à Treves, Mr Antelmi ne le soutient qu'en supposant que c'est Vincent frere de S. Loup Evesque de Troies, qui estoit natif de Toul dans la province de Treves.[Mais il est au moins tres incertain que ce Vincent p.48-53.

soit celui de Lerins. *V. Vincent de Lerins.* Et quand ce le seroit, nous n'avons point de preuve que de Lerins il ait eu aucun commerce à Treves.

Je ne sçay aussi s'il est aisé de reduire à un écrit aussi court qu'est le symbole,]' la promesse que fait Vincent de donner un ouvrage sur la foy : *aliàs*, dit-il, *si Deo placuerit, uberiùs tractanda & explicanda.* Au moins l'endroit où il fait cette promesse n'est guere moins long que le symbole mesme.' Mr Antelmi remarque luy mesme qu'il y a des choses dans le symbole traitées non pas avec plus d'étendue, *uberius*, mais d'une maniere plus serrée, *pressius*, que dans le Memoire.

Vinc.L.c.22. p.350.

Ante.p.69.

Nous ne voyons rien qui empesche qu'on n'ait copié vers l'an 600 un manuscrit fait cinquante ans auparavant. Ainsi le manuscrit de Treves aura pu estre fait en 550, & avoir mesme déja esté dechiré, s'il est besoin de le dire.

Je ne sçay mesme si l'on peut assurer qu'il soit certain que le symbole ait commencé à estre celebre dans les Gaules. Car si les Conciles de Tolede en 630 & 633, s'en sont servis, ç'a esté assez longtemps avant qu'il paroisse dans les Conciles de France.]' Et le P. Quesnel soutient mesme que l'on n'a point de preuve bien constante que le Concile d'Autun qui en parle soit du temps de S. Leger.[Pour le manuscruit de Treves, il est aisé qu'il y en ait eu d'aussi anciens en Espagne.]

Leo,n.p.731.§ 5.

'On trouve assez communément dans ceux qui ont demeuré à Lerins, que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, comme on le lit dans le symbole : Mais on le trouve aussi dans bien d'autres.

Ante.p.70.

'On voudroit presque dire que Gennade marque ce symbole, lorsqu'il dit que Fauste a écrit sur le S. Esprit, *ex traditione symboli occasione acceptâ* ; ce qui prouveroit qu'il a esté écrit au plustard vers le milieu du V. siecle.' Mais on reconnoist qu'on ne doit point faire fond sur un endroit qui peut marquer le symbole de Constantinople,[ou tout autre]autant que celui dont nous parlons.[Je pense que le vray sens de Gennade est que Fauste ayant eu à donner, à faire apprendre, & à expliquer le symbole des Apostres à des competens, prit de là occasion d'écrire sur le Saint Esprit.

p.71.

p.73.

Nous ne voyons donc rien qui empesche de croire que le symbole *Quicunque &c.* ne soit de Vigile. Mais il est vray qu'il ne nous paroist point qu'il y ait aucune raison bien particuliere pour le luy attribuer plutost qu'à un autre. Nous croyons pouvoir dire la mesme chose de Vincent de Lerins, sinon que nonobstant]' tout ce que Mr Antelmi dit des Apollinaristes, dont les erreurs approchoient assez de celles d'Eutyche,[il est bien difficile de ne pas croire avec le P. Quesnel, que le symbole a esté fait expressément contre les Ariens, les Nestoriens, & les Eutychiens, aprés le Concile de Calcedoine, & par consequent aprés la mort de Vincent de Lerins,]'arrivée sous le regne du jeune Theodose, comme Gennade nous en assure,[c'est à dire avant l'an 450.]' Mr Antelmi tasche de répondre à cette difficulté, en disant que Vincent peut avoir écrit le symbole aprés la condannation de Eutyche : & ainsi dans les derniers jours de sa vie.[C'est prendre les choses de bien pres : & d'ailleurs ce ne sera plus l'écrit sur la foy que Vincent promettoit dans son Memoire des l'an 434.

p.46.

Genn.c.41.

Ante.p.45.46.

Ce n'est pas aussi sans sujet]' que Mr Antelmi prend tant de peine à empescher qu'on ne croie que le symbole ne doit point s'attribuer à Vincent de Lerins, puisque Gennade qui estoit si pres de luy & pour le temps & pour le lieu, ne le luy attribue point. Ce silence n'est point une preuve absolue

p.74-77.

& decisive : mais ce ne laisse pas d'estre une difficulté considerable, surtout s'il est vray qu'on ait porté ce symbole p.79. jusqu'à Treves des l'an 450.] Plus on releve ce symbole, [plus Gennade le devoit connoistre & le marquer. S'il estoit sans nom d'auteur, Gennade avoit bien sceu decouvrir Vincent caché, mesme sous le faux nom de Peregrin.

Il vaut donc mieux nous tenir dans les tenebres de nostre ignorance : & je ne sçay s'il ne faut point encore ajouter qu'il vaudroit mieux ne point perdre le temps à former tant de conjectures sur des choses de ce genre là. Il peut estre de quelque utilité de savoir le veritable auteur d'une piece. Mais quand on n'en peut savoir rien de certain, à quoy sert-il de savoir que c'est peutestre un tel ou un tel ? Cela est plus propre à former des contestations qu'à établir ou éclaircir aucune verité. Contentons nous donc d'estre assurez que ce symbole n'est point de S. Athanase, mais qu'il est ancien & du VI. siecle au plustard.] p.24. La partie qu'on en trouve dans le manuscrit de Treves, avec des differences considerables, p.25. peut donner lieu de juger qu'il n'a esté reduit que peu à peu en l'etat où nous l'avons aujourd'hui, p.19. & qu'on l'a appellé le Symbole ou la foy de S. Athanase, soit par une fausse conjecture, [soit parceque la principale partie en est employée à expliquer la foy que ce Saint a si solidement établie, & si glorieusement soutenue.]

NOTE XXXV.

Pour la page 67. § 30.

Sur l'exhortation aux moines, & l'exhortation à une vierge.

[S'il y avoit des preuves bien constantes que le monastere de S. Maximin à Treves, fust du temps du Saint Boll. 2. may, p. 105. c. dont il porte le nom,] & du regne de Constantin, comme on le pretend ; [on pourroit croire qu'il devroit son origine aux instructions de S. Athanase. [Bollandus ne juge pas improbable que c'est pour ce monastere qu'il a fait un petit écrit latin intitulé Exhortation aux moines, qui se trouve dans le second tome de ses ouvrages *p. 619*, Cod reg. app. p. 3. & qu'Holstenius nous a encore donné dans son recueil des regles, fait au IX. siecle par S. Benoist d'Agnane, qui l'y a inseré sous le nom de S. Athanase d'Alexandrie. p. 8. On trouve ensuite dans le mesme recueil une exhortation plus longue à une vierge, attribuée aussi à Saint Athanase. Boll. 2. may, p. 204. a. Et Bollandus croit qu'elle peut encore avoir esté faite à Treves. Odin, p. 39. Ces deux écrits ne sont point indignes de Saint Athanase. [Mais nous laissons à d'autres à examiner] Boll. 2. may, p. 23. 116. 117. si le style n'en est point trop naturel pour croire que ce soit une traduction, Ath. t. 2. B. p. 708. d. ou s'il y a apparence que Saint Athanase sceust assez bien la langue latine pour composer des ouvrages tels que ceux-ci. Scultet p. 482. Alex. t. 7. p. 435. Sculcet met l'exhortation aux moines entre les écrits qu'il pretend estre certainement supposez, & reconnus mesme pour tels par les Catholiques. Riv. crit. l. 3. c. 6. p. 2. cl. Poss. t. 1. p. 127. Rivet cite pour cela Possevin ; [mais je ne voy pas qu'il ait eu raison de le faire.] Cod reg. app. p. 19. 20. L'exhortation à une vierge loue un decret fait depuis peu par l'Eglise Romaine, qui accordoit à peine la penitence aux vierges qui avoient violé leur vœu. [Je ne sçay si l'on connoissoit alors communément à Treves ce qui se faisoit à Rome. Ainsi supposé que ce traité soit de S. Athanase, il y auroit plus d'apparence qu'il le fit dans le temps qu'il passa à Rome vers l'an 340, ou depuis.]

NOTE XXXVI.

Pour la page 68. § 31.

Que S. Athanase n'a joui de son rappel par Constantin qu'en 338.

Ath. ap. 2. p. 805. La lettre que le jeune Constantin écrivit aux Fideles d'Alexandrie en

leur renvoyant S. Athanase, est datée Euf.n.p.254.a.2|Socr.n.p.173.1.b c. de Treves le 17 de Juin.ʹ L'année n'est pas exprimée. Et Mr Valois veut que ç'ait esté en 337, parceque Constantin y prend le titre de Cesar & non d'Auguste.ʹ Schel.ant.p.5.6. Ainsi ce ne seroit qu'environ trois semaines depuis la mort de Constantin, dont on pouvoit à peine avoir encore la nouvelle à Treves. [On avouera sans doute qu'il y a peu d'apparence à cela, surtout si la volonté que Constantin le pere avoit eue de rappeller Saint Athanase, estoit comme on le croit, marquée dans son testament, qui ne fut rendu à Constance que quand il fut arrivé à Constantinople aprés la mort de son pere. Mais cette precipitation peu ordinaire à de jeunes Princes qui ne sont pas encore établis dans leurs Etats, est formellement contredite par Theodoret,] Thdrt.l.2.c.p.583.c. ʹqui dit que Saint Athanase demeura deux ans & quatre mois à Treves, [où n'ayant esté envoyé qu'à la fin de l'an 335 au plustost, il n'en peut estre parti que bien avant dans l'année 338.] Bar.338.§1|Boll.2.may.p.205 a|Ath.vit.B.p.30.31. ʹC'est ce que Baronius, Bollandus, & les Benedictins ont suivi. [Et il n'y a point d'apparence que la simple omission du titre d'Auguste nous doive faire abandonner leur sentiment. Nous savons d'ailleurs que Constance vint conferer avec ses freres en Pannonie en 338. *V. Constance note 3:* ce qui se raporte fort bien avec ce que dit Saint Athanase,] Ath.ap.1.p.676.d. ʹqu'il avoit vu ce prince à Viminac en Pannonie,[a] a fol.p.814.c.d. & que son rappel fut autorisé par les trois Empereurs.

NOTE XXXVII.

Pour la page 69.§31.

Erreur chronologique de Socrate & de Sozomene sur les ordinations ou depositions faites par S. Athanase.

Bar.347.§88. ʹCe que les Ariens reprochent à S. Athanase dans leur faux Concile de Sardique, qu'il avoit ordonné des Evesques hors de sa jurisdiction,ʹ Socr.l.2.c.24.p.115.b|Soz.l.3.c.2.p.534.c. Socrate & Sozomene le mettent aprés ce Concile. [En changeant πότε en πότε, il sera aisé d'accorder Sozomene avec les Ariens, dont les paroles ne se peuvent pas raporter à un autre temps. On ne peut pas de mesme accorder Socrate avec eux:]ʹ Socr.l.2.c.24.26.p.115.b|116.d. mais comme il dit que ce fut un des plus grands sujets de plaintes qu'on fit contre le Saint à Constance [vers l'an 355,] & que Saint Athanase ne se justifie point dutout sur cela dans sa premiere apologie, on ne peut pas douter qu'il ne se trompe au moins pour l'ordre des choses.]

NOTE XXXVIII.

Pour la page 75.§35.

Qu'il faut mettre en l'an 339 le Concile d'Alexandrie pour S. Athanase.

Ath.ap.2.p.727.738.c. ʹLe Concile d'Alexandrie qui a écrit pour la justification de S. Athanase, n'a esté tenu qu'aprés la deputation & les lettres des Eusebiens aux trois Empereurs & au Pape Jule, dont on y voit le contenu; [& ces lettres n'ont pu estre écrites que quelque temps aprés le retour de S. Athanase,]ʹ p.724.c. sur lequel elles estoient en partie fondées. [Ainsi S. Athanase n'estant revenu que sur la fin de l'an 338, le Concile ne peut pas avoir esté tenu avant l'an 339.]ʹ p.727.c. On voit aussi qu'Eusebe s'estoit déja emparé du siege de Constantinople; [ce qu'il ne paroist pas avoir pu faire avant la fin de l'an 338.

D'autre part aussi il seroit difficile de mettre ce Concile plustard qu'en l'an 339. Car il semble avoir esté tenu avant que le Pape eust écrit à S. Athanase pour se trouver au Concile de Rome, puisqu'il n'y est point parlé d'une chose si importante.]ʹ p.742.d. On voit mesme que le Pape avoit receu beaucoup de témoignages en faveur de S. Athanase avant que de convoquer le Concile de Rome: [ce qui semble ne se pouvoir mieux expliquer que des

cent

cent Evesques de celui d'Alexandrie. Il est aisé de juger que Saint Athanase estoit encore à Alexandrie, (d'où il paroist estre parti pour Rome des l'an 339,) & que les Ariens n'avoient fait jusques alors que des tentatives pour
p.723.a. troubler la paix de l'Eglise,] 'puisqu'ils s'efforçoient encore de bannir le Saint
p.724.a. une seconde fois, '& que les Peres du Concile prient Dieu de leur conserver la paix & la joie qu'il leur avoit donnée par son retour, en ne permettant pas aux Eusebiens de la troubler. [C'est une preuve indubitable que]
p.738.b. 'l'Evesque des Ariens dont ils parlent à la fin, [n'est pas Gregoire, dont aussi ils parleroient bien d'une autre
p.720.b. maniere. Ce qui est certain,] 'c'est que le Concile s'est tenu avant celui qui se tint à Rome[vers le milieu de l'an 341. Et supposé que Saint Athanase fust encore alors à Alexandrie, je ne voy pas qu'on le puisse mettre plustard qu'en l'an 339.]

vit B p.312.2.c.d. 'Cependant les Benedictins le different jusqu'en 340, parce, disent-ils, qu'il n'y a pas autrement assez de temps pour tout ce qui s'est passé depuis le retour de S. Athanase jusqu'à ce Concile :[mais nous croyons que d'autres y en trouveront assez, surtout si on retranche un Concile à Antioche dont ils grossissent le nombre des affaires, mais dont les auteurs ne parlent point.]Pour la raison qu'ils ajoutent, tirée de ce que S. Athanase dans sa lettre aux Orthodoxes écrite en 341, dit que ses deputez avoient demandé l'année derniere un Concile, elle ne subsiste que sur cette conjecture sans fondement, que cette demande a esté faite dans l'année mesme que le Concile d'Alexandrie s'est tenu ;[& elle tombe tout à fait si l'on dit que le Concile s'estant tenu sur la fin de l'an 339, les deputez qui s'en allerent ensuite à Rome, y arriverent & y firent leur demande en 340.]

NOTE XXXIX.

Pour la page 76.§ 34.

Si Jule a suspendu la communion avec S. Athanase.

[Ce qui peut donner quelque lieu de croire que le Pape Jule a suspendu quelque temps la communion avec S. Athanase, est ce que S. Hilaire dit,] 'qu'on avoit écrit d'Egypte à Jule, *de reddenda exulanti Athanasio communione*. Nous ne voyons pas moyen de croire que les Evesques aient écrit à Rome en faveur de Saint Athanase durant qu'il estoit dans les Gaules, ni en aucune autre occasion que dans le Concile d'Alexandrie en 339, comme nous l'avons déja remarqué dans la note 32, ou dans quelque autre rencontre de l'année d'aprés. Et ainsi c'est une faute à S. Hilaire d'avoir cru que S. Athanase estoit alors en exil. Mais cette faute est peu importante : au lieu que c'en seroit une tres considerable à Saint Hilaire d'avoir cru que S. Athanase avoit esté separé de la communion du Pape, si cela n'avoit jamais esté.' Les Eusebiens qui accusent Jule, *quod primus sceleratis atque damnatis januam communionis aperuit*, [auroient eu moins de pretexte de le dire s'il eust toujours esté uni de communion avec S. Athanase, Marcel, & Asclepas.]' Jule mesme dit qu'il n'avoit pu manquer de recevoir le Saint, ἀποδέξασθαι, aprés les preuves qu'il avoit données de son innocence.[On ne reçoit pas proprement ce qu'on a déja. Je croy qu'on trouvera plusieurs autres expressions semblables dans l'histoire.

Hil.fr.2.p.57.
2.p.26.
Ath ap.2 p.748.b.

Nous ne voyons pas neanmoins que ces preuves soient assez fortes pour assurer un fait de cette importance. Car declarer qu'on n'a point dû separer un homme de la communion, c'est en un sens luy rendre la communion.]
'S. Hilaire dit qu'Osius, Maximin, & Jule, l'ont rendue à Saint Athanase.' Il veut sans doute marquer le Concile Hil.fr.2 p.25.

de Sardique aussibien que celui de Rome.] Et neanmoins celui de Sardique receut tout d'abord S. Athanase en qualité d'Evesque. /Socrate qui le remarque, ne laisse pas de dire aussitost aprés, que ce Concile luy rendit sa dignité, τὴν τόπον /Sozomene dit mesme que les Occidentaux qui estoient à Sardique, répondirent aux Eusebiens, que pour eux ils ne s'estoient jamais separez ou abstenus, ἀπέσησαν, de la communion de S. Athanase & des autres.[Il semble que cela doit comprendre l'Eglise Romaine aussibien que les autres de l'Occident, puisqu'elle avoit ses legats à Sardique: & on ne peut pas dire mesme qu'il le faut entendre d'une separation entiere, & non d'une simple suspension provisionnelle jusqu'au jugement de l'affaire, puisque c'est de cette derniere qu'il s'agissoit alors, & non de l'autre.] /Dans l'endroit mesme où Jule dit qu'il avoit receu le Saint, il ajoute qu'il avoit esté obligé[non de l'absoudre, mais]de ne le pas condanner, καὶ ἔχειν αὐτὸν ἐπίσκοπον ὥσπερ καὶ εἴχομεν,[ce qui naturellement signifie qu'il l'avoit toujours traité comme Evesque devant & aprés sa sentence.] /Sozomene dit mesme positivement que les Eusebiens,[avant que d'avoir pu savoir le resultat du Concile de Rome,]faisoient un crime au Pape Jule de ce qu'il avoit receu Saint Athanase & les autres à sa communion :[& si cela est, la chose est absolument hors de doute. Mais il y a lieu de craindre que Sozomene ne l'ait tiré] /de quelques paroles de Jule qui peuvent donner lieu de le croire, & qui neamoins ne le prouvent pas absolument,[ou des plaintes generales que faisoient les Orientaux de ce que Jule sembloit vouloir prendre contre eux la protection du Saint.

C'est assurément une question qui meriteroit que des personnes habiles examinassent avec soin.] /Baronius suppose que Jule n'a receu S. Athanase à la communion qu'en 341 dans le Concile de Rome. /Mr Valois au contraire soutient que cela est faux, & tout à fait contre la raison, n'y ayant aucune apparence que le Pape ait souffert le Saint à Rome durant 18 mois sans communiquer avec luy. Il ajoute que c'eust esté une injustice, & faire un trop grand prejudice à sa cause, que de luy refuser la communion avant que d'avoir jugé s'il estoit coupable. Il se fonde sur ce que S. Athanase ne dit pas que le Concile de Rome luy ait rendu la communion; /mais qu'il confirma avec luy la communion & la charité. Il allegue encore une expression du mesme Saint, qu'il croit assez semblable à celle là, ἡμᾶς δὲ ἀπεδέξαντο, καὶ τὴν πρὸς ἡμᾶς κοινωνίαν ἠγάπησαν. Il ajoute encore ce que dit le Saint, qu'il se trouvoit fort souvent à Rome aux assemblées de l'Eglise.[Mais comme il parle en cet endroit de tout le temps qu'il passa à Rome devant & aprés le Concile, il n'est pas necessaire que ce qui est vray d'une partie de ce temps, le soit aussi de l'autre.]

Marginal notes: 2.p.[illegible] Ath. ap.2.p.75[illegible].c. — Socr.l.2.c.20. p.[illegible].b.d. — Soz.l.3.c.11.p. 512.a. — b. — [illegible].8.p.508.b. — Ath.ap.2.p. 745.d|752.c. — [illegible] 41.§47. — Socr n.p.177. — Ath.ap.2.p. 7[illegible].c.

NOTE XL.

Pour la page 76.§54.

Sur les dixhuit mois que S. Athanase passa à Rome.

/Les dixhuit mois que S. Athanase passa à Rome à attendre ses adversaires, comme nous l'apprenons du Pape Jule,[forment une difficulté.] /Ce Pape les allegue comme une des preuves de son innocence, & une des raisons qui avoient porté le Concile de Rome à l'absoudre.[Ils doivent donc se terminer au temps de ce Concile tenu vers le mois de juin 341. *V. S. Jule Pape note 4:* & ainsi S. Athanase sera venu à Rome sur la fin de l'an 339. Que si l'on veut étendre ces dixhuit mois jusqu'au temps que Jule écrivoit sa

Ath.ap.2.p. 748.b.

lettre, c'est à dire tout au plus jusque sur la fin de l'an 341, il faudra toujours dire que S. Athanase estoit à Rome des le milieu de l'an 340. Cependant on voit par l'histoire de l'entrée de Gregoire en 341, un peu avant Pasque, qu'il estoit en ce temps là dans Alexandrie.]'Il faut donc dire avec Baronius, que sur le bruit que le Concile d'Antioche vouloit mettre un Evesque en sa place, il revint de Rome à Alexandrie.[Il est certain d'ailleurs qu'il s'en alla à Rome aprés l'entrée de Gregoire. Ainsi cette interruption de deux ou trois mois n'aura point empesché Jule de dire qu'il avoit passé 18 mois à Rome. On peut neanmoins mettre son premier voyage à Rome deux ou trois mois plustost, en sorte qu'il y ait esté 18 mois, mais non pas de suite. Il pourroit mesme y estre venu des le milieu de l'an 339, & y estre demeuré 18 mois avant que de retourner à Alexandrie; mais on ne voit pas pourquoi Jule n'auroit pas aussi conté le temps qu'il avoit passé à Rome depuis son retour.

Bar.341.§49.

Ce double voyage de S. Athanase à Rome, qui n'a rien en soy que de facile, est encore favorable pour accorder Jule,]'qui dit que le Saint n'y estoit venu que sur ce qu'il l'avoit mandé, & non de luy mesme,'avec ce que disent plusieurs autres, que l'usurpation de Gregoire l'y fit aller.

Ath ap.2.p. 748.b.

Schelſ. de Ant p.15.

'M^r^ Valois, que les Benedictins suivent, combat neanmoins cette opinion que S. Athanase soit revenu de Rome à Alexandrie avant l'entrée de Gregoire, & soit retourné à Rome aussitost aprés,'ne voulant point qu'il y soit allé qu'aprés l'ordination de Gregoire.'Il dit que le Saint ne parle jamais de ce double voyage; [mais c'est que cela ne servoit de rien pour ce qu'il vouloit prouver. Il ne dit non plus jamais qu'il ait esté 18 mois à Rome à attendre ses adversaires,]'& nous ne l'apprenons que du Pape Jule.'M^r^ Valois demande où sont les lettres de Constance qui luy permettoient de revenir à Alexandrie.[Mais Constance n'ayant encore rien fait alors pour l'en exclure, quel besoin le Saint avoit-il de sa permission pour retourner à son diocese? Il en eust plustost eu besoin pour en sortir & aller à Rome;]'& le Pape Jule a soin en effet de le justifier sur cela, & de declarer qu'il ne l'avoit point fait de luy mesme; mais il se contente de dire que c'estoit luy qui l'avoit mandé,[& n'ajoute point qu'il eust eu aucune permission de l'Empereur. Il faut faire plus d'attention]'sur ce que M^r^ Valois allegue, que Saint Athanase dit qu'il estoit venu à Rome sur le bruit de l'entrée de Gregoire; car c'est ainsi qu'il explique ces paroles du Saint, *μόνον ἀκήκοας*. [Cela peut assurément faire quelque difficulté,]puisque le Saint ajoute ensuite que le Pape écrivit aux Eusebiens pour les appeller à son Concile.[On pourroit répondre qu'il n'est pas necessaire que les choses se soient passées dans le mesme ordre qu'il les raporte. Je croy neanmoins qu'il vaut mieux dire qu'il n'est point necessaire de raporter precisément à Gregoire ce *μόνον ἀκήκοας*, & qu'on peut l'entendre generalement du bruit qui pouvoit courir des l'an 339, qu'on vouloit mettre un autre Evesque en sa place, & obliger les peubles par la violence à luy obeïr. Il est certain par l'epistre aux Orthodoxes, qu'il fut luy mesme témoin d'une partie des violences que Gregoire fit à Alexandrie. Que s'il n'estoit sorti d'Alexandrie qu'à l'entrée de Gregoire, c'est à dire aprés le 19 d'avril 341, comme il est certain d'ailleurs qu'il a passé 18 mois à Rome avant le Concile, il faudroit remettre ce Concile jusqu'à l'automne de l'an 342, comme fait Schelstrat, ou plutost jusqu'au mois de decembre; & c'est

Socr.n.p.177. 178|Ath.v.... p.39|t.1.p.119.

p.175.1.

p.178.1.

Ath.ap.2.p. 748.b.

Socr.n.p.178. ...

Ath.ap.2.p. 748.b.c.

Socr.n.p.175. |Ath.sol.p. 816.a.

ce que nous croyons ne se pouvoir pas soutenir. *V. S. Jule Pape note 4.*]

NOTE XLI.

Pour la page 77. § 35.

Quel Gregoire S. Gregoire de Nazianze accuse de s'estre elevé contre S. Athanase qui l'avoit bien traité.

Naz. or. 21. p. 38. c. d | n. p. 788. e | Boll. 2. may, p. 207. c.

ʹNicetas & les autres entendent de Gregoire faux Evesque d'Alexandrie, ce que dit S. Gregoire de Nazianze d'un homme de son nom & de son pays qui avoit esté tres bien receu à Alexandrie par Saint Athanase, & qui neanmoins avoit contribué à accuser ce Saint du meurtre d'Arsene. Bollandus cependant ne veut pas que cela s'entende de luy; & en effet, S. Gregoire en parle avec quelque sorte de respect & d'amitié, ce que Gregoire l'usurpateur ne meritoit nullement. [Mais S. Gregoire pouvoit ne le pas connoistre assez: & il ne parle en effet jamais de son intrusion, ni des maux qu'il fit en Egypte durant sept ou huit ans.]ʹOn voit de mesme qu'il n'a point connu Philagre pour ce qu'il estoit, & il luy donne des eloges dont il estoit fort indigne.

Naz. or. 21. p. 390. 391.

[Bollandus auroit pu alleguer encore que Saint Athanase ne reproche jamais à Gregoire son ingratitude, ni qu'il eust pris part à la fable d'Arsene. Mais je croy qu'on pourroit aussi répondre à cela que Saint Athanase ne parle guere de Gregoire avec étendue que dans son epistre aux Orthodoxes écrites aussitost aprés son intrusion, & il pouvoit ne pas savoir encore alors qu'il eust eu part dans l'affaire d'Arsene. Il seroit plus difficile de croire qu'il ne savoit pas non plus que c'estoit ce mesme Gregoire qu'il avoit autrefois receu & traité en ami; & je ne sçay si le nom de Gregoire fort commun parmi les Cappadociens, suffiroit pour rendre cette ignorance probable, ou si l'on peut dire que S. Athanase negligeoit volontairement ce petit avantage qu'il pouvoit prendre sur son usurpateur, parcequ'il ne regardoit que sa personne, & non la cause publique de l'Eglise.

Quoy qu'il en soit, quand il faudroit avouer que celui dont parle S. Gregoire de Nazianze seroit different de l'usurpateur, je ne voudrois point dutout dire, comme fait Bollandus, que c'est S. Gregoire de Nysse, & deshonorer le nom d'un Saint par une tache tres honteuse, sur une conjecture aussi foible que celle là. Nous esperons mesme montrer que ce Saint n'estoit au plus qu'un enfant lorsque l'affaire d'Arsene arriva vers l'an 333.]

NOTE XLII.

Pour la page 79. § 36.

Qu'il faut mettre en l'an 341 l'entrée de Gregoire dans Alexandrie.

[Au lieu que nous mettons la venue de Gregoire à Alexandrie durant le Caresme de l'an 341,]ʹBaronius la differe jusques à l'année suivante. [Mais nous ne voyons pas moyen de le suivre. Car le Concile d'Antioche ayant esté tenu en 341, indiction 14, & par consequent avant le mois de septembre 341, & Gregoire n'estant venu à Alexandrie que le Caresme,]ʹcomme Baronius en convient sur l'autorité de la lettre de S. Athanase aux Orthodoxes, [il n'y a aucune raison qui nous puisse persuader qu'il a esté sept mois sans venir. C'estoit ce que les Eusebiens souhaitoient le plus que de voir à Alexandrie un Evesque de leur cabale. Ces sortes d'entreprises demandent une promte execution. Celle-ci pouvoit avoir quelque couleur aussitost aprés le Concile d'Antioche, & elle eust paru encore plus odieuse aprés la justification de Saint Athanase par le Concile de Rome. Mais ce qui paroist ne recevoir aucune réponse,] ʹc'est qu'on n'avoit point encore en-

Bar. 342. § 2. | § 2. | Ath. orth. p. 944. b.

tendu parler de l'ordination de Gregoire lorsqu'on afficha à Alexandrie qu'il venoit : & il paroist qu'il suivit aussitost aprés.

[De plus, la lettre des Eusebiens au Pape,] Bar.341.§58. ʹque Baronius reconnoist avoir esté écrite par le Concile assemblé à Antioche pour la Dedicace, [& par consequent avant le mois de septembre 341, est écrite aprés l'entrée de Gregoire, comme on le tire tant de ce que] Ath ap.1.p.740.b. ʹle Pape dit dans sa réponse, que ses legats qui avoient apporté la lettre des Eusebiens, estoient revenus tout tristes de ce qu'ils avoient vu en ce pays là ; p.749.c.d. ʹque de ce qu'aprés avoir parlé des maux que l'entrée de Gregoire avoit causez dans Alexandrie, il s'en sert pour se moquer des Eusebiens, qui luy écrivoient que toutes choses estoient tout à fait tranquilles dans cette ville & dans l'Egypte. [Aussi dans la réponse qu'il leur fit, il parle non seulement de l'entrée de Gregoire,] p.743.b. ʹmais encore des deputez qu'il luy avoit envoyez, p.751.c. ʹ& des violences qu'il avoit faites par toute l'Egypte, fol.p.816.c. ʹce qui n'arriva que quelque temps aprés son entrée. [Il n'y a donc pas moyen d'accorder toutes ces choses, à moins que de mettre l'entrée de Gregoire en l'an 341,] Boll.17.jan.p.110 §17. ʹcomme fait Bollandus, [aussitost aprés qu'il fut elu, & sans attendre la fin du Concile d'Antioche, & cela satisfait à la seule raison] Bar.342.§2. ʹqu'allegue Baronius pour la differer jusqu'en 342 : Que le Concile d'Antioche a duré plusieurs mois, [& n'estoit pas fini à Pasque en 341.

Nous nous fondons principalement sur l'indiction 14 finie en septembre 341. Mais quand on voudroit dire sans aucun fondement que le Concile ayant commencé dans l'indiction 14, il a esté continué dans la 15, & mesme jusqu'en l'an 342, (car il faudroit aller jusque là,) cela ne suffiroit pas encore, puisque] Socr.l.2.c.8.p.83.d. ʹSocrate assure que la deposition de S. Athanase fut la premiere affaire traitée dans le Concile : [& nous n'avons aucune raison de le dementir.]

NOTE XLIII.

Pour la page 79.§36.

Que dans la lettre aux Orthodoxes selon les anciens imprimez, il faut mettre partout Gregoire au lieu de George, & une fois Piste au lieu de Gregoire.

[Comme c'est principalement de la lettre de S. Athanase aux Orthodoxes que nous tirons l'histoire de l'entrée de Gregoire, il faut montrer ici avec Baronius,] Bar.342.§19. ʹqu'elle se raporte à Gregoire, & non à George dont le nom s'y est glissé dans les imprimez. [La raison la plus forte & la plus decisive, c'est que selon cette lettre,] Ath.orth.p.946.d|947.a. ʹSaint Athanase paroissoit encore dans Alexandrie aprés le vendredi saint, fol.p.867. ʹau lieu que quand George arriva, il en estoit sorti des le 9 de fevrier, [comme nous le dirons alors.]

orth.p.945.b. ʹC'est Philagre qui est nommé Prefet d'Egypte dans la lettre aux Orthodoxes, fol.p.815.c. ʹ& il est constant qu'il en fut fait Prefet pour la seconde fois exprés pour établir Gregoire, p.847.b. ʹ& que ce fut Cataphrone qui établit George. [Et afin qu'on ne dise pas que Philagre est le mesme que Cataphrone, (ce qui par soy mesme est sans apparence,) & qu'il estoit alors Prefet d'Egypte pour la troisieme fois, il suffit que S. Athanase ne parle jamais d'une affectation aussi remarquable & aussi extraordinaire qu'eust esté celle là,] p.815.c|844.d. ʹluy qui n'oublie pas de reprocher plusieurs fois aux Ariens cette seconde Prefecture, [particulierement en un endroit où distinguant l'envoi de Gregoire & celui de George, il dit que Constance ne suivoit pas les sentimens de son pere, ni en faisant Philagre Prefet pour la seconde fois, ni en faisant ce qu'il venoit de faire. Il n'eust jamais manqué

de remarquer la troisieme Prefecture de Philagre si elle eust esté veritable,] ʹnon plus que S. Gregoire de Nazianze, qui taschant de relever Philagre autant qu'il peut, se contente de dire qu'il fut deux fois Prefet. Naz.or.21.p.390.c.d.

ʹIl est visible aussi que S. Athanase marquant les persecutions que les Ariens luy avoient faites, ne se fust jamais contenté en 356, de dire comme il fait dans la lettre aux Orthodoxes, qu'ils l'avoient fait bannir dans les Gaules. Ath.orth.p.944.c.

[L'examen des circonstances nous en pourra faire remarquer d'autres qui ne peuvent convenir à l'entrée de George. Mais nous ne pouvons omettre ce qui est dit à la fin de cette lettre,]ʹque l'année precedente les freres de Rome avoient écrit pour assembler un Concile, afin de corriger les desordres que l'on avoit déja commis, & que pour en prevenir les effets, les Evesques Eusebiens s'estoient hastez de troubler l'Eglise.[Cela a autant de raport avec l'entrée de Gregoire, qu'il en a peu avec celle de George en 356. Car on sçait assez qu'en 355 l'Eglise Romaine n'estoit pas en état de songer à assembler un Concile pour la défense de Saint Athanase & la punition des Eusebiens. p.950.2.

Il y a neanmoins une grande difficulté à resoudre. Car S. Athanase dit dans cette lettre à tous les Evesques orthodoxes,]ʹque les Eusebiens voyant Gregoire qu'ils avoient auparavant πρότερον, donné pour Evesque aux Ariens, anathematizé & excommunié par tous les Prelats Catholiques, sur ce que l'on avoit écrit pour faire voir son impieté, ils avoient alors donné George aux mesmes Ariens; & que pour empescher qu'il ne tombast dans le malheur de l'autre[d'estre excommunié comme Arien,]si S. Athanase écrivoit encore contre luy; ils avoient usé de violence contre ce Saint mesme, afin de se rendre maistres des eglises, & d'eviter par là de passer pour Ariens [C'est assurément ce passage qui a fait mettre le nom de George dans tout ce traité; & il semble en effet qu'il n'y ait rien de plus clair. Mais comme aussi nous ne voyons pas de réponse aux raisons que nous avons raportées contre cela, nous proposerons la solution que nous trouverons la plus facile.] p.948.949.

ʹBaronius fondé sur la traduction latine, tire de ce passage que Saint Athanase ayant appris l'election de Gregoire, & avant qu'il vinst à Alexandrie, en écrivit à tous les Evesques, qui l'excommunierent aussitost. Si c'est là le sens, il n'y a pas de difficulté. Mais il est vray que je ne sçay pas ce que veut dire la traduction en cet endroit, & que je ne saurois dutout trouver le sens de Baronius dans le grec: outre que selon ce sens, il faudroit que l'election de Gregoire eust esté celebre dès devant son arrivée à Alexandrie;ʹ& c'est ce que je ne voy pas comment accorder avec S. Athanase. Bar.341.§41. Ath.orth.p.944.b|945.a.

[Il faut donc tascher de trouver quelque autre sens, & reconnoistre premierement que cet endroit marque en effet deux personnes que les Eusebiens avoient fait Evesques des Ariens, dont le premier avoit esté anathematizé de tous les Evesques à cause de son impieté, c'est à dire de l'heresie Arienne, sur ce que S. Athanase, ou les autres Evesques d'Egypte avoient écrit contre luy; & le second pour eviter cet anatheme general, s'estoit emparé des eglises, afin que les tenant toutes, il parust estre le legitime Evesque d'Alexandrie, & non le chef d'un corps aussi monstrueux que celui des Ariens. Ce qui est dit de ce second, convient fort bien à George, & ne convient pas moins à Gregoire; mais nous ne voyons pas que ce qui est dit

du premier puisse convenir à Gregoire. Car il ne s'estoit pas moins emparé par force des eglises qu'a fait George : & ainsi on ne peut pas dire que George ait fait pour eviter un inconvenient, une chose qui n'en avoit pu garantir son predecesseur.

Au contraire ce raisonnement sera tres juste, si par le dernier nous entendons Gregoire, & si pour le dernier nous changeons le nom de Gregoire en celui de Piste, que Saint Athanase pouvoit avoir marqué sans le nommer. Cela paroistra un peu étrange :]
Ep.69.c. 'mais nous avons montré autrepart que les Eusebiens avoient fait ce Piste
Ath.ap.2.p.743. Evesque des Ariens,'qu'ils avoient agi à Rome pour obtenir que le Pape luy
p.758.b. écrivist,'que le Concile d'Alexandrie avoit écrit contre luy en 339, quoique sans le nommer dans sa lettre circulai-
p.743. re,'& que le Pape l'ayant connu pour ce qu'il estoit par le moyen des Prestres de S. Athanase, luy avoit refusé sa communion, & l'avoit traité d'Arien & d'excommunié.[Il y a bien de l'apparence que les autres Evesques le traiterent de mesme, & il est tres certain que jamais il ne posseda les eglises d'Alexandrie.

Comme donc ce Piste est demeuré fort inconnu, en sorte qu'il semble que Baronius mesme n'ait pas remarqué qu'il avoit esté fait Evesque d'A-
Boll.2.may, p.210.a. lexandrie avant Gregoire,]'il n'a pas esté difficile à ceux qui ne connoissoient point d'autres Evesques opposez à S. Athanase que Gregoire & George, de mettre à la marge ou dans le texte le nom de Gregoire pour celui qu'ils voyoient marqué le premier,[ou mesme de changer le nom de Piste comme une faute, si S. Athanase l'avoit mis,
c.209.c. en celui de Gregoire;'ce qui ayant ensuite obligé de changer dans cet endroit le nom de Gregoire en celui de George, il l'a fallu par consequent changer dans tout le reste du traité; & c'est ce qui y a produit la confusion & l'embaras que nous y voyons.] Voilà ce que nous pouvons dire sur un endroit que l'on ne peut nier avoir esté alteré. On l'a déja proposé dans la vie de S.
Athanase,]'& Bollandus l'a suivi sans Boll.2.may,p.209 c.h.10.a.
difficulté.'M^r Valois au contraire a a Socr.n.p.79.
combatu cette correction de George en Gregoire, qu'il n'avoit encore vue que dans Baronius. Il n'allegue rien de considerable pour son sentiment, que l'endroit que nous croyons avoir esté corrompu; & il ne s'objecte que tres imparfaitement les raisons invincibles qui nous obligent de changer George
en Gregoire.'Mais les Benedictins con- Ath.B.t.1.p.109.110.
firment ces changemens par l'autorité des plus anciens manuscrits, où ils ont trouvé toutes les mesmes corrections que la suite de l'histoire nous avoit fait juger necessaires.

NOTE XLIV. Pour la page 83.§38.

Que Saint Athanase s'est apparemment retiré directement à Rome aprés les violences de Gregoire.

'Baronius croit qu'on peut raporter Bar.342.§39|
au temps de l'entrée de Gregoire à Socr.l.2.c.17.p.94.c|Soz.l.3.
Alexandrie ce que disent Socrate & c.10.p.510.a.
Sozomene, quoiqu'ils semblent le mettre en un autre temps, savoir que le Saint se cacha dans quelque lieu inconnu, & que Jule l'ayant sceu, luy
écrivit & le fit venir à Rome.'Nean- Ath.orth.p.947.c.
moins puisque S. Athanase estoit encore dans Alexandrie à Pasque,[c'est à dire le 19 d'avril, & qu'on ne peut douter qu'il ne se soit trouvé au Concile de Rome au mois de juin, on ne peut pas pretendre qu'il ait attendu que Jule sur la nouvelle de sa retraite luy ait mandé de venir. Ainsi il vaut mieux laisser ce fait au nombre des fautes de ces auteurs, qui brouillent tellement toute cette histoire, qu'il est difficile de s'y reconnoistre & d'y rien fonder.]

Pour la page 86. § 39.

NOTE XLV.

Si la Synopse de l'Ecriture est de Saint Athanase.

Ign. prol. c. 5. p. 15 | Ath. t. 2. B. p. 124.

'Usserius & quelques autres témoignent douter si la Synopse de l'Ecriture que nous avons dans S. Athanase *t. 2. p. 55-133*, est veritablement de luy : [& il est vray que ce qui suit le catalogue des écrits apocryphes, & ce catalogue mesme, contiennent des choses assez étranges pour croire que c'est une addition de quelques Grecs. Mais cela ne touche pas le reste de cet écrit, où nous ne voyons rien qui le puisse rendre suspect, sinon qu'il ne parle point que l'on doutast ni de l'Apocalypse, ni de divers autres livres du nouveau Testament qui estoient alors contestez.] 'Nous avons un fragment d'une lettre pascale du Saint où il fait la mesme chose. [Et je douterois que ce fust une raison suffisante de contester l'une & l'autre.] 'Le Pere Petau rejette l'addition de la synopse. M[r] du Pin dans sa dissertation preliminaire *p. 72*, semble vouloir défendre mesme cette addition ; & il ajoute que pour l'epistre pascale, on ne doute presque point de sa verité. Scultet *p. 424. 479*, met aussi la synopse entre les ouvrages qui sont certainement de Saint Athanase.

Ath. t. 2. p. 39. — Epi. n. p. 400.

Pour la page 89. § 41.

NOTE XLVI.

Que S. Athanase fut mandé en l'an 345 à Milan par Constant.

Ath. apol. p. 676. 2.

'Nous apprenons de S. Athanase mesme qu'aprés qu'il eut passé trois ans à Rome, Constant qui avoit déja écrit pour le Concile de Sardique, luy manda dans la quatrieme année de le venir trouver à Milan. [Nous croyons que S. Athanase vint d'abord à Rome à la fin de l'an 339, d'où ayant esté faire un tour en Egypte en 341, il y revint la mesme année avant le mois de juin. Il vint donc à Milan en 343, si nous contons de sa premiere arrivée à Rome ; & si nous contons de la seconde, ce sera en l'an 344 ou en 345. Nous ne voyons point qu'il soit impossible que Constant soit venu à Milan en 343 aprés le 30 de juin,] 'auquel il estoit encore à Treves. [Mais ce sera bien longtemps avant le Concile de Sardique, qui ne se tint qu'en 347.] 'Ainsi il vaut mieux conter de la seconde arrivée du Saint à Rome, comme a fait Baronius, [& differer mesme son voyage de Milan jusqu'en 345, auquel Constant,] 'qui estoit encore à Treves le 15 de may selon la date d'une loy, peut estre venu aussitost aprés en Italie. [Ce qui nous fait differer jusque là,] 'c'est que le Pape Libere dans une lettre écrite au commencement de l'an 354, 'dit que huit ans auparavant quatre Evesques Eusebiens estoient venus au Concile de Milan &c. 'Et nous trouvons d'ailleurs que les mesmes Eusebiens apporterent en Italie leur long formulaire, trois ans aprés celui de 342, & qu'ils furent rejettez par les Evesques d'Occident. [Ils vinrent donc en 345, trois ou quatre ans depuis que S. Athanase fut retourné à Rome en 341, & huit ou neuf avant la lettre de Libere. Toutes ces choses s'accordent assez bien ensemble pour suivre cette lumiere, en attendant que nous trouvions quelque chose de plus assuré.]

Cod. Th. chr. p. 44. 1. — Bar. 346. § 3. — Cod. Th. chr. p. 45. — Bar. 354. § 14. — Hil. fr. 2. p. 41. 42. — Ath. de syn. p. 8 . . c. d | Socr. | Soz.

Pour la page 92. § 42.

NOTE XLVII.

Passage de S. Hilaire mal entendu par Baronius.

Bar. 347. § 48. — Hil. in Const. l. 1. p. 116. 2. b.

'La raison par laquelle Baronius veut montrer que Constance & Constant écrivirent au Concile de Sardique, est tirée de cet endroit de Saint Hilaire : '*Damnas quoque (Constanti) & substantiæ nomen, quo te & Sardicensi synodo & Sirmiensi pium esse Occidentalibus mentiebaris.* [Neanmoins il semble que le sens de ce passage n'est pas que Con-

stance

ſtance ait voulu paroiſtre orthodoxe devant les Occidentaux qui faiſoient les Conciles de Sardique & de Sirmich, puiſqu'il faudroit que S. Hilaire conſideraſt le Concile de Sirmich de l'an 351, duquel ſeul cet endroit ſe peut entendre, comme un Concile d'Occidentaux; au lieu qu'il en fait un Concile d'Orientaux, ſelon la remarque du P. Petau ſur les ſynodes de Sirmich,]'& ſelon le titre qu'il donne à la confeſſion de foy de ce Concile. de ſyn.p.150.1.b. [Il y a donc apparence que S. Hilaire attribuant à Conſtance ce qu'avoient fait les Euſebiens, dit qu'il a affecté de paroiſtre orthodoxe aux Occidentaux, en ſe ſervant du mot de ſubſtance dans le Concile de Sirmich de l'an 351, & dans le faux Concile de Sardique, c'eſt à dire dans la confeſſion de foy que les Euſebiens firent à Philippople, & qu'ils daterent de Sardique:]'en quoy S. Hilaire les a ſuivis. p.129 1.c.

NOTE XLVIII.

Pour la page 93.§ 42.

Sur le nombre des Eveſques Catholiques du Concile de Sardique.

[Il n'eſt pas aiſé de ſavoir le nombre des Eveſques qui ſe trouverent au Concile de Sardique.]'Socrate & Sozomene en mettent environ 300 d'Occident ſur l'autorité de S. Athanaſe, & 76 d'Orient ſuivant Sabin. Socr.l.2.c.20. p.101.d|Soz.l.3.c.12.p.514.b. [On ne doute pas en effet du nombre des Orientaux, c'eſt à dire de ceux qui ſuivoient les Euſebiens,]'puiſqu'ils declarent eux meſmes qu'ils eſtoient 80 Hil.fr.2.p.7. [ou environ;]'& le nombre de leurs ſouſcriptions ſe monte à 73, p.28-33. [auſquels, comme nous dirons dans la note 51, il en faut ajouter trois.]'Pour les autres, Saint Athanaſe conte auſſi plus de 300 Prelats qui avoient ſouſcrit ce que le Concile avoit determiné en ſa faveur. Ath.ap.2.p.720 b. 'Il en nomme autrepart environ 284, qui joints avec 63 autres qui avoient écrit en ſa faveur des auparavant, font 344 [ou 347] Eveſques. p.767.768.d. [Mais S. Athanaſe ne dit pas que tous ces Eveſques aient aſſiſté au Concile de Sardique,]'& il marque meſme plutoſt le contraire. p.768.a. [Il y a en effet bien de l'apparence que ceux d'Egypte, de Cypre, & de Paleſtine, ne le ſignerent que lorſqu'il fut rétabli en l'an 349, deux ans aprés le Concile.] 'Et auſſi ceux de Paleſtine ſont les meſmes que ceux du Concile de Jeruſalem en 349, hors Macrin oublié dans les ſouſcriptions de Sardique. c.d.775.c.d| David,p.471. 'Saint Athanaſe meſme ne conte en un autre endroit qu'environ 170 Eveſques d'Orient & d'Occident, Ath.ſol.p.818.b. [dont oſtant 76 Euſebiens qui ne voulurent pas ſe joindre aux autres, il ne reſteroit que 94 Eveſques dans le Concile; ce qui eſt bien peu, & ne répond pas]'à ce grand nombre d'Eveſques qui y accoururent de tous coſtez, ſelon l'expreſſion de S. Athanaſe, ap.2.p.754.c. [non plus qu'à la maniere ſi forte & ſi vigoureuſe dont ils traiterent ces 76 Eveſques d'Orient.]

'Un auteur nouveau ne trouve point d'autre ſolution à cette difficulté, que de dire qu'il y a faute dans le nombre de 170, qu'il change en 376, mais ſans autorité. David,p.480. 'Baronius tire de cet endroit meſme qu'il y en avoit pres de 300: Bar.347.§ 4. [mais il faut qu'il l'ait lu d'une autre maniere que nous, ou qu'il ait confondu cet endroit avec celui de la page 854.b,]'qui parle du Concile de Nicée. David,p.478. [Saint Hilaire ne nous éclaircit pas davantage,]'puiſque dans les ſouſcriptions de la lettre du Pape Jule, il ne met que 59 Eveſques, Hil.fr.2.p.18-20. [en paſſant pluſieurs que nous ſavons y avoir eſté.] 'Et on aſſure que ces 59 Eveſques ne ſont que de vingt provinces, David,p.477. 'au lieu que le Concile eſtoit compoſé de plus de 35, ſelon S. Athanaſe, qui l'entend certainement du Concile Catholique qui le declara innocent. Ath.ſol.p.819.d. 'Il y en a 25 nommées à la teſte de la lettre circu- p.756.a.b.

laire du Concile, en ne contant que pour trois les Gaules, l'Espagne, & l'Afrique.

Hil.fr.1.p.20. ʹQue si on lit dans S. Hilaire *Episcopi omnes unus de sexaginta*, cela n'est qu'à la fin de cette liste, [& ainsi ce peut bien estre une remarque de quelque copiste. Je pense en effet qu'il n'y a personne qui voulust reduire les Evesques Catholiques du Concile à un si petit nombre, qui eust esté opprimé par celui des Eusebiens.]

Conc.t.2.p. 658.659. ʹLes souscriptions qui sont dans les Conciles aprés les Canons, sont les mesmes que celles de Saint Hilaire.

p.659.c|Socr. n.p.25.1.d. ʹUne ancienne edition des Conciles dit que celui-ci fut signé par 121 Evesques.

Conc.t.2.p. 50.d. ʹLe Synodique n'en met que 76, ο κ, ς, [le copiste ayant peutestre oublié le τ qui feroit les 376 de Socrate.]

Thdrt.l.2.c.6. p.588.b. ʹTheodoret sans rien distinguer en met 250, comme on le trouve, dit-il, dans les anciens monumens. [Il ne faut donc pas esperer de savoir assurément le nombre des Evesques qui ont composé ce Concile. On peut dire seulement qu'il y a bien de l'apparence que les 163 Evesques d'Occident que S. Athanase nomme tous entre ceux qui l'avoient signé, n'eurent point d'occasion de le signer que dans le Concile mesme. Il y faut encore ajouter Euphrate de Cologne que Saint Athanase a oublié,]

David,p.476. ʹce qui marque qu'il en peut encore avoir oublié d'autres.

Hil.fr.1.p.19. 20. ʹEt on en trouve encore quatre dans les souscriptions de la lettre à Jule, que S. Hilaire nous a conservée, savoir Evagre d'Heracleanople en Macedoine, Cochras d'Acaïe, & deux Eutheres [qui ne sont point dans S. Athanase, non plus qu'Olymple à la priere duquel on fit le le 17^e Canon; c'estoit peutestre celui d'Enos. On y peut encore ajouter Saint Athanase, Marcel, & Asclepas; ce qui fera 172 Evesques dans le Concile des Catholiques.]

NOTE XLIX.

Pour la page 93.§ 42.

Des Evesques qu'on dit avoir esté legats du Pape au Concile de Sardique.

Hinc.ep.33.c. 14.t.2.p.474. 475. ʹHincmar donne pour presidens au Concile de Sardique, Osius de Cordoue, Vincent de Capoue, & Calepode de Naple, & il les fait tous trois legats du Pape. [Cependant on voit par ce que nous avons dit dans le texte,]

Soz.l.3.c.12.p. 513.514|Hil.fr. 2.p.17.19. ʹque s'il y a eu un second president dans le Concile avec Osius, il faut dire que c'estoit Protogene de Sardique.

Conc.t.2.p. 659.c.d. ʹPour le titre de Legat, Gratien le donne aussi à Vincent de Capoue, & à Calepode de Naple: mais au lieu d'Osius, il met Janvier de Benevent. Cela se trouve confirmé par un manuscrit où Vincent, Janvier, & Calepode, signent en cette qualité, & les premiers aprés Osius.

p.658.c. ʹLes signatures des Canons leur donnent le mesme rang, quoique sans qualité de legats,

p.661.e|663.a. ʹ& changent pour cela l'ordre de S. Hilaire, où ils sont mis aprés beaucoup d'autres. [M^r de Marca ne dit rien du tout de cette legation qu'on leur attribue,]

Bar.347.§10. ʹ& Baronius s'en moque, parceque S. Athanase qui n'a point oublié les signatures de ces trois Evesques, dit neanmoins que Jule signa par ses Prestres Archidame & Philoxene qu'il met avant eux.

Hil.fr.1.p.15. 16. ʹLe Concile mesme laisse à ses deux Prestres, & au Diacre Leon, sans parler d'aucun Evesque, le soin d'informer Jule de ce qui s'estoit passé.

Lup.t.1.p.188. ʹLupus qui a remarqué le passage d'Hincmar, rejette aussi cette legation des trois Evesques.

Bar.347.§10. ʹBaronius ajoute que s'il faut dire qu'il y a eu dans le Concile un Evesque legat, ç'a esté Osius qui y faisoit les fonctions de president. [Il n'a pas osé parler plus affirmativement, ne se trouvant aucune autorité positive de cette legation, hors Hincmar qui vivoit au IX. siecle:]

Marc.con.l.5. c.4.§1.2.p.17. ʹ& M^r de Marca

qui a pretendu l'établir, a esté reduit à des raisonnemens, [qui ne prouvent jamais guere en matiere de faits. Ca c'est la moindre chose qu'on puisse dire de ceux qu'il employe.] 'C'est mesme une chose fort considerable, que le Pape Adrien I. aprés avoir attribué à Osius les Canons de Sardique, pretend qu'il avoit esté legat du siege apostolique à Nicée, & ne dit point qu'il l'eust esté de mesme à Sardique. Alex.t.8.p. 476.477.

[On peut remarquer encore contre ce qu'on dit de trois Evesques legats,] 'que Calepode est simplement qualifié Evesque de Campanie dans S. Hilaire, & non de Naple, 'où l'on ne connoist point de Calepode Evesque que par ces signatures du Concile de Sardique. 'Nous trouvons au contraire que les Ariens du faux Concile de Sardique, adressent leur lettre à Fortunat, Evesque de Naple dans la Campanie; '& Jean Diacre [auteur du IX. siecle,] conte en effet Fortunat pour neuvieme Evesque de cette Eglise. 'Ughellus pour accorder les choses, veut que Calepode soit mort aussitost aprés le Concile de Sardique, & que Fortunat luy ait succedé en mesme temps.] Mais il n'y a pas moyen de mettre assez de temps pour cela entre le vray & le faux Concile de Sardique. Ce Fortunat doit estre mort avant l'an 355, auquel Saint Maxime estoit Evesque de Naple. *V. les Ariens § 60.*] 'On croit que c'est celui qui estoit autrefois honoré comme Saint le 14 de juin, '& qui l'est aujourd'hui le 9e, 'quoique quelques uns pretendent que c'est un autre Fortunat qui vivoit du temps de S. Gregoire. On marque qu'il y a eu autrefois une eglise de son nom auprés de Naple, & que son corps est aujourd'hui dans celle de S. Euphebe où sont les Capucins. Hil.fr.1.p.20. Ugh.t.6.p.41.42. p.45.d. p.42.b. p.43.b. p.44.d. Ferr.p.352. Ugh.t.6.p.44.b.

'Ce Saint Euphebe à qui on donne plusieurs autres noms, 'est honoré le 23 de may comme un ancien Evesque de Naple. 'Jean Diacre le met le 8, [& ainsi il aura precedé immediatement Saint Fortunat,] 'quoiqu'Ughellus en mette trois entre deux, [mais sans preuve.] 'On n'a rien dutout de sa vie,[a] & on raporte seulement trois miracles arrivez longtemps aprés sa mort, & [qui n'ont rien d'edifiant.] Son corps a esté trouvé en l'an 1589, avec ceux de S. Fortunat & de Saint Maxime. 'On l'honore aussi en quelques Eglises voisines de Naple. p.16. Boll.23.may, p.236.a. b.c. Ugh.t.6.p.40. 40-42. Boll.23.may, p.236.b. a p.26-238. p.238-241. p.236.d.

NOTE L.

Pour la page 94.§ 42.

Evesques qui se trouvent avoir assisté au Concile de Sardique.

[Nous n'avons pas voulu embarasser le texte des noms de beaucoup d'Evesques peu connus qui ont assisté au Concile de Sardique, & qu'on ne sera peutestre pas fasché de trouver ici. Nous suivrons à peu pres l'ordre que S. Athanase & S. Hilaire ont gardé dans les souscriptions.] 'Il y avoit donc d'Espagne le grand Osius de Cordoue, Pretextat de Barcelone, Florent ou Florentin de Meride, 'Domitien ou Dominien d'Astorga, [b] Caste de Çaragoce, & Annien de Castulone [ville autrefois fort celebre dans les peuples d'Espagne appellez Oretani.] Hil.fr.1.p.18. p.18.Conc.t.2.p.50.d. b Hil.fr.1.p.18.

'D'Italie, S. Protais de Milan, [c] Saint Severe de Ravenne, Ursace de Bresse, [d] Lucille ou Luce de Verone, [e] Janvier de Benevent, [f] Vincent de Capoue, [g] Stercore de Canose dans l'Apouille [ou terre de Bari,] [h] Fortunace ou Fortunatien d'Aquilée, Maxime de Luque. p.20.Ath.ap.1.p.675.c. c Hil.fr.1.p.20. d p.15.Ath.ap.1.p.675.c. e Hil.fr.1.p.19. f p.19.Ath.fol. p.42.a. g Hil.fr.1.p.20. h p.19. i p.19.

[i] De la Dace, outre Protogene de Sardique, il y avoit Gaudence de Naïsse [ville alors tres considerable dans la haute Dace.] Le texte de S. Hilaire porte *ab Achaia de Naisso*, où l'on voit aussibien que dans d'autres, que les copistes ont mis *ab Achaia*

pour *à Dacia*. Il y avoit encore Vital d'Aqs, *ab Aquis*, Chalbis ou *Calvus à Castro Martis*, tous deux de la Dace inferieure, 'Valens de Scio ou Scythople dans la mesme province, [où l'on ne trouve neanmoins ni l'une ni l'autre.] p.20|Conc.t.2.p.659.b.

'De Dardanie, Macedone d'Ulpiane, & Paregoire de Scupi. Hil.fr.1.p.19.

'De la Macedoine, Acce de Thessalonique, 'Pallade de Dio[sur la mer vers la Thessalie,]Geronce de Brevi, 'que l'on prend pour Berée dans l'Emathie,[a] ou pour Dobere sur la riviere d'Erigon;[b] Porphyre de Philippes, Jonas de Particople ou Parœcope, 'Zosime ou Denys de Lignedon, [c'est Lychnide;] Basse de Diocletiane[c] ou Diocletianople dans la Macedoine, 'qu'on met quelquefois dans la Dardanie, [si ce ne sont deux villes differentes.] p.19. p.20. Conc.t.2.p.659 b. a Geo sac.p.20. b Hil.fr.1.p.19. p.19|Conc.t.2. c Hil.fr.1.p.19. Geo.sac.p.210.

'De Thessalie, Alexandre de Larisse, Hymenée d'Oparate.[Je ne la trouve point:'d'autres lisent de Cyphere [dans la Thessaliotide;][d]Mosc ou Moyse de Thebes[Phthiotiques]dans la Thessalie.[C'est peutestre à cette province qu'appartient]'S. Regin Evesque de Scopele, que les Grecs disent avoir assisté au Concile de Sardique. *V. les Ariens § 29.* Hil.fr.1.p.19. Conc.t.2.p.658.d. d Hil.fr.1.p.19|fr.B.p.129.c.f. Boll.25.feb.p.495.

'De l'Acaïe, il y avoit Eutyque, dont la ville n'est pas marquée;'Athenodore de Platée[dans la Beocie,]Tryphon de Maccroce,'c'est à dire de Marathon dans l'Attique,[e] Alexandre de More ou Maronée.[Je ne sçay ce que c'est.] 'Jule ou Julien de Thebes[en Beocie,] Alype de Megare dans l'Attique,'Plutarque de Patres, Denys d'Elide.'Il y avoit alors Denys de Lodi[en Italie, & il n'est pas marqué s'il vint au Concile;]'Irenée[ou Lerene]de Secore.[Je ne sçay ce que c'est.][f]Martyre de Naples en Acaïe:'on croit qu'il faut lire en Macedoine, & que c'est Naple auprés de Philippes. Hil.fr.1.p.20. p.19. Conc.t.2.p.659.a. e Hil.fr.1.p.20|Conc.t.2. Hil.fr.1.p.19. p.20. Ath.ap.2.p.675. Hil.fr.1.p.20|Conc.t.2.p. f Hil.fr.1.p.20. Geo.sac.p.205.

'De Thrace, il y avoit Luce ou Lucille de Cenople, qu'on ne trouve point:]'d'autres lisent d'Andrinople, dont il est vray que Saint Luce estoit alors Evesque;'Socrate & Sozomene témoignent qu'il assistoit au Concile. 'Il y avoit encore Heliodore de Nicople.[On ne dit pas si c'est de Thrace ou d'Epire.]'Dioscore de Thrace dont on ne marque point la ville:] 'd'autres lisent de Therasie, [qui est l'une des isles Sporades.][a] Il y avoit aussi Diodore de Tenedo,'Marc de Fiscie, [peutestre de Phocée]dans l'Asie[proprement dite;]'Eutyque ou Tyque de Methone en Asie, peutestre en Acaïe, qui comprenoit le Peloponnese où est Methone dans la Messenie, aujourd'hui Modon.] Hil.fr.1.p.19. Conc.t.2.p.658.c. Socr.l.2.c.23|p.111.d|Soz.l.3.c.12.p.513.b. Hil.fr.1.p.20. p.19. Conc.t.2.p.658.d. a Hil.fr.1.p.19. p.20. p.20|Conc.t.2.p.659 b.

'Les noms de tous ces Evesques se lisent dans la liste de S. Athanase sans distinction de provinces.'On y trouve aussi Arius & Astere, [qui sont peutestre les deux Evesques qui se separerent des Orientaux pour venir au Concile, comme on le voit dans le texte.]'Le catalogue de Saint Hilaire ajoute les trois Prelats accusez, Saint Athanase, Marcel d'Ancyre, & Asclepe de Gaza, & encore Euthere *à Procia de Caindo*,'ou d'autres lisent de Prochyla, [qui est une isle sur la coste de la terre de Labour;]'Evagre de Heraclialineo ou Heracleanople en Macedoine.[Je ne sçay si ce seroit *Heraclea Lincestis*;]'Euthere de Pannonie, *Cochras ab Acaïa de Aposeb.is:* [il y a faute.]'Il y avoit encore dans le Concile un Denys d'Edique en Acaïe, [je ne sçay si ce seroit celui d'Elide;] '& un Olympe, à la requeste duquel on fit le XVII. Canon.[Je ne sçay si c'est celui d'Enos.]'Il faut peutestre y ajouter encore l'Evesque de Syracuses dont le nom n'est pas marqué. 'Pour Theodule de Trajanople, on ne croit pas qu'il y ait assisté. *V. les Ariens note 24.* Ath.ap.2.p.767.768. p.767.b.c. Hil.fr.1.p.19. Conc.t.2.p.658.d. c Hil.fr.1.p.19. Hil.fr.1.p.20. fr.2.p.20. Conc.t.2.p.17|fr.1.p.5.2.f. Hil.fr.2.p.9. Ath.B.t.1.p.63.f|354.c.

Ath.ap.2.p. 767.c d. 'S. Athanase fait ensuite une liste de 34 Evesques des Gaules qui avoient signé les decrets du Concile,'dont S. Hilaire ne reconnoist que Verissime de Lion.[On ne peut pas neanmoins douter qu'il n'y en ait eu plusieurs autres, comme Euphrate de Cologne, qui ne se trouve pas mesme'entre les 47 marquez par S. Athanase: ce qui fait voir, comme nous l'avons déja remarqué, que tous ces catalogues ne sont pas complets. On ne peut pas non plus douter raisonnablement que Saint Maximin de Treves n'y ait esté, quand on n'en jugeroit]'que par les anathemes que les Ariens lancerent contre luy.'S. Athanase le marque sous le nom de Maximien.[Pour les autres, quoique nous ne soyons pas assurez qu'ils ont esté au Concile, nous marquerons neanmoins ceux dont le Concile de Cologne daté de l'an 346, nous apprend les eveschez, en cas que les actes de ce Concile soient de quelque autorité. *V. les Ariens note 37.*]'C'estoient Valentin d'Arles, Donatien de Challon, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, Dyscole de Reims, Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, *Nerviorum*, Mercure de Soissons, & Eusebe de Rouen.

Hil.fr.1.p.20. Ath.sol.p. 822.a. Hil.fr.2.p.25. 26. Ath.ap.2.p. 767. p.757.|Conc.p. 615 c.d.

Conc.t.2.p. 715 c. 'Entre ceux d'Afrique, Gratus de Carthage témoigne assez clairement avoir assisté au Concile de Sardique. 'Il est parlé dans le Concile mesme d'un Evesque d'Afrique de ce nom, & d'une maniere qui convient fort bien à un Evesque de Carthage.[Pour ce qui est des autres Evesques d'Egypte, de Cypre, de Palestine, marquez par S. Athanase, je n'en voy point qui se trouvent assurément avoir assisté au Concile.]'Il semble que le fameux Arsene Evesque d'Hypsele en fust un.

p.632.e. Ath.ap.2.p. 1..c.

'Saint Athanase met 15 Evesques *in Canalio Italiæ*, comme une province particuliere;[de quoy je ne trouve point d'explication. Car je ne voy pas que cela puisse avoir de raport à ce qui est dans le XX. Canon des Evesques qui estoient *in Canalio*,]'où cela ne paroist signifier autre chose que ceux dont les villes estoient sur les grands chemins. p.768.c. Par.347.§ 55.

NOTE LI.

Pour la page 9..§ 41.

Qui estoit Evesque de Thessalonique au temps du Concile de Sardique.

'Il semble par la lettre des Orientaux du faux Concile de Sardique, que Jean fust alors Evesque de Thessalonique, & assistast au Concile: *Quia fo.Thessalonicensis*, disent-ils, *Protogeni frequenter probra multa criminaque objecit....cui communicare numquam voluit; nunc verò in amicitiam receptus, quasi pejorum consortio expurgatus, apud ips s habetur ut justus.*'Cependant les signatures du Concile de Sardique tant dans Saint Hilaire que dans les Conciles, portent expressément le nom d'Aece Evesque de Thessalonique dans la Macedoine.[Il faut donc ou qu'il y ait faute dans l'un des deux endroits, ou que ce Jean fust aussi appellé Aece. Ce dernier est apparemment le plus veritable, puisque Saint Athanase ne marque aucun Jean dans les souscriptions du Concile que l'on puisse presumer estre Jean de Thessalonique: ou bien il faut expliquer en ce sens les paroles des Eusebiens, que quoique Jean tant qu'il avoit vécu, n'eust jamais voulu communiquer avec Protogene à cause de ses crimes, le Concile de Sardique n'avoit pas laissé de recevoir Protogene comme innocent. Ainsi Aece pourra avoir esté successeur de Jean,]'quoique peutestre non

Hil.fr.2.p.10| L.p.t.1.p.182. Hil.fr.2.p. 29 Conc.t. 2 p.658.c. Conc.t.2.p. 641.

immediat, selon le Canon 18 & 19 de Sardique, [& Jean d'Alexandre qui assista au Concile de Tyr.] p.640.e. ʹOn voit dans le seizieme Canon de Sardique qu'Aece y parle de l'Eglise de Thessalonique avec eloge.

Pour la page 95.§ 93.

NOTE LII.

Sur divers Evesques du conciliabule de Philippople.

[Dans les souscriptions de la lettre du faux Concile de Sardique, la pluspart des noms sont alterez. ʹOn en peut corriger une partie par l'histoire; mais il y en a beaucoup où l'on ne sauroit deviner ce que c'est.] Hil.fr.2.p.29. ʹIl y a mesme un Thelaphe qualifié Evesque de Calcedoine, [quoique tout le monde sache que Maris en estoit alors Evesque, & qu'il vivoit encore sous Julien l'apostat. Il estoit mesme à Sardique avec les autres,] p.18. ʹpuisque tous les deputez de la Mareote y estoient à l'exception d'un seul, [qui selon ce que nous avons dit autrepart, estoit Theognis de Nicée. *V. les Ariens § 38.* Ainsi il faut lire Calcide en cet endroit au lieu de Calcedoine, ou dire qu'on a sauté du nom de Thelaphe à l'evesché de Maris.] p.30 31. ʹOn trouve encore dans ces souscriptions deux Evesques de Troade, Pison & Nicome, & mesme un Eusebe & un Euseme, tous deux de Pergame, Baudran. ʹquoiqu'on ne connoisse qu'une seule ville de Troade; car pour Pergame, outre celle qui est celebre en Asie, on en met une seconde en Thrace.

Hil.fr.2.p.17. ʹCes Evesques disent dans leur lettre qu'ils estoient venus 80 à Sardique, p.28-33. ʹ& leurs signatures se montent à 73, [ce qui n'en est pas fort different, & il y faut encore ajouter Maris, comme nous venons de dire, avec Macedone de Mopsueste par la mesme raison que Maris, si nous ne voulons dire que c'est l'un des deux Macedones ʹqui sont dans les souscriptions, à qui on donne des eveschez inconnus tous differens de Mopsueste. [On y devroit aussi trouver Ursace de Singidon, quoique Evesque d'Occident;] ʹpuisqu'on y trouve Valens de Murse: p.33. [car ils estoient tous deux des deputez de la Mareote;] ʹ& le Concile assure positivement qu'ils estoient venus à Sardique. Ath.ap.2.p.765.a. [Ainsi nous trouverons 76 Eusebiens à Sardique:] ʹ& c'est justement le nombre qu'ils estoient, selon Sabin d'Heraclée cité par Socrate. Socr.l.2.c.20. p.101.d.

ʹMr David a pretendu que ces 76 Orientaux n'estoient que ceux du comté d'Orient, c'est à dire du patriarcat d'Antioche. Dav.p.468. &c. [Mais il n'avoit pas sans doute pris garde à leurs souscriptions,] ʹoù il en auroit trouvé 18 qui certainement n'estoient point du comté d'Orient, outre Maris & Ursace, la plus part illustres par eux mesmes ou par leurs sieges. Hil.fr.2.p.28. 31. Je n'en trouve que 15 ou 16 avec Macedone qu'on puisse assurer avec quelque fondement avoir esté du comté d'Orient. [Ainsi ces Orientaux sont ceux de l'Empire d'Orient, ausquels on joint par surcroist Ursace & Valens toujours liguez avec eux, comme on n'y met pas Arius & Astere qui se joignirent au Concile, ni les Evesques persecutez.] ʹDans l'inscription de leur lettre ils nomment 23 provinces, ou davantage mesme, dont ils disent que leur synode estoit composé; & de ces 23 il n'y en a que sept qui fussent du comté d'Orient. p.7.de syn.p. 129.1.2.

NOTE LIII.

Pour la page 97.§ 41.

Que S. Paul de Constantinople n'assista point apparemment au Concile de Sardique.

ʹSocrate & Sozomene disent que S. Paul deposé du siege de Constantinople se trouva au Concile, qu'il y fut Socr.l.2.c.18. p.102.b.d.|Soz. l.3.c.11.p.512. a.

receu tout d'abord comme Evesque, Socr.l.2.c.23. p.107.b. & declaré innocent par les Peres,'& qu'il fut rétabli quelque temps aprés par l'autorité des lettres du mesme Thdrt.l.2.c.4. p.587.a.b. Concile.'Theodoret dit au contraire qu'il y voulut venir, mais que le peuple de Constantinople ne le voulut pas permettre, craignant ce que les Eusebiens luy pourroient faire en chemin.[Nous croyons avoir montré sur l'histoire de ce Saint, que selon toutes les apparences il estoit alors prisonnier en Syrie. Mais quoiqu'il ne fust pas au Concile, & qu'il ne soit jamais parlé de luy dans tous les actes qui nous en restent, nous n'osons pas cependant assurer qu'on n'y ait pas justifié son in- Hil.fr.2.p.19. nocence,]'puisque les Eusebiens se plaignent de ceux qui estoient venus de Constantinople à Sardique, & qu'ils le dechirent autant qu'ils peuvent par leurs medisances, en recommandant avec grand soin qu'on n'eust point de communion avec luy.'[Il est mesme difficile de ne pas reconnoistre qu'il fut rétabli en 348 ou 349. *V. S. Paul de Constantinople note 5.*]

NOTE LIV.

Pour la page 102.§ 46.

Sur un passage obscur du Concile d'Ancyre en 358.

[Ce que nous disons, que les Occidentaux interrogerent les Eusebiens à Sardique sur leur doctrine, est fon- Epi.73.c.2.p.846.c. dé]'sur un endroit du Concile d'Ancyre en 358, où nous ne voyons aucun sens, si au lieu de ἐν μῷ καὶ λογισμοῖς, on ne lit ἐπὶ μῷ, (ou μετὰ) καὶ λογισμοὺς. Le sens que nous y donnons s'y trouve, si on lit dans la suite, παρὰ τῶν ἐν Σαρδικῇ, au lieu de περὶ. Le Pere Petau laisse περὶ, qui forme ce sens, que Basile d'Ancyre, ou d'autres des Semiariens avoient fait un écrit sur les articles de la foy pour répondre à des personnes qui les avoient interrogez sur la division qui avoit esté à Sardique entre les Orientaux & les Occidentaux.

NOTE LV.

Pour la page 104.§ 47.

Sur l'écrit touchant la foy attribué par Theodoret au Concile de Sardique.

'Baronius voulant montrer que l'é- Bar.347.§ 43. crit sur la foy que Theodoret joint à la lettre circulaire du Concile de Sardique, ne peut estre de ce Concile, remarque que cet écrit attribue à Ursace & à Valens des sentimens de Sabelliens tout à fait contraires aux Ariens, tels qu'estoient ces deux Evesques.[Mais comme il n'y a pas lieu de de dire que cet écrit soit autre que celui dont parle]'le Concile d'Alexan- Ath.de Art.p.576.c.d. drie, & qui avoit esté fait par quelques particuliers qui le proposerent dans le Concile de Sardique mesme, il n'y a pas d'apparence qu'on y ait commis une faute si grossiere; & qu'ainsi quand il y est dit qu'Ursace & Valens disoient que le Verbe & l'Esprit avoit esté crucifié, il ne faut pas l'entendre de la personne du Saint Esprit, mais de ce qu'il y avoit de plus spirituel dans J.C, c'est à dire le Verbe mesme; ce qui estoit un blaspheme fort convenable aux Ariens. Et ce qui fait voir que c'est le sens, c'est que les mots qui suivent aprés le Verbe & l'Esprit sont au singulier, pour montrer que ces deux termes ne signifient qu'une mesme chose, & non deux differentes personnes,'καὶ ὅτι ὁ Λόγος καὶ ὅτι τὸ Thdrt.l.2.p.595.c. πνεῦμα καὶ ἐσταυρώθη &c. [a] S. Athanase a Ath.de Inc.t.1.p.593.c.& alibi. se sert aussi du mot d'Esprit pour marquer la nature divine de J.C. Et il ne faut pas trouver étrange que les Ariens soient tombez dans ce blaspheme, de croire que J.C. avoit souffert en sa divinité, puisqu'on voit par divers endroits qu'ils ont esté les premiers auteurs de l'heresie d'Apollinaire qui ne reconnoissoit point d'ame en J.C, mais vouloit que la divinité en tinst la place, & en fist les fonctions.

Pour la page 105.§ 47.

NOTE LVI.

Si avec S. Athanase, Marcel, & Asclepas il y a eu d'autres Evesques jugez & absous par le Concile de Sardique.

Ath.ap.2.p. 7.6.2.

'Le Concile de Sardique declare innocens Athanase, Marcel, Asclepas, καὶ τοὺς συν αὐτοῖς συλλειτουργοῦντας τῷ κυρίῳ. [Cela donne grand sujet de croire qu'outre ces trois Evesques, il y a eu d'autres Prelats jugez & absous avec eux.] 'Socrate & Sozomene le disent en effet de Saint Paul de Constantinople, & de S. Luce d'Andrinople. 'Mais si cela est, il est difficile de juger pourquoi le Concile qui parle si souvent d'Athanase, de Marcel, & d'Asclepas, ne dit jamais un mot des autres.[Il est plus aisé de croire que ces mots οἱ σὺν αὐτοῖς &c. marquent des Prestres ou quelques autres personnes inferieures dont l'absolution suivoit celle des Prelats, comme les quatre Prestres d'Alexandrie dont nous avons parlé dans le texte: ou bien que s'il y avoit dans le Concile d'autres Evesques chassez par les Ariens, & qui n'eussent pas encore esté rétablis, le Concile le receut sans autre forme sur le seul defaut de leurs accusateurs, parce peutestre qu'ils n'avoient pas esté deposez solennellement par le jugement d'un Concile, mais par violence, & sur le seul ordre de Constance. Nous avons déja traité ce qui regarde S. Paul, & nous n'en avons osé rien assurer. Pour S. Luce, quoiqu'il soit assez probable qu'il a assisté au Concile de Sardique, neanmoins il n'y a pas de preuve bien forte qu'il fust alors depossédé de son siege;]'& au contraire la suite de S. Athanase semble demander qu'il en fust actuellement en possession.

Socr.l.2.c.20. p.102.c|c.23. p.111.d|Soz.l. 3.c.13 p.515.c. Bar.347.§ 50.

Ath.sol.p.821. 2.

Pour la page 106.§ 48.

NOTE LVII.

Que Maris, Ursace, & Valens n'ont point demandé pardon dans le Concile de Sardique.

Thdrt.l.2.c. 13.p.608.a.

'C'est le Pape Libere qui dans la conference qu'il eut avec Constance, dit que Maris, Ursace, & Valens, presenterent des requestes au Concile de Sardique, par lesquelles ils demandoient pardon de la fausse information qu'ils avoient faite à la Mareote contre S. Athanase. [Mais comme il dit cela dans la suite d'un discours fait sur le champ, il est à craindre que sa memoire ne luy ait manqué en ce point. Car outre que toutes les pieces les plus authentiques ne nous apprennent rien sur ce sujet, sinon l'excommunication d'Ursace & de Valens, ce qui n'a aucun raport avec cette requeste; & outre qu'on ne voit point qu'ils aient esté rétablis dans la communion de l'Eglise qu'en l'an 349, qu'ils presenterent une requeste semblable au Pape Jule, personne ne dit que Maris se soit jamais retracté.]'Valens se trouve mesme avoir signé à Philippople la lettre des Eusebiens en mesme temps qu'il auroit dû demander pardon à Sardique.

Hil.fr.2 p.33.

Pour la page 110.§ 50.

NOTE LVIII.

Sur le III. Canon de Sardique.

Conc.t.2.p. 645.b.

'Le troisieme Canon de Sardique dans Denys le Petit, ordonne selon l'edition de Justel, & selon celle de Mayence, qu'un Evesque qui a un procés avec un autre, appelle un Evesque d'une autre province pour les juger.[Cette ordonnance paroist un peu étrange, & elle n'est nullement conforme au titre que Denys donne à ce Canon,]'qui porte, *Ut inter discordes Episcopos comprovinciales Antistites audiant*, & elle est visiblement fausse selon le titre 57 de Ferrandus. Aussi au

p.641.c.

p.645.b. au lieu d'*unus* qui fait ce sens, 'le Pere Labbe soutient que beaucoup de manuscrits ont *ne unus*, ce qui fait un
p.629.a. sens tout contraire, 'mais fort conforme au texte grec ;[& c'est ce qu'on a suivi dans les dernieres editions des
p.652.c. Conciles.] 'L'edition d'Isidore a aussi *ne unus*.

Pour la page 112.§ 51.

NOTE LIX.

De quel Metropolitain parle le IX. Canon de Sardique.

Conc.t.2.p. 633.d. 'Il semble que dans le IX. Canon de Sardique, au lieu de ἐντυγχάνειν, & οὗτος ἐ, il faut τυγχάνει, & αὐτὸς δὲ καὶ, & oster ἐὰν qui est au commencement.
p.647.b. 'Denys le Petit favorise tout à fait cette correction ; & Zonare qui ne la suit pas, a esté contraint de prendre un autre sens qui ne paroist pas si raisonnable.

[Ce Canon ne dit point à quel metropolitain il faut d'abord qu'un Evesque adresse le Diacre qu'il veut envoyer en Cour. Zonare l'entend du metropolitain de la province où est l'Empereur, & cela convient assez avec ce qui est dit de Rome dans la suite de ce Canon. Mais d'autre part les Empereurs estoient ordinairement dans les villes dont les Evesques estoient metropolitains, & ainsi n'avoient que faire d'écrire aux Evesques qui estoient en Cour, comme le Concile l'ordonne. Il semble donc plus naturel, & fort conforme à la discipline de l'Eglise de l'entendre du metropolitain de l'Evesque mesme qui envoie en Cour.]

Pour la page 113.§ 52.

NOTE LX.

Que le XVII. Canon de Sardique fut cité par Zosime comme de Nicée.

Conc.t.2.p. 649.e|1591.c. 'Le XVII. Canon de Sardique selon Denys le Petit, fut allegué par Zosime sous le nom mesme du Concile de Sardique, selon qu'on le lit dans le texte latin du VI. Concile de Carthage :'Mais cela n'est point dans le grec :'& les Evesques d'Afrique témoignent, selon le latin,[aussibien que selon le grec,]qu'on leur avoit voulu faire passer ce Canon sous le nom du Concile de Nicée.'C'est pourquoi Baronius & Binius ont raison de croire que ces mots, *ex Sardicensi Concilio*, ont esté ajoutez au texte.

p.1048.a. — p.1592.e.b|1672.b. — p.1602.c|Bar. 419.§ 62.

Pour la page 115.§ 52.

NOTE LXI.

Savoir si le Concile de Sardique est œcumenique.

'Baronius donne au Concile de Sardique le nom & l'autorité d'œcumenique, sur ce qu'il a esté convoqué de toutes les Eglises,'sur ce que Saint Athanase luy donne le titre de grand Concile,'& sur ce que le jugement du Pape y a esté examiné de nouveau. Bar.347.§ 7. §7.Ath.ap.2. p.720.b|de fug.p.718.d. Bar.347.§ 9.

[Ces deux dernieres raisons sont peu considerables, puisqu'elles se rencontrent aussi dans le Concile d'Arles, que l'on reconnoist n'estre pas œcumenique. La premiere l'est davantage ; & quoiqu'elle n'ait pas empesché l'Eglise de rejetter le second Concile d'Ephese en 449, ce fut à cause des fautes visibles de cette assemblée, au lieu que celui de Sardique n'a rien fait que de saint, de juste, & de legitime, mesme dans l'absolution de Marcel d'Ancyre, comme le soutient S. Hilaire. *V. Marcel.*]

'M[r] de Marca qui accorde que ce Concile a esté convoqué pour estre œcumenique, pretend que le refus que firent les Orientaux de s'y joindre aux Occidentaux, luy a fait perdre ce privilege.'On répond que les Orientaux ont eu tort en cela ; que par cette separation mesme ils se sont rendus coupables de schisme, & que d'ailleurs ils estoient ou Ariens ou fauteurs d'Ariens.[On pourroit douter s'il faut tout à fait traiter comme fau- Marc.conc.l. 7.c.3.§ 5.p.218. Alex.t.8.p. 481.

teurs d'Ariens, ceux qui n'estoient engagez dans le parti des Eusebiens que par foiblesse & par crainte. Il est certain encore que quoiqu'ils aient eu tort de se separer des Occidentaux, on ne les a pas neanmoins retranchez pour cela de l'Eglise comme schismatiques. Tous ceux qui vinrent à Sardique estoient dans la communion de l'Eglise, à l'exception peutestre de Basile d'Ancyre, & d'un ou de deux autres : & le Concile n'en retrancha que huit ou dix. Ainsi tous les autres demeurerent membres de l'Eglise, & elle les toleroit dans sa communion & dans l'episcopat, quelque foibles, quelque imparfaits, quelque corrompus mesme, si l'on veut, qu'ils fussent. Je ne sçay donc si l'on peut dire que l'Eglise universelle parloit par le Concile de Sardique, lorsque pres de 70 Evesques de presque toutes les provinces d'Orient, ne prenoient point de part à ces decrets, ou s'y opposoient mesme formellement.]

p.182. 'On dit que les Evesques de Thrace, de Palestine, d'Arabie, & d'Egypte, demeurerent à Sardique avec le Concile.[Il y en eut en effet quelques uns ; mais on ne craint point d'assurer qu'ils estoient en fort petit nombre ; & il seroit difficile de pretendre qu'ils pussent representer le corps de leurs provinces, bien loin de pouvoir parler pour toutes les autres de l'Orient.

Tout ce qu'on peut dire ce me semble, c'est que l'approbation generale que l'Eglise a depuis faite de ce Concile, a suppleé à ce defaut, & luy a pu donner l'autorité d'un Concile œcumenique. Car il fut approuvé & signé deux ans aprés par divers Evesques d'Orient. Neanmoins cette signature n'estoit que pour la lettre circulaire, & ainsi n'autorisoit que la justification des Evesques condannez, & non les Canons.]

Pall.v.Chry. p.181Conc.t.2. p.1303.c. 'On opposa l'autorité du Concile de Sardique aux Canons de Antioche dans l'affaire de S. Chrysostome :

Conc.t.4.p. 316.c. '& le Concile de Calcedoine parle aussi avec respect du jugement qu'il a rendu contre les restes des Ariens.[Mais ces passages ne regardent point encore les Canons dont les historiens grecs du mesme temps n'ont rien dit non plus.[C'est pourquoi cela ne ruine pas la pretention de Mr de Marca,]

Marc.conc.l. 7.c.3.§5.p.218 'qui soutient qu'ils ne devoient estre considerez que comme des statuts des Occidentaux.

[Mais il ne semble pas mesme qu'on puisse pretendre qu'il a toujours esté receu par les Occidentaux. Car quoique Gratus de Carthage y eust assisté,]

c.16.§1.p.253| Bar.347.§79. 'neanmoins l'on voit qu'il n'estoit point connu en Afrique du temps de S. Augustin :

Aug in Cresc. l.3.c.34.t. .p. 186.-8-|l 4 c. 44.p 206.2.a. blep.163.p.283. 1.a.b. 'Cresconius Donatiste, & Fortune Evesque de ce mesme parti, ayant objecté à ce Pere que le Concile de Sardique avoit écrit à Donat de Carthage,[ce qui est vray du Concile des Eusebiens,]ce Pere répond seulement sur la lettre qu'ils en produisoient, que c'estoit un Concile d'Ariens, ce qu'il prouve parceque ce Concile avoit condanné S. Athanase & le Pape Jule, il ne dit jamais qu'il y en avoit eu un autre de Catholiques où l'Eveque Catholique de Carthage avoit assisté.[On voit aussi que dans l'affaire d'Apiarius, Zosime cita deux Canons de Sardique sous le nom du Concile de Nicée ; & les Evesques d'Afrique ne les receurent point comme estant du Concile de Sardique ; mais se contenterent de verifier qu'ils n'estoient pas de celui de Nicée,]

Marc.con l.7. c.15.§4.p.252. '& les rejetterent absolument. *V.S.Augustin § 324.*

Co c.t.4 p. 1071.d. 'L'affaire de Cresconius Evesque de Villa-regia fait voir qu'à l'égard des Evesques qui changeoient de siege, l'on se contentoit d'observer en Afrique le Canon de Nicée, & non ceux de Sardique qui estoient bien plus rigoureux.

[A Rome mesme où l'on ne pouvoit

pas manquer de connoistre les Canons de Sardique, & où on les a souvent employez, il semble qu'on ne connoissoit que peu ou point le Concile qui les avoit faits.] Dav.p.41-57. 'Car les Papes les citent peutestre toujours sous le nom du Concile de Nicée. Et comme on ne peut pas presumer que Saint Leon & d'autres Papes dont l'Eglise honore la sainteté, l'aient fait de mauvaise foy pour tromper leurs freres, il y a toute apparence que dans le Code dont ils se servoient, on les avoit mis tout de suite aprés ceux de Nicée sans les en distinguer, & sans marquer qu'ils fussent du Concile de Sardique. Leo Q.t.2.p. 23-28. 'C'est ce qui s'est enfin verifié par le Code de l'Eglise Romaine trouvé par le P. Quesnel, & donné au public dans son edition de S. Leon.

[La dispute qui arriva entre Saint Hilaire d'Arles & S. Leon, peut aussi donner quelque lieu de douter si les Canons de Sardique, qui permettoient aux Evesques d'appeller au Pape, estoient alors connus ou receus dans les Gaules. Il faudroit neanmoins examiner si Saint Hilaire contestoit absolument au Pape le droit de faire revoir les jugemens des Evesques, ce que le Concile de Sardique luy accorde, ou s'il se plaignoit seulement que S. Leon eust fait plus que ce que le Concile n'avoit ordonné.] Dis.5.c.14.p. 485. 'Le premier paroist neanmoins plus probable, [& ainsi ce sera une preuve que les Canons de Sardique n'estoient point alors receus en France non plus qu'en Afrique.

Les choses changerent dans le VI. siecle, au commencement duquel] Marc.conc.c. 4.§ 7.p.152. 'Denys le Petit mit les Canons de Sardique comme de Sardique dans son Code, qui fut ensuite receu de tout l'Occident. l.7.c.5.§ 5.p. 255. 'Fulgentius Ferrandus Diacre d'Afrique les a mis aussi dans sa collection. Zon.p.132.a. 'Les Grecs mesmes les ont receus par le deuxieme Canon du Concile *in Trullo*, Lup.t.1.p.218. 'ce qui a esté suivi par beaucoup d'autres. Marc.conc.l. 2.c 15.§ 9.p. 122. 'Ils estoient dans le Code dont ils se servoient ordinairement, & encore dans une collection de Canons reduits sous 50 titres, l.3.c.3.§ 8 p. 152. 'que quelques uns attribuent à Theodoret, a Lup.t.1.p. 216.2.8. '& que d'autres disent estre de Jean Patriarche de Constantinople sous Justinien. [Et cela s'accorde avec ce qu'on remarque,] David,p.484. 'que Justinien donne le titre d'œcumenique à ce Concile.

[On peut donc dire avec quelque verité, que le Concile de Sardique a esté receu de toute l'Eglise aussitost aprés sa victoire sur l'Arianisme, dans le point qui regardoit la justification de Saint Athanase; & qu'il l'a esté de mesme à l'égard des Canons dés devant la fin du VI. siecle. Il y auroit peutestre lieu de douter si elle l'a receu comme œcumenique, ou seulement comme plusieurs Conciles particuliers dont elle emploie les Canons. Mais quoy qu'il en soit, un Concile convoqué pour representer toute l'Eglise, où ce qu'il y avoit de plus saint dans l'Eglise s'est trouvé réuni, & qui a enfin esté receu par toute l'Eglise, approche au moins de bien pres de l'autorité d'un Concile œcumenique. On n'a commencé qu'au Concile de Calcedoine à recevoir comme œcumenique celui de Constantinople en 381, qui ne l'estoit point par sa convocation comme celui de Sardique.

On peut demander pourquoi donc on ne donne point de rang à celui ci entre les Conciles œcumeniques, celui de Constantinople qui ne devroit estre que le troisieme, ayant toujours esté conté pour le second.] Alex.t.8.p. 485. 'On répond ordinairement que celui de Sardique n'est qu'une suite & comme une addition du Concile de Nicée, qui n'ajoute aucun nouvel éclaircissement à la foy, & où il ne s'agissoit proprement que des personnes. [Je ne sçay neanmoins si cette réponse est assez solide; & il

seroit peuteſtre aiſé de montrer que ces meſmes raiſons auroient dû empeſcher de mettre le V. Concile au nombre des œcumeniques. Mais en reconnoiſſant que ce Concile eſt demeuré preſque inconnu, au moins pour les Canons, juſques au VI. ſiecle, lorſque les quatre premiers Conciles avoient déja eſté receus dans toute leur autorité; on verra qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que ſuppoſé meſme qu'on le reconnuſt alors pour œcumenique, on n'ait point voulu le mettre ni le ſecond, ce qui euſt brouillé l'ordre déja receu dans l'Egliſe; ni le cinquieme, parcequ'il eſtoit plus ancien que trois des autres.

On dira peuteſtre que par la meſme raiſon on n'auroit point dû conter le Concile de Conſtantinople en 381, puiſqu'il n'a eſté reconnu qu'aprés celui d'Epheſe. Mais ce n'eſt proprement qu'aprés le Concile de Calcedoine qu'on a commencé à nombrer les Conciles œcumeniques; & quoique celui de Conſtantinople n'ait pas d'abord eſté receu pour tel, il eſtoit neanmoins toujours extremement conſideré dans l'Egliſe de Conſtantinople, à qui il eſtoit fort avantageux. On voit dans le Concile de Calcedoine que c'eſt elle qui le releve, qui le cite, qui le met avant celui d'Epheſe, & l'on peut dire que c'eſt proprement elle qui l'a fait recevoir au nombre des œcumeniques.

Quelques-uns pretendent que celui de Sardique ne peut eſtre tel, parcequ'il n'y avoit, diſent-ils, que 90 Eveſques. C'eſt une choſe fort incertaine que le nombre des Eveſques qui s'y trouverent. Et d'ailleurs ce qui fait un Concile œcumenique n'eſt pas le nombre des Eveſques, mais les raiſons qu'on a de croire qu'ils parlent au nom de toute l'Egliſe, & qu'elle les autoriſe comme ſa voix & ſon origine.]

Marc.conc.l.7.c.3.§5.p.118. 'Mr de Marca objecte que S. Hilaire, & S. Epiphane *h.71.c.1.p.829.a*, appellent le Concile de Sardique un Concile Occidental ou des Occidentaux. 'On répond que S. Epiphane l'appelle ainſi pour le diſtinguer du Concile Oriental des Euſebiens; parcequ'il ſe tenoit dans une ville de l'Occident, & qu'il eſtoit preſque tout compoſé d'Occidentaux. David,p.483. [Il y a meſme aſſez d'apparence que S. Epiphane prend en cet endroit le Concile de Sardique pour celui de Sirmich ou de Milan. *V. les Ariens note 40.*] 'Le ſeul endroit de S. Hilaire que j'aie trouvé avoir quelque raport à ce qu'en tire Mr de Marca, ne le favoriſe point dutout, ſelon le ſens que nous luy avons donné dans la note 47. Hil.in Conſ.l.1.p.116.a.b.

[Voilà ce que nous pouvons dire de part & d'autre ſur cette difficulté, dont nous laiſſons la deciſion à des perſonnes plus habiles dans l'hiſtoire de l'Egliſe, & dans les principes de ſa doctrine.]

NOTE LXII.

Pour la page 118.§54.

Que Conſtant n'a écrit qu'une lettre pour demander le rappel de S. Athanaſe.

'Au lieu que Theodoret ne marque qu'une lettre de Conſtant par laquelle il prioit ſon frere de rétablir Saint Athanaſe, & le menaçoit en cas qu'il ne le fiſt pas; Thdrt.l.2.c.6.p.597.598. 'Socrate & Sozomene en font deux lettres differentes, & diſent que Conſtant menaça ſon frere lorſqu'il vit que ſes prieres avoient eſté inutiles, & que Conſtance differoit toujours. Socr.l.2.c.22.p.106.c.d|Soz.l.3.c.20.p.532.a. [Mais le recit de Theodoret paroiſt plus naturel dans les circonſtances du temps,] 'eſtant certain que les Eveſques Vincent & Euphrate deputez de Conſtant & du Concile, eſtoient à Antioche l'an 348 avant Paſque, Ath.ſol.p.812.b. '& qu'ils obtinrent de Conſtance le rappel des Eveſques depoſez. d.

'D'ailleurs la ſeconde lettre pretendue de Conſtant, que Socrate témoi- Socr.p.106.d|n.p.26.2.c.

gne raporter en ses propres termes, ne peut manquer d'estre fort suspecte, tant par elle mesme que par ce qu'elle suppose que Saint Paul de Constantinople estoit alors auprés de Constant; ce que nous avons fait voir sur Saint Paul de Constantinople *note 5*, estre au moins tres difficile; [& ce qui ne peut estre fort probable, puisque Theodoret n'en dit rien dutout.] Philsg.l.3.c.12. p.45. ʹPhilostorge en raporte une autre du mesme sens, & en termes encore plus durs: mais il n'y est point parlé de S. Paul. [Il y a quelque apparence que l'un & l'autre ou ont feint cette lettre, ou ont ajusté la veritable comme ils ont voulu.

Saint Athanase ne parle point de ces menaces de Constant; mais Lucifer de Cailleri les marque assez,] Luci. de Ath. l. 1. bib. P. t. 9. p. 977. b. ʹen faisant dire à Constance qu'il n'avoit consenti au retour de S. Athanase que par la crainte d'avoir sur ce sujet la guerre contre Constant. Ath. sol. p. 843. d. ʹConstance mesme dans l'edit qu'il fit contre S. Athanase en l'an 356, dit qu'il n'avoit souffert son rappel que pour conserver l'amitié de son frere: Thdrt. l. 2. c. 13. p. 609 a. ʹ& dans le dialogue qu'il eut avec Libere, il se plaint que le Saint avoit aigri son frere contre luy, ajoutant que la douceur dont il avoit usé envers Constant & Athanase, avoit seule arresté les suites de ces aigreurs. Ath. ap. 2. p. 674-676. ʹSaint Athanase répondant à cette mesme plainte, se contente de montrer qu'il n'a jamais parlé à Constant au desavantage de son frere: mais il ne dit point que Constant ne luy ait pas écrit en la maniere que le raportent les historiens: p. 677. c. ʹil reconnoist au contraire qu'il luy avoit écrit en sa faveur.

NOTE LXIII.

Pour la page 121. § 56.

En quel temps Constance écrivit à Saint Athanase pour le rappeller.

Ath. sol. p. 822. b. ʹS. Athanase aprés avoir raporté ce qui arriva à Euphrate l'an 348, à Pasque lorsqu'il vint à Antioche de la part de Constant & du Concile de Sardique, p. 823. a. ʹdit qu'environ dix mois aprés, Gregoire estant mort, Constance luy écrivit pour le rappeller. [Ces dix mois se doivent conter naturellement depuis cet accident d'Euphrate; & nous ne voyons aucune autre chose à laquelle on le puisse raporter.] Bar. 348. § 11. 349. § 1. Boll. 2. may, p. 215. c. ʹC'est le sens que Baronius & Bollandus ont suivi. [Ce qui porte encore à le prendre,] Ath. sol. p. 824. a. ʹc'est que Constance attendit S. Athanase une année entiere, [& il ne peut l'avoir attendu que depuis qu'il eut accordé son retour à la legation d'Euphrate.

Baronius & Bollandus mettent la mort de Gregoire au bout de ces dix mois. On pourroit la mettre un peu auparavant, mais cela n'est pas de consequence. Nous mettons la mort de Balac immediatement avant celle de Gregoire, parceque Nestor estoit alors Prefet d'Egypte;] ap. 2. p. 774. a. b. ʹ& il l'estoit encore lorsque S. Athanase revint à Alexandrie.

NOTE LXIV.

Pour la page 128. § 59.

Temps du retour de S. Athanase, & du Concile de Jerusalem.

Bar. 350. § 11-16. ʹBaronius met le Concile de Jerusalem sous Saint Maxime en 350, [& par consequent aprés la mort de Constant tué dés le mois de janvier;] & il y met de mesme le retour de S. Athanase à Alexandrie, qui fut precedé par ce Concile. § 18. ʹMais il demeure luy mesme d'accord qu'il fut suivi de la retractation d'Ursace & de Valens, & que cette retractation fut faite avant la mort de Constant. [Il n'y a pas moyen de douter de toutes ces choses, ni par consequent qu'il ne faille mettre le retour du Saint quelque temps avant la fin de l'an 349. Je ne voy point que Baronius allegue aucune raison pour le differer en l'an 350.] Ath. ap. 2. p. 775. b. ʹLe Concile mesme de Jerusalem exhorte à prier pour les Empereurs qui avoient ac-

Boll. 2. may, p. 217. f. cordé le retour du Saint. 'Il est donc visible que c'estoit du vivant de Constant, aprés la mort duquel l'Orient ne reconnoissoit plus qu'un seul Empereur, jusques en l'an 351 que Gallus fut fait Cesar.

Pour la page 351. § 61.

NOTE LXV.

Qu'il faut mettre en 349 la retractation d'Ursace & de Valens.

[On ne peut pas dire que la retractation d'Ursace & de Valens soit arrivée avant le rétablissement de S. Athanase en 349;] Ath. ap. 2. p. 755 d | sol p. 826. a. 'puisque la suite de la narration de ce Saint, est une preuve trop evidente du contraire: [outre qu'Ursace & Valens qui n'agissoit pas par conscience, mais par politique, n'eussent eu garde d'appuyer son innocence par leur témoignage, s'ils ne l'eussent vu reconnue de tout le monde, particulierement des deux Empereurs; & tout à fait audessus de leurs attaques. On ne peut pas aussi differer leur retractation jusques à l'année suivante, puisque cela arriva sous Constant, comme on le voit par ce que les Eusebiens ne trouverent aucun autre moyen d'affoiblir l'autorité de cette retractation,] sol. p. 817. d | 815. d. 'qu'en disant qu'elle avoit esté fait par la crainte de ce prince: Idat|Chr. Al p. 672. '& il fut tué en l'an 350 des le mois de janvier. *V. Constance § 16.* [Ainsi on ne la peut mettre qu'à la fin de l'an 349.]

Pour la page 352. § 61.

NOTE LXVI.

Qu'Ursace & Valens ne furent point absous dans le Concile de Milan en l'an 347.

Hil. fr. 2. p. 34 | Ath. de syn. p. 877. d. 'Le Concile de Rimini dit qu'Ursace & Valens demanderent pardon au Concile de Milan, & mesme qu'ils l'obtinrent. [Mais il semble que ce Concile ait confondu ce qui se fit à Milan en l'an 347, avec ce qui se fit à Rome en 349. Car si Ursace & Valens demanderent pardon en 347, & obtinrenrent grace, ce qui ne pouvoit manquer d'estre suivi de la communion de l'Eglise, pourquoi demanderent-ils de nouveau le pardon & la communion de l'Eglise, comme l'on convient qu'ils firent en 349? Saint Athanase ne remarque pas mesme qu'ils eussent fait aucune retractation avant 349, luy qui estant en Occident en 347, ne pouvoit pas ignorer ce qui s'y passoit. Il semble donc necessaire d'avouer qu'Ursace & Valens signerent seulement à Milan en 347 la condamnation de l'Arianisme,] 'comme ils disent eux mesmes qu'ils avoient fait, [sans parler de communiquer avec Saint Athanase, ni de retracter ce qu'ils avoient écrit contre luy: ce que le Concile n'ayant pas jugé recevable, ils demeurerent en cet état jusques en l'an 349, auquel voyant S. Athanase pleinement rétabli dans son siege, ils resolurent de se soumettre à tout ce que l'on demandoit d'eux pour obtenir à quelque prix que ce fust la communion de l'Eglise, parcequ'elle estoit alors entierement audessus de l'Arianisme. Hil. fr. 1. p. 25

On pourroit peutestre croire qu'outre le Concile de Milan qui condanna Photin en l'an 347, il s'en tint un autre au mesme lieu en 349. auquel Ursace & Valens furent absous.] 'C'est à peu prés le sentiment de Baronius. [Mais s'il est veritable, il est fort étrange que ni S. Athanase, ni Osius, ni S. Hilaire, ne parlent point de ce Concile, quoique cela pust beaucoup contribuer à rendre cette retractation plus celebre & plus authentique. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi cette affaire estant commencée par le Concile de Milan, auroit esté terminée par le Pape. Il y a peu de personnes qui soient capables de s'imaginer avec Baronius,] 'que le Concile n'eust pas le pouvoir de la juger, mais qu'il fallust la renvoyer Bar. 350. § 19. 20. | § 13.

au Pape.[Et en ce cas il sera toujours
faux qu'ils aient esté d'eux mesmes à
Ath.sol.p.839.c. Rome,]'comme le dit Osius, puisqu'ils
auront esté envoyez par un Concile.
d. 'Et la lettre de paix qu'ils avoient écrite
à S. Athanase selon le mesme Osius
ap.2.p.776.777. avant que d'aller à Rome,'n'a pas esté
écrite de Milan, mais d'Aquilée.

Pour la page 533.§61.

NOTE LXVII.

Quelques difficultez dans la retractation d'Ursace & de Valens.

Hil.fr.1.p.24. 'Ursace & Valens témoignent dans
leur retractation, qu'ils avoient esté
sommez par le Pape de justifier ce
qu'ils avoient avancé contre le Saint.
[On le peut raporter à la lettre que
Jule avoit écrite aux Eusebiens pour
les appeller au Concile de Rome en
Blond.prim.p.107.108. l'an 340.]'Et c'est sans doute ce qu'en-
tend Blondel, lorsqu'il dit qu'Ursace
& Valens avoient écrit en l'an 339
à Jule contre Saint Athanase[avec les
autres Eusebiens,]en s'offrant de
prouver ce qu'ils avançoient contre
luy, & que Jule les avoit sommez de
Ath.ap.2.p.739.d. satisfaire à leur parole.'Il est vray qu'ils
ne sont pas nommez entre ceux à qui
Jule adresse sa grande lettre en 341,
[mais tous ceux à qui elle s'adresse
Hil.fr.p.81 Thd.l.2.c.6.p.459. n'y sont pas nommez,]'& il est mesme
certain d'ailleurs qu'Ursace & Valens
furent de ceux qui écrivirent à Jule
contre S. Athanase en l'an 339.

Hil.fr.1.p.25. 'Il est plus difficile d'expliquer la
promesse qu'ils font, que si les Orien-
taux, ou S. Athanase mesme, les veu-
lent appeller malicieusement en justi-
ce sur cet[acte,]ils n'iront point sans
le consentement du Pape. Au lieu de
Soz.l.3.c.23.p.536.c. *Athanase* qu'on lit dans S. Hilaire'&
a Ath.ap.2.p.776.c. dans Sozomene,[a]il y a *Eusebe* dans S.
Athanase mesme.[Mais cela ne nous
éclaircit point, puisque les deux Euse-
bes chefs des Ariens, estoient morts
c.1.B.p.176.d. longtemps avant ceci.]'Et les Bene-
dictins ont mis Athanase dans leur
nouvelle edition sur l'autorité d'un an-
cien manuscrit de la bibliotheque du
Roy.'Quelques uns croient que ces Blond.prim.p.103.
fourbes faisoient semblant de crain-
dre que S. Athanase ne les voulust pour-
suivre, afin de jetter quelque semence
de division entre le Pape & luy, in-
teresser mesme le Pape en leur cause, &
le commettre avec le Saint.

NOTE LXVIII.

Pour la page 539.§64.

Sur la lettre de Libere aux Orientaux contre S. Athanase.

[Il paroist fort étrange que jamais
ni l'eunuque Eusebe, ni Constance,
n'aient representé à Libere qu'il s'es-
toit separé de la communion de Saint
Athanase des le commencement de son
episcopat, comme nous l'apprenons
par sa propre lettre que nous avons
dans les fragmens de S. Hilaire, *fr.1.p.
36.* Cependant ils ne luy pouvoient rien
dire de plus fort, lorsqu'ils l'ont voulu
porter à condanner de nouveau le
mesme Saint. Quoiqu'il se fust prom-
tement relevé de cette faute, c'estoit
toujours une assez ample matiere à ses
ennemis de luy insulter, pour l'obliger
à faire avec toute la terre ce qu'il avoit
fait de luy mesme le premier, & à ses
amis de se plaindre de ce procedé.]'Il Bar.352.§12-20|Hil.B.p.1327|Ath.vit.p.51.1.
ne faut donc pas s'étonner si Baronius,
& les Benedictins aprés luy dans leurs
dernieres editions de S. Hilaire & de
S. Athanase, ont cru avoir raison de
soutenir que la lettre qui nous apprend
ces choses, n'estoit pas de Libere,
mais inserée dans S. Hilaire par quel-
que Arien. Cependant comme d'au-
tre part cette falsification est une cho-
se qui a peu de probabilité, & qu'on ne
l'a pu persuader à des personnes tres
habiles tant Catholiques que Calvi-
nistes, il semble qu'on se puisse reduire
à ce que nous avons proposé dans le
texte, que la lettre de Libere n'avoit
pas esté envoyée, mais estoit demeurée

secrette ; & n'avoit esté donnée par Libere que depuis sa chute. Que si nous ne trouvons pas que S. Athanase en ait jamais parlé depuis, on sçait assez quelle estoit sa moderation envers ceux qui ayant autrefois esté ses amis, l'avoient abandonné plus par foiblesse que par malice.

Il y auroit plus de lieu de s'étonner du silence de S. Hilaire, si nous ne voyions la confusion de ses fragmens, dont nous n'avons que des lambeaux, souvent sans ordre & sans suite. Nous le voyons par le lieu mesme où il raporte cette lettre de Libere. Car elle est mise justement en l'endroit où devoit estre la lettre du Concile de Sardique à Constance, comme il est visible par ce qui la precede immediatement. Et un peu aprés, au lieu de la lettre du Concile d'Egypte à Libere que S. Hilaire promet, nous en trouvons une de Libere aux Evesques d'Italie, écrite aprés la mort de Constance sur un sujet tout different. Il y a mesme toute sorte de sujet de croire que ce qui suit la lettre de Libere aux Orientaux, suivoit la lettre du Concile de Sardique. Car quelle apparence que S. Hilaire ait approuvé la conduite de Libere en ces termes :]ʹ *Quid in his litteris non sanctitatis ? quid non ex metu Dei eveniens est?* [De quoy eust-elle pu servir aussi à la défense soit de Libere, soit de Fortunatien, dont il paroist qu'il traitoit en cet endroit ?]

H.l.fr..p.35.

NOTE LXIX.

Pour la page 142.§ 65.

Temps du voyage de S. Antoine à Alexandrie contre les Ariens.

[Dans la note 8 sur S. Antoine, nous avons remarqué que]ʹ Bollandus met vers l'an 330 le voyage que S. Antoine fit à Alexandrie contre les Ariens, [& que son sentiment paroist assez conforme à la suite de l'histoire que S. Athanase fait de la vie de ce Saint.] Mais nous y avons aussi remarqué que] ʹ Theodoret nous assure que ce fut sous Constance, [& que l'age de Didyme, qui estoit déja un homme celebre, nous oblige de le reculer autant que nous le pouvons, & de le mettre plutost en 355 qu'auparavant.]ʹ Les Benedictins le mettent vers 334 ou 335, [suivant à peu pres Bollandus. Mais les raisons que nous avons alleguées contre luy, subsistent contre eux.] Et pour ce qu'ils disent que S. Antoine s'estant declaré souvent pour S. Athanase avant ce temps-ci, ne laissoit aucun lieu aux Ariens de le mettre de leur parti, [ils ne considerent pas quelle est l'impudence des heretiques & des calomniateurs de profession, que leur passion porte souvent à avancer les choses les plus improbables, & qui n'ont pas le moindre fondement.]

Boll.15.jan.p.1.0. — Thdrt l.4.c.24.p.?59.c. — Ath.vit.B.p.10.1.c.d.

NOTE LXX.

Pour la page 144.§ 6.

Sur S. Serapion de Thmuis.

ʹ Baronius qui croit que S. Serapion de Thmuis est celui qui, estant encore jeune, vers l'an 333, porta à Alexandre de Thessalonique une lettre de S. Athanase.ʹ Il croit encore que c'est le mesme Serapion que S. Athanase dit avoir esté fait Evesque aprés avoir esté solitaire, & maistre de plusieurs solitaires.ʹ Et neanmoins celui de Thmuis a esté fait Evesque des devant l'an 353, selon ce qu'en dit Sozomene :[de sorte que s'il avoit auparavant esté solitaire & Abbé, il est difficile qu'il pust estre encore jeune en 333. Alexandre n'en parle point comme d'un solitaire. Les qualitez d'esprit & d'eloquence que S. Jerome & Sozomene remarquent dans celui de Thmuis, ne sont point celles qu'on loue d'ordinaire dans les solitaires, & ces auteurs ne disent en effet jamais qu'il l'ait esté, quoiqu'ils parlent de luy en divers endroits. Il peut aisément y avoir eu plusieurs Serapions Evesques d'Egyp-

Bar.21 mars| Ath.?p.2.p.783.c.d. — Ath.ad Drac.p.95?.c.d.|Bar.160 § 25|21.mars|3cz. — Soz l.4.c.9.p.547.c.

te

Ath.ap.2.p.768.b.

te en mesme temps :]'& nous en trouvons deux qui signerent le Concile de Sardique[en 349.]

ad Dra.p.957.c. d.

'S. Athanase parle en un mesme endroit de l'Evesque Serapion qui avoit esté Abbé,'& de Serapion qui estoit en voyage, [& qui estoit sans doute Evesque, puisqu'il luy donne un Evesque pour compagnon, & comme pour second. Mais il ne dit point que ce Serapion soit le mesme que l'autre. Ainsi cela n'empesche pas que ce voyage ne soit celui que]'S. Serapion de Thmuis fit en Occident, selon Sozomene, comme deputé de Saint Athanase vers Constance.

Soz.l.4.c.9.p.547.c.d.

NOTE LXXI.

Pour la page 166.§76.

Si par τοὺς ἄρτους il faut entendre des pains ou les membres dans un endroit de la lettre aux solitaires.

Ath.sol.p.852.c.

'Saint Athanase voulant representer le comble de la barbarie des Ariens, dit que καὶ τῶν ἤδη τετελευκότων τοὺς ἄρτους .. διήρπαζον [Comme ἄρτος selon le grec ne signifie que du pain, on ne voit pas que cet endroit puisse marquer autre chose, sinon qu'ils pilloient le pain que les Maures avoient laissé. Mais comme ce n'est pas une cruauté fort extraordinaire de piller le pain de ceux qui sont morts, en des personnes accoutumées à repandre le sang des vivans, & que l'on trouve quelquefois des mots latins dans S. Athanase, on peut prendre en cet endroit ἄρτος pour *artus*, & entendre que ces bestes dechiroient & arrachoient les membres tant des vivans que des morts. Le latin l'a pris de cette sorte.]

NOTE LXXII.

Pour la page 171.§79.

De divers Evesques d'Egypte bannis ou persecutez sous George.

Ath.ap.2.p.[illegible].b. a sol.p.858.c.d.

'Des seize Evesques d'Egypte bannis dans la persecution de George, [a] Ammone, Muis, Psenosiris, Nilammon. Plene, Marc, & Athenodore estoient Evesques des le temps de S. Alexandre.'Les neuf autres estoient Caius, Philon, Herme, Agathe ou Agape, Anagamphe, Ammone, Marc, Draconce, [qui est sans doute celui d'Hermopole,]& Adephe.'Les noms d'Ammone ou Ammon, Caius, & Muis, se trouvent entre ceux qui défendirent l'innocence de S. Athanase l'an 335 au Concile de Tyr, & outre ceux-ci,[1] Psenosiris,[2] Nilammon,[3] Caius,[4] Philon,[5] Herme ou Hermie, &[6] Anagamphe, sont nommez dans les signatures du Concile de Sardique, selon l'ordre que leurs chifres marquent ici.'Une partie de ces Evesques se trouve encore avoir signé le Concile d'Alexandrie, qui se tint en l'an 362, à la fin de cette persecution. Caius y est nommé Evesque de Paretoine,[port de mer]dans la Libye voisine de l'Egypte,[qui est la Marmarique.] Agathe de Phragonée dans la[seconde Egypte,]& d'une partie du canton appellée Elearquie; [1] Ammone de Pacnemune & du reste de l'Elearquie; [7] Dragonce de la petite Hermopole[dans la premiere Egypte;] [8] Adelphe d'Onuphis surnommée τῆς [illegible].[dans la mesme province;] [4] Herme ou Hermion de Tanis[dans la premiere Augustamnique;] [5] Marc de Zygres dans la Libye Marmarique, & un autre[6] Marc de Philes[dans la seconde Thebaïde.]'Ammone d'Elearquie vivoit encore vers l'an 367.[a] Il avoit une connoissance particuliere des plus illustres Peres des deserts.'On voit par la lettre à Dragonce, que Muis estoit Evesque dans la haute Thebaïde.

de fug.p.705. b.

ap.2.p.797.b. c.

de Ant.p.807. b.c.

Foll.14.may. 8.p.71.c. a c.c.

Ath.ad Drac. p.957.d.

'Apollon qui avoit esté pere de beaucoup de moines, & qui a part aux loges de Saint Athanase,'fut du nombre de ceux qui furent obligez de s'enfuir pour eviter la fureur des Ariens. S. Athanase nomme avec luy Ammone,

d.

sol.p.859.a.

Agathe, Agathodemon, Apollone, Euloge, Paphnuce, Caius, & Flave, qui estoient, dit-il, anciens Evesques; & il y ajoute Dioscore, un autre Ammone, Heraclide, & Psaïs, aussi Evesques. ep.2.p.797.b.c. / Les noms d'Apollon, Apollone, Paphnuce, Dioscore, Heraclide, & Psaïs, sont parmi ceux qui estoient avec Saint Athanase au Concile de Tyr. p.768.a.b. / Ils sont aussi dans les souscriptions du Concile de Sardique, avec encore ceux de Caius, de Flave [ou Flavien.] ad Ant.p.580.b.c. / Dans le Concile d'Alexandrie en l'an 362, nous trouvons Paphnuce Evesque de Saïs dans la premiere Egypte, & Agathodemon de Squedie & Menelaïte dans la mesme province. Boll 21.may, p.30 §.0. / Il y a plus d'apparence que Paphnuce dont nous parlons est celui-ci, que non pas qu'il soit cet illustre Confesseur qui avoit tant paru à Nicée & à Tyr, dont on fait l'onzieme de septembre. Car Saint Athanase n'auroit pas manqué de le remarquer, comme il fait autrepart de S. Potamon & de Sarapammon; [outre qu'il est difficile de croire que le grand Paphnuce ait vécu jusques à ce temps-ci.] Bar.347 §11. / Que si Baronius dit qu'il assista ou plutost qu'il souscrivit au Concile de Sardique; [il le dit sans en alleguer de preuve.] Epi.72.c.11.p.842.d. / Les noms d'Euloge, Adelphe, & Ammone, se trouvent encore parmi ceux qui furent bannis par Valens à Diocesarée en Palestine.

NOTE LXXIII.

Pour la page 181. § 83.

Que S. Athanase n'avoit pas sans doute ignoré jusques en l'an 356 les violences faites en Occident depuis l'an 353.

[Il est assez étrange que S. Athanase mette parmi ce qu'il avoit appris en 356 vers Pasque, des choses arrivées partie dans le Concile d'Arles dès l'an 353, ou au commencement de l'an 354, partie dans celui de Milan, n'estant nullement croyable qu'il les eust ignorées jusques alors,] Ath.de Dion. t.1.p.548.d. / luy particulierement qui avoit grand soin de s'informer de ces sortes d'evenemens. [Mais il a pu joindre toutes ces choses ensemble à l'occasion de l'exil de Libere qu'il pouvoit n'avoir pas sceu plustost, & de la persecution d'Osius, qu'il met aussi entre les bannis, quoique cela ne fust pas.]

NOTE LXXIV.

Pour la page 181. § 83.

Que S. Athanase n'est point demeuré six ans retiré chez une vierge à Alexandrie.

Bar.356.§ 86. / Ce qu'on voit dans le texte de la retraite de Saint Athanase dans le desert, fondé sur luy mesme & sur S. Gregoire de Nazianze, ruine absolument une histoire qui d'elle mesme n'a déja que trop d'apparence de fausseté. Lauf.c.136.p.1039.1040|Soz.l.5.c.6.p.602. / C'est celle qui est raportée par Pallade & par Sozomene, d'une vierge agée d'environ vingt ans, & parfaitement belle, chez qui ces auteurs pretendent que Saint Athanase se retira dans Alexandrie mesme, & qu'il y demeura six ans, n'y ayant qu'elle qui le sceust & qui luy rendist tous les services necessaires.

Bar.356.§ 87. / Cette narration a sans doute moins l'apparence d'une veritable histoire que d'une fable inventée par les Ariens pour décrier le Saint, & receue trop facilement par les Catholiques à la faveur des circonstances qu'on y avoit ajoutées pour la rendre plus honneste & moins odieuse. Lauf.c.136.p.1039.c. / Il est vray que Pallade dit avoir connu cette vierge mesme, & avoir appris ce qu'il en dit par le témoignage de tout le Clergé. Bar.356.§ 88|Ath.vit.B.p.65 c.d. / Mais tout ce qu'on luy peut accorder, c'est que Saint Athanase dans le premier trouble de l'irruption de Syrien, ne sachant encore où se retirer, se cacha d'abord dans la maison de cette fille, par un ordre particulier de Dieu, si nous voulons, jusques à ce qu'il eust donné ordre à ses affaires, & qu'il se fust retiré dans le desert, comme nous

avons vus par luy mesme qu'il fit aussitost aprés. Il faut mesme que cette vierge eust alors pres de quarante ans, s'il Pallad.p.1039.c. est vray, comme le dit Pallade, 'qu'elle en eust 70 lorsqu'il la connut à Alexandrie où il vint en l'an 388, [& où il ne demeura que trois ans.]

Pour la page 186.§ 86.

NOTE LXXV.

En quelle année S. Athanase a écrit sa lettre circulaire aux Evesques d'Egypte.

Bar.361.§58. 'Baronius veut que Saint Athanase n'ait écrit qu'en l'an 361, son epistre circulaire aux Evesques d'Egypte & de Libye. Et il en allegue une preuve qui assurément est tres forte, savoir Ath.in Ar.or. 1.p.356. que 'S. Athanase y dit en termes formels qu'il l'écrivoit 36 ans aprés le p.287.d. Concile de Nicée. 'Ce qui y est dit d'une confession de foy qu'on vouloit faire signer partout, [se raporte fort bien dans cette opinion au formulaire de Rimini, receu par le Concile de Constantinople en 360, & confirmé, si nous voulons, l'année suivante à Antioche. Ce que S. Athanase en dit se raporteroit mieux neanmoins à l'année 360, [mais cela n'est pas de consequence.

Ce qui nous arreste bien davantage, p.290.c. c'est] 'qu'il y est parlé de George comme prest d'estre envoyé en Egypte, & déja acheté pour cela. Le Saint l'y appelle un certain George. Il y décrit ses inclinations, son naturel, ses qualitez, comme supposant qu'il estoit moins connu dans l'Egypte que dans les provinces où il estoit. [Et où pouvoit-il estre si bien connu en l'an 361 que dans l'Egypte ?]

b. 'Il est parlé dans ce traité d'Eustathe de Sebaste & de Basile [d'Ancyre, comme d'Evesques possesseurs de leurs Eglises, & unis sans distinction avec les autres Ariens. [Or nous verrons que dés l'an 359 Saint Athanase distinguoit fort Basile & les siens, dont estoit Eustathe, d'avec les autres Ariens, & sembloit mesme les reconnoistre pour Catholiques. Il devoit encore moins les charger de ces reproches depuis le commencement de 360 qu'ils furent persecutez, deposez & bannis par les autres ; ou au moins il ne devoit pas écrire qu'Eustathe estoit alors à Sebaste.

Mais à quoy il y a moins de réponse à faire, c'est touchant Cecrops, qu'il met au nombre des vivans :] 'πει τὴν b. νεκρόπου &c. [& neanmoins il est constant que Cecrops fut envelopé dans le tremblement de terre qui ruina Nicomedie le 24 aoust 358. Il faut donc que ce traité ait esté fait avant ce temps là.

Nous pouvons encore fortifier ces raisons par ce que] 'S. Athanase s'assure p.301.a. ici que les Ariens n'oseroient blasmer ouvertement ni Saint Alexandre, ni le Concile de Nicée. [Or il dit luy mesme que dans le Concile de Seleucie au mois de septembre 359, les Acaciens qui furent les maistres du Concile de Constantinople,] 'avoient condanné Syn.p.881.a. nettement le Concile de Nicée & sa doctrine. [Et il n'y a aucune apparence que depuis la seconde Confession de Sirmich en l'an 357, les purs Ariens en aient fait aucune difficulté.]

'Il est dit encore dans ce traité, que in Ari.or.1.p. 303.c. la pluspart des Evesques de la province où estoit le Saint, ayant connu la fermeté des Evesques d'Egypte, & les mauvais desseins de ceux qui les vouloient faire signer, estoient resolus de s'y opposer, mesme aux dépens de leur vie. [Or c'est ce qui n'a nullement paru à l'égard du formulaire de Constantinople, lequel selon Saint Gregoire de Nazianze, fut signé de tout le monde par une lascheté presque universelle.] 'Cette lettre remarque bien qu'Acace p.290.a.b. & Patrophile avoient esté deposez dans le Concile de Sardique, [quoique cela ne soit pas vray du dernier ; & elle

ne remarque point qu'eux, Eudoxe, & George, l'avoient esté dans celui de Seleucie.

Boll.2.may,p. 131.f. 'Toutes ces choses semblent nous contraindre de reconnoistre qu'il y a faute dans le nombre de 36 ans marqué entre le Concile de Nicée & cet écrit. La mort de Cecrops nous oblige de le mettre avant le mois d'aoust 358:] Ath.in Ari.or. 1.p.291.b. '& comme il est parlé avec eloge d'Osius & de Libere, [qui avoient signé l'année precedente en 357, il le faudra mettre encore avant leur chute. En un mot, ne voyant point de bonne explication à donner au passage de George, nous ne trouvons rien de plus probable que de dire que S. Athanase fit cet écrit avant la venue de George, qui arriva le Caresme de l'an 356, & neanmoins lorsqu'il estoit déja sorti d'Alexandrie, c'est à dire aprés le 9 de fevrier.] p.287.d|303.c. 'Car il marque bien clairement qu'il n'estoit pas mesme alors en Egypte: [ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'il témoigne dans sa premiere apologie *p.192.a.b,*] qu'aprés s'estre sauvé d'Alexandrie, & s'estre retiré dans le desert, il en sortit pour aller trouver Constance. [Ainsi il pouvoit estre alors dans la Palestine, & écrire de là en Egypte.] p.288.a|305.c. 'On voit mesme qu'il menage l'esprit de Constance, & ne parle de luy qu'avec honneur: [ce qu'il n'a pas fait aprés l'an 357.

Ce sentiment ne laisse pas aussi d'avoir ses difficultez. Car on peut demander quel est ce Concile qui avoit fait alors une nouvelle Confession de foy, qu'il vouloit faire signer. Il est certain que nous n'en trouvons pas. Car nous nous ne voyons point de Confession de foy faite depuis la premiere de Sirmich en l'an 351, jusques à la seconde en 357, on tenta bien d'en faire une dans le Concile de Milan en 355, mais on ne voit pas qu'elle ait eu aucun succés, & S. Athanase en avoit appris la nouvelle des Alexandrie. De plus, il paroist que ce que l'on fit à Milan estoit manifestement criminel; au lieu que] 'celle-ci n'avoit rien de mauvais à l'exterieur, de la maniere dont en parle S. Athanase; p.291.a & alibi. ' & il dit mesme qu'on n'y auroit dû trouver aucune difficulté, si elle fust venue de personnes non suspectes. p.291.c.

[Mais quoique l'histoire ne nous marque point qu'on ait voulu faire signer alors aucune confession de foy, non plus que beaucoup d'autres choses,] 'elle nous apprend neanmoins qu'il se tint alors un Concile de trente Evesques à Antioche pour envoyer George à Alexandrie. Soz.l.4.c.8.p. 546.b. [Il n'est pas difficile que ces mesmes Evesques aient aussi entrepris de faire signer quelque formulaire, & que par la resistance que les provinces voisines faisoient à cette nouvelle servitude, ce formulaire n'ait pas eu d'autre suite, & ainsi ait esté ou ignoré ou negligé par les historiens.] 'Nous voyons mesme par le Prestre Marcellin, que l'ordinaire des Ariens, surtout en Egypte, estoit de faire signer leur impieté aux Evesques, & puis de les traiter comme laïques, & les obliger à recevoir d'eux une nouvelle ordination. Mar & F.p. 45.46.

'On pourroit encore objecter que Saint Athanase dans ce traité se plaint que l'on venoit enfin de bannir les Evesques & les Prestres qui ne vouloient pas communiquer avec les Ariens; Ath.in Ari. or.1.p.304.b. 'qu'on leur avoit osté les eglises par violence, & qu'on les avoit livrées entre les mains de ces heretiques. b c|302.d. [Ce passage montre au moins que ce traité n'est pas fait fort longtemps aprés les violences de l'an 356, & que ainsi il ne peut pas estre de l'an 361, mais il ne peut montrer qu'il n'ait pas esté fait des le mois de mars 356, puisque pour les eglises l'ordre de les donner aux Ariens estoit venu des avant l'arrivée de George, & peutestre mesme des le commencement de l'année,

comme nous l'avons remarqué ; & pour le banniſſement des Eveſques, celui de S. Athanaſe ſuffiſoit pour le verifier, outre qu'il eſtoit difficile que l'on n'en euſt pas chaſſé d'autres auſſitoſt aprés : & l'on peut ajouter que ce qui ne s'eſtoit pas encore fait en Egypte, s'eſtoit fait l'année precedente dans l'Italie & les autres provinces de l'Occident.

Il y a une difficulté ſur l'epiſcopat d'Euſtathe de Sebaſte, dont l'examen depend de la vie de S. Baſile, où nous verrons, *§ 11*, que rien n'empeſche qu'il n'ait eſté Eveſque des l'an 356.

Voilà ce que nous croyons de plus probable pour le temps où a eſté écrit ce traité, eſtant difficile d'en rien dire de certain, ſinon qu'il a eſté fait avant la mort de Cecrops en 358,] p.290.b. 'ou au moins avant celle de Conſtance en 361, & aprés l'intruſion d'Auxence dans l'Egliſe de Milan en 355. Le P. Petau le met en 356, auſſibien que Bollandus *2. may, p.231, 232*, & les Benedictins *Ath. B.t.1.p.269.*

Pour la page 180.§ 80.

NOTE LXXVI.

Que cette lettre circulaire n'a aucun raport aux quatre diſcours contre les Ariens.

[L'epiſtre circulaire dont nous avons parlé dans la note precedente, eſt miſe dans les imprimez à la teſte des diſcours ou *oraiſons* contre les Ariens, & eſt meſme intitulée la premiere de ces oraiſons, ce qui fait que l'on en met cinq.] Phot.c.140 p. 316. 'Il eſt vray que Photius conte cinq livres contre les Ariens. [Mais quoiqu'une partie de ce traité ſoit employée à refuter les Ariens, cela luy eſt commun avec beaucoup d'autres ;] Ath.B.t.1.p. 269. '& nous ne voyons point qu'il ait aucun raport particulier avec les quatre oraiſons qui le ſuivent, & qui ſont toutes liées enſemble & en un meſme corps, comme il paroiſt principalement, parceque qu'il n'y a que la derniere qui finiſſe par la glorification ordinaire ; au lieu que le traité dont nous parlons, a ſa glorification propre, & ne demande rien pour eſtre achevé. L'oraiſon qui le ſuit commence de meſme comme un diſcours tout nouveau qui n'a raport à aucun autre qui le doive preceder.] Conc.B.t.2.p. 8.a.b. 'S. Cyrille d'Alexandrie cite un paſſage du troiſieme livre de l'ouvrage ſur la Trinité, Ath in Ari.or. 4.p.485.b. 'qui ſe trouve dans l'oraiſon que l'imprimé conte pour la quatrieme. Facundus fait la meſme choſe, *l.3.c.3.p. 109.a|not.* Conc.B.t.4.p. 3.5.f. '& Juſtinien cite un endroit du ſecond diſcours contre les Ariens, Ath.in Ari.or. 3.p.350.c. 'qui ſe trouve dans la troiſieme. a Conc.t.7.p. 764.b. [a] Le VII. Concile en cite un du quatrieme livre contre les Ariens, [qui ſe trouve effectivement dans le quatrieme des imprimez *p.457.d.* Ainſi ou la confuſion qui eſt aujourd'hui dans nos livres, eſtoit auſſi dans ceux de ce temps là, ou ils diviſoient ce grand ouvrage d'une autre maniere que nous.] b. 'Et en effet cette quatrieme oraiſon commençoit autrement que la noſtre. [C'eſt peuteſtre de là que viennent les cinq livres de Photius contre les Ariens.] Ath t.1.B.p. 403.404. 'Les Benedictins ont entierement ſeparé cette lettre, & font de cette ſeparation le principal ſujet de leur avertiſſement ſur ces quatre diſcours. p.269|pt.p.35. 'Ils en traitent encore ailleurs.

[Nous ne laiſſons pas de ſuivre dans les citations la faute des anciens imprimez, & de citer l'epiſtre circulaire comme la premiere oraiſon contre les Ariens : celle qui eſt veritablement la premiere comme la ſeconde, & de meſme les autres qui ſuivent.]

Pour la page 188.§86.

NOTE LXXVII.

Sur le livre de la virginité attribué à S. Athanaſe.

[Nous ſommes aſſurez par S. Jerome que Saint Athanaſe a fait un livre De la virginité : & ce titre donne lieu de croire que c'eſt l'ouvrage De la virgi-

nité que nous avons encore parmi les œuvres de Saint Athanase, *t.1.p.1043*, plutost que l'écrit adressé aux vierges dont nous avons un passage dans Theodoret *l.2.c.11.p.604.c.* Car celui-ci, selon ce qu'en dit Theodoret, estoit moins pour instruire les vierges sur les devoirs de leur état, que pour les consoler & les fortifier dans les tourmens qu'on leur faisoit endurer. Il se peut faire neanmoins qu'il traitast l'un & l'autre point, & qu'ainsi ce soit celui qui est marqué par S. Jerome. Nous disons cela parcequ'il n'est pas constant si celui que nous avons est veritablement de S. Athanase.] Riv cri.l.3.c. 4.p.260. ʹAu moins Erasme semble en avoir douté, à cause que le style en est assez bas: [ce qui ne semble pas neanmoins fort considerable.ʹ Ath.t.2.B.p. 110. Les Benedictins le regardent aussi comme fort douteux pour la mesme raison, & parcequ'il ne se trouve pas dans les anciennes collections des ouvrages de S. Athanase.ʹ Riv.p 261 Coc.p.891 Bass.p.125. 126. Rivet & Cocus le rejettent absolument tant à cause de quelques regles peu importantes, [ce qui ne prouve rien,] que parceque l'auteur dit,ʹ Ath.virg.p. 10.9.c. que ceux qui observeront ce qu'il prescrit, seront mis dans le troisieme ordre des Anges.ʹ p.1043.c. On peut remarquer encore qu'il reconnoist trois hypostases,ʹ p.1049.a. qu'il dit que toutes les viandes non animées sont pures,ʹ p.108.c.d. & qu'il veut que les vierges lavent les piez des hommes saints qui entrent chez elles. [Tout cela n'empesche pas que les personnes tres habiles & fort judicieuses ne regardent ce traité comme un ouvrage de S. Athanase. Ils disent que ce Saint ayant receu l'expression des trois hypostases dans le Concile d'Alexandrie, il n'est point étonnant qu'il s'en soit servi quelquefois, selon les personnes avec qui il avoit à parler. C'est neanmoins ce que nous avons peine à croire. Cette variation dans les expressions eust pu causer du trouble, & avoir de dangereuses suites. *V. la note 104.* Ils ajoutent que pour le lavement des piez des hommes, c'est ce que S. Paul exigeoit des veuves à qui il ne demandoit pas une moindre pureté dans leur continence qu'aux vierges dans leur integrité.]ʹ Boll.2.may.p. 234.c. Bollandus trouve cette piece excellente, & il ne croit pas neanmoins qu'elle soit de S. Athanase, tant à cause du style qui luy paroist tout different de celui du Saint, que parceque l'auteur la qualifie *un livre*, au lieu que S. Athanase soit par modestie, [soit par un usage assez commun en ce temps là,] ne donne à ses plus longs écrits que le nom de lettres.ʹ Alex.t.7.p. 414. Le Pere Alexandre la soutient; mais il ne répond qu'aux objections des heretiques, & foiblement à quelques unes.

NOTE LXXVIII.

Pour la page 185.§ 67.

En quel temps S. Athanase a écrit son apologie sur sa fuite.

ʹBoll.2.may.p. 231.c. Bollandus soutient que ce qui est dit de la chute d'Osius dans l'apologie de S. Athanase sur sa fuite, *p.704.a*, y a esté ajouté depuis par le Saint mesme. Il est certain que la suite est au moins aussi bonne en ostant cet endroit de la chute d'Osius. [Et nous savons que S. Athanase ajoutoit ainsi quelquefois des endroits aux ouvrages qu'il avoit composez assez longtemps auparavant.] Bollandus pretend qu'il n'y a pas eu de temps considerable entre la chute d'Osius & la mort de Leonce d'Antioche, que cet écrit suppose encore vivant, *p.701.* [Je ne voy rien neanmoins qui empesche de mettre la chute d'Osius des le milieu de l'an 357, & de differer la mort de Leonce jusqu'au commencement de l'an 358. Ainsi l'écrit de Saint Athanase pourra avoir esté fait à la fin de l'an 357.]ʹ Ath t.1 B.p. 319.d.c. C'est le sentiment des Benedictins qui le mettent ou à la fin de 357 ou au commencement de 358. [Mais je ne comprens pas ce que dit Bollandus,]ʹ Boll.p.231.b. que Saint

Athanase fit cet écrit sitost aprés sa retraite du 9 de fevrier, qu'il semble n'avoir pas encore sceu les cruautez commises le mesme jour par Syrien. Son unique preuve est que S. Athanase n'en parle pas, *p.717*, dans un endroit où il ne s'agissoit que de ce qu'il avoit fait luy mesme. Mais dans un autre, *p. 704.705*, il parle des cruautez qui se firent par Sebastien successeur de Syrien jusqu'aprés la Pentecoste, & il y parle encore du bannissement de plusieurs Evesques d'Egypte. [De sorte que si cet écrit a esté fait en 356, ç'a plutost esté neanmoins sur la fin de l'année qu'au commencement.]

NOTE LXXIX.

Pour la page 191.§ 83.

Si les quatre discours contre les Ariens sont la premiere partie de l'ouvrage adressé aux solitaires.

Boll.2.may, p 187.§ 9. ʼQuoique la pensée de Bollandus, que les quatre oraisons contre les Ariens ne sont que la premiere partie de l'ouvrage adressé aux solitaires, paroisse assez bien fondée, comme on l'a vu dans le texte, on peut neanmoins objecter que ces quatre oraisons estoient partagées à peu pres comme nous les avons aujourd'hui non seulement du temps de Photius, mais presque aussitost aprés la mort de S. Athanase. ʼC'est ce qu'on voit dans S. Cyrille d'Alexandrie, & par l'Empereur Justinien, qui citent des passages de la deuxieme & de la troisieme. Facundus en cite encore un de la troisieme, *l.3.c.3.p.109. a.b|116.b|not.*

Conc. B. t.2. 8... b|t.4 p. 325.t.

Ath.t.1.B.p. 357. ʼCes quatre oraisons sont aussi par elles mesmes un ouvrage extremement long : de sorte qu'il paroist difficile de croire que ce ne fust encore qu'une partie d'un autre ouvrage, ʼquoy que Bollandus puisse dire pour rendre probable une chose qui l'est assez peu.

Boll.2.may, p.187.§ 8.

Conc.t.3.p.21. [Il est remarquable] ʼque S. Cyrille d'Alexandrie en citant un passage qui se trouve dans l'oraison troisieme de S. Athanase contre les Ariens, ou dans la quatrieme selon les imprimez, *p. 485.b*, le cite de l'ouvrage qu'il avoit fait *sur la sainte & consubstantielle Trinité*. [Il ne faut pas neanmoins inferer de là que ce fust le titre de l'ouvrage de S. Athanase contre les Ariens] ʼCar Facundus cite un passage du troisieme livre contre les Ariens qui s'y trouve encore; ʼ& immediatement aprés il en cite un autre du livre de la Trinité. ʼOn trouve aussi dans la troisieme oraison selon les imprimez, *p.441.a*, ce que le Concile de Calcedoine cite de l'ouvrage de S. Athanase contre les heresies.

Fac.l.3.c.3.p. 109.a|116.b| not.

p.109.b.c.

Conc t.4.p. 830.b.

NOTE LXXX.

Pour la page 193.§ 88.

Quand S. Athanase a écrit son epistre aux solitaires.

Amm.l.20.p. 172. ʼAmmien parle sur l'année 360, du mariage d'Olympiade avec Arsace Roy d'Armenie ; & il donne quelque lieu de croire que ce mariage ne se fit qu'en ce temps là, [ce qui obligeroit de ne mettre l'epistre de Saint Athanase aux solitaires qu'aprés l'an 360, parcequ'elle parle du mesme mariage : mais on ne peut donner ce sens à Ammien sans l'accuser de s'estre trompé, puisque personne n'oseroit dire que Saint Athanase n'ait pas appris la mort de Leonce avant l'an 360, aprés les troubles qui s'exciterent en 358 au sujet d'Eudoxe qui avoit usurpé sa place :] ʼ& de plus il paroist que Para fils de Arsace estoit déja en age de gouverner son Etat en 367, lorsque son pere fut pris par les Perses : [& on ne peut douter qu'il ne fust né d'Olympiade. *V. Valens § 8,12|note 12.*

l.27.p.354.

NOTE LXXXI.

Pour la page 194.§ 89.

Quand S. Athanase a écrit sa seconde apologie.

Boll.2.may, p.188.2. ʼBollandus a cru d'abord que la se-

conde apologie de Saint Athanafe, à qui il ofte ce titre pour luy donner celui de recueil, a efté écrite vers l'an 342, & que S. Athanafe y a feulement ajouté depuis ce qui y eft dit de Libere, d'Ofius, & de la retractation d'Urface & de Valens. [Il femble n'avoir fongé lorfqu'il écrivoit cela, qu'à la fin de cette piece, où l'on voit la lettre de Conftantin le jeune pour le rappel du Saint. Mais depuis il a fans doute pris garde qu'on y trouve des lettres du Concile de Sardique, & beaucoup d'autres pieces pofterieures à l'an 342, & qui vont jufqu'en 349.] p.221.a.b. 'C'eft pourquoi il veut dans la fuite qu'elle n'ait efté compofée que vers l'an 350. [Il vaut mieux la differer encore de quelques années,] Ath.ap.2.p.720.a.d. 'puifqu'il l'écrivit lorfqu'on pretendoit faire un nouvel examen de fa caufe, à quoy on ne fongea apparemment que lorfque Conftance fut devenu le maiftre paifible de tout l'Empire en 353. Ainfi cela fe pourroit raporter au temps du Concile d'Arles en 353, ou à celui de Milan en 355. Il femble neanmoins que des l'an 352, le Pape Libere pouffé par les Ariens, ait pretendu examiner de nouveau fa caufe. p.806.807. 'Mais il eft vifible par la conclufion de cet écrit, que Libere & Ofius eftoient alors bannis, [ce qui n'arriva qu'en 355. Nous ferions donc affez portez à croire que la feconde apologie a efté écrite des ce temps là. Car il femble que depuis l'an 355, Conftance n'ait fongé qu'à employer la violence contre Saint Athanafe fans fe mettre en peine ni d'examen ni de formes.] ap.1.p.692.a. 'Mais comme Saint Athanafe n'apprit l'exil de Libere & d'Ofius qu'aprés fa retraite d'Alexandrie, [je ne voy pas le moyen de dire que cet écrit ait efté fait avant l'an 356.] ap.2.p.807.a. 'Il paroift en effet que tous les Evefques d'Egypte avoient déja efté éprouvez par la perfecution, [ce qui n'arriva qu'affez avant dans la mefme année.

Il faudra mefme differer cet écrit ufques à la fin de l'an 357 au moins, fi nous avons égard] a.b. 'à ce qui y eft dit de la chute d'Ofius & de Libere. [Mais cela eft enfermé dans deux parenthefes qui peuvent bien avoir efté ajoutées depuis par S. Athanafe mefme, comme nous ne pouvons douter qu'il n'ait fait de femblables additions dans fon traité des fynodes: & il eftoit comme neceffaire qu'il ajoutaft ici ces deux endroits pour répondre aux chicaneries que fes ennemis euffent pu faire fur l'avantage qu'il tiroit de la fermeté de ces deux Evefques qui ne perfevererent pas. Et en effet le fens fubfifte fort bien fans ces deux parenthefes. La feconde embaraffe mefme le difcours, & n'eft pas dans fon lieu naturel, parceque la fuite du texte ne permettoit pas qu'on la mift mieux. C'eft ce qui nous porte à croire qu'elle a efté ajoutée, & qu'ainfi l'écrit a efté fait avant la fin de l'an 357, mais non avant le milieu de l'an 356, felon ce que nous avons dit auparavant.] Boll.2.may, p.188.a.b. 'Car pour dire avec Bollandus que Saint Athanafe y a ajouté d'abord toute la fin, [depuis ces paroles, *τὶς ταῦτα συνορῶν &c. p.806.c*, ou au moins depuis ces autres, *διὰ τοῦτο γὰρ δικαίως καὶ ἐκκλησιαστικῶς &c. p.806.d*,] Ath.B.t.1.p.804.2.c. 'en quoy les Benedictins le fuivent, Boll.p.188.b. 'd & qu'il y a encore ajouté depuis ce qui regarde la chute d'Ofius & de Libere; [c'eft ce que nous n'oferions pas faire fans de grandes preuves, & nous aimons mieux croire que durant que Conftance le perfecutoit par une violence ouverte, le fuppofant coupable, quelques Eufebiens encore plus méchans & plus malicieux, s'efforçoient de montrer qu'il l'eftoit effectivement, & de juftifier l'injuftice avec laquelle on le traitoit.]

NOTE LXXXII.

Pour la page 194.§ 90.

NOTE LXXXII.

Si S. Athanase estoit à Seleucie durant le Concile.

Boll.2.may, p.232.d|Ath. vit.B.p.75.e.f.

'Bollandus suivi par les Benedictins ne peut se persuader que S. Athanase ait eu la hardiesse de se trouver à Seleucie durant le Concile, parcequ'il n'eust pas pu y estre caché : & comme S. Athanase dans le traité qu'il a fait de ce Concile & de celui de Rimini, dit, *p.869.c*, qu'il raporte les choses qu'il a vues & sceues tres exactement, Bollandus veut qu'on l'entende des actes de ces Conciles. [Cette explication n'est nullement naturelle, & S. Athanase ajoute qu'il veut faire luy mesme cette histoire, depeur qu'en l'apprenant des autres, on ne la sceust pas d'une maniere si assurée. Il n'y a qu'un témoin oculaire qui puisse parler ainsi: car il y en avoit assez d'autres qui pouvoient avoir vu les actes. Quelque danger qu'il y eust à S. Athanase d'estre connu à Seleucie, il peut neanmoins y avoir esté caché, & les Evesques Catholiques d'Egypte qui y estoient, ne pouvoient pas manquer de le servir en cela de tout leur pouvoir.

Ce qui peut faire quelque difficulté, c'est que S. Athanase témoigne avoir vu tout ce qu'il raporte du Concile tenu à Rimini & à Seleucie; & il s'étend mesme particulierement sur ce qui se passa à Rimini. De sorte qu'il semble necessaire de dire qu'il a esté à tous les deux Conciles, ou au moins à celui de Rimini. Ni l'un ni l'autre n'est pas assurément aisé à croire : & neanmoins il n'y a rien qui soit absolument impossible. Il peut avoir esté à Rimini jusques à l'envoi des deputez, & estre ensuite venu à Seleucie. Mais comme il est assez ordinaire de dire du tout ce qui n'est vray que d'une partie, nous aimons mieux dire seulement qu'il vint à Seleucie ; & parmi tant de choses difficiles à croire, prendre celle qui l'est le moins. Nous ne voudrions pas mesme assurer qu'il a esté à Seleucie : mais nous avouons que nous ne voyons point d'autre sens qu'on puisse donner raisonnablement à ses paroles.]

NOTE LXXXIII.

Pour la page 194.§ 90.

Qu'il écrivit son livre Des synodes de Rimini & de Seleucie, dans le temps mesme qu'ils se tenoient.

'S. Athanase ne conduit l'histoire du Concile de Rimini que jusqu'à la nomination des premiers deputez envoyez à Constance, 'ce qu'il met mesme comme la fin & la conclusion du synode :'& à la fin de son écrit, il y ajoute la lettre de Constance au Concile, avec la réponse genereuse des Evesques; ce qu'il n'avoit, dit-il, appris qu'aprés avoir écrit tout le reste. [Aussi il parle toujours de ce Concile comme d'une chose encore presente:] 'Ce Concile, dit-il, *qui fait maintenant tant de bruit.*'*Les 400 Evesques & plus qui sont maintenant assemblez à Rimini.* '*Les synodes qu'ils assemblent presentement.*'*Ils disputent maintenant de la foy.* 'Et il marque mesme assez clairement qu'il écrivoit sous les mesmes Consuls par lesquels la troisieme confession de Sirmich estoit datée, qui sont ceux de l'an 359, auquel se tint le Concile. [En un mot tout cet écrit paroist composé dans le mesme temps que les choses qu'il raporte se passoient.]

Ath de syn.p.879.880. — p.880.b. — p.919. — p.869.b. — p.908.b. — p.873.a|874.b. — p.870.d. — b.

p.881.d|919. d.

'C'est pourquoi il ne parle jamais de ce Concile qu'avec eloge, & bien differemment de ce qu'il en dit dans sa lettre aux Evesques d'Afrique. [Il n'y dit quoy que ce soit ni de ce qui se fit à Nicé, ni de la chute des Evesques du Concile, ni de rien de semblable. Ce seroit faire une grande injure à sa sincerité de croire que sachant toutes ces choses, il les cachoit volontairement, & qu'il ait parlé si avantageusement d'un Concile dont il savoit que

la conclusion avoit esté si honteuse. Et aprés tout, ce deguisement luy auroit esté bien inutile, puisqu'il n'y avoit point de desert si reculé où les Ariens n'eussent repandu le bruit du crime qu'ils avoient fait commettre aux autres, principalement lorsqu'ils entreprirent de faire signer partout le formulaire de Rimini.

On voit de mesme à l'égard du Concile de Seleucie, qu'il ne dit rien dutout de ce qui se passa aussitost aprés à Constantinople, quoiqu'assurément il en eust bien du sujet. Il est encore visible qu'il n'écrivit pas ce traité à
p.887.c|917.d. Alexandrie,]'parcequ'il témoigne y manquer de plusieurs pieces mesme importantes.[On peut donc tenir pour assuré que le traité des synodes a esté écrit aussitost aprés le Concile de Seleucie, & lorsque la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Nicé le 10 d'octobre 359, n'estoit pas encore arrivée jusques à S. Athanase.

Nous savons bien l'objection qu'il
p.905.c. y a à faire sur cela, qui est]'qu'il y parle en un endroit du Concile de Constantinople tenu au commencement de
p.907.b. l'année 360,'& mesme de la mort de
Ath.B.t.1.p.7.4. Constance [arrivée en 361.]'Mais ce que nous avons dit nous paroist trop certain pour ne pas croire que cet en-
de syn.p.905.c. droit depuis ces mots,'ταῦτα γράψαντες
a p.907.a. ἐν τῇ Ἰσαυρίᾳ, jusqu'à ceux-ci,[a] πῶς μὲν οὖν ἄχρι τούτου φθάσαντες &c. a esté ajouté ou par d'autres pour achever l'histoire des formulaires des Ariens, ou par S. Athanase mesme en revoyant depuis cet ouvrage, & lorsqu'il n'avoit pas la memoire des choses tout à fait
p.905.c. presente,'puisqu'on y trouve des fautes contre l'exacte verité.[L'on peut
p.907.a. aussi remarquer que ces paroles,'πῶς μὲν οὖν ἄχρι τούτου φθάσαντες, & le reste, n'ont aucune liaison avec ce qui les precede; au lieu que si l'on oste cet endroit que nous avons dit, elles suivront le formulaire que les Acaciens firent à Seleucie, & marqueront que ceux qui en ont esté les auteurs, furent aussitost deposez; ce qui est tres veritable.]'Il repete encore ensuite cette condannation des Acaciens, & en tire avantage,'& fait la mesme chose de p.9:2.a.
celle de George d'Alexandrie en particulier,[ce qu'il n'eust pu faire aprés le Concile de Constantinople qui renversa entierement ce qu'avoit fait celui de Seleucie.]

NOTE LXXXIV.

Pour la page 197.§ 91.

Que le traité du Saint Esprit que nous avons dans Saint Athanase, est veritablement de luy.

'Erasme, Scultet, & Rivet ensuite, Scultet.p.481|Riv.cri.l.5.c.5.p.267.
ont voulu rejetter le traité du Saint Esprit adressé à Serapion, qui est dans le premier tome des œuvres de Saint Athanase, *p. 174.* Ils n'en donnent aucune preuve particuliere, & se contentent de dire en general que c'est l'ouvrage d'un homme sans esprit, & qui n'avoit rien à faire &c.[Je doute fort qu'on s'en raporte à leur jugement.]'Ils ajoutent que c'est quelqu'un Riv.p.267.
qui a voulu imiter le livre de S. Athanase à Serapion.[Je ne sçay pas quel autre livre ils entendent. Nous avons deux lettres à Serapion sur le Saint Esprit dans le second tome, *p. 10.16*, mais beaucoup plus courtes que l'écrit dont nous parlons.]'La premiere de Ath.de Spi.2.p.10.11.c.
ces lettres suppose mesme un plus long ouvrage dont elle est l'abregé, [& autorise ainsi celui que l'on conteste. Il convient d'ailleurs parfaitement à l'esprit & au temps de S. Athanase:]'de sorte que nous ne voyons Alex.t.7.p.460|Ath.b.t.1.p.645.646.
aucune raison d'en douter.

[Il est bon de remarquer sur la lettre à Serapion qui fait l'abregé du traité sur le Saint Esprit, que cette lettre fait partie du traité du premier tome, *p. 166*, intitulé, *Contre ceux qui disent que le Fils est creature.* Il marque à la teste

de ce dernier traité, qu'il l'écrit pour abreger celui qu'il avoit fait contre les ennemis du Saint Esprit ; & ne parle ensuite que du Fils. Cela ne se peut expliquer que par la suite de la mesme piece mise dans le second tome,]'où il dit qu'on peut estre surpris qu'ayant à abreger sa lettre sur le Saint Esprit, il a refuté ceux qui disent que le Fils est creature, mais qu'il l'a fait à dessein, parceque la connoissance de la nature du Fils sert à connoistre celle du Saint Esprit.

Ath de Spi.2. p.10.

NOTE LXXXV.

Pour la page 202.§ 94.

Pourquoi Diodore rasoit les enfans.

Bar 362.§ 8 | Amm.l.22.p. 224.2.

'Quelques uns ont pretendu que quand Ammien dit que les payens tuerent le Comte Diodore, *quòd cirros puerorum licentiùs detondebat*, il a voulu marquer que Diodore faisoit ces enfans Lecteurs.'Mr Valois suit d'abord ce sens ; mais il l'abandonne aussitost, parceque Diodore n'estoit pas un Evesque, mais un laique & un Comte. [Les payens ne se fussent pas formalizez qu'il eust fait tant de Lecteurs qu'il eust voulu, puisqu'il ne pouvoit pas prendre leurs enfans pour cela, mais seulement ceux des Chrétiens. Il est visible aussi que ce sens qui peut paroistre d'abord assez naturel, n'est point dutout celui d'Ammien,]'qui ajoute: *Id quoque ad decorum cultum existimans pertinere.* [Il faut donc recourir à un usage des payens, qui laissoient croistre les cheveux de leurs enfans jusqu'à un certain age où ils les coupoient pour la premiere fois, & les offroient ou à Venus, ou à Apollon, ou, selon les lieux, à quelque autre divinité. Ainsi Diodore ne pouvant souffrir cette superstition publique, les coupoit de son autorité privée.]

Amm.n p. 230. | l.22.p.224.2.

NOTE LXXXVI.

Pour la page 205.§ 95.

Sur ce que dit Rufin du voyage de Saint Eusebe à Alexandrie, & de Lucifer à Antioche.

'Rufin écrit en un endroit que Lucifer ayant refusé à S. Eusebe d'aller avec luy à Alexandrie, & y ayant envoye son Diacre, s'en alla en diligence à Antioche ;'& un peu aprés il suppose que Saint Eusebe estoit allé à Antioche avec luy, & qu'il avoit promis en partant de cette ville qu'il feroit ensorte dans le Concile d'Alexandrie, qu'on ordonneroit un Evesque que tous les deux partis seroient bien aises de recevoir, & mesme qu'il en estoit demeuré d'accord avec Lucifer. [Outre que ces choses s'accordent assez mal ensemble, ce qui fait mesme que]'Sozomene a mal pris le sens de Rufin, [il n'est pas bien croyable que ceux qui avoient témoigné un si grand amour pour S. Melece, consentissent à l'abandonner.]

Ruf.l.1.c.27. p.248. | c.30.p.249. | Soz.l.5.c.12. p.612.b.

NOTE LXXXVII.

Pour la page 209.§ 97.

Sur ce que la lettre du Concile d'Alexandrie est adressée à Saint Eusebe & à S. Astere.

[Je ne sçay pourquoi]'S. Eusebe de Verceil, & Saint Astere de Petra sont nommez non seulement entre ceux qui écrivent la lettre du Concile d'Alexandrie à Lucifer & à quelques autres touchant l'Eglise d'Antioche, mais encore entre ceux à qui cette lettre est écrite,'quoiqu'il soit visible par la lettre mesme qu'ils estoient à Alexandrie lorsqu'elle fut écrite,'& qu'elle y fut signée par eux.'Il faut donc dire ou que c'est une faute de les mettre parmi ceux à qui elle est adressée, comme a cru Baronius,'ou plutost qu'elle leur est adressée, parceque c'estoit l'instruction de leur legation au Concile d'Antioche où ils devoient assister.

Ath.de Ant. 574.b|580.a. | p.575.b.c|579. c. | p.580 c.d. | Bar.362.§ 219. | Ath.t.1.B.p. 770.c.

Pour la page 215.§ 101.

NOTE LXXXVIII.

Si S. Athanase demeura caché à Alexandrie jusqu'à la mort de Julien.

Ruf.l.1.c.17. p.175.2.

'Rufin & ceux qui le suivent, disent que S. Athanase aprés avoir evité sur le Nil celui qui le cherchoit par ordre de Julien pour le tuer, revint à Alexandrie, & y demeura caché jusqu'à la fin de la persecution.

Lauf c.3.t.13. p.965.a.

'Pallade paroist aussi supposer qu'il y estoit dans le mesme temps que Julien fut tué.

Boll.14 may, g.p.71.§ 25.

'Cependant Ammon Evesque d'Egypte assure avoir appris de la propre bouche de Saint Athanase, qu'il estoit dans ce temps là vers Antinoé. [Ainsi pour accorder les choses, il semble necessaire de dire que Julien sceut enfin que S. Athanase estoit caché dans Alexandrie, & qu'immediatement avant que de partir pour la Perse, il envoya de nouveaux ordres, qui obligerent le Saint de se retirer.]

Pour la page 219.§ 102.

NOTE LXXXIX.

Que nous avons la lettre de S. Athanase & du Concile à Jovien.

[Nous ne voyons aucun moyen de douter de la verité de]

Ath t.1.p.245| Thdit.l.4.c.3. p.661. Scult.p.423.

'la lettre à Jovien que nous avons dans S. Athanase & dans l'histoire de Theodoret.'Scultet la met entre les pieces indubitables.

Ath.t.1.B.p. 778.

'Les Benedictins n'en marquent pas le moindre doute. [Que si quelques savans ont témoigné en douter, cela ne vient apparemment que de ce qu'ils la confondent avec une autre]lettre à Jovien qui est dans le second tome de S. Athanase, *p. 34*, & qui ne paroist estre qu'un fragment de quelque plus grand ouvrage. L'auteur y traite de la foy, & principalement de l'Incarnation, aprés laquelle il ne veut reconnoistre en J.C. qu'une nature & une hypostase incarnée, [ce qui a excité bien des disputes.]

Phot.c.229.p. 813.b.c.

'S. Ephrem d'Antioche cite cette lettre & la reçoit comme de Saint Athanase, quoique le nom de Julien se soit glissé en cet endroit au lieu de celui de Jovien.

Bib.P t 4.2 p. 110.a.b.

'Un ancien auteur cite la mesme doctrine d'une lettre d'Apollinaire à Jovien, que les Eutychiens attribuoient à S. Athanase; mais les paroles qu'il en raporte sont dans un autre petit traité sur l'Incarnation qui est aussi parmi les œuvres de nostre Saint, *t.2.p.30.b*|*V. les Apollinaristes § 18.*

Ath.t.2.B.p. 241.

'Les Benedictins la mettent parmi les pieces supposées, comme estant d'un style tout different de celui de S. Athanase, & à cause de la question des deux hypostases.

Pour la page 221.§ 103.

NOTE XC.

Que l'écrit contre la lettre du Concile d'Antioche n'est point de S. Athanase.

Ath.t.1.p.572.

'Nous avons dans S. Athanase un petit écrit qui est visiblement contre la lettre du Concile d'Antioche sous Saint Melece en 363. Cet écrit aprés avoir fort bien prouvé que le terme de semblable en substance est insuffisant, mais non pas qu'il soit mauvais, raporte ensuite toute la lettre à ce terme, & par ce moyen donne un mauvais sens aux expressions les plus Catholiques; ce qui fait voir quelque subtilité dans l'auteur de cette piece, mais peu d'equité. Le corps en est encore moins injurieux que le titre, conceu en ces termes : Refutation de l'hypocrisie de Melece, d'Eusebe de Samosates, & d'autres heterodoxes. Mais quoique cet écrit soit dans S. Athanase,

Ath.B.t. .p. 31. [a] Blond prim. p 121.c|Alex.c. 7.p.445.

'les plus habiles ne croient pas qu'il soit de luy; [a]& Blondel juge avec beaucoup d'apparence qu'il est de Paulin mesme, ou de quelqu'un des siens.

Pour la page 226.§ 105.

NOTE XCI.

Que S. Athanase n'oblige point à mettre la mort de S. Theodore plustard que 367.

Boll.14.may, p.291.f.

'Bollandus met la mort de S. Theodore de Tabenne en 368, parceque S.

Athanase écrivant à ses Religieux, leur mande qu'il avoit celebré avec joie les festes de Pasque & de la Pentecoste. D'où Bollandus infere qu'il n'avoit pu les avoir passées l'année precedente avec la mesme joie, sans doute à cause de la persecution que luy fit Valens en 367. [Mais nous ne voyons point la necessité de cette consequence.] g.p.51.2. S. Athanase recommande à ces moines de prier Dieu qu'il augmente de plus en plus la paix des Eglises: car maintenant mesme, dit-il, nous venons de celebrer avec joie les festes de Pasque & de la Pentecoste, & nous nous rejouissons des graces qu'il plaist à Dieu de nous faire. [Je ne voy point qu'on puisse tirer de là qu'il eust esté dans le trouble & l'affliction l'année precedente. Au contraire si l'Eglise d'Egypte eust esté seule dans la paix, & toutes les autres dans la persecution, il n'auroit point parlé comme il fait, d'une maniere qui donne sujet de croire que toutes les Eglises estoient alors dans le calme aussibien que la sienne. Ainsi il y a plus d'apparence que cette lettre est écrite avant que Valens se declarast ouvertement pour les Ariens, & en 367 au plustard. On peut voir dans la note 7 sur S. Theodore, pourquoi nous croyons aussi que ce n'a pas esté plustost.]

Pour la page 117. § 166.

NOTE XCII.

Que la vie que nous avons de S. Antoine n'est point supposée.

[Personne ne doute que S. Athanase n'ait écrit la vie de Saint Antoine, & qu'Evagre ne l'ait traduite en latin presque aussitost qu'elle parut en grec.] Alex.t.4.p. 45.|Ath.B.t. 1.p.785-791. Nous avons aujourd'hui une vie de S. Antoine en grec sous le nom de Saint Athanase, & une en latin qu'on croit estre la traduction d'Evagre, & l'on y trouve en effet tout ce que les anciens ont jamais cité de cette vie écrite par Saint Athanase. On ne peut douter d'ailleurs que ces pieces n'aient toutes les marques possibles de verité, comme la preface, la conclusion, & quelques endroits de l'histoire le montrent clairement; & neanmoins il s'est trouvé quelques uns des derniers heretiques qui ont pretendu que c'estoit un ouvrage tout different de celui de S. Athanase. Mais au lieu des preuves incontestables qui seroient necessaires pour nous persuader ce paradoxe,] ils sont reduits à nous dire que Saint Antoine avoit employé à ensevelir S. Paul, le manteau que S. Athanase luy avoit donné, & ainsi ne pouvoit pas ordonner à sa mort qu'on le luy rendist, [comme si S. Athanase ne luy en eust jamais pu donner deux.] Ils remarquent qu'il ne s'y trouve rien de l'histoire de S. Paul ermite; & ils oublient que l'auteur declare qu'il ne met qu'une partie de ce qu'on pouvoit dire de ce Saint, & que Saint Jerome n'a écrit cette histoire que parceque aucun autre ne l'avoit fait avant luy, *quia res omissa fuit*. [Pour ce qu'ils y reprennent touchant la doctrine, & le mepris avec lequel ils parlent de cette excellente piece, ils ne pretendent pas sans doute que nous les en prenions pour juges. Nous avons détruit par avance ce qu'ils y objectent de Saint Gregoire de Nazianze & de l'histoire de Balac.

(Riv.cri.l.3.c. 4.p.265. — p.265. — Ath.v.Ant.p. 451. — Hier.v.Paul. p.237.2.)

Mais pour ce qu'ils disent sans en citer l'auteur, que S. Antoine a esté avocat, au lieu que sa vie porte qu'il n'avoit pas étudié, il est étonnant que Rivet ait produit cette chimere aprés que Rosweide en a decouvert la source,] & montré qu'ils l'ont pris de Suidas, que l'on ne peut dire parler du grand S. Antoine sans faire un grand prejudice à la reputation de ce Saint, outre qu'il y a des choses qui assurément ne luy peuvent convenir; & qu'il est visible que cet endroit est d'un

(Vit.P.p.51.b. — Suid α.p.315.)

payen qui prie les dieux de recompenser cet Antoine à cause des liberalitez qu'il luy avoit faites, maintenant qu'il vit avec eux dans les isles Fortunées. [Quand cette remarque ne seroit pas aussi indubitable qu'elle l'est,] Riv.crit.l.3.c.4.p.262. 'Rivet est obligé de reconnoistre que S. Augustin est absolument contraire à ce titre d'avocat, & s'accorde fort bien avec ce que sa vie dit, qu'il n'avoit pas esté instruit dans les lettres. Aug do ch.l.1.pr.c.3.p.3.2.b. 'S. Augustin marque mesme expressément qu'il ne savoit pas lire, [a] au lieu que selon sa vie on pourroit croire qu'il ignoroit absolument les lettres humaines & la langue greque. [Pour la maniere dont Rivet se tire de cet endroit de S. Augustin, en disant qu'il n'avoit pas pris de S. Athanase ce qu'il en dit, parcequ'il ajoute ensuite : *At si hæc quisquam falsa arbitretur, non ago pugnaciter* ; c'est bien peu connoistre l'esprit de ce Saint, qui pour retrancher les disputes inutiles, abandonne fort volontiers ces sortes de faits fondez sur l'autorité humaine, & qui pouvoient estre contestez par des opiniatres, quelque forte que pust estre cette autorité. Sans en chercher d'autre exemple, il n'y a qu'à remarquer que Aug.do.ch.l.1.p.1.c.3.p.3.2.b. ces paroles : '*At si hæc quisquam &c.* ne se raportent pas seulement à S. Antoine, mais encore à une autre histoire qu'il dit avoir apprise de personnes tres graves & dignes d'une croyance toute entiere.

a Boll.17.jan.p.118.§63 64.

Basn.p.135-144. 'Jacque Basnage Calviniste a entrepris depuis peu de prouver que cette vie n'est point de Saint Athanase, ou qu'elle a esté extremement corrompue. Il ne raporte aucune nouvelle raison qui soit tant soit peu considerable, & tout ce qu'il a de particulier, ce sont des tailleries froides & sottes, [pour ne pas dire impies, sur des choses tres saintes & tres dignes de Dieu.]

NOTE XCIII.

Pour la page 227.§105.

En quel temps la vie de S. Antoine a esté écrite, & à qui elle a esté adressée.

'Quelques uns ont pretendu que la vie de S. Antoine avoit esté écrite du vivant de ce Saint. Bar 340.§7 | Boll.17.jan.p.113.§33. 'Mais la vie mesme refute entierement cette pretention, & le passage sur lequel on pretend l'appuyer ne le dit point. Boll.§33.34. 'L'auteur de la vie de S. Pacome dit positivement que celle de Saint Antoine avoit esté écrite aprés sa mort par S. Athanase. 14.may,g.p.26.a.

'Elle est adressée à des solitaires d'une province où il n'y en avoit pas encore eu, Ath v.Ant.t.2.p.451.a. 'qui estoit hors l'Egypte, p.450.d. '& où il falloit aller par eau. p.451.c.d. [Ainsi ce ne peut estre le desert de Sceté où on n'alloit point par mer ni par le Nil, & qui n'estoit pas plus hors d'Egypte, & peutestre encore moins, que la Thebaïde où demeuroit S. Antoine : & le titre qui porte πρὸς τοὺς ἐν ξένῃ μοναχούς, 'ou ἐν τῇ ξένῃ, comme elle est citée dans la vie de S. Pacome, Boll.14 may,g.p.41.c. [marque seulement que c'estoient des solitaires d'une province étrangere, sans avoir aucun raport] 'avec les solitaires étrangers que l'on pretend avoir esté en Sceté; Boll.17.jan.p.108 §3. [ce qui de soy mesme & sans autre preuve n'a point d'apparence.] 'Bollandus croit que leur monastere mesme qui n'estoit pas eloigné de l'Egypte, s'appelloit Xené. 2.may,p.245.c. [Nous n'en connoissons point de ce nom : & nous ne voyons pas de raison pour dire que ces moines fussent peu ou beaucoup eloignez de l'Egypte.] 'Les Benedictins croient que c'estoient plutost les Occidentaux. Ath.t.1.B.p.765.

NOTE XCIV.

Pour la page 229.§107.

Si la vie de Sainte Syncletique est de S. Athanase.

'La vie de Sainte Syncletique est attribuée à S. Athanase par Nicephore, Nphr.l.8.c.40.p.614.c. 'qui est autorisé en cela par quelques manuscrits : Holst.in marr.p.5;Hotel.g.t.1.p.754.a. [& son opinion a esté em-

braſſée comme certaine par des perſonnes tres habiles & les plus judicieuſes de noſtre ſiecle, qui pour ce ſujet ont appellé cette Sainte la mere des Religieuſes, & la premiere fondatrice des monaſteres de filles, comme Saint Antoine a fondé ceux des ſolitaires. Le diſcours qui fait la principale partie de cette vie, ſemble nous repreſenter celui qui eſt dans la vie de S. Antoine:]

Cotel.g.t.1.p. 754.c. '& Mr Cotelier juge que cet ouvrage n'a rien d'indigne de la pieté & de la doctrine de S. Athanaſe.

p.201.202. 'La preface fait voir au moins qu'elle a eſté écrite par un auteur original qui avoit connu cette Sainte : & il eſt certain que la Sainte, ou ſa vie meſme eſt tres ancienne, puiſqu'on en trouve pluſieurs paroles citées dans les Vies des Peres faites peuteſtre dés la fin du V. ſiecle.

p.754. 'Neanmoins tous les manuſcrits ne s'accordent pas à l'attribuer à Saint Athanaſe. Quelques uns n'en marquent point dutout l'auteur : d'autres la donnent à un Polycarpe qualifié Aſcete :

Boll.2 may, p.245.f. '& quelques uns ſemblent dire qu'elle eſt d'un Arſene de Pegades.

f|246.a. 'Il y a des perſonnes qui trouvent que l'hiſtoire n'en eſt pas auſſi naturelle que celle de S. Antoine, & qu'elle ne contient pas aſſez de faits hiſtoriques. [Je douterois fort que ce qu'il peut y avoir en cela de veritable, fuſt une raiſon de croire qu'elle n'eſt pas de S. Athanaſe. Mais il eſt vray que le ſtyle en paroiſt plus affecté, plus obſcur, moins naturel, & moins ſimple que n'eſt celui de ce Saint.]

Oudin. 'Quelques uns remarquent auſſi que les comparaiſons y ſont beaucoup plus frequentes qu'elles ne ſont dans S. Athanaſe.

Boll.may,t.1. p.7 2|2.may, p.245.246. 'Bollandus l'a donnée d'abord ſous le nom de ce Saint, *5.jan.p.242,* mais ſes continuateurs ne veulent point dutout qu'elle en ſoit.

Ath.t.2.B.p. 680. 'C'eſt auſſi le ſentiment des Benedictins.

NOTE XCV.

Pour la page 229.§ 107.

En quel temps on peut mettre cette Sainte.

[Il n'y a rien dans la vie de Sainte Syncletique qui puiſſe marquer le temps où elle a vécu. Suppoſé que la vie ſoit de Saint Athanaſe, il faut qu'elle ſoit morte au pluſtard vers l'an 365. Mais quand meſme la vie ſeroit d'un autre, il ſemble qu'on ne la doit pas mettre beaucoup pluſtard, puiſque les Vies des Peres qui la citent ſouvent, ne parlent guere que de ceux qui ſont morts avant le milieu du V. ſiecle.]

Cotel.g.t.1.p. 272.a. 'Ainſi eſtant morte agée de 83 ou 84 ans, [elle ſera toujours née ſous l'epiſcopat de Saint Athanaſe. Que ſi les auteurs des Vies des Peres ont ſuivi l'auteur de ſa vie, comme il y a bien de l'apparence, elle ſera encore plus ancienne.]

NOTE XCVI.

Pour la page 235.§ 109.

Quand Valens commença à perſecuter S. Athanaſe.

[Il y auroit quelque lieu de mettre en l'an 370 la perſecution de Saint Athanaſe par Valens, puiſque]

Socr.l.4 c.13. 14.p.225.226| Soz.l.6.c.12. 13.p.654.655. 'Socrate & Sozomene la raportent immediatement avant que de parler de la mort d'Eudoxe arrivée cette année là.

Soz.l.6.c.12. p.653.a. 'Mais d'autre part Sozomene met l'edit de Valens contre les Eveſques bannis ſous Conſtance, qui fut la cauſe de cette perſecution, comme une ſuite de l'indiction du Concile de Tarſe, [faite pour le primtemps de l'an 367:] & il joint entierement ces deux choſes. [C'eſt ce qui nous oblige de mettre la perſecution de S. Athanaſe dés ce temps là, ſi nous voulons nous attacher à cet auteur. Il paroiſt en effet que la perſecution commença dés l'an 367 à eſtre aſſez violente: *V. les Ariens § 111:* & elle devoit naturellement commencer par Saint Athanaſe. Il paroiſt auſſi que Saint Athanaſe vécut encore quelque temps depuis que Valens le

voulut chasser d'Alexandrie. Et si on le met en 370, ce ne sera que quelques mois avant sa mort, au moins s'il est mort en l'an 371.] ˈBollandus met sa persecution par Valens en l'an 367, ˈauquel on trouve que Tatien estoit Prefet d'Egypte :ᵃ & ce fut luy qui persecuta S. Athanase sous Valens, selon Metaphraste & une autre vie du Saint.[Mais cette preuve ne conclud pas absolument,]ˈparcequ'on pretend qu'il fut quatre ans Prefet : ainsi il peut l'avoir encore esté en l'an 370.ˈLes Benedictins mettent aussi cette derniere persecution de S. Athanase vers l'an 367, pour s'accommoder au calcul de Theophane.

Boll.14.may, p.291.f.

Cod.Th.chr. p.7?.

a Ath.v.p.80. d'Phot.c.258. p.1449.

Cod.Th.chr. p.80.1.

Ath vit.p.85. a.b.c.d.

NOTE XCVII.

Pour la page 237.§ 110.

Que la lettre aux Evesques d'Egypte, de Syrie &c. est apparemment écrite en l'an 367, ou depuis.

ˈLe soin que prend S. Athanase dans sa lettre aux Evesques d'Egypte, de Syrie &c. de recommander tres particulierement la divinité du S. Esprit, [fait voir que cette lettre n'est pas écrite avant l'heresie des Macedoniens, ni par consequent avant l'an 356.]ˈCependant il estoit libre alors pendant que les autres Evesques estoient persecutez, & il paroissoit publiquement ; puisqu'il écrit avec plusieurs Evesques, ˈ& qu'il dit que ceux de la Cilicie, de l'Arabie, & de la Syrie, luy peuvent écrire, & consulter avec luy sur les affaires de l'Eglise.[Ainsi cette lettre convient tout à fait à l'année 367, & aux suivantes, lorsque Valens qui persecutoit les autres Eglises, se trouvoit obligé de laisser en paix celle d'Egypte. Il y parle en effet avec une autorité qu'il ne prend point, ce me semble, dans les écrits faits sous Constance.] ˈIl y dit aussi qu'il combat l'heresie Arienne depuis longtemps. [Je ne la trouve point dans la nouvelle edition des Benedictins.]

Ath.cath.t.1. p.570.c|571.c.d.

p.570.b.

p.571.a.

p.570.d|571.?.

NOTE XCVIII.

Pour la page 238.§ 110.

Que Diodore à qui S. Athanase écrit, est l'Evesque de Tyr, non de Tarse.

ˈLa lettre de S. Athanase à Diodore, estoit pour Diodore de Tarse selon Facundus qui la raporte ; & cela est expressément dans le titre.[Il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne s'adresse à un Evesque : car S. Athanase l'appelle *Consacerdotem*, c'est à dire que le grec avoit συλλειτουργῷ. Et je ne pense pas qu'il se trouve qu'un Evesque écrivant à un Prestre, luy ait jamais donné ce titre. Il est certain qu'ils mettoient ordinairement *Compresbytero*, comme on le voit par les lettres de S. Athanase à Jean & à Pallade, *t.1.p.951.952.* Que si cela est, la lettre ne s'adresse point à Diodore de Tarse. Car je ne croy pas que l'on puisse répondre aux preuves par lesquelles nous esperons montrer qu'il n'a point esté Evesque avant l'an 376, trois ans au moins aprés la mort de S. Athanase. *V. son titre note 2.*

Fac.l.4.c.2.p.148.

Il faut par consequent que ces mots *Episcopi Tarsi* aient esté ajoutez au titre de la lettre, soit par Facundus, soit par quelque autre avant luy, pour expliquer à quel Diodore S. Athanase écrivoit. Et cela est d'autant plus vraisemblable, que comme le remarque S. Augustin, & comme on le voit par quantité d'exemples, ce n'estoit pas l'ordinaire de marquer l'evesché de ceux à qui l'on écrivoit. Dans les autres lettres raportées par Facundus au mesme endroit, Timothée & S. Epiphane qualifient Diodore Evesque, sans en ajouter le lieu. On voit la mesme chose dans les lettres de S. Athanase à Rufinien, *t.2.p.40*, à S. Serapion, *t.1.p.670.* Je doute aussi qu'on trouve souvent cette phrase, *Consacerdoti Episcopo Tarsi, Consacerdoti & Episcopo* estant à peu prés la mesme chose, & l'un rendant l'autre inutile.

Si Diodore à qui S. Athanase écrit, n'est

n'est pas celui de Tarse, il est bien aisé Ruf.l.2.c.21. p.186.2. de juger que c'est celui de Tyr,] 'qui avoit esté fait Evesque sur le témoignage que S. Athanase mesme en avoit rendu, comme nous l'apprenons de Fac.l.4.c.2.p. 148.149. Rufin :[& cela convient fort bien] 'au titre de fils que le Saint luy donne, & encore plus au bien qu'il dit s'estre fait à Tyr par luy & par sa perseverance.[Il y auroit au contraire lieu de s'étonner de voir un Evesque de Tarse travailler à Tyr, separée de Tarse par toute l'étendue de la Syrie. Quoique l'on voie par l'histoire de S. Basile, que S. Athanase qui ne communiquoit pas avec Saint Melece & les Meleciens d'Antioche, ne laissoit pas de s'unir avec les Evesques qui estoient dans la communion de S. Melece; il y a neanmoins peu d'apparence qu'il eust avec eux autant de liaison & de familiarité qu'il en paroist dans cette lettre, surtout avec Diodore de Tarse, qui avoit toujours esté le chef des Meleciens d'Antioche,& qui l'estoit encore alors, s'il n'a pas esté Evesque avant l'an 376.]

p.158.160. 'Facundus raporte au mesme Diodore la lettre de Saint Athanase, celle des Evesques d'Egypte, & celle de S. Epiphane.[Il est en effet assez visible que ces lettres regardent le mesme Diodore. Mais nous verrons dans la note suivante, que celle des Evesques d'Egypte ne peut convenir à celui de Epi.de gem.p. 125.a. Tarse :] '& l'ouvrage que S. Epiphane promet à Diodore, porte en teste qu'il a esté adressé à Diodore Evesque de Tyr.[Au reste il n'est pas étonnant que Facundus ait esté trompé par l'equivoque du nom de Diodore. On sçait que cela luy est encore arrivé à l'égard de Theodore de Mopsueste, qu'il a confondu avec Theodore de Tyanes.

Nous ne voyons point qu'on puisse rien objecter contre cela, sinon qu'il est difficile de pretendre que Diodore à qui Saint Athanase a écrit, soit autre Fac.l.4.c.2.p. 158. que] 'celui à qui écrit Timothée d'Alexandrie comme à un Evesque de sa communion, & qu'il estimoit beaucoup, particulierement à cause du témoignage que luy avoit rendu Saint Athanase.[Que si ce Diodore est celui de Tyr, il faudra donc que Timothée] 'qui dans le Concile de Constantinople avoit communiqué avec Zenon Conc.t.2.p. 915.c|Ruf.l.2. c.21.p.186.2. fait Evesque de Tyr par les Meleciens au prejudice de Diodore,[communiquast en mesme temps avec les deux partis opposez. Cette objection paroist considerable d'abord. Cependant il est indubitable d'une part que Timothée assista au Concile de Constantinople presque tout composé de ceux de la communion de S. Melece ; & il n'est pas moins indubitable de l'autre qu'il a toujours soutenu la communion de Paulin dont estoit Diodore de Tyr, contre celle des Meleciens. Il n'est point necessaire de deméler comment cela se faisoit. Il nous suffit de voir que ces faits estant constans comme ils le sont, il n'y a point de difficulté particuliere à l'égard des deux Evesques de Tyr Diodore & Zenon.]

NOTE XCIX.

Pour la page 228.§ 110.

Que la lettre des Evesques d'Egypte releguez à Diocesarée, s'adresse à Diodore de Tyr.

'Diodore marqué dans la lettre des Fac.l.4.c.2.p. 160 c. Evesques d'Egypte releguez à Diocesarée par Valens, est nettement qualifié Evesque de Tarse dans Facundus. [Mais ce mot est sans doute ajouté dans cet endroit aussibien que dans la lettre de Saint Athanase dont nous venons de parler.] Car Apollinaire menaçoit ce Diodore de le deposer s'il ne s'abstenoit de la communion de Paulin ;[& il est tres certain que Diodore de Tarse n'a jamais eu à se separer de la communion de Paulin, parcequ'il n'y est jamais entré. Je ne

croy point aussi que cette phrase, *Sanctissimum Tarsensem,* soit du IV. siecle, ni mesme du VI. auquel vivoit Facundus.] Ce Diodore est relevé par la communion de S. Athanase; [& ce Saint n'a jamais communiqué avec les Meleciens, dont Diodore de Tarse estoit comme le second chef, au moins jusqu'à son episcopat, c'est à dire jusques aprés la mort de Saint Athanase.] Les Evesques d'Egypte appellent Diodore *nostrum ipsorum Episcopum.* [Cela pourroit porter à croire qu'il estoit Evesque de Diocesarée.] p.150.b|t.c. 'Mais il est joint avec S. Basile, S. Epiphane, & Paulin d'Antioche; [ce qui peut faire juger que c'estoit aussi un Evesque des premiers sieges de l'Orient; & sans doute c'estoit Diodore de Tyr. Il faut donc dire que ceux d'Egypte l'appellent leur Evesque, parceque Diocesarée estoit dans la Phenicie dont il estoit metropolitain, ou que cet endroit est mal traduit, & a dû signifier dans le grec que Diodore avoit esté dans la communion de S. Athanase, & estoit encore dans la leur : κοινωνὸν Ἀθανασίου καὶ ἡμῶν αὐτῶν, ἐπίσκοπον Διόδωρον.]

NOTE C.

Pour la page 240. § 111.

Sur deux Confessions de foy attribuées à Libere & à S. Athanase.

Boll. 2 may. p. 241. d. e. 'Bollandus reçoit comme legitimes la lettre de Libere à S. Athanase, où il fait une confession de sa foy & luy en demande aussi une de sa part, & la réponse de ce Saint qui le satisfait sur ce sujet. Bell. de scri. in Ath. 'Neanmoins le Cardinal Bellarmin croit que ces deux pieces ne conviennent ni à l'un ni à l'autre de ceux dont elles portent le nom. Il ne sauroit se persuader que Libere ait jamais douté de la foy de S. Athanase, & ait pretendu luy donner des loix sur cela. Il remarque aussi que la réponse de Saint Athanase non seulement n'est pas une lettre entiere, mais qu'elle se sert mesme de termes assez impropres, au lieu que S. Athanase a accoutumé de parler des mysteres dans les termes les plus propres & les plus exacts. [Il paroist assurément difficile de croire que Saint Athanase ait dit,] 'que c'est la chair prise par le Verbe qui a esté attachée à la croix, qui a esté mise dans le tombeau, & qui a souffert les autres choses propres à l'homme, mais non le Verbe. Ath. ad Lib. p. 244. d. 'Theodoret à qui ces expressions eussent esté fort favorables, ne les cite pas neanmoins, & il en ramasse plusieurs autres qui sont moins formelles pour luy. Thdrt. dial. 3. p. 159-162. 'Rivet suit en ce point le jugement de Bellarmin. Riv. cri. l. 3. c. 7. p. 279. [a]Le P. Petau soutient de mesme que toutes ces deux lettres sont supposées. a Pet. dog. t. 4. l. 6. c. 14. § 3. p. 574. [b]C'est aussi le sentiment des Benedictins. b Ath. t. 2. B. p. 667. c. [Nous en avons déja parlé dans la note 61 sur les Ariens.]

NOTE CI.

Pour la page 241. § 111.

A quels Evesques la lettre aux Africains est adressée.

'Baronius croit que la lettre de Saint Athanase aux Africains s'adresse aux Evesques de la Libye Cyrenaïque, & non à ceux de la primacie de Carthage, Bar. 369. § 35. [qui est ce que nous appellons proprement l'Eglise d'Afrique. Mais cette opinion qu'il n'appuie sur quoy que ce soit,] 'est visiblement fausse, puisque les Evesques de la Cyrenaïque estoient du patriarcat d'Alexandrie, & ainsi faisoient partie 'de ceux de Libye qui écrivoient cette lettre. Ath. t. 1. B. p. 890. ad Afr. p. 914. b|940. d. [Outre que le nom d'Afrique ne se trouvera point donné en ce temps là à la Libye Cyrenaïque, si ce n'est peutestre lorsqu'on la joint avec tout le reste de ce continent pour en faire la troisieme partie du monde. Et je ne croy pas mesme qu'on trouve aisément que les auteurs de ce temps là aient donné le nom de Libye à ce qui est du costé de Carthage. Ce nom marquoit alors les provinces voisines de l'Egypte qui dependent du patriarcat d'Alexandrie & de l'Empire

d'Orient avec la Libye Tripolitaine. Le reste de ce qui reconnoissoit l'Evesque de Carthage & l'Empire d'Occident, retenoit le nom d'Afrique.]

Pour la page 244.§ 113.

NOTE CII.

Que l'écrit De l'apparition du Verbe est de S. Athanase.

[L'écrit de l'apparition du Verbe incarné que nous avons dans Saint Athanase *t.1.p.595*, est fait, selon que porte le titre, contre les Ariens & Apollinaire : mais il est mal intitulé. Car il est fait pour prouver la divinité & la consubstantialité des trois personnes ; & un des moyens dont il se sert, c'est de raporter à l'Incarnation toutes les paroles qui marquent quel- Thdrt.dial.2.p.92.d|3.p.16:.a. que inferiorité dans le Fils.]'Aussi il est cité par Theodoret sous le titre de Ath.B.t.1.p.870.a. Tome ou écrit contre les Ariens.'Et les Benedictins qui dans leur nouvelle edition de Saint Athanase ont aussi retranché καὶ Ἀπολλιναρίου, s'autorisent des meilleurs manuscrits.

[Je ne voy donc rien dans ce traité qu'on puisse dire estre contre Apollinaire : au contraire il y a diverses cho- p.600.b. ses qui semble le favoriser,]'& J.C. y est appellé *un Dieu qui porte une chair,* Naz.or.14.p.748.b. ª Ath.t.1.p.601.d. 'qui est une phrase que les Apollinaristes affectoient. ª Cette remarque jointe avec la reconnoissance des trois hypostases dont nous parlerons dans la note 104, donneroit quelque sujet de douter si dans le titre au lieu de καὶ Ἀπολλιναρίου, il ne faudroit pas simplement Ἀπολλιναρίου, qui marqueroit que ce traité est d'Apollinaire, qui a écrit sur le mesme sujet.

Conc.t.6.p.113.d.e. 'Mais il faut remarquer que le Concile de Latran sous S. Martin Pape, cite un traité d'Apollinaire intitulé comme celui-ci, De l'apparition de Dieu incarné [qui en est neanmoins fort different,] c|Ath.t.1.p.612.d. 'quoique l'un & l'autre cite ces paroles de l'Evangile, *Pater si possibile est &c:* Car dans S. Athanase ces paroles sont citées pour prouver la foy Catholique des deux volontez en J.C: & dans le Concile, Apollinaire se les objecte, pour répondre qu'elles ne prouvent point les deux volontez. [Cela n'empesche pas absolument que l'un & l'autre traité ne puisse estre d'Apollinaire, puisque l'on trouvoit des choses toutes contraires dans ses écrits ; mais neanmoins on a plus sujet de croire que ce seroit la conformité des titres qui auroit fait mettre dans Saint Athanase que ce traité est d'Apollinaire, quand mesme on trouveroit des manuscrits qui retrancheroient le καὶ qui forme un sens contraire. Mais puisque ce καὶ se trouve partout où Ἀπολλιναρίου est ajouté, & que l'on ne trouve point ces deux mots dans d'excellens manuscrits, nous aimons mieux suivre le sentiment des Benedictins,] 'qui croient que cet ouvrage est certai- Ath.B.t.1.p.870. nement de S. Athanase.

NOTE CIII. Pour la page 244.§ 111.

Si l'écrit sur l'Incarnation en forme de confession de foy, est de S. Athanase.

'L'histoire remarque que les Euty- Eva.l.3.c.31.p.362.d. chiens [ou les Apollinaristes,] ont fait passer divers traitez d'Apollinaire sous le nom des Peres, & nomméement de S. Athanase, pour s'en servir plus avantageusement contre l'Eglise. 'Leonce de Byzance le soutient parti- Leont.sec.8.p.527.b. culierement d'un petit écrit sur l'Incarnation, dont on cite ces paroles celebres, Que nous n'adorons en J.C. qu'une seule nature incarnée.'La raison qu'il allegue pour montrer que ce traité n'est pas de Saint Athanase, c'est qu'il n'estoit pas seulement de deux feuilles, au lieu que tout le monde sçait, dit-il, que les ouvrages de ce Saint sont tous fort longs. Les paroles qu'il en cite se trouvent dans un traité sur l'Incarnation, que nous avons dans

le ſecond tome de S. Athanaſe *p.30*, & qui effectivement ne fait pas deux pages d'impreſſion :[de ſorte qu'on ne peut douter que ce ne ſoit celui que Leonce ſoutient n'eſtre point de Saint Athanaſe.]

ſup.p.1031.2. 'Le meſme Leonce a fait un traité exprés pour montrer que les Eutychiens avoient attribué à S. Athanaſe & à d'autres divers écrits d'Apollinaire, ce qui avoit trompé beaucoup de perſonnes. Entre pluſieurs oraiſons ou expoſitions ſur l'Incarnation, ſuppoſées de cette ſorte à S. Athanaſe, il marque en particulier celle qui portoit pour titre, Expoſition qui convient avec l'Expoſition des 318 Peres;

Pet.dog.t.4.l.4.c.6.§6.p.529. '& c'eſt le titre que porte dans quelques manuſcrits le petit traité dont nous parlons.

Conc.t.4.p.1766.b. 'Les Severiens ayant cité l'autorité de Saint Athanaſe dans la conference de l'an 533, & ayant avancé que ce Saint ne mettoit en J.C. aprés l'Incarnation, que la ſeule nature du Verbe, les Catholiques leur ſoutinrent par la bouche d'Hypace Eveſque d'Epheſe, que toutes les pieces qu'ils pouvoient alleguer ſur cela, eſtoient fauſſes,

p.757.2. '& ſuppoſées par les Apollinariſtes.

Pet.p.330. 'On juge meſme que celle-ci, quelque courte qu'elle ſoit, ne laiſſe pas de marquer un ſtyle aſſez different de celui de S. Athanaſe.

[Il faut ajouter à cela que S. Athanaſe a toujours eſté ennemi des nouvelles confeſſions de foy, & il n'en a pas meſme voulu faire pour rejetter la nouvelle hereſie des Macedoniens, parcequ'il vouloit que l'on ſe contentaſt du ſymbole de Nicée. Il faudroit donc qu'il euſt eu de preſſantes raiſons pour faire celle-ci; & on ne voit point dutout quelles elles pouvoient eſtre.]

Ath.ad Jov.t.2.p.247. 'Il ne propoſe que le ſymbole de Nicée dans ſa lettre à Jovien, [dont nous avons parlé ſur l'an 363. La ſeule choſe qu'on peut dire, c'eſt que ce n'eſt qu'un fragment d'un plus grand ouvrage, où l'on ne doit point trouver étrange que S. Athanaſe expliquaſt ſa doctrine & celle de l'Egliſe. Mais des le temps de Leonce, c'eſt à dire il y a pres d'onze-cents ans, elle ne ſe trouvoit qu'en l'état où nous l'avons, qui a tout à fait l'air d'une ſimple confeſſion de foy.

Cependant cette piece qui a tant de marques de fauſſeté,]

Conc.t.3.p.116. 'eſt inſerée preſque toute entiere par S. Cyrille dans le diſcours qu'il adreſſa aux Imperatrices.

p.855.856. 'Il en raporte encore un grand endroit dans la défenſe de ſon huitieme anathematiſme, & il cite tout cela des ouvrages de S. Athanaſe ſur l'Incarnation.

t.4.p.1767.a| Leont.ſec.8.t.11.p.527.c. 'On remarque encore qu'il la citoit dans un écrit contre Theodore de Mopſueſte qui eſt perdu. Il l'y citoit pour autoriſer l'expreſſion d'une ſeule nature.

Pet.t.4.p.328.§4. 'S. Ephrem d'Antioche, S. Euloge d'Alexandrie, & d'autres moins conſiderables, ont cru auſſi que cette expreſſion venoit de S. Athanaſe.

Conc.t.4.p.138.d. 'Baſile de Seleucie a dit avant eux des l'an 448, qu'on tenoit qu'elle eſtoit de luy.

[Si donc nous voulons continuer à ſoutenir que la piece dont nous parlons, & ſur laquelle on a particulierement appuyé l'expreſſion d'une nature incarnée, n'eſt point de S. Athanaſe, il faut avouer ou que S. Cyrille a eſté ſurpris par ceux qui l'avoient déja ſuppoſée à Saint Athanaſe, ou que les écrits où il la cite ont eſté alterez par les heretiques. Le premier peut paroiſtre aſſez vraiſemblable, puiſque ſans cela on ne voit pas d'où Saint Cyrille a pris ſon expreſſion d'une ſeule nature incarnée qui l'a fait ſoupçonner d'Apollinariſme, & qui a embaraſſé l'Egliſe.]

d. 'D'ailleurs il eſt certain par Baſile de Seleucie, que quatre ans ſeulement aprés ſa mort on attribuoit cette expreſſion à Saint Athanaſe, φέρεται.

p.1767.b| Leont.p.527.d. 'Neanmoins Hypace aima mieux ſoutenir contre les Severiens, que les écrits

de S. Cyrille avoient esté corrompus, & Leonce de Byzance a depuis embrassé la mesme réponse, ajoutant que Dioscore son successeur pouvoit les avoir corrompus.ʹ Ils l'ont fondée sur ce que Saint Cyrille n'a point employé cette confession de foy attribuée à S. Athanase, en beaucoup d'occasions où il l'eust pu faire, & sur ce que Theodoret en répondant à son écrit contre Theodore, luy demande où il a pris son expression d'une seule nature, puisqu'elle n'estoit d'aucun Pere. Il n'avoit donc pas vu dans l'écrit qu'il refutoit, [ni dans la défense des anathematismes faite proptement contre luy,] que S. Cyrille l'attribuoit à Saint Athanase: & en effet répondant à l'autorité des des autres Peres alleguez par S. Cyrille, il ne répond point sur celui-ci qui estoit le plus illustre de tous. [Les Severiens témoignerent se satisfaire de cette solution dans la conference; au moins ils n'y repliquerent pas. Saint Ephrem & S. Euloge n'ont pas besoin de réponse particuliere, puisqu'apparemment ils n'ont voulu que suivre S. Cyrille.

Conc. p. 1466. c d. c Leont. p. 527. 528.

Il faut avouer que quelque parti que l'on prenne dans cette difficulté, il y a partout beaucoup d'embaras.] ʹNeanmoins le P. Petau a cru qu'on pouvoit suivre Leonce de Byzance,ʹ qu'il appelle un auteur tres grave & tres savant, & que nonobstant l'autorité de S. Cyrille, ou plutost de ses écrits corrompus par Dioscore, il valoit mieux soutenir que l'écrit dont nous parlons est d'Apollinaire, & non de S. Athanase.ʹ On l'avoit mis des auparavant dans quelques editions de ce Saint entre les écrits supposez.ʹ Il croit qu'il eust mesme fait tort à l'Eglise dans le temps de Saint Athanase à cause des Apollinaristes.ʹ S. Maxime qui a beaucoup soutenu la proposition d'une nature incarnée, ne l'a neanmoins jamais défendue par l'autorité de ce Saint.

Pet. t. 4. l. 4. c. 6. § 7. p. 3 o.
p. 328. § 5.
§ 4.
p. 330. § 57.
Lup. epi. n. p. 395.

ʹ Le P. Lupus veut neanmoins soutenir qu'elle en est, & que les écrits de S. Cyrille n'ont point esté corrompus en ce point. Mais il n'allegue rien de considerable à quoy le P. Petau n'ait répondu. Tout ce qu'il dit des clameurs de Dioscore & d'Eustathe de Beryte dans le Concile de Calcedoine *p. 174. d. e*, prouve qu'on attribuoit alors la proposition d'une nature incarnée à Saint Athanase, ce que les paroles de Basile de Seleucie montrent encore mieux; & que les endroits contestez se lisoient dans Saint Cyrille, ce qui n'est pas étonnant si c'est Dioscore qui les y a mis. p. 395. 397.

ʹUn Anonyme dont Turrien nous a donné quelques recueils contre les Severiens & les Acephales,ʹ cite d'une lettre pretendue de Saint Athanase à l'Empereur Jovien, l'opinion d'une nature incarnée, dans les termes qui se trouvent dans la confession de foy que nous examinons ici. Il soutient que cette piece ne peut estre de S. Athanase, parcequ'elle est contraire à sa doctrine: [ce qui est une preuve indubitable pourvu qu'elle soit claire: mais je ne voy pas qu'on puisse repliquer au mesme Anonyme,] qui dit que Timothée dans sa table des écrits d'Apollinaire, luy attribue celui-ci.

Bib. P. t. 4. 2. p. 1107.
p. 1110. a. b.

[Nous n'avons pas neanmoins osé nous servir de cette raison contre la confession de foy, parcequ'on peut craindre que l'Anonyme ne l'ait confondue avec un autre écrit encore plus court que nous avons aussi dans le second tome de Saint Athanase *p. 34*, qui est adressé à Jovien, & où l'on trouve aussi la doctrine d'une seule nature incarnée, mais non dans les termes de l'Anonyme.] ʹS. Ephrem d'Antioche, (s'il ne se brouille pas aussi,) cite cette lettre, & la reçoit comme de Saint Athanase, quoique le nom de Julien se soit glissé en cet endroit pour celui de Jovien. [Soit donc que l'Anonyme

Phot. c. 229. p. 813. b. c.

parle de cette lettre, soit qu'il parle de la confession de foy, on voit que l'une de ces deux pieces est constamment d'Apollinaire : & cela estant certain de l'une, il est bien aisé de le croire de l'autre.]ʹ Le Pere Petau les rejette absolument toutes deux.[a] Les Benedictins rejettent aussi la lettre à Jovien, & doutent fort de la confession de foy.

Pet.dog.t.4.l.6 c.14 § 4.p.575

a Ath.B.t.2.p.64.|pr.1.

NOTE CIV.

Pour la page 244 § 115.

Si les traitez intitulez Que J.C. est un ; De l'apparition du Verbe &c. *sont de S. Athanase.*

[Nous ne savons point que personne ait contesté à S. Athanase le traité intitulé, Que JESUS CHRIST est un, avant le P. Petau,]ʹqui dans son traité sur Photin *p. 46*, & dans ses dogmes, trouve que le style en est plus fleuri, plus long, & plus affecté que celui de S. Athanase, à qui son elegance simple, coulante & naturelle donne une beauté inimitable à l'art des autres.[Ce n'est pas la seule difficulté qu'on peut former contre cet écrit. Car quoiqu'il puisse estre vray que Saint Athanase a enfin reconnu des erreurs dans Marcel d'Ancyre, & qu'il s'est mesme separé de sa communion, neanmoins il n'est pas aisé de croire qu'il eust voulu nettement le mettre au nombre des heretiques]ʹcomme fait l'auteur de cet écrit.

Conc.t.1 p.739.a|t et.dog.t.2.l.1.c.13.§5.p.74|l.4.c.1.§&p.315.

Ath.t.1.p.556.a.

[Ce qui est encore plus important, c'est que]ʹ le mot d'hypostase y est employé pour signifier la personne ;ʹau lieu que Saint Athanase dans son epistre aux Africains, & en d'autres endroits, prend hypostase & substance pour la mesme chose.[Je ne sçay s'il suffiroit de répondre que Saint Athanase écrivant aux Occidentaux sa lettre aux Africains, il a voulu suivre leur maniere de parler, puisqu'il ne se contente pas de se servir du mot d'hypostase dans le sens de substance, mais il dit expressément que c'est toute la mesme chose, & qu'il n'a point d'autre sens : & il le repete plus d'une fois. Ainsi nous ne ferions nulle difficulté sur ces trois raisons, de rejetter absolument ce traité, si nous n'estions arrestez par l'autorité de]ʹPierre Diacre & des autres Orientaux, qui écrivant à S. Fulgence, citent expressément ce livre comme de S. Athanase, & en raportent un assez grand nombre de passages.

p.665.d.

p.934.d.

Fulg.p.275.

[Cette difficulté sur le mot d'hypostase ne se rencontre pas dans le seul traité Que J.C. est un, mais encore dans quelques autres,]ʹcomme dans celui qui est intitulé, De l'apparition du Verbe incarné,ʹlequel établit aussi les trois hypostases,ʹ& est neanmoins cité plusieurs fois par Theodoret comme de S. Athanase.ʹLe traité sur ces paroles, *Omnia mihi tradita sunt*, qui semble fait avant l'an 342,ʹreconnoist aussi les trois hypostases.ʹDe sorte que si Saint Athanase n'a jamais pris le mot d'hypostase pour la personne, comme l'a cru le P. Petau, il faut rejetter ces trois traitez, & dire que Theodoret mesme n'a pas sceu distinguer les veritables ouvrages de Saint Athanase de ceux qui portoient faussement son nom. Cela paroist dur : mais d'un autre costé aussi est-il probable que S. Athanase ait pris le terme d'hypostase tantost d'une façon, tantost d'une autre, selon les personnes à qui il parloit ? Cette condescendance eust esté capable de brouiller beaucoup l'Eglise. Il eust dû au moins joindre d'autres termes à celui d'hypostase, qui empeschassent qu'on n'en abusast, & qu'on ne le prist en un mauvais sens, & nous ne voyons point qu'il le fasse dans les trois traitez dont nous parlons. Si mesme on peut dire que Saint Athanase s'est voulu accommoder aux Occidentaux dans la lettre aux

Ath.t.1.p.595.

p.601.d.

Thdrt dial.2.p.92.d|151.a.

Ath.t.1.p.149.c.

p.154.155.

Pet dog.t.2.l.4.c.1.§8.p.316.

Africains, nous ne voyons pas qu'on puisse dire la mesme chose de la 5^e^ oraison contre les Ariens, & du livre Des
§ 7. p. 915. synodes, 'où il prend aussi l'hypostase pour la substance.

[Nous laisserons donc ces traitez entre les douteux, n'osant ni les rejetter absolument à cause de l'autorité de Theodoret & de Pierre Diacre, ni aussi nous assurer qu'ils soient de Saint Athanase, à cause de la difficulté que nous venons de marquer, & qui mesme n'est pas seule dans le traité De l'apparition du Verbe incarné, non plus
Merc. t. 2. p. 912. a. que dans celui Que J. C. est un.] 'Le P. Garnier soutient absolument aprés le P. Petau, que ce dernier est un écrit
Ath. B. t. 2. p. 49. supposé. 'Les Benedictins aiment mieux croire aussi qu'il n'est pas de S. Athanase, & qu'il n'a esté fait qu'au V. siecle: Mais nous voudrions qu'ils se fussent objecté la citation de Pierre Diacre, & qu'ils y eussent répondu.

Pour la page 247. § 114.

NOTE CV.

Meprise de Baronius sur un passage de S. Basile.

[Le traducteur de Saint Basile ayant
Bas. ep. 73. p. 161. d. rendu ces mots grecs,] 'καὶ τούτου τοῦ δόγματος κοινωνοὺς μοὶ παρεχομένου τούς τε τῆς Μακεδονίας καὶ τοὺς τῆς Ἀχαΐας ἐπισκόπους ἅπαντας, par ces mots latins, *& dogmatis hujus consortes ille mihi omnes cùm Macedoniæ tum Achaïæ episcopos alle-*
Bar. 371. § 43. *gasset*; 'Baronius n'a pas decouvert l'ambiguité du mot *allegasset*, qui en cet endroit signifie citer & alleguer, & a cru sans fondement que S. Athanase avoit commis à S. Basile la visite de la Macedoine & de l'Acaïe.

Pour la page 251. § 116.

NOTE CVI.

Année de la mort de S. Athanase.

[Dans la note 9 sur Saint Alexandre, nous n'avons point osé fixer le jour de la mort de ce Saint, ni le commencement de S. Athanase son successeur, parceque tout cela depend beaucoup de la mort de S. Athanase, dont nous ne voyions pas lieu de determiner le temps. Et je ne sçay si nous pourrons encore le faire ici.

La difficulté consiste en ce que] 'Socrate d'une part, dit que S. Athanase mourut sous les Consuls Gratien & Probe, [qui sont ceux de l'an 371; & que de l'autre S. Protere qui gouvernoit l'Eglise d'Alexandrie en 454,] 'écrit que S. Athanase vivoit encore lorsqu'on celebra Pasque le dernier de mars, l'an 89 de Diocletien, ce qui marque certainement l'an 373. — Socr. l. 4. c. 20. p. 230. b. — Buch. de cycl. p. 84.

'On estime extremement les dates des Consuls, mais surtout dans Socrate, & on ne remarque guere qu'il s'y trompe. Il est d'ailleurs fort appuyé par la durée de l'episcopat de Saint Athanase, 'que Socrate borne à 46 ans. [a] S. Cyrille d'Alexandrie dit de mesme qu'il a orné le throne d'Alexandrie durant 46 ans entiers. Il le dit en voulant faire son eloge: de sorte qu'il y a tout lieu de croire qu'il n'a point passé les 46 ans: car pour peu qu'il fust entré dans la 47^e^ année, Saint Cyrille auroit dû naturellement luy donner 47 ans. Ainsi il confirme tout à fait l'expression de Rufin, 'qui dit qu'il mourut *quadragesimo & sexto anno sacerdotii sui*. 'Baronius pretend que Rufin estoit en Egypte avec S^te^ Melanie lorsque Saint Athanase mourut: [& au moins il y vint peu d'années aprés. Nous ne saurions d'ailleurs mettre la mort de S. Alexandre plustard que le 18 avril 326. Ainsi si Saint Athanase n'a pas gouverné plus de 46 ans, il faudra mettre sa mort en 371 ou 372 au plustard. S'il est mort le 13 octobre ou le 18 janvier, il faut que ç'ait esté en 371, comme nous le dirons dans la note suivante. — Pet. — Socr. l. 4. c. 20. p. 230. b. — a Cyr. ep. 1. p. 3. c. — Ruf. l. 2. c. 3. p. 173. 1. — Bar. 372. § 64.

Mais si l'autorité des dates de Socrate est grande, il semble qu'on n'en

puisse pas donner une moindre à Saint Protere successeur du siege mesme de Saint Athanase. Il est tout à fait appuyé par la chronique Orientale des Cophtes, qui met *p.117*, la mort de S. Athanase le jeudi 2 de may. Car cela se rencontre en l'an 373. La suite de la mesme chronique se raporte fort bien à cela. S. Jerome dans sa chronique ne met l'ordination de Pierre successeur de S. Athanase qu'en l'an 373. Et quelques fautes qu'il fasse d'ailleurs, il est difficile qu'il se soit trompé de deux ans en celle-ci, luy qui vint en 373 demeurer en Syrie, & qui estoit de la communion de Paulin d'Antioche, dont le principal appui estoit la communion de S. Athanase & de l'Eglise d'Alexandrie. Il termine sa chronique cinq ans aprés.] Boll.2.may, p.248.d. 'On marque que selon Theophane il faut aussi mettre la mort de Saint Athanase en 373. Mr Hermant a tasché dans l'histoire de S. Basile de reduire en moins d'un an de temps tout ce qui s'est passé entre S. Athanase & luy.[Mais il faut avouer que cela est bien serré, & que c'est mettre bien des choses dans un si petit espace. Nous ne voyons pas mesme que cela se puisse qu'en mettant l'ordination de S. Basile des le mois de juin ; & il faut apparemment la differer de quelques mois. *V. S. Basile note 31.* Le temps qu'on donne à Pierre successeur de S. Athanase, porte à ne le faire commencer qu'en l'an 373. Car il n'est mort que vers le commencement de l'an 381; & la chronique Orientale *p. 117*, dit qu'il gouverna 5 ans & 288 jours. La chronique de Nicephore luy donne 7 ans, en en contant cinq pour Luce. Eutyque *p. 491*, le fait gouverner six ans. Pour Theophane, on n'y comprend rien.

L'unique réponse qu'on puisse faire ce me semble à l'autorité de S. Protere, c'est qu'il a supposé que S. Athanase vivoit encore en l'an 373 à Pasque, parcequ'il avoit trouvé dans les archives de son Eglise que ce Saint avoit reglé la Pasque de l'an 373, & & avoit ordonné qu'elle se fist le 29 de mars, & non le 24, ce qu'il pouvoit avoir reglé des l'an 371, & mesme plustost. C'est, dis-je, la meilleure réponse qu'on puisse donner à S. Protere, & elle vaut sans doute beaucoup mieux que]'les autres que Bollandus y cherche. c.f. [Cependant il faut avouer qu'elle est violente. Mais d'autre part aussi nous ne voyons pas moyen de dire que Saint Athanase n'ait pas gouverné plus de 46 ans, s'il n'est mort qu'en 373. Et Saint Cyrille peut-il souffrir qu'on le dise ? Car pour Rufin, il seroit aisé de répondre que son caractere est de n'estre pas exact. La chronique Orientale *p.117*, donne à S. Athanase 46 ans & 15 jours. Mais cela n'est rien, & l'on voit qu'elle conte du jour de la mort de S. Alexandre, qu'elle met un an trop tard.]

'Bollandus pretend mesme qu'en c. suivant S. Protere, il faudra donner plus de 47 ans à Saint Athanase.[Mais cela n'est pas. Nous ne sommes point obligez de mettre comme luy la mort de S. Alexandre le 18 de janvier 326. On la peut differer jusqu'au 18 d'avril. S. Athanase estoit alors absent selon les historiens: & S. Epiphane dit mesme qu'il estoit à la Cour de l'Empereur. *V. le texte § 3.* Ainsi il ne fut ordonné que quelque temps aprés la mort de Saint Alexandre, au mois de may, ou mesme plustard : de sorte qu'estant mort le 2 de may 373, il n'aura gouverné que 46 ans & quelques mois.] 'C'est le sentiment que les Benedictins Ath.vit.B.p. 12.2.c.d|68. 89. ont suivi.

[Voilà ce que des personnes habiles jugent le plus probable dans l'extreme difficulté qu'il y a d'accorder S. Cyrille d'une part soutenu par Socrate, & Rufin ; & Saint Protere de l'autre, appuyé par S. Jerome & par la chronique

dl:47.c, nique Orientale.]/Bollandus dit que le P. Labbe veut qu'on ſuive l'epoque de S. Protere comme indubitable.[Je ne ſçay où c'eſt : car dans ſa chronologie *p.218,* il laiſſe la choſe indeciſe. Bucherius *p.84,* Oudin *p.30,* Mr du Pin *p. 492,* & les Benedictins ſont pour l'an
Leo,Q t.2.p. 500.1. 373:/& le Pere Queſnel dans ſes notes ſur l'epiſtre de S. Protere, aprés avoir examiné les raiſons de part & d'autre, ſans meſme avoir ſceu ce que porte la chronique Orientale, veut qu'on ſui-
Boll.2.may, p.248. ve S. Jerome & S. Protere./Bollandus ſe tient à l'an 371.[Mais comme nous le trouvons ſeul entre ceux qui ont examiné ces choſes avec quelque ſoin, nous aimons mieux ſuivre le ſentiment qui nous paroiſt auſſi bien appuyé par la raiſon, & plus autoriſé par le nombre, juſqu'à ce que nous trouvions quelque lumiere plus claire & plus ſure.

Avant que de quitter ce point, nous ſommes obligez de dire que comme l'hiſtoire de S. Baſile nous fournit une forte preuve pour ne pas mettre la mort de S. Athanaſe dés l'an 371, auſſi elle en fournit une autre qui ne ſemble pas moins forte pour ne la pas differer juſqu'en 373, ou plutoſt pour la
12.mars,p. 968.d. mettre dés l'an 371.]/S. Sabbas ayant eſté martyrizé dans le pays des Gots le 12 avril 372, comme on le lit dans ſes actes originaux, fut tiré de l'eau où on l'avoit noyé, & laiſſé quelque temps ſans ſepulture. Enfin les Fideles le retirerent, & l'enterrerent, ἀπετέθη. Le Duc de Scythie ayant ſceu ce qui s'eſtoit paſſé, envoya des hommes ſeurs qui tranſporterent le corps de S. Sabbas ſur les terres des Romains, & il l'envoya enſuite en Cappadoce avec le conſentement des Preſtres, [c'eſt à dire ce ſemble des Preſtres de la Got-
p.966.c. thie :]/& en effet l'Egliſe de la Gotthie écrivit en meſme temps à celle de Cappadoce pour luy apprendre l'hiſtoire du martyre du Saint.[Tout cela donne l'idée que le corps de Saint Sabbas fut tranſporté en Cappadoce auſſitoſt aprés ſa mort, dés l'an 372, & c'eſt ce qui fait une partie de la difficulté.

L'autre partie conſiſte en quelques lettres de S. Baſile à Aſcole de Theſſalonique. Il le remercie par la 338 & la 339, de luy avoir envoyé le corps d'un Martyr de Gotthie, & il eſt comme impoſſible de ne pas croire que ce Martyr eſt S. Sabbas, que le Duc de Scythie aura envoyé à S. Baſile par le moyen d'Aſcole. Ainſi ces deux lettres à Aſcole ſeront de l'an 372. Or nous ne ſaurions douter que ces deux lettres ne ſoient poſterieures à la 337, qu'on voit eſtre la premiere écrite par S. Baſile à Aſcole ; & dans cette lettre 337, *p. 329. c,* S. Baſile loue Aſcole du zele qu'il avoit pour *le tres heureux* Athanaſe, μακαριώτατον, terme qui ſe met ordinairement pour les morts. Ainſi il faudra dire que S. Athanaſe eſtoit déja mort en 372, ou plutoſt dés l'an 371, puiſque cette lettre doit eſtre des premiers mois de l'an 372 ; & que ſi la nouvelle de la mort de S. Athanaſe euſt eſté alors toute recente, S. Baſile l'auroit ſans doute marqué d'une autre maniere.

Mais il faudroit peuteſtre bien examiner ſi le mot de μακάριος ne ſe diroit point des vivans auſſibien que des morts, non ſeulement dans d'autres conſtructions, ce qui eſt indubitable, mais dans celle-ci meſme. Nous en trouvons peuteſtre un exemple dans Saint Baſile meſme, ſi le bienheureux Silvain dont il parle dans l'epiſtre 50, *p.78.c,* eſt celui de Tarſe, comme il y a toute apparence, & ſi l'Eveſque de Tarſe, aprés la mort duquel il écrivit l'epiſtre 5, *p. 48,* eſt Silvain. Car autant qu'on en peut juger par l'hiſtoire de S. Baſile, l'epiſtre 50 eſt écrite en 371, & la cinquieme en 373.]/Valenti- Thdrt.l.4.c. 7.p.667.6.
nien I. parlant des Eveſques d'Illyrie qui venoient de tenir un Concile, ſe

ſert de ces termes, *οἱ τρισμακαριώτατοι ἐπίσκοποι ἀπέδειξαν &c.*

[D'ailleurs quelque vraiſemblance qu'il puiſſe y avoir que le corps de S. Sabbas a eſté tranſporté en Cappadoce auſſitoſt aprés ſa mort, il n'y a rien neanmoins qui oblige de le dire. Ayant une fois eſté mis dans le tombeau, il eſt aſſez indifferent qu'on l'en ait tiré un mois ou un an aprés: & il eſtoit meſme plus aiſé de le tranſporter lorſqu'il n'en reſtoit plus que les os, que lorſque la chair n'eſtoit pas encore entierement conſumée. Le Duc de Scythie peut n'avoir ſongé à demander ſon corps que longtemps aprés ſon martyre, & ſur la lettre 241 de Saint Baſile qui luy eſt apparemment adreſſée,] Baſ.ep.241.p.244.a. '& où il le prie de luy envoyer des reliques de ceux qui ſouffroient alors pour J.C, comme cet officier meſme le luy avoit mandé. Du Pin,p.508. 'Mr du Pin ne met meſme les lettres à Aſcole qu'en 376, [quoique nous ne voyions pas pourquoi il les differe juſque là.

Quelques uns pourront peuteſtre demander encore s'il eſt certain que le corps envoyé à S. Baſile par Aſcole fuſt celui de S. Sabbas. Mais quoique S. Baſile ne nomme point ce Martyr, neanmoins ce qu'il en dit ſur les lettres d'Aſcole eſt ſi conforme à l'hiſtoire de S. Sabbas, que nous ne voyons pas le moyen de douter que ce ne ſoit luy.]

Bar.372.§ 62. 'Baronius a un ſentiment qui luy eſt particulier. Car aprés avoir mis la mort de S. Athanaſe en 371, ſur l'autorité de Socrate, il ſe corrige, & la met en 372, parceque Saint Cyrille dit qu'il a gouverné 46 ans entiers. [Socrate ne le dit guere moins formellement: & nous aurions pu nous ſervir de ce raiſonnement s'il eſtoit ſolide, pour appuyer la chronologie de Saint Protere. Car ſi S. Athanaſe a gouverné 46 ans entiers, on ne peut point mettre ſa mort en 371, comme Baronius le ſoutient avec raiſon; & ainſi l'autorité de Socrate ne nous tient plus. Il n'y a aucun ancien qui la mette en 372; de ſorte qu'il faudra neceſſairement ſe tenir à l'an 373, en ajoutant quelques mois aux 46 ans entiers que marquent S. Cyrille & Socrate.] 'Mais la verité eſt que cette expreſſion de S. Cyrille, *ἐφ' ὅλοις ἔτεσιν &c.* celle de Socrate, *διανύσας ἔτη &c.* ne prouve point que les années marquées ſoient entierement completes. [Nous l'avons déja vu en d'autres endroits, & on le pourroit juſtifier par pluſieurs exemples d'Euſebe.] Boll.2.may, p.248.c.

NOTE CVII.

Pour la page 251.§ 116.

En quel jour il eſt mort.

'Bollandus remarque qu'il n'y a guere lieu de douter que S. Athanaſe ne ſoit mort le 2 de may, comme le dit la chronique Orientale *p.117*, puiſque c'eſt le jour auquel il eſt honoré par les Egyptiens, par les Latins, & par les Grecs. Il raporte pluſieurs monumens de l'Egliſe d'Egypte qui en marquent la feſte ce jour là, & non en aucun autre jour, hors un qui la met encore le 18 de janvier, comme nous le dirons des Grecs. 'Entre les Latins, Bede eſt le plus ancien que nous trouvions avoir marqué S. Athanaſe le 2 de may. 'Il a eſté ſuivi en cela par Florus, Raban, Notker, & par tous les autres. [Cette union des trois Egliſes eſt ſans doute bien forte pour croire que S. Athanaſe eſt mort ce jour là, ſurtout puiſque la chronique Orientale des Eveſques d'Alexandrie le dit poſitivement. Boll.2.may, p.249.a. | c. | d.

La choſe n'eſt pas neanmoins ſans difficulté.] 'Car les Grecs marquent quelquefois qu'ils honorent le 2 de may la tranſlation de ſes reliques, '& ils en font une autre feſte le 18 de janvier. 'L'auteur grec qui a recueilli des Men.2.may, p.12|Flor.p.916.2. | Menæa,p.317. | Ath.vit.p.69. b.

anciens historiens l'histoire de Saint Athanase, dit positivement que ce fut le jour de sa mort.

Flor.p.917.c. Les anciens martyrologes latins qui portent le nom de S. Jerome, ne parlent point de luy ni ce jour là, ni le 2 de may :

p.915 916. mais le 13 d'octobre ils mettent à Alexandrie un S. Athanase ou Anastase Evesque, ce que Raban & Notker ont suivi, & quelques exemplaires le qualifient Confesseur.[Il y a peu de lieu de douter que ce ne soit le grand Athanase,]

p.917. & Florentinius tire de là qu'il est mort effectivement le 13 d'octobre, ou qu'estant mort le 18 de janvier, les Latins qui celebroient ce jour là la mort de la Ste Vierge, ou la chaire de S. Pierre, ont transferé S. Athanase au 13 d'octobre.[Il est aussi aisé de croire que quelques Latins en ont fait la feste le 13 d'octobre pour quelque raison particuliere qui nous est inconnue; (& nous voyons que les mesmes martyrologes de S. Jerome marquent le 6 de mars la feste de S. Theodoret Prestre d'Antioche, quoiqu'il soit mort le 23 d'octobre. *V. la persecution de Julien note 30.*) mais que d'autres en faisoient le 2 de may. Car ce n'est point par hazard que Bede l'a mis ce jour là, & je douterois fort qu'il sceust que c'est le jour auquel les Grecs & les Egyptiens en faisoient. Pour les Grecs, ils pouvoient honorer sa mort le 2 de may, & en faire la feste encore plus solennelle à cause de la translation de ses reliques à Constantinople, quand mesme cette translation ne seroit pas arrivée ce jour là, ce que nous ne savons point; & ils en ont fait une seconde feste le 18 de janvier par quelque devotion particuliere.]

p.916.1. En effet cette derniere feste est commune à S. Athanase & à S. Cyrille le plus illustre de ses successeurs; ce qui marque assez quelque devotion arbitraire :

Boll.2.may, p.239.c. Bollandus croit qu'elle est plus nouvelle que l'autre,

p.720.c|Ugh. t.6.p.1191.a. & elle est qualifiée *Memoire* dans le menologe de Basile, & celle du 2 may, κοίμησις, c'est à dire que c'est le jour de sa mort.[Nous verrons aussi en son lieu que S. Cyrille n'est point mort le 18 de janvier, mais le 27 de juin. L'auteur de la vie de Saint Athanase est un moderne, qui voyant qu'on parloit de sa translation le 2 de may, a pu croire sans autre raison que la feste du 18 janvier estoit pour le jour de sa mort. Quand mesme l'Eglise latine & la greque nous laisseroient dans l'incertitude, il suffit que celle d'Egypte qui doit servir de regle en ce point, n'honore S. Athanase que le 2 de may.

S'il est mort le 18 de janvier, ou le 13 d'octobre, il faudra dire que ç'a esté en 371, comme le dit Socrate. Car il seroit difficile de differer sa mort jusqu'au 13 d'octobre 373, sans avouer que c'estoit dans la 48e année de son episcopat, & si l'on prend le 18 de janvier, il faudra la differer encore contre l'autorité de S. Jerome jusqu'en 374, puisqu'il vivoit l'an 373 à Pasque, selon S. Protere.]

NOTE CVIII.

Pour la page 258.§119.

Sur le recueil des passages pour la consubstantialité des trois Personnes.

[Nannius & Cocus rejettent le recueil que nous avons dans Saint Athanase, *t.1.p.209,* des passages qui peuvent prouver la consubstantialité des trois Personnes.]

Cocus,p.891. Cocus qui cite Nannius, n'en cite aucune raison pour fonder cette censure, & il n'en donne point non plus.

Riv crit.l.3.c.5.p.267. Rivet aprés Scultet *p. 482,* qu'il copie sans le dire, dit qu'il y a des choses transcrites mot à mot des Questions à Antiochus qui sont certainement supposées;

Alex.t.7. [ce qui ne prouve rien, puisque l'auteur de ces questions peut avoir voulu transcrire un endroit de S. Athanase.]

Hall.v.Ori.l.4 c.5.§1.p.503, 504. Halloix raporte diverses raisons pour montrer que ce traité est d'un homme igno-

rant, qui ne savoit rien ni en philosophie ni en theologie. 'Les Benedictins le regardent comme fort douteux. [Ce qui peut estre considerable,]'c'est qu'Origene y est assez maltraité,' au lieu que Saint Athanase en parle avec honneur, & travaille mesme à le justifier dans le traité Des decrets du Concile de Nicée, & dans celui qui est fait sur ces paroles : Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme ;[& ces deux traitez sont certainement de luy.]' Simeon qui receut J.C. entre ses bras, y est qualifié Prestre.[Et S. Athanase auroit-il avancé ce fait qui n'est point fondé sur l'Evangile ?]

Ath.B.t.2.p. 3. — cest.p.236.b. — dec.N.p.277. a.b|quic.p.95. b. — cest.p.230 a.

NOTE CIX.

Pour la page 258.§119.

Si S. Athanase est auteur de l'Exposition de la foy qui est parmi ses œuvres.

[Bellarmin *p.99*, doute d'une exposition de la foy que nous avons dans le premier tome de S. Athanase *p.240*, parcequ'il y est dit que nous ne reconnoissons point en Dieu trois subsistances distinguées l'une de l'autre, au lieu que le symbole de ce Saint reconnoist la distinction des personnes, subsistances, ou hypostases. Cette raison, comme la pose Bellarmin, combat le symbole, & favorise l'exposition de la foy,] 'puisque Saint Athanase prenoit le mot d'hypostase pour nature, comme les Latins. 'Mais dans la verité, cette exposition ne nie point trois hypostases distinctes:'Elle ne nie que trois hypostases separées entre elles comme le sont les corps des hommes, parceque ce seroit une pluralité de Dieux ;[& ainsi elle ne touche point la difficulté des hypostases, quoiqu'elle puisse favoriser davantage le sens des Grecs, qui n'estoit pas celui de S. Athanase.

Ath ad Afr.p. 934.935. — Pet.dog.t.4.l. 7.c.12.§8.p. 688. — Ath.t.1.p.241. b.

'Jesus Christ y est appellé plus d'une fois *Homo Dominicus*,'qui est une phrase plus usitée, à ce qu'on pretend, parmi les Apollinaristes que parmi les Catholiques.*V.les Apollinaristes note 2.*' Saint Augustin à qui elle est echapée quelquefois, s'en est retracté. 'Neanmoins non seulement quelques Peres s'en sont servis, mais on la trouve aussi dans des ouvrages que Rufin, Theodoret, & d'autres anciens, attribuent à S. Athanase.'Baronius la cite du traité De l'avenement salutaire de J. C,[que nous croyons estre de ce Saint : Mais le grec a, *p.636.b.c, κύειον*, & non pas *κυειακὸν*.[L'expression de *Homo Dominicus*, n'empesche donc point que cette exposition de la foy ne soit de S. Athanase. Mais je ne sçay si l'on voit quelquefois que ce Saint cite les diverses versions de l'Ecriture,] 'comme on voit celle d'Aquila citée dans cette exposition.[Leonce de Byzance l'auroit rejetrée à cause de sa breveté,]'puisqu'il dit que tous les veritables ouvrages de S. Athanase sont fort longs.

2.l.42.c.d. — Alex.t.7.p. 414.415. — Aug retr.l.1. c.19.p.14.2.d. — Pet.dog t.4. p.678.679. — Bar.373.§24. — Ath.t.1.p.241. a.b. — Leont.sec.8.t. 11.p.527.c.

'Neanmoins Facundus en cite deux endroits comme d'un ouvrage fait pour l'exposition du symbole ;[de sorte que ce pourroit bien n'estre pas un formulaire de foy, mais un fragment de quelque plus grand ouvrage, ce qui répondroit à ce qu'on peut alleguer, que Saint Athanase ne vouloit point de nouvelle confession de foy, & à ce que dit Leonce, que tous les écrits de ce Saint estoient assez longs. Je croy neanmoins qu'on trouve que Facundus s'est quelquefois trompé dans ses citations ;]'& peu de lignes aprés il attribue à S. Athanase l'ouvrage de S. Serapion contre les Manichéens.[Il est certain au moins que de son temps l'on attribuoit à ce Saint plusieurs ouvrages qui n'en estoient pas.]' Le Pere Petau qui croit que cette exposition de la foy est de S. Athanase, se sert de ce que' Theodoret en cite un ouvrage intitulé Le grand discours sur la foy ; ce qui marque qu'il y en avoit un plus court : & il pretend que c'est celui-ci.

Fac.l.11.c.2.p. 471.472. — p.472.c|n°61. — Pet.t.4.p.680. — Thdrt.dial.1. p.39.a.b|92. c|160.161.

Ath.B.t.1.p. 97.98. 'Les Benedictins soutiennent aussi que cet écrit est de S. Athanase.

Pour la page 258 § 119.

NOTE CX.

Sur tous les ouvrages de S. Athanase, ou qui luy sont attribuez.

[Nous sommes bien aises pour nous mesmes, si cela ne sert aux autres, de faire ici le denombrement de tous les ouvrages de S. Athanase, ou qui luy sont attribuez, en renvoyant au texte ceux dont nous y avons parlé, & marquant en peu de mots ce qu'il y a à dire sur les autres. Nous suivrons l'ordre de l'edition faite à Paris en l'an 1627.]

Ath.t.1.p.1. 'Le livre contre les Gentils, fait peut-estre des l'an 346. *V. le texte § 118.*

p.53. 'Sur l'Incarnation, qui est la suite du precedent. *V. § 118.*

[Je croy que l'on convient assez que] p.111. 'la dispute entre S. Athanase & Arius faite dans le Concile de Nicée, s'il en Alex.t.7.p. 426|Sculr.p. 481. faut croire le titre, 'ne peut estre de S. Athanase. [Nous en avons raporté autrepart quelques raisons. *V. la note 5.*

Ath.t.1.p.149| Scult.p.423. 'L'ouvrage sur ces paroles; *Toutes choses m'ont esté données par mon Pere*, est mis entre ceux qui sont indubitablement de S. Athanase, [& je ne voy Ath.t.1.p.149. c. point que personne en doute.] 'Il paroist mesme fait du vivant d'Eusebe de Nicomedie, [c'est à dire avant l'an p.154.155. 342.] 'Cependant il y établit nettement les trois hypostases, prenant ce mot pour la personne, & l'opposant à p.149.b. celui de nature. *V. la note 102.* 'Il paroist par les premieres paroles, que c'est une suite d'un plus grand ouvrage.

p.155. 'La lettre à Adelphe écrite aprés l'an 362, est receue comme indubitable. *V. § 79.*

p.162. 'Celle au philosophe Maxime, peut estre de l'an 361. *V. § 118.*

ad Serap.t.2.p. 166. 'La lettre à Serapion où il abrege son traité du Saint Esprit, peut aussi avoir esté écrite en l'an 361, un peu aprés ce traité mesme, 'qui la suit, au de Spi.p.173. lieu qu'il devroit la preceder.

'On met ensuite un recueil des test.p.109. passages de l'Ecriture, qui prouvent que les trois Personnes divines n'ont qu'une mesme nature, & que ce qu'une fait, toutes les trois le font. Il y a aussi quelquefois du discours mélé parmi les passages. Sa matiere peut faire juger qu'il est posterieur à l'an 361, & à la naissance de l'heresie des Macedoniens. [Mais diverses personnes soutiennent qu'il n'est pas de Saint Athanase;] ce que nous avons examiné dans la note 108.

[Nous avons fait la note 109 sur la confession de foy qui suit ce recueil,] 'laquelle est rejettée par quelques uns, Bell.p.99|Oudin.p.31. [a] & soutenue par d'autres tant Catholiques qu'heretiques. a Alex.t.7.p. 434|Scult.p. 423.

[b] La lettre du Pape Libere à S. Athanase, & la réponse du Saint, sont des b Ath.t.1.p. 243.244. pieces qui paroissent supposées. *V. § 111.*

'Mais celle de S. Athanase à Jovien p.245. où il luy envoye le symbole de Nicée, paroist tout à fait certaine. Elle est écrite en l'an 363. *V. § 101.*

'Bollandus veut que le traité des p.248. decrets de Nicée, ait esté fait des devant le Concile de Sardique. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que ç'a esté aprés l'an 338 ou 342, & avant l'an 361. *V. § 117.*

[Aprés cet ouvrage, suivent] 'la lettre écrite aux Evesques d'Egypte en p.283. l'an 356. *V. § 86,*

'Les quatre grands discours contre p.306. les Ariens, faits vers l'an 358. *V. § 88,*

'Et l'écrit où il défend Saint Denys p.548. d'Alexandrie contre ceux qui le vouloient faire Arien. *V. § 118.*

[Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit] 'sur l'epistre circulaire écrite vers l'an 368. *V. § 109;* p.570.

'Ni sur l'écrit contre S. Melece, que p.572. nous ne croyons point estre de nostre Saint. *V. la note 89;*

p.574. 'Ni sur l'excellente lettre à Lucifer
touchant l'Eglise d'Antioche, écrite
en l'an 362. *V.* § 99.
p.581. 'Ni sur celle à Epictete vers 369, qui
a esté canonizée par l'Eglise. *V.* § 112,
p.591. 'Ni sur le traité de l'Incarnation du
Verbe contre Paul de Samosates. *V.*
§ 118.
[Nous avons remarqué que le traité]
p.595. '*De l'apparition du Verbe incarné*, n'a-
voit pas la mesme certitude que le pre-
cedent. *V.* § 113,
p.614. 'Non plus que celui de l'Incarnation
contre Apollinaire. *V.* § 113.
[Quelques uns rejettent, mais sans
p.633. fondement, celui]' *De l'avenement sa-
lutaire de J. C,* autorisé par Leonce. *V.*
§ 113.
p.6 0|Scult.p. 'Scultet met l'écrit pour prouver
424 461. contre les Sabelliens, que le Fils & le
Saint Esprit sont de toute eternité,
parmi ceux qui ne sont contestez de
Ath t.2.B.p. personne.' Les Benedictins le rejettent
36.c. neanmoins à cause du style different
de celui de S. Athanase, & de la trop
grande conformité qu'il a avec l'ho-
melie 27 de Saint Basile. Cependant ils
avouent qu'on le trouve dans les plus
anciennes collections des ouvrages de
S. Athanase.
[Le P. Petau rejette le traité intitulé]
t.1.p.664. 'Que J.C. est un. *V.* § 113.
p.670. [Mais tout le monde reçoit]'la lettre
à Serapion sur la mort d'Arius, écrite
vers l'an 360. *V.* § 92:
p.673. 'Aussibien que l'apologie qu'il adres-
sa à Constance l'an 356. *V.* § 86.
p.701. 'Celle par laquelle il justifie sa retrai-
te lorsque Syrien le cherchoit pour le
tuer, en la mesme année. *V.* § 87.
p.719. 'L'écrit qu'on appelle sa seconde
apologie. *V.* § 89.
p.808. 'Son epistre aux solitaires. *V.* § 89.
p.869. 'Son traité Des synodes de Rimini
& de Seleucie. *V.* § 90.
p.931. 'Sa lettre aux Evesques d'Afrique
vers l'an 368. *V.* § 111.
p.942. 'Celle qu'il adressa en l'an 341, à
tous les Orthodoxes. *V.* § 39.
[Je ne pense pas non plus que per-
sonne conteste]'les deux petites lettres p.951 952.
à Jean & à Pallade, écrites vers l'an
372. *V.* § 114.
'Ni celle à Dragonce, que nous avons p.953.
mise vers l'an 354. *V.* § 67.
'Nous avons ensuite la lettre à Mar- p.959.
cellin sur les Pseaumes, dont le traité
sur ces paroles :'*Quicumque dixerit ver-* p.970.a.
bum contra filium hominis &c. paroist
estre la suite. *V.* § 119.
[Ce dernier est precedé par celui]
'qu'on intitule *Des Sabbats & de la* p.962.d.
Circoncision, sur un passage de l'Exode.
'On le met au nombre de ceux qui ne Scult.p.424.
sont point contestez.[a] Les Benedictins 479. a Ath.B.t.2.p.
n'y trouvent aucun caractere de vray 14.
ni de faux. Il y est dit que le but du
Sabbat ordonné aux Juifs, n'estoit pas
le repos du corps, mais la connoissance
du Createur; & que la consecration
de ce jour a passé à celui du dimanche,
parceque le Sabbat estoit la fin de la
creation du premier monde, auquel a
succedé le monde nouveau & spirituel
commencé par la resurrection de J. C,
qui s'est faite au dimanche.
'Nannius rejette le traite sur ces Cocus,p 881.
paroles, *Profecti in pagum &c.* & Eras- Ath.p.583.
me semble estre de son sentiment en di-
sant qu'il croit que c'est un fragment
d'un autre ouvrage, & qu'il force les
passages de l'Ecriture comme en se
jouant, contre la coutume de S. Atha-
nase:'ce que Scultet a copié.[b] Les Bene- Scult.p.482.
dictins en portent le mesme jugement. b Ath.B.t.2.p. 71.
'Ils parlent tous de la mesme maniere Scult.p.482|
du discours sur la Passion; & Erasme Cocus.p.50.
ajoute qu'il n'a pas le style de Saint 91|Ath.p.952| t.2.B.p.80.
Athanase.' Rivet confirme encore da- Riv.crit.l.3.c.
vantage ce jugement, montrant qu'il 5.p.267.268| Alex.t.7.p.
y a des choses indignes de ce Saint. Il 450.
remarque aussi que ce traité condanne
absolument tous les sermens, au lieu
que S. Athanase n'a pas fait difficulté
luy mesme de jurer [dans des occasions
necessaires & importantes.]

Ath.p 1018. Bar.48.§ 19| 15 aug a| Alex.t.7.p. 45-|Cocus,p. 89.90|Rivet, p.263-27.| Ath.t.2.B.p. 90. *a* Oudin,p.32.

'Pour le sermon sur l'Annonciation de la Vierge,'Baronius, Bellarmin, & tous les doctes, conviennent qu'il n'est point de S. Athanase, & qu'il a plutost esté écrit dans le VI. siecle, que dans le quatrieme.[a]Que si quelques modernes l'ont voulu soutenir, ce sont de[faux] devots, dit le P. Oudin, à qui leurs extases ont osté le goust, & qui approuvent sans discernement tout ce qui revient à leurs pensées; au lieu que ceux qui ont de la lumiere & une pieté solide en jugent tout autrement &c.

Ath.p.1043.

[Beaucoup de personnes croient aussi que le livre]'De la virginité n'est point de S. Athanase. *V.* § *86|note 76.*

Cocus,p.91| Riv.l.3.c 4.p. 260|Scult p. 480. *b* Ath.p.1060. *c* t.2.B.p.60.

'Quelques heretiques rejettent[b]l'homelie sur la semence : les raisons qu'ils en apportent sont neanmoins peu considerables.[c]Les Benedictins la regardent comme douteuse, quoiqu'ils y trouvent de bonnes choses.

p.1077.c.d.

'Le discours contre toutes les heresies paroist fait par un Egyptien contemporain d'Apollinaire, qui en effet y est refuté le dernier. Mais il y est refuté sous son nom ;[ce qu'on ne trouve jamais dans les ouvrages certains de S. Athanase.]'Aussi celui-ci est mis entre ceux que l'on soutient n'estre point de luy, parcequ'il ne refute que fort legerement les heretiques qu'il attaque. 'On trouve dans un manuscrit une annotation greque qui marque que le style en est trop bas pour estre du grand Athanase &c.

Scult.p.483| Cocus,p.88. Ib|Ath.t.2.B. p.250.

Rivet,p.261| Scult.p.480| Ath t.2.B.p. 454. *d* Ath.t.2.p.1.

'Quelques uns doutent aussi du sermon[d]de l'Ascension, par lequel commence le second tome de S. Athanase. [La raison qu'ils alleguent de leur doute, c'est que le style en est plus fleuri que celui du Saint, mais qu'il a moins de vigueur, de justesse, & de gravité.]

p.7|Scult.p. 48|Ath.t.2. B.p.258. Ath.t.2.p.10. a.

'L'histoire de Melchisedec est une fable trop ridicule pour estre attribuée à nostre Saint.'Il paroist par la fin, κτ καιρους, qu'elle est faite longtemps aprés le Concile de Nicée.

p.10|t.1.p.166.

[Nous avons dit autrepart que]'la lettre à Serapion qui suit, est la seconde partie de celle qui est dans le premier tome, & que'celle d'aprés fut écrite vers l'an 360. *V.* § *91|note 84.* (t.2.p.16.)

p.22|t.2.B.p. 283.b.f.

'Le *Discours abregé contre les Ariens*, est un extrait de la premiere oraison contre les Ariens,[selon les imprimez,] c'est à dire de l'epistre circulaire aux Evesques d'Egypte, qui est dans le premier tome, *p. 283*, & cet endroit se trouve à la *page 296*.

t.2.p.27.

[Nous avons raporté en son lieu] 'ce qui se passa contre Jovien & les Ariens en l'an 363. *V.* § *102, 103.*

p.30.

[Nous avons encore assez parlé]'du petit discours sur l'Incarnation. *V.* § *113|note 103.*

p.31.

'Du symbole *Quicumque vult salvus esse.* V. la note 34.

p.34.

'Et d'une seconde lettre à Jovien, qui n'est pas aussi assurée que celle qu'on lit dans le tome I. *V. la note 89.*

Scult.p.483| Riv.l.3.c.4.p. 261.

'Scultet a voulu douter de l'epistre à Ammon, *p. 35*, mais Rivet mesme se moque de la raison qu'il en allegue.

Ath.t 2.p.36. c. *a* p.37.c.

'Cet Ammon estoit un ancien solitaire, [a]pere de plusieurs troupes de moines : [de sorte que ce pourroit estre le grand Amon de Nitrie, *V. son titre* § *3*, mort vers l'an 345. *Ib. note 4.*

p.38.

'L'epistre pascale peut estre de l'an 365. *V.* § *119.*

p.40|Scult.p. 424.

'On ne conteste point celle à Rufinien, [quoiqu'on ne puisse pas dire quand elle a esté écrite, sinon que ç'a esté quelque temps aprés le Concile tenu à Alexandrie l'an 362. *V.* § *96.*

Bell.p.165| Scult.p.483| Alex.t 7.p. 450. *b* Ath.t.2.p. 48 a. Lab scri t.1. p.117. Oudin,p.31.

'Bellarmin demeure d'accord que le traité Des définitions, *p. 42*, n'est pas de S. Athanase, tant[b]parcequ'il cite S. Gregoire de Nysse, que pour quelques autres raisons.'Le Pere Labbe ajoute que ce n'est presque qu'un extrait de Anastase Sinaïte.'Il est aussi parmi les œuvres de S. Maxime.

Ath t.2.p.55| Scult.p.424. 479.

'La Synopse ou l'abregé de l'Ecri-

ture, fait vers l'an 342, est mis par quelques uns entre les ouvrages indubitables, [hormis ce qui suit l'abregé de l'Apocalypse.] D'autres en doutent. *V. la note 43.*

Riv.l.3.c.5.p. 276.277.

'Rivet assure que les sept dialogues sur la Trinité, & tout ce qui suit jusques aux Questions à Antiochus, est de Saint Maxime qui vivoit au VII. siecle.'Les sept dialogues luy sont en effet attribuez par beaucoup de manuscrits; & c'est pourquoi le Pere Combefis les a fait imprimer parmi les œuvres de ce Saint. Le P. Garnier les a attribuez à Theodoret, mais il l'a fait sans autorité, & sur des raisons qu'on trouve tres foibles.

Oudin,p.34| Lab.f.ci.t.1. p.728|Alex.t. 7.p.430|Ath.t. 2.f.p.471. 472 540.

'Il y a ensuite dixhuit petits traitez qui apparemment ne font tous qu'un corps.'Le P. Labbe veut qu'ils soient de Theodoret, [& il semble qu'il n'y ait pas moyen d'en douter, puisque] 'Photius y est formel.[a] Cependant on croit qu'ils sont d'Euthere Evesque de Tyanes, grand défenseur de Nestorius, parceque Marius Mercator qui vivoit du mesme temps, en cite un endroit sous son nom.

Ath t.2.p.491-530. Lab.fcti.t.1. p.1127. Phot.c.46.p. 32.33. a Oudin,p.34. 35|Boll.2.may p.234.b.

'Pour ce qui est des 136 Questions à Antiochus, personne n'oseroit aujourd'hui les attribuer à Saint Athanase, [b] puisqu'on y voit citer S. Epiphane & d'autres Peres qui luy sont posterieurs. [c] On ajoute que S. Athanase mesme y est cité: [ce n'est pas neanmoins] dans la question 23[e], ni dans la 33[e], comme on le marque.'Les Benedictins y ajoutent 36 petites questions sur les Evangiles, avec leurs réponses fort courtes qu'ils ont trouvées à la fin des 136 questions dans un manuscrit de la bibliotheque du Roy.'Ils nous ont donné encore deux autres traitez aussi adressez à Antiochus, & aussi visiblement supposez.

Bell p.104| Riv.l.3.c.6.p. 274.274|Alex. t.7.p.431|Ath. t.2.B.p.251. 252. b Ath.t.2.p. 335.b. c Scult.p.483| Oudin,p.38. Ath.t.2.B.p. 306-310. p.252-268.

'Les 133 Questions sur des Paraboles sont encore moins de luy,[d] puisqu'il y est parlé des Romains & des François, 'dont on [ne] peut [pas] dire que le nom ait esté inseré aprés coup.[a] Ainsi cet ouvrage ne peut venir que des Grecs des derniers temps, qui confondent tous les Latins sous le nom de François.'Il y a un S. Gregoire cité.

Bell.p.104| Riv.p.274. d Ath.p.416.a. Ath.t.2.B.p. 311. a Bell.p.104. Ath.t.2.p.419. c.

'Les 20 autres Questions qui suivent paroissent estre aussi d'un des derniers Grecs, puisqu'il y est dit que le Saint Esprit procede seulement du Pere. 'Les Benedictins les traitent de pures bagatelles.[b] Ils nous donnent un extrait d'un discours contre les Latins attribué à Saint Athanase, mais qu'ils jugent n'avoir esté écrit au plustost qu'du temps de Photius.

p.438.d|Riv.l. 3.c.6.p.274. Ath.t.2.B.p. 355. b p.355.

[Aprés tant d'écrits tout à fait indignes de S. Athanase, on a mis] 'la vie de S. Antoine, [qu'on peut dire estre le plus certain de tous ses ouvrages, quoy qu'en puissent objecter quelques heretiques, pour tascher d'en diminuer l'autorité. *V. § 106.*]

Ath t.2.p. 410.

'On y a joint un sermon sur le vendredi saint, ou l'on trouve quelque elegance, mais qui n'est point naturelle, [comme l'est celle de Saint Athanase.] C'est pourquoi les Benedictins le mettent au rang des ouvrages supposez, quoiqu'ils en aient vu des manuscrits fort anciens.

p.506|t.2.B.p. 447.

'Les onze livres de la Trinité adressez à Theophile, que nous n'avons qu'en latin dans S. Athanase,'ne sont ni de luy ni d'aucun auteur grec, mais écrits originairement en latin, selon le sentiment de Bellarmin, [qui est suivi generalement de tout le monde.]'Les Benedictins soutiennent neanmoins que le dernier, hors la profession de foy par où il commence, a tant de conformité avec les autres ouvrages de S. Athanase, qu'on ne peut douter qu'il n'en soit, & qu'il paroist assez que c'est une traduction. Ils le croient écrit vers l'an 365, en mesme temps que le livre De l'apparition du Verbe incarné.'Le Pere Chifflet qui n'a pas remarqué

p.550. Bell.p.107| 108. Ath.vit.p.84; 2.a|t.1.P.p. 969.t.2.p.603. Vig.p.198|n. p.67-69|Alex. t.7.p.429.

remarqué la difference de cette derniere partie, soutient que ces onze livres qu'il divise en douze, & qu'il change en beaucoup d'endroits sur l'autorité des manuscrits, sont de Vigile Evesque de Tapse en Afrique, qui vivoit à la fin du V. siecle, & qui avoit accoutumé de faire des ouvrages sous le nom des anciens Peres.[Bellarmin ne conte que sept de ces livres, peut-estre parcequ'on les a quelquefois partagez ainsi.

On a encore plus de fondement de soutenir que]'la conference pretendue de Saint Athanase avec Arius, tenue à Laodicée en Syrie, & dont Probe estoit le juge, est un ouvrage du mesme Vigile, qui le reconnoist luy mesme. Il l'augmenta dans la suite en y faisant venir Sabellius & Photin pour disputer contre S. Athanase, & y ajoutant la sentence rendue par Probe en faveur de la doctrine de l'Eglise que ce Saint avoit soutenue. Elle ne se trouve aussi qu'en latin.

Ath.t.2.p. 602|t 2.B.p. 63|Vig.p.84. 118|Ib.p.3-33| Alex.t.7.p. 428.

'L'exhortation aux moines qui n'est aussi que latine, doit au moins estre mise entre les ouvrages douteux.

Ath t.2 p.619.

'Pour l'epistre au Pape Marc, & sa réponse, chacun convient que ce sont des pieces toutes supposées.

p.623.624.

'Baronius & Bellarmin abandonnent aussi[a] l'histoire du miracle de Beryte, quoique citée par le VII. Concile, & ils demeurent d'accord qu'elle ne peut estre de S. Athanase.[b]Le Pere Combefis a pretendu la soutenir: [mais je ne pense pas que beaucoup de personnes soient persuadées de ses raisons;] '& on n'a pas laissé aprés luy de continuer à mettre cette narration entre celles qui sont supposées à Saint Athanase.'Le P. Alexandre refute expressément sur cela son confrere.[Baronius & Bellarmin n'abandonnent point des pieces de cette nature sans necessité.

Riv.p.271-273|Bell.p. 106|Cocus,p. 93-95. [a] Ath t.2.p. 627|Conc.t.7. p.743. [b] Bib.P.auct. 2.p.661.

Oudin,p.381 Ath t 2.B.p. 343.344.

Alex.t.7.p. 451.

On a ensuite en latin deux petits discours,]'l'un sur un endroit du Levitique, & contre Paul de Samosates, 'l'autre sur l'observation du Sabbat. Il faudroit voir si ce ne seroient point des fragmens des pieces que nous avons en grec sur les mesmes sujets.

Ath.t.2.p.637. p.640.

'Nous avons enfin sept homelies greques & latines données par Holstenius.'Elles portent toutes le nom de Saint Athanase dans les manuscrits dont on les a tirées, quoiqu'elles n'en soient pas toutes. Holstenius ne le dit que de la troisieme, de la quatrieme qu'il trouve avoir tout à fait le style de Saint Athanase, & de la cinquieme qu'il juge la plus belle & la plus excellente de toutes. Il remarque dans la premiere des choses tout à fait indignes de S. Athanase, & il assure que les deux dernieres n'ont rien de ce Saint.]'Il croit que la settieme est faite du temps des Iconoclastes, qu'elle combat fort mal.'D'autres soutiennent que mesme la quatrieme n'a point dutout le style de S. Athanase;'que la troisieme est du mesme auteur que la seconde, & qu'elles n'ont rien qui soit digne de ce Saint.'La cinquieme est attribuée dans des manuscrits à Basile de Seleucie,[dont le style & les pensées sont bien differentes de Saint Athanase.]'Aussi les Benedictins soutiennent qu'elle n'en est point.

p.645. t.2.præf.t.2. B.p 402.426. t.2.B.p.456. Lab.scri.t.1. p.710|Ath.t.2. B.p.444. Ath.B.t.2.p. 455. Lab.p.123. Ath.t.2.B.p. 454.

[Voilà ce que nous avons de S. Athanase ou sous son nom dans les deux volumes de ses œuvres. Il y faut ajouter]'deux lettres à Lucifer, & une aux solitaires que nous avons en latin parmi les œuvres de Lucifer;'deux lettres à Orsise Abbé de Tabenne, qui sont en grec dans l'histoire de S. Pacome; '& une autre en latin dans Facundus à Diodore de Tyr.

Bib.P.t.9 p. 1113.1114.1117. Boll.2 may, g p.49.§50. 51. Fac.l.4.c.2.p. 148.149.

'Le VII. Concile nous assure que S. Athanase a fait un livre de commentaires sur les pseaumes, à la teste duquel il avoit mis son epistre à Marcellin.'On trouve en effet beaucoup de

Conc.t.7.p. 678.b. Ath.t.2.p.536. 537.

passages de S. Athanase citez dans la Chaine de Nicetas sur cette partie de l'Ecriture. Hier.v.ill.c. 87. 'Il y en a quelques uns sur les titres des Pseaumes, selon ce que nous avons dit aprés S. Jerome. Conc.t.7.p. 781.e. 'Saint Germain de Contantinople cite de S. Athanase l'explication d'un endroit du pseaume 79; Lab script.t.1.p. 70. 'Et le Pere Combefis en a encore donné un sur le 74.[a] a Ath.t.2.p. 547.b. Quelques uns croient que cet ouvrage se trouve encore aujourd'hui dans quelques bibliotheques; [& Holstenius semble l'avoir vu,] t.2.præf. 'puisqu'il dit qu'il le regarde comme le chefd'œuvre de Saint Athanase. [C'est apparemment la mesme chose que] Ath.B.t.1 p. 1009. 'l'Explication des Pseaumes que les Benedictins viennent de nous donner, [& dont nous avons parlé dans l'article 119.] p.1004. 'On n'y trouve point le passage cité par Saint Germain : mais on croit que les copistes l'auront retranché comme plusieurs autres.

t.2.p.538-540. 'On trouve encore divers passages de ce Saint dans la Chaine des Peres grecs sur Job. t.1.B.p.1262. 'Les Benedictins nous les ont donnez un peu plus amples & plus corrects.

Thdrt.dial.1. p.59.a.b|2.p. 92.c|3.p.160. 161. 'Theodoret en cite plusieurs du traité qu'il intitule, Le grand discours sur la foy,[b] b Ath.t.2.p. 642. & le Pape Gelase en met quelques uns dans son ouvrage des deux natures.

[Nous avons parlé de celui que Theodoret cite De la consolation aux vierges.]

Conc.t.6.p. 986-990. 'La 14[e] action du VI. Concile finit par un grand passage de S. Athanase, tiré d'un traité ou d'une homelie sur ces paroles de J. C. dans S. Jean : *Mon ame est maintenant troublée.* Ath.t.2.p. 546.c. 'Il paroist que ce discours estoit fait contre les Ariens, qui abusoient des mesmes paroles.

a,b. 'La Chaine sur S. Luc cite un endroit d'un discours de S. Athanase sur ces paroles de l'Evangile, *Ayant dit ceci, il rendit l'esprit*, & un autre sous son nom, sans marquer d'où il est pris.

'Nous en avons un d'une lettre à Eupsyque Prestre de Cesarée, *V.* § *113* ; citée dans le VII. Concile. Conc.t.7.p. 859.d.e.

'Et plusieurs d'une autre à ceux de Antioche, conservez par Facundus. Fac.l.11.c.2. p.468-471.

'S. Cyrille cite un endroit d'un discours de S. Athanase sur la Trinité : Conc.t.3.p. 880.b. '& Facundus en raporte aussi quelques paroles comme d'un ouvrage different des quatre oraisons contre les Ariens, [à qui on a quelquefois donné ce titre.] Fac.l.3.c.3 p. 104|l.11.c.4. p.480.c. 'Leonce & Saint Euloge dans Photius, citent des endroits d'un écrit contre Apollinaire. Leon.sec 9.t. 11.p.529.530| Phot.c.230.p. 850.c. [a] Theodoret cite son second discours contre les heresies. a Thdrt.dial. 2.p.91.d.

'Une ancienne scolie de Nicetas raporte au quatrieme discours de Saint Athanase contre les heresies, & contre les Ariens, ce que dit S. Gregoire de Nazianze, Qu'un autre avoit donné avant luy une explication tres belle & tres elevée à la glorification des Seraphins, en l'appliquant à la verité d'un seul Dieu & d'un seul Seigneur en trois personnes. Naz.or.38.p. 617.a|n.p.902. d. [Cette explication se trouve plusieurs fois dans Saint Athanase; mais je doute qu'elle soit dans la quatrieme ni dans la cinquieme de nos oraisons contre les Ariens.]

'S. Jerome allegue S. Athanase pour montrer que dans l'epistre à Tite, il faut lire comme dans le latin, *Post unam & alteram correptionem.* Hier.in Tit. p.256.d.

'S. Cyrille cite quelques passages de Saint Athanase sans marquer d'où ils sont pris : Conc.t.3.p. 87.b|885.e. 'Cassien en cite deux qu'on dit se trouver dans le traité De l'Incarnation du Verbe. Casn.de Inc. l 7.c 29.p. 1062.1063. 'Theodoret cite aussi contre les Eutychiens quelques unes de ses paroles. Thdrt.ep.144. p.1020.c. 'Le Pape Gelase cite en general ces écrits contre les Ariens & contre les heretiques. Ath.t.2.p.147. 148. [Nous marquons tous ces passages en faveur de ceux qui sont plus versez dans les ouvrages de S. Athanase, & qui voudront se donner la peine de verifier

s'ils sont dans ceux que nous avons.

Nous avons encore perdu divers ouvrages de Saint Athanase, dont l'histoire ne nous a conservé que les titres.] Hier.v.ill.c. 87. 'S. Jerome parle d'un écrit particulier fait contre Ursace & Valens.

Epi.anc.pr.p. 2.c. 'Saint Epiphane nous apprend qu'il avoit écrit une lettre à l'Eglise de Suedres en Pamphylie, & qu'il y avoit converti par ce moyen beaucoup de personnes trompées par les heretiques.

Socr.l.1.c.13. p.43.b. 'Socrate en cite un ouvrage appellé Synodique, où estoient les noms de tous les Evesques du Concile de Nicée, & d'où ils estoient Evesques.

Phot.c.139.p. 316. 'Photius avoit lu un memoire, comme il l'appelle, sur l'Ecclesiaste & sur les Cantiques.

Ath.t.2.p.549. 'On remarque que S. Thomas dans son ouvrage contre les erreurs des Grecs, cite un ouvrage de S. Athanase sur S. Jean.

Phot.c.229.p. 809.b. a Ath t.2.p. 549. 'S. Ephrem d'Antioche citoit son discours sur la foy :[a] & on pretend qu'à Vienne en Autriche on conserve encore un livre de luy, intitulé, *De la foy Catholique*. Ceux qui l'ont peuvent voir si les endroits citez par Theodoret s'y trouvent.

Epi 66.c.21.p. 638.c. 'S. Epiphane le met avec S. Serapion de Thmuis, entre ceux qui ont écrit contre les Manichéens. Fac l.4.2.p. 472.not. 'Facundus raporte mesme le commencement, & un endroit de l'ouvrage qu'il avoit écrit, dit-il, contre cette heresie.[Mais on voit parcequ'il en cite, qu'il attribue à Saint Athanase l'écrit de Saint Serapion.

Il y a sujet de croire que S. Athanase n'est point le veritable auteur] Cotel g t.1.p. 20 |Ath.t.2.B. p.680. 'ni de la vie de S^te^ Syncletique, dont le style paroist different du sien,

Cod.reg.app. p.3|Ath.t.2.B. p.708. 'Ni de l'Exhortation à une vierge, qu'on trouve dans le recueil des regles fait par S. Benoist d'Agnane.

Lab.scri.t.1.p. 125. 'On demeure aussi d'accord que les commentaires sur S. Paul, qu'on a autrefois attribuez à S. Athanase, sont ceux de Theophylacte.

'On trouve dans le XI. tome de la bibliotheque des Peres, deux Expositions sur l'Incarnation, qui portent le nom de Saint Athanase, mais qui ne peuvent estre de luy, dit le P. Labbe. p.122.123. [La derniere est celle où l'on trouve une seule nature incarnée, & dont nous avons parlé dans la note 108.

Le Pere Combefis dans son premier tome de l'*Auctuarium* de la bibliothedes des Peres, a donné quatre oraisons sous le nom de S. Athanase. La premiere qui est sur la feste de la Purification, ne peut estre de luy,] Auct t p.517. d. 'puisque Nestorius & Eutyche y sont nommez parmi les heretiques,' p.562.563|Ath. t 2.B.p.415. & le Pere Combefis s'efforce en vain de répondre à cette difficulté.[Ses raisonnemens sont fort foibles, & quand ils seroient bons, ils ne prouveroient encore rien, puisque le style de cette piece est infiniment eloigné de la gravité & de la simplicité de S. Athanase. Les trois autres qui sont sur Pasque & sur l'Ascension, sont beaucoup plus graves : mais elles ne le paroissent pas encore assez pour S. Athanase. La seconde sur Pasque est la plus belle de toutes.] Merc.n.t.2.p. 524.1. 'Le P. Garnier pretend qu'elle est de Nestorius. La suivante faite le samedi d'aprés Pasque,' Ath t.2.p.673. Auct.t.1.p.565. b. est la cinquieme & la meilleure des sept données par Holstenius : [& elle est assurément fort belle, quoiqu'il y ait quelque chose qui paroisse d'un jeune homme.] Auct t.1.p. 539.c|570.b| Lab.scri.t.1. p.125. 'Il y a des manuscrits qui l'attribuent à Basile de Seleucie, aussibien que celle d'aprés, [qui est neanmoins tout à fait d'un jeune homme ou d'un declamateur.] Merc.n.t.2.p. 524.1. 'Le P. Garnier croit qu'elle peut estre aussi de Nestorius.' Auct t.1.p.553. 555.570.a. 'Il s'y trouve quelques endroits bien semblables à la seconde du P. Combefis sur la feste de Pasque. Celle-ci est sur la feste de l'Ascension ; [& nous l'avions déja à la teste du second volume de S. Athanase.]

Ath t.2.p.148. 149. ʹS. Jean de Damas cite un diſcours de S. Athanaſe ſur les morts, intitulé *L'harmonie parfaite*.[Ce titre ſeul, & ce qu'il en raporte, nous donne grand ſujet de croire que ſi cet écrit eſt d'un Athanaſe, ce n'eſt pas de celui] qu'il appelle [avec quelque ſujet] le fondement de l'Egliſe.

ad mona. ʹUn Alleman nommé Arnoud a fait imprimer à Paris en 1685, chez Boudot, un écrit attribué à S. Athanaſe, fait, ſelon le titre, pour l'inſtruction des moines, & generalement de tous les Chrétiens eccleſiaſtiques & laïques.ʹ præf. Il eſt tiré d'un manuſcrit de Voſſius ancien de cinq ou ſix-cents ans:& l'on voit que l'ouvrage eſt reconnu par quelques nouveaux Grecs pour eſtre de S. Athanaſe. Voſſius ne trouve pas qu'il y ait ſujet d'en douter.[A conſiderer l'ouvrage en luy meſme, la diſcipline qu'on y voit eſt ancienne;]ʹ p.10. & il y avoit encore alors des Marcionites:[mais il s'arreſte à bien de petites choſes: le grec en eſt fort barbare,]ʹ Baſn.p.114. & tout le diſcours fort confus, ce qui eſt bien eloigné du caractere de S. Athanaſe.ʹ Ath ad mona. p.10. On trouve qu'il a aſſez de raport au traité De la virginité que nous avons dans le premier volume du Saint.ʹ t.2.B.p.360. 364. Les Benedictins le rejettent comme ſuppoſé.[Arnoud & un autre Proteſtant nommé Jacque Baſnage, ſe ſont écrit diverſes lettres, l'un pour défendre, l'autre pour combatre cet écrit. Baſnage les a fait imprimer à Utrecht en 1687. Mais il nous ſeroit difficile de convenir d'une grande partie des raiſons de l'un & de l'autre. Baſnage raporte *p. 106*, le ſentiment de Mr Bigot, que ce livre eſt d'un auteur ancien, mais autre que S. Athanaſe.]

Ath.t.1.p. 1266. ʹLes Benedictins nous ont donné pluſieurs fragmens de lettres ou d'ouvrages ſur divers ſujets. Il y en a ſur les Evangiles. Ils doutent neanmoins ſi on peut tirer de là que Saint Athanaſe les ait commentez, parcequ'on en trouve quelques uns tirez des ouvrages que nous avons.[On peut voir dans le ſecond tome de leur edition diverſes pieces nouvelles qu'ils nous ont données, parcequ'elles portent le nom de Saint, & le jugement qu'ils en portent pour en faire voir la ſuppoſition. Le catalogue des ouvrages qui eſt à la teſte du volume, montre tout d'un coup ce qu'il y a de nouveau.]

ORDRE DES OUVRAGES de S. Athanaſe ſelon les matieres.

[La confuſion des ouvrages de Saint Athanaſe eſtoit étrange dans les anciennes editions, comme on le peut voir par ce que nous venons de dire. Les Benedictins les ont voulu ranger par l'ordre chronologique dans leur edition. Mais il y en a tres peu dont on ſache certainement le temps:]ʹ & meſme les Benedictins ſe ſont cru obligez de ne le pas ſuivre en quelques rencontres, & de tranſpoſer des ouvrages hors de leur lieu. Ath.t.1.p.317. 958. [Ainſi il ſemble qu'on euſt mieux fait de leur donner un ordre de matieres. En voici un que ceux principalement qui n'ont pas la nouvelle edition de S. Athanaſe, ne ſeront p.e. pas faſchez de voir ici. Il ſervira au moins à trouver plus aiſément les endroits où nous en avons traité. Nous y avons marqué ceux meſmes qui ſont perdus, afin d'en conſerver la memoire, & ce que les Benedictins nous ont donné de nouveau.]

Ouvrages dogmatiques.

ʹLes deux livres contre les Gentils, peuteſtre vers l'an 337. *V.* § *118*. Ath t.1.p.1 43.

ʹFragmens du ſecond diſcours contre les hereſies. Thdrt.dial.2. p.19.d.

ʹFragmens du grand diſcours ſur la foy. p.39.a.b|92.c| 160.161.

Contre les Ariens ſur le Verbe.

ʹLes quatre oraiſons contre les Ariens, ſi elles ne ſont pas partie de l'epiſtre aux ſolitaires, faites vers l'an 358. *V.* § *88*|*note 79*. Ath.t.1.p.306-548.

p.671. Le traité sur ces paroles, *Tout m'a esté donné par mon Pere.* V. la note 110.

p. 55. Lettre à Adelphe, depuis l'an 362. *V.* § 79.

p.162. Lettre à Maxime, peuteſtre vers l'an 361. *V.* § *118.*

p.240. Expoſition de la foy. *V. la note 107.*

p.548. Du ſentiment de S. Denys d'Alexandrie. *V.* § *119.*

p.591. De l'apparition du Verbe incarné. *V.* § *113.*

t.2.p.22. Diſcours abregé contre les Ariens. *V. la note 110.*

Conc t.6.p. 926. Fragment ſur ces paroles, *Mon ame eſt maintenant troublée.*

Fac.l.3.c.3 p. 119. Ouvrage ſur la Trinité.

a t.1.anc.pr. p.2.c. [a] Lettre à l'Egliſe de Suedres, perdue.

Contre les Macedoniens ſur le S. Eſprit.

Ath.t.1.p.173. Lettre à Serapion ſur la divinité du S. Eſprit, en l'an 360 ou 361. *V.* § *91*| *note 84.*

p.166|t.2.p.10. Abregé du traité precedent. *V.* § *91.*

t.2.p.16. Refutation des réponſes des Macedoniens. *V.* § *91.*

Contre Apollinaire & ſur l'Incarnation.

t.1.p.581. Lettre à Epictete, vers l'an 369. *V.* § *112.*

p.6 4. De l'Incarnation. *V.* § *113.*

p.6 3. De l'avenement ſalutaire de J. C. *V.* § *113.*

Fac.11.c.2.p. 458-471. Fragmens de la lettre à ceux d'Antioche. *V.* § *113.*

Conc t.9.p. 859.860. Fragmens de la lettre à Eupſyque. *V.* § *113.*

Epi.66.c.21.p. 638 c. Contre les Manichéens, perdu.

b Ath.t.1.p. 650. [b] De l'exiſtence eternelle du Fils & du Saint Eſprit contre les Sabelliens. *V. la note 110.*

p.591. De l'Incarnation contre Paul de Samoſates. *V.* § *119.*

t.2.p.637. Sur un endroit du Levitique contre le meſme, en latin. *V. la note 110.*

Apologetiques & hiſtoriques.

t.1.p.248. Des decrets de Nicée pour l'an 325, fait peuteſtre en 350 & 354. *V.* § *118.* Socr.l.1.c.13. p.41 b.

Le Synodique, perdu.

[a] Sur la mort d'Arius pour l'an 336, fait vers l'an 360. *V.* § *92.* a Ath.t.1.p. 670.

L'epiſtre aux Orthodoxes, en l'an 341. *V.* § *59.* p.942.

L'epiſtre circulaire aux Eveſques d'Egypte, en l'an 356 vers le mois de mars. *V.* § *86.* p.283.

Premiere apologie à Conſtance, en l'an 356 vers juin. *V.* § *86.* p.673.

Conſolation aux vierges, perdue; vers le meſme temps. *V.* § *86.* Thdrt.l.2.c. 11.p.604.c.

Lettre à ſon peuple ſur leur expulſion des egliſes; vers le meſme temps. *V.* § *86.* Ath.B.t.2.p. 968.

Apologie ſur ſa fuite, à la fin de l'an 357, ou en 358. *V.* § *87.* t.1.p.702.

Seconde apologie où les Benedictins ajoutent deux nouvelles lettres, apparemment à la fin de l'an 356. *V.* § *89.* p.719.

Epiſtre aux ſolitaires, à la fin de l'an 357 au pluſtard. *V.* § *88, 89.* p 806.

Des ſynodes de Rimini & de Seleucie, en l'an 359 vers octobre. *V.* § *90.* p.869.

Lettre de Potame à S. Athanaſe, peu aprés. *V.* § *90.* Spic.t.2.p. 366.

Deux lettres à Lucifer, apparemment en l'an 360. *V.* § *90.* Bib.P.t.9.p. 1113.1114.

Petite lettre aux ſolitaires; vers le meſme temps. *V.* § *90.* p.1117.

Lettre à Lucifer &c. ſur l'Egliſe d'Antioche, en l'an 362. *V.* § *97.* Ath.t.1.p.574.

Lettre à Rufinien, quelque temps aprés. *V.* § *96.* t.2.p.40.

Lettre de Jovien à S. Athanaſe, en l'an 363. *V.* § *102.* p.33.

Réponſe du Saint à Jovien, en l'an 363. *V.* § *102*|*note 89.* t.1.p.245.

Requeſtes des Ariens à Jovien, en l'an 363. *V.* § *103.* t.2.p.27.294

Lettre à S. Orſiſe de Tabenne, vers l'an 364. *V.* § *105.* Boll.14 may. g.p.49.f.

Lettre à S. Orſiſe & à ſes Religieux, en l'an 367 au pluſtard. *V.* § *105.* p.50.51.

Les Benedictins ajoutent à ces deux lettres, un petit recit de la fuite de S. Ath.t.1.p.72 868

Athanase sous Julien, fait sur ce que ce Saint en avoit raconté. *V. § 111.*

t.1.p.570. 'Lettre circulaire aux Evesques de Syrie &c. vers l'an 368. *V. § 110.*

p.931. 'Lettre aux Africains ; de mesme. *V. § 111.*

Fac l.4.c.2.p.159. 'Lettre à Diodore de Tyr. *V. § 110.*

a t.1.p.951. [a] Lettre à Jean & à Antioque, en l'an 370, ou peu aprés. *V. § 114.*

p.552. 'Lettre à Pallade; de mesme. *V. § 114.*

Hier.v.ill.c.87. 'Contre Ursace & Valens, perdu.

Sur l'Ecriture.

Ath.t.2.p.55. 'La Synopse de l'Ecriture. *V. § 39 | note 45.*

t.1.P.p.1006-1008. 'Sur les Cantiques de Moyse & de Marie ; manuscrits à Milan.

t.2.p.38. 'Epistre pascale, peutestre en l'an 365. *V. § 119.*

p.538-540. 'Fragmens sur Job. *V. la note 110.*

p.511.541. 'Fragmens sur les Pseaumes. *V. § 119.*

Hier.v.ill.c.87. 'Sur les inscriptions des Pseaumes, perdu. *V. § 119.*

Ath.t.1.B.p.1009. 'Explications des Pseaumes. *V. § 119.*

b t.1.p.955. [b] Lettre à Marcellin sur les Pseaumes &c. *V. § 119.*

p.970. 'Sur *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme.* C'est la suite de l'autre. *V. § 119.*

Phot.c.139.p.315. 'Sur l'Ecclesiaste. *V. la note 110.*

c ibid. [c] Sur les Cantiques. *V. la note 110.*

Ath t.1.B.p.1206-1274. 'Sur S. Matthieu, S. Luc, l'epistre aux Hebreux. *V. la note 110.*

Sur la morale.

t.1.p.953. 'Lettre à Dragonce. *V. § 67.*

t.1.B.p.1272.a. 'Fragment sur l'état honorable du mariage. *V. la note 110.*

t.1.p.964|t.2.p.640. 'Sur le Sabbat. *V. la note 110.*

d t.2.p.35. [d] Lettre à Ammon. *V. la note 110.*

p.453. 'La vie de S. Antoine. *V. § 106.*

p.505. 'Sermon sur le vendredi saint, en latin. *V. la note 110.*

t.1.B.p.1274-1295. 'Plusieurs fragmens sur divers sujets. *V. la note 110.*

Ouvrages fort douteux & contestez.

t.1.p.209. 'Recueil de passages pour la Consubstantialité des trois Personnes. *V. les notes 108, 110.*

'Confession de foy sur l'Incarnation. *V. § 113 | note 103.* t.2 p.30.

'Lettre à Jovien. *V. § 113 | note 103.* p.34.

'Que J. C. est un. *V. § 113 | note 104.* t.1.p.664.

'Sur la semence. *V. la note 110.* 7.1060.

'Sur *Profecti in pagum.* V. la note 110. p.983.

'Lettre de Libere, & la réponse du Saint. *V. § 111.* p.243.

'Sur l'Ascension. *V. la note 110.* t.2.p.1.

'Sur la virginité. *V. § 86 | note 77.* t.1.p.1043.

'Vie de S^te^ Syncletique. *V. § 107.* Cotel.g.t.1.p.201.

[a] Les 3, 4, & 5, homelies d'Holstenius. *V. la note 110.* a Ath.t.2.p.663.

'Exhortation aux moines, en latin. *V. la note 110.* p.619.

'Exhortation à une vierge, en latin. *V. la note 110.* Cod.reg.app.p.3.

Ouvrages reconnus pour supposez à S. Athanase.

'Dispute contre Arius à Nicée. *V. les notes 5, 110.* Ath.t 1.p.115.

'Sur la Passion. *V. la note 110.* p.992.

'Contre l'hypocrisie de Melece &c. fait vers l'an 364. *V. la note 110.* p.572.

'Sur l'Annonciation. *V. la note 110.* p.1028.

'Contre toutes les heresies. *V. la note 110.* p.1077.

'Sur Melchisedec. *V. la note 110.* t.2.p.7.

'Le symbole *Quicumque*, apparemment de Vigile de Tapse. *V. § 30 | note 34.* p.31.

'Les definitions. *V. la note 110.* p.42.

'Sept dialogues sur la Trinité, de S. Maxime. *V. la note 110.* p.158-291.

'Dixhuit petits traitez sur l'Incarnation, d'Euthere de Tyanes. *V. la note 110.* p.291-330.

'Les 136 Questions à Antiochus. *V. la note 110.* p.331-393.

'Les 135 Questions sur les Paraboles, & les vingt suivantes. *V. la note 110.* p.393-450.

'Les onze ou douze livres sur la Trinité, (hors peutestre la fin de l'onzieme,) de Vigile de Tapse. *V. la note 110.* p.550.

'Conference avec Arius à Laodicée, du mesme. *V. la note 110.* p.603.

615.624. 'Lettre à S. Marc Pape, & sa réponse. *V. la note 110.*

p.627. 'Sur le Crucifix de Beryte. *V. la note 110.*

p.515. 'La 1, 2, 6, & 7, des sept homelies données par Holstenius. *V. la note 110.*

'La premiere des quatre homelies données par le P. Combefis. *V. la note 110.* Auct.t.1.p.519

'Discours sur les morts, cité par S. Jean de Damas. *V. la note 110.* Ath.t.2.p.148.

Instruction pour les moines, donnée par Arnoud en l'an 1685. *V. la note 110.*

NOTES SUR SAINT EPHREM.

NOTE I.

Pour la page 260.§1.

Sur l'eloge de S. Ephrem par S. Gregoire de Nysse.

Amm.p.146. 'IL y a eu des personnes tres habiles qui ont rejetté l'homelie de Saint Gregoire de Nysse sur S. Ephrem, & qui ont écrit qu'on pouvoit juger par plusieurs raisons solides que cette piece n'estoit pas de Saint Gregoire, mais plutost de quelqu'un de ces Grecs qui sont venus depuis, & qui ont debité des romans au lieu d'histoires; n'ayant manqué ni d'invention ni de hardiesse pour supposer des contes ingenieux & des miracles ornez de quelques circonstances vraisemblables, au lieu de la verité.'Rivet en parle avec doute.

Riv cri.l.3.c. 2?.p.340.

[Le style semble en effet un peu plus rude & moins pur que celui de Saint Gregoire de Nysse. On peut aussi s'étonner comment un Evesque considerable]'appelle partout un simple Diacre son pere,[a]& son maistre; & cela d'une telle maniere, qu'il semble veritablement avoir esté son disciple d'une façon qui luy estoit particuliere, [quoiqu'il soit difficile ou plutost impossible de croire cela de S. Gregoire.] 'D'ailleurs, il témoigne estre assuré de sa foy par ses écrits & par l'estime que l'Eglise faisoit de luy,'& il proteste que tout ce qu'il dit de luy, il ne l'a appris que de ses écrits,'hormis une histoire particuliere qui est venue jusqu'à nous, dit-il, sans avoir esté écrite. 'Il dit que S. Ephrem fit telle & telle chose, comme on le raporte; ὡς ἱστόρηται.[Cela semble ne pas bien convenir à un auteur contemporain comme S. Gregoire, qui pouvoit savoir la vie de S. Ephrem, sinon par luy mesme, au moins par les personnes qui avoient vécu avec ce Saint. Cette histoire mesme qu'il dit n'avoir pas lue, ne paroist digne ni de S. Ephrem, ni de S. Gregoire; & c'est peutestre ce qui a le plus choqué les personnes intelligentes.

Nyſ. de Ephr. p.595 d|596.d. a p.595.596. 601.c|616.b. — p 599.c. — b. — p.608.d. — p.604.c.

Neanmoins d'autres ne croient pas que ce soit un sujet suffisant pour condanner cette piece, non plus que ce que dit l'auteur, qu'il avoit appris tout le reste dans les écrits de S. Ephrem; cette voie d'apprendre les actions des Saints estant assurément plus sure que de s'en raporter à ceux mesmes qui les ont vus; puisque le defaut de memoire & diverses autres causes nous font souvent alterer la verité, & prendre les choses d'un autre biais qu'il ne faudroit. Pour ce qui est du titre de pere & de maistre, cela n'est pas eloigné de l'humilité de S. Gregoire, qui traite de la mesme maniere non seulement S. Basile son frere, mais encore sa sœur S^te^ Macrine.]

'L'estime extraordinaire qu'il témoigne de S. Basile en l'appellant la bouche de l'Eglise, & une trompette d'or par laquelle Dieu a fait entendre la doctrine de la foy, '& en disant que S. Ephrem n'estoit inconnu qu'à ceux à qui le grand Basile ce flambeau de l'Eglise estoit inconnu;[ces eloges, p.605.a. p.597.c.

dis-je, qui sembleroient peu seants dans la bouche d'un frere, sont neanmoins tres ordinaires à S. Gregoire de Nysse.]

p.611.612.

'La comparaison que l'on y voit de Saint Ephrem avec les plus illustres des Patriarches, [semble avoir beaucoup de raport]'à celle que Saint Gregoire de Nysse fait de Saint Basile avec les mesmes Saints.'On voit encore quelque chose de semblable dans l'oraison funebre de S. Melece, qu'il prononça dans le Concile de Constantinople.

de Bas.p.484. &c. — de Mel.p.591.c.

[Puis donc qu'il semble y avoir autant de raison d'attribuer cette piece à S. Gregoire, que de la luy oster, nous aimons mieux la laisser dans l'estime qu'elle a eu jusqu'à present dans l'Eglise, & la recevoir comme legitime, jusqu'à ce que nous trouvions d'autres lumieres.]'Blondel la cite sous le nom de S. Gregoire de Nysse.[a] M[r] du Pin la met aussi entre les veritables écrits de S. Gregoire, sans marquer seulement que personne en doute;'& il s'en sert pour l'histoire & les écrits de S. Ephrem comme d'une preuve incontestable.

Blond. prim. p. — a Du Pin, p. 67. — p.419.

[Quand cette piece ne seroit pas de luy, il semble au moins qu'on doit reconnoistre qu'elle est d'un ancien auteur;]'les actions de Saint Ephrem estant encore alors si fort connues de tout le monde, qu'elles l'estoient plus par elles mesmes que par tout ce qu'on en pouvoit dire, & que les discours les plus eloquens sembloient plutost les obscurcir que leur donner un nouvel eclat.

Nys. de Ephr. p.615.b.

NOTE II.

Pour la page 261. § 1.

Sur l'autorité du Testament de S. Ephrem.

[Entre les écrits de S. Ephrem dont S. Gregoire de Nysse s'est servi, on peut juger que son Testament en a esté un des principaux, puisqu'on y trouve une grande partie de ce que ce Pere raporte:]'Et il marque mesme expressément cette piece, qu'il appelle le dernier discours de S. Ephrem. [Nous ne pouvons donc pas douter qu'elle ne soit legitime, puisque quand l'oraison que nous attribuons à S. Gregoire ne seroit pas de luy, on ne peut guere douter neanmoins qu'elle ne soit ancienne.]'Sozomene semble aussi avoir reconnu le Testament de S. Ephrem, & en avoir tiré la connoissance & les noms de ses disciples.

Nys. de Ephr. p.614.b. — Soz.l.3.c.16.p. 525.d.

'Pour ce qu'on objecte qu'il y est parlé du Saint en troisieme personne, [il est bien aisé de juger que ce n'est pas le Saint mesme qui a mis par écrit les dernieres paroles qu'il disoit en mourant, mais d'autres qui les écrivoient.]'C'est pourquoi à l'endroit où Vossius a traduit *Hæc porrò me adhuc loquente....*'*ipse autem dixi &c.*[a] Cocus remarque qu'il y a dans [les anciennes editions de] Surius, *Cùm adhuc ea ipse loqueretur*, & tout le reste de cette histoire à la troisieme personne;'& c'est ce que le grec porte selon Bollandus.

Cocus, p.118. — Ephr. test. p. 600.2.d. — a Coc.p.118. — Boll. 1 feb. p. 63.c.

NOTE III.

Pour la page 261. § 1.

Sur la Confession de S. Ephrem.

'Rivet soutient qu'il faut rejetter ou le Testament de S. Ephrem, ou un écrit important du mesme Saint où il fait la confession de ses fautes, avec une autre piece qui contient l'histoire de son emprisonnement & de sa conversion, parcequ'il se rencontre dans ces écrits des contrarietez qui ne se peuvent pas accorder. On lit en effet ces paroles dans le Testament du Saint: 'J'ay conservé fermement & inviolablement la foy Catholique que j'ay receue des ma plus tendre enfance.... « Ma confiance & la consolation que j'espere devant le Seigneur, pour l'amour que je luy porte, sont fondées sur ce que je n'ay jamais mal parlé contre le Seigneur, & que mes levres n'ont point proferé des discours insensez.

Riv. crit. l.3.c. 21.p.340. — Ephr. test. p. 603.2.b.c.

p.599.1.c.d. » fenfez.... ʹJe ne me fuis jamais écarté
» en aucune chofe de la foy orthodoxe :
» jamais je ne me fuis feparé de l'Eglife
» Catholique & Apoftolique : jamais je
» n'ay douté de la puiffance de Dieu....
p.593.2.d. » ʹDans tout le cours de ma vie je n'ay
» dit d'injures à perfonne, & je n'ay
» jamais eu de differend avec aucun
» Fidele.

[Cette idée que Saint Ephrem nous donne de fa jeuneffe dans fon Teftament, & que S. Gregoire de Nyffe a fuivie, paroift étrangement differente de celle que nous donne la Confeffion de fes fautes, & l'hiftoire de fa converfion.] conf.p.469.2.b. ʹJe voudrois bien, dit le
» Saint felon cette Confeffion, ne point
» raporter ce que j'ay fait dans mon en-
» fance, pour ne vous pas faire voir en
» moy un objet d'abomination des ma
» jeuneffe. J'ay fait profeffion d'eftre
» Chrétien. Mais dans ces premieres
» années j'ay efté un ennemi outrageux,
» un violent, un feditieux, envieux, &
» toujours en difpute avec mes voifins,
» inhumain envers les étrangers, dur à
» l'égard de mes amis, cruel aux pau-
» vres, impatient, & toujours preft à
» m'emporter pour les moindres cho-
» fes, occupé de mauvaifes & de fales
» penfées, & mefme hors les temps où
p.465.1.2. » la tentation les fait naiftre.

ʹIl raporte encore qu'il avoit chaffé [à coups de pierres]par malice la vache d'un pauvre, du lieu où elle eftoit couchée la nuit,en forte que le froid l'ayant faifie, op.92.p.216.a.c.d. elle avoit efté mangée par les beftes:ʹ& l'hiftoire de fa converfion fait trouver cette rencontre encore plus criminelle. conf.p.465.1.b|468.2.e. ʹOutre ces fautes pour les mœurs, il s'accufe d'avoir douté de la providence, lorfqu'il eftoit encore jeune & dans le monde, & d'avoir efté prefque perfuadé que tout ce qui arrive dans la vie, fe fait par l'incertitude du hazard & de la fortune.

[Il eft certainement difficile d'accorder tout cela avec ce que fon extreme humilité ne l'a pas empefché d'avouer dans fon Teftament, furtout pour la pureté de fa foy.]ʹUne erreur p.466.2.c. qui va à nier la divinité, comme il le dit, peut-elle paffer pour une faute de peu de confequence, & qui n'empefche pas de dire]ʹque l'on ne s'eft ja- teft.p.599.1.c.d. mais écarté en la moindre chofe de la verité Catholique, & qu'on n'a jamais douté de la puiffance de Dieu?[On ne peut pas dire non plus que ç'ait efté feulement un doute paffager;ni comme je croy, que cela foit arrivé avant fon battefme,]ʹpuifqu'il dit qu'il avoit dé- conf.p.468.2.e. ja connu J.C. lorfqu'il s'occupoit dans ces penfées,ʹ& qu'il avoit déja efté fait p.469.c. participant de la grace,[ce qui felon le langage de l'Eglife fignifie le battefme;]ʹpuifqu'il craint que cette faute p.468.2.d. ne luy faffe fouffrir la mort eternelle; ʹpuifqu'il doute fi Dieu avoit accepté p.469.1.c|466.1.c.d. la penitence qu'il en avoit faite;ªpuif- a p.468.2.e. qu'il a peur que fes larmes ne foient rejettées comme celles d'Efaü.

[Je voudrois que Mr du Pin qui reçoit la Confeffion de Saint Ephrem & l'hiftoire de fa converfion, *p.443.444.* comme des pieces legitimes, auffibien que fon Teftament, fe fuft arrefté à examiner cette difficulté, & à concilier des chofes qui paroiffent fi oppofées. S'il n'y avoit que l'hiftoire de fa converfion qui fift de la peine,]ʹce op.92.p.216.2.b. n'eft qu'un recit que d'autres ont fait d'un difcours du Saint,[& où par confequent il eft aifé que les chofes ne foient pas raportées fi exactement. Mais fa confeffion eft en fon nom; elle contient un grand nombre de particularitez pour fon hiftoire ; & elle a ce femble tout le caractere de fon efprit & de fon ftyle : de forte que nous n'ofons point la rejetter. Son Teftament d'autre part paroift auffi fort autorifé, comme nous l'avons vu dans la note 2.

Ce que nous pouvons dire fur cela, c'eft que les fautes de mœurs dont le

Saint s'accuse, n'estoient apparemment que des fautes de jeunesse, & mesme d'enfance, souvent peutestre de simples mouvemens que sa pieté luy faisoit paroistre tres mauvais, quoiqu'elle l'empeschast d'y consentir. Sozomene mesme marque peutestre cet endroit de sa Confession,]
Soz.l.3.c.16.p. 527.a. 'lorsqu'il dit que l'on tenoit qu'avant que d'embrasser la vie monastique il estoit sujet à la colere.[Quoy qu'il en
Ephr.conf p. 459.2.b. soit,]'S. Ephrem mesme dit que toutes ses fautes ne l'inquietoient pas, parcequ'il savoit, dit-il, qu'elles luy avoient esté pardonnées au tribunal, ou plu-
Boll.1.feb.p. 60.c. tost dans le battesme.'Il y a dans le grec ἐπὶ βήματος, au lieu de quoy Bollandus croit qu'il faut ἐπὶ βπ̄ματος par abreviation, pour βαπτίσματος,& cela est bien probable.

Nous n'osons pas mettre de mesme avant son battesme ce qu'il dit de cette vache, & de ce qui regarde la providence. Mais le premier a pu estre une simple saillie de jeunesse, & une envie de se divertir à faire courir un animal, sans songer à ce qui en arriveroit ; ce qui n'est nullement innocent, mais ne se doit pas aussi regarder comme un grand crime. Les pensées qu'il a eues contre la providence, pouvoient bien n'estre aussi que de simples pensées, ausquelles il ne consentoit pas, quoiqu'il ne les rejettast pas avec la promtitude & la force qu'il devoit.

Comme il avoit besoin d'un grand contrepoids d'humilité pour balancer tant de graces qu'il receut depuis, Dieu pouvoit luy donner durant sa vie un vif sentiment de ces fautes, qui quelque petites qu'elles nous paroissent, sont bien grandes quand on les compare à la pureté infinie de Dieu, & qu'on voit dans sa lumiere quelle est la sainteté que le Christianisme demande de nous. Au contraire comme à la mort il avoit besoin de se fortifier dans l'esperance & la confiance, Dieu pouvoit luy oster ce grand ressentiment,& peutestre la vue & la memoire de ces anciennes fautes,& luy faire envisager davantage ce qu'il avoit fait de bien par sa grace, afin qu'il exhortast les autres à l'imiter, comme il avoit imité J. C. Toutes ces choses s'estoient passées avant qu'il eust embrassé la vie monastique ; & il pouvoit bien n'envisager dans son Testament que l'état où il s'estoit trouvé depuis qu'il s'estoit entierement consacré à Dieu, le reste estant en quelque sorte d'un autre homme, dont les fautes avoient esté lavées par toute la suite de sa vie.

On peut remarquer encore, tant pour cette difficulté, que pour beaucoup d'autres qui se peuvent rencontrer dans les écrits de S. Ephrem, que nous ne les avons presque tous qu'en latin, traduits sur le grec, qui n'est encore qu'une traduction du syriaque. Et comme les traductions ne representent jamais tout à fait leur original, il est aisé de juger combien une traduction d'une traduction en peut estre differente ; & que ce qui fait de grandes difficultez dans le latin, pourroit n'en faire aucune dans le syriaque.]

NOTE IV. Pour la page 261.§ 2.

Sur ce que dit S. Gregoire de Nysse de la famille du Saint.

'S. Gregoire de Nysse dit que Saint Nys.de Ephr. p.597.d.
Ephrem trouvoit beaucoup de sujets de se glorifier selon le monde, dans sa race, dans sa patrie, dans la splendeur de ses ancestres, dans la reputation de ceux qui luy avoient donné la vie, dans sa naissance, dans la maniere dont il avoit esté nourri & elevé, dans l'adresse & les qualitez avantageuses de son corps, ἐπιτηδειότητα, dans sa condition, dans son emploi, & dans tous les autres dons exterieurs, qui servent de matiere aux panegyriques qu'on fait des gents du monde,'mais qu'on p.598.a.b.

ne peut pas louer dans un Saint qui a meprisé toute la noblesse de la terre pour acquerir le titre d'enfant de Dieu, & qui a foulé aux piez toutes les affections & les inclinations charnelles.[Nous avons esté obligez d'omettre tout cela, parceque nous ne voyons pas qu'on les puisse accommoder avec]'ce que le Saint dit luy mesme de la bassesse de son extraction. Ephr.confs.p. 469.a.2.

[Mais il y a encore plus de sujet de s'étonner de ce que Saint Gregoire ne dit point]'que son pere & sa mere fussent du nombre des Confesseurs, comme on le lit dans sa Confession. [Il faut qu'il n'ait pas connu cette piece.] 1.c.

NOTE V.

Pour la page 162.§ 2.

Sur la maniere dont on cite S. Ephrem.

[Comme il est impossible de marquer en peu de lettres les titres de la pluspart des opuscules de Saint Ephrem, nous sommes obligez de leur donner un nombre pour les citer. Dans ceux du premier tome de l'edition de Vossius, imprimée à Anvers en lan 1619, dont nous nous servons, nous suivons les nombres qu'il y a mis dans sa table, & qui vont jusqu'à 89. Nous continuons ce nombre dans les tomes suivans, contant pour l'opuscule 90 la vie du Saint par Metaphraste; pour le 91, le recueil de ses sentences; pour le 92, celui où l'on fait l'histoire de sa conversion; & les autres ensuite, chacun sous leur nombre. Mais nous ne contons que pour un opuscule ce qui nous a paru ne composer qu'un mesme corps divisé en divers chapitres; quoique Vossius en ait fait de tous ces chapitres autant de titres differens, à qui il a donné chacun leur nombre; de sorte qu'au lieu de 95 titres que Vossius met dans son second tome, nous n'en contons que 18, commençant le troisieme tome par le nombre 109. Cette division n'est pas bien juste, puisque dans le premier tome Vossius marque comme des traitez separez les differens chapitres d'un seul ouvrage, & que dans le second il a mélé dans le corps des 48 exhortations, des pieces qui font un corps à part. Mais cela n'est pas d'une grande consequence pour les citations, & il suffit d'avoir marqué la regle que nous y gardons, afin qu'on les puisse entendre, & savoir à quoy elles se rapottent. Nous ne marquons point la distinction des trois tomes de Vossius, parcequ'elle ne nous serviroit de rien, le chifre des pages continuant toujours sans distinction de tome.]

NOTE VI.

Pour la page 164.§ 3.

Des deux histoires de l'emprisonnement de S. Ephrem.

[L'histoire de l'emprisonnement de S. Ephrem est raportée dans le traité intitulé de sa Confession, *p. 465*, & dans un autre qui porte pour titre, Recit que S. Ephrem fit aux moines sur sa conversion, *p. 216*. Ces deux traitez ne s'accordent pas toujours dans les circonstances particulieres. Mais le premier paroist un écrit composé par Saint Ephrem mesme;]'& le second est le recit qu'un autre fait de ce que S. Ephrem avoit dit: *Sanctus Abbas Ephrem accedentibus ad ipsum fratribus, de seipso utilitatis causa enarravit dicens &c.*[Ce dernier a donc assurément moins d'autorité que l'autre: & ainsi nous nous en servons pour éclaircir le premier: mais quand il se rencontre des choses où l'on ne peut pas les accorder, nous abandonnons sans difficulté celui où l'on fait parler S. Ephrem, pour nous attacher à celui où ce Saint parle luy mesme. Nous ne laisserons pas de marquer ici les endroits de ce recit de la conversion du Saint, que nous n'avons pas pu accorder avec ce qu'on lit dans sa Confession, & que l'on pourra voir dans le texte.] Ephr.op.92.p. 216 2.b.

C.d.l.217.1.b.l.2. d.c. ʹCe recit porte donc que S. Ephrem trouva la vache d'un pauvre homme qui paissoit; qu'il la poursuivit jusques au soir, & jusqu'à ce que cette beste preste à veeller, tomba par terre, & mourut en sa presence au milieu de la forest, où la nuit elle fut mangée des bestes. p.216.2.d. ʹAyant esté mis en prison un mois aprés, il y demeura quarante jours avant que d'avoir sa premiere vision, p.217.1.c. ʹou mesme pres de deux mois. e. ʹIl comparut le lendemain de cette vision avec les deux autres premiers prisonniers, p.218.1.2.c. ʹqui furent renvoyez absous, c. ʹ& luy remis en prison; où aprés qu'il eut demeuré seul quarante jours, on y amena trois personnes, avec lesquels il y passa encore trente jours. 1.2. ʹA la fin de ce temps là, il leur demanda ce qu'ils avoient fait, comme il luy avoit esté ordonné dans une nouvelle apparition : Ils luy dirent qu'ils estoient innocens de l'adultere & des homicides dont ils estoient accusez, mais non pas de toutes les autres fautes; deux ayant privé leur sœur de son partage sur une calomnie qu'ils luy avoient suscitée, & le troisieme ayant jetté un homme dans la riviere & l'ayant noyé ensuite d'une querelle qu'ils avoient eue sur un pont: 2.b. ʹ& comme Ephrem leur raporta ce que Dieu luy avoit auparavant fait connoistre sur ce sujet, ils entrerent dans une extreme crainte, admirant la justice de ses jugemens, & ils se mirent tous quatre à pleurer. b.c.d. ʹLe lendemain ils comparurent tous devant le juge, chargez de chaines, à la vue de toute la ville. Les tourmens firent avouer aux trois autres les crimes dont on les accusoit, & les autres mesme dont ils estoient encore coupables: d.e. ʹEt ainsi ils furent condannez à estre pendus, *in furcam*, aprés avoir eu le poing coupé, & mesme tous les deux pour le troisieme. e. ʹAprés que cette sentence fut rendue, on depouilla Ephrem pour le mettre aussi à la question, pendant qu'il prioit Dieu en son cœur & par ses larmes, de le delivrer de ce danger, afin qu'il se fist moine & se consacrast à son service. e. ʹLe Gouverneur avoit déja commandé de l'érendre par les piez & par les mains, & de le fouetter à coups de nerf de bœuf, lorsque l'Assesseur luy dit qu'il valoit mieux le reserver à une autre fois, parcequ'il estoit temps de disner. p.219.1.a. ʹIl fut donc remené en prison, & il y passa encore 25 jours tout seul, d. ʹjusqu'à ce qu'enfin il fut delivré; [ayant passé dans la prison selon ce conte, non pas 70 jours, comme porte sa Confession, mais quatre mois & demi pour le moins.]

NOTE VII.

Pour la page 277.§8.

Que Sozomene a confondu deux Juliens solitaires.

Soz.l.3.c.14. p.520. ʹSozomene parlant de S. Julien dont S. Ephrem a écrit l'histoire, dit qu'il vivoit avec une telle austerité, qu'il sembloit n'avoir pas un corps de chair & d'os comme les autres; & il luy attribue beaucoup de miracles: [ce qui convient fort bien à Saint Julien Sabbas; au lieu que Saint Ephrem ne remarque point d'austerité fort extraordinaire, ni aucun miracle de l'autre S. Julien : & c'est ce qui donne sujet de croire que Sozomene a confondu ces deux Saints.

Je croy qu'il faut aussi raporter à S. Julien Sabbas ce que dit Sozomene,] p.520.b. ʹque celui dont il parle demeuroit autour d'Edesse. Ephr.op.p.38. p.582.583. ʹCar de la maniere dont S. Ephrem parle de luy mesme lorsqu'il demeuroit avec S. Julien, il y a tout lieu de croire qu'il estoit simple Religieux dans le monastere. Nys. de Ephr. p.604.e. ʹEt puisque S. Gregoire dit que Dieu luy fit quitter son pays, [qui estoit Nisibe,] & l'amena à Edesse, parcequ'il n'estoit pas juste que ce soleil demeurast plus longtemps caché sous la terre, [nous avons sujet de croire que ce fut à Ni-

ſibe plutoſt qu'à Edeſſe qu'il vécut ainſi en ſimple Religieux. Ainſi il y a apparence que ce S. Julien a vécu à Niſibe ou aux environs, des les premiers temps de la retraite de S. Ephrem, & ſous le regne de Conſtantin & de Conſtance.]

Pour la page 291. § 15.

NOTE VIII.

Difficultez ſur la lettre de S. Ephrem à Jean.

[Ce qui peut faire douter ſi la lettre à Jean eſt du grand S. Ephrem, dont elle porte le nom,]'c'eſt que l'hiſtoire du grand S. Macaire [d'Egypte] y eſt raportée'dans les meſmes termes qu'on la trouve dans les Vies des Peres,[quoique Saint Macaire ne ſoit mort qu'en l'an 390, plus de dix ans aprés Saint Ephrem. Ainſi encore que cette lettre ne ſoit point indigne de S. Ephrem,] '& qu'on puiſſe aſſurer qu'elle a eſté écrite dans la Meſopotamie où il vivoit, il paroiſt difficile de croire qu'elle ſoit de luy.

Ephr.op.94. p.225. — Vit.P.l.6.c.3. § 4.p.653.1. — Ephr op.94. p.225.c.

'Neanmoins puiſque Timothée, fait Eveſque d'Alexandrie [en 381,] a écrit l'hiſtoire de pluſieurs ſolitaires, comme nous l'apprenons de Sozomene, [il peut bien n'y avoir pas oublié celle de S. Macaire, qui n'eſt mort qu'aprés luy, mais qui a eſté celebre bien longtemps avant ſa mort. Sozomene ne dit point que Timothée ait écrit eſtant Eveſque. Il peut l'avoir fait longtemps auparavant, & ſon hiſtoire peut avoir eſté traduite en ſyriaque lorſque Saint Ephrem vivoit encore. Ne peut-on pas dire meſme que Saint Ephrem avoit appris de quelque moine venu d'Egypte, ce qu'il raporte de S. Macaire? Car ſi la conformité de ſes termes avec ceux des Vies des Peres, donne ſujet de croire que l'un & l'autre a ſuivi le meſme auteur plus ancien que tous les deux, ne peut-on pas croire auſſi que les Vies des Peres ont pris cet endroit de Saint Ephrem meſme? Y a-t-il quelque choſe qui l'empeſche? Si donc cette difficulté fait que nous n'oſons pas dire abſolument que l'écrit dont nous parlons ſoit de S. Ephrem, nous ne voyons pas auſſi qu'elle ſoit telle, qu'elle doive faire dire abſolument qu'il n'en eſt pas.

Soz.l.6.c.29. p.680 a.

On pourroit objecter encore que] 'cet écrit parle des Paſtres comme déja anciens,[a]au lieu que Sozomene dit que cette eſpece de vie avoit commencé depuis peu. [Mais ce *depuis peu* ne ſe doit pas entendre du temps de Sozomene. Il eſt viſible qu'il le raporte au temps de Batthée & des autres dont il parle en cet endroit, qu'il ſuppoſe, ſelon ſa ſuite, avoir vécu du temps de Valens. Et quand il dit qu'ils avoient commencé depuis peu la vie ou la philoſophie des Paſtres, cela n'empeſche pas qu'ils n'euſſent commencé 40 ou 50 ans auparavant.]'Ce que Theodoret dit de Saint Jacque de Niſibe, [peut meſme donner ſujet de croire que ce genre de vie avoit commencé pluſtoſt. Car Sozomene n'eſt point dutout un oracle.]

Ephr.op.94. p.251.d. a Soz.l.6.c.33. p.690.d. — Thdrt.v.P.c. 1.p.7.4 765.

Pour la page 299. § 19.

NOTE IX.

Sur l'opuſcule 16 de S. Ephrem.

'Photius parle de l'écrit adreſſé par S. Ephrem aux moines Metebains plus en detail [que d'aucun autre; & ce qu'il en dit fait juger qu'il marque]'le diſcours intitulé dans Voſſius, *Des vertus & des vices*, adreſſé à des moines qui eſtoient venus de fort loin pour recevoir ſes inſtructions. [Il eſt vray que les articles ne ſont pas dans le meſme ordre, & qu'il y en a onze dans S. Ephrem, au lieu que Photius n'en conte que neuf. Mais pour l'ordre, il paroiſt tout à fait arbitraire; & pour le nombre, c'eſt qu'au lieu de quatre articles ſur la patience, Photius n'en met que trois; & au lieu d'un ſur l'en-

Phot.c.196. p.533.f. — Ephr.op.16-17.p.36-46.

vie, & d'un autre sur les injures, il ne met que le premier, n'ayant peutestre pas assez distingué ce qui estoit d'une matiere toute semblable : Et il le marque bien clairement en joignant dans un mesme article ceux qui estoient sujets à l'envie, & ceux qui l'estoient à dire des injures.

Ce traité qui ne devroit faire qu'un titre dans Vossius, y en fait douze, depuis le 16 jusqu'au 27.]

Pour la page 302. § 20.

NOTE X.

Sur l'histoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem.

[Nous n'avons pas osé mettre dans le texte une histoire que S. Gregoire de Nysse raporte touchant S. Ephrem & Apollinaire; mais nous ne pouvons pas nous dispenser de la mettre ici, de la mesme maniere qu'on la trouve dans ce Pere.]

Nyss. de Ephr. p. 608. d.

»'Apollinaire, dit-il, ce novateur qui a produit de sa cervelle tant d'imaginations, avoit fait un écrit contre la foy, divisé en deux tomes, p. 609. a. '& il les avoit donnez en garde à une femme, qu'on pretendoit avoir soin de satisfaire ses plaisirs. Ephrem ayant oui parler de l'ouvrage, s'en va trouver cette femme pour luy apporter, disoit-il, la benediction de quelque solitaire de sa connoissance, ou sous quelque autre pretexte ; & faisant semblant d'estre comme elle dans la doctrine d'Apollinaire, il la pria de luy prester ses deux tomes pour s'en servir à refuter les heretiques, par où elle entendoit les Orthodoxes. b. 'Elle sans se douter de rien, & persuadée que c'estoit un homme du parti d'Apollinaire, luy preste les livres, en le priant de les luy renvoyer promtement. Quand il les eut entre les mains, il en frota tous les feuillets avec de la colle de poisson, en sorte que toutes les pages tenant l'une avec l'autre, il n'y avoit pas moyen de les ouvrir, sans qu'il en parust rien audehors. c. 'Il les renvoya ensuite à la femme, qui voyant la couverture en bon état, les receut, & n'y prit pas garde davantage.

c. 'Peu de jours aprés, Ephrem persuada à quelque Catholique d'engager Apollinaire à une dispute. Il ne le refusa point, & se confiant sur ses livres, il se trouva au jour designé : mais il pria qu'on l'excusast de parler luy mesme à cause de son extreme vieillesse, d. '& qu'on luy permist de produire ses livres, où l'on trouveroit toutes les réponses & toutes les objections qu'il avoit à faire. Ses disciples apportent donc les livres comme en triomphe : Mais Apollinaire en ayant pris un pour l'ouvrir, il n'en put venir à bout ni au commencement, ni au milieu, ni à la fin. Il prit l'autre, & il y réussit aussi peu qu'au premier. p. 610. a. 'Ainsi il sortit de l'assemblée plein de confusion & de honte ; & le deplaisir qu'il en eut, le fit presque tomber malade à la mort, [ou bien mesme le fit mourir; car le grec est embarassé : ἀθυμίᾳ καὶ νόσῳ, καὶ τέλος θανάτῳ προσήγγισε.] Boll. 1. feb. p. 72. c. 'Metaphraste a entendu qu'il en estoit mort.

'Cette histoire qui paroist peu digne de la gravité & de la sincerité Chrétienne, ne fait pas assurément d'honneur ni à celui qui la raporte comme une belle action, ni à celui à qui elle est attribuée : & c'est peutestre, comme nous l'avons déja dit, ce qui a fait croire à des personnes tres judicieuses que la piece où elle est, estoit indigne de S. Gregoire de Nysse. Je ne voy pas en effet ce qu'on peut dire pour l'excuser, sinon peutestre qu'il a cru que cette action estoit sainte, parcequ'il l'a cru estre d'un Saint. D'ailleurs le mensonge officieux est une des choses que l'on trouve à redire dans beaucoup de Grecs, & que l'on reproche surtout à ceux qui avoient quelque

affection pour Origene, comme Saint Gregoire de Nysse. Il est certain aussi qu'il y a d'autres fautes dans des ouvrages qu'on ne peut pas douter estre de ce Pere.

Pour S. Ephrem, il est plus aisé de Nys. de Ephr. p.608.d. l'excuser.]'Car cette histoire n'est fondée que sur ce que l'on en disoit, & elle n'estoit écrite nullepart.[Or ces sortes de raports sont extremement sujets à estre faux, ou en tout ou en partie. Et en effet, je ne voy pas bien p.609.c. comment on peut soutenir]'ce qui est dit dans celui-ci, qu'Apollinaire s'excusa de parler sur la vieillesse qui le consommoit, τρυχωθεὶς,[puisqu'il ne se declara contre l'Eglise que vers l'an 376, deux ans seulement avant la mort de S. Ephrem, & qu'il le survéquit au Bar.373.§27. moins de quatre ans.]'Car pour Baronius qui ne repugne pas à croire que cette histoire regarde Apollinaire le pere,[cela est encore plus difficile, personne, hors Socrate, ne rendant le pere participant de l'heresie du fils, & n'y ayant aucune apparence qu'il ait vécu jusqu'à l'an 376, auquel son fils se declara contre l'Eglise, puisque son fils professoit déja les lettres humaines sous Theodote de Laodicée, c'est à dire avant l'an 335. *V. les Apollinaristes § 4.*]

Blond.prim. p.196. 'Blondel cite comme une autorité cette histoire du livre d'Apollinaire collé par S. Ephrem, sans y faire de difficulté. Basnage s'en moque. *p.77.78.*

NOTE XI.

Pour la page 307.§23.

Si c'est de S. Ephrem & en sa presence que S. Gregoire de Nysse parle dans un de ses discours.

Nys.t.2.p.44.c.d. 'Il y a une oraison dans S. Gregoire de Nysse, où voulant montrer que Dieu faisoit encore alors des miracles par ses serviteurs, il allegue l'exemple de quelques personnes de Mesopotamie là presentes, dont il fait un fort bel eloge:[Et cet eloge convient tout à fait bien à Saint Ephrem. Car quoiqu'on ne raporte pas de miracles de luy, hormis celui qu'il fit à sa mort,] de Ephr.p.612.a. 'neanmoins le mesme Saint Gregoire assure qu'il en faisoit:[a]Et S. Ephrem [a] Ephr op.57.c.55.p.351.1.d.e. semble dire luy mesme qu'estant une fois malade, il avoit obtenu de Dieu sa guerison par ses prieres.[Si c'est S. Ephrem dont parle S. Gregoire, il ne vint à Cesarée qu'aprés qu'Eustathe de Sebaste se fut ouvertement separé de l'Eglise, c'est à dire au plustost l'été de l'an 373. *V. S. Basile § 105.*]'Mais Nys t.2.p.40.d. puisque S. Gregoire se depeint dans cette oraison comme un homme déja fort agé,[il y a plus d'apparence qu'il faut raporter cette piece au temps que S. Ephrem estoit déja mort. *V. Saint Gregoire de Nysse note 4.*]

NOTE XII.

Pour la page 308.§23.

Que S. Ephrem n'a point sceu le grec, & n'a point esté Prestre.

Amph p.202. 206. 'La vie de S. Basile qui porte le nom de S. Amphiloque, raconte ce qui se passa entre Saint Ephrem & S. Basile, [d'une maniere toute differente de ce que nous en trouvons dans S. Ephrem mesme, & dans S. Gregoire de Nysse. Et cela suffit pour rejetter ce qu'elle en dit, quand elle ne seroit pas déja décriée comme elle l'est. Il n'y a point d'apparence aussi que S. Gregoire de Nysse eust manqué à dire que son frere, qu'il n'oublie pas de relever autant qu'il peut, avoit obtenu à Saint Ephrem, qui ne l'auroit pas non plus omis, le don d'entendre & de parler la langue greque,]'contre ce que Thdrt.l.4.c.26.p.700.d| Soz.l.3.c.16.p.526.b. nous lisons dans Theodoret & dans Sozomene, qu'il ne savoit pas le grec. 'C'est pourquoi Baronius a raison de Bar.370.§57| Riv l.3.c.21.p.347. rejetter ce miracle.

Amph.p.206. 'Pour son ordination,(car cette vie porte encore que S. Basile le fit Diacre & Prestre,)'le P. Combefis vou- n.p.275. droit bien dire que S. Basile ne le fit

pas Diacre, [parcequ'en effet il n'y a pas moyen, quoy qu'il en dise, d'accorder cela avec les meilleurs auteurs, qui p.274. le qualifient Diacre d'Edesse :]'mais les paroles sont trop claires pour y trouver d'autre sens.

[Il est encore moins probable qu'il l'ait fait Prestre : car si cela est, il est contre toute apparence de dire que Boll.1.feb.p.51.§21;Genn.c.3. cela n'ait pas esté connu.]'Et cependant il faut reconnoistre que S. Jerome, Pallade, Theodoret, & Gennade qui le qualifient Diacre, n'ont pas sceu Soz.l.3 c.16.p.5.8.b. qu'il ait jamais esté Prestre.'Sozomene dit mesme positivement qu'il n'a esté Bar.378.§15. elevé que jusques au diaconat.'D'ailleurs, la raison que Baronius allegue contre son sacerdoce, est tres considerable, sinon en ce qu'il estoit de Syrie, au moins en ce qu'il estoit Diacre de l'Eglise d'Edesse ; ce qui ostoit Boll.1.feb.p.52.§.3.24. à S. Basile le droit de l'ordonner.'Car pour l'ordination de S. Jerome que l'on allegue, [ce Saint n'estoit point Diacre d'une autre Eglise lorsqu'il fut §21.24. ordonné Prestre à Antioche.]'Que si les nouveaux Grecs, Vincent de Beauvais, & Tritheme ont cru qu'il avoit esté fait Prestre par S. Basile, [ce n'est pas d'eux que nous apprendrons ce que S. Jerome, Theodoret, & Sozo- §21. mene ont ignoré:]'& pour le Prædestinatus du Pere Sirmond, [il faut mettre cette faute parmi les autres qui y sont presque en aussi grand nombre qu'il y a de lignes.]

Sur 1.feb.p.8-10. 'Metaphraste ne fait que copier S. Gregoire de Nysse, tant dans cet endroit, que presque dans tout ce qui regarde S. Ephrem.

Pour la page 309.§23.

NOTE XIII.

Sur l'eloge de S. Basile par S. Ephrem.

Riv.crit.l.3.c.21.p.337| Cotel g t.3.p.54.c. 'Rivet soutient que l'eloge de Saint Basile attribué à S. Ephrem, ne peut pas estre de luy, à cause que par une allusion propre à la langue greque, S. Basile y est appellé la base des vertus; 'd'où il infere que cette oraison a esté Cotel g.t.3.p.54.c.55. écrite originairement en grec. [On peut voir ce qu'Origene répond à Jule Africain sur une difficulté toute semblable & encore plus forte, qui n'a pas empesché l'Eglise de recevoir l'histoire de Susanne. Aussi celle-ci n'a pas empesché M^r Cotelier de nous donner le texte grec de cet eloge, comme d'un veritable ouvrage de S. Ephrem. On y voit mesme un certain caractere assez different des écrivains grecs.]

Pour la page 309.§23.

NOTE XIV.

Du temps de la mort de S. Ephrem.

'S. Ephrem dans l'eloge qu'il fait de Boll.1.feb.p.51.§17. Saint Basile, parle de ce Saint comme d'un homme déja mort. Bollandus neanmoins ne s'arreste pas à cela, croyant que cela ne vient que du defaut de la traduction ; ce qui est aisé à croire, quoique cela se trouve aussi dans le grec : & il pretend que Saint Ephrem est mort quelques mois avant S. Basile, 'à cause de ce que dit Saint Hier.v.ill.c.115.116.p.301.a. Jerome, qu'il est mort sous Valens, & Saint Basile sous Gratien. [Nous ne voyons pas lieu de douter que Saint Basile ne soit mort en effet le premier janvier 379, lorsque Gratien regnoit en Orient aussibien qu'en Occident. *V. S. Basile note 30.* Mais la maniere forte dont Saint Ephrem parle contre Valens, en le nommant dans le mesme eloge de Saint Basile, fait que nous avons bien de la peine à croire qu'il l'ait prononcé avant la mort de ce prince.]'Et en effet, au lieu que le la- c.115.p.301.a. tin de S. Jerome porte qu'il mourut sous Valens, il y a dans la traduction greque de Sophrone que ce fut sous Gratien, [soit que Sophrone ait lu de cette sorte dans sa copie, soit qu'il l'ait corrigé comme une faute.]'Le meno- Boll.1.feb.p.50.c. loge de Basile dit qu'il a vécu jusqu'à Valens : ceux qui sont encore plus nou-

veaux

veaux disent qu'il a fleuri sous Theodose :[mais ce ne sont pas des autoritez : Et je ne sçay s'il faut aussi avoir égard]ʹ à ce qu'on lit sur un manuscrit de S. Ephrem, tres ancien, dit Vossius, Que ce Saint pratiqua la vie monastique des le temps de Constantin, & jusques à Valens, sous le regne duquel il mourut. Ephr. p. 619.

[C'est donc proprement S. Jerome qui nous retient, & qui fait que nous n'oserions étendre la vie de S. Ephrem audelà de Gratien, c'est à dire du temps que Gratien a regné en Orient. Il n'y regna que depuis le 9 aoust 378, que mourut Valens, jusqu'au 19 de janvier 379, qu'il laissa à Theodose cette partie de l'Empire. C'est donc dans ce temps là qu'il faut mettre la mort de S. Ephrem, pour ne nous pas eloigner de S. Jerome : Et ainsi il semble qu'on ne la peut mettre ni le 28 de Janvier, auquel les Grecs la celebrent, ni le premier de fevrier, auquel la font les Latins. Neanmoins cela ne nous arresteroit pas, puisqu'apparemment on ne savoit pas encore à Edesse le 28 de janvier, la promotion de Theodose, qui s'estoit faite neuf jours seulement auparavant à Sirmich en Illyrie ; & on pouvoit mesme la savoir, & ignorer encore que Gratien luy eust cedé l'Orient ; de sorte que les actes se passoient sans doute encore sous le nom de Gratien.

Mais ce qui fait douter davantage du jour de sa mort, c'est que]ʹPallade dit qu'aprés estre sorti de sa cellule pour assister les pauvres durant la famine, & avoir employé un an à cet exercice de charité, lorsque l'abondance du blé fut revenue, & que les pauvres qu'il avoit amassez pour les faire subsister, furent retournez chez eux, il retourna aussi dans sa cellule, & y mourut au bout d'un mois.ʹCela oblige donc à dire qu'il mourut non pas dans l'hiver, mais au plustard vers le commencement de l'autonne,[& qu'on en a mis la feste en un autre temps pour quelque raison que nous ne connoissons pas. Lausi. c. 101. p. 1021. d. Boll. 1. feb. p. 50. § 13.

Son oraison sur S. Basile nous oblige donc de croire qu'il vivoit & preschoit encore un mois entier pour le moins aprés la mort de Valens, c'est à dire aprés le 9 aoust 378. Pour l'histoire d'une femme dont il est parlé dans la vie pretendue de S. Basile par S. Amphiloque, & qui nous obligeroit à dire, si elle estoit vraie, que S. Ephrem vivoit encore lorsque Saint Basile mourut, ou au moins fort peu de jours auparavant, ce n'est pas ce qui nous peut arrester, & nous n'en parlons que pour dire qu'elle ne merite pas que l'on en parle.]

NOTE XV.

Pour la page 321. § 25.

Comment le Testament de S. Ephrem a esté écrit.

ʹLa vie de S. Ephrem porte qu'ayant prevu sa mort, *præscius,* il composa son Testament, aprés quoy il tomba dans une maladie qui l'emporta en peu de jours.ʹLe Saint mesme dans un endroit de ses ouvrages assez obscur, semble demander à Dieu de pouvoir exposer une partie de ses crimes dans son Testament, pour commencer par là à les expier.[Mais quand il auroit effectivement composé par avance le commencement de cette piece, cela ne se peut dire de la fin avec aucune vraisemblance ; & il est bien plus probable, ou plutost il est visible que ce sont les veritables paroles qu'il dit en mourant, & qui furent recueillies & écrites mot à mot par quelqu'un des assistans.]ʹIl y a des endroits où Vossius dans sa traduction fait parler le Saint, *Hæc me loquente &c.* & où neanmoins c'est un autre qui parle de luy selon le grec : ταῦτα δὲ αὐτοῦ λέγοντος &c. Boll. 1. feb. p. 75. § 8. Ephr. op. 51. p. 111. 2. a. Ephr. p. 63.

Pour la page 318. § 28.

NOTE XVI.

Sur les écrits de S. Ephrem en general & en particulier.

Riv. cri. l. 3. c. 21. p. 337-340. 'Rivet rejette generalement tous les écrits qui portent le nom de Saint Ephrem; 1°, A cause du peu de croyance qu'on doit avoir aux traducteurs tant grecs que latins; 2°, Parceque dans la plufpart on ne trouve pas cette sublimité d'esprit que S. Jerome y remarque, & que mesme il y a quelquefois des fautes insupportables; 3°, A cause de la diversité qui se rencontre entre les differentes traductions, & quelquefois entre les pieces mesmes; 4°, Parcequ'il y en a qui paroissent écrits originairement en grec. [Il suffit assurément de savoir que ces ouvrages sont traduits sur une traduction, & que nous n'avons ni le grec ni le syriaque, pour ne leur pas donner une autorité entiere, au moins dans les matieres contestées, quand on supposeroit que les traducteurs ont eu toute la fidelité & toute la capacité possible: & assurément il est aisé de remarquer bien des fautes dans la traduction de Vossius.] P. 335. 'On y trouve, à ce qu'assure Rivet, divers endroits qui ne sont point dans celle d'Ambroise Camaldule, P. 336. 'qui avoit traduit avant luy plusieurs ouvrages de Saint Ephrem. [Vossius reconnoist qu'il en a retranché d'autres mis par Ambroise, parcequ'ils ne se trouvoient pas dans le grec. Mais je ne sçay pas comment excuser] Ephr. op. 78. p. 180. 1. c| op 100. p. 335. 2 a. b. 'ce qu'il avoue luy mesme avoir fait, de demembrer des pieces qui sont jointes dans des manuscrits, & d'avoir mis une partie d'un costé, & l'autre d'un autre, [sans dire seulement qu'il y ait apparence que ce ne sont pas des membres d'un mesme corps.] op. 78. p. 180. 2. c. 'Il dit quelquefois que ce qui est ordinairement joint, se trouve avec un titre propre dans un manuscrit: [comme s'il n'estoit pas ordinaire de donner differens titres aux differentes parties d'un ouvrage. Je ne sçay si c'est de ce demembrement que nous viennent plusieurs traitez qui ne sont que de veritables fragmens & des bouts de sermons, dont on ne sçait où prendre ni le commencement ni la fin. Assurément Bollandus a raison] 'de souhaiter qu'il nous eust donné le texte grec qu'il avoit entre les mains,] & il est difficile de comprendre qu'il ait eu quelque bonne raison de ne pas faire une chose qui luy eust esté si honorable, & si avantageuse à l'Eglise. Boll. 1. feb. p. 53. § 28. Cependant M^r Bourgeois Abbé de la Merci-Dieu, Docteur tres pieux & tres digne de foy, m'a assuré qu'on luy avoit refusé à Rome le texte grec, quoiqu'il le demandast au nom des Evesques de France, qui le vouloient faire imprimer. Le celebre Imprimeur Antoine Vitré, a fait voir autrefois à M^r Hermant Chanoine de l'Eglise de Beauvais, un essai qu'il avoit imprimé du grec de S. Ephrem, sur un manuscrit que le Cardinal Barberin avoit envoyé à M^r Aubert Principal du College de Lân, qui nous a donné S. Cyrille d'Alexandrie: mais on ne croit point que cette premiere feuille ait eu de suite.

Cependant si ces écrits ne sont pas en un état qu'on les puisse produire comme une autorité incontestable dans les disputes qui regardent les dogmes de l'Eglise, ce n'est pas à dire qu'il faille les rejetter avec le mepris qu'en fait Rivet.] 'Si les Protestans rejettent tout Du Pin, p. 436. ce qui est donné par les Catholiques, & les Catholiques tout ce qui est donné par les Protestans, parcequ'il peut y avoir de l'ignorance de part & d'autre, & mesme si l'on veut, de la mauvaise foy, nous nous priverons volontairement de bien des lumieres qui nous peuvent estre tres utiles.

Les autres raisons de Rivet ne regardent que quelques traitez en parti-

culier & en petit nombre. Mais s'il y en a dont ont ait de justes sujets de douter, il y en a d'autres dont l'autorité se peut dire indubitable, comme celui de la perle cité par Leonce de Byzance, son Testament, la vie de S. Julien. Il y en a aussi plusieurs où il se nomme.

p.431.432. 'On peut dire en general que presque tout ce qu'on attribue à Saint Ephrem, a ce caractere d'humilité, de pieté, de componction, & de crainte de Dieu, qui a assurément esté celui de ce Pere.[Mais dans la lecture que nous en avons faite, il nous a paru qu'entre ceux qui ont ce caractere, il y en a qui paroissent assez peu dignes du feu & de l'elevation de S. Ephrem, & qu'entre ceux qu'on peut dire estre dignes de luy, les uns qui font le plus grand nombre, ont plus de facilité & de netteté, & les autres au contraire ont des raisonnemens forts & profonds, souvent obscurs & difficiles. Nous croyons que ces derniers peuvent passer pour les plus certains, parcequ'ils reviennent le mieux à ce que Soz.l.3.c.16.p.525.a.b. 'Sozomene dit de son style: & en effet, celui De la perle est de ce nombre: Ceux qui sont elevez & faciles, ont aussi pour eux Sozomene, qui reconnoist de la facilité dans Saint Ephrem, aussibien que de la profondeur & de la force. Nous ne voudrions pas mesme rejetter sur cela seul ceux qui ont plus de simplicité, puisque les plus grands genies se rabaissent quelquefois, ou se lassent de se soutenir, sans parler des defauts d'une double traduction.

Nous allons maintenant faire le denombrement de tous ces écrits, pour marquer ce qu'il y a à en dire de particulier, & le jugement qu'il nous semble qu'on en peut faire, lorsque nous verrons lieu d'en faire quelqu'un, en attendant que des personnes plus judicieuses & plus habiles se soient appliquées à cette critique.]'Car M^r du Du Pin,p.437. Pin s'est attaché à marquer ce qui est 446. traité dans ces ouvrages, sans en juger d'aucun presque en particulier,'se contentant p.431.437. d'avoir établi en general qu'il y a bien de l'apparence que la pluspart sont de Saint Ephrem.[Nous marquerons avec soin ceux que nous trouverons autorisez par des témoignages de l'antiquité, & par Photius, ne doutant pas que les personnes equitables ne jugent que quand cette preuve ne seroit pas demonstrative, elle suffit neanmoins pour nous donner quelque respect pour ces ouvrages, & les rendre capables au moins d'edifier la pieté, & de donner quelque lumiere à l'histoire. Nous suivrons pour cela l'ordre de Vossius, sans pourtant nous y attacher tout à fait.

Ephr.cp.1.p.19. ' Le premier discours de S. Ephrem qui regarde la dignité du sacerdoce, & fait voir combien sont coupables ceux qui l'exercent indignement,[est du nombre de ceux que nous avons dit avoir de la facilité, mais en mesme temps de la grandeur, du feu, & de l'elevation, & que nous appellerons pour abreger, beaux & faciles. Il peut estre marqué par Saint Gregoire de Nysse,]'qui dit que le Saint a conduit Nys. de Ephr. p.612.b. à la perfection les ministres de l'autel, τοὺς ἱερέας, en prescrivant les loix du sacerdoce,'& que comme Elie, il a fait d. voir publiquement la honte des Prestres infames & dereglez, τοὺς τῆς αἰσχύνης.[Cette expression semble pourtant marquer quelque chose de plus fort que l'écrit dont nous parlons.]

Ephr.op.2.p.22.1.a. 'Le second, adressé à un moine,[a]qui ce semble estoit Prestre,[b] & vouloit a. b.1.a. neanmoins se marier aprés ses vœux, [pourroit estre compris dans]'les traitez Nys. de Ephr. p.605.d. qu'il a fait sur la virginité, selon S. Gregoire,[si une matiere si vague & si commune pouvoit marquer quelque chose en particulier: Il y a encore assez d'autres traitez dans S. Ephrem

ſur la virginité & la chaſteté ; & celui-ci n'a rien qui nous paroiſſe bien digne de luy.]

Phot.c.196.p.513. 'Photius luy attribue un diſcours pour montrer que la punition d'Heli a eſté juſte, adreſſé à une perſonne qui en doutoit.' Ephr.op.3.p.25. C'eſt le ſujet du troiſieme opuſcule dans Voſſius : & il eſt beau ſur le zele qu'on doit avoir pour Dieu, quoiqu'il paroiſſe peu vif pour Saint Ephrem.

op.4.p.25. 'Celui d'aprés eſt une fort belle exhortation à tout le peuple ſur la maniere dont on doit aller à l'egliſe, s'approcher des ſacremens, & celebrer les feſtes des Saints : ce n'eſt cependant qu'un fragment.

Phot.c.196.p.51. a Nyſ de Ephr. p.563.d. 'Photius attribue encore à S. Ephrem un diſcours ſur la charité ;[a] & S. Gregoire de Nyſſe ſemble dire meſme qu'il y en avoit pluſieurs.' Ephr.op.5.p.26. 'Nous en avons trois ſous ce titre ; l'un eſt ſur le pardon des injures :' op.8.p.30. 'l'autre qui eſt la concluſion d'un ſermon fait ſur le ſoir[en quelque jour de jeûne,]regarde l'aumoſne & la charité envers les pauvres :' op.81.p.333. '& le dernier eſt ſur la charité & l'amour que nous devons à nos freres. p.334.2.d. 'On y voit l'humilité ordinaire de S. Ephrem.[Je ne voy rien dans les deux autres qui le marque particulierement :] & meſme dans le premier, S. Jean eſt ſurnommé par deux fois le Theologien, comme ſi c'euſt eſté déja ſon titre ordinaire.[Cependant je doute que cela ſoit commun dans les Peres du IV. ſiecle, & meſme dans les ouvrages de S. Ephrem qui peuvent paſſer pour eſtre les plus aſſurez. Pourroit-on dire que le traducteur grec auroit ſuivi l'uſage de ſon temps ? Je ne trouve dans aucun de ces trois traitez] Bib P.t.4.2.p.1001.c. 'ce que Leonce dans ſon ſecond livre contre Neſtorius & Eutyche, cite de l'oraiſon de Saint Ephrem ſur la charité.

Ephr.op 6.p.28.2. 'Le ſixieme des opuſcules de Voſſius, eſt la fin d'un diſcours ſur la charité, d'où il paſſe au jugement dernier, à la penitence, & aux autres bonnes œuvres qui nous y peuvent preparer, entre leſquelles il s'étend ſur le chant des pſeaumes &c. On voit que cette matiere de la penitence & du jugement, avoit eſté le principal ſujet de ſon ſermon, & il dit que c'eſt ce qu'on doit toujours mediter.[C'eſt ce que S. Ephrem traitoit le plus volontiers : & auſſi ce diſcours a aſſez de ſon feu & de ſon zele.]

'Le ſeptieme & le neuvieme n'ont rien que de commun & de facile. op.25.p.54. Le dixieme paroiſt avoir encore quelque choſe audeſſous. L'onzieme eſt facile auſſi, mais deplore avec beaucoup de pieté & de vivacité les miſeres de la vie preſente, pour laquelle nous faiſons tout, ſans penſer à l'eternelle. Le douzieme montre fort bien qu'il n'y a point de milieu entre le ciel & l'enfer. Le 13[e] qui eſt peuteſtre la continuation du 12[e], a un air commun & facile, mais bon. Le 14[e] eſt peu de choſe ; mais le 15[e] paroiſt digne de Saint Ephrem. [C'eſt apparemment une de ſes poeſies,] puiſqu'on l'intitule une ode. Il l'écrit à une perſonne pour l'exciter à la penitence.

Nous avons parlé dans le § 19, du diſcours adreſſé aux moines de Metebe, pour les inſtruire de diverſes vertus & de divers vices oppoſez les uns aux autres, qui paroiſt tout à fait digne de Saint Ephrem, quand il ne ſeroit pas autoriſé par le témoignage de Photius, *c.196.p.513.* Il comprend dans Voſſius depuis le nombre 16 juſques au 27[e].

Le 28[e] qui eſt fort beau, & digne de S. Ephrem, eſt diviſé en 91 articles qui ſont autant de ſentences de pieté. Il faut dire la meſme choſe du 29[e],]'qui Ephr.op.29.p.51.2.e. eſt une lettre adreſſée à un nouveau Religieux nommé Amoc. Voſſius la diviſe auſſi en 96 articles :[mais il ſemble qu'il le faut terminer au 40[e],]'qui p.55.2.a

paroist veritablement estre la conclusion d'une lettre ; & le 41[e] commence une histoire sans aucune liaison avec ce qui a precedé.[Il y a mesme dans les articles suivans, comme dans le 47[e], le 76[e], des avis qui ne conviennent guere à un solitaire & à un Religieux. On peut dire qu'ils sont tous bons, & assez dignes de Saint Ephrem : Ainsi il importe peu de quel ouvrage ils fassent partie.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur le 30[e] opuscule de Vossius. Le 31[e] sur les distractions est beau. Le 32[e] est une priere tres belle, & tres digne
op.32.p.64.2.b. de S. Ephrem.]'Il s'y adresse ensuite à ses freres d'une maniere qui donne sujet de croire que ce n'est que la suite d'un plus long discours.

op.33 p.64.2.b. 'Saint Ephrem se nomme luy mesme dans le 33[e],[& dans divers autres que nous marquerons en leur rang. Ainsi à moins que d'avoir de fortes raisons pour dire qu'ils sont de quelque autre Ephrem, ou que ce sont des pieces absolument supposées, on a grand sujet de croire qu'ils sont de luy. Ce 33[e] en est d'ailleurs tout à fait digne, estant tres vif, tres humble, & tres plein de pieté.]

Phot.c.196 p. 512. 'Photius parle d'un traité où Saint Ephrem deploroit la maniere dont il avoit vécu :[C'est assez la matiere du 34[e], où il expose avec gemissement ce qu'il trouvoit à condanner dans sa vie; & ce traité est d'ailleurs digne de luy. Neanmoins il y pleure plutost l'état où il se trouvoit encore par la loy du peché qu'il sentoit en luy, sans particulariser aucun fait, que les fautes qu'il pouvoit avoir fait autrefois, selon les termes de Photius, οἷς ἔζων. Ces termes pourroient donc marquer plus aisément l'opuscule 113[e],]'que l'on intitule
Ephr.conf.p. 455. sa Confession, de mesme que celui-ci, & où il raporte l'histoire de son emprisonnement dans sa jeunesse.[Mais nous ne voyons pas que l'on puisse raporter ni au precedent, ni moins encore à celui-ci, ce qu'ajoute Photius,]'que
Phot.c.196.p. 512. celui dont il parle estoit comme le prologue des exhortations qui estoient ensuite au nombre de 48.

[Le 35[e] de Vossius, qui apprend avec quel esprit il faut embrasser la vie monastique, paroist tres digne de Saint Ephrem. Le suivant est aussi tres bon & tres saint. Le 37[e] a du feu, du genie, de l'humilité, & de bonnes choses : mais il semble qu'il y ait aussi bien des paroles pour un esprit aussi solide que celui de S. Ephrem.]'C'est une répon-
Ephr.op.37.p. 74.2. se sur quelques questions que l'on avoit faites à l'auteur.

[Le 38[e] sur la foy & la confiance de Dieu, est aussi tres bon, mais moins animé, & bien egal pour le feu de S. Ephrem. Le 39 & le 40[e] qui n'en doivent faire qu'un, sont pour montrer contre les payens que les tremblemens & les autres evenemens semblables, sont des effets de la puissance & de la justice de Dieu. Nous en avons tiré]
op.40.p.75. 'la mort de Domnus, & la conversion de Macedone :[& neanmoins il faut avouer que nous n'y voyons rien qui marque particulierement S. Ephrem.

Nous pouvons le dire encore du 41[e], fait, selon le titre, pour ruiner l'orgueil,]'& adressé à une personne qui
op.41.p.81.2.c. s'estoit laissé aller à quelques pensées de vanité.'S. Gregoire de Nysse mar-
Nys.de Ephr. p.605.c. que que S. Ephrem a fait un discours de l'humilité. Mais il ajoute aussitost: Qui pourra le lire sans haïr en mesme « temps toute l'enflure de l'orgueil, sans « se croire le dernier de tous les hommes? « [Je doute que cela se puisse appliquer à celui dont nous parlons.]'Aussi Photius
Phot.c.196.p. 513.m. nous apprend que S. Ephrem avoit fait un ouvrage sur l'humilité,[mais bien different de celui-ci,]puisqu'il estoit divisé en cent chapitres ; & l'on y voyoit toute la beauté & la force de S. Ephrem.

[Cet ouvrage important manque

Ephr.op.101. p.357.2.c. donc dans l'edition de Vossius.]'Car pour celui qu'on y trouve, dont le titre porte que c'est un ouvrage divisé en cent chapitres, fait pour enseigner p.146.2.b.c. la maniere d'acquerir l'humilité,'le premier chapitre en parle effectivement :[mais tout le reste est une instruction generale pour la vie d'un moine; & il n'y est parlé de l'humilité que fort legerement, & bien moins que de plusieurs autres vertus. Je n'y voy rien mesme qui réponde particulierement au caractere de S. Ephrem. Je croirois volontiers que le prémier article & le titre, non comme l'a mis c.p.357.2.d.e. Vossius,]'mais comme il l'avoit trouvé dans les manuscrits,[sont du traité marqué par Photius, & que le reste est d'un autre ouvrage tout different.] c. 'Et en effet, Vossius reconnoist qu'il est divisé dans les manuscrits en plus de cent chapitres,[contre ce que dit Photius.]

op.100.c.31.p.305.2. 'Nous avons un petit traité de l'humilité qui ne tient pas seulement une demie page, & Vossius en fait un article ou un chapitre de l'ouvrage des Parenéses.

[L'opuscule 42^e^ est tres digne de l'esprit, de l'humilité, & du zele de S. Ephrem. Il est fait sur les defauts des moines, & particulierement sur ceux qui ne vouloient point se soumettre les uns aux autres. Le 43^e^ qui regarde la medisance, est beau, mais extreme- op.43.p.89.1.c. ment diffus.]'Ce qui est depuis ces paroles, *Nam Esaü primogenitis &c.* ne paroist guere lié avec ce qui precede; & je ne sçay si ce ne seroit point quelque fragment d'une autre piece.

Phot.c.196.p.51.in. 'Le traité intitulé, Qu'il ne faut pas s'amuser à rire & à se divertir, mais qu'il faut gemir & pleurer, est marqué par Photius.[C'est un sermon tres beau & tres digne de l'humilité de Saint Ephrem. Il parle de la componction Ephr.op.44.p.92.2.a. & de la mort,]'dont la crainte le fait crier vers Dieu;[ce qui est tout à fait dans son air.]'Cependant il y cite une p.91.2.b. parole d'un Saint,'qui est attribuée Vit.P.l.5.c.10 §8 p.596.2. dans les mesmes termes à Agathon, qui vivoit dans l'Egypte[un peu aprés S. Ephrem. *V. son titre.* Seroit-ce que Agathon l'auroit apprise de quelque autre plus ancien?]'Vossius dit qu'il Ephr.n.p.93.1.c. a retranché de ce traité diverses choses de cette nature, qui estoient dans une autre edition latine, & qu'il n'avoit point trouvée dans le grec.

'Le traité suivant, intitulé, Qu'un op.45.p.93.2. Chrétien doit s'abstenir des jeux & des divertissemens, a quelque raport à celui-ci pour le sujet.[Il est plein de feu, & tres beau.]'Mais S. Jean y est p.94.1.c. surnommé le Theologien. Il y a aussi diverses choses, *p.94.* qui se trouvent presque en mesmes termes dans le 6^e^, *p.28.*'On voit l'humilité de S. Ephrem op.46.p.98.2.c|99.1.b. dans le 46^e^, mais ce n'est presque qu'un extrait de l'Ecriture.'Il semble com- p.96.2.b|97.2.a. batre les dereglemens des Messaliens, 'pour preserver de leurs pieges un p.96.1.2|98.2.c. neophyte à qui il adresse cet écrit, & n'estre pas condanné de Dieu, s'il luy avoit caché la verité.'On voit encore op.47.p.100.1.a|2.d. l'humilité & la charité de S. Ephrem dans l'opuscule 47^e^, adressé à un solitaire qui vouloit retourner au siecle & se marier.

[Nous ne remarquons rien de particulier dans le 48^e^, qui apprend à fuir les compagnies qui nous peuvent estre dangereuses, & à s'entretenir de bonnes pensées pour eviter les mauvaises, dont il nous avertit mesme qu'il faut peu parler.

Le 49^e^ n'a rien dutout de S. Ephrem: Et en effet, c'est presque mot à mot la premiere partie de l'homelie, *Rursus furit Herodias &c.* dans le sixieme volume de Saint Chrysostome, *hom. 26. p. 235.*

Le 50^e^ n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage.]'S. Ephrem s'y op.50.p.102.2.d. nomme, selon un manuscrit. L'eloge de la chasteté qui fait le 51^e^, est bon.

Le 52 eſt pour exhorter un moine à conſerver la meſme vertu.

op.53.p.110. ʹLe traité Des paſſions qui eſt une priere que l'ame qui gemit dans ſes imperfections, adreſſe à Dieu, [eſt tres beau, & tres digne de Saint Ephrem: mais ce n'eſt pas]ʹ celui qu'il avoit fait pour montrer qu'il faut fuir les paſſions, & que Photius met le 30ᵉ dans le corps de ſes exhortations.[Le Saint s'y plaint de luy meſme & de la maladie de ſa volonté, craint le jugement de Dieu, s'anime à la penitence, demande miſericorde, & eſpere en la puiſſance de la grace.

Phot.c.195.p.512.

Voſſius met enſuit quatre ſermons ſur la componction ſous le ſeul nombre 54. Ils ſont tous dignes de Saint Ephrem, particulierement les trois premiers.]ʹIl ſe nomme dans le dernier; [a] & le premier eſt fait par une perſonne qui demeuroit à Edeſſe.[Il s'y humilie profondément dans la vue de ſes pechez, & dans la crainte de l'enfer. Dans le ſecond qui peut eſtre une ſuite du premier, il continue à ſe plaindre de luy meſme, s'anime à l'eſperance, & donne de belles regles de morale. Il fait voir dans le troiſieme que cette vie merite non qu'on l'aime, mais qu'on la pleure, & qu'il faut recevoir la mort avec joie: & dans le quatrieme il s'anime luy & les autres aux larmes de la penitence par l'exemple de David.]

Ephr.op.54.c.
a p.118.1.a.
a c.1.p.112.1.c.

ʹSaint Gregoire de Nyſſe témoigne qu'il a écrit ſur la penitence.[b] Nous avons quatre ſermons ſur ce ſujet dans le premier tome, [c] & un fort long traité dans le troiſieme.[Les quatre ſermons, dont Voſſius a joint les deux premiers ſous le ſeul chifre 55, paroiſſent dignes de luy, ayant ſon air elevé & vif, auſſibien que ſon humilité. Je ne ſçay pourquoi dans le premier il parle tantoſt comme à une ſeule perſonne, tantoſt comme à pluſieurs: & cela n'eſt pas rare dans les ouvrages de S. Ephrem. J'ay peur que cela ne vienne ſouvent de la faute des traducteurs. Le ſecond ſermon eſt pour porter à embraſſer la penitence, & à ne ſe point decourager de ſes fautes; & le troiſieme pour eſperer de la toute-puiſſance de Dieu le pardon & la gueriſon de nos pechez.]ʹMais ce n'eſt qu'un fragment d'un plus long diſcours.[Le quatrieme traite de la patience, auſſibien que de la penitence. Le grand traité ſur la penitence paroiſt digne auſſi de S. Ephrem,]ʹqui y combat la dureté des Novatiens, & meſme les folies des Millenaires.

Nyſ de Ephr. p.603.a.
b Ephr.op.55-57.t.1.p.119-124.
c op.1.t.3.p.437.
op.56.p.124.1.a.
op.112.p.452.453.

ʹL'opuſcule 58 de Voſſius ſur la patience eſt bon: mais il ſemble qu'il a peu le ſtyle de S. Ephrem.]ʹSon humilité paroiſt davantage dans le 59,[qui eſt une exhortation generale à embraſſer la vertu avec courage, & à lire l'Ecriture pour y trouver les remedes de tous nos maux.

p.448.449.
op.59.p.131.

ʹS. Gregoire de Nyſſe releve ce que S. Ephrem a fait ſur le jugement dernier, & le ſecond avenement de J. C, dont il nous donne, dit-il, une idée ſi vive, qu'on croit déja y eſtre preſent &c. Nous avons beaucoup d'écrits ſur ce ſujet, comme le 60ᵉ de Voſſius,ʹqui eſt intitulé De la patience, de la conſommation du ſiecle &c.ʹVoſſius dit que quelques uns l'attribuent à Saint Chryſoſtome, [dont le ſtyle eſt pourtant bien aiſé à diſcerner de celui de S. Ephrem. Il m'a paru auſſibien qu'à Voſſius, avoir l'air de S. Ephrem, & en eſtre digne.]ʹDans une ſuite de diverſes demandes auſquelles ce Saint répond, il paſſe tout d'un coup à cette matiere ſans aucune liaiſon avec ce qui precede; [& il eſt bien difficile de croire qu'il n'y ait pas de la brouillerie.]

Nyſ.de Ephr. p.603.604.
Ephr.op.60.p.132.
p.136.1.e.
op.70.p.148.2.

ʹIl y a enſuite deux autres traitez, qui neanmoins n'en font qu'un, ſur les diverſes peines de l'enfer.[Ils paroiſſent bien dignes de Saint Ephrem:

op.71.72.p.150-151.

Mais je ne ſçay ce qu'il faut dire de ce que]

p.150.1.d|152.1.a.

′le 42 & le 43ᵉ Canon des Apoſtres y ſont citez comme eſtant veritablement des Apoſtres.

p.153.1.a.

′La Vierge y eſt appellée *Domina Dei Genitrix*,[ce qui n'eſt rien.]

p.154.2.d.

′Mais le *propriè & verè Deipara*, [eſt bien fort pour croire que cela n'a eſté écrit que depuis que Neſtorius a voulu conteſter ce terme. Il faut dire au moins que c'eſt une addition du traducteur grec.]

p.153.1.a|Riv. crit.l.3.c.11.p.337.

′Rivet ſe moque de l'adieu que l'auteur y fait donner aux Saints par les dannez ; *Valete Apoſtoli &c.*[Mais s'il n'y avoit que cela, pourquoi un auteur tout pathetique comme S. Ephrem, n'aura-t-il pas pu exprimer en cette maniere la ſeparation eternelle des dannez d'avec les Saints?]

Riv.p.339.

′Au lieu de *valete*, Rivet lit *ſalvete*; & ſur cela ſe plaint que l'on fait louer Dieu dans ſes Saints par les dannez, contre l'autorité de l'Ecriture.[Cela eſt pitoyable, & bien indigne d'un homme d'honneur qui a un peu d'eſprit & de ſcience.

Les diſcours qui ſuivent le 72ᵉ juſques au 85ᵉ, ſont encore ſur la mort & le jugement.]

Ephr.op.73.p.157.1.c.
a n.p.164.165.170.2.b.
b Baſ t.3.p.522.545.

′Le 73 eſt une lettre,[où je ne voy rien de S. Ephrem.][a] Le 74 & le 82ᵉ, ſont de S. Baſile,[b] c'eſt à dire le 11 & le 14ᵉ de ceux que Metaphraſte a tirez de divers endroits de ce Pere.

Ephr.op.75.p.167.2.

′La priere humble qu'on lit dans le 75, peut avoir quelque choſe de Saint Ephrem.

op.76.p.169.1.e|170.2.c.

′Le 76ᵉ qui eſt contre ceux qui nient la reſurrection, la prouve par ce que les Fideles en participant au Corps de J.C, s'écrient, *J'attens la reſurrection des morts, & la vie du ſiecle futur*,[qui ſont les propres termes du ſymbole de Conſtantinople :]

n.p.171.2.e.

′& Voſſius ne doute pas que Saint Ephrem ne faſſe alluſion à ce ſymbole.[Cependant il n'a eſté receu qu'en l'an 381, deux ou trois ans aprés la mort de S. Ephrem. Il pouvoit avoir eſté fait avant ſa mort par quelques particuliers : mais on le ſuppoſe ici dans un uſage public, & en la bouche de tous les Fideles : & je ne ſçay pas meſme ſi on a commencé ſitoſt aprés le Concile de Conſtantinople à s'en ſervir dans la celebration du Sacrifice. Si ce traité avoit plus l'air de Saint Ephrem, on pourroit peuteſtre dire que ce qu'on a mis depuis dans le ſymbole, ſe chantoit dés auparavant dans l'Egliſe d'Edeſſe. Il faut prendre garde encore que la derniere moitié de ce traité depuis ces paroles,

p.170.1.c.

′*Cernitis quomodo quis convertitur retrorſum &c.* n'a guere de liaiſon ni de raport à la premiere, mais ſemble eſtre la ſuite d'un autre diſcours.

op.77.p.172.1.c.
a op.79.p.180.1 a|op 80.p.182.2.a.

′Dans le diſcours ſuivant, le Saint ſe nomme,[a] de meſme que dans le 79ᵉ & le 80,[qui eſt tres humble, tres vif, tres ſaint, & ainſi tres digne de Saint Ephrem. Les deux autres le paroiſſent moins.]

Phot c.196.p.513.a.

′On croit qu'il faut raporter à ce 90ᵉ, ou au 106ᵉ, *p. 378*, celui où Photius dit que S. Ephrem repreſente le jugement dernier, & exhorte les hommes à la penitence.[Ce 106ᵉ peut eſtre en effet de S. Ephrem,]

Ephr.op.106.p.379.1.c.

′quoique S. Jean y ſoit ſurnommé le Theologien.

[Le 77ᵉ eſt ſuivi de trois poemes, que Voſſius a mis ſous le meſme nombre, & dont le troiſieme n'eſt que la ſuite du ſecond. Je n'y voy rien qui marque bien le caractere de S. Ephrem, ni qui en ſoit bien digne. Il y a meſme des choſes dans les deux derniers, qui ne ſont pas capables de luy faire beaucoup d'honneur.

L'opuſcule 78ᵉ de Voſſius n'a rien non plus qui oblige de l'attribuer à Saint Ephrem.]

op.78.p.180.1.b.c.

′S. Jean y eſt encore ſurnommé le Theologien, & meſme marqué abſolument ſous ce titre.

p.179.1.a.

′On voit par le commencement que l'auteur venoit de parler de la Croix :

op.128.p.538.1.d.

′& en effet, Voſſius l'a remis en un autre endroit, comme la ſuite d'un ſermon ſur la Croix.[Nous ne voyons rien auſſi de bien particulier dans les opuſcules 81, 83, 84, & 85ᵉ. L'opuſcule 114ᵉ, *p. 478*, eſt

est encore sur le jugement dernier. Le style en est humble, pieux, facile, & clair : mais je doute qu'il ait assez de feu pour S. Ephrem.

Pour reprendre ceux que nous avons passez,] op.6.p.137. 'le 61^{e} intitulé *Les beatitudes de Saint Ephrem*, [& qui est digne de luy, comprend un grand nombre de sentences, où il donne diverses regles de pieté. Elles sont toutes courtes, hors la derniere, où l'on voit son humilité & son zele. Le 62^{e} comprend encore diverses beatitudes, courtes comme les premieres, & suivies aussi d'un assez long discours. Je pense que ce pourroit estre une suite du precedent, & le 63^{e} encore, où il marque aussi en diverses sentences le bonheur de ceux qui pratiquent la vertu, & le malheur de ceux qui s'abandonnent au peché.

Les opuscules suivans jusqu'au 72^{e}, sont des demandes & des réponses sur divers sujets. Nous venons de parler des trois derniers, & nous ne voyons rien de considerable dans les autres. Ainsi il suffit d'avertir que Vossius s'est brouillé en faisant les titres 64 & 65 d'une seule interrogation, qui ne fait pas une colonne.

L'opuscule 86^{e} n'a rien de particulier, sinon qu'on y peut remarquer des endroits qui ne se suivent pas.] p.133.2.d|194.1. 'Le 87^{e} n'est qu'un fragment du 60^{e}.[Le 88^{e} est une tres belle priere pour demander à Dieu la consolation de sa grace, & l'esprit de componction. Vossius a composé le nombre 89 de diverses prieres, qui sont presque toutes tirées des autres ouvrages de S. Ephrem ; & il finit par là son premier tome.

Dans le second aprés la vie du Saint par Metaphraste,] op.91.p.214. 'il met un receuil de sentences tirées des ouvrages de Saint Ephrem, de sa vie, & de ce qui est cité de luy dans les Vies des Peres. Il marque en particulier d'où quelques unes de ces sentences ont esté tirées, & il ne le marque pas des autres, p.216.1.e. 'parcequ'il n'a pas fait luy mesme ce recueil, mais l'a trouvé dans des manuscrits. op.92.p.216.1.b. 'Il met ensuite l'histoire de la conversion du Saint, écrite non par le Saint mesme, mais par un autre qui l'avoit apprise de luy, comme nous l'avons marqué dans la note 3. op.93.p.223. 'On trouve aprés cela un cantique spirituel de Saint Ephrem traduit depuis peu du syriaque. Il ne marque point quelle preuve on a qu'il soit de luy ; car il ne se trouve point en grec.[Nous avons parlé de la lettre à l'Abbé Jean dans la note 8. Nous la contons pour le 94^{e} des opuscules de S. Ephrem.

Le 95^{e} est une instruction generale sur la pieté à un nouveau Religieux, où l'on voit en divers endroits l'humilité ordinaire à S. Ephrem, ce qui peut donner sujet de croire qu'il en est auteur.] op.96 p.231. 'Le 96^{e} est un discours divisé en quatre exhortations, adressées à un novice selon le titre : & neanmoins il semble par la preface que ce soit plutost à un Superieur de quelque monastere, où il y avoit eu du trouble peu de temps auparavant.[Nous n'y remarquons rien de particulier qui doive le faire attribuer à S. Ephrem.]

p.241. 'Le 97^{e} intitulé De la vertu, & divisé en dix chapitres, semble estre une suite du precedent, & adressé à la mesme personne. La preface marque bien l'humilité de S. Ephrem, & cette vue du dernier jour qui le faisoit toujours trembler. p.247.1.e.|Riv. l.3.c.21.p.335-337. 'Rivet le rejette neanmoins, dautant que dans le 8^{e} chapitre il y a un long passage de S. Irenée cité, & encore, dit-il, dans ses propres termes.[C'est à dire que Rivet à des preuves que S. Irenée n'a jamais esté traduit en syriaque, parcequ'assurément il ne meritoit pas de l'estre ; ou que s'il l'a esté, il a esté défendu à ceux qui traduisoient Saint Ephrem en grec, & en latin, d'aller consulter les ouvrages de S. Irenée que chacun d'eux avoit en sa langue, depeur qu'ils ne missent les

propres termes, l'un du texte grec, & l'autre de l'ancienne version latine.]

Riv.p.336.337. 'Il rejette de mesme l'opuscule 98^e^ sur ces paroles ; *Prenez garde à vous ;* Ephr.op.98.c.10.p.264.265. 'parceque dans l'article 10 il y a des choses tirées de la vie de S. Antoine par Saint Athanase.[Cette vie a esté si celebre dans l'antiquité des qu'elle a paru, qu'il n'y a aucun lieu de s'étonner qu'elle ait esté traduite en syriaque aussibien qu'en latin des devant la mort de S. Ephrem, pour l'instruction de ce grand nombre de moines & de solitaires qui estoient dans la Mesopotamie & dans la Syrie. S'il y a donc quelque sujet de douter de ce traité, c.6.p.258.1.d|2.a|c.10.11.p.265.1.b|266.2.c. c'est que hors]'quelques traits d'humilité,[on y voit peu ce me semble le caractere propre de Saint Ephrem.][a] pr.p.251. Il semble aussi que l'auteur ait fait cet écrit de luy mesme, sans aucune occasion particuliere, & sans que personne l'en eust prié ;[& je ne sçay si cela conviendroit assez à l'humilité de Saint Ephrem.] Ce traité comprend douze chapitres, qui ont tous leur conclusion & leur glorification particuliere. p.251.2.d. 'Le second commence par une parabole [qui ne paroist point avoir aucun raport avec la fin du premier. Et les autres chapitres ont aussi la pluspart assez peu de raport les uns aux autres, de sorte que ce pourroient estre presque autant d'ouvrages particuliers. Il paroist en effet par les marges de Vossius que quelques uns distinguent ainsi les quatre derniers. Il semble qu'on eust dû joindre à ces douze chapitres p.268. l'opuscule 99^e^ qui le suit,]'puisqu'il commence aussi comme la pluspart des autres, par *Attende tibi.*

Phot.c.196.p.512.513. 'Photius parle de 49 discours de S. Ephrem, qu'il semble dire estre autant d'exhortations qui composoient un Ephr.p.296. mesme corps ;'& Vossius met encore aujourd'hui parmi les œuvres de ce Saint pour le centieme opuscule, un corps de 50 discours, parenefes, ou exhortations,'parmi lesquelles on croit Phot.p.512.513. trouver la plus grande partie de celles que Photius a marquées.'Elles ont une Ephr.op.100.p.269. preface : [mais il n'y pleure point ses fautes, comme dans celle que marque Photius.]

'Le second discours dans Photius, Phot.p.512. est une exhortation à ceux qui vivent en commun dans un monastere, & le troisieme est une exhortation à la pieté.[Ces matieres sont si communes & si vagues, qu'on n'en sauroit rien conclure pour aucun traité particulier ; & je ne sçay pourquoi] on raporte le 3^e^ au 35^e^ discours du premier tome, *p.68.* Les 4, 5, 6, 7, 8, & 9^e^ dans Photius, & depuis le 12^e^ jusques au 23^e^ sont pour former ceux qui commencent à entrer dans la vie religieuse. [Le premier des 50 dans Vossius *p. 270,* porte le mesme titre. On y peut encore raporter les 4, 5, & 6^e^, avec les 7, 8, 9, & 10^e^ qui paroissent n'en faire qu'un, les 11, 12, 13, & 14^e^, qu'on pourroit aussi joindre ensemble : Et il seroit aisé d'en trouver beaucoup d'autres du mesme sujet.]

'Les 10, 11, & 24^e^ dans Photius, sont p.512. communs[aux novices & aux personnes plus avancées. Presque tous les traitez attribuez à S. Ephrem sont de ce genre.] Le 25^e^ dans Photius est contre les changemens de lieu.[C'est le sujet & le titre du 26^e^ des 50 dans Vossius, *p. 299.* Photius passe le 26 & le 27^e^, & dit que le 28^e^ est pour exhorter à ne pas rejetter celui qui estant sorti du monastere, fait penitence & demande à y rentrer. C'est ce qui est traité dans le 27^e^ des 50 au commencement, *p.301:* car la fin est une exhortation generale.]

'Dans le 29^e^ de Photius, le Saint se p.512. servoit d'une histoire qui estoit arrivée, pour montrer combien la desobeïssance estoit une grande faute, & qu'un Chrétien doit avoir beaucoup de patience, sans se souvenir des injures qu'il a receues. On raporte cela

au 28 & au 32^e des 50, [qu'il faudroit par consequent joindre ensemble ; parceque le 28^e raporte, *p. 303*, l'histoire d'un Pallade qui se perdit en desobeïssant, & que le 32^e est sur la tolerance & sur l'oubli des injures.]

Ephr op.100. c.28.p.303.2.b. 'Neanmoins il ne contient presque aucune exhortation, & s'il parle de la desobeïssance, il parle de mesme de la negligence & de la presomption.

1.2. 'Et en effet, la premiere cause de la perte de Pallade estoit l'amour du gain, qui luy faisoit negliger & la priere & l'obeïssance pour travailler incessamment ; & enfin ne voulant point ceder aux remontrances qu'on luy faisoit, il quitta le monastere, & s'en alla dans le desert, où il perdit l'esprit, & mourut miserablement.

p.1. 'Mais de plus ce Pallade estant d'Alexandrie, [ce fut plutost dans les monasteres d'Egypte qu'il se retira, que dans la Mesopotamie, d'où il y a peu d'apparence que

2.a. ses sœurs l'aient envoyé querir,]'comme elles firent lorsqu'elles eurent sceu sa frenesie, pour le retirer chez elles. [Ainsi ce discours semble estre plutost d'un solitaire d'Egypte que de Saint Ephrem.]

Phot.c.196.p.512. 'Celui qui est intitulé De la fuite des passions dans Photius, qui le met

Ephr.p.310. le 30^e, [n'a guere de raport ni avec]'le 34^e des 50, qui montre par quel artifice le demon nous fait tomber dans le peché, & nous porte ensuite dans le desespoir ;[ni avec le 53^e du premier tome, dont nous avons déja parlé.]

Phot.p.512. 'Le 31^e de Photius, Qu'il faut consoler les foibles, est à ce qu'on croit,

Ephr op.71.p.311. le 35^e des 50, 'qui montre de quelle maniere il faut les consoler & les fortifier contre leur foiblesse.[Nous avons parlé du 32 & du 33^e de Photius, qu'on croit estre le 50 & le 51^e du premier tome. On n'en marque point dans S.

Phot.p.512. Ephrem qui réponde]'au 34^e, qui procure le repos, dit Photius, à ceux qui veulent demeurer ensemble. Le 35^e de Photius est sans doute le 37^e des 50, *p. 314*. On raporte le 36^e, Qu'il faut souffrir avec douceur ; au 38^e des 50, qui traite le mesme sujet, *p.315*. Le 37^e de Photius est aussi le 39^e des 50, *p. 317*.

'On raporte de mesme les 38, 39, 40, & 41^e de Photius, aux 40, 41, 42, & 43^e des 50 de Vossius. Neanmoins le titre du 40^e dans Photius, *A un frere tombé*, [sembleroit marquer qu'il s'adresse à une personne particuliere ;]'& cependant le 42^e des 50 qui porte le mesme titre, est une exhortation generale à eviter les occasions de chute que le demon nous presente, & à nous relever quand il nous a fait tomber. p.513. Ephr.p.326.

'Le 42^e de Photius sur la punition d'Heli, [est assez clairement le 3^e du premier tome, dont nous avons déja parlé.]Le 43^e de Photius, est sur la crainte de Dieu.'Le 44^e des 50 porte le mesme titre : & neanmoins il ne parle que des tentations qui arrivent aux solitaires, particulierement pour sortir de leur retraite.'Les 44, 45, 46, 47, & 48^e de Photius, sont raportez aux 45, 46, 47, 48, & 49^e des 50. Le 49^e de Photius est sur le dernier jugement ; [de quoy nous avons déja assez parlé.] Phot.p.513. Ephr p.332. Phot.p.515.

'Le 3^e des 50, est une lettre particuliere à des personnes qui luy avoient demandé quelques avis.'La fin surtout a bien de l'air de S. Ephrem,[qui paroist moins dans la pluspart des autres parties dont on compose ce corps.]'Le 43^e est intitulé, Qu'il ne faut point jurer ni blasphemer.[Cela n'est-il pas plustot pour des seculiers que pour des moines?]'Saint Ephrem paroist encore assez à la fin de celui-ci.'Le 46^e est une lettre particuliere pour répondre à un moine nommé Euloge, qui luy avoit demandé quelque instruction.'Il s'y nomme selon un manuscrit.[Le 50^e, *p. 344*, est plus vif & plus elevé que les autres. Car le 39^e mesme où il est nommé, *p. 320. 1. a*, n'a rien ce me semble qui soit bien digne de luy.] Ephr.op.100. c.3.p.275.2. p.276.1.a. c.43.p.329.2.c. p.330.2.c. c.46.p.334.2.d. p.336.2.b.

p.305.1.e. 'Le 30^e parle d'un homme qui vivoit ou avoit vécu sur une colonne.' Thdrt v.P.c. 26.p.883 ol Thdrt.l. p.553. c|565.d'Eva.l. 1.c.13.p.269.c. Cependant aprés ce que Theodoret, Theodore le Lecteur, & Evagre, disent de S. Symeon Stylite, [je ne croy pas que nous puissions douter que ce Saint n'ait esté le premier exemple d'une vie si fort audessus de l'homme. Et il ne la commença que vers l'an 423, plus de 40 ans aprés la mort de Saint Ephrem.

Il y a donc bien de l'apparence que ces 50 pareneses sont un ramas de pieces de divers genres, de divers auteurs, de divers temps, & de divers pays, puisque l'histoire de la chute de Pallade, paroist estre écrite par un solitaire d'Egypte.] Ephr.p.299.1.b. 'Vossius mesme remarque que dans un manuscrit tres ancien, la 25^e est attribuée à un Estienne le jeune, qu'il croit pouvoir estre le celebre Martyr du temps des Iconoclastes.

op.101.p.346. 'Ces pareneses sont suivies d'un autre recueil de diverses instructions, divisées par Vossius en cent petits chapitres, mais qui ne sont rien moins que les cent chapitres de S. Ephrem sur l'humilité, comme nous l'avons marqué ci-dessus. [Nous n'y voyons rien qui marque beaucoup S. Ephrem, non plus que dans l'opuscule suivant,] op.102.p.360. 'intitulé Des moines & de la tourterelle.

[Je ne sçay si l'opuscule 103^e seroit de ceux que nous avons dit avoir un caractere plus fort & plus profond que les autres. Car il est plein de sens, & de sentences courtes & vives, & on y trouve de tres bonnes choses, autant qu'on peut entendre le traducteur, qui souvent ne s'est pas entendu luy mesme.] op.103.p.362.1.e. 'Il y a des traces de l'humilité de S. Ephrem. [Mais je ne sçay s'il a assez ses autres caracteres. Il est mesme bien peigné & plein d'antitheses. Il y a de bonnes choses aussi dans le 104^e, où il parle des armes qui doivent couvrir un Chrétien, & surtout de la priere : mais je n'y voy point particulierement Saint Ephrem. On le voit davantage dans le 105^e, qui a assez sa vivacité & sa pieté.] 'Il recommande d'imiter les Saints Peres. op.105 p.372.1.c. [Mais Saint Jacque de Nisibe & les autres qui estoient morts sous Constance, ne pourroient-ils pas passer pour les peres de ceux qu'il instruisoit sous Valens ? Nous ne voyons ce me semble rien de S. Ephrem dans le suivant, que nous avons mis aussi par erreur sous le nombre 105, & nous sommes contraints de l'y laisser, à cause que tous les suivans sont citez sur ce pié. Nous avons parlé ci-dessus du 106^e comme estant de S. Ephrem.]

'Vossius met ensuite quelques instructions d'un Abbé Ammonas, qu'il croit estre le grand Amon de Nitrie, op.107.p.386.1.c. *V. son titre § 3*,' & quelques paroles des anciens Peres des deserts, où il est parlé de S. Benoist. op.108.p.387.2.d.

'Il commença son troisieme tome par une instruction ascetique faite à l'imitation des Proverbes, op.109.p.399. [qui comprend un grand nombre d'avis & de maximes pour les moines sur toutes sortes de sujets, mélées sans aucun ordre, & tres souvent repetées. Il y en a de tres belles. Je la croirois aisément de S. Ephrem; & il s'y eleve souvent à Dieu par des prieres tres humbles. Mais ce pourroit estre un recueil de ses instructions fait par quelque autre. Ce que Vossius met comme la preface, n'a rien qui le distingue du corps de l'ouvrage.

Le traité suivant est encore une instruction pour les moines, qui paroist aussi estre digne de S. Ephrem,] 'quoiqu'il y ait un endroit qui en apparence ne soit pas si favorable à la grace : op.110 p.426.1.2.b. [mais il seroit aisé de l'expliquer. Nous avons dit dans le texte § 22, que]'ce traité pouvoit bien avoir esté fait sous Constance. p.423.1.a. [Nous avons déja parlé de celui de la penitence,

digne de S. Ephrem, mais du nombre de ceux qui ont plus de profondeur
op.111.p.447. e.d.e. & d'obscurité.]'Il y cite des paroles considerables sur la penitence, dites dans l'Eglise de Dieu par l'un des Pro-
p.459.1.d|2.e. phetes.'Il y reconnoist S. Jean l'Evangeliste pour auteur de l'Apocalypse; [& ne luy donne point le surnom de Theologien. Le traité suivant au contraire a beaucoup de facilité, aussibien que beaucoup de pieté. Il est sur la componction.]

op.113.p.465. 'Il n'est pas necessaire de rien ajouter ici à ce que nous avons déja dit sur le grand traité de la confession de ses fautes, ni de l'homelie sur la perle de l'Evangile, [sinon que ces deux traitez, dont le dernier est ce que nous avons de plus beau & de plus assuré dans S. Ephrem, sont l'un & l'autre de ceux où l'on voit un raisonnement serré, fort, & profond, souvent mesme obscur, peutestre par la faute des traducteurs.

L'opuscule 114ᵉ est humble, pieux, facile, & clair. Mais le 115ᵉ est trop
op.115.p.481. 1.c. humble pour S. Ephrem,]'puisqu'il luy fait dire non seulement qu'il n'y avoit point de vice & de peché dont il
2.a. ne se fust rendu coupable,'mais mesme qu'il avoit souillé & perdu plusieurs ames par ses crimes & par son mauvais exemple; [au lieu que le veritable S. Ephrem, qui aimoit l'humilité parce-
op.113.p.474. 2.d. qu'il aimoit la verité,]'reconnoist dans sa Confession qu'il n'avoit jamais scandalizé ni fait tomber personne dans le peché.

[Le 116ᵉ sur Noé n'est qu'un fragment de quelque autre piece. Les eloges d'Abraham, de Lot, de Joseph, de Daniel, de Jonas, & d'Elie sont tout à fait indignes de S. Ephrem, & ne sauroient faire d'honneur ni à ces Patriarches, ni à l'Eglise, ni à leur auteur.

L'opuscule 124ᵉ, qui suit l'excellente
op.124.p.522. homelie sur la perle,]'& qui est fait contre ceux qui veulent rechercher avec trop de curiosité quelle est la nature du Fils de Dieu, [pourroit estre] 'de ceux que S. Ephrem a faits, selon Nyss.de Ephr. p.690.2.
Saint Gregoire de Nysse, contre les Anoméens, [à qui on reproche sur tous les autres heretiques, cette vanité folle & criminelle; supposé neanmoins que cet ouvrage soit de S. Ephrem : car il y a des raisonnemens assez foibles. La fin qui parle de l'Eucaristie, & recommande la simplicité de la foy, est plus belle & plus vive que le reste. Le sermon sur la Transfiguration n'a rien de S. Ephrem, & est visiblement fait aprés Eutyche. Ainsi il est plutost de S. Ephrem Evesque d'Antioche au VI. siecle, que du Diacre d'Edesse.

Le sermon sur la Passion a un air pieux, humble, & facile : mais avec tout cela c'est peu de chose. Il y a mesme des fictions, & divers endroits indignes de S. Ephrem. La lamentation de la Vierge est encore une plus méchante piece.]'Le sermon sur la Croix, Ephr.op.128. p.57.1.b.
presché le jour de Pasque, [n'a rien qui oblige particulierement à le croire de Saint Ephrem; & je ne sçay s'il y a rien aussi qui l'empesche.]'Ce qui y est 1.e.
dit que l'erreur des idoles estoit détruite, [estoit vray en quelque sorte des le temps de S. Ephrem : & peutestre que l'original ne l'exprimoit pas d'une maniere si forte. La fin dont Vossius a fait l'opuscule 78ᵉ, comme nous l'avons marqué ci-dessus, est toute sur le jugement.

L'eloge de la Sᵗᵉ Vierge, ni la priere qui luy est adressée, n'ont rien de S. Ephrem.]'L'eloge paroist estre d'un op.129 p.542.
moine de Jerusalem. [Ce qu'on peut 2.d.
dire des deux sermons sur la femme pecheresse & sur le Pharisien, c'est que ce sont deux fort méchantes pieces. Elles sont peutestre d'un mesme auteur, dont le genie estoit bien different de celui de S. Chrysostome, quoiqu'on luy attribue la seconde.

Nous avons parlé de l'eloge de S. Basile, & de celui des Quarante Martyrs qui en est une suite. Le premier or.135.p.558. 1.c. sermon sur les Martyrs est beau;] 'mais l'allusion du nom de Paul à παύλη,[est toute greque; & je ne sçay si l'on peut presumer qu'il y en ait une semblable ou approchante dans le syriaque. Le suivant n'est pas sur les Martyrs en or.1[illegible].p.5[illegible]9. 2.b.c. general comme le premier,]'mais sur quelques Martyrs particuliers, qui voyant que beaucoup de Chrétiens trembloient durant une persecution tres violente, s'estoient ce semble presentez eux mesmes au martyr, pour p.[illegible]1.c. ranimer le courage de leurs freres.'Ce second sermon porte expressément le nom de S. Ephrem;[& il paroist digne or.[illegible] p.5[illegible]8. 1.d.560.1.c. de luy.]'Son nom se lit de mesme & plus d'une fois, dans la vie de Saint Abraham solitaire & Prestre.[Et quand il n'y seroit pas, cette piece est trop belle pour ne pas croire qu'elle est de luy. Nous en traiterons plus amplement sur l'histoire de S. Abraham *note 2.* Nous avons parlé, *§ 8*, de la vie de S. Julien autorisée par Sozomene, &, *§ 15*, du bel eloge qu'il a fait des Pasteurs de la Mesopotamie. Le discours qui precede ce dernier, paroist or.1[illegible] p.[illegible]36. 2.b. aussi fort digne de luy;]' & il s'y nomme.[C'est une exhortation fort vive à la penitence. Les deux poemes qui sont aprés l'eloge des Pasteurs, peuvent estre une suite ou de cet eloge mesme, qui a neanmoins sa fin & sa glorification propre, ou de quelque autre semblable fait sur des Saints qui avoient triomphé glorieusement du demon.

Nous ne voyons rien de particulier à dire sur l'opuscule 143[e], qui est une exhortation à la pieté & à l'attente de or.1[illegible].p.[illegible]. 1.c. la mort,]'à l'occasion de la mort de quelques personnes saintes. Le Testament du Saint qui suit ce discours, fait la conclusion de ses ouvrages.

Bol.[illegible]feb.p. [illegible] 'Bollandus se plaint que Vossius n'ait point mis dans son edition les ouvrages de S. Ephrem qui avoient esté donnez avant luy par Ambroise Camaldule en 1547, & par un Anonyme de Dilingue en 1562.[Si Vossius n'a point dutout donné ces ouvrages, la plainte de Bollandus est juste. Mais M[r] du Pin n'a point sceu que nous eussions d'autres ouvrages de S. Ephrem que ceux qui sont dans l'edition de Vossius.] Aussi il semble que Bollandus veut dire seulement qu'il eust dû donner les traductions des autres avec les siennes;[à quoy Vossius n'estoit nullement obligé.]

'On remarque que dans la Messe des Bona,lit l.1. c.9.p.62. Maronites, pendant que le Prestre encense l'autel, le chœur chante diverses hymnes que les Maronites disent estre de Saint Ephrem, & tres bien composées en leur langue. Le Cardinal Bona en raporte une en latin. Il paroist en effet par le Testament de S. Ephrem, que l'on offroit alors de l'encens à Dieu dans l'Eglise:[& c'est peutestre le plus ancien monument que nous en ayons. Mais je ne sçay si un homme tout spirituel comme S. Ephrem, peut passer pour auteur d'une hymne telle que celle dont nous parlons, qui s'étend beaucoup à demander des biens temporels, & assez peu sur ce qui regarde l'ame.]

'On a imprimé à Rome en 1645, un Labb scri.p. 286.287|Du Pin,p.446. cantique sur la Vierge & sur les Mages, attribué aussi à Saint Ephrem, & traduit du syriaque par Abraham Eckellensis. L'homelie 22 du 7[e] tome de S. Chrysostome de l'edition de Savilius, *p. 301,*'est attribuée à S. Ephrem Chry.S.n.p. 865. dans quelques manuscrits.[Ce discours est bon, noble, point trivial, d'un style coupé: mais je n'y voy pas de feu:]'& le P. Garnier le donne à Merc.t.1.p. 83-85. Nestorius.

[Comme parmi les ouvrages qui portent le nom de ce Saint, il y en a assûrément plusieurs qui ne sont pas de

luy, il y en manque aussi quelques uns de ceux que les anciens ont marquez,] Hier v ill c. 'comme celui que S. Jerome dit avoir lu sur le Saint Esprit. Nyss. de Ephr. p. 1000 a. 'S. Gregoire de Nysse luy attribue des discours tres forts & tout à fait demonstratifs contre les Anoméens. Il parle de mesme de ceux qu'il avoit faits contre les Novatiens:[& nous n'avons que tres peu de chose sur ces deux sujets.] Thdrt h l 1 c 22.t.4.p.2c 5. 2. 'Nous n'avons rien dutout que nous sachions de ce qu'il a fait contre Bardesane & son fils Harmone.[Nous n'avons point non plus, comme nous avons dit, son grand ouvrage sur l'humilité,] Soz.l.3.c.15.p. 285 f. 'ni l'écrit qu'il fit sur la courtisane qu'il rencontra en arrivant à Edesse. Leont in N. & E.t 4.2.p. 1001.c. 'Je ne trouve pas non plus ce que Leonce cite d'un de ses discours sur la charité, Ephr. op.157. p.580.1 d. 'ni l'écrit sur les vertus de S. Abraham, qu'il cite luy mesme dans la vie de ce saint Prestre, Genn c 65. 'ni son poeme sur la ruine de Nicomedie,] Ephr.conf.p. 466.2.d. 'ni l'écrit sur la providence dont il parle dans sa Confession: car il paroist marquer quelque chose de different de ce qu'il dit sur ce sujet dans la suite de cette Confession. Trit.p.27.1. 'Tritheme met son ouvrage sur le Saint Esprit, & son poeme sur Nicomedie, entre les ouvrages qui se trouvoient de luy parmi les Latins : mais il n'en marque point le commencement, comme il fait des autres,[ne les ayant vus sans doute que dans S. Jerome & dans Gennade.]

Nyss. de Ephr. p. 601.d. 'S. Gregoire de Nysse dit mesme que Saint Ephrem ne se contentant pas de mediter sans cesse l'Ecriture sainte, l'avoit encore expliquée toute entiere sans en omettre un seul mot, depuis la creation du monde jusques au dernier livre de la grace,[c'est à dire du nouveau Testament,] se servant de l'Esprit[de Dieu]comme d'une lampe pour penetrer la profondeur des sens mysterieux qui y sont cachez, & les decouvrir ensuite aux autres. Ephr.p.[illegible] Riv [illegible] p.3 6. 'On remarque qu'un Moyse Barcepha, autrefois Evesque des Syriens, cite souvent S. Ephrem sur l'Ecriture, principalement sur la Genese.

Du Pin,p.442 'M^r^ du Pin suppose qu'on trouve encore dans les manuscrits divers ouvrages de ce Pere, que nous n'avons pas mesme en latin, & qu'il y en a aussi quelques uns en syriaque.

NOTES SUR SAINT EUSEBE. DE SAMOSATES.

Pour la page 321.§ 2.

NOTE I.

En quel temps S. Basile luy écrivit sa lettre 251.

Basil.ep.250.c. 'LE titre de l'epistre 251 de S. Basile, adressée à S. Eusebe de Samosates sur son exil, porte que S. Basile l'écrivit estant Prestre.[Il faudroit donc que S. Eusebe eust esté banni avant l'an 370. Il pourroit en effet l'avoir esté en 364, & rappellé aussitost aprés, comme nous le croyons de S. Melece : car assurément S. Eusebe n'estoit pas banni lorsqu'il vint favoriser l'election de S. Melece. Mais il faudroit aussi que dans ce premier exil, S. Eusebe eust esté banni dans la Thrace, de mesme que dans le second en 374.] 'Car Saint Basile écrivit cette lettre à l'occasion d'Euprax qui s'en alloit le trouver : [& Cesarée estoit le chemin de Samosates dans la Thrace : ce qui estant joint avec ce que personne ne remarque que Saint Eusebe ait esté banni deux fois, nous aimons mieux croire que l'addition du titre πρεσβύτερος ὤν, est fausse, & du nombre de celles ausquelles M^r^ du Pin dit, *t. 2. p. 506*, qu'il ne se faut

pas arrester. Il met en effet cette lettre, *p.493*, durant l'episcopat de S. Basile, & non dans le temps de sa prestrise.]

Pour la page 555.§ 10.

NOTE II.

Qu'il est mort en 380.

[Il est certain que S. Eusebe de Samosates vivoit encore à la fin de l'an 379.]ʹauquel il assista au Concile d'Antioche [Il est certain encore qu'il mourut avant le mois de may 381,]ʹpuisqu'Antioque son successeur, & Maris de Dolique, à l'inthronization duquel il fut tué, assisterent au Concile de Constantinople. Que s'il est mort le 22 de juin, auquel sa feste est solennisée par les Grecs, [il faut que ç'ait esté en l'an 380. Ce ne peut au moins estre plustard,]ʹsi c'est luy, comme le croit Elie de Crete, dont Saint Gregoire de Nazianze marque la mort dans son oraison 25,ʹfaite lorsque les Ariens tenoient encore les eglises de Constantinople, [& ainsi avant la fin de l'an 380.]

Col.t.2.p. 1 ... Conc.P t.1.p. 6..+2 I. Naz.n.p.888. b. or.25.p.446. b.

NOTES SUR SAINT MELECE.

Pour la page 545 §...

NOTE I.

S'il a signé le formulaire des Acaciens dans le Concile de Seleucie.

Socr.l.2.c.44. p.157.d.

ʹSOCRATE dit que S. Melece se trouva au Concile de Seleucie, & y signa le formulaire des Acaciens,]qui estoit tout à fait Arien. *V. les Ariens § 86, 87.* Je ne sçay s'il a pris ce fait d'autre part que de S. Epiphane,]ʹqui met un Melece entre ceux qui suivoient à Seleucie le parti d'Acace, sans dire qui il estoit.ʹPhilostorge écrit aussi que pour suivre les inclinations de Constance, il avoit d'abord paru pencher pour l'ἑτερόυσιον, c'est à dire pour le dogme des Anoméens.[Que si ce que ces auteurs écrivent estoit veritable, on peut dire que ce seroit l'endroit le plus fascheux de la vie de Saint Melece. Mais comment l'accorder avec ce que dit Theodoret, que quinze ou seize mois seulement aprés,]ʹles Orthodoxes connoissoient la pureté de la foy & de la doctrine de S. Melece ?[Et il est certain qu'il se declara alors hautement contre les dogmes des Ariens. Il n'est pas tout à fait constant qu'il fust Evesque au temps du Concile de Seleucie, comme on le verra dans la note 2. S. Epiphane ne luy donne point en effet cette qualité, & ne luy attribue aucun siege comme à tous les autres: & il n'y avoit guere que les Evesques qui signassent les formules de foy. Quand mesme il auroit esté Evesque, il y a au moins toute apparence qu'il n'avoit point de peuple ni de siege. *V. la note 2.* Et ces sortes d'Evesques estoient-ils receus dans les Conciles ? Eustathe, & les autres Semiariens n'auroient pas manqué de s'en plaindre; & personne ne dit qu'ils l'aient fait, quoiqu'on sache assez le detail de ce qui se passa dans cette assemblée.

Epi.73.c.2. 27.p.870.c| 875.c. Phil.l.5.c.1. p.78. Thdt.l.2.c. 27.p.. Epi.73.c.25. 27.p.870.b| 875.b.

Il semble donc qu'il y a quelque sujet de craindre que Saint Epiphane & Socrate ne se soient trompez sur ce point. S. Melece a eu un grand nombre d'ennemis, ausquels S. Epiphane estoit entierement uni: & je ne voy pas le moyen de l'excuser d'erreur en ce même endroit,]ʹlorsqu'il méle aussi Euzoïus dans le Concile de Seleucie, [quoiqu'il ne fust encore que Diacre.]Il l'appelle mesme *Euzoïus d'Antioche*, comme s'il en eust alors esté Evesque: [& cependant il ne le fut qu'en 361, aprés S. Melece. Pour Philostorge, c'est un ennemi declaré

Philg.l.5.c.1. p.77.78. de la verité : & je ne voy pas mesme comment il ne se contredit pas :]'car il dit au mesme endroit qu'Acace porta S. Melece sur le siege d'Antioche, par ce qu'il estoit défenseur declaré de la Epi.73.c.28.p. 876.a. Consubstantialité.'Saint Epiphane dit aussi qu'Acace voulut par là se separer un peu de l'impieté des Ariens, & s'unir aux Orthodoxes.

Pour la page 145.§ 1.

NOTE II.

Quand Saint Melece fut Evesque de Sebaste.

[Tous les historiens conviennent que S. Melece a esté Evesque de Sebaste avant que de l'estre d'Antioche. Mais on ne convient pas du temps où Socr.l.2.c.42. p.155.a Soz.l. 4.c.25 p.584. b. il le fut.]'Socrate & Sozomene ont écrit qu'il en avoit esté établi Evesque au lieu d'Eustathe deposé par le Concile de Constantinople [au commen- Philg.l.5.c.1. p.77. cement de l'an 360,]'& Philostorge le confirme, lorsqu'il dit qu'on l'envoya querir à Sebaste pour le faire Evesque Blond.prim. p.136,137. d'Antioche.'Blondel soutient que cela est impossible, supposant qu'il a esté fait Evesque d'Antioche au mois d'avril de la mesme année.[Cela est encore plus impossible, si l'on pretend,] Socr.l.2.c.44. p.157.d. 'comme Socrate semble faire, que de Sebaste il ait esté fait Evesque de Berée.[Mais il est aisé de voir par l'histoire des Ariens § 101, qu'il ne fut fait Evesque d'Antioche qu'au commencement de l'année suivante : & pour son episcopat de Berée, nous verrons dans la note suivante qu'il est au moins assez peu fondé.

Avec tout cela neanmoins il est difficile de croire qu'il ait esté substitué à Eustathe aprés le Concile de Constantinople, puisque huit ou dix mois qu'il auroit gouverné au plus les peuples de Sebaste, n'auroient pas suffi] Thdrt.l.2.c. 27.p.634.b. 'pour luy faire eprouver leur indocilité, & l'obliger à abandonner cette Eglise, comme Theodoret nous apprend qu'il fit.[Ainsi il pourroit estre assez probable ou qu'il a esté Evesque de Sebaste avant Eustathe, comme veut Blondel, *prim. p. 137,* & ainsi avant l'an 356. *V. Saint Basile § 40,* ou bien qu'il fut mis en sa place lorsqu'il fut deposé par le Concile de Melitene,]'ce que Blondel croit estre arrivé Blond.prim. p.140. en 357.[Ce dernier sentiment, qui fait au moins trouver quelque verité dans ce que disent Socrate & Sozomene, est encore d'autant plus favorable,] 'que Saint Melece estoit de Melitene Philg.l.5.c.1. p.80. mesme.[Et comme il y a bien de l'apparence qu'Eustathe extremement jaloux de l'episcopat, n'acquiesça pas à cette deposition, laquelle certainement n'eut pas de lieu, ce fut peutestre ce qui causa la desobeïssance du peuple, qui avoit un grand respect pour Eustathe, & ce qui obligea Saint Melece de preferer un repos tranquille à un episcopat disputé, & dans lequel il ne trouvoit que du trouble & du deplaisir ; ce qui estoit tout à fait contraire à sa douceur naturelle. Il se peut faire aussi qu'on ait voulu de nouveau l'obliger à reprendre l'evesché de Sebaste en l'an 360, ce qui aura donné plus de lieu à l'erreur de Socrate & de Sozomene, & qu'il ne l'ait pas voulu.]

'Blondel suppose que, selon Theo- Blond.prim. p.137. doret, Melece vivoit en repos à Berée depuis l'an 356.[Mais je ne voy pas comment il y trouve cette epoque de l'an 356.

Il faudra dire necessairement que S. Melece estoit Evesque dés avant le Concile de Constantinople, s'il est vray]'qu'il se soit trouvé à celui de Socr.l.2.c.44. p.157.d. Seleucie, & qu'il y ait souscrit le formulaire d'Acace, comme le dit Socrate.[Nous avons parlé de cet endroit dans la note precedente, & nous ajouterons seulement qu'il seroit difficile d'en rien conclure avec certitude pour l'episcopat de S. Melece, vu les autres

Epi.73.c.12. 27.p.875.a. fautes de Socrate,]'& que S. Epiphane, dont Socrate semble avoir tiré ce qu'il dit, ne parle de Melece que comme il fait d'Euzoïus, qui n'estoit pas neanmoins encore Evesque au temps du Concile de Seleucie.

Thdrt.n.p.27. a.c. 'Mr Valois qui ne met l'episcopat de S. Melece à Sebaste qu'en 360, dit qu'il l'a prouvé en un endroit par la chronique d'Alexandrie.[Je ne trouve ni l'autre endroit où il nous renvoie, ni rien dans la chronique d'Alexandrie qui puisse prouver ce qu'il veut.]

Pour la page 343.§1.

NOTE III.

Si Saint Melece a esté Evesque de Berée en Syrie.

Socr.l.2.c.44. p.157.d. 'Socrate dit que S. Melece ayant esté fait Evesque de Sebaste, fut transferé de Sebaste à Berée en Syrie; qu'il fut au Concile de Seleucie, d'où s'estant retiré à Berée, il fut porté sur le siege d'Antioche.[Il paroist donc avoir cru que S. Melece a esté fait Evesque de Berée.]'Cependant marquant autrepart les Evesques qui avoient passé d'un siege en un autre, il n'y oublie pas Saint Melece, qui fut fait, dit-il, Evesque d'Antioche aprés l'avoir esté de Sebaste.[Mais il ne dit point qu'il l'eust esté de Berée, comme il le devoit naturellement. Je ne sçay si cela ne devroit point faire douter du sens de Socrate, & croire que quand il écrit que Melece fut transporté de Sebaste à Berée, μετηνέχθη, il a seulement voulu dire qu'il s'y retira, & non pas qu'il en fut Evesque; ce qui s'accorderoit fort bien avec Theodoret,]'qui dit que ne se pouvant faire obeïr du peuple de Sebaste, il s'en alla demeurer en un autre lieu où il vivoit en repos, [c'est à dire visiblement sans fonction & sans charge.]'Socrate mesme dit qu'il ne fut fait Evesque de Sebaste qu'aprés qu'Eustathe eust esté deposé par le Concile de Constantinople[en 360: & si cela est, il ne peut nullement avoir passé du siege de Sebaste à celui de Berée, & de Berée à Antioche, dont il est certain qu'il fut fait Evesque au commencement de l'an 361. Il est encore plus impossible qu'aprés avoir passé de Sebaste à Berée, il ait assisté au Concile de Seleucie, qui fut tenu dés l'an 359. Ainsi ou cet historien s'est mal expliqué, ou il se contredit; de sorte qu'on ne peut pas faire un grand fond sur son témoignage.

(margin notes: l.7.c.35.p.381. a.b. — Thdrt.l.2.c. 27.p.634.b. — Socr.l.2.c.23. p.156.a.)

Pour les autres auteurs, aucun d'eux ne dit que S. Melece ait esté Evesque de Berée. S. Jerome dans sa chronique, Rufin *l.1.c.24.p.247,* Theodoret *l.2.c.27.p.634.b,* Sozomene *l.4.c.25.27.p.584.b|587.b,* & Philostorge *l.5.c.1.p.77,* ne disent point qu'il ait esté Evesque d'aucun autre endroit que de Sebaste & d'Antioche. Les termes de S. Jerome sont, *Meletius Sebastiæ Episcopus..... Antiochiam transfertur.* Rufin dit de mesme qu'il fut transferé de Sebaste à Antioche; ce qui est la mesme chose que ce que dit S. Epiphane,]'qu'il fut transferé du pays du Pont,[l'Armenie estant du diocese du Pont:] & selon Philostorge, Acace le fit venir de Sebaste pour l'inthronizer à Antioche.[Il est visible qu'ils n'ont point sceu, ou qu'ils n'ont point cru qu'il eust esté transferé de Sebaste à Berée avant que de venir à Antioche.]'Mr Valois croit qu'il peut s'estre retiré à Berée en quittant Sebaste, mais il ne se peut persuader qu'il en ait jamais esté Evesque.[Il y en aura peutestre qui voudront qu'il ait esté Evesque de Berée avant que d'aller à Sebaste. Mais cet episcopat de Berée estant si peu fondé, il est plus court de l'abandonner tout à fait, comme Baronius semble faire, *an.360.* *§48,* que de le vouloir soutenir par des conjectures qui ne sont appuyées de rien.]

(margin notes: Epi.73.c.14.p. 882.b. — Socr.n.p.38.47. b.c.)

NOTE IV.

Pour la page 345. § 1.

En quoy les Ariens violoient, selon Theodoret, les loix de l'Eglise, en faisant S. Melece Evesque d'Antioche.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 634. c.

'Theodoret dit que les Ariens en demandant à Constance que S. Melece fust fait Evesque d'Antioche, ne se mettroient pas en peine s'ils observoient ou non les loix de l'Eglise qu'ils avoient accoutumé de violer, lorsqu'ils le croyoient avantageux à leur parti : [On ne voit pas bien cependant en quoy il met ici ce violement des Canons, si ce n'est peutestre en ce qu'ils rendoient Constance maistre des affaires de l'Eglise, ce qui neanmoins estoit couvert ou coloré par le consentement que le peuple & les Evesques joignoient à la volonté de Constance. Le veritable defaut de l'inthronization de S. Melece, c'est que cela s'estoit fait par les Ariens, & dans leur communion. Mais ce n'estoit pas aux Ariens que l'on pouvoit reprocher cette faute : Pour ce que les autres historiens disent, qu'on le transferoit du siege de Sebaste à celui d'Antioche,]'en quoy Rufin se plaint qu'on violoit les decrets du Concile [de Nicée,] cela ne regarde point Theodoret, qui nous apprend que S. Melece avoit des auparavant quitté cet evesché, & estoit alors sans emploi, les Canons ne défendant point de donner une Eglise à celui qui en a quitté une autre pour des raisons legitimes, telle qu'est sans doute la desobeïssance d'un peuple. Je ne sçay neanmoins si Theodoret voyant qu'on avoit toujours reconnu du defaut dans l'entrée de Saint Melece, & ne le voulant pas mettre dans la part que les Ariens y avoient eue, parcequ'il eust fallu condanner en mesme temps S. Eusebe de Samosates, & les autres Orthodoxes qui communiquoient avec les Ariens, c'est à dire tout le corps de l'Eglise d'Antioche; je ne sçay, dis-je, si cela ne l'auroit point porté à rejetter ce defaut sur son changement de siege, l'Eglise ayant une telle horreur pour ces translations, que celles mesmes qui estoient legitimes, ne laissoient pas d'estre odieuses, comme on le voit par l'inthronization de Saint Gregoire de Nazianze à Constantinople, qui estoit dans le mesme cas que celle de Saint Melece, & qui ne laissa pas de faire du bruit. Celle de S. Melece eust esté veritablement contre les Canons, s'il eust pris le siege de Sebaste aprés la seconde deposition d'Eustathe en 360. Mais personne ne le dit, & Theodoret moins qu'aucun autre.]

Ruf. l. 1. c. 24. p. 247.

NOTE V.

Pour la page 346. § 3.

Si S. Melece differa à se declarer pour la Consubstantialité.

Socr. l. 2. c. 44. p. 158. a | Soz. l. 4. c. 28. p. 587. c.

'Socrate & Sozomene disent que S. Melece aprés estre arrivé à Antioche, se contenta d'abord de faire des discours de morale, & puis il se declara ouvertement, & confessa clairement que le Fils estoit de mesme substance que le Pere. [Mais cela s'accorde difficilement avec ce que nous raportons dans le texte tiré de Theodoret, de S. Epiphane, & de S. Chrysostome.]

NOTE VI.

Pour la page 348. § 4.

Difficulté d'accorder S. Epiphane avec S. Chrysostome sur l'exil de S. Melece.

[Il seroit bien difficile d'accorder S. Epiphane,]'qui dit que Saint Melece sortit la nuit d'Antioche pour aller en exil, avec ce que nous lisons dans S. Chrysostome,'que le Gouverneur qui l'amenoit dans son chariot, pensa estre lapidé par le peuple &c. [si on le raporte à la mesme occasion.]'C'est ce qui a obligé Bollandus à raporter la narration de Saint Chrysostome à un troisieme bannissement de S. Melece,

Epi. 73. c. 34. p. 881. c.

Chry. or. 45. p. 525. b. c.

Boll. 12. feb. p. 594. § 16.

[On pourroit faire la mesme chose du recit de S. Epiphane. L'un & l'autre parle neanmoins de ce qui arriva à son premier exil sous Constance : Mais il est vray que S. Chrysostome semble ne reconnoistre qu'un exil de S. Melece, au lieu de trois. Et S. Epiphane n'est pas moins confus,]′ puisqu'il dit que Saint Melece avoit esté banni par Constance jusques au temps où il écrivoit, [qui estoit en 376, quoiqu'il eust esté rappellé deux fois depuis.]′ Saint Chrysostome reconnoist neanmoins en un autre endroit que S. Melece a esté banni plus d'une fois.

Epi.p.882.c.

Chry t.1.or. 45.p.525.a.

NOTE VII.

Pour la page 543. § 4.

Sur le jugement desavantageux que fait S. Jerome de la foy de S. Melece.

M. le Maistre.

′C'est avec raison que des personnes tres sages & tres habiles remarquent qu'il ne faut pas s'arrester à ce que S. Jerome dit contre S. Melece dans sa chronique, dans laquelle outre ce que nous en avons raporté dans le texte, il met ce grand Saint au nombre de ceux qui estoient plutost les ennemis que les Evesques de J. C. Saint Jerome avoit esté fait Prestre par Paulin l'antagoniste de S. Melece dans le siege d'Antioche : de sorte qu'il faut moins s'étonner s'il a cru aisément ce qu'on disoit contre l'adversaire de celui qu'il consideroit comme son Evesque & comme son pere.

NOTE VIII.

Pour la page 550. § 5.

En quel temps ceux de la communion de S. Melece furent en possession de la Palée.

[La chronique d'Alexandrie *p. 688*, dit que S. Melece estant revenu d'exil, s'empara de l'eglise de la Palée.]′ Mais le Concile d'Alexandrie [tenu avant l'ordination de Paulin,] voulant parler de ceux de la communion de S. Melece, ne les designe point autrement qu'en les appellant *ceux qui s'assembloient dans la Palée* :′ & selon S. Gregoire de Nysse, Socrate, & Sozomene, Saint Melece n'estoit point encore revenu. [Ainsi tout ce qu'on peut accorder à cette chronique, c'est que ceux de la communion de Saint Melece ne commencerent à s'assembler dans la Palée qu'aprés la mort de Constance, estant en effet assez difficile qu'ils aient pu avoir cette liberté de son vivant.]

Ath. de Ant. t. 1. p. 575. c|576. b.

Nys. v. Mel. p. 592. a|Socr. l. 3. c. 9. p. 181. a| Soz. l. 5. c. 12. p. 612. c.

NOTE IX.

Pour la page 557. § 8.

Evesques moins connus qui composoient le Concile d'Antioche sous Jovien.

[Nous avons marqué dans le texte les principaux des 27 Evesques du Concile d'Antioche en 363.]′ Les autres sont un Evagre de Sicile, (σικελὸς, ou σικελῶν, que quelques uns neanmoins aiment mieux prendre pour quelque ville d'Orient, mais qu'ils avouent estre inconnue : la Tripartite *l. 7. c. 4. p. 94. 2*, traduit *Siculus* :)′ Urane d'Apamée, Zoïle de Larisse en Syrie, Antipatre de Rhosses, Abraham d'Urimes′ dans la Syrie Euphratesienne, (′qu'on croit estre l'un des deux Abrahams qui écrivirent aux Occidentaux, [en 372,] avec S. Melece & S. Basile ;) ′Aristonique de Seleucobele [dans la seconde Syrie,] Barlamene de Pergame, [mis peutestre en la place de Draconce deposé en l'an 360 ;] Urane de Melitene, [predecesseur d'Otrée qui assista en 367 au Concile de Tyanes ;] Magnus de Calcedoine ou [plutost] de Calcide [en Syrie,] comme on lit dans l'histoire Tripartite, *p. 94. e*, ′car Maris de Calcedoine vivoit encore sous Jovien, selon Philostorge ;′ Pierre de Sippes, ou plutost d'Hippes dans la Palestine [audelà de la mer de Galilée ;]′ Arabien d'Antre, [a] ou plutost d'Adra [dans l'Arabie Petrée ;] [b] Pison d'Adanes [dans la Cilicie,] Sabinien de Zeugma [sur l'Euphrate,] Pison

Socr. l. 3. c. 25. p. 204. c|n. p. 47. 2. a.

l. 3. c. 25. p. 204. a c|Epi. 73. c. 26. p. 874. a.

Geo. sac. p. 303

Bas. ep 69. p. 108. b|Blond. prim. p. 1211.

Socr. p. 204. c.

Philsg. l. 8. c. 4. p. 110.

Socr. l. 3. c. 25. p. 204. d|n. p. 47. 2. b|Epi. p. 874. b.

Socr. p. 204. d. [a] Epi. p. 874. d|Socr. n. p. 47. 2. c. [b] Socr. p. 204. d.

d'Auguste, [peutestre d'Augustophe qu'on met dans la troisieme Palestine;] Patrice de Palte, [qui pouvoit avoir succedé à Cymace;] Theotime d'Arabie, & Lucien d'Arques [dans la Phenicie.] n.p 47.2.b| Epi.73.c.25.p. 874. ʹDe ces Evesques, Zoïle de Larisse, Pierre d'Hippes, & Arabien d'Adres, avoient signé le formulaire des Anoméens au Concile de Seleucie, avec Acace de Cesarée, & Eutyque d'Eleutherople.

NOTE X.

Pour la page 359 § 9.

Sur le temps du second exil de S. Melece.

Nyss.v.Mel t. 3 p.591.b|592. a. ʹS. Melece a esté banni trois diverses fois, comme Saint Gregoire de Nysse l'assure tres clairement, [quoiqu'aucun historien ne l'ait observé. Chacun tombe d'accord que son premier exil arriva sous Constance, au commencement de l'an 360, un mois aprés son election, & finit sous Julien.] Bar.370.§ 95. ʹBaronius met le second sous le mesme Julien: [& il pourroit estre assez probable que cet apostat n'a pas plus epargné S. Melece que S. Athanase. On sçait qu'il passa plusieurs mois à Antioche, fort mecontent de la generosité des Chrétiens, à laquelle les exhortations de Saint Melece contribuoient sans doute beaucoup. Mais S. Chrysostome paroist tout à fait contraire à ce sentiment,] Chry.or.45.t. 1.p.526.a.b. ʹpuisqu'il dit que Saint Melece aprés son premier exil, demeura avec son peuple non pas trente jours comme auparavant, mais plusieurs mois, une, deux, & plusieurs années, durant lesquelles son peuple jouissoit avec joie de la douceur de ses instructions, & des exemples de sa vertu &c. [Et cependant Julien n'a pas regné un an depuis que S. Melece fut revenu la premiere fois.]

Socr.l.4.c.2. p.212.b|Soz.l. 6.c.7.p.657.c. ʹSocrate & Sozomene disent que Valens estant venu à Antioche [en 365,] avant la guerre de Procope, y excita une grande persecution contre les Catholiques, & bannit Saint Melece afin que tout le monde communiquast avec Euzoïus. [Ce voyage de Valens est certainement faux, & la persecution est fort suspecte; mais peutestre que le bannissement de S. Melece est veritable, & que c'est ce qui a donné occasion à tout le reste. Ce sentiment paroist assez favorable, parceque la guerre de Procope a pu faire rappeller le Saint fort peu aprés. Car quoique dans le reste du temps nous trouvions assez d'occasions où il aura pu estre banni, nous n'en trouvons point neanmoins où il ait pu estre rappellé.] ʹEt d'ailleurs puisque Pallade nous apprend qu'il a battizé S. Jean Chrysostome, & l'a fait Lecteur aprés l'avoir instruit durant trois ans au moins, & l'avoir fait demeurer chez luy durant tout ce temps là; & puisqu'il faut necessairement mettre ceci avant son dernier bannissement, [c'est à dire, comme nous verrons, avant l'an 371, il faut avouer que son second exil a fini au moins en 367. Pall.v.Chry. p.40.41.

On peut demander comment il aura pu eviter d'estre banni en 367, lorsque Valens ordonna de bannir tous ceux qui avoient esté rappellez sous Julien. Mais nous ne pouvons pas rendre raison de toutes les difficultez de l'histoire: & neanmoins on peut dire que comme les Alexandrins pretendoient que S. Athanase n'estoit pas compris dans cet edit, quoiqu'il eust esté rappellé par Julien, parcequ'il avoit encore esté rappellé depuis par Jovien, ceux d'Antioche avoient encore plus de raison de pretendre la mesme chose en faveur de S. Melece, qui avoit esté rappellé par Valens mesme.

Il y en aura peutestre qui croiront pouvoir répondre à l'argument que nous tirons de la vie de Saint Chrysostome, en disant qu'il peut avoir esté battizé, & fait Lecteur dés l'an 367.] ʹMais puisqu'il estoit encore jeune, Chry.in Act. h.38.p.340.a.

ἔτι μειράκιον, dans le temps de la conspiration de Theodore, [c'est à dire en 374, il vaut mieux approcher autant qu'il se peut son battesme de ce temps là : Outre que si S. Melece a esté banni en 367, nous ne voyons point, comme nous avons dit, l'occasion qui aura pu obliger Valens à le rappeller.]

NOTE XI.

Pour la page 360. § 9.

Temps de son troisieme exil.

[Nous ne trouvons rien de bien assuré pour le temps du troisieme exil de S. Melece, qui dura jusqu'à la fin de la persecution, & jusqu'à la mort de Valens en 378. Nous croyons devoir mettre en 367, l'edit de Valens pour exiler de nouveau ceux qui ayant esté bannis sous Constance, avoient esté rappellez par Julien. *V. les Ariens* § 111. S. Melece semble avoir dû estre compris dans cet edit, mais nous n'en trouvons rien de positif : & les trois ans durant lesquels il a instruit S. Chrysostome, ne semblent pas le souffrir, comme nous venons de le dire dans la note 10, puisqu'on ne pourroit plus les trouver entre son second & son troisieme exil, & qu'il n'y auroit point d'apparence de les chercher avant le second.]

Thdrt.l.4.c. 5.p.675.d. ‘Theodoret joint son bannissement à celui de Saint Eusebe de Samosates,[mais il est visible par les lettres de S. Basile, qu'il a esté banni assez longtemps auparavant.]

Bas.ep.254.p. 252.c. ‘S. Basile dans une lettre écrite au commencement de l'an 371, parle en general des nouvelles qu'il avoit receues d'Antioche.[Mais on voit que c'estoit quelque chose d'important,] puisqu'il envoie un exprés à S. Eusebe pour luy porter les lettres qu'il en avoit receues ; quoiqu'il ne doutast pas que S. Eusebe n'en sceust déja la nouvelle ; & il luy fait excuse de ne l'avoir pas fait plustost. [Que s'il ne s'exprime point & ne s'étend point sur une chose qui ne pouvoit pas manquer de le toucher beaucoup, on peut juger que c'est qu'il n'estoit pas seur d'en écrire. Il y a donc quelque lieu de presumer que c'estoit touchant le bannissement de S. Melece, & de le mettre sur cela vers la fin de l'an 370. Ce n'est qu'une conjecture, mais qui s'accorde assez bien avec l'histoire. La lettre 57 de S. Basile à S. Melece, *p. 85*, écrite, comme nous le croyons, vers le mois de septembre 371, ne donne aucun jour pour dire s'il estoit déja banni ou non. Mais il l'estoit lorsque S. Basile luy écrivit la lettre 273, avant Pasque de l'an 372,]‘puisqu'il dit que le Diacre Dorothée luy apprendroit ce qui regardoit l'état des affaires de l'Orient,[c'est à dire d'Antioche, où par consequent il est visible qu'il n'estoit pas alors. Ainsi il faut qu'il ait esté banni au plustard des le commencement de l'an 372, lorsqu'apparemment Valens n'estoit pas encore arrivé à Antioche : & les trois ans que Saint Chrysostome passa avec luy, ne souffrent pas qu'il l'ait esté plustost qu'à la fin de l'an 370.] ep.273.p.290. c.

NOTE XII.

Pour la page 364. § 11.

Sur sa reception au retour de ce troisieme exil.

Chry.t.1.or. 45.p.526.b. ‘S. Chrysostome parlant des grands honneurs avec lesquels S. Melece fut receu dans Antioche, ὅτε εἰσήλαυνε, [n'exprime pas si c'estoit à sa premiere entrée ou lorsqu'il revint d'exil.]‘Mais il venoit de parler de ses exils :[& comme le temps de Gratien, où les Catholiques avoient une liberté entiere, estoit plus propre pour luy rendre de si grands honneurs, que celui de Julien ou de Valens ; nous raportons cet endroit au temps qu'il revint de son troisieme exil en 378.]‘Et en effet, S. Chrysostome passe aussitost à l'histoire de sa mort. [On ne peut douter d'ailleurs qu'il n'ait esté receu alors avec toutes les marques possibles de joie.] a. d.

Pour la page 367. § 13.

NOTE XIII.

Que Zenon fut fait Evesque de Tyr du vivant de S. Melece.

Ruf. l. 1. c. 21. p. 260.

ʹRufin ne nomme point celui que les Meleciens établirent Evesque de Tyr contre Diodore : & il semble dire que ce ne fut qu'aprés que S. Melece fut mort, [en l'an 381, ce qui seroit plus favorable à l'honneur de Saint Melece.] ʹMais nous trouvons Zenon Evesque de Tyr & en l'an 381 dans le Concile de Constantinople, [& dés l'an 379]ʹdans le Concile d'Antioche :[ce qui éclaircit & corrige la narration de Rufin peu exacte à son ordinaire. Pour S. Melece, nous l'honorons dans la verité, & non pas contre la verité.]

Conc. t. 2. p. 955. c.

Coll. r. t. 1. p. 176.

Pour la page 370. § 14.

NOTE XIV.

Comment Flavien répondoit à Paulin sur la communion avec Damase.

Thdrt l. 5 c. 3. p. 707. c. d.

ʹTheodoret dit que comme Paulin pretendoit estre dans la foy du Pape Damase, Flavien qui parloit pour Saint Melece, luy objecta qu'il ne tenoit qu'une hypostase, au lieu que Damase en confessoit trois. [Il est difficile de voir comment Flavien pouvoit assurer que Damase confessoit les trois hypostases, quoique cela fust vray dans le sens; mais en cette maniere Paulin le tenoit aussi. C'est pourquoi nous n'avons rien voulu mettre de cela dans le texte.]

Pour la page 371. § 15.

NOTE XV.

Sur l'accord fait entre Saint Melece & Paulin.

[Theodoret ne dit point qu'il se soit jamais fait aucun accord entre S. Melece & Paulin ; & je ne me souviens point non plus que S. Gregoire de Nazianze se fonde sur aucun accord lorsqu'il demande qu'on laisse Paulin gouverner aprés la mort de S. Melece. Ainsi nous nous arresterions peu à tout ce que Socrate & Sozomene disent de cet accord, si nous n'avions affaire qu'à eux. Mais ils sont formellement appuyez]ʹpar la lettre du Concile d'Aquilée en l'an 381, où les Evesques assurent à Theodose qu'ils luy avoient demandé qu'aprés la mort de Melece ou de Paulin toutes les eglises demeurassent sous la conduite du survivant, comme les parties en estoient demeurées d'accord, *juxta partium pactum.* ʹCar il est visible qu'au lieu de *factum* qui est dans l'imprimé, il faut lire *pactum.* [Il n'y a pas moyen de l'entendre d'un accord proposé & non accepté de toutes les parties :]ʹ& les Evesques du Concile disent ensuite que les parties leur avoient demandé leur communion, en consequence mesme de cet accord, *& pacto* (ou plutost *ex pacto*) *quod stare volumus.*

Cod. Th. ap. p. 76.

Blond. p. 231. Thdrt. n. p. 41. 1. b.

Cod. Th. ap. p. 77.

Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que ceux de la communion de S. Melece, dont ce dernier endroit s'entend proprement, avoient écrit aux Occidentaux pour leur demander leur communion, en leur representant que de leur part ils avoient fait tout ce qui se pouvoit pour la paix, & avoient offert à Paulin tout ce qu'on pouvoit raisonnablement demander d'eux; & que les Occidentaux avoient pris leurs paroles comme si ce qu'ils avoient offert avoit aussi esté accepté par Paulin. Ce qui pourroit confirmer cette pensée,]ʹc'est que dans la lettre que les mesmes Evesques d'Italie écrivirent à Theodose en l'an 382, ils parlent bien comme dans l'autre de la demande qu'ils avoient faite qu'on ne donnast point de successeur au survivant; [mais ils ne disent plus que les parties en fussent demeurées d'accord, ce qui neanmoins auroit esté bien plus fort que la demande que d'autres en avoient faite. Nous recevrons avec joie les éclaircissemens que d'autres nous voudront donner sur cela. Mais en les attendant,]ʹnous avons cru devoit suivre, comme Mr Valois, une autorité positive aussi considerable

P. [illegible]

Thdrt. n. p. 41. 1.

qu'eſt celle de S. Ambroiſe & du Concile d'Aquilée.

[La lettre de ce Concile qui eſt la troiſieme dans le S. Ambroiſe de Paris en 1603, & la douzieme dans la derniere edition des Benedictins, n'a point ces paroles, *juxta partium factum*, qui ſe liſent ſeulement dans l'appendix du Code Theodoſien donné par le P. Sirmond, *p.76*,] Amb t.5.p. 182.alt.2.B.p. 8 4.3 'mais elle a les autres, *qui etiam pacto quod ſtare volumus, communionem noſtram rogarunt.*

Pour la page 375.§ 17.

NOTE XVI.

Endroit obſcur de S. Gregoire de Nyſſe ſur S. Melece.

[Ces paroles de Saint Gregoire de Nyſſe dans l'eloge de S. Melece, *p.589. b.c*, ὁρᾶτε τοὺς πατριάρχας *&c.* ſont aſſez obſcures. Il ſemble neanmoins qu'on les puiſſe rapotter aux Eveſques du Concile, qui eſtoient là preſens, dont S. Melece eſtoit d'autant plus le pere, qu'il l'eſtoit de Saint Gregoire de Nazianze meſme, le pere & le preſident du Concile, parcequ'il l'avoit porté ſur le throne : ou bien que quelque ancien Eveſque que Saint Gregoire de Nyſſe montroit, devoit eſtre conſideré comme le pere du Concile, puiſqu'il l'eſtoit de S. Melece, l'ayant peuteſtre ordonné Eveſque de Sebaſte, ou ayant aſſiſté à ſon inthronization dans le ſiege d'Antioche.]

NOTES SUR ASCOLE

EVESQUE DE THESSALONIQUE.

Pour la page 378.

NOTE I.

Sur les noms d'Acole & de Baſile qu'on luy donne quelquefois.

[JE ne ſçay pourquoi Aſcole eſt nommé Baſile dans diverſes editions de la chronique de Saint Proſper. M^r de Pontac dans ſes notes *p.763*, pretend que ce n'eſt qu'une faute de copiſte, & a mis Aſcole dans ſon edition ſur l'autorité des autres hiſtoriens. Mais il reconnoiſt en meſme temps que cet article n'eſt point dans ſes manuſcrits. Et en effet, le P. Labbe ne l'a point mis dans l'edition qu'il en a fait faire dans ſa nouvelle bibliotheque, *t.1.p.47*. Il n'eſt point non plus dans la chronique de Caſſiodore.

Nous le trouvons toujours nommé Acole dans les Latins, & Aſcole dans les Grecs.] Socr.n.p.59.2. b. 'Neanmoins M^r Valois dit qu'il eſt appellé Acole dans un manuſcrit grec de Socrate.

Pour la page 380.

NOTE II.

A quel Concile les Orientaux l'appellerent.

Cod.Th.ap.p. 108. 'Le Concile d'Italie dit que ce n'eſtoit point faire tort aux Orientaux de vouloir qu'ils priſſent l'avis des Eveſques d'Italie &c. eux *qui unius Acholii Epiſcopi ita expectandum eſſe putaverunt judicium, ut de Occidentalibus partibus Conſtantinopolim evocandum putarent.* [Acole ou Aſcole de Theſſalonique eſtoit au Concile de Rome ſur la fin de l'an 382, & il ſe pourroit faire que les Orientaux l'euſſent alors prié de ſe trouver au Concile qu'ils tinrent la meſme année à Conſtantinople. Mais s'ils le firent, ils n'attendirent pas ſon jugement : car on ne peut pas pretendre qu'il ſe ſoit trouvé cette année là à leur Concile, qui preceda meſme de quelque temps celui de Rome. Il s'eſtoit trouvé au Concile

Concile de l'an 381; & l'on peut dire, si l'on veut, que c'estoit au retour de quelque voyage qu'il avoit fait en Occident.] 'Mais comme les Evesques de Macedoine furent alors mandez tout d'un coup, dit S. Gregoire de Nazianze, aprés la mort de S. Melece, [il n'auroit pas eu le loisir de revenir d'Occident sur cet appel, & d'arriver avant la fin du Concile. Ainsi je pense qu'il vaut mieux dire tout simplement qu'*il fut appellé de l'Occident*, parceque la Macedoine qui n'estoit de l'Empire d'Orient que depuis deux ans, estoit encore regardée comme un membre de l'Occident.

Naz.car.1 p. 28.d.

Pour ce que dit le Concile d'Italie, qu'on attendit *le seul Ascole*; cela n'empesche point qu'il n'eust esté mandé, & qu'il ne soit venu avec plusieurs Evesques de l'Illyrie, entre lesquels neanmoins on le consideroit singulierement. Ainsi cela se raportera au Concile de l'an 381.]

Pour la page 381.

NOTE III.

Qu'apparemment il est mort vers le commencement de l'an 384.

[Ascole mourut visiblement en Macedoine,] 'lorsque la mer n'estoit point navigable, [c'est à dire durant l'hiver.] C'estoit aprés le Concile de Rome, [auquel il avoit assisté à la fin de l'an 382, & avant la fin de l'an 384; puisque Damase qui mourut l'onzieme decembre de cette année là,] 'écrivit à Anyse [son successeur] qui estoit déja ordonné Evesque. [Ainsi il faut mettre sa mort vers le commencement de l'an 383 ou de l'an 384. Le dernier nous paroist le plus probable, puisque Saint Ambroise qui ne l'avoit apparemment connu que sur la fin de l'an 382, ne se plaint point qu'il luy eust esté ravi aussitost qu'il avoit commencé à le connoistre. Et de plus,] 'dans le temps qu'il mourut les chemins estoient occupez par les barbares qui ravageoient les provinces: ce qu'on peut aisément raporter aux pillages qu'ils firent dans la Rhecie sur la fin de l'an 383, ou au commencement de l'an 384, *V. S. Ambroise § 33 note 19*, [& qui s'étendirent assez probablement dans les provinces voisines; & on trouve qu'en l'an 384, Valentinien remporta quelque victoire sur les Sarmates. *V. Theodose I. §. 23.* C'estoit seulement un an & quelques mois aprés la soumission des Gots à Theodose, selon ce que dit Saint Ambroise,] 'qu'il alla jouir du repos aprés l'avoir donné aux autres.

Amb.ep.21.p. 228.m.

Coll.c.t.2.p. 46.

Amb.ep.21. p.228.m.

p.229.a.

NOTES SUR SAINT SERVAIS DE TONGRES.

Pour la page 382.

NOTE I.

Que toutes les histoires qu'on en a ne valent rien dutout.

Boll 13.may, p.215.a.

'BOLLANDUS dit que le plus ancien auteur que nous trouvions avoir écrit la vie de S. Servais, est un nommé Juconde Prestre, qui en a fait un fort long discours; mais où il a mélé diverses fables qu'il a crues trop legerement sur la foy d'un imposteur Armenien. [Je ne sçay si ce seroit une longue histoire de S. Servais dont le Pere Mabillon nous a communiqué un manuscrit. Le prologue commence par ces mots: *Illustrissimi viri vitam Servatii stemmate inclito nati &c.* & l'histoire par ceux-ci: *Trojugenarum metropolis Francorum Tungris &c.* Ce qui suffit pour connoistre la science de l'auteur; & l'histoire de S. Nicolas qui y est citée, peut faire juger

de son antiquité. Il divise son ouvrage en 66 chapitres, dans l'onzieme desquels on trouve un endroit sur le Concile de Cologne contre Euphrate,] Conc.t.2.p. 617.618. 'qu'on a inseré dans les Conciles comme tiré de l'histoire de S.Servais,[mais il est plus ample dans le manuscrit du P. Mabillon.]

Boll.13.may, p.215 2. 'Bollandus dit que le meilleur auteur qu'on ait pour Saint Servais est l'Abbé Hariger, qui a écrit à la fin du X. siecle l'histoire des Evesques de Liege.[Cependant un auteur de ce temps là n'est pas pour faire beaucoup de foy.] b. 'Il cite une histoire de Saint Servais plus ancienne, ce qui ne suffit pas pour nous asseurer qu'elle fust bonne. Il raporte assez peu de faits de la vie du Saint qui soient un peu circonstanciez. Il ne parle presque que du Concile de Cologne, tenu, si les actes en sont veritables, en l'an 346, & de son voyage à Rome pour demander que les Gaules fussent delivrées des Huns, ce qui est le mettre du temps d'Attila, & en l'an 450, cent ans plustard qu'il ne faut. Au contraire il ne dit point que S. Servais ait assisté au Concile de Sardique, ni qu'il ait esté deputé par Magnence en Orient, ni qu'il ait esté seulement au Concile de Rimini. Ainsi ayant ignoré tout ce qui est de plus vray dans l'histoire de ce Saint, il est à craindre qu'il n'en ait guere sceu que ce qu'il y a de faux.]

p.216.c. 'Gille d'Orval a fait à Hariger diverses additions, qu'on peut voir dans le premier tome de Chapeauville sur les Evesques de Liege, *p.25. &c.* Bollandus qui n'y a pas eu beaucoup de foy, dit qu'elles sont prises du Prestre Juconde. [Ce qui est certain, c'est qu'elles sont pleines de nouvelles fautes contre l'histoire.] Bar.13.may. 'On trouve encore dans Sigebert diverses choses de S. Servais, que Baronius appelle avec raison des monstres d'histoires.[Ainsi il est visible qu'on ne peut faire aucun fond sur tous ces auteurs, & qu'il faut se contenter du peu que S. Athanase, Sulpice Severe, & Gregoire de Tours, nous apprennent de ce Saint. Encore y a-t-il bien des choses dans le dernier qu'il est bien difficile de soutenir.]

Boll.13.may, p.218. 'Celui qui a décrit l'elevation du corps du Saint, faite comme on croit, en l'an 726, marque quelques particularitez de sa vie. [Mais le VIII. siecle est déja bien eloigné du IV, & on n'a pas mesme de preuve que cet auteur ait vécu du temps de cette translation. Il marque plutost le contraire,] b. 'lorsqu'il dit *qu'il n'estoit pas encore permis alors* de rien mettre sur l'autel. b.c.1.216 d.e. 'Bollandus ne veut pas recevoir ce qu'il dit de la clef donnée à Saint Servais par Saint Pierre.

NOTE II.

Pour la page 583.

S'il y a eu deux Servais Evesques de Tongres au IV. & V. siecle.

Gr.T.h.Fr.l.1.c.5-7.p.51-54 gl.C.c.72.p.468. 'S. Gregoire de Tours parle beaucoup de S. Servais de Tongres; [mais au lieu de le mettre au milieu du IV. siecle, auquel il a vécu, puisqu'il assista aux Conciles de Sardique & de Rimini,] il met sa mort fort peu avant l'irruption d'Attila; [c'est à dire vers l'an 450.] Slus.de Serv. p.92-101. 'Quelques uns pretendent que ce n'est pas son sens; [mais nous ne voyons aucun moyen d'en douter. Cela oblige necessairement à dire ou que ce Saint se trompe, ou qu'il y a eu deux Servais Evesques de Tongres à pres de cent ans l'un de l'autre.]

Bar.451.§37 13 may. 'Baronius suit le premier sentiment, & veut que S. Servais soit mort dans les irruptions que les barbares firent dans les Gaules plusieurs années avant Attila. [Neanmoins nous n'en trouvons point que l'histoire nous represente comme considerable depuis le Concile de Rimini jusqu'au dernier jour de l'an 406: de sorte que quand S. Servais n'auroit esté fait Evesque

qu'en l'an 346, ce qui ne se peut soutenir qu'en abandonnant les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, il auroit toujours esté plus de soixante ans Evesque ; & il faudroit qu'à cet age il eust encore entrepris le voyage de Rome.

Mr Slus suit Baronius, en ce qu'il ne veut qu'un seul Servais qui ait vécu dans le IV. siecle.]'Mais ayant abandonné S. Gregoire de Tours, en ce qu'il met la mort de Saint Servais du temps d'Attila, il croit pouvoir l'abandonner encore, en ce qu'il nous represente la mort de ce Saint comme arrivée immediatement avant la ruine des Gaules qu'il avoit predite. Et ainsi il ne s'oblige point de le faire vivre jusqu'en l'an 406.[Il peut avoir raison : mais si nous voulons n'abandonner S. Gregoire de Tours que par necessité, nous ne voyons pas qu'il y en ait de le faire en cette occasion, n'y ayant rien ce me semble qui nous empesche de dire'avec Mr Valois, qu'il y a eu un Saint Servais à Tongres en 346 & 359, & un autre encore en l'an 450,'ou avec le Pere le Cointe, qu'au lieu de *Servatius*, il faut lire dans S. Gregoire de Tours *Aravatius*, comme il est dans un manuscrit,'ou *Arvatius*, comme il est dans le livre De la gloire des Confesseurs,'auquel S. Gregoire de Tours renvoie pour ce mesme Saint.[a] Et en ce cas Azanaire Evesque de Tongres du temps d'Attila, selon Baronius, sera le mesme qu'Aravace.[Et il n'est point marqué non plus dans le catalogue des Evesques de Tongres.]

Slus, de serv. p. 34. 40.

Val. t. Fr. l. 3. c.

Coint. 450. § 4.

Gr. T. gl. C. c. 72. p. 468.

h. Fr. l. 2. c. 5. p. 53

a Coint. 450. § 4 | bar. 451. § 37.

'Mr Slus dit qu'un manuscrit de S. Laurent de Liege lit *Servatius* dans le livre De la gloire des Confesseurs. Mais comme il soutient que c'est par une pure faute de copiste qu'on y lit *Aravatius* ou *Arvatius* ; [il n'est pas moins aisé qu'un copiste ait mis *Servatius* pour *Arvatius* par une pure erreur, ou mesme par une fausse correction, parceque de son temps on confondoit déja ces deux Evesques ; quoiqu'aprés tout il importe peu qu'on mette deux *Servatius*, ou qu'on mette un *Servatius* & un *Aravatius*, ces deux noms qui sont aisez à confondre, ayant pu aisément dans la suite des temps se prendre pour un seul nom & un seul Evesque. C'est pourquoi l'autorité de l'Eglise de Mastrict, & des martyrologes du IX. siecle, qui ne reconnoissent qu'un seul Saint Servais, n'est pas une raison bien considerable pour prouver qu'il n'y en a pas eu deux confondus en un.

Slus, de Serv. p. 102. 103.

Au lieu que S. Gregoire de Tours nous donne tout sujet de croire que la ville de Tongres fut ruinée par les Huns aussitost aprés la mort de Servatius ou Arvatius, & que les historiens de S. Servais le disent positivement, ce qui obligeroit necessairement à dire que ce Servais est different de celui du Concile de Sardique ; Mr Slus entreprend de montrer que Tongres n'a point esté ruinée par Attila.]'Cependant son unique fondement, c'est qu'Olaüs fondé sur les annales des Hongrois, dit qu'Attila passa le Rhein à Strasbourg, qui est bien loin de Tongres.[Mais nous ne savons ce que c'est que ces annales, quelle antiquité, ni quelle autorité elles ont ; & nous ne sommes plus accoutumez à nous fier sur le jugement & l'exactitude des auteurs modernes. On verra au contraire sur l'histoire de ce prince, qu'il y a assez sujet de croire qu'il entra dans les Gaules par le pays des François, qui comprenoit déja Tongres, selon Mr Slus. S'il fust entré par Strasbourg, il ne devoit point tourner du costé de Mets, où il est certain qu'il alla, mais prendre le grand chemin Romain en remontant le Rhein, & suivant ensuite le Doux, la Sône, & le Rhone, pour gagner le Languedoc où estoient les Visigots, puisqu'il pre-

p. 50. 57.

tendoit n'en vouloir qu'à eux & non aux Romains.

Nous taschons de montrer que l'on peut soutenir S. Gregoire de Tours en admettant deux Servais. Mais avec cela nous ne pretendons point combatre la conclusion de Mr Slus, estant certain qu'il faut abandonner S. Gregoire en bien des rencontres. L'autorité de ce Saint d'un costé, & de l'autre la difficulté d'admettre deux saints Evesques confondus en un, peuvent bien balancer l'esprit des lecteurs, à qui nous aimons mieux laisser la decision de ce differend, que d'entreprendre peut-estre inutilement de le determiner à l'un des deux partis. Nous avons cru neanmoins devoir plutost favoriser le sentiment general, qui n'en met qu'un, afin de pouvoir raporter tout ce qui se dit d'un ou de deux SS. Servais. Ceux qui voudront absolument les distinguer, n'auront qu'à appliquer au premier tout ce qui est avant la crainte des Huns, croire avec le P. le Cointe *an. 450. § 16*, que son corps est demeuré à Tongres, & luy raporter la marque, qu'il est mort le lundi de la Pentecoste 13e de may : car cela ne se rencontre point vers l'an 451.]

Boll. 13. may, p. 213. § 13. 'Bollandus suit à peu pres le mesme raisonnement que Mr Slus, sinon qu'il pretend que Tongres peut avoir esté ruinée par les Huns en l'an 384. Slus, de Serv. p. 61. 62. 'Mais les passages mesmes qu'il cite, font voir que les Huns n'entrerent point alors dans les Gaules, comme Mr Slus le prouve invinciblement.

Boll. p. 214 b. 'Bollandus se sert des sept Evesques que l'on met entre S. Servais & Falco elu du temps de S. Remi, pour montrer que S. Servais ne peut pas estre mort en l'an 450. [Cela ne prouve pas neanmoins ; car il peut y avoir eu huit Evesques en 80 ans de temps, & mesme en 62,] Coint. 450. § 3. 's'il est vray que Falco soit mort en l'an 512, comme le dit le P. le Cointe. Hariger & les autres qui nous nomment ces huit Evesques, (car on ne sçait au plus que leurs noms,) ne sont pas des auteurs dont on ne puisse contester l'autorité : Et ceux qui se croiront obligez d'ajouter à leur catalogue un second Servais, croiront aussi le pouvoir placer où ils jugeront à propos, entre les huit qu'Hariger fait succeder au premier Servais. Ibid. 'Le Pere le Cointe le place entre [René qu'on met le quatrieme aprés S. Servais,] & Sulpice ou Supplice. [Ainsi il ne luy en reste plus que trois jusqu'à Falco.

Nous ne croyons pas non plus que ceux qui voudront admettre deux SS. Servais, puissent tirer un grand avantage de ce] Boll. 13 may, p. 218 d. 'qu'un des martyrologes de S. Jerome donne à celui qu'on honore le 13 de may, le simple titre de Prestre, [qui ne peut convenir à celui du Concile de Rimini, au lieu qu'on pourroit croire que S. Gregoire de Tours se seroit trompé en donnant le titre d'Evesque à celui dont il parle, & auroit ensuite trompé les autres, à quoy l'equivoque de l'autre Servais auroit pu contribuer. L'avantage que l'on pourroit tirer de là, seroit, dis-je, peu fondé, ne l'estant que sur un exemplaire, qui doit sans doute estre corrigé par les autres, où nous trouvons partout que Servais du 13 de may est qualifié Evesque.]

NOTES SUR SAINT DAMASE PAPE.

NOTE I.

Pour la page 386. § 1.

Sur la vie de Sainte Irene sa sœur, & si leur pere estoit d'Espagne.

[LEs Espagnols qui pretendent sur l'autorité d'Anastase & des Pontificaux, que le Pape Damase & sa famille estoit de leur pays,]ʹnous ont donné une petite histoire de S^te^ Irene sa sœur,[écrite en un latin fort barbare.]ʹElle porte que ce fut à elle que Damase adressa les traitez qu'il fit sur la virginité :[& nous ne voyons rien qui nous empesche de le croire. Mais nous ne pouvons pas dire la mesme chose de ce qu'elle ajoute,]ʹque cette Sainte mourut en la douzieme année du pontificat de Damase,[c'est à dire en 379.]ʹCar elle n'avoit pas encore 20 ans lorsqu'elle mourut, comme on le voit par son epitaphe jointe à cette vie,[& qui paroist tout à fait legitime. Or quelle apparence y a-t-il que Damase ayant alors plus de 70 ans,] ʹpuisqu'il en avoit pres de 80 lorsqu'il mourut[en 384, sa sœur n'en eust encore que 20,]ʹquoique leur pere eust esté Diacre & Prestre,ʹcomme on le voit par une inscription? [Ainsi cette piece peut encore estre mise entre celles qui rendent la foy des Espagnols fort suspecte en maniere d'histoire. Il y a mesme peu d'apparence]ʹque le pere de Damase fust venu d'Espagne à Rome, & encore avec ses enfans, comme cette histoire le semble dire,ʹpuisqu'il avoit servi à Rome dans la fonction d'écrivain & de Lecteur,[ce qui semble marquer qu'il y avoit demeuré des son enfance. Mais au moins on ne peut douter que Damase & sa sœur n'y fussent nez.]

Boll. 21. feb. p. 244. c.
p. 245. b.
d.
e.
Hier. v. ill. c. 103. p. 299. a.
Bar. 384. § 16. app.
Boll. 21. feb. p. 245. a.
Bar. 384. § 16. app.

NOTE II.

Pour la page 388. § 1.

Que la basilique de Sicine est apparemment celle de Libere.

[Si ce qu'Ammien *l. 27. p. 337*, & S. Jerome disent des 137 personnes tuées dans la basilique de Sicine, se raporte aux 160 morts que Marcellin met, *p. 7*, dans celle de Libere, comme cela paroist assez evident, il faut que la basilique de Sicine soit celle de Libere, & qu'ainsi Rufin, qui est suivi de Socrate, n'ait pas assez distingué les choses, comme cela luy est ordinaire, lorsqu'il écrit qu'Ursin fut ordonné dans la basilique de Sicine, puisque Marcellin assure que ce fut dans celle de Jule. On peut voir la note 83 sur les Ariens.]

NOTE III.

Pour la page 391. § 3.

Quel ordre il faut donner aux deux rescrits pour le rappel d'Ursin.

ʹBaronius met le rescrit[que nous raportons au rappel d'Ursin, en 367,] comme une suite de celui du 12 juin 368, pretendant qu'il rappelle à Rome, & accorde une entiere liberté à ceux du parti d'Ursin, qu'on voit par l'autre avoir esté releguez depuis peu à cause du tumulte qu'ils avoient excité dans l'Eglise. [Je ne voy pas bien neanmoins que ceux à qui le rescrit du 12 juin avoit déja accordé la liberté d'aller partout, à l'exclusion de Rome, puissent estre appellez *deportatione damnati*, termes qui marquent ceux qui sont releguez en un certain lieu ; & de plus, Valentinien leur accordant leur grace entiere, devoit ce semble parler de ce qu'il leur avoit accordé des auparavant. On peut dire aussi que ce rescrit estant general, n'excluoit pas Ursin plus que les autres :

Bar. 368. § 3. 4.

Et neanmoins Baronius ne dit pas qu'il soit revenu en vertu de cet edit, comme en effet on ne le peut pas dire. C'est pour cela que nous avons raporté ce rescrit ou rappel qu'Ursin obtint en 367, ce sentiment nous ayant paru plus facile & plus probable.]

Pour la page 594. § 4.

NOTE IV.

Sur divers rescrits touchant Ursin, donnez par Baronius.

Bar. 368. § 2. 'C'est Baronius qui raporte le rescrit de Valentinien, aussibien que quelques autres qui regardent l'affaire d'Ursin, tirez, dit-il, d'un ancien manuscrit du Vatican. [Il seroit dangereux de se fier absolument aux pieces de cette nature, que produit Baronius; mais comme aussi il y en a qui paroissent tout à fait legitimes, nous ne craindrons pas de nous en servir, lorsque nous les trouverons conformes à ce qui nous paroistra le mieux fondé.]

Pour la page 594. § 4.

NOTE V.

Sur la date du rescrit à Pretextat en l'an 368.

[Le rescrit à Pretextat, que Baronius nous donne sur l'an *368. § 3*, est daté dans le texte *pridie idus jun.* & à la marge *jan.* [Je ne sçay lequel des deux est du manuscrit: mais le 12 de juin convient mieux à l'histoire que le 12 de janvier. Car ce rescrit paroist fait sur des choses arrivées aprés l'expulsion d'Ursin;]' & Ursin ne fut chassé de Rome que le 16 de novembre 367, [d'où il y a bien peu de temps jusques au 12 de janvier, la Cour estant alors à Treves.] 'Il est vray que Godefroy croit qu'Olybre avoit succedé à Pretextat dés le mois de mars: [mais il n'en a point de preuve considerable. *V. Valentinien I. § 20.*]

Mar. & F. p. 10.

Cod. Th. chr. p. 82.

NOTE VI.

Pour la page 597. § 5.

Que ce n'estoit apparemment qu'une extension de la loy adressée à Damase, & non une nouvelle loy qui excluoit les Ecclesiastiques & les moines de toutes donations.

'Le savant auteur de l'Aumosne Chrétienne, dit que la loy de Valentinien qui excluoit les Ecclesiastiques de la succession des veuves, ne se trouve point dans les Codes, & que Baronius n'en a rien marqué. [Il a donc cru que c'estoit une loy differente de]' celle que nous avons dans le Code de Theodose, & qui fut lue à Rome le 29 de juillet 570. [En effet, les termes de cette loy n'emportent point une exclusion generale, & on pourroit aisément croire qu'elle fut amplifiée en ce point, aussibien qu'en d'autres par]' la loy du premier decembre 372, dont nous n'avons qu'un fragment.' Neanmoins l'Empereur Marcien voulant abroger la loy de cette exclusion, raporte quelques uns des propres termes qui se trouvent dans la loy du 29 de juillet, *His Clericis, qui sub prætextu religionis hujusmodi fœminarum domus adeunt, Ecclesiasticos vel eos, qui continentium se volunt nomine nuncupari:* [de sorte qu'il est peutestre aussi probable qu'il n'y en a pas eu d'autre en ce temps là, mais que l'usage l'a étendue plus loin que les termes ne semblent porter: Au moins il est visible que Baronius a cru qu'elle défendoit absolument toutes donations faites aux Clercs & aux moines;]' & Godefroy qui soutient la mesme chose, ne doute pas non plus que ce ne soit celle que Marcien a eu dessein d'abroger.

Aum. p. 576.

Cod. Th. 16. t. 2. l. 20. p. 48.

l. 22. p. 51.

nov. l. 1. c. 5. p. 32. 4.

t. 6. p. 49. 1150. 2.

NOTE VII.

Pour la page 599. § 6.

Que la lettre latine que nous avons du Concile de Rome en 371, est le texte original &c.

'La lettre du Concile de Rome est raportée en grec par Theodoret, &

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 6..-618 | Soz. l. 6. c. 23. p. 667. 668.

Coll.r.t.1.p. 165-169. par Sozomene;ʹ& depuis peu Holstenius en a donné au public un texte latin[fort different du grec,]ʹ& qu'on ne peut guere douter estre l'original, [si l'on en considere le style, & qu'on le compare avec le grec, qui de luy mesme paroist trop barbare & trop forcé, pour ne pas juger que c'est une traduction. C'est pourquoi nous nous arrestons au latin, hormis pour l'adresse, qui est, selon le latin, *Aux Evesques Catholiques de l'Orient*. Car il y a tout sujet de croire que cette adresse ne regarde que la copie qui en fut portée en Orient par Sabin, comme on l'a dit dans le texte:]ʹau lieu que Theodoret & Sozomene disent constamment & dans leur texte, & dans l'inscription de la lettre, qu'elle est écrite aux Evesques d'Illyrie.ʹEt en effet la lettre estant écrite sur les plaintes des Prelats de la Venecie & des Gaules,[il est aisé de croire que les avis qu'ils donnoient, regardoient plutost une province qu'il leur estoit voisine, comme l'Illyrie, que les pays de l'Orient;]ʹEt les Prelats qui écrivent cette lettre, ne diroient pas, comme ils font,ʹQue les Evesques soit d'Orient, soit d'Occident, qui se reconnoissent Catholiques, se glorifient avec eux de suivre la foy de Nicée, [s'ils écrivoient à tous ceux d'Orient en general.]

Soz n.p.142.1. d.

Thdrt.p.657. a.b|Soz.p.667. b.c.

Coll.r.p.166.

Soz.n.p.143.1. a.b.

Coll.r.p.168.

NOTE VIII.

Pour la page 401.§ 7.

Que c'est Saint Valerien d'Aquilée qui écrivit à S. Basile, & à qui ce Saint récrivit sa lettre 324.

Basf.ep.324.p. 917.b. ʹValerien qui avoit écrit à S. Basile par Sabin,[sur la fin de l'an 371, & à qui Saint Basile récrivit la lettre 324, est nommé dans le titre de cette lettre Evesque d'Illyrie.[Mais comme nous ne trouvons point de Valerien qui parust alors en Illyrie, & que Saint Valerien d'Aquilée qui vivoit en ce temps là, est un des plus illustres Prelats de ce siecle, il ne semble pas qu'on doive faire difficulté de croire que c'est luy à qui S. Basile écrit, & que ce Saint, ou celui qui a extrait les titres de ses lettres, l'a mis par erreur en Illyrie, parceque la ville d'Aquilée en est tres proche. Au moins nous ne pouvons pas douter que ce ne soit celui d'Aquilée,]ʹqui est nommé le premier aprés Damase dans le Concile de Rome. Coll.r.t.1.p. 165.

NOTE IX.

Pour la page 401.§ 7.

Que S. Chromace succeda immediatement à S. Valerien.

ʹFerrarius pretend que S. Chromace ne succeda pas immediatement à Saint Valerien d'Aquilée, mais à un Benoist qui gouverna cinq ans entre S. Valerien & luy, comme on le voit, dit-il, par la chronique d'Aquilée.[Nous ne savons ce que c'est que cette chronique, & nonobstant cette remarque,] ʹUghellus n'a pas laissé de faire succeder immediatement Saint Chromace à S. Valerien, sans parler dutout de Benoist. Florentinius *p.1000. r*, paroist preferer le sentiment d'Ughellus à celui de Ferrarius.[Les cinq ans que cette chronique donne à Benoist, n'est pas une marque d'antiquité, n'y ayant guere que les nouveaux qui aient donné un temps par conjecture ou par fantaisie, à la durée des anciens Evesques. Que si elle donne à ce Benoist le titre de Patriarche, comme fait Ferrarius, c'est encore une marque de nouveauté.]

Ferr 27.nov. p.733.

Ugh.t.5.p.37.

NOTE X.

Pour la page 410.§ 10.

Que le Concile de Rome où Damase fut absous, se tint à la fin de l'an 378.

[La lettre du Concile de Rome que le Pere Sirmond nous a donnée dans l'appendix du Code Theodosien, *p.78*, est adressée à Gratien & à Valentinien;

& le rescrit à Aquilin, qui a relation à cette lettre, *p. 90*, porte aussi les mesmes noms, sans parler de Valens ni de Theodose.]' C'est ce qui a obligé Blondel & le Pere Labbe à mettre ce Concile de Rome à la fin de l'an 378, lorsqu'il n'y avoit point d'autres Empereurs ;[& nous avons cru les devoir suivre, parcequ'assurément cette raison est considerable. Neanmoins il faut aussi avouer que l'embaras où estoit Gratien aprés la mort de Valens, ne luy donnoit guere le loisir d'examiner l'accusation d'Isaac, ni de penser à la consequence de ce que le Concile de Rome luy demandoit. Il faudroit mesme prendre garde si cette epoque se peut accorder avec la maniere dont Gratien parle de Simplice, *p. 91*, l'appellant *Virum clarissimum quondam Vicarium :* car il avoit esté executé à mort en 376. *V. Gratien § 3.*]

Blond. prim. p. 193 | Conc. t. 2. p. 1005. c.

'Baronius a mis tout cela en 381, [& nous aurions assez d'inclination pour ce sentiment,]' d'autant qu'en l'an 381, Damase estoit ce semble accusé par les partisans d'Ursin de quelque crime honteux ; [ce que nous raporterions aisément à l'affaire d'Isaac ; mais cela se peut aussi raporter à une autre, comme nous le dirons alors : & la difficulté touchant Simplice subsiste toujours.]Pour la raison qu'a eue Baronius de mettre en l'an 381 le rescrit' à Aquilin, (car il n'avoit pas vu la lettre du Concile de Rome,) c'est qu'il y est dit, *p. 92*, que Florent estoit rentré dans Pouzoles 15 ans aprés sa condannation ; & comme il a cru qu'il avoit esté condanné comme partisan d'Ursin, dont il fait commencer le schisme en 367, il ne pouvoit assurément mettre ce rescrit plustost qu'en 381. Mais quoique la rebellion de Florent ait esté soutenue par celle des Ursiniens, & qu'ils fussent peutestre alors liguez ensemble contre Damase, neanmoins nous n'avons pas de preuve qu'il ait esté condanné à cause du schisme de Ursin. De plus, la lettre du Concile porte, *p. 83*, que Florent estoit rentré [non 15 ans, mais] six ans aprés sa deposition : de sorte qu'il y a certainement faute en l'un ou en l'autre endroit,'& c'est pourquoi Blondel au lieu de *post quintum decimum*, a cru qu'il falloit lire *post quintum demum*.[Mais, comme nous avons dit, cela n'est d'aucune consequence pour le temps du Concile de Rome.

Bar. 81. § 1. | Cod. Th. ap. p. 70. 71. | Bar. 381 § 1. 3. | Blond. prim.

Le nom du Vicaire Aquilin ne se trouve point dans le Code,]' selon lequel Vindicien avoit la dignité de Vicaire le 15 aoust 378:[mais il ne paroist point qu'il le fust de Rome.]' Son nom se trouve encore sans titre dans l'adresse d'une loy du 14 de septembre 379, mais dans la mesme année le nom de Vicaire est donné plusieurs fois à Potite devant & aprés le mois de septembre.' On luy donne encore le mesme titre le 14 d'octobre 381, mais on le donne aussi à Antide le 22 juillet de la mesme année.[Ainsi il seroit difficile de mettre le vicariat d'Aquilin en 381, au lieu qu'on ne voit point que d'autres le fussent en 376, ni en 378.]

Cod. Th. chr. p. 99. | p. 100. | p. 103.

NOTE XI.

Pour la page 410. § 11.

Si c'est de l'Evesque de Parme ou de celui de Porto que Gratien écrit à Aquilin.

[On a accoutumé de mettre l'Emilie où est la ville de Parme, non dans le vicariat de Rome, mais dans celui d'Italie, qui du temps de Damase n'avoit point d'autre metropole que Milan :] '& nous avons en effet une lettre de Saint Ambroise aux Evesques de l'Emilie.' Cependant Gratien écrivant à Aquilin, [qu'on ne peut douter avoir esté Vicaire de Rome,] se plaint que c'estoit par la negligence de son predecesseur, que l'Evesque de Parme estoit demeuré dans sa ville. [Parme estoit donc du vicariat, & par consequent

Amb. ep. B. 23. p. 880. c. | Cod. Th. ap. p. 92.

quent de la metropole de Rome, malgré toutes les preuves du contraire, ou il y a faute dans le nom de Parme: & c'est ce qu'on peut appuyer encore par une autre preuve.] p.92. /Car Gratien se plaint que cet Evesque estoit d'autant plus dangereux, qu'il estoit plus proche de Rome, *magis proximus*: [ce qui semble ne pas convenir à Parme; & de plus, Gratien ne fait point la mesme reflexion sur l'Evesque de Pouzoles, qui est beaucoup plus pres de Rome que Parme: de sorte qu'au lieu de *Parmensis*, il faudroit peutestre *Portuensis*.] Ugh.t.1.p.130.c. /Selon Ughellus, Porto avoit vers ce temps-ci Romain pour Evesque, p.182.a. /& Parme un Philippe: mais il ne nous apprend rien ni de l'un ni de l'autre.

Pour la page 420.§13.

NOTE XII.

Temps de la mort de Damase.

Sym.l.10.ep.34.p.417|Bar.384.§11. /Il est certain que Damase vivoit encore durant la Prefecture de Symmaque: & il est certain que Symmaque estoit Prefet en 384. Il peut l'avoir esté des la fin de l'an 383. *V. Theodose I. § 24.* Mais l'affaire où Damase écrivit pour luy, ne paroist point estre arrivée dans le commencement de son administration. Ainsi nous ne saurions douter que Damase n'ait vécu jusques en l'année 384;] Boll.prop.p.58.a. /& la chronique de Marcellin se trompe certainement de mettre sa mort des l'an 382.

[Il ne peut pas aussi avoir passé l'an 384, selon le Comte Marcellin, qui dit qu'il mourut dans la 18^e^ année de son pontificat;] Socr.l.7.c.9.p.376.a. /Socrate dit qu'il a gouverné 18 ans. [Pour Nicephore, qui l'oublie tout à fait,] & Theophane qui luy donne 28 ans, en quoy il est suivi par Eutyque, [ils ne nous donnent point de secours, quoique ces 28 ans puissent bien n'estre qu'une faute de chifre pour 18.] La chronique de Saint Prosper met en 384 l'election de Sirice son successeur; [ce que les 15 ans donnez à Sirice confirment beaucoup:] Conc.t.2.p.1022.c. /& la lettre de Sirice à Himere est datée du 11 de fevrier 385.[a] a Bar.384.§12. Baronius allegue encore une autre raison tirée de l'histoire de S. Jerome, pour montrer que Damase est mort sur la fin de l'an 384.

[Sa 18^e^ année prise à la rigueur, finissoit au mois d'octobre 384, si la premiere avoit commencé au mesme temps en 366, comme nous l'avons cru. Marcellin met en effet sa mort au mois d'octobre.] Boll.prop.p.58.b. /Neanmoins on marque que presque tous les Pontificaux ajoutent quelques mois aux 18 ans. Conc.t.2.p.1017.d.e. /La lettre de Sirice du 11 fevrier 385, est pour répondre à celle d'Himere adressée à Damase, mais arrivée lorsque Damase estoit mort, & Sirice déja en sa place: [& Sirice n'avoit guere esté elu avant la date de sa lettre,] puisqu'il y apprend son election à Himere. [Ainsi il semble que Damase n'estoit pas mort des le mois d'octobre. Ce qui nous paroist encore plus fort,] Flor.p.1024. /c'est que les martyrologes de Saint Jerome mettent sa mort, *depositio*, le 10 de decembre. [Bede,] P.1025. /Usuard, Adon, Raban, Vandelbert, & plusieurs autres, la mettent le 11. Boll.arr.t.1|Anast.c.38.p.11. /Les Pontificaux marquent aussi le 11 decembre comme le jour de sa mort ou de sa sepulture. Boll.prop.p.57.f. /On lit au 2 de juin dans quelques martyrologes de Saint Jerome, *Romæ Damasi*: mais on croit que c'est une faute, & qu'il faut lire *in cœmeterio Damasi*. [Si donc il est mort le 10 ou 11 de decembre 384, & qu'il ait gouverné 18 ans, deux mois, & 10 jours, comme on lit dans Anastase, il aura esté elu le premier ou second d'octobre 366,] Mar.& F.p.34. /& il est certain que ç'a esté entre le 24 de septembre & le 25 d'octobre. Boll.prop.p.57.b. /Bollandus choisit le premier d'octobre, parceque c'estoit le dimanche.

[De tout cela on peut conclure qu'il y a faute non seulement dans la chro-

nique de Marcellin, qui met la mort de Damase en octobre 382, & dans ceux qui luy donnent 28 ans d'episcopat au lieu de 18, mais encore]ʹdans un Pontifical qui ne luy donne que 17 ans avec deux mois & onze jours, & dans la chronique d'Idace, qui ne met le commencement de Sirice qu'en 386, selon quoy Damase auroit gouverné 20 ans.

apr.t.1.p.32.

NOTE XIII.

Pour la page 421.§ 14.

Que Damase rétablit seulement l'eglise de S. Laurent.

ʹAnastase dit qu'outre l'eglise où Damase fut enterré, il en avoit encore basti une autre auprés du theatre de Pompée, sous le nom de S. Laurent, dont il fit un titre [& une paroice.] ʹSaint Gregoire le grand dit aussi que l'eglise de S. Laurent portoit le nom de Damase à cause de son fondateur. [Mais il faut dire qu'il l'avoit seulement rebastie & embellie, si c'est avec raison]ʹqu'on raporte à cette eglise l'epigramme où Damase mesme dit qu'il avoit rebasti &c. l'eglise où son pere avoit esté Lecteur & Prestre, & où il avoit servi luy mesme avant son pontificat.

Anast.c.38 p. 21. Greg dial.l.4. c.31.p.269.c. Bar.384.§ 6. p.9.d.

NOTE XIV.

Pour la page 421.§ 14.

Sur les actes de Damase.

ʹBaronius cite diverses fois des actes de Damase, qu'on avoit autrefois accoutumé de reciter dans l'eglise,ʹc'est à dire un sermon distingué par leçons. ʹCes actes citent un autre sermon d'un Pierre Diacre de Rome, & se fondent sur les écrits & sur les peintures du titre [ou de l'eglise] de S. Damase; [ce qui marque au moins que ce n'est pas un auteur original & contemporain. Christianus Lupus, quoiqu'attaché passionnément à Rome,]ʹavoue neanmoins que cette piece est sans aucune autorité.

Bar.384 § 11. 11.dec. 384.§ 11. Lup.in can.t 1.p.174.

ʹBaronius en raporte divers miracles faits par Damase avant & aprés sa mort :ʹmais ces derniers, qui se faisoient dans l'eglise que Damase avoit fait rebastir [sous le nom de S. Laurent,] estoient attribuez par quelques uns à S. Damase, & par d'autres à S. Laurent.

Bar.384.§ 11. 14.19. § 13.

NOTE XV.

Pour la page 421.§ 14.

Divers decrets attribuez au Pape Damase

ʹAnastase le bibliothecaire dit que Damase a ordonné que les Evesques, les Prestres, & les moines chanteroient des pseaumes le jour & la nuit dans toutes les eglises.ʹBaronius remarque qu'on ne peut attribuer cette institution à Damase, parcequ'elle a toujours esté dans l'Eglise; [& en effet on ne peut douter que l'on n'ait toujours recité les pseaumes dans l'office divin.]ʹPour ce qui est de les chanter, S. Augustin semble dire que l'Occident n'avoit receu cette pratique que de l'Orient, & par l'Eglise de Milan, [où cela ne commença qu'en l'an 386, deux ans aprés la mort de Damase.]

Anast.c.38.p. 21. Bar.384.§ 20. Aug.conf l.9. c.7.p.66.1.b. c.

ʹBaronius raporte encore quelques decrets faits par Damase dans un Concile de Rome: Mais ils ne sont fondez que sur l'auteur des actes de ce Pape; [ce qui suffit pour n'y avoir aucun égard: D'ailleurs il seroit fort difficile de montrer le Canon de Nicée qui défend de dire la Messe les festes avant neuf heures, & permet de la dire les autres jours depuis dix heures & demie jusques à trois heures aprés midi. Les jours où on disoit la Messe hors les festes, n'estoient guere que les jours de jeûne,]ʹdans lesquels, au moins dans ceux du Caresme, la Messe ne commençoit qu'à trois heures, & duroit jusques au soir;ʹ& pour les dimanches, S. Epiphane écrit qu'on la disoit des le matin, ἀφ' ἕωθεν κατὰ τὰς πρωϊνάς, de mesme que dans tout le temps de Pasque.ʹIl est vray aussi que l'on donnoit

Bar 382.§ 20. Epi.de fid.c. 22.p.1105.c. a.b. hær.80.c 5.p. 1072.b.

alors des premices pour la nourriture des Ecclesiastiques, & peutestre aussi des dismes, ou au moins on exhortoit les peuples à les donner :[mais il n'est pas aisé de croire que l'on y obligeast sur peine d'anatheme, comme porte l'un de ces decrets.]

Conc t.2.p. 885.a.b.c. 'On trouve cinq autres ordonnances dans Gratien & Ive de Chartres, sous le nom de Damase, dont la troisieme cite aussi un Canon de Nicée pour défendre aux laïques de s'emparer de ce qui a esté offert dans l'Eglise, ajoutant qu'il n'est permis qu'aux saints Prestres, *sacerdotibus*, de boire & de manger de ces sortes de choses, comme il n'estoit permis qu'aux Prestres Juifs de manger des pains offerts sur l'autel : [c'est à dire qu'il n'est pas permis aux Ecclesiastiques de faire part aux pauvres de ce qu'on leur donne. Cela approche assez de la charité des Manichéens & des Messaliens.] 5. 'La cinquieme de ces ordonnances suppose que par une ancienne coutume, les metropolitains doivent promettre fidelité au siege Apostolique; qu'ils ne peuvent ordonner d'Evesques sans en avoir receu le Pallium; p.886.a. '& qu'il faut des ordonnances severes pour obliger les Evesques élus à se faire sacrer dans cinq mois au plustard. [Ceux qui ont quelque connoissance de la discipline du IV. siecle, savent combien tout cela en est eloigné.]

NOTE XVI.

Pour la page 421.§ 14.

De l'anagramme sur l'eglise de Ste Agnés.

Boll.18.feb. p.71.a. 'Bollandus dit que l'anagramme que nous avons sous le nom de Constantine sur l'eglise de Ste Agnés, est attribuée communément à Damase; mais qu'elle est plutost de quelques siecles aprés luy, lorsqu'on ne distinguoit plus les noms de Constancie & de Constantine. [Comme ces vers ne portent point le nom de Damase, nous ne voyons pas de raison pour les luy attribuer. Mais nous ne voyons pas aussi pourquoi ils ne sont pas du temps mesme de Constantine, autant que de quelques siecles d'aprés. La raison qu'en donne Bollandus, suppose que c'est une Constancie qui a fait bastir l'eglise de Ste Agnés, & c'est ce qu'il ne sauroit prouver par de bons auteurs. Nous ne trouvons dans l'histoire qu'une Constancie, qui estoit sœur de Constantin, & qui fut mariée à Licinius des que Constantin fut maistre de Rome. Ainsi ce n'est point celle qui a fait bastir l'eglise de Sainte Agnés. Mais Constantine fille de Constantin, peut aisément l'avoir fait avant que d'estre mariée à Annibalien, ou aprés la mort de ce prince avant que d'epouser Gallus. Car *Christo dicata* dans cette anagramme, peut marquer simplement qu'elle estoit Chrétienne.]

NOTES SUR SAINT CYRILLE DE JERUSALEM.

NOTE I.

Pour la page 428.§ 1.

En quel temps il a fait ses Catecheses.

Cyr.cat.6.p. 96.b. 'LORSQUE Saint Cyrille fit ses Catecheses, il y avoit encore des personnes qui avoient vu Manichée; & cet heresiarque avoit commencé, dit-il, sous Probe, il y avoit 70 ans. [Cette epoque ne se peut mieux raporter qu'à la conference que Manichée eut avec l'Evesque Archelaüs dans la Mesopotamie. Car c'est la seule fois qu'on sache que Manichée soit venu dans les terres de l'Empire; & il mou-

rut peu de temps aprés. Ainsi c'est à ce temps là que son heresie commença à l'égard des Romains. Ce temps est effectivement celui de Probe, & l'an 277 de J. C. *V. les Manichéens note 5.* Ainsi S. Çyrille a dû faire ses Catecheses en l'an 347. Cela se raporte fort Hier v.ill.c. 112.p.300.c. bien à]'S. Jerome, qui dit qu'il les fit en sa jeunesse; [car il n'est mort au plustost qu'en l'an 386.

Cette epoque neanmoins se trouvera fausse, si l'on reçoit ce que dit Theo- Thphn.p.35.a. phane,]'qu'il les fit pour une infinité de personnes, à qui l'apparition de la Croix,[arrivée certainement en l'an 351,]avoit fait demander le battesme. [Mais on ne peut pas s'arrester à cette remarque, qui devroit se verifier partout dans ces Catecheses, & qui n'y paroist jamais. Je croy qu'on peut dire que si S. Cyrille avoit fait ses Catecheses depuis l'apparition de la Croix, quand c'eust esté 35 ans aprés, il n'auroit pu manquer d'y parler d'une merveille si celebre arrivée durant son episcopat. Ainsi il faut qu'il les ait faites au plustard en l'an 351.

Boll.18.m rs, p.632.a.b. Je ne sçay ce que c'est que]'la note mise à la teste des Catecheses, selon Bollandus, où on lit qu'elles ont esté prononcées l'an 333 de J. C.[Elle ne peut pas estre fort considerable, puisqu'on n'a guere conté dans les premiers siecles par l'ere de J. C. Cette ere, selon les Grecs, suit la nostre de huit ans: ainsi l'an 333 seroit, selon nous, l'an 341: ce qui s'eloigne peu de nostre conte; & nous suivrions bien mesme cette epoque si elle estoit plus autorisée.]Bollandus la suit, mais non en cette maniere, parce, dit-il, que S. Cyrille n'estoit pas mesme alors Evesque,[ce qui est vray, mais ne conclud rien, n'y ayant point de preuve que S. Cyrille les ait faites estant Evesque.]

b. 'Il veut donc que ç'ait esté 333 ans depuis la mort de J. C, vers l'an 364.[Ce que nous venons de dire contre Theophane combat cette opinion.]Il se tire comme il peut de S. Jerome, & tres mal;[mais il ne s'objecte pas seulement l'epoque de Manichée.]'Pearson les Pears.post.p. 313. met, comme nous, en l'an 347.

NOTE II.

Pour la page 429.§ 1.

Sur son entrée dans l'episcopat, & sur sa foy.

[L'entrée de S. Cyrille dans l'episcopat est si extremement embarassée par les differens raports des auteurs, qu'il est tres difficile d'en savoir la verité.]'Socrate, Sozomene, & Theo- Socr.l.2.c.38. p.14 .d.Soz.l. 4.c.20.p.5 0. b|Thphn.p. 34.d. phane, disent qu'Acace de Cesarée & Patrophile de Scythople, chasserent S. Maxime pour l'établir en sa place. 'Saint Jerome qui leur est contraire, Hier.chr. en ne le faisant commencer qu'aprés la mort de S. Maxime, ne luy est pas neanmoins plus favorable. Car il écrit que les Ariens, c'est à dire Cyrille & les autres envahirent l'Eglise de Jerusalem: Que Cyrille avoit esté ordonné Prestre par S. Maxime; mais qu'Acace & les autres Ariens luy ayant promis de le faire Evesque s'il renonçoit à son ordination, il fit dans l'Eglise la fonction de simple Diacre; & que son impieté ayant en effet esté recompensée par le sacerdoce, il persecuta par diverses fraudes Heracle, que Saint Maxime estant pres de mourir avoit établi en sa place, & le rabaissa de l'état d'Evesque à celui de Prestre.'S. Epi.66.c.20. p.637 d. Epiphane ne met point cet Heracle entre les Evesques de Jerusalem.'So- Socr.l.2.c.45. p.160 b|Soz.l. 4.c.30.p.589. d. crate & Sozomene en parlent, mais ils le mettent le second de ceux que les Ariens opposerent à S. Cyrille; ce que la chronique de Nicephore a suivi. [Cela ne s'accorde point dutout avec S. Jerome,]'qui peut avoir esté surpris Boll.18.mars, p.628.d. par les ennemis de S. Cyrille.

[Ce Saint, comme nous venons de voir, met absolument & définitivement S. Cyrille au nombre des Ariens,

& ne condanne pas moins sa foy que son entrée dans l'episcopat.]

Ruf.l.1.c.31. p.247.

'Rufin ne parle guere plus avantageusement de luy, lorsqu'il dit qu'ayant *receu le sacerdoce aprés S. Maxime, dans la confusion où les ordinations se trouvoient alors, il varioit quelquefois dans sa foy, & plus souvent dans sa communion.

Socr.l.2.c.38. p.141.d|Soz.l.4.c.20.p.570.b.

'Socrate & Sozomene qui pretendent que les Ariens chasserent S. Maxime pour le mettre à sa place, [ont sans doute cru & ont voulu faire croire aux autres qu'il estoit Arien.]

Socr.l.5.c.8. p.264.c|Soz.l.7.c.7.p.711.c.

'Et en effet il dit que quand il defendoit la Consubstantialité sous Theodose, c'est qu'il avoit changé ἐκ μεταμελείας, & qu'il suivoit auparavant le [dogme] des Macedoniens.

[Nous ne pretendons point juger de toutes ces choses, mais s'agissant d'un homme que toute l'Eglise honore aujourd'hui comme un Saint, nous aimons mieux nous attacher aux témoignages qui luy sont les plus favorables, & qui peuvent bien paroistre aussi considerables que ceux qui luy sont contraires: On les verra dans le texte.

La jalousie qui estoit alors entre l'Orient & l'Occident, & l'opposition si grande de la communion de S. Melece dont estoit S.Cyrille,& de celle de Paulin que S. Jerome & Rufin suivoient, a pu donner occasion à de faux bruits, ausquels les plus grands hommes se laissent quelquefois surprendre.]

Bar.351.§28.

'Les écrits que nous avons de S. Cyrille le justifient tout à fait;

Cyr.ad Conf. p.250.

'mais surtout les derniers mots de la lettre qu'il écrivit à Constance.

Thpl.n.p.35.a.b.

'Que si dans ses Catecheses il ne se sert pas du mot de Consubstantiel, il n'estoit pas necessaire de s'en servir en toutes sortes d'occasions, & il fait voir assez par ses autres expressions, [aussibien que S. Melece,] qu'il suivoit la foy de Nicée. [Il y a seulement deux endroits qui peuvent faire quelque peine,]

Cyr.cat.6.11. p.81.c.d|93.a.

'parcequ'il y pretend que J.C. a receu de son Pere le sacerdoce de toute eternité, & par consequent selon sa nature divine; à quoy il est difficile de trouver un bon sens. [Mais on avance quelquefois des choses de cette nature, parcequ'on n'en voit pas les consequences que l'on ne voudroit jamais avouer.]

ad Conf.p.249.c.

'Sa lettre à Constance écrite au commencement de son episcopat, en fixe le temps, puisqu'elle est du mois de may [351, comme on le justifie dans le texte, par Idace, Socrate, Sozomene, Philostorge, & la chronique d'Alexandrie. De sorte qu'y ayant tant d'autoritez qui nous obligent à mettre le commencement de S. Cyrille avant le mois de may 351, il est étonnant que]

Boll.18.mars, p.630.b.

'Bollandus l'ait differé jusques en l'an 355, sur des raisons de rien, & sur l'autorité de Theophane, [qui ne peut qu'estre tres foible, lors mesme que rien ne le combat.]

NOTE III.

Pour la page 430.§1.

Temps de l'apparition de la Croix à Jerusalem.

[Il y a faute dans Idace, lorsqu'il dit que] l'apparition de la Croix en l'an 351, arriva le 30 de janvier, le 28 de la lune; [ces deux termes ne s'accordent pas avec l'an 351.]

Cyr.ad Conf. p.247.d.

'Saint Cyrille, & la chronique d'Alexandrie *p. 678*, disent que ce fut le 7 de may,

Bar.353.§1.

'qui est le jour auquel les Orientaux en faisoient la feste, & qui estoit en effet le 28 de la lune en l'an 351. La chronique d'Alexandrie, & Theophane *p. 34. d*, ajoutent que c'estoit le propre jour de la Pentecoste: [mais il faudroit pour cela que Pasque eust esté le 19 de mars, ce qui ne peut estre.]

Cyr.p.247.d.

'S. Cyrille dit seulement que c'estoit dans les saints jours de la Pentecoste, [& c'est apparemment ce qui a trompé ces deux auteurs, qui n'ont pas pris garde que cette phrase selon l'usage des anciens, marque seu-

lement que c'estoit entre Pasque & la Pentecoste,]'c'est à dire entre le 31 de mars & le 19 de may:[a] & il est étrange que Blondel & Bollandus semblent avoir ignoré cette signification du nom de Pentecoste.'Le Cardinal Noris pour rectifier Idace, differe l'apparition de la Croix en l'an 352, où le 28 de la lune se trouve au 30 de janvier. [Mais nous ne croyons pas devoir balancer à abandonner la date du mois marquée par Idace, plutost que les autoritez que nous avons alleguées pour mettre cette apparition le settieme de may dans la cinquantaine de Pasque.]

Buch.cycl.p. 49. a Blond.prim. p 40|Boll.18. mars,p.632.a. Nor.fast.p. 49.

'Socrate dit que Gallus estoit déja à Antioche lorsque ceci arriva,[ce qui est neanmoins fort difficile, puisqu'il n'avoit esté fait Cesar que le 15 de mars. Nous demanderions aussi un meilleur auteur que Theophane pour croire]'ce qu'il dit, que la Croix fut vue par Constance dans le mesme temps qu'elle apparut à Jerusalem.

Socr l.2 c.28. p.120.d. Thphn.p.35.a.

'Philostorge, & la chronique d'Alexandrie qui le suit assez souvent, disent que ce miracle fut vu en mesme temps par les deux armées de Constance & de Magnence qui estoient aux mains dans la Pannonie, & qu'il causa la défaite de Magnence, qui estant payen prit l'epouvente à la vue de cette Croix.[Mais les jours de cette apparition & de la bataille de Murse donnée le 28 de septembre, font voir que cela ne peut estre.]'Baronius pretend mesme que la qualité de l'apparition ne permettoit pas qu'elle se vist en Pannonie. [On pourroit plutost croire qu'il se seroit fait quelque autre apparition de la Croix durant la bataille de Murse, si ce fait estoit attesté par quelques auteurs originaux: Mais il n'est pas mesme constant que Magnence fust payen, & nous avons quelque preuve du contraire.]

Philg.l.3.c.26. p.5 |chr.Al.p. 676. Bar.353 §31.

NOTE IV.

Pour la page 433.§ 2.

Sur les Evesques substituez à S. Cyrille dans ses diverses depositions.

'Sozomene dit à la fin du regne de Constance, que S. Cyrille ayant esté deposé, comme il l'avoit raporté, Erennie prit possession de l'Eglise de Jerusalem.'Cet Erennie ou Erennis comme l'appelle Saint Epiphane,[a] est nommé Arrene dans les editions de Socrate,'où neanmoins un manuscrit lit comme dans Sozomene. La chronique de Nicephore l'appelle Arsene, '& celle de S. Jerome Irenée ou Irenie: Car il est visible que c'est le mesme nom d'Erennie ou Irenée qui a passé par tous ces differens degrez.

Soz l.4.c.30. p.589.d. Epi.66.c.20. p.637.d. a Socr.l.2.c. 45.p.160 b. n.p.38.2.0. c.

'Sozomene avoit marqué deux depositions de S. Cyrille, l'une par le Concile de Constantinople [en 360,] l'autre par Acace[en l'an 357. Ainsi on peut demander si c'est en l'an 357 que Erennie prit la place de S. Cyrille, ou seulement en 360. Sozomene s'estoit étendu sur la premiere deposition de Saint Cyrille beaucoup plus que sur l'autre; & d'ailleurs ni luy, ni Saint Epiphane *hær.66.c.20.p.637.d,* ni Socrate *l.2.c.45.p.160.b,* ni Nicephore, ne marquent aucun Evesque mis à sa place avant Erennie. Neanmoins Sozomene n'avoit parlé de la premiere deposition de S. Cyrille qu'incidemment à l'occasion de la seconde. L'endroit où il parle de la substitution d'Erennie, donne tout lieu de croire qu'elle ne se fit qu'à la fin de Constance en 360 ou 361, & les termes de Socrate *p.160.b,* que Sozomene a suivi, le marquent encore mieux. Cela est tout à fait conforme à la chronique de S. Jerome, qui aprés S. Cyrille met un Eutyque, puis Saint Cyrille pour la seconde fois, & aprés cela Irenée. Nous avons parlé de cet Eutyque sur les Ariens § 71.]

Soz.l.4.c.25. p.583.

'Aprés Erennie, S. Epiphane met un

Epi.66.c.20. p.637.d.

autre Cyrille.[Mais quoique Baronius l'ait suivi en cela, je ne voy pas que personne fasse difficulté d'embrasser le sentiment du P. Petau & de Bollandus,]

Boll.18.mars, p.628.E.

'qui soutiennent que c'est toujours un mesme Cyrille, qui comme on le voit par la chronique de Saint Jerome, est remonté quatre differentes fois sur son siege, & succeda ainsi en quelque sorte à Irenée & aux autres mis en sa place. On pourroit dire neanmoins que ce second Cyrille est le mesme qu'Heracle mis par Socrate, Sozomene, & Nicephore aprés Erennie, & qu'il avoit l'un & l'autre nom, [si ce n'est que comme S. Jerome n'en parle point dutout, on peut douter si ce n'est point un faux nom tiré de celui] d'Hilaire, que Socrate *p. 160. b*, Sozomene *p. 589. d*, & la chronique de Nicephore, mettent aprés luy, comme S. Epiphane *p. 637. d*, le met aprés cet autre Cyrille, & S. Jerome aprés Irenée & le troisieme rétablissement de Saint Cyrille[sous Julien.]Theophane *p. 39. b*, l'appelle Hilarion aussibien que S. Epiphane, & ne marque que luy des trois que les autres disent avoir occupé le siege de Saint Cyrille. Eutyque *p. 483. 488*, nomme ces trois Heracle, Arvis[qui est sans doute l'Erennie des autres,]& Hilaire. Il leur donne à tous trois ensemble douze ans d'episcopat, autant que Theophane en donne au seul Hilarion.[Mais si l'on veut conter depuis l'an 360, jusques à l'entier rétablissement de S. Cyrille, c'est à dire jusques à la mort de Valens au moins, il faut conter dixhuit ans & plus.]

Thdrt.l.5.c.39.p.755.

'Theodoret dans la liste qu'il fait des Evesques de Jerusalem, se contente de marquer Saint Cyrille, [regardant sans doute tous ces autres comme des usurpateurs indignes mesme d'estre nommez.]

Soz.n.p.125.2.c.

'M[r] Valois veut encore mettre un Eutyque dans le siege de Jerusalem aprés la mort d'Acace,[& ainsi aprés l'an 364.]'Il se reduit neanmoins enfin à dire que c'est Eutyque d'Eleutherople.

Epi.73.c.37.p.885.c.

'En effet dans l'endroit de Saint Epiphane qu'il cite, il n'est point dit qui estoit cet Eutyque:[Et comme ce Saint a souvent parlé dans le mesme titre d'Eutyque d'Eleutherople, il est aisé de juger que c'est luy qu'il a voulu marquer. Ce qu'il dit qu'il avoit établi un Evesque à Cesarée, ne marque point dutout qu'il fust Evesque de Jerusalem: & il ne dit pas mesme que cela eust esté fait par Eutyque;]'mais ἀπὸ τῶν περὶ Εὐτυχίον,[c'est à dire par luy ou par ceux de sa faction.]

NOTE V.

Pour la page 434.§5.

Que S. Cyrille fut rétabli entre la mort de Valens & l'elevation de Theodose.

Soz.l.4.c.30.p.589.d.

'Sozomene dit en un endroit que S. Cyrille fut rétabli sous Theodose:[ce qu'on peut confirmer par S. Jerome,]

Hier.v.ill.c.112.p.300.c.

'qui dit qu'aprés avoir esté souvent chassé & rétabli dans son Eglise, enfin il la gouverna paisiblement durant huit ans sous le regne de Theodose.[Il semble neanmoins qu'il soit rentré au plustard aussitost aprés la mort de Valens,]

Socr.l.5.c.3.p.260.d.

'puisque Socrate dit que lorsque Theodose fut elevé à l'Empire, il estoit déja en possession des eglises de Jerusalem.

Soz.l.7.c.2.p.705.c.

'Sozomene mesme dit dans la suite, que quand Theodose fut fait Empereur, les Ariens tenoient encore les eglises dans l'Orient, hormis dans Jerusalem.[Car il n'y a point d'apparence à entendre cela d'Hilaire, & à dire qu'il passoit pour Catholique, surtout]

Epi.66.c.20.p.637.d.

'aprés la maniere dont en parle Saint Epiphane.[Mais n'y ayant que cinq mois entre la mort de Valens & l'elevation de Theodose, il est aisé que l'on n'ait pas eu égard à un si petit espace de temps, & qu'on ait mis sous Theodose tout ce qui s'estoit commencé aprés la mort de Valens, & avoit esté achevé sous luy.]

Pour la page 436. § 6.

NOTE VI.

Sur l'authenticité des Catecheses de S. Cyrille.

[Les heretiques qui pour oster à l'Eglise l'avantage qu'elle tire des Catecheses de S. Cyrille, voudroient bien les faire passer pour une piece supposée,]'demandent quelle apparence il y a qu'on eust confié l'instruction des catecumenes à un jeune homme?'Mais c'est S. Jerome qui le dit,[& sur qui tombe cette faute, si c'en est une; outre qu'ils ne peuvent ignorer qu'un homme passoit encore pour jeune, *adolescens*, à 35 ans, selon la maniere de parler de ce temps là. Pour savoir si les discours qu'un homme de cet age prononçoit sur le champ, comme le titre de ces Cathecheses porte qu'elles ont esté prononcées, meritoient que l'on prist la peine de les écrire sous eux,[on ne s'en raportera pas au jugement de ceux qui s'en declarent les ennemis.]

Riv.l.3.c.8.p.281. — Hier.v.ill.c.112.p.300.c.

'Le titre du manuscrit d'Ausbourg qui les attribue à Jean de Jerusalem, non extremement posterieur à Saint Cyrille,[mais son successeur immediat, n'est pas une autorité fort considerable,]'en comparaison de celle de Saint Jerome, de Theodoret, de Leonce, & de divers autres auteurs aussi anciens pour le moins que ce manuscrit, qui les citent sous le nom de S. Cyrille. 'La citation de Theodoret surtout, est tout à fait considerable, puisqu'elle cite la quatrieme homelie, avec son titre, & le titre mesme de l'article particulier. [Car d'aller dire sans la moindre apparence que c'est un passage ajouté dans Theodoret, c'est dire que l'on veut combatre la verité, & qu'on ne le peut.

Riv.p.281. — p.281|Leont. in N.& E l.1. t 4.2.p.979.b| Jo.Dama.l.3. p.527.k. — Thdrt.dial.2. p.106.b,c.

Que si l'on examine ces Catecheses par elles mesmes, on voit que tout y convient parfaitement à S. Cyrille.] 'Car il est certain qu'elles sont faites dans Jerusalem,'dans l'Eglise dont S. Jacque avoit esté Evesque,'dans le lieu où J.C. est mort;[pour ne point parler des autres preuves qu'elles fournissent pour le lieu.]

Cyr.cat.3.p.18.c &c. — 4.p.34.c|14. p.152.d. — 4.p.27.b|16.p.177.1.b.

'Pour ce qui est du temps, on sacrifioit encore alors aux idoles.'La persecution[de Diocletien]estoit encore toute recente.'On exhortoit encore les Fideles à ne point renoncer J. C. durant la persecution;'& neanmoins la Croix estoit déja repandue par toute la terre.'Les restes du Temple de Jerusalem subsistoient encore; & S. Cyrille dit qu'on les demoliroit peutestre dans la vue de rebastir le Temple:[ce qui arriva en effet sous Julien, comme nous avons vu.]'L'Eglise jouissoit de la paix. Les plus illustres magistrats & toutes sortes de personnes rendoient aux Martyrs les honneurs qu'ils devoient à leur generosité.'Le lieu du saint Sepulcre estoit enrichi par la magnificence des Princes de ce temps là,'& nommément de Constantin de heureuse memoire.'Les étrangers s'y assembloient en foule de toutes parts. 'Il n'y avoit aussi que peu d'années que Bethléem estoit encore tout couvert de bois.'Les Romains faisoient alors actuellement la guerre dans la Mesopotamie contre les Perses: ce qui dura tout le regne de Constance]'Les divisions que l'on voyoit déja entre les Evesques, entre les Ecclesiastiques, entre les peuples, lesquelles alloient jusqu'à repandre le sang,[representent fort bien les violences que les Ariens commettoient sous le mesme prince.] 'Il parle de l'heresie de Marcel d'Ancyre (ou au moins qu'on luy attribuoit,) comme d'une chose toute nouvelle.

4.p.34.a. — 16.p.178.c. — 13.p.131.c. — 4.p.27.b.c.& alibi. — 15.p.165.a. — 18.p.222.d. — 14.p.143.b| 147.d. — p.152.d. — 17.p.199.c. — 12.p.114.a. — 15.p.160.c.d. — p.161.a|167.a. — p.171.c.

'Enfin il y avoit encore alors des personnes qui avoient vu Manichée; & on ne contoit que 70 ans depuis qu'il avoit paru[dans l'Empire]sous le regne de Probe;[ce qui nous marque au plustard l'année 352, Probe estant mort en l'an 282. Mais puisqu'il

6.p.56.b.

semble

semble par la chronique de S. Jerome, que la deuxieme année de Probe, qui est la 277[e] de J. C, ait esté comme l'epoque fixe de cette heresie, il vaut peutestre mieux dire que Saint Cyrille faisoit ses Catecheses dés l'an 347. Car quoiqu'il ne fust encore que Prestre en ce temps là, il pouvoit avoir eu de S. Maxime son Evesque la commission d'instruire les catecumenes. Je ne trouve rien dans ses Catecheses qui marque ni qu'il fust Evesque, ni qu'il ne le fust pas.] 10.p.85.d|4. p.155.b. 'Car pour ce que l'on voit qu'outre ses Catecheses, il preschoit encore les dimanches dans l'assemblée publique de l'Eglise, [cela n'empesche pas qu'il ne fust simple Prestre.

Comme les Catecheses mystagogiques sont encore plus formelles que les autres pour la croyance de l'Eglise, aussi les heretiques font de plus grands efforts pour les combatre ;] Riv l 1.c.10. p.292. '& ils croient le pouvoir faire avec avantage, parcequ'il ne se trouve pas que les anciens les aient citées en particulier ; [comme s'il estoit necessaire que dans un corps d'ouvrage toutes les parties fussent egalement autorisées, & s'il ne suffisoit pas que l'ouvrage le fust en general. Est-ce que Saint Jerome marquant que Saint Cyrille avoit fait des Catecheses, n'y comprenoit pas egalement tout ce qui portoit le nom de Catecheses ?]

p.291. 'Aussi ils taschent de demembrer ce corps, & pretendent que ces cinq *mystagogiques* sont un ouvrage à part qui n'a rien de commun avec les 18 premieres Catecheses. Cyr.cat.18 p. 255.-.b Du P. p.297.425.1. 'Cependant elles sont toutes promises & marquées dans la derniere des 18 &c Riv.p.291. 'Rivet pretend que cet endroit a esté ajouté, & il dit que cela est plus clair que le jour : [mais il faudroit autre chose que son autorité pour nous le persuader, si ce n'est qu'il pretende que quand deux passages separez se peuvent unir ensemble, il faut conclure que ce qui les separe doit necessairement estre faux & supposé. Je ne pense pas qu'il ose établir cette maxime, quelque favorable qu'elle soit pour ruiner l'autorité de tous les Peres.]

p.292. 'Il se plaint qu'elles ne sont pas appuyées sur l'Ecriture comme les autres : [& il ne considere pas que les premieres contiennent les premiers fondemens de la foy, que nous devons puiser dans l'ancien Testament, & que les autres ne contiennent que l'explication des ceremonies de l'Eglise, ou des sacremens instituez par J. C. Outre que ces Catecheses ayant esté faites la semaine de Pasque, la joie de cette solennité ne luy permettoit pas de s'étendre autant qu'il avoit fait dans le jeûne du Caresme.

Riv.p 292. 293. 'Pour le passage sur lequel il pretend demontrer que ces Catecheses ont esté corrompues, [il y a en effet apparence qu'il en faut retrancher deux syllabes σον & σοι, dont la premiere pourroit estre changée en ὃν, & aprés cela il n'y aura rien de plus clair ni de plus suivi.

p.292|c.8.p. 282. 'Mais de pretendre, comme fait Rivet, que ceux qui ont donné ces Catecheses au public, les ont corrompues à dessein, [c'est ce qui se peut toujours, & ne se doit jamais dire, à moins qu'on n'en ait des preuves. Or il n'y a rien de plus foible que toutes celles qu'il allegue sur ce sujet, comme il seroit aisé de le faire voir en particulier, si cela n'estoit trop long. Aussi il ne s'est pas beaucoup appuyé sur cette défaite, & il a eu recours à un autre, taschant de montrer qu'il y a aussi peu de choses dans ces Catecheses contraires à la doctrine de l'Eglise Catholiques ; en quoy neanmoins il y a aussi peu de fondement que dans le reste.]

Cyr.cat.18.p. 254.C. 'Il n'est pas necessaire d'ajouter qu'il faisoit durant le Caresme ses 18 premieres Catecheses, [puisque l'on sçait que c'estoit le temps ordinaire pour instruire les catecumenes qu'on devoit

14.p.45.a.b| 453.b. battizer à Pasque.]′La 14ᵉ est faite un lundi du mois de mars, peu de jours aprés l'equinoxe.′ 17.p.201. La 17ᵉ fort peu avant Pasque,′ 18.p.218.c. & la 18ᵉ paroist faite le samedi saint au matin.

Pour la page 438.§6.

NOTE VII.

Sur un sermon de la Purification attribué à S. Cyrille.

[On attribue à S. Cyrille de Jerusalem un sermon sur la feste de la Purification ou de la presentation de J.C. au Temple, qui est dans le treizieme tome de la Bibliotheque des Peres de l'edition de Paris, *p.850,*] Du P.p.424. aprés avoir esté imprimé d'abord à Cologne en l'an 1598.′ p.422. Mʳ du Pin croit que rien n'empesche de le luy attribuer.′ Bib P.t.13.p. 853.c. Il est remarqué que Bethléem est au midi de Jerusalem, [de mesme que dans les Catecheses; & cette remarque convient assez bien à un homme qui presche dans Jerusalem.]′ p.852.a. Il y est parlé fort avantageusement de la divinité de J.C. [On peut croire que l'auteur a dessein de combatre Apollinaire, lorsqu'il dit que]′ d. J.C. est entierement homme,[a] a p.850 d.e. & qu'il ne luy manque rien ni pour sa chair sur la terre, ni pour sa divinité dans le ciel. [Ainsi si ce discours est de S. Cyrille, il faut que ce soit depuis qu'il fut rétabli sous Theodose. Cependant le style paroist bien d'un jeune homme, pour croire que S. Cyrille ait parlé de la sorte dans un age si avancé. Il semble mesme que generalement tout l'air de cette piece sente peu la gravité & la majesté du IV. siecle; & la doctrine en paroist aussi marquer l'état de l'Eglise victorieuse des heresies de Nestorius & d'Eutyche.]′ p.850.c. Il y est parlé du Trisagion, mais c'est de celui que nous chantons tous les jours, [& non de celui qui ne fut en usage dans l'Eglise que vers le milieu du V. siecle: de sorte qu'on n'en peut rien conclure. Je ne croy pas non plus que l'on puisse rien fonder sur le titre de θεοδόχος donné à Simeon dans l'inscription, parceque ce mot qui ne se trouve point dans les auteurs du IV. siecle, peut aisément avoir esté ajouté par les copistes suivant l'usage de leurs temps.]′ p.854.a. Il paroist que la ceremonie de porter des cierges à la Chandeleur, estoit usitée des le temps que cette oraison a esté faite: [Et je ne sçay s'il est aisé de la croire si ancienne.]′ Ali.in Meth. p.344. La vie de S. Theodose Abbé porte qu'elle commença à Jerusalem aprés l'an 450. ′ Thom.fest.l. 2.c.11.p.292. 255. Le P. Thomassin rejette generalement tous les sermons attribuez aux ancien- Peres sur la feste de la Purification, [qui n'a esté établie dans les plus grandes Eglises de l'Orient qu'au VI. siecle. *V. N. S. J. C. § 3.*

Nous ne parlons point ici d'une méchante lettre attribuée ridiculement à S. Cyrille sur la mort de S. Jerome, qui a survécu Saint Cyrille de plus de trente ans, & qui a bien eu à deméler avec Jean son successeur.]

Pour la page 439.§7.

NOTE VIII.

Sur l'histoire ecclesiastique de Gelase.

′ Phot.c.89.p. 209. Photius aprés avoir parlé de l'histoire ecclesiastique écrite par Gelase de Cesarée neveu de S. Cyrille, qui estoit la continuation de celle d'Eusebe, ajoute qu'il avoit lu autrepart que Gelase ni Saint Cyrille n'avoient point composé d'histoire, mais avoient seulement traduit en grec celle de Rufin. Quoique Gelase vécust encore en l'an 392, comme on le voit par les hommes illustres de S. Jerome *c.130,*′ Zon.in can.p. 526.a. & mesme en l'an 394; [il est neanmoins certain qu'il ne vécut pas assez pour traduire ni seulement pour voir l'histoire de Rufin, qui finit en l'an 395 à la mort de Theodose, & qui ne fut composée au plustost qu'en l'an 400, puisque Jean luy avoit succedé des le mois de mars ou d'avril de la mesme année 395, *V.S.*

Porphyre, & il est encore plus ridicule de pretendre que S. Cyrille qui estoit mort des l'an 386, ait eu part à cette traduction.] Ce que Photius dit de l'histoire de Gelase n'a rien de commun avec celle de Rufin que le sujet, l'un & l'autre ayant continué celle d'Eusebe, comme Socrate, Sozomene, & Theodoret ont fait depuis.

[Gelase de Cyzic auteur ou compilateur de l'histoire du Concile de Nicée, qui vivoit sur la fin du V. siecle, & que l'on fait aussi Evesque de Cesarée en Palestine, cite souvent l'histoire de Rufin, & en raporte des choses qui ne se trouvent point dans Rufin, & qui ne s'accordent pas avec les bons historiens, soit que cet auteur, qu'il prend pour Rufin, ait eu de mauvais memoires, soit que Gelase mesme altere son texte comme il fait celui d'Eusebe en divers endroits.] ʹIl cite en un endroit Rufin ou Gelase, [par où l'on voit aussibien que par Photius, qu'il y avoit un ouvrage attribué communément à l'un & à l'autre.] ʹNicephore cite de Gelase Evesque de Cesarée en Cappadoce, que Diocletien & Maximien ayant voulu reprendre l'Empire, furent tuez par arrest du Senat: [ce qui est ridicule.] Theophane où l'on trouve la mesme chose, *p.8.d*, l'appelle Evesque de Cesarée en Palestine.

Gel.Cyz l.1.c. 7.p.22.

Nphr l.7.p. 164.a.

NOTES SUR SAINT ISIDORE DE SCETÉ.

Pour la page 444.

Distinction de quatre Isidores.

[ON pourroit douter si S. Isidore de Sceté ne seroit point le mesme que S. Isidore d'Hermopole, qui auroit esté tiré de sa solitude pour estre elevé à l'episcopat. Mais aucun auteur ne marque que celui de Sceté ait esté Evesque, ni que celui d'Hermopole eust auparavant esté solitaire. On parle souvent d'Isidore Prestre de Sceté, sans y ajouter rien davantage: ce qui marque assez qu'on n'a point sceu qu'il ait esté elevé à une plus haute dignité.] ʹAmmon Evesque d'Egypte, parle d'Isidore Evesque d'Hermopole, & un peu aprés d'Isidore Prestre des anacoretes; [ce qui marque assez que ce sont deux personnes differentes. Mais cela montre mesme que le dernier n'estoit que Prestre aprés l'an 391, (car c'est le temps qu'Ammon écrivoit,) lorsque l'autre estoit certainement Evesque.] ʹEt il l'estoit mesme, selon toutes les apparences, des le temps que Melanie l'ayeule vint à Nitrie, [c'est à dire des l'an 367. Quand on voudroit dire que le Prestre Isidore d'Ammon n'est pas celui de Sceté,] ʹon voit par Rufin que celui-ci estoit encore dans la solitude en l'an 374, & en 376. ʹOn trouve aussi que l'Abbé Isidore fut à Alexandrie, & revint à Sceté sous le Patriarche Theophile; [& ainsi en l'an 385 au plustost.]

Boll.14.may, §.7.b.

Lauf.c.117.p. 1031.c.

Ruf.l.2.c.4.8. p.178.2|181.2.

Cotel.g t.1.p. 487.a.

ʹBollandus semble croire qu'Isidore, que Rufin dit avoir vu à Sceté &c. est le mesme que celui qui estoit Prestre & Hospitalier d'Alexandrie, & qui devint si celebre par les persecutions de Theophile, ʹlequel veritablement avoit demeuré à Nitrie: [a] mais c'estoit dans sa jeunesse: Et je ne croy pas qu'il soit probable qu'il y fust encore lorsque Rufin y vint, apparemment vers 374, & moins encore qu'il ait jamais souffert pour sa foy, ce que les deux Pallades qui en parlent amplement, & dans l'histoire Lausiaque, & dans celle de S. Chrysostome, n'auroient pas ce semble oublié. Il faut donc que

Boll.15 jan p. 1015.§2.&c.

Lauf.c 1 p. 50.b. a Pall.dial.c. 6 p.17.c.

Lauf.c.71.p. 1002.d. ce soient deux Isidores ; comme]'celui qui gouvernoit en Thebaïde un monastere dont on ne sortoit jamais, [en est un troisieme, ou un quatrieme en contant l'Evesque d'Hermopole. Vastel *p. 534. 2,* distingue les 4 Isidores.]

NOTES SUR SAINT PAMBON.

Pour la page 445.

NOTE I.

En quel temps il le faut mettre, & s'il faut distinguer deux Saints Pambons.

Lauf.c.117.p. 1032.c. 'ON voit dans l'histoire de Melanie l'ayeule, qu'elle vint de Rome à Alexandrie au commencement du regne de Valens, [c'est à dire apparemment en 366, vers le commencement de l'hiver. *V. son titre § 3.* Elle y vendit ses meubles, & puis alla voir S. Pambon à Nitrie.' c.10.p.911.d. Pallade dit sur le raport de Melanie mesme, que ce Saint mourut peu de temps aprés agé de 70 ans, lorsqu'elle estoit encore dans le desert, & en sa presence :' c.117.p.1032.a. & il dit autrepart qu'elle demeura 6 mois à Nitrie. Il faut donc, selon Pallade, mettre la mort de S. Pambon en 367.

[Cependant Rufin, qui ne vint en Egypte que vers l'an 374, *V. S. Jerome note 10,*]' Ruf.l.2.c.8.p. 182.2. y vit encore S. Pambon dans le desert des Cellules.[a] a c.4.p.178.2. Il le met entre ceux qui furent persecutez par les Ariens avec les deux Saints Macaires, [ce que nous ne croyons pas pouvoir mettre qu'en l'an 376. *V. S. Macaire d'Egypte § 14.*]' Vit.P.l.5 c.15. § 42.p.625.2| Cotel.g.t.1.p. 465.a. On remarque mesme qu'il vivoit encore à Sceté lorsque Theophile estoit déja Evesque d'Alexandrie, [& il ne le fut qu'aprés le 20 de juillet 385. *V. les Ariens note 102.* S. Pemen qui n'est mort qu'aprés 450,] Cotel.g.t.1.p. 628.c. 'avoit neanmoins vu S. Pambon.

[Il est facile de resoudre cette difficulté en mettant deux Pambons, dont l'un sera mort en 367, & l'autre aprés l'an 385. Le premier aura vécu à Nitrie, & l'autre dans les Cellules lorsque Rufin le vit, & depuis à Sceté. Ce qui favorise encore cette distinction,] 'c'est qu'en 356 il y avoit un Pambon Prestre de Nitrie. Boll.14.may. g.70.f. [Il est aisé que celui qui, selon Pallade, mourut en 367, agé de 70 ans, fust Prestre en 356, où il avoit pres de 60 ans. Mais s'il n'est mort qu'en 386, il n'avoit que 40 ans en 356, & c'estoit peu pour un Prestre de Nitrie.

Cependant quoique plusieurs auteurs parlent de Pambon, aucun, comme je croy, n'insinue mesme qu'il y en ait eu deux, en les distinguant par quelque surnom ; ce qu'on ne manque guere de faire en parlant des Macaires, des Moyses, des Theodores &c.' Ruf.l.2 c.4.p. 153 in Hier.l. 2.p.223.b. Rufin parle de celui qu'il avoit vu comme d'un des plus illustres d'entre les Peres: mais il ne peut avoir ignoré celui que Melanie connoissoit si fort. Pallade qui parle si amplement de celui-ci, n'a pu manquer de connoistre un Confesseur de la foy, qui vivoit encore, ou n'estoit mort que depuis peu d'années lorsqu'il vint dans ces deserts.' Lauf.c.117.p. 103.1032. Il en parle en effet immediatement aprés avoir parlé de celui que Melanie avoit vu à Nitrie, [& il ne dit rien pour distinguer l'un de l'autre.

Il n'est point incroyable que Pambon ait esté Prestre de Nitrie dés l'age de 40 ans, comme S. Macaire d'Egypte. Les Cellules n'estant eloignées de Nitrie que de quatre lieues au plus, on a pu aisément les regarder comme un mesme desert : & pour ceux qui mettent S. Pambon à Sceté aprés l'an 385, ce ne sont point des auteurs originaux. A l'égard de Pallade, ne peut-il point avoir confondu ce que Melanie luy aura dit de deux voyages qu'elle aura faits à Nitrie, l'un en 367 lors

qu'elle presenta de l'argent à S. Pambon, & l'autre en 386, lorsqu'elle assista à sa mort ? Car s'il n'y a qu'un Pambon, on ne peut guere étendre sa vie audelà de l'an 386, puisque Pallade qui vint à Nitrie en 390, ne parle jamais de luy que sur le raport des autres : Et il est assez visible qu'il n'a jamais vu le Confesseur. Si on suppose cette confusion, on pourra raporter à l'an 367, ce que dit Pallade, que Pambon avoit 70 ans quand il mourut.

Dans cette incertitude, nous aimons mieux prendre le parti de ne mettre qu'un Pambon, comme on a toujours fait jusques ici, en attendant que de nouvelles lumieres, ou le sentiment des autres, nous determinent davantage de part ou d'autre.]

Pour la page 447.

NOTE II.

Sur Paese & Isaïe ; s'il en faut distinguer plusieurs de ce nom.

Cass.inst l.5. c.27.p.120l. Vit P.l.5.c.4. §24.p.569.

ʼCassien parle d'un Paese qui avoit passé au moins quarante ans dans une solitude tres reculée, où les autres solitaires ne l'importunoient point, & où il ne mangeoit jamais que le soleil ne fust couché.ʼ Quelques uns croient que ce Paese de Cassien est celui mesme que Postumien dans S. Sulpice, dit avoir vu dans un monastere d'Egypte proche du Nil, d'où l'on disoit qu'il n'estoit point sorti depuis 40 ans.

Vit.P.p 558.1 Supl.dial.1.c. 6.p.255.

[Il y a en effet beaucoup de conformité entre ce qu'il dit ici, & ce que Cassien dit de Paese. Neanmoins Cassien dit que Paese demeuroit dans un desert fort reculé, où l'on ne l'alloit point voir, *in eremo vastissimâ ubi minimè à fratribus interpellatus agebat* ; & celui de S. Sulpice estoit dans un monastere : Et pour son compagnon, qu'on pretend estre celui que Cassien appelle Jean le Vieillard, Saint Sulpice en dit la mesme chose que de l'autre, au lieu que Jean demeuroit si peu avec Paese, qu'il y avoit 40 ans qu'il ne l'avoit vu, & sortoit pour l'aller voir. Il estoit Superieur d'un grand monastere, & celui dont parle S. Sulpice est expressément distingué de l'Abbé. Que si celui que S. Sulpice dit ne manger jamais qu'aprés le soleil couché, estoit le Paese de Cassien, ce seroit necessairement un autre que Paese frere d'Isaïe, ce Paese estant mort avant S. Pambon, & S. Pambon beaucoup d'années avant que Postumien vinst en Orient vers l'an 402.]

Pall.14.may. g.7.c.

ʼAmmon Evesque d'Egypte à la fin du IV. siecle, dit qu'il avoit connu à Sceté un Paese & un Isaïe qui estoient celebres entre les anacoretes de Sceté dés devant la mort de Saint Athanase. [Ainsi ils vivoient dans le mesme temps que les deux freres Paese & Isaïe jugez egaux par Saint Pambon.] Mais ce Paese d'Ammon avoit pour freres Paul & Psoïs celebres aussi entre les anacoretes de Sceté ; & il paroist au contraire qu'Isaïe n'estoit point son frere.ʼ D'ailleurs, selon ce qui est dit des deux freres Paese & Isaïe, il est difficile de croire que celui des deux qui se donnoit tout entier à la charité du prochain, & à l'hospitalité &c. fust un anacorete de Sceté.

Lausf.c.11.p. 917.a.

Pour la pag 455.

NOTE III.

Sur le lieu de l'exil de S. Pambon.

[Il y a de la difficulté sur le lieu où Saint Pambon fut banni sous Valens, aussibien que sur le temps de sa mort.] ʼRufin le joint avec les deux Macaires que Luce fit releguer en une isle d'Egypte, d'où l'on fut aussitost contraint de les rappeller : & il ne dit point qu'il ait esté banni en quelque autre lieu. ʼSozomene le suit. [Pallade ne dit rien de son bannissement, lorsqu'il fait son histoire, non plus que de celui de Saint Macaire, ni d'Ammone, ni d'aucun des autres.]ʼ Mais dans la suite lors-

Ruf.l.2.c.4. p.255. Soz l.6 c.29. p.662.d. Lausf c.117.p. 1031.c.

qu'il parle de Melanie, il dit qu'elle trouva à Nitrie le bienheureux Pambon, Serapion &c.

p.1032.2.

'& puis il ajoute que le Prefet d'Egypte bannit à Diocesarée en Palestine douze Evesques, & divers Ecclesiastiques ou moines, jusques au nombre de 126. Il nomme quelques uns de ces Confesseurs, & entre autres il y met Pambon. [Il est naturel de croire que c'est celui dont il venoit de parler, d'autant plus que son nom ne se trouve point parmi]

Epi. 2.8.1.p. 842.c. [a] Lau.c.10.p. 912.b.

'les onze Evesques nommez par S. Epiphane,[a] & que Pallade met parmi ces Confesseurs, Ammone qui estoit le disciple de S. Pambon.

[Pour Rufin & Sozomene, quoiqu'ils mettent clairement S. Pambon parmi ceux qui furent bannis en Egypte avec S. Macaire, ce ne sont pas neanmoins des auteurs si exacts, qu'on doive craindre de dire qu'ils se sont brouillez, & qu'ils ont dit que ce Saint avoit esté banni avec S. Macaire, parcequ'il l'avoit esté en mesme temps, quoique dans un autre lieu.

Car pour ce que Pallade met le bannissement des solitaires en mesme temps que celui des onze ou douze Evesques qui furent bannis dés l'entrée de Luce, c'est à dire en 373 ou 374, il n'est pas étrange qu'on joigne des evenemens semblables, sans distinguer les temps si exactement. Si donc S. Pambon a esté banni en Palestine, nous n'avons point de particularitez à dire de son exil. Il y en a davantage, s'il a esté banni avec les Saints Macaires: Mais nous ne nous y arrestons pas, parceque nous les avons raportées sur Saint Macaire d'Egypte.]

NOTE SUR S. BESARION.

Pour la page 4 8.

Si c'est luy ou Serapion qui vendit le livre des Evangiles.

Lauf.c.126.p. 1051.

'CE que nous lisons dans Pallade, que S. Besarion donna son manteau à un pauvre, puis sa tunique, & enfin son livre des Evangiles,

Boll.23. an.p. 507.§ 44.

'Leonce le raporte dans la vie de S. Jean l'Aumosnier, mais sous le nom de S. Serapion surnommé le Sindonite. *V. Saint Paphnuce.*

Vit P.l.2.c. 70.p.512.1.

'Les Vies des Peres mettent aussi sous le nom de Serapion ce que Socrate cite d'Evagre en abregé sur la mesme histoire: [De sorte que nous serions fort portez à suivre ce sentiment, & à croire que le nom de Besarion s'est glissé par erreur au lieu de celui de Serapion, ce qui ne seroit pas improbable, si nous n'y lisions aussi, & dans Pallade, & mesme dans Leonce, le nom de Dulas,] que nous voyons certainement avoir esté le disciple de Saint Besarion. [Peutestre qu'ils ont tous deux fait quelque chose de semblable, ce qui aura donné sujet d'attribuer la mesme histoire à l'un & à l'autre. Il faut neanmoins reconnoistre que cette histoire de Besarion que nous lisons dans le latin ordinaire de Pallade, pourroit bien n'estre pas de cet historien. Au moins n'est-elle pas dans le grec, ni dans la traduction la plus fidele qu'on appelle le Paradis d'Heraclide.]

NOTES SUR LES PRISCILLIANISTES.

Pour la page 491. § 1.

NOTE I.

Sur Marc de Memphis.

Supl. l. 2. p. 170.

[PUISQUE Prifcillien qui n'a guere paru avant l'an 380,]' a receu fon erreur d'Agape inftruite par Marc de Memphis,[il eft vifible que]' ce Marc eftoit non feulement pofterieur à Manichée, felon S. Ifidore de Seville qui le cite d'Ithace auteur de la condannation de Prifcillien; [mais mefme qu'il ne peut avoir vécu avant le IV. fiecle :]'& c'eft pourquoi Baronius croit qu'il vint en Efpagne lorfque S. Epiphane eftoit jeune.[Ce ne peut donc pas eftre le mefme que celui dont parle Saint Irenée, & qui forma la fecte des Marcofiens un fiecle entier avant Manichée,]'quoique Saint Jerome paroiffe l'avoir cru,[& qu'il ne foit pas impoffible qu'une doctrine fe foit confervée longtemps dans un pays fans y faire de bruit, & puis y ait paru de nouveau.]'Ce qui affoiblit encore en ce point l'autorité de Saint Jerome, c'eft qu'il cite de l'ouvrage de Saint Irenée contre les heretiques, que Marc paffa des bords du Rhone dans l'Aquitaine, & puis dans l'Efpagne.[Er cependant S. Irenée ne dit pas un mot de cela.]'Ainfi Baronius qui reconnoift que Marc auteur des Prifcillianiftes vivoit au IV. fiecle,' ne devoit pas affurer fur l'autorité de S. Jerome, qu'il avoit premierement infecté les Gaules.[Il eft vray que dans le paffage qu'il cite fur le chapitre 64 d'Ifaïe, S. Jerome ne dit pas tout à fait clairement que ce Marc, qu'il appelle Egyptien, foit celui de S. Irenée. Mais en comparant cet endroit avec l'epiftre 29, il eft vifible que c'eft ce qu'il entend.

Ifi. H. fcri. c. 2. p. 161. 2. c.

Bar. 381. § 113.

Hier. ep. 29. t. 1. p. 196. c. in Ifa. c. 64. p. 240. 0.

e. ep. 29. p. 196. c.

Bar. 381. § 113.

§ 114.

Nous ne voyons pas non plus affez de fondement]'à la conjecture de Baronius, que Marc de Memphis pouvoir eftre l'un de ces 80 Gnoftiques 'que Saint Epiphane qui eftoit encore jeune, defera aux Evefques, & qu'il fit chaffer d'une ville d'Egypte où ils eftoient.[Les impietez des Manichéens & des Gnoftiques eftoient à peu pres les mefmes; mais c'eftoient deux fectes differentes, & Marc de Memphis eftoit de celle des Manichéens, felon que S. Ifidore le cite d'Ithace.]

Bar. 381. § 113.

Epi. 26. c. 17. p. 95-100.

Pour la page 498. § 4.

NOTE II.

Qu'Idace eftoit apparemment Evefque de Merida.

[L'Evefque Idace celebre par le zele peu reglé qu'il fit paroiftre contre les Prifcillianiftes,]' eft appellé dans Sulpice Severe, *Emeritæ ætatis facerdos*, un Prelat extremement agé.[Ne faudroit-il point *Emeritæ civitatis facerdos*, Evefque de Merida, qui eftoit l'un des premiers fieges de l'Efpagne ?]'C'eft le fentiment de Drufius & de quelques autres, qui eft auffi fuivi par Mariana *de reb. Hifp. l. 4.*[Et cela fe pourroit confirmer par l'auteur appellé Lucius Dexter, qui dit que le metropolitain de Merida affembla un Concile contre Prifcillien, fi l'on ne convenoit que cet auteur eft fuppofé, & ne peut faire aucune autorité.]

Sulp. l. 2. p. 171.

n. p.

Pour la page 499. § 5.

NOTE III.

Sur l'année & les decrets du Concile de Çaragoce contre les Prifcillianiftes.

'Baronius a mis fur l'an 381, le Concile de Çaragoce contre les Prifcillianiftes, fans marquer qu'il fe fuft tenu en une autre année : & il croit que le trouble où l'herefie des Prifcillianiftes

Bar. 381. § 119.

mettoit l'Espagne, est la cause de ce qu'on ne trouve point que cette province ait deputé au Concile tenu à Aquilée en septembre 381. [Ainsi il ne semble mettre le Concile en 381 que sur cette conjecture, & faute de preuve positive, n'ayant point sans doute remarqué, puisqu'il ne se l'objecte point,] 'qu'il est daté de l'ere 418, qui est l'an 380 de J. C. Mais il est étonnant que 'Binius qui a reconnu cette date, 'ait voulu neanmoins suivre le sentiment de Baronius, & mettre le Concile en 381, sur une raison qui est tout à fait nulle, & sur une autre tirée de S. Epiphane qui vaut encore moins.

Conc t.2.p. 1009.a. — p.1011.a. — a. — p.1010.e.

'Pour ceux qui ne veulent pas que le Concile de Çaragoce dont nous avons les decrets, soit celui que Saint Sulpice dit avoir esté tenu contre les Priscillianistes, ils n'alleguent aucune raison de ce qu'ils pretendent; '& il est au contraire assez visible que c'est contre les Priscillianistes que les decrets de ce Concile sont faits.

Bar.381.§117-121.

NOTE IV.

Pour la page 499.§5.

Sur l'evesché d'Ithace.

'Ithace si celebre dans l'histoire des Priscillianistes, est appellé dans Sulpice Severe *Episcopus Sossubensis*, [qui est un nom qu'on ne connoist point.] 'Mariana, & Holstenius *in geo. sac. p. 110*, & d'autres, croient qu'il faut lire *Ossonobensis*, de la ville d'Ossonoba celebre dans la Lusitanie. Sanson la met à peu pres au mesme endroit que Silves, qui est encore aujourd'hui un evesché dans les Algarves; '& on croit que c'est ou Silves, ou un lieu un peu plus meridional nommé Estombar.

Sulp.l.2.p.171. — Conc t.2.p. 1021. — [illegible] in geo. p.110.

NOTE V.

Pour la page 501.§6.

Si quelques loix de 381, 382, & 383, sont contre les Priscillianistes.

'Nous trouvons diverses loix des années 381, 382, & 383, tres severes contre les heretiques, au nombre desquels sont compris ceux qui se vantant d'une fausse apparence de pieté, se faisoient appeller Encratites ou Continens, Apotactites, qui renoncent au monde, Hydroparastates, qui ne boivent ou n'offrent que de l'eau, Saccophores, vétus de sacs. [Cela a assez de raport aux Priscillianistes. Mais toutes ces loix sont datées de Constantinople; & Gratien estoit devenu favorable aux Priscillianistes, lorsque les deux dernieres ont esté données.]

Cod Th.16.t.5.l.7.9 [illegible] p.121.124 126.

NOTE VI.

Pour la page 503.§7.

Si Ortige fut fait Evesque de Celenes à la place d'Instance.

[Ce que nous disons qu'Ortige pouvoit avoir esté fait Evesque de Celenes à la place d'Instance, reçoit neanmoins quelque difficulté.] 'Car selon Sulpice Severe, Instance avoit son evesché assez pres de Cordoue, 'au lieu que Celenes estoit une ville municipale de l'audience de Lugo, *conventus Lucensis*, dans la Galice. 'Pline parle de Cilenes dans l'audience de Lugo sur les confins de celle de Brague. C'est sans doute ce que Sanson appelle *Aquæ Calidæ Cilinorum*, assez peu eloignée de l'embouchure du Minho, qui separe les deux audiences. Dans sa nouvelle Espagne, il met au mesme endroit la ville de Bayonne, dont le nom mesme signifie des bains & des eaux chaudes.

Sulp.l.2.p.171. — Conc.t 2.p.1223.b. — Plin.l.4.c.20. p.45.89.

[Si les Canons attribuez au Concile de Tolede en l'an 400, sont effectivement de ce Concile, il faudra reconnoistre qu'il y avoit deux Celenes, en Espagne, ou qu'Idace se trompe] 'de faire Ortige Evesque de Celenes, 'puisque Exuperance Evesque de Celenes dans la Galice, est l'un des Evesques qui composerent ces Canons, '& que ce fut le Concile de l'an 400 qui rendit à Ortige les Eglises dont il avoit

Idat.an.399. — Conc.t.2.p. 1223.b. — p.1231.d|Idat.

esté

esté chassé.[Mais nous verrons dans la note 15 que ces Canons ne sont faits apparemment qu'en l'an 447, sous Saint Leon.]

Pour la page 504. § 7.

NOTE VII.

Si Trachio en un endroit de Sulpice Severe, doit estre changé en Idace.

[Au lieu de ce que nous disons que *Idace* ne manquoit point de courage &c. le texte de Sulpice Severe dans l'edition d'Anvers en 1574, *p. 174*, porte *Trachio*, qui est un nom qu'on ne connoist point : & neanmoins il est visible qu'il a voulu mettre l'un de ceux qui poursuivoient le plus vivement les Priscillianistes, c'est à dire Idace ou Ithace. Nous avons mieux aimé mettre Ithace, parceque Sulpice parle aussitost aprés d'Ithace, & ce semble comme d'une personne differente de l'autre.]

Pour la page 505. § 8.

NOTE VIII.

Temps du Concile de Bordeaux.

[Idace le chronologiste,(s'il parle du Concile de Bordeaux,)& S. Prosper, parlent de ce Concile sur l'an 385. Mais Ithace l'ayant ce semble fait assembler le plustost qu'il put aprés la mort de Gratien, & s'estant passé diverses choses entre le Concile & la mort de Priscillien, qu'il faudra mettre en 385, nous croyons qu'il vaut mieux dire qu'il s'est tenu en 384. Car Idace est obscur ou peu exact en cet endroit ; & S. Prosper semble n'avoir mis le Concile de Bordeaux en 385, que parcequ'il en parle conjointement avec la mort de Priscillien.]

Pour la page 505. § 8.

NOTE IX.

Que Priscillien appella à l'Empereur avant le jugement des Evesques.

Sulp. l. 2. p. 375.

ᵃPriscillien appella du Concile de Bordeaux à Maxime, pour eviter de répondre devant les Evesques ; & le Concile défera à son appel.[Il y a donc apparence qu'Idace le chronologiste se trompe, lorsqu'il écrit que Priscillien appella à l'Empereur aprés avoir esté jugé heretique par S. Martin & par d'autres Evesques, & qu'il a esté deposé de l'episcopat.[Je ne sçay mesme si cet endroit suffit pour croire que S. Martin estoit au Concile de Bordeaux, vu que Saint Sulpice ne le dit point, & il n'auroit pas apparemment parlé comme il fait de ce Concile, si S. Martin, pour lequel il avoit un respect tout particulier, y avoit esté de l'avis des autres : ou s'il n'en avoit pas esté, Sulpice n'auroit pas manqué de le dire. Ce Saint avoit pu témoigner en d'autres rencontres l'horreur qu'il avoit pour Priscillien.]

Pour la page 507. § 9.

NOTE X.

Temps de l'execution de Priscillien.

[Saint Prosper met l'execution de Priscillien sous les Consuls Arcade & Bauton, c'est à dire en 385. Tiro Prosper met aussi en la settieme année du regne de Theodose, commencée en l'an 379,]deux ans avant la descente de Maxime en Italie[en l'an 387,]& trois avant sa mort[en l'an 388:]il met, dis-je, que Maxime ayant decouvert les Manichéens à Treves, les extermina avec beaucoup d'ardeur,[par où il a assurément voulu marquer les Priscillianistes.

Idace le chronologiste met sur l'an 385, toute l'histoire de Priscillien, depuis qu'il fut fait Evesque d'Avila, jusques à ce qu'il appella à Maxime de la condannation des Evesques ; & neanmoins il ne met sa mort qu'en 387. Mais il est assez peu probable que Maxime songeast à l'affaire des Priscillianistes en 387, où il se preparoit à descendre en Italie, comme il fit l'année mesme ; & il est toujours assez

visible que lorsque Saint Ambroise le vint trouver à Treves en 387, l'execution des Priscillianistes estoit déja faite. Et de plus, y ayant toute sorte d'apparence que Maxime & Ithace presserent cette affaire autant qu'ils le purent, il y en a fort peu à la differer jusqu'à la 4^e ou 5^e année de son regne.]

Sulp.l.2.p. 160. a p.117. p.1.8.

'Nous voyons aussi que S. Sulpice qui écrivoit l'an 400,[a] sous le [premier] Consulat de Stilicon, 'dit que ces executions estoient arrivées 15 ans auparavant, [& par consequent en 385. Ainsi nous ne croyons pas qu'il y ait à hesiter sur cette epoque.

Pour la page 515.§ 13.

NOTE XI.

Sur la deposition d'Ursace ou Nardace.

Isi.H,scri.c.2. p.101.2.c.

[S. Prosper *an. 389*,]' & S. Isidore de Seville, qui disent qu'Ithace fut privé de la communion avec l'Evesque Ursace à cause de la mort de Priscillien, [paroissent tout à fait contraires à Sulpice Severe,]'qui dit que de tous les Evesques de ce parti, Ithace seul fut deposé de l'episcopat.

Sulp.l.2.p. 178.

[Il les faut sans doute accorder par ce qu'ajoute Sulpice,]que Nardace se deposa luy mesme de l'episcopat, [estant aisé que l'on ait confondu une deposition forcée avec une deposition volontaire, ou qu'Ursace privé de la communion des autres Evesques, comme Felix de Treves, se soit ensuite demis volontairement. Il est encore aisé qu'on ait pris les noms de Nardace & d'Ursace l'un pour l'autre; & l'on remarque en effet que dans quelques editions de S. Sulpice on lit Ursace au lieu de Nardace. Il faut remarquer aussi qu'il y avoit une excommunication ou privation de la communion, qui n'emportoit point la deposition.

Comme dans toute l'histoire des Priscillianistes & des Ithaciens, il n'est jamais parlé ni d'Ursace, ni de Nardace qu'en ce seul endroit & qu'au contraire on ne voit point aprés le Concile de Bordeaux ce que devient Idace, qui avoit toujours agi avec Ithace, il y en a qui au lieu de *Nardacius*, veulent qu'on lise *Nam Idacius*. Cela auroit plus d'apparence si d'autres ne lisoient en cet endroit *Ursacius*, qui est est encore plus eloigné de *Nam Idacius*, outre que je ne sçay si on auroit dit d'Idace ce qu'on dit d'Ursace,]'qu'il estoit moins coupable qu'Idace. p.178.

[Il y a donc apparence que cet Ursace ou Nardace estoit un Evesque du parti d'Ithace, mais qui s'estoit moins signalé que luy.]

NOTE XII.

Pour la page 518.§ 14.

Dictum *mis pour* Dictinii *dans les anciennes editions de S. Augustin.*

'S. Augustin parlant d'un livre des Priscillianistes, dit *dictum librum*, [& neanmoins il n'en a point dutout parlé.]

Aug.ad Con. c.3.p.15.2.a.

'Aussi des personnes ont déja remarqué qu'au lieu de *dictum*, il faut lire *Dictinii*, [qui sont presque les mesmes caracteres.]

M.Arnauld.

'Et quelques lignes auparavant il y avoit *& dictum Episcopi &c.* [ce qui ne fait aucun sens; au lieu qu'il est tres clair en lisant *& Dictinii Episcopi*; & ce que S. Augustin dit ensuite de cet Evesque, convient tout à fait bien à Dictine. Mais ce nom estant peu connu, on a cru que c'estoit une faute, & pour en oster une imaginaire, on en a fait une veritable.]

Aug.p.15.1.d.

'Les Benedictins ont trouvé en effet dans leurs manuscrits cette correction que le sens avoit déja fait faire à d'autres, & l'ont mise dans leur edition.

t.6.B.p.451.b. g.

NOTE XIII.

Pour la page 519.§ 15.

Sur ce que dit le Concile de Tolede, que le Pape Sirice a parlé en faveur de Symphose.

'Le Concile de Tolede en parlant de ce que S. Ambroise avoit écrit en faveur de Symphose, ajoute en paren-

Conc.t.2.p. 1230.b.

these*, *Adde quæ sanctæ memoriæ Siricius Papa suasisset*, [ce qui a assez peu de liaison avec le reste, pour croire que c'est une addition qui n'est pas du texte. Que si ces paroles sont legitimes, elles doivent signifier que Sirice avoit aussi écrit aux Evesques d'Espagne, pour leur conseiller de recevoir Symphose & Dictine. Mais il est un peu surpre-

Bar. 405. § 54. nant]' qu'on ait entendu par là que S. Ambroise n'avoit agi que par le conseil de Sirice, pour en tirer ensuite que S. Ambroise & Simplicien son successeur avoient esté legats du Pape.

Pour la page 520. § 15.

NOTE XIV.

Sur le temps & les actes du Concile de Tolede, où Symphose se presenta.

Conc. t. 2. p. 1222. &c. 'Ce que nous avons du premier Concile de Tolede, consiste en quelques fragmens qui ne sont qu'un extrait tiré des actes entiers du Concile [& fait peutestre dans quelque Concile posterieur.] C'est à la teste de cet extrait que nous trouvons la date de l'ere 438, avec celle du premier, du 3, & du 6 de septembre: il peut sembler d'abord assez probable que ces dates regardent le temps que l'extrait a esté fait plutost que celui du Concile de Tolede. Et en effet, Idace met ce Concile en l'an 399, au lieu que l'ere 438 est l'an 400. Cela s'accorderoit mieux avec le temps de S. Simplicien, qui est mort au plustard vers le mois de may de l'an 400,

p. 1231 c. *V. son titre*, ' & qui est neanmoins supposé vivant dans les decrets de ce Concile, faits le 11 de septembre.

[Nous mettrions donc sans hesiter le Concile de Tolede en 399, si nous pouvions dire que l'extrait que nous en avons, a esté fait l'année d'aprés. Mais c'est ce qui ne se peut dire,] puisque Symphose & Dictine y sont appellez *sanctæ memoriæ*, [c'est à dire qu'ils estoient morts. Et il y a des preuves que Dictine n'est mort au plustost qu'en l'an 420. Il y a mesme bien de l'apparence que cet extrait fut fait dans le grand Concile que S. Leon fit tenir en Espagne l'an 447, selon Baronius. L'ere 438 ne pouvant donc pas convenir au temps de l'extrait, il faut la raporter au temps du Concile mesme; & il faut par consequent dire la mesme chose des jours qui y sont marquez, quoique cela paroisse assez étrange de la maniere dont cet extrait est couché.]

'Mais on voit qu'en raportant la sentence, dont il est visible selon qu'elle p. 1230. a. est dans les Conciles, qu'on a voulu marquer le jour, il y a *Au jour que dessus*, ' & ce jour marqué audessus est p. 1229. d. l'onzieme septembre de l'ere marquée auparavant, ' & il n'y en a point p. 1228. e. d'autres que la 438e. ' Il est visible que Bar. 405. § 40. Baronius l'a pris de la sorte. ' Bivarus D. t. n. p. 409-412. traite ce point assez au long, & distingue cinq differens Conciles de Tolede, dont les actes sont mélez sous le nom du seul Concile premier de Tolede.

'Le titre mis à la teste du Concile Conc. t. 2. p. 1222. b. c. avant les Canons qu'on luy attribue, porte qu'il a esté tenu le 7 de septembre en l'ere 438, sous le Consulat de Stilicon, [qui est encore l'an 400. Mais nous verrons dans la note suivante que ce titre n'a pas une grande autorité.]

'Pour ce qui est des actes mesme du p. 1230. b. Concile, on voit qu'il a esté tenu aprés la mort de Sirice arrivée sur la fin de l'an 398, *V. son titre*, ' & sous l'episcopat p. 1231. b. de Saint Simplicien de Milan, [ou au moins avant qu'on sceust sa mort en Espagne.]

'Le P. Quesnel soupçonne ou d'alteration, ou mesme de supposition, Leo, t. 2. p. 831. 832. tout ce qui nous reste aujourd'hui du Concile de Tolede de l'an 400. [Mais je ne voy pas que toutes ses raisons soient assez considerables pour une chose de cette importance. La principale est un passage d'Idace que j'ay cherché plusieurs fois & dans la chro-

nique, & dans les fastes qui portent son nom, sans l'avoir jamais pu trouver.] Et il m'a écrit luy mesme avec une sincerité & une humilité digne de sa vertu & de son amour pour la verité, que c'estoit une pure surprise, sans qu'il puisse dire comment cela luy estoit arrivé. [Tous les hommes font des fautes: mais heureux ceux qui les reconnoissent avec la mesme simplicité qu'il fait celle-ci.] Il la declare luy mesme au public dans la seconde edition de son S. Leon, *p. 449.2.a*, où il dit neanmoins avoir trouvé ce passage quelque part sans pouvoir se souvenir de quel auteur il est: [ainsi nous ne pouvons pas y avoir égard.]

Pour la page 524.§ 17.

NOTE XV.

Sur la confession de foy attribuée au Concile de Tolede.

Bar. 447. § 16. 17 & 2l[?] Conc. t. 5. p. 837. a.

'On ne doute point que la confession de foy attribuée au Concile de Tolede en l'an 400, ne soit celle d'un autre Concile tenu aussi à Tolede sous Saint Leon [vers l'an 447,] & envoyée à Balcone Evesque de Brague, selon le Concile de Brague en 563, 'dautant que le titre de cette confession le porte en termes exprés. Ce titre ajoute que les mesmes Evesques qui ont fait la confession de foy, ont aussi fait les vingt Canons dans le Concile de Tolede. [Et en effet, entre les 19 Evesques qui ont fait les Canons, on ne trouve point Rufin,] 'qui, comme nous l'apprenons du Pape Innocent, demanda pardon dans le Concile de Tolede [en l'an 400,] de ce qu'il avoit fait contre la paix de l'Eglise. [On n'y voit point non plus] 'les deputez de l'Evesque Jean, qui consentirent de sa part à la reception de Symphose & des autres.

(Conc. t. 2. p. 1227. b. c. — p. 1180. 1281. — p. 1281. b. — p. 1223. b.)

'On y trouve au contraire un Experance de Galice, *Lucensis conventus municipii Celanis*, [c'est à dire sans doute Evesque de Celenes dans l'audience de Lugo en Galice.] 'Or nous avons vu que le Concile de Tolede de l'an 400, avoit rétabli Ortige dans son evesché, qui estoit celui de Celenes selon Idace, & l'avoit admis au Concile. [Il faut donc ou qu'Idace se trompe, ou qu'il y eust deux eveschez de Celenes en Espagne, ou que les Canons ne soient point faits par le Concile de l'an 400.] 'Et puisque Baronius croit que du temps de S. Leon, pendant que les Evesques d'Espagne tenoient leur Concile à Tolede, ceux de Galice qui ne pouvoient s'assembler avec eux parcequ'ils estoient sous un autre Roy, tenoient le leur dans leur province; [il est tres probable que comme le Concile de Tolede envoya ses définitions au Concile de Galice, aussi les Evesques de Galice avoient deputé Exuperance pour assister au Concile de Tolede. Et c'est apparemment pour cela que les autres Evesques y estant seulement marquez par leur nom, Exuperance seul y est mis avec le nom de son evesché, de son audience, & de sa province.] 'L'edition de Garsias lit d'une autre maniere, [mais je ne sçay pas si l'on y peut trouver du sens.] Il est toujours visible qu'il conte vingt Evesques, quoiqu'il n'y en doive avoir que dixneuf.

(p. 1281. d | Idat. an. 399. — Bar. 447. § 16. — Conc B. t. 1. p. 737. 2. c.)

[Ce que l'on peut objecter contre cette conjecture, n'est pas] qu'il y a dans les signatures un Ortige, un Patruin, & un Hilaire, qui peuvent estre ceux dont parlent Idace' & le Pape Innocent dans sa lettre au Concile de Tolede, [estant bien aisé qu'il y ait eu des Evesques de mesme nom en l'an 400, & en l'an 447,] mais c'est qu'à la teste des Canons il y a ces termes dans l'edition de Binius *p. 737*, qui en sont comme le titre, *Constitution du Concile des Evesques tenu à Tolede le settieme de septembre, ere 438, sous le Consulat de Stilicon, du temps d'Arcade & d'Honoré.*

(L. t. 1. p. 1279. c | 1281. a.)

'Cette epoque convient parfaitement à la sentence prononcée sur le sujet de

(Bar. 405. § 47.)

Symphose & des autres, selon que lit Baronius, *sub diem septimum iduum septembrium.*[Et il se pourroit bien faire qu'on l'auroit prise de cet endroit pour l'appliquer à un autre. Cela se pourroit croire d'autant plus aisément, qu'il semble que les Canons du Concile de Tolede en l'an 400, aient esté faits le premier de septembre,]'auquel il est dit que la premiere seance du Concile fut tenue;[plutost que le settieme qui fut assez occupé par l'affaire de Symphose. Que si l'on dit que cette affaire fut terminée l'onzieme de septembre, comme on le lit dans les Conciles,'*sub diem septimum iduum septembrium*,[il faut qu'il n'y ait pas eu de seance le settieme, puisqu'elle auroit esté marquée aussi-bien que celles du premier & du troisieme.

Conc.t.2.p. 1228.c.

p.1229.d.

Mais quoy qu'il en soit pour cela, il est difficile que ce titre soit fort considerable; cette expression, *Du temps d'Arcade & d'Honoré*, sans y ajouter seulement la qualité d'Auguste, fait assez voir que ce titre n'est pas de l'original du Concile. Il n'est point dans l'edition de Garsias, & le P. Sirmond l'a aussi omis, quoiqu'il suive l'edition commune.]Le titre du Concile dans l'edition du P. Labbe *p.1222.b.c*, ajoute qu'il fut tenu du temps[du Pape]Anastase, l'an 400 de J.C, que c'est le premier Concile de Tolede, qu'il estoit composé de 19 Evesques, & que Petrone y presidoit.[Tout cela sent plus la nouveauté que le style des pieces originales.]

Pour la page 527.§ 18.

NOTE XVI.

Sur la confusion que les loix font des Phrygiens ou Cataphryges, & des Priscillianistes.

Cod Th.16.t. 5.l.59.65.p. 182.187.

'Dans les loix de Theodose II. du 9 d'avril 423, & du 30 de may 428, les Priscillianistes y sont marquez comme estant la mesme secte que celle des Cataphryges.[C'est sans doute qu'on ne les connoissoit en Orient que par la loy d'Honoré,]'qui joint ensemble ces heretiques, & les Manichéens, mais qui neanmoins ne les confond pas.'Ce n'est pas que Godefroy ne croie que dans la loy mesme d'Honoré, les Priscillianistes sont les mesmes que les Phrygiens ou Cataphryges. [Mais le moyen de croire qu'on ait songé à des heretiques qui faisoient alors peu de bruit dans l'Occident, & qui estoient déja marquez suffisamment par le nom de Phrygiens, plutost qu'à ceux qui infectoient une des principales parties de l'Occident, & contre lesquels les Conciles & les Papes estoient obligez d'employer leur autorité & leur lumiere. Si on vouloit mesme donner aux Cataphryges un nom tiré de celui de Priscille, on les auroit plutost appellez Priscilliens, comme fait S. Epiphane *hær.49.c.1.p. 417.d,* ou Priscillistes, que non pas Priscillianistes. Il est mesme assez rare qu'on leur donne aucun de ces noms: & Godefroy ne cite pour cela que le seul endroit de Saint Epiphane sur les Priscilliens. Tout ce qu'on luy peut accorder, c'est que les Priscillianistes d'Espagne ont pu faire songer aux Priscilliens, & faire donner des loix qui les comprenoient tous sans les distinguer, parceque les officiers de la Cour n'en savoient peutestre pas la distinction. Mais il est difficile de croire que ce ne fussent pas proprement les Priscillianistes d'Espagne qu'ils avoient en vue de reprimer.]'Theodose a voulu visiblement condanner ceux qui estoient condannez par Honoré.[Mais il n'est pas étonnant, comme nous avons dit, qu'il ne les distinguast pas des Cataphryges disciples de Priscille & de Montan.

l.40.p.170.

n.p.161.2.

l.48.p.165.

NOTES SUR LES MESSALIENS.

Pour la page 529.

NOTE I.

Qu'ils ne s'appelloient point Saccophores.

Bar.383.§.35-37. ʹBARONIUS pretend que les Messaliens s'appelloient aussi Saccophores, & qu'ils sont condannez sous ce nom par la loy du 25. de juillet 383. Cod Th.16.t.5 l.9.p.124. ʹMais on voit par la loy du 31 de may 382, que ces Saccophores estoient une Epi 80.c.6.p. 1073 a.b. espece de Manichéens, ʹ& l'endroit de S. Epiphane, dont il s'appuie, parle des moines orthodoxes de Mesopotamie.

Pour la page 534.

NOTE II.

Si le Concile de Side preceda celui d'Antioche contre les Messaliens.

Phot.c.52.p. 37. ʹPhotius fait preceder le Concile d'Antioche contre les Messaliens par celui de Side. [Et l'on peut aussi, si l'on veut, suivre cet ordre, en disant qu'ensuite de la lettre du Concile de Side, Flavien envoya querir Adelphe & les autres Messaliens d'Edesse; & que ceux-ci fournirent la matiere non aux soins de S. Amphiloque & du Concile de Side, mais aux troubles] ʹque cette heresie forma dans la mesme province quelques années depuis, sous un autre Amphiloque Evesque de Side. p.40. [Neanmoins il semble assez probable & que les Messaliens ne sont venus en Pamphylie que de Syrie, & qu'ils ont dû estre condannez à Antioche, où ils estoient des devant l'episcopat de Flavien ; & que ce Prelat qui paroist avoir esté le centre de la guerre qu'on leur faisoit, la leur avoit declarée le premier.]

NOTE SUR S. PHILASTRE.

Pour la page 544.

Sur quelques dates que marque S. Philastre.

Phila c.111. ib P.t.4.p.9. 31.d. ʹDANS l'endroit de S. Philastre où nous lisons qu'il y avoit plus de quatre-cents trente ans que J. C. Bar.18.jul. estoit né, ʹLatinius celebre critique, a cru qu'au lieu de CCCCXXX. il falloit lire CCCLXXX: [& cela paroist d'autant plus vraisemblable, Phila c.84.p. 23.a.b. que les Priscillianistes,] ʹque S. Philastre semble avoir marqué sous le nom de Abstinens, [commencerent en Espagne vers l'an 380, & firent peu de temps aprés beaucoup de bruit dans les Gaules & dans la Guienne. Mais quoique cette correction soit ingenieuse, je ne sçay neanmoins si elle est solide,] ʹvu c.06.p.29.a. que dans un autre endroit S. Philastre conte plus de 400 ans,] quoiqu'il soit mort avant l'an 397.]

NOTES SUR SAINT JUST DE LION.

Pour la page 545.

NOTE I.

Faute d'Adon sur le diaconat de S. Just.

Ado,chr.l.6. ʹADON se contredit, en disant d'une part que S. Just avoit esté instruit par Pascase Evesque de Vienne, & fait Diacre de Claude son successeur, & voulant de l'autre que ce Claude ait assisté au grand Concile d'Arles en l'an 314, [puisque Saint Just qui a vécu

plusieurs années aprés l'an 381, n'estoit pas en age d'estre Diacre en l'an 314: & nous avons marqué autrepart combien il se faut peu arrester à tout ce qu'on lit des Evesques de Vienne dans la chronique d'Adon. *V. S. Irenée note 3.*]

Pour la page 546.

NOTE II.

Que S. Just n'a point esté sous la conduite de S. Honorat à Lerins.

Ler.chr.t.1.p. 320.

'Ceux de Lerins chantent & croient que S. Just de Lion a passé quelque temps dans leur isle sous la conduite de S. Honorat. [Ce ne pourroit avoir esté qu'avant son diaconat ; & il estoit déja retiré en Egypte avant que S. Honorat vinst à Lerins.] Ceux de Lerins pretendent la mesme chose de plusieurs autres Saints, sans en avoir un grand fondement. 'Pour la vie de S. Agricole d'Avignon qui le dit de S. Just, & qu'on pretend estre tirée d'un tres ancien manuscrit, 'il suffit de dire qu'elle parle du Pape Sixte IV. & de l'an de J.C. 1480.

p.321.

p.325.

Pour la page 548.

NOTE III.

Si c'est le mesme que Just deputé des Gaules au Concile d'Aquilée

[L'evesché de Just qui assista au Concile d'Aquilée, n'est point marqué dans la derniere edition des Conciles, *t. 2. p. 979. a,* & il y est seulement qualifié *deputé des Gaules.* Dans le S. Ambroise de l'an 1603, *t. 5. p. 180. l,* il est appellé expressément Evesque de Lion.] 'Et puisqu'il est certain que S. Just de Lion quitta l'episcopat au retour d'un Concile où il avoit esté en Italie, [nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de douter que ce ne soit luy qui assista au Concile d'Aquilée. Sans cela nous n'aurions point d'epoque fixe du temps de ce Saint.] 'Dans S. Ambroise on lit, *Justus Episcopus Lugdunensis alius legatus Gallorum,* [ce qui pourroit peutestre faire douter s'il estoit deputé des Gaules. Mais cet *autre* deputé devroit estre nommé comme tous les autres deputez le sont. Aussi il est visible qu'il n'est pas mis pour distinguer S. Just du deputé des Gaules, mais pour le joindre à Constance d'Orange & à Procule de Marseille qui avoient esté qualifiez peu auparavant deputez des Gaules. La derniere edition des Conciles ne met point cet *alius,* & ne donne point la qualité de deputez des Gaules à Constance & à Procule,] 'quoiqu'ils l'eussent certainement.

Sur.2.sept.p. 11.34.

Amb.ac.Aq. p.180.1|c.2.b. p.805.f.

Conc.t.2.p. 991.d.

Pour la page 549.

NOTE IV.

Sur le jour de la mort de S. Just.

Th.R.t.8.p. 71.

'Theophile Raynaud, soutient qu'Adon se trompe de mettre la mort de S. Just le 14 d'octobre, parcequ'elle est arrivée le 2 septembre, comme nous l'apprenons, dit-il, d'Usuard, qui met ce jour là *natale Sancti Justi.* [Il peut avoir raison dans le fond ; car ni Adon ni Usuard ne sont point dutout infaillibles.] Mais pour sa preuve, elle consiste en ce qu'il suppose que *natale* ne peut signifier que le jour de la mort ou celui de la naissance : & il entasse sur cela bien des passages pour prouver qu'on ne solennise point la naissance des Saints ; [de quoy il auroit pu se passer. Car la question n'est point sur cela ; mais sur ce qu'il pretend que *natale* ne signifie que la naissance ou la mort : & il seroit aisé de luy prouver par bien des exemples, qu'il signifie generalement toutes sortes de festes, sans avoir recours au faux Dexter, ni au chimerique Natalius de Tolede. Ainsi Usuard ne nous obligeant point dutout de mettre la mort de S. Just le deuxieme de septembre, nous n'avons pas de sujet de contester ce que dit Adon, qu'il est mort le 14 d'octobre.]

Pour la page 551.

NOTE V.

Sur Martin Evesque de Lion.

Th.R.t.8.p. 74.|Gal.chr. t.1 p.293.|Sauf.p.1227.

'Theophile Raynaud, M^rs de Sainte

Marthe, & M^r^ du Saussay, donnent tous le titre de Saint à Martin Evesque de Lion vers l'an 400, mais pas un ne marque aucun jour où il soit honoré par son Eglise. Theophile Raynaud soutient aussi que ce qu'on dit qu'il avoit esté Abbé de l'Isle-Barbe, est une chose sans fondement. Gal chr.t 4.p. 521.1.c. 'S'il y a eu un Martin sixieme Abbé de cette isle, [il n'est pas necessaire que ce soit l'Evesque de Lion ; & il n'y a pas mesme d'apparence qu'il soit aussi ancien. On ne voit point non plus de preuve de ce qu'on pretend] c. 'qu'il estoit disciple de S. Martin de Tours.

NOTE VI.

Pour la page 5..

Quelques Evesques marquez dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, non dans les souscriptions.

[Il y a quelque sujet de s'étonner de ce que] Conc.t 2.p. 806. 'Fægadius qui est le premier dans l'inscription des lettres du Concile de Valence, n'est point dutout dans les souscriptions. Felix & Constance n'y sont point non plus ; & au contraire Verain n'est que dans les souscriptions, & non dans l'inscription des lettres. [L'ordre est aussi fort different dans ces deux endroits. Nous laissons à de plus habiles à chercher les raisons de toutes ces diversitez.]

NOTE VII.

Pour la page 554.

D'où estoit Evesque S. Paul honoré le premier de fevrier.

Gal.chr.t.3.p. 845.2.d. 'L'Eglise de S. Paul Tricastin celebre le premier de fevrier la feste de Saint Paul son Evesque & son patron : Boll.1.feb.p. 92.f. '& elle est marquée ce jour là dans diverses editions d'Usuard, & dans plusieurs autres martyrologes. b.c. 'Cependant d'autres martyrologes mettent le mesme jour un Saint Paul Evesque de Troies : car on lit ainsi dans d'autres editions d'Usuard, & encore dans Adon, Notker, & le faux martyrologe de Bede : c. '& on pretend à Troies en avoir le corps. On n'y en fait neanmoins aucune memoire : p.93. '& les historiens mesmes de Troies reconnoissent que cela vient de la ressemblance des noms latins de ces deux villes, *Tricassini*, & *Tricastini*, & comme celle de Troies est bien plus celebre, il ne faut pas s'étonner si son nom s'est glissé dans beaucoup de martyrologes.

NOTE VIII.

Pour la page 555.

Sur la vie de S. Euvert d'Orleans.

[Usuard cite comme une autorité la vie de S. Euvert que nous avons dans Surius, *7.sept.p.83*, [ce qui peut faire juger qu'elle est au moins du VIII. siecle ; mais du reste elle n'a rien de recommandable, & est mesme embarassée par bien des difficultez. Sans parler ni de l'election si extraordinaire du Saint, (de laquelle cependant S. Gregoire de Tours ne dit rien, ce qui est une grande presomption qu'il ne l'a point connue,) ni de beaucoup d'autres histoires miraculeuses, & par consequent suspectes ; il est difficile de se persuader] 'que le siege d'Orleans Sur.7.sept.p. 83.§2. ait vaqué durant deux ans aprés la mort d'un saint Evesque, à cause des dissensions du peuple ; 'ni que les contentions touchant l'election, ayent §1. produit des meurtres & du carnage : [ce qui n'estoit pas ordinaire dans le IV. siecle, mesme dans les principales Eglises où l'ambition a plus de matiere.

Il n'est pas étrange que l'Empereur pour appaiser ces contentions, ait envoyé un officier, mais il est étrange] 'qu'il ait envoyé le Prefet de Rome, §23. [dont la charge ne s'étendoit nullement sur les Gaules,] qu'il l'ait envoyé *à suo latere* ;] ce qui n'est pas une phrase du IV. siecle ;] & que ce Gouverneur aprés s'estre bien informé de toutes

choses,

choses, se resolut par un sage conseil d'appeller les Evesques pour faire cette election ;[comme si ce n'estoit pas l'ordre commun de l'Eglise que ces sortes d'elections se fissent en presence des Evesques de la province, sans qu'ils y fussent appellez par un officier de l'Empereur.

Je doute fort que ç'ait jamais esté
§ 2. la coutume en France]'de laver les piez aux hostes.[Cela est bon pour l'Egypte & les autres pays chauds.

On trouvera aussi peu d'exemples
p.84.§ 4. dans ces premiers siecles,]'qu'avant que de faire un Soudiacre Evesque, on l'ait ordonné Diacre & Prestre.

§ 5.6. [Il est peu croyable]'qu'un Evesque ayant trouvé un thresor à Orleans, ait envoyé son Archidiacre le porter à Rome à l'Empereur, & que cet Archidiacre l'ait raporté de Rome à
§ 6. Orleans ;'ni qu'un Empereur ait pris de si loin la peine de marquer combien il vouloit que l'Eglise d'Orleans eust de piez en longueur & en largeur: [mais il faut tout à fait ignorer la discipline de ce siecle,]pour luy faire dire qu'il vouloit qu'il y eust trois autels dans une eglise.

§ 6. 'Je ne sçay si l'on trouveroit beaucoup d'exemples de cette remise des tributs pour trois ans, afin de bastir une eglise, & qu'on eust le loisir de
§ 8. prier Dieu ;'ni si l'on avoit commencé des le IV. siecle à celebrer l'Invention
§ 8. de la Croix le troisieme de may.'On peut trouver encore assez étrange que une apparition qui n'avoit pour témoins qu'un Evesque, un Soudiacre, un penitent, & une Religieuse,ait converti sept mille payens en trois jours.

[Mais ce qu'il y a de moins soutenable dans toute cette piece, est la
§ 8. chronologie.]'Car elle veut que Saint Euvert ait esté fait Evesque sous Con-
§ 11. stantin,'& sous le pontificat de Saint
§ 9. Silvestre ;'qu'il ait gouverné vingt ans, & qu'il ait eu Saint Agnan pour successeur.[Ainsi il aura esté fait Evesque au plustard en l'an 335, il sera mort en 355, & S. Agnan aura esté environ cent ans Evesque, puisqu'il vivoit encore, selon le consentement de tout le monde, lorsqu'Attila vint assieger Orleans en l'an 451.]

'Pour sauver cet inconvenient,il faut § 7.
lire, dit-on, Constance au lieu de Constantin :[Cela est supportable ; mais que deviendra l'epoque du Pape Silvestre ? Et ne craint-on point qu'en attribuant à S. Euvert tant de faveur auprés de Constance, on ne dise qu'il l'avoit acquise par les moyens par lesquels S. Hilaire dit qu'il eust pu l'acquerir s'il eust voulu, c'est à dire en abandonnant la foy, & en trahissant sa conscience ? Il estoit difficile d'avoir la faveur de Constance par d'autres voies.

Il seroit aussi aisé de lire Constant que Constance, si nous ne considerions que Diopete Evesque d'Orleans estoit en l'an 346 au Concile de Cologne, si l'on veut avoir quelque égard aux actes de ce Concile. Mais au moins son nom qui est assez extraordinaire, se trouve dans les signatures du Concile de Sardique en l'an 347. Aprés la mort de Diopete il faut laisser quelque temps à l'episcopat de Definien predecesseur de S. Euvert, & deux ans d'intervalle entre la mort de Definien & l'election de Saint Euvert. Ainsi ce Saint ne peut pas avoir esté Evesque avant l'an 350, au commencement duquel Constant perdit la vie & l'Empire. Mais l'une & l'autre des opinions tombe encore dans la mesme difficulté que la premiere, puisque quand S. Euvert auroit esté fait Evesque en l'an 357, qui est la seule année que Constance soit venu à Rome, où Constant n'est jamais venu, il faudra toujours donner 73 ans à l'episcopat de Saint Agnan, ce qui ne se peut dire.]

'On croit que S. Euvert a assisté au Conc.t.2.p. 507.d.

Concile de Valence, où il y a un Eortius ou Evortius nommé entre les Prelats. Ce Concile s'estant tenu en l'an 374,'si Saint Euvert est mort le dimanche 7e de septembre, comme le disent ses actes,[ce ne peut estre avant l'an 385, auquel Mr le Maistre marque sa mort, ni plustard qu'en l'an 391, Ainsi il faut qu'il ait esté elu sous Valentinien en l'an 365, ou en 371, & que S. Agnan eust 59 ou 65 ans d'episcopat] 'lorsqu'il fit le voyage d'Arles pour demander du secours à Aece contre Attila;[ce qui ne paroist pas fort probable. C'est pourquoi il vaut mieux avouer que nous n'avons rien d'assuré de S. Euvert, sinon qu'il estoit Evesque d'Orleans vers la fin du IV. siecle, & probablement en l'an 374, n'y ayant rien qui nous empesche de croire que c'est luy mesme qui est nommé dans le Concile de Valence. Mais en ce cas mesme il sera encore difficile de ne pas abandonner ses actes, ou en ce qu'ils ne luy donnent que vingt ans d'episcopat, ou ce qui est encore plus aisé,]'en ce qu'ils font S. Agnan son successeur immediat.

Sur.7.sept.p. 85.§ 9.11.

Gr.T h.Fr.l. 2.c.7.p.54.

Sur.p.85.§ 10.

NOTES SUR DIODORE DE TARSE.

NOTE I.

Pour la page 558.

Que Diodore estoit apparemment d'Antioche.

[ON peut douter si Diodore estoit de Tarse,]'puisque S. Basile dit qu'il avoit esté elevé par le bienheureux Silvain[celebre Evesque de Tarse; ou s'il estoit d'Antioche, puisqu'il y a paru longtemps avant que d'estre Evesque, & lors mesme qu'il n'estoit que laïque. Mais il faut sans doute se tenir à ce dernier,]'puisque S. Chrysostome dit que l'ardeur avec laquelle il défendoit la foy, l'a fait souvent chasser de sa patrie.[Car il est certain qu'il a extremement soutenu la foy à Antioche, & nous ne voyons point qu'il ait rien fait à Tarse avant son episcopat, durant lequel il n'y a point d'apparence qu'il ait rien souffert, puisque c'estoit sous Theodose. Pour le temps où il a esté disciple de Silvain, nous ne voyons point si c'est qu'ayant esté chassé d'Antioche sous Constance, il se soit retiré à Tarse auprés de luy; ou si c'est que Silvain eust esté Prestre à Antioche avant que d'estre Evesque de Tarse.]

Bas ep.82 p. 151.b.

Chry.de Di. p.234.

NOTE II.

Pour la page 561.

Quand il fut fait Evesque.

'Theodoret dit que Diodore ne fut fait Evesque de Tarse qu'aprés la persecution & la mort de Valens, c'est à dire à la fin de l'an 378 au plustost:'& neanmoins on raporte une lettre que Saint Athanase, mort en l'an 373, luy écrivit, dit-on, & où il le qualifie déja Evesque de Tarse:'On luy donne le mesme titre dans une lettre écrite par les Evesques d'Egypte bannis à Diocesarée,[& ainsi avant la mort de Valens.

Thdrt.l.5.c.4. p.708.d.

Fac l.4.c.2. p.148.

p 160.

Le passage de S. Athanase s'accorde difficilement avec les monumens les plus certains de l'histoire, puisque nous ne croyons pas pouvoir douter que Diodore n'ait soutenu l'Eglise d'Antioche en qualité de Prestre depuis que Valens y fut venu, ce que nous ne pouvons mettre avant l'an 372.]'Theodoret l'assure formellement en plus d'un endroit.[a] Ce que S. Chrysostome raconte de ses combats pour la foy,[a un tel raport avec ce qui se passa sous Valens, que Theodoret semble avoir pris de luy ce qu'il en dit.]'Domnus d'Antioche le con-

Thdrt.l.4.c. 4.p.708.d|v. P.c.2.8.p. 780.d|815.d.

a Fac.l.4.c.2. p.155.157.

l.8.c.5.p.339.

firme encore beaucoup. [Nous ne voyons rien autre chose qui puisse verifier ce que dit S. Jerome,] Hier.v.ill.c. 119.p.301.b. 'qu'il fut plus celebre estant Prestre d'Antioche qu'estant Evesque de Tarse. D'ailleurs il semble que ce soit proprement en l'an 371, & dans les années suivantes, que S. Chrysostome ait vécu à Antioche sous sa discipline, depuis le bannissement de S. Melece chez qui il demeuroit auparavant.] Bas.ep.5.p. 48.d.e. 'S. Basile dans une lettre écrite en l'an 373, deplore la perte que l'Eglise avoit faite de la ville de Tarse par l'entreprise de deux ou trois malheureux; [ce qui ne paroist estre autre chose, sinon que Silvain estant mort, les Ariens y avoient mis un Evesque de leur parti: Et l'on ne peut pas mesme dire que les Catholiques y mirent aussitost Diodore de leur part, puisque nous voyons que] c. 'S. Basile juge que ce mal est sans remede. ep 203.204.p. 222.223. 'Et en effet les deux lettres que nous avons de luy à l'Eglise de Tarse, sont adressées aux Prestres, sans aucune mention d'Evesque, quoique les affaires dont elles parlent luy appartinssent proprement, s'il eust esté Catholique. ep.82.p.150.e 'Mais ce qui ne reçoit point non plus de réponse, c'est que Diodore est qualifié Prestre par S. Basile dans la lettre à Patrophile, laquelle ne peut avoir esté écrite qu'en l'an 376. ep.87.p.202. a. 'Le mesme Saint luy donne encore le titre de Prestre en d'autres lettres, [& n'en parle jamais comme d'un Evesque. Ainsi l'on peut dire qu'il demeure Constant que Diodore n'a jamais esté que Prestre du vivant de S. Athanase: & c'est une des raisons qui nous ont obligez de raporter la lettre de ce Saint à un autre Diodore Evesque de Tyr en ce temps là. *V. S. Athanase note 98.*

Nous n'avons pas les mesmes preuves pour dire qu'il n'ait pas esté Evesque des l'an 376 ou 377. Car quoiqu'il soit difficile de juger comment] Fac.l.8.c.5.p. 339|Thdrt l.5. c.4.p.708.d. 'Saint Melece, qui l'a certainement établi Evesque, [a pu faire cette fonction durant la persecution de Valens lorsqu'il estoit relegué luy mesme en Armenie; il pourroit neanmoins ou estre venu secrettement à Tarse pour l'ordonner en presence des Catholiques, & se retirer aussitost, ou l'avoir ordonné en Armenie pour l'envoyer de là à Tarse: & on pourroit dire encore qu'il est censé l'avoir ordonné, parcequ'il l'avoit nommé & choisi pour Evesque, quoiqu'il ait esté ordonné par d'autres.

Mais ce qui est vray & certain, c'est que nous n'avons point de preuve qu'il ait esté Evesque avant la mort de Valens.] Fac.l.4.c.2 p. 150.b|160. 'Car pour la lettre des Evesques d'Egypte releguez à Diocesarée, & celle de Pierre d'Alexandrie, qui se plaignent de ce qu'Apollinaire excommunioit le tres saint Evesque Diodore, ce que Facundus entend de celui de Tarse, comme on le lit positivement dans la lettre des Evesques *sanctissimum Tarsensem.* Nous croyons avoir prouvé dans la note 98 sur S. Athanase, que le mot de *Tarsensem* est certainement une faute, & que ce Diodore est encore celui de Tyr.

p.158. 'Facundus raporte de mesme à Diodore de Tarse une lettre de S. Epiphane à l'Evesque Diodore, p.161. '& une à Timothée d'Alexandrie, qui releve beaucoup un Evesque de mesme nom. [Mais il n'y a guere lieu de douter que tout cela ne se doive entendre du mesme Diodore de Tyr. *V. S. Athanase note 98.* Ce qui est certain, c'est que quand ces deux lettres s'adresseroient à Diodore de Tarse, elles ne combatent point l'epoque que Theodoret donne à son episcopat.]

NOTE III. Pour la page 561.

Que S. Chrysostome n'estoit que Prestre lorsque Diodore fit son eloge.

[Il semble qu'on ait quelque sujet de

croire que Saint Chryſoſtome eſtoit Eveſque lorſque Diodore faiſoit publiquement ſon eloge devant le peuple. Car il a toujours eſté ordinaire de louer l'Eveſque du lieu, ſurtout un Eveſque de Conſtantinople, au lieu qu'il peut paroiſtre étrange qu'un homme illuſtre comme Diodore, & un metropolitain de toute la Cilicie, fiſt l'eloge d'un ſimple Preſtre.]

Chry.de Di. p.229.231. ʼLe titre de Pere que S. Chryſoſtome luy donne en répondant à ſon diſcours, [n'eſt point contraire à cela, puiſque ayant eſté ſon diſciple, il pouvoit toujours l'honorer de ce titre de reſpect & d'amitié. Mais S. Chryſoſtome ne fut fait Eveſque qu'en 398,]

Conc.t.2.p.1142.b. ʼ& dans un Concile de l'an 394, Phalere eſt nommé Eveſque de Tarſe, [ce qui oblige de dire que Diodore eſtoit mort des ce temps là, quatre ans avant que Saint Chriſtoſtome fuſt Eveſque. Auſſi on ſçait que l'uſage de l'antiquité eſtoit que quand pluſieurs Eveſques avoient à parler, ou des perſonnes de differens ordres, les inferieurs commençoient, & le plus conſiderable parloit aprés tous les autres. Ainſi ſi S. Chryſoſtome eſtoit Eveſque de Conſtantinople, il devoit parler le dernier:]

p.234. ʼ& l'on voit au contraire par ce diſcours meſme, que Diodore devoit parler aprés luy.

Merc.n.t.2.p.317. ʼLe P. Garnier reconnoiſt que Diodore eſtoit mort en 394. Mais je ne ſçay pourquoi il met l'eloge de S. Chryſoſtome aprés l'an 386; [car ce Saint ayant eſté fait Preſtre cette année là au pluſtard, je ne voy pas que nous ayons de preuve que ce diſcours ſoit fait peu ou beaucoup aprés. Si ce n'eſt peuteſtre que les eloges que Diodore luy donnoit, marquent qu'il avoit déja acquis beaucoup de reputation par ſes ſermons.]

NOTE IV.

Pour la page 562.

Que Diodore eſtoit peuteſtre mort des 392.

Merc.n.t.2 p.317.2. ʼLe P. Garnier croit que Diodore vivoit & travailloit encore à ſon ouvrage contre les Apollinariſtes en 392, lorſque S. Jerome faiſoit ſon livre des hommes illuſtres, parcequ'il n'y parle point de cet ouvrage important.

Hier.v.ill c.119.p.301.b. ʼMais S. Jerome ne ſpecifie qu'un ſeul ouvrage de Diodore, & marque tous les autres en general. [Ainſi je doute fort qu'on puiſſe rien conclure de ſon ſilence. Je croy meſme qu'on peut tirer de cet endroit que Diodore eſtoit déja mort, puiſque S. Jerome ne dit point qu'il vécuſt encore, comme on voit qu'il le dit de pluſieurs autres: & je ne ſçay s'il l'oublie à aucun de ceux que l'on ſçait avoir encore eſté vivans en l'an 392.]

NOTE SUR PIOR.

Pour la page 169.

Difficultez ſur le temps de ſa vie & de ſa retraite.

Lauſ.c 87.p 1013 di Soz.l.6.c.29.p.684.b. ʼSI Pior n'eſt allé voir ſa ſœur que 50 ans depuis qu'il ſe fut fait ſolitaire, comme nous liſons dans Pallade & dans Sozomene,

Vit.P.l.3.c.31.p.504.1. ʼ& que ç'ait eſté par l'ordre de Saint Antoine, [il a eſté des premiers diſciples de ce Saint, qui eſtant mort en janvier 356, n'avoit commencé à former des diſciples que vers l'an 305: & cela fixe abſolument le temps de la retraite de Pior à 305, & celui de la viſite qu'il rendit à ſa ſœur à 355.]

app.c.26.p.964.2. ʼPour ce que la verſion de Pallade, appellée le Paradis d'Heraclide, met 40 au lieu de 50, [cela n'eſt pas conſiderable contre l'autorité du grec, appuyée par Sozomene.

l.3.c.31.p.503.504. ʼMais les Vies des Peres diſent aſſez clairement que quand il alla voir ſa ſœur, il n'y avoit qu'un peu plus de 30 ans

p.503.2. qu'il estoit sorti de chez son pere,'& qu'aprés avoir demeuré peu d'années avec S. Antoine, jusqu'à l'age de 25 ans, il en passa 30 entre Nitrie & Sceté, au lieu où il buvoit de l'eau amere; ce qu'il est visible qu'il fit jusqu'à sa mort.

[Cela seroit aisé à accorder, si l'on pouvoit dire que les 50 ans dont parle Pallade, s'entendent de son age, & non de sa retraite, & qu'ainsi il alla voir sa sœur cinq ans avant sa mort, & 25 depuis qu'il eut quitté S. Antoine pour vivre solitaire. Mais je ne croy pas qu'on puisse donner ce sens à Pallade, dont l'autorité est sans doute preferable à celle des Vies des Peres. Les 30 ans aussi que ces Vies disent que vécut Pior entre Nitrie & Sceté, n'obligent point à croire qu'il soit venu en ce lieu immediatement aprés avoir quitté S. Antoine, & à borner ainsi sa vie à 55 ans. Car il peut avoir passé bien des années à Nitrie,]'où il y avoit en l'an 355 un Pior solitaire & Prestre, Boll.14 mar. g.70.c.f. [& s'estre ensuite retiré au lieu où il acheva les 30 dernieres années de sa vie; & c'est ce que nous avons cru devoir suivre. Car quoique cela nous oblige à dire qu'il a vécu prés de cent ans, ce n'est pas une chose rare ni difficile à croire de ces victimes de la penitence. On pourroit dire neanmoins que le lieu où Pior acheva sa vie, n'estoit pas si eloigné de Nitrie, qu'il ne pust estre mis entre les Peres de cette solitude, & qu'il n'y exerçast mesme les fonctions de son sacerdoce. On pourroit dire encore que Pior Prestre de Nitrie, est different de l'autre: mais il paroist plus naturel de croire que celui qui est si fort relevé par Ammon, n'est pas demeuré inconnu à tous ceux qui ont parlé des solitaires.]

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'EGYPTE.

Pour la page 576.§1.

NOTE I.

Sur sa vie donnée par Bollandus.

Boll.15.jan p. 1007. [JE pense que ce que]'Bollandus nous a donné comme une vie de Cotel.g.t.1.p. 524. S. Macaire d'Egypte,'n'est pas different de ce qu'on trouve de luy dans le recueil grec des apophtegmes des Peres donné par Mr Cotelier. L'article 31 de l'un & de l'autre, parle d'un Macaire qui avoit esté valet d'écurie, *καμηλίτης*. [Cela semble moins convenir à celui d'Egypte, qui selon l'article 39, avoit esté vacher, qu'à celui] Lauf.c.17.p. 902.a. 'qui avoit tué un homme lorsqu'il menoit paistre des animaux, *[illegible] νέμων*, à l'age de 18 ans. Ce qui est dit aussi dans l'article 31, que ce Macaire ne répondoit point quand on luy parloit avec respect, mais seulement quand on luy disoit des injures, [est bien plus aisé à croire de ce dernier, qu'on ne voit point avoir jamais eu aucune superiorité, que de celui d'Egypte qui estoit Prestre, & qui dés l'age de 40 ans estoit honoré comme le pere de plusieurs solitaires.

Cependant si cet article qui est attribué à S. Macaire d'Egypte, n'est pas de luy, cela nous donne grand sujet de craindre la mesme chose de plusieurs autres. Mais il ne s'agit pas ici d'articles de foy & de morale où il soit perilleux de se tromper. Ainsi on suit sans grand danger ce qui paroist établi sur quelque autorité, & n'a rien qui le combate. Nous taschons neanmoins, autant que la narration le permet, de distinguer ce qui est raporté sous le nom de S. Macaire d'Egypte,

ou du grand Macaire, (car c'est le surnom qu'on luy donne fort souvent,) & ce qui est dit seulement de l'Abbé Macaire. On peut dire aussi que ce qui est attribué à Macaire de Sceté, appartient presque toujours à celui d'Egypte, l'autre demeurant moins à Sceté que dans les Cellules. Ce qui est cité de Pallade pour son histoire, est encore plus certainement de luy que tout le reste.

Pour la page 579 § 3.

NOTE II.

Sceté confondu avec Nitrie par Sozomene.

[Sozomene paroist avoir cru que Nitrie, avec les Cellules qui n'en estoient au plus qu'à quatre lieues, *V. S. Amon § 5*, estoit ce qui faisoit le desert de Sceté.] Soz l.1.c.14. p.423.d. ′Car il dit que Saint Amon se retira dans un lieu desert vers Sceté & la montagne de Nitrie, p.424.d. ′& que les solitaires qui apporterent la nouvelle de sa mort à S. Antoine, venoient de Sceté, Ath.v.Ant.p. 487.b. ′au lieu que Saint Athanase dit qu'ils venoient de Nitrie. a Soz.l.6 c.30. 31.p.686.687. [a]Il dit positivement en un autre endroit, que Sceté estoit ce qu'on appelloit Nitrie. c.31.p.687.d. ′Et aprés avoir parlé de Nitrie & des Cellules: Voilà, dit-il, ce qu'on peut dire en peu de mots touchant le lieu de Sceté, & les solitaires qui y habitent.

Vit.P.l.5.c.3. p.566.§ 9.1. ′Neanmoins on voit que les solitaires de la montagne de Nitrie envoient en Sceté à S. Macaire, pour le prier de les venir visiter, & de satisfaire au desir extreme qu'ils avoient tous de le voir. l.3.c.31.p.503. 2. ′Il est dit aussi que Pior se retira en un lieu qui est entre Nitrie & le desert de Sceté, Lausf.c.20.p. 930.d. ′& que Saint Macaire d'Alexandrie avoit une cellule à Sceté dans le fond le plus reculé du desert, une autre dans la Libye au lieu appellé les Cellules, & une autre sur la montagne de Nitrie. Ruf.v.P.c.29. p.481. |Vit.P. l.6.c.3.§ 15.p. 656.2. ′Et enfin Rufin qui avoit esté en ces quartiers là, dit que Sceté estoit eloigné des monasteres de Nitrie d'autant de chemin qu'on en peut faire en un jour & une nuit: [ce qui revient] Casn.coll.6.c. 1.p.389. ′aux 80 milles ou 32 lieues que Cassien met entre ces deux deserts, & il avoit aussi demeuré à Sceté.

[Il n'est pas necessaire de remarquer ici que le desert de Sceté est appellé indifferemment dans les Vies des Peres, *Scetis*, *Scetica*, *Scetina*, *Scetiaca*, *Scythica*, *Scythiaca*, *Scythietica*, *Scythi*, *Scythium*, & de diverses autres manieres approchantes.]

Pour la page 580.§ 3.

NOTE III.

Quel Macaire a le premier habité Sceté.

[Au lieu que nous croyons que S. Macaire d'Egypte a demeuré le premier à Sceté,] Vit P.l 6.c.3. § 15 p.656. ′on lit dans les Vies des Peres que S. Macaire qui estoit de la ville, y fit le premier monastere, *qui Scythi primus monasterium fecit*. [Il faut que ce soit une faute, ou que celui d'Egypte y ayant le premier vécu en solitude, l'autre y ait le premier assemblé des Religieux, & formé une espece de monastere.] Cet endroit est pris des Vies des Peres par Rufin *c. 29. p. 481.1.* Mais Rufin y dit seulement que le Saint demeuroit à Sceté.

Pour la page 581.§ 4.

NOTE IV.

Quel Macaire fut vraiment disciple de S. Antoine.

Ruf.l.2.c.4.p. 178.2|Thdrt.l. 4.c.18.p.685. d. ′Rufin & Theodoret attribuent la qualité de disciple de Saint Antoine à tous les deux Macaires, à celui d'Egypte, & à celui d'Alexandrie. [Il faut neanmoins que ce soit une expression moins exacte, vraie seulement de l'un des deux, ou qu'au moins elle soit beaucoup plus vraie de l'un que de l'autre, l'un ayant peutestre passé quelque temps sous sa discipline, & l'autre ayant seulement pris de luy quelques avis.] Vit.P.l.2.c. 28.p.479.2. ′Car Rufin parlant depuis plus distinctement des deux Macaires, dit

que celui d'Egypte avoit esté disciple de S. Antoine, & qu'estant egaux pour le reste, le seul avantage que l'un des deux avoit sur l'autre, estoit qu'il sembloit avoir herité des graces celestes, & des vertus du bienheureux Saint

Ruf. in Hier. l.2.p.223.b. Antoine.'Il distingue encore autrepart expressément Macaire disciple de S. Antoine, & un autre Macaire, & il est visible qu'il parle des deux ce-

Eckel.reg.p. 123. lebres d'Egypte & d'Alexandrie.'Le martyrologe des Cophtes dit que S. Antoine donna l'habit monastique à S. Macaire, le consola, & luy predit ce qui luy devoit arriver.

Pall dial.17. p.161. 'Pallade qui a fait la vie de S. Chrysostome, dit qu'Isaac estoit disciple de ce Macaire, qui avoit eu S. Antoine pour maistre, [comme si cette qualité le distinguoit clairement de tous les autres.

On pourroit dire que ces deux endroits regardent Macaire de Pispir.]

Vit.P.l.2.n. 49.p.491.1. 'Mais en se tenant mesme à Rufin, il est visible que des deux celebres Macaires, il n'y en a qu'un proprement qui ait esté disciple de S. Antoine.

p.491.1|Boll. 15.jan.p.1005. 2. 'Selon Rufin, ç'a esté celui d'Egypte: Neanmoins Rosweide & Bollandus ne peuvent encore s'en assurer; & ils craignent que Rufin qui generalement parlant est peu exact, ne se soit brouillé, dautant que ce qu'il dit semble

Lauf.c 20 p. 924 c. avoir raport à une histoire'que Pallade assure appartenir à S. Macaire d'Ale-

c. xandrie :'& il ajoute ensuite que le diable se servit de cette qualité de successeur des vertus de S. Antoine, pour tenter le mesme Saint Macaire d'Alexandrie.

[D'autre part Rufin est soutenu par un ancien auteur raporté par Eckel-

Eck.reg.p.80. lensis,]'qui dit expressément que Saint Macaire d'Egypte estoit disciple de

Vit.P.l.5.c.9. § 9.p.585.c. S. Antoine.' Les Vies des Peres disent aussi que S. Macaire le grand, *major*,

Boll.15.jan.c. 5.p.1008. vint un jour trouver S. Antoine,'ce qui est raporté à celui d'Egypte par le collecteur de sa vie, aussibien que tous les autres endroits où l'on trouve *Macarius major*: [& il le faut en effet, si le mot de *major* signifie le plus ancien : car autrement cela se peut aussi bien raporter à celui d'Alexandrie.]

Vit.P.l 6 c.3. § 15.p.656. 'Neanmoins il paroist que par cette phrase l'on a voulu marquer celui de Egypte.[Le recueil grec des apophtegmes des Peres donné par M^r Cotelier, & qui est divisé non par les matieres, mais par les personnes des solitaires, suivant à peu pres l'ordre de l'alpha-

Cotel.g.t.1.p. 537.b. bet,]'ce recueil, dis-je, attribue clairement le titre de grand à celui d'Egypte, pour le distinguer de celui d'Ale-

p.5 0.c. xandrie.'Il raporte aussi du premier la

p.540.a. mesme histoire dont nous parlons;'& encore une autre qui parle de son union avec S. Antoine.[Mais dans la verité, ces deux endroits marquent plutost que S. Macaire venoit seulement visiter S. Antoine, aprés s'estre déja rendu celebre par sa vertu; & qu'ainsi ce n'est pas celui qui a esté son disciple : Si ce n'est qu'ayant passé quelque temps avec luy, & ayant sans doute beaucoup profité de ses instructions, on ait cru luy faire honneur de l'appeller pour ce sujet le disciple de ce maistre commun des solitaires.

p.525.526. 'En effet, selon ce qu'on dit de sa conversion, il se retira en Sceté avant que d'avoir pu connoistre S. Antoine : [de sorte qu'il faudroit qu'il eust quitté Sceté pour aller se rendre disciple de ce Saint, & qu'il y fust ensuite retourné; ce qui assurément ne s'accorde guere avec ce qu'on dit de luy.

Il paroist aussi difficile de croire que S. Macaire d'Alexandrie ait esté disciple de S. Antoine, puisque Pallade ne

Lauf.c.20.p. 924.b. le dit point,]'luy qui avoit passé trois ans sous sa conduite, qui avoit appris son histoire de plusieurs personnes, dont quelques-uns avoient vécu avec

c.19.p.920.e. ce Saint,'& qui veut mesme le relever

audessus de celui d'Egypte. [Cependant puisque l'un est distingué de l'autre par la qualité de disciple de Saint Antoine ; que ce n'est point simplement pour avoir pris ses avis, ce qui est commun à l'un & à l'autre ; qu'ainsi il faut que ç'ait esté pour avoir passé quelque temps auprés de luy ; que cela ne se peut dire aisément de celui d'Egypte, selon son histoire ; & que rien n'empesche de le croire de celui d'Alexandrie, hors quelques autoritez peu considerables, & le silence de Pallade,] c.20.p.924.b.c. 'qui reconnoist neanmoins qu'il a vu S. Antoine, qu'il a esté estimé de luy, & l'heritier de ses vertus ; [il semble qu'on peut se determiner à ce parti, & croire qu'il a esté formé dans la pieté par S. Antoine.

En supposant ce point, on peut estre assez porté à croire que S. Macaire d'Alexandrie est le mesme que Macaire de Pispir,] Lauf.c.25.p.957.c. 'c'est à dire celui qui demeura quelque temps au monastere qu'avoit Saint Antoine sur le bord du Nil, c.26.p.959.c. d|Boll 15.jan. p.1005 § 4. '& qui semble mesme y avoir tenu le premier rang, [qui demeura ensuite auprés de luy les 15 dernieres années de sa vie, *V. S. Antoine* § 8,] Lauf.c.25.p.957.c. '& qui l'enterra lorsqu'il fut mort [en 356, aprés quoy il pourroit avoir quitté la Thebaïde, & estre venu demeurer dans les Cellules. Car si la vie du pretendu Postume fait demeurer ce Macaire à Pispir pour gouverner les disciples de S. Antoine, ce n'est pas une autorité qui nous arreste. *V. S. Pacome note 26.* Mais ce qui rend ce sentiment tout à fait insoutenable, c'est que ce Macaire estoit à Pispir, & le gouvernoit mesme dés devant l'an 330, comme on le juge par l'histoire de Crone : & S. Macaire d'Alexandrie estoit bien eloigné d'avoir alors l'age, l'experience, & la maturité necessaire pour cet emploi, puisqu'il n'est entré dans la solitude qu'aprés l'an 330, agé d'environ 30 ans. *V. son titre* § 1.]

NOTE V.

Pour la page 608.§ 15.

Temps de la premiere loy de Valens contre les moines.

Cod.Th.chr. p.92|t.4.p.411.1. 'La loy adressée au Prefet Modeste contre les moines, est datée du premier janvier, *Valentiniano & Valente, Conss.* [ce qui semble marquer l'an 365, auquel ces deux princes furent Consuls la premiere fois.] Mais estant adressée à Modeste, [qui ne fut Prefet qu'en 370, il est visible qu'il faut lire *IV. Conss.* qui est l'an 373.]

NOTE VI.

Pour la page 608.§ 15.

Qu'il faut distinguer deux loix de Valens contre les moines.

Cod.Th.t.4. p.413.1. 'Godefroy veut que la loy du premier janvier 373, donnée pour obliger les moines qui avoient quitté les fonctions civiles, à s'acquiter de ces fonctions, ou à renoncer à leurs biens, il veut, dis-je, que cette loy soit la mesme que celle par laquelle selon Saint Jerome, Orose, S. Prosper, & d'autres, il ordonna que les moines seroient enrolez dans les troupes, quoique ces auteurs disent que celle-ci ne fut donnée qu'aprés la mort de Valentinien, c'est à dire aprés le 17 de novembre 375. La plus forte, ou plustost l'unique raison qu'il allegue pour cela, [& dont la foiblesse est visible,] c'est que plusieurs auteurs décrivent la persecution des moines, sans parler de cette loy. 'Il se demesle comme il peut de la difference qu'il y a entre porter les armes, & faire des fonctions civiles ; & il est neanmoins obligé d'avouer que pour l'ordinaire on oppose ces deux choses l'une à l'autre comme directement contraires, [ce qui suffit pour détruire son opinion. Nous ne voyons donc rien qui nous oblige d'abandonner une chose établie par de tres bons auteurs, & suivie ensuite par tous les autres. La reputation de Va-

Lens

lens ne nous paroist nullement assez importante pour donner le dementi à S. Jerome, à Orose, & à S. Prosper.] ' Il est vray que Godefroy pretend que la chronique attribuée à S. Jerome, n'est point de luy :[mais il se contente d'avancer ce paradoxe en passant, sans en donner la moindre preuve.]

Pour la page 617.§18.

NOTE VII.

En quelle année S. Macaire d'Egypte est mort.

Lauf.c.1.p. 901.a. ' Pallade arriva à Alexandrie sous le second Consulat de Theodose, [c'est à dire en 388,] c.7.p.908.a. ' & ayant passé trois ans dans les monasteres qui estoient aux environs de cette ville, il vint [en 390 ou 391] à Nitrie, c. ' où il demeura une année entiere, & puis passa plus avant dans le desert des c.19 20.p.914. a.b. ' Cellules [en 391 ou 392.] S. Macaire mourut un an avant qu'il entrast dans le desert. [Ainsi ce fut ou lorsqu'il arriva à Nitrie, ou l'année d'auparavant.]

Boll 15.jan.p. 1007.§14.15. ' Bollandus suit le premier, & met sur cela sa mort en 391. [Mais nous aimerions mieux avancer de deux ans, s'il se pouvoit, la venue de Pallade à Nitrie & dans les Cellules, pour les raisons qu'on en verra sur son titre, que la differer d'un an. C'est ce qui nous oblige de mettre son arrivée à Nitrie dès l'an 390, & d'y mettre en mesme temps la mort de S. Macaire, suivant les principes de Bollandus : & c'est sur cela que nous avons reglé la chronologie de sa vie, qu'il faudra avancer d'un an, si l'on veut dire qu'il est mort l'année de devant que Pallade vint à Nitrie.]

Pour la page 618.§19.

NOTE VIII.

Sur la regle & la lettre attribuée à S. Macaire.

Genn.c.10.n. p.45. ' Miræus pretend que la lettre de S. Macaire, écrite, selon Gennade, aux jeunes solitaires, est la regle de ce Saint que nous avons dans le recueil de S. Benoist d'Agnane *p. 24*, & qui commence par ces mots, *Milites ergo Christi.* [Il est vray qu'on ne trouve pas dans cette regle ce que Gennade remarque de la lettre de Saint Macaire. Mais le commencement marquant assez que ce n'est qu'un fragment, & non une piece entiere, on peut presumer que le reste de la lettre contenoit ce que dit Gennade. Cette regle est suivie, *p. 27*, d'une lettre de Saint Macaire aux moines, qui n'est point celle que marque Gennade.

Miræus ne parle que de la regle qu'il croit estre de Saint Macaire d'Egypte. Neanmoins elle est attribuée dans S. Benoist d'Agnane *p. 25*, à Saint Macaire qui avoit sous luy cinq mille moines : ce qui paroist se devoir entendre de celui d'Alexandrie, qu'on qualifie Abbé de Nitrie,] ' où il y avoit en effet cinq mille moines. Lauf.c.7.p. 908.b|c.14.p. 916.c. Dans le § 27 de la regle, il est commandé de fouetter ceux qui auront fait certaines fautes : ' Et cela se pratiquoit à Nitrie. p.908.d. Aussi le titre de cette regle dans l'edition de Holstenius *p. 24*, porte qu'elle est de Saint Macaire d'Alexandrie Abbé de Nitrie. Mr du Pin dit aussi, *p. 211*, qu'elle luy est attribuée, & il la luy laisse. Il la distingue ainsi de l'ouvrage attribué à S. Macaire par Gennade, ' qu'il croit estre de celui d'Egypte, Du Pin,p.202. parceque Gennade dit qu'il est de Macaire ce celebre moine Egyptien. [Je douterois fort que cette preuve fust bien forte ; mais on peut s'y arrester faute d'autre.]

' On remarque que dans la regle dont nous parlons, il y a un endroit fort conforme à un autre de la lettre de S. Jerome à Rustique. p.21|Rule, ori.p.130. [Ainsi si la regle est veritablement d'un des anciens Macaires,] S. Jerome en a tiré cet endroit, ou il a esté ajouté dans la regle.

' Gennade ajoute que ce Macaire n'avoit écrit que cette lettre, à quoy Genn.c.10.

Mr du Pin *p. 202*, & le P. Possin dans la preface de son nouvel Ascetique, *p. 12*, s'attachent aussi. [Nous voulons bien les suivre en cela, n'y voyant rien de contraire, quoiqu'il soit aisé que Gennade qui vivoit dans les Gaules, ignorast les ouvrages d'un solitaire d'Egypte, mort cent ans avant qu'il écrivist. Mais quand il n'auroit veritablement fait que cet ouvrage, cela n'empescheroit pas qu'il ne fust l'un des deux Macaires, à qui l'on attribue une autre regle.] Mr du Pin paroist le dire, *p. 211*, [& je pense que c'est le sentiment general.]

NOTE IX.

Pour la page 619. § 19.

Si les 50 homelies sont de S. Macaire d'Egypte.

Boll. 15. jan. p. 1007. § 1. ʼJean Pic President aux Enquestes à Paris, qui a donné au public les 50 homelies de S. Macaire, les attribue à celui d'Egypte. [Nous venons de marquer la difficulté qu'on fait sur cela, supposé que ce Saint soit auteur de l'ouvrage dont parle Gennade.] Poss. asc. pr. p. 12. ʼLe P. Possin pretend aussi que ces homelies ne peuvent estre de celui d'Alexandrie, parceque Socrate, Sozomene &c. ne disent point qu'il ait rien écrit. [Par la mesme raison elles ne seront d'aucun des Macaires dont l'histoire parle, puisqu'elle ne dit point qu'ils aient fait aucun ouvrage.] Cependant sur cela le P. Possin conclud qu'elles sont de Macaire de Pispir, un peu plus ancien que les deux autres. p. 17. ʼIl reconnoist neanmoins que dans un manuscrit fort ancien, dont il a tiré quelques opuscules, qu'on croit estre du mesme auteur, ce Macaire est surnommé *le grand*. p. 17. 18. ʼIl cherche bien des raisons pour montrer que ce titre peut convenir à celui de Pispir; [mais il ne trouve aucun auteur qui le luy ait jamais donné. Il est certain au contraire qu'on l'a donné communément à celui d'Egypte: & ainsi selon toutes les apparences, c'est luy qu'on a cru auteur de ces opuscules. Ceux qui l'ont cru ont pu se tromper; mais les raisons qu'on tire de Gennade pour combatre ce sentiment, ne sont guere capables de le détruire. On peut dire la mesme chose des 50 homelies. Car Mr Pic qui les attribue à celui d'Egypte, sans en rendre aucune raison, comme si c'eust esté une chose constante, ne l'a fait sans doute que parceque son manuscrit portoit comme il est dans l'imprimé, Μακαρίου τοῦ Αἰγυπτίου ὁ'ν λίαν.

Mr du Pin *p. 202*, laisse en doute auquel des Macaires il faut donner les homelies, ajoutant qu'elles luy paroissent anciennes: & dans la suite, *p. 211*, il luy semble qu'il y a plus d'apparence qu'elles sont d'un moine plus recent que Macaire de Pispir disciple de S. Antoine. Est-ce qu'il trouve une grande difference de temps entre ce Macaire & les deux autres? ou qu'il croie que ces pieces ne sont d'aucun des anciens Macaires?]

NOTE X.

Pour la page 619. § 19.

Sur quelques defauts de ces 50 homelies.

ʼMr du Pin pretend trouver quelques defauts dans les homelies qui portent le nom de Saint Macaire, [de quoy nous n'entreprenons pas de juger ici.] ʼD'autres remarquent aussi qu'il y a des endroits qui auroient besoin de quelque censure, & le P. Labbe nous avertit que des personnes habiles craignent que quelque Pelagien ne les ait alterées en divers endroits, [y en ayant sur la grace qui sont aussi foibles & aussi difficiles à recevoir un sens Catholique, que d'autres sont forts & precis.] ʼIl condanne plusieurs fois l'impeccabilité des Pelagiens, [qu'on attribue à Evagre disciple de S. Macaire.] ʼOn ajoute mesme que parmi ces 50 homelies, il y en a quelques-unes qui

Du Pin, p. 211.

Labb. scri. t. 2. p. 41.

c. 8. p. 48. b. c| c. 17. p. 112. b. c| Poss. asc. pr. p. 16.

Labb. scri. t. 2. p. 41.

se trouvent appartenir à d'autres Saints. [Il seroit à souhaiter que cela fust marqué plus particulierement.]

Du Pin, p. 208. ʹMr du Pin dit seulement que la 38e se trouve toute entiere parmi les écrits de l'ermite Marc.

NOTES SUR SAINT MACAIRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 626. § 1.

Que ce n'est pas luy qui vola des figues en gardant les bœufs.

Lauf. c. 19. p. 920. ʹPUISQUE S. Macaire d'Alexandrie estoit bourgeois d'Alexandrie, πολίτης, & marchand, [on ne peut pas presumer que ce soit luy] Cotel. g. t. 1. p. 546. § 37. ʹqui gardant des bœufs, alla voler des figues &c. quoique cela soit raporté de Saint Macaire qui avoit un Paphnuce pour disciple, Lauf. c. 20. p. 931. c. ʹ& qu'il y ait eu un Paphnuce disciple de Saint Macaire d'Alexandrie, selon le texte grec de Pallade. [Comme le nom de Paphnuce estoit commun en Egypte, S. Macaire d'Egypte, & Saint Macaire d'Alexandrie peuvent avoir eu chacun un disciple de ce nom, & un mesme Paphnuce peut avoir esté disciple de l'un & de l'autre.] Vit. P. app. c. 6. p. 948. 1. ʹD'ailleurs, selon le Paradis d'Heraclide, Paphnuce n'estoit pas disciple de Macaire, mais de Marc: Lauf. c. 20. p. 931. c. ʹ& selon le grec mesme, Pallade le cite pour ce qui regarde Marc. [C'est pourquoi nous avons raporté ce fait à S. Macaire d'Egypte, sous le titre duquel on le lit, § 2.]

NOTE II.

Pour la page 641. § 7.

Que c'est luy qui voyoit donner la communion à Marc.

Lauf. c. 20. p. 932. d. ʹCe que dit Pallade de la communion que S. Macaire d'Alexandrie donnoit à Marc, Soz. l. 6. c. 29. p. 681. c. ʹSozomene le raporte à un autre Macaire qui avoit tué par hazard un de ses camarades avant que de se retirer, & qu'il dit avoir esté Prestre des Cellules. [Mais l'autorité de Sozomene doit assurément ceder à celle de Pallade, qui ne dit point que cet autre Macaire,] Lauf. c. 17. p. 918. ʹqu'il vit à Nitrie, [fust ni Prestre, ni dans aucun degré ecclesiastique.]

NOTE III.

Pour la page 642. § 8.

Que l'histoire de l'hyene appartient plutost à Marc qu'à S. Macaire.

Ruf. l. 2. c. 4. p. 254. ʹCe qui nous fait dire dans le texte que l'histoire d'une lionne qui apporta des peaux de brebis à Saint Macaire &c. selon Rufin, [n'est peutestre d'aucun des Macaires, c'est la difference qu'il y a sur ce sujet entre Rufin & Pallade.] Vit. P. l. 8. c. 20. p. 725. 1. ʹCar Pallade semble avoir voulu marquer la mesme histoire, quoiqu'avec des circonstances differentes. [Voici ce qui s'en trouve dans la traduction latine de son histoire Lausiaque.]

« Paphnuce qui estoit un grand serviteur de Dieu, & un excellent disciple de S. Macaire, me contoit un jour que ce saint homme estant assis à l'entrée de sa cellule, & s'entretenant avec Dieu, une hyene qui est un animal tres cruel, luy apporta son petit qui estoit aveugle, puis ayant frapé de sa teste contre la porte, & l'ayant ouverte, elle entra avec son petit, & le jetta à ses piez. Le Saint l'ayant pris, luy cracha sur les yeux, & fit sa priere, & aussitost il vit clair. L'hyene luy donna à tetter, le reprit, & puis s'en alla. Le lendemain elle apporta au Saint une grande peau de brebi; mais dès que Macaire la vit, il dit à cette beste;

» Comment aurois-tu pu avoir cette
» peau, si tu n'avois derobé une brebi
» qui appartenoit à quelqu'un ? Je ne
» veux pas recevoir de toy un present
» que tu ne me ferois pas si tu n'avois
» fait tort à personne. Alors l'hyene baif-
» sant la teste, & pliant les genoux de-
» vant le Saint, continua de luy presen-
» ter cette peau : Surquoi il luy dit : Je
» te proteste que je ne la recevrai point
» si tu ne me promets de ne faire plus à
» l'avenir de tort aux pauvres en devo-
» rant leurs brebis. A ces paroles elle fit
» signe de la teste, comme si elle eust
» promis au Saint d'obeïr à ce qu'il luy
» commandoit ; & alors il accepta cette
» peau, que la bienheureuse servante de
» J. C, Melanie [l'ayeule,] m'a dit avoir
» receue en don de ce grand Saint, & on
» la nommoit le present de l'hyene.

[Voilà comment cette histoire est raportée dans la traduction de Pallade par Gentien Hervet. Mais le grec n'est pas conforme. Car il ne parle point de la reflexion que fit le Saint sur cette peau de brebi, ni de la défense qu'il fit à l'hyene de devorer les brebis des pauvres : & ce qui est de plus embarassant, c'est qu'il attribue constamment ce mi-
Lauf.c.20.p. 932.c. racle, non à S. Macaire,]´mais à Saint Marc solitaire, dont il n'avoit encore rien dit. [Et cependant on ne peut pas dire que ce soit une faute de copiste.]
p.932.b. ´Car il dit que ce Marc avoit vécu cent
c.21.p.933.a. ans,´ce qui est encore repeté du mesme solitaire, [& ne se peut dire de S. Macaire, qui estant plus jeune que celui d'Egypte, né certainement vers l'an 300, devroit avoir passé l'an 401, au lieu qu'il n'a pu passer le commencement de l'an 396. Et ce qui est encore plus
c.20 p.932.c. decisif,]´c'est qu'il y a dans le texte, τοῦ Μακαρίου καὶ ἀθανάτου Μάρκου, & ensuite, τῷ ἁγίῳ καὶ μακαρίῳ Μάρκῳ. [Or il seroit ridicule de pretendre qu'il y a faute en ces endroits, & qu'il faut lire μακαρίῳ Μακαρίῳ.

Pour deméler cet embaras, il n'y a qu'à suivre la traduction de Pallade, qui est dans le livre appellé le Paradis ou le Jardin d'Heraclide, laquelle en beaucoup d'autres endroits explique le grec fort fidelement.]´Cette traduc- Vit.P.app.p. 947.948.
tion, aprés avoir raporté la tentation qu'eut S. Macaire d'aller à Rome, met ce qu'il racontoit luy mesme de la maniere dont il communioit Marc. [Elle y ajoute ce qui suit dans le grec sur l'histoire du mesme Marc, & puis met ce que nous avons raporté de cette hyene, & tout le reste comme il est dans le grec, jusqu'à la communion de Marc.

Cet ordre est apparemment le veritable, au moins il est sans difficulté, & fort naturel. Il faut seulement remarquer que Pallade n'ayant mis l'histoire de Marc qu'à l'occasion de ce que Saint Macaire en avoit dit, il reprend l'histoire de S. Macaire, (ce qu'il fait encore en d'autres Saints,) à ces paroles,]´Ἦν δὲ τὸ εἶδος.... Μακαρίου &c: & Lauf.c.20.p. 932.b.
il y a en effet des choses dans cette fin
´que Sozomene raporte distinctement Soz.l.3.c.14. p.516.b.
à Saint Macaire d'Alexandrie. [Cette distinction ne paroist pas si clairement dans le Paradis d'Heraclide, où au lieu de mettre *Macarii*, on a mis *hujus*, qu'il faut raporter à la personne principale du discours, & non à celui dont il a esté parlé le dernier.]´Dans ce qui doit faire Lauf.p.932.d.
la conclusion de l'histoire de S. Macaire, il y a dans le grec, ταῦτα σοι ἐπ' ὤχισε.... ἐναρέτου ἀνδρὸς Μάρκου &c. [Il faut Μακαρίου,]´comme il est dans Heraclide ; Vit.P.app.p. 948.1.
[& la mesme faute est encore plus visible trois lignes plus haut,] où il y a que Pallade ayant demandé une chose à S. Macaire, Marc luy répondit.

´Une autre ancienne traduction que app.p.987-988.
Rosweide a mise aussi dans son appendix, suit le mesme ordre que celle de Heraclide : mais elle brouille les noms de Marc & de Macaire ; [& generalement cette traduction est peu assurée.]
´Le texte grec des additions de Pallade, Cotel.g.t.3.p. 162.163.
donné par M^r Cotelier, attribue aussi le

miracle à Saint Macaire. [Mais nous ne voyons point encore de quelle autorité est ce texte, & il est quelquefois assez barbare pour croire qu'il vient de quelque Grec des derniers siecles.

Il y a donc toute apparence que c'est à Marc qu'il faut raporter l'histoire de l'hyene ; & pour Rufin qui semble l'attribuer à Saint Macaire, ou ce sont deux histoires semblables, (ce qui n'est pas difficile à croire ;]

Sulp. dial. 1. c. 9. p. 260-262.

'& S. Sulpice Severe en raporte encore une du mesme genre, differente des deux autres, tant par ses circonstances, que par le lieu ; car c'estoit devers Memphis :) ou Rufin qui est toujours peu exact, aura confondu Macaire d'avec Marc, non seulement à cause de la ressemblance du nom, mais aussi parcequ'il avoit pu voir cette peau de mouton entre les mains de S. Macaire d'Alexandrie.

Vit. P. app. p. 948. 1.

'Car au lieu que dans le latin d'Hraclide, on lit que S. Marc laissa cette peau au saint Evesque Athanase, de qui Sainte Melanie l'avoit receue depuis,

Bar. 372. § 32.

('ce qui a servi de fondement à Baronius pour mettre le voyage de Melanie en Egypte avant la mort de S. Athanase ;)

Lausf. c. 20. p. 952. a.

'le grec porte que Marc la laissa au grand Saint Athanase, & que S[te] Melanie la receut de S. Macaire, [auquel il falloit que S. Athanase l'eust donnée.]

NOTE IV.

Pour la page 647. § 10.

Qu'il faut distinguer Paul de Phermé de Paul d'Oxyrinque.

Lausf. c. 24. p. 957. a.

'Il y avoit 60 ans au moins que S. Macaire vivoit dans la solitude lorsque Paul de Phermé le vint consulter : [c'estoit donc sans doute dans les dernieres années de la vie de ce Saint, qu'on voit estre mort en 395 ou 395. Et ainsi on ne peut pas confondre Paul de Phermé]

Mar. & F. p. 78.

'avec un Paul qui vivoit vers Oxyrinque, du temps de S. Antoine, auquel Marcellin & Faustin Prestres Luciferiens, disent qu'il estoit egal en austerité, en ferveur, & en grace ; & que la ville d'Oxyrinque en celebroit la sainte memoire avec beaucoup de devotion dés qu'ils écrivoient, c'est à dire avant l'an 388. [Les louanges que les Luciferiens donnent à ce Paul, sont d'autant plus suspectes, qu'elles sont plus grandes, & elles nous donnent lieu de craindre qu'il n'ait esté engagé dans leur schisme : comme ils nous le veulent faire croire. Il n'est pas neanmoins fort criminel,]'s'il n'a fait que se separer de la communion de Theodore son Evesque, qui avoit abandonné S. Athanase pour se faire ordonner une seconde fois par George [vers l'an 356.]

p. 72.

NOTE V.

Pour la page 647. § 10.

Que Paul n'estoit point Superieur des 500 moines de Phermé.

Soz. l. 6. c. 29. p. 683. b.

'Paul de Phermé estoit Superieur de 500 moines à Phermé, selon ce que nous lisons dans Sozomene ; & c'est le sens que la Tripartite a suivi, *l. 8. c. 1. p. 114. a.*

n p. 145. 1. b.

'Mais en changeant seulement ἔχων en ἔχον, le sens sera que Paul demeuroit sur la montagne de Phermé habitée de 500 solitaires : Et ce sens est sans doute le veritable, puisque c'est celui de Pallade, [que Sozomene ne fait presque que copier. D'ailleurs cette phrase, πεντακοσίους ἀσκητὰς ἔχειν, n'est guere naturelle pour *gouverner 500 moines*. On lit ἔχειν dans Nicephore *l. 11. c. 36. p. 185. a.*]

NOTE VI.

Pour la page 649. § 11.

Qu'Isaac decouvert par un asne, estoit apparemment de Sceté.

Cotel. g. t. 1. p. 439.

'L'histoire d'Isaac qu'on voulut faire Prestre, & qui fut trouvé par le moyen d'un asne &c. est raportée dans M[r] Cotelier sous le titre d'Isaac Prestre des Cellules :

Vit. P. l. 3. c. 24. p. 499.

'Mais puisque dans les Vies des Peres, il est dit que c'estoient les solitaires de Sceté qui le vouloient

Caſn.coll.10. c.2.p.502. faire Preſtre pour leur Egliſe,'& qu'on apprend de Caſſien qu'il y avoit un Iſaac celebre à Sceté,[il y a bien de l'apparence que le recueil de M^r Cotelier raſſemble ſous le titre d'Iſaac des Cellules, ce qui appartient à differens ſolitaires de ce nom.

On voit la meſme choſe dans le § 7 de ce meſme titre, *p. 491. c.* Car il appartient à un ſolitaire d'un lieu qui avoit eſté deſert, ἠρημώσατε,]' & dans la traduction de Pelage, *deſertaſtis*,[ce qui convient à Sceté ravagé vers l'an 395 par les Maziques : & nous ne liſons point que cela ſoit arrivé dans les Cellules.] Vit.P l.5 c.6. § 9.p.583.1.

CRONOLOGIE,

OU ABREGÉ DES PRINCIPALES CHOSES contenues dans ce volume, mises selon l'ordre des temps.

295. SAINT Athanase est né vers l'an 295, *p.3.*

300. S. Macaire d'Egypte naist en 300 ou 301, *p.576.*

305. Pio. se retire auprés de S. Antoine vers 305, *p.569.*

326. S. Athanase est fait Evesque d'Alexandrie, *p.6.7*, & gouverne pres de 47 ans, *p.251.*

330. S. Macaire d'Egypte se retire vers l'an 330 dans la solitude de Sceté, où il habite le premier, *p.577-580.*

331. Eusebe de Nicomedie s'unit avec les Meleciens en l'an 331, *p.14.15*, tasche en vain d'obliger S. Athanase de recevoir Arius à sa communion, *p.16.17*, le fait accuser par les Meleciens, comme fauteur de Philumene revolté : Ses Prestres le justifient : Il va luy mesme se justifier devant Constantin, *p.18.19.* On parle deslors de l'histoire d'Isquyras : ce que c'estoit, *p.20-23.*

332. Histoire du meurtre d'Arsene inventée contre S. Athanase, & convaincue de faux vers l'an 332, *p.24-28.*

Ste Monique est née en l'an 332, *p.456*

333. Arsene se reconcilie sincerement avec S. Athanase, *p.29.* Jean Arcaph chef des Meleciens luy demande aussi sa communion, *p.29;* mais il l'abandonne bientost, *p.32.*

Saint Athanase visite la Thebaïde, *p.30.31.659.660.*

334. Les Eusebiens obtiennent le Concile de Cesarée en l'an 334: Saint Athanase refuse de s'y presenter, *p.32.33.660.*

335. Convocation du Concile de Tyr tenu aux mois d'aoust & de septembre, *p.34.35.56*, Le Concile est dominé 335.
par le Comte Denys ; S. Athanase obligé d'y venir, *p.36.37.* Calomnies proposées dans ce Concile contre le Saint, *p.38.39.* Actions genereuses de S. Paphnuce & de S. Potamon Confesseurs, *p.40.41.* S. Athanase recuse en vain ses ennemis, *p. 42*, refute leurs calomnies, *p.43-47.* Ils deputent à la Mareote pour informer de l'histoire d'Isquyras, *p.48-53.* Ces commissaires violent toutes les regles de la justice, *p.53-57.* S. Athanase quitte Tyr : les Eusebiens le deposent ; écrivent contre luy, reçoivent les Meleciens à la communion de l'Eglise, *p. 58.59.*

S. Athanase va trouver Constantin, *p.58.60*, qui mande ses accusateurs, & sur une nouvelle calomnie relegue le Saint à Treves, *p.61-65.* Constantin ne veut pas neanmoins qu'on luy donne de successeur, *p.65.*

S. Macaire d'Alexandrie se retire dans la solitude en l'an 335 au plustard, *p.627.*

Saint Athanase peut estre arrivé à 336.
Treves vers le mois de fevrier, *p.65:* Il y est bien receu par Constantin le jeune & par S. Maximin de Treves, *p.65.67.667.*

Constantin rejette les prieres de ceux d'Alexandrie & de S. Antoine pour S. Athanase, *p.66.67.* Il ordonne de bastir une eglise pour Isquyras, *p. 22.657.* Il bannit neanmoins Jean Arcaph chef des Meleciens, *p.67.*

S. Athanase & les autres Evesques 338.

338. bannis ſous Conſtantin ſont rappellez, *p.68.671.672.* Lettre du jeune Conſtantin ſur ce ſujet à l'Egliſe d'Alexandrie du 17 de juin 338, *p.68.* S. Athanaſe voit Conſtance à Viminac & à Ceſarée en Cappadoce, *p.70.* S. Athanaſe paſſe à Conſtantinople où il trouve S. Paul établi, *p.69.*

Les Euſebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanaſe aprés ſon retour à Alexandrie, *p.71.*

339. Les Euſebiens taſchent en vain de ſurprendre Conſtantin & Conſtant par leurs calomnies contre S. Athanaſe, *p 71.72*; donnent un Eveſque nommé Piſte aux Ariens d'Alexandrie, *p.73.*

Les Euſebiens & S. Athanaſe deputent au Pape Jule: Les premiers luy demandent un Concile: Le Pape l'accepte, & mande S. Athanaſe, *p.73.*

Le Concile des Eveſques d'Egypte & 63 autres Eveſques écrivent au Pape Jule en faveur de S. Athanaſe, *p.73-75. 666.667.672.*

Viſion de S. Antoine qui marquoit la perſecution de Gregoire, *p.75.76.*

S. Athanaſe va à Rome aprés avoir receu la lettre de Jule, & y demeure dixhuit mois, mais non conſecutifs; *p.75.76.* Il fait connoiſtre à l'Occident la vie ſolitaire & les actions de Saint Antoine, *p.76.*

340. S. Athanaſe retourne à Alexandrie au commencement de 341 au pluſtard, *p.78-80.674.675.*

S. Macaire d'Egypte eſt fait Preſtre de Sceté vers l'an 340, *p. 582,* & quelque temps aprés, S. Macaire d'Alexandrie Preſtre des Cellules, *p.628.*

Il y eut vers ce temps là de grands troubles à Theſſalonique qui s'appaiſent par l'ordination d'Aece, *p.114.*

341. S. Paul premier ermite eſt viſité par S. Antoine, & meurt au commencement de l'an 341, dans la communion de S. Athanaſe, *p.78.*

Les Euſeb. tiennent un Concile à Antioche pour la dedic. de la grande egliſe, au commencement de l'an 341, *p.77.*

341. Gregoire de Cappadoce eſt établi par le Concile à la place de S. Athanaſe, *p.77.* Gregoire vient à Alexandrie vers la fin du Careſme, *p.78.79.676.677.* Violences qu'il exerça à Alexandrie & dans l'Egypte, *p.80-88.* S. Antoine luy écrit, & au Duc Balac, *p.88.*

S. Athanaſe écrit contre luy une lettre circulaire à tous les Orthodoxes, *p.84.85.* Il quitte Alexandrie aprés Paſque & ſe retire à Rome, *p.82.83. 679.2,* où pendant les trois ans qu'il y demeure, il compoſe ſa Synopſe pour Conſtant, *p.86.680.1.* Iſidore depuis Preſtre & hoſpitalier d'Alexandrie, & Ammone Monot, eſtoient à Rome avec luy, *p.76.*

345. Conſtant à la priere du Pape & de quelques autres Eveſques, demande à Conſtance la convocation du Concile de Sardique, *p.89-91.* Il fait venir Saint Athanaſe à Milan où il eſtoit, *p.89.680.*

Conſtant fait venir en France Saint Athanaſe, *p.91.*

347. Ce fut peuteſtre durant le Careſme de cette année, que S. Cyrille de Jeruſalem alors Preſtre, fit ſes Catecheſes, *p. 428.*

Aſſemblée du Concile de Sardique, *p 92-96.* Oſius y preſide &c. Les Euſeb. viennent à Sard. pour s'en retourner, *p.97-103.* Le Concile ne veut rien écrire ſur la foy; confirme le jugement de celui de Rome en faveur de S. Ath. de Marcel d'Anc. & d'Aſclepas, *p.104.105,* condanne & depoſe les principaux Euſeb. *p.106,* & fait divers Canons, *p.109-115.* Diverſes lett. du Concile, *p.107.108.*

Les Orientaux retirez à Philippople, condannent les principaux Eveſques du Concile de Sardique, *p.116.*

S. Athanaſe aprés le Concile de Sardique ſe retire à Naïſſe: d'où il vient à Aquilée par les ordres de Conſtant, & y demeure deux ans, *p.116.*

Les Euſebiens banniſſent auſſi Diodore, Macaire, Aſtere, Olympe

Theodule

347. Theodule, tous Evesques, & quelques Prestres d'Alexandrie, en 347, ou au commencement de 348, *p.116*.

Concile de Milan contre Photin, qui n'est pas celui où Demophile, Macedone &c. refuserent de condanner l'heresie d'Arius. Ursace & Valens y font quelque soumission, mais qui n'estoit pas suffisante, *p.132*.

348. S. Macaire d'Alexandrie vient passer le Caresme à Pabau avec S. Pacome, *p.630.631*.

Constant écrit à Constance par les deputez du Concile de Sardique, ausquels il joint les siens, pour le rappel des Evesques bannis : Constance l'accorde, *p.117.118*. Les deputez estoient à Pasque à Antioche, où Estienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique : mais elle est decouverte, Estienne deposé, & Leonce mis en sa place : Il gouverne pres de dix ans, *p.119-121*.

Constance rappelle vers Pasque les Evesques exilez, & écrit à Alexandrie en faveur de S. Athanase, *p.127*.

Marcel & Asclepas retournent aussi à leurs Eglises, *p.127*.

Balac Duc d'Egypte est frapé de Dieu peu avant Gregoire, *p.122*.

349. Gregoire est tué par le peuple au mois de Janvier ou de fevrier, aprés avoir persecuté l'Eglise d'Alexandrie pres de huit ans, *p.121.122*.

Constance écrit d'Edesse trois lettres à S. Athanase, pour l'obliger à retourner à Alexandrie, *p.122.123*. Ce Saint aprés avoir salué Constant dans les Gaules & Jule à Rome, retourne à Alexandrie, voit Constance à Antioche qui donne des ordres en sa faveur, *p.123-125*.

S. Athanase refuse de donner une eglise aux Ariens, *p.126*, voit Apollinaire à Laodicée, & passe par Jerusalem où S. Maxime assemble un Concile en sa faveur, *p.127-129*.

349. S. Athanase assemble à son retour un Concile des Evesques d'Egypte, où on reçoit tout ce qu'avoient fait en sa faveur les Conciles de Sardique & de Jerusalem, *p.134.135*. 349.

S. Orsise second Abbé de Tabenne depute à S. Athanase, *p.130*.

Ursace & Valens se retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanase, & luy écrivent des lettres de paix sur la fin de cette année, *p.132*. S. Paulin de Treves envoie cette retractation au Saint, *p.134*.

Magnence depute à Constance pour la paix : S. Athanase voit ses ambassadeurs à Alexandrie, *p.137*. On croit que S. Servais Evesque de Tongres en en estoit, *p.383*. 350.

Nisibe assiegée par les Perses, & sauvée miraculeusement par S. Jacque, *p.278*.

Saint Ephrem vient à Edesse vers l'an 350, aprés le grand siege de Nisibe, *p.278-284*.

De la ville d'Edesse & de ses Princes nommez Abgares, *p.278-280*. Elle embrasse la premiere le Christianisme, *p.281-283*.

Saint Ephrem y est fait Diacre, & y presche la penitence &c. *p.285-304*.

Apparition de la Croix sur la ville de Jerusalem le settieme de may 351: Saint Cyrille en écrit à Constance à qui il n'avoit pas encore écrit, *p.429.430*. 351.

Les Eusebiens taschent de renouveller la persecution, *p.137*. 352.

Ammon vient à Pabau & prend Pecuse pour pere, *p.140*.

Libere reçoit les lettres que les Ariens & les Eusebiens avoient adressé à Jule son predecesseur contre Saint Athanase, *p.139*. Il mande le Saint à Rome, & sur son refus se separe de sa communion : Mais 80 Evesques d'Egypte luy ayant écrit pour la défense du Saint, il rentre en luy mesme avant que de s'estre declaré, *p.139.140*.

352. S. Athanase envoie peuteſtre vers ce temps-ci S. Serapion de Thmuis & quelques autres à Conſtance, *p.143.* Hiſtoire de cet illuſtre Confeſſeur, *p. 143-145.*

Saint Theodore Abbé de Tabenne predit vers le mois d'aouſt la perſecution des Ariens, & en promet auſſi la fin &c. *p.140.141.*

353. Les Euſebiens vers le commencement de 353, taſchent de faire ſortir Saint Athanaſe d'Alexandrie ſur une fauſſe lettre de luy à Conſtance, *p.141. 142.*

On accuſe S. Athanaſe d'avoir écrit à Magnence, *p.142.*

S. Antoine peut eſtre venu vers ce temps-ci à Alexandrie pour rendre un témoignage public de ſa foy, & confondre les Ariens qui diſoient qu'il eſtoit de leur ſentiment: Pluſieurs autres ſolitaires y viennent auſſi pour le meſme ſujet, *p.143.*

Hiſtoire de Draconce Eveſque de Hermopole; Saint Athanaſe luy écrit avant Paſque, peuteſtre en cette année, pour l'obliger d'exercer l'epiſcopat qu'il avoit receu, *p.145-147.*

355. Libere eſt relegué à Berée, où il eſt accompagné par Damaſe Diacre & depuis Eveſque de Rome, *p.387.*

S. Athanaſe acheve avant l'an 356 la grande egliſe d'Alexandrie nommée la Ceſarée, commencée par Gregoire: Il y fait l'office à Paſque avant qu'elle fuſt dediée, *p.148-150.*

Diogene & Hilaire viennent à Alexandrie pour donner aux Ariens par ordre de Conſtance le blé deſtiné pour les Eccleſiaſtiques; ils taſchent de faire ſortir S. Athanaſe, & ils ne le peuvent, *p.251.152.*

Saint Athanaſe fait peuteſtre vers ce temps-ci ſa ſeconde apologie, *p. 194.*

S. Antoine & S. Pambon viennent à Alexandrie vers 355, *p.143.*

356. S. Antoine meurt le 17 de janvier 356, agé de 105 ans. Sa mort eſt ſuivie d'une ſechereſſe de trois ans, *p. 185.* S. Athanaſe écrivit ſa vie quelques années aprés, *p.227-229.* 356.

Le meſme jour 17 de janvier Syrien Duc d'Egypte jure de laiſſer S. Athanaſe en repos juſqu'à ce qu'on euſt envoyé à l'Empereur, & receu réponſe de luy, *p.151.152.* Neanmoins la nuit du 8 au 9 de fevrier, Syrien entre en armes dans l'egliſe où eſtoit S. Athanaſe, & y fait de grandes violences; mais Dieu ſauve miraculeuſement le Saint, *p.153.154.* Les Catholiques font deux procés verbaux de cette violence, le dernier adreſſé à Maxime Prefet d'Egypte eſt du 12 de fevrier 356, *p.155-157.*

George eſt ordonné à Antioche Eveſque d'Alexandrie par un Concile de trente Ariens, qui font un nouveau formulaire. Quel eſtoit ce George, *p. 160.161.*

Le Comte Heracle vient en Egypte avec une declaration ſanglante contre S. Athanaſe, & en meſme temps Cataphrone en eſt fait Prefet & Sebaſtien Duc, *p.157.* Quel eſtoit Sebaſtien, *p. 162.* Cruautez d'Heracle & de Cataphrone contre les Catholiques, *p.158. 159.*

Saint Athanaſe veut aller trouver Conſtance, *p. 180.* Il écrit en chemin une lettre aux Eveſques d'Egypte, *p. 186.* Les nouvelles qu'il reçoit l'empeſchent de continuer ſon voyage vers Conſtance, *p. 181. 182.* Il ſe retire parmi les ſolitaires, où les Ariens le vont chercher: Il ſe rend inconnu à tout le monde, & demeure peuteſtre quelque temps dans une citerne, *p. 183. 184.* Il adreſſe une apologie à Conſtance, & fait quelques autres écrits, *p. 187. 188.*

George arrive à Alexandrie durant le Careſme, *p.162.163.*

Conſtance écrit au peuple d'Alexan-

356. drie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanase, *p.163.*

Cruautez horribles exercées par George aprés Pasque, & le 2 de juin, *p.163-170.*

Martyre de Saint Eutyque Soudiacre, *p. 165.* Persecution generale des Evesques Catholiques d'Egypte, dont les uns sont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques uns meurent dans les fatigues de l'exil, *p. 170-174.* De ce qui regarde Philon, Adelphe, Ammone, *p. 172-174.*

Qualitez des Evesques intrus par les Ariens, *p. 174. 175.* George reordonne les Evesques qui se soumettent à luy, *p. 163. 177.* De Theodore & de Heraclide d'Oxyrinque, *p. 177.*

S. Theodore de Tabenne écrit à ceux de Nitrie, & leur promet la fin de la persecution, *p. 177. 178.*

Eustathe de Sebaste est deposé vers ce temps-ci par le Concile de Melitene. S. Melece peut avoir esté mis en sa place, & s'estre vu obligé peu aprés de se retirer par la desobeissance du peuple qui aimoit Eustathe : S. Melece se retire à Berée en Syrie, mais il n'en fut pas Evesque, *p. 343.*

357. S. Athanase écrit son apologie touchant sa retraite, vers la fin de cette année, & un peu aprés, son epistre aux solitaires ; s'il ne les avoit pas écrites des l'an 356, *p. 188-193.*

Division entre Acace de Cesarée & S. Cyrille de Jerusalem, qui ayant esté deposé par Acace dans un Concile, se retire à Antioche aprés la mort de Leonce, & de là à Tarse, où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque est mis à sa place, *p. 431.*

358. George est chassé d'Alexandrie vers ce temps-ci, & les Catholiques rentrent dans la possession des eglises, mais ils en sont aussitost chassez par le Duc, *p. 179. 180.*

359. Le Concile de Seleucie commence le 27 de septembre 359 : Il semble que S. Athanase soit alors venu à Seleucie, *p. 194.* 359.

S. Athanase écrit en ce temps-ci son traité des Synodes, *p. 194.*

Les Acaciens deposent & bannissent entre les Semiariens Macedone, Basile, Eleuse de Cyzic, Eustathe, Eortase de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, *p. 432.*

On établit divers Evesques à la place des deposez, entre autres Athanase à Ancyre, Eunome à Cyzic, Erennie à Jerusalem ; & peutestre en mesme temps Saint Pelage à Laodicée, *p. 433.* 360.

S. Athanase refute l'heresie de Macedone sur le Saint Esprit, à la priere de S. Serapion, *p. 197. 198.* Il fait divers autres écrits contre les Ariens dont on ne sçait pas le temps, *p. 199.*

Lucifer fait vers ce temps-ci divers traitez qu'il envoie à Constance mesme : S. Athanase qui estoit alors extremement retiré, les lit, les estime, & les luy demande, *p. 195. 196.*

S. Athanase exhorte les solitaires à fuir toute communion avec les Ariens, *p. 196.*

Arteme Duc d'Egypte va chercher S. Athanase parmi les moines de Tabenne dans les dernieres années de Constance, *p. 184. 185.*

Constance assemble au commencement de l'an 361, un Concile à Antioche, où S. Melece est elu Evesque par un consentement general des heretiques & des Catholiques, *p. 320. 343-345.* S. Melece se declare pour la vraie foy, *p. 346.* 361.

S. Melece trente jours aprés avoir esté receu à Antioche, est banni à Melitene par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoïus à sa place, *p. 347.*

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, se separent

361. les Ariens, s'assemblent dans la Palée, & taschent mais en vain de s'unir aux Eustathiens, *p.349 351.*

S. Eusebe de Samosates ne veut pas rendre l'acte de l'election de S. Melece qui luy avoit esté confié, *p.320.*

Diodore peut avoir esté fait Evesque de Tyr en 361 par les Confesseurs, sur le témoignage de Saint Athanase, *p.238.*

362. Arteme Duc d'Egypte est decapité à Antioche vers la fin de juillet, *p.200.* Sa mort est suivie de celle de George à Alexandrie, *p.200-203*, aprés laquelle les Ariens prennent Luce pour chef, *p.203.* S. Athanase revient & tient un Concile tres celebre sur iceux qui avoient signé, sur le Saint Esprit, sur l'Incarnation, sur les hypostases &c. *p.204-208.*

Durant le Concile d'Alexandrie, Lucifer de Cagliari ayant tasché en vain de réunir les Catholiques d'Antioche, ordônne Evesque Paulin chef du parti des Eustathiens, ce qui augmente le trouble, *p.354-356.*

S. Melece estoit à Antioche des le mois d'octobre avec Saint Cyrille de Jerusalem, *p. 352*, qui retourne en Palestine & est rétabli dans son siege, *p.433.*

S. Athanase est obligé par Julien de sortir d'Alexandrie vers le mois de decembre. Il y retourne & y demeure caché jusques à la mort de Julien, *p. 213-217.*

S. Ephrem fait en 362 son homelie sur la perle, *p.303.304*, la persecution l'oblige de se retirer, *p.305.*

363. Les Juifs entreprennent de rebastir le temple au commencement de 363, Dieu les arreste par divers miracles. La Croix paroist en l'air & sur les habits, *p.433.*

Julien l'apostat est blessé & meurt la nuit du 26 au 27 de juin: S. Athanase apprend à Antinoé cette mort par Saint Theodore de Tabenne & l'Abbé Pammon, *p.218.* S. Athanase rentre 363.
dans son Eglise, & y est confirmé par une lettre de Jovien, *p.219.*

Jovien demande à S. Athanase une instruction sur la foy : Le Saint luy répond aprés avoir assemblé les plus habiles Evesques d'Egypte, *p. 219. 220.*

Jovien rejette les demandes des Macedoniens & des autres heretiques & fait venir S. Athanase à Antioche, *p.221.*

S. Athanase fait signer à Paulin le Concile d'Alexandrie, *p.212.*

Les Ariens font de nouveaux efforts contre S. Athanase, desquels Jovien se moque. Le Saint s'en retourne à Alexandrie, *p.221-224.*

Acace s'unit avec S. Melece & signe la Consubstantialité dans le Concile d'Antioche, *p.357.358.*

S. Athanase écrit peutestre vers l'an 364.
364 la vie de S. Antoine, *p.227.*

Ste Syncletique vierge estoit celebre à Alexandrie en ce temps-ci ou peu aprés, *p.229.*

Macaire de Libye ayant tué par malheur une personne, se retire à Sceté vers 364, agé de 18 ans, *p.574.*

S. Athanase visite la Thebaïde & 365
les monasteres de Tabenne vers le commencement de 365, *p.225.226.* S. Theodore de Tabenne le vient recevoir un peu avant Pasque à la grande Hermopole, *p.225.*

Grand tremblement de terre marqué le 21 de juillet, *p.306.*

Acace de Cesarée peut s'estre rengagé vers ce temps-ci avec les Ariens, & estre mort peu aprés. Sa succession est disputée Par Philumene, Cyrille, & Gelase. Euzoïus Arien l'emporte enfin jusque sous Theodose, *p.434.*

S. Melece peut avoir esté banni vers ce temps-ci pour la seconde fois, & avoir esté rappellé peu de temps aprés, *p.359.765.*

366. Libere meurt le 24 septembre de l'an 366, Damase luy succede vers le commencement d'octobre, & Ursin se fait depuis ordonner contre luy : ce qui remplit Rome de troubles & de meurtres. Juvence Prefet de Rome bannit Ursin, & ses partisans sont tuez le 25 octobre dans la basilique de Sicine ou de Libere, *p.387.388.*

Melanie l'ayeule quitte Rome & vient en Egypte vers le commencement de l'hiver en 366, comme nous croyons. Elle visite Saint Pambon & luy presente 300 livres d'argent, *p.452.*

367. Saint Theodore Abbé de Tabenne meurt le 27 d'avril en 367 au plustard, *p.708.709.*

Valens fait chasser tous les Evesques bannis sous Constance, *p.548.549.*

S. Cyrille de Jerusalem peut avoir esté chassé pour ce sujet, & Hilaire mis en place, *p.433.434.*

S. Athanase écrit à tous ceux d'Egypte & de Syrie pour les encourager, *p.237.712.713.* Valens le persecute peutestre des cette année, mais il est obligé de le laisser vivre & mourir en repos, *p.235.236.711.712.*

Valentinien remet au Pape le jugement des Evesques, *p.392.393.*

Ursin revient à Rome le 15 de septembre, mais il en est chassé de nouveau avec ses sectateurs le 16 de novembre par Pretextat Gouverneur de Rome, *p.391.392.*

368. Les Ursiniens s'assemblent à Sainte Agnés : Pretextat Prefet de Rome les en chasse avec peine, en bannit quelques uns ; Valentinien leur permet le 12 de juin de demeurer partout hors de Rome, *p.394.395.774.1.*

369. Il arrive quelque dispute à Corinthe sur l'Incarnation. L'Evesque Epictete en écrit à S. Athanase, qui luy répond par une lettre en 369 au plustost, *p.242.243.* Il fait divers autres écrits contre les erreurs d'Apollinaire sans parler de luy : on n'en sçait pas l'année, *p.244.245.* 369.

Il faut peutestre mettre en l'an 369 le Concile de Rome, où Ursace & Valens furent condannez ; ensuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Eglise d'Afrique contre le Concile de Rimini, *p.240.241.*

S. Athanase tolere Sidere fait vers ce temps-ci Evesque de Palebisque contre l'ordre des Canons, & mesme le transfere à l'evesché de Ptolemaïde, *p.234.*

Les Ecclesiastiques & les moines sont exclus des successions par la loy publiée à Rome le 29 de juillet, *p.396-398.774.2.* 370.

Eusebe Evesque de Cesarée en Cappadoce meurt vers le milieu de juin : S. Basile luy succede vers le mois de septembre par le moyen de Saint Eusebe de Samosates, *p.245-249.321.322.*

S. Athanase excommunie un Gouverneur de Libye en 370 ou depuis, *p.246.*

S. Chrysostome est fait Lecteur par S. Melece, apparemment en l'an 370, *p.360.*

S. Melece est banni pour la troisieme fois en Armenie, & apparemment à la fin de 370 ou au commencement de 371, *p.360.766.* 371.

Flavien & Diodore Prestres de S. Melece conduisent l'Eglise d'Antioche, *p.561.*

Paulin demeure à Antioche, *p.360.*

Valentinien donne vers ce temps-ci liberté à Ursin de se retirer où il voudroit, hormis dans les provinces Suburbicaires, *p.398.*

Patrice pere de S. Augustin meurt Chrétien, *p.459.*

S. Basile travaille à achever de réunir les Macedoniens à l'Eglise & à S. Athanase : Il envoie Dorothée Diacre

371. en Occident sur la fin de l'année, *p. 248.362.* Un moine condanne la conduite de S. Basile sur la fin de septembre : S. Athanase le défend, *p.246.*

Damase tient un grand Concile de 93 Evesques des Gaules & de l'Italie vers la fin de 371: Auxence y est condanné, *p.398-400.*

372. Saint Eusebe s'excuse de venir à Phargamon ; & S. Basile remet à aller en Armenie en un autre temps, *p.323.*

S. Basile va à Samosates aprés le 7 de septembre, & fait connoissance avec Vite Evesque de Carrhes, & S. Ephrem, *p.323,* qui le vient voir à Cesarée en 372 ou depuis, *p.307.*

373. S. Basile va au Concile de Nicople en Armenie vers le commencement de 373: Jovin Evesque de Perrhe le vient trouver, *p.323.*

S. Athanase meurt le 2 de may 371 ou 373, aprés avoir gouverné pres de 46 ou 47 ans, *p.249-252.719-623.*

Pierre est établi son successeur, & se cache, écrit à tous les Orthodoxes, & puis se retire à Rome, *p.402.*

Valens passe trois mois à Hieraple, aoust, septembre, & octobre, *p.325.*

S. Gregoire de Nysse est persecuté par les Ariens : On a dessein de l'envoyer à Rome, *p.403.*

On met un Evesque heretique à Tarse, *p.324.*

Evagre vient de Rome en Orient sur la fin de l'année, & se joint à Paulin, *p.363.*

Florent Evesque de Pouzoles est deposé à Rome vers cette année, *p. 404.*

374. Saint Eusebe de Samosates est banni en Thrace, *p. 326-329.* Les Ariens mettent en sa place Eunome, *p. 329. 330.*

Saint Florent de Vienne, S. Paul de Tricastin, S. Just de Lion, S. Euvert d'Orleans, S. Britton de Treves, S. Concorde d'Arles, S. Simplice d'Autun, se trouvent au Concile de Valence En Dauphiné le 12 de juillet 374, *p. 551-558.* 374.

S. Basile va en Pisidie pour rétablir l'Eglise d'Isaurie, & dans le Pont pour y réunir les Evesques à sa communion, *p.363.* 375.

Damase reçoit la confession de foy de Vital Apollinariste, & le renvoie à Paulin d'Antioche qu'il favorise contre S. Melece. Il tient un Concile qui répond aux Orientaux, *p.406.*

Demosthene Vicaire du Pont tient un Concile d'Ariens à Ancyre, persecute les Catholiques en Cappadoce, chasse Hypsie de Parnasse en Cappadoce, & S. Gregoire de Nysse vers Noel, *p.331.*

Vertu du Clergé d'Aquilée gouverné par S. Valerien, *p.402.403.*

Valens aprés la mort de Valentinien veut faire enroler les solitaires : persecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, *p. 607-616.* 376.

Les deux Macaires sont bannis en une isle qu'ils convertissent, & aussitost rappellez, *p.611-613.643.*

Les Ariens mettent Luce à Samosates au lieu d'Eunome sur la fin de 376. Il fait bannir Antioque neveu de Saint Eusebe, & plusieurs autres Ecclesiastiques, *p.332.333.*

S. Ephrem vient passer à Edesse la derniere année de sa vie pour y assister les pauvres durant la famine, *p.309-311.* 377.

Saint Melece & S. Eusebe de Samosates sont fort maltraitez à Rome, *p.333.*

Ursin se joint aux Ariens : il est relegué à Cologne, *p.407.408.* 378.

Saint Melece au retour de son exil offre un accord à Paulin qui le refuse, *p.364.*

S. Ephrem fait l'eloge de S. Basile aprés la mort de Valens, & meurt peu aprés vers le mois de septembre, *p. 309-315.*

378. Damase est accusé par un Juif nommé Isaac, suscité par Ursin, & est absous par Gratien, *p.408.409.*

Concile de Rome sur le jugement des Evesques & pour Damase à la fin de 378, comme on croit, *p.409-413.775.*

Claudien estoit en 378 Evesque des Donatistes à Rome, *p.411.*

S. Cyrille peut estre rentré dans la possession des eglises de Jerusalem dés la fin de 378, *p.434.783.2.*

379. Damase fait Ascole de Thessalonique son Vicaire dans l'Illyrie orientale, *p.416-418.*

Diodore de Tarse, Acace de Berée, S. Euloge d'Edesse, & plusieurs autres sont faits Evesques vers ce temps-ci, *p.334.366.561.802.803.*

Zenon est fait Evesque de Tyr contre Diodore qui estoit de la communion de Paulin, *p.239.366.*

Concile d'Antioche de 146 Evesques au mois de septembre ou d'octobre, *p.367.368.434.*

Priscillien forme en Espagne une nouvelle heresie tirée de celle des Manichéens, des Gnostiques, & de toutes les autres, *p.498.* Dogmes & mœurs de ces heretiques, *p.491-497.*

380. Theodose tombe malade & est battizé par Ascole de Thessalonique, & publie une loy en faveur de l'Eglise le 28 de fevrier, *p.379.380.*

S. Gregoire de Nysse visite les Eglises d'Arabie & de Palestine, *p.435.*

Saint Eusebe de Samosates est martyrizé à Dolique en Syrie, Saint Antioque son neveu luy succede, *p.335.336.760.*

Les Priscillianistes sont condannez par le Concile de Çaragoce, fini le 4 octobre 380, *p.499.500.*

S. Philastre de Bresse écrivoit vers ce temps-ci son livre des heresies, *p.543.544.*

Saint Pacien Evesque de Barcelone refute vers ce temps-ci Sempronien de la secte des Novatiens, *p.537-539.* 380.

S. Publie Abbé pres de Zeugma, meurt en l'an 380, ou peu aprés, *p.337-339.* Son monastere est gouverné conjointement par Theotecne & par Aphtone : celui-ci au bout de 40 ans est fait Evesque de Zeugma, *p.338.*

Les eglises d'Antioche sont données 381. à S. Melece malgré Paulin & Apollinaire, *p.369.370.*

S. Melece & Paulin conviennent que le survivant demeurera seul Evesque d'Antioche, *p.371.372.*

S. Melece meurt apparemment dés le mois de may 381. Son corps est porté à Antioche, & enterré dans l'eglise de S. Babylas qu'il avoit bastie &c. *p.373-378.*

Au retour du Concile d'Aquilée, Saint Just de Lion quitte l'episcopat & se retire en Egypte dans le desert, *p.548.*

Damase est inquieté par la faction d'Ursin, & peutestre accusé d'adultere, *p.414.415.*

Priscillien fait Evesque d'Avila est chassé d'Espagne : Il va en Italie, où il est rejetté par Damase & par Saint Ambroise : Desordres qu'il commet en passant par l'Aquitaine, *p.501-503.*

Les Priscillianistes sont rétablis par 382. la faveur de Macedone Maistre des offices de Gratien, malgré Gregoire Prefet du Pretoire des Gaules, *p.503.504.*

S. Marcien celebre solitaire du diocese de Calcide, est visité vers 382 par Flavien d'Antioche. Il peut avoir vécu jusque vers 387, *p.482.483.*

Damase persecute les Luciferiens, 383. & veut faire chasser de Rome Ephese leur Evesque, *p.419.* Il écrit vers ce temps-ci contre Timothée Apollinariste, *p.420.*

On écrit que la ville de Maxime qui avoit pris la pourpre en Angleterre fut delivrée du demon par S. Allire Evesque de Clermont en Auvergne

383. qui mourut auſſitoſt aprés, & eut Saint Nepotien pour ſucceſſeur, *p. 425-427.*

Aſcole Eveſque de Theſſalonique, que les Papes ont fait le premier leur Vicaire en Illyrie, meurt à la fin de 383, ou au commencement de 384, *p. 378-381. 769.*

384. On met la mort de Saint Servais de Tongres le 13 de may 384, *p. 384.*

Maxime fait tenir le Concile de Bordeaux en 384 ou 385, contre Priſcillien qui en appelle à l'Empereur, *p. 505. 793. 1.*

Symmaque accuſé de maltraiter les Chrétiens, ſe juſtifie par le témoignage du Pape Damaſe, *p. 420.*

Le Pape Damaſe meurt peuteſtre le 10 ou 11 de decembre, aprés avoir gouverné 18 ans & peuteſtre 2 mois & 9 jours, *p. 420. 777.*

385. S^te^ Monique vient chercher S. Auguſtin à Milan, *p. 466.*

Priſcillien eſt executé à Treves en 385, avec pluſieurs autres de ſa ſecte, *p. 507. 508. 793. 794.* Maxime écrit peu aprés au Pape Sirice, *p. 508. 509.*

Saint Martin ſe ſepare des Ithaciens quoiqu'abſous par un Concile, *p. 511.*

Saint Iſidore Preſtre de Sceté viſite Theophile Eveſque d'Alexandrie, & meurt peu aprés, *p. 444.*

S. Pambon peut eſtre mort à Nitrie vers la fin de 385, *p. 453. 788.* Sainte Melanie l'ayeule ſe trouve à ſa mort, *p. 453.*

386. S. Cyrille de Jeruſalem meurt cette année peuteſtre le 18 de mars: Jean luy ſuccede, *p. 435. 436.*

Saint Auguſtin ſe convertit vers le mois d'aouſt de cette année, *p. 467-469.*

Saint Martin vient vers ce temps-ci une ſeconde fois à Treves, & y ordonne Felix de Treves avec les Ithaciens abſous par un Concile, *p. 510-512. 556.*

Saint Auguſtin écrit le livre De la vie bienheureuſe le 13 de novembre, 386.
& quelques autres vers le meſme temps: S^te^ Monique ſe trouve aux entretiens qui compoſent ces livres, *p. 470-473.*

Diodore Eveſque de Tarſe fait vers ce temps-ci l'eloge de S. Chryſoſtome: il meurt avant 392, & Phalere luy ſuccede, *p. 561. 562.*

S. Ambroiſe ne veut point communi- 387.
quer avec les Ithaciens, *p. 512. 513.*

S^te^ Monique meurt à Oſtie vers le commencement de novembre, *p. 473-477.*

S. Beſarion viſite S. Jean ſolitaire & prophete pres de Lycople en Thebaïde: ils s'entretiennent ſur la deſtruction des temples, que Dieu leur avoit fait connoiſtre n'eſtre pas eloignée, *p. 489. 490.*

On croit que S. Valerien d'Aquilée 388.
mourut en 388, peuteſtre le 26 de novembre, & que Saint Chromace luy ſucceda ſur la fin de la meſme année, *p. 401.*

Ithace eſt depoſé & banni. Urſace 389.
eſt auſſi depoſé ou ſe depoſe luy meſme, *p. 515.*

L'hereſie des Meſſaliens repandue 390.
dans l'Orient, eſt condannée vers ce temps-ci par le Concile d'Antioche ſous Flavien, par celui de Side ſous Saint Amphiloque, & par Letoius de Melitine, *p. 532-535.*

Loy ſevere du 21 de juin ſur les Diaconiſſes & les donations faites aux Eccleſiaſtiques, *p. 398.*

Pior diſciple de S. Antoine, Preſtre de Nitrie, & ſolitaire des Cellules, meurt vers l'an 390, agé d'environ cent ans, *p. 569-574.*

S. Philaſtre eſtoit Eveſque de Breſſe vers ce temps-ci, *p. 541-545.*

Crone diſciple de S. Antoine vivoit 391.
encore en 391, *p. 622.*

S. Macaire d'Alexandrie guerit un Preſtre à la charge qu'il n'approcheroit jamais de l'autel, *p. 644.*

392. Diodore de Tarse peut estre mort cette année, *p.562.804.2.*

395. S. Macaire d'Alexandrie meurt en 394, ou en janvier 395, *p.648.*

398. Les Evesques d'Italie tiennent un Concile à Turin sur les affaires des Gaules le 22 de septembre 398, ou peu aprés. Ils rejettent la communion de Felix de Treves qui se demet, & finit ainsi le schisme des Ithaciens, *p.513.514.*

400. Hierax agé de 90 ans, va à Constantinople implorer le secours de Saint Chrysostome contre Theophile d'Alexandrie, *p.622.*

Il se tient un Concile à Tolede au commencement de septembre, où Symphose, Dictine, & divers autres Evesques de Galice, abjurent l'heresie de Priscillien, & sont receus dans l'Eglise, sous condition que cela sera agreé par les autres Evesques, nommément par le Pape & par Saint Symplicien de Milan, *p.519-524.795.796.*

Conference d'Estienne Evesque de Lion contre les Ariens, sous Gondebaud Roy de Bourgogne vers l'an 500, *p.550.* 500.

S. Monulphe Evesque de Mastrict en 562, bastit une eglise de S. Servais, *p.385.* 562.

S. Hubert Evesque de Mastrict, transfere le corps de S. Servais en 726, *p.385.* 726.

Wando Abbé de Fontenelle au diocese de Rouen, y bastit une eglise de S. Servais, *p.385.* 742.

Rampert 32e Evesque de Bresse, transfere le corps de S. Philastre, *p.545.* 838.

Vautier Chanoine regulier d'Arouaise, dit avoir enlevé le corps de Se Monique à Ostie, *p.477.* 1162.

Aubert Aicelin Evesque de Clermont en Auvergne, leve le corps de S. Alire, *p.426.* 1311.

Les Huguenots brulent les corps de S. Paul à Tricastin, & de S. Torquat au diocese de Viviers, *p.555.* 1561.

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots abregez.

Alex.	Alexandrie	C.	Concile	Pal.	Palestine
Ant.	Antioche	CP.	Constantinople	p.e.	peutestre
app.	apparemment	Di.	Diacre	Pr.	Prestre
auj.	aujourd'hui	Eg.	Egypte	Sam.	Samosates
Cap.	Cappadoce	Ev.	Evesque	Sard.	Sardique
Ces.	Cesarée	Jerus.	Jerusalem	solit.	solitaire

A

ABBA, Albon, ou *Abbos* solit. de Mesop. *p.295*, disciple de S. Ephrem, *p.315*.

Abdalée solit. de Mesopotamie, *p.295*.

Abgares princes d'Edesse; abregé de ce qu'on en sçait, *p.279.280*. Le plus celebre embrasse le Christianisme sous Tibere &c. *p.281*.

Abin nom Syriaque d'heretiques, *p.529*.

Ablave Prefet du Pretoire, *p.32*.

Abraham d'Urimes assiste au C. d'Ant. en 363, *p.764.2*.

S. *Abraham* solitaire pres d'Edesse, *p.296*.

Abraham disciple de S. Ephrem, *p 315*.

Abraham solitaire Quartodeciman, converti par S. Marcien, *p.482*.

Abraxas, livre apocryphe des Priscillianistes, *p.495*.

Abutere reçoit bien S. Athanase à Rome en 339, *p.76*.

Acace de Cesarée vient au C. de Sard. *p.95*, qui le depose, *p.106*; ordonne Saint Cyrille de Jerus. *p.149*, le depose, *p.431.782*, est luy mesme deposé à Seleucie, *p.432*, fait elire S. Melece Ev. d'Ant. en 361, *.344* fait un discours à son inthronization, *p.346*, assiste au C. d'Ant. en 363, *p.357*.

Acace fait Ev. de Berée en 379, *p.334*, visite S. Marcien, *p.482*.

Accepte se deshonore pour n'estre pas fait Ev. *p.553*.

Achillas predecesseur, non successeur de Saint Alexandre, *p.655.1*.

Achille Ev. Melecien accuse S. Athanase dans le C. de Tyr, *p.39*.

Achride: le vicariat d'Illyrie y est transferé, *p.418*.

Acure Priscillianiste deposé en 400, *p.522*.

Adamance Ev. de Cynople accompagne S. Athanase à CP. en 335, *p.62 666.2*.

Adanes ville de la Cilicie, *p.764.2*.

S. *Adaucte* Martyr à Rome, *p.422*.

Adelphe d'Onuphis banni en 356, *p.171.697.2*. Saint Athanase luy écrit, *p.172*. Il assiste en 362 au Concile d'Alexandrie, *p.206*.

Adelphe un des auteurs des Messaliens, *p.528.52* est condanné à Antioche &c, *p.532-535*.

Adiede partisan de l'Antipape Ursin, *.392*.

Adra ville de l'Arabie Petrée, *p.764.2*.

Adygin. V. Hygin.

Aece de Lydde mort p. e. en 331 ou 332, *p.129*.

Aece de Thessalonique assiste au C. de Sard. *p.94.684.1*|*685.2*, y propose divers Canons, *p.109*.

Aece Ev. d'Eleutherople vers 350, *p.129*.

Aece l'athée rétabli Di. par George, *p.180*.

Afrique: on ne donnoit ce nom qu'à ce qui estoit de l'Empire d'Occident, *.714.715*.

Agape dame Espagnole seduite par Marc de Memphis, *.491*.

Agapet Di. de Lucifer assiste en 362 au C. d'Alex. *p.205*.

Agapet disciple de S. Marcien, *p.479.483*, se retire au diocese d'Apamée &c. *p.484*, dont il est fait Ev. *p.485*.

Agathammon Ev. d'Egypte accompagne en 335 S. Athanase à CP. *p.62*.

Agathe Ev. d'Egypte obligé de fuir en 356, *p.698.1*.

Agathe Ev. banni en 356, avoit esté moine, *p.173.697.2*, assiste en 362 au C. d'Alex. *p.206*.

Agathodemon Ev. de Squedie, assiste en 362 au C. d'Alex. *p.206.698.1*.

Agathon solitaire, *p.488*.

Agie Pr. de Nitrie vers 356, *p.178*.

S. *Agnan* Ev. d'Orleans, *p 802.2*.

S. *Agricolaus* Ev. de Mastrict, *p.386*.

Ahiton Ev. de Basle, *p.668.2*.

Aicelin. V. Aubert.

Alas solitaire de Mesop. *p.295*.

Albin. V. Alpin.

S. *Alexandre* d'Alex. eleve S. Athanase &c. *p.651 653*, qui le soutient contre les sollicitations des Ariens, *p.5*. Il le mene au C. de Nicée, *p.6*, le designe son successeur, *p.7*.

Alexandre de Thessalonique écrit à Saint Athanase sur la decouverte d'Arsene, *p.28*.

143, assiste au C. de Tyr, p.3 , écrit au Comte Denys pour S. Athanase, .50 cede enfin aux Eusebiens, .52.
Alexandre de Móre ou Maronée assiste au C. de Sard. p.684.1.
Alexandre de Larisse assiste au C. de Sard. p. 94.684.1.
Alexandre instituteur des Acœmetes, p.535.
Alleluia; quand on le chantoit, .420.
S. *Allyre* Ev. de Clermont en Auvergne, V. son titre p.424.
Alphée Ev. de Rhinocorures & *Alphée* Pr. deposez comme Messaliens, p 535 536.
S. *Alpin* ou *Albin* Ev. de Lion, p.551.
Alype. V. Apis, .1 .
Alype de Megare assiste au C. de Sard. p.109. 684 1.
Alype neveu de S. Marcien, p.4 1, fait bastir une chapelle pour la sepulture de ce Saint, 483.
Alype Ev de Ces. en Cap. p.535.
Amance Di. de Rome elit en 366 l'Antipape Ursin, p.387 est banni avec luy, p.389.
Amand de Strasbourg assiste au C. de Sard. p.685.1.
Amathas. V. Macaire.
S. *Ambroise* desire rétablir l'union à Ant. p. 355.356. Son estime pour Ascole de Thessalonique &c. .378.382. Damase luy envoye la requeste contre l'autel de la Victoire, .4 0. Il défend de manger sur les tombeaux des Martyrs, p.468 se conformoit aux Eglises où il se trouvoit, p.459, rejette les Priscillianistes, p. 503 condanne les Ithaciens, p.512, écrit pour la réunion des Priscillianistes, p.519 écrit à S. Just de Lion, p 545, a S Phebade d'Agen, p 554.
Ame: erreur des Priscillianistes sur l'ame, p.493.
Ammon embrasse la vie monastique en 352, p.140; parle à S. Athanase de divers solitaires, p.227.
Ammone moine suit à Rome S. Athanase en 339, p.76.
Ammone secretaire de Gregoire intrus à Alex. p.79.
Ammon laïque voyage vers 349, p.133.
Ammone Ev. d'Eg voyage avec S. Serapion, p.143.
Ammone Ev. d'Elarquie, p. 227, banni en 356, p.171, avoit esté moine &c. p.173 697, assiste au C. d'Alex. en 362 p.206.
Ammone disciple de S. Pambon, p.453.454.
Ammonien Ev. Melecien réuni à l'Eglise, p. 658.1.
Amoc moine à qui S. Ephrem écrit, p.299.
Ampele Prefet de Rome en 370, 371, & 372, p.698.
S. *Amphiloque* chasse les Messaliens, p.534.
Anagamphe Ev. d'Eg. banni en 356, p.697.2.
Amphiloque Ev. de Side vers 400, p.798.2.
Anatole de Berée estoit à Ant. en 362, p.209. 353, y assiste au C. de 363, p.357.
Anastase Ev. de Thessalonique &c. p.417.
Ste *Anastasie* martyre à Rome, p.422.
S. *André*: ses actes livre apocryphe, p.494.
Annien Ev. de Castulone en 347, p 683 2.
Antere Ev. Priscillianiste réuni à l'Eglise, p.522.
Antide Vicaire en 381, p.776.2.
Antioque Agent du prince en 350, p.137.
Antioque Pr. écrit a S. Athanase, p.246.
S. *Antioque* neveu de S. Eusebe de Sam. p. 319, l'accompagne dans son exil &c. p. 328. 369. S. Basile luy écrit p 329. Il est banni en 376, p.332.333, succede à S Eusebe en 380 &c. p.336.
S. *Antioque* Ev. de Lion, p.548.549.
Antipatre de Rhosses assiste au C. d'Ant. en 363, p.764 2.
S. *Antoine* voit le S. Esprit descendre sur S. Athanase, p.4, demande le rappel de ce Saint à Constantin, p.67. visite S. Paul premier ermite &c. p.78 envoie Pior au desert, p.569 luy ordonne d'aller chez sa sœur, p.570.571, est visité par S. Macaire d'Eg. .582.806.807, forme S. Macaire d'Alex. p.626.627, ses avis à Saint Pambon, p.445. Il voit en esprit les maux que les Ariens devoient faire à l'Eglise en 34 , p.75, S. Athanase le fait connoistre à Rome, p. 76. Il predit à Balac sa ruine prochaine, p. 122, écrit à S. Athanase aprés son retour de Rome, p.130 vient à Alex. en 353, p.143 696, meurt le 17 janvier 356, p.185. S. Athanase écrit sa vie, p.227.70 .7 0.
Antoine Diacre de Rome, pere de S. Damase, p.3 6, s'il estoit d'Espagne, .773.1.
Antoine méchant moine de Rome, p.397.
Flave *Antonin* Commissaire des vivres & centenier en 335, p.56.
Anubion Ev. d'Eg. accompagne S. Athanase à CP. en 335, p.62. 666. 2.
Anysius Ev. de Thessalonique, Vicaire du Pape dans l'Illyrie orientale, p.417.
Aone premier solitaire de la Mesop. p. 295.
Apamée ville de Syrie, .863.2.
S. *Aphraate* vient à Edesse, p.281, se retire à Ant. vers 371, p.295.296.
Aphtone Pr. d'Alex. banni p.e. en 335, p. 64, reconnu innocent dans le C. de Sard. p.105.
Aphtone Ev. app. de Zeugma, p.332.339.
Apis Pr. d'Alex. défend S. Athanase, p 19.
Apocalypse d'Elie, livre apocryphe des Priscillianistes, p.495.
Apollinaire zelé pour la foy, puis heresiarque, p.128, se glorifioit des lettres de divers Saints, p.144.145, envoie quelques hommes au C. d'Alex. p. 206. Saint Athanase écrit contre ses erreurs sans les nommer, p.242 245. Il est ana-

athematizé dans le C.d'Ant. en 379, *p.368*. On publie plusieurs de ses ouvrages sous le nom des Peres, *p.715.2.* Histoire des livres d'Apollinaire collez par S. Ephrem, *p. 742.743.*

Apollon Ev. obligé de fuir en 356, avoit esté moine, *p.173.697.698.*

Apollone Ev. Melecien d'Oxyrinque, *p.177.*

Apostres : Memoire des Apostres, livre apocryphe, *p. 494.*

Appellations : le C. de Sard. permet aux Ev. d'appeller au Pape, *p. 110.* aux Ecclesiastiques d'appeller au Metropolitain voisin, *p.111.112.* Le C. de Rome en 378, demande l'extension du droit de l'appellation des Ev. *p.411.412.*

Aqs ville de la Dace inferieure, *p.684.1.*

Aquilin Vicaire de Rome en 378, *p.410.412. 776.1.*

Aquite Diacre va trouver Saint Athanase en 349, de la part de Constance, *p.123.*

Arabien d'Antreou d'Adraa assiste au C.d'Ant. en 363, *p.764.2.*

Aranod méchant disciple de Saint Ephrem, *p. 315.*

Aravace dit Ev. de Tongres, *p.771.1.*

Arbethion Ev.d'Eg. accompagne S. Athanase à CP. en 335, *p.62.666.2.*

Arcadie province d'Eg. *p.4*[illegible].

Arcap[illegible]. V. Jean.

Archelaüs gouverneur trouve Arsene & en avertit S. Athanase, *p.27*, assiste au C. de Tyr, *p.36*, où il tire Saint Athanase des mains de ses adversaires, *p.47.*

Archelaüs Ev. de Ces. en Capp. écrit contre les Messaliens, *p.535.*

Archidame Pr. legat du Pape à Sard. *p.93. 682.2.*

Aristonique de Seleucobele assiste au C.d'Ant. en 363, *p.764.2.*

Aristophane payen : George le veut faire Pr. *p.180.*

Arius ne peut se faire recevoir par S. Athanase, *p.17.656.1.*

Arius Ev. assiste au C. de Sard. *p.684.2|686.2.*

Armagil livre aprocryphe des Priscillianistes, *p.495.*

Armence Priscillianiste executé en 384, *p.507.*

Arques ville de Phenicie, *p.765.1.*

Arrene & *Arsene*. V. Irenée.

Arsace eunuque accompagne Gregoire intrus à Alex. *p.79.*

Arsene Ev. Melecien, on accuse S. Athanase de l'avoir tué, *p.25.* Il se trouve vivant, *p. 26. 27*, se réunit à Saint Athanase, *p.29.658* qui le fait paroistre dans le C. de Tyr, *p. 45. 47. 663.2|666.* Il assiste p.e. au C. de Sard. *p.104. 685.2.*

Arteme Duc d'Eg. cherche S. Athanase &c. *p.184*, a la teste tranchée en 362, *p.200.*

S. *Arteme* Ev. de Clermont en Auvergne, *p. 427.*

Arteme 2^e^ Ev. d'Embrun, *p.554.*

Ascetes, nom qu'on donnoit à ceux qui s'exerçoient dans la vertu, *p.4.*

Asarin Priscillianiste condamné à mort, *p.705.*

Asclepas de Gaza assiste au C. de Tyr, *p.35*, & à celui de Sard. *p.95*, où il justifie son innocence, *p.105.* Le C. écrit pour luy, *p.108.* Constance le rétablit, *p.127.*

Ascole Ev. de Thessalonique. *V. son titre p. 378.*

S. *Astere* Martyr à Ostie, *p. 405.*

S. *Astere* de Petra en Arabie assiste au C. de Sard. *p.98.99.684.2|686.2* assiste en 362, au C. d'Alex. *p. 206. 707. 2*, dont il fait executer les decrets en Orient, *p.208*, il va à Antioche appaiser le schisme, *p.209.353.*

Astere Duc d'Armenie en 350, *p.135.137.*

Astere Abbé en 370, *p.213.*

Saint *Athanase*. V. son titre *p.1*, s'unit aux Eustathiens, *p.355*, & vouloit aussi s'unir aux Meleciens, *p.359.* S. Basile luy écrit &c. *p.361. 362.* Il écrit à Damase, *p.396.*

Athanase Pr. d'Alex. p.e. banni en 335. *p. 64.* connu innocent par le C. de Sard. *p.10*[illegible].

Athanase Ev. Macedonien rejetté par Saint Melece, *p.35*[illegible].

Athenodore de Platée assiste au C. de Sard. *p.684.1.*

Atheodore Ev. d'Eg. banni en 356, *p.697.1.*

Athribi dans la 2^e^ Augustamnique, *p.19.*

Attique de CP. écrit contre les Messaliens, *p.535.*

Aubert Aicelin Ev. de Clermont en Auvergne en 1311, *p.426.*

Augustamniques, provinces d'Eg. *p.19.*

S. *Augustin* : ce que S^te^ Monique sa mere fait pour luy &c. *p.461.&c.* Il écrit contre les Priscillianistes, *p.525.*

Augustople, ville de la Palestine, *p.765.1.*

Avila evesché de Castille, autrefois de la Galice, *p. 501.*

S. *Avit* Ev de Clermont en Auvergne, *p.424.*

S. *Avit* Ev. de Vienne vers 500, *p.550.*

Avite solitaire de Calcide, *p.480.*

Aurele Ev. Luciferien à Rome. *p.405.*

Aurele de Carthage: Damase ne luy a point écrit, *p.4*[illegible]*2.*

Aurele Priscillianiste condanné à mort, *p.507.*

Aurelien Proconsul d'Asie en 395, *p.419.*

Saint *Austremoine* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.425.*

Auxane & *Auxanon* partisans de l'Antipape Ursin, *p. 92.*

Auxence Ev. Arien intrus à Milan, *p. 240.* est condanné en 371, *p.400*, fait, dit-on, fouetter Saint Philastre Evesque de Bresse, *p.541*, meurt

en possession de son siege, *p. 241.*

Azanatre Ev. de Tongres, *p.771.1.*

Aziz solitaire de Mesopotamie, *p.295.*

B

SAINT *Babylas:* S. Melece en bastit une eglise & y est enterré, *p.376.*

Balac Duc d'Eg. accompagne Gregoire dans son invasion du siege d'Alex. &c. *p.79.87*, sa mort tragique, *p.122.*

Balcone Ev. de Brague en 563, *p.776.1.*

Balsame & *Barbilon*, livres apocryphes des Priscillianistes, *p.495.*

Bar erasée, contre les constitutions apostoliques, *p.531.*

Moyse *Baroepha* autrefois Ev. des Syriens, *p. 75 .1.*

Bardesane ami d'Abgare Roy d'Edesse, *p.280*, dont il estoit originaire, *p. 282.*

Bardion Comte écrit à S. Athanase en 349, *p.123.*

Bardion officier de Jovieu gagné par les Ariens, *p.224.*

Barge solitaire de Mesopotamie, *p.295.*

Barlamene de Pergame assiste au C. d'Ant. en 363, *p.7 4.2.*

S. *Barge* Ev. d'Edesse, *p.295.*

Baruc vient trouver S. Basile en 373, *p.326.*

Basile d'Ancyre vient au C. de Sard. *p.95* qui ne le reconnoist ni Ev. ni Chrétien, *p.105*, estoit Semiarien, *p.431.*

S. *Basile* le grand tres uni avec S. Athanase, qui luy écrit sur la reception des heretiques, *p. 207. 4*-*249.* S. Eusebe le fait estre Ev. de Cesarée, *p.321.* Il transfere Euphrone de Colonie à Nicople, *p.234* S. Ephrem le visite, *p.307.308* & fait son eloge, *p.309.744.* Il va voir S. Eusebe de Sam. &c. *p.322 324*, luy écrit, *p. 328.331.* Il ne veut point condanner S. Melece, *p.348* qu'il invite à Sam *p.360*, luy écrit souvent, *p.361 363.766*, l'estime & l'honore, *p.377.* Ascole luy envoye des reliques &c. *p. 7*-*721. 2.* Il écrit au Pape Damase, *p.399*, se plaint de son faste, *p. 403.* Son estime pour Diodore de Tarse, *p. 560.561.*

Basile disciple de S. Marcien, *p.484.*

Basse de Diocletiane assiste au C. de Sard. *p. 100.784.1.*

Basse Prefet de Rome en 383, *p.419.*

Batthée solitaire de Mesopotamie, *p.295.*

Battesme sans foy ce que c'est, *p.252.* Jugement de l'histoire du battesme donné par Saint Athanase enfant, *p.651.652.*

Bayonne ville, ce nom signifie des bains &c. *p.791.2.*

Bemace de Malle assiste au C. d'Ant. en 379, *p.567.*

Benevole officier de Valentinien, disciple de Saint Philastre, *p.543.*

Benoist dit Ev. d'Aquilée au IV. siecle, *p.77*-*.2.*

Ber icien Arien vient trouver Jovien contre S. Athanase &c. *p.222.224.*

Berylle Ev. de Bostres detrompé par Origene, *p.21*-.

S. *Besarion* solitaire de Sceté. *V. son titre p. 485.*

Bigames incapables d'estre élevez à l'état ecclesiastique, *p. 552.*

Bithyne heretique, persecute les Catholiques d'Alex. *p.158.*

Bithynique de Zelone. vient au C. de Sard. *p.95.*

Bé. Constantin en assigne aux Eglises de Libye &c. *p.72.75.*

Bogomiles heretiques descendus des Messaliens, *p.5 6.*

Bonheur; il ne peut y en avoir en ce monde, *p.4 0.*

S. *Bonose* Martyr sous Julien, *p. 352.*

Brague metropole de la Galice, *p.518.*

Brevi p.e. Berée ou Dobere villes de la Macedoine, *p.*-*8*-*.2.*

Britanne, *Briton*, ou Pritanne Ev. de Treves, *p.504*, mort vers l'an 386 &c. *p.556.*

Busiris ville de la 2[e] Eg. *p.39.*

Lyze Ev. de Seleucie condanne les Messaliens, *p.* -, assiste au C. de CP. en 394, *p. 534.*

C

CAIUS Ev. de Paretoine p.e. banni en 356, *p. 697.*, assiste au C. d'Alex. en 362, *p.206.*

Caius Ev. d'Eg. obligé de fuir en 356, *p.698.1.*

Caius de Pannonie anathematizé vers 371, *p.400.*

Calam & *Calamon*, extremité du desert de Scété, *p.5*-*9 580.*

Calcide ville de Syrie, *p.7 4.2.*

Calepode dit Ev. de Naple & legat du Pape au C. de Sard. *p.682.2.*

Calimere Diacre d'Ant. assiste en 362 au C d'Alex. *p.20 .352.*

Callinique Ev. Melecien de Peluse calomnie S. Athanase en 331, *p.1*-; l'accuse en 335 à Tyr d'avoir rompu un calice, *p.38*, de l'avoir deposé & mal traité &c. *p.3* , vient au C. de Sard. *p.75.*

Calliste Diacre accuse Damase d'adultere, *p. 414*, est chassé de l'Eglise par le C. d'Aquilée, *p.415.*

Calvus ou Chalbis Ev. de la Dace assiste au C. de Sardique, *p.584.*-.

Canose ville de la Pouille, *p. 83.2.*

Capiton pere du Pr. Athanase, *p.*-*05.*

Caracalla s'empare de l'Osrhoene &c. *p.280.*

Caresme, comment on le passoit à Tabenne, *p.6 0.*

Carpone Prestre Arien deputé à Rome par Gregoire, *p.79.84.*

Cartere Ev. d'Antarade & Confesseur, signe le C. d'Alex. en 362, *p. 12.*

Cartere Ev. Espagnol assiste au Concile d aragoce en 380, *p. 500.*

Caste Ev. de Saragoce en 347, *p. 683. 2.*

Castulone ville d'Espagne, autrefois celebre, *p. 683. 2.*

Cataphrone Prefet d'Eg. en 356, *p. 157* établit George Ev. Arien à Alex. *p. 677. 2*, persecute les Catholiques, *p. 158.*

Catechèses de S. Cyrille de Jerus. *p. 436. 437.*

Cauchites heretiques inconnus, *p. 303.*

Celenes ville dans la Galice, *p. 792. 2.*

Celicoles, Hypsistaires, ou Messaliens, *p. 527.*

Chalbis. V. Calvus.

Cheveux longs aux hommes contre le precepte de S. Paul, *p. 531.* Les payens les laissoient croistre aux enfans par superstition, *p. 707. 1.*

Chrest Ev. assiste au C. de Valence, *p. 557.*

S. *Chromace* Pr. puis Ev. d'Aquilée, *p. 402*, succede immediatement à S. Valerien, *p. 775. 2.*

S. *Chrysante* Martyr à Rome, *p. 422.*

S. *Chrysostome* passe trois ans auprés de Saint Melece, *p. 360*, qui le battize & le fait Lecteur, *p. 765. 2*, puis Diacre en 380 ou 381, *p. 368.* Il se forme sous Diodore, *p. 560* qui le loue vers 386 &c. *p. 561. 803. 804.*

Cilenes ville de l'audience de Brague, *p. 792. 2.*

Claude Ev. de Vienne, *p. 798. 2.*

Claudien Ev. Donatiste à Rome en 378, *p. 411.*

Clemence ambassadeur de Magnence auprés de Constance, *p. 137.*

Cleopatride ville d'Eg. *p. 23.*

Clysma ville de l'Arcadie, *p. 172.*

Cochras Ev. d'Acaïe assiste au C. de Sard. *p. 682. 1.*

Colere, ne la laisser pas monter jusqu'à la langue, *p. 441.*

Colluthe Prestre entreprend d'ordonner des Prestres &c. *p. 21.*

Comase Pr. de la Galice Priscillianiste, *p. 518*, se réunit à l'Eglise, *p. 521.*

Conciles. C. de Cesarée en Pal. tenu en 334 contre S. Athanase, *p. 33. 660.* C. de Tyr en 335, aussi contre S. Athanase, *p. 34-60. 660. 666.* C. des Ev. d'Eg. en 339 pour S. Athanase, *p. 74. 75. 672. 673.* C. d'Ant. en 341, où les Ariens font Gregoire Ev. d'Alex. *p. 77.* C. de Rome en 341, où S. Athanase est declaré innocent, *p. 85.* C. de Sard. en 347, *p. 89-115. 681-689.* S'il est œcumenique, *p. 689. 692.* C. de Jerus. en 349, où S. Maxime reçoit S. Athanase, *p. 128. 129. 693. 2.* C. de Seleucie & de Rimini en 359, sur lesquels S. Athanase écrit, *p. 194. 705. 760.* C. d'Alex. en 362, *p. 205-213. 352. 707. 708.* C. d'Ant. pour la foy de Nicée en 363, sous Jovien, *p. 357. 764. 765.* Conciles de Rome & d'Alex. en 368 ou 369, *p. 240. 241. 396.* C. de Rome contre les Ariens en 371, *p. 399. 400.* C. de Valence en 374, *p. 551-555.* C. de Rome en 378, où Damase est absous, *p. 409-412. 775. 776.* C. d'Ant. en 379, *p. 367. 368.* C. de Saragoce en 380, où les Priscillianistes sont condannez, *p. 499-501. 791. 792.* C. œcumenique à C P. en 381, *p. 373.* C. d'Aquilée en 381, *p. 414.* de Rome en 382, *p. 415. 416. 768. 769.* C. de Bordeaux en 384, contre les Priscillianistes, *p. 505. 506. 793. 1.* Conciles d'Ant. & de Side contre les Messaliens, *p. 532-534.* C. de Tolede en 400, sur les Priscillianistes, *p. 519. 524. 794-797.*

Concordius Diacre accuse Damase d'adultere, *p. 414*, est chassé de l'Eglise par le C. d'Aquilée, *p. 415.*

Concorde Ev. d'Arles vers 370, *p. 556. 557.* rend témoignage à Accepte Ev. de Frejus, *p. 553.*

Conseil: combien les Saints les recherchoient, *p. 624.*

Consence écrit à S. Augustin sur les Priscillianistes, *p. 525.*

Constance Ev. d'Arles, *p. 557.*

Constance Empereur voit S. Athanase en 338, à Viminac, *p. 69*, & à Cesarée en Capp. *p. 70*, le condanne à la mort luy & les Prestres, *p. 8.* Il accorde à Constant le C. de Sard. & le convoque, *p. 80-94.* consent à rappeller S. Athanase, *p. 118*, luy écrit pour ce sujet, *p. 121. 693.* le reçoit bien à Antioche, *p. 124.* ne peut obtenir de luy une eglise à Alex. *p. 126*, écrit en sa faveur &c. *p. 127. 129*, l'assure encore de sa protection, *p. 135. 136*, & puis change tout d'un coup, *p. 137. 138*, permet au Saint de le venir trouver en Italie, *p. 141*, renouvelle sa persecution, *p. 151*, envoie George en sa place, *p. 162. 163.* S. Athanase luy adresse une apologie, *p. 186. 187.* S. Cyrille de Jerus. luy mande l'apparition de la Croix, *p. 43.* Il admire la generosité de S. Eusebe de Sam. *p. 320*, sur l'acte de l'election de S. Melece &c. *p. 343-345.* à l'inthronization duquel il assiste, *p. 346.* Il le bannit, *p. 347. 348.*

Constant Empereur renvoie Saint Athanase à Alex. *p. 68*, rejette ses calomniateurs, *p. 72.* l'engage à écrire sur l'Ecriture, *p. 86*, veut voir S. Athanase en 345, *p. 89. 680*, pour qui il demande le C. de Sardique, *p. 89. 91.* Il le fait venir à Aquilée, *p. 116*, oblige Constance de le rappeller, *p. 117. 692. 693*, est tué en 350, *p. 135.*

Constantin le grand veut faire recevoir Arius par S. Athanase, *p. 17. 18*, condanne les calomniateurs de ce Saint &c. *p. 19*, fait informer du pretendu meurtre d'Arsene, *p. 26*, fait cesser la poursuite & écrit à S. Athanase, *p. 28*, congratule Jean Arcaph de sa réunion à S. Athanase, *p. 30*, accorde les C. de Ces. & de Tyr contre S. Athanase, *p. 31-34*; reçoit mal les plaintes de ce Saint, *p. 61*, le bannit à Treves, *p. 63*; refuse son rappel au peuple d'Alex. & à S. Antoine, *p. 66. 67*, le rappelle en mourant, *p. 68.*

Constantin le jeune reçoit bien S. Athanase

à Treves, *p.65*, le renvoye à Alex. & en écrit avec éloge, *p.68-70. 672. 1*, rejette les calomniateurs, *p.72*.

Constantine fille de Constantin a p.e. basti l'eglise de S^te^ Agnes, *p. 779. 2*.

Coreutes, nom donné aux Messaliens, *p.529*.

Corinthe metropole de la Grece, *p.242*.

Correction, avec quelle douceur on la doit faire, *p. 588*.

Courtisanes : ce que dit S. Ephrem à quelques unes, *p.283.284*.

Crainte de Dieu; moyen de l'obtenir, *p.621*.

Crispin Ev. de Padoue en 345, *p.90*.

Croix : le signe de la Croix établi dans S. Athanase, *p.256*. Elle apparoist en 351, *p.429. 430*. Elle estoit en horreur aux Messaliens, *p.531*.

Crone disciple de S. Antoine. *V. son titre p. 620*.

Cuses ville de la premiere Thebaïde. *p. 39*.

Cillene Ev. de Frejus vers 375, *p.553*.

Cymace de Païte estoit en 362 à Antioche, *p. 209.353*, estoit app. mort en 363, *p.765.1*.

Cynes ville de la 1^e^ Eg. *p. 39*.

Cyphere ville de la Thessaliotide, *p.684.1*.

Cyriaque de Naïsse Arien, *p.94*.

S. *Cyrille* de Jerus. *V. son titre p. 428*, emmene un jeune homme d'Ant. &c. *p. 352*.

Cyrille Ev. de Philadelphie en Arabie, *p.212*.

S. *Cyrille* d'Alex. écrit à Paul d'Emese &c. *p. 243*, combat les Messaliens, *p.535*. Sur son expression d'une seule nature incarnée, *p.716.717*.

D

DADOE'S un des auteurs des Messaliens, *p 528*.

Dalmace Censeur frere de Constantin, *p. 26*, est chargé d'informer du pretendu meurtre d'Arsene, *p.26-28*.

S. *Damase* Pape. *V. son titre p. 386*, tient un C. à Rome en 368 ou 369, *p. 240*, mecontente les Orientaux, *p.332*, écrit à Paulin d'Ant. sur Vital, *p.355*, fait Ascole de Thessalonique son Vicaire pour l'Illyrie &c. *p.380*, rejette les Priscillianistes, *p.502*.

S. *Daniel* solit. pres d'Edesse, *p.296*.

S^te^ *Darie* Martyre, à Rome, *p. 422*.

Datien Comte écrit à S. Athanase en 349, de la part de Constance, *p.123*.

Delphide orateur à Bordeaux en 370, *p.502*.

S. *Delphin* de Bordeaux assiste au Concile de Saragoce en 380, *p.499*, empesche les Priscillianistes d'entrer à Bordeaux, *p.502*, écrit à S. Phebade d'Agen, *p.554*.

Demon : erreurs des Priscillianistes sur le demon, *p.492*.

Demophile de Betée vient au C. de Sard. *p.95*.

Demosthene Vicaire du Pont persecute l'Eglise en 375, *p.331*.

Denys. V. Zosime.

S. *Denys :* l'Eglise de S. Denis à Alex. brulée par Gregoire, *p.81.84*.

Flave *Denys* Comte domine dans le C. de Tyr, *p.36*, y paroist en vain equitable dans une rencontre, *p.48.49*. Alexandre de Thessalonique luy écrit contre la deputation de la Mareote, *p.50.51*. Saint Athanase se plaint de luy à Constantin, *p.60*.

Denys Ev. de Lodi en 345, *p.91.684.1*.

Denys Ev. d'Edique ou d'Elide, assiste au C. de Sard. &c. *p.100.684.1.2*.

S. *Designat* Ev. de Mastrict, *p.386*.

Desinien Ev. d'Orleans vers 350, *p.801.2*.

Devots, faux devots, gens sans goust, *p. 727.1*.

Dexter fils de S. Pacien & Prefet du Pretoire &c. *p.540*.

Dianée ou Dion de Ces. en Capp. vient au C. de Sard. *p.95*.

Dictine Ev. Priscillianiste d'Astorga, *p.518. 519*, se réunit à l'Eglise dans le C. de Tolede en 400 &c. *p.519-524*.

Didier Ev. de Langres assiste au C. de Sard. *p.685.1*.

Didyme Pr. d'Alex. se fait Arien, *p.170*.

Dimanche : l'Eglise défend d'y jeûner, *p. 497*.

Dio ville de la Macedoine, *p.684.1*.

Diocletiane ville de la Macedoine, *p. 100. 684.1*.

Diodore de Tenedo assiste au C. de Sard. *p. 684.2*.

Diodore Comte massacré à Alex. en 362, *p. 202*. Pourquoi il rasoit les enfans, *p.707.1*.

Diodore Ev. de Tyr & Confesseur : ce qu'on en sçait, *p.238.239.366.712-714*.

Diodore de Tarse. *V. son titre p.558*, défend la foy à Ant. en l'absence de S. Melece, *p.361*, est fait Ev. de Tarse, *p.366*, assiste au C. d'Ant. en 379, *p.367*.

Diogene Secretaire de l'Empereur va donner les eglises d'Alex. aux Ariens, *p.151*.

Diogene Pr. deposé par Eudoxe, rétabli par S. Melece, *p.349*.

Diopete Ev. d'Orleans en 347, *p.801.2*.

Dioscore Pr. d'Alex. banni par les Ariens, *p.166*.

Dioscore Ev. de Thrace assiste au C. de Sard. *p.684.2*.

Dioscore Ev. d'Hermopole, *p.147*, fut disciple de S. Pambon, *p.454*.

Dismes se donnoient volontairement à l'Eglise sans contrainte, *p.779.1*.

Dolique ville de Syrie, *p.95.335*.

Domitien ou *Dommien* Ev. d'Astorga en 347, *p.683.2*.

Domnus medecin est attaqué de la peste, *p. 306*.

Donat Ev. Priscillianiste deposé en 400, p. 522.

Donatien de Challon assiste au C. de Sard. p. 985.1.

Dorothée Di. de S. Melece, p. 248. 362, porte des lettres à Damase &c. p. 399.

Dorothée Pr. porte des lettres en Occident &c. p. 325. 32. 40.

Draconce moine : S. Athanase l'oblige d'accepter l'episcopat &c. p. 145. 147, est banni sous George, p. 171. 697.2, assiste en 362, au C. d'Alex. p. 206.

Draconce intendant de la monnoie tué à Alex. en 361, p. 202.

Dulas disciple de S. Besarion, p. 457-491.

Dyname soldat du Duc Sebastien, p. 166.

Dyscole de Reims assiste au C. de Sard. p. 685.1.

E

EAUSE metropole de la 3^e^ Aquitaine, p. 502.

Ecclesiastiques: Canons du C. de Sard. pour eux, p. 113-115. Valentinien les exclut des successions, p. 395-398. Le C. de Valence exclut les bigames de l'état ecclesiastique, p. 552, & ceux qui se calomnient eux mesmes, p. 52. 53.

Ecdice gouverneur d'Eg. en 362, p. 21.

Edesse metropole de l'Osrhoene &c. p. 278-280, embrasse la premiere le Christianisme &c. p. 2 1.

Edique ou Elide ville du Peloponnese, p. 100.

Eglises, temples : S. Athanase fait l'office dans une non dediée, p. 149 : quelle estime il fait des eglises, p. 188, S^te^ Monique alloit deux fois le jour à l'eglise, p. 260.

Eleuthere ajoute au doute des Messaliens, p. 536.

Elide ville de l'Acaïe ou du Peloponnese, p. 100-584.1.

Elie: deux moines de ce nom, cachent Arsene, p. 26.

Elie solitaire loue Besarion, p. 478.

Elien Pr. envoyé par Libere à S. Athanase, p. 139.

Elpide Diacre porte à Saint Basile une lettre de S. Eusebe, p. 24.

Elpide Pr. d'Ant. puis Ev. de Laodicée &c. p. 73.

Elpide rhetoricien Espagnol Priscillianiste, p. 491, condanné par le C. de Saragoce, p. 00.

Emere, Eumere, ou Evemere 4^e^ Ev. de Nantes, p. 514.

Emile Ev. Priscillianiste deposé en 400, p. 5 2.

Emilien Ev. de Valence en 374, p. 4.

Encens: ancien usage de la celebration de la messe, p. 6 718.2.

Enée Ev. de Paris, p. 758.2.

Enthousiastes, nom donné aux Messaliens, p. 529.

Ephese Ev. Luciferien à Rome, p. 405. Damase le poursuit, p. 419.

S. *Ephrem* Di. d'Edesse &c. *V. son titre* p. 259. Un autre *Ephrem* a recours à luy, p. 315.

S. *Ephrem* Ev. d'Ant. p. e. Auteur de l'opuscule 124, dans S. Ephrem d'Edesse, p. 757.2.

Epictete Ev. de Corinthe, S. Athanase luy répond, p. 242.

S. *Epiphane* écrit à Diodore de Tyr, p. 239. Il est peu exact pour l'histoire, p. 655.1.

Erennie. V. Irenée.

Erythres, ville de la Libye, p. 234.

Estienne d'Ant. vient au C. de Sard. p. 95, qui le depose, p. 106. Sa malice diabolique contre les deputez de Sard. le fait deposer par les siens, p. 119. 20.

Estienne Mestre de camp en 350, p. 137.

Estienne Ev. Arien en Libye, cruel persecuteur, p. 176.

Estienne est fait Ev. de Germanicie en 379, p. 366.

Estienne Ev. de Mauritanie : Damase ne luy a point écrit, p. 422.

Estienne Ev. de Lion vers 500, p. 550.

S. *Estienne* Martyr sous les Iconoclastes, p. 755.1.

Evagre d'Heracleanople assiste au C. de Sard. p. 82.1. 584.2.

Evagre Agent du prince en 350, p. 137.

Evagre de Silico assiste au C. d'Ant. en 363, p. 764.2.

Evagre d'Ant. traduit la vie de S. Antoine, p. 22, sert beaucoup le Pape Damase, p. 392, desire la réunion des Catholiques d'Ant. p. 363. 413, y est fait Ev. des Eustathiens vers 338, p. 372.

Eucaristie chair vivifiante du Verbe incarné, p. 3. Une femme qui negligeoit de s'en approcher est punie, p. 604. Isaac s'enfuit aprés la communion pour en conserver le fruit, p. 625. S. Macaire voit la disposition des communians, p. 641.

S. Eucher Ev. de Mastrict, p. 386.

Euchites ou Messaliens heretiques, p. 451 52.

Eucrocie femme Priscillianiste, p. 495. 502. a la teste tranchée, p. 0.

Eudemon Melecien calomnie S. Athanase, p. 18.

Eudoxe de Germanie vient au C. de Sard. p. 95. Ceux qui rentroient dans l'Eglise, l'anathematizoient, p. 07.

Evesques: idée de l'episcopat de S. Athanase, p. 11. 46. Ses avis à Diodore de Tyr, p. 2 8. Le faste des Evesques condanné & leur modestie louée par un payen, p. 00. S. Eusebe de Sam. se deguise pour ordonner des ministres Catholiques p. 2. Le Pape Damase appelle Ascole de Thessalonique, sa sainteté, son seigneur,

& honoré frere, *p.380*. Le C. de Sard. excommunie ceux qui changent d'evesché, *p.109*. Saint Athanase & S. Basile en transferent neanmoins quelques uns, *p.234*. Le C. de Sard. regle leurs absences, *p.111-113*, leur permet d'appeller au Pape &c. *p.110.412*, à qui Valentinien renvoie leurs jugemens, *p.392*. Il donne un rescrit sur les Evesques deposez, *p.404*. Gratien en fait aussi un, *p.413*, Comment Pacatus traite les Evesques accusateurs des Priscillianistes, *p.509.510*.

Euloge Ev. d'Amiens assiste au C. de Sard. *p.685.1*.

Euloge Ev. d'Egypte est obligé de s'enfuir en 356, *p.698.1*.

S. *Euloge* Ev. d'Edesse, *p.295*, ordonné par S. Eusebe de Samos. *p.334*, assiste au C. d'Ant. en 379, *p.367*.

Euloge moine que S. Ephrem instruit, *p.299*.

Euloge avocat d'Alex. *p.620.621*.

Eunome intrus & haï à Samosates, se retire, *p.329-331*.

Eunuques en l'honneur de Cibele, superstition abolie par Abgare, *p.280*.

Evode Prefet des Gaules en 384, *p.505*, fait le procés à Priscillien & à ses sectateurs, *p. 507*.

Evode Ev. assiste au C. de Valence, *p.557*.

Evolee Diacre à Samosates, banni à Oasis en 376, *p.333*.

S. *Euphebe* Ev. de Naple, *p.683*.

Euphemites, les mesmes heretiques que les Messaliens, *p.528*.

Euphrate de Cologne deputé du C. de Sard. &c. *p.117.685.1*, se plaint de la malice diabolique d'Estienne d'Ant. contre luy &c. *p.119.120*.

Euphratesienne, province bordée par l'Euphrate, *p.319*.

Euphrone transferé de Colonie à Nicople, *p. 234*.

Euplus Ev. Melecien, se plaint au C. de Tyr contre S. Athanase, *p.39*.

Eupraxe disciple de S. Eusebe de Sam. *p.328. 759.2*.

Eupsyque Pr. de Cesarée: S. Athanase luy écrit sur l'Incarnation, *p.244.245*.

Eureme dit Ev. de Pergame en 347, *p.786.1*.

Eurese ou *Eurose*, le mesme qu'Ephese Luciferien, *p.419*.

Eusebe de Ces. ennemi de S. Athanase, qui le recuse pour juge, *p.33*, se trouve au C. de Tyr en 335, *p.35*, S. Potamon l'y accuse d'idolatrie, *p.40 41.651*. S. Athanase l'y recuse encore pour juge, *p 42* Il irrite Constantin contre ce Saint, *p.61*. Son nom s'estoit glissé dans quelques martyrologes, *p 336*.

Eusebe de Nicomedie: S. Athanase Diacre s'oppose à luy dans le C. de Nicée, *p.5*. Eusebe veut décrier son election, *p.8*, le persecute, *p.12*, se ligue avec les Meleciens contre luy, *p.15*, veut luy faire recevoir Arius, *p.16.17*, luy suscite des calomniateurs, *p.18.19*, est envoyé pour le jugement de l'affaire d'Arsene, *p.26*, se trouve en 334. au C. de Ces. *p.33*, à celuy de Tyr en 335, *p.35*. S. Athanase l'y recuse pour Juge, *p.42*. Il vient trouver Constantin & l'irrite contre ce Saint, *p.61*.

Eusebe & *Euseme* dits Ev. de Pergame en 347, *p.686.1*.

Eusebe Ev. de Rouen, assiste p. e. au C. de Sard. *p.685.1*.

Eusebe Ev. d'Emese estoit né à Edesse, *p.283*.

Eusebe decurion envoyé à Alex. pour Saint Athanase, *p.125*.

S. *Eusebe* de Verceil assiste en 362 au Concile d'Alex. *p. 205. 352. 707. 2*, dont il fait executer les decrets en Occident, *p.207*. Il va à Antioche pour apaiser le schisme, *p.209*, ne le peut, *p.213*.

S. *Eusebe* Ev. de Samos. *V. son titre p.319*, soutient l'election de S. Melece d'Ant. *p.344. 348*, assiste au C. d'Ant en 363, *p.357*, & en 379, *p.367*. On le maltraite à Rome, *p.407*.

Eusebe solit. de Mesopotamie, *p.295*.

Eusebe fait Ev. de Calcide en 379, *p.334*, visite S. Marcien, *p.482*.

Eusebe Lecteur, p. e. parent de S. Eusebe de Sam. *p.331*.

Eusebe Diacre d'Aquilée, *p.402*.

Eusebe disciple de S. Pambon, *p.454*.

Eusebe disciple de S. Marcien, *p.479 484*.

Eustache Pr. de Sardique en 347, *p.102*.

Eustathe de Sebaste Semiarien, *p. 431*, romp avec S. Basile &c. *p.323 324* est deposé en 357 & 360, *p.343*. On regle quelque chose sur luy, *p.362*.

Eustathe un des chefs des Messaliens, *p.528*.

Eustathiens heretiques Messaliens, *p.528*.

Eustathiens Catholiques attachez à S. Eustathe d'Ant. *p.343.344* refusent de s'unir à ceux de la communion de S. Melece, *p.350*. S. Athanase s'unit à eux, *p.355*.

Euther de Prochyla, & *Euthere* de Pannonie, assistent au C. de Sard. *p.682.1|684.2*.

Euthere de Tyanes: quelques traitez de luy dans S. Athanase, *p.728.1*.

Euthyme disciple de S. Pambon, *p.454*.

Eutropie sœur de Constantin, reçoit a Rome en 339 S. Athanase, *p.76*.

Eutyque de Methone assiste au C. de Sard. *p.684.2*.

Eutyque Ev. de l'Acaïe, est au C. de Sard. *p.684.1*.

Eutyque de Philippople vient au C. de Sard. *p.95*.

S. *Eutyque* Soudiacre d'Alex. martyrizé par les Ariens en 356, *p.165*.

Eutyque app. intrus à Jerusalem en 357, *p. 431.783*.

Eutyque d'Eleutherople assiste au C. d'Ant. *p.367.*

Eutyque Diacre porte une lettre de S. Athanase à Lucifer &c. *p.195.196.*

S. *Euvert* d'Orleans : on n'en a rien d'assuré, *p.555.556.800.*

Euzoius fait Ev. des Ariens à Ant. *p.349*, est anathematizé par ceux qui revenoient à l'Eglise, *p.507*, menage aux Ariens le credit des eunuques de Jovien &c. *p.224*, laisse une eglise à Paulin, *p.356*. Valens veut luy faire communiquer tout le monde, *p.359.*

Euzoïus Arien, intrus à Ces. en Pal. *p.434.*

Excommunication de feu, d'eau, & de couvert, *p.246.*

Exuperance Ev. de Celenes en 400, *p.792.796.*

F

SAINT *Falco* Ev. de Mastrict, *p.385.386.*

Faustin receveur general d'Egypte en 356, *p.158.*

Faustin Pr. sectateur d'Ursin est banni &c. *p.395.*

S. *Faustin* Ev. de Bresse, *p.542.544.*

Fautes, paroissent plus grandes aux plus saints, *p.263.*

Fegade, app. le mesme que S. Phebade d'Agen, *p.554*, assiste au C. de Valence, *p.800.1.*

Felicissime Duc d'Egypte en 350 *p.135.137.*

Felicissime Priscillianiste executé en 384, *p.507.*

S. *Felix* Martyr à Rome, *p.422.*

Felix Antipape contre Libere, *p. 87.*

Felix fait Ev. de Treves en 385, *p.511.512.556*, se sanctifie en quittant l'episcopat, *p.513.514.*

Felix Ev. assiste au C. de Valence, *p.557.800.1.*

Femmes mariées, comment elles se doivent conduire, *p.458.459.* Vertu de deux femmes mariées, *p.595.* Une femme meurt sous l'habit de solitaire en Sceté, *p.490.* Femmes curieuses, inconstantes, amatrices de la nouveauté, *p.497.* C'est deshonorer J.C que des femmes gouvernent des hommes & des Prestres, *p.532.* Une femme qui par prestige paroissoit cavale, est guerie par S. Macaire, *p.603.604.*

Fille abusée, calomnie S. Macaire, ne peut accoucher, *p.578.* Il en guerit une toute ulcerée, *p.604.*

Fiscie ville p.e. Phocée, *p.584.2.*

Fitade, p.e. S. Phebade d'Agen, assiste en 380 au C. de Saragoce, *p.499.*

Flaccille. V. Placille.

Flave. V. Antonin. Denys.

Flave Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, *p.698.1.*

S. *Flavien* d'Ant. soutient la foy en l'absence de S. Melece &c. *p.361.767.1*, qui le fait Pr. &c. *p.559.* On l'accuse app. à tort d'un parjure, *p.371.372.* Il visite S. Marcien, *p.334.482*, condanne les Messaliens, *p.532-534.*

Floreat ou *Florentin* Ev. de Merida en 347. *p.683.2.*

Florent Comte écrit à S. Athanase en 349, de la part de Constance, *p.123.*

Florent Ev. de Vienne, preside au Concile de Valence, *p.553.554.*

Florent Ev. de Pouzoles deposé vers 374, *p.404*, trouble son Eglise en 378 &c. *p.411.*

Fortunat Ev. de Naple en 347, *p.683.1.*

Fortunatien Ev. d'Aquilée, *p.90*, assiste au C. de Sard. *p.94.683.2.*

Frejus : on commence à en parler en 374, *p.553.*

S. *Frumence* ordonné Ev. par S. Athanase pour prescher dans l'Ethiopie, *p.13.* Constance le veut faire réordonner par George, *p.163.*

G

GADDANE solit. de Mesopotamie, *p.295.*

S. *Gal* Evesque de Clermont en Auvergne, *p.424.*

Galla sectatrice de Priscillien, *p.497.*

Gallus fait Cesar en 351, *p.694.1.*

Gaudence officier de Constantiin, *p.18.*

Gaudence de Naïsse assiste au C. de Sard. *p.94.683.2*, où il propose des Canons, *p.109.*

Gaudence partisan de l'Antipape Ursin, *p.392.*

S. *Gaudence* Ev. de Bresse vers 400, *p.542*, elevé sous S. Philastre, *p.543.* dont il faisoit la feste, *p.545.*

Gaugale, montagne pres d'Edesse, *p.296.*

Gelase Ev. de Ces. en Pal. *p.434* : ce qu'on en sçait, *p.438.439.786.787.*

Gelase de Cyzic, aussi Ev. de Ces. *p.787.*

Genisses : on s'en servoit à Alex. pour tirer de l'eau, *p.159.*

George de Laodicée assiste au C. de Tyr, *p.35.* S. Athanase le recuse app. pour juge, *p.42.* Il n'ose venir au C. de Sard. *p.97*, qui le depose, *p.106.* Il excommunie Apollinaire, *p.128*, traite la fuite de S. Athanase de lascheté, *p.189*, fait elire S. Melece Ev. d'Ant. *p.344*, fait un discours à son inthronization, *p.346.*

George intrus à Alex. en 356, ordonné à Ant. *p.700.2.* Quel il estoit, *p.160.161.* Etranges violences qu'il commet jusques en 361, *p.162-180*, qu'il est massacré par les payens d'Alex. &c. *p.200-203.*

Geronce de Brevi assiste au C. de Sardique, *p.684.1.*

Geronce Pr. app. pres de Zeugma, *p.340.*

Geronce Pr. & Abbé, écrit à Hormize contre Lampece, *p.535.*

Gille d'Orval auteur plein de fautes, *p.770.1.*

Gondebaud Roy de Bourgogne Arien, *p.*

350, obstiné dans son erreur, *p.551.*

Gorgone capitaine de ville à Alex. *p.167.*

Gratie Empereur rappelle les Ev. exilez par Valens, *p.363.364*, confirme aux Papes le jugement des Ev. *p.393* bannit Ursin à Cologne, *p.408*, condanne un calomniateur de Damase &c *p.409.* Le C. d'Aquilée le prie de n'avoir aucun égard aux importunitez d'Ursin, *p.414.415.* Il chasse & rappelle les Priscillianistes, *p.501*, est tué en 383, *p.505.*

Gratus de Carthage assiste au C. de Sard. *p.94.685.1.*

Gregoire est fait Ev d'Alex. par les Ariens en 341 &c. *p.77.676*, y entre en armes, *p.79.676.577*, y commet d'horribles violences, *p.80-82*, & dans toute l'Eg *p.86-88.* Le C. de Sard. ne le reconnoist ni Ev. ni Chrétien, *p.106.* Il est tué en 349, *p.121.122.*

Gregoire de Nazianze fait elire S. Basile Ev. de Cesf. *p.321*, avoit esté Hypsistaire. *p.527.*

S. *Gregoire* de Nazianze écrit à S. Eusebe, *p.327-329*, est établi Ev. de C P. *p.373.374.*

S. *Gregoire* de Nysse n'a point eu de part à l'affaire d'Arsene, *p.676.2.* est prié d'aller en Occident pour les affaires de l'Eglise, *p.325.403*, d'aller visiter les eglises d'Arabie, *p.368*, visite Jerus. en 380, *p.435.* S'il est auteur de l'eloge de S. Ephrem &c. *p.735.736.743.*

Gregoire Prefet des Gaules en 383, *p.504.*

Gregoire Ev. de Merida peu aprés 400, *p.520.*

Gregoire Abbé pres de Zengma en 440, *p.340.*

S. *Gregoire* de Tours elevé à Clermont en Auvergne, *p.424* est gueri par S. Allire, *p.425.426.*

Gricin settieme Ev. de Verone, *p.91.*

H

Harigerauteur du X. siecle, *p.770.1.*

Harmenopule écrit sur les Messaliens, *p.531.*

Heliade Ev. de Zeugma en 431, *p.339.*

Heliodore de Nicople assiste au C. de Sard. *p.684.2.*

Heliodore solit. de Mesopotamie, *p.295.*

Heliodore Clerc d'Aquilée, puis Ev. d'Altin, *p.402.*

Heracl Comte envoyé à Alex. pour chasser S. Athanase, *p.157*, exerce des cruautez inouies, *p.158.159.*

Heracle intrus à Cesf en Pal. *p.434.*

Heracl dit Ev. de Jerus. du temps de Saint Cyrille, *p.780.2.*

Heracleanople, ville de la Macedoine, *p.682.*

Heraclee, ville de la Thrace, *p.16.*

Heraclée, ville d'Egypte, *p.40.*

Heraclide Ev. d'Eg. est obligé de fuir en 356. *p.968.1.*

Heraclide Ev. Melecien de Nicie en Eg. *p.23.*

Heraclide Ev. Luciferien d'Oxyrinque, *p.177.*

Heraclide disciple de S. Pambon, *p.454*, est banni pour la foy, *p.511.*

Herenas Ev. Espagnol Priscillianistes, *p.517*, deposé en 400, *p.522.*

Herennie Diacre de Lucifer, assiste au Concile d'Alex. en 362, *p.205.*

Herme ou *Hermie* Ev. d'Eg. banni en 356, *p.697.2.*

Herme un des auteurs des Messaliens, *p.528.*

Herméeou *Hermeon* Ev. Melecien, se plaint de S. Athanase dans le C. de Tyr, *p.30.*

Hermie magistrat d'Alex. dechiré par les Ariens, *p.165.*

Her io. de Thanis assiste en 362 au C. d'Alex. *p.205.*

Hermon Ev. de Bubaste, *p.227.*

Hesyque officier d'armée accompagne les Ariens au C. de Sard. *p.97.*

Hieracite confondu par un miracle, *p.599.600.*

Hierax heresiarque, *p.599.*

Hierax Pr. va trouver Draconce de la part de S Athanase, *p.146*, est banni par les Ariens, *p.165.172.*

Hierax disciple de S. Antoine: ce qu'on en sçait, *p.622.*

Hilaire secretaire de l'Empereur, va donner les eglises d'Alex. aux Ariens, *p.151.*

Hilaire ou *Hilarion* intrus à Jerusalem, *p.434.783.1.*

S. *Hilarion* visite des Ev. bannis, *p.172.*

Hymere thresorier general d'Alex. *p.657.1.*

Hymere Ev écrit à S. Damase, *p.777.2.*

Hippe, ville de Pal. *p.764.2.*

S. *Honorat* n'a point formé S. Just, *p.799.*

Honoré fait des loix contre les Priscillianistes, *p.526.*

Hormize Ev. de Comane, depose Lampece Pr. *p.535.*

Hosanna: S. Jerome l'explique à Damase, *p.418.*

S. *Hubert* Ev. de Mastrict transfere le corps de S Servais en 726, *p.385*, & son siege à Liege, *p.386.*

Humilité: on y arrive par la crainte de Dieu, *p.621.*

S. *Hyacinthe* Martyr à Rome, *p.422.*

Hydrax, bourg d'Erythres en Libye, *p.234.*

Une *hyenne* offre une peau à S. Marc solit. *p.226.811.2.*

Hygin Prefet d'Eg. *p.28.*

Hygin, Igin, ou Adigin Ev. de Cordoue, poursuit les Priscillianistes, *p.498*, puis les reçoit à sa communion, *p.499.* Le C. de Saragoce l'excommunie, *p.501.* Il est banni &c. *p.513.*

Hylace, peutestre le mesme qu'Idace, *p.498.507.*

Hymenée d'Oparate assiste au C. de Sard. *p. 684 1.*

Hypostase : l'usage de ce mot cause des disputes, *p. 210.*

Hypsele, ville de la premiere Thebaïde, *p. 24.*

Hypsistaires ; secte ni Chrétienne, ni Juive, *p. 527.*

I

SAINT *Jacque* de Nisibe avoit esté solit. *p. 77.*

Jannés magicien de Pharaon : Saint Macaire visite son tombeau, *p. 634 637.*

Janvier de Benevent, dit legat du Pape au C. de Sard. *p. 682. 683.*

Idace ou Hylace Ev. p. e. de Merida, *p 498. 791 2*, assiste au C. de Saragoce en 380, *p 500*, poursuit les Priscillianistes, *p. 498* les fait chasser d'Espagne, *p. 351*, ne peut empescher leur rétablissement en 382, *p. 504.* Ils sont executez par sa faction, *p. 507.* Il estoit p.e. mort auparavant, *p. 515-516.*

S. *Jean* Battiste : ses reliques brulées par les payens, *p. 213.* Les Messaliens ne l'honoroient point, *p. 532.*

S. *Jean* l'Evangeliste n'est appellé communément le Theologien qu'aprés le IV. siecle, *p. 748. 1.* Est ainsi souvent nommé dans les ouvrages de S. Ephrem, *p. 748. 1|752. 2*, qui le reconnoist pour auteur de l'Apocalypse, *p. 757 1.* Actes de S. Jean, livre apocryphe des Priscillianistes, *p 494.*

Jean Arcaph devient chef des Meleciens par l'ordre de Melece, *p. 14*, accuse Saint Athanase d'avoir tué Arsene, *p. 25. 657. 2.* Pinne luy en mande la decouverte, *p. 27.* Il s'unit à S. Athanase, *p. 30. 658*, puis se réunit aux Eusebiens, *p. 31*, qui l'admettent à leur communion dans le C. de Tyr, *p 58. 664.* Constantin le bannit, *p 67.*

Jean de Thessalonique : si c'est le mesme qu'Aece, *p. 685. 2*, ne communique pas avec Protogene de Sard. *p. 94. 685. 1.*

Jean Pr. écrit à S. Athanase, *p. 346.*

Jean Abbé du monastere de S. Ephrem, *p. 291*, qui luy écrit, *p. 741.*

Jean fait Ev. d'Apamée en 379, *p. 366.*

Jean Pr. p e. à Zeugma, *p. 340.*

S. *Jean* de Lycople visité par S. Besarion, *p. 489. 490.*

Jean Priscillianiste arresté dans les Gaules, *p. 508.*

Jean Ev. envoye au C. de Tolede en 400, *p. 520.*

Jean Ev. de Jerus. succede à S. Cyrille, *p. 436.*

Jean Pr. avare de Sceté devient lepreux, *p. 596. 617.*

Jean Ev. d'Ant. écrit contre les Messaliens, *p. 535.*

Jean Pr. Messalien, *p. 536.*

Jean Patriarche de CP. sous Justinien, *p. 691. 2.*

S. *Jerome* voit Paulin d'Ant. en 386, *p. 373*, l'avoit fait Pr. en 378, *p. 354.* Damase l'emploie beaucoup, *p. 418. 420.*

Jerusalem, pleine de desordres en 380, *p. 435.*

Jesse de Spite assiste p.e. au C de Sard. *p 685. 1.*

Jeudi saint non jeûné par les Priscillianistes, *p. 497.*

Jeunes gents : reprimer en eux les moindres defauts, *p. 456. 457.*

Iginus. V. Hygin.

Illyrie orientale, unie par Gratien à l'Empire d'Orient, *p. 416.*

Innocent à qui Evagre adresse la traduction de la vie de S. Antoine, *p. 228.*

Innocent retiré sur le mont des Olives, *p. 247.*

S. *Injurieux* Senateur d'Auvergne, *p. 4 7.*

Instance Ev. Priscillianiste, *p. 498. 792. 2.* condanné en 380 par le C. de Saragoce, *p. 500*, fait Priscillien Ev. *p. 501*, va en vain en Italie, *p. 502. 503*, retourne en Espagne, *p. 503*, est amené au C. de Bordeaux en 384, *p. 505.* banni en l'isle de Syline, *p. 507.*

Jonas de Particople assiste au C. de Sardique, *p. 684. 1.*

Jovien Empereur écrit à S. Athanase & luy demande instruction, *p. 219*, le mande à Ant. & rejette ses ennemis, *p. 221-224*, respectoit fort S. Melece, *p. 357.*

Jovin Ev. de Perrhes, disciple de S. Eusebe de Sam. *p. 323.* S. Antioque rejette l'imposition de ses mains, *p. 336.*

Jovin Archidiacre de S. Valerien d'Aquilée, *p. 402.*

S. *Jovite* fondateur de l'Eglise de Bresse, *p. 544.*

S^te^ *Irene* vierge, sœur de S. Damase Pape, *p. 386. 773. 1.*

Irenée ou Lerene de Secore assiste au C. de Sard. *p. 684. 1.*

Irenée Pr. d'Alex. voyage vers 349, *p. 133.*

Irenée, Erennie, Arrene, ou Arsene, intrus à Jerus. en 360, *p. 433. 782. 2.*

S. *Irenion* de Gaza assiste en 363 au C. d'Ant. *p. 357.*

Isaac de Lete & *Isaac* de Cleoparride Meleciens, *p. 23*, se plaignent de S. Athanase au C. de Tyr, *p. 39.*

Isaac, *Isacoquis*, ou *Josac* Ev. de l'Armenie, assiste au C. d'Ant. *p. 357.*

Isaac Juif apostat accuse Damase &c. *p. 409*, p.e. auteur d'un ouvrage sur la Trinité, *p. 409.*

Isaac solit. de Sceté, *p. 617*, p. e. disciple de S. Macaire d'Alex. *p. 648. 649*, ne peut eviter la prestrise, *p. 649. 814.*

Isaac des Cellules, *p. 623.*

Isaac le Thebéen, *p. 624.*

Isaac disciple d'Apollon, *p. 625.*

Isaie solitaire fort vertueux &c. *p. 447. 617.* S'il en faut distinguer deux, *p. 789.*

Isidore moine, suit S. Athanase à Rome en 341, *p.76*.
S. *Isidore* Ev. d'Hermopole en 371, *p.147*.
Isidore fait Ev. de Cyr en 379, *p.334*, visite S. Marcien, *p.482*.
S. *Isidor* Pr. de Sceté, & Confesseur. *V. son titre p.440*, est banni pour la foy, *p.611*.
Isidore solit. fort retiré, *p.444*.
Isidore Pr. & hospitalier à Alex. *p.787.2*.
Ision Melecien, calomnie S. Athanase, *p.15*.
Isone Ev. Priscillianiste, *p.519*, se réunit à l'Eglise, *p.521*.
Isquyras ou *Isquyrion* laïque se pretend Pr. *p.20*, est reduit à l'état de laïque, *p.21*, accuse S. Athanase d'avoir fait rompre son calice, *p.22*, se retracte & demande pardon, *p.23*, renouvelle cette accusation dans le C. de Tyr, *p.38*, d'où l'on envoie informer avec luy dans la Mareote, *p.45*. Il vient au C. de Sard. *p.95*.
Ithace ou *Itace* Ev. de Silves ou Estombar, *p.792.1*, assiste au C. de Saragoce en 380, *p.499*, est chargé d'en publier le decret, *p.501*, fait chasser les Priscillianistes, *p.501* evite la prison, *p.504*, les poursuit devant Maxime, *p.505-507*, est deposé & banni, estoit mort en 392, *p.515*.
Juconde Prestre, mauvais historien de Saint Servais, *p.759.770*.
Juifs, veulent en vain rebastir le temple de Salomon, *p.433*.
S. *Jule* Pape reçoit les plaintes des Ariens & la justification de S. Athanase en 339, *p.73*. Les Ev. d'Eg. & de Libye luy écrivent pour ce Saint, *p.74*, qui le va trouver en 339, *p.76*, & est receu dans sa communion, *p.673.674*. Il porte Constant à demander le C. de Sard. *p.89*. Il s'excuse d'y assister, *p.93*. Il écrit à l'Eglise d'Alex. pour S. Athanase, *p.124.129*, reçoit la retractation d'Ursace & de Valens, *p.132*, meurt en 352, *p.138*.
Jule ou *Julien* de Thebes, assiste au C. de Sard. *p.684.1*.
Julien l'apostat: George le Cappadocien luy preste des livres, *p.161*. Il devient maistre de l'Empire en 361, *p.199.200*, écrit aux Alexandrins sur le massacre de George, *p.202.203*, rappelle Zenon banni par George, *p.179*, s'empare des livres de George, *p.203*, persecute S. Athanase, *p.213-215* donne ordre de le tuer, *p.216* invective Diodore, *p.559*, ne veut point entrer dans Edesse, *p.281.305*.
Julien intendant des vivres en 366, *p.389*.
S. *Julien* compagnon de S. Ephrem, *p.272*. ce qu'on en sçait, *p.276.277.740.2*.
Julien Priscillianiste executé en 384, *p.507*.
Julien Censeur à Bordeaux, *p.508*.
S. *Julien* Sabbas solit. à Edesse, *p.299.740.2*.
S. *Just* Ev. de Lion & solit. *V. son titre p.546*.
Saint *Juste* Archidiacre, & S. *Juste* Evesque de Clermont en Auvergne, *p.426*.
Juste d'Urgel commente les Cantiques, *p.551*.
Justinien de Basle assiste p. e. au C. de Sard. *p.685.1*.
Juvence Prefet de Rome en 366, *p.389*.

L

LAmpece Pr. Messalien deposé, *p.535*.
Lampius p.e. successeur de Saint Pacien de Barcelone, *p.540*.
Lamprotate reçoit la benediction de Saint Ephrem, *p.314*.
Langue: importance de la retenir, *p.445.446*.
Larisse metropole de la Thessalie, *p.94.684.1*.
Larisse ville de Syrie, *p.764.2*.
Latople ville d'Eg. *p.23*.
Latronien Priscillianiste executé en 384, *p.507.508*, mis dans quelques martyrologes, *p.517*.
Lazare solit. de Mesopotamie, puis Ev. *p.295*.
S. *Legone* ou *Leogonce* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.424*.
Leon Diacre, p.e. legat du Pape à Sard. *p.93.682.2*. Estant Pape il fait Anastase son Vicaire en Illyrie &c. *p.417*.
Leonce Ev. Arien à Ant. *p.125*. traite la fuite de S. Athanase de timidité, *p.189*.
Lerene Ev. de Secore, assiste au C. de Sard. *p.689.1*.
Lete ville d'Eg. *p.23*.
Letoius Ev. de Melitine, chasse les Messaliens &c. *p.534*.
Leuce auteur des actes apocryphes de Saint Jean, *p.494*.
Leusiboras, livre apocryphe des Priscillianistes, *p.495*.
Libere est fait Pape en 352, *p.138*. est tenté de se separer de S. Athanase, *p.139*. Sur sa premiere lettre aux Orientaux, *p.139.69.695*. Il confirme le decret du C. d'Alex. *p.207*. Professions de foy de luy & de S. Athanase supposées, *p.249.714*. Damase Diacre, puis Prestre, & son grand Vicaire, dit-on, luy succede &c. *p.387*.
Libye Cyrenaique, dependoit du patriarcat d'Alex. *p.714.2*.
Licent disciple de S. Augustin, *p.473*.
Liege. le siege episcopal de Maltrict & de Tongres y est transferé par S. Hubert, *p.386*.
Lynedon, ville de la Macedoine, c'est Lychnide, *p.684.1*.
Lion, metropole de la Gaule Celtique ou Lionnoise, *p.546*.
Loüange: il vaut mieux se taire que de louer, *p.446*.
Loup Diacre de Rome en 366, elit l'Antipape Ursin, *p.387*, est banni avec luy, *p.389*.
S. *Luce* d'Andrinople assiste p.e. au C. de Sard. *p.96.684.2*|*688.1*.

Luce Pr. envoyé par Libere à S. Athanase, p.139.

Luce Arien successeur de George, p.203, vient trouver Jovien contre S. Athanase &c. p.222-224, ne peut retourner à Alex. du vivant de S Athanase, p.236.237: aprés la mort duquel il persecute les Catholiques, p.607, exerce d'horribles cruautez sur les solit. p.608-615.

Luce intrus & haï a Sam. p.331.332.

Lucien d'Arques assiste en 363 au C. d'Ant. p.765 1.

Lucifer de Cagliari; Saint Athanase luy demande ses écrits, p.195.196, va en 362 à Ant. &c. p.205.212, y ordonne Paulin, p.354. Le C d'Alex. luy écrit &c. p.209. Il fait schisme, p 213 355.

Lucille Ev. de Verone assiste au C. de Sard. p.90.94.683.2: ce qu'on en sçait, p.91.

Lucine d'Andalousie, ferme dans la foy, p 518.

Lupicien ou *Lupicin* General & Consul en 367, p.528.

Lucius General sous Trajan, brule Edesse, p.280.

Lychnide, ville de la Macedoine, p.684.1.

M

Macaire de Pispir gouvernoit ce monastere avant 330, p.808.1.

Macaire Pr d'Alex. défend S. Athanase, p.19. est accusé d'avoir rompu un calice, & justifié, p. 20-23 on ne voit pas s'il a esté banni, p 64.

Macaire Di. d'Alex. mande de CP. à Alexandre de Thessalonique la decouverte d'Arsene, p. 28, fut p.e. depuis fait Pr. p.64.

Macaire ou Arius de Petra se joint aux Catholiques du C. de Sard. &c. p.98.99.

Macaire: divers Saints de ce nom, p.574.575.

Macaire Pr. Luciferien enterré à Ostie ou Pouzoles, p.404.405.

S. *Macaire* d'Eg. *V. son titre* p.574. S. Just de Lion se retire auprés de luy, p.549.

S. *Macaire* d'Alex. Pr. des Cellules. *V. son titre* p.626, fut disciple de S. Antoine, p.228.

Macaroce ville, c'est Marathon, p.684 1.

Macedone Ev. Arien de Mopsueste, p.16, assiste au C. de Tyr, p.35. S. Athanase le recuse pour juge, p.42. Il est deputé à la Mareote, p.49, vient au C. de Sard. p.95.686.1.

Macedone Ev. d'Ulpiane assiste au C. de Sard. p.684.1.

Macedone Pr. sous S. Paul de CP. p.69, fait un schisme & une heresie sur le S. Esprit p.197.

Macedone medecin se fait solitaire, p.306.

Macedone grand maistre du Palais en 381, p.503.

Macrin Ev. de Palestine en 349, p.p.128.

Magnus Ev. de Calcide assiste en 363 au C. d'Ant. p.764.2.

Magnus Ev. poursuit les Priscillianistes devant Maxime, p.506.

Mambrés magicien de Pharaon: S. Macaire visite son tombeau, p.634-637.

Maquette Pr. d'Alex. se fait Arien, p.170.

Maras disciple de S. Ephrem, p.298.315.

Marathon, ville de l'Attique, p.684.1.

Marc auteur des Marcosiens, p.791.1.

Marc d'Arethuse vient au C. de Sard. p.95.

Marc de Fiscie ou Phocée assiste au C. de Sard. p.684.2.

Marc fait Ev de Peluse par S. Athanase, p.39.

Marc de Zygues & *Marc* de Philes assistent en 362 au C. d'Alex. p.205.697.2.

S. *Marc* solitaire des Cellules, voit S Athanase p.226.811-813.

Marc de Memphis, Manichéen, magicien, auteur des Priscillianistes, p.491.791.

Marcel d'Ancyre assiste au C. de Tyr, p.35, s'oppose à la condannation de S. Athanase, p. 55 Protogene de Sard. le soutient, p.94. Il vient au C. de Sard. p.95, où il est reconnu innocent, p.105. Le C écrit pour luy, p.108. Constance le rétablit, p.127. Le C. d'Ant. en 379 l'anathematize, p.368. S Athanase ne l'a point app. traité d'heretique, p.718.1.

S[te] *Marcelle* veut imiter les Saints solitaires, p.76.

Marcellin solitaire: S. Athanase luy écrit sur les pseaumes, p.256.

Marcellin Pr. sectateur d'Ursin, banni &c; p.395.

S. *Marcien* solitaire de Calcide, p.478.

Marcien banquier Messalien, p.536.

Marcien Empereur rend aux Clercs le pouvoir de succeder, p.398.

Mareote, canton du diocese d'Alex. p.20. Les Ariens y vont informer avec violence contre S. Athanase, p.47 57.

S[te] *Marie* Vierge Mere de Dieu, les Messaliens ne l'honoroient point, p.532.

S[te] *Marie* Majeur eglise de Rome, p.388.

Marie niece de S. Abraham: S. Ephrem la visite & l'instruit, p.296.

Marinien Vic. d'Espagne en 383, p.504.

Maris Ev. Arien de Calcedoine, p.6, se joint à Eusebe contre S. Athanase, p.16, assiste au C. de Tyr, p.35, & Athanase le recuse pour juge, p.42. Il est deputé à la Mareote, p.49, p.e. venu trouver Constant ensuite du jugement de Tyr, p.61, vient au C. de Sard. p.95.685.1, n'y demande point pardon, p.688.2, vivoit encore en 363, p.764.2.

Maris est fait Ev. de Dolique en 379 ou 380, p.335.

Maronée, ville inconnue en Acaïe p.684.1.

Martin de Mayence assiste au C. de Langres, p.685.1.

Martin Ev. de Lion vers 390, *p.551.800.1.*
S. *Martin* traite Priscillien d'heretique, *p.502*, s'oppose à ce qu'il soit jugé par l'Empereur, *p. 505.506*, se separe des Ithaciens, puis leur cede un moment, *p.510-512.*
Martyre de Naple assiste au C. de Sard. *p. 684.1.*
Martyrs: on portoit à manger sur leurs tombeaux, *p.460*, S. Ambroise le défend à cause de l'abus, *p.468*. Les Messaliens n'honoroient qui les Martyrs, *p.532.*
Martyriens les mesmes heretiques que les Messaliens, *p.533.*
S. *Marutkas* condanne les Messaliens, *p.533.*
Massilie, province inconnue marquée dans le C. de Sard. *p.93.*
Mastrict: S. Servais y transfere le siege episcopal de Tongres, *p.382-384.*
Matines; des solitaires avoient 12 Pseaumes &c. *p.594.*
Matronie le mesme que Latronien, *p.508.*
S. *Maur* enfant Martyr à Rome, *p.422.*
Maxime Ev. de Luque assiste au C. de Sard. *p.683.2.*
S. *Maxime* de Jerusalem vient au C. de Tyr, *p.35*. S. Paphnuce l'en fait sortir, *p.42.661.2.* Il signe le C. de Sard. *p.108*, reçoit en passant S Athanase dans son Concile, *p.128*, ordonne S. Cyrille Pr. *p.428*, designe, dit on, Heracle son successeur, *p.780.2*, meurt vers 350, *p 429.*
S. *Maxime* Ev. de Naple en 355, *p.683.1.*
Maxime Prefet d'Eg. en 355, *p.151.*
Maxime Di. d'Ant. assiste en 362 au C. d'Alex. *p.206.352.*
Maxime Lecteur est envoyé à Draconce par S. Athanase, *p.146.*
Maxime Empereur, sa fille est guerie par S. Allire, *p.425*, prend la pourpre en Angleterre en 383, *p.505*. S. Martin veut l'empescher de juger les Priscillianistes, *p.505.505*. Il en fait executer & bannir, *p.506 507*, écrit au Pape Sirice, *p.508*, oblige S. Martin de communiquer avec les Ithaciens, *p. 512.*
Maxime philosophe à qui S. Athanase écrit, *p.254*, p.e. celui qui se fit ordonner Ev. de CP. *p.413.*
S. *Maxime* Ev. de Verone à la fin du IV. siecle, *p.91.*
S. *Maximilien* Martyr sous Julien, *p.352.*
S. *Maximin* Ev. de Treves reçoit S. Athanase banni, *p.66*, porte Constant à demander le C. de Sard. *p.89*, est temoin des entretiens de Saint Athanase avec ce prince, *p.90.91*, assiste au C. de Sard. *p.94.685.1*. Les Eusebiens l'excommunient, *p.115.*
Maximin Prefet de Rome tres cruel, depuis 367, jusqu'en 370 &c. *p.394.*
Megare, ville de l'Acaie, *p.684.1.*
Meherdate Roy des Parthes abandonné par Abgare, *p.279.*
Melanie l'ayeule reçoit de S. Athanase une peau de brebi, *p.226.642.812.1*, souffre, & assiste les persecutez sous Valens, *p.615*, réunit des Macedoniens &c. à l'Eglise, *p.435.*
Melece renouvelle le schisme en mourant, *p.14.*
Les *Meleciens* schismatiques s'unissent aux Ariens contre S. Athanase, *p.15.16*, inventent diverses calomnies contre luy, *p.18-40.*
S. *Melece* d'Ant. *V.* son titre *p.341*. Le C. d'Alex. écrit sur le schisme d'Ant. sans parler de ce Saint, *p.209*. S. Athanase vouloit, dit-on, communiquer avec luy en 363, *p.221*. S. Eusebe de Sam. le fait elire Ev. d'Ant. &c. *p.320*. On le maltraite à Rome, *p.407*. Il s'unit à S. Cyrille de Jerusalem, *p.433*, fait Diodore Pr. *p.559*, puis Ev. de Tarse, *p.561.*
Meleciens Catholiques unis à S. Melece, *p. 350*, cherchent à s'unir aux Eustathiens, *p.353.*
Melitene dans la petite Armenie, *p.328. 764.2.*
Memphis evesché d'Eg. *p.14.*
Menelaite dans la premire Eg. *p.698.1.*
Menophante d'Ephese Arien vient au C. de Sard. *p.95*, qui le depose, *p.106.*
Mercure de Soissons assiste p.e. au C. de Sard. *p.685.1.*
Mere Chrétienne dans Sainte Monique, *p. 461, &c.*
Merida, metropole de la Lusitanie, *p.498.*
Messaliens heretiques. *V.* leur titre *p.527.*
Messe: S^{te} Monique y assistoit tous les jours, *p.460*, à quelle heure on la disoit selon les differens temps *p.778.2*. En participant aux Mysteres les Fideles s'écrioient: j'attens la resurrection des morts & la vie au siecle futur, *p.752.1*. La celebration de la Messe romp le jeûne, *p.497*. Un Pr. fornicateur puni pour l'avoir dite, *p. 644.*
Methebe monastere, *p.748.2*. Saint Ephrem écrit aux moines de ce lieu, *p.299.*
Methone, ville d'Asie ou d'Acaïe, *p.684.2.*
Moines; exclus des successions, *p.397.378*. Valens les persecute, *p.608.808*. On n'est moine que pour souffrir, *p.443*. Un moine doit craindre de sortir de sa cellule, *p.444.645*, depeur que ce ne soit la vanité qui l'en tire, *p.637.638*, est heureux de se jouer du monde, *p.591*. Eloigné des ajustemens seculiers, *p.623*, il ne doit avoir que des méchans habits, *p.447.644*. On n'est pas moine des qu'on pratique des austeritez &c. *p.450*. Devoir d'un moine, *p.584*, fuir le monde, *p.585-587*, se faire violence & se surmonter en tout, *p.588.589*, prevenir le freres qui l'ont offensé, *p.616.623*, chercher tous les moyens d'avancer dans la vertu, *p.622*. On enterre un

solit. avec son argent, p.629. Une femme meurt en Sceté sous l'habit d'un solit. p.490.

S^te^ *Monique* mere de S. Augustin. *V. son titr* p.455.

Montan apporte une lettre de Constance à S. Athanase en 353, p.141.

S. *Monulphe* Ev de Mastrict en 562, bastit une eglise de S. Servais, p.385.

Mopsueste, ville de Cilicie, p.16.

More, ville inconnue en Acaie, p.684.1.

Mortifications de S. Marcien, p.478, d'Eusebe son disciple, p.483, de S. Besarion, p 485.486, de Pior, p.571, de S. Macaire d'Eg. p.582-584, de S. Macaire d'Alex. p.629-634.

Morts: On les conservoit sur des lits en Eg. &c. p.250. S. Ephrem demande qu'on fasse pour luy de frequentes oblations, & qu'on en fasse memoire le 30^e^ jour, p.313. On ne transportoit point un mort par les villes p.375, cierges, chant des pseaumes aux convois &c. *Ib.* S. Macaire ressuscite un mort, p.599.600, en fait parler d'autres, p.601.602.

Mose de Thebes assiste au C. de Sard. p.684.1.

Moucheron: S. Macaire se punit rigoureusement d'en avoir tué un, p.633.

Moyse V. Barcepha.

Moyse solitaire de Libye, p.572.

Moyse solit. possedé gueri par S. Macaire, p.605.

Muis Ev. banni en 356, avoit esté moine, p. 173.697.2.

Murse, ville de la Pannonie, p.16.95.

Mursée Pr. porte à Saint Athanase une lettre d'Ursace & de Valens, p.132.

Musone celebre Ev. de Neocesarée dans le Pont, p.554.

Musonie Comte accompagne les Ariens au C. de Sard. p.97.

N

NAïsse, ville de la Dace, p.94.116.

Naples villes de la Macedoine & de l'Acaïe, p.684.1.

Narcisse de Neroniade assiste au C. de Tyr, p.35. S. Athanase le recuse pour juge, p.42, ne fut point deputé à la Mareote, p.49, vient au C. de Sard. p.95, qui le depose, p.106. Il traite la fuite de S. Athanase de lascheté, p.189.

Nardace Ithacien se demet de l'episcopat, p.515.

Nectaire elu en 381 Ev. de CP. p.414.

Nemesin p.e. greffier, p.223.

Neotere Ev. assiste au C. de Valence, p.557.

S. *Nepotien* Ev. de Clermont en Auvergne, p.426.

Nepotien neveu d'Heliodore elevé à Aquilée, p.402.

Neroniade, ville de Cilicie, p.35

Nestor Prefet d'Eg. en 349, p.122. Constance luy mande d'abolir tout ce qu'on avoit fait contre S. Athanase, p.125, luy écrit en sa faveur, p.135.

Nicet, Ev. de Mayence vers 375, p.557.

Nicie. ville d'Eg. p.23.

Nicolas Pr. & moine prés de Zeugma, p.340.

Nicople, ville de Thrace ou d'Epire, p.684.1.

Nilammon Ev. d'Eg. banni en 356, p.597 2.

Nocome dit Ev. de Troade en 347, p.686.1.

Noel: pourquoi l'Eglise a défendu de jeûner ce jour, p.497.

O

OBeïssance est la grande perfection, p.450.

Olybre Prefet de Rome en 368, p.774.1.

Olympe de Dolique vient au C. de Sard. p. 95.682.1.

Olympe d'Enos propose divers Canons au C. de Sard. p.109.113.684.2.

Olympiade mariée à Arsace Roy d'Armenie p.193.703.2.

Onagre ministre des iniquitez d'Estienne d'Ant. &c. p.119-121.

Onuphis, dans la premiere Eg. p.697.2.

Opunte, ville inconnue de Thessalie, p.684.1.

Optatien de Troyes assiste au C. de Sard. p. 685.1.

Orfa, autrefois Edesse, p.279.

Orien Ev. d'Erythes en Libye, p.238.

Orient: étendue du comté d'Orient, p.26.

Origene disciple de S. Antoine, p.454.

Origene neveu de Draconce d'Hermopole, p.147, disciple de S. Pambon, p.453.

Orsise Abbé de Tabene deputé à S. Athanase, p.130, qui luy écrit en 365; p.226.

Ortyge Ev. au lieu d'Instance, p.792.2, est banni par les Priscillianistes, rétabli en 400; p.503.523.

Osius assemble un Concile à Alex. en 324, p.21, porte Constant à demander celui de Sard. p.89, est témoin des entretiens de S. Athanase avec ce prince, p.91, preside au C. de Sard. p. 93 101.108.682.683, propose divers Canons, p. 109. Les Eusebiens à Philippople l'excommunient, p.116.

Osrhoene: étendue, situation &c. de cette province, p.279.

Ossonoba, ville celebre dans la Lusitanie, p. 792.1.

Ostie: l'Evesque d'Ostie ordonnoit celui de Rome, p.388.

Othrée Evesque de Melitene, p.328.764. p.

P

SAINT *Pacien* Ev. de Barcelone. *V. son titre* p.537.

S. *Pacome*: Dieu luy revele la vertu de Saint Athanase, p.9, qu'il revere sans oser se presenter à luy, p.30.31. Saint Athanase le fait connoistre à l'Occident, p.76. Il predit le retour de S. Athanase,

nase, *p.117*, meurt en l'an 348, *p.130*.
Pacome ou *Paquyme* Ev. Melecien se plaint de S. Athanase au C. de Tyr, *p.39*.
Paese solit. tres vertueux, *p.447.617*. S'il en faut distinguer deux, *p.789*.
Paix: s'humilier dans la paix &c. *p.490*.
Palebisque bourg de la Libye, *p.234*.
Palladе officier: les Ecclesiastiques d'Alex. & de la Mareote luy adressent une protestation contre les deputez du C. de Tyr, *p.56*.
Pallade de Dio assiste au C. de Sard. *p.684.1*.
Pallade grand maistre de Palais, *p.136.137*.
Pallade Pr. écrit à S. Athanase &c. *p.246.247*.
Pallade solit. écrit à S. Basile, *p.435*.
Pallade Ev. Arien condanné en 381, *p.548*.
Pallade disciple de S. Macaire d'Alex. en 391, *p.809.1*, puis Ev. d'Helenople, *p.643*, témoin de plusieus miracles de S. Macaire, *p.644.645*.
Pallade solit. d'Eg. devient fanatique &c. *p.755.1*.
Palte, ville de Syrie, *p.209.765.1*.
Saint *Pambon* Pr. Abbé, & Confesseur. *V. son titre p.445*, vient à Alex. *p.143*, est banni pour la foy, *p.611*, fait enterrer un moine avec son argent, *p.629*.
Pammon Abbé pres d'Antinoé, console Saint Athanase &c. *p.218.223*.
Pannin, nom syriaque des Messaliens, *p.529*.
Pape: le jugement des Evesques luy est remis par Valentinien, *p.392.393*. V. Appellations.
Paphnuce nom commun en Eg. *p.811.1*.
S. *Paphnuce* Ev. & Confesseur fait sortir S. Maxime du C. de Tyr, *p.41.661.2*, signe le C de Sardique, *p.108*.
Paphnuce moine Melecien de Thebaïde, *p.27*.
Paphnuce Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, *p.698.1*.
S. *Paphnuce* solit. de Seeté, *p.549.591.617*.
S. *Paphnuce* solit. de Nitrie, *p.618.619*.
Paretoine port de mer dans la Libye Marmarique, *p.697.2*.
Parjure conté pour rien par les Priscillianistes, *p.496*, & par les Messaliens, *p.532*.
Particople ou *Parœcope*, ville de la Macedoine, *p.684.1*.
Pascase Ev de Vienne, *p.798.2*.
Pascasin eunuque remue en 381 pour l'Antipape Ursin, *p.414*.
Pasteurs ou *Pastres* solitaires de Mesopotamie &c. *p.292-204*.
Paterne Ev. Priscillianiste de Brague, *p.519*, se detrompe par les livres de S. Ambroise, *p.521* & est receu dans le C. de Tolede, *p.522*
Patience amour extraordinaire d'une dame pour la patience, *p.232.233*. Exemples de celle de S. Macaire, *p.577.578.581*.
Patres, ville de l'Acaïe, *p.684.1*.
Patrice de Palte assiste au C. d'Ant. en 363, *p.209.765.1*.
Patrice pere de S. Augustin, *p.458.459*.
Patrice accusateur des Priscillianistes, *p.507*.
Patrophile de Schytople, assiste en 335 au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanase le recuse, *p.42*. Il irrite Constantin contre ce Saint, *p.61*, a p.e. esté deposé à Sard. *p.106*.
Patruin ou *Patron* Ev. de Merida, *p.520*.
S. *Paul* premier ermite meurt dans la communion de S. Athanase en 341, *p.78*.
Paul Ev de Tyr oblige Arsene de se reconnoistre, *p.27*.
S. *Paul* de CP. assiste, dit on, au C. de Tyr, *p.58*. S. Athanase le voit en 338 rétabli à CP. *p.69*. Protogene de Sardique le soutient, *p.94*. Constance le rétablit, *p.127*. Il n'assiste point au C. de Sard. *p.686.688*.
Paul Pr. d'Alex. banni p.e. en 335, *p.64*, reconnu innocent par le C. de Sard. *p.105*.
Paul Pr. envoyé par Libere à S. Athanase en 352, *p.139*.
Paul Pr. de la Persée à Alex. *p.140*.
Paul Ev. de Tivoli ordonne Ursin Antipape, *p.387.388*.
Paul Ev. de Paris vers 374, *p.554*.
S. *Paul* Ev. de Tricastin, *p.554.800*.
Deux *Pauls* solit. de Seeté, *p.617*.
Paul de Phermé consulte S. Macaire, *p.647.813*.
Paul d'Oxyrinque solitaire fort austere, *p.813.2*.
Paul Ev. d'Emese partisan de Nestorius, *p.243*.
S^te^ *Paule* voit Paulin à Ant. en 386, *p.372*, estoit à Nitrie en 383, *p.627*.
S. *Paulin* de Treves envoie à S. Athanase la retraction d'Ursace & de Valens, *p.131*.
Paulin Prefet d'Ant. envoie deux Diacres au C. d'Alex. en 362, *p.206.352*, est fait Ev. par Lucifer, *p.213.354*, signe le C. d'Alex. *p.212.221.359*, n'est point banni, *p.360* refuse tout accord avec S. Melece, *p.364.365*, n'en accepte point en 379, *p.368*, le rejette encore en 380 &c. *p.370*, l'accepte enfin, *p.371.767*. Damase luy écrit, *p.422*. Ce qu'on sçait de luy, *p.372*.
Paulonas disciple indigne de S. Ephrem, *p.315*.
Payse ou *Paysion* p.e. le mesme que Paese *p.449*.
Peché: nul n'en est exemt ici bas, *p.441.442*. Dieu n'en est point l'auteur, mais l'ordinateur, *p.472*. Envisager les siens, non ceux d'autrui, *p.573*. Le peché ne tue point ceux qui sont insensibles & indifferens aux biens & aux maux d'ici bas, *p.590*.
Pederote Ev. d'Heraclée, *p.33*.

S. *Pelage* de Laodicée assiste au C. d'Ant. en 363, *p.351*, & en 379, *p.367*.
Pelagiens sectateurs des Messaliens, *p.530*.
Peluse, ville de la premiere Augustamnique, *p.25*.
S. *Pemen* remarque les vertus de S. Pambon, *p.446*.
Pensées mauvaises, ne s'en pas troubler, les eloigner, & prier, *p.441.442*.
Pergame, villes en Asie & en Thrace, *p.686.* 1|765.2.
Perinthe ou Heraclée, ville de la Thrace, *p.33*.
Persecution: les travaux de la fuite plus rudes que la mort &c. *p.183.189*.
Pesyre solitaire de Sceté, *p.617*.
Petra extremité du desert de Sceté, *p.579*.
Petrone superieur de Tabenne mort en 348, *p.130*.
Phalau où Jacob rencontra Rachel, *p.295*.
Phalere Ev. de Tarse en 394, *p.562*.
Phargamon dans la petite Armenie, *p.323*.
S. *Phebade* est p.e. le Fitade du C. de Saragoce en 380, *p.499*, & le Fegade du C. de Valence, *p.554*.
Phermé, montagne habitée de solitaires, *p.579.647*.
Philagre Prefet d'Egypte payen se livre aux Ariens, *p.52*. Les Ecclesiastiques de la Mareote luy adressent une protestation contre les commissaires, *p.56*. Il assiste à l'intrusion de Gregoire à Alex. *p.79*, la soutient par d'horribles violences, *p.80-88*, apprend à S. Serapion le martyre de S. Paul de CP. *p.145* S. Gregoire de Nazianze le loue sans le connoistre, *p.664.665*.
S. *Philastre* Ev. de Bresse. *V. son titre p.541*.
Philes dans la 2[e] Thebaide, *p.697.2*.
Philippe Prefet du Pretoire en 350, *p.135*.
Philippe Abbé de Jerus. envoye à S. Athanase des reliques de S. Jean, *p.213*.
Philippe Ev. de Parme vers 380, *p.777.1*.
Philon Ev. d'Eg. banni en 356 &c. *p.171.172.697.2*, ordonne Sidere Ev. de Palebisque, *p.234*.
Philostorge tres mauvais historien, *p.44*.
Philoxene Pr. legat du Pape à Sard. *p.93.682.2*.
Philumene rebelle inconnu sous Constantin, *p.19*.
Philumene Ev. de Cef. en Pal. *p.434*.
Phocée, ville de l'Asie, *p.684.2*.
Photin disciple de Marcel fait condanner son maistre, *p.136*, est anathematizé par le C. d'Ant. en 379, *p.358*.
Phragonnée dans la seconde Eg. *p.697.2*.
S. *Pierre* Ev. d'Alex. a une vision sur les battizez, *p.252*.
Pierre Ev. d'Eg. accompagne S. Athanase à CP. en 335, *p.52.666.2*.
Pierre d'Hippes assiste en 363 au C. d'Ant. *p.754.2*.
Pierre Ecclesiastique d'Alex. *p.248*.
Pierre Pr. d'Alex. voyage vers 349, *p.133*. S. Athanase le designe son successeur, *p.350*. Il écrit à Diodore de Tyr, *p.238*, chassé d'Alex. se retire à Rome, *p.402*.
Pierre Cardinal envoie un bras de S. Athanase au mont Cassin, *p.251*.
Pinne Abbé en Thebaïde cache & fait fuir Arsene, *p.26*, mande sa decouverte à Jean Arcaph, *p.27*.
Pior Pr. de Nitrie & solitaire des Cellules, *V. son titre p.569*, visite S. Pambon, *p.447*.
Pison dit Ev. de Troade en 347, *p.686.1*.
Pison d'Adanes & *Pison* d'Augustople assistent en 363, au C. d'ant. *p.764.1*.
Piste est fait Ev d'Alex. par les Ariens en 339, *p.73*.
Placille ou Flaccille d'Antioche assiste au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanase le recuse pour juge, *p.42*.
Platée, ville de la Beocie, *p.684.1*.
Plene Ev. d'Eg. banni en 356, *p.697.2*.
Plusien Ev. Melecien réuni à l'Eglise, *p.658.* 1|664.1.
Plutarque de Patres assiste au C. de Sard. *p.684.1*.
Plution Pr. d'Alex. banni p.e. en 335, *p.64*, reconnu innocent par le C. de Sard. *p.105*.
Poleme Comte écrit à S. Athanase en 349 &c. *p.123*.
Porphyre de Philippes assiste au C. de Sard. *p.684.1*.
Porphyrion, extremité du desert de Sceté, *p.579*.
Possed d'un appetit furieux, *p.605*.
Potame écrit à S. Athanase peu aprés le C. de Rimini, *p.195*.
Potame Priscillianiste arresté dans les Gaules, *p.508*.
S *Potamon* accuse Eusebe de Ces. dans le C. de Tyr, *p.40.41.661*, est martyrizé par les Ariens, *p.87*.
Potite Vicaire en 379, *p.776.2*.
Pratiques, suivre celles des Eglises où l'on se trouve, *p.369*.
Predication: comment S. Ephrem s'acquitte de ce ministere *p.285-290*.
Prestiges: une femme paroist cavalle, *p.603.604*.
Prestre fornicateur frapé d'une plaie horrible, *p.644*.
Pretexta Prefet de Rome en 367, *p.391*, & 368, *p.394*.
Pretextat Ev. de Barcelone en 347, *p.683.2*.
Priere, met le tentateur en fuite, *p.442*. S. Macaire est deux jours & demi sans distraction

en priere, *p.638.639*, voit celles des autres, *p.639.640.*

Prifcillien & les *Prifcillianiftes* heretiques. *V. leur titre p.491.*

Pritanne. V. Britanne.

Probace Chambellan de Jovien, *p.224.*

Procule fille Prifcillianifte, *p.502.*

Procrefe de Sinope vient au C. de Sard. *p.95.*

Profper dit Primat du Numidie, *p 422.*

S. *Protais* Ev. de Milan : ce qu'on en dit, *p. 91.683.2.*

S. *Prote* Martyr à Rome, *p.422.*

Protogene Ev. de Sard. fort celebre en 347; *p.94.101.108.683.2.*

Providence : comment Dieu l'a fait reconnoiftre à S. Ephrem, *p.264 271.*

Pfais Ev. d'Eg. obligé de s'enfuir en 356, *p. 698.1.*

Pfallions heretiques Meffaliens, *p.528.*

Pfammathie fobourg de Nicomedie, *p.19.*

Pfarphre Religieux de Tabenne &c *p.184.*

Pfenefiris Ev. d'Eg. banni en 356, *p.697.2.*

Pfois solit. de Sceté, *p.617.*

Pteroencyrce monaftere de la Thebaïde, *p 26.*

Ptolemée Ev. de Rhinocorures vers 460, *p. 536.*

S. *Publie* Abbé pres de Zeugma. *V. fon titre p.337.*

Purification de la S^te^ Vierge, quand celebrée *p.785.*

Q

Quereas moine à qui Saint Chryfoftome écrit, *p.339.*

Quillene Ev. de Frejus vers 375, *p.553.*

Quintien ufurpateur du fiege de Gaza vient au C. de Sard, *p 95*, qui ne le reconnoift ni Ev. ni Chrétien, *p.106.*

S. *Quirille* Ev. de Maftrict, *p.386.*

Quirin: l'eglife de Quirin à Alex. violences, qui commet Gregoire, *p.80-82.*

R

Ramper Ev. de Breffe en 838, *p.542*, transfere le corps de S. Philaftre, *p.545.*

Ratramn moine de Corbie, *p.668.2.*

Regin de Scopele affifte, dit-on, au C. de Sard. *p.94.684.1.*

Reliques: S Athanafe veut qu'on les mette en terre, non dans des urnes, *p.250.* On gardoit des habits &c. comme reliques, *p.313 375.* Afcole de Theffalonique envoie des corps de Martyrs à S. Bafile, *p.379.*

S. *Rene* Ev. de Maftrict, *p.386.*

Reftitute Ev. d'Afrique, evite par violence d'eftre jugé, *p.411.*

S. *Reftitute* Ev. de Tricaftin, *p.555.*

Rhoas, ville du Diarbek, autrefois Edeffe, *p. 279.*

Rhodane Ev. affifte au C. de Valence, *p.557.*

Romain Ev. de Porto vers 380, *p.777.1.*

Rome : on voit dans la lettre du C. de Sard. qu'il eft raifonnable de raporter au fiege de S. Pierre ce qui fe paffe dans le Provinces, *p.109.* Il permet aux Ev. d'appeller au Pape, *p.110.&c.* V. Appellations.

Rufe partifan de l'Antipape Urfin, *p.392.*

Rufe Ev. Efpagnol pourfuit les Prifcillianiftes, *p.505.*

Rufin receveur general en 350, *p.157.*

Rufin fectateur de l'Antipape Urfin, *p.392.*

Rufin d'Aquilée auteur peu exact, *p.653.1*, réunit diverfes perfonnes à l'Eglife, *p.435*, eft perfecuté pour la foy, *p.614*, vifite S. Macaire, *p.642.*

Rufin affifte en 400 au C. de Tolede, *p.520.*

Rufitien Ev. S. Athanafe luy écrit, *p.207.*

S

SAINT *Saba* Martyr, dont Afcole envoie le corps à S. Bafile &c. *p.379 721.722.*

Sabas un des auteurs des Meffaliens, *p.528.*

Sabin Di. de Milan deputé en Orient vers 372, *p.399.401.*

Sabinien. de Zeugma affifte au C. d'Ant. en 363, *p 764.2.*

Sais, dans la premiere Eg. *p.698.1.*

Salia, *Salien*, ou *Sallea* General & Conful en 348, *p 118*, fait depofer Eftienne d'Ant. *p.120.*

Salvien Ev. Prifcillianifte, *p 498*, condanné dans le C. de Saragoce, *p.500*, fait Prifcillien Ev *p.501*, va en vain en Italie, *p.502.503.*

Sane Ev. condanne les Meffaliens, *p.533.*

Samedi jeûné app. à Alex. *p.167*, en Afrique, à Rome non à Milan, *p.469.*

Samofates ville celebre fur l'Euphrate, *p 319*, tres Catholique, *p.330-332.*

Sanctiffime Pr. revient en Occident en 373, *p.403.*

Sapor General donne les eglifes aux Catholiques, *p.369.*

Sarapammon Ev. d'Eg. banni par les Ariens, *p.187.*

Saturnin Ev. d'Arles Arien depofé vers 360, *p.557.*

Sardique metropole de la Dace &c. *p.92.* Hiftoire du C. de Sard en 347, *p.92-115.*

Sataniens, Meffaliens adorateurs de Satan, *p. 528.*

Savin d'Arles, *p.557.*

Sceté: defcription de ce defert, *p.579 580.806.*

Scio ou *Scy hople*, ville inconnue de la Dace, *p.684.1.*

S^te^ *Scolaftique* vierge d'Avergne, *p.427. 428.*

Scopele ville de l'Archipelage, *p.94.*

Scupi, ville de la Dardanie, *p 684.1.*

Sebafte, ville de la petite Armenie, *p.343.*

Sebaftien Duc d Eg. en 356, *p.157*, appuie

l'intrusion de George à Alex. par toutes sortes de violences,*p.162-170.*

S.Second Pr.de Libye martyrizé par un *Second* Ev. Arien de Ptolemaïde,*p.176.*

Secore, ville inconnue en Acaïe, *p.684.1.*

Seleucie ou *Seleucobele*, ville de Syrie, *p.484.764.2.*

Seleucus premier Roy de Syrie bastit Edesse, *p.279.*

S. Serapion moine & p.e. Martyr, *p.145.*

Serapion porte une lettre de Saint Athanase à Alexandre de Thessalonique,*p 28.*

Serapion Ev. de Tentyre parle à S. Athanase de S. Pacome, *.30.*

S Serapio de Thmuis signe le C. de Sard. *p 108:* ce qu'on en sçait, *p.14,-145.174.* Il engage S. Athanase à écrire contre les Macedoniens,*p.197.*

Divers *Serapions* solitaires,*p.618.*

Serapion le Sindonite donne, dit-on, jusqu'à son livre de l'Evangile,*p.790.1.*

Serrin, village de la Touraine où est le chef de S. Athanase,*p.251.*

S. Servais Ev. de Tongres. *V. son titre p.382* assiste au C. de Sard. *p.685 1.*

S. Severe de Ravenne assiste au C. de Sard. *p. 94.683.2.*

Severin de Sens assiste au C. de Sard. *p.685.1.*

Severe Pr. refuse Lampece Messalien,*p.535.*

Sicile p.e. ville d'Orient,*p.764.2.*

Sicine eglise de Rome, *p.387*, app. la basilique de Libere, *p.773.2*, auj. S[te] Marie Majeur, *p.388.*

Sidere Ev. ordonné par Philon seul, *p.172*, est transferé à Ptolemaïde &c. *p.234.*

Sigore ou *Sigoron* montagne vers Nisibe, *p. 295.*

Silvain de Tarse Semarien reçoit S. Cyrille, *p. 431.*

S. Similin 3[e] Ev. de Nantes,*p.554.*

Simplice d'Autun assiste au C. de Sard. *p 685.1.*

Simplice Vicaire de Rome en 374, *p.404* executé à mort en 376,*p.776.1.*

Simplice Ev. d'Autun & *Simplice* Ev. de Sens, *p.555.*

S. Simplicien de Milan consulté par le C. de Tolede,*p.522.*

Singidon, ville de la Messie,*p.16.*

Sirice Pape, Maxime Emp. luy écrit sur les Priscillianistes &c. *p.508.509.519.795.* Il condanne les Ithaciens, *p.516*, ecrit p.e. pour leur réunion,*p.519*, répond à Hymere, *p 777.2.*

Sisinne Ev. de CP. écrit contre les Messaliens, *p.535.*

Sœurs spirituelles des Ecclesiastiques, *p. 306.*

Solitaires: vertu de deux jeunes solitaires, On en enterre un avec son argent, *p.629.*

Sopatre philosophe mis en pieces,*p.62.*

Sophrone méchant moine de Rome,*p.397.*

Sperance reçoit en 339 S. Athanase à Rome, *p.76.*

S. Spiridion signe le C. de Sard. *p.108.135.*

Sque lie, dans la premiere Eg. *p. 698.1.*

Severe Ev. de Canose assiste au C. de Sard. *.683.2.*

Suburbicaires, provinces sous le Vicaire de Rome,*p.398.*

S. Sulpice Ev. de Mastrict,*p.386.*

Superior Ev. de Cambray assiste au C. de Sard.*p.585.1.*

Syagre Ev. de Verone au IV. siecle,*p.91.*

Sylme isle, p.e. les Sorlingues,*p.507.*

Symbole: S. Athanase n'en a point fait, *p.67.* On ne sçait point l'auteur du *Quicumque*, *p.67. 667.671.*

Symeon un des auteurs des Messaliens, *p.528.*

Symeon solit. pres d'Edesse,*p.296*, disciple de S. Ephrem, *.315.*

Symeon disciple de S. Marcien, *p.484 485.*

S. Symeon Stylite commence à paroitre vers 423,*p.356.1.*

Symmaque Prefet de Rome en 384, *p.420.*

Symphose Ev. Priscillianiste, *p.498*, sort du C. de Saragoce en 380, *.500* son autorité parmi les Priscillianistes &c. *p.515.* Il se réunit à l'Eglise,*p.519-523.794.795.*

Symposé Ev. assiste au C. de Saragoce en 380, *p.500.*

Sympronien Novatien refuté par S. Pacien, *p. 537-539.*

Syncletice officier de Constantin,*p.18.*

S[te] *Syncletique* vierge d'Alex. son histoire, *p.229 231.710 711.*

Syrien Duc d'Egypte vient oster à S. Athanase les eglises &c. *p.151*, fait d'horribles violences pour prendre ce Saint, *p.153-155.* Le peuple s'en plaint,*p.156.*

T

Tabenne, S. Pacome y établit un monastere, *p 30.*

Tanis, ville de la premiere Augustamnique, *p 19.*

Taorge Ev. ordonne Ephese Ev. Luciferien à Rome,*p.405.*

Tatien heretique estoit d'Edesse,*p.282.*

Tatien Prefet d'Eg. en 367,*p 235.*

Taurus Comte écrit à S. Athanase de la part de Constance *p.123.*

Telaphe dit Ev. de Calcedoine,*p.686.1.*

Tenedo, ville de la Thrace,*p.684 2.*

Tentation, la plus dangereuse est de suivre son cœur & ses pensées, *p.444*, combien le demon en met en usage,*p.597.*

Tentyre, ville de la haute ou 2[e] Thebaïde, *p. 30.39.*

Tertulle Priscillianiste arresté dans les Gaules *p.508.*
Thaddée va à Edesse & y établit la foy, *p. 281.*
Thalasse Comte écrit à S. Athanase de la part de Constance, *p.123.*
Thebes, villes de la Thessalie, & de la Beocie, *p.684.1.*
Theodore Ev. Arien d'Heraclée, *p.16*, persecute S. Athanase, *p.33*, assiste en 335 au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanase le recuse pour juge, *p.42*. Il est deputé à la Mareote, *p.49*, vient au C. de Sard. *p.95*, qui le depose, *p.106*.
S. *Theodore* Abbé de Tabenne en 352, *p.140*, predit de grandes persecutions, *p.141*, & la paix de l'Eglise, *p.178* Dieu luy releve la mort de Julien, *p.218*. S. Athanase le voit en 365, & le loue mort & vivant, *p.225.226*. Il est mort en 367, *p.708.709*.
Theodore d'Oxyrinque reordonné par George &c. *p.177*, est receu aprés 362, *p.207*.
Theodore se retire dans le monastere de S. Ephrem, *p.291*.
Theodore Ev. de Nicople en 371, *p.362*.
Theodore de Phermé illustre solit. *p.450*.
Theodore de Mopsueste disciple de Diodore, *p.560*, qu'il deshonore par ses erreurs &c. *p.565-568*.
Theodose I, est battizé par Ascole de Thessalonique &c. *p.379.380*, donne les eglises aux Catholiques, *p.369.370*, reconnoist S. Melece au C. de CP. &c. *p.373*, fait une loy severe sur les Diaconisses, *p.398*, prie Damase de confirmer l'election de Nectaire, *p.414*.
Theodose II, fait des loix contre les Priscilianest's, *p.526.527*.
Theodote fait Ev. d'Hieraple en 379, *p.334*, visite S. Marcien, *p.482*. Theodote disciple & successeur de Theotecne, *p.339*.
Theodule de Trajanople persecuté par les Ariens, *p.95*.
Theognis de Nicée Arien combatu par Saint Athanase dans le Concile de Nicée, *p.6*, anime Constantin contre ce Saint, *p.17*, est envoyé pour le jugement de l'affaire d'Arsene, *p.26*, obtient le C. de Cesarée, *p.33*, assiste à celuy de Tyr en 335, *p.35*. S. Athanase le recuse pour juge, *p.42*. Il est deputé à la Mareote, *p.49*, estoit mort avant le C. de Sard. *p.95*.
Theognoste homme admirable, *p.257*.
Theonas faux successeur de S. Alexandre, *p. 655.1*.
Theopempte solit. tenté & secouru par S. Macaire, *p.5 7*.
Theophile assiste au C. de Tyr en 335, *p.35*. S. Athanase le recuse pour juge, *p.42*.
Theophile d'Alex. persecute les solit. *p.622*.
Theosebe Cosmetor originaire d'Ant. *p.638*.
Theotecne disciple & successeur de S. Public, *p.338*.
Theotecne neveu & successeur de Theodote, *p.340*.
Theotime d'Arabie assiste au C. d'Ant. en 363, *p.765.1*.
Therasie, une des isles Sporades, *p.684.2*.
Thessalonique capitale de la Macedoine, *p. 94.378*. Ascole son Ev. la preserve des Gots, *p. 381*. Les Papes luy donnent leur vicariat de l'Illyrie orientale, *p.4 6.417*.
Thmuis, ville d'Eg. signifie boue &c. *p.144*.
S. *Thomas* envoie Thaddée à Edesse, *p.281*, y est enterré, *p.282*. Ses actes livre apocryphe, *p.494*.
Thresor de Manichée, livre apocryphe des Priscillianistes, *p.495*.
Tiberien Priscillianiste banni, *p.567*. Marie sa fille vierge pour se purger &c *p.508*.
Tigise, ville de la Numidie, *p. 1*.
S. *Tigrie* frere de S. Allire. *p.426*
Timothée Pr. d'Alex. justifie à 1 S. Athanase &c. *p.44*, écrit estant Ev. à Diodore de Tyr, *p. 239*.
Timothée disciple d'Apollinaire, *p.245*, recommandé par S. Athanase, *p.396*, est deposé de l'episcopat en 377, *p.420*.
Timothée Salofacial Ev. d'Alex. en 460, *p.536*.
Tite de Bostres assiste en 363 au C. d'Ant. *p.357*.
Tolede, ville de la Carthaginoise, *p.520*. Il s'y tient un C. en 400, *p.519-524*.
Tongres, ville ancienne & forte de la seconde Germanie &c. *p 382*, peut avoir esté plusieurs fois ruinée &c. *p.384*.
S. *Torquat* Ev. de Tricastin, *p.555*.
Trajan receu à Edesse par Augare, *p.280*.
Travail des mains rejetté par les Messaliens, *p.530.531*.
Treves, capitale des Gaules, d'Espagne, & d'Angleterre vers 380, *p.556*.
S. *Triphylle* de Ledres signe le C. de Sard. *p. 108.135*.
Tryphon de Marathon assiste au C. de Sard. *p.684.1*.
Tuence Ev. dans les Gaules en 417, *p.516*.
S. *Turibe* Ev. d'Astorga, *p.519*.
Tyr en Phenicie : il s'y tient un C. en 335 contre S. Athanase, *p.34*.
Tyran Ev. Melecien réuni à l'Eglise, *p.658*.

V

Vaches : les Egyptiens n'osoient en immoler, *p.159*.
Valence en Dauphiné : il s'y tient un C. en 374, *p.551*.
Valens Ev. Arien de Murse, *p.16*, assiste au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanase le recuse pour juge, *p.42*. Il est deputé à la Mareote, *p.49*, irrite Constantin contre S. Athanase, *p.61*, vient au

C. de Sard. *p.95.686.2*, qui le depose, *p.106*. Il n'y demanda point pardon, *p.688.2*, n'est point absous dans le C. de Milan, *p.694*. Il retracte ce qu'il avoit dit contre S. Athanase, *p.131.133. 695*. Il est condanné par le C. de Rome en 368 ou 369, *p.240*, & en 371, *p.400*.

Valens Ev. de Scio assiste au C. de Sard. *p. 684.1*.

Valens ambassadeur de Magnence auprés de Constance, *p.137*.

Valens Empereur est obligé de laisser Saint Athanase en repos, *p.235.236.711.712*. Il estoit à Hieraple sur la fin de 373, *p.325*, bannit en 374 S. Eusebe en Thrace, *p.326*, chasse deux fois S. Melece d'Ant. *p.359.360*, empesche les Catholiques de s'assembler dans la ville, *p.569*, persecute les solitaires depuis 375, *p.607-615*.

Valens solitaire trompé par le demon, *p.645-647*.

Valentin d'Arles assiste au C. de Sard. *p.685.1*.

Valentinien I, rappelle Ursin, *p.391*, puis le bannit, *p.392*, remet au Pape le jugement des Evesques, *p.392.393*, exclut des successions les Clercs & les moines, *p.396.397*, donne quelque liberté à Ursin, *p.398*, fait chasser les Ev. deposez, *p.404*.

Valere assiste en 380 au C. de Saragoce, dont il estoit app. Ev. *p.500*.

Valerien d'Auxerre assiste au C. de Sard. *p. 685.1*.

S. *Valerien* d'Aquilée écrit à S. Basile &c. *p. 399.775*. Ce qu'on dit de ce Saint, *p.401*.

Valerien Prefet de Rome en 381, *p.414*.

Wando Abbé de Fontenelle y bastit une eglise de S. Servais &c. *p.385*.

Varimond Di. Arien, *p.515*.

Vautier Chanoine regulier &c. *p.456*, apporte, dit-il, en 1162 le corps de S[te] Monique à Arouaise &c. *p.477*.

Vegetin Ev. Espagnol Priscillianiste, *p.498*, on n'en dit rien au C. de Saragoce, *p.500*, est receu en 400 dans le C. de Tolede, *p.521.522*.

S. *Veneranu* Ev. de Clermont en Auvergne, *p.426.427*.

Ver Pr. de Rome sous Damase, *p.422*.

Veram Ev. assiste au C. de Valence, *p.557*.

Verissime Ev. de Lion assiste au C. de Sard *p.94.546.685.1*.

Veuves: une veuve d'Alex. exerce la patience d'une dame, *p.233*. Modele d'une veuve Chrétienne dans S[te] Monique, *p.462.&c*.

S. *Viateur* Lecteur suit S. Just de Lion dans sa vie & à la mort, *p.548.549*.

Victor de Mets, *Victor* de Worms, & *Victorin* de Paris, assistent au C. de Sard *p.685.1*.

Vierges d'Alex. outragées par les deputez du C. de Tyr à la Mareote, *p.57*, par Gregoire intrus à Alex. *p.80.82*. par Syrien Duc d'Egypte, *p.151.153*. par le Comte Heracle, *p.158*, par le Duc Sebastien, *p.163-170*. S. Athanase les console, *p.188*. Elles se coupoient les cheveux en Egypte & en Syrie, *p.230*. On n'accordoit pas aisément la penitence à celles qui se marioient, *p.552*.

Vigile de Tapse p.e. auteur du symbole *Quicumque* *p.67.668-670*.

Viminac, ville de la Mesie, *p.69*.

Vincent Ev. de Capoue, témoin des entretiens de S. Athanase avec Constant, *p.91*, assiste au C. de Sard. *p.94.682.683*, qui depute à Constance &c. *p.117-120*.

Vincent Pr. Luciferien, *p.498*.

Vincent Ev. de Digne vers 375, *p.557*.

S. *Vincent* Ev. de Dax & Martyr, *p.557*.

Vincent de Lerins, s'il est auteur du symbole *Quicumque &c. p.669-671*.

Vindicien Vicaire en 378, *p.776.2*.

Vital d'Aqs assiste au C. de Sard. *p.684.1*.

Vital de Tyr vient au C. de Sard. *p.95*.

Vital l'Apollinariste receu par S. Melece, *p. 349*, est fait Ev. des Apollinaristes à Ant. &c. *p.369*.

Vpiane, ville de la Dardanie, *p.684.1*.

Voleur: S. Macaire aide celuy qui le voloit à charger son chameau &c. *p.577*.

Volonté: renoncer à la sienne, est la perfection *p.450*.

Volvence Proconsul appuie les Priscillianistes, *p.503.504*.

Urane de Melitene & *Urane* d'Apamée assistent au C. d'Ant. en 363, *p.764.2*.

Urban Ev. assiste au C. de Valence, *p.557*.

Urbique femme Priscillianiste lapidée à Bordeaux, *p.508*.

S. *Ursace* ou *Ursicin* Ev. de Bresse est au C. de Sard. *p.542.683.2*.

Ursace Ev. Arien de Singidon, *p.16*, assiste au C. de Tyr, *p.35*. S. Athanase le recuse pour juge, *p.42*. Il est deputé à la Mareote, *p.49*, irrite Constantin contre S. Athanase, *p.61*, vient au C. de Sard. *p.95.686.2*, qui le depose, *p.106*. Il n'y demande point pardon, *p.688.2*, n'est point absous dans le C. de Milan, *p.694*. Il retracte ce qu'il avoit dit contre S. Athanase, *p.131-133, 695*, Il est condanné par le C. de Rome en 368 ou 369, *p.240*, & vers 371, *p.400*.

Ursace Ithacien se demet de l'episcopat, *p.515. 794*.

Urse partisan de l'Antipape Ursin, *p.392*.

S. *Ursicin* Ev. de Mastrict, *p.386*.

Ursin ou *Ursicin* se fait ordonner Pape contre Damase en 366, *p.387.388*, est banni &c. *p.389*, & ses sectateurs aussi, *p.394.395*. Il a quelque liberté en 371, *p.398.773.2*, est relegué à Cologne en 378 &c. *p.408*, fait accuser Damase, *p.408-410*, importune Gratien &c. *p.414.415*.

Z

Z*Acarie* excellent solit. *p.589*, meurt jeune, *p.443*.
Zelonue, ville d'Armenie, *p.95*.
Zenobe disciple de S. Ephrem, *p.315*.
S. *Zenon* Ev. de Verone, *p.91*.
Zenon medecin d'Alex. banni par George, *p.179*.
Zenon fait Ev. de Tyr contre Diodore, *p.239*. *356.767.1*, assiste au C. d'Ant. en 379, *p.367*.
Zenon Empereur ruine à Edesse l'ecole Chrétienne, *p.282*.
Zeugma ville sur l'Euphrate, *p.337.764.2*.
Zoile de Larisse assiste au C. d'Ant. en 363, *p.764.2*.
Zosime ou Denys de Lignedon est au C. de Sard. *p.684.1*.
Zygres, dans la Libye Marmarique, *p.697.2*.

APPROBATION.

J'AY lu par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, *ce huitieme tome des Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique, composé par feu M. l'Abbé de Tillemont:* dans lequel je n'ay rien trouvé qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise, & aux bonnes mœurs, & que je juge tres digne d'estre imprimé pour l'instruction du public. Fait à Paris ce vintieme decembre *1700*.

GARSON, Curé de S. Landry.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gents tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, nous a tres-humblement fait remontrer qu'il a ci-devant fait imprimer en vertu de nos Lettres de Privileges les Livres qui sont pour titre, *Sermons des Missions*, par le Pere Loriot. *Prieres Chrétiennes en forme de Meditations. Exercices de pieté pour les trois consecrations. Vies des Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec des Reflexions. Consolation interieure ou l'Imitation de Jesus-Christ. Année Chrétienne, & Reflexions des Saints Peres sur l'Eucharistie. L'Histoire Ecclesiastique du Sieur de Tillemont; Histoire des Empereurs dudit Sieur de Tillemont. Jesus-Christ penitent. Prieres tirées de l'Ecriture*, par le Sieur Treuvé. *Sermons sur les Dimanches. Vie des Riches & des Pauvres. Traité de la Flatterie & de la Medisance. Les Ouvrages de Dom Mabillon.* Mais que le temps que nous luy avons accordé par nos Privileges pour la vente & l'impression desdits Livres, devant bientost expirer, & qu'estant encore chargé d'un grand nombre d'exemplaires, il auroit besoin de nos Lettres de continuation de Privilege qu'il nous a fait supplier de luy accorder, dans la crainte qu'il a qu'on ne luy contrefasse. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, & ceux qui auront droit de luy, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, d'imprimer ou de faire réimprimer lesdits Livres autant de fois qu'il voudra, de telles marges, caracteres, & grandeur qu'il souhaitera dans tout nostre Royaume, Terres & Seigneuries de nostre obeïssance, pendant le temps de quinze années consecutives, à compter du jour & datte des presentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & à toutes autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de contrefaire ni imprimer lesdits Livres sous aucun pretexte que ce soit, en vendre ni distribuer aucuns Exemplaires contrefaits, en tout ni en partie, soit dedans & hors nostre Royaume, a peine de confiscation desdits Exemplaires, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant, & de tous depens, dommages & interests: à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles, & que l'impression desdits Livres sera faite dans nostre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & de beau caractere, conformément aux Reglemens de l'Imprimerie; & qu'avant de les exposer en

vente, il en sera mis deux exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans le Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un dans la Bibliotheque de nostre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des presentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun troubles ou empeschemens. Voulons que la copie desdites presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin de chaque Exemplaire desdits Livres, soit tenuë pour duement signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires: CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Versailles le vingt-unieme jour de Mars l'an de grace mil sept cens onze ; & de nostre Regne le soixante-huitieme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, LAUTHIER.

Registré sur le Registre, numero 3, de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 154, numero 163, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13 Aoust 1703. A Paris le 15 Avril 1711. Signé, DE LAUNAY, *Syndic.*

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

De l'imprimerie de CHARLES HUGUIER, 1713.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

a39003 009523340b

BQX
243
.L4M48
713
Le Nain, de Tillemont, L.S.
Mémoires pour servir
l'hist. ecclés.